This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08232356 3

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XLI, 1er JANVIER 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-UNIÈME ANNÉE

TOME QUARANTE-UNIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1887

Digitized by Google

- 5909 -

ASTOR LIBRARY
SEP
23
1891
NEW YORK

Digitized by Google

DE

L'ANALYSE DES TEXTES HISTORIQUES

Il n'est pas besoin de dire que la vérité historique ne se trouve que dans les documents. On sait cela en France depuis quatre siècles. Il n'est même pas besoin d'ajouter que c'est par l'analyse exacte de chaque document que l'historien doit commencer son travail. Non qu'il soit tenu de présenter au lecteur toutes ses analyses, mais il doit avoir fait toutes celles qui se rapportent à son sujet avant de rien publier. Et lorsqu'au bas de ses pages il cite quelques textes, c'est comme s'il disait au lecteur : ces textes-là, je les ai étudiés et analysés moi-même [1].

L'analyse d'un texte, tel qu'une charte, un article de loi, une lettre, un récit d'un historien, une simple phrase, consiste à examiner par le menu chacun des éléments de ce texte, à établir le sens de chaque mot, à dégager la vraie pensée de celui qui a écrit. De cette sorte d'analyse minutieuse l'érudition française a donné bien des modèles depuis Godefroy et Mabillon jusqu'à Benjamin Guérard et Pardessus. Lisez les *Prolégomènes* de Guérard et vous trouvez à chaque page, sinon les analyses elles-mêmes, du moins la certitude que les textes ont été analysés avec scrupule. On trouverait aussi d'excellents exemples chez les Allemands. Mommsen a donné dans son *Corpus Inscriptionum*, dans quelques-unes de ses *Forschungen*, dans l'*Hermès*, des analyses qui sont des chefs-d'œuvre d'exactitude, de sagacité, et souvent de hardiesse heureuse. Waitz, moins pénétrant et plus

[1] Je ne parle pas des faux érudits, qui citent de seconde main et qui se donnent tout au plus la peine de vérifier si la phrase qu'ils ont vue citée se trouve bien à l'endroit indiqué. Vérifier les citations est tout autre chose que lire les textes, et les deux conduisent souvent à des résultats opposés.

Digitized by Google

volontiers à la surface, a donné aussi des analyses qui sont à imiter.

En dépit de tous ces modèles, je vois s'introduire chez nous, depuis une quinzaine d'années, une nouvelle manière d'analyser les textes, ou pour parler plus exactement, de les commenter sans les analyser. Je crois ce procédé dangereux pour l'avenir de la science historique. Peut-être mes trente-cinq années de travail me donnent-elles quelque droit à en signaler le danger aux jeunes gens. Je pourrais définir d'un mot la nouvelle méthode en disant qu'elle remplace l'analyse par la comparaison et le « rapprochement ». Mais pour la faire mieux comprendre, il faut en présenter un exemple. Je choisis le spécimen le plus brillant et le plus séduisant qui en ait paru depuis plusieurs années ; je prends le commentaire que M. Monod vient de publier dans la *Revue historique* d'un récit de Grégoire de Tours sur les aventures de Sichaire. Nous y observerons la nouvelle méthode, et nous verrons aussi à quelles erreurs elle entraîne [1].

I

Nous allons d'abord mettre sous les yeux du lecteur, par une traduction littérale, le récit de Grégoire de Tours qu'il s'agissait d'analyser [2] :

« Il s'éleva entre des citoyens de Tours de terribles guerres civiles. Sichaire, fils de feu Jean, célébrait, avec Austrégisile et d'autres habitants du pays, la fête de Noël au bourg de Manthelan. Le prêtre du bourg envoya un serviteur pour inviter quelques-uns de ces hommes à venir chez lui faire collation. Mais un de ceux qu'on invitait, voyant venir le serviteur, tira son épée et ne craignit pas de le frapper; le serviteur tomba et mourut. Apprenant cela, Sichaire, qui était lié d'amitié avec le prêtre, prit ses armes et courut vers l'église, cherchant Austrégisile. Celui-ci, averti, s'arme aussi et

[1] *Revue historique*, juillet 1886, p. 259-290. — Au début, M. Monod parle d'une analyse que j'aurais donnée du même récit. Il y a erreur. Si j'ai fait cette analyse, elle est encore dans mes cartons. Ce que j'ai écrit sur cela (*Problèmes d'histoire*, p. 497) n'est pas une analyse, mais une simple traduction, et seulement d'un tiers du récit.

[2] Grégoire, *Hist. eccl. Fr.*, VII, 47.

Digitized by Google

marche contre Sichaire. Une mêlée générale s'engage, les deux parties sont aux mains : Sichaire, arraché au danger parmi les clercs, se sauve dans sa villa; il laisse dans la maison du prêtre quatre esclaves blessés, de l'argent, des vêtements. Austrégisile, pendant que son ennemi se sauve, rentre dans la maison du prêtre, tue les quatre esclaves, enlève l'argent et le reste. A la suite de cela, les deux parties comparurent devant le tribunal des citoyens, et il fut décidé qu'Austrégisile, à titre de meutrier et pour avoir, outre le meurtre des esclaves, dérobé des biens qu'aucun jugement ne lui avait adjugés, serait condamné suivant la rigueur des lois. Un *placitum* ayant été ouvert, il arriva que peu de jours après, Sichaire apprenant que les objets dérobés par Austrégisile étaient entre les mains d'Auno, de son fils, et de son frère Ébérulf, renonça au *placitum*, prit avec lui Audinus et, ne reculant pas devant un coup de main, courut contre eux la nuit avec des hommes armés. Il força leur domicile pendant qu'ils dormaient, et il tua le père, le fils et le frère; égorgeant aussi leurs esclaves, il enleva leurs biens et leurs troupeaux. Nous, apprenant ces choses et très affligé, de concert avec le comte de la ville[1], nous envoyons à ces hommes un messager à cette fin que, venant en notre présence et acceptant la décision, ils se retirent ensuite en paix l'un avec l'autre et que la querelle n'aille pas en augmentant. Ils vinrent, et devant les citoyens réunis, je leur dis : « O homme, n'allez « pas plus avant dans les crimes, de peur que le mal ne s'étende. « Nous avons déjà perdu plusieurs fils de l'Église, nous craignons « d'en perdre encore d'autres dans cette querelle. Mettez-vous en paix, « je vous en prie; que celui qui a fait le mal, compose par esprit de « charité, afin que vous soyez des fils pacifiques, dignes d'obtenir le « royaume de Dieu. Car Dieu même à dit : heureux les pacifiques « parce que le royaume des cieux leur appartient. Eh bien, puisque « celui qui est coupable n'est pas assez riche, il sera racheté avec « l'argent de l'Église; qu'au moins une vie d'homme ne périsse pas. » En disant cela, j'offris l'argent de l'Église. Mais la partie de Chramnisinde, qui poursuivait la mort d'un père, d'un frère et d'un oncle, ne voulut pas accepter. Tous se retirèrent. Sichaire se prépara à aller vers le roi, et d'abord il alla dans le Poitou pour voir sa femme. Là, comme il ordonnait à un esclave de travailler et, levant le bâton, le frappait, l'esclave, tirant du fourreau l'épée (de son maître), le blessa et le renversa à terre. Des amis de Sichaire

[1] Nous n'avons pas besoin d'avertir que nous traduisons les mots de Grégoire de Tours d'après le sens qu'ils avaient de son temps. *Judex* signifiait un fonctionnaire royal et particulièrement un comte. Cf. Grégoire, IV, 46 ; V, 49.

Digitized by Google

accoururent, saisirent l'esclave, le mutilèrent et le pendirent. Le bruit courut que Sichaire avait été tué; Chamnisinde alors, ayant réuni des parents et des amis, courut vers sa demeure. Il la mit au pillage, tua plusieurs esclaves, mit le feu à toutes les maisons, non seulement à celle de Sichaire, mais à celles des autres hommes qui avaient des parts de cette villa, et enfin enleva les troupeaux et tout ce qu'il put. Le comte fit venir les deux parties au tribunal de la cité. Chacune d'elles plaida sa cause. Les juges décidèrent que celui qui, refusant d'abord la composition, avait incendié ensuite des maisons, perdrait la moitié du prix qui lui avait été d'abord adjugé; cela fut fait contre les lois, seulement pour mettre la paix entre ces hommes; Sichaire devait payer l'autre moitié de la composition, Alors, l'Église ayant fourni l'argent, Sichaire composa conformément au jugement; il reçut une lettre de sûreté, et les deux parties se jurèrent réciproquement que jamais elles n'entreprendraient rien l'une contre l'autre. Ainsi prit fin cette querelle [1]. »

Tel est le récit. Si M. Monod avait fait une vraie analyse, il aurait pris l'un après l'autre chaque mot de l'historien, il en aurait cherché le sens, il aurait surtout bien marqué la pensée de son auteur dans chaque ligne, et il aurait dégagé le fait, l'usage, l'institution que l'auteur avait en vue en écrivant cette ligne. Il procède autrement. Il prend chaque phrase de Grégoire de Tours; très rarement il l'explique en elle-même, mais toujours il y ajoute un commentaire tiré d'ailleurs. Par exemple, Grégoire dit-il de certains hommes qu'ils sont *cives turonici*; M. Monod n'explique pas cette expression, mais il ajoute aussitôt que ces hommes sont des Francs (p. 266), ce que Grégoire ne disait pas. — Grégoire rapporte-t-il qu'un homme a commis un meurtre; M. Monod ajoute que cet homme était ivre. Grégoire ne le disait pas; au contraire, cet homme sortait de l'office de l'église et on venait à ce moment même l'inviter à une collation, ce qui ne signifie certainement pas qu'il fût déjà ivre; M. Monod dit qu'il devait l'être, par la raison que Tacite en son chapitre XXII de la *Germanie* rapporte que les Germains étaient sujets à s'enivrer [2].

[1] Nous nous arrêtons au chapitre 47 du livre VII. La tragédie recommence un an ou deux après, et Grégoire est amené à faire un nouveau récit sur Sichaire et Chramnisinde, IX, 19.

[2] Voyez *Revue historique*, p. 271: « On ne peut mettre que sur le compte de l'ivresse... Tacite parle, etc. »

Digitized by Google

Grégoire dit que la victime du meurtre est le serviteur d'un prêtre ; M. Monod rappelle aussitôt un autre passage de Tacite disant que les Germains tuaient sans scrupule leurs propres esclaves, ce qui d'ailleurs n'est pas le cas ici, puisqu'on a tué l'esclave d'un autre. Puis il fait intervenir, à côté de Tacite, la loi salique, et il nous apprend que ce serviteur du prêtre devait être nécessairement le *vassus ad ministerium* dont parle cette loi, et que le meurtrier devait payer quarante-cinq sous, ce que Grégoire ne disait pas. Surtout Grégoire ne disait pas que ce prêtre fût un Franc ni que le meurtre de son esclave dût être puni suivant le taux de la loi des Francs.

Un peu plus loin, Grégoire raconte que Sichaire, ami du prêtre, veut tuer Austrégisile (probablement le premier meurtrier), que chacun des deux adversaires réunit quelques hommes autour de soi et qu'il s'en suit une mêlée. M. Monod ajoute à cela une page brillante sur « les groupements des amitiés et des haines » d'après Tacite. Peut-être exagère-t-il quand il va jusqu'à dire que les deux adversaires ont autour de soi « deux bandes, deux clans » (p. 272), « parents, amis, colons. » Grégoire n'allait pas si loin : on peut même noter que dans cette première rixe il ne nous montre de blessés que quatre esclaves.

Alors, les deux parties comparaissent, *conveniunt*. Au lieu d'expliquer ce terme, M. Monod ajoute aussitôt qu'il y a eu *mannitio* de la part de Sichaire ; Grégoire ne l'avait pas dit, mais cela est dans la loi salique. — Les deux parties comparaissent *in judicio civium ;* nous souhaiterions quelque recherche sur le sens de cette expression. Le plus naturel serait sans doute d'en chercher le sens dans Grégoire de Tours lui-même qui l'emploie plusieurs fois et qui décrit même assez nettement ce *judicium civium* (V, 49). Au lieu de faire cette recherche, M. Monod va tout de suite à la loi salique, et déclare sans hésiter qu'il s'agit du *mallus :* « C'est *évidemment* le tribunal du district composé des rachimbourgs et présidé par le centenier et par le comte[1]. » Il est vrai que Grégoire ne parlait ni de *mallus*, ni de tribunal de district, ni de rachimbourgs, ni de comte en ce passage, encore moins de centenier [2].

[1] Page 275. Il appelle ce même tribunal le *mall* à la page 284. — Il ajoute, p. 275, que c'est probablement un tribunal local, le tribunal du village de Manthelan. Rien de cela n'est dans Grégoire de Tours.

[2] Il serait bon de noter qu'en aucun de ses ouvrages Grégoire de Tours ne mentionne un centenier.

Digitized by Google

Voyons maintenant ce que fait ce tribunal, et voyons-le dans Grégoire d'abord, chez M. Monod ensuite. Grégoire dit : « Il fut prononcé qu'Austrégisile qui était homicide et qui, après avoir tué des esclaves, avait enlevé des biens indûment, serait condamné suivant la rigueur des lois, *censura legali condemnaretur*. » Voici maintenant la paraphrase de M. Monod : 1° Sichaire a dû sommer Austrégisile de répondre à son accusation (art. 1er de la loi salique) ; 2° « il a dû sommer aussi les rachimbourgs de prononcer un jugement » (art. 57 de la loi salique) ; 3° il a dû alléguer le cas de légitime défense (notez pourtant que les quatre esclaves qu'il a tués sans motif étaient déjà blessés) ; 4° « il ne pouvait pas se reconnaître coupable et il dut se purger par serment » (p 277). On voit quelle distance il y a entre la phrase de Grégoire et le développement qu'en fait M. Monod. Non seulement M. Monod n'explique pas la phrase de Grégoire, mais il la remplace par une foule de choses dont Grégoire n'a pas dit un mot. C'est qu'à dire vrai il analyse ici, non pas Grégoire de Tours, mais la loi salique.

Surviennent de nouveaux meurtres, et un nouveau jugement. Voici comment s'exprime Grégoire : « Nous (c'est-à-dire moi) très affligé de ces choses, le comte s'étant joint à nous, nous envoyons vers ces hommes, leur enjoignant de se présenter devant nous (devant l'évêque), afin qu'ils fassent la paix entre eux. » Sur cette phrase, un esprit attentif se poserait plusieurs questions : Que signifie cette intervention de l'évêque? Comment l'évêque a-t-il le droit, même de concert avec le comte, de mander les parties devant lui? Quelle est cette sorte de justice? Quelle est cette « pacification » qui en est indiquée comme le seul résultat? Au lieu de se poser ces questions, au lieu d'expliquer la phrase de Grégoire, M. Monod se hâte de dire qu'ici encore il s'agit évidemment du *mallus* franc. Donc, tout de suite il se reporte à l'article 42 de la loi salique, qui pourtant ne parle pas d'évêque. Tout de suite aussi il prononce que Sichaire devait payer une amende et il en sait le chiffre, d'après la loi salique. Il ajoute même que l'article 58 *De chrenecruda* devait être appliqué ici. Tout cela, on le voit assez, est fort éloigné de la phrase de Grégoire de Tours.

Il n'est pas nécessaire que nous allions plus loin. Ces exemples ont suffisamment montré quelle est la méthode suivie par M. Monod dans ce travail. Au lieu de chercher le sens de chaque

Digitized by Google

phrase de l'historien et la pensée qu'il y a mise, il commente chaque phrase à l'aide de ce qui se trouve ou dans Tacite ou dans la loi salique. A chaque ligne qu'écrit Grégoire de Tours, il substitue ce que la loi salique prononce dans un cas qui pourrait être analogue. Au lieu que l'ancienne méthode d'analyse eût consisté à étudier le récit de Grégoire en lui-même et isolément, la méthode nouvelle consiste à commenter ce récit par une comparaison perpétuelle avec la loi salique. Notons qu'il ne s'agit pas de simples rapprochements entre des choses qu'on trouverait à la fois dans Grégoire de Tours et dans cette loi. Si une règle était indiquée par Grégoire, fût-ce vaguement et d'un seul mot, et que cette même règle fût marquée dans la loi salique, rien ne serait plus légitime que de rapprocher ces deux textes. Mais il s'agit, au contraire, de choses que Grégoire n'a pas dites, auxquelles il n'a même pas fait allusion, et que l'auteur du commentaire ajoute à Grégoire par ce seul motif qu'elles sont dans la loi salique.

Il n'échappe à personne que cette idée d'adapter un récit de Grégoire de Tours à la loi salique est tout à fait ingénieuse et qu'elle prête à de brillants développements. Mais cette idée est-elle juste ? Est-elle conforme au vrai ? Est-elle ce à quoi pensait Grégoire de Tours en écrivant? Cela vaut la peine d'être examiné.

II

Pour que cette adaptation ait quelque chance d'être exacte, il y a une première condition, c'est qu'il soit d'abord établi que tous les personnages du récit sont des Francs. M. Monod le sent bien ; aussi est-ce par cette affirmation qu'il commence. Il n'hésite pas, il ne cherche pas, il déclare tout de suite que « les héros de cette histoire sont *tous* d'origine franque. » Mais ce n'est pas Grégoire qui a dit cela, et cela ne peut se tirer d'aucun mot de son long récit. Dans d'autres passages, l'historien ne manque pas de nous avertir que tel homme est un Franc [1]. Il raconte

[1] Voyez Grégoire, *H. F.*, IV, 40 ; VIII, 16 ; VIII, 31 ; X, 2 ; *de gloria conf.*, 91.

Digitized by Google

ailleurs (X, 27) une histoire du genre de celle-ci ; et il nous prévient d'abord qu'il s'agit de Francs. Ici rien de semblable. Il appelle ces personnages *cives turonici*. Dans les trois pages du récit le mot *francus* ne se lit pas une seule fois.

Mais il faut bien deviner ce que Grégoire n'a pas dit et n'a peut-être pas su. M. Monod devine la race de ces hommes à leur nom seul. Or, regardons les noms qui se trouvent dans le récit : c'est Sicharius, Joannes, Austregisilus, Auno, Eberulfus, Audinus, Tranquilla et Chramnisindus [1]. Les noms de Jean et de Tranquilla sont romains ; il y a deux noms incertains, Aunon et Audin ; enfin il y a quatre noms germaniques, Sichaire, Austrégisile, Ebérulf et Chramnisinde. Ces quatre noms, sans nul doute, sont germains philologiquement. Suit-il de là que les hommes qui portent ces quatre noms soient des Germains ? Un esprit non prévenu douterait. On sait bien que les noms n'étaient pas héréditaires ; ils ne peuvent donc pas être un signe de race. Chacun donnait à son enfant le nom qu'il voulait. Le nom du père ou du grand-père ne passait pas au fils, excepté dans quelques grandes familles de l'aristocratie gallo-romaine. On a des exemples de noms germaniques qui sont portés par des Romains, et l'on en a de noms romains qui sont portés par des Francs. Il est donc tout à fait téméraire de prétendre deviner la race d'un homme d'après son nom. M. Monod qui avait été averti de cette vérité, l'accepte pour le temps qui suivra son récit, c'est-à-dire pour le VIIe siècle ; mais il ne peut pas l'accepter pour la fin du VIe siècle, c'est-à-dire pour le récit qu'il commente et qu'il serait forcé de commenter autrement s'il l'acceptait. « L'observation est juste, dit-il, pour le VIIe siècle, elle ne l'est pas pour le VIe [2]. » Voilà qui est bientôt dit. Mais il oublie que c'est justement par Grégoire de Tours que nous connaissons le mieux cette confusion des noms entre les deux races ; or Grégoire de Tours n'a pu parler que du VIe siècle. Voici par exemple un duc Gundulf, l'un des grands d'Austrasie. Direz-vous tout de suite de lui que c'est évidemment un Franc, qu'un Gundulf, duc et « grand en Austrasie »

[1] Tranquilla est citée par Grégoire, IX, 19 : « Tranquilla, conjux Sicharii. »

[2] *Revue hist.*, p. 266, note I. Les faits racontés par Grégoire sont des dernières années du VIe siècle, 586-587.

Digitized by Google

ne saurait être qu'un Franc ? Et bien ! ce serait là une erreur. Le hasard a fait que nous connaissons la famille de cet homme. Il est fils de Florentius et d'Artémia ; il est frère de l'évêque Nicétius ; il est oncle d'Armentaria et grand oncle de Grégoire de Tours ; ce qui est plus caractéristique encore, Grégoire dit de lui qu'il est *de genere senatorio*. Cette expression est assez souvent employée par notre historien pour que le sens n'en soit pas douteux ; elle signifie que Gundulf appartient par ses ancêtres à l'une des familles sénatoriales de la Gaule romaine. Voilà donc un homme qui est incontestablement un Romain et qui porte pourtant un nom germanique. Il est inutile de nous demander pourquoi ce personnage avait reçu ce nom à sa naissance, ou pourquoi il l'avait pris lui-même en entrant au service de Sigebert ? La raison s'aperçoit bien ; en tout cas, le fait est indéniable. On trouve ailleurs un homme appelé Ricomer, et qui n'en était pas moins de race romaine [1]. Beaucoup de Gaulois, au VIe siècle, prirent des noms germaniques, comme, cinq siècles plus tôt, leurs ancêtres avaient pris des noms romains.

Les noms germaniques et les noms latins alternaient souvent dans une même famille. Bertulf est le fils de Florus [2]. Florianus est le fils de Hardérad et Donatus de Waldelène [3]. Gaudentius a un fils qui s'appelle Gaugéric, et Waning en a un qui s'appelle Desideratus [4]. Sichaire est fils de Jean [5]. Nous voyons ailleurs que le plus proche parent d'un Eustochius s'appelle Baudulf [6]. Bérégisile est parent d'Euphrasius et du sénateur Ennodius [7]. Goar est fils de Géorgius et de Valéria. Les noms se mêlaient aussi par les mariages : Hardérad épouse une Cæcilia, Waldelène une Flavia, Amalgaire une Aquilina, Sichaire une Tran-

[1] Fredeg., *Chr.*, 29 ; il fut élevé à la dignité de patrice de Bourgogne en 607. — Grégoire de Tours nomme trois personnages, Bodégisile, Evantius et Grippo, et ce n'est que du dernier qu'il dit qu'il était *genere francus ;* Bodégisile serait donc le nom d'un Romain (Grég. X, 2). — Francilio est aussi le nom d'un Romain, et même de famille sénatoriale (X, 31, § 14). Un peu plus tard, la chronique dite de Frédégaire citera un Chramnélène *ex genere romano*, c. 78.

[2] *V. S. Mauri*, c. 41.

[3] *V. S. Columbani*, 22.

[4] *V. S. Gaugerici. V. S. Wandregisili*, 16.

[5] Grégoire, *H. F.*, VII, 47.

[6] Grégoire, *De virt. S. Martini*, I, 30.

[7] Grégoire, *H. F.*, IV, 35.

Digitized by Google

quilla. Les noms romains ne prouvent nullement que ceux qui les portaient fussent des Romains. Blandinus nous est donné comme un Franc par la *Vita Salabergæ*. Le Claudius dont parle Grégoire (VII, 29) a tout l'air d'après son récit d'être un barbare [1]. Un Licinius, s'il faut en croire son biographe, appartenait à la race des Francs [2]. C'est ainsi que nous voyons une femme nommée Eusébia qui est la fille d'Adelbald, et une Romula Eugénia qui est la fille du duc Ausémund [3].

Ce qui rendait la confusion perpétuelle, c'est qu'il était fréquent qu'un même homme portât deux noms. Dracolène s'appelait en même temps Industrius. Agilane s'appelait Calumniosus [4]. Madelgaire avait pour autre nom Vincentius [5]. Auquel des deux noms devinerez-vous la race? On a supposé que c'était au baptême que le nom latin était donné [6]. C'est une conjecture à laquelle il ne faudrait pas trop se fier; car nous voyons qu'au baptême on donnait tout aussi bien des noms germaniques [7]. La vérité est que les hommes prenaient les noms qu'ils voulaient. Surtout dans une région comme celle de Tours, les noms étaient absolument mêlés. Je doute même un peu que les hommes sussent distinguer que tel nom était germanique et que tel autre était latin. Leur philologie n'allait que jusqu'à identifier Buciovald avec *buccus validus* et Aurémund avec *aurum mundum* [8]. Au fond, certains noms avaient la vogue dans la carrière ecclésiastique, certains autres dans les carrières administrative et militaire, et pour la plupart des hommes les noms étaient indifférents [9].

[1] Cela paraît ressortir des mots : « Claudius, ut consuetudo est barbarorum, auspicia intendere cœpit. »

[2] *V. S. Licinii*, c. 3-6.

[3] *V. S. Adalbaldi*; *V. S. Desiderii Viennensis*.

[4] Grégoire, *H. F.*, V, 26 et VIII, 30.

[5] *V. S. Aldegundis*, c. 4.— Autres exemples, Grégoire, *De virt. Martini*, III, 51; *V. S. Arnulfi*, 19; Grégoire, *H. F.*, X, 29; *V. S. Walarici*, 18. Voyez aussi quelques exemples de cet usage dans le testament de Bertramn.

[6] La *Vie de S. Arnulf* montre que cela est quelquefois vrai, voyez dom Bouquet, III, 383.

[7] Exemples : Grégoire, *H. F.*, VIII, 22 et X, 28; *V. S. Geremari*, 8; *V. S. Bavonis*, 1 (dans les *Acta SS. ord. S. Bened.*, II, 477 et 397).

[8] Grégoire, *H. F.*, IX, 23; *Vita Juliani*, c. 13. — C'est ainsi que, plus tard, on confondit Anségise avec le nom d'Anchise (Paul Diacre, *Episc. mett.*; *V. Arnulfi*.) C'est ainsi encore qu'on dira qu'un certain Otto appartient à la famille de l'empereur romain Othon (*Diplomata*, n° 250).

[9] On pourrait faire la même remarque pour les classes inférieures. Nous

Digitized by Google

C'est donc une idée fausse de deviner la race d'un homme d'après son nom. Notre Sichaire était fils de Jean et mari de Tranquilla ; je n'affirme nullement que Jean et Tranquilla fussent de race romaine ; mais je ne peux pas affirmer non plus que Sichaire fût de race franque. M. Monod prétend que ce Sichaire devait avoir eu un grand-père s'appelant déjà Sichaire (p. 266), mais ce nouveau Sichaire est purement de son invention[1]. Parmi tous les personnages qui figurent dans notre récit, il n'en est qu'un dont nous puissions dire la race avec certitude, c'est l'évêque Grégoire. Nous sommes sûrs qu'il est un Romain, non pas à cause de ses noms Géorgius Florentius Grégorius, mais parce que nous savons toute sa généalogie. Il appartient sans conteste à une famille romaine restée riche et puissante, et qui ne s'est jamais mêlée à des Francs. Tous les autres personnages sont pour nous de race inconnue. Peut-être sont-ils Francs, peut-être sont-ils Romains, peut-être sont-ils de race mêlée. Grégoire de Tours ne nous fournit sur cela aucune indication. Peut-être n'en sait-il rien lui-même, et certainement il ne donne à cette question de race aucune attention. Celui qui analyserait véritablement son récit, devrait d'abord faire la remarque qu'il ne dit pas la race de ses personnages. On pourrait ajouter que, s'il y a quelque conclusion à tirer de son silence sur ce point, c'est apparemment que la race avait peu d'importance dans les événements qu'il va raconter.

Dès qu'on ne peut plus affirmer que tous ces hommes soient des Germains, que deviennent tous les commentaires qu'on a faits ? Il n'y a plus lieu d'alléguer le chapitre XXII de la *Germanie* de Tacite pour dire que le premier meurtrier devait être ivre, ni le chapitre XXV pour dire que les Germains tuaient volontiers leurs esclaves, ni le chapitre XXI sur le « groupement des amitiés et des haines, » d'autant que ces haines de famille et ces vendettas se voient en tout pays et chez toutes les races. Vous pou-

avons dans les chartes des centaines de noms de colons et d'esclaves. Il y a parmi eux autant de noms romains que de noms germaniques. Les deux sortes de noms se mêlent sur un même domaine et dans une même famille.

[1] On dira peut-être que Sichaire devait être un Franc parce qu'il était *in verbo reginæ* (IX, 19) ; mais 1° Brunehaut n'était pas une franque et n'avait pas une prédilection marquée pour les Francs ; 2° pour peu qu'on ait étudié le *verbum regis*, la *mundeburdis*, la *commendatio*, on sait bien que les Romains y entraient aussi bien que les Francs.

Digitized by Google

vez lire dans Grégoire de Tours (V, 5) l'histoire d'une terrible vengeance ; direz-vous qu'il s'agit d'un Germain ? L'auteur de la vendetta est un Gallo-Romain apparenté à Grégoire lui-même [1]. Dès que l'on n'est pas sûr que dans notre récit il s'agissé de Germains, à quoi bon parler de « ce droit du sang qui joue un si grand rôle dans la société germanique » et faire intervenir la *faida* dont Grégoire de Tours n'a jamais dit un mot ? Surtout, il n'y avait pas lieu de faire un développement, si brillant qu'il pût être par le style, sur « les brutalités des barbares, leurs sursauts de passions, leur avidité au pillage, etc. » (p. 266-267). Et de fait, si vous lisez Grégoire de Tours, vous remarquerez sans peine que les Gallo-Romains ont les mêmes vices, les mêmes ardeurs, les mêmes colères, les mêmes cupidités que les Germains. Rappelez-vous Parthénius égorgeant sa femme et son ami innocents [2] ; rappelez-vous l'histoire d'Andarchius [3], celle de Deutérie « la sage matrone de Béziers [4], » celle d'Injuriosus et d'Eunomius [5], celle des évêques Salonius et Sagittarius [6], celle d'Eulalius [7]. Au VIe siècle, tous les vices sont indistinctement dans toutes les races. Aussi devrait-on remarquer que Grégoire de Tours n'accuse jamais une race plutôt qu'une autre. Entre les races, Grégoire est plus qu'impartial, il est indifférent.

III

Dans cette sorte d'analyse que M. Monod fait d'un récit de Grégoire de Tours, nous avons vu qu'il rapproche de chaque ligne de l'historien un article de la loi salique. Il me semble qu'un esprit attentif et rigoureux aurait commencé par se demander

[1] C'est l'histoire du fils de Silvester, parent de Grégoire, qui, sur le seul soupçon que son père a été empoisonné, après deux ans, égorge celui qu'il soupçonne. Voyez Grégoire, *H. F.*, V, 5.
[2] Grégoire, *H. F.*, III, 36.
[3] Grégoire, IV, 47.
[4] Grégoire, III, 22 et 26.
[5] Grégoire, VII, 23.
[6] Grégoire, V, 21.
[7] Grégoire, X, 8.

Digitized by Google

si c'était la loi salique qui avait été appliquée dans cette affaire. Il fallait au moins commencer par prévenir le lecteur que, dans ce long récit, Grégoire ne mentionne pas une seule fois la loi salique. Quand on fait l'analyse d'un texte, ces sortes de remarques sont d'obligation stricte. On ne trouve dans ces trois pages de Grégoire ni *lex salica* ni aucun terme équivalent. Vous n'y lisez ni *lex Francorum* ni *mos Francorum*. Celui qui ferait une vraie analyse devrait remarquer encore qu'aucune des expressions caractéristiques de la loi salique ne se rencontre dans ce récit de Grégoire de Tours; vous n'y lisez ni *mannire*, ni *mallus*, ni *rachimbourg*, ni *grafio*, ni *vassus*, ni *fredum*, ni à plus forte raison *tangano*, que M. Monod trouve pourtant moyen d'introduire en cette affaire (page 277). Au contraire, les expressions qu'emploie Grégoire de Tours, non seulement ne se trouvent pas dans la loi salique, mais ne sont même pas des traductions ou des équivalents de celles qui s'y trouvent. Prenons quelques exemples. Voici *cives turonici* et plus loin *judicium civium ;* la loi salique ne contient ni le mot *civis*, ni aucun terme qui en ait le sens [1]. Voici *inire placitum* et *postponere placitum ;* la loi salique ne nous donne pas non plus ces termes-là. Voici *sine audientia* et *censura legali condemnare ;* vous ne trouvez rien de pareil dans la loi salique ; c'est ailleurs, c'est dans d'autres textes du même temps, mais d'une tout autre nature, que vous trouverez ces expressions. Voici *accipere rationem*, *noxæ subdi*, *cum pace discedere*, *pacificari*, termes que l'on retrouve aussi, mais ailleurs que dans la loi salique. Autre remarque qu'il eût été utile de faire : aucune des dispositions spéciales à la loi salique, aucune *mannitio*, aucun des chiffres d'amende de la loi, ne se trouve mentionné dans le récit de Grégoire de Tours. Vous ne trouvez dans la loi salique aucune procédure analogue à celle qui est exprimée par ces mots de Grégoire : *partes a judice incivitatem deductæ*. Un analyste devait commencer par reconnaître tout cela, quitte à chercher ensuite s'il y avait des raisons extrinsèques pour croire que ce fût la loi salique qui fut appliquée.

Il est vrai que le récit de Grégoire de Tours contient les termes

[1] On dira peut-être que *ingenuus*, fréquent dans la loi salique, est synonyme de *civis*. C'est une erreur. *Ingenuus* et *civis* sont deux mots également latins, mais qui représentent deux idées essentiellement différentes.

Digitized by Google

compositio et *componere*. Telle est la force des systèmes en vogue sur la *composition* : on est tellement habitué, dès l'enfance et dès l'usage des manuels, à identifier l'idée de composition avec l'idée de Germain, l'esprit est tellement prévenu et dominé par cette habitude, que l'on a oublié que ce terme est latin, qu'il signifie arrangement ou transaction, et que, s'il se trouve dans la loi salique, il se trouve aussi ailleurs. Ceux qui font profession d'études historiques ne devraient pas ignorer qu'au VIe siècle il existait trois sortes de compositions, la composition romaine, la composition ecclésiastique et la composition germanique. La première, qui appartient à la pratique plutôt qu'au droit, nous est fort peu connue, par la raison qu'il ne nous est presque rien resté des monuments de la pratique de l'époque romaine ; encore est-elle signalée par quelques allusions des codes et par une lettre de Sidoine Apollinaire. Les Actes des Conciles parlent plus souvent de la seconde ; ils recommandent aux évêques de l'appliquer dans les jugements qu'ils prononcent ; ils obligent même, en certains cas, les juges laïques à remplacer la mort par la composition pécuniaire [1]. Ce genre de composition, c'est-à-dire d'arrangement à l'amiable par une somme d'argent qui supprime la peine, est inspiré par des idées de charité chrétienne, par l'indulgence de l'église pour le pécheur, et par son horreur pour la peine de mort. La troisième sorte de composition est celle que les rois Burgondes, Goths et Francs ont commencé par interdire [2], qu'ils ont ensuite tolérée, qu'ils ont enfin réglementée, et dont nous avons les tarifs dans la *Lex ripuaria* et la *Lex salica* [3].

[1] Concile d'Orléans de 511 : « De homicidis... si ad ecclesiam confugerint... de morte sint securi et ei cui reus fuerit criminosus de satisfactione conveniat... Ut raptor, mortis impunitate concessa, redimendi se habeat facultatem. » — Concile d'Abbon, c. 31 ; 4e concile d'Orléans, 541, c. 28 ; Concile de Reims, 630, c. 9. — Voyez aussi comme la loi des Bavarois, inspirée par l'Eglise, parle de la composition, I, 7, 3 : « Nulla sit culpa tam gravis ut vita non concedatur propter timorem Dei et reverentiam sanctorum. »

[2] *Lex Burgundionum*, tit. II, XXIX, XLVII ; cf. LXX. *Edictum Theodorici*, c. 17, 38, 41, 56, 78, 91, 110. *Pactus Childeberti et Chlotarii*, édit. Boretius, p. 4, art. 1 ; *Edictum Chilperici*, c. 12 ; *Childeberti decretio*, c. 4 et 5.

[3] Ceux qui veulent que le texte qui nous est parvenu sous le nom de *lex salica* date du règne de Clodion, feraient bien d'ajouter que ces Francs de Clodion devaient être un peuple démesurément riche en capitaux ; car il s'y trouve des compositions de 1,800 pièces d'or qui vaudraient aujourd'hui plus de 200,000 francs ; c'est beaucoup pour les Francs de Clodion.

Digitized by Google

Dès qu'on trouvait la composition dans un récit de Grégoire de Tours, il était prudent de se demander s'il s'agissait de la composition ecclésiastique ou de la composition germanique. Cette question se posait d'autant plus naturellement que, dans notre récit, c'est un évêque qui propose cette composition et que c'est même l'église qui en fait les frais. J'aurais donc souhaité que M. Monod se fût au moins posé la question. Il n'y pense pas, et tout de suite il se porte du côté de la loi salique, comme s'il n'existait qu'elle à cette époque, comme s'il n'y avait pas eu d'autres législations, d'autres coutumes, d'autres pratiques que la loi salique. Tout de suite il suppose les différents actes de cette loi, la *mannitio* comme au titre Ier, la sommation aux rachimbourgs comme au titre LVII, la réplique, et le serment suivant la loi franque, quoique, dans cette partie bien détaillée du récit, il ne se trouve ni *mannitio*, ni rachimbourgs, ni serment. Il suppose même l'application de la *chrenecruda* (p. 280) à laquelle il est visible que Grégoire n'a pas pensé. Il ne doute pas que la composition proposée par l'évêque et par son entourage n'ait été tout justement conforme aux chiffres que donne la loi salique. Il sait donc qu'il y a eu à payer cent quatre-vingts pièces d'or la première fois, dix-huit cents pièces d'or la seconde fois, et que ce sont là les chiffres que l'évêque a certainement prononcés. Il nous reste à admirer comme l'évêque Grégoire connaissait bien sa loi salique. Cela est d'autant plus admirable que Grégoire ne mentionne la loi salique dans aucun de ses ouvrages.

Est-ce là une méthode scientifique ? Il ne faut certainement pas proscrire les rapprochements et les comparaisons. Lorsque deux textes ont entre eux un rapport visible, un point commun, il est utile de le marquer. Si, par exemple, Grégoire de Tours avait parlé d'une sommation faite par le plaignant, il serait permis de se reporter au *mannire*. S'il avait donné un chiffre de composition, et que le même chiffre se retrouvât dans la loi, il serait très légitime de faire le rapprochement. S'il avait laissé voir, fût-ce par un seul mot, que les choses se passèrent suivant les usages des Francs, il serait très juste de chercher dans la loi salique quels étaient ces usages. Mais il n'y a rien de tout cela dans son récit, qui est pourtant l'un des plus circonstanciés qu'il y ait dans ses ouvrages. Montrez-y un mot, un seul mot qui vous soit un point de jonction avec la loi salique, vous n'en avez pas

Digitized by Google

un. Tous ces rapprochements sont arbitraires. Aucun d'eux n'était appelé par une seule ligne de l'auteur.

Ce qui manque le plus dans cette analyse, c'est l'analyse elle-même. On s'attendait à une étude sur chacun des détails que Grégoire a énoncés. On s'attendait à une discussion précise sur le sens de chaque mot qu'il a écrit, de chaque fait qu'il a rapporté. Ce récit est hérissé de difficultés ; il fallait les résoudre l'une après l'autre, ou tout au moins les présenter au lecteur. Qu'est-ce, par exemple, qu'un *civis turonicus ?* Qu'est-ce que le *judicium civium ?* Qu'est-ce que *censura legali ut homicida condemnari*[1] *?* Autant de problêmes, qui sont de grande importance et de solution malaisée, à côté desquels il n'était peut-être pas permis de passer. Des rapprochements, beaucoup plus sûrs que ceux qu'on a faits, et moins éloignés de Grégoire, en auraient facilité la solution. Qu'est-ce encore que *inire placitum* et *postponere placitum ?* Qu'est-ce que *in nostri præsentiam convenire* dans la bouche d'un évêque? Qu'est-ce que *deducere partes in civitatem?* Une vraie analyse devait nous dire tout cela et vingt autres choses. M. Monod, partant de cette idée que la loi salique expliquera tout, oublie d'expliquer le texte même de Grégoire. Il n'en aperçoit pas les difficultés. Il n'en aperçoit pas non plus l'originalité propre. Il laisse de côté l'analyse et ne fait que des rapprochements.

Il faut bien s'entendre sur l'analyse. Beaucoup en parlent, peu la pratiquent. Elle est, en histoire comme en chimie, une opération délicate. Elle doit, par une étude attentive de chaque détail, dégager d'un texte tout ce qui s'y trouve ; elle ne doit pas y introduire ce qui ne s'y trouve pas. Quant au rapprochement, on peut dire de lui ce qu'Ésope disait de la langue, c'est la meilleure des choses et la pire. S'il est juste, il éclaircit et fait mieux comprendre une vérité ; s'il est arbitraire et non justifié, il éloigne de la vérité. L'analyse est le meilleur instrument de la science ; le rapprochement n'est parfois qu'un joli et gracieux chemin pour glisser dans l'erreur.

[1] Le sens de ces mots se trouverait dans deux autres passages, l'un de Grégoire de Tours, *De glor. confess.*, 61, et l'autre de la *Vita Eligii*, I, 31.

Digitized by Google

IV

Je demande la permission de signaler quelques graves inexactitudes dans lesquelles M. Monod, malgré son talent et ses connaissances historiques, a été entraîné par cette méthode.

A la page 266, il pose comme vérité qu'il était d'usage chez les Francs que l'aîné des petits-fils portât le nom du grand-père. Cette vérité aurait une grande importance si elle était prouvée. Mais sur quels documents appuie-t-il son affirmation? Il n'en présente aucun. Pour moi, je cherche en vain les exemples qui attesteraient cet usage. Prenons la famille mérovingienne. Clovis ne portait pas le nom de son grand-père Mérovée. Aucun des fils de Clovis ne s'appela Childéric; l'aîné s'appela Ingomer [1]. Le fils de Thierry Ier reçut le nom de Théodebert et non pas celui de Clovis [2]. Le fils aîné de Clodomir s'appela Théodobald. Aucun des sept fils qu'eut Clotaire Ier ne prit le nom du grand-père qui était Clovis. L'aîné des fils de Chilpéric, qui aurait dû s'appeler Clotaire suivant la règle posée par M. Monod, fut appelé Théodebert [3], le second Mérovée, et ce ne fut qu'au huitième fils qu'on pensa à donner le nom de Clotaire. Le fils de Sigebert ne s'appela pas Clotaire, mais Childebert, et aucun des deux fils de celui-ci ne s'appela Sigebert. L'aîné des fils de Gontran s'appela Gondebaud. Clotaire II ne donna à aucun de ses fils le nom de son père Chilpéric. Quant aux familles des particuliers, il en est fort peu sur lesquelles les documents donnent une série de trois générations; mais dans ce peu que nous avons, nous ne reconnaissons jamais cette règle que présente M. Monod. Les petits-fils du duc Gontran Boson ne s'appellent pas Gontran, ils s'appellent Bursolène et Dodo [4]. Les petits-fils du duc Adalric

[1] Grégoire, *H. F.*, II, 29.

[2] Je prie qu'on me pardonne d'écrire Clovis. Je pourrais tout comme un autre écrire Chlodovech, et j'en paraîtrais plus érudit. Mais nous ne savons pas bien comment Clovis écrivait son nom en langue franque, et nous savons encore moins comment il le prononçait. La forme convenue a cela de bon que tout le monde sait de quel personnage je veux parler, et puisqu'il n'est pas possible d'arriver à la forme certaine du nom, on peut se tenir à la forme convenue. L'érudition a des problèmes plus importants à résoudre.

[3] Grégoire, *H. F.*, IV, 28.

[4] Grégoire, *H. F.*, V, 26.

Digitized by Google

ne s'appellent pas Adalric, mais Liutfrid, Eberhard et Boronus [1]. Les petits-fils de Hétichon se nomment Boronus et Haichon [2]. Voici une famille dont les trois générations successives portent les noms de Maurinus, Félix et Abbo [3]. Dans une autre nous trouvons successivement Haicho, Hugo, Bodalus, Gerhand [4]; dans une troisième, nous avons Rigobert, Gérémar, Amalbert [5]. Le petit-fils d'Erchinoald ne s'appelle pas Erchinoald, mais Adalric [6]. Observons deux autres familles qui sont devenues la tige des Carolingiens : le fils de Pépin de Landen ne s'appelle pas Carloman, comme son grand-père, mais Grimoald ; la généalogie de la famille d'Arnulf nous est présentée ainsi : Ansbert, Arnoald, Arnulf, Anségise et Chlodulf, Pépin, Drogon et Grimoald [7]. Où voit-on que le nom se transmette du grand-père au petit-fils ? D'après quels exemples M. Monod a-t-il formulé cette règle, et de quel droit, rencontrant un homme nommé Sichaire, affirme-t-il que son grand-père devait porter le même nom? Au rebours de l'opinion de M. Monod, l'usage de la transmission du nom du grand-père au petit-fils était particulier à quelques familles de l'aristocratie romaine.

A la page 275, M. Monod traduit l'expression de Grégoire *judicium civium* par « le tribunal des hommes libres. » Il y a ici une inexactitude légère en apparence. Le mot *civis* n'est pas synonyme de *ingenuus*. L'un et l'autre terme sont souvent employés par Grégoire de Tours, chacun avec son sens propre. *Civis* signifie un membre actif de la *civitas ;* au point de vue social, il se dit de tout ce qui est inférieur à la classe sénatoriale [8], mais supérieur aux classes infimes de la société ; au point de vue du domicile, il désigne quelque chose d'analogue à ce qu'on a appelé plus tard bourgeois, mais avec cette différence que la qualification s'applique aux habitants de tout le territoire

[1] *Diplomata*, éd. Pardessus, nos 525, 529, 536.
[2] *Ibidem*, n° 529.
[3] *Ibidem*, n° 559.
[4] *Ibidem*, n° 529 et 592.
[5] *Vita S. Geremari*, c. 1 et 8.
[6] Dom Bouquet, t. II, p. 693.
[7] V. S. Chlodulfi, dans les *Acta SS. ord. S. Bened.*, II, 1044 ; cf. Pertz, *Scriptores*, II, p. 308.
[8] Voir notamment le chapitre 31 du livre X où Grégoire distingue ceux qui sont *genere senatorio* et ceux qui sont seulement *cives*.

Digitized by Google

d'une *civitas*. Le terme *civis* exprime donc de tout autres idées que *ingenuus*. Nous avons dit plus haut que la loi salique ne contient aucun terme qui exprime les idées contenues dans *civis*. Traduire *judicium civium* par tribunal des hommes libres, comme s'il y avait *ingenuorum*, c'est se rapprocher de la loi salique et s'éloigner de Grégoire de Tours.

J'en dirai autant du mot *placitum* que M. Monod traduit par le plaid (p. 276), c'est-à-dire le *mall* franc. Il est certain que la plupart des ouvrages modernes identifient le *placitum* et le *mallus*. Les deux termes sont très souvent synonymes dans la langue du VIIIe siècle; ils le sont très rarement dans celle du VIe. Ce qu'il fallait surtout noter, c'est que Grégoire de Tours, qui emploie le mot *placitum* à peu près vingt fois, ne l'emploie jamais avec le sens de *mall* franc. Il fallait chercher ensuite quel était l'acte qui est exprimé par les mots *inire placitum*, en remarquant que cet acte ne commence qu'après que le tribunal des citoyens a déja prononcé une condamnation. Sans nul doute, il se présentait ici une grande difficulté, la plus grande peut-être de tout le récit. Mais il fallait essayer de la résoudre, au lieu de se contenter de dire *placitum*, plaid.

Plus loin vient le passage où Grégoire de Tours rend compte, assez longuement, de l'action personnelle qu'il a exercée dans l'affaire : *Nos audientes*, etc. Je traduis mot à mot : « Nous (nul n'ignore que dans la langue du temps on dit *vous* en parlant à une autre personne, et *nous* en parlant de soi), apprenant ce qui s'était passé, et très affligé de cela, le comte de la cité s'étant joint à nous [1], nous envoyâmes à ces hommes un message pour que, se rendant en notre présence, et acceptant la décision qui serait rendue, ils retournassent ensuite en paix l'un avec l'autre et que la querelle n'allât pas en augmentant. » Il est visible ici que l'évêque prend l'initiative. C'est l'évêque qui cite les deux adversaires à comparaître en sa présence pour les concilier. Au lieu de cela, M. Monod explique la chose ainsi (p. 279) : Grégoire invite le comte à prendre les mesures nécessaires pour

[1] « Adjuncto judice. » On sait que *judex*, à cette époque, signifie un fonctionnaire du roi et spécialement un comte de cité. Les exemples de cela sont très nombreux dans Grégoire de Tours. — M. Monod traduit *adjuncto judice* par « nous nous joignimes au comte » (p. 263) ; c'est une inexactitude ; Grégoire n'a pas écrit *adjicientes nos judici*. C'est le comte qui se joint à l'évêque, non l'évêque qui se joint au comte.

Digitized by Google

qu'une décision légale mette fin à la querelle ; un tribunal se réunit « semblable aux assises ordinaires des tribunaux ; » c'est donc un *mallus ;* « tout s'y passe conformément aux règles ordinaires, » c'est-à-dire conformément à la loi salique ; Chramnisinde se présente « entouré de son parti [1], » se pose comme accusateur, « poursuit Sichaire, » exige les dix-huit cents sous que la loi salique lui adjugeait, et espère même que Sichaire étant hors d'état de les payer tombera sous le coup de l'article *De chrenecruda* et sera mis à mort. — Est-il possible de s'écarter davantage du texte d'un auteur ? M. Monod a transformé l'appel en conciliation d'un évêque en une *mannitio* d'un demandeur et en un jugement du *mallus*. Pourtant la phrase de Grégoire était d'une clarté parfaite : pas un mot à double sens ; pas un mot obscur; pas un mot qui pût induire à une telle erreur [2].

A supposer que cette phrase de Grégoire n'eût pas été assez claire, la suite mettait en pleine évidence le caractère de l'intervention épiscopale. Je continue à traduire mot à mot : « Les parties étant venues, et les citoyens s'étant réunis [3], je parlai ainsi [4] : « O hommes, ne persévérez pas dans ces crimes de peur

[1] Deux fois dans la page 280, M. Monod parle « du parti » de Chramnisinde, parce qu'il y a dans Grégoire *pars Chramnisindi*. Il faut faire attention que dans la langue du temps *pars* signifie partie plaidante, dans le sens juridique du mot. C'est ainsi que Grégoire dit quelques lignes plus loin : *partes a judice in civitatem deductæ*, les deux parties furent amenées par le comte au tribunal de la cité. Plus loin encore : *ut nullo tempore contra alteram pars altera mussitaret*. Cf. les Formules et les diplômes de jugement. C'est dénaturer les faits que de faire intervenir des « partis » dans une querelle toute privée, où il n'y eut d'engagés qu'une dizaine d'hommes du bourg de Manthelan.

[2] Voici la phrase de Grégoire : « Quod nos audientes, vehementer ex hoc molesti, adjuncto judice, mittimus ad eos legationem ut in nostri præsentiam venientes, accepta ratione, cum pace discederent, ne jurgium in amplius pullularet. »

[3] *Conjunctis civibus*. Il est clair que l'évêque, dans ces sortes de jugements, ne siégeait pas seul. Ce n'était pas comme autorité sacerdotale qu'il prononçait, c'était comme le premier parmi les notables. Voyez un jugement de même nature dans Grégoire de Tours, V, 5; le juge principal est l'évêque Nicétius, mais il a auprès de lui beaucoup de prêtres et les principaux laïques de la cité de Lyon. — Par *cives* il ne faut certainement pas entendre tous les hommes libres de la *civitas* de Tours. Les *cives* au VIe siècle n'étaient plus tellement nombreux.

[4] Le *nous* et le *je* à quatre lignes de distance, désignant la même personne, n'étonneront pas ceux qui sont quelque peu familiers avec le langage de l'époque mérovingienne. Maintes fois nous trouvons dans une même phrase *vous* et *toi*.

Digitized by Google

« que le mal ne s'étende ; nous avons déjà perdu plusieurs fils « de notre église [1] ; nous craignons d'en perdre encore d'autres « dans cette querelle. Faites la paix entre vous, je vous en prie. « Que celui qui a fait le mal, compose par esprit de charité, afin « que vous soyez des enfants de paix et que vous méritiez de pos- « séder le royaume de Dieu. » Sérieusement, cela a-t-il le moindre rapport avec la loi salique ? N'est-il pas manifeste qu'aucune des deux parties ne « poursuit » l'autre, mais que toutes les deux sont simplement invitées par un évêque à une conciliation. Remarquez dans cette phrase le mot *componat* ; est-ce qu'il est prononcé comme une peine ? C'est l'évêque qui prie (*quæso*) un coupable de composer, et « de composer par charité. » Est-ce que dans la loi salique le mot *componat* se présente de la même façon ?

Grégoire de Tours continue : « Le Seigneur a dit : Heureux « les pacifiques parce que le royaume des cieux leur appartient. « Comme celui de vous deux qui est coupable n'est pas assez « riche, il sera racheté par l'argent de l'église ; qu'au moins une « vie d'homme ne périsse pas. » Ces paroles et ces idées, purement chrétiennes, ont leur analogue dans les actes des conciles de cette époque, mais non pas dans la loi salique. Sur quelle apparence de motif a-t-on pu voir en tout cela un *mallus* franc ?

Voyez encore la suite : « Mais la partie de Chramnisinde, qui poursuivait le meurtre d'un père, d'un frère, et d'un oncle, ne voulut pas accepter la composition, et les deux parties se retirèrent. » Remarquez qu'il n'y a eu aucun jugement rendu. C'est l'évêque qui par son message a appelé les deux parties devant lui ; c'est lui seul qui a parlé. Il a prié qu'on composât ; l'une des deux parties s'y est refusée, l'affaire immédiatement s'est arrêtée et les deux parties se sont retirées également libres. Comment ne pas reconnaître qu'il n'y a eu, dans cette partie du récit, qu'un essai de conciliation épiscopale à laquelle nul n'était forcé de se soumettre [2] ?

[1] *Filius ecclesiæ*. On sait que dans Grégoire *ecclesia* signifie moins souvent l'Église que une église, c'est-à-dire un diocèse. De même plus loin, *argento ecclesiæ redimetur*, « il sera racheté par l'argent de mon église, de l'église de Tours. »

[2] Apparemment Chramnisinde voulait que Sichaire fût condamné à mort ; mais M. Monod suppose à tort qu'il comptait sur l'article 58 de la loi salique de *chrenecruda*, pour empêcher l'évêque de racheter Sichaire (page 280).

Digitized by Google

Voici encore une inexactitude où M. Monod a été entraîné par sa préoccupation exclusive de la loi salique. Grégoire rapporte, après un nouveau crime, une troisième action judiciaire. Celle-ci diffère de la précédente en ce qu'elle est provoquée par le comte, *partes a judice ad civitatem deductæ*. Voilà une manière de mettre en mouvement l'action judicaire qui n'est pas précisément conforme à la loi salique [1]. Cette nouvelle action, qui n'a plus rien d'un arbitrage, aboutit à un véritable jugement. Par malheur, Grégoire est très bref dans cette partie de son récit; il ne nous dit pas comment l'action provoquée par le *judex* aboutit à un jugement rendu par des *judices*. Il y a ici une difficulté qu'il fallait éclaircir. En tout cas, le jugement, auquel l'évêque a certainement pris une grande part [2], prononça encore une composition. Notons seulement que, cette fois, il ne semble pas que la composition ait pu être refusée par le demandeur ; car c'était un véritable jugement. La loi salique fut-elle invoquée? Cela est possible, cette fois ; mais je n'oserais pas l'affirmer aussi hardiment que M. Monod, parce que Grégoire n'en dit rien. Quoi qu'il en soit, le caractère de la décision et de l'arrangement final ne peut pas faire l'objet d'un doute, puisque Grégoire lui-même se charge d'indiquer ce caractère: *Hoc contra leges actum, ut tantum pacifici redderentur*. Cette phrase est claire et ne peut pas avoir deux sens ; elle signifie : la décision fut prise contrairement aux lois, et seulement pour pacifier les deux parties. Cependant M. Monod vient d'essayer de prouver que tout s'est passé conformément à la loi salique. Grégoire avouant que tout s'est passé contrairement aux lois l'embarrasse. Comment fait-il pour expliquer cela ? Il explique que ce jugement, quoique « rendu par les rachimbourgs suivant la loi salique, » était pourtant contraire à la loi salique ; il « violait cette loi, » parce qu'il « ne prononçait qu'une demi-composition » (p. 284). Singulière

Tout au contraire, cet article lui-même aurait permis à n'importe qui de sauver le coupable en payant pour lui ; voyez le paragraphe 2 : *per quatuor mallos... si eum nullus ad fidem tulerit ut redimant, tunc de vita componat.* La meilleure explication de cela est dans la formule de Marculfe, II, 28.

[1] J'ai montré (*Problèmes d'histoire*, p. 408 et suiv.) que la poursuite par l'autorité publique était conforme au droit mérovingien; seulement, ce n'est pas dans la loi salique que cela est dit.

[2] Cela ressort de ce que ce fut l'évêque qui paya la composition, et d'ailleurs il est visible qu'on se référa au chiffre de composition qu'il avait proposé antérieurement.

Digitized by Google

conjecture ! Le motif qui fit que la composition dûe par Sichaire à Chramnisinde fut réduite de moitié, est nettement indiqué par Grégoire de Tours ; c'est que, dans l'intervalle, Chramnisinde avait lui-même commis un crime contre Sichaire. Or, si l'on jugeait d'après la loi salique, cette loi n'interdisait certainement pas de compenser les crimes, lorsqu'il y avait eu crimes des deux côtés. Lisez cette loi, il en ressort visiblement que, si les crimes commis entre deux familles se balançaient pour moitié ou pour le tout, il y avait aussi la même balance entre les compositions. Cette vérité est tellement évidente que la loi n'a pas besoin de l'énoncer ; puisque tout crime doit être payé, il est manifeste que deux crimes se compenseront. Ce ne fut donc pas la loi salique qui fut violée en ce jugement. Quand Grégoire dit qu'en prononçant une composition on agissait contrairement aux lois, ce n'est certainement pas de la loi salique qu'il veut parler. Aussi ne dit-il pas *contra legem salicam* ; il dit *contra leges*. Prendre *leges* pour *legem salicam* est une inexactitude d'autant plus grave que, dans la langue mérovingienne, le mot *lex* a une acception fort différente quand il est employé au singulier ou quand il est employé au pluriel. Il n'est pas admissible que Grégoire de Tours ait écrit *contra leges* pour *contra legem salicam*. Il fallait donc traduire littéralement : « Cette décision ne fut pas prise conformément aux lois, mais seulement parce qu'on voulait pacifier les deux parties. » Ce sont ces derniers mots, si précis et si clairs, qui donnent l'explication du jugement. Les juges ne prononcèrent pas un arrêt légal, mais un jugement de paix. Les lois, *leges*, dont parle Grégoire de Tours, soit que vous entendiez par là les lois romaines, soit que vous entendiez les lois des rois Francs du VIe siècle, auraient prononcé une peine, peut-être même la peine de mort [1]. Mais ni les tribunaux romains ni les tribunaux Francs, surtout lorsque des ecclésiastiques y siègeaient, ne voulaient plus prononcer de peine corporelle. On ne songeait plus qu'à concilier, qu'à « pacifier [2] ». C'est

[1] On sait qu'il ne nous est parvenu qu'un très petit nombre de ces lois. Voyez cependant une *decretio Childeberti*, c. 5 et 7.

[2] J'ai montré ailleurs que les fonctionnaires royaux luttaient contre cette tendance générale et prononçaient souvent, même seuls, des sentences de mort. — Il ne faut pas oublier que les faits judiciaires de l'époque mérovingienne sont infiniment variés, et c'est une grande erreur de prétendre les expliquer tous par la loi salique.

Digitized by Google

un des traits curieux du récit de Grégoire de Tours qu'après une telle accumulation de pareils crimes aucun des criminels ne fut puni en aucune manière. En effet la composition elle-même fut payée par l'église de Tours [1]. Nous devons faire aussi cette remarque qu'aucun *fredum* ne fut payé au comte par aucun des coupables ; tous l'auraient dû, suivant la loi salique.

Je dois signaler encore dans le travail de M. Monod une conjecture singulière, qui pourrait introduire dans les études historiques une grande erreur, et contre laquelle il faut prémunir les jeunes gens. Grégoire de Tours écrit, vers la fin de son chapitre 47, que Chramnisinde mit le feu, non seulement à la maison de Sichaire, mais aussi aux maisons des autres hommes qui étaient *participes hujus villæ*, c'est-à-dire qui avaient des parts dans cette *villa*. L'expression *participes villæ*, bien qu'elle ne se rencontre nulle part ailleurs qu'ici, n'est pas difficile à comprendre. Il suffit de se rappeler les *portiones villæ* dont il est si souvent parlé dans les chartes de la même langue et de la même époque que ce récit de Grégoire de Tours. Voyez les chartes mérovingiennes, les formules ; voyez aussi les actes de l'église de Ravenne, et, pour l'époque antérieure, plusieurs inscriptions latines de l'Italie. C'est une chose bien connue que le domaine appelé *fundus* ou *villa*, n'était pas toujours la propriété d'un seul homme. Les partages de succession ou les ventes y introduisaient des divisions. Un homme possédait donc, comme il est dit plus de soixante fois dans les chartes mérovingiennes, une *portio villæ* [2]. Cette portion pouvait être une moitié, *medietas*, un tiers, *tertia*, un douzième, *uncia*, un quart, *tres unciæ*. Ce sont là des vérités qui n'échappent pas à ceux qui ont étudié le régime de la propriété entre le IIIe siècle et le VIIIe. Un *particeps villæ* est donc celui qui possède une *portio villæ*.

Au lieu de cette explication si simple, M. Monod en cherche une bien loin. Préoccupé exclusivement des choses germaniques, c'est dans les usages des barbares qu'il veut la trouver. Il sup-

[1] Grégoire, VII, 47 : « dato ab ecclesia argento. »

[2] Je ne puis citer toutes les chartes. Les principales sont, dans le recueil de Pardéssus, les nos 179, 180, 186, 230, 331, 336, 358, 457, 467, 470, 475, 516, 519, 539, 546. Voyez aussi Marculfe, II, 1. Qu'on lise le testament de Bertramn, on y remarquera quatre fois la *portio villæ* avec l'indication du motif qui fait qu'une villa est partagée entre deux ou trois propriétaires.

Digitized by Google

pose donc qu'après la conquête il ait été d'usage que plusieurs guerriers restassent groupés autour d'un chef et vécussent avec lui sur un même domaine. Notons que, parmi les nombreux documents du ve, du vi^e^, du viie siècle, il n'y a pas une seule ligne qui autorise une pareille hypothèse; aussi M. Monod n'en cite-t-il pas une. Mais, à défaut de cela, il se rappelle qu'au vi^e^ et surtout au viie siècle les grands avaient autour d'eux des serviteurs ou des clients qu'on appelait *gasindi*, *amici*, *commendati*. Bien vite il rapproche ces *gasindi* des *participes villæ*, comme si ce devait être la même chose, et sans même se demander si les documents marquent un lien quelconque entre les deux sortes d'hommes. Il raisonne donc ainsi : Ces *participes villæ* dont parle incidemment Grégoire de Tours, doivent être les *gasindi*, c'est-à-dire « les clients et les subordonnés de Sichaire » (p. 268). « Participant à l'exploitation rurale, » ils se trouvaient à l'égard de Sichaire « dans un rapport de dépendance. » C'était « une colonie agricole dont Sichaire était le chef. » En un mot, suivant lui, les *participes villæ* forment une institution germanique ; ce sont des hommes qui, à titre de guerriers-cultivateurs, vivent réunis autour du chef et partagent sa maison; ils sont déjà presque des vassaux et « annoncent l'organisation féodale (p. 282). » On voit le système. Il est ingénieux et hardi, mais sur quels documents repose-t-il ? Est-ce sur le récit de Grégoire de Tours ? Est-ce sur d'autres textes?

Regardez d'abord le récit de Grégoire. Vous n'y trouvez pas un mot qui indique que ces *participes villæ* soient des serviteurs ou des clients de Sichaire. Loin de là, Grégoire montre que ces *participes* possèdent chacun une maison sur la villa tout comme Sichaire possède la sienne. Voici sa phrase : « Chramnisinde mit le feu, non seulement à la maison de Sichaire, mais encore aux maisons des autres hommes qui avaient des parts de cette villa. » Je ne vois rien dans cette phrase qui marque que ces hommes fussent des clients de Sichaire. L'historien ne dit même pas qu'ils fussent ses amis. Les amis de Sichaire sont mentionnés dans d'autres phrases, mais non pas dans celle-ci. Il ne dit pas non plus que ces hommes eussent pris parti pour lui. Il rapporte simplement qu'un incendiaire, dans sa fureur, non content de brûler la maison de son ennemi, brûla aussi les maisons de ceux qui en possédaient dans la même villa. Où aperçoit-on que ces hommes fussent « dépendants » de Sichaire ? Grégoire dit,

Digitized by Google

au contraire, que Sichaire n'était pas riche [1]. Ce n'étaient pas les hommes comme lui qui avaient une troupe de *gasindi* autour d'eux. Aussi Grégoire ne parle-t-il que de ses esclaves, *pueri*, et de quelques hommes amis qu'il réunit pour un coup de main [2]. Il s'en faut de tout que Grégoire le représente comme un chef de vassaux. Sichaire n'était pas riche ; cette villa même où il habitait, il ne la possédait pas tout entière. Il y possédait une maison comme d'autres y avaient la leur [3]. Il n'avait donc, comme d'autres propriétaires, qu'une *portio* dans cette villa. Il était lui-même un des *participes hujus villæ*. C'est ce qui est dit implicitement par Grégoire ; regardez de près sa phrase : « Chramnisinde brûla toutes les maisons, tant de Sichaire que *des autres* qui avaient des parts de cette villa [4]. » Ce mot « des autres, » *reliquorum*, indique bien que Grégoire compte Sichaire parmi ceux qui avaient des parts. Il met Sichaire et « les autres » sur le même rang. Ainsi la théorie que M. Monod a construite sur cette phrase de Grégoire, est absolument contredite par cette phrase même.

Cherchons maintenant si, en dehors du récit de Grégoire, il y a quelque document qui appuie cette théorie. M. Monod n'en indique pas un, et j'ajoute que jamais il n'en indiquera. Nulle part, ni dans les usages des Germains, ni dans leurs lois, ni dans les chartes mérovingiennes, ni dans les récits du temps, on ne trouve des *gasindi* qui soient en même temps *participes villæ*. Que des clients partagent la table d'un patron et vivent avec lui, c'est ce qui se voit ; mais qu'ils partagent son domaine, c'est ce qu'on n'aperçoit jamais. Or, la différence est grande.

[1] « Illi... minor est facultas. »

[2] M. Monod paraît croire que *amici*, dans notre texte, a le sens de *gasindi* ; page 282, « *amici*, c'est-à-dire clients de condition libre. » Il s'en faut beaucoup que *amici* ait toujours cette signification, et je serais assez porté à croire que, dans Grégoire de Tours notamment, il ne signifie pas autre chose que « amis ». Il est bien certain que le mot *amicitia* qui est au commencement du récit, n'a pas d'autre sens que celui d'amitié ; on ne supposera pas que Sichaire fût client du prêtre.

[3] Il avait aussi quelques biens dans le Poitou : « Tranquilla, conjux Sicharii, relictis rebus viri sui in Turonico sive in Pictavo. » Il n'est pas rare dans les chartes qu'un homme possède des *portiones* dans plusieurs *villæ* fort éloignées les unes des autres. Nous savons bien que chaque *portio* avait son petit personnel de paysans, colons ou serfs, qui cultivaient la terre.

[4] « Domus omnes tam Sicharii quam reliquorum qui participes hujus villæ erant, incendio concremavit. »

Digitized by Google

Nos chartes mérovingiennes décrivent le domaine ou la villa avec assez de netteté pour que nous sachions comment cette villa était constituée et quels hommes y vivaient. Nous y voyons des colons, des affranchis, des serfs ; jamais nous n'y voyons d'hommes libres qui, subordonnés à un chef, « partagent » cette villa avec lui. Sur ce point, les chartes ne permettent aucune hésitation. Nulle part on n'y trouve de *participes villæ* en dehors de ces propriétaires de *portiones villæ* dont nous avons parlé plus haut et qui sont très nombreux dans les chartes.

Or, les mêmes chartes nous montrent que ces propriétaires de *portiones* sont absolument indépendants les uns des autres. La *portio* est une propriété comme le serait la villa tout entière. Le propriétaire en dispose comme il veut. Maintes fois il la vend, il la lègue, il en fait donation, sans avoir à demander la permission d'un chef. Il n'y a pas dans ces chartes le plus léger indice d'une subordination. Même il y est visible que, lorsqu'une villa est divisée en plusieurs *portiones*, aucune d'elles n'a de supériorité sur les autres, aucun des propriétaires n'exerce un domaine éminent sur les autres propriétaires. Nous parlons, bien entendu, du ve, du vi^e^ et du viie siècles.

N'allons pas supposer non plus que ces *participes* forment une sorte de communauté rurale [1]. Rien de pareil ne peut se déduire du récit de Grégoire de Tours. Quant aux chartes, elles montrent le contraire. Les *portiones* sont des propriétés distinctes et indépendantes. L'homme vend, lègue ou donne sa *portio* à qui il veut sans jamais avoir à consulter les propriétaires des autres *portiones*. La *portio* passe aux mains d'un étranger sans qu'il soit besoin d'obtenir l'autorisation d'une communauté d'habitants. Les chartes sont, sur ce point, d'une clarté qui ne permet pas la contestation. Chacun de ces *participes* possède ses serfs et ses colons à soi, car nous voyons sans cesse le propriétaire d'une *portio* aliéner avec sa terre ses colons ou quelquefois affranchir ses serfs sans demander l'autorisation de personne [2].

[1] M. Monod, qui fait d'eux des serviteurs de Sichaire à la page 268, en fait « ses associés » à la page 272. Il suppose « une exploitation en commun. » Rien de tout cela, bien entendu, n'est dans Grégoire de Tours.

[2] Il était donc très faux de dire que les *participes villæ* eussent, sous le patron commun, un droit de correction sur les paysans de l'ensemble du domaine (Monod, p. 283). Cette partie de l'erreur de M. Monod vient de ce qu'il voit les « amis » de Sichaire mettre à mort des esclaves qui avaient

Digitized by Google

Qu'il y eût quelque lien, ou de bon voisinage, ou même parfois d'intérêt, entre les cinq ou six propriétaires qui se partageaient un domaine, c'est ce qui est fort admissible ; mais il y a loin de là à former une communauté [1].

On voit donc que toute la théorie de M. Monod sur les *participes villæ* est purement imaginaire. Il n'y a ni dans le récit de Grégoire de Tours ni dans aucun autre document un seul indice qui permette de voir dans ces hommes une sorte de vassaux. Dire que « ce partage de la villa fait pressentir l'organisation féodale » est une hypothèse qui séduira peut-être ceux qui sont pressés de trouver une origine quelconque à ce régime ; mais elle est bien dangereuse. Les *participes villæ* et les *portiones villæ* n'ont rien de commun avec le vasselage et la féodalité.

V

Il est à peu près inévitable de tomber dans l'erreur quand on abandonne l'analyse minutieuse pour le commentaire artificiel. Or, ce n'est pas ici un fait isolé; cela devient aujourd'hui une méthode. Je vois avec quelque crainte pour l'avenir des études historiques cette nouvelle méthode s'affirmer, se prôner hautement, s'efforcer de prévaloir. Beaucoup de jeunes érudits l'emploient. Ils ne font plus d'analyses et se jettent dans les rapprochements et les comparaisons. C'est que l'analyse est, dans sa rigueur, une chose fort difficile et où les plus scrupuleux peuvent parfois se tromper; le rapprochement est toujours facile et permet de passer à côté de toutes les difficultés. L'analyse est étroite et naturellement peu plaisante ; la comparaison sera aussi ingénieuse que vous voudrez; elle sera souvent inattendue, toujours séduisante. Au lieu donc de l'âpre étude de chaque ligne et de chaque mot d'un texte, on l'explique bien vite par un autre texte, qu'on lui associe, qu'on lui adapte, dont on le couvre, et sous lequel on vous le dissimule si adroitement que le lecteur ne pense plus au texte

blessé Sichaire presque mortellement. Mais Grégoire ne dit pas que ces *amici* soient les mêmes que les *participes villæ* dont il parle dans une autre phrase.

[1] Il n'est pas besoin d'ajouter que ces *participes villæ* n'ont rien de commun avec le titre de la loi salique *de migrantibus*. Je suis surpris que M. Monod me reproche (page 268 note 3) de n'avoir pas fait cette confusion.

Digitized by Google

dont vous lui promettiez l'analyse. Je connais des chaires où l'on explique la *Germanie* de Tacite uniquement d'après les lois germaniques et scandinaves. Sans doute, il peut arriver quelquefois (mais le cas est plus rare qu'on ne pense) qu'un usage indiqué nettement par Tacite se retrouve avec la même netteté six siècles après lui. Dès lors, le rapprochement est justifié ; il est légitime et même obligatoire. Mais ce n'est pas à cela qu'on se borne. Des phrases de Tacite qui ne contiennent aucun indice, aucun mot qui les rapproche de la loi salique, on les explique par cette loi. Une phrase de Tacite est-elle d'abord difficile à comprendre ; vite, on en cherche le sens dans la loi salique. Telle autre phrase présente, au contraire, une signification très claire et toute naturelle ; on la détourne de son sens vrai pour lui faire dire quelque chose qui soit dans la loi salique. On ne se donne pas la peine de chercher dans le latin de Tacite ce que Tacite a voulu dire ; on veut qu'il ait eu telle pensée parce que la loi salique contient telle disposition. J'ai entendu ériger en axiome que la *Germanie* de Tacite ne pouvait être comprise qu'à la condition de la lire à travers les lois germaniques : comme si Tacite avait connu ces lois en écrivant, comme si ces lois elles-mêmes n'étaient pas d'une date fort postérieure au temps de Tacite, comme si elles n'appartenaient pas à un tout autre état social, comme s'il était bien sûr que les peuples que Tacite a connus et ceux qui ont écrit ces lois fussent les mêmes peuples et n'eussent subi aucune transformation dans ce long intervalle. Pressez un peu cette méthode, vous trouverez dix raisons péremptoires qui vous en montreront la fausseté. Elle plaît pourtant, elle a la vogue, et les débutants sont d'abord séduits par elle. C'est une méthode anti-scientifique. Pour comprendre un texte, quel qu'il soit, il faut d'abord l'analyser isolément. La comparaison avec un autre texte ne doit venir qu'après. Comparez deux textes quand vous les aurez d'abord expliqués chacun en soi ; mais ne les expliquez pas l'un par l'autre, et surtout ne donnez pas à l'un le sens qui appartient à l'autre. Ces comparaisons hâtives ont introduit, depuis une vingtaine d'années, bien des erreurs en histoire. J'ose conseiller aux jeunes gens de revenir à la méthode sévère d'autrefois, c'est-à-dire à l'étude minutieuse des mots et des choses, à l'accumulation patiente des détails, et à ce qu'on appelait jadis le dénombrement exact des faits. C'est la

Digitized by Google

méthode que nous ont enseignée nos maîtres, les Guérard, les Quicherat, les Chéruel, et elle est la bonne.

J'espère qu'on ne se méprendra pas sur ma pensée. Ce n'est pas le rapprochement en lui-même que je combats, Les meilleurs érudits ont fait des rapprochements et ils continueront d'en faire au grand profit de la vérité. Il y a des rapprochements justes. On les reconnaît à ces deux conditions, l'une, que les deux textes ou les deux faits qu'on rapproche aient été d'abord analysés isolément et bien étudiés chacun en soi, l'autre, qu'on puisse montrer entre les deux un rapport certain, un lien visible, un point de jonction. Ce que je combats, c'est le rapprochement qui dispense de l'analyse, c'est le rapprochement sans rapport constaté, c'est le rapprochement arbitraire et qui n'existe que dans l'esprit de celui qui le fait [1].

L'idée fixe d'expliquer un récit de Grégoire de Tours par la loi salique était pleine de périls. D'abord elle empêchait de voir vingt choses qui sont dans le récit de Grégoire. Ensuite, elle portait à y voir vingt choses qui n'y sont pas. Quand on a, même inconsciemment, la pensée arrêtée d'assimiler deux textes si dissemblables, le jugement et le regard même ne sont plus libres. Vous avez cru lire Grégoire de Tours, mais vous aviez les yeux sur la loi salique. Votre esprit était tellement occupé et rempli par la loi salique que, sans vous en apercevoir, vous l'avez substituée à chaque ligne de Grégoire de Tours. Nous appelons cela la *méthode subjective*. Elle est subjective en ce que, au lieu d'étudier l'*objet* en soi et tel qu'il est, vous y portez, vous *sujet* pensant, vos idées personnelles. Vous croyez regarder l'objet, et vous ne regardez que votre propre pensée. Vous êtes dominé par votre pensée au point de ne voir qu'elle et de la voir partout. C'est là la plus grande cause d'erreur en histoire. Il y a des esprits qui, pour ce seul motif, sont comme incapables de voir le vrai. Si l'histoire est la plus difficile des sciences, c'est surtout parce qu'elle exige que le chercheur soit libre de toute idée pré-

[1] M. Paul Viollet, dans la *Revue critique* du 11 octobre 1886, paraît croire que je rejette toute méthode comparative; ce que je rejette, ce sont les excès et le mauvais usage de cette méthode, c'est, par exemple, la comparaison de deux termes qu'on n'a pas suffisamment étudiés, ou de deux termes qui n'ont qu'un rapport apparent ou artificiel. Nous différons, M. Viollet et moi, non sur les mérites de la méthode comparative, mais sur les conditions et l'application de cette méthode.

Digitized by Google

conçue. En physique et en chimie, les idées préconçues ont moins de danger, parce que les expériences du moins se font toujours indépendamment des idées du savant. En histoire, une pensée qui occupe l'esprit peut troubler le regard du chercheur au point qu'un texte lui paraisse justement le contraire de ce qu'il est. Nous venons de voir ce qu'était devenu un récit de Grégoire de Tours dans les mains d'un homme d'esprit qui voulait y retrouver la loi salique. Lisez ce même récit sans cette préoccupation, lisez-le en lui-même et tout seul, il prendra un tout autre aspect ; et vous y constaterez des faits d'une nature toute particulière, qui, pour être différents de la loi salique, n'en sont pas moins dignes d'être observés et étudiés. Voilà trente ans que, par mon enseignement et mes travaux, je lutte contre cette manière subjective de voir les faits et de lire les textes. La première chose qu'il faut recommander à ceux qui commencent l'étude de l'histoire, c'est cette absolue indépendance, cette indépendance à l'égard de soi-même, sans laquelle il n'y a pas de recherche historique. Si vous voulez étudier les anciens peuples, comprenez leurs idées telles qu'ils les ont exprimées, non pas telles que votre esprit moderne se les figure. Si c'est le moyen âge que vous voulez connaître, n'allez pas vous faire à l'avance une opinion de toutes pièces. Ne soyez ni germaniste ni romaniste ; vous ne verriez que la moitié des choses, et cette moitié même, vous la comprendriez mal. N'expliquez pas tout par la loi salique ; vous fausseriez presque tout. Rien ne se refuse plus à vos systèmes étroits que le moyen-âge. Les faits sont aussi variés que les documents sont nombreux. Lisez chaque document en lui-même, étudiez-le et comprenez-le suivant sa nature propre. L'étude isolée de chaque document vous montrera la diversité et la complexité des faits.

FUSTEL DE COULANGES.

Digitized by Google

L'EMPIRE ET L'ÉGLISE

PENDANT LE RÈGNE DE GALLIEN

Souvent négligé par les historiens, le règne de Gallien marque un des moments les plus importants de l'histoire politique et religieuse de troisième siècle. Bien qu'honoré du titre d'Auguste dès 253, Gallien ne commence à jouer vraiment un rôle qu'à partir de 258, quand Valérien s'établit en Orient, lui laissant l'Occident à gouverner et à défendre. C'est le moment de grandes invasions, trop peu étudiées, qui, en Europe comme en Asie, menacent de très près l'existence de l'empire. Après la défaite de Valérien, captif des envahisseurs, Gallien répare une des plus lourdes fautes de son père, en faisant par un édit cesser la persécution des chrétiens. Mais s'il montra, sur ce point, un vrai sens politique, sur un autre il en manqua : au lieu de ratifier le mouvement qui portait, aux deux extrémités de l'empire, les peuples à se concentrer pour faire face aux Barbares, il use sa vie et ses forces à lutter contre les collègues que la nécessité lui a donnés en Orient et en Occident. Tel est, esquissé en quelques traits, ce règne intéressant et singulier, qui semble avoir vu l'image anticipée des grands faits destinés à remplir la scène du monde : la division de l'empire, prélude de celle que trente ans plus tard réalisera Dioclétien ; la pacification religieuse, cinquante ans avant Constantin ; des invasions barbares en Orient et en Occident, annonçant de loin les cataclysmes qui transformeront l'Europe du cinquième au sixième siècle, et détruiront l'Asie romaine au septième. Aucun de ces événements, sous Gallien, ne produira ses conséquences ; tous demeureront incomplets et inachevés. Mais pressés, en quelque sorte, l'un sur l'autre dans l'étroit espace de dix ans, ils offrent un émouvant spectacle. D'avance ils dévoilent les causes de la faiblesse de

Digitized by Google

l'empire, indiquent les remèdes qui y pouvaient encore être apportés, montrent grandissant au sein des malheurs publics, déjà s'imposant à la reconnaissance et au respect, la force religieuse qui remplacera un jour toutes les forces civiles défaillantes.

I

Les chrétiens considéraient comme une punition du ciel, irrité contre les persécuteurs, les maux de toute sorte qui, au milieu du troisième siècle, bouleversèrent le monde romain. Un des meilleurs documents hagiographiques de cette époque a conservé le souvenir d'une scène étrange. C'était au plus fort de la persécution de Valérien. Dans la capitale militaire de la Numidie, Lambèse, dont les ruines, en partie conservées, ont donné tant d'inscriptions intéressantes, une troupe de fidèles était conduite au supplice. Pendant que, les yeux bandés, ils attendaient la mort, le voile de l'avenir sembla se lever devant eux. D'une voix forte, dit un témoin, ils prédirent les maux qui allaient fondre sur l'empire, parlèrent de blancs cavaliers dont il leur semblait entendre le bruit, annoncèrent des invasions, des pestes, des tremblements de terre, la captivité [1]. C'était résumer en quelques mots l'époque troublée dont nous commençons le récit.

Dès 258 ou 259, les « blancs cavaliers » s'ébranlaient en Afrique. Enveloppés comme aujourd'hui dans leurs burnous flottants, montés sur ces petits chevaux sans bride, à l'épaisse crinière [2], dont les martyrs de Lambèse avaient cru entendre les hennissements sauvages et le galop plus rapide que le vent, les Kabyles fondirent sur la Numidie. La première attaque vint des Bavares, tribu des hauts plateaux, voisine de la seconde chaîne de l'Atlas et des chotts salés de Tubon [3]. Quatre rois ou cheiks,

[1] *Passio SS. Jacobi, Mariani, et aliorum plurimorum martyrum in Numidia*, 12, dans Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 230.

[2] Voir Bartoli, *La colonne Trajane*, pl. XLVII ; Froehner, *id.*, pl. L.

[3] Les Bavari nommés dans l'inscription de Decianus, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, 7924, doivent, selon toute apparence, être assimilés aux *Babari transtagnenses* d'une inscription de Cherchell, *ibid.*, 9324 ; *transtagnenses* désigne leur résidence au delà des chotts salés, *salinæ tubunenses*. Cf. Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 640, note.

Digitized by Google

ayant formé un çof et levé leurs bandes, entrèrent dans la province par l'ouest, et ravagèrent le territoire de Mileu [1]. Repoussés, ils franchirent sur un autre point la frontière numide [2]. Bientôt les Quingentans, indomptable tribu de la Grande Kabylie contre laquelle tous les gouverneurs eurent à lutter pendant un demi-siècle, descendent des Montagnes de Fer [3]. Enfin un douar de cavaliers, attachés à l'un de ces chefs intrépides, seigneurs féodaux et brigands tout ensemble, que les Maures vénéraient comme des dieux [4], parcourt la province, pillant les villes et les villages, faisant une immense razzia de troupeaux et de captifs. Faraxen et ses hommes étaient la terreur des Romains. Les troupes régulières demeuraient impuissantes contre ces ennemis insaisissables. Seuls, des cavaliers de même race purent en venir à bout. Le hardi Faraxen se dirigeait, chargé de butin, vers les inaccessibles retraites de la Grande Kabylie : le préfet d'un escadron de Maures auxiliaires, en garnison à Auzia, l'atteignit et le tua au pied de la première chaîne de l'Atlas [5]. Mais l'officier romain tomba à son tour dans une embuscade de Bavares,

[1] BAVARIBVS QVI ADVNATIS IIII REGIBVS IN PROVINCIAM NVMIDIAM IN RVPERANT PRIMVM IN REGIONE MILLEVITANA..... *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 7924.

[2] ... ITERATO IN CONFINIO MAVRETANIÆ ET NVMIDIÆ... *Ibid.*

[3] ... TERTIO QV*inquege*NTANEIS GENTILIBVS MAV*re*TANIÆ CAE SARIENSIS... *Ibid.* Une inscription de 304 nous apprend que les Quinquegentans résidaient aux environs de Tupusuctu (Tiklat), à peu de distance de Bougie : *turbas Quinquege*NTANEORVM EX TVBVSCITANA, *ibid.*, 8836. Tupusuctu était dans la Mauritanie Sitifienne, mais tout à fait sur les confins de la Mauritanie Césarienne, au pied du Djudjura, c'est-à-dire des montagnes bordant la Grande Kabylie.

[4] Mauretaniæ dei sunt reguli sui. Tertullien, *Apol.*, 24. — Mauri manifeste reges suos colunt. Saint Cyprien, *Quod idola dii non sint*, 21.

[5]
... ITEM GENTILIBVS FRAX
INENSIBVS QVI PROVINCIAM
NVMIDIAM VASTABANT CAP
TO FAMOSISSIMO DVCE EORVM
CÆSIS FVGATISQVE.

Corpus inscr. lat., t. VIII, 7924. — L'inscription de la statue élevée, le 26 mars 260, en l'honneur de Q. Gargilius Martialis, chef de la cohorte auxiliaire et de l'escadron de cavaliers maures en garnison à Auzia, dit que

..... EIVS VIR
TVTE AC VIGILANTIA FA
RAXEN REBELLIS CVM SA
TELLITIBVS SVIS FVERIT
CAPTVS ET INTERFECTVS.

Ibid., 9047. — Auzia, colonie romaine, aujourd'hui Aumale, est au pied d'un rameau de l'Atlas, se détachant de la chaîne qui enserre la Grande Kabylie.

Digitized by Google

et y périt [1]. Cependant l'invasion fut pour un temps arrêtée : le légat impérial, C. Macrinius Decianus, put élever dans le camp de Lambèse un autel à Jupiter et à tous les dieux, en reconnaissance de la victoire des Romains [2].

Au moment où le soulèvement de quelques tribus faisait trembler la province la plus militaire de l'Afrique, des invasions autrement redoutables dévastaient les rivages opposés de la Méditerranée. Depuis plusieurs années, Gallien séjournait sur les limites de la Gaule et de la Germanie, pendant que son père Valérien, tantôt à Byzance, tantôt à Antioche, s'efforçait de défendre l'Orient contre les périls qui pouvaient venir des Balkans, de l'Euxin ou de l'Euphrate. Profitant de ce que les frontières du Rhin se trouvaient momentanément dégarnies, les Francs et les Alemans franchirent le fleuve dès les premiers jours du règne. La présence du second Auguste, et plus encore l'énergie d'Aurélien, l'habileté de Posthume, ses lieutenants, arrêtèrent l'invasion. On parle de grandes victoires. A en croire les médailles, nouvel Hercule, nouveau Mars, nouveau Jupiter, Gallien aurait défait l'ennemi sur le Rhin et sur le Mein : le nom de Germanique serait la récompense légitime de ses exploits. Cependant l'or et la politique vinrent utilement en aide aux armes : un chef barbare, acheté par Gallien, consentit à défendre contre ses compatriotes [3] ces barrières naturelles de la Germanie, qui, en s'ouvrant, permettaient au flot envahisseur d'inonder la Gaule à l'ouest, l'Italie au nord.

C'était l'essai d'un système qui durera jusqu'à la fin de l'empire d'Occident : les Barbares chargés de garder la civilisation romaine contre d'autres Barbares. Puissent les dieux, disait déjà Tacite, éterniser la discorde entre Germains! Il y va du salut de l'empire [4]. Malheureusement les dieux n'exaucèrent pas toujours cette prière. L'affinité de race, de mœurs, de convoitises amenait quelquefois une entente secrète entre ces sentinelles avancées posées par Rome et leurs frères Barbares. Qui gardera les gardes? demande Juvénal [5]. Rien, si ce n'est le respect de la foi jurée,

[1] INSIDIIS BAVARVM DECEPTO. *Ibid.*, 9047.

[2] L'inscription 7924, où sont relatées les principales circonstances de l'invasion, est dédiée par le légat Decianus I O M CETERISQ DIIS DEABVSQ IMMORTALIB.

[3] Zosime, *Hist. Rom.*, I, 30.

[4] Tacite, *De mor. Germ.*, 3

[5] ... Sed quis custodiet ipsos custodes ?... Juvénal, *Sat. VI*, 347.

Digitized by Google

et ce respect, les nations germaniques ne le professaient guère. Aussi, quand, appelé du Rhin vers le Danube par de nouvelles invasions, Gallien quitta la Gaule, emmenant probablement une partie de ses forces, les digues élevées par une adroite politique ne tardèrent pas à se rompre. Nous placerons à cette époque, avec Grégoire de Tours [1], l'invasion de Chrocus, roi des Alemans. Poussé par les conseils de sa mère, une de ces fanatiques Germaines que la superstition populaire marquait d'un caractère sacré [2], il ruina Mayence, Metz, échoua devant Trèves [3], et pénétra jusqu'en Auvergne. La haine de la civilisation, ce sentiment inné chez le Barbare [4], faisait de Chrocus l'ennemi de toute grandeur : il s'attaquait avec la même joie aux édifices matériels du paganisme [5] et aux vertus morales des chrétiens. Les deux cultes eurent presque également à souffrir de son passage. On put juger de son fanatisme aveugle lorsque, défilant avec ses troupes au pied du Puy-de-Dôme, il aperçut les sommets couronnés par les immenses constructions du temple de Mercure Dumias. Bientôt, sur l'ordre du Germain, les épaisses murailles, formées à l'intérieur de petit appareil et à l'extérieur de blocs carrés, s'écroulèrent dans les flammes, qui dévoraient en même temps les lambris de mosaïques, les pavés de marbre, et fondaient les lames de plomb de la toiture [6]. Le dieu, le plus

[1] «Valerianus et Gallienus romanum imperium sunt adepti... Quorum tempore, Chrocus ille, Alamannorum rex, commoto exercitu, Gallias pervagavit.» Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 30. Des écrivains postérieurs, Frédégaire, Ammoin, Sigebert, font de Chrocus un roi des Vandales, et placent l'invasion au cinquième siècle. Avec les Bollandistes, Bouquet, *Histoire de l'Eglise Gallicane*, t. III, p. 39, Denys de Sainte Marthe, *Gallia christiana*, t. I, p. 137, Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. IV, art. et notes sur saint Privat, nous suivrons l'opinion de Grégoire de Tours, renvoyant, pour les raisons à l'appui, à la dissertation de Cuper dans les *Acta Sanctorum*, août, t. IV, p. 433-436.

[2] Per consilium, ut aiunt, matris iniquæ. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, I, 30.

[3] Ces détails sont donnés par Frédégaire, Ammoin, Sigebert.

[4] Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*, p. 372.

[5] « Cunctas ædes, quæ antiquitus fabricatæ fuerant, a fundamentis subvertit. » *Hist. Franc.*, I, 30.

[6] « Veniens vero Arvernos, delubrum illud, quod Gallica lingua Vasso Galatæ vocant, incendit, diruit atque subvertit. Miro enim opere factum fuit atque firmatum ; cujus paries duplex erat. Ab intus enim de minuto lapide, a foris vero quadris sculptis fabricatum fuit. Habuit enim paries illo crassitudinem pedes triginta. Intrinsecus vero marmore ac musivo variatum

Digitized by Google

grand des colosses connus, œuvre du sculpteur Zénodore [1], fut mis en pièce par les Barbares [2]. Descendues de la montagne, les hordes allemandes rencontrèrent à peu de distance de Clermont les vastes poteries de Lezoux, couvrant de leurs ateliers une ligne de douze kilomètres : ce fut le coup de mort de cette industrie, qui depuis le premier siècle avait rempli la Gaule et la Bretagne de ses produits si parfaits [3]. Clermont fut un des points où le Barbare entassa le plus de ruines et répandit le plus de sang. On parle de six mille chrétiens massacrés [4]. L'hagiographie a conservé les noms de Victorin, ancien ministre inférieur de Mercure Dumias, ancien agent de la persécution de Valérien, converti et martyrisé en même temps que Cassius, Antolianus, Liminius [5]. Les populations étaient partout terrifiées. On se réfugiait dans les châteaux, on fortifiait les hauteurs. Au milieu du désarroi universel, les évêques prenaient déjà le rôle de défen-

erat. Pavimentum quoque ædis marmore stratum, de super vero plumbo tectum. » *Ibid.*

[1] Pline, *Nat. Hist.*, XXXIV, 18, 6. Le sculpteur fut payé 400 mille sesterces (80 mille francs) par an pendant dix ans.

[2] Un pied en bronze doré, ayant peut-être appartenu à ce colosse, a été retrouvé dans les environs, il y a peu d'années. Voir *Mémoires de la société des antiquaires de France*, 1879, p. 287.

[3] Voir l'article de M. Plique, dans la *Gazette archéologique*, 1881, n° 1. « Partout, écrit-il, j'ai retrouvé les restes des malheureux egorgés et privés de sépulture, souvent ensevelis sous les ruines de leurs demeures incendiées. Les fourneaux garnis de poteries se sont éteints tout à coup, et la ville industrielle a été anéantie. Le temple de Mercure Dumias et la ville de Nemetum furent incendiés à la même époque, et je ne vois qu'un grand événement historique, comme l'invasion de Chrocus et de ses Alemans, qui puisse expliquer ces événements et leur contemporanéité. » — « Les monnaies trouvées au milieu des fabriques ruinées de Lezoux ne descendent pas plus bas que les règnes de Valérien et de Gallien. Il paraît donc certain que la destruction de ce grand centre céramique eut lieu au milieu du troisième siècle, c'est-à-dire au moment de l'invasion de Chrocus. » Héron de Villefosse, dans le *Bulletin de la société des antiquaires de France*, 1883, p. 205, 210.

[4] Six mille deux cent trente-six. Du Saussay, *Martyrologium Gallicanum*, cité par Bollandus, *Acta Sanctorum*, février, t. I, p. 769. — Ne nous étonnons pas de ces chiffres, si élevés qu'ils paraissent. Le compte rendu de la Société des Missions étrangères indique, au Tonkin et dans l'Annam, dix missionnaires, douze prêtres indigènes, soixante catéchistes, trois cent religieuses, trente mille chrétiens massacrés en 1885; plus, deux cent cinquante églises ou chapelles, deux séminaires, quarante écoles, soixante-dix résidences de missionnaires, dix-sept orphelinats, treize couvents et cinquante mille maisons de chrétiens incendiés ou démolis.

[5] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 31 ; cf. *Acta Sanctorum*, février, t. I, p. 769; mars, t. III, p. 769.

Digitized by Google

seurs de leur peuple, qu'ils rempliront en face de toutes les invasions. Privat, évêque d'Anderitum Gaballorum (Javoulx), dans le Gévaudan, surpris par les Barbares en dehors du camp où s'étaient retranchés les habitants, refuse de trahir ses concitoyens, puis de sacrifier aux sauvages divinités du Nord, et meurt martyr du patriotisme et de la foi [1]. Didier, évêque de Langres, s'offre pour victime, supplie le vainqueur de se contenter de son supplice, et périt avec l'archidiacre Valerius et de nombreux chrétiens [2]. Ausone, évêque d'Angoulême, voyant les assiégés manquer de pain, va trouver le Barbare, se déclare l'auteur de la résistance, et paie son dévouement de sa vie [3]. Quelle que soit l'insuffisance des documents qui nous ont conservé ces traits et plusieurs autres semblables, on doit reconnaître dans l'acharnement montré par les envahisseurs contre les chrétiens une preuve du courage avec lequel ceux-ci, oubliant la persécution qu'ils venaient de subir, s'associaient à la défense du sol national. Les évêques sont déjà les chefs naturels de la résistance : ils essaient de traiter avec l'ennemi, ils parlent au nom des cités. Qu'on ne voie pas dans ces faits un anachronisme : les chrétiens tendent partout dès lors à prendre ce rôle. Cinq ans plus tard, deux fidèles d'Alexandrie, qui l'un et l'autre devinrent évêques, se feront médiateurs entre les troupes romaines et une partie de la population révoltée [4]. Dans les grandes crises, les regards éperdus se tournent vers les dépositaires de la force morale : l'autorité vient à eux, presque malgré eux. Cependant la tempête qui s'était abattue sur la Gaule touchait à sa fin. Chrocus et ses bandes, attirés comme tous les Barbares du Nord par les pays du soleil, et marchant vers l'Italie, vinrent se briser sous les murs d'Aix. L'officier qui commandait les Romains s'appelait Marius [5] : c'est probablement le même qui, dans quelques années, deviendra empereur.

[1] « Inruentibus autem Alemannis in Gallias, sanctus Privatus Gabbalitanæ urbis episcopus, in crypta Memmatensis montis, ubi jejuniis orationibusque vacabat, reperitur, populi Gredonensis castri munitione conclusus. Sed dum oves suas bonus pastor lupis tradere non consentit, dæmoniis immolare compellitur. Quod spurcum ille tam execrans quam refutans, tamdiu fustis cæditur, quoadusque putaretur exinanimis. Sed ex ipsa quassatione, interpositis paucis diebus, spiritum exhalavit. » Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 32.

[2] Henschenius, dans les *Acta Sanctorum*, mai, t. V, p. 242-247.

[3] Papebroch, *ibid.*, p. 131 et suiv.

[4] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 32.

[5] Marius est nommé par Ammoin, *Hist. Franc.*, III, I ; Frédégaire ; Sigebert, qui l'appelle Marianus.

Digitized by Google

Pendant que la Gaule était ainsi dévastée, une des plus riches provinces de l'empire connaissait, pour la première fois, les horreurs de l'invasion. Protégée par son éloignement du monde germanique, par les montagnes et les mers qui lui servent de frontières, l'Espagne avait jusque là goûté en paix les douceurs de la civilisation romaine : seules, les côtes de la Bétique souffraient des incursions des pirates mauresques. Mais il semble qu'aucun des pays où coula le sang des martyrs ne devait échapper au fléau. Au milieu du troisième siècle, un peuple germanique, d'un nom encore peu connu, vint tout à coup, malgré la distance, fondre sur l'opulente péninsule. Les historiens ne sont pas d'accord sur la voie suivie par les Francs pour arriver en Espagne. Aurelius Victor dit qu'ils traversèrent toute la Gaule, ce qui s'entendrait des Ripuaires forçant la barrière de la Moselle et du Rhin. Mais il est plus probable que la tribu qui envoya ses guerriers dans les provinces espagnoles était celle des Francs Saliens, habitant les plaines basses de la Hollande et de la Campine, et habitués aux hasards de l'Océan. « Une mer agitée par la tempête est pour eux comme la terre ferme, le vent glacial de l'hiver comme la tiède brise du printemps, » dit un écrivain du quatrième siècle [1] ; un panégyriste du même temps ajoute que les Francs, dans leur ardeur guerrière, se laissèrent emporter au delà des bornes de l'Océan, c'est-à-dire jusqu'à la Méditerranée, et firent trembler sous leurs armes les côtes de l'Espagne même [2]. Que les hardis pillards aient pris la voie de terre, saccageant sur leur passage le nord et l'ouest de la Gaule, ou qu'ils aient choisi la mer, leur entrée en Espagne fut terrible. Pendant douze années [3] ces sauvages du Nord, aux longs cheveux roux, au teint blanc, à la taille gigantesque, parcoururent la péninsule épouvantée. Une seule légion, dont le quartier général restait en Asturie, défendait l'Espagne [4] : ses détachements, disséminés dans les grandes villes, étaient trop peu nombreux pour opposer une resistance sérieuse aux Barbares. Les

[1] Libanius, *Discours impérial.*

[2] « Ultra ipsum Oceanum æstu furoris insecta... Hispaniarum etiam oras armis infestas habebant. » Nazaire, *Paneg. Const.*, 17. Anvers, 1599, p. 163.

[3] Orose, *Adv. pag. Historia*, VII, 41.

[4] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 305.

Digitized by Google

milices provinciales, qui existaient au moins en Tarraconaise [1], n'avaient de force que pour assurer l'ordre intérieur. En réalité, le pays était désarmé. Une de ses plus grandes villes, où venaient de périr pour le Christ Fructueux, Augure et Euloge [2], fut attaquée. Malgré ses murailles [3], sa petite garnison de légionnaires [4], les précautions prises pour assurer la défense de ses côtes [5], Tarragone dut se rendre. Les Francs la couvrirent de ruines [6] : cent cinquante ans après, les traces de leur fureur n'étaient pas effacées. Au temps du poète Ausone, les rochers que couronne Ilerda, dans la même province, ne portaient plus qu'un amas de décombres [7]. Orose, au cinquième siècle, cite beaucoup de villes entièrement ruinées : de misérables masures, construites avec des débris, conservent seules les noms de cités autrefois florissantes [8]. La brillante civilisation hispano-romaine eût peut-être, selon le mot du même historien, été entièrement « rasée » par les Barbares, si leur humeur vagabonde ne les avait portés ailleurs : une partie des Francs, las de saccager une province épuisée, s'emparèrent de navires romains, et passèrent en Afrique, où l'histoire les perd de vue [9].

Tel était l'empire, à cette heure tragique. On eût dit une terre vide. Les peuples le traversaient comme une caravane traverse un désert. Les Barbares du nord, sans rencontrer d'obstacles, allaient rendre visite aux Barbares du midi. Cependant l'heure des grandes invasions n'avait pas sonné. Ces bandes germani-

[1] Voir Duruy, *Mémoire sur les* « tribuni militum a populo, » lu à l'Académie des Inscriptions le 25 janvier 1875, et reproduit dans l'*Histoire des Romains*, t. VI, p. 659-662.

[2] Ruinart, *Acta Martyrum*, p. 220.

[3] Inscription d'un *præfectus murorum. Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, 4202.

[4] *Ibid.*, p. 540.

[5] Inscriptions de *præfecti oræ maritimæ ; ibid.*, 4138, 4217, 4224 - 4226, 4239, 4265, 4266. Sur les *præfecti oræ maritimæ*, voir la note de Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 113.

[6] « Vastato ac pene direpto Tarraconensium oppido. » Saint Jérôme, *Chron.*

[7] ... Quæ dejectis juga per scruposa ruinis
Arida torrentem Sicorim despectat Hilerda. Ausone, *Ep.* XXXV, 59, 60.

[8] « Exstant adhuc per diversas provincias in magnarum urbium ruinis parvæ et pauperes ædes, signa miseriarum, et nominum indicia servantes ; ex quibus nos quoque in Hispania Tarraconem nostram ad consolationem miseriæ recentis ostendimus. » Orose, VII, 22.

[9] Aurelius Victor, *De Cæsaribus*.

Digitized by Google

ques, qui parcouraient en tous sens le monde romain, ne songeaient point à s'y établir. Elles voulaient non des terres, mais du butin. Rarement elles revinrent dans les forêts ou les marécages de leur patrie. Epuisées par les voyages, démoralisées par le succès, elles finissaient presque toujours par se dissiper et périr. Les uns, comme les Francs d'Espagne, allaient se perdre dans les sables de la Mauritanie ; d'autres, comme les Alemans de Chrocus, finissaient par trouver quelque part une résistance, et tomber sous les coups d'un soldat heureux. Ce fut le sort d'une nouvelle bande d'Alemans ou de Juthunges, qui franchit les Alpes et vint ravager l'Italie. Ils s'avancèrent jusqu'à Ravenne [1]. Rome trembla : la crainte réveilla un éclair de patriotisme. Le sénat prescrivit une levée de citoyens [2], et probablement les sénateurs donnèrent l'exemple en s'enrôlant. Mais les envahisseurs ne songaient pas à voir la ville éternelle. Le pillage des opulentes cités de la Gaule Cisalpine leur suffisait. Ils retournaient vers les Alpes, chargés de butin, quand Gallien, accourant de Pannonie, les atteignit près de Milan et fit d'eux un grand carnage [3]. C'est apparemment à cette date qu'on doit placer la loi par laquelle il interdit aux sénateurs le service militaire [4]. Le retour inattendu de vertu guerrière dans l'aristocratie romaine avait ému l'égoïste fils de Valérien. Craignant de la voir secouer sa torpeur et se montrer digne de fournir encore des candidats à l'empire, il la replongeait de force dans l'oisiveté. Telle était la déplorable politique de ce souverain, capable de quelque énergie personnelle, incapable de vues larges et de patriotisme désintéressé.

Gallien avait moins peur des hommes nouveaux, fils de leurs œuvres, soldats de fortune, qui à peu près seuls, à cette époque, administraient les provinces ou commandaient aux légions [5]. Le plus illustre de ceux-ci était Aurélien. Déjà célèbre par ses victoires sur les Francs, il sauva l'Illyrie d'une invasion de Goths

[1] Vopiscus, *Aurelianus ;* saint Jérôme, *Chron. ;* Orose, VII, 22.
[2] Zosime, I, 37.
[3] L'annaliste byzantin Zonare dit qu'ils étaient trois cent mille, et que Gallien les tailla en pièces avec dix mille soldats. Il faut probablement, avec un traducteur du dix-septième siècle, lire trente mille au lieu de trois cent mille.
[4] Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 33.
[5] Voir cependant une curieuse lettre de Claude, le futur empereur, à Regalianus ; Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 9.

Digitized by Google

qui semble avoir eu dès lors, par exception, le caractère d'une migration de tribu, car leurs hordes emmenaient des troupeaux, et le vainqueur put répartir entre les diverses villes de Thrace un nombre considérable de chevaux et de bœufs : il envoya même en Italie, pour une villa de Valérien, deux mille vaches, deux mille juments, dix mille brebis et quinze mille chèvres [1]. De ce jour date la fortune d'Aurélien, décoré par Valérien des ornements consulaires, adopté pour fils ou pour gendre par Ulpius Crinitus [2], opulent patricien qui s'enorgueillissait de descendre de Trajan [3]. Il eût été maladroit, cependant, de réveiller trop haut le souvenir de cet empereur, car, avant de se faire battre dans les plaines dalmates, les Barbares avaient franchi sans résistance, avec leurs familles et leurs troupeaux, la ligne du Danube si savamment fortifiée par Trajan et par Hadrien, et gardée par des postes échelonnés depuis Troesmis jusqu'à Vienne. Cette barrière était desormais ouverte, comme celles du Rhin et des Alpes : l'empire à l'Occident n'avait plus de frontières.

Depuis un ou deux ans il en était de même à l'Orient. Contre les Scythes, les Goths, les Borans répandus dans les immenses steppes de l'Euxin, entre les Carpathes et la mer Caspienne, Rome avait posé une ceinture de ports fortifiés, qui leur barraient la mer, les tenant écartés des riches villes de la Propontide et des côtes de l'Asie Mineure, objet de leurs convoitises. Depuis Odessus (Varna) au nord des Balkans, Chersonèse (Sébastopol) et Panticapée (Kerth) en Crimée, jusqu'à Pityus, au sud du Caucase, toute issue était fermée à une flotte barbare : seuls, les légers bateaux des pirates pouvaient forcer le blocus et s'avancer à travers les sombres flots de l'Euxin. Mais les meilleures barrières stratégiques ne valent rien, quand la foi militaire a disparu, quand les alliés se sont refroidis, quand un peuple doute de lui-même et en laisse douter les autres. Les princes du Bosphore Cimmérien se retirèrent de l'alliance romaine [4]. Bientôt, de gré ou de force, ils prêtèrent secours aux Barbares. Sur leurs vaisseaux, les Borans se firent porter jusqu'à Pityus.

[1] Vopiscus, *Aurelianus*, 10.
[2] *Ibid.*, 13-15.
[3] *Ibid.*, 10.
[4] Zosime, I, 31.

Digitized by Google

Mais, dans ce poste avancé de la civilisation, il y avait encore un vrai Romain : Successianus donna courage à la garnison, l'attaque fut repoussée, et les envahisseurs durent regagner leur pays [1]. Ils n'auraient peut être pas osé entreprendre une nouvelle expédition, si Valérien n'avait appelé près de lui Successianus, nommé préfet du prétoire. On vit alors ce que vaut un homme, en ces temps de décadence où il n'y a plus de vertu publique. Successianus parti, les soldats et les habitants perdirent toute confiance en eux-mêmes. Ils ne surent plus résister. Les Barbares, cependant, échouèrent encore devant Phasis ; mais ils entrèrent presque sans coup férir dans Pityus. La mer était calme, la saison favorable ; ils avaient de nombreux vaisseaux, où ramaient des prisonniers de guerre. Ils descendirent jusqu'à Trébizonde, ville grande et forte, très peuplée, à l'extrémité de la province du Pont. Ceinte d'une double muraille, elle renfermait, outre la garnison ordinaire, dix mille soldats. Tous les habitants des contrées environnantes, pris de terreur, y avaient cherché refuge. Dans de telles conditions, Trébizonde semblait imprenable. Les Barbares, cependant, n'eurent que la peine de dresser des échelles contre les murailles. La garnison s'enfuit : la cité, son immense population, des richesses incalculables, tombèrent dans leurs mains. Les Borans démolirent les temples et les plus belles maisons, enlevèrent tous les objets précieux, ravagèrent les campagnes voisines, et reprirent la mer, emmenant les captifs et le butin [2].

Cette facile et fructueuse expédition excita l'émulation d'autres Barbares. Les Goths du Danube, à l'instigation d'un transfuge grec, Chrysogoros, voulurent avoir leur part de gloire et de pillage. Mais la province du Pont était trop ruinée, et aussi trop lointaine, pour qu'ils songeasssent à y suivre les traces des Borans. Les Goths firent construire par des prisonniers quelques vaisseaux, sur lesquels s'embarqua une partie de leur armée : le gros des troupes longea par terre les côtes de Mésie et de Thrace, évitant les places fortes comme Tomis, Odessus, Anchiale [3]. Arrivés près

[1] *Ibid.*, 32.
[2] *Ibid.*, 33.
[3] Sur Tomis et les villes grecques de la Mésie Inférieure, voir l'étude très complète de M. Georges Perrot, *Inscriptions inédites des côtes de la mer Noire*, dans la *Revue archéologique*, juillet 1874, p. 19 et suiv.

Digitized by Google

de Byzance, ils se jetèrent dans des barques de pêcheurs et franchirent le détroit. La garnison de Chalcédoine, plus nombreuse que toute l'armée barbare, n'essaya même pas de résister. La ville, pleine d'armes et d'argent, tomba en leur pouvoir [1]. Ils marchèrent vers Nicomédie. Les habitants prirent la fuite ; les Goths pillèrent la ville déserte, qui regorgeait de richesses. Ils ravagèrent tout le pays aux environs de Pruse, de Cius, d'Apamée. Le Rhyndacus, extraordinairement enflé par les pluies, les empêcha d'atteindre Cyzique [2], ville devenue aussi romaine que grecque, pleine de légionnaires en retraite, d'affranchis, de négociants italiens [3], où leur instinct devinait de grandes richesses. Ils revinrent sur leurs pas, brûlèrent Nicomédie, Nicée, mirent leur butin sur des vaisseaux, et, avertis de l'approche de Valérien, retournèrent dans leur pays, laissant la Bithynie aussi ruinée que l'avaient été l'année précédente le Pont et la Cappadoce [4]. Plus heureuses que les envahisseurs germaniques, qui rarement revirent leurs foyers, les hordes gothiques semblent avoir presque toujours manœuvré à coup sûr : l'attaque était habilement combinée, le retour sagement prévu. Les Goths évitaient de s'enfoncer dans l'intérieur des terres : ils restaient à portée des côtes, prêts à s'embarquer quand l'expédition aurait donné tous ses fruits, ou qu'un danger soudain les menacerait. Leurs descentes en Asie étaient conduites comme des opérations commerciales.

A cette révélation inattendue de la force des Barbares et de l'impuissance de l'empire, les populations du littoral asiatique, jusque là si riche et si bien gardé, restaient comme frappées de stupeur. Parmi les maisons pillées, les temples incendiés, à la vue des garnisons romaines en fuite, elles se prenaient à douter de cette civilisation, qui laissait voir tout à coup son irrémédiable fragilité. Les instincts sauvages, le lâche égosime, les brutales convoitises, sommeillant au fond de toute créature humaine, avaient de brusques réveils. Puisque le lendemain

[1] Zosime, I, 34. Les ruines faites par les Goths à Chalcédoine étaient encore reconnaissables au milieu du sixième siècle. Jornandès, *De rebus Geticis*, 20.

[2] Zosime, I, 35.

[3] Cf. Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, p. 75, 76.

[4] Zosime, I, 35.

Digitized by Google

n'est plus assuré, pourquoi ne pas jouir du jour présent ? Puisque la civilisation ne peut plus défendre les siens, pourquoi ne pas se mettre avec les ennemis de la civilisation ? Des bandes de pillards se formaient : les uns s'enrôlaient parmi les Barbares ; d'autres travaillaient pour leur propre compte, glanant où les envahisseurs avaient moissonné. Parmi ces transfuges se trouvèrent des chrétiens, dont la foi imparfaite n'avait pu résister au désordre social produit par l'invasion. On se rappelle la rapidité avec laquelle se convertit naguère la région du Pont où résidait Grégoire le Thaumaturge [1], les chutes nombreuses dont elle fut témoin pendant la persécution de Dèce [2], l'enthousiaste retour d'un grand nombre lors de la peste [3], les ménagements avec lesquels l'évêque était encore obligé de traiter la religion vacillante de ses ouailles [4]. Ces circonstances expliquent peut-être les excès auxquels de faibles chrétiens de la partie orientale du Pont, vers la Petite Arménie et Trébizonde, se laissèrent entraîner. Leur foi avait des racines hâtives et peu profondes : le vent d'orage l'emporta. Mais Grégoire veillait. A la nouvelle de ces défaillances, un cri indigné s'échappa de son âme. C'est en évêque, mais c'est aussi en Romain qu'il frappe des peines canoniques les déserteurs de la religion et du patriotisme, « ceux qui, au temps de l'invasion, en ces jours de deuil et de larmes, se sont réjouis dans l'espoir de gagner quelque chose à la ruine commune [5]...., ceux qui, pour réparer leurs pertes, ont ravi le bien d'autrui, se conduisant à l'égard de leurs frères comme des Goths et des Borans [6]...., ceux qui ont poussé l'inhumanité jusqu'à retenir en esclavage des captifs échappés à l'ennemi [7]...., ceux qui, oubliant qu'ils sont citoyens du Pont et chrétiens, se sont enrôlés parmi les Barbares, leur

[1] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 245.

[2] *Ibid.*, p. 409.

[3] Voir *La Controverse et le Contemporain*, janvier 1886, p. 135.

[4] *Ibid.*, mars 1886, p. 417.

[5] « ... In tempore incursionis, in tanto luctu tantisque fletibus, ausos esse aliquos tempus, quod omnibus exitium afferebat, existimare sibi lucri tempus... » Saint Grégoire le Thaumaturge, *Epistola canonica*, 2.

[6] « Pro propriis quæ perierunt, aliena quæ invenerunt destinantes. Ut quoniam Boradi et Gothi eis hostilia fecerunt, ipsi aliis Boradi et Gothi fiant. » *Ibid.*, 5.

[7] « Nonnulli eo humanitatis crudelitatisque processere, ut captivos aliquos qui effugerunt vi retineant. » *Ibid.*, 6.

Digitized by Google

servant de guides, aidant aux meurtres de compatriotes [1]...., ceux enfin qui, profitant du trouble, ont envahi et pillé les maisons [2]. »

Des traits d'une autre nature consolent l'historien, attristé de ces défaillances. Au milieu du troisième siècle, la guerre fut un des moyens dont se servit la Providence pour répandre le christianisme chez les Barbares [3]. Sur leurs vaisseaux chargés des richesses de la Bithynie, les Goths, sans le savoir, rapportaient l'Évangile. Il y avait des chrétiens et des prêtres parmi les captifs qui ramaient à leur bord. Les conquérants paraissent les avoir traités avec douceur. Une fois déjà, ils s'étaient montrés sensibles aux vertus des fidèles mis par la guerre en leur pouvoir [4]. Les prisonniers prêchèrent hardiment le Christ. Ils l'enseignaient par les actes plus encore que par les paroles. En les voyant soigner les malades, en assistant aux miracles obtenus du ciel par une ardente charité, beaucoup parmi les vainqueurs sentirent leur âme s'ouvrir à l'Évangile. Des Goths s'agenouillèrent aux pieds de leurs captifs, et reçurent d'eux le baptême. Une petite Église se forma entre le Danube et le Dniester. Sous les tentes des conquérants, dans les steppes où ils gardaient les troupeaux de leurs maîtres, les descendants des esclaves ou des colons enlevés aux chrétientés d'Asie continuèrent l'apostolat commencé. D'une famille originaire de Cappadoce et transplantée par la guerre chez les Goths sortit Ulphilas, leur premier évêque [5]. Au quatrième siècle, la semence jetée par la tempête d'une rive à l'autre de l'Euxin avait donné tous ses fruits : saint Basile invoque en faveur de leur foi commune « le témoignage des Barbares qui vivent au-delà du Danube [6]. »

La retraite des Goths avait été déterminée par un mouvement de Valérien, qui, d'Antioche, s'était porté vers la Cappadoce, et se préparait à les prendre à revers [7]. Victorieux sans avoir com-

[1] «Eos itaque qui inter Barbaros enumerati sunt, et cum eis in captivitate invaserunt, obliti se esse Ponticos et christianos, efferati autem Barbarique redditi, ut eos qui sui sunt generis, vel ligno vel suffocatione interficiant, vias autem vel domos nescientibus Barbaris ostendant. *Ibid.* » 7.

[2] « Eos autem qui alienas domos invadere ausi fuerint. » *Ibid.* 8.

[3] Sozomène, *Hist. Eccl.*, II, 6.

[4] Voir *La Controverse et le Contemporain*, janvier 1886, p. 131.

[5] Sozomène, *Hist. Eccl.*, II, 6; Philostorge, *Hist. Eccl.*, II, 5.

[6] Saint Basile, *Ep.* 220.

[7] Zosime, I, 36.

Digitized by Google

battu, l'empereur revint en Syrie ; son armée, démoralisée, débandée, pressurait le peuple en passant, et fit presque autant de mal que les Barbares [1]. Le nerf de la discipline n'existait plus. Le soldat ne songeait qu'à s'enrichir par la rapine : Valérien, oublieux des devoirs du général, fermait les yeux sur tous les excès. Où était la sévérité d'un Avidius Cassius, qui, dans ces mêmes provinces, faisait naguère couper les jarrets aux déserteurs, brûler les pillards, mettre en croix les impatients pour avoir attaqué sans ordre [2] ? En reprenant ces traditions, Aurélien rendra bientôt quelque solidité aux armes romaines. Mais Valérien, vieux, découragé, ne croyait plus à sa fortune.

Depuis longtemps déjà il menait sans entrain et sans espoir une campagne stérile contre un adversaire beaucoup plus redoutable que les Goths. C'est une étrange figure que celle de ce roi de Perse, irréconciliable ennemi de Rome, qui, pendant le règne de huit empereurs, ne cessa de menacer l'Arménie, la Mésopotamie et la Syrie. Héritier des desseins de son père Artaxercès, Sapor voulait faire rentrer sous la domination des Sassanides tous les pays jadis possédés par Cyrus [3]. L'Arménie surtout était le but de ses attaques. Ces hauts plateaux montagneux, associés aux plus anciens souvenirs de notre race, et dont le possesseur tenait la clef des pays environnants, pouvant à son gré se porter vers les provinces romaines ou les provinces persanes, excitaient la convoitise du « roi des rois [4]. » Les Romains avaient su non seulement neutraliser cette Suisse asiatique, mais encore en faire un pays allié, presque vassal, le meilleur boulevard de leurs frontières. Sapor comprenait qu'il ne serait en sûreté à Ctésiphon, et ne ferait trembler l'empire dans Antioche, qu'après avoir conquis l'Arménie. A ces raisons de stratégie et de politique se mêlaient chez lui les excitations du fanatisme religieux. Comme son père, Sapor était un adepte passionné du culte du Feu. Rétablir le mazdéisme en des régions où il régna jadis et où peu à peu l'avait remplacé un mélange assez incohérent de divinités orientales et grecques, semblait au roi Sassanide la mission de sa dynastie et de sa

[1] *Ibid.*
[2] Dion, LXXI, 2.
[3] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 218.
[4] *Corpus inscriptionum græcarum*, 4675, 4676.

Digitized by Google

race. C'est à une guerre sainte qu'il entraînait son peuple. La victoire lui donna raison : depuis plusieurs années l'Arménie était conquise, le roi Tiridate avait fui chez les Romains [1], et Sapor, imitant la politique de ceux-ci, installait à la place du vaincu un prince allié ou vassal [2].

Tranquille de ce côté, le roi de Perse attaqua par la Mésopotamie les provinces romaines. Les vastes plaines qui s'étendent de l'Euphrate aux premiers contreforts de l'Arménie furent toujours le champ clos où se heurtèrent la Perse et l'empire. Nisibe, Carrhes avaient été prises par les Perses dans la guerre entre Artaxercès et Alexandre Sévère ; elles tombèrent aux mains de Sapor et furent reprises par les Romains lors de la courte expédition de Gordien. C'est encore par la prise de Nisibe et de Carrhes que Sapor commence la campagne contre Valérien [3]. Maître de ces places et des villes voisines, il entre dans l'Osrhoène, mais échoue devant Edesse [4]. Valérien se porte au devant de lui, à la tête d'une armée fatiguée d'avoir deux fois traversé la Cappadoce. La peste, qui n'avait pas cessé depuis plusieurs années, prenait à ce moment une terrible intensité : à Rome, en Achaïe, des milliers de personnes mouraient en un seul jour [5]. Le fléau fit des ravages dans les troupes impériales [6]. L'épuisement causé par la maladie ne fut probablement pas étranger à la catastrophe qui survint, plus lamentable que celle qui, neuf années auparavant, termina la vie, le règne et la persécution de Dèce. Au moins celui-ci eut la dernière consolation du vaincu : il mourut en soldat. Valérien était destiné à mourir esclave. Quelles furent les causes immédiates du désastre ? Les historiens rapportent des versions différentes : elles se complètent plus qu'elles ne se contredisent, et peuvent être aisément conciliées. La guerre se poursuivait depuis quelque temps en Mésopotamie, sans avoir amené de choc décisif. Enfin, la bataille eut lieu. Trébellius Pollion assure qu'un général, chargé par

[1] Zonare, XII, 23.

[2] Trebellius Pollion, *Valeriani duo*, 6, prête à ce roi, Artabasde, une lettre de protestation contre la captivité de Valérien ; cette lettre, et d'autres semblables, ont été inventées, car les historiens romains n'eurent pas à leur disposition les archives de la Perse.

[3] Cf. Trebellius Pollion, *Triginta tyranni*, 14.

[4] Zonare, XII, 25.

[5] Trebellius Pollion, *Gallieni*, 5.

[6] Zosime, I, 36.

Digitized by Google

Valérien du commandement, se laissa volontairement vaincre, chose facile avec des troupes sans vigueur et sans discipline [1]. Saint Denys d'Alexandrie nomme le traître : c'est le mauvais génie de Valérien, l'ennemi des chrétiens, l'instigateur de la persécution, Macrien [2]. Après la défaite, l'empereur essaya de traiter. Sapor exigea une entrevue. Un bas relief de Persépolis montre le souverain de Rome à demi prosterné, tendant vers le Barbare des mains suppliantes : Sapor, à cheval, la tiare en tête, la main sur la garde de son épée, écoute, superbe [3]. L'empereur était venu peu accompagné : on le saisit, au mépris de la foi jurée [4]. Alors commença la plus humiliante captivité. Sapor, abusant de son triomphe avec une ostentation dont les Romains avaient souvent donné l'exemple, se faisait suivre partout de son prisonnier, traité à la fois en esclave et en empereur, portant des chaînes sur son manteau de pourpre, livré à toutes les insultes du vainqueur [5], servant, dit-on, de marchepied à celui-ci pour monter à cheval [6]. Gallien n'essaya pas de délivrer son père, et punit cruellement ceux qui osaient protester contre ce lâche abandon [7]. Mais seuls les chrétiens, attentifs aux arrêts de la justice divine, surent tirer la leçon de cette grande infortune. Apprenant la tragédie dont la Mésopotamie venait d'être le théâtre, et les traitements injurieux subis par l'empereur captif, Denys d'Alexandrie se souvint des antiques prophéties. « Pour avoir obéi aux conseils de Macrien et persécuté les justes, Valérien, dit le saint évêque, fut livré aux outrages et aux approbres, selon la parole du Seigneur à Isaïe : « Ils ont choisi leurs voies, ils ont accompli les abominations résolues dans

[1] Trebellius Pollion, *Valer.*, 3.

[2] Ἐκεῖνος μὲν οὖν τῶν πρὸ αὐτοῦ βασιλέων τὸν μὲν προέμενος. Saint Denys d'Alexandrie, lettre à Hermammon, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 23.

[3] Bas-relief de Nakeh-Roustem au-dessous des tombeaux des rois. Environs de Persépolis. Reproduit dans Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 419.

[4] Zosime, I, 36.

[5] Trebellius Pollion, *Valeriani duo*, 3.

[6] Aurelius Victor, *Epitome ;* Lactance, *De mortibus persecutorum*, 5 ; Constantin, *Oratio ad sanctorum coetum*, 24 ; Orose, *Adv. pag. hist.*, VII, 22 ; Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 11 ; Pierre le Patrice, *Excerpta de legationibus*, dans le *Corpus hist. Byz.*, 1648, p. 26.

[7] Trebellius Pollion, *Gallieni duo*, 9.

Digitized by Google

leur cœur. Et moi je ferai d'eux un jouet, et je punirai ainsi leurs crimes [1]. »

La défaite de l'armée romaine, la prise de Valérien, ouvraient la Syrie aux Perses [2]. Dans cette société en décomposition, nulle foi religieuse ou nationale ne soutenait les âmes. La trahison était partout. Un transfuge, Cyriades [3], se mit au service de Sapor, et le guida vers Antioche, sa patrie. Ville de luxe, de plaisir, d'orgie, Antioche n'avait point, au milieu du deuil de l'empire, suspendu ses fêtes accoutumées. On raconte que le peuple était assemblé au théâtre, regardant ces fameux mimes Syriens auxquels Rome dut tant de corruption [4], quand une femme, qui jouait dans la pièce, leva tout à coup les yeux et s'écria : « Je rêve, ou voici les Perses [5]. » En effet, l'ennemi, conduit par Cyriades, avait en silence gravi le Silpius, et couronnait déjà l'enceinte qui court sur ses crêtes. Bientôt les flèches persanes volèrent dans le théâtre [6]. Ainsi une ville de cinq cent mille âmes, merveilleusement fortifiée, la capitale de l'Orient latin, tombait aux mains des Barbares sans même avoir été défendue. Sapor saccagea la ville, pour la seconde fois peut-être ; car des historiens veulent qu'il y soit déjà entré dans une des années précédentes [7]. Puis il proclama empereur le traître

[1] Saint Denys d'Alexandrie, lettre à Hermammon, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 10 ; cf. Isaïe, LXVI, 3, 4.

[2] Zonare, XII, 23. L'ordre des événements de cette époque est diversement rapporté par les historiens. La plupart mettent l'invasion de la Syrie, la prise d'Antioche, l'usurpation de Cyriades, avant la captivité de Valérien. Leur récit est suivi par Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III, p. 405. Zonare, cependant, place ces faits après la captivité de Valérien, et Ammien Marcellin, qui donne les détails de la prise d'Antioche, la met sous Gallien, c'est-à-dire à l'époque où Valérien était aux mains des Perses. Cette opinion est seule admissible. On ne peut admettre qu'un obscur et méprisable aventurier comme Cyriades ait été proclamé empereur dans Antioche, si Valérien avait été encore en Asie à la tête d'une armée. Gibbon, *Decline and fall of the Rom. emp.*, c. x, M. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VI, p. 418-421, suivent le récit de Zonare et d'Ammien.

[3] Ou Mariades. Cf. le continuateur de Dion, dans les *Fragm. hist. Græc.*, t. IV, p. 192, éd. Didot.

[4] Juvénal, *Sat.* III, 62 ; Stace, *Silvæ*, I, vi, 72.

[5] Ammien Marcellin, XXXIII, 5. Cf. Libanius, *Discours à Théodose sur la nécessité de venger Julien*.

[6] Le théâtre et les principaux édifices publics sont situés sur les pentes du Silpius, dans la cité primitive bâtie par Antiochus Epiphane. Voir un excellent plan d'Antioche ancienne, dans Fouard, *Saint Pierre et les origines de l'Eglise*, p. 210.

[7] Voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III, p. 690, note x sur Valérien.

Digitized by Google

Cyriades [1], fit frapper un denier d'or à l'effigie du nouvel Auguste [2], obligea la garnison romaine d'Antioche à prêter serment à ce fantôme de souverain, en présence de Valérien prosterné [3], et contraignit celui-ci à se jeter aux genoux de son vainqueur pour demander grâce [4]. Les historiens romains n'ont pas osé raconter de telles scènes : les bas-reliefs de la Perse en ont seuls gardé le souvenir.

Après avoir ravagé le nord de la Syrie, Sapor, traînant des troupeaux de captifs, franchit les défilés de la Cilicie, prit Tarse, entra en Cappadoce, et mit le siège devant Césarée. Cette grande cité, presque aussi peuplée qu'Antioche, ne se laissa pas surprendre comme elle. Un homme de cœur, Démosthène, dirigea la résistance : sans la trahison d'un médecin, qui, fait prisonnier, ne put endurer la torture, et indiqua un point faible ou mal gardé, les Perses ne seraient pas entrés dans Césarée. Démosthène ne put être pris : l'épée à la main, monté sur un excellent cheval, il traversa les rangs ennemis [5]. Un historien dit que tous les habitants furent massacrés [6]. Cela est peu croyable, et en contradiction avec une circonstance qui fait le plus grand honneur à la charité universelle de l'Église romaine. Des témoignages plus sûrs montrent le pape saint Denys suivant, dans ce grand désastre, les traditions de ses prédécesseurs, qui à plusieurs reprises firent parvenir des aumônes en Syrie et jusqu'en Arabie [7]. « Le souvenir de ses bienfaits vit toujours parmi nous, écrit au siècle suivant saint Basile ; nous possédons encore les lettres qu'il envoya pour consoler et soutenir l'Église de Césarée, en même temps qu'il adressait ici l'argent nécessaire au rachat de nos frères emmenés par les Barbares [8]. » Telle était la solidarité chrétienne, au moment où tout lien politique et social semblait brisé dans l'empire.

[1] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 1 (en corrigeant l'erreur de l'historien, qui met l'usurpation de Cyriades avant la prise de Valérien).
[2] F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 386.
[3] Flandin, *La Perse ancienne*, pl. XXXIII, XLIX.
[4] Rawlinson, *The seventh oriental monarchy*, pl. à la page 607.
[5] Zonare, XII, 23.
[6] Zonare, *ibid.*
[7] Lettre de saint Denys d'Alexandrie au pape saint Etienne, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 5 (2).
[8] Saint Basile, *Ep.* 22.

Digitized by Google

« Les Perses, dit Zosime, se seraient facilement rendus maîtres de l'Asie romaine, s'ils n'avaient été pressés d'aller jouir chez eux de leur victoire et d'y porter leur butin [1]. » La composition des troupes persanes ne permettait pas les longues expéditions et les desseins suivis. Les Perses n'avaient pas comme les Romains d'armée permanente, cantonnée dans des camps fortifiés. Ils levaient, en temps de guerre, une sorte de landwehr, ou plutôt une foule confuse, dans laquelle on comptait même des femmes [2]. La cavalerie était superbe, admirablement montée, la troupe noble par excellence. Mais, bien que les Perses fussent exercés dès l'enfance au maniement de l'arc, et ne quittassent jamais l'épée, l'infanterie était détestable : les fantassins, légèrement armés [3], semblaient des portefaix ou des esclaves. Ne touchant pas de solde, ils vivaient de rapines, toujours pressés de rentrer dans leurs foyers après une expédition heureuse [4]. Ce fut le salut de l'empire en Orient. Si la Perse avait possédé une autre organisation militaire, les Romains eussent été probablement jetés hors de l'Asie. Mais, bonne pour combattre, une armée barbare ne vaut rien pour conquérir, à moins qu'elle n'ait abandonné sa patrie sans esprit de retour. Les Perses, même aux bords de l'Oronte, gardaient l'esprit et le cœur tournés vers l'Euphrate. Ils aspiraient à sortir des provinces épuisées. Quand la Cappadoce et la Lycaonie eurent été dépouillées de leurs trésors, l'armée du roi Sassanide reprit la route de Ctésiphon. D'innombrables chariots remplis de butin, de longues files de prisonniers l'accompagnaient : ces malheureux obtenaient à peine de quoi manger, et, une fois par jour, étaient conduits en troupeau à l'abreuvoir [5]. Parmi eux marchait un empereur. Le monde asservi par Rome prenait pour la première fois sa revanche de tant d'insolents triomphes, de tant de rois suivant le char impérial dans les rues de la ville éternelle, et menés aux gémonies pendant que le triomphateur montait au Capitole. Valérien traîna

[1] Zosime, I, 27.
[2] Zonare, XIII, 23.
[3] Ammien Marcellin, XVI, 12, et XXIII, 6, compare les fantassins perses aux mirmillons, gladiateurs dont la principale arme défensive est un long bouclier.
[4] Sur l'armée persane, voir Hérodien, *Hist. Rom.*, VI, et Ammien Marcellin, XXIII, 6.
[5] Zonare, XII, 23.

Digitized by Google

pendant plusieurs années chez les Perses une vie sans honneur et sans espoir : mort, sa peau, tannée, teinte en rouge, fut suspendue dans un temple, hideux trophée que l'on voyait encore au quatrième siècle [1].

II

Au moment où il fut appelé à s'asseoir seul sur le trône d'où la défaite et la captivité venaient de précipiter son père, Gallien n'était plus un jeune homme. Agé de quarante-deux ans [2], il partageait depuis sept années le fardeau du pouvoir. Pendant le règne de Valérien, plusieurs fois, non sans gloire, il commanda des armées. Quand lui parvint la nouvelle du désastre subi par les Romains en Mésopotamie, il défendait contre la barbarie occidentale les frontières de l'empire. Tout son règne fut une longue guerre, guerre étrangère et guerre civile : Gallien se montra quelquefois égal à sa tâche. On le voit défaire un compétiteur en Pannonie, combattre un autre en Gaule, vaincre un troisième en Italie, battre les Goths, assiéger Byzance : il mourra de la main d'un assassin, mais dans son camp, au moment où, trompé par une fausse alerte, il sortait la nuit de sa tente, croyant rencontrer l'ennemi.

Gallien n'était pas sans quelque goût des lettres : poète comme Néron, orateur comme Claude, il se montra parfois homme d'esprit [3]. Il aima la philosophie, ou du moins les philosophes. Les représentants les plus illustres du néoplatonisme alexandrin se rencontrèrent à sa cour, attirés par la protection intelligente, le charme sérieux de l'impératrice Cornelia Salonina. Depuis un demi siècle, les femmes sont toutes puissantes au Palatin. Elles exercent une influence considérable sur le mouvement des idées. Eveillées à toutes les curiosités de l'esprit, elles aident les grands courants intellectuels à se former. Amies ou ennemies, le christianisme dut souvent compter avec elles. Dans le salon de Julia Domna, Philostrate lit la Vie d'Apollonius, monument fragile

[1] Lactance, *De mort. persec.*, 5 ; Constantin, *Oratio ad sanctorum coetum*, 24 ; Pierre le Patrice, *Excerpta de legationibus*, p. 26.

[2] D'après Aurelius Victor, *Epitome*, Gallien avait cinquante ans lorsqu'il mourut, en 268.

[3] Trebellius Pollion, *Gallieni duo*, 11, 12.

Digitized by Google

élevé à la gloire de la réforme néopythagoricienne, et destiné, dans la pensée de l'auteur, à tourner à la confusion du Dieu des chrétiens [1]. C'est une femme qui, imposant Elagabale aux légions de Syrie, installe dans Rome stupéfaite les orgies naturalistes des vieux cultes de Canaan [2]. Une femme encore, en élevant chastement Alexandre Sévère, en respirant et faisant respirer à son fils l'atmosphère morale du christianisme, procure à l'Église quelques années d'une tolérance non point banale et dédaigneuse, mais vraiment sympathique [3]. Salonine, avec je ne sais quoi de contenu et de discret où se reconnaît la Romaine de race, semble de la famille intellectuelle de ces princesses syriennes qui firent la gloire ou l'infamie de la dynastie issue de Septime Sévère. Conservant sur l'esprit de son mari un empire que de bonne heure elle avait perdu sur son cœur, l'épouse de Gallien, pour se consoler de chagrins intimes, se tourna d'abord vers la philosophie ; puis; ayant expérimenté peut-être l'inanité du remède, elle paraît avoir demandé à la religion du Christ des consolations plus efficaces. Gallien, docile à son impulsion, favorisa les philosophes ; plus tard, nous le verrons accomplir à l'égard de l'Église un acte de justice prévoyant et courageux. Subir, alors même qu'on l'outrage, l'ascendant d'une femme supérieure n'est pas la marque d'une âme tout à fait vulgaire.

Le plus célèbre des philosophes distingués par la faveur impériale est Plotin, l'auteur des *Ennéades*, le fondateur du néoplatonisme. Il avait d'abord, à Alexandrie, étudié sous Ammonius Saccas, le premier chrétien qui ait publiquement professé la philosophie [4]. A cette école, où s'assirent près de lui le grand Origène et le futur auteur du traité du *Sublime*, Longin, il apprit à concilier, dans l'éclectisme le plus épuré, Platon et Aristote, en projetant sur les doctrines de ces deux grands maîtres de la pensée antique les lumières nouvelles de l'Évangile : bien qu'il

[1] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 68.

[2] *Ibid.*, p. 172.

[3] *Ibid.*, p. 175.

[4] Porphyre, dans le livre III de l'ouvrage qu'il composa contre les chrétiens, affirme qu'Ammonius devenu philosophe abandonna le christianisme (fragment cité par Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 19 (7)). Cette calomnie est réfutée par Eusèbe, *ibid.*, 19 (9, 10), et saint Jérôme, *De viris illustribus*, 55, citant les ouvrages composés par Ammonius pour la défense de la religion chrétienne.

Digitized by Google

ne soit point devenu chrétien, Plotin conserva des onze années passées près d'Ammonius une empreinte ineffaçable. Plus tard, dans l'espoir d'apprendre à sa source la sagesse des Mages, il se joignit à l'armée de Gordien partant pour la Perse. Il fit un premier voyage à Rome pendant le règne de Philippe; il y revint sous Gallien. La cour le reçut avec empressement. Plotin pénétra si avant dans la confiance de l'empereur et de l'impératrice, qu'il fut sur le point d'essayer, protégé par eux, une entreprise extraordinaire. Aspirant à réaliser le rêve de Platon dans sa *République*, il proposa à Gallien de relever une ville ruinée de Campanie, de la peupler de philosophes, et de l'appeler Platonopolis ; des envieux firent échouer ce dessein [1]. « On a contesté que ce projet ait même existé, malgré l'autorité de Porphyre, et l'on a soutenu surtout qu'un empereur romain ne pouvait prêter l'oreille à de telles chimères. Pourquoi non ? qui pourrait dire ce qui peut flatter le caprice d'un pouvoir absolu [2] ? » qui pourrait dire surtout à quelle limite s'arrête, en ce temps où se décompose le monde antique, où tout semble en travail d'un monde nouveau, la crédulité naïve des âmes, auxquelles manque de plus en plus l'esprit critique, le sentiment de la réalité ? Elles se prêtent sans résistance à toutes les expériences religieuses et sociales. D'ailleurs la pensée de se retirer du monde, de se faire une existence à part, loin des occupations de la vie ordinaire et des devoirs de la vie publique, était bien conforme aux tendances découragées d'un siècle qui marchait à sa fin, pliant sous les calamités de toute sorte. Un Romain de grande famille, disciple de Plotin, Rogatianus, néglige, par amour de la philosophie, l'administration de ses biens, ne veut plus ni maison ni esclaves, et demande chaque jour le vivre et le couvert à quelque ami. Nommé préteur, il refuse de se rendre au sénat et de faire aucun exercice de sa charge [3]. « Éloignons-nous du forum et de l'existence commune, » écrit Porphyre [4]. Ce second fondateur du néoplatonisme séjourna aussi à Rome, près de Plotin, et probablement dans l'intimité des souverains. Il habita la ville éternelle jusqu'à la fin du règne de Gallien. Il n'avait pas encore écrit ses quinze livres contre les chrétiens, qui furent comme

[1] Porphyre, *Vita Plotini*, 12.
[2] Jules Simon, *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. I, p. 208.
[3] Porphyre, *Vita Plotini*, 17.
[4] Porphyre, *De abstinentia*, 1.

Digitized by Google

le prélude de la persécution de Dioclétien ; mais il se montrait probablement déjà tel qu'on le vit pendant toute sa carrière, périlleux allié du paganisme, qu'il s'efforçait, par un travail contradictoire, de ruiner et de restaurer à la fois, l'attaquent dans ses rites grossiers, dans ses sacrifices sanglants, dans ses légendes sensuelles, avec le vain espoir de le transformer en une doctrine pure, en un mysticisme raisonnable, en une source vive de prière et de moralité. Sa philosophie, dans laquelle se rencontrent tant de paroles nobles, élevées, touchantes, vraiment pieuses, et que l'orgueil, ce mur impénétrable, sépara peut-être seul de la lumière chrétienne, dut toucher l'âme fière et le cœur blessé de Salonina : le commerce de tels hommes était une diversion aux amertumes que lui causait la présence, dans le palais, de la concubine germaine, fille du roi des Marcomans, que Gallien lui avait donnée pour rivale [1].

Par quelques côtés, on l'a sans doute reconnu, Gallien fut un empereur, mais dans ce caractère, dans cet esprit, que de lacunes ! Ce n'est pas en vain que, sept ans avant de régner, il a respiré l'air du mont Palatin ou l'encens que les provinciaux brûlent devant les souverains. Il n'est point né dans la pourpre, mais il a été longtemps fils d'empereur, et a bu à la coupe du pouvoir absolu et des voluptés royales : il y a puisé cette ivresse qui monta au cerveau de tant de Césars. Les seuls bons souverains de cette époque, grandis dans la condition privée, se virent tout d'un coup portés par les circonstances à la tête de l'empire : les porphyrogénètes furent tous des êtres incomplets, corrompus d'avance, incapables de tirer parti des circonstances favorables ou de faire front résolument aux circonstances adverses. Voyez Gallien ! Ce général de quelque mérite, ce bon soldat, n'est plus, dans l'intervalle des guerres, qu'un enfant cruel et vicieux. Il ne sait à quoi tuer le temps : en été, il construira des cabinets de roses : en hiver, il bâtira des châteaux forts avec des fruits entassés. Son luxe sera inoui et grotesque. Il abusera du bain comme personne avant lui : il se baignera six ou sept fois dans une journée. Hors de Rome, il lutte avec énergie pour défendre une province ou combattre un rebelle ; à Rome, l'abandon d'une province ou la révolte d'un général le laisse indifférent. « Amu-

[1] Sur la germaine Pipa ou Pipara, voir Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. III, p. 685, note VI sur Valérien.

Digitized by Google

sons-nous, disait-il, pendant qu'il perdait l'empire du monde. » Cette phrase est de Trebellius Pollion ; à la brièveté dédaigneuse du trait, on croirait lire du Montesquieu [1].

Cependant, cet empire du monde, Gallien, plus appliqué, plus sérieux, pouvait ne pas le perdre. S'il avait été moins gâté par les plaisirs, moins énervé, il eût vu clairement ce que devait voir vingt ans plus tard Dioclétien, la nécessité de remanier l'organisation impériale, de « diviser pour régner, » non dans le sens ordinaire de cette phrase, mais dans un sens nouveau et politique, la division du pouvoir souverain. Les faits, cette voix confuse de la Providence dont il faut savoir discerner le sens, parlaient plus clairement que jamais. Les Barbares pressaient l'empire de tous côtés. Les Francs et les Alemans sur le Rhin, les Goths sur l'Euxin et le Danube, les Perses vers l'Euphrate, enveloppaient le monde romain d'un cercle chaque jour plus étroit. Les peuples, qui ont parfois l'intuition des vérités que ne voient pas les politiques, comprenaient qu'à tant d'ennemis il fallait plusieurs adversaires, et qu'un seul empereur, fût-il aussi énergique et vigilant que Gallien était oublieux et mou, ne pouvait, de Rome, se porter sur tant de points menacés. Aussi voyons-nous, pendant que le fils de Valérien se baigne, s'amuse avec des fleurs, des fruits, ou se livre à d'autres jeux moins innocents, la monarchie romaine se fractionner d'elle-même. Avec Posthume, un véritable empire d'Occident, comprenant la Gaule, la Bretagne et l'Espagne, se forme à l'ouest. L'Égypte et la Syrie se rangent sous les lois de Macrien et de ses fils, tandis qu'à l'extrême limite orientale du monde romain l'état semi-indépendant de Palmyre, devenu le boulevard magnifique de la civilisation, apparaît comme un mirage au milieu des sables du désert. Çà et là, en Illyrie, en Pannonie, en Asie Mineure, en Afrique, surgissent d'autres royautés, créations sans racines et sans lendemain, mais, pour un œil clairvoyant, indices des courants nouveaux qui entraînent les peuples, et de la direction imposée désormais à la politique romaine par la force des choses. Sans doute, le bon sens défendait de laisser l'empire s'émietter en une multitude de principautés distinctes, et Gallien, sans abdiquer, n'eût pu en faire une fédération de petits états isolés ; mais, après avoir facilement écrasé les empereurs de

[1] Voir Trebellius Pollion, *Gall.*, 16, 17, 21.

Digitized by Google

hasard, ambitieux de bas étage, généraux auxquels une légion avait jeté malgré eux un manteau de pourpre, gouverneurs qui, ne sachant à qui obéir, croyaient moins dangereux de régner, il pouvait assurer la frontière du Rhin en reconnaissant l'empire des Gaules, réunir sous une main ferme les provinces asiatiques en s'alliant avec l'empire naissant de Palmyre, plus sûr que le perfide Macrien, accepter la division naturelle que les événements avaient tracée, et faire, avec de meilleurs collègues, la monarchie tripartite que Dioclétien devait plus tard fonder. Il n'aurait sans doute point, par ce moyen, assuré l'éternité de la domination romaine ; mais peut-être eût-il suspendu pour un temps la décadence. Les forces militaires de l'empire, qu'il usa dans une lutte stérile contre Posthume à l'Occident, Macrien et Zénobie à l'Orient, auraient retrouvé leur destination naturelle : les légions auraient pu faire front aux Barbares sur toutes les lignes qu'ils menaçaient, les contenant sur le Rhin et sur l'Euphrate par les deux intrépides alliés que Gallien aurait choisis pour collègues, tandis que lui-même eût gardé le cours du Danube avec les armées du centre affranchies de toute préoccupation de guerre civile.

Une telle idée, qui supposait une abnégation et un désintéressement patriotiques, n'entra pas dans le cerveau étroit, dans l'esprit vaniteux de Gallien. Il ne sut pas être, en politique, un Dioclétien ; c'est probablement pour cela qu'il n'eut pas la puissance nécessaire pour devenir, en matière religieuse, un Constantin, bien qu'un de ses actes le montre résolu à rétablir la paix des consciences.

Cet acte fut probablement inspiré par l'impératrice Salonine. On a supposé que, après avoir traversé la philosophie, l'amie de Plotin était devenue chrétienne. C'est la marche suivie par bien des convertis de cette époque : les disciples de Plotin étaient curieux des dogmes évangéliques [1] : des esprits sincères et clairvoyants sortirent chrétiens de son école [2]. Le revers de médailles frappées en l'honneur de Salonine porte une formule qui, en dehors des monuments chrétiens, ne se rencontre

[1] Gentilianus Amelius, bien que païen, et traitant saint Jean de « barbare, » le cite pour montrer l'identité du Verbe avec le Λόγος platonicien; Eusèbe, *Præparatio evangelica*, XI, 18, 19.

[2] Saint Augustin, *Ep.* 56, ad Dioscorum.

Digitized by Google

jamais [1]. Les fidèles étaient nombreux au troisième siècle parmi les monétaires impériaux [2] ; ils voulurent peut-être rendre un hommage discret à une conversion ignorée du public, mais connue des initiés. Probablement Gallien la connaissait aussi : plein de respect pour une femme dont les vertus honoraient le trône, et de compassion pour des souffrances domestiques dont il était l'auteur, il écouta les conseils de l'impératrice. Deux ou trois ans plus tôt, il avait été sur le point de livrer une ville campanienne aux expériences sociales d'un groupe de philosophes ; aujourd'hui, il consent à donner droit de cité dans l'empire aux amis chrétiens de Salonine, à une société qui n'a point d'expériences à faire, et qui compte déjà deux siècles de durée [3].

Aussitôt après la prise de Valérien par les Perses, Gallien envoya dans tout l'empire un édit qui, signé par un empereur vraiment maître du monde, eût exercé sur ses destinées futures l'influence que devait avoir un demi-siècle plus tard l'édit de Milan. Nous en ignorons le texte ; mais un rescrit postérieur, adressé à plusieurs évêques, en a conservé la substance. Gallien ordonnait de cesser la persécution et de restituer à l'Église ses propriétés. C'était lui reconnaître les droits jusque-là vainement réclamés de l'équité des souverains, et sans lesquels ne peut subsister en ce monde une société religieuse : celui de prier librement, celui de posséder les biens nécessaires à l'exercice du culte et au développement de la vie matérielle. Voici comment Eusèbe, qui lut les pièces originales, raconte cet événement considérable :

[1] Médailles de Salonine ; au droit, buste de l'impératrice, SALONINA AVG. ; au revers, l'impératrice assise, AVGUSTA IN PACE ou AVG. IN PACE. Voir De Witte, *Mémoire sur l'impératrice Salonine*, dans les *Mémoires de l'Académie de Belgique*, t. XXVI, et *Du christianisme de quelques impératrices romaines*, dans Cahier et Martin, *Mélanges d'Archéologie*, t. III, p. 173 et suiv. M. de Witte établit que *in pace* est une formule funéraire exclusivement chrétienne. Ces médailles furent frappées du vivant de Salonine, avant 265 ; *Revue de Numismatique*, 1857, p. 71, 243-245.

[2] De Witte, *Mélanges d'Archéologie*, t. III, p. 184 ; A. de Barthélemy, *Revue de Numismatique*, 1853, p. 67.

[3] M. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 410, note 5, hésite à croire au christianisme formel de Salonine ; il estime qu'elle chercha la paix de la conscience et du cœur dans une sorte de compromis entre l'Evangile et les doctrines néoplatoniciennes ; mais il pense qu'elle inclina Gallien à traiter favorablement les chrétiens, et obtint de lui l'édit de tolérance.

Digitized by Google

« Peu de temps après la prise de Valérien par les Barbares, son fils, devenu seul maître de la puissancs souveraine, en usa plus sagement, et par des édits fit cesser la persécution qui sévissait contre nous. Il ordonna que tous ceux qui présidaient à la religion du Verbe [1] rempliraient désormais librement leurs fonctions habituelles. Voici la teneur d'un rescrit envoyé par lui à cette occasion : « L'empereur César Publius Licinius Gallien, pieux, heureux, auguste, à Denys, Pinna, Demetrius et autres évêques. Je veux que le bienfait accordé par moi se répande dans tout l'univers, et que tous respectent les lieux religieux. Vous pouvez donc agir selon les termes de mon rescrit, sans que personne ait le droit de vous nuire. Ce qu'il vous est permis de faire a été depuis longtemps concédé par moi. Aurelius Cyrenius, intendant du trésor suprême, se conformera aux ordres que j'ai donnés. » — « J'ai traduit ce document du latin en grec, continue Eusèbe, afin qu'il fût mieux compris. On a du même empereur une autre constitution, adressée à d'autres évêques, par laquelle il leur permet de reprendre possession des lieux appelés cimetières [2]. »

Autant que le laisse voir la rédaction un peu confuse d'Eusèbe, Gallien publia plusieurs constitutions distinctes, tendant toutes au même but : terminer la persécution, en réparer les dommages matériels. Un édit général rendit en termes exprès la liberté d'action aux chefs des Églises et à tous les membres du clergé, contre lequel étaient surtout dirigées les lois de Valérien. Puis des rescrits adressés à divers groupes d'évêques, probablement à ceux de chaque province, réglèrent les détails d'exécution de l'édit. Certains de ces rescrits eurent pour but la restitution aux Églises des édifices religieux, d'autres celle des domaines funéraires. « Il me paraît résulter de ces actes, dit M. de Rossi, que dans les édits de Valérien les dispositions prises contre les lieux religieux, en entendant par ce mot les édifices consacrés aux assemblées des chrétiens, avaient été différentes de celles qui étaient édictées contre les cimetières. Les premiers furent confisqués et peut-être vendus par les procurateurs du fisc ; les seconds paraissent avoir été seulement occupés, et peut-être pas

[1] Mot à mot, aux magistrats du Verbe, τοῖς τοῦ Λόγου προεστῶσι.

[2] Τὰ τῶν καλουμενων κοιμητηρίων απολαμβάνειν ἐπιτρέπων χωρία. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 13. Cf. τὰ καλούμενα κοιμητήρια, saint Denys d'Alexandrie, lettre à Germanus, dans Eusèbe, VII, 11 (10).

Digitized by Google

en tout lieu. La religion des tombeaux explique ce tempérament apporté à de cruels édits : les rescrits de Gallien au sujet des cimetières, non généraux, comme pour les lieux d'assemblées religieuses, mais adressés spécialement à quelques évêques pour leur permettre de recouvrer leurs cimetières, me font croire que ceux-ci n'avaient pas été confisqués et vendus, et que, la persécution cessant, ces lieux de sépulture retournèrent de plein droit au corps des fidèles et au « collège des frères » auquel légalement ils appartenaient [1]. »

Après des actes semblables, on est tenté d'excuser Gallien d'avoir fait graver sur une de ses monnaies : « La paix partout [2] » et pris publiquement le titre de « pacificateur » qu'une inscription a conservé [3]. C'était un mensonge, car des invasions de Barbares, des rébellions de provinces, des révoltes d'esclaves, des compétitions de toute sorte ne cessèrent d'ensanglanter son règne ; c'était une vérité cependant, car Gallien avait voulu rendre la paix aux âmes et réconcilier la société civile avec la communauté chrétienne, restituant à celle-ci ses biens injustement ravis, écrivant à ses évêques comme à des personnages officiels. On l'a pu dire en toute vérité : « Gallien donna la sanction légale à l'existence corporative de l'Église [4]. » Si, au lieu du prince efféminé dont chacun se moquait [5], impuissant, désobéi, tremblant devant la mauvaise humeur de ses généraux au point de leur envoyer des présents pour les apaiser [6], cet acte de justice avait eu pour auteur un ferme politique, appuyé sur un collègue en Occident, un autre en Orient, et capable d'imposer à tous l'obéissance, le résultat eût pu être définitif, la paix religieuse avancée d'un demi-siècle, des flots de sang épargnés au monde. Malheureusement l'homme manqua aux circonstances et le pouvoir demeura inférieur à la volonté. L'édit de Gallien fut exécuté là où Gallien était encore le maître, et méconnu dans plusieurs

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 200.

[2] VBIQVE PAX. Eckhel, *Doctr. numm. vet.*, t. VII, p. 411.

[3] PACIS R(ESTITVTORI). Orelli, 1105. Cf. Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 33, 15.

[4] «Gallienus stopt the persecution, and gave legal sanction to the Church body.» Bickersteth Birks, art. *Martyrs*, dans Smith, *Dictionary of christian antiquities*, p. 1124.

[5] Médailles de Gallien, avec cette légende peut-être ironique : GALLIENAE AVGVSTAE. Eckhel, t. VII, p. 411. Dans *les Césars*, Julien fait entrer Gallien au banquet des dieux avec une robe de femme ; éd. Spanheim, p. 92-93.

[6] Trebellius Pollion, *Claudius*, 17.

Digitized by Google

provinces rebelles à son autorité. La persécution se continuait en Orient, tandis qu'à Rome et en Italie l'Église reprenait possession de ses biens.

Le siège de Rome était resté vacant pendant une année après la mort de saint Sixte, tombé victime de la persécution de Valérien. Six diacres avaient été immolés en même temps que lui ; le septième, Laurent, suivit au bout de trois jours son chef et ses frères. Du mois d'août 258 au mois d'août 259, la persécution trop violente empêcha de donner un successeur à Sixte. La même situation s'était présentée sous Dèce, après le martyre de Fabien ; pendant un interim de dix-huit mois, les prêtres et les diacres administrèrent l'Église de Rome [1]. Sous Valérien, entre la mort de Sixte et la nomination de son successeur, les prêtres seuls eurent la charge du gouvernement [2] : tous les diacres avaient péri ! Aussi, contrairement à l'usage, qui appelait le premier diacre à remplacer le pape [3], un prêtre de Rome [4], Denys, fut-il élu, quand une accalmie permit de choisir un pontife. Denys eut, quelques mois après son élection, la joie de recouvrer le patrimoine de l'Église. « Il préposa, dit son biographe, des prêtres aux Églises et constitua des cimetières [5], » c'est-à-dire qu'il réorganisa l'administration des deux ordres de propriétés ecclésiastiques restitués par des rescrits successifs de Gallien.

III

Le tableau rapide du règne de Posthume et de ses successeurs fera comprendre l'appui qu'aurait assuré à la civilisation romaine menacée la reconnaissance officielle d'un empire d'Occident,

[1] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 281.

[2] «Presbyteri præfuerunt.» *Liber Pontificalis*, Xystus II ; voir Duchesne, p. 156, note 5.

[3] Cf. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, p. 9.

[4] ...Τὸν κατὰ Ῥώμην... Διονύσιον, τότε μὲν πρεσθείου ἠξιωμένον, οὐκ εἰς μακρὸν δὲ καὶ τὴν ἐπισκοπὴν τῶν ἐκεῖσε παρειληφότα... Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 7 (5).

[5] «Hic presbiteris ecclesias dedit et cymiteria... constituit.» *Liber Pontificalis*, Dionysius. Voir Duchesne, Introduction, p. c, et p. 157, note 3 ; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 205 ; t. II, p. 97, 377 ; t. III, p. 526.

Digitized by Google

formé de la Bretagne, de la Gaule et de l'Espagne. Au commencement du règne de Valérien, M. Cassianus Latinius Postumus avait été placé près de Gallien pour l'assister dans le gouvernement et la défense des Gaules. L'empereur le préféra pour cette mission à Aurélien, dont la dureté « peu conforme à l'esprit du temps » eût exaspéré l'âme molle et la nature vicieuse du prince [1]. Plus conciliant, Posthume était aussi bon général et aussi habile politique. « Je vous l'envoie, écrivait l'empereur aux municipalités transalpines, parce qu'il est tout à fait digne de la sévérité gauloise. C'est un des hommes que j'estime le plus : il mérite d'occuper la première place. Lui présent, ni le soldat ne manquera dans les camps, ni le droit au forum, ni la justice dans les tribunaux, ni la dignité dans les curies. Si un tel homme trompait mon espoir, personne désormais ne mériterait confiance [2]. » Les légions et le peuple se souvinrent de ces paroles, lorsque Gallien eut quitté la Gaule pour aller repousser une invasion d'Alemans en Italie, et qu'au même moment arriva la nouvelle des revers, peut-être déjà de la captivité de Valérien. Entre Gallien absent, dont chacun connaissait les faiblesses, et « le soldat courageux, le magistrat plein de fermeté, grand dans toute la conduite de sa vie [3], » qui défendait la province et venait de venger par une victoire sur les Germains les aigles humiliées en Orient, le choix n'était pas douteux. Les légions du Rhin, fières de leur général, les peuples des cités gauloises, « dont la nature est de ne pouvoir supporter les princes légers, prodigues, et dégénérés de la vertu romaine [4], » donnèrent la pourpre à Posthume [5]. Malheureusement cette élection

[1] Vopiscus, *Aurelianus*, 8.

[2] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 2. — M. Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 150, croit cette lettre inventée par Trebellius Pollion, ainsi que le titre de *Transrhenani limitis dux et Galliæ præses* donné à Posthume et celui de *tribunus Vocontiorum* donné à son fils, d'après le même annaliste. Je ferai observer que Pollion, si pauvre historien qu'il soit, vivait moins d'un demi-siècle après les faits. Les érudits qui se sont occupés de l'histoire si peu connue de Posthume, tels que Bréquigny, Amédée Thierry, de Witte, Champagny, Duruy, E. Desjardins, acceptent son témoignage sur ces divers points.

[3] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 2.

[4] Id., *Gallieni duo*, 4.

[5] La captivité de Valérien est de 260 au plus tard, et plus probablement de 259. On possède des lois marquées de son nom, qui portent la date de 260 ; l'indication de sa huitième année de puissance tribunitienne, corres-

Digitized by Google

fut précédée du sac de Cologne, où résidait, sous la tutelle d'un gouverneur impopulaire, le César Saloninus, fils de Gallien. Livré aux soldats, le jeune prince fut mis à mort. J'hésite à rendre Posthume responsable d'un meurtre qui enlevait de ses mains un ôtage précieux : ni l'homme, au jugement d'un historien, n'était capable de ce crime [1], ni le politique n'était capable de cette faute.

En acceptant la pourpre offerte par les armées de Germanie et les cités des Gaules, Posthume, qui prétendait rester le collègue de Gallien, ne se mettait pas à la tête d'un mouvement de revendication patriotique et de scission violente. Depuis le mur de Sévère, coupant par le milieu la grande île bretonne, jusqu'au détroit de Gadès, Rome était maîtresse incontestée. Sa religion, ses institutions, ses mœurs ne rencontraient point de rebelles parmi des populations fières, intelligentes, fatiguées d'une orageuse indépendance, heureuses de se mou-

pondant à cette date, se lit encore sur des médailles (Eckhel, t. VII, p. 378); les monnaies alexandrines de Valérien sont datées par les années de son principat jusqu'en 260 (Mowat, *Mémoires de la société des antiquaires de France*, 1879, p. 200). Mais probablement on continua à considérer Valérien comme empereur après sa captivité (Eckhel, p. 387), et même jusqu'à sa mort, arrivée vers 261 ou 262. L'enchaînement vraisemblable des faits conduit à supposer que la captivité de Valérien fut l'occasion du soulèvement de la Gaule et de l'élection de Posthume. Cette hypothèse est confirmée par Trebellius Pollion, d'après lequel Posthume n'aurait régné que sept ans (*Trig. tyr.*, 2). Mais Eutrope (*Brev.*,. 9), suivi par Orose (*Hist.*, VII, 22), lui attribue dix ans de règne, et l'on possède des médailles commémorant sa dixième année de puissance tribunitienne (Eckhel, p. 440). Celle-ci ne peut avoir dépassé 267, si non seulement Posthume, mais ses successeurs éphémères, Lælianus, Victorinus, Marius, périrent avant Gallien, mort lui-même en 268. On est donc conduit à reporter à 258 le commencement du règne de Posthume. Cependant cette solution, adoptée par tous les érudits modernes (cf. Héron de Villefosse, *Revue archéologique*, mai 1879, p. 263, 264), souffre à son tour des objections. Zonare (XII, 26) paraît admettre que Posthume survécut à Gallien, et vivait encore lors de l'avènement de Claude le Gothique. La chronologie de cette époque est tellement flottante, et ses annalistes si peu sûrs, qu'il est presque impossible d'obtenir une solution certaine. Le témoignage des médailles peut, lui-même, être une source d'erreur. Tillemont suppose (*Histoire des Empereurs*, t. III, p. 702, 703, note II sur Gallien) que celles qui commémorent le neuvième et le dixième tribunat de Posthume « peuvent avoir été forgées sur l'autorité d'Eutrope. » Je ne veux point prendre parti, et je résume ainsi le problème : la suite vraisemblable des événements porte à croire que Posthume fut proclamé après la captivité de Valérien ; des raisons très fortes conduisent cependant à faire remonter à 258 son élévation au trône des Gaules ; mais ces raisons ne sont pas absolument décisives.

[1] Quod ejus non convenit moribus. Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 2.

Digitized by Google

voir en paix dans les cadres grandioses et souples d'une organisation sociale où les libertés les plus étendues accordées aux cités et aux provinces compensaient amplement l'absence, à peine sentie, des libertés politiques. Les druides n'attisaient plus dans les âmes, comme il y a deux siècles, le souvenir des gloires éteintes, prêchant la haine des conquérants, poussant Civilis et Sabinus à dresser contre Rome un éphémère « empire des Gaules [1]; » l'empire fondé par Posthume, et destiné à durer quatorze ans, eut au contraire pour lien l'amour de la civilisation romaine. Seule la nécessité de défendre l'Occident contre la barbarie germaine porta les soldats et le peuple à transformer en Auguste « le président des Gaules et le chef de la frontière du Rhin; » transformation facile, puisque, sous Valérien, au proconsul de la Narbonnaise, aux préteurs de la Lyonnaise, de l'Aquitaine, de la Belgique, des deux Germanies, paraît avoir été substitué un gouverneur unique [2], commandant seul non seulement aux quelques cohortes disséminées dans les Gaules, mais encore aux huit ou neuf légions du Rhin, qui formaient le quart de l'armée totale de Rome, et depuis longtemps étaient identifiées avec les populations par le séjour séculaire des mêmes camps et par les mariages [3]. Aussi rien ne fut-il changé au train ordinaire de l'administration et du gouvernement. Les pères conscrits rassemblés près de Posthume à Trèves ne différaient ni par les insignes, ni par l'esprit et le langage, de ceux qui entouraient Gallien à Rome [4]. Des monnaies portant au droit l'effigie de Posthume gardèrent au revers le type et la légende de *Rome éternelle* [5]. Les fonctionnaires de tout ordre conservèrent leurs noms, leurs attributions, leur rang. Il y eut un empereur

[1] Imperium Galliarum. Tacite, *Hist.*, IV, 54, 59.

[2] Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine*, t. III, p. 259.

[3] *Ibid.*, p. 403; cf. pl. V.

[4] La note S. C., *senatus consulto*, se lit fréquemment sur les monnaies de bronze frappées sous Posthume et ses successeurs; Eckhel, t. VII, p. 445. Les autres empereurs provinciaux de l'époque dite des « trente tyrans » n'émirent pas de monnaies semblables. Cela tient à ce que les monnaies de bronze impériales ne se frappaient qu'à Rome et Antioche, par ordre du sénat; seul de ces empereurs, Posthume constitua un sénat, investi des mêmes attributions que celui de Rome. Cf. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 410.

[5] De Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au troisième siècle de l'ère chrétienne*, Posthume, nos 264-266. Les successeurs de Posthume conservèrent ce type : Victorinus, *ibid.*, 77, 78; Tetricus, 114.

Digitized by Google

romain en Gaule, non un empereur gaulois. Aussi les provinces les plus attachées à Rome, comme la Bretagne et l'Espagne, acceptèrent sans hésitation le nouvel état de choses [1]. Les légions de ces deux pays jurèrent fidélité à Posthume [2], et les cohortes auxiliaires qui défendaient contre les Pictes le mur d'Hadrien prirent le nom de *Posthumiennes* [3]. Une véritable confédération occidentale se forma, sous le sceptre du vaillant empereur, moins pour menacer Rome que pour la protéger et la couvrir.

Dans cette union de trois grandes contrées, l'hégémonie de la Gaule s'imposait aisément. Non seulement la révolution qui avait porté au trône un nouveau souverain s'était faite chez elle, mais encore la Gaule seule joignait aux mœurs et aux institutions romaines pleinement acceptées une sève nationale assez puissante encore pour les soutenir et les vivifier. La Bretagne, d'abord entamée difficilement par l'esprit latin, avait fini par s'en laisser pénétrer : les classes supérieures n'y parlaient plus le celte ; resserrée entre les murailles qui au nord la séparaient de la barbarie, et les flots qui l'isolaient du reste du monde, la partie de l'île soumise aux Romains subissait sans contrepoids l'influence de leur civilisation, que représentaient dans un territoire relativement restreint de nombreux fonctionnaires civils et plusieurs légions. Aussi, bien qu'entrée tardivement dans l'empire, et d'abord hésitante, finit-elle par se livrer à lui sans réserve : Rome abandonnera plus tard la Bretagne, la Bretagne, d'elle-même, n'abandonna jamais Rome [4]. L'Espagne s'était donnée avec une égale docilité. Cette fière contrée, si belliqueuse naguère, et destinée à le redevenir, avait, au contact du monde

[1] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, 4919, 4943 ; t. VII, 1150, 1151, 1160, 1161.

[2] Ce fait résulte des textes et des inscriptions ; mais on a cru à tort en voir une preuve dans des médailles (De Witte, 30, 30a, 31) représentant des soldats jurant fidélité à Posthume, avec les légendes EXERCITVS VAC ou VAC (interprétée *armée des Vaccéens*, en Espagne), EXERCITVS VSC (interprétée *armée d'Isca Silurum*, aujourd'hui Caerleon on Usk, en Angleterre). Probablement ces inscriptions sont mal gravées, et signifient seulement EXERCITVS AVG, qui se lit sur la médaille toute semblable publiée dans De Witte, n° 32. Eckhel avait déjà, t. VII, p. 442, soupçonné une maladresse des monétaires.

[3] La *cohors I Aelia Dacorum*, qui gardait le douzième poste militaire du mur d'Hadrien, s'appelle à cette époque *Posthumiana ; Corp. inscr. lat.*, t. VII, 820, 822 ; cf. 823.

[4] Cf. Mommsen, *Röm. Gesch.*, t. V, p. 176, 177.

Digitized by Google

romain, perdu toute vertu guerrière. Elle ne retrouvait d'énergie que pour refuser aux empereurs les hommes nécessaires au recrutement des légions [1]. Dans la péninsule ibérique, les grandes villes se comptaient par centaines [2] : les agitations de la vie municipale, les spectacles, les élections, les repas de corps, toutes les énervantes douceurs de la civilisation impériale suffisaient à leurs habitants. Excepté dans quelques régions montagneuses du nord, toute trace avait disparu de la langue et des dieux nationaux [3]. La Gaule gardait du passé une mémoire plus fidèle. L'élément celtique s'était marié, chez elle, à l'élément romain, sans se laisser pourtant absorber tout entier. Ses dieux ne s'étaient point identifiés partout avec les divinités correspondantes du Panthéon officiel ; sur plus d'un point du territoire les vieilles religions celtiques subsistaient, et, dans l'ombre des sanctuaires, d'étranges figures mêlaient leurs formes monstrueuses aux lignes élégantes des dieux enfantés par l'art de la Grèce et de Rome [4]. Les villes étaient cinq ou six fois moins nombreuses qu'en Espagne [5] : les campagnes conservaient la prépondérance ; avec elle se maintenaient la langue, les croyances, mille dévotions populaires, attestées par le grand nombre des divinités topiques [6] : en bien des lieux, on consultait encore les druides [7] et l'on parlait celte [8]. Au troisième siècle, une sorte de

[1] Spartien, *Hadr.*, 12.

[2] Quatre cents cités importantes, et deux cent quatre-vingt-treize moindres. Pline, *Nat. hist.*, III, 3, 4.

[3] Mommsen, *l. c.*, p. 68.

[4] Voir J. de Witte, dans la *Revue archéologique*, 1852, p. 561 ; Alexandre Bertrand, *Le dieu tricéphale gaulois*, ibid., décembre 1875, p. 383 ; *L'autel de Saintes et les divinités gauloises*, ibid., juin 1880, p. 339; juillet, p. 1 ; août, p. 70 ; *Les divinités gauloises à attitude bouddhique*, ibid., juin 1882, p. 321 ; *Les deux divinités gauloises de Sommérécourt*, ibid., septembre 1884, p. 301 ; Gaidoz, *Le dieu assis les jambes croisées, retrouvé en Auvergne*, ibid., p. 299 ; Héron de Villefosse, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1879, p. 147 ; Gaidoz et Mowat, *ibid.*, 1880, p. 267-270, 275-282.

[5] Quatre-vingt onze *civitates* au temps de Ptolémée, c'est-à-dire au milieu du second siècle ; quatre-vingt-dix-neuf, en y joignant celles des trois petites provinces des Alpes. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule*, t. III, p. 365-367.

[6] *Ibid.*, t. II, p. 513, 514.

[7] Vopiscus, *Carinus*, 14.

[8] Mommsen, *Röm. Gesch.*, t. V, p. 91, 96. — Voir le recueil d'inscriptions gauloises en caractères latins et grecs, publiées par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin monumental*, 1878-1879, et l'énumération plus com-

Digitized by Google

retour vers le passé ou d'évolution vers l'avenir se faisait en Gaule, sans altérer en rien l'attachement aux institutions impériales. C'est ainsi que beaucoup de cités gauloises reprenaient le nom de leur peuple, abandonnant leur nom latin [1]. C'est ainsi encore que Lyon, création artificielle d'Auguste [2], voyait diminuer son influence au profit de Trèves, devenue le quartier général des autorités militaires, et de Bordeaux, dont l'importance commerciale et littéraire grandissait chaque jour : le nouvel empire aura tour à tour ces deux villes pour capitales. Le centre de la fabrication monétaire se déplaçait aussi : l'atelier de Lyon avait suffi jusque-là ; mais pendant l'empire gaulois de nouveaux ateliers s'ouvrent : nous connaissons des billons de Posthume frappés à Cologne [3], et l'on cite des pièces des trois métaux frappées à Trèves [4]. En un mot, le Gaule était demeurée vivante, sans être moins romaine : on comprend qu'elle ait entraîné dans son mouvement les deux autres contrées occidentales, dont l'originalité s'était davantage émoussée au contact de la civilisation.

Si l'on en croit Trebellius Pollion, Posthume éleva aussitôt à la dignité de César, puis d'Auguste, son fils [5], qui exerçait dans

plète donnée par le même savant, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1884, p. 189, 241-243.

[1] Ainsi, *Audomatunum* redevint *Lingones*, *Augustoritum* s'appela *Lemovices*, etc. Cf. Duruy, *Histoire des Romains*, t. V, p. 443 ; Desjardins, *Géographie historique de* la *Gaule*, t. III, p. 475, 476.

[2] La colonie de Lyon fut fondée dès l'an 43 avant notre ère ; mais sous Auguste seulement elle devint la métropole civile et religieuse des Gaules.

[3] Le revers offre la figure de la Monnaie personnifiée, avec la légende *Col. Cl. Agrip.*, et la date du quatrième consulat de Posthume. F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 222 ; Ch. Robert, *Dissémination et centralisation de la fabrication monétaire des Gaules*, dans la *Revue archéologique*, décembre 1885, p. 331.

[4] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 30.

[5] Cependant, on ne connaît pas de monnaies certaines de Posthume jeune. Le fait a paru singulier à Eckhel (t. VII, p. 447) et aux érudits plus récents, qui ont mis en doute l'association de Posthume jeune à l'empire. Eckhel se demande même si Posthume eut vraiment un fils. C'est pousser loin le scepticisme. Deux médailles publiées par M. de Witte, nos 11 et 12, portent au revers trois têtes, une de face au milieu, deux de profil de chaque côté : le savant numismate y reconnaît « la femme de Posthume au milieu, son fils à droite, sa fille à gauche ; » p. 7 du texte descriptif. Il convient de remarquer, d'ailleurs, que plusieurs des pièces attribuées à Posthume père peuvent appartenir à Posthume fils ; c'est ainsi qu'il est impossible de distinguer entre les monnaies latines représentant Gordien I et

Digitized by Google

la Gaule Narbonnaise un commandement militaire. Malgré cette charge, dont l'avait depuis plusieurs années investi Valérien, le second Posthume était fait surtout pour la vie civile et les arts de la paix. Il représentait, par là, un des côtés les plus brillants de la civilisation gallo-romaine. La Gaule est la patrie des orateurs. Elle fournit non seulement à la Bretagne [1], mais à l'Italie et à Rome les plus beaux parleurs de l'école et du forum [2]. L'enseignement de la rhétorique, les exercices pratiques de déclamation, considérés par les anciens comme la préparation la plus efficace à la politique et au barreau, florissaient sur tous les points de cette terre privilégiée, aux bords du Rhône et de la Méditerranée comme aux environs de la Garonne et du Rhin. Le jeune Posthume fut un des célèbres rhéteurs de son temps. On ne sait où il avait étudié. Probablement il ne fréquenta point les écoles de Bordeaux ou d'Autun : la rhétorique, ou, comme dit un poète, « l'art de Quintilien » était enseigné avec succès aux bords de la Moselle [3] : tout porte à croire qu'il fit ses études à Trèves, où son père résidait probablement avant d'être appelé à l'empire. « Il était si habile dans l'art de la déclamation, rapporte son biographe, que plusieurs de ses controverses ont été attribuées à Quintilien [4]. » La plupart des critiques voient en lui l'auteur des dix-neuf déclamations mises sous le nom de Quintilien, et qui n'appartiennent certainement ni au temps ni au style de ce maître de la littérature latine. Ce sont, comme toutes les pièces de ce genre, des plaidoyers imaginaires, roulant sur des questions de fait ou de droit, ordinairement fort puériles. Cependant, quelques traits semblent vivants et personnels. Les questions sociales paraissent inquiéter l'auteur. Il parle sans cesse du ri-

Gordien II ; voir Ch. Robert, *Nouvelles observations sur les noms des deux premiers Gordiens*, dans la *Revue archéologique*, 1881, p. 40 ; cf. Cohen, *Description historique des monnaies romaines depuis Pompée jusqu'à la chute de l'empire d'Occident*, t. V, p. 60 et 75.

[1] Juvénal, *Sat.*, XV, 111.

[2] Voir la lettre de Pierre Pithou au président de Thou, en tête de son édition des *Déclamations* de Quintilien, Paris, 1580 ; reproduite dans le *Quintilien* de Lemaire, t. V, p. xx et suiv.

[3] Quos prætextati celebris facundia ludi
Contulit ad celebres præcordia Quintiliani. Ausone, *Mosell.*, 400-401.

[4] « Fuit autem Postumus, quod solum memoratu dignum, itan declamationibus disertus, ut ejus controversiæ Quintiliano dicuntur insertæ. » Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 3.

Digitized by Google

che et du pauvre [1]. Les sourdes révoltes qui grondent déjà au cœur des prolétaires gaulois, et feront prochainement éruption dans le soulèvement des Bagaudes, semblent avoir été devinées par le jeune déclamateur. « Si on nous refuse la loi, le forum, le juge, nous serons poussés aux armes. La guerre commencera, et la colère tiendra lieu de droit. La faiblesse est opprimée; la plèbe, soumise à la domination de quelques uns, gémit dans une triste servitude. Cependant les pauvres souffrent. Il est facile de nous nuire, mais il nous est plus facile encore de nous venger. En vain tu te crois fort, appuyé sur tes richesses : si je ne tiens pas à vivre, nous sommes égaux [2]. » Le tableau tracé par l'orateur ressemble à ceux que burinera plus tard le crayon enflammé de Salvien : les riches étendant outre mesure leurs champs, les pauvres contraints à se mettre dans leur dépendance [3]. On voit se former ces immenses villas gallo-romaines, que l'invasion barbare trouvera peuplées de colons et de serfs, amenés par la misère [4]. Déjà il est question de présents périodiques faits par le pauvre au riche pour en être épargné ou protégé [5] : le mot « recommandation [6] », destiné à prendre un jour un sens juridique, se lit dès lors. Autant qu'on peut conjecturer sur des indices aussi légers, Posthume le Jeune, s'il eût vécu et régné, aurait voulu étudier de près les tristes problèmes que, sous des formes diverses, l'égoïsme humain [7] pose dans tous les temps, et dont le christianisme seul offre au monde la solution.

Une autre déclamation attribuée au jeune rhéteur contient une chaleureuse invocation « à la mère Rome, aux enseignes militaires, aux aigles victorieuses [8]. » Ces aigles défendirent intrépidement, sous Posthume, la frontière du Rhin contre les

[1] *Declam.*, VII, IX, XI, XIII, XIV, XV.

[2] « Erat lex, forum, judex : nisi si vos jure vindicari pudet. At mehercle, jam ad arma mittimur, et instituitur perniciosa nocendi contentio, et in vicem legis ira succedit. Premetur quidem obnoxia infirmitas, et paucorum dominio subjecta plebes triste servitium perferet : est tamen et pauperibus interim dolor : et ut facilius nobis noceri potest, ita vobis latius : postremo placeas licet tibi opum tuarum fiducia, dives, si mihi vivere non expedit, pares sumus. » *Déclam.*, XIII, Apes pauperis, 11.

[3] *Ibid.*, 13.

[4] *Ibid.*, 2.

[5] *Ibid.*, 13.

[6] *Ibid.*

[7] Voir *ibid.*, 8, de belles paroles sur les esclaves.

[8] *Declam.*, III, pro milite.

Digitized by Google

Barbares. Trébellius Pollion atteste « l'immense amour que lui portaient les nations gauloises, parce que, ayant repoussé les invasions germaniques, il avait rendu à l'empire romain sa sécurité première [1]. » Un écrivain postérieur dit de même qu'il « restitua aux provinces ruinées leur ancien aspect [2]. » C'est bien ce qu'expriment les médailles, montrant la Gaule à genoux devant son « restaurateur [3] », représentant celui-ci sous les traits ou en compagnie du dieu à la fois romain et gaulois, Hercule, dompteur des monstres [4] ; célébrant « le retour de Neptune, » c'est-à-dire les victoires de la flotte romaine sur les pirates qui infestaient le cours du Rhin ou la mer du Nord [5], louant les soins donnés par le souverain à « la santé des armées, » en un temps où la peste ravageait l'Italie et l'Orient. [6] Pour la première fois depuis longtemps, Rome put reprendre l'offensive : Posthume pénétra chez les Germains, et construisit des forteresses sur leur territoire [7]. Le Rhin, faible obstacle aux invasions [8], redevenait une frontière : une médaille montre le grand fleuve appuyé sur son urne, couché dans ses roseaux, protégeant un navire et veillant majestueusement au « salut des provinces [9]. » Posthume put prendre sans mensonge le titre de Germanique [10], et passer

[1] Trebellius Pollius, *Trig. tyr.*, 2.

[2] Orose, VII, 22.

[3] RESTITVTORI GALLIARVM. De Witte, 256-261.

[4] Très souvent la tête de Posthume est, sur les médailles, accolée à celle d'Hercule. Sur d'autres pièces, tête de Posthume au droit, et d'Hercule au revers. Parmi les appellations données à ce dieu, HERCVLI ROMANO AVG. *Ibid.*, 107-109.

[5] NEPTVNO COMITI. *Ibid.*, 170. NEPTVNO REDVCI. *Ibid.*, 171-173 *b*. — La *classis germanica* avait diverses stations sur le cours inférieur du Rhin ; les principales étaient Spire, Mayence, Andernach, Bonn, etc. L'arsenal était à Mayence. Voir Hermann Ferrero, *L'ordinamento delle armate romane* (Turin, 1878), p. 181, et *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all' ordinamento delle armate dell' impero romano* (Turin, 1884), p. 62.

[6] Image d'Esculape, avec la légende SALVS EXERCITI. De Witte, 283, 284.

[7] Trebelluis Pollion, *Trig. tyr.*, 5. — A ces victoires en pays germains peuvent se rapporter les pièces avec l'inscription HERCVLI DEVSONIENSI et HERCVLI MAGVSANO ; De Witte, 73-77, 90, 98, 99 ; voir le commentaire d'Eckhel, t. VII, p. 443; et Desjardins, *Géographie historique de la Gaule*, t. I, p. 398.

[8] « Quantulum enim amnisob stabat,» disait déjà Tacite, *De mor. Germ.*, 28.

[9] Eckhel. t. VII, p. 445, et De Witte, 287-293.

[10] De Witte, 66, 331 et suiv. ; *Corpus inscr. lat.*, t. II, 4919, 4943. —

Digitized by Google

fièrement avec ses légions sous les arcs de triomphe qui paraissent lui avoir été élevés en quelques points de la Gaule [1].

Tant de gloire ne désarmait pas Gallien. Ni le père en deuil, ni le souverain jaloux ne pardonneront jamais à Posthume. Pour le combattre, Gallien s'unit à un compétiteur beaucoup plus dangereux, dont il reconnut le pouvoir et se fit un allié. Après la chute de deux Césars éphémères, Ingenuus et Regalianus, un autre général, Aureolus, avait été proclamé Auguste par les légions du Danube, à une date qu'il est difficile de déterminer [2]. Digne de la pourpre, comme la plupart des généraux nommés par Valérien [3], Aureolus fut plus heureux que ses deux prédécesseurs. Gallien, ne pouvant le vaincre, conclut la paix avec cet inquiétant rival, qui dominait par la Rhétie le nord de l'Italie. La condition de la paix fut une alliance offensive contre Posthume, La guerre, portée en Gaule, se poursuivit avec des fortunes diverses. Posthume dut appeler à son aide ces Barbares d'outre-Rhin, auxquels il avait inspiré le respect de ses armes: on nomme des Francs parmi les auxiliaires enrôlés sous ses drapeaux [4]. Malgré leur secours, il eût peut-être succombé, si Aureolus avait profité des occasions. Mais laissé seul par Gallien, qui avait couru en toute hâte à Byzance châtier une révolte, puis à Rome [5] pour y célébrer avec une pompe extraordinaire les jeux décennaux, l'empereur illyrien combattit mollement son collègue des Gaules; Aureolus eût craint de rendre, en abattant Posthume, Gallien trop puissant. Celui-ci, impatient, peut-être se défiant de son allié, passa de

Posthume prit ce titre dès la première année de son règne, peut-être en souvenir des victoires remportées avant d'être empereur : une borne milliaire, trouvée près d'Auxerre, sur le bord de la voie qui va d'Autun à Troyes, donne à Posthume le nom de GER. MAX., et porte en tête les indications : TR. P. COS. II. *Revue archéologique*, mai 1879, p. 267.

[1] De Witte, 38, 39, 40, 41 ; sur le fronton, FELICITAS ou FELICITAS AVG.

[2] En 261, selon Trebellius Pollion, en 267, selon Zonare. Voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III, p. 705, note VI.

[3] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 9.

[4] Id., *Gall.*, 7.

[5] *Ibid.* — A cette rapidité de mouvements paraît faire allusion une médaille de Gallien, représentant au revers Pégase ailé, avec la devise ALACRITATI. Eckhel, t. VII, p. 406 ; Cohen, *Descript. des monnaies imp.*, Gallien, n° 738 ; Mowat, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1879, p. 170, 178.

Digitized by Google

nouveau les Alpes. Les opérations devinrent plus actives : Posthume, acculé, s'enferma dans une place forte. Mais, en l'assiégeant, Gallien fut blessé : avec son ordinaire mobilité d'esprit, il abandonna l'entreprise commencée, et revint à Rome : Aureolus ne tarda pas à rentrer en Illyrie. Pendant cette guerre, Posthume, ne trouvant probablement dans son fils qu'un collègue nominal, fit Auguste le gallo-romain Victorinus, très populaire dans les camps et dont les qualités politiques et militaires eussent été, dit-on, de premier ordre, si l'extrême licence de sa vie n'avait gâté tant d'heureux dons [1].

On peut attribuer à la jalousie excitée par ce choix la révolte où succomba Posthume. A peine sorti de la campagne laborieusement soutenue contre Gallien, il eut à combattre les légions de Mayence soulevées par Lollianus ou Laelianus [2], — peut-être l'ancien proconsul de Lycie, qui eut un rôle dans la persécution de Valérien [3]. Victorieux, Posthume entra dans Mayence. Se souvenant du lamentable sac de Cologne, il refusa le pillage à son armée. Les soldats mécontents se soulevèrent contre lui. Le vieil empereur et son fils périrent dans une sédition. Les Gaulois, « toujours avides de révolutions [4], » proclamèrent Laelianus. Celui-ci voulut aussitôt justifier son élévation : il porta la guerre sur le territoire germanique. A son retour, il fut défait par Victorinus : ses propres soldats l'égorgèrent. L'empire gau-

[1] Une monnaie de Victorinus, portant l'indication de la légion *IV Flavia*, cantonnée ordinairement en Mésie, et dont le nom se lit aussi sur les monnaies de Gallien (Eckhel, t. VII, p. 402 et 451), a fait supposer à M. de Witte (*Revue de Numismatique*, 1861) et d'après lui à M. Duruy (*Histoire des Romains*, t. VI, p. 437) que Victorinus était un général de l'armée de Gallien, qui, embrassant avec une partie de ses troupes la cause de Posthume, fut pris par celui-ci pour collègue. Mais il est probable que la monnaie de Victorinus fait simplement allusion à des détachements de la légion qui y est nommée, amenés par Gallien en Gaule lors des expéditions qu'il conduisait en personne contre les Germains au commencement de son règne, et restés depuis lors dans ce pays. Cf. F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 370-372.

[2] Lollianus, d'après Trebellius Pollion (*Gall.*, 12 ; *Trig. tyr.*, 4) ; Aurelius Victor (*De Cæs.*, 38) ; Eutrope (*Brev.*, IX). Les monnaies lui donnent toutes les noms de Cornelius Ulpius Lælianus ; Eckhel, t. VII, p. 449 ; De Witte, *Recherches*, pl. XXXI, 1-7, et *Revue de Numismatique*, 1861, p. 206-210.

[3] *Certamen SS. Leonis et Paregorii*, dans Ruinart, p. 611.

[4] « More illo quo Galli novarum rerum sunt semper cupidi. » Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 2.

Digitized by Google

lois restera pendant quelques années encore le boulevard de la civilisation romaine contre les barbares, mais l'ère des pronunciamentos est ouverte.

Une seule personne parvint à maintenir, au milieu de ces désordres, le prestige de l'autorité. Ce ne fut pas Victorinus, malgré sa valeur. Dans les époques de décadence, l'influence des souverains diminue avec leur vertu; mais quelquefois une femme, demeurée plus pure ou plus fière, saisit les rênes échappées aux mains débiles des politiques, et les peuples, frappés de respect, se laissent conduire par elle. Les magnats de Hongrie voulaient mourir pour « leur roi Marie-Thérèse ; » les légions de Germanie décernèrent à la mère de Victorinus le titre de « mère des camps [1]. » Les monétaires de Trèves frappèrent des pièces d'or, d'argent, de bronze à son effigie [2] : on possède des *aurei* de Victorinus « où le portrait parfaitement individuel de Victorina apparait au revers, déguisé sous les attributs de Rome ou de la Victoire [3]. » C'est elle qui fut le véritable empereur de ces temps troublés. Refusant la pourpre [4], elle en revêtit ses élus, et força les légions à s'incliner devant eux. Après l'assassinat de Victorinus, immolé avec son jeune fils à Cologne par des soldats révoltés, Victorina, imposant silence à sa douleur, fit accepter aux armées un officier de fortune, M. Aurelius Marius, ancien forgeron, que des actions d'éclat avaient illustré, le même probablement qui défit sous les murs d'Aix les hordes allemandes de Chrocus. Puis, Marius ayant été à son tour assassiné après un règne de quelques mois [5], Victorina fit accepter aux légions le sénateur Tetricus, depuis dix ans gouverneur d'Aquitaine [6]. Le choix était hardi. Donner un fonctionnaire étranger

[1] « Mater Castrorum appellata est. » *Ibid.*, 30.

[2] « Cæsi sunt ejus numi ærei, aurei et argentei quorum hodieque forma exstat apud Treviros. » *Ibid.*

[3] F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 381 ; De Witte, pl. XXX, 77, 78, 90, 91.

[4] «Quum ipsa per se fugiens tanti ponderis molem.» Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 30.

[5] Les historiens si défectueux de cette époque, Trebellius Pollion, Aurelius Victor, Eutrope, lui donnent trois ou même deux jours de règne. Cela est impossible, car de nombreuses monnaies furent frappées à son effigie ; M. de Witte en publie onze, pl. XXXI.

[6] Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, 33, 14, dit que Tetricus était gouverneur d'Aquitaine ; Trebellius Pollion prétend que Tetricus avait gouverné

Digitized by Google

au métier des armes [1] pour empereur à des soldats qui, en quelques mois, venaient d'égorger successivement quatre généraux, c'était leur dire que l'anarchie militaire durait trop, et que si l'empire gaulois ne voulait pas périr, il devait rentrer au plus tôt dans les voies d'un gouvernement régulier. L'élément civil reprenait la prépondérance: le centre politique des Gaules, qui depuis longtemps avait cessé d'être à Lyon, s'éloignait maintenant de Trèves pour se fixer à Bordeaux [2].

L'élévation de Tetricus précéda de peu de temps la mort de Gallien et la proclamation de son successeur. Le règne du dernier empereur gaulois, la tragédie plus bizarre que sanglante qui mit fin à la domination fondée par Posthume, appartiennent à un autre chapitre. Je devrais m'excuser d'avoir consacré quelques pages à un épisode de l'histoire nationale, dans lequel le nom des chrétiens n'est pas prononcé. Mais il importait de rien omettre de cette fin du troisième siècle, où se posèrent tant de problèmes intéressant les relations de l'État avec la société chrétienne. On ne sait si Posthume ou ses successeurs eurent de ces problèmes l'intelligence nette et courageuse qu'avait montrée Gallien; mais, aussi longtemps que dura leur pouvoir, aucun fait de persécution n'est rapporté pour la Gaule, la Bretagne ou l'Espagne. Les adorateurs du Christ vécurent tranquillement sous ces empereurs, que n'animait aucune passion religieuse, e qui, occupés de garder le Rhin contre les Germains, les Alpes contre Gallien, leur pouvoir et leur vie contre leurs propres soldats, ne songèrent pas à verser le sang de sujets paisibles. Il coulait ailleurs, cependant ; et tandis que le centre de l'empire, soumis à Gallien, l'ouest où commandaient les princes gaulois, laissaient en paix l'Église, les provinces d'Orient gouvernées par l'implacable Macrien voyaient se continuer la persécution de Valérien. L'édit de tolérance promulgué par Gallien était demeuré pour ces régions lettre morte.

toutes les Gaules, *jure præsidiali omnes Gallias rexerat*, ce qui est peu probable.

[1] Voir dans de Witte, pl. XXXII, 1, le grand médaillon d'or de Tetricus ; dans ses riches atours impériaux, le nouveau souverain a l'aspect d'un magistrat, nullement d'un militaire.

[2] Eutrope, *Breviarium*, IX, 10.

Digitized by Google

IV

Tout entier à sa lutte impolitique contre l'empire gaulois, Gallien ne s'occupait guère de l'Orient. Le remords l'empêchait-il de tourner ses regards vers ces contrées lointaines où son lâche égoïsme avait laissé Valérien languir en prison ? En vain des généraux vraiment soucieux du nom romain reprenaient la lutte contre la Perse ; en vain un empire rival se formait en Asie : l'empereur de Rome laissait faire, honteux ou indifférent.

Les circonstances, cependant, se montraient favorables. J'ai dit ce qu'était l'armée persane : de telles multitudes, alourdies par le butin et les prisonniers, ne valent plus rien, dès qu'elles songent au retour. Le préfet du prétoire, Balliste, rassemblant quelques troupes, fondit sur les Perses, avant même qu'ils eussent commencé leur mouvement de retraite : déjà, il les avait contraints de lever le siège de Pompeiopolis ; il les atteignit en Lycaonie, détruisit des convois, s'empara du harem de Sapor [1]. Odenath, prince de Palmyre, qui avait à venger une injure personnelle [2], attaqua de son côté leur armée rétrogradant vers l'Euphrate, tua beaucoup de monde, fit de nombreux prisonniers [3]. Sapor fut obligé de payer à la garnison romaine d'Edesse le libre passage du fleuve [4], en lui abandonnant tout l'argent monnayé qu'il rapportait de Syrie [5]. Odenath entra derrière lui en Mésopotamie, suivit jusqu'à Ctésiphon les hordes débandées, et vint mettre le siège devant la capitale de la Perse [6]. Ce prince demi-barbare, qui joignait à la chevaleresque fierté de l'Arabe un respect superstitieux pour la civilisation romaine, s'était fait le champion de Valérien captif : on ne sait quel aurait été le résultat de son offensive hardie, si la nouvelle de l'usurpation de Macrien ne l'avait rappelé.

Il fallait un empereur en Orient. Balliste, ne voulant pas de la

[1] Zonare, XII, 23.
[2] Pierre le Patrice, *Excerpta ex legat.*, p. 29.
[3] Zonare, *l. c.*
[4] A Zeugma, en face de la moderne Biredjik, à quelques lieues d'Edesse, était un des meilleurs passages de l'Euphrate.
[5] Pierre le Patrice, p. 25.
[6] Zosime, I, 22; Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 14.

Digitized by Google

pourpre, décida Macrien, après une feinte résistance [1], à recevoir de l'armée l'autorité suprême. Mais, pour se donner une apparence de désintéressement, celui-ci abandonna le titre et les honneurs impériaux à ses deux fils, Macrien le jeune et Quietus : la réalité du pouvoir suffisait à ses désirs. Il se fit aisément reconnaître en Asie [2]. Ces provinces dépeuplées et pillées aspiraient à un gouvernement régulier, qui relèverait les ruines : Gallien était trop loin, nul ne songeait à lui [3] : vieux, expérimenté, assez riche pour payer de ses propres deniers un *donativum* aux soldats [4], Macrien semblait l'homme de la situation. Le fantôme d'empereur qui avait reçu de Sapor une dignité dérisoire, le traître Cyriades, n'existait plus : à la première nouvelle des échecs subis par les Perses, les habitants d'Antioche l'avaient brûlé vif [5]. Si Macrien s'était contenté de l'Asie, l'établissement de son empire n'aurait point rencontré d'obstacle. Mais l'Orient tout entier sollicitait son ambition. Antioche ne lui suffisait pas : il lui fallait Alexandrie. Qui tenait Alexandrie tenait le commerce du monde entier, et en particulier l'approvisionnement de l'Italie ; qui tenait Alexandrie tenait Rome [6]. Déjà peut-être les pensées de Macrien volaient jusque là. Mais l'Égypte, étrangère aux maux éprouvés par les provinces asiatiques, n'ayant souffert ni des incursions des Goths ni des invasions des Perses, ne s'était point encore détachée de Gallien. La guerre civile éclata entre les partisans de l'ancien et du nouvel empereur. Saint Denys, qui, à la faveur de l'édit de tolérance promulgué par Gallien, venait de rentrer de son exil de Colluthion, trouva Alexandrie en armes. Aux approches de Pâques (261), il ne put rassembler ses fidèles : il fut contraint de leur adresser par écrit ses exhortations [7]. « Aller d'Orient en Occident est plus aisé, dit-il, que de passer d'un quartier d'Alexandrie à un autre [8]. » Chacun était retranché dans sa

[1] Voir le discours, plein de rouerie, de Marcien dans Trebellius Pollion, *Trig., tyr.*, 11.
[2] Zonare, XII, 23.
[3] Trebellius Pollion, *Gallieni duo*, 1.
[4] Id., *Trig., tyr.*, 11.
[5] Miller, *Hist. Græc. Fragm.*, t. IV, p. 191.
[6] Tacite, *Ann.*, II, 59; III, 54; *Hist.*, III, 48; Suétone, *Vespas.*, 7.
[7] Saint Denys d'Alexandrie, dans Eusèbe, *Hist., eccl.*, VII, 21.
[8] Ῥᾷον γαρ ἄν τις ουχ ὅπως εἰς τὴν ὑπορειον, αλλα καὶ ἀπ'

Digitized by Google

maison : l'immense Corso bordé de portiques [1], ordinairement rempli par la foule, semblait une vaste solitude : charrié par les canaux, le sang coulait dans les bassins du port : là c'est le désert, écrit l'évêque, ici c'est la mer Rouge [2]. Les cadavres, flottant sur le Nil ou laissés dans les rues sans sépulture, répandaient la contagion [3] : la populalion, éprouvée quelques années auparavant par une peste qui n'avait jamais entièrement cessé, était maintenant diminuée de moitié : le nombre des individus de quatorze à quatre-vingts ans inscrits sur les registres de l'institution alimentaire ne s'élevait pas au dessus du chiffre des hommes de quarante à soixante-dix-ans qui naguère avaient pris part aux distributions [4].

Pendant que les partisans et les adversaires de Macrien se battaient en Égypte, la persécution de Valérien se continuait dans les provinces soumises à la domination de son ancien conseiller. On ne s'apercevait pas en Asie que « la paix venait d'être partout ailleurs rendue aux Églises [5]. » Un militaire, de naissance distinguée, appartenant probablement à l'une des quatre légions de Syrie [6], se trouvait à Césarée de Palestine. Il s'appelait Marinus, et avait rang d'*optio* ou sous-centurion, car, une place de centurion devenant vacante dans la légion, « son rang le désigna pour l'obtenir [7]. » Mais des envieux veillaient. Marinus était chrétien : on le savait. Un rival le dénonça, disant que le cep de vigne, insigne du grade de centurion, ne pouvait ap-

ἀνατολῶν ἐπὶ δυσμὰς περαιωθείη, ἡ τὴν Ἀλεξάνδρειαν ἀπ' αὐτῆς τῆς Ἀλεξανδρείας ἐπέλθοι. Id., lettre à Hiérax, *ibid.*, 4.

[1] *Ἡ μεσαιτάτη τῆς πόλεως ὁδός. Ibid.*, 4. Cf. Lumbroso, *L'Egitto al tiempo dei Greci e dei Romani,* 1882, p. 137.

[2] Saint Denys,, *l. c.*, 4.

[3] *Ibid.*, 6, 8, 9.

[4] *Ἀλλ' οἱ τεσσαρακοντοῦται καὶ μέχρι τῶν ἑβδομήκοντα ἐτῶν τοσοῦτο πλείονες τότε ὥστε μὴ συμπληροῦσθαι νῦν τὸν ἀριθμὸν αὐτῶν, προσεγγραφέντων καὶ συγκαταλεγέντων εἰς τὸ δημόσιον σιτηρέσιον τῶν ἀπὸ τεσσαρακαίδεκα ἐτῶν μέχρι τῶν ὀγδοήκοντα. Ibid.*, 9.

[5] *Εἰρήνης ἀπανταχοῦ τῶν ἐκκλησιῶν οὔσης.* Eusèbe, *Hist. Eccl.* ,VII, 15, commence par ces mots le récit du martyre de Marinus. Tillemont place comme nous cet épisode sous Macrien : « Autant, dit-il, qu'on en peut juger par conjecture, cela arriva en 261 ou 262, dans le tems que Macrien, l'ennemi déclaré de l'Eglise, était maître de l'Orient. » *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique,* t. IV, art. x sur la persécution de Valérien.

[6] IV Scythica, XVI Flavia, VI Ferrata, X Fretensis.

[7] *Τόπου σχολάζοντος, ἐπὶ τοῦτο προκοπῆς τὸν Μαρῖνον ἡ τοῦ βαθμοῦ τάξις ἐκάλει.* Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 15, 2.

Digitized by Google

partenir à un homme qui adorait le Christ et ne sacrifiait pas aux empereurs. Traduit devant un juge (militaire ou civil ?) nommé Achée, Marinus s'avoua chrétien. Le magistrat lui donna trois heures pour prendre parti. Comme il sortait du prétoire, l'évêque de Césarée, Théotecne, vint à sa rencontre. Le prenant par la main, l'évêque, tout en causant, le conduisit à l'église [1]. Arrivés devant l'autel [2], Théotecne souleva légèrement la chlamyde du soldat, et lui montrant d'une main l'épée suspendue à son côté, de l'autre l'Évangile [3] : « Entre les deux, choisis, » dit-il. Sans hésiter, Marinus saisit le livre sacré. « Attache-toi donc à Dieu, « continua l'évêque, et, fortifié par sa grâce, obtiens ce que tu as « choisi. Va en paix. » Comme le soldat sortait de l'église, il trouva le héraut qui l'appelait [4]. Les trois heures étaient passées. Marinus, ramené devant le tribunal, confessa de nouveau sa foi, d'un accent plus ferme et plus vif [5]. Conduit sans délai au supplice, il mourut intrépidement [6].

Parmi les témoins du martyre de Marinus était un chrétien de grande naissance, sénateur romain, décoré du titre d' « ami des empereurs [7]. » Il s'appelait Astyrius ou Asterius [8] : peut-être appartenait-il à la famille des Asterii, célèbre dans les fastes de Rome chrétienne [9] : on pourrait même reconnaître en lui « le clarissime Asterius » dont parlent les actes des saintes Seconde et Rufine, immolées dans la persécution de Valérien [10]. Des choses merveilleuses étaient racontées de cet illustre fidèle : le souvenir de ses vertus et de ses miracles se conservait au qua-

[1] Ἐπὶ τὴν ἐκκλησίαν προάγει. *Ibid.*, 4.

[2] Εἴσωτε πρὸς αὐτῷ στήσας τῷ ἁγιασματι. *Ibid.*

[3] Τὴν τῶν θείων εὐαγγελίων γραφήν. *Ibid.* — Ce passage est intéressant ; c'est la description la plus complète que nous possédions, pour cette époque, de l'église, de l'autel placé au fond du sanctuaire, du livre des Evangiles qui y était conservé.

[4] Αὐτον κήρυξ ἑῶρα καλῶν πρὸ τοῦ δικαστηρί ου. *Ibid.* — Sur le rôle du héraut (κῆρυξ, *præco*) dans les procès criminels, voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, p. 306.

[5] Μείζονα τῆς πίστεως τὴν προθυμίαν ἐπιδείξας. *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] Ἀνὴρ τῶν ἐπὶ Ῥώμης συγκλητικῶν γενόμενος, βασιλεῦσί τε πρόσοιλής. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 16. — Sur le titre d' « ami des empereurs, » voir *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, p. 353.

[8] Ἀστύριος. Eusèbe. — *Asterius*. Rufin.

[9] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 34.

[10] *Acta Sanctorum*, juillet, t. III, p. 27.

Digitized by Google

trième siècle, et fut transmis à Eusèbe par des vieillards qui l'avaient connu [1]. Comme d'autres chrétiens, redoutable aux puissances infernales [2], il avait un jour fait cesser d'étranges prestiges, qui s'accomplissaient dans le petit lac de Panéas, au dessous des sources du Jourdain [3]. Après que Marinus eut rendu le dernier soupir, Asterius enveloppa d'étoffes précieuses le corps du soldat, et, le chargeant sur ses épaules, l'emporta, aux yeux de tous, jusqu'au lieu de la sépulture [4]. On ne sait si cet acte intrépide fut puni de mort : Rufin l'affirme, et après lui plusieurs martyrologes ; Eusèbe, bien instruit cependant des traditions de son Église de Césarée, ne le dit pas [5].

Ce fait révèle la situation précaire des Églises orientales sous le principat de Macrien. En plusieurs lieux, l'édit de Gallien avait reçu un commencement d'exécution ; c'est ainsi que Denys put rentrer dans Alexandrie et Théotecne recouvrer le sanctuaire chrétien de Césarée ; ailleurs, la restitution des biens ecclésiastiques avait été moins rapide, et bientôt l'élévation de Macrien l'empêcha. Celui-ci, cependant, n'eut guère le temps de persécuter. D'autres pensées l'agitaient : à peine en possession du pouvoir, il rêvait d'envahir l'Occident. Tandis que Posthume, provoqué par Gallien, répondait : « Je souhaite de n'être jamais mis dans la nécessité de faire la guerre aux Romains [6], » Macrien, étranger aux délicatesses du patriotisme, oubliant que la seule raison de son empire était la défense de l'Orient, ne craignait pas de marcher vers Rome, au risque de dégarnir de troupes les provinces qui s'étaient données à lui. Accompagné de son fils aîné, et de quarante-cinq mille hommes empruntés aux légions d'Asie et d'Égypte, il prit la route de Grèce [7]. Chemin

[1] Τούτου μυρία μὲν καὶ ἄλλα μνημονεύουσιν οἱ τἀνδρὸς καὶ εἰς ἡμᾶς διαμείναντες γνώριμοι. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 16.

[2] Cf. Tertullien, *Apol.*, 23, 27; Arnobe, *Adv. gent.*, I, 45 ; *Passio S. Pionii*, 7 ; Lactance, *Div. Inst.*, IV, 29 ; *De mort. persec.*, 10 ; Rufin, *Hist. Eccl.*, X, 35; Théodoret, *Hist. Eccl.*, III, 10 ; Sozomène, *Hist. Eccl.*, V, 19 ; Prudence, *Peri Stephanôn*, V, 85-92 ; *Apotheosis*, 449-502.

[3] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 17.

[4] *Ibid.*, 16.

[5] Cf. Tillemont, *Mémoires*, t. IV, note x sur la persécution de Valérien.

[6] Οὔτε εἰς τοιαύτην ἀνάγκην εὔχομαι καταστῆναι, ἵνα Ῥωμαίοις πολεμήσω. Continuateur anonyme de Dion, dans Miller, *Hist. Græc. Fragm.*, t. IV, p. 191.

[7] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 11.

Digitized by Google

faisant, il défit les Goths, qui ravageaient l'Achaïe [1]. Mais, en Illyrie, il rencontra Aureolus, combattant pour Gallien. La bataille paraît avoir été peu disputée : les légions du Danube, celles du Nil et de l'Euphrate, hésitaient à en venir aux mains : après un court engagement, Macrien, abandonné de trente mille soldats, périt avec son fils [2]. L'empire fondé par l'usurpateur était si peu solide, qu'à cette nouvelle tout croula. L'Orient entier se révolta contre son second fils, Quietus. Celui-ci fut contraint de s'enfermer dans Émèse avec Balliste. Odenath arrivait de Perse : au nom de Gallien, il mit le siège devant la ville. Balliste fit décapiter Quietus, puis, ayant acheté la vie par ce meurtre, se rendit [3].

La joie avec laquelle les chrétiens d'Orient saluèrent la chute de Macrien montre la crainte qu'il leur inspirait, le mal qu'il leur avait fait déjà. « Après avoir trahi un empereur, combattu un second, il a été rapidement enlevé, avec toute sa race, écrit Denys d'Alexandrie. Gallien fut donc proclamé du consentement de tous : empereur à la fois ancien et nouveau, qui précéda l'usurpateur et qui lui succède. Ainsi a dit le prophète Isaïe : « Voici que ce qui était au commencement est venu, et ce qui maintenant se produira est nouveau. » Car, de même qu'un nuage se plaçant devant le soleil intercepte pour un temps ses rayons et paraît à sa place ; puis, quand le nuage a passé ou s'est dissipé, le soleil reparaît comme s'il était nouveau ; ainsi Macrien, qui s'était proposé lui-même et avait usurpé l'empire de Gallien : il n'est plus, comme auparavant il n'était pas; mais Gallien demeure, semblable à soi-même, et tel qu'auparavant. La royauté, rajeunie, purifiée, prend une fraîche vigueur : on la voit, on l'entend, elle est partout [4]. » La date de la chute de Macrien (262) est clairement marquée par l'évêque d'Alexandrie : « Je veux de même contempler les années de notre empereur. Car je vois que les impies, qui un instant ont paru célèbres, se sont évanouis en peu de temps. Mais le très religieux empereur, vraiment ami de Dieu, après avoir régné sept ans accomplis, est

[1] Id., *Gallieni duo*, 6.
[2] *Ibid.*, 2 ; Zonare, XII, 23.
[3] Trebellius Pollion, *Gall.*, 3.
[4] Saint Denys d'Alexandrie, lettre à Hermammon, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 23, 1, 2, 3.

Digitized by Google

entré maintenant dans la neuvième année de son règne, pour laquelle nous célébrerons des fêtes [1]. »

Denys ne parlerait pas en termes plus enthousiastes d'un empereur chrétien : Constantin sera loué sur ce ton. Gallien, cependant, ne fit jamais profession de christianisme ; mais ce langage confiant et tendre laisse supposer que « le très religieux empereur, vraiment ami de Dieu, » se livrait tout entier aux influences chrétiennes : bien que le nom de Salonine ne soit pas prononcé, il se lit entre les lignes. Les fidèles avaient raison de se réjouir, car Gallien, promulguant de nouveau pour l'Orient les mesures qui mirent fin à la persécution en Occident, ordonna, dès le lendemain de la défaite de Macrien, la restitution aux évêques asiatiques ou égyptiens des lieux religieux et funéraires que le règne de l'usurpateur n'avait pas encore permis à l'Église de recouvrer. Le rescrit à Denys, Pinna, Demetrius et autres, cité plus haut d'après Eusèbe [2], paraît écrit à cette occasion. On ne s'étonnera pas si les fidèles attendaient impatiemment l'expiration de la neuvième année de Gallien pour s'associer à leur manière à la célébration des fêtes décennales. Leurs temples étaient ouverts de nouveau partout, et ils pouvaient librement aller au pied des autels offrir au Dieu tout puissant des vœux pour l'empereur.

V

La joie des chrétiens d'Egypte fut bientôt troublée. Le préfet Émilien, qui, sous Valérien, exila saint Denys [3], avait à peine eu le temps de proclamer de nouveau Gallien dans Alexandrie, quand lui-même se vit contraint de prendre la pourpre. Une rixe entre un soldat et un homme du peuple suffit à soulever les habitants. Une foule agitée courut au palais du préfet : on le menaçait de l'épée, on jetait des pierres : des cris de mort étaient poussés. Émilien n'aperçut qu'un moyen de sauver sa vie : il parvint à tourner dans une autre direction l'esprit mobile

[1] Ὁ δὲ ὁσιώτερος καὶ φιλοθεώτερος ὑπερβὰς τὴν ἑπταετηρίδα νῦν ἐνιαυτὸν ἕνατον διανύει, ἐν ᾧ ἡμεῖς ἑορτάσωμεν. *Ibid.*, 4.
[2] *Hist. Eccl.*, VII, 13.
[3] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 11.

Digitized by Google

des révoltés, les anima contre Gallien, et se fit proclamer empereur [1].

L'armée, qui n'aimait pas Gallien [2], ratifia l'élection populaire. Émilien paraît avoir pris au sérieux son titre d'Auguste. Il visita l'Égypte tout entière, y compris la Thébaïde, ralliant les populations. On dit même qu'il méditait une expédition contre les Indes. En même temps, il arrêta dans les ports la flotte chargée de blé qui se préparait à faire voile pour l'Italie [3]. C'était affamer Rome. L'Italie ne produisait plus, depuis deux siècles au moins, le blé nécessaire à sa consommation. Les provinces le fournissaient, à titre de tribut [4]. Le blé envoyé par l'Égypte formait, dit-on, l'approvisionnement de Rome pendant quatre mois [5]. Déjà, l'année précédente, ce secours avait manqué, à cause de l'usurpation de Macrien. Probablement, la ville éternelle put alors se suffire à elle-même, grâce aux excédants de grains que la sage administration des empereurs conservait dans les greniers publics [6] ; mais Rome eût difficilement supporté d'être privée deux années de suite du tribut payé en nature par les campagnes égyptiennes. Aussi l'opinion publique exigea de Gallien un acte d'énergie. Il envoya contre Émilien un général renommé, Théodote, originaire d'Égypte [7], et connu par ses succès en Gaule [8], sur lequel il comptait pour faire rentrer les légions dans le devoir.

Théodote y parvint : bientôt une moitié d'Alexandrie reconnut l'autorité romaine. Émilien et ses partisans se trouvèrent bloqués dans le Bruchium, quartier fortifié, séparé de la ville par un mur, et contenant le palais des Ptolémées, le Musée, le temple de César [9]. Dans toutes les luttes qui ensanglantèrent Alexandrie, cette forteresse fut la retraite d'un des belligérants : César, avec quatre mille légionnaires, y avait jadis tenu tête à

[1] Trebellius Pollion, *Triginta tyranni*, 21.
[2] *Ibid.*,
[3] Id., *Gallieni duo*, 4.
[4] Voir mon livre sur *les Esclaves chrétiens*, p. 97.
[5] Josèphe, *De Bello Judaico*, II, 16.
[6] Cf. *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 147.
[7] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 21, 25.
[8] Id., *Gall.*, 4.
[9] Voir le plan d'Alexandrie, dans Duruy, *Histoire des Romains*, t. III, p. 338.

Digitized by Google

toute l'armée égyptienne et aux trois cent mille Alexandrins : deux fois encore nous verrons, au troisième siècle, le Bruchium assiégé [1]. Grâce au dévouement chrétien, la plupart des habitants enfermés dans ce quartier avec Émilien échappèrent à la mort. Alexandrie possédait alors deux hommes d'une charité sans bornes et d'une grande valeur intellectuelle : Eusèbe, qui devint plus tard évêque de Laodicée; Anatole, destiné à le remplacer sur ce siège. Anatole surtout occupait parmi les lettrés d'Alexandrie une situation considérable. Nul ne songeait à lui disputer le premier rang dans les diverses branches de savoir dont la réunion formait l'universalité de la culture antique : il était calculateur, astronome, géomètre et physicien, en même temps que rhéteur, dialecticien et philosophe. Les Alexandrins voyaient en lui un second Aristote ; à leur demande, il ouvrit une école, pour y enseigner les doctrines du Portique [2] : Jamblique fut, dit-on, un de ses auditeurs [3]. Bien que chrétien, Anatole reçut de ses concitoyens les plus grands honneurs : il était le chef du sénat d'Alexandrie [4]. Comme la plupart des savants, logés aux alentours de la Bibliothèque et du Musée, il se trouva enfermé dans le Bruchium. Le blocus était rigoureux : la famine devint terrible. Malgré l'étroite surveillance des assiégeants, Anatole parvint à se mettre en rapports avec Eusèbe, demeuré dans la partie de la ville soumise aux Romains. Le renom de science et de vertu d'Eusèbe l'avait fait connaître au général, qui le traitait avec bienveillance [5]. Il obtint un

[1] Sous Claude et sous Aurélien ; Eusèbe, *Chron.* ad ann. II Claudii ; Ammien Marcellin, XXII, in fine. Mais le siège dont nous allons parler d'après Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 32, paraît ne pouvoir être identifié avec l'un ou l'autre de ceux-ci ; les détails donnés par l'historien sur son homonyme Eusèbe, devenu plus tard évêque de Laodicée, et Anatole, successeur de celui-ci, dont le premier prit part au concile tenu contre Paul de Samosate vers 264, ne permet pas de placer le siège de Bruchium, où ils jouèrent un rôle considérable, à une époque plus tardive que cette année même, date de la rébellion d'Emilien. Voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. III, p. 469 et 472, note x sur Gallien.

[2] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 32 (6).

[3] Eunape, *Vitæ sophistarum*, Jambl. — Voir la note de Valois sur Eusèbe, *l. c.*

[4] Βουλὴν τῶν Ἀλεξανδρέων συναγών. Eusèbe, *ibid.*, (9). — Alexandrie avait reçu de Septime Sévère le *jus bouleutarum* (Spartien, *Severus*, 17), rarement accordé aux villes égyptiennes. Cf. *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 67.

[5] Μέγα τε κλέος καὶ διαβόητον ὄνομα μέχρι καὶ τοῦ Ῥωμαίων

Digitized by Google

sauf conduit pour tous les assiégés qui voudraient sortir du Bruchium. Anatole, ayant reçu cette nouvelle, convoqua le sénat d'Alexandrie, que probablement Emilien avait contraint à le suivre dans la citadelle. « Soumettez-vous, faites la paix avec « les Romains, » dit-il à ses collègues. L'orgueil des sénateurs se révolta contre ce conseil. « Au moins, poursuivit le magistrat « chrétien, laissez sortir les femmes, les enfants, les vieillards. A « quoi bon garder des êtres faibles, destinés à mourir prompte- « ment? A quoi bon leur infliger les tortures de la faim? Conser- « vons ce qui nous reste de blé pour les hommes, pour les jeunes « gens, capables de défendre la ville. » Le sénat ayant écouté favorablement ces paroles, Anatole opina le premier, selon son rang : il proposa de renvoyer du Bruchium les bouches inutiles, les non combattants, hommes et femmes. L'avis fut adopté : peu à peu, il devint le salut de tous. Anatole parvint à faire évader de la sorte tous les chrétiens, et une foule de païens, revêtus d'habits de femmes. Arrivés au camp des Romains, les fugitifs, sans distinction de culte, étaient reçus par Eusèbe, qui prodiguait à ces malheureux, à demi morts de faim, les secours de la charité.

Dans l'influence d'Eusèbe sur le commandant des troupes de Gallien, on peut voir un indice de la faveur regagnée par les chrétiens. Les fonctions officielles remplies par Anatole, la faveur dont il jouit près du peuple, des politiques et des lettrés, en sont une marque plus frappante encore. Cela prouve, une fois de plus, la vanité des calomnies qui représentaient les chrétiens comme fuyant par principe les charges publiques, ou se dérobant par indifférence aux devoirs de la vie civile. Au contraire, l'effort concerté de deux fidèles, médiateurs entre le peuple d'Alexandrie et les légions romaines, oblige à reconnaître la force croissante du christianisme, son autorité morale chaque jour plus affermie, au milieu de l'affaissement de toute grandeur et de toute puissance. Abandonné de beaucoup de ses partisans, Émilien finit par tomber aux mains de Théodote. Celui-ci l'envoya à Rome, où Gallien, suivant l'usage antique, le fit étrangler en prison [1].

στρατηλάτου κεκτημένον. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 32 (8). — Ce général, dont Eusèbe ne donne pas le nom, ne peut être que Théodote.

[1] Trebellius Pollion, *Gall.*, 4; *Trig. tyr.*, 25.

Digitized by Google

Pendant que l'empire d'Orient improvisé par Macrien s'écroulait dans les déchirements de la guerre civile, après avoir usé deux empereurs en moins de quatre ans, un autre empire, destiné à jeter un grand éclat, naissait en quelque sorte de ses ruines, et faisait rayonner sur les limites des déserts d'Arabie la gloire du nom romain.

L'année même de la chute d'Émilien, Odenath, prince de Palmyre, en récompense de ses victoires sur les Perses, obtint de Gallien la reconnaissance de la souveraineté qu'il exerçait en fait sur une partie de l'Orient latin [1]. Malgré son titre de colonie [2], Palmyre, la Thadmor de Salomon, avait toujours été pour Rome une vassale plutôt qu'une sujette [3] : les désordres du troisième siècle lui rendaient l'autonomie. Ville libre, elle devint peu à peu ville souveraine. Avec son sol conquis non sur la mer, mais sur le désert [4], ses caravanes traversant comme des flottes les océans de sable, les conducteurs, on dirait volontiers les armateurs qui les dirigent et au retour remplissent la ville d'objets d'art et de fastueux monuments [5], sa dynastie de princes marchands, dont le titre grandit avec le pouvoir, d'abord « sénateurs [6], » puis « consulaires [7], » bientôt « empereurs, chefs des Romains [8], » en attendant la dignité d'Augustes, l'oasis palmyrénien, au troisième siècle, est la Hollande de l'Orient. Les

[1] Gallieno et Saturnino consulibus, Odenathus, rex Palmyrenorum, obtinuit totius Orientis imperium. Id., *Gall.*, 10. — Reçut-il dès lors, comme l'affirme Pollion (*ibid.*, 12), le titre d'Auguste? Voir sur cette question controversée Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 433, note 2 ; F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 379, 382, 383.

[2] Colonia juris italici. *Digeste*, L, xv, 1, § 5; de Vogüé, *Syrie centrale*, inscr. sémitiques, n° 15 ; Waddington, *Voyage archéologique*, Inscriptions, 2606 *a*, 2607, 2629. Duumvirs de la colonie, Waddington, 2597, 2598, 2601, 2606 *a*, 2607 ; de Vogüé, p. 18. Cf. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. I, p. 415.

[3] Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 425 et suiv.

[4] Restes de conduits souterrains et d'énormes réservoirs en pierres de taille, assurant l'irrigation d'un sol aujourd'hui privé de végétation ; *ibid.*, p. 429.

[5] Waddington, 2589, 2590, 2596, 2599, 2606-2610. Cf. Mommsen, *l. c.*, p. 428, note 2.

[6] Ὁ λαμπροτατος συνκλητικός ἔξ(αρχος Παλμυ)ρηνῶν. *Corpus inscr. græc.*, 4507; Waddington, 2621 ; de Vogüé, 21.

[7] Ὁ λαμπροτατος ὑπατικός. Waddington, 2603; de Vogüé, 23.

[8] Sur des monnaies, IM(*perator*) D(*ux*) R(*omanorum*) ; αυτ(οκράτωρ) σ(τρατηγός) Ρω(μαιῶν). Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 378 ; Mommsen, *l. c.*, p. 433, note 2.

Digitized by Google

temples, les palais, de longues colonnades portant inscrits pêle-mêle des noms de négociants et de rois, attestent la richesse non moins que la puissance de la capitale du désert. Tout le transit de l'Orient passe dans ses murs [1] : assise au point d'intersection de deux grandes voies, elle reçoit par Tyr, Damas, Pétra, les marchandises de la Méditerranée et de l'Arabie, par Antioche celles de l'Asie romaine, et les échange à Kirkesion sur l'Euphrate, Séleucie et Ctésiphon sur le Tigre, contre les produits amenés de la Mésopotamie et de l'Arménie, au nord, de l'Inde par le Golfe Persique et le Tigre, au sud. Mais ces grandes voies commerciales sont aussi des voies militaires ; cinquante-deux postes de soldats romains s'échelonnent entre Damas et Palmyre [2]; d'autres forteresses bordent une route secondaire qui de Bostra se dirige vers cette ville, à travers une solitude désolée [3]; certainement les chemins se prolongeant de Palmyre à l'Euphrate n'étaient pas moins protégés [4] : les troupes indigènes, ces vaillants archers dont les Romains depuis deux siècles appréciaient les services [5], veillaient à la sécurité des expéditions mercantiles, où tous les capitaux palmyréniens étaient engagés. Quand les circonstances feront de Palmyre non seulement l'entrepôt, mais la citadelle de l'Orient, plus même, une ville guerrière et conquérante, tout sera préparé d'avance : un réseau de routes stratégiques existera, et les caravanes auront tracé la voie aux armées.

Ainsi s'explique la rapidité, la sûreté avec lesquelles Odenath pénétra, à plusieurs reprises, jusqu'au cœur de l'empire des Perses. Disposant des légions massées aux frontières orientales du monde romain, maître des routes qu'elles gardaient, pouvant joindre aux troupes régulières des contingents fournis par les tribus arabes, sur lesquelles il exerçait une sorte de suzerai-

[1] Un tarif en grec et en araméen, récemment découvert à Palmyre, contient à la fois des droits de douane, d'octroi, et de transit. de Vogüé, Acad. des Inscriptions, 3 novembre 1882, 16 mars et 11 mai 1883 ; Cagnat, *Revue de philologie*, avril 1884, p. 135-144.

[2] Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 80.

[3] Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. I, p. 414.

[4] Mommsen, *l. c.*, p. 424.

[5] Dès la fin du premier siècle, Palmyre fournit des troupes auxiliaires ; Titus emploie des archers palmyréniens dans la guerre contre les Juifs. Cf. Duruy, *Histoire des Romains*, t. V, p. 80.

Digitized by Google

neté [1], il avait une premier fois, après la prise de Valérien, suivi les Perses jusqu'à Ctésiphon ; une seconde fois, vers 264 ou 265, il les rejeta sous les murs de cette capitale [2]. Bientôt, appelé au nord par une nouvelle invasion des Goths, il marcha jusqu'à Héraclée du Pont [3]. Au retour, traversant Emèse [4], il fut assassiné dans un festin, en même temps que son fils aîné Hérode, par son neveu Maeonios [5]. « Je crois que les dieux étaient irrités contre nous, écrit Trebellius Pollion, puisqu'après Valérien ils ont laissé périr Odenath [6]. » Les dieux, cependant, montrèrent quelque pitié, car, au lieu du mol et vicieux Hérode [7], une femme au courage viril put régner après le vainqueur de Sapor. Au même moment, Victorina, bien que sans titre officiel, gouvernait l'Occident, et la veuve d'Odenath, Zénobie, s'associant ses jeunes fils, et se proclamant reine à Palmyre [8], réunissait presque toute l'Asie romaine sous son sceptre.

Homme par le cœur, selon le mot d'un historien [9], Zénobie fut par la grâce comme par la vertu la femme la plus accomplie de son temps. On loue sa beauté brune, l'éclat de ses yeux noirs, la blancheur de ses dents comparables à des perles. Quand elle passait à cheval devant ses troupes, le casque posé sur cette tête exquise, le bras nu comme une amazone, sa robe de pourpre serrée par une ceinture de pierreries, donnant des ordres d'une voix claire et ferme, c'était une éblouissante vision [10]. A la fois économe et magnifique, sévère et clémente [11], la fille des marchands, devenue reine [12], exerçait sur le peuple et les soldats

[1] Procope, *De bello Pers.*, II, 5. Cf. la lettre de Zénobie à Aurélien, dans Vopiscus, *Aurel.*, 27.
[2] Zosime, I, 44.
[3] Georges le Syncelle, *Chronogr.*, Paris, 1652, p. 382.
[4] Zosime, I, 44.
[5] Zonare, XII, 25.
[6] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 14.
[7] *Ibid.*, 15.
[8] Βασίλισσα. Inscriptions de Palmyre ; Waddington, 2611, 2628. L'inscription qui lui donne le titre de Σεβαστή, *Augusta*, paraît du temps de Claude ou d'Aurélien : *Corp. inscr. græc.*, 4503 *b.* ; cf. F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 379.
[9] Zosime, I, 44.
[10] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 29.
[11] *Ibid.*
[12] Son nom palmyrénien, Bat-Zabbai, fille du marchand, fut changé au nom grec Ζηνοδία, force de Jupiter.

Digitized by Google

une influence sans bornes. Gallien l'apprit vite à ses dépens. En ratifiant naguère la souveraineté d'Odenath, il avait cédé à la force des choses, à l'autorité des services rendus ; mais jamais l'utilité d'un empire d'Orient, qui devait frapper un jour l'intelligence plus politique de Claude et même d'Aurélien, ne se fit comprendre à cet esprit étroit. Voyant une femme et de jeunes enfants sur le trône de Palmyre, il se persuada qu'il détruirait facilement le nouveau royaume. Sous prétexte de porter la guerre chez les Perses, un général renommé, Hérodien, fut envoyé en Orient. Pour la première fois depuis sept ans, Gallien songeait à venger son père : cette pensée parut à bon droit suspecte à Zénobie. L'entrée d'une armée sur le territoire de Palmyre cachait probablement un piège. La reine s'opposa-t-elle à son passage ? Hérodien attaqua-t-il le premier ? On sait seulement qu'Hérodien fut vaincu, ses troupes détruites ou dispersées [1]. C'est peut-être à ce moment que Zénobie, se jugeant affranchie de toute dépendance envers Gallien, échangea le titre de reine contre celui d'Auguste.

Cette rupture n'amena point le retrait de la tolérance religieuse établie en Orient après la défaite de Macrien. Zénobie n'était pas chrétienne ; mais, comme beaucoup de femmes supérieures du troisième siècle, elle paraît avoir été touchée des beautés du christianisme, avoir pris quelque connaissance de ses dogmes, avoir puisé à la source de pureté qui jaillit de sa morale. Les Juifs, nombreux à Palmyre [2], répandaient autour d'eux l'idée monothéiste, particulièrement séduisante pour les fils du désert. Si vraiment le secrétaire et le confident de Zénobie, le rhéteur Longin, composa le traité *du Sublime* [3], il était familier avec les beautés de la littérature hébraïque, admirait Moïse et les psaumes : il initia probablement sa royale maîtresse à cette poésie grandiose et simple, que l'âme d'une orientale devait goûter. Longin, d'ailleurs, à Alexandrie, avait suivi avec Plotin et Origène les leçons d'Ammonius Saccas, et, comme beaucoup de néoplatoniciens, mêlait

[1] Trebellius Pollion, *Gall.*, 14.

[2] De Vogüé, *Syrie centrale*, inscriptions sémitiques, 7, 16, 65, etc. Cf. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 80 ; Champagny, *Les Césars du troisième siècle*, t. III, p. 65, 66.

[3] Sur les raisons qui font douter que le traité *Du Sublime* soit de Longin, voir Jules Simon, *Histoire de l'École d'Alexandrie*, t. II, p. 53-58.

Digitized by Google

peut-être aux doctrines de l'école des réminiscences de l'Evangile. Mais plus que Longin, un chrétien célèbre de cette époque, éloquent et séduisant entre tous, dut exercer sur la politique religieuse de la palmyrénienne une influence considérable. Né dans la Commagène, au bord de l'Euphrate, Paul de Samosate était presque son compatriote. Il avait vu le jour à la frontière de cet ancien royaume d'Édesse où le christianisme, introduit de très bonne heure, se mélangea promptement d'éléments orientaux. Son rôle près de Zénobie paraît à quelques égards analogue à celui de Bardesane, au siècle précédent, près des princes chrétiens de l'Osrhoène [1]. Évêque d'Antioche, investi en même temps, par la faveur de la souveraine, d'une haute charge financière, Paul menait dans son église la vie fastueuse d'un magistrat et d'un homme du monde [2]. Ses doctrines, semi-chrétiennes, semi-juives, que d'habiles réticences parvinrent longtemps à soustraire à une condamnation formelle [3], étaient faites pour plaire à la religion vague et flottante de Zénobie [4]. Mais apparemment il dissimulait près d'elle le relâchement de ses mœurs, et lui prêchait la plus pure morale du christianisme. Les détails donnés sur la chasteté conjugale de l'épouse d'Odenath rappellent l'idéal si élevé que les premiers chrétiens se faisaient du mariage [5]. Une telle femme, assistée de pareils conseillers, ne pouvait être une princesse orthodoxe ; mais elle devait, au moins autant que Gallien, tolérer, favoriser même les chrétiens. Dans les pays soumis à sa domination, les Églises étaient rentrées en possession de leurs immeubles : Paul de Samosate occupait à Antioche la maison épiscopale.

La mort de Gallien suivit de près sa rupture avec la reine de Palmyre. Il guerroyait en Mésie contre les Goths, quand il apprit que son douteux allié Aureolus, laissé en observation à Milan, s'avançait vers l'Italie centrale et vers Rome. Avec la rapidité qui lui était habituelle quand une passion vive ou un événement subit secouait sa torpeur, Gallien accourut. Bientôt, refoulé dans Milan, Aureolus se vit aux abois. Mais il parvint à nouer des in-

[1] Voir *Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle*, p. 145.
[2] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 30.
[3] *Ibid.*, 28.
[4] Saint Athanase, *Ad solitariam vitam agentes ;* Théodoret, *Hæret. Fab.*, II.
[5] Trebellius Pollion, *Trig. tyr.*, 29.

Digitized by Google

telligences avec quelques officiers du camp impérial : un complot se forma. Gallien périt dans un guet-apens. Un des meilleurs généraux de l'armée romaine, M. Aurélius Claudius, fut immédiatement salué empereur par les légions : le sénat s'empressa de ratifier ce choix.

L'histoire a porté un jugement sévère sur le caractère incohérent, la tyrannie, la mollesse de Gallien. Elle ne lui a point assez reproché ce qui, pour nous, fut sa plus grande faute ; Gallien ne sut point voir la nécessité politique et militaire des deux empires qui, sous son règne, se fondaient à l'Orient et à l'Occident du monde romain ; il mourut en lutte avec l'un et l'autre, quand l'un et l'autre ne demandaient qu'à vivre unis avec Rome, la couvrant contre la barbarie. En revanche, il aperçut ce qu'avait d'inutile et d'odieux la guerre déclarée par Valérien à la société chrétienne : quand il succomba sous les coups des assassins, les chrétiens jouissaient de la paix, déjà même d'une influence considérable, aussi bien dans les provinces soumises à l'autorité de Gallien que dans celles où commandaient les souverains gallo-romains et dans les lointaines régions gouvernées par Zénobie. Cette paix, malheureusement, ne durera pas : il eût fallu pour la fonder une main plus ferme.

PAUL ALLARD.

Digitized by Google

LES PRÉTENTIONS DE PHILIPPE V

A LA COURONNE DE FRANCE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

L'abbé de Montgon, si connu par les services qu'il rendit en France au roi d'Espagne Philippe V, et par les persécutions qu'il eut à souffrir du cardinal de Fleury, écrit dans ses *Mémoires* à l'année 1728 [1] : « Le 26 octobre, le roi Louis XV se trouva un peu mal pendant la messe, et certaines marques qui parurent le reste du jour sur le corps de Sa Majesté firent croire qu'elle avait la rougeole. Le lendemain, la petite vérole se déclara. Un courrier des plénipotentiaires d'Espagne porta cette nouvelle à Madrid; et, quoique les ministres eussent mandé que la maladie du roi n'était accompagnée d'aucun symptôme fâcheux, les lettres particulières qui vinrent ensuite par l'ordinaire parlaient de son état si ambigâment, que le bruit se répandit aussitôt que le roi était en très grand danger : et sur ce qu'on fut pendant huit jours entiers sans savoir la moindre particularité, non seulement on soupçonna, mais même on assura qu'il était mort, et que vraisemblablement les courriers qu'on avait envoyés en Espagne étaient arrêtés. Le motif qu'avait eu mon voyage en France fera aisément comprendre l'agitation, l'inquiétude, et les projets auxquels toutes ces différentes circonstances,que chacun débitait à sa fantaisie, donnèrent lieu à la cour d'Espagne. Je me contenterai de dire que si l'incertitude où elle était eût seulement duré vingt-quatre heures de plus, on y allait prendre et exécuter des résolutions qui auraient surpris tout le monde. »

Ces résolutions, qui devaient étonner le monde, elles ont été

[1] *Mémoires de l'abbé de Montgon,* édit. de 1752, t. VII, p. 59.

Digitized by Google

formées ; elles ont même reçu un commencement d'exécution ; et si l'abbé de Montgon ne les a point connues, c'est que, desservi par le cardinal de Fleury, il ne possédait déjà plus, à la fin de 1728, la confiance entière de Philippe V, ou, pour mieux dire, d'Élisabeth Farnèse, le véritable chef du royaume d'Espagne. Du 6 au 7 novembre 1728, Philippe V et la reine sa femme ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour s'assurer le trône de France, au cas où la maladie emporterait Louis XV ; ils ont pris toutes leurs mesures pour courir en poste à Paris et s'y faire proclamer, au détriment du duc d'Orléans ; ils ont, en attendant leur arrivée, confié le pouvoir au duc de Bourbon et au cardinal de Fleury, écrit à leurs partisans et cherché à obtenir du pape l'annulation de leurs serments ; Philippe V a, pour un temps, secoué la torpeur où depuis plusieurs mois il semblait sommeiller ; Élisabeth Farnèse, toujours ambitieuse, a témoigné par une rare activité la décision de son esprit et la vivacité de désirs qui n'ont pu tomber que devant la nouvelle certaine de la guérison de Louis XV, bientôt suivie de la naissance du dauphin.

L'histoire de ces trois journées, remplies d'agitations secrètes, nous avons pu la reconstituer, grâce à des documents inédits, que les précautions prises par Philippe V avaient longtemps tenus cachés et qui, comme tant d'autres, ont fini par se produire à la lumière d'un dépôt public, les archives espagnoles d'Alcala de Hénarès ; ils sont épars dans une dizaine de liasses de la section des papiers d'État [1], et portent presque tous cette mention : *muy reservado*, très secret ; les principaux sont renfermés sous deux enveloppes sur lesquelles on lit les suscriptions suivantes : *Papeles y dictamenes originales sobre el Derecho del Rey Padre N. S^r a la corona de Francia, no obstante la renuncia que hizo de el :* « Papiers et avis originaux sur le droit du roi N. S. à la couronne de France, nonobstant la renonciation qu'il en a faite. » Et sur l'autre, également en espagnol : « *Papiers secrets :* 6-9 novembre 1728 ; 1° pouvoirs que donna Philippe V au duc de Bourbon et au cardinal de Fleury pour gouverner la France en son nom, en cas de mort de Louis XV ; — 2° lettres de la Reine relatives à la même affaire ; — 3° acte du Roi déclarant nulles ses renonciations à la couronne de France ; — 4° lettre du Roi au

[1] Archives d'Alcala. *Papiers d'état.* Liasses 2460, 4823, 2555, 3988, 2250, 2761, 2733, 4837, 2576.

Digitized by Google

Parlement de Paris sur le même sujet ; — 5° lettre du marquis de la Paz aux plénipotentiaires du congrès de Soissons pour leur faire part de ces résolutions. »

Malheureusement, à cette liste si attrayante s'ajoute une note qui diminue singulièrement la satisfaction du chercheur : « Tous ces papiers ont été communiqués le 5 juin 1827 à M. le baron de Castiel, et il n'est resté que ceux qui sont ci-inclus. » Trois des pièces les plus précieuses ont disparu : les pouvoirs donnés au duc de Bourbon et au cardinal de Fleury, l'acte de Philippe V annulant ses renonciations, et la lettre du marquis de la Paz aux plénipotentiaires de Soissons. Hâtons-nous de dire que cette perte n'est point irréparable, et qu'indépendamment de l'authenticité absolue de la liste ci-dessus rapportée, nous avons trouvé d'autres pièces que cette liste n'indiquait pas, mais qui supposent l'existence de celles qu'elle énumère et qui ont été perdues. Telles sont, par exemple, les deux lettres du duc de Bourbon et du cardinal de Fleury, en réponse aux pleins pouvoirs que leur a confiés Philippe V; ou encore la lettre de ce prince au Parlement de Paris qui fait allusion à la nullité des renonciations. Le plus curieux peut-être de tous les documents relatifs à cette affaire, c'est la lettre où Philippe V exprime au Pape ses scrupules et ses anxiétés, au moment de violer, par une ambition qu'il colore de nobles prétextes, les résolutions les plus intimes, comme les serments les plus solennels. Il importe de signaler en outre quelques pièces qui, par leur date, sont antérieures à l'entreprise même de novembre 1728, mais qui se rattachent aux prétentions de Philippe V à la couronne de France et servent de perpétuel contrôle aux *Mémoires* de l'abbé de Montgon pendant les années 1727 et 1728. On n'ignore pas que le malheureux négociateur avait vu saisir par Fleury tous les papiers qui auraient pu lui servir de justifications, et qu'il fut réduit dans son livre à affirmer sans prouver. Nous devons déclarer à son honneur qu'il n'a point abusé de la situation pour mentir, et que bien au contraire toutes les pièces que nous avons découvertes témoignent de sa parfaite sincérité. Le texte même des *Instructions* qui lui furent remises par Philippe V, le 25 décembre 1726, existe aux archives d'Alcala : Montgon l'avait publié sans y changer un mot. On peut en dire autant des lettres du duc de Bourbon et du cardinal de Fleury : elles sont entièrement conformes au

Digitized by Google

rôle que Montgon attribue à leurs auteurs. Celles de Fleury le compromettaient si bien qu'après la naissance du Dauphin il mit tout en œuvre pour les ravoir ; l'archevêque d'Amida, confesseur de la Reine, se chargea de les lui rendre ; il les eut, on ne sait trop comment, les donna à la duchesse de Saint-Pierre, et celle-ci les renvoya au cardinal ; mais l'archevêque d'Amida ne faisait jamais rien complètement ; il trouva moyen de laisser dans les mains ou dans les tiroirs de la Reine trois ou quatre lettres de de Fleury ; elles suffisent aux historiens pour établir leur jugement.

Montgon était donc de bonne foi, et nous pourrons à l'occasion recourir, sans trop de risques, à ses *Mémoires* imprimés ; mais il ne savait pas tout : il ignorait naturellement les rapports que pouvaient écrire d'autres Français qui travaillaient comme lui à faire triompher la cause de Philippe V ; les lettres de Laules, de Brancas et de Marcillac nous fourniront en abondance des renseignements complémentaires. Enfin, et c'est la dernière source que nous mentionnons, trois mémoires d'inégale étendue, qui furent adressés ou communiqués au roi d'Espagne, nous éclaireront sur les prétentions et les chances des deux maisons d'Anjou et d'Orléans, ainsi que sur les dispositions de la France à leur égard. Comme tous ces documents jettent une lumière assez nouvelle sur les négociations qu'a poursuivies l'abbé de Montgon en 1727 et 1728, nous nous proposons de refaire l'histoire de ces dernières avant de raconter l'entreprise hardie qui faillit les couronner du 6 au 9 novembre 1728.

I

Jamais renonciations ne furent plus formelles que celles de Philippe V à la couronne de France. Qu'on relise l'article VI du traité d'Utrecht, et on verra s'il est possible d'accumuler des expressions plus fortes. Nous n'en citerons que ces deux passages, entre dix autres de même valeur :

« Je renonce par le présent acte pour toujours et à jamais, pour moi-même et pour mes héritiers et successeurs, à toutes prétentions, droits et titres que moi ou quelques autres de mes descendants que

Digitized by Google

ce soient, ayent dès à présent, ou puissent avoir en quelque temps que ce puisse être à l'avenir, à la succession de la couronne de France. Je les abandonne et m'en désiste pour moi et pour eux, et je m'en déclare et tiens pour exclu et séparé, moi, mes enfants, héritiers et descendants perpétuellement exclus, et inhabiles absolument et sans limitation, différence, ni distinction de personne, de degré, sexe et temps de l'action, du droit de succéder à la couronne de France..... »

Et ceci surtout, qu'il importe de retenir :

« Je me désiste et me démets de tous, quels qu'ils puissent être, moyens sus ou ignorés, ordinaires ou extraordinaires, qui, par droit commun ou par privilège spécial, nous puissent appartenir, à moi, à mes enfants ou descendants, pour réclamer, dire ou alléguer contre ce qui est écrit ci-dessus ; j'y renonce à tous et spécialement à celui de lésion énorme et très énorme que l'on puisse trouver dans mon désistement, et dans ma renonciation à la couronne de France... *Je n'ai point demandé ni ne demanderai point d'être relevé de ce serment. Et si quelque personne particulière le demandait, ou si cette dispense m'était accordée* motu proprio, *je ne m'en servirai, ni ne m'en prévaudrai, mais plutôt en ce cas je fais un autre serment, tel qu'il soit et demeure entier, nonobstant toutes dispenses qui m'auraient été accordées.* »

Ces engagements, Philippe V les avait pris non seulement d'une manière officielle et publique, par devant les Cortès de Castille, à la face de l'Europe assemblée en congrès ; mais il les avait acceptés en conscience et dans son for intérieur; une première fois, dans un accès d'enthousiasme causé par la fidélité des Espagnols, il avait juré de ne jamais leur préferer les Français ; une seconde fois, dans le calme, la réflexion, la prière ; il en a fait lui-même l'aveu naïf dans cet écrit de sa main que nous avons trouvé à Alcala :

« Ces papiers regardent ma renonciation à la couronne de France. Je dois y ajouter que doutant si la feue Reyne et la Princesse des Ursins préféreraient la France à l'Espagne et voudraient me conseiller de prendre ce party, je promis et je crois même fis vœu de choisir l'Espagne, et je ne me souviens pas bien si même de ne jamais aller en France, et cela de mon propre choix, inclination et avec ferme inten-

Digitized by Google

tion de le faire, devant le Saint Sacrement qui était exposé et en communiant, faisant même intention de communier pour promettre cela à Dieu ; et communiant dans cette intention. Je demande si, après tout cela, je puis travailler à succéder à la couronne de France en cas que le Dauphin vint à mourir. J'ajoute encore que j'étais si porté à demeurer en Espagne quand je fis la promesse ou le vœu que je fus deux ou trois jours dans de grandes agitations et inquiétudes et même colère intérieure dans la crainte qu'on ne me conseillât le contraire [1]. »

Le 22 juin 1720, Philippe V avait renouvelé ses renonciations; au mois de janvier 1724, il avait abdiqué la couronne d'Espagne afin de se consacrer exclusivement au service de Dieu, et il ne l'avait reprise que contraint et forcé, à la mort de son fils Louis Ier ; et cependant, ce prince qui était honnête, qui était chrétien, qui était fatigué du trône, voulut encore une fois, de 1727 à 1728, s'assurer l'héritage qu'il avait abandonné par serment et par vœu. Est-ce, comme le dit Saint-Simon [2], qu'il se croyait usurpateur en Espagne, et « qu'il ne pouvait comprendre que Charles II eût été en droit et en pouvoir de disposer par son testament d'une monarchie dont il n'était qu'usufruitier et non pas propriétaire? » Est-ce, comme il l'a dit plus d'une fois lui-même, par un raisonnement analogue, qu'il n'avait jamais pu aliéner légitimement ce qui ne lui appartenait pas en bien personnel? N'est-ce pas plutôt que, dans l'engourdissement maladif où il était plongé en 1727, se fit sentir plus forte que jamais l'influence de cette Élisabeth Farnèse qui brûlait du désir « d'aller mener en France une vie moins enfermée et bien plus agréable [3] ? » Ne sut-elle pas, hautaine et tendre, habile et tenace, dompter, par les moyens qui lui étaient propres, une fois encore la volonté de son mari, ou peut-être réveiller ce goût pour les grandes entreprises qui, à de longs intervalles, se manifestait chez le petit-fils de Louis XIV, écho lointain des hautes ambitions de l'aïeul ? Si l'on considère que presque toutes les pièces de cette affaire sont écrites de la main de la reine, cette hypothèse ne paraîtra pas la moins probable.

[1] Archives d'Alcala, l. 2555.
[2] T. XII, p. 235.
[3] Saint-Simon, *loc .cit.*

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, le 27 novembre 1726, l'abbé de Montgon fut admis, à l'Escurial, à se présenter devant Leurs Majestés Catholiques, qui devaient l'entretenir d'un projet fort secret et le charger de la plus mystérieuse des négociations.

On sait qui était l'abbé de Montgon et comment il se trouvait alors en Espagne. Il appartenait à une noble famille française : sa grand'mère, la comtesse de Montgon, avait été de tout temps l'amie de Mme de Maintenon, qui l'avait fait nommer Dame du Palais de la duchesse de Bourgogne. Il était lui-même fort recommandable par ses mœurs et par sa piété, très-versé dans la connaissance de l'Écriture, comme en témoignent ses lettres et ses *Mémoires*. L'admiration qu'il éprouva pour Philippe V en apprenant que ce prince foulait aux pieds le comble des grandeurs humaines pour vivre désormais dans la retraite et la dévotion, lui inspira le désir extrême d'aller servir un momarque aussi pieux : il en écrivit au P. Bermudez, confesseur du roi, et reçut bientôt après la permission de venir à Sainte-Ildefonse : il y exercerait la charge de *Sumiller de Cortina*, c'est-à-dire d'aumônier de la chapelle royale.

Les choses marchaient donc aux souhaits de l'abbé de Montgon, lorsqu'à la fin d'août 1724, le jeune Louis Ier mourut et Philippe V dut remonter sur le trône d'Espagne. L'abbé de Montgon ne changea point ses résolutions, mais il retarda son départ. Ce retard fut la cause de sa fortune et de ses infortunes politiques. Le duc de Bourbon renvoya l'Infante ; l'ambassadeur de France fut chassé de Madrid ; Philippe V et sa femme refusèrent de recevoir désormais quelque communication que ce fût de notre gouvernement ; la cour fut fermée à la plupart des Français ; le roi cependant ne voulut point revenir sur l'autorisation qu'il avait donnée à l'abbé de Montgon ; et c'est ainsi que ce dernier devint le seul sur qui le duc de Bourbon « pût jeter les yeux pour travailler au milieu de tant de difficultés à l'ouvrage aussi utile que chrétien de réconcilier deux des plus grands rois d'Europe [1]. »

L'abbé de Montgon arriva à Madrid le 24 novembre 1725 : l'Empereur y était alors regardé comme le plus puissant et le plus fidèle des alliés ; il bénéficiait de toute la haine que l'on avait vouée au duc de Bourbon ; une alliance aussi intime entre

[1] *Mémoires de Montgon*, t. I, p. 142.

Digitized by Google

Vienne et Madrid rendait urgent de ne pas laisser soupçonner aux nouveaux alliés, donnés à la France par le traité de Hanovre, que celle-ci voulût se rappocher de l'Espagne ; Montgon eut l'habileté d'entrer en parfaite intelligence avec les représentants de l'Angleterre et de la Hollande, Stanhope et Van der Meer, auxquels il s'était fait présenter par un Français résidant à Madrid, M. Stalpart, « jadis fort attaché au maréchal de Tessé [1]. » Nous n'entrerons point dans le récit des intrigues auxquelles il prit une part notable, tant que dura la faveur de cet étrange aventurier le duc de Ripperda, nommé ministre et secrétaire d'état; il suffit de savoir que Ripperda, qui avait grandi par l'alliance autrichienne, en était venu à chercher lui aussi une réconciliation avec la France, lorsqu'il fut disgracié et mis en prison. Presque tous ceux que ce ministre avait dépouillés reprirent leurs emplois. Le marquis de Grimaldo rentra dans la place de secrétaire d'état aux affaires étrangères, à la réserve du détail de ce qui concernait la cour de Vienne, qui fut donné au marquis de la Paz; le marquis de Castelar fut rétabli dans le ministère de la guerre, et Don Francisco Ariaza aux finances ; D. José Patiño eut le département de la Marine et des Indes, grâce aux bons offices de l'archevêque d'Amida, confesseur de la reine. Le marquis de la Roche demeura secrétaire du cabinet. Tel était le ministère espagnol au moment où s'engagea la négociation particulière que nous avons à raconter.

Il nous faut maintenant faire connaissance avec un certain nombre de personnages qui s'y mêlèrent plus ou moins, et tout d'abord avec les deux confesseurs de la reine et du roi. Nous commencerons par celui de la reine, puisque, à vrai dire, la reine était le roi. C'était par un ecclésiastique espagnol, D. Juan Bautista de Zuloaga, que l'abbé de Montgon avait connu D. Domingo Valentin Guerra, confesseur d'Élisabeth Farnèse. Il avait été placé près d'elle par le P. Daubenton, confesseur du roi, « comme un homme dont le génie au-dessous du plus borné, le mettait à l'abri de craindre les suites de l'ascendant qu'un autre plus éclairé pouvait prendre sur l'esprit de cette princesse [2]. » La mort du P. Daubenton, survenue peu après, mit

[1] *Mém. de Montgon*, t. I, p. 142.
[2] *Mém. de Montgon*, t. I, p. 430.

Digitized by Google

D. Domingo Guerra, qui tremblait devant son protecteur, dans une situation un peu moins gênante, et il osa désormais travailler à son propre avancement ; il se fit nommer abbé de la collégiale du Palais de Sainte-Ildefonse, puis il obtint le titre, *in partibus*, d'archevêque d'Amida. Ambitieux, autant que timide et incapable, il n'avait de vue, d'inclination, ni peut-être de pensée que celles qu'il remarquait dans sa royale pénitente ; aussi, dit l'abbé de Montgon, le considérait-on comme une espèce de baromètre qui annonçait exactement à la cour d'Espagne, le beau ou le mauvais temps [1]. Si l'on veut avoir une idée du génie de ce prélat, on peut lire la lettre suivante qu'il adressa à l'abbé de Montgon, lorsque celui-ci, d'accord avec Fleury, eût formé le beau projet de procurer cet admirable ornement au Sacré-Collège.

Buen-Retiro, le 14 avril 1727.

« Je ne rencontre, monsieur, des termes qui puissent expliquer mon infinie gratitude et obligation, à l'expression des avantages que dans votre petite charmante lettre vous m'annoncez ; confessant premièrement mon insuffisance et faiblesse de mérite. Mais, mon cher monsieur, je ne dirai pas un mot à personne, et me porterai meré *(sic)* passivement en tout. Je connais bien l'excès de bonté et de bénignité de votre Éminence vénérable. Je confesse aussi d'être le plus favorisé et honoré de nos adorables maîtres ; ce qui augmente mon inaction et mon silence ; ne doutant de votre secret, monsieur, et que selon les opportunités vous règlerez les dispositions. Votre prudence et charitable soin doit faire le tout ; et pour ce qui regarde les effets et bons succès, le bon Dieu fera le plus convenable à son saint service. J'ai l'honneur d'être toute ma vie, monsieur, votre très humble et très obligé serviteur. »

Voilà le personnage qui devint le dépositaire du plus grand secret que renfermassent au fond de leur cœur Élisabeth et Philippe V. Négocier avec un caractère de cette trempe n'était pas chose facile : Montgon en fit l'expérience la première fois qu'il entreprit de parler d'affaires à D. Valentin Guerra. Il avait été lui présenter ses compliments le jour qu'il fut sacré archevêque d'Amida ; il trouva le pauvre homme étendu sur un lit, fatigué

[1] *Mém. de Montgon*, t. I, p. 431.

Digitized by Google

d'avoir reçu en très peu d'heures beaucoup de félicitations. La conversation fut aisée néanmoins, tant qu'elle fut banale ; mais voici que l'abbé de Montgon s'enhardit jusqu'à faire allusion au renvoi de l'infante. Sur le champ, l'archevêque se sentit pris de grandes démangeaisons aux jambes, et, tout en s'excusant sur cette incommodité, s'agita de telle sorte que son interlocuteur jugea inutile de déployer plus longtemps une éloquence qui produisait des effets si bizarres.

Le P. Bermudez, confesseur du roi, était un autre homme ; profondément dévoué à son maître, il était capable de lui inspirer de nobles résolutions. C'est lui qui, en 1724, le détermina à reprendre le pouvoir et fit part de cette décision aux ministres du défunt Louis Ier [1]. Saint-Simon dit de lui « qu'il était Espagnol jusque dans les moëlles, haïssait la France et les Français, secrètement attaché à la maison d'Autriche et lié avec toute la cabale italienne [2]. » Cette opinion ne nous paraît pas juste ; ce fut au contraire le P. Bermudez qui, au plus fort de l'alliance avec l'Autriche, accueillit le premier les ouvertures du négociateur français, tandis que la reine italienne fut la cause immédiate de sa disgrâce. Les dispositions du Père en faveur de la France étaient si bienveillantes que l'abbé de Montgon put sans inconvénient lui communiquer les lettres et les instructions qu'il avait reçues du comte de Morville, ministre des affaires étrangères. L'abbé n'eut point à se repentir de sa confiance, mais le P. Bermudez paya très cher les bons offices qu'il voulut lui rendre. Le confesseur était à peu près le seul personnage qui put voir le roi sans la reine, tant celle-ci faisait bonne garde ; il profita de la liberté qui lui était laissée pour remettre à Philippe V une lettre du cardinal de Fleury ; le roi consentit à l'ouvrir ; le ministre le conjurait de se souvenir qu'il était né Français et l'exhortait à ne pas suivre aveuglement les conseils d'une épouse étrangère, blessée dans son orgueil de mère autant que de souveraine. Sur ces entrefaites, la reine entra : devinant ce qui se passait, elle marcha droit au roi, saisit la lettre, la parcourut d'un regard rapide, et chassa le Père Bermudez. Il ne

[1] Lettres du P. Bermudez aux ministres de Miraval et de Grimaldo. Archives d'Alcala., l. 2850.
[2] Saint-Simon, t. III, p. 45.

Digitized by Google

reparut plus à la cour : le roi fut contraint de changer de confesseur : on lui donna le P. Clark, irlandais (octobre 1726).

La cour et la société de Madrid comptaient encore en 1726 bon nombre de Français ; le roi n'avait pas besoin des conseils de Fleury pour garder la mémoire de sa patrie d'origine ; la reine avait pour dames d'honneur deux Françaises, les marquises d'Alègre et de Sartines ; parmi les dames du palais, les duchesses de Saint-Pierre et de Popoli, la princesse de Robec l'étaient également. Enfin Mesdames de la Roche, Ricard, Romet et Stalpart tenaient salon dans la capitale.

Depuis le départ de notre ambassadeur, la plupart des Français restés à Madrid, s'étaient constitués ministres de France : voulant passer chacun pour l'agent de quelque négociation secrète, ils se jalousaient entre eux, et se disputaient même assez aigrement.

A la tête de ces diplomates de bonne volonté, on distinguait le comte de Marcillac. Il passait à Madrid pour avoir la confiance entière du duc de Bourbon, et, de fait, il était en correspondance avec le ministre Morville. L'abbé de Montgon, qui ne l'aime guère et pour cause, prétend qu'on se moquait de lui ; les nombreuses lettres qu'il écrivit au roi d'Espagne et que nous avons retrouvées [1], prouvent au contraire qu'il inspirait confiance et que ses renseignements n'étaient pas mal reçus. Elles ne dénotent pas de sa part un très grand esprit politique ; quelques-unes portent même la trace d'une certaine crédulité ; elles n'en sont pas moins fort utiles à l'histoire par les détails qu'elles contiennent sur les cabales de la cour de France.

Marcillac était parvenu au grade de lieutenant-général en Espagne ; il avait même, quoique Français, gagné la faveur de Ripperda. Faveur très-passagère, il est vrai ; dès que le comte de Kœnigseg, ambassadeur de Charles VI, arriva à Madrid, (janvier 1726), Ripperda voulut lui donner une preuve de la haine qu'il portait aux Français, et Marcillac se vit, sans le moindre prétexte, exiler en Aragon. Outré de subir un pareil traitement dans son pays d'adoption, le comte de Marcillac prit le parti de retourner en France, où le duc de Bourbon lui promettait qu'on le dédommagerait amplement de ce que ses bonnes

[1] Archives d'Alcada, l 2733.

Digitized by Google

intentions lui avaient fait perdre en Espagne. Ces illusions flatteuses ne devaient point tarder à s'évanouir elles aussi [1]. Voici comment :

La veille du jour où il quitta Madrid, il fut appelé chez le duc de Ripperda, qui lui recommanda de travailler à séparer le duc de Bourbon de l'Angleterre. Marcillac, enchanté d'emporter quelques débris du personnage de négociateur, s'acquitta de la commission, mais en des termes qui déplurent à la marquise de Prie ; elle persuada au duc de Bourbon que le comte de Marcillac n'était qu'un imprudent qu'il ne fallait ni écouter, ni encourager et celui-ci ne tarda pas à se mordre les doigts d'avoir abandonné le service de Philippe V ; le désir qu'il éprouva de reprendre au plus tôt son poste auprès de lui ne fut pas sans doute étranger au zèle qu'il témoigna pour les intérêts de ce prince dans le courant de 1727.

Le comte de Lambilly était un gentilhomme breton qui avait passé en Espagne après la fameuse conspiration de Cellamare. On lui avait accordé une pension, et, outre cela, ce qu'on appelait la *clef d'or*, marque extérieure qui donnait jadis le privilège de certaines entrées à la cour d'Espagne.

Il y avait longtemps que la clef d'or n'ouvrait plus aucune porte, et la pension cessa bientôt d'être payée. Au même moment, Ripperda, se faisant catholique, avait perdu sa qualité d'ambassadeur hollandais, et ne se jugeait pas suffisamment rémunéré par l'Espagne de sa conversion intéressée. Les deux mécontents se rencontrèrent et s'unirent, mais, des deux, un seul grandit, Ripperda, qui n'oublia point au pouvoir l'ancien compagnon de ses peines. Il le chargea un jour d'aller raconter à l'abbé de Montgon, en manière d'avertissement, qu'il venait de saisir la correspondance de Stalpart et de Morville. Cette entrevue fit naître l'amitié : le comte de Lambilly et l'abbé de Montgon travaillèrent désormais au succès de la même cause.

La duchesse de Saint-Pierre n'était pas moins dévouée à Philippe V et prête à servir toutes ses prétentions ; mais elle n'entendait point passer sous le joug de l'abbé de Montgon ; elle le supplanta même au bout de quelques mois. Sœur du marquis de

[1] *Mém. de Montgon.* t. I, p. 341.

Digitized by Google

Torcy, mêlée par ses réclamations aux négociations d'Utrecht, dame du palais de la reine, elle entretenait un commerce de lettres avec Fleury, bien avant qu'il fût ministre, et voyait grossir sans cesse la petite cour qu'elle tenait à Madrid ; lorsque Fleury devint le maître de la France, l'appartement de la duchesse de Saint-Pierre fut le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de considérable dans la ville ; elle fut elle-même le premier personnage de ce que l'on pourrait appeler le parti français en Espagne.

Quant aux partisans ou aux agents de Philippe V à Versailles et à Paris, nous les y trouverons tout à l'heure, quand nous aurons suivi l'abbé de Montgon dans son voyage.

Nous l'avons laissé à l'Escurial, au moment où on l'introduisait chez LL. MM. Catholiques : il savait d'avance, grâce à l'archevêque d'Amida, ce qu'elles avaient à lui dire, et il était décidé à ne pas répondre par un refus. Il ne manifesta donc aucune surprise, lorsqu'elles lui déclarèrent « qu'elles allaient l'envoyer en France travailler à assurer leurs droits sur la couronne de leurs ancêtres, en cas que le Roi très chrétien vint à mourir sans successeur ; il devrait leur attirer le plus grand nombre possible de partisans dans le clergé, les grands, le Parlement et surtout les princes du sang ; concerter ensuite, avec ceux qui embrasseraient leur parti, les mesures les plus sages et les plus fortes pour aplanir tous les obstacles que la maison d'Orléans pourrait opposer à l'exécution de leurs desseins [1]. »

Ces termes étaient assez vagues pour être embarrassants ; l'abbé de Montgon essaya d'amener Leurs Majestés à préciser davantage : qui faudrait-il gagner tout d'abord ? à qui devrait-on s'ouvrir ? Le roi et la reine en savaient là-dessus tout juste autant que l'abbé de Montgon ; dans l'état où était alors la France, il n'y avait que deux personnages qui pussent faire réussir une pareille entreprise, le cardinal de Fleury, chef du gouvernement, et le duc de Bourbon, premier prince du sang après les d'Orléans.

Mais c'était là aussi ce que ni Philippe V, ni Élisabeth Farnèse ne consentaient à s'avouer ; il ne pouvait être question de s'adresser au cardinal de Fleury, puisque l'on prétendait encore ne renouer aucune relation avec la France officielle ; quelle apparence, d'autre part, que le duc de Bourbon consentit à

[1] *Mém. de Montgon*, t. II, p. 352.

Digitized by Google

mettre toute la branche d'Espagne entre le trône et lui, tandis qu'il n'y avait que deux princes de la maison d'Orleans ? Et pour qui ferait-il un tel sacrifice ? Pour l'auteur même de sa disgrâce; n'était-il pas plus vraisemblable qu'il se vengerait d'un seul coup du roi d'Espagne, en allant tout conter au duc d'Orléans ? Quelle humiliation enfin pour les souverains de l'Espagne de se remettre à la merci de celui qui avait renvoyé l'infante !

Ces raisonnements étaient parfaitement justes, et cependant il n'y avait rien à tenter sans le duc de Bourbon ; l'abbé de Montgon le démontra d'une manière si péremptoire que le roi finit par donner son consentement ; la couronne de France était si belle et si tentante ! De Fleury, il ne fut point question : Montgon se réservait de revenir à la charge ; l'archevêque d'Amida l'en détourna peu de jours après, et lui enjoignit, de la part de ses maîtres, de ne pas laisser soupçonner sa commission ni à Fleury, ni aux autres ministres.

Le jour de Noël de l'année 1726, le négociateur reçut des instructions écrites ; il les a publiées intégralement ; nous n'en donnerons donc ici que de courts extraits, essentiels à l'intelligence de ce qui va suivre. Elles se divisent en quatorze articles.

« Je vous ai choisi, disait Philippe V, pour être chargé de la plus importante de toutes les affaires, du secret de laquelle dépend l'heureuse issue de la négociation que je vous confie. C'est que si (ce qu'à Dieu ne plaise) le roi mon neveu venait à mourir sans héritiers mâles, restant comme je le suis le plus proche parent, et mes descendants après moi, je dois et veux succéder à la couronne de mes ancêtres ; pour que cela puisse avoir le succès que j'attends, vous devez vous comporter de la façon suivante :

« Vous irez à présent en France où vous tâcherez de connaître ceux qui me sont attachés, ceux qui sont attachés à la maison d'Orléans, et ceux qui sont indifférents pour les deux partis. Vous ferez, comme je l'espère, de votre mieux pour augmenter le nombre des premiers sans pourtant trop s'ouvrir, parce qu'il pourrait y en avoir qui, sous le prétexte de dire qu'ils me sont attachés, pourraient vouloir, comme on dit, vous tirer les vers du nez, pour se servir des lumières que vous leur donneriez pour me nuire quand l'occasian se présenterait... Il faut que vous ne communiquiez rien de tout cela ni au cardinal de Fleury, ni au comte de Morville, au premier, parce qu'on l'a connu attaché à la maison d'Orléans, et aussi parce que, depuis quelque

Digitized by Google

temps, je n'ai pas trop de sujet de me fier à sa conduite... Quant au comte de Morville, je sais qu'il est tout à fait aux Anglais : ainsi vous devez vous en défier... La figure que vous devez faire là bas est celle d'un simple particulier de votre condition, en évitant toute sorte d'air de ministre... Vous tâcherez de gagner pour, si le cas arrivait, le duc de Bourbon, l'assurant que s'il se veut engager pour la justice de ma cause, j'oublierai le passé et qu'il pourra attendre de moi toutes sortes d'attention et d'amitié pour sa personne..... »

L'instruction énumère ensuite les démarches que devra faire l'abbé de Montgon, si le Roi très chrétien est attaqué de quelque maladie dangereuse, ou s'il vient à mourir :

« En cas qu'il soit nécessaire de nommer un cabinet, ou conseil, ou régent, pendant mon absence ou jusqu'à mon arrivée, vous m'avertirez des personnes que vous jugerez propres pour cela, et aussi si la reine survivait au roi (compte-t-il donc sur quelque épidémie pour les enlever tous deux ensemble ?), s'il faut un garde qui ait soin du ventre, et qui ce pourrait être. »

Le roi d'Espagne indique à l'abbé de Montgon les quelques personnes auxquelles il peut se fier, et entre en dernier lieu dans le détail des précautions qu'il conviendra de prendre pour la correspondance ; les lettres passeront en général par l'archevêque d'Amida, mais il faudra qu'une première enveloppe porte le nom de quelque marchand qu autre personne sûre.

A cette longue instruction était jointe une lettre pour le Parlement de Paris, dont le texte n'a pas été donné par l'abbé de Montgon, et que nous publions ici, d'après la minute conservée à Alcala.

« Chers et bien amez, le cas étant arrivé par la funeste mort du roi Louis XV notre neveu sans hoirs mâles où la couronne de France nous est incontestablement dévolue par le droit de notre naissance et par les lois fondamentales de l'État, nous vous ordonnons de nous faire dès à présent proclamer roi et de donner les ordres nécessaires partout où il appartiendra pour nous faire reconnaître comme tel par toutes les provinces et tous les ordres de notre royaume, en attendant que nous en allions prendre possession en personne comme nous le ferons sans aucun délai, nons comptons entièrement sur votre fidélité pour nous et sur votre attention au bien de notre royaume; que vous veillerez avec le plus grand soin à ce que rien ne trouble la tranquil-

Digitized by Google

lité jusqu'à notre arrivée, et vous pouvez être assuré de votre côté de notre affection pour votre illustre corps, et que nous ferons toujours notre bonheur de celui de nos sujets. Sur ce je prie Dieu, etc. [1] ».

L'abbé de Montgon reçut l'ordre de composer lui-même le chiffre dont il se servirait avec la roi, la reine et l'archevêque d'Amida. Il résolut d'employer le même procédé qui lui avait réussi avec le duc de Bourbon et le comte de Morville, c'est-à-dire de cacher sous un style simple et sous l'apparence d'affaires privées les grandes questions qu'il aborderait. Il remit donc un modèle de ce chiffre au roi et à la reine, qui, paraît-il, s'en amusèrent fort. Nous le croyons sans peine, et aussi qu'on aurait bien pu s'amuser d'eux si l'on avait surpris leur correspondance secrète ; il n'eut pas été besoin d'une rare perspicacité pour la lire couramment. En voici un exemple assez risible :

« Si *Le Gendre* (c'est Louis XV, encore que tout fut rompu depuis plus d'un an), si Le Gendre venait à mourir, qu'à l'instant *M. Cousin* (le duc de Bourbon, cousin du roi d'Espagne) portât une déclaration de la part de *ma mère* (Philippe V en personne) pour le grand conseil, lui notifiant que la susdite est la légitime héritière dudit sieur Le Gendre, et qu'elle se transporterait elle-même à l'instant sur les lieux pour faire connaître la justice de ses prétentions.

« Que si ledit sieur Le Gendre vint à tomber malade de quelque maladie qui donnât du temps pour pouvoir disposer ses affaires, que M. Cousin tâche qu'il laisse ma mère héritière (Voilà une recommandation bien fâcheuse de la part d'un homme qui regrette de tenir le trône d'Espagne en vertu d'un testament).

« Qu'il tâche de mettre des fermiers aux terres et châteaux qui soient fidèles, et qui les garantissent des voleurs qui pourraient avoir envie de voler l'héritage (les princes d'Orléans), et qu'il tâche de se rendre amis les paysans.

« Et pour tout ce qu'on peut craindre des voleurs, qu'il y ait une escorte de valets fidèles qui puissent conduire ma mère dans son voyage [2]. »

Le 1er janvier 1727, l'abbé de Montgon prit congé de LL. MM. Catholiques ; celles-ci s'étaient quelque peu ravisées, et elles lui

[1] Archives d'Alcala. l. 4823.

[2] Cette note manuscrite se trouve dans les Archives d'Alcala de Fénarès à la suite de l'instruction donnée à l'abbé de Montgon. L. 2.460.

Digitized by Google

remirent un mémoire, écrit tout entier de la main de la reine, où elles marquaient au cardinal de Fleury les conditions moyennant lesquelles elles rentreraient en intelligence avec le gouvernement français : il fallait que celui-ci s'engageât à adhérer purement et simplement au traité de Vienne, et à ne pas soutenir l'Angleterre si l'Espagne tentait de reprendre Gibraltar.

II

Parti de Madrid le 8 janvier 1727, l'abbé de Montgon arriva le 30 à Versailles, et descendit au *Cabaret du Cadran bleu*. Le jour de son arrivée, il alla rendre visite au comte de Morville et au cardinal de Fleury ; il reçut lui-même la visite du comte de Marcillac.

Quelles étaient à cette époque les dispositions de la cour de France à l'égard de Philippe V ? Sur quels appuis devait-il compter ? Qui donc avait pu le déterminer à faire valoir ses prétentions, au moment même où il était brouillé avec Louis XV et ses ministres ? L'abbé de Montgon est convaincu qu'il fut le premier à rallumer chez Philippe V des désirs mal éteints, et presque le seul à lui gagner des partisans. Nous n'en sommes point aussi persuadés. Pour élucider ces diverses questions, nous aurons recours à deux des mémoires que nous indiquions au début ; nous avons remis jusqu'à présent à les étudier, bien qu'il se soit présenté plus d'une occasion de les citer, parce qu'il nous ont paru assez importants pour être examinés dans leur ensemble.

Le premier de ces deux mémoires [1] n'est ni daté ni signé ; il compte douze pages in-folio d'une longue écriture que nous n'avons point reconnue ; il n'est certainement pas de l'abbé de Montgon, à la mission duquel il est fort antérieur ; par les faits qu'il énonce, on peut voir qu'il a été rédigé sous le ministère du duc de Bourbon, quelques semaines peut-être avant le renvoi de l'infante. L'auteur, quel qu'il soit, supplie Philippe V de s'assurer la succession de Louis XV et d'y songer dès à présent. Il affirme qu'en vertu de la loi fondamentale de succession, tout

[1] Archives d'Alcala, l. 2555.

Digitized by Google

autre souverain ne pourrait qu'être et paraître usurpateur. Il y aura bien cependant quelque difficulté à prendre possession du trône, parce que les puissances étrangères pourront tenir à l'exécution des traités d'Utrecht, et qu'en France même, les personnes qui se sont compromises pendant la Régence seront d'accord avec les étrangers. On peut craindre que les ennemis ne sachent profiter des tendances différentes des princes du sang pour fomenter la guerre civile. Si les princes du sang surmontent leurs divisions dans leur intérêt ou par patriotisme, encore ne faut-il pas qu'ils s'accordent en faveur du duc d'Orléans. Un rapprochement entre le duc de Bourbon et le duc d'Orléans serait aussi dangereux qu'une guerre civile entre ces deux princes ; ce serait le retour immédiat à la politique de la Régence contre l'Espagne ; on inspirerait au duc de Bourbon de faire épouser au roi une de ses sœurs, et peut-être une autre au duc d'Orléans ; on offrirait au duc de Bourbon et au duc de Chartres deux des filles du prince de Galles ; on paierait de ce prix la rupture du mariage avec l'infante.

Ainsi Philippe V perdrait dans le présent tous les avantages de l'alliance française et pour l'avenir toute chance de faire reconnaître la validité de ses prétentions au trône. Comment ruiner dans leur germe de pareils projets et détruire ces cabales hostiles? « Il faut, dit le mémoire, imiter Catherine de Médicis et Philippe II. » On enverra en France des agents nombreux, habiles, très différents, et on négociera d'abord avec les princes du sang ; Philippe V a pour lui, dès à présent, le prince de Conti, le duc du Maine et le comte de Toulouse, peut-être une partie des sœurs du duc de Bourbon et enfin la mère même du duc d'Orléans. Il importe de contracter une alliance intime avec le duc de Bourbon, afin d'avoir un fort parti contre celui du duc d'Orléans ; il sera facile alors d'empêcher celui-ci de jouer le rôle d'héritier présomptif ; on lui enlèvera toutes ses charges, on n'accordera rien à ses prières, et de la sorte on détournera de lui tous les gens intéressés. Si le duc de Bourbon fait trop de résistance, on se rapprochera du duc d'Orléaus jusqu'à la ruine du duc de Bourbon, et l'on détournera ensuite ses batteries contre le duc d'Orléans. C'est là sans doute ce que notre auteur appelle la politique de Philippe II : elle n'est point à la portée de tout le monde.

Digitized by Google

Le second mémoire [1] est d'un tout autre style et beaucoup plus riche en renseignements ; il est d'ailleurs plus étendu, (27 pages in-folio.)Il ne peut avoir pour auteur qu'un prêtre, ou un laïque très dévôt, car il abonde en citations de l'écriture et en préoccupations pieuses. C'est la méthode accoutumée des écrits de Montgon, et au premier abord nous le lui avons attribué ; il l'aurait rédigé à Madrid, avant son départ pour la France, vers le mois de novembre 1726. Par malheur, dans ses *Mémoires* imprimés, l'abbé de Montgon ne nous parle que de deux mémoires manuscrits remis par lui à Philippe V et restés entre les mains de Sa Majesté. Il nous donne l'analyse de ces deux documents et elle ne concorde point avec le nôtre. Ce n'est pas tout. L'abbé de Montgon est d'ordinaire très-respectueux pour le duc de Bourbon qu'il défend contre toutes les attaques, tandis que notre manuscrit traite le même personnage avec assez d'irrévérence.

Or, nous sommes obligés de nous en tenir à cet ordre de considérations. Il ne nous a pas été possible en effet de comparer l'écriture de ce mémoire avec celle d'autres pièces émanant de l'abbé de Montgon : le catalogue d'Alcala mentionne bien des lettres de ce personnage, mais les archivistes ne sont point arrivés, malgré leur bonne volonté, à découvrir la liasse 2576 qui est réputée les contenir [2]. Quant à la signature, un K et un C juxtaposés, nous ne l'avons retrouvée nulle part ailleurs. Nous sommes donc condamnés à l'incertitude.

Après trois pages de réflexions sans grande valeur sur la régence du duc d'Orléans, l'auteur entre en matière ainsi qu'il suit :

« Je sais que la force de la loi qui établit en France l'ordre de la succession, et qui depuis tant de siècles n'a point souffert d'atteinte, jointe à la haute idée que tous les Français ont conçue des vertus de Leurs Majestés, au profond respect qu'ils ont pour elles, et à leur fidélité toujours constante pour leurs princes, semblent assurer au roi la possession d'une couronne qui lui appartient si légitimement ; mais en même temps je ne saurais m'empêcher de considérer que quelque incontestables que soient certains droits, leur force et leur

[1] Archives d'Alcala, l. 4837.

[2] Nous tenons d'ailleurs à remercier MM. les archivistes d'Alcala de l'extrême obligeance qu'ils n'ont cessé de nous montrer.

Digitized by Google

autorité ne laissent pas cependant quelquefois d'être fort ébranlées, et presque anéanties par les cabales, les faux prétextes, et tous les autres ressorts que font nécessairement jouer ceux dont ces mêmes droits détruisent les espérances ou les vues ambitieuses.

« A Dieu ne plaise que je prétende ici attribuer de pareils sentiments à la maison d'Orléans; j'en laisse, comme j'ai déjà dit au commencement de ce Mémoire, la connaissance à celui qui seul sonde les cœurs... Mais, on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il a paru clairement tant en France qu'ailleurs depuis quelque temps que l'envie de régner ne laissait pas d'être puissante sur l'esprit des princes de la maison d'Orléans, et si la mort du dernier qui joignait à de grandes qualités une ambition très vaste, semblait avoir ôté à cet égard toute espérance au prince son fils, le refroidissement qui s'est mis entre les deux couronnes, les bruits malicieux qu'on a répandus ensuite que Leurs Majestés ne travaillaient qu'à former contre la France un orage qui pût l'ébranler de toutes parts, la stérilité de la reine de France, la disgrâce de M. le duc de Bourbon, et toutes les suites qu'elle a entrainées à l'avantage de la maison d'Orléans font assez sentir que les idées passées de cette même maison se réveillent et qu'elle n'omet rien de tout ce qu'elle croit capable de les conduire à une heureuse fin. »

Ainsi, dans ce mémoire comme dans le précédent, toute l'argumentation repose sur ce principe premier : la loi fondamentale a établi en France un ordre inviolable de succession contre lequel aucun acte, aucune renonciation ne peut prévaloir ; tous les bons Français en tombent d'accord ; mais un certain nombre de gens intéressés soutiennent une cabale que fortifient quelques apparences de droit et certains événements politiques ; cette cabale est assez forte pour qu'il faille sérieusement lutter contre elle.

Le roi d'Espagne trouve-t-il dans le duc d'Orléans un adversaire digne de lui ? L'auteur du mémoire n'en doute pas un instant. On ne peut reprocher au duc d'Orléans que de « mener une vie trop particulière et trop renfermée dans de petites occupations ; » mais il est « sincèrement vertueux. » « Sa douceur, ses vertus, car il est très exact à remplir les devoirs de religion, sa politesse, la modération qu'il a affecté de montrer, au sujet de la chûte d'un prince qu'il regardait comme son ennemi déclaré, la compassion et même, on peut le dire, l'indignation

Digitized by Google

qu'avait excitée dans tous les cœurs la manière avec laquelle on le voyait traiter, sa présence en France, » tout contribue à le faire aimer. Quant à la princesse sa femme, « qui lui est fort supérieure en lumières, elle les met toutes en usage pour se concilier les esprits... Elle joint à la même douceur, des manières bien plus ouvertes, une grande affabilité, une générosité pleine de discernement, beaucoup de finesse d'esprit, de dignité, et enfin un heureux assemblage de qualités qu'elle ne serait pas fâchée de faire briller sur le trône avec un nouvel éclat. » Le génie de sa femme est peut-être la meilleure carte du duc d'Orléans.

Suivons maintenant notre auteur dans une série de réflexions d'un autre ordre. Il va nous démontrer que le seul homme qui soit capable de mettre des bornes aux prétentions de la maison d'Orléans, c'est le cardinal de Fleury ; les arguments dont il se sert confirment pleinement ceux que l'abbé de Montgon avait présentés à l'archevêque d'Amida. Ni les uns, ni les autres, ne persuadèrent Philippe V.

« Comme ce prélat possède entièrement la confiance du roi très chrétien, nul ne peut plus facilement que lui insinuer d'abord à S. M. de faire en cas de mort une disposition secrète qui assure la possession de ses États au roi son oncle, et à la branche royale d'Espagne selon l'ordre de primogéniture ; de communiquer cette disposition fondée sur le droit naturel, et sur la loi la plus constamment observée en France, aux chefs des Parlements qui en doivent être les dépositaires, et ensuite d'avoir attention dans le choix des sujets qu'on mettrait en place, de ne se déterminer qu'en faveur de ceux en qui on reconnaîtrait un sincère attachement pour Leurs Majestés Catholiques, dont les intérêts se trouveraient toujours joints par là à ceux du roi leur neveu ; par ce sage et comme imperceptible enchaînement de petits événements, on anéantirait en quelque façon les projets ambitieux que peut avoir formé la maison d'Orléans ; on ôterait à ses partisans et à ceux qui, pour leurs vues particulières en voudraient augmenter le nombre tout moyen de sacrifier, dans le malheureux événement de la mort du roi, le repos et la tranquillité de l'État à leur ambition ; et, en un mot, ce même événement arrivant, le ministre que Leurs Majestés Catholiques auraient en France, et qu'elles ne sauraient choisir d'un caractère trop ferme ni trop pénétrant, se trouvant muni de leurs pleins pouvoirs pourrait prendre

Digitized by Google

alors, tant à l'égard des princes de sang que des différents ordres de l'État, le ton d'autorité que les circonstances des temps lui donneraient dans tout le royaume. »

En résumé, dicter à Louis XV un testament favorable au roi d'Espagne, choisir des fonctionnaires dévoués à ce prince, accepter l'intervention d'un ambassadeur espagnol habile et énergique, tels sont les services qu'on peut demander au premier ministre français, à l'intérieur ; pour ce qui est des puissances étrangères, l'évêque de Fréjus est encore le seul qui soit capable de leur faire goûter un projet si opposé en apparence à leurs intérêts, et d'aplanir par quelques concessions les obstacles qu'elles pourraient susciter à « un dessein si juste et si propre à maintenir la tranquillité de l'Europe.» Tout dépend donc, comme on l'avait avancé, des dispositions et des sentiments de Fleury : mais quel fond peut-on faire sur lui ? Là, il existe une grave difficulté. Comment ce prélat, qui ne pouvait ignorer ni les droits incontestables de Leurs Majestés Catholiques ni les vues ambitieuses de la maison d'Orléans, a-t-il partagé le pouvoir avec deux ministres, M. Le Blanc et M. Le Pelletier, qui sont, le premier surtout, les partisans les plus affectionnés de la maison d'Orléans ? Quelle imprudence d'avoir placé dans le ministère de la guerre, « qui est celui d'où dépend en quelque façon toute la noblesse de France, un homme qui joint à un esprit extrêmement hardi, actif, pénétrant et capable d'un grand travail, aux manières affables et insinuantes qui lui ont attiré l'amitié de tous les officiers, le dévouement le plus absolu et le plus déclaré pour M. le duc d'Orléans ! »

Faut-il donc aller jusqu'à accuser Fleury de mauvais vouloir à l'égard du roi d'Espagne ? Non, sans doute. Il n'a agi ainsi que parce qu'il s'est trouvé dans la nécessité d'acheter l'appui de la faction d'Orléans pour se maintenir contre celle du duc de Bourbon. On ne doit pas d'ailleurs se dissimuler qu'il est dans le génie du cardinal de ménager toutes choses et toutes personnes.

« L'esprit de M. l'évêque de Fréjus, également souple, fin, dissimulé, adroit et orné de beaucoup plus de douceur, de politesse, d'usage de la cour et d'agrément dans la conversation que d'une

Digitized by Google

grande capacité pour les affaires, le portant à se tenir toujours dans une espèce d'équilibre à l'égard de toutes sortes de partis pour n'en avoir aucun qui lui soit manifestement contraire, exige sans doute que Leurs Majestés, dans les relations qu'elles auront dans la suite avec lui, prennent soigneusement garde que ce prélat ne fasse intervenir quelque agent ou quelque ministre soit secrètement attaché à M. le duc d'Orléans, étant moralement certain que c'est à quoi surtout travaillera ce prince et qu'ensuite elles conduisent adroitement le prélat à se lier de sorte à elles, par des propositions et des demandes où il n'y avait aucune ambigüité, qu'il ne lui soit plus possible après cela de partager son affection, surtout à l'égard de certains faits, entre Leurs Majestés et M. le duc d'Orléans; voilà à quoi devra extrêmement travailler l'ambassadeur d'Espagne en France, ne négligeant rien pour fixer une certaine mobilité d'esprit qu'on a toujours remarquée dans M. l'évêque de Fréjus, pour éclairer de près sa conduite, démêler finement ses intentions et pour ne pas permettre qu'en se montrant à lui sincèrement dévoué à Leurs Majestés, il tienne d'un autre côté à peu près dans le même langage à M. le duc d'Orléans. »

Un premier ministre sur qui l'on peut compter pourvu qu'on le surveille de près, deux ministres hostiles, les autres indifférents, telle est la situation du gouvernement français par rapport aux prétentions du roi d'Espagne. Après avoir fait connaître les caractères et les dispositions du duc d'Orléans, du cardinal de Fleury et de M. Le Blanc, qui jouent les principaux rôles il convient de parler des autres princes du sang, des légitimés, des desseins qu'ils peuvent avoir et de la bonne volonté qu'on leur suppose aussi bien qu'au clergé et aux parlements en faveur de Leurs Majestés Catholiques. Et la masse des Français, dira-t-on, est-il légitime, est-il prudent de l'oublier dans ce calcul des chances du roi d'Espagne? A cela l'auteur du mémoire répond déjà, comme plus d'un politique de nos jours, que « la France accepte les gouvernements qu'on lui donne. » « Tout plie sous l'autorité de celui qui est revêtu de la puissance souveraine, et dès lors que par de prudentes négociations, faites de concert avec le roi par l'entremise de l'évêque de Fréjus, on aurait dissipé les illusions que peuvent former les prétendues renonciations, tant dans l'intérieur du royaume que dans les cours étrangères, et levé par là tous les faux prétextes qu'elles peuvent offrir à la maison d'Orléans et à ses adhérents d'arriver au trône, Leurs Majestés Catholiques éprouveraient immanquablement de la part des

Digitized by Google

Français autant d'obéissance à leurs ordres que de fidélité et de zèle pour leur service. »

Quand on admettrait qu'il existe en France un parti d'opposition, qui donc le rallierait ou le dirigerait ? L'un des princes du sang ? Il faut bien avouer que pas un d'entre eux, à part le duc d'Orléans, n'inspire confiance. « En effet, leur jeunesse n'a paru jusqu'ici occupée que de se livrer aux passions qu'elle inspire et auxquelles, depuis la mort de Louis XIV, ils se sont abandonnés (on ne peut s'empêcher de le dire, quelque profond respect qu'on ressente pour leur auguste naissance) d'une manière qui a extrêmement terni l'éclat de leurs bonnes qualités ; or, pour gagner l'esprit des peuples, pour s'acquérir une grand réputation et se faire,en un mot,des partisans, il faut franchement tenir une autre conduite. »

Le duc de Bourbon est après le duc d'Orléans le premier des princes du sang ; il a exercé le pouvoir pendant trois ans, mais « la Providence ne lui a point accordé des lumières bien vives...; son esprit n'est doué ni de pénétration, ni de justesse, et il est encore moins fécond en expédients... ce qui, joint à une certaine impétuosité et à une fierté assez naturelles à tous les princes de la maison de Condé, fait qu'en apprenant la vérité, il ne se donne pas le temps de la bien approfondir ni de la démêler de l'artifice, et qu'avec des intentions droites et un fond naturel de justice et d'équité, il ne sait point (comme il a paru pendant son ministère) choisir des confidents qui puissent seconder ses desseins et lui concilier les cœurs. »

« Le prince son frère, M. le comte de Charolais, a plus de pénétration et de vivacité que lui, mais ces qualités sont ternies par une fierté et une impétuosité infiniment supérieure à celle de M. le duc de Bourbon... Il est redouté de tout le monde à cause de son humeur. »

Le comte de Clermont est encore trop jeune pour que l'on puisse préjuger de ce qu'il sera, et, dans les circonstances présentes, il n'y a pas lieu de tenir compte de lui.

« M. le prince de Conti est celui de tous les princes du sang qui a le plus d'esprit et le plus capable de former de grands desseins; mais, en même temps, une légèreté surprenante, une inconstance dans l'humeur qui le fait passer très promptement de l'amitié la plus vive à l'indifférence la plus complète, et enfin une certaine pente naturelle à tenir des discours qui ménagent

Digitized by Google

peu le prochain... lui ont aliéné successivement tous ses serviteurs. »

« On devrait, continue l'auteur, tracer le portrait des deux princes légitimés; le roi sait leurs vertus et la considération dont ils jouissent. On se contentera de faire observer deux choses : la première que l'union des deux princes dont on parle avec la maison d'Orléans paraît fort grande depuis la mort de M. le duc d'Orléans, et il est aisé de comprendre que Mme la duchesse d'Orléans, la douairière, qui s'est toujours intéressée très vivement à tout ce qui est arrivé de désagréable à ces deux princes, ses frères, pendant la Régence, et le prince son fils, qui a également affecté de ressentir du vivant de M. le duc d'Orléans son père une grande amitié pour ces mêmes princes, ne négligeront rien à présent de tout ce qui pourra contribuer à resserrer les nœuds de cette union. » La seconde observation est que, malgré le crédit dont ils paraissent jouir même auprès du Roi, les légitimés sont obligés à la plus grande circonspection ; ils sont dans une vraie dépendance à l'égard des princes du sang, et par suite hors d'état d'être des chefs de parti.

Après cette galerie de portraits, où le royal prochain n'est pas précisément ménagé, l'auteur ajoute vertueusement qu'il n'en dira point davantage, « car la charité ne permet point d'entrer sur cela dans un plus grand détail. »

On a suffisamment établi qu'un seul prince est en situation de former de vastes projets. Rien ne peut plus servir le duc d'Orléans que le dissentiment survenu entre le roi d'Espagne et son neveu, joint à l'entrée au ministère de deux de ses partisans et à l'abaissement de la maison de Condé, la seule qui pût entrer en balance avec la sienne. « M. le duc d'Orléans aperçoit encore les grands du royaume totalement dépourvus d'une puissance et d'une richesse qui les mette en état de lui résister, la plupart d'entre eux ne subsistant que par les grâces de la cour ; il trouve les parlements timides dans les résolutions qu'ils prennent, le clergé divisé par une hérésie dont les principes détestables favorisent, comme ceux de toutes les autres, l'indépendance et la révolte, et enfin la plus grande partie de la noblesse, qui se trouve dans le service, à la merci de M. Le Blanc, qui ne distribuera les emplois et les dignités qu'à ceux qui montreront de l'attachement au duc d'Orléans. »

Digitized by Google

« Une telle situation de la part de M. le duc d'Orléans, soutenue de l'illusion que forme le prétendu droit qu'acquiert à ce prince sur la couronne de France les renonciations de Leurs Majestés, » pourrait devenir bien nuisible. Sans doute, « le clergé, j'entends celui dont la soumission à son chef visible est une preuve de celle qu'il aurait pour son véritable Roi, la plus grande partie de la noblesse et des parlements qui font une profession publique, ces derniers d'être les fidèles gardiens et observateurs des lois, et la noblesse de les défendre, ne pourraient voir qu'avec une peine extrême renverser l'ordre de succession et violer par là une loi aussi ancienne que le royaume de France. » Mais on ne peut pas non plus se cacher que dans chaque corps le duc d'Orléans aura des partisans actifs, dont il saura se servir en cas de la mort de Louis XV, et qu'il aura sur le roi d'Espagne l'avantage d'être sur les lieux. La conséquence serait, à coup sûr, la guerre civile et l'intervention des étrangers en France ; toute l'Europe se partagerait entre le Roi et le duc d'Orléans, et il est vraisemblable que le royaume de France deviendrait l'auteur de sa propre destruction et anéantirait à tout jamais sa puissance.

Il semble que la perspective de pareils malheurs aurait dû faire réfléchir Philippe V et le déterminer à se contenter de son lot, alors même qu'il lui serait venu quelques scrupules tardifs sur la légitimité de ses renonciations ; il n'en fut rien, et l'auteur du mémoire n'envisage même pas cette hypothèse apparemment trop désintéressée. Il termine son travail par l'indication des moyens qu'il croit propres à prévenir toute tentative du duc d'Orléans.

Il faut renouer, coûte que coûte, avec le roi de France, afin que le roi d'Espagne puisse reprendre quelque influence sur son neveu ; alors, « rien ne sera plus facile que de faire naître ingénieusement les occasions d'indiquer à Sa Majesté des sentiments par rapport à l'ordre de succession de son État ; » même au temps où les choses étaient le plus aigres, Fleury aurait dit au duc de Bourbon que Louis XV n'était point éloigné de reconnaître Philippe V pour son successeur, le cas échéant. Les ambassadeurs d'Espagne à Paris devront tenir un langage tel que tout le monde comprenne que Leurs Majestés ne sont pas étrangères à

Digitized by Google

la France. On se rapprochera du duc de Bourbon, de peur que le ressentiment qu'il pourrait concevoir de la rigueur dont Leurs Majestés useraient à son égard ne lui inspirât le désir assez conforme à son humeur impétueuse de se livrer entièrement (comme il semble même qu'il en est déjà question) à la maison d'Orléans.» Tant que cette réconciliation ne sera pas terminée, il sera utile de ne rien laisser soupçonner au duc d'Orléans, et même de lui inspirer confiance. Quant aux puissances étrangères, ce ne sera pas trop de la diplomatie unie des deux cours pour leur faire accepter la violation des traités d'Utrecht.

Comme on le voit par ce mémoire, qui cependant met les choses au mieux, les chances de Philippe V n'étaient pas très grandes, malgré la soumission apathique que l'on supposait chez les Français; ou plutôt les prétentions du roi d'Espagne eussent déchaîné à coup sûr une guerre intestine et une guerre internationale cent fois plus terrible que n'avait été la guerre de succession d'Espagne. En réalité, le roi d'Espagne n'avait qu'une chance sérieuse : l'appui possible du chef du gouvernement français.

Le cardinal de Fleury était capable de préparer avec le temps l'avénement de Philippe V, et peut-être de le faire accepter de l'Europe, moyennant bien entendu la séparation des deux monarchies et des concessions importantes aux puissances intéressées. L'abbé de Montgon avait donc parfaitement raison de représenter à l'archevêque d'Amida qu'il était impossible de rien tenter sans l'aveu du cardinal de Fleury, et c'est là ce qui excuse, selon nous, l'infraction capitale qu'il fit dès le début de sa mission aux instructions qu'il avait reçues du Roi.

Le séminaire de Saint-Sulpice à Issy était, on le sait, la résidence favorite du ministre, lorsqu'il voulait se reposer des affaires ou en traiter qui fussent particulièrement secrètes. Ce fut là qu'il donna rendez-vous à l'abbé de Montgon, « au clair de lune », par un billet daté du 4 février 1727 [1]. Dès cette première entrevue de quelque durée, il arracha à son interlocuteur le secret que le roi, la reine et l'archevêque d'Amida lui avaient par dessus tout ordonné de garder. Quel parti, demanda « incidemment le cardinal, croyez-vous que le roi d'Espagne prenne, « si par malheur le roi mourait sans enfants? Verrait-il tranquil-

[1] *Mém. de Montgon*, t. III, p. 125.

Digitized by Google

« lement passer la couronne à une autre branche ? » A cette question inattendue, l'abbé de Montgon répondit qu'il ne savait, mais qu'il lui semblait peu vraisemblable que le roi d'Espagne ne désirât pas une couronne aussi belle que celle de France ? Fleury objecta le perpétuel désir d'abdication qui tourmentait Philippe V. « Tout ce que Sa Majesté Catholique pourrait faire, reprit « Montgon en souriant, si elle songeait à prévenir les suites de « quelque événement, serait de s'ouvrir là-dessus à Votre Émi- « nence comme à un ancien et fidèle serviteur du roi son grand « père. » Soit qu'il fut sincère, soit qu'il voulût amener l'abbé à de nouvelles confidences, le cardinal ne prit point en mauvaise part l'ouverture qui lui était faite, et même, après réflexion, il prononça ces paroles qui semblaient l'engager : « Si, par mal- « heur, nous venions à perdre le Roi, Leurs Majestés Catholiques « peuvent-elles douter que dans un cas si déplorable, j'oubliasse « ce que je dois au sang de Louis XIV ? » L'abbé de Montgon demanda alors au ministre s'il l'autoriserait à transmettre cette assurance à l'archevêque d'Amida, ou s'il préférait la donner lui-même lorsqu'il écrirait à Leurs Majestés. « J'écrirais moi- « même répondit en substance le cardinal de Fleury, si je ne « craignais d'être indiscret ; répétez de ma conservation tout ce « qu'il vous plaira. » Cette fois, le diplomate était pris ; il tira de sa poche l'instruction même de Philippe V au premier ministre. Je laisse à penser si celui-ci prit le temps d'en méditer chaque expression : il savait désormais quelle conduite tenir avec le roi d'Espagne, et comment il l'amènerait au rapprochement tant désiré : « Je ne balancerais pas un moment, conclut-il avec force, « à seconder les vues de Sa Majesté Catholique, et, pour preuve « de ma bonne foi, je ne m'oppose point à ce que vous exécutiez « l'ordre que le Roi vous a donné d'engager monsieur le duc à « embrasser son parti [1]. » Le sacrifice pouvait paraître gros, le duc et le cardinal étant complètement brouillés depuis que le second avait supplanté le premier.

Il fallait donc maintenant s'aboucher avec le duc de Bourbon : ce n'était point chose commode que de l'aller trouver dans son exil de Chantilly, à l'insu de tout le monde, et en lui laissant

[1] *Mém. de Montgon*, t. III, p. 144.

Digitized by Google

croire à lui-même qu'on ne le voyait qu'en se cachant du cardinal de Fleury. L'abbé de Montgon attendit huit jours l'occasion favorable : elle lui fut enfin fournie par l'évêque de Châlons, François Madot, celui qui avait jadis servi de mentor au frère de Mme de Maintenon devenu veuf. Il conseilla à M. de Montgon de profiter d'un court voyage que le duc de Bourbon ferait au château d'Écouen, près de Saint-Denis ; et, en effet, l'abbé de Montgon écrivit en ce sens à celui qu'il avait jadis connu au faîte du pouvoir. Huit jours après, il recevait la curieuse réponse que voici :

« L'expédient que vous me proposez, monsieur, dans votre lettre du 14 est très bon, et comme je dois aller à Écouen mardy, cela paraîtra tout naturel ; ainsi je n'ai qu'à l'accepter et vous remercier de vouloir bien prendre la peine de ce petit voyage. Voici donc où vous trouverez une chaise : il y a sur le grand chemin de Paris à Saint-Denis, au-delà du faubourg Saint-Denis, un village qui s'appelle *La Chapelle*. L'église de ce village donne sur le grand chemin ; vous trouverez mardy à l'entrée de la nuit, à la porte de cette église, une chaise avec un valet de chambre à moi, sage et sûr, qui s'appelle Condé. Quand vous y arriverez, pour ne vous point tromper, demandez-lui son nom, et, si c'est Condé, vous n'aurez qu'à monter dans la chaise, et il vous amènera à Écouen, où il vous fera mettre pied à terre à l'entrée du parterre, et vous amènera dans ma chambre par le jardin, sans que personne vous puisse voir, et quand nous aurons fini ensemble, il vous ramènera où il vous plaira, car je ne vous conseille pas de coucher à Écouen ; non pas, comme vous pouvez penser, que je ne fusse très aise de vous y garder, mais parce que les valets des chasseurs étant éveillés de bon matin, vous ne pourriez pas sortir le lendemain sans être vu. — Ce que vous me mandez dans votre lettre, monsieur, me fait un plaisir bien sensible, car elle me laisse entrevoir la possibilité de parvenir à une chose que j'ai toujours désirée, dont je n'osais m'ouvrir à personne, et sur laquelle j'étais très embarrassé de prendre des mesures. Vous pouvez être sûr du secret, et il sera pour moi seul et unique, sans exception de personne. Adieu, monsieur, jusqu'à mardy. A Chantilly, ce 15 février 1727 [1]. »

Ces propositions agréèrent à l'abbé de Montgon. Le jour venu d'exécuter son projet, il envoya son domestique à Versailles, lui

[1] Archives d'Alcala, l. 3988.

Digitized by Google

ordonnant de l'y attendre jusqu'à ce qu'il revint de Marly où, disait-il, il devait aller dans le carosse d'un de ses amis. Après avoir diné chez le marquis de Chabannes, il monta dans une chaise à porteurs et se fit conduire au noviciat des Jésuites ; il congédia ses hommes, et, quand il les eût perdus de vue, s'en alla prendre un « fiacre » qui devait le mener à Saint-Denis. On arriva en vue de La Chapelle ; le temps était sombre, parce qu'il commençait à pleuvoir et que la nuit approchait ; il devenait difficile de discerner les objets ; l'abbé de Montgon aperçut cependant un homme en bottes qui paraissait se promener et qui s'arrêta quand il vit venir la voiture ; il le questionna : c'était bien le nommé Condé. Cet homme commanda au cocher de se rendre à un cabaret qu'il lui nomma à Saint-Denis ; voulant, ajoutait-il, mener son cousin (c'est ainsi qu'il appelait Montgon) dans sa voiture jusqu'à cette ville, afin de lui donner à souper. Le cocher, acquiesçant à la proposition, reprit le grand chemin de Saint-Denis, non sans quelques propos qui n'étaient pas à l'avantage du pauvre abbé sur ce qu'il croyait être le terme de sa promenade. Un quart d'heure après environ, M. de Montgon entra dans la chaise de poste, et par une pluie battante arriva à Écouen. M. le duc vint en personne lui ouvrir la porte qui donnait sur le jardin. Il se fit d'abord conter les précautions que l'abbé avait prises pour échapper aux espions, puis la conversation tomba sur l'Espagne. Montgon laissa entrevoir au duc de Bourbon que sa réconciliation avec la cour de Madrid n'était peut-être pas aussi impossible qu'il le croyait, et il l'engagea à faire connaître en Espagne qu'il désirait que le roi et la reine lui rendissent leur amitié. Le duc finit par y prêter les mains, à condition toutefois qu'il eût une preuve certaine que sa lettre ne serait pas pour lui l'occasion de nouvelles disgrâces : « Eh bien ! monseigneur, « s'écria Montgon, si cela est, vous l'exécuterez donc tout à « l'heure ; et je vais, comme on dit, vider avec Votre Altesse le « fond du sac. Lisez, monseigneur, l'écrit que j'ai l'honneur de « vous présenter. Si après une promesse aussi positive que celle « que vous allez voir qu'il contient, Votre Altesse résiste encore « à mes représentations, je ne vois plus de moyen pour dissiper « ses doutes que d'aller elle-même à Madrid. » A ces mots, tirant l'instruction du roi d'Espagne, il prit une bougie et pria le duc de Bourbon de lire. Ce prince, après avoir satisfait sa curiosité, lui rendit la pièce en disant : « Voici enfin, à ma très grande

Digitized by Google

« satisfaction, ce que je désirais depuis longtemps, et ce que « j'avais toujours inutilement demandé, accompli : je veux dire « une déclaration positive du roi d'Espagne sur sa manière de « penser par rapport à ses droits sur la couronne de France. « Jamais il n'avait voulu s'expliquer sur cet article avec le feu « maréchal de Tessé ; et je suis comblé de joie de voir qu'il s'est « enfin déterminé à rompre ce silence. » Montgon n'en revenait pas d'une joie aussi extrême, et il se permit de faire observer au prince, qui paraissait n'y pas songer, « qu'il s'agissait d'éloigner presque à l'infini ses propres droits sur la couronne de France. » Mais le duc de Bourbon n'en fut pas plus ému : « J'ai toujours « été porté, reprit-il, à seconder ses desseins. Vous pouvez donc « assurer Sa Majesté Catholique, comme je le ferai moi-même « dans la suite, que si, ce qu'à Dieu ne plaise, le roi mourait « sans héritier, j'embrasserai et soutiendrai ses intérêts, et ceux « des princes ses enfants, avec autant de zèle que de fidélité. » Son Altesse poussa même la bonté jusqu'à énumérer tous ceux qui, dans les différents corps de l'État, lui avaient paru attachés à la branche espagnole. Enfin, comme il était près d'onze heures, l'abbé de Montgon prit congé. On le reconduisit jusqu'à Saint-Denis dans l'équipage qui l'avait amené ; puis il descendit près de l'église pour s'en aller à pied au cabaret où son fiacre l'attendait. Il était plus de minuit quand il y arriva ; et, comme pour lui donner à souper il fallut rallumer le feu et faire lever les gens, leur mauvaise humeur s'exerça à badiner sur son voyage nocturne, sur son appétit, sur ce qu'il arrivait seul, sans que personne le suivit ni l'éclairât ; il va sans dire que le cocher ne tarda pas à se mettre de la partie, et que l'abbé eût passé une heure fort désagréable, si l'heureux succès de son voyage ne lui eût tout fait prendre gaiement. Au point du jour il reprit la route de Paris, et retraversa la capitale avec les mêmes précautions que la veille. Puis il courut à Versailles retrouver son domestique qui l'attendait au *Cadran bleu*, fort inquiet de ne pas l'avoir vu rentrer [1].

Sous cette apparence de roman comique, la partie n'en était pas moins sérieusement engagée : les deux plus grands personnages du royaume, ceux de qui tout le succès dépendait, y tenaient

[1] *Mém. de Montgon*, t. III, p. 219-229.

Digitized by Google

chacun leur jeu. Fleury ne voulut pas sans doute demeurer en reste de précautions avec le duc de Bourbon, car ce fut dans les termes suivants qu'il accorda un nouveau rendez-vous à l'abbé de Montgon « Il sera bon, monsieur, que vous ne paraissiez demain qu'à nuit fermée, et je ferai descendre à six heures et démie sonnantes mon valet de chambre dans le jardin, qui vous fera entrer dans mon cabinet sans être vu de personne. Je vous attendrai de manière à n'être point interrompu [1]. » Le cardinal se montra on ne peut plus surpris de la bonne volonté du duc de Bourbon pour l'Espagne ; mais il fallut bien se rendre à l'évidence lorsque Montgon lui mit sous les yeux les lettres que le duc écrivait au roi et à la reine. Puisque le ministre en faveur et le ministre disgracié étaient d'accord pour servir Philippe V, il ne restait plus qu'à les réconcilier ; ce fut la tâche, toute chrétienne, qu'entreprit l'abbé de Montgon, et qui répara sans doute à ses yeux le scandale de son petit voyage à Saint-Denis.

Fleury disait-il vrai lorsqu'il assurait à l'abbé de Montgon qu'il était disposé à reconnaître Philippe V comme roi de France en cas de mort de Louis XV ? N'était-ce au contraire qu'un artifice diplomatique propre à hâter la réconciliation des deux couronnes ? N'y avait-il là qu'une ruse plus vulgaire pour surprendre à l'abbé de Montgon le secret des intentions de l'Espagne et des intrigues du duc de Bourbon ? C'est ce que nous allons examiner à présent, surtout à l'aide des lettres du comte de Marcillac.

Elles nous font connaître avec précision les intrigues des divers partis qui s'agitaient à la cour de Versailles en 1727; et il est facile de juger d'après elles que le cardinal de Fleury, malgré les graves concessions du début, était loin de s'entendre avec la maison d'Orléans [2]. Celle-ci, inquiète des progrès de la réconciliation de la France et de l'Espagne, cherchait à le renverser ; elle poussait à la guerre immédiate avec l'Autriche et allait jusqu'à vouloir soulever l'Aragon contre Philippe V ; elle prétendait remplacer Fleury par le duc du Maine et par le comte de Toulouse, ou, s'il était impossible de vaincre l'amitié du Roi pour

[1] Archives d'Alcala, l. 3988.
[2] Archives d'Alcala, l. 2733. Lettres de Marcillac, 21 avril ; 5, 12, 19, 26 mai ; 9, 23, 30 juin ; 14, 21 juillet ; 2, 4, 18, 25 août ; 8, 25 septembre 1727.

Digitized by Google

son vieux précepteur, l'amener du moins à partager le pouvoir entre lui et le duc du Maine [1]. Deux lettres de Marcillac, du 21 avril et du 5 mai, sont formelles à cet égard ; il s'y montre « très alarmé des mouvements que se donnent les ennemis de Sa Majesté Catholique.» Les assertions de Marcillac sont corroborées par celles de l'abbé de Montgon [2], et plus encore par ce passage d'une lettre du duc du Maine, datée du 18 avril 1727, adressée à Mme de Caylus et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris [3]. Elle prouve que son auteur avait la sagesse de ne pas se prêter aux vues ambitieuses qu'on cherchait à lui inspirer.

« J'ai quarante ans plus que le Roi, madame, et je regarde comme un miracle qu'avec une telle disproportion d'âge, il veuille bien me souffrir sans peut-être me prendre pour un vieux fol ; ainsi je dois penser à ne point le rebuter de moi ; il n'aura jamais certainement de sujet ni plus fidèle, ni plus jaloux de sa gloire ; mais il n'en aura jamais aussi de moins curieux de jouer de ces rôles qui, par leur faux éclat, font tourner la tête à tout le monde. En quelque place qu'on soit on peut dire les vérités, il n'est pas besoin pour cela d'autre caractère que celui d'honnête homme, et c'est le seul que je professe; ne croyant point que le dérangement apporté aux intentions du feu roi m'ait affranchi des lois qu'il m'avait imposées en me chargeant de l'éducation de ce qu'il nous laissait de plus précieux.

« Je suis donc présentement, madame, dans une situation fort douce pour moi et pour mes enfants ; mon goût et ma raison me donnent une répugnance invincible sur les choses que je me figure que vous craignez de confier au papier. Ne m'en méprisez pas davantage, je vous prie, et, si vous me blâmez, ne croyez pas du moins que je péche par pusillanimité. »

Un second parti avait pour candidat au ministère le duc de Noailles [4] : les *Mémoires* de l'abbé Millot nous ont conservé la trace du mécontentement que causa à Philippe V l'attitude nouvelle de celui qui avait si vaillamment contribué à l'établir sur le trône d'Espagne; et, de fait, au milieu des

[1] Lettre de Marcillac, 21 avril 1727.
[2] *Mém. de Montgon*, t. III, p. 301.
[3] Bibl. nat. Fonds fr. n° 15199.
[4] *Mém. de Noailles;* coll. Petitot, t. LXXIII, 2e s., p. 197 ; — *Mém. de Montgon*, t. III, p. 301 ; lettres du duc de Noailles, arch. d'Alcala.

Digitized by Google

nombreuses lettres du duc de Noailles que nous avons pu lire aux archives d'Alcala, nous n'en avons pas trouvé une seule de l'année 1727.

Il existait enfin un troisième parti hostile à Fleury, celui qu'on peut appeler le parti militaire, et qui avait pour chefs les trois maréchaux d'Huxelles, de Villars et de Berwick [1].

Le comte de Marcillac avait des liaisons intimes avec ce dernier parti, étant courtisan assidu du maréchal d'Huxelles, ce dont Fleury lui savait le plus mauvais gré. On peut donc le croire sur parole, lorsque, dans ses lettres à Philippe V, il porte témoignage en faveur de Fleury : or, il le fait à plusieurs reprises. Le 5 mai 1727, il écrit : « Malgré tout ce que je viens de prendre la liberté d'exposer à Votre Majesté, sur les manèges et les intrigues ici de ses ennemis, je crois, sire, pouvoir vous assurer, et vous assurer affirmativement, que toutes ces tentatives ici de généralement tous vos ennemis seront inutiles et tourneront à leur confusion, *pour peu que Votre Majesté veuille aider le cardinal de Fleury* à sortir des engagements dans lesquels l'ont laissé les deux précédents ministères. *L'attachement, le zèle et l'amour qu'il a pour Votre Majesté et pour votre royale famille sont fort au-dessus de tout ce que je puis vous exprimer. Votre Majesté doit en avoir déjà par devers elle quelques preuves.* » Trois semaines après, le 26 mai 1727. « *Dans ce ministère-ci, je n'ai sur tout ce qui a rapport aux intérêts de Votre Majesté une entière confiance qu'en M. le cardinal de Fleury.* » Une lettre du 9 juin est encore plus significative; le comte de Marcillac s'y félicite d'abord d'avoir si souvent signalé au Roi les bonnes dispositions de Fleury, et il lui en annonce « des preuves bien convaincantes. » On pourra, dit-il, *tout* examiner au Congrès qui va se réunir, et afin de bien appliquer ce *tout*, il ajoute que, malgré la cabale d'Orléans, *on remettra les choses dans l'ordre et le droit naturel*, ce que M. *le cardinal de Fleury*, tous les gens comme lui vertueux, et généralement toute la nation désirent ardemment [2]. « Enfin, dans une lettre du 23 juin, il se réjouit fort que le cardinal de Fleury ait par la

[1] Montgon, *ibid.* ; — Lettres de Marcillac, 15 septembre 1727.
[2] Cette lettre, comme les précédentes, se trouve aux archives d'Alcala, l. 2733.

Digitized by Google

réconciliation des deux couronnes fait avorter tous les pernicieux projets qu'ils (les partisans de la maison d'Orléans) avaient formés, de la réussite desquels ils commencaient à ne plus douter. »

Ils nous parait donc certain que le cardinal de Fleury s'est gravement compromis au service de Philippe V prétendant au trône de France ; on ne comprendrait pas d'ailleurs sans cela l'ardent désir qu'il montra de reprendre les lettres qu'il avait écrites en Espagne ; on comprendrait moins encore que Philippe V qui, en décembre 1726, ordonnait à l'abbé de Montgon de cacher à Fleury l'objet de sa mission, ait confié au même cardinal, en novembre 1728, la charge de gouverner la France en son nom : il faut bien que quelque chose de décisif se soit passé entre eux dans courant de 1727 ; tout s'explique aisément si l'on s'en tient à la version que l'abbé de Montgon a donnée dans ses *Mémoires*.

C'était beaucoup que d'avoir des chefs comme le cardinal de Fleury et le duc de Bourbon ; mais le comte de Marcillac et l'abbé de Montgon avaient-ils en outre recruté des soldats ? L'un et l'autre l'affirment. Le comte de Marcillac écrit le 1er septembre 1727 : « Je vois ici avec une satisfaction infinie le nombre de vos zélés serviteurs augmenter à tous les instants au point que je ne saurais exprimer à Votre Majesté. » Il se chargea même de sonder le maréchal d'Huxelles ; mais, bien qu'il lui ait trouvé de la bonne volonté à l'égard du roi d'Espagne, il ne semble pas qu'il lui ait arraché aucune reconnaissance formelle des droits de Philippe V [1]. L'abbé de Montgon, de son côté, bien qu'il ne nomme, parmi les partisans avoués de Philippe V, que le duc de Chaulnes, le marquis de Magny et le marquis de Pompadour, déclare qu'il fit entrer dans ses vues un grand nombre de personnes : « Je n'avance point, dit-il, ce fait légèrement, et la cour d'Espagne ne doit point encore avoir perdu le souvenir du grand nombre de lettres que je portai de France pour Leurs Majestés Catholiques qui servaient de preuves de ce que je viens de dire, aussi bien que les réponses que le marquis de la Paz eut ordre de faire et qui ont passé par mes mains [2]. »

[1] Lettre de Marcillac, 15 septembre 1727. — *Mém. de Montgon*, t. IV, passim.
[2] *Mém. de Montgon*, t. III, p. 305.

Digitized by Google

Nous avons, en effet, trouvé à Alcala beaucoup de lettres adressées de France à Philippe V, mais nous ne pouvons croire que ce soient celles dont parle l'abbé de Montgon, tant elles sont insignifiantes, à l'exception de celle du duc de Chaulnes, qui est, au contraire, de la dernière précision.

« Sire, inviolablement attaché de tout temps aux intérêts de Votre Majesté, je me contentais des sentiments de respect et de dévouement que je conservais dans mon cœur, sans chercher à m'en faire un mérite auprès d'elle ; et je me réservais de les lui faire connaître par les effets, si jamais la France eût eu le malheur de perdre le Roy sans postérité masculine légitime ; mais M. l'abbé de Montgon, qui est depuis longtemps mon ami intime, connaissant mes dispositions et m'ayant assuré qu'il était important pour le bien de votre service que vous en fussiez informé par une déclaration précise de ma part, je défère avec plaisir à l'avis d'un homme aussi zélé pour tout ce qui peut intéresser Votre Majesté, et je romps sans peine un silence que je ne gardais que pour éviter de lui témoigner un empressement affecté, et jusqu'à présent inutile pour elle : heureux si le compte que je vais lui rendre de ma façon de penser peut lui être agréable : il sera simple et naïf, mais il sera fidèle.

« Je regarde le Roi votre neveu, Sire, et mon maître, comme mon légitime souverain ; et je lui serai toujours préférablement attaché jusqu'au dernier soupir de ma vie, aussi bien qu'aux princes ses enfants mâles, s'il plaît à Dieu de lui en donner. Je sais qu'un monarque aussi équitable et aussi pieux que l'est Votre Majesté approuve ces sentiments qu'un sujet doit avoir pour son souverain, et qu'elle ne pourrait prendre aucune confiance bien fondée en celui qui serait ou assez misérable pour penser autrement ou assez lâche pour s'exprimer en termes moins précis sur une pareille matière. Dieu m'a fait la grâce de me faire descendre de parents qui, je l'ose dire, se sont distingués par leur fidélité depuis plusieurs siècles. J'ai tâché de les imiter ; et le cours de ma vie ne me fournit aucun reproche à cet égard.

« Mais c'est sur ce principe que, si le Roi votre neveu (ce qu'à Dieu ne plaise) venait à nous être enlevé sans postérité, par un effet de la Providence divine toujours adorable de quelque façon qu'elle nous traite, *je ne reconnaîtrai jamais d'autre souverain et d'autre maître que vous, Sire ; et, après vous, les princes vos enfants*. Élevé auprès de Votre Majesté et de feu M. le Dauphin, votre auguste et vertueux frère, qui jusqu'à sa mort m'a toujours honoré de sa confiance, pourrais-je me refuser un seul instant à ces sentiments ? S'ils n'étaient pas aussi légitimes qu'ils le sont, il faudrait leur opposer tout le pouvoir

Digitized by Google

de la religion et toute la force du devoir, pour m'obliger à me séparer des intérêts de Votre Majesté. Que ne peut donc point cette disposition naturelle quand je la vois fortifiée et par la religion et par le devoir. *C'est elle, Sire, qui se trouvant soutenue par l'autorité des lois fondamentales du royaume, et par les vœux de la nation entière* (si l'on en excepte un certain nombre de courtisans avides, entraînés par quelques vues particulières ou par des motifs intéressés), me tient si fortement attaché à votre personne, que rien ne pourra jamais donner aucune atteinte au parfait dévouement, ni au profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. [1]. »

Cette lettre nous montre bien l'état d'esprit des plus fidèles partisans de Philippe V; personne en France, excepté sans doute les princes d'Orléans, ne souhaitait que Louis XV mourût sans héritier mâle; tous les Français désiraient au contraire qu'il eût un fils, le plus légitime des souverains, et le seul dont l'avénement n'eût point été marqué par les plus dangereuses conjonctures. Mais, à défaut de ce fils, bon nombre de Français considéraient la loi de succession au trône comme au-dessus de toutes les renonciations, et n'admettaient pas qu'il y eut d'autre souverain légitime que Philippe V.

Le duc de Chaulnes était devenu le champion le plus ardent des droits de ce dernier ; il entretenait avec l'abbé de Montgon des relations presque journalières, et il ne s'expliquait pas le bon vouloir de celui-ci à l'égard du ministre Morville ; quant à lui, il usait de toute son influence pour le battre en brèche ; Morville avait beaucoup d'ennemis ; Fleury l'abandonnait ; sa chûte n'était plus que l'affaire de quelques semaines, lorsque l'abbé de Montgon se résolut à aller jouir en Espagne du fruit de ses travaux. Fleury cherchait à l'en dissuader et lui représentait le sort de tous ceux qui, comme lui, s'étaient donnés à Philippe V, le comte de Bergeick, Orry, Grammont, l'abbé d'Estrées, et qui tous avaient fini par la disgrâce. Il se prenait lui-même à regretter ses démarches compromettantes, « car, Dieu merci, disait-il, le roi ne tardera pas à avoir des héritiers [2]. » Le duc de Bourbon, au contraire, et la duchesse sa mère, que l'abbé de Montgon avait été voir à Chantilly, s'engageaient plus avant que jamais dans la cause du roi d'Espagne. Avant de partir pour Madrid,

[1] Archives d'Alcala, l. 4837.
[2] *Mém. de Montgon*, t. V, p. 167.

Digitized by Google

Montgon voulut aller en Auvergne visiter sa famille. Ce fut là qu'il apprit que le comte de Morville venait d'être remplacé au ministère par Chauvelin (août 1727). Ce choix n'était fait ni pour le surprendre, ni pour l'inquiéter ; il l'avait depuis longtemps indiqué à Philippe V comme probable et désirable. Marcillac était du même avis. « Le choix que le premier ministre a fait de M. de Chauvelin pour les sceaux et pour la place de secrétaire d'État des affaires étrangères calme nos inquiétudes, écrit-il le 25 août 1727. Je connais fort peu le nouveau garde des sceaux : je ne l'ai vu de ma vie que deux ou trois fois par occasion ; ainsi, je n'en puis parler à Votre Majesté que sur le rapport d'autrui ; il est certain que c'est un homme de beaucoup d'esprit, nullement dissipé par les plaisirs et uniquement occupé de s'instruire... » Quinze jours plus tard, le 8 septembre, il rendait compte au roi d'une conversation qu'il avait eue avec le nouveau ministre et où celui-ci s'était déclaré tout dévoué à Philippe V. L'abbé de Montgon fut de retour à Madrid en septembre ; son absence avait duré huit mois.

III

Le roi et la reine étaient encore à Saint-Ildefonse ; ils l'invitèrent à y venir rendre compte de sa mission. La reine seule lui parla; le roi était comme enseveli dans une profonde mélancolie que rien ne pouvait dissiper ; à peine quelques sourires ou quelques signes de tête permirent-ils à Montgon de s'apercevoir de l'effet que sa relation produisait. Il parut touché de l'attachement et du respect que l'on conservait pour lui en France, aussi bien que des preuves que le duc et la duchesse de Bourbon lui donnaient de l'un et de l'autre dans leurs lettres. Mais cette sensibilité ne se montra pendant quelques moments que par une physionomie un peu plus ouverte; une sombre tristesse reparut presque aussitôt sur le visage de Philippe V. Il décida cependant, d'accord avec sa femme, de donner satisfaction au duc de Bourbon ; « mais, dit la reine en riant, composez la lettre que mon confesseur doit écrire, car, sans cela, il s'en tirera mal [1]. »

[1] *Mém. de Montgon*, t. V, p. 276.

Digitized by Google

Malgré la cordialité de la reine dans cette entrevue, l'abbé de Montgon ne tarda pas à s'apercevoir que sa situation à Madrid était loin d'être aussi brillante qu'avant son voyage en France ; la prédiction de Fleury commençait à se réalier. Le cardinal faisait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour qu'elle se trouvât vraie ; la reine n'avait pas caché à M. de Montgon que, depuis quelques mois, le premier ministre l'avait singulièrement desservi dans ses lettres ; sans doute, il avait déjà résolu de perdre, afin de le discréditer, celui qui avait été le confident de ses avances au roi d'Espagne. Le premier rang appartenait maintenant à la duchesse de Saint-Pierre ; elle correspondait directement avec Fleury, qui prit enfin le parti de faire passer par elle, et non plus par l'abbé de Montgon, les lettres qu'il adressait à Élisabeth Farnèse. Le comte de Lambilly était retombé dans l'obscurité depuis la chûte de Ripperda. Quant à Marcillac, à peine eut-il obtenu, grâce à l'abbé de Montgon, son rappel et sa réintégration dans le grade de lieutenant-général, qu'il courut chez la duchesse de Saint-Pierre, et ne témoigna que de l'ingratitude à son bienfaiteur. Il le détermina à se rendre lui aussi chez Mme de Saint-Pierre ; l'abbé de Montgon finit par y aller presque chaque jour, mais il ne parut plus que l'humble satellite de la duchesse. On semblait oublier jusqu'à l'objet de sa mission : ce fut seulement au bout de six mois, en mars 1728, que l'archevêque d'Amida lui demanda le modèle des lettres et des pleins pouvoirs qui devaient-être envoyés au duc de Bourbon et qui avait été dressé par un magistrat de Paris ; on expédia ces pièces sans même prendre la peine de l'en avertir. D'ailleurs, l'indisposition du roi d'Espagne augmentait ; il méditait secrètement d'abdiquer une seconde fois ; il saisit même un moment où la reine reposait pour envoyer par un fidèle serviteur sa résolution écrite au conseil de Castille ; mais sa femme s'éveilla ; le pauvre prince avoua trop tôt, et elle eut le temps de faire saisir l'écrit avant qu'il eût été rendu public. Tout languissait à la cour de Madrid, lorsqu'éclata, comme un coup de foudre, la nouvelle que le roi de France était gravement malade.

Huit jours se passèrent sans qu'on reçut le moindre détail précis sur la santé de Louis XV ; aussi se persuada-t-on qu'il était mort et que le silence que l'on gardait n'avait pour but que de gagner du temps à Paris. L'ambassadeur de France, le mar-

Digitized by Google

quis de Brancas, n'était pas mieux instruit que le public : « Il montrait, dit l'abbé de Montgon, tout l'embarras d'un homme qui, craignant à tout moment d'apprendre qu'il a deux maîtres, ne sait auquel il lui sera le plus avantageux de s'attacher [1]. » Au lieu de regarder le manque de dépêches comme une preuve que la petite vérole du Roi ne causait point d'alarme, il en conclut comme les autres qu'on ne laissait passer aucun courrier en Espagne.

Dans ces conjonctures, il s'agissait de ne pas perdre plus de temps à Madrid que la maison d'Orléans n'était censée en perdre à Paris. Élisabeth Farnèse eut bien vite pris son parti ; dès le 6 novembre, elle écrivit en ces termes au duc de Bourbon :

« Mon Cousin, le Roi ayant appris avec toute la peine que vous pouvez comprendre la maladie du Roi son neveu, et bien que grâce à Dieu il a appris qu'elle va autant bien qu'on peut souhaiter, comme les choses de ce monde sont sujettes à des changements, et qu'il pourrait arriver le cas dont l'abbé du Montgon vous informa à son arrivée à Paris, il vous prie de vous souvenir de vos promesses là-dessus, et de vouloir bien vous charger des papiers que le Roi vous enverra par la même voie, par un courrier extraordinaire, demain ou après demain, n'ayant pas pu être prêts plus tôt, et s'ils arrivaient tard de faire en attendant tous les pas que vous jugerez nécessaires à ce sujet. Nous attendons tout de votre amitié et vous pouvez croire que la reconnaissance du Roi sera telle que vous pouvez attendre d'un cœur comme le sien, et de l'amitié sincère que j'aurai toute ma vie pour vous.

« ÉLISABETH [2]. »

Tandis que sa femme cherchait à s'assurer un trône, Philippe V tâchait de mettre sa conscience à l'abri du scrupule ; il avait pris la plume de son côté et écrit au pape cette lettre, monument étrange de faiblesse et de piété. Peu de documents donnent au même degré que celui-là le sentiment de la résurrection d'une figure historique ; écrit par le roi lui-même, il trahit par cent ratures, surcharges et parenthèses, les désirs et les perplexités d'une âme ambitieuse et timorée.

[1] *Mém. de Montgon*, t. VII, p. 60.
[2] Arch. d'Alcala, l. 4823.

Digitized by Google

« Très Saint Père, je ne crois pouvoir mieux faire dans une affaire aussi importante que celle que je vais expliquer à Votre Sainteté d'avoir recours à elle dont, outre la qualité de vicaire de Jésus-Christ que je révère comme le plus humble et le plus soumis de ses fils, les vertus et la sainteté sont admirées de tout le monde. Mais ce que je vais dire n'est que pour elle seule, sans en exempter personne, et j'ose même lui demander le secret de la confession, à cause des grands inconvénients qui résulteralent si les puissances étrangères venaient à le savoir. Votre Sainteté aura déjà su que Dieu ayant enlevé de ce monde le Roy mon fils pour lui donner, comme je l'espère, un meilleur royaume que celui qu'il possédait, j'ai été obligé par les avis de mes ministres de remonter sur le trône, ne voulant pas résister à la volonté de Dieu qui semblait s'expliquer si clairement, et songeant qu'on ne doit pas le servir de la manière qu'on le veut, mais comme il lui plaît, et que je ne pouvais en conscience laisser mes enfants et mes Royaumes exposés aux dangers qu'ils auraient courus, si je n'avais pris cette résolution. Il se présente présentement un autre cas plus difficile à résoudre et sur lequel je ne veux pas me déterminer sans entendre auparavant l'oracle de Votre Sainteté. J'ai lieu de croire que, si le Roi de France mon neveu venait à mourir sans enfants, ce qu'à Dieu ne plaise, la meilleure partie de la nation française, si attachée à ses lois et à la succession de sa couronne dans la ligne directe de la famille royale, voudrait me la mettre sur la tête. Votre Sainteté n'ignorera pas que j'y ai renoncé solennellement par le traité d'Utrecht pour moy et pour mes enfants, et que selon cette renonciation la couronne de France devrait passer dans la branche d'Orléans, en cas de mort du Roy mon neveu sans enfant. »

Ici se place un passage inséré après coup, et où la bonne foi du prince peut-être mise en doute, si l'on veut bien se rappeler les deux extraits du traité d'Utrecht que nous avons rapportés au début de cet article :

« Ce que je vais vous dire n'est que pour moi, parce que je suppose que cette renonciation ne peut pas avoir de force à l'égard de mes enfants, aux droits desquels je n'ai pas pu préjudicier, comme il s'est vu à mon égard touchant les renonciations des reines Anne et Marie-Thérèse d'Autriche, renonciations qui n'ont pas empêché que le feu pape Innocent XII, consulté par le roi d'Espagne Charles II mon oncle, ne décidât que la couronne d'Espagne m'appartenait après sa mort, de l'avis même de quelques cardinaux, du nombre desquels était le feu pape Clément XI. Pour ce qui me regarde, ma dite renon-

Digitized by Google

ciation à la couronne de France est différente de celle que j'avais faite de l'Espagne en faveur du roi mon fils, en ce que celle-ci n'avait point été jurée solennellement, ni approuvée auparavant par les États qui y avaient seulement donné leur consentement après son exécution, au lieu que j'ai juré solennellement et en public sur le crucifix et les saints Évangiles ma renonciation à la couronne de France, qu'elle a été approuvée dans toutes les formes par les États d'Espagne et enregistrée de même dans le Parlement de Paris et qu'elle a été confirmée par un traité aussi solennel que celui d'Utrecht. De plus j'avouerai en confiance à Votre Sainteté que je la fis de très bon cœur, parce que, quoique né en France, *mon génie plus porté de lui-même à la retraite qu'au grand bruit semblait mieux s'accommoder aux usages des Espagnols qu'à ceux des Français, et que je croyais que je pourrais faire mieux mon salut en Espagne.* D'un autre côté, il semble, si le cas arrivait, que je me dois à la patrie où je suis né et que je dois tâcher d'éviter les malheurs qui la menaceraient si je me contentais d'y envoyer un de mes enfants, puisque ce que je dis est toujours dans la supposition qu'en aucun cas les deux couronnes d'Espagne et de France ne doivent s'unir sur la même tête, et que si je restais en Espagne, un de mes fils devrait aller en France, et si j'allais en France, un de mes fils devrait rester en Espagne. On sait assez combien les minorités ont été funestes en France, et dans celle-ci, on pourrait craindre avec beaucoup de fondement une guerre civile. D'ailleurs la religion pour le soutien et la défense de laquelle je donnerais ma vie s'il le fallait, y étant aussi agitée qu'elle l'est, peut-être puis-je penser que je lui pourrais être utile avec la grâce de Dieu en ce pays-là. Du moins, je puis assurer Votre Sainteté que j'y donnerais tous mes soins. Au milieu de ces raisons qui balancent le parti que je dois prendre, je me jette aux pieds de Votre Béatitude comme le fils le plus soumis et le plus respectueux devant son cher père, et je la prie de vouloir bien me conseiller ce que je dois faire pour la gloire de Dieu, pour le repos de ma conscience et pour le bien de nos enfants et de deux royaumes à l'avantage desquels je suis obligé de pourvoir, lui demandant de nouveau avec toute l'humilité possible sa sainte bénédiction pour moy, pour la Reyne, et pour mes enfants, afin qu'il plaise à Dieu de nous faire faire notre salut, qui est la seule chose nécessaire dans les voies par où il voudra nous conduire et que nous devons abandonner à sa divine Providence [1].

[1] Archives d'Alcala, l. 2460. — A la suite de ce premier brouillon français se trouve la traduction en espagnol, toujours de la main de Philippe V, avec ces mots : « Cecy est le broüillon de la lettre que j'ay escritte. »

Digitized by Google

L'importance de ce document n'échappera à personne ; il nous fournit d'abord des renseignements nouveaux sur le caractère du roi, notamment cet aveu : *Mon génie semblait mieux s'accommoder aux usages des Espagnols qu'à ceux des Français*, etc. On s'est souvent étonné que Philippe V ressemblât par tant de côtés à ses prédécesseurs, et, d'autre part, il était difficile d'admettre que « le milieu » l'eût transformé si vite. Le duc d'Anjou, c'est lui-même qui nous le dit, était espagnol avant d'être roi d'Espagne ; il l'eût été, même sur le trône de France ; le sang d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse l'avait emporté en lui sur le sang d'Henri IV. En second lieu, cette pièce est la première où nous voyions se dessiner le sort de l'Espagne au cas où Philippe V lui eût préféré la France. Dans toutes les négociations que nous avons précédemment exposées, il semble que l'on ait oublié ce malheureux royaume, comme une sorte d'*impedimentum* fort incommode. Philippe V nous révèle ici ses intentions ; comme il lui paraît impossible que l'Europe consente à ce que les deux couronnes de France et d'Espagne soient réunies sur la même tête, il prendra l'une pour lui-même et laissera l'autre à son fils Ferdinand, tout prêt à jouer vis-à-vis du jeune prince le rôle que Louis XIV avait rempli jadis à son égard. Si la chose eût pu se faire sans que des flots de sang coulassent en France, elle n'eût pas été mauvaise en elle-même : cette union intime des deux monarchies n'était-elle pas, pour l'une et pour l'autre, le meilleur moyen de compenser les accroissements des puissances orientales ?

Témoin des scènes qui se passaient et des mouvements qu'on remarquait dans le palais, l'abbé de Montgon en attendait le dénouement. Il avait travaillé utilement à le préparer ; il ne doutait pas que la conjoncture présente ne lui rendît quelque importance. Mais comme jusque-là on n'avait pas tenu compte des services qu'il avait rendus, il ne voulut point montrer un empressement qu'aucune obligation ne lui imposait ; et il attendit qu'on fît appel à sa bonne volonté. Cette discrétion fut remarquée, et, comme de raison, fort mal interprétée ; on assura qu'il avait reçu des nouvelles certaines de l'extrémité où était le Roi, et qu'il les cachait, afin de donner le temps à ceux dont il était maintenant réputé favoriser les desseins de se mettre en mesure de n'avoir

Digitized by Google

rien à craindre de l'Espagne. Cette idée, forgée par quelques-uns des courtisans de la duchesse de Saint-Pierre, fit des progrès. Le comte de Marcillac vint charitablement questionner l'abbé de Montgon, sous prétexte de l'avertir de ce qu'on débitait. Celui-ci lui demanda avec ironie comment on supposait qu'il pouvait savoir ce que Leurs Majestés et l'ambassadeur de France ignoraient, et par quelle route inconnue il eût été si bien instruit. Il crut néanmoins « qu'il était de la prudence de faire comprendre à l'archevêque d'Amida à quel point il paraissait absurde qu'il fût le seul en Espagne qu'on informât d'un événement aussi grand, et que sous les yeux et au service de Leurs Majestés il eût la témérité de le leur cacher.

La précaution ne parut pas superflue au bon prélat : on lui avait, disait-il, affirmé que Montgon faisait mystère des avis qu'il avait reçus ; n'entendant point parler de lui dans la conjoncture où l'on était, il n'avait su que penser de ce silence. Cette manière de s'expliquer semblant indiquer quelque soupçon, l'abbé répondit : « qu'après ce que l'archevêque savait qui s'était passé en France, il n'avait pas pensé qu'il fût nécessaire de faire valoir de nouveau sa bonne volonté ; qu'elle ne souffrait aucune altération ; mais que ne sachant si on jugerait à propos de s'en servir, il avait cru devoir attendre de le connaître, sans montrer jusque-là aucun empressement indiscret de l'offrir, surtout dans un temps où il était très incertain s'il serait bien ou mal reçu. »

L'archevêque entendit à merveille, et, changeant de ton, entreprit le panégyrique de M. de Montgon. Celui-ci, dès le lendemain matin, reçut une lettre par laquelle le marquis de la Paz le priait de se rendre le soir à son bureau du palais. La faveur était en train de revenir. Le marquis de la Paz lui annonça qu'il avait ordre de le conduire chez la reine, ajoutant, entre beaucoup de choses obligeantes, « qu'il obtenait, lorsqu'il y songeait le moins, une audience qu'il avait inutilement demandée pendant longtemps. » L'abbé de Montgon se garda bien de répliquer qu'il entrevoyait ce qui la lui attirait. L'heure que Sa Majesté avait fixée approchant, il suivit le marquis de la Paz dans la pièce que l'on appelait *Ochavada*, et qui était située immédiatement avant le grand cabinet du roi. Les courtisans s'y pres-

Digitized by Google

saient : lorsqu'ils entendirent le marquis de la Paz dire au marquis de la Roche, secrétaire du cabinet, que l'abbé de Montgon était là pour attendre les ordres de la reine, chacun s'empressa autour de lui, et ce fut à qui s'efforcerait de réparer en quelques instants les froideurs des derniers mois. La reine le reçut avec bonté, et s'excusa de lui avoir fait attendre si longtemps l'audience qu'il avait sollicitée ; elle lui posa diverses questions sur les affaires présentes, et laissa percer une assez vive inquiétude sur les événements qui pouvaient déjà avoir éclaté à Paris. Quant à l'abbé de Montgon, il semblait n'avoir d'autre préoccupation que de se justifier des accusations que le cardinal de Fleury avait portées contre lui : « Bon, bon, lui dit Élisabeth « Farnèse ; eh ! de quoi vous embarrassez-vous ? Le cardinal de « Fleury est si vieux ! » — « J'en conviens, madame, répliqua « l'abbé ; mais il est tellement animé contre moi, que quand il « n'aurait qu'un jour à vivre, je devrais craindre sa mauvaise « volonté. » Ce fut à peu près le seul renseignement que la reine put tirer de lui ; il ne valait pas grande récompense ; aussi répondit-elle évasivement lorsqu'il la pria de lui accorder une place de conseiller d'État. Cette audience, qui avait dû rétablir sa fortune, acheva de la compromettre [1].

L'incertitude de ce qui se passait en France durait toujours : le roi et la reine étaient de moins en moins maitres d'eux-mêmes. Enfin, le 9 novembre, ne voyant rien venir, ils risquèrent trois démarches nouvelles, plus décisives que celles du 6.

Le cardinal de Fleury avait donné des preuves suffisantes de sa bonne volonté à l'égard du roi d'Espagne ; il avait le pouvoir entre les mains, et il n'était pas facile de le lui arracher à distance ; en tout cas, on ne pouvait pas risquer de l'avoir contre soi : il fut décidé qu'on lui enverrait, le jour même, des pleins pouvoirs pour gouverner la France au nom de Philippe V. Étant donnée sa brouille récente avec la maison d'Orléans, il y avait lieu d'espérer que celle-ci ne lui en aurait point accordé autant de son côté. Quant au duc de Bourbon, on était lié à lui par trop d'actes antérieurs pour lui manquer de parole au dernier

[1] *Mém. de Montgon*, t. VII, p. 60 sq.

Digitized by Google

moment ; on le prierait donc de partager avec Fleury la direction du ministère ; on pensait sans doute que la gravité des circonstances et les risques qu'ils courraient ensemble, rapprocheraient les deux adversaires. Le duc de Bourbon, en qualité de prince du sang, serait chargé de notifier au parlement la résolution de Philippe V [1]. Elisabeth Farnèse l'en informa par la lettre suivante :

A Madrid, ce 9e novembre 1728.

« Le Roi m'ordonne, suivant que je vous écrivis par le courrier extraordinaire qui partit d'ici il y a trois jours, de vous dire qu'il vous envoie sa lettre au Parlement, pour en cas qu'il soit nécessaire vous vouliez bien vous charger de l'y apporter. Le Roi, sachant l'amitié que vous avez pour lui, espère que vous ne négligerez rien de tout ce qui lui pourra être utile dans un cas si funeste duquel Dieu nous veuille préserver, vous assurant que vous pouvez être persuadé que le Roi n'oubliera jamais ce que vous avez bien voulu faire pour lui.

« ÉLISABETH [2]. »

Philippe V avait ajouté ces deux lignes :

« Donnez, je vous prie, entière foi à ce que la Reine a écrit ci-dessus et comptez sur mon amitié comme je compte sur la vôtre. »

Le seconde démarche, ce fut d'écrire au Parlement de Paris cette lettre à laquelle il vient d'être fait allusion. Elle est beaucoup plus étendue que celle que nous avons citée plus haut et qui avait été donnée par Philippe V à l'abbé de Montgon ; on ne manquera pas de remarquer qu'il n'y est aucunement question de la couronne d'Espagne, ce qui paraît d'autant plus étonnant que cette pièce porte le contre-seing du ministre Orendayn : en vérité les ministres espagnols devaient se demander quel degré d'attachement avait le roi pour leur patrie.

[1] « Poderes que dio Felipo V al duque de Bourbon y al cardenal Fleury para gobernar la Francia en su nombre en caso de la muerte de Luis XV. » 9 novembre 1728. Arch. d'Alcala, l. 4823.

[2] Archives d'Alcala, l. 4823.

Digitized by Google

« Messieurs, au milieu de tous les malheurs qui sont arrivés à la France par la perte qu'elle a fait des princes les plus proches de la couronne (souvenir qui renouvelle encore ma douleur), Dieu, qui dispose selon sa souveraine sagesse des empires et des royaumes ayant bien voulu conserver le Roi Louis XV, mon très cher frère et neveu, à présent régnant, je lui souhaite un règne aussi long et aussi glorieux que je le désire pour moi-même, et une postérité si nombreuse qui, assurant la succession à la couronne, puisse faire pendant une longue suite de siècles la félicité et les délices de ses peuples.

« Après vous avoir exprimé les véritables sentiments de mon cœur sur l'état présent de la France, je ne puis pas m'excuser de vous manifester aussi l'alarme et la surprise où la fâcheuse nouvelle de la petite vérole dont se trouve attaqué le Roi très chrétien, mon très cher frère et neveu, m'a jeté, surprise d'autant plus juste qu'à la tendresse que nous lui portons, on doit ajouter aujourd'hui la prévoyance et la considération des maux que pourrait causer à la France et à toute l'Europe sa mort prématurée, au cas qu'il vint à décéder sans enfants mâle et légitime, comme il arrive à présent : cette pensée, excitée dans mon esprit par l'amour que je conserve pour ce royaume, et par la reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour me maintenir sur le trône d'Espagne, m'a fait porter les yeux sur son avenir que je n'envisage qu'avec la plus grande peine, mais sur lequel cependant les événements passés ne me permettent pas de ne prendre des mesures seules capables, en conservant l'ordre de la sucession, de maintenir le repos et la tranquillité.

« Mon intention est donc, messieurs, de vous manifester par cette lettre que si (ce qu'à Dieu ne plaise) le Roi Louis XV, mon très cher frère et neveu, venait à décéder sans laisser de successeur issu de lui, je prétends jouir du droit que ma naissance me donne de lui succéder à la couronne de France, auquel je n'ai jamais pu valablement renoncer, et dont aucun traité contracté, de quelque nature qu'il puisse être, ne peut ni ne doit empêcher l'effet; je déclare donc que, dès que j'apprendrai la mort du Roi de France (ce que je prie instamment le Seigneur que je ne voie jamais arriver) je partirai pour venir prendre possession du trône des Rois mes pères, qui, dans ce funeste événement, m'appartiendra incontestablement, comptant sur la fidélité si recommandable et si constante des Français, qui dès lors deviendront nos sujets; et je ne doute pas que votre compagnie, qui, dans toutes les occasions, a donné des preuves si éclatantes de son attachement et de son respectueux dévouement aux Rois mes ancêtres, ne m'en donne de tout semblables dans celle-ci, et ne s'empresse, comme elle y est principalement obligée, de donner à tous les Français le premier

Digitized by Google

exemple de la fidélité et de la soumission qu'ils me doivent; et voulant au surplus prévenir autant qu'il est en mon pouvoir les maux et les troubles qu'on pourrait exciter en France dans un tel événement, j'ai choisi, nommé et constitué mon bien-aimé cousin le duc de Bourbon, de l'attachement, de la capacité et du zèle pour mon service de qui je ne puis pas douter, pour au cas que le Roi de France vienne à mourir sans enfant mâle, aller au Parlement vous porter de ma part cette lettre, et vous manifester mes intentions, que je désire être enregistrée au Parlement, et exécutée suivant sa forme et teneur. C'est le sujet de cette lettre, qui ne doit vous être présentée que dans le triste et funeste événement ci-dessus exprimé. Je l'ai fait écrire et l'ai signée de ma main, afin que vous y ajoutiez une entière foi; vous assurant, messieurs, chacun en particulier, et toute votre illustre compagnie en général, que je n'aurai pas une plus grande satisfaction que lorsque je pourrai vous donner des marques singulières de ma bienveillance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Madrid, ce 9 novembre 1728.

« Votre bon ami, PHILIPPE.

« Contresigné : ORENDAYN [1]. »

Le marquis de Paz reçut l'ordre d'annoncer ces résolutions aux plénipotentiaires que le roi d'Espagne avait envoyés au congrès de Soissons ; la tâche de ces derniers ne devait pas être la moins ardue [2]. Toutes ces lettres écrites, le roi et la reine commencèrent leurs préparatifs pour s'approcher de la frontière ; l'agitation qu'ils montraient leur permit si peu de dissimuler ce dessein que le comte de Marcillac et d'autres courtisans se mirent en état de les suivre. Vingt-quatre heures de plus, et l'on quittait Madrid : heureusement le courrier de France arriva et remit le calme dans tous les esprits. On apprit par le détail qu'on envoyait de la maladie du Roi qu'elle n'avait pas donné un seul moment d'alarme ; et que Sa Majesté avait eu tout juste assez de petite vérole pour le mettre, on le croyait du moins, à l'abri d'une nouvelle attaque. Il ne restait plus à Philippe V qu'à attendre les réponses que ses lettres ne pouvaient manquer de recevoir. Elles ne provoquèrent pas, je suppose, la même impatience

[1] Archives d'Alcala, l. 4823.
[2] Carta del marq. de la Paz à los Plenipotenciarios en el Congreso de Soissons sobre esto mismo. Arch. d'Alcala, l. 4823.

Digitized by Google

que le courrier précédent, et, tout roi qu'il fût, il devait ressentir quelque embarras d'une entreprise précipitée et manquée. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé la réponse du Pape, qui n'eût pas été la moins intéressante. Si la lettre de Philippe V a été envoyée, à moins que ce prince n'ait prié le Saint Père de la tenir pour nulle et non avenue, ce qui n'est guère probable, il y a été répondu. Or, il est à peu près certain que la lettre du roi d'Espagne a été expédiée; les autres l'ont été; comment celle-là seule serait-elle restée entre ses mains? De plus, sur la minute que nous avons reproduite, Philippe V a mis cette note qui paraît trancher la question : « Cecy est le broüillon de la lettre *que j'ay escrite.* » En tout cas, nous ne possédons point cette réponse, et nous sommes réduits à espérer que le Pape eût déclaré comme le jésuite Adolphe de Malboan, consulté par Philippe V sur le même sujet, qu'un honnête homme devait tenir son serment, et que, depuis les renonciations, le roi d'Espagne et ses enfants n'avaient plus aucun droit sur le trône de France [1].

Les lettres de Fleury et de Bourbon existent encore ; nous les avons copiées à Alcala, et nous les reproduisons ici dans leur entier. Malgré quelques réticences et quelques obscurités voulues, celle de Fleury est encore très significative ; elle est adressée à la reine et datée du 20 novembre 1728.

« Madame, je reçus hier par les mains de MM. de Santa-Cruz et Barranachea les *deux lettres* du sixième et les deux lettres aussi du neuvième de ce mois dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer, *avec tous les papiers qui y étaient joints* [2], et que je n'ai pas encore eu le temps de lire parce qu'en arrivant ici j'ai trouvé une infinité d'affaires accumulées. J'ai déjà eu l'honneur de mander à Votre Majesté que le Roi leur neveu n'avait pas été un seul instant en danger, et qu'il est présentement rétabli dans une santé parfaite. Il a couché à Petit-Bourg et sera de retour ici dans deux heures. Je me réserve donc à avoir l'honneur de répondre dans quelque autre occasion à tout le contenu des lettres de Vos Majestés, puisqu'il n'y a, Dieu merci, rien qui presse, et que ce sont des matières qui demandent de profondes réflexions. Tout ce que je puis dire à Vos Majestés est que *je*

[1] Mémoires adressés au Roi par le P. Claudio Adolphe de Malboan, Soc. Jés., le 26 avril et le 23 mai 1715. Arch. d'Alcala, l. 2555.

[2] Cette phrase et une autre prouvent que les pleins pouvoirs ont été envoyés.

Digitized by Google

serai toujours fidèle au sang de Louis XIV, et que je ne manquerai jamais à ce qu'exige de moi mon ancien et respectueux attachement pour le Roi catholique son petit-fils. Ce sont dessentiments dont je ne me départirai de ma vie, ainsi que j'en ai assuré M. le duc de Bournonville ; mais Votre Majesté me permettra seulement d'ajouter que je n'ai pas l'honneur d'être bien connu d'elle. L'ambition ne m'a jamais conduit, et, si j'ai eu quelque part au changement de ministère arrivé il y a deux ans et demi, j'y ai été forcé par la situation des affaires, et par les instances réitérées de tous les honnêtes gens de la cour. Je voyais la guerre presque inévitable entre la France et l'Espagne, et le crédit aussi bien que la confiance entièrement ruinés. Bien des gens savent que le Roi m'aurait nommé à la place du cardinal Dubois après sa mort, si je l'avais voulu, et qu'il ne tint qu'à moi aussi de l'être après la mort de M. le duc d'Orléans. Je ne le dirais pas, si cela n'était pas connu de tout le monde ; et si j'ai accepté la direction des affaires, ce n'a été que forcé et par l'ordre exprès du Roi. *Je regarde donc les offres obligeantes que Vos Majestés ont la bonté de me faire comme une marque de leur estime* qui m'est infiniment précieuse, mais qui n'influera jamais sur les motifs de ma conduite. Mon attachement pour Vos Majestés n'est fondé sur aucun intérêt, *et n'a d'autre principe que les lois du royaume et l'avantage de ma patrie*. A l'égard de M. le duc de Bourbon, je ne puis entrer avec lui dans aucune sorte de confidence. Nous ne sommes point brouillés, et je ne lui fais ni ne lui veux aucun mal, mais il ne peut me pardonner d'être hors de place, et cela est assez naturel. Quand M. l'abbé de Montgon vint ici, je fus le premier à lui dire qu'il devait le voir et à lui en indiquer les moyens, en lui recommandant pourtant de ne jamais me nommer pour le bien de l'affaire même. Mme la duchesse, la mère, l'a su, et ce n'est pas par moi. Le secret ne me coûte pas à garder, et je puis assurer Vos Majestés que celui qu'elles me font l'honneur de me confier le sera irrévocablement de ma part. Je suis très touché d'apprendre par Vos Majestés mêmes que les soupçons qu'elles avaient eus contre moi étaient pleinement effacés, mais j'ose les assurer qu'ils n'étaient pas fondés, et je ne craindrais pas sur cela l'examen le plus sévère. S'il m'était permis de manquer à des secrets où on m'a engagé par serment, il me serait aisé de faire connaître à Vos Majestés que leurs intérêts et leur gloire me sont plus chers qu'à ceux de qui elles se défient le moins. Je n'oublierai rien pour mériter leurs bontés et pour les convaincre du profond respect et de l'attachement inviolable avec lesquels je serai toute ma vie, etc. [1]. »

[1] Archives d'Alcala, l. 3988.

Digitized by Google

La lettre du duc de Bourbon est assez diffuse, mais elle ajoute quelques détails aux faits que nous connaissons déjà ; on y voit que ceux-là même qui étaient prêts à reconnaître Philippe V comme roi de France se préoccupaient fort de savoir s'il reviendrait avec toute sa famille, ou s'il laisserait le trône d'Espagne à l'un des siens ; cette seconde solution, considérée comme dangereuse, eût diminué ses chances.

21 novembre 1728.

« Madame, j'ai reçu hier les deux lettres du 6 et du 9 novembre dont Votre Majesté m'a honoré avec la lettre pour le parlement en cas que, ce qu'à Dieu ne plaise, nous avions le malheur de perdre le Roy. Votre Majesté ne la pouvait confier à personne qui eût plus d'attachement pour elle, ni plus de zèle pour son service, et j'avouerai à Votre Majesté que quand j'ai vu le Roi attaqué d'une maladie aussi dangereuse que la petite vérole, après mon inquiétude pour la vie de Sa Majesté, mon plus grand chagrin était de penser que, malgré toute ma bonne volonté, je serais forcé de me taire, et de la renfermer en moi-même, faute d'avoir les matériaux nécessaires pour pouvoir travailler à ce que Votre Majesté désire si justement. C'était ce qui m'avait engagé de charger l'abbé de Montgon de presser Votre Majesté de prendre les mesures nécessaires pour un événement qui dépend de Dieu seul et qui par conséquent peut arriver au moment qu'on s'y attend le moins. Je le faisais d'autant plus vivement que, connaissant les personnages de ce pays-ci, ce serait tromper Vos Majestés que de les laisser douter que M. le duc d'Orléans ne fût proclamé dans le premier instant, s'il ne paraissait rien de la part de Votre Majesté ; mais quand j'ai vu que mes très humbles représentations ne touchaient pas Votre Majesté, j'ai cru que ce serait leur manquer de respect, que de les continuer, et je m'étais déterminé à attendre leurs ordres craignant qu'elles n'attribuassent à quelques vues personnelles ce qui ne m'était dicté que par l'extrême envie de voir leurs désirs accomplis, et d'avoir la gloire d'y contribuer, ou croyant qu'elles avaient peut-être instruit de leurs volontés quelque autre personne à laquelle je me préparais à obéir avec le plus grand plaisir du monde, dès qu'elle m'aurait fait connaître les intentions de Votre Majesté. Mais puisque Vos Majestés m'honorent assez de leur confiance pour me charger de leur lettre pour le Parlement, je croirais que ce serait mal répondre à leurs bontés que de ne leur pas parler avec franchise, soumettant toujours mes idées aux vues supérieures de Votre Majesté. J'aurai donc l'honneur de dire à Votre Majesté que la lettre pour le

Digitized by Google

Parlement est une pièce nécessaire, mais qu'il conviendrait que j'en eusse un double que je pusse mettre entre les mains de quelqu'un de sûr, parce que, comme il est de la sagesse de tout prévoir en pareille occasion, il pourrait arriver que M. le duc d'Orléans me ferait arrêter, et que, par conséquent, je fusse hors d'état de faire usage de ladite lettre ; secondement, il est essentiellement nécessaire que Votre Majesté confie son autorité pour ce moment-là à quelqu'un pour le mettre en droit d'ordonner et en situation de se faire obéir en parlant au nom du Roi d'Espagne, ce qui ne se peut qu'en faisant expédier la patente dont l'abbé de Montgon a porté le modèle à Votre Majesté en faveur de qui elle jugera à propos, et je supplie Vos Majestés de ne pas imaginer que ce soit l'ambition d'être cette personne chargée de leur autorité qui me fasse parler, car si Votre Majesté en charge un autre, tel qu'il soit, dès qu'il parlera à votre nom, je lui obéirai avec joie ; troisièmement, il serait à propos, je crois, que je susse quelles sont les personnes de ce pays-ci sur lesquelles Vos Majestés peuvent compter, pour qu'en cas de besoin je puisse prendre des mesures avec elles. Je demande pardon d'avance à Votre Majesté de la corde que je vais toucher, mais pour être en état de les servir il faut que je sois instruit de leurs volontés, d'autant plus que c'est la première question que me font presque toutes les personnes que je sonde sur leur attachement pour Votre Majesté. C'est, Madame, si, en cas de malheur, Vos Majestés comptent revenir avec toute leur famille, ou si elles comptent en laisser une partie en Espagne ; comme je crois devoir la vérité à Votre Majesté, je dois lui dire qu'elles trouveraient plus de difficultés dans un cas que dans l'autre, par la peur qu'on aurait de se retrouver forcé à une guerre pareille à la dernière dont les tristes idées ne sont pas encore effacées. Votre Majesté me fit dire il y a quelque temps de ne point parler de cette affaire à MM. de Santa Cruz et Berrachea ; comme ce sont eux qui m'ont fait remettre les lettres de Votre Majesté, j'ignore s'ils sont instruits de ce qu'elles contiennent, et, dans le doute, j'ai pris le parti de ne leur en rien dire ; mais je supplie Votre Majesté de me faire savoir si je puis m'ouvrir à eux, et en cas que je ne le doive pas, j'ose lui représenter la nécessité d'envoyer quelqu'un avec qui les serviteurs de Votre Majesté puissent s'arranger, d'autant plus qu'une personne qui parlera en votre nom fera plus d'effet d'une parole sur les personnes de qui nous pouvons avoir besoin que je ne pourrais faire en six conversations. Il ne me reste, etc. [1]. »

[1] Archives d'Alcala, l. 3988.

Digitized by Google

Le duc de Bourbon n'avait donc perdu ni le courage ni l'espérance : au moment où Louis XV achevait de se rétablir, il demandait de nouvelles instructions, et se préparait à travailler de plus belle à la reconnaissance des droits de Philippe V. Il ne semble pas que le roi et la reine d'Espagne aient conservé la même ardeur, ni qu'ils aient répondu autrement que par l'expression de leur reconnaissance aux offres de M. le Duc. Ce qui est certain, c'est que, pendant les dix mois qui suivirent, il ne fut plus question à Madrid d'un projet qui avait si vivement intéressé, l'année précédente, toute la cabale française des Marcillac, des Montgon, des Lambilly, des Saint-Pierre. Lorsque la grossesse de la reine Marie Lecksinska fut déclarée, le cardinal de Fleury commença à regretter ce qu'il avait écrit, et nous avons vu qu'il se servit de la duchesse de Saint-Pierre et de l'archevêque d'Amida pour obtenir la restitution de presque toutes ses lettres. Enfin, au mois de septembre 1729, il se chargea, avec un plaisir que ne dut point partager Philippe V, d'annoncer au roi d'Espagne, par ces quelques lignes griffonnées à la hâte sur un méchant bout de papier, la nouvelle qui mettait à néant des espérances entretenues depuis quinze ans :

« Sire, c'est au nom et par ordre du Roy votre neveu que j'ai l'honneur de donner part à Votre Majesté de la grâce que Dieu vient de lui faire et au Royaume par la naissance d'un dauphin qui vient de lui naître dans le moment. Le Roi compte trop sur la tendresse de Vos Majestés pour lui, pour ne pas se flatter de la joie qu'elles en auront; il est si accablé de toute la cour qui est autour de lui qu'il ne lui est pas possible de se reconnaître, et si je manque en quelque chose au respect qui leur est dû (ceci est une allusion au papier dont il se sert), je les supplie de le pardonner à l'excès de joie où nous sommes. — Ce 4 septembre 1729, à quatre heures et demie du matin [1]. »

Ce simple billet marque le point où se sépare de nouveau l'histoire de deux grands pays momentanément unis ; les Pyrénées allaient se relever entre la France et l'Espagne, les deux familles royales devenir comme étrangères l'une à l'autre.

Archives d'Alcala, l. 3988.

Digitized by Google

Quelques mois avant de l'avoir reçu, Philippe V avait obtenu de Fleury communication d'un mémoire manuscrit [1] que nous avons retrouvé soigneusement classé dans ses papiers secrets, et qui, décisif en faveur des droits de la maison d'Orléans, n'avait pas dû lui laisser à lui-même grande illusion sur la valeur de ses prétentions illégitimes.

ALFRED BAUDRILLART.

[1] Archives d'Alcala, l. 2555.

Digitized by Google

LE COMMERCE DU LEVANT

SOUS LOUIS XVI

I

Les Échelles du Levant demeurèrent jusqu'en 1789 une des plus belles colonies de la France. Bien que détourné de la région méditerranéenne par ses établissements d'Amérique, par le commerce de l'Océan et la lutte contre l'Angleterre, le gouvernement veillait avec soin à l'exécution des Capitulations conclues en 1536 avec la Turquie, et solennellement renouvelées et augmentées en 1569, 1581, 1597, 1604, 1673 et 1740. Par ces traités, les plus durables du monde moderne, l'empire latin d'Asie, tombé avec les derniers croisés, s'était reconstitué au profit exclusif de la France, sous la forme de quatre-vingts maisons de commerce, dispersées d'Alep à Tunis et de Constantinople à Alexandrie. Le successeur de saint Louis demeurait le protecteur des chrétiens d'Orient et des établissements religieux de la Terre-Sainte ; son ambassadeur était assuré de la préséance à Constantinople sur les ambassadeurs des autres nations. Dans les principaux ports ottomans, nos consuls possédaient une juridiction régulière, nos négociants un domicile stable, et le monopole du commerce [1].

Pendant deux siècles, chaque marché ouvert aux Européens ou Échelle dépendit des Turcs par son territoire, et resta néanmoins français par ses habitants et sa législation [2]. C'était une

[1] On peut lire l'énoncé des Capitulations (le texte original n'existe plus) dans Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. Ier, p. 360-362. Les dernières, en 85 articles, ont eu une édition officielle à Paris, en 1770, et ont été insérées dans Wenckius, *Codex juris gentium*, t. Ier, p. 538-584.

[2] Cette législation est codifiée et résumée dans l'ordonnance du 3 mars 1781 (*Anciennes lois françaises*, t. XXVI, p. 431-488).

Digitized by Google

république assez turbulente, dirigée par le consul, surveillée de loin par l'ambassadeur du Roi ; « une coterie, affirme Volney, où règnent les dissensions, les jalousies, les haines, d'autant plus vives qu'elles sont sans distractions [1]. » Ses membres, venus sous la caution d'une maison de Marseille et liés à elle par un engagement conclu d'ordinaire pour dix ans, étaient soumis à une police sévère, et ne pouvaient sans permission ni se marier, ni même visiter les autorités indigènes. C'était aussi une oasis laborieuse au milieu d'un peuple fier de son oisiveté et incapable de progrès. Là passaient pour enrichir l'Occident (sans parler des productions classiques d'Athènes et de Corinthe, telles que le miel, les raisins et les olives) les tabacs de Macédoine, les cotons de Chypre et de Salonique, les fils de chèvre d'Angora et de Smyrne, les soies et laines brutes qui rentraient en Turquie après leur transformation en étoffes. Là s'ouvraient des débouchés permanents pour les draperies du Languedoc, pour les cotonnades de Picardie, de Normandie et de Provence, pour les soieries de Lyon et les denrées coloniales, café, indigo, sucre et cochenille ; les unes et les autres soumises à un simple droit de trois pour cent, inférieur à celui que subissaient les propres sujets du Grand-Seigneur. En revanche, une surtaxe de vingt pour cent frappait à leur passage en France les objets importés sur nos navires pour le compte d'autres pays [2]. Marseille, constitué en port franc par Colbert, était le grand entrepôt de ce trafic, et sa chambre de commerce, sous la surveillance du ministre de la marine, centralisait l'administration de ce singulier empire : « Si les Turcs, écrit notre ambassadeur à la veille de 1789, étaient plus éclairés, ils ne nous vendraient pas... toutes les riches matières que nos négociants envoient fabriquer en France pour les revendre sur le champ avec un bénéfice énorme, et il ne leur faudrait qu'un degré d'ignorance de moins

[1] *Considérations sur la guerre des Turks.*

[2] L'État du commerce du Levant en 1784 est donné avec détail par Volney (*Œuvres*, t. III, p. 319-340), d'après les Registres de la Chambre de commerce de Marseille. Les draps dits *Londrins* constituent le principal objet d'exportation (environ 8000 ballots). Un mémoire du ministre de la marine, de juin 1783 (Archives des Affaires Etrangères, *Corr. Turquie*, Supplément, t. XX) évalue le commerce européen avec l'Orient à 110 millions par an, et celui de la France à près de 60 millions. V. encore *Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie* (Leroux, 1877), p. 327-344, et Félix-Beaujour, *Tableau du commerce de la Grèce*, Lettre XXII.

Digitized by Google

pour défendre l'exportation des huiles de Candie et de Morée, et pour se réserver la fabrication si facile des savons que Marseille leur fournit. Si les Turcs sont les plus incommodes alliés, et ceux qui par leur ingratitude et leurs mauvais procédés de tous genres méritent le moins de ménagements, ils doivent aussi être considérés comme une des riches colonies de la France [1]...»

Sous le règne de Louis XVI, à la veille de sa ruine, la France orientale ne jouissait plus sans conteste de sa situation privilégiée. Les marines vénitienne, génoise et espagnole s'étaient soustraites les premières aux effets du monopole primitivement réservé à la nôtre ; et au XVIIe siècle, l'Angleterre et la Hollande étaient venues puiser à leur tour dans ce vaste et inépuisable réceptacle de richesses. Au XVIIIe siècle, ce fut le tour de l'Autriche et de la Russie ; il ne suffisait pas à l'une de s'étendre sur le Danube, à l'autre de conquérir les bords de la mer Noire. En 1774, par le traité de Kainardji (art. 11), les Russes obtinrent la liberté de commerce et de navigation sur une mer jusque là absolument interdite aux chrétiens, la mer Noire, et en 1779 (10/21 mars), par la convention dite *explicative* d'Ainali-Cavac (art 6), le libre passage des Dardanelles et du Bosphore. Puis vint le traité du 10/21 juin 1783, qui définit et développa en quatre-vingt-un articles les privilèges arrachés par Catherine II, en pleine paix, à ses ennemis abattus. Nos Capitulations — nous dirions aujourd'hui le traitement de la nation la plus favorisée — devinrent la loi du commerce et des commerçants russes [2]. Les vainqueurs se hâtèrent de déclarer leurs ports, Caffa, Kherson et Sébastopol, ouverts aux navires des autres nations [3].

L'empereur Joseph II fut le premier à exploiter ce succès. A son tour il demanda impérieusement aux Turcs le passage libre pour son pavillon du Bosphore dans la Méditerranée, et son ultimatum, appuyé sur une puissante démonstration militaire, réussit (février 1784). Dès lors la Russie et l'Autriche, par l'Archipel ou par l'Adriatique, eurent une voie facile vers les

[1] Choiseul-Gouffier à Montmorin, 25 janvier 1788. — La correspondance de Turquie aux Archives des Affaires Etrangères est, pour les années 1784-1792, renfermée dans les volumes CLXX-CLXXXII.

[2] Art. 20. — Le texte de ces traités est dans le Recueil de Martens, t. II et III.

[3] Ukase du 11/22 février 1784 (dans Le Clerc, *Atlas du commerce*, p. 250-252).

Digitized by Google

régions où notre commerce prédominait avec notre influence. Leurs vaisseaux se donnèrent rendez-vous dans les eaux de la Grèce, comme leurs armées sur le Danube. Joseph II ouvrit le port de Fiume et étendit sur la péninsule hellénique le réseau de ses intrigues, tandis que les consuls russes multipliaient, en face des consuls français, leurs défis audacieux ou leurs sourdes menées [1].

C'étaient là cependant des conquêtes pacifiques, dont la France ne pouvait s'effaroucher, sauf à constater ensuite la perte de son ancienne prépondérance. En 1739, médiatrice entre les Turcs et les Russes, elle avait écarté nettement et avec un plein succès les prétentions de ces derniers à la navigation de la mer Noire [2]. En 1774, elle n'osa même pas les combattre, et après les avoir transformées en droits acquis, elle chercha timidement, par voie indirecte, à en partager le bénéfice. Soit désir de compenser ainsi le poids perdu dans la balance des intérêts politiques, soit condescendance pour la doctrine nouvelle du *laissez-passer*, les ministres de Louis XVI s'efforcèrent d'achever, sur le même terrain et à leur profit, la défaite des Turcs. Ils venaient d'abolir (1781) la surtaxe imposée aux importations du Levant à destination de l'étranger, et si la guerre d'Amérique avait profité à Marseille en éloignant les Anglais de ces parages, la caravane, c'est-à-dire le cabotage d'Échelle à Échelle, continuait à souffrir de la concurrence des marins de Raguse, devenus comme les Hollandais de la Méditerranée. Il leur importait d'autant plus de favoriser le travail national, en lui ouvrant des débouchés nouveaux. Il faut attribuer à cette préoccupation la double mission confiée à deux officiers de marine, Bonneval et La Prévalaye, qui, en 1783 et 1784, relevèrent, le premier en Asie-Mineure et en Syrie, le second en Égypte, les informations les plus détaillées sur la navigation et le commerce [3].

Quant à la mer Noire, la mer inhospitalière des anciens, ouverte aux Génois jusqu'en 1476, elle justifiait son premier nom depuis l'établissement de Mahomet II sur le Bosphore; elle était devenue alors un lac ottoman, et Constantinople le bout du monde

[1] Circulaire aux consuls du Levant (*Correspondance consulaire*, 1er avril 1786. — Archives des Affaires Etrangères).

[2] A. Vandal, *Une médiation française au XVIIIe siècle* (*Revue de France*, 1er novembre 1880).

[3] *Corr. Consulaire*, ann. 1785. — *Corr. Turquie*, vol. CLXXI.

Digitized by Google

pour les Tatars de la Crimée et les montagnards du Caucase. En droit, elle était soumise, tout comme l'Archipel, au régime des Capitulations ; mais l'inexpérience des Turcs y accroissant pour eux les difficultés de la navigation, la France avait jugé inutile de s'ouvrir une route vers des parages redoutés ; et, étant séparée de cette mer par les détroits sur lesquels la puissance ottomane avait son principal siège, elle eût paru, en sollicitant pour ses navires un passage sous les fenêtres du Sérail, arracher un privilège qui eût toujours semblé aux Vieux-Turcs un outrage. Il y avait cependant pour elle un intérêt évident à aller chercher sur place les blés de Pologne, les chanvres et les bois de mâture de Russie, qui ne lui arrivaient que par intermédiaire, avec des frais énormes de commission. Le vieux Pont-Euxin pouvait encore devenir le chemin d'une autre Toison-d'Or.

Malgré tout, en dépit de la double barrière élevée aux Dardanelles et au Bosphore, la culture française avait fini par prendre pied au-delà. Dès 1750, Peyssonel, consul à Smyrne, avait commencé à distance une enquête sur les ressources du pays ; il la compléta sur place, pendant une mission auprès du Khan de Crimée, sauf à n'en publier que bien postérieurement les résultats. Tott, l'instructeur militaire des Turcs, loue beaucoup dans ses Mémoires le Khan Krim-Geraï, ami des lettres et des arts, et grand lecteur de Molière. En 1766, il conseilla à Choiseul d'entrer en relations avec ce souverain, plus accessible que le sultan, au moins en apparence, à la civilisation européenne; l'année suivante il se faisait soumettre par une société, formée au capital de deux millions cinq cent mille livres, un projet d'établissement en Crimée que la guerre rallumée entre les Russes et les Turcs devait rendre inutile [1]. Cependant, en 1770, nous trouvons plusieurs trafiquants français installés à Caffa, et, en 1772, le géographe Bellin dresse par ordre du ministre de la marine, pour le service des vaisseaux du roi, une carte de la mer Noire [2].

Toutefois, pour en user, il fallait arracher aux Turcs la clef du Bosphore. Or l'ambassadeur français Saint-Priest n'avait pas,

[1] Kleeman, cité par Le Clerc, *Atlas du Commerce*, p. 153.
[2] V. divers mémoires, entre autres de Tott et de Peyssonel dans *Russie, Mém. et Doc.*, T. X et XI (Archives des Affaires Etrangères).

Digitized by Google

comme Joseph II, d'armée à déployer sur le Danube, et de plus, sa seule présence évoquait le souvenir d'une médiation fatale à l'empire. Les Turcs, souples devant un ennemi, se raidissaient devant un ami dont ils n'avaient pas éprouvé la force et dont ils suspectaient la sincérité : « La France n'est pas notre alliée, disaient-ils, elle nous sourit pour mieux masquer son inimitié[1]. » Saint-Priest n'obtint donc qu'une réponse dilatoire à ses demandes.

De concert avec l'ambassadeur russe, il avait déjà essayé de tourner l'obstacle. En 1781, sur leurs indications communes, un négociant marseillais établi depuis dix ans à Constantinople, Anthoine, avait porté ses vues sur les ports de la Crimée; il rédigea à leur usage un mémoire sur les rapports à établir entre la Méditerranée et la mer Noire; puis il alla, aux frais du Roi, étudier sur place les productions et les voies de transport de la Russie méridionale. Il passa ensuite à Pétersbourg, où il demeura plus d'une année, occupé à vaincre les préjugés intéressés d'une cour moins soucieuse d'ouvrir des débouchés sur les nouvelles frontières aux importations françaises que d'en ouvrir aux exportations russes sur la Méditerranée. Quant à lui, son but était double : faciliter les échanges entre les deux nations par des relations directes, et attirer vers Kherson les produits du sol polonais jusque-là dirigés vers Danzig. Il vint donc de Pétersbourg à Varsovie, où il reçut aussi bon accueil ; puis, après son retour en France, sûr de l'appui ministériel, il établit sous son nom une maison de commerce à Kherson. Là passèrent bientôt plusieurs radeaux de mâtures rassemblés en Lithuanie, ayant descendu le Dniéper à destination de l'arsenal de Toulon, et les draps languedociens assurés désormais d'un nouveau débouché en Russie et en Pologne. Quatre navires frétés par Anthoine abordèrent à Kherson en 1784; mais, tandis que les bâtiments russes passaient librement le Bosphore, les nôtres, en route pour la Crimée, devaient rompre charge au seuil de la mer Noire, et se couvrir du pavillon de leurs rivaux[2].

[1] Isaac Bey à Vergennes, 12 octobre 1784.

[2] Anthoine, *Essai sur le commerce et la navigation de la mer Noire*. — Ce livre publié en 1805, presque au lendemain du traité qui ouvrait la mer Noire aux Français, est à la fois riche en documents et en souvenirs personnels, et le meilleur ouvrage à consulter sur la matière.

Digitized by Google

La perspective d'une revanche pacifique suffisait aux diplomates; les beaux-esprits qui formaient l'opinion en entrevoyaient une autre par delà, bien plus chimérique, la conversion des Turcs aux idées nouvelles, aux « lumières. » Habitués à flatter Catherine II et Joseph II, ils voyaient sans ombrage et même avec une satisfaction ouverte les succès des deux cours impériales. Voltaire traduit leurs sentiments lorsque de mille manières, dans sa correspondance, il bafoue l'imbécile sultan Mustapha, et souhaite à l'impératrice Constantinople pour capitale. Après lui, Condorcet, recevant à l'Académie française le jeune comte de Choiseul-Gouffier, nommé ambassadeur auprès de la Porte en remplacement de Saint-Priest, lui dit : « L'art des négociations, qui a été si souvent l'art de tromper les hommes, sera dans vos mains celui de les instruire et de leur montrer leurs véritables intérêts. » Et il ajoute gravement : « Les lumières sont le secours le plus efficace que cet empire puisse recevoir de ses alliés. »

Celui à qui s'adressaient ces exhortations, et qui allait être en Orient le porte-parole de la France, se rattachait par son origine à la cour, par ses opinions à la secte philosophique, par ses relations à l'une et à l'autre. De 1776 à 1778, il avait parcouru la Grèce et l'Archipel en quête des ruines et des monuments antiques ; mais, en étudiant le passé, il n'avait pas négligé le présent, et, après avoir publié pour les érudits et les gens du monde le premier volume de son *Voyage pittoresque*, dans le *Discours préliminaire* de cet ouvrage, paru en janvier 1783, il avait, un peu à la légère, fait œuvre de politique et d'économiste : Dédaignez donc, y disait-il de loin à Catherine II, le dessein et l'espoir de conquérir la Grèce ; assurez, sur les débris de l'empire turc, l'existence d'un état hellénique, allié de la Russie. Ce pays deviendrait une colonie de l'Europe civilisée, l'étape nécessaire des vaisseaux de Marseille vers la mer Noire. Ce n'est pas, ajoute l'ingénieux publiciste avec une préoccupation très naturelle à un homme de son nom, l'empereur Joseph II qui pourrait s'opposer à ce projet, ce n'est pas non plus la France : « Oublierait-elle que, maîtresse de la Méditerranée, elle tirera plus facilement par cette voie toutes les productions du Nord, et ces bois de construction et ces mâts qui, abattus dans les forêts de la Pologne, et traînés avec tant de peine vers les rivages de la mer Baltique, viennent à si grands frais remplir nos chan-

Digitized by Google

tiers ; heureux quand ils ne tombent pas entre les mains de nos ennemis, maîtres de la Manche, et trop souvent de la mer du Nord ?... Par là se partagerait entre les différentes puissances de l'Europe l'empire du commerce, trop déclaré en faveur d'une nation superbe..... »

Quatre mois plus tard, l'auteur du *Voyage pittoresque* briguait l'ambassade de Turquie, et il présentait au Roi, à l'appui de sa candidature, un mémoire où la question commerciale tenait une place égale à la question politique [1]. Je ne serais pas étonné que Talleyrand, alors son ami intime, eût été son collaborateur ; car les vues de Choiseul-Gouffier ressemblent singulièrement à celles que Talleyrand, en l'an V, à la veille de l'expédition de Bonaparte en Égypte, exposait devant l'Institut [2]. Dans ce travail, les détails abondent sur la faiblesse politique des Turcs et sur les richesses de leur empire. Si la faiblesse est incurable, les richesses sont immenses, et il importe de s'en assurer la meilleure part. Déjà l'Autriche a pris les devants ; Joseph II se prépare à ouvrir à ses sujets le débouché commercial de la mer Noire (ce qui devint vrai un mois après); encore un peu, et Constantinople s'approvisionnera autant avec les blés de Hongrie qu'avec ceux de Pologne. Il faut faire de l'Orient une véritable colonie française ; il faut justifier les prévisions de Catherine II voyant par avance toute la Méditerranée entre les mains de la maison de Bourbon [3] ; il faut enfin lui montrer à elle-même l'intérêt qu'elle peut avoir à la conservation de l'empire turc : « Quel voisin plus utile qu'un peuple faible, ignorant, mais dont les besoins sont considérables et qui ne fait jamais qu'un commerce passif ? La Russie devait faire la guerre jusqu'à ce qu'elle eût obtenu la navigation de la mer Noire, puisque c'est par cette voie seule qu'elle peut vivifier toute la partie méridionale de son empire, mais qu'elle... travaille à exploiter cette mine

[1] Ce mémoire anonyme, intitulé *Notions sur l'état actuel de l'empire ottoman* (*Turquie, Mém. et Doc.*, t. XIV[a]), porte avec lui sa signature dans ces mots de sa conclusion : « Un voyage très détaillé dans le Levant m'a mis à portée de prévoir les nouveaux motifs d'intérêt que ce pays offrirait, etc. » Choiseul-Gouffier rappelle lui-même, dans une dépêche du 13 octobre 1788, dans quelles circonstances ce mémoire fut composé et remis.

[2] *Mémoires de l'Institut National* (Sciences morales et politiques), t. II. Cf. un mémoire de Descorches de Sainte-Croix, remis au ministre dès 1780. (*Turquie, Mém. et Doc.*, t. VII[b]).

[3] Lettre au grand-duc Paul (*Soc. Hist. de Russie*, t. IX, p. 154).

Digitized by Google

pour laquelle elle a combattu. Quoi ! elle a une masse immense de productions territoriales à vendre dont le détail l'enrichira, et elle veut faire la guerre à ses consommateurs ; elle est vendeur, et elle veut chasser, exterminer ses acheteurs !... L'extension du commerce de la mer Noire doit être en même temps et la sauvegarde de l'empire turc, dont l'existence nous est si précieuse, et la source d'un nouveau commerce pour nous. On ne saurait trop favoriser à cet égard les vues de la Russie, puisqu'elle ne peut rien gagner qu'elle ne le partage avec la France, dont les vins, les étoffes, etc., seront portés avec avantage à Kherson, tandis qu'en retour elle en tirera à bon prix des mâtures, des chanvres, etc., qu'elle n'obtient que bien plus chèrement par la voie de la Baltique. »

On ne pouvait mieux dire à l'adresse des Russes, mais l'essentiel était de convaincre les Turcs, maîtres du Bosphore, et l'auteur comptait trop à cet égard sur l'ascendant de la France et l'empire des « lumières » ; et il envisageait trop aisément le commerce de ces contrées comme l'érudit de Guignes qui, dix ans auparavant, terminait ainsi une étude rétrospective sur le même sujet : « J'ai considéré en partie ces établissements du Levant comme nos colonies de l'Amérique et des Indes [1]. »

Ce fut avec des instructions conformes à ses vues que Choiseul-Gouffier partit pour l'Orient, au mois d'août 1784 [2]. Ses instructions, commentées par lui avant son départ en tête-à-tête avec la Chambre de commerce de Marseille, étaient autant celles d'un consul-général que d'un ambassadeur, et le souvenir des Capitulations y tenait plus de place que celui des récentes conquêtes russes ; elles se résumaient en un mot : bien garder « le dépôt d'une des plus belles propriétés de la monarchie. » Le cabinet de Versailles voulait se persuader que les Turcs n'étant pas mêlés directement aux affaires européennes, l'activité politique de nos agents était forcément intermittente ; le commerce au contraire représentait un intérêt national permanent, digne d'une vigilance constante ; il constituait avec les Turcs un lien que

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXVII.

[2] Ces instructions se trouvent : celles du ministre de la marine (9 mai 1784) à la *Corr. consulaire*, ann. 1784, celles du ministre des affaires étrangères (2 juin), à la *Corr. Turquie*, Supplément, t. XX.

Digitized by Google

leur ignorance acceptait volontiers, tandis que leur orgueil répugnait à une liaison d'égal à égal, fondée sur des raisons d'ambition et d'équilibre. C'est la même histoire que celle des Anglais et des Russes au temps d'Ivan le Terrible. Aux sollicitations d'alliance qui lui viennent de l'autre extrémité de l'Europe : « A quoi bon ? répond Élisabeth. L'alliance ne nous serait d'aucune utilité, sinon pour faire accorder quelques privilèges à nos marchands. »

Outre la police générale des Échelles, Choiseul-Gouffier avait à assurer de la part des Turcs l'exécution loyale des Capitulations, et à soutenir contre eux à cet effet une lutte quotidienne. Tous les croyants, du grand-vizir au dernier portefaix de Constantinople, acceptaient nos cargaisons, et repoussaient avec horreur notre contact. Devant nos nationaux, au seuil de nos comptoirs, ces prétendus amants des lumières épiaient la moindre occasion de conflit pour infliger, sous forme d'amende personnelle ou d'emprunt collectif, quelque avanie aux Infidèles. Les pachas, surtout ceux des provinces éloignées, multipliaient les humiliations accompagnées d'exactions pour lesquelles ils pouvaient espérer l'impunité. Les vaisseaux de la station navale française, occupés à promener le pavillon du Roi de rivage en rivage, afin d'imposer le respect, devaient courir sus tantôt aux pirates, et tantôt aux navires ottomans, émules ou complices des pirates à l'occasion [1].

D'autres difficultés surgissaient là d'où on n'eût guère dû les attendre. Un démêlé de l'ambassadeur avec le vicaire patriarcal (c'était un Italien) et le supérieur de la mission française des Lazaristes préoccupa un moment les esprits ; le clergé latin avait cru devoir rappeler les préceptes stricts du droit canon sur le prêt à intérêt, et, devant l'agitation des commerçants, avait consulté directement la cour de Rome. Le gouvernement français, blessé de ce procédé, insista pour obtenir par la même voie un désaveu de l'imprudence commise, et l'incident parut clos à l'honneur de ce qu'on appelait, même à Constantinople, les libertés de l'Église Gallicane [2].

Du côté des négociants, Choiseul-Gouffier avait une œuvre de

[1] Papiers de la Chambre de commerce de Marseille, t. LXXV, 1er août 1785 (Archives des Affaires Étrangères).

[2] Le ministre de la marine à Choiseul-Gouffier, 10 avril 1785 (*Corr. Consulaire*).

Digitized by Google

protection à accomplir, et, comme don de joyeux avénement, il leur procura le rétablissement de l'impôt prélevé dans nos ports sur leurs concurrents, et aboli quatre ans auparavant. Peut-être leur laissa-t-il trop la bride sur le cou en ne contrôlant pas assez rigoureusement, aux termes de la loi, les draps livrés aux Orientaux; de là une concurrence heureuse faite sur ce marché lointain, à partir de 1782, par les draps allemands (*leipsiks*). Malgré cet échec partiel, notre navigation continua à compter pour plus de moitié dans le mouvement maritime de la Méditerranée. « L'intervalle qui s'écoula depuis 1785 jusqu'en 1791 fut l'époque la plus brillante du commerce français dans le Levant. La somme des importations et des exportations s'éleva en 1790 à soixante-dix millions de livres; elle n'avait été en 1782 que de quarante-deux millions de livres [1]. »

Choiseul-Gouffier ne paraît pas avoir été toujours, au moins à ses débuts, jugé à l'abri de tout reproche, chacun de ses subordonnés se mettant pour l'apprécier au point de vue étroit de son intérêt personnel : « Je ne sais pas, écrivait-il, si je parviendrai à contenter toujours et parfaitement les négociants, qui, sous le nom de liberté, voudraient introduire la licence la plus dangereuse et détrousseraient leur père en implorant pour les y aider la protection du gouvernement, mais je sais que depuis mon arrivée ici ils n'ont pas réclamé la mienne une seule fois sans un succès complet, et que j'ai même eu le bonheur de pouvoir aller au-devant de leurs vœux par des arrangements dont ils n'avaient osé se flatter antérieurement [2]. » Son zèle ne le mit point à l'abri de nouvelles accusations, surtout lorsque la guerre maritime sévissant de nouveau dans les parages du Levant eut accru les difficultés de sa tâche, car nous l'entendons accuser à son tour, dans une longue lettre apologétique, « la folie de la plupart des consuls et la mauvaise foi de tant de négociants [3]. »

Il ne suffisait pas à Choiseul-Gouffier de protéger le commerce français, il voulait l'accroître. Son action tendit à deux buts principaux : ouvrir par la vallée du Nil et la mer Rouge une route vers l'Inde, et prendre ainsi contre l'Angleterre une revanche partielle des traités qui venaient de nous enlever cet

[1] Félix-Beaujour, *Tableau du Commerce de la Grèce*, t. II, p. 229.
[2] A Hennin, 6 juin 1786 (Bibl. de l'Institut).
[3] Au même, 3 octobre 1788.

Digitized by Google

empire; pénétrer par le Bosphore dans la mer Noire jusque-là inaccessible, et y livrer pacifiquement bataille à la Russie et à l'Autriche. Ici et là il subit des déceptions et des échecs qui contribuèrent à amener à l'extérieur cette faillite de l'ancien régime, proclamée devant la nation en 1789. Ses tentatives, dont l'honneur lui reste, demeurent néanmoins dignes d'attention.

II

C'est par l'expédition brillante et stérile de Bonaparte que l'Égypte est entrée dans la vie européenne. Depuis, les réformes de Méhémet-Ali, les explorations de Champollion et de ses émules, le percement de l'isthme de Suez, l'entrée récente des Anglais au Caire ont successivement attiré l'attention sur elle. Les origines de cette histoire, presque entièrement française, remontent assez loin. Au moment où Louis XIV se préparait à envahir la Hollande, Leibniz lui proposait la conquête du Nil : L'Égypte, disait-il, est la Hollande de l'Orient. Maîtresse de ce pays, la France dominera sur la Méditerranée, tiendra la route des Indes orientales, et partagera avec l'Espagne, maîtresse des Indes occidentales, le commerce du monde. Leibniz décrit ensuite, comme s'il l'avait vue, l'Égypte, ses productions et ses défenses naturelles, et discute les difficultés et les chances de l'entreprise. Cet Allemand pense comme maint Français, comme Baret de la Galanderie dans son *Chant du coq français au Roy* (1620), comme le capucin Michel Lefèvre dans les longs développements de son *Théâtre de la Turquie*, dédié à Louvois, comme Boileau attendant le vainqueur du Rhin « aux bords de l'Hellespont [1]. »

Louis XIV n'écouta ni les philosophes, ni les missionnaires, ni les poètes, et préféra la succession de Charles-Quint à celle d'Othman. Ce qui n'empêcha point les faiseurs de projets, l'abbé de Saint-Pierre dans sa *Paix perpétuelle*, d'exclure derechef les sultans de la république européenne, et vers 1740, le marquis

[1] Leibniz, *Œuvres* (éd. Foucher de Careil, t. V). — Boileau, Épitre IV. — Drapeyron, *Un plan de partage de l'empire Ottoman* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1876). Cf. *Revue géographique*, juin 1877.

Digitized by Google

d'Argenson affirme que la première grande révolution sera le démembrement de la Turquie : « Tous les jours, dit-il, une plume de l'aile est ôtée. » Laquelle saisira la France ? Sans se prononcer bien nettement, il indique l'Égypte, et pressent, comme une conséquence de l'occupation, la grande œuvre accomplie par Lesseps : « Dans mon projet de croisade..., comptera-t-on pour rien de prodigieux avantages de commerce, par exemple de faire un beau canal de communication de la mer du Levant avec la mer Rouge, et que ce canal appartînt en commun à tout le monde chrétien [1] ? »

Ce pouvait être alors une idée en l'air ; il n'en fut plus ainsi après la guerre de Sept ans et la perte de l'Inde. L'Égypte, porte des villes saintes pour les musulmans, de l'extrême Orient pour les chrétiens, était devenue, sous la vaine suzeraineté de la Porte, un État à peu près indépendant. Elle était gouvernée, ou plutôt exploitée par plusieurs beys, dont les principaux, Ibrahim et Mourad, ne payaient plus le tribut annuel ; les provisions qu'ils fournissaient annuellement à la caravane de la Mecque constituaient plutôt un acte de déférence envers le chef des croyants qu'un témoignage d'obéissance au sultan. Le représentant de Sa Hautesse au Caire était révocable au gré des Mameluks, et son action toute clandestine consistait à fomenter l'anarchie à l'occasion. Il paraissait dès lors facile aux puissances maritimes européennes de s'insinuer dans le pays, et de s'y disputer la prépondérance politique et commerciale.

Les Anglais se montrèrent les premiers ; ils cherchaient de ce côté une voie inaccessible à leurs rivaux (le Cap appartenait alors aux Hollandais) vers leurs récentes possessions asiatiques. En 1775, leur Compagnie du Levant, par l'intermédiaire du fameux Warren Hastings et à l'insu de la Porte, acheta de Mourad à haut prix une sauvegarde pour ses convois de Suez au Caire ; elle acquit de même la protection des Bédouins pillards du désert, et, malgré ces sacrifices, malgré les tributs continuels payés sous forme de présents, elle eût réalisé de sérieux bénéfices, si une Compagnie rivale, celle des Indes occidentales, n'eût dénoncé cet arrangement à la Porte. Celle-ci, à deux reprises et à l'instigations des ulémas, déclara passibles des peines les plus sévères

[1] *Journal et Mémoires*, t. I, p. 361-367. (Éd. de la Soc. de l'Hist. de France).

Digitized by Google

les faveurs accordées aux chrétiens, et le chef des douanes, en détroussant lui-même une caravane anglaise, assura, d'une façon inattendue, l'exécution des ordres donnés [1]. La Porte avait tout intérêt à fermer ce nouveau débouché de l'Asie vers l'Europe, elle-même tenant la voie du golfe Persique. Si le chemin de Suez devait s'ouvrir aux Européens, elle en revendiquait d'avance les issues et les profits ; mais ses défenses ne pouvaient rester longtemps efficaces, faute de moyens pour les faire valoir.

Aux yeux du cabinet de Versailles, l'Égypte était un nouveau champ de bataille contre l'Angleterre ; occupée par nos marins ou traversée par nos convois, elle devait compenser la perte du Canada ou du moins ouvrir une route directe, en quarante-huit jours, de Marseille à Bombay ; elle pouvait être aussi une compensation éventuelle à de nouvelles conquêtes de la Russie : « Serait-il donc étonnant, écrit l'auteur anonyme de *Considérations politiques* publiées en 1783, que la Porte se décidât, par reconnaissance, à nous céder un pays déjà démembré de l'empire, ou du moins à nous accorder la libre navigation de la mer Rouge ; dans l'un et l'autre cas, qui peut calculer les avantages quien résulteraient pour la France ? Et cependant ces avantages, nous les devrions à l'ambition des Russes. »

Le commerce français avec l'Égypte pouvait déjà être évalué à vingt millions par an, malgré les conditions difficiles où il s'exerçait. Là aussi les Capitulations étaient violées en détail, et les avanies incessantes. A Alexandrie, le consul, parqué avec les chrétiens dans le quartier franc, connaissait à peine le chemin du Caire, et par conséquent eût été fort embarrassé de fournir des renseignements sur le pays. En 1777, il fut tué lâchement, par surprise, sans qu'on pût atteindre, même avec l'intervention turque, ses assassins. Au Caire, les négociants français vivaient au jour le jour, sous la garde de leurs ennemis ; ils étaient vêtus à l'orientale, avec une coiffure qui les dénonçait à l'outrage, comme la rouelle des Juifs dans les villes catholiques du moyen âge : ils devaient acheter une tranquillité précaire à un prix désastreux pour leur industrie. Enfermés chaque soir dans leur quartier comme dans une prison, s'ils en sortaient timidement le jour, montés sur des ânes, ils devaient mettre pied à terre et

[1] Choiseul-Gouffier au ministre de la marine, 26 février 1785.—Mémoire du même au ministre des affaires étrangères, 1er octobre.

Digitized by Google

s'incliner devant le premier mameluk venu[1]. C'était, ou peu s'en faut, la condition des Hollandais au Japon. Cependant, au milieu d'eux, passent de temps à autre quelques voyageurs venus de la patrie, et préoccupés d'études scientifiques ou économiques, un savant philanthrope, le duc de Chaulnes, un naturaliste, Sonnini, deux curieux observateurs, Savary et Volney. Derrière eux, plus discrètement, se glissent les agents politiques. En 1778, le baron de Tott visite avec soin les principales Échelles, y compris Alexandrie, et à son retour à Constantinople présente au sultan un plan de réouverture de l'ancien canal des Califes, entre le Nil et le golfe de Suez[2].

Ce n'était pas à des Turcs qu'il fallait apporter de semblables projets, et celui d'une route ouverte et garantie à travers le désert était encore le seul praticable pour le commerce européen. Aussi Vergennes le signale-t-il à Choiseul-Gouffier comme fort important à reprendre et à mener à bien : « On n'aura jamais trop de lumières, lui dit-il, sur le commerce de l'Inde par la mer Rouge, malgré les préjugés de la Porte et l'intérêt des Compagnies qui ont des privilèges exclusifs pour le faire par l'Océan. » C'était lui préciser à la fois le but et l'obstacle.

Agir discrètement et promptement était une condition essentielle de succès. Un marin, déjà au courant des affaires égyptiennes, La Prévalaye, eut beau jeter l'ancre à Alexandrie avec mission de s'aboucher avec qui de droit ; il suffit de la publicité donnée à sa venue pour l'empêcher de parvenir au Caire. Heureusement, dans cette dernière ville, un négociant très habile et très actif, Magallon, soutenait notre influence. Son dévouement modeste, attesté par de longs services, mais dérobé par l'éloignement à ses contemporains, ne lui a pas donné devant l'histoire la réputation qu'il mérite[3]. En 1777, le consulat ayant été transféré à Alexandrie, afin de rendre plus difficiles les entreprises des beys contre les chrétiens, Magallon, resté seul au Caire, devint, sans titre, un personnage écouté et influent ; il fournissait au harem les étoffes de Lyon et divers autres objets,

[1] Sonnini, *Voyage en Egypte*, t. I, p. 120-121, t. II, p. 304 et sq.
[2] Tott, *Mémoires*, Partie IV, p. 72.
[3] On trouve un exposé complet de ses services dans la pétition adressée en sa faveur au Comité du commerce de l'Assemblée législative, pour lui obtenir une indemnité des pertes qu'il avait faites au service du pays (*Corr. Consulaire*, an. 1792).

Digitized by Google

et sa femme, son intermédiaire naturel, avait acquis insensiblement un certain crédit sur la principale femme de Mourad. Au premier signe de Choiseul-Gouffier, ils furent prêts à agir.

Un jeune officier d'avenir, commandant du brick mis à la disposition de l'ambassade, le lieutenant Truguet, prit terre à Alexandrie, déguisé en marchand, à la fin de 1784 ; il rejoignit au Caire les époux Magallon, et à eux trois il arrachèrent à Mourad les dix-sept articles d'un traité de commerce et de navigation, auquel Ibrahim adhéra un peu plus tard. Les avantages obtenus étaient considérables. Nos navires de commerce et même de guerre étaient assimilés à ceux des Turcs dans tous les ports; nos consuls obtenaient la préséance sur ceux des autres pays, et le moindre privilège concédé à l'avenir à une nation européenne nous était d'avance acquis. Nos marchandises devaient passer librement de la Méditerranée à la mer Rouge, celles venant des Indes moyennant diverses taxes de transit dont l'ensemble atteignait neuf pour cent, leur possesseur restant maître de l'estimation. Vu l'état d'anarchie du pays, Truguet dut négocier deux autres traités, un avec le directeur des douanes, dont il fallut encore acheter la protection éventuelle, un autre avec un chef arabe, qui s'engagea à escorter les convois attendus à travers le désert [1]. Enfin il se renseigna de son mieux sur le trafic de la mer Rouge, et obtint même une carte de cette mer dressée à l'usage des Anglais. Paris pouvait saluer de loin la Caravane du Caire, qui venait de se montrer à lui dans un aimable opéra de Grétry (janvier 1784), comme une conquête nationale, et l'éventualité de consulats à établir à Moka et à Djeddah semblait prochaine.

Le bon accueil fait à Suez à quelques officiers venant de Pondichéry autorisa d'abord de sérieuses espérances ; et néanmoins la défiance subsistait si bien, que le premier transport envoyé des Indes se montra dans la mer Rouge accompagné d'un vaisseau de guerre. Sans renier ses engagements, Mourad se disposait à faire payer avec usure les avantages concédés. Il n'est pas téméraire ici de soupçonner derrière lui la main de la Russie, qui, à la veille d'une guerre inévitable, cherchait au Caire un point d'appui contre Constantinople [2]. Catherine II

[1] Choiseul-Gouffier au ministre des affaires étrangères, 10, 23 et 27 janvier 1785. — Truguet au même, 24 février.

[2] Choiseul-Gouffier l'accuse formellement (A Montmorin, 10 mai 1787).

Digitized by Google

devait donc favoriser les prétentions des beys à l'indépendance, et ceux-ci paraissent avoir répondu alors à ses avances en doublant, en l'honneur de son représentant à Alexandrie, la valeur des présents de bienvenue offerts aux consuls européens. Un témoin anonyme, que je suppose être Magallon, signale explicitement les intrigues de cette puissance : « Il y a près d'un quart des mameluks des nouvelles maisons qui sont vrais Russes. Les autres qui sont Géorgiens ou Circassiens entretiennent aussi par le canal du consul russe des correspondances avec ceux de leurs parents qui sont connus, et leur ont fait passer en dernier lieu des sommes assez considérables... Ibrahim-Bey, fils d'un prêtre géorgien, se rappelle avoir servi la messe... (Il) a écrit au baron de Tonus pour le prier de lui faire venir cinquante mameluks, et ce consul s'est chargé de faire agréer sa proposition par la cour de Russie. Qui empêcherait qu'au lieu de cinq cents jeunes paysans on ne lui envoyât cinq cents soldats et des officiers pour les commander ? » Certains souhaitaient, provoquaient l'arrivée de navires en partance de Kherson, et la fondation d'une compagnie russo-orientale.

Les négociants français en Egypte devinrent victimes de cette entente. A leur grande surprise, ils furent frappés arbitrairement par Mourad d'une taxe de trois cent mille écus, et s'étant déclarés hors d'état de payer, le bey ordonna la démolition du couvent des Pères de Terre-Sainte d'Alexandrie. Choiseul-Gouffier eût longtemps réclamé sans succès contre cet attentat ; ce furent encore Magallon et sa femme qui non seulement suspendirent les rigueurs du bey, mais l'amenèrent, chose sans exemple, à les désavouer, à indemniser les Pères, et à écrire même une lettre d'excuses au consul et à l'ambassadeur.

Ce succès eût suffi à rassurer en France les intérêts mis en jeu par le nouveau traité ; mais là, l'opposition de la Compagnie des Indes, « plus redoutable que les mameluks [1], » était à craindre. Cette Compagnie, récemment reconstituée sous la protection du tout-puissant contrôleur général Calonne, avec privilège du commerce sur l'Océan, crut sa prospérité compromise par l'ouverture d'une route non prévue dans ses statuts. On eut beau lui en offrir le monopole sous certaines conditions ; elle se

[1] Choiseul-Gouffier à Montmorin, 25 juin 1787. Cette compagnie avait été créée par arrêt du Conseil d'Etat, du 14 avril 1785.

Digitized by Google

prêta de mauvaise grâce à l'essai qu'elle dut faire par l'entremise du négociant marseillais Seymandi ; elle escompta les difficultés prévues, multiplia les objections et les délais. De là des négociations sans fin, oiseuses à rappeler aujourd'hui, qui maintinrent pendant de longs mois le traité à l'état de lettre morte. Tandis qu'on perdait ainsi du temps à l'interpréter, la Turquie arrivait à l'anéantir.

Par orgueil comme par intérêt, la Porte était nécessairement hostile à une convention conclue directement entre les beys et Louis XVI. Choiseul-Gouffier s'ingénia d'abord à cacher au grand-vizir un traité bientôt divulgué par toutes les gazettes. Il comptait sans les Russes, les Anglais, les Vénitiens, mis au fait dès le début par je ne sais quelles indiscrétions, et supposant à l'envi à la France « le dessein de vouloir faire des établissements en Égypte et occuper le royaume entier [1]. » La Porte, instruite à son tour par leurs dénonciations intéressées, refusa non-seulement son approbation officielle mais son consentement tacite, et il ne servit de rien, pour conjurer les effets de son ressentiment, de décliner des propositions venues du Caire, et ayant pour but de nous assurer le cabotage de la mer Rouge. Choiseul-Gouffier, après avoir cherché à corrompre le grand-vizir, après avoir invoqué en vain les Capitulations, qui nous donnaient accès, disait-il, dans toutes les mers de la Porte, usa d'un subterfuge ; il extorqua au capitan-pacha et au caïmacan des lettres équivoques pour les beys, susceptibles d'être interprétées comme une adhésion du Divan au traité conclu [2]. Peine perdue! Le sultan fit connaître son intention de rétablir en Égypte son autorité effective, et Choiseul-Gouffier hasarda en pure perte des remontrances. Le Reis-Effendi les écarta d'un mot net et hardi : « Ce n'était pas l'office d'un ambassadeur de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'empire. »

Vers la fin de 1786, le capitan-pacha Hassan parut aux bouches du Nil avec une flotte et une armée de débarquement. La résistance fut courte; à la première rencontre, les beys perdirent

[1] Dépêche de l'envoyé prussien Diez (Dans Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reichs*, t. VI). Zinkeisen a traité avec détail, en s'appuyant sur les lettres de Diez, l'histoire des entreprises commerciales de la France en Orient à cette époque (Voir p. 506-508, 553 et sq., 563 et sq.)

[2] Choiseul-Gouffier au ministre de la marine, 25 avril et 10 mai 1785.

Digitized by Google

toute leur artillerie, huit canons envoyés, dit-on, par le gouvernement français, et se réfugièrent dans la Haute-Égypte. Une demande de médiation adressée par eux au consul russe fut interceptée par le vainqueur, et Hassan prouva de toute manière que son expédition était dirigée contre les étrangers autant que contre des rebelles. Une frégate française qui ignorait ces événements s'étant présentée devant Suez, Hassan lui enjoignit avec menaces de rebrousser chemin, lui fit même refuser des vivres, et laissa passer tout au plus quelques dépêches. On eut beau mettre sous ses yeux la lettre favorable aux Européens signée par lui un an auparavant, il ne parut pas la reconnaître [1].

Tout l'effet des conventions était détruit, et pour longtemps. Ce fut merveille si, pendant les années suivantes, Magallon put à la dérobée transborder de Suez à Alexandrie quelque cargaison venue des Indes.

Dans la Turquie d'Asie, Choiseul-Gouffier avait lieu de signaler aussi à sa cour des influences rivales. Toute la région limitrophe de la Perse, et surtout la vallée de l'Euphrate, s'entr'ouvrait aux Anglais arrivant par le golfe Persique et aux Russes descendant du Caucase. Les premiers amenaient à Bassora les marchandises indiennes que trois routes de caravanes aboutissant à Diarbékir, Alep et Damas, introduisaient au cœur de l'empire. Les seconds dirigeaient les leurs d'Astrakhan vers Astérabad et d'autres points de la Caspienne avec l'appui du prince de Géorgie. Sur ce théâtre lointain, contre cette double invasion, il fallait du moins s'assurer si la lutte était possible, établir la comparaison des deux itinéraires vers l'Inde, par le golfe Persique et par la mer Rouge. En 1783, on trouve déjà à Alep, sur la route d'Ispahan, un aventurier aussi compromettant que hardi, le comte de Ferrières-Sauvebœuf, dont les démêlés avec Choiseul-Gouffier devaient faire quelque bruit dans le monde diplomatique. Ce personnage sans caractère et sans prestige, venu en Perse à la suite de je ne sais quel aventurier italien, sut, à son retour, persuader à Vergennes qu'il pourrait être utile au Roi en Perse, où il allait tenter de nouveau la fortune. Il reçut, avec six mille livres pour prix anticipé de ses services, l'autorisation de correspondre avec le ministère, mais par occasions sûres et sans jamais aborder la politi-

[1] Lettre de Mure (consul à Alexandrie), avril 1787.

Digitized by Google

que proprement dite. Tout en cherchant à s'introduire dans l'armée du Shah, il devait former un établissement à Chiraz, s'instruire des voies et des ressources du commerce indigène, et s'efforcer de diriger vers Trébizonde et Smyrne les caravanes qui se portaient du côté du Caucase et de la Caspienne. Sa correspondance parut assez utile pour lui valoir le paiement de ses frais de voyage; mais sa vanité lui faisant outrepasser ses instructions, il se posa en agent officiel dans certaines lettres qu'il eut l'imprudence d'écrire et qui furent interceptées par les Russes. Il fallut le désavouer à Pétersbourg, interrompre la correspondance qu'il entretenait avec Choiseul-Gouffier, et promettre qu'il ne serait plus jamais employé en Orient [1]. Il devait reparaître deux ans après à Constantinople, et cette fois encore sa présence, ses tentatives de spéculations hasardeuses devaient être pour Choiseul-Gouffier la source d'ennuis personnels assez graves.

Ferrières-Sauvebœuf n'avait été en Perse qu'un passant aventureux; Rousseau, négociant et diplomate, y fut pendant cinquante ans ce qu'était Magallon en Égypte, un tenant modeste et méritant de l'influence française. Ce cousin obscur de Jean-Jacques quitte par ordre en 1784 la résidence de Bagdad pour celle de Bassora, et arbore le pavillon du roi sur les bords de ce golfe Persique où il n'avait point encore eu accès. Pendant les années suivantes, Rousseau se transporte de l'une à l'autre ville, et se maintient en correspondance avec les chefs turcs et persans et avec l'iman de Mascate. De là il tendait une main à la « nation française » d'Orient, et l'autre aux établissements de l'Inde.

La région de la mer Noire attirait aussi alors les regards des politiques et des économistes : « Ce nouveau débouché pour le commerce de la France, écrit Vergennes en 1784, peut devenir immense, et tout ce qui peut contribuer à nous l'assurer mérite d'être traité avec la plus grande activité [2]. » A ses yeux, la

[1] Les Mémoires publiés par Ferrières-Sauvebœuf en 1788, curieux par certains côtés, ne sont en définitive qu'un long pamphlet contre Choiseul-Gouffier, et les nombreuses lettres de l'auteur conservées dans la *Corr. Turquie* peuvent en être considérées comme le canevas. La correspondance d'Hennin les commente au contraire fort utilement, et permet d'envisager sous son vrai jour la vie et le caractère de ce personnage. V. aussi les *Observations* que les Mémoires provoquèrent de la part de la famille de Choiseul en 1790, et les lettres échangées entre Ségur et Vergennes, 28 octobre, 14 novembre et 14 décembre 1785, 18 mars 1786.

[2] Instructions à Choiseul-Gouffier.

Digitized by Google

question de la mer Noire ne formait que la moitié d'un plus vaste programme. En 1766, les Anglais avaient obtenu de Catherine II pour leur commerce des conditions telles, qu'ils jouissaient dans cet empire, au moins sur la Baltique, d'un véritable monopole. Deux mille de leurs bâtiments y apparaissaient chaque année, contre vingt français, et y amenaient, après avoir passé jusque par Nantes et Bordeaux, nos vins et nos denrées coloniales. Leurs largesses habiles, l'adresse qu'ils mettaient à faire grossir les tableaux d'exportation et à diminuer les tableaux d'importation, semblaient assurer la longue durée de leur empire. Or, Vergennes prétendait leur disputer toutes les avenues de ce grand marché, les rejoindre à Riga comme les devancer à Kherson. Aussitôt après la paix de Kainardji, un médecin établi en Russie, Le Clerc, et un peu plus tard l'ancien consul Peyssonel soumettaient au ministre des mémoires concluant à la signature d'un traité de commerce entre la France et la Russie [1]. Ils insistaient sur la nécessité d'empêcher les Anglais et les Hollandais d' « écrêmer » ce trafic, et rappelaient les avances faites par Pierre le Grand, lors de son voyage à Paris ; même venant au bout de soixante ans, la réponse serait bien accueillie à Pétersbourg. Elle partit en effet avec le comte de Ségur, qui se mit en route quelques mois après Choiseul-Gouffier, au commencement de 1785. C'était, comme son collègue, un amateur des lettres, un nouveau venu dans la carrière diplomatique, un protégé de la reine. On comptait sur son esprit pour fasciner Catherine II, de même qu'on supposait l'auteur du *Voyage de Grèce* capable d'initier les Turcs aux progrès et aux lumières. Ségur vint ; au lieu d'éblouir, il fut ébloui par le prestige de l'incomparable comédienne qui depuis vingt-trois ans tenait la scène sur un des premiers théâtres de l'univers. Les hommages accordés à son esprit le trompèrent sur la mesure laissée à son influence. Il devait complètement échouer sur le terrain politique; sur le terrain commercial, il parvint non sans peine à son but. Potemkine fut du moins pour lui un adver-

[1] Le travail de Le Clerc, soumis au ministre en 1775, imprimé à Amsterdam en 1777 sans l'aveu de l'auteur, fut refondu et publié par lui en 1788, et servit, avec un tableau des richesses naturelles de la France, d'introduction à son bel *Atlas du commerce* en 13 cartes. — Cf. Peyssonel, *Examen du livre intitulé Considérations sur la guerre actuelle des Turks*, p. 184-188.

Digitized by Google

saire moins résolu que les autres conseillers de l'impératrice, Besborodko et Woronzov. A ses premières ouvertures pour un traité général, il répliqua par l'offre d'une convention partielle pour la mer Noire ; ce qui eût ouvert Marseille aux Russes, sans ouvrir Riga aux Français. Ségur s'en tint avec fermeté à sa première proposition, et au bout de deux ans (11 janvier 1787), après avoir déjoué les pièges des Anglais et épuisé les lenteurs d'une diplomatie tout orientale, il réussit au gré de ses désirs.

Avoir conquis l'accès de la Baltique était un coup droit porté à l'Angleterre ; restait à conquérir sur les Ottomans le passage du Bosphore, et nul n'était mieux désigné que Choiseul-Gouffier pour cette tâche, car la mer Noire lui semblait le champ clos où la Russie, réconciliée avec la Porte, où la Porte alliée de la France devaient vider pacifiquement, « philosophiquement » leurs différends. Mais il avait à convaincre un vizir autrement obstiné que ne l'avait été le vizir moscovite. Les avantages même obtenus par Ségur le frappaient d'impuissance, les Turcs y voyant l'indice d'une intimité croissante entre Louis XVI et Catherine II, entre leur allié officiel et leur mortel ennemi. En effet, c'était le jeu de la Russie de nous compromettre ainsi auprès de ceux qu'elle allait combattre, et, tandis qu'elle attirait les vaisseaux d'Anthoine à Kherson, non seulement elle se refusait à nous faire partager ses privilèges, mais elle disputait, après dix ans, à des commerçants de Marseille des indemnités équitablement dues pour des pertes subies pendant la dernière guerre ; en Égypte, elle travaillait sourdement contre nous. Elle ne réprouvait ni l'attitude uniformément hautaine et hostile de ses consuls ni celle de son ambassadeur, dénonçant comme un *casus belli* l'introduction des Français dans la mer Noire [1].

Choiseul-Gouffier pressentait bien ces obstacles, car après avoir attaché à sa suite Peyssonel, l'homme qui connaissait le mieux les parages à conquérir, il considéra son apparition à Constantinople comme prématurée, et prudemment le fit attendre à Marseille. Pour lui, en se présentant au grand-vizir, il rappela la demande et le refus antérieurs, sans prendre garde à la surprise vraie ou feinte du Turc; et, avec l'appui intermittent, plus ou moins sincère, du capitan-pacha, il ne perdit pas une

[1] Choiseul-Gouffier à Vergennes, 10 janvier 1786.

Digitized by Google

occasion de rouvrir le débat : « Ouvrir le Bosphore aux trafi-« quants infidèles, s'écriaient les ulémas et les gens de loi, c'est « livrer une mer réservée aux musulmans ! » Et Choiseul-Gouffier de répliquer : « De quelle religion croyez-vous donc les Russes et « les Autrichiens ? — De la religion du plus fort; car où la néces-« sité parle, la loi et le mufti se taisent. Si des brigands nous ont « enlevé notre pelisse, ce n'est pas une raison pour que nos amis « prétendent nous piller à notre tour[1]. Au surplus favoriser votre « commerce, c'est favoriser en même temps le commerce russe. « Nous pourrions être affamés par une exportation excessive des « blés de Pologne. — Et ne comptez vous pour rien l'avantage « des marchands à vendre leur blé au premier point de relâche, « c'est-à-dire à Constantinople, ou bien l'intérêt plus élevé que « vous auriez à intéresser la France à la tranquillité de la mer « Noire[2] ? » Au Divan, les préjugés nationaux parlaient plus haut que les nécessités politiques : « Je serais parvenu à obtenir le passage, écrit l'ambassadeur le 2 juin 1787, s'il eût dépendu des ministres de se relâcher de la loi établie; mais le peuple, beaucoup plus maître qu'on ne croit en Europe, ne l'eût pas souffert[3]. »

Cependant les navires d'Anthoine continuaient, sous la sauvegarde du pavillon russe, à traverser les détroits. En 1785, on en vit trente-cinq, dont quinze en route pour la Crimée. Deux ans après, ce mouvement était doublé; et dans les six premiers mois de 1787, on compte dix-huit départs de Marseille et dix-neuf de Kherson. L'étape de la Corne d'Or n'était pas toujours franchie sans encombre ; une gabare venue de France y fut arrêtée cinq mois, sous prétexte que sa portée dépassait celle fixée par les traités, et dut retourner à Toulon sur son lest. Un moment Vergennes put croire qu'une lettre autographe du Roi au sultan mettrait un terme à cette situation équivoque, et il attendit en vain de Constantinople un signal qui ne vint pas. Il lui était impossible, comme à Joseph II en semblable circonstance, d'appuyer sa requête par quelque puissante démonstration militaire, bonne tout au plus à porter ombrage aux Russes. Comment

[1] Choiseul-Gouffier à Hennin, 12 novembre 1786.
[2] Choiseul-Gouffier à Vergennes, 29 mars 1787.
[3] Le même au chevalier de Gruyère (*Archives de famille*). Cf. à Vergennes, 25 août 1786.

Digitized by Google

d'ailleurs menacer ceux dont le salut lui importait si fort? Un instant Choiseul-Gouffier songea à dire : En vertu des Capitulations, qui nous assurent le traitement des nations les plus favorisées, tel jour, deux navires français passeront dans la mer Noire, se conformant d'ailleurs à tout ce qui est prescrit pour les bâtiments russes. C'est à Sa Hautesse à décider si elle fera tirer sur le pavillon de son plus ancien allié. Puis, reculant devant la responsabilité d'un échec probable, il menaça de retirer, si on ne l'écoutait point, nos officiers de l'arsenal et des forteresses, et déclara en termes à peine voilés que ce parti pris blesserait profondément sa cour. L'inertie des Turcs devait avoir raison d'instances qui n'étaient soutenues, ni par une franche démonstration d'hostilité ni par une sérieuse promesse d'alliance.

La Porte, avec l'espoir de reprendre à ses voisins le littoral de la mer Noire, devait nourrir celui de redevenir maîtresse absolue, exclusive sur cette mer ; et autour d'elle, amis et ennemis s'accordaient sans s'être entendus contre la modeste prétention de la France. La Russie et l'Autriche tenaient à garder leur position privilégiée, la Prusse redoutait d'accroître la concurrence que Kherson faisait à Danzig, l'Angleterre voulait se venger du traité franco-russe de 1786, et excitait sous la main la Porte à la guerre, certaine alors de voir se fermer devant sa rivale cette voie du Bosphore jusque-là inaccessible pour elle.

Sentant l'explosion imminente, Choiseul-Gouffier ne perdit pas de vue son but. Les Turcs pouvaient se vanter ailleurs de lui avoir opposé une fin de non-recevoir absolue [1], à lui ils laissaient entendre que peut-être ils céderaient, moyennant un bon traité d'alliance offensive et défensive. Alors, lui, recourant à son tour aux faux-fuyants : « Pourquoi une union plus étroite? Ce serait paraître douter de la paix, et provoquer la Russie. » Ou bien : « Comment vous défendre sur mer, si nous ne connaissons pas d'avance votre principal champ de bataille ? » Ce qu'il offrait en vue des hostilités prochaines ne comptait guère, et était accueilli à contre-cœur par le grand-vizir, qui encore eût voulu paraître l'imposer : des cartes de la mer Noire avec des noms en turc pour la flotte, des provisions pour

[1] Zinkeisen, t. VI (d'après les dépêches de l'envoyé de Prusse).

Digitized by Google

Constantinople, des munitions pour l'armée, des moyens de ravitaillement pour les places maritimes menacées. Ayant réussi à affréter au profit de la Porte trois navires qui firent voile, chargés de vivres, vers Otchakov, ayant mêlé çà et là quelques matelots français aux équipages ottomans, il se disait tout bas qu'il assurait à une flottille sous ses ordres l'accès des parages interdits, et acquérait en fait ce qu'en droit on persistait à lui refuser. D'autre part, il sollicitait à Versailles l'envoi d'une escadre armée en guerre dans l'Archipel, moyen possible d'effrayer les Turcs, peut-être aussi d'en imposer aux Russes et de prévenir un conflit. A la veille d'une guerre nouvelle, il écrivait : « La Porte ne peut espérer une guerre heureuse... Ce ne sont pas les Turcs que le Roi voudra défendre, mais des millions de Français que nourrit en Provence et en Languedoc l'indolence des Musulmans tributaires de notre industrie. Ce serait en faveur de ses propres sujets que le Roi déploierait sa puissance ou plutôt la ferait craindre, par une démonstration énergique qui arrêterait l'ambition insensée des Russes, rétablirait au Levant l'honneur du nom français dans tous ses droits, assurerait à la nation de nouveaux avantages de commerce, et nous ouvrirait la mer Noire dont nous nous sommes laissés exclure en y introduisant nous-mêmes des rivaux. La seule escadre destinée à l'instruction des marins suffit à remplir ce double objet[1]. »

Sous l'impression de ces semblants de succès, le cabinet de Versailles provoquait ou encourageait mainte publication propre à faire connaître, au point de vue de la géographie commerciale, le littoral de la mer Noire. Peyssonel, autorisé à vider enfin des cartons remplis depuis plus de trente ans, publiait et dédiait au ministre de la marine un traité en forme sur la matière ; encore devait-il au dernier moment, par ordre, en supprimer le *Discours préliminaire*, de nature, croyait-on à blesser les Russes aussi bien que les Turcs[2]. Puis ce sont les *Annales de la Petite-Russie*, où l'Alsacien Schérer, qui a passé d'un des collèges ministériels de Pétersbourg dans les bureaux des affaires étrangères, décrit la fertile Ukraine et ses sauvages habitants. Enfin, sous la double protection de Vergennes et de Calonne, et avec la collaboration discrète de Louis XVI, un autre

[1] Choiseul-Gouffier à Montmorin, 10 août 1787.
[2] Papiers de Hennin, Portef. 20 (Bibliothèque de l'Institut).

Digitized by Google

hôte de la Russie, le médecin Le Clerc, fait paraître son *Atlas du commerce*, collection de cartes représentant l'empire russe et ses abords ; mais ce n'est que la moindre partie de l'ouvrage : on lit auparavant une histoire du commerce russe, développement du mémoire adressé au ministre en 1775. La mer Noire y est le sujet d'un important chapitre ; et l'auteur en est à espérer encore, comme tout le monde, que Catherine II contribuera à faire obtenir à la France, par la voie diplomatique, ce qu'elle-même a conquis les armes à la main [1].

Une fois la guerre déclarée entre les Turcs et les Russes, Choiseul-Goffier ne perdit pas de vue les intérêts du commerce. Il dut faire donner la chasse à certains corsaires qui écumaient l'Archipel pour le compte de la Russie, et dans chaque Échelle réprimer les vexations plus fréquentes des indigènes, provoquées par des bruits d'origine anglaise et dénonçant une entente cordiale entre Louis XVI et Catherine II. Dans la mer Noire, Turcs et Russes, bien que redevenus ennemis, s'accordaient implicitement à nous exclure de leur champ d'opérations maritimes. Les Russes, malgré les promesses de leurs ukases, n'avaient jamais accueilli avec empressement les bâtiments de Marseille ; ils parurent considérer le traité de commerce de 1786 comme effacé ou au moins suspendu par la déclaration de guerre de 1787. Les Turcs, non moins hostiles, se croyaient à la veille d'exclure tout navire européen de la mer Noire ; la France leur eût envoyé une escadre pour reprendre la Crimée, qu'ils lui eussent refusé le passage du Bosphore. Un des vaisseaux d'Anthoine saisi aux bouches du Danube est confisqué ; un autre est séquestré à Constantinople et restitué à grand peine ; un troisième, échoué sur les côtes d'Anatolie, est livré au pillage. On comprend que dès lors Anthoine ait préparé la liquidation de ses affaires à Kherson, et qu'il y ait eu interruption complète du commerce et de la navigation sur la mer Noire [2].

A la seule intervention de ne pas laisser prescrire les maigres avantages acquis, Choiseul-Gouffier procura aux Turcs les bâtiments et les vivres nécessaires à l'approvisionnement de leur

[1] Presque en même temps paraisait à Venise une *Histoire des colonies des anciens dans la mer Noire*, par Formaleoni, protégé de Vergennes, qui fut aussitôt traduite par notre chargé d'affaires d'Hénin de Cuvillers.

[2] Choiseul-Gouffier à Montmorin, 24 oct. 1787. — Anthoine, *Essai*, etc., chap. XXXIII.

Digitized by Google

capitale. C'était revenir aux petits moyens, seule tactique permise à ceux à qui les grandes audaces sont refusées. Il se dit que Constantinople étant privée par la guerre des envois de l'Ukraine et de la Crimée, ce serait s'assurer la gratitude des Turcs que de leur amener d'ailleurs le blé destiné à les nourrir. Crainte de se compromettre envers la Russie, le ministre français refusa d'abord d'agréer cet expédient ; il se ravisa ensuite sur cette considération qu'il allait laisser le champ libre aux Anglais. Par une convention spéciale, les Turcs nous l'ouvrirent. Les négociants de Péra hésitaient nonobstant à aventurer leurs fonds dans une entreprise aussi hasardeuse. Une seule maison, celle des Dalmasse, se laissa convaincre. A son crédit, Choiseul-Gouffier unit généreusement le sien ; et ce fut bientôt, du Bosphore à l'Archipel, un va et vient de transports, anciens navires russes abandonnés ou bâtiments nolisés jusqu'à Livourne et Marseille, et apportant aux Turcs de Stamboul le pain de chaque jour [1]. Quelques-uns de ces bâtiments finirent par franchir les détroits, au risque de paraître ainsi aller approvisionner les Russes, et de vouloir uniquement dérober d'avance aux Turcs le prix du service rendu. Au printemps de 1789, on ne compte pas moins de dix navires affirmant sans y paraître nos droits sur des parages jusque-là inaccessibles.

III

L'année qui vit tomber l'ancienne monarchie vit aussi s'éclipser, et pour plusieurs années, l'influence française en Orient. Pour la maintenir, il eût fallu une médiation politique s'exerçant avec autorité entre les puissances belligérantes, et en perdre le bénéfice, c'était perdre à jamais la confiance des Turcs. Or Choiseul-Gouffier, ayant échoué dans ses efforts pour la conclusion d'une paix séparée avec l'Autriche, sentit bien vite lui échapper jusqu'à cette suprématie commerciale qui constituait encore, dans le partage de l'Orient, le lot privilégié de la France.

L' « anarchie spontanée » qui venait de désoler la France envahit presque aussitôt les Échelles du Levant. Partout nos consuls

[1] *Observations sur les Mémoires de M. le comte de Ferrières-Sauvebœuf* (publiées par la famille de Choiseul en 1790).

Digitized by Google

se plaignent d'excès commis par les matelots des navires marchands ; les équipages de la division navale, gagnés par cette insubordination, exigent de leurs officiers avec menaces un prompt retour en France. Celui du brick le *Hasard* coupe les amarres, quitte à précipiter le bâtiment sur les écueils ; celui de la corvette la *Badine* abandonne la manœuvre, et il faut toute la fermeté du capitaine, le prince Victor de Rohan, pour sauver le navire. Le commandant de l'*Alceste*, moins énergique, cède à l'indiscipline et met le cap sur Toulon. Plusieurs négociants, à la vue de ces désordres, confient de préférence leurs marchandises aux transports de Raguse et de Venise [1]. Le fanatisme indigène s'empresse d'exploiter cette crise, et le pacha de Syrie, Djezzar, le futur adversaire de Bonaparte à Acre, frappe sans pitié sur les établissements à sa portée. La Révolution n'oubliait pas le Levant en commençant son tour du monde.

A peine entr'ouvertes, l'Égypte et la mer Noire se fermaient devant le nouveau pavillon français. Depuis la guerre de 1787, Magallon n'avait plus en face de lui le consul russe, et une tentative de celui-ci pour se glisser dans le pays et nouer des relations avec Ibrahim et Mourad avait échoué. L'Égypte demeurait pour Catherine II le prix de l'assentiment de la France à ses envahissements ; mais le cabinet de Versailles, non content de décliner ce dangereux présent, hésitait à affirmer davantage ce qu'il gardait d'influence au Caire. Dans la société de Paris, la vogue s'attachait bien à certains ouvrages de circonstance, aux *Lettres sur l'Égypte* de Savary, au *Voyage en Égypte et en Syrie* de Volney ; mais elle était encore plus grande pour certaines *Considérations* de ce dernier, où il combattait par des raisons fort pratiques tout projet d'occupation de l'Égypte. Quiconque, disait-il, mettrait la main sur le pays, aurait trois guerres à soutenir contre les Turcs, les Anglais et les indigènes. La Russie s'avancerait jusqu'au Gange, qu'il n'y aurait pas lieu de prendre le Nil : « C'est dans nos foyers et au-delà des mers que sont pour nous l'Égypte et les Antilles. »

Que pouvait donc faire Magallon dans son quartier du Caire, gratifié du portrait du Roi, félicité dans la personne de sa femme, muni d'avances pécuniaires pour lutter contre la concurrence anglaise, néanmoins isolé et condamné par l'opinion régnante ?

[1] Choiseul-Gouffier à Montmorin, 29 octobre 1789, 29 septembre 1790.

Digitized by Google

En mars 1789, il s'adresse au ministère au nom du représentant de la Porte ; il réclame des ingénieurs, des constructeurs, des officiers, en un mot cette mission militaire qui devait si bien réussir plus tard, sous le principat indépendant de Méhémet-Ali ; c'est, assure-t-il, un moyen infaillible de reprendre en Égypte la prééminence, et de se rouvrir à Suez la porte des Indes. La réponse du ministre accuse aussi fermement que possible une timidité incurable, commandée d'ailleurs par les circonstances, en ce mois de mai où se déchaînait la Révolution. On feint de croire que Magallon n'avait pas la main libre en rédigeant sa requête, on se récrie à la pensée d'envoyer des officiers au Caire quand on vient de rappeler ceux qui étaient à Constantinople ; on est tout ému à la pensée de combattre par leur intermédiaire des beys rebelles, capables de se venger un jour, et aussi de contrarier le sultan. En conséquence, la demande de Magallon ne sera pas même mise sous les yeux du Roi ; et c'est tout au plus si quelques mois après, on se préoccupe de sonder la Porte sur l'accueil qu'elle ferait à une intervention de ce genre [1]. Livré à lui-même, créancier des mameluks vaincus pour des sommes considérables dont il ne put obtenir le remboursement, Magallon dut, l'année suivante, fermer son établissement et reprendre le chemin de la France.

Sur la mer Noire, mêmes déceptions, même retraite prudente. Les navires français qui avaient réussi à dépasser le Bosphore se virent refuser l'accès des ports russes, sous prétexte qu'ils recélaient la peste et que la guerre rendait leur voyage inutile. Deux d'entre eux, mouillés à Taganrog, subirent un embargo qui ne fut levé qu'après de longues négociations. D'autre part Choiseul-Gouffier ne put empêcher que les cargaisons prêtes à être expédiées ne fussent arrêtées ou achetées par les Russes, comme ils en avaient le droit : « Est-ce donc là, écrivait-il à Ségur, la récompense de tous mes travaux pour la cour de Russie ? Est-ce le fruit que je devais attendre de mon empressement et de mon zèle à servir ses intérêts les plus précieux ? »

On comprend dès lors qu'Anthoine en 1789 ait vendu à Potemkine ses bâtiments d'entrepôt pour une somme de dix mille

[1] Magallon à La Luzerne (ministre de la marine), 6 mars 1789. La Luzerne à Magallon, 24 mai. Montmorin à Choiseul-Gouffier, 13 juillet. Vérigny à Montmorin, 15 décembre.

Digitized by Google

roubles, qui n'était pas encore payée en 1802 [1]. Jusqu'aux lettres de noblesse qui avaient récompensé ses services, tout allait lui être momentanément ravi. Un de ses frères resta pourtant en Russie et ne revint qu'en 1793, lors de l'interdiction par ukase de toute relation avec la France.

Devant ces mauvais procédés, le cabinet français persista à se taire. La nullité de l'exportation, disait-il pour excuser son indifférence, détournera sans doute les commerçants de la mer Noire [2]. Choiseul-Gouffier était moins résigné, et s'il regrettait l'échec de sa médiation, c'est qu'il voyait tomber avec elle la confiance des Turcs, et par contre-coup « ce riche commerce qui vivifie la moitié du royaume. » — « La Turquie, ajoute-t-il, par l'immense tribut qu'elle paie à notre industrie, est réellement une des plus riches colonies du royaume, et la nation ne peut sans doute se la voir enlever avec indifférence [3]. »

L'année suivante, lorsqu'il tentait un suprême effort pour arracher le Divan à l'influence anglaise, c'était l'intérêt du commerce qu'il invoquait, en termes à la fois sévères pour le passé et assez indulgents pour lui-même : « Sous peine, dit-il le 20 avril 1791, de perdre le plus riche commerce du royaume, nous ne pouvons plus ajouter de nouvelles fautes à toutes celles qui ont été accumulées depuis quinze ans... Vous semblez croire que nous n'avons rien de mieux à faire que de rester simples spectateurs des événements et de maintenir l'exécution de nos traités de commerce avec la Porte, en attendant qu'un avenir plus heureux nous permette un rôle moins insignifiant... Notre considération nationale ne peut être ainsi stationnaire; si elle ne fait des progrès, elle rétrogradera, et dans une proportion effrayante, sans que rien puisse la rétablir. Les intérêts du commerce en dépendent entièrement. Les privilèges dont nous jouissons en Turquie sont bien fondés sur des conventions précises, mais les talents de mes prédécesseurs et mon zèle sans bornes ont obtenu de la tolérance du gouvernement de plus grands avantages que ceux auxquels nous

[1] Anthoine à Alexandre Ier, 22 brumaire an X (*Corr. Russie*).
[2] Montmorin à Ségur, 6 septembre 1789.
[3] A Montmorin, 7 février 1790. — Un peu plus tard, notre chargé d'affaires en Russie, Genêt, ne sachant comment y reconquérir quelque crédit, demandait qu'on sollicitât de l'impératrice, et d'elle seule, l'ouverture des détroits et de la mer Noire : « Le risque de blesser momentanément les oreilles de ce jeune présomptueux (le sultan Sélim) sera bien amplement compensé par la reconnaissance de Catherine. » (A Montmorin, 5 avril 1791).

Digitized by Google

avions vraiment droit de prétendre; c'est cette utile extension que nous risquons de perdre, si nous persistons à montrer la même indifférence pour l'empire ottoman... Je ne demande que d'être autorisé à faire espérer aux Turcs un traité d'alliance, ou plutôt un supplément aux trai tés antérieurs. »

Non seulement sa requête n'eut aucun succès, mais le moment approchait où les lois en vigueur aux Échelles du Levant allaient avoir le même sort que les anciennes lois du royaume. Survint le décret des 21-29 juillet 1791, qui permettait à tous les Français le commerce du Levant, étendait à tous les ports les privilèges réservés jusque-là à Marseille, et revenait, en faveur des étrangers, au régime transitoire essayé de 1781 à 1785. Ce fut dès lors, les passions politiques aidant, une désorganisation complète. Il en fut de chaque Échelle comme de la moindre ville de France; on y vécut en proie à l'anarchie et sous le coup de la ruine: « Il ne s'agit plus, écrit Choiseul-Gouffier le 22 août, d'ouvrir de nouvelles mers au pavillon français et à l'industrie de nos négociants ; nous serons trop heureux si nous pouvons conserver nos privilèges et sauver les débris de notre ancienne considération.» Et il insiste le 12 décembre : « Puisque nous ne devons attendre que d'une triste expérience la révocation des décrets destructeurs du commerce du Levant, par lesquels des gens qui n'en avaient pas la moindre notion ont prétendu l'étendre et l'améliorer, puisque ce commerce va être livré à une foule d'aventuriers dégagés de toute surveillance..., nous n'avons d'autres moyens de salut que d'en imposer aux Turcs par des témoignages d'attachement. »

Nous ne voyons pas qu'on ait répondu à ses insinuations soit à Paris, soit à Constantinople. Toutefois les services qu'il avait rendus à la « nation française » d'Orient suffirent à le protéger longtemps contre une disgrâce inévitable. Le témoignage de celui qui fut le premier chef de la diplomatie révolutionnaire est formel : « La Turquie, dit Dumouriez, pouvait être considérée comme nulle, relativement aux grands intérêts politiques de la France, mais il fallait soigneusement la ménager relativement à son intérêt commercial ; et c'est ce qui avait engagé le ministre à y laisser pour ambassadeur M. de Choiseul-Gouffier, homme d'un grand mérite, qui, sous ce rapport, conduisait très bien les affaires de France. »

Cependant au moment de la rupture avec l'Autriche, Dumou-

Digitized by Google

riez comprit la nécessité de ne point laisser un *Autrichien* représenter la France sur le Bosphore ; il le remplaça par Sémonville, envoyé à Gènes (juin 1792). Nous n'avons point à raconter ici comment Choiseul-Gouffier, pendant plusieurs mois, tint bon dans le poste où l'avait jadis placé Louis XVI, croyant ainsi rendre service à la monarchie. Il s'appuya dans sa résistance non seulement sur ses collègues d'Autriche, de Russie et de Prusse, mais sur les membres de la « nation » qui, le 8 octobre, le suppliaient encore de veiller sur leurs intérêts. Ils lui demeuraient dévoués, sauf une minorité infime, et ce fut, comme il arrive en temps de révolution, cette minorité qui finit par l'emporter. A la nouvelle du décret de la Convention qui mettait en accusation l'ambassadeur rebelle, les négociants de Péra se trouvèrent du jour au lendemain d'ardents patriotes. Le 8 décembre, une assemblée tumultueuse, à laquelle s'étaient joints les capitaines des navires mouillés en rade, proclama chargé d'affaires le premier drogman de l'ambassade. Choiseul-Gouffier comprit qu'il était temps de se dérober par la fuite à ses ennemis, et quitta son palais clandestinement, par la route qui conduisait en Russie.

C'était la fin de notre vieil empire oriental. Sémonville a beau affirmer de loin, en septembre 1792, que «le seul point de la propriété nationale qui n'ait point encore été entamé est le commerce du Levant, » les derniers représentants de l'influence française succombent sous la Terreur naissante, la manie des épurations et des destitutions sévissant jusqu'en Orient : « Il n'est pas permis au gouvernement, écrit le ministre de la marine d'alors, de conserver non seulement un agent qui se serait compromis au même point qu'Amoreux (consul à Smyrne) et Cousinéry (consul à Salonique), mais celui contre lequel il n'y aurait qu'un léger soupçon... Point de ménagements dans le rapport que vous me ferez. Souvenez-vous que les opinions politiques de certains hommes ayant éprouvé une grande altération depuis le 10 août et le 31 mai dernier, il ne faut pas les juger uniquement sur celles qu'ils manifestaient avant cette époque [1].»

Pendant qu'on frappait ainsi les hommes, l'empire régi par les Capitulations s'écroulait. Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! était là aussi un vœu formé et accompli. Et cependant ici même, le gouvernement révolutionnaire devint l'héritier plus

[1] *Corr. Consulaire*, 13 octobre 1793.

Digitized by Google

ou moins volontaire des dernières pensées de l'ancien régime. La Convention obéissait malgré elle à une vieille et excellente tradition, en rétablissant en faveur de Magallon le consulat du Caire. Si l'intrépide négociant, sous son titre officiel, n'exerça en Égypte, par la faute des temps, aucune influence sérieuse, il fraya les voies à la conquête prochaine; car, dans des mémoires envoyés à Paris, il donnait, avec une expérience consommée, un corps aux spéculations de Leibniz et aux projets de Choiseul. Bonaparte avait étudié les écrits de Magallon de préférence à ceux de Volney, et allait au-devant de la triple guerre prédite par ce dernier, lorsqu'il résolut de conquérir, avec « une des ailes de l'armée d'Angleterre », la route de l'Inde. De ce côté, son œuvre échoua ; mais ce que l'on sait moins, c'est qu'il reprit sur le Bosphore le terrain perdu en Égypte, par le traité signé avec la Turquie (25 juin 1802). Il obtint alors, en effet, et d'une façon définitive, pour les vaisseaux français l'entrée et la libre navigation de la mer Noire. Anthoine releva aussitôt avec empressement sa maison de commerce, tandis qu'Odessa, récemment fondé, commençait à attirer les étrangers. Là régnait un ancien serviteur de Louis XVI, le duc de Richelieu, qui ouvrit toutes grandes aux navires de Marseille et de la Méditerranée les portes de la Nouvelle-Russie.

L. PINGAUD.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LE LIBER PONTIFICALIS ET LA NOUVELLE ÉDITION DE M. L'ABBÉ DUCHESNE[1]

L'œuvre connue sous le nom de *Liber Pontificalis* contient des notices biographiques sur chacun des Pontifes Romains depuis saint Pierre jusqu'à Nicolas Ier (ou dans les éditions postérieures jusqu'à Etienne VI, mort en 891). Attribué faussement au pape Damase pour la partie ancienne, puis à Anastase le Bibliothécaire, ce livre, continué successivement par diverses mains, a joui au moyen-âge d'un immense crédit : il fut considéré comme résumant toute l'ancienne histoire des Pontifes Romains. L'influence du *Liber Pontificalis* sur la littérature historique du moyen âge, on l'a fort bien dit, est comparable à l'influence de la Papauté dans le monde politique du même temps.

Cependant, depuis le XVIe siècle, le Livre Pontifical, bien qu'étudié par beaucoup d'érudits, n'avait jamais été l'objet d'une critique décisive. L'édition donnée au siècle dernier par Jean Vignoli, ne jouissait à bon droit que d'un crédit médiocre ; aussi fallait-il le plus souvent aller chercher le *Liber Pontificalis* dans l'édition de Bianchini (1735), reproduite dans les tomes 127 et 128 de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. Trop de manuscrits avaient été négligés par les anciens éditeurs pour qu'une édition nouvelle ne fût pas nécessaire; de plus, une fois le texte rétabli, il était indispensable de le soumettre aux investigations de la critique, éclairée par les découvertes

[1] *Le Liber Pontificalis*, texte, introduction et commentaire, par l'abbé Duchesne *(Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome,* publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique). — Tome I. Paris, Ernest Thorin, 1886, grand in-4° de CCLIX - 536 pages avec planches.

Digitized by Google

si importantes faites de nos jours dans le champ des antiquités de l'Église Romaine.

L'épreuve a été faite et l'œuvre accomplie par l'homme de France qui y était peut-être le mieux préparé : j'ai nommé M. l'abbé Duchesne.

Il y a bientôt dix ans que M. l'abbé Duchesne a publié son premier travail sur l'histoire de l'Église romaine ; c'était, on se le rappelle, une étude sur le *Liber Pontificalis*, fort remarquée du monde savant quand elle parut dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. Depuis lors M. Duchesne a concentré sur le vieux monument des premiers temps de l'Église Romaine les efforts d'une critique perspicace, au service de laquelle il a mis une vaste érudition et un immense labeur. Le résultat de ces efforts est l'édition que je suis heureux de signaler aux lecteurs de la *Revue ;* elle comprend le texte du Livre Pontifical, accompagné de documents accessoires que j'énumérerai chemin faisant et de notes dont beaucoup ont pris la proportion de véritables dissertations scientifiques. L'ouvrage débute par une ample introduction, où l'auteur renouvelle les données de la critique sur le Livre Pontifical.

C'est une bonne fortune que d'avoir à rendre compte d'un tel ouvrage ; il suffit pour cela de le suivre pas à pas, et selon l'expression de Sainte-Beuve, de l'extraire. Telle est la tâche que je vais entreprendre à propos de l'introduction de cette édition : j'essaierai ensuite, au moyen de quelques exemples, de faire comprendre l'importance des notes qui en font le commentaire et la parure.

I. — A quelle époque remonte l'origine du *Liber Pontificalis ?* Jusqu'ici les hypothèses permises oscillaient entre la fin du IVe siècle et le commencement du VIIe, ce qui laissait une marge de plus de deux cents ans. Cependant les rapports déjà constatés entre le Livre Pontifical et l'œuvre connue sous le nom de catalogue Félicien, avaient amené certains érudits à placer la première rédaction du *Liber Pontificalis* avant le milieu du VIe siècle. La solution proposée par M. Duchesne est beaucoup plus précise; je crois d'ailleurs que la démonstration sur laquelle il l'appuie ne rencontrera guère d'incrédules : je me borne à la résumer.

D'une part, les notices du Ve siècle renferment trop de confusions et d'erreurs pour n'avoir pas été écrites à distance : aussi le *Liber Pontificalis* n'a pu être rédigé avant le temps du pape Symmaque (498-514). D'autre part l'absence de traits byzantins prouve clairement qu'au moins dans sa première partie le *Liber Pontificalis* n'a pu être rédigé après l'établissement de la domination grecque, qui

Digitized by Google

fonctionne régulièrement à dater de 552 : il appartient donc à la première moitié du VIe siècle.

Or, parmi les notices de la première moitié du VIe siècle, celles de Boniface II, de Jean II et d'Agapit (530-535) et la première partie de celle de Vigile [1] trahissent clairement la main d'un contemporain, témoin du siège de Rome en 536-538 et partisan zélé de Dioscore. Il ne faut donc pas chercher plus tard la date du premier Livre Pontifical.

Il y a plus : il existe un abrégé du *Liber Pontificalis* qui se termine avec le pontificat de Félix IV (530) ; c'est le document connu sous le nom de Catalogue Félicien. Vraisemblablement le rédacteur de ce catalogue avait sous les yeux une édition du Livre Pontifical se terminant en 530 ; en effet, il n'a dû arrêter son abrégé qu'au point où le texte lui manquait. Ainsi la première édition du *Liber Pontificalis* n'aurait compris que l'histoire des papes jusqu'à l'année 530.

Une observation nouvelle transforme cette hypothèse en vérité démontrée. Les notices qui concernent les pontificats de 496 à 530 (Anastase II, Symmaque, Horsmidas, Jean Ier et Félix IV) sont visiblement l'œuvre d'un contemporain : le récit est d'une exactitude parfaite, sauf en quelques traits où se révèlent les sentiments et les préjugés de l'époque.

On est en droit d'en conclure que ce contemporain est le rédacteur du premier Livre Pontifical, dont le Catalogue Félicien est un abrégé ; qu'il a probablement commencé son œuvre vers le temps d'Horsmidas (514-523) et l'a poussée ensuite jusqu'à la mort de Félix IV (530).

Cette conclusion est corroborée par divers arguments qu'il serait trop long d'indiquer. Je me borne à faire remarquer, après M. Duchesne, que dès la fin du VIe siècle, le Livre Pontifical était connu en Gaule. En effet, en 590, sous la forme de l'abrégé Félicien, il y était annexé à une collection canonique (celle de Saint-Maur, Bibl. Nat., ms. Latin 1451), et, vers le même temps, le même abrégé était cité par Grégoire de Tours (*De gloria martyrum*, c. 40) ; enfin l'influence du Livre Pontifical se faisait sentir dans le remaniement du martyrologe Hiéronimien auquel on procéda vers la même époque à Auxerre. L'auteur de ce dernier travail connut le Livre Pontifical par un document qui en était extrait depuis un temps assez long : car le texte en était déjà altéré. Ces diverses circonstances, qui prouvent la diffusion du Livre Pontifical à la fin du VIe siècle, ajoutent encore à la force de la

[1] M. Duchesne prouve très bien qu'il y a un départ à faire entre le commencement et la fin de la notice de Vigile. Le commencement, en effet, révèle un rédacteur qui est un ennemi acharné du Pape ; il n'en est pas ainsi de la fin.

Digitized by Google

conclusion de M. Duchesne : le Livre Pontifical existait bien avant la fin du VIe siècle.

II.—Il y eut donc une édition primitive du Livre pontifical vers l'an 530. Le texte que nous possédons ne représente pas cette édition première : on y découvre en effet, M. Duchesne le prouve, de nombreuses retouches et des interpolations résultant d'une révision systématique dont la date peut être placée vers le milieu du sixième siècle, antérieurement à l'établissement définitif du régime byzantin à Rome. Faut-il donc considérer comme perdu le texte original? Point du tout : M. Duchesne a entrepris de nous le rendre par une habile restitution dont il convient maintenant de dire quelques mots.

Le lecteur n'a pas oublié l'abrégé du *Liber Pontificalis*, connu sous le nom de Catalogue Félicien, dont il a été question tout à l'heure : on connaît en outre un autre document du même genre, souvent cité sous le nom de Catalogue Cononien, parce que les notices pontificales s'arrêtent à celle du pape Conon. Il s'agissait d'abord de déterminer les relations dans lesquelles sont entre eux et avec le texte primitif perdu les deux abrégés Félicien et Cononien et le texte du Livre Pontifical (seconde édition) que nous possédons. C'est seulement après la solution de ces questions que l'on pouvait tenter de reconstituer le texte perdu.

Or voici la règle critique que pose à ce sujet M. Duchesne, non sans l'appuyer sur de sérieux arguments : Les deux abrégés et le texte de la seconde édition sont trois frères issus d'un même père, le Livre Pontifical primitif. Le Catalogue Félicien a été obtenu à l'aide de coups de ciseaux pratiqués dans le texte ; le Catalogue Cononien décèle, à côté de suppressions, des résumés du texte primitif; le texte de la seconde édition suppose une révision systématique de l'œuvre originale. Ce point une fois démontré, M. Duchesne « prend dans les deux abrégés les lambeaux du texte primitif qui s'y sont conservés et les réunit dans une même rédaction en s'aidant çà et là des moyens de contrôle que fournissent les manuscrits de la seconde édition. » Ce travail, exécuté avec une attention scrupuleuse, outre qu'il rétablit le texte primitif, facilite la comparaison des diverses rédactions du Livre Pontifical : le but est d'autant mieux atteint que les abrégés sont imprimés en regard du texte restitué, et que, dans ce texte même, la différence des caractères typographiques permet de saisir du premier coup l'origine diverse des passages insérés.

Le principe critique qui sert de base à cette reconstitution avait déjà été exposé par M. Duchesne dans des travaux antérieurs, qui avaient provoqué la contradiction d'un savant illustre, M. Georges

Digitized by Google

Waitz, récemment enlevé à la science [1]. Pour M. Waitz, les deux abrégés procèdent d'un texte disparu du *Liber Pontificalis* actuel : de ce type perdu descendrait le manuscrit de Naples (contenant notre *Liber pontificalis*), lequel aurait produit celui de Lucques, dont seraient issus les deux Catalogues Félicien et Cononien. En somme ces deux catalogues, au lieu d'être les frères ainés de notre Livre Pontifical actuel, en seraient les descendants ; ainsi le système de M. Duchesne croulerait par la base.

Fort heureusement, ce système, mis à l'épreuve de la contradiction, a résisté aux objections de la critique ; et les observations que, dans un mémoire récent [2], M. Duchesne a présentées pour le défendre, me paraissent l'avoir encore consolidé. Si la mort n'avait frappé M. Waitz, on aurait peut-être vu se vérifier le pronostic exprimé par M. l'abbé Duchesne quand il écrivait : « Je n'aurais, ce semble, qu'à laisser aller les choses et à attendre de M. Waitz, de mieux en mieux informé, une adhésion plus complète. »

III. — Quels documents ont été les précurseurs de ce Livre Pontifical ? A quelles sources a puisé l'inconnu contemporain d'Horsmidas et de Félix IV qui en a rédigé la première édition? Ces questions sont encore résolues par l'Introduction.

Les documents précurseurs, ce sont les anciennes listes de papes et les catalogues plus développés qui appartiennent aux cinq premiers siècles. Un chapitre de l'Introduction rassemble tout ce qu'on sait sur les tentatives d'histoire et de chronologie des Papes antérieures au VIe siècle. Plusieurs catalogues sont produits comme inédits; ce sont ceux des manuscrits d'Arras, de Chieti, de Reims et d'Albi. Tous sont l'objet d'un classement nouveau, dont voici les grandes lignes :

Les catalogues des papes se divisent en deux familles : la souche de la première est la liste de saint Irénée, qui a passé dans Eusèbe, et de là, avec des modifications, dans les ouvrages de saint Jérôme, de saint Epiphane et dans les actes syriaques des martyrs Scharbil et Barschamia. — Le point d'origine de l'autre famille est fourni par

[1] Waitz, *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. IV (1879), p. 216, et t. IX (1884), p. 459; Waitz, dans *Historische Zeitschrift* (1880), p. 135. On sait qu'à plusieurs reprises des savants allemands ont formé le projet de publier le *Liber Pontificalis*. M. Pabst avait été chargé de l'édition qui devait figurer dans les *Monumenta Germaniæ;* il succomba dans la guerre de 1870. Depuis lors c'est à M. Waitz qu'était échue la tâche de publier, dans cette collection, les *Gesta Pontificum*.

[2] *Un mot sur le « Liber Pontificalis »*, dans les *Mélanges* publiés par l'École française de Rome, tome VI.

Digitized by Google

le catalogue Libérien, de 354[1], dont le rédacteur a cherché « à donner une tournure plus uniforme et plus complète » aux renseignements que leur fournissait la liste, aujourd'hui perdue, rédigée à Rome, au commencement du IIIe siècle, par le prêtre et docteur Hippolyte. Ce document se distingue par divers caractères, notamment il dédouble les papes Clet et Anaclet, et place Anicet avant Pie. Aussi est-il possible de constater qu'il a inspiré, sauf certaines modifications, les listes données par saint Augustin et par saint Optat de Milève; quant au rédacteur du poème contre Marcion, il n'a emprunté au catalogue Libérien que la distinction de Clet et d'Anaclet. En somme, à la fin du IVe siècle, les deux traditions, celle de saint Irénée et celle du catalogue Libérien, se disputaient la faveur des érudits: mais saint Jérôme avait ajouté l'appoint de son influence aux autorités qui se prononçaient en faveur de la tradition Libérienne, destinée à entrer dans le *Liber Pontificalis*, dont le catalogue Libérien fut en quelque sorte le noyau.

Poursuivant l'étude des ancêtres du Livre Pontifical, M. Duchesne en vient à l'examen critique de neuf catalogues latins du Ve siècle, indépendants du *Liber Pontificalis*; je me borne à en enregistrer les conclusions : « Les catalogues latins représentent : 1° de Saint Pierre à Jules († 352) une combinaison entre les chiffres du catalogue Libérien et ceux de la chronique hiéronymienne; 2° de Libère à Damase (352-384), une tradition spéciale, gravement fautive, tant pour les chiffres de Libère que pour l'intrusion de Félix II; 3° de Sirice à Xystus III (384-440), une tradition identique à celle de la chronique de Prosper, et, en tout cas, très autorisée. Au delà de Xystus III, il est impossible de les contrôler par d'autres documents du même genre; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils sont confirmés en gros par la chronologie du temps. » Suit l'examen de trois catalogues byzantins, qui se rattachent aux mêmes traditions que les catalogues latins, et aussi de deux catalogues orientaux[2]. Après avoir étudié ces catalogues, l'auteur se préoccupe des portraits des papes et de leurs inscriptions qui ont subsisté dans la basilique de Saint-Paul jusqu'à l'incendie de 1823; d'après lui l'exécution de ces portraits

[1] Ce catalogue appartient au groupe des documents dits philocaliens. Avant d'être publié par M. Duchesne dans la présente édition, il avait été édité et étudié par M. Th. Mommsen, *Uber den Chronographen von Jahre 354*, dans les *Mémoires de l'Académie Royale de Saxe*, tome Ier, 1850. Ce texte a été reproduit en appendice de l'*Introductio ad historiam ecclesiasticam* du R. P. de Smedt. Gand, 1876.

[2] Ces catalogues sont publiés au début de l'édition, à la suite du catalogue Libérien.

Digitized by Google

correspond à la seconde moitié du ve siècle ou aux premières années du siècle suivant; quant aux inscriptions, ajoutées ou remaniées plus tard, elles ne sont pas antérieures au VIIe siècle.

Enfin M. Duchesne signale le fragment de catalogue, accompagné de notices, qui figure en tête d'un manuscrit du VIe siècle conservé à Vérone, où se trouve surtout une vie du pape Symmaque écrite par un partisan de l'anti-pape Laurent. Ce chapitre se termine par un rapprochement heureux entre les peintures de Saint Paul, de la fin du ve siècle, et les notices pontificales qui apparaissent au VIe siècle dans le *Liber Pontificalis* et dans le fragment Véronais. Alors, dit l'auteur, on ne se contente plus de simples catalogues : « les idées d'héritage apostolique et de continuité hiérarchique » prennent corps aussi bien dans les monuments littéraires que dans les monuments archéologiques.

IV. — Ainsi le Livre Pontifical est arrivé à son heure ; il a répondu à un besoin du temps où il a fait son apparition. Le moment est venu pour M. Duchesne d'en étudier les sources. Il n'est pas difficile de discerner ceux des documents écrits connus de nous qui ont été utilisés par le rédacteur du *Liber Pontificalis ;* ce sont les catalogues pontificaux, le *De viris* de saint Jérôme, la lettre apocryphe de saint Clément à saint Jacques, quelques récits hagiographiques, les apocryphes Laurentiens, etc. Mais se sont là des renseignements très insuffisants pour qui veut savoir comment a été composé le Livre Pontifical. Aussi M. Duchesne a recours à un autre procédé : il rapproche en groupes distincts et compare les indications du même ordre que contiennent assez régulièrement toutes les notices. Il forme ainsi des « séries parallèles, » qui s'éclairent et se contrôlent les unes les autres. Ces séries sont au nombre de dix : 1° noms et ordre chronologique des Papes ; 2° patrie et famille des Papes ; 3° durée du pontificat ; 4° qualité de martyr attribuée aux Papes ; 5° autres détails historiques; 6° decrets disciplinaires; 7° fondation et dotation d'églises ; 8° ordinations : 9° lieu et date de la sépulture; 10° vacance dn siège. Je tiens à signaler les résultats les plus nouveaux et les plus importants atteints par le savant auteur.

Tout d'abord il éclaircit, autant qu'il est possible, les difficultés que soulève l'étude des pontificats les plus anciens. Le nom de Clet était répandu comme variante de celui d'Anaclet ; c'est à cela que le dédoublement d'Anaclet doit son origine. Le Livre Pontifical place saint Clément entre Clet et Anaclet ; c'est pour combiner trois traditions différentes, celle de saint Irénée (Pierre, Lin, Anaclet, Clément),

Digitized by Google

celle que rapporte saint Jérôme [1] et qui fait de Clément le successeur immédiat de Pierre ; enfin un système qui combine les deux traditions précédentes (conjecture de saint Épiphane, développée par Rufin; vicariat constitué du temps de saint Pierre). Le fait de placer Anicet avant Pie (catalogue Libérien) constitue une faute qui ne peut s'expliquer que par une erreur de transcription. La place me manque pour indiquer toutes les questions résolues, toutes les difficultés éclaircies par M. Duchesne quand il étudie la succession des pontificats primitifs, ou quand il en débrouille la chronologie.

La dissertation consacrée aux papes martyrs est une des plus intéressantes de l'ouvrage. On sait que, dans les livres liturgiques actuels, le titre de martyr est accordé à tous les papes qui ont précédé saint Silvestre ; c'est là, dit très bien M. Duchesne, une classification qui repose sur la conception historique, jadis universellement admise, d'après laquelle la persécution n'aurait cessé que sous Silvestre. Dans le *Liber Pontificalis*, des trente-et-un Papes qui se sont succédé depuis saint Lin jusqu'à saint Sylvestre, dix-huit sont présentés comme ayant subi le martyre. La-dessus se pose une question délicate : Quelle est la source de ces mentions (*martyrio coronatur* ou autre expression équivalente) répétées par le biographe pontifical? Il m'est impossible, on le comprendra, de suivre M. Duchesne dans l'examen de chacun des cas qu'il étudie, ni dans la discussion très sagace à laquelle il se livre sur les relations du *Liber Pontificalis* avec les passions que nous possédons en entier ou dont nous avons conservé des vestiges : je me borne encore à indiquer sa conclusion. Les informations du *Liber Pontificalis* concordent à peu près, dit-il, avec l'ensemble des documents qui font connaître l'opinion du ve siècle sur le martyre des Papes ; sauf pour Evariste, Victor et Antéros, la mention *martyrio coronatur* du Livre Pontifical peut toujours se justifier, soit par la réalité historique (par exemple pour Fabien ou Télesphore), soit par des traditions ou des légendes d'origines diverses qui suffisent à l'expliquer.

Diverses autres légendes sont étudiées sous ce titre : *Récits divers relatifs aux papes ;* il faut citer d'abord l'étude sur la légende de Constantin de saint Silvestre. D'après l'auteur, la vie de Silvestre a bien été rédigée à Rome et en latin ; mais elle n'a point de racines dans la tradition locale et n'a point été ordonnée par une tête romaine; ce serait un écrit oriental, de la fin du ve siècle, accepté d'ailleurs avec un certain éclectisme par l'auteur du Livre Pontifical. Au moins dans son principal épisode, le récit de la conversion et du baptême de

[1] Sans l'approuver. Voir le *De viris*, 15.

Digitized by Google

Constantin, la légende « néglige avec tant de sans-gêne les traditions historiques enracinées dans le monde gréco-romain, qu'il faut, de toute nécessité, chercher ses origines dans un milieu littéraire inaccessible à l'influence des historiens grecs on latins. Ce pays, ce milieu, c'est l'Orient. » Et M. Duchesne précise : ses observations critiques l'amènent à considérer la tradition Silvestrine comme originaire de la région mésopotanienne, autour d'Édesse et de Nisibe. — A propos de Libère et de Félix II, les notices du *Liber Pontificalis* sont en contradiction flagrante avec l'histoire ; notamment elles sont marquées par un esprit très hostile à Libère et très favorable à l'antipape Félix II. Pourquoi le rédacteur du Livre Pontifical a-t-il donné le beau rôle à Félix? Parce que, répond M. Duchesne, Félix a été confondu par lui avec un saint du même nom, l'un des martyrs les plus populaires de Rome, saint Félix, dont le tombeau était sur la voie de Porto. Cette confusion se montre dans la notice de Libère ; quant à la notice de Félix II, elle identifie l'antipape avec les saints Félix de la voie Aurélienne ; aussi M. Duchesne croit-il que cette dernière biographie, si fort en désaccord avec la précédente, est une interpolation, à moins qu'on ne préfère accuser le rédacteur du *Liber Pontificalis* d'avoir en ce passage fait preuve d'une négligence peu commune.

M. Duchesne examine avec soin l'usage que l'auteur du Livre Pontifical a fait des décrets pontificaux, authentiques ou apocryphes. Ceci l'amène à s'occuper des relations du Livre Pontifical avec tout ce groupe de documents apocryphes qui se rapportent au pontificat de Symmaque et au schisme de l'antipape Laurent, c'est-à-dire au commencement du VIe siècle. A ce propos M. Duchesne, qui ne recule pas devant une digression quand elle doit servir au progrès de la science, trace l'histoire de ces apocryphes symmachiens et les suit jusqu'à leur insertion dans certains exemplaires du recueil hadriano-dyonisien. L'auteur du *Liber Pontificalis* a traité ces documents « comme une matière dont il avait la libre disposition, qu'il lui était permis de façonner, d'arranger suivant ses propres besoins, » employant déjà les procédés que plus tard le pseudo-Isidore appliquera avec une entière liberté au *Liber Pontificalis*.

Enfin, le Livre Pontifical fournit d'abondants renseignements sur les fondations ou les réparations des églises, sur les donations de fonds de terre qui leur ont été faites, sur les objets mobiliers qui sont entrés dans leur trésor ; l'attention de l'auteur est particulièrement éveillée sur les pièces d'orfèvrerie ou les tapisseries offertes aux églises par les papes et les souverains. Les énumérations d'immeubles et d'objets mobiliers donnés lors de la fondation des églises sont assez précises et assez minutieuses pour que l'auteur ait dû les

Digitized by Google

emprunter à des pièces d'archives, sans toutefois les reproduire intégralement. En ce qui concerne la longue énumération des donations constantiniennes qui est jointe à la notice de Silvestre, M. Duchesne a de bonnes raisons pour la croire interpolée; ce serait l'œuvre d'un compilateur qui aurait eu sous les yeux un catalogue des libéralités de Constantin à l'égard de l'église Romaine et de plusieurs églises d'Italie. Quiconque lira avec soin la notice de Silvestre sera peu disposé à résister aux conclusions de M. Duchesne.

Tels sont les traits principaux de l'étude que le savant éditeur a consacrée à la première édition du Livre Pontifical. Dans une courte conclusion, il exprime son opinion sur l'auteur, qu'il présume avoir été un fonctionnaire assez humble du *vestiarium* pontifical.

V. — Après avoir épuisé les questions relatives à la première édition, dont il a rétabli le texte, M. Duchesne en vient au prolégomènes du texte de la seconde édition, c'est-à-dire du texte connu de nous, conservé par de nombreux manuscrits, et pourvu de continuations successives jusqu'au VIIIe et au IXe siècle.

Un premier chapitre est consacré à la description et au classement des nombreux manuscrits de cette édition : on remarquera qu'à plus d'une reprise le *Liber Pontificalis* est, dans les manuscrits, accolé à des collections canoniques, parfois à celle du pseudo-Isidore [1]. Cette étude faite, M. Duchesne examine les recensions fournies par les diverses classes de manuscrits et en déduit les règles qui lui ont servi à établir le texte de la présente édition. Il est impossible de rendre compte en détail de cette partie du travail ; il me suffira de dire qu'elle prouve surabondamment l'étendue des recherches auxquelles l'auteur s'est livré et la rigueur scientifique qu'il y a toujours apportée. Je tiens cependant à ajouter deux observations : 1° Sans s'arrêter aux objections de M. Waitz, M. Duchesne a pris pour guide, au moins jusqu'au

[1] A la page CLXXXVII, se trouve une note incomplète tirée du manuscrit latin 8865 de la Bibliothèque nationale. Cette note rapporte, avec quelques lacunes, la mention qui se trouve sur le feuillet de garde de ce manuscrit : « Hic liber datus est Domino Petro Brentin, professo... Gosnay, hospitanti in Monte..., anno 1503, ubi et obiit ; fuerat alias prior Noviomi... » M. Duchesne suppose à tort qu'il peut s'agir de Mont-Saint-Éloi (chanoines réguliers) au diocèse d'Arras, ou de Mont-Saint-Martin (Prémontrés) au diocèse de Cambrai ; il s'agit en réalité d'un chartreux profès de la maison de Gosnay (diocèse d'Arras), et hôte de la chartreuse du Mont-Dieu (diocèse de Reims, province cartusienne de Picardie), qui avait été prieur de la chartreuse de Noyon. Il est à remarquer que presque tous les manuscrits de ce type (Liber Floridus de Saint-Omer) sont originaires des diocèses de Cambrai, d'Arras ou de Térouanne.

Digitized by Google

pontificat de Silvère, la famille de manuscrits représentés par le manuscrit de Lucques : il y trouve un texte plus sincère. — 2° Dans la foule de remarques critiques que contient cette partie, j'en rencontre une qui offre un intérêt particulier : la comparaison des divers textes de la notice d'Étienne II démontre que plusieurs manuscrits du *Liber Pontificalis* représentent une édition assez complètement remaniée et épurée pour qu'elle fût acceptable pour les Lombards ; ce remaniement est naturellement antérieur à 774, date de la chute du royaume Lombard.

M. Duchesne détermine ensuite l'âge des diverses continuations du Livre Pontifical. On sait que le remaniement dont est sortie la seconde édition date du milieu du vi^e siècle : M. Duchesne l'attribue soit à l'auteur des trois vies de Boniface II, Jean II, Agapit et de la première notice de Silvère, soit à celui « qui cousut à celle-ci la *Passio Silverii* qui lui sert de finale. » Les quatre biographies de Vigile, Pélage Ier, Jean III et Benoît semblent rédigées sous Pélage II. De Pélage II à Honorius, deux conjectures sont possibles : ou les notices ont été rédigées une à une, où il faut les ramener à deux groupes : Pélage II et Saint Grégoire, de Sabinien à Boniface V. Depuis Honorius (625), successeur de Boniface V, les notices ont été rédigées une à une, « ce qui n'empêche pas que plusieurs ne soient de la même main. »

Le chapitre des continuations se termine par un passage sur lequel je me reprocherais de ne pas attirer l'attention du public : c'est une appréciation nouvelle de la donation mentionnée par le Livre Pontifical comme adressée en 774 par Charlemagne à l'Église Romaine : on sait que d'après le récit de la vie d'Hadrien, Charlemagne, confirmant les engagements pris par son père Pepin, aurait promis au Pape une portion considérable de l'Italie centrale. Beaucoup de critiques tiennent ce récit pour absolument erroné [1] ; voici quelques-unes des raisons invoquées par eux à l'appui de leur conclusion : 1° Si cette promesse avait eu lieu, on ne s'expliquerait pas qu'en fait elle n'eût reçu qu'une exécution très incomplète : or, l'extension du domaine pontifical sous Hadrien est loin de correspondre à la promesse de Charlemagne. — 2° La vie d'Hadrien, insérée au Livre Pontifical, contient l'unique témoignage de cette promesse, et ce témoignage unique excite des soupçons. D'abord, il n'émane pas d'un contemporain, car la notice n'a pu être rédigée que quelques années après la mort d'Hadrien, survenue en 795, probablement dans les premières années

[1] Voir sur ce point un article de M. de Sybel, *Historische Zeitschrift*, (1880) p. 87.

Digitized by Google

du IXe siècle, c'est-à-dire environ trente ans après les événements ; en second lieu l'auteur de la notice, après avoir raconté les événements qui ont abouti à la donation de 774, arrête net à ce moment le récit des faits appartenant à l'histoire politique d'Hadrien ; désormais il ne s'occupera que de dons aux églises, de constructions d'édifices religieux, et de mesures concernant l'administration des biens ecclésiastiques. Il semble donc qu'il n'ait traité des événements politiques que pour avoir l'occasion de faire connaître la donation de Charlemagne ; c'est en vue de ce but intéressé qu'il écrit l'histoire d'événements passés depuis trente ans.

Une observation critique de M. Duchesne fait tomber par la base ce second argument. Il prouve en effet que la notice d'Hadrien, telle que nous la possédons, est composée de plusieurs fragments rédigés à des époques diverses ; le premier, qui se termine à l'histoire de la donation de 774, est visiblement l'œuvre d'un contemporain qui écrivait en 774. Dès lors son témoignage a beaucoup plus de poids et les soupçons qu'on a élevés contre sa valeur s'évanouissent en grande partie. — Reste sans doute le premier argument ; mais M. Duchesne en affaiblit considérablement la portée. En effet, la promesse de donation date des fêtes de Pâques de 774 : à cette époque, Charlemagne n'ayant point conquis encore le royaume Lombard, devait être plus facilement disposé à donner à l'Église Romaine des régions qui étaient alors en la puissance de Didier. Plus tard, devenu lui-même roi des Lombards, Charles dut trouver que « ce qui était bon à prendre était bon à garder ; » il ne se pressa point « de détruire un établissement politique (le royaume Lombard) consacré par une durée de deux siècles..., » alors surtout que le but de son expédition en Italie était atteint et que la sécurité du Saint-Siège était assurée. Il différa d'abord d'exécuter la donation de 774 ; puis, lors de son voyage de 781 en Italie, les événements avaient marché ; Hadrien, restreignant ses revendications, permit à l'empereur de retirer sa donation. Le savant critique est donc très enclin à accepter le récit du biographe et le fait de la donation. — Pour le dire en passant, les travaux les plus récents ont singulièrement relevé l'autorité, souvent contestée, des donations sur lesquelles se fonde l'origine du pouvoir temporel : pour en avoir la preuve, il suffit de rapprocher des conclusions de M. Duchesne celles du beau mémoire où M. Th. Sickel a établi l'authenticité du texte intégral des privilèges de 817 à 962, justifiant ainsi Grégoire VII et ses conseillers des accusations dirigées contre eux [1].

[1] Sickel, *das Privilegium Otto I.* Innsbruck, 1883.

Digitized by Google

VI. — J'ai dit que les notes qui suivent chaque notice sont un véritable trésor où l'on puise à pleines mains des informations les plus précieuses sur l'antiquité ecclésiastique et sur l'histoire de Rome chrétienne. Une règle générale guide toujours M. Duchesne : le Livre Pontifical, rédigé au commencement du vr^e siècle, est, même dans les notices antérieures à ce temps, un témoin exact des usages romains aux environs de l'an 500. C'est surtout en ce qui concerne l'existence de ces usages que l'on peut s'en rapporter avec confiance aux assertions du biographe pontifical : quant à l'origine qu'il leur assigne, elle est souvent douteuse, et doit, quand cela est possible, être contrôlée avec toutes les ressources de la critique.

Pour permettre au lecteur de se faire une idée de la profusion des notes qui accompagnent le Livre Pontifical, il lui suffira d'abord de consulter celles qui ont trait à la liturgie et à la discipline de l'Église Romaine. En voici quelques-unes qui m'ont paru particulièrement importantes : Télesphore, IX, 2, 3, 4 : notes sur l'origine du carême, de la messe de minuit, sur l'heure de la messe solennelle ; — Zéphyrin, XVI, 3 : rôle des prêtres qui assistent à la messe célébrée par le pape ; les patènes de verre ; — Calliste, XVII, 4 : origine du jeûne des Quatre-Temps et importance particulière du samedi des Quatre-Temps ; — Fabien, XXI, 1 : origine des sous-diacres ; — Denys, XXVI, 3 : institution du gouvernement presbytéral dans les églises de Rome et les paroisses de la banlieue ; délimitation des diocèses épiscopaux compris dans la circonscription primatiale du pape ; — Félix, XXVII, 2 : messes célébrées sur le tombeau des martyrs ; — Eutychien, XXVIII, 1 : bénédiction des prémices à l'autel ; — Marcel, XXXI, 5 : nombre des titres de Rome ; — Eusèbe, XXXII, 3 : forme romaine de la réconciliation des hérétiques ; — Miltiade, XXXIII, 4 : le *fermentum* ; — Silvestre, XXXIIII, 18,21 et ss. : origine de la dalmatique, du manipule et de l'étole, de la nappe d'autel ; ordre à suivre dans les promotions aux ordres et intervalles entre la réception des divers ordres ; — Zozime, XLIII, 2 : bénédiction des *Agnus Dei* et du cierge pascal ; — Célestin, XLV, 1 : récitation du psautier, origine de l'office divin ; — Hilaire, XLVIII, 9 : origine des stations romaines ; — Serge, XLVI, 29, 42 et suivants : origine des fêtes de la Croix ; du chant de l'*Agnus Dei* à la messe ; des fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de la Nativité de Notre-Dame et de sa *Dormitio* (15 août). — Les indications trop brèves que je donne ici atteindront leur but si elles piquent la curiosité du lecteur et le provoquent à recourir directement à l'ouvrage de M. Duchesne.

Cet ouvrage n'est pas moins riche en notions concernant la topographie romaine et l'histoire des monuments de Rome. Pour s'en

Digitized by Google

convaincre, on pourra utilement consulter sur la basilique de Saint-Pierre, la notice de Silvestre, à laquelle sont joints une note de la plus haute importance et un plan de la basilique détruite à la Renaissance[1]. La même biographie de Silvestre est aussi l'occasion de notes savantes sur la basilique et le baptistère de Latran, sur les basiliques de Saint-Paul, de Sainte-Croix et de Sainte-Agnès. A propos de la notice de Libère, M. Duchesne s'occupe de la basilique de Sainte-Marie-Majeure. A l'occasion des biographies de Félix IV, de Serge et de Paul, on trouve de précieux renseignements sur la topographie chrétienne du Forum et du Palatin. Ce qu'on ne saurait trop louer, c'est le grand nombre d'inscriptions relatives à l'archéologie ou à l'histoire auxquelles M. Duchesne a donné place dans ses notes : c'est ainsi qu'il a reproduit intégralement tout ce qui a été conservé des épitaphes consacrées aux Pontifes romains.

La nouvelle édition du *Livre Pontifical* intéresse par bien des côtés l'histoire de France : comme on l'a vu plus haut, il ne sera pas possible de la négliger désormais dans l'étude des relations des Carolingiens avec le Saint-Siège et des luttes qui entraînèrent la chute du royaume Lombard ; j'ajoute, à l'usage des historiens du droit canonique, qu'ils feront bien de tenir compte de diverses notes relatives à l'affaiblissement (au VIIIe siècle) de l'ancienne organisation provinciale et aux tentatives faites en France pour restaurer le prestige des métropolitains[2]; ce sont ces tentatives qu'Hincmar, au siècle suivant, devait poursuivre avec son indomptable énergie.

VII. — Quelle est, en réalité, la portée de l'œuvre de M. Duchesne? Quelques lignes de la préface me paraissent répondre parfaitement à cette question. Sans doute la vieille biographie des Papes ne saurait plus être entourée du respect presque superstitieux que lui avait voué le moyen-âge ; mais elle reste et restera toujours « l'un des principaux documents de l'histoire des Papes et surtout de l'histoire de Rome au moyen-âge, de ses monuments, de ses crises intérieures, de ses institutions religieuses et historiques. » En déterminant la valeur d'un tel document, le nouvel éditeur a rendu à l'histoire ecclésiastique un service signalé : je dois ajouter qu'il s'est fait à lui-même un très grand honneur.

En effet, le volume qu'il vient de livrer au public est d'abord et avant tout une œuvre qui décèle une immense érudition et une cri-

[1] Aux biographies de Sixte III, Hilaire et Symmaque sont aussi adjointes des notes sur la basilique de Saint-Pierre.
[2] Serge, note 48 ; Étienne II, note 63, etc.

Digitized by Google

tique exercée ; mais, que les adversaires de l'érudition pure veuillent bien se rassurer, ce livre est plus qu'une édition savante : il révèle autre chose qu'un goût marqué pour la recherche scientifique. A plus d'une reprise, à travers les broussailles de l'érudition, on voit briller l'étincelle d'un esprit élevé, assez maître de son sujet pour laisser entrevoir les clartés nouvelles dont il est rempli, trop discret cependant pour imposer au lecteur l'exposition de ses vues générales, ce qui n'eût guère été en harmonie avec le caractère de son livre. Il ne faudra pas chercher longtemps pour trouver dans cet ouvrage les *semina flammæ* ; ce n'est pas, je pense, un médiocre mérite pour une œuvre d'érudition.

PAUL FOURNIER.

II

UNE NOUVELLE HISTOIRE DES PAPES [1].

Voici un livre qui fait époque. Depuis l'*Histoire des Papes des quatre derniers siècles*, de Ranke, c'est-à-dire depuis plus de cinquante ans, on n'avait plus consacré à ce grand sujet un ouvrage d'une pareille importance, et il ne fallait pas un médiocre courage au jeune professeur d'Innsbrück pour affronter la comparaison avec le vieux maître que toute l'Europe regardait comme le prince des historiens allemands. Disons tout de suite que notre collaborateur le docteur Louis Pastor sort avec honneur de cette redoutable épreuve. Au surplus, le moment était bien choisi pour reprendre l'œuvre de Ranke. La libéralité de Léon XIII, qui a ouvert si largement aux savants les portes de ces Archives vaticanes sur lesquelles l'historien protestant n'avait pu jeter qu'un coup d'œil fugitif, a renouvelé l'étude de l'historiographie pontificale, et le livre de M. Pastor est bien loin, comme on sait, d'être le seul fruit de cette généreuse initiative. Il faut ajouter que, malgré l'extraordinaire richesse du dépôt du

[1] *Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters*, von Dr Ludwig PASTOR. Tome I. Fribourg en Brisgau, Herder, 1886, gr. in-8° de XLVI-723 p.

Digitized by Google

Vatican, M. Pastor n'a pas cru pouvoir se dispenser de visiter également les archives des principales villes de l'Europe, et on reste confondu de la somme prodigieuse de travail que suppose la liste des dépôts qu'il a visités, et des documents qui lui ont passé par les mains. Cette liste, placée en tête du livre (p. XXI-XXIII), est suivie du catalogue des documents imprimés consultés par l'auteur (p. XXIV-XLVI) : il permet de se faire une idée de l'intérêt que continue d'inspirer aux protestants comme aux catholiques l'histoire des papes, et aussi de l'effort que doit faire l'historien pour embrasser dans leur ensemble tant de travaux si divers par leur provenance et par leur sujet. Ce n'est pas exagérer que de dire que cette abondance de témoignages et de renseignements constitue la plus grande difficulté de l'historiographie des trois derniers siècles.

Une autre supériorité de M. Pastor sur Ranke, c'est qu'il est catholique, c'est-à-dire qu'il a la pleine intelligence de son sujet et qu'il en saisit sans effort toute la signification, tandis que l'historien protestant, qui ne le voit que du dehors, doit nécessairement avoir le regard obscurci par ses préjugés de secte et par son ignorance du vrai caractère de cette grande institution. C'est une réflexion qui vient plus d'une fois à l'esprit quand on lit le livre de Ranke, où ce puissant esprit a pourtant fait des efforts remarquables pour atteindre à une entière objectivité, sans jamais parvenir à se pénétrer du caractère universel de la papauté, et à comprendre l'importance de sa mission historique.

Enfin, nous ajouterons, pour épuiser la comparaison, que le livre de M. Pastor se déploie sur une base plus vaste et annonce des proportions plus grandioses que celui de son prédécesseur. Ranke part du commencement du XVIe siècle, et, au bout du deuxième tome, il est arrivé au règne de Pie IX et au concile du Vatican ; M. Pastor remonte jusqu'aux premières années du XVe siècle, et il promet de consacrer à son sujet six volumes. Il est même probable qu'il lui en faudra davantage, si son exposé doit avoir l'ampleur et la richesse qui caractérisent le premier. Une rapide analyse va permettre au lecteur d'apprécier l'importance de cette publication monumentale.

Le livre s'ouvre par une étude sur la renaissance des lettres en Italie. Dans ce morceau fort travaillé, l'auteur distingue avec beaucoup de perspicacité la double tendance qui se fait jour dans le mouvement littéraire à partir du XVe siècle. D'un côté, on remarque les esprits fidèles à l'Église et à la tradition nationale, pour qui la foi chrétienne est le plus précieux de tous les biens, mais qui, pleins d'une noble confiance dans toutes les études qui augmentent le domaine du savoir humain, partagent le goût de leur temps pour les

Digitized by Google

lettres antiques sans se laisser maîtriser par elles. De l'autre sont les lettrés indifférents ou même hostiles au christianisme, qui, dans leur enthousiasme pour la culture antique, redeviennent de véritables païens, et dans leurs écrits, et souvent dans leur vie privée. M. Pastor étudie ce double courant de l'esprit public ; il le remonte jusqu'au XIVe siècle, et trouve les deux tendances opposées se faisant jour déjà d'une manière assez nette chez Pétrarque, dont le point de vue est encore tout chrétien, et chez Boccace, dans lequel la sensualité païenne ne prend pas la peine de se dissimuler. Au XVe siècle, le contraste est bien plus accentué : tandis que, d'un côté, l'on rencontre un groupe d'humanistes chrétiens tels que Manetti, Traversari, Leonardo Bruni, Maffeo Vegio, et surtout Vittorino di Feltre, le plus sympathique de tous, de l'autre se dressent les répugnantes figures des libres-penseurs et des voluptueux qui, comme Valla, Beccadelli, le Poggio et tant d'autres, ont rompu en secret avec le christianisme et sont capables de toutes les apostasies. Ce n'est pas qu'à cette époque on eût nettement conscience de l'opposition entre ces deux esprits : mais qu'elle ait réellement existé, c'est là un fait que M. Pastor a le mérite d'avoir mis en pleine lumière, et qu'il importe de connaître pour se bien rendre compte de l'attitude de la papauté vis-à-vis de la renaissance. Cette attitude fut ce qu'elle devait être. La papauté encouragea de toutes ses forces un mouvement qui était en lui-même légitime et fécond, et elle fit tous ses efforts pour lui imprimer une direction chrétienne : si, malgré elle et grâce à un ensemble de circonstances qu'elle ne pouvait conjurer, il se développa dans un sens anti-chrétien, elle n'en saurait être rendue responsable. Tout au plus peut-on reprocher à certains papes de n'avoir pas été assez défiants vis-à-vis de certains humanistes absolument indignes de leurs faveurs; mais ce sont là des faits qui ne doivent pas faire illusion sur l'esprit général de leur politique.

A l'introduction succède un livre I, qui sert lui-même d'introduction aux livres suivants, puisqu'il contient un exposé rapide de l'histoire des papes d'Avignon et du schisme d'Occident (1305-1417). L'auteur, tout en reconnaissant les funestes résultats du séjour de la papauté loin de Rome, rend cependant justice à ce qui fut fait par les souverains pontifes d'Avignon. L'essor que prirent sous eux les missions orientales est un des plus beaux faits de l'histoire de l'Église, et la personnalité de la plupart de ces papes commande à des titres divers le respect et même la sympathie. Mais, ces réserves faites, il faut bien accorder à M. Pastor que la captivité d'Avignon a engendré directement le grand schisme d'Occident, lequel à son tour affaiblit le respect des peuples pour l'autorité des papes, et fit naître un peu partout ces sentiments révolutionnaires qui se traduisirent par les conciles de Pise

Digitized by Google

et de Constance, par la Pragmatique sanction de Bourges en 1438, par l'explosion d'hérésies telles que celle de Wiclef et de Jean Hus, présages d'autres révoltes pires encore.

C'est au livre II que commence à proprement parler le corps de l'ouvrage, et que le récit prend ce caractère d'ampleur qui restera celui de toute cette histoire. Dans ce livre et dans les deux suivants ne sont racontés que quatre pontificats : ceux de Martin V, d'Eugène IV, de Nicolas V et de Calixte III, comprenant en tout quarante et une années de l'histoire de l'Eglise. Nous n'essayerons pas d'analyser cet exposé si substantiel et si neuf souvent ; il faudrait le résumer pour ainsi dire page par page pour en faire apprécier la variété et la richesse. Il suffira de donner ici, d'après M. Pastor lui-même, un aperçu général des principaux intérêts qui réclamaient la sollicitude des papes du xve siècle, et de la manière dont chacun d'eux conçut et remplit sa mission.

Trois grandes préoccupations à cette époque dominent toutes les autres, et viennent à tour de rôle remplir la pensée des souverains pontifes : le schisme à éteindre, la renaissance des lettres à diriger, la croisade enfin à lancer de nouveau sur l'Orient. Il semble que chacun des papes de ce temps ait voulu choisir de préférence l'un de ces intérêts comme objet de sa sollicitude particulière : Martin V et Eugène IV travaillèrent surtout à rétablir l'unité de l'Église, celui-là en Occident, celui-ci en Orient ; Nicolas V est célèbre comme fondateur de ce que M. Pastor appelle le Mécénat pontifical ; Calixte III est avant tout et exclusivement le Pape de la croisade. Quant à l'œuvre si urgente et si indispensable de la réforme, qui aurait dû commencer par la cour pontificale elle-même, et qui avait été décrétée d'une manière si solennelle par le concile de Constance, elle fut négligée en grande partie. Absorbé par la reconstruction de sa capitale en ruines et par le rétablissement de son autorité temporelle, Martin V ne trouva pas le temps d'entreprendre cette tâche redoutable, et l'auteur ne croit pas qu'il en eût eu l'envie, même s'il en avait trouvé le loisir.

En opposition avec le règne paisible de Martin V, le pontificat d'Eugène IV fut des plus agités. Cet homme austère, qui avait gardé sur le siège de saint Pierre les habitudes de la vie monacale, vit renaître les mauvais jours d'autrefois : le concile de Bâle s'insurgea contre lui et lui opposa un antipape ; lui-même dut fuir la ville de Rome et se réfugier à Florence ; la France, l'Allemagne et le royaume de Naples prirent vis-à-vis de lui une attitude des plus menaçantes ; mais tous les dangers accumulés sur sa tête finirent par se dissiper. Le concile de Bâle tomba bientôt dans le mépris ; Félix V dut se soumettre et fut le dernier des antipapes ; et le souverain pontife,

Digitized by Google

entouré d'un prestige tout nouveau par l'heureux succès des négociations avec les Grecs, put rentrer dans sa capitale et mourir en paix.

Avec Nicolas V, c'est la renaissance qui prend possession du siège pontifical. Déjà auparavant, à plusieurs reprises, les humanistes s'étaient trouvés en contact avec la papauté, et avaient joui de sa protection parce qu'ils lui devenaient de plus en plus nécessaires. M. Pastor s'attache à mettre en relief les occasions qui, comme les conciles de Constance et de Bâle, ont contribué à augmenter leur crédit. C'est un des principaux mérites de son livre d'avoir montré comment, même sous un souverain aussi étranger à leur mouvement littéraire que l'était Martin V, ils parvinrent à s'imposer à la cour pontificale, et à se glisser dans les emplois de secrétaires, dont nul n'aurait pu s'acquitter d'une manière aussi brillante qu'eux. Sous Eugène IV, leur rôle ne fit que grandir : le séjour prolongé de ce Pape à Florence, qui était alors le centre de la renaissance, et le besoin qu'on eut des lettrés pour les négociations avec les Grecs, leur donnèrent une importance de plus en plus grande dans l'entourage des papes, sans compter que dès lors un grand nombre de cardinaux étaient eux-mêmes les ardents amis des lettres anciennes, qu'ils cultivaient avec zèle et encourageaient de la manière la plus libérale. C'est un de ceux-ci qui succéda à Eugène IV sous le nom de Nicolas V, et qui, pendant la courte durée de son pontificat (1447-1455) inaugura cette brillante vie artistique et littéraire qui devait jeter, sous Léon X, un éclat éblouissant. M. Pastor retrace ici le tableau animé et plein de détails curieux de l'immense activité déployée par le Pape comme protecteur des lettres et des arts, et en expose les principaux résultats dans un récit qui, pour être succinct, n'omet cependant rien d'essentiel. A cette occasion, il fait bonne justice des accusations que son zèle pour le progrès intellectuel a values à ce généreux pontife, et, se référant aux idées développées dans son introduction, il n'a pas de peine à montrer que l'inspiration du Pape fut toujours parfaitement chrétienne et digne du chef de l'Église universelle. Faire de la ville des Papes la capitale des lettres et des arts, s'emparer de la direction de toute la vie intellectuelle de son temps et en concentrer l'éclat à Rome, n'était-ce pas là un projet digne d'éloges, et dont la réalisation devait augmenter le prestige de la religion et la gloire du Saint-Siège? Il faut lire (p. 385 et suivantes) ce plan grandiose, exposé par M. Pastor d'après le discours que Nicolas V tint lui-même, en latin, aux cardinaux rassemblés autour de son lit de mort : c'est une page d'histoire des plus instructives, et bien faite, dans tous les cas, pour permettre aux amis et aux ennemis d'apprécier la grandeur du rôle historique de la papauté, ainsi que la nature

Digitized by Google

des préoccupations qui visitaient l'esprit des successeurs de saint Pierre. Par contre, ce que l'auteur croit pouvoir reprocher à juste raison au Pape, c'est de n'avoir pas toujours été heureux dans le choix de ses instruments, bien qu'il reconnaisse qu'en cela encore Nicolas V ne diffère pas de ses contemporains. Parmi les pieux et savants cardinaux qui, comme lui, se firent les Mécènes des gens de lettres, y en a-t-il eu un seul qui ait montré plus de discernement, et des hommes d'aussi peu de valeur morale que le Poggio, Filelfo, Marsuppini ne jouissaient-ils pas d'un crédit universel? Au reste, la conspiration de Stefano Porcaro devait bientôt apprendre au trop confiant pontife sur quelle reconnaissance il pouvait compter de la part des humanistes païens qu'il comblait de bienfaits, et quel était l'idéal politique de ces hommes entièrement livrés à l'adoration de l'antiquité. M. Pastor raconte d'une manière fort dramatique ce lamentable épisode, dont il a eu la bonne fortune de retrouver un des documents les plus importants, à savoir la déposition de Porcaro lui-même. On y apprendra à juger à sa juste valeur ce misérable, récemment glorifié par l'édilité romaine, et qui ne fut qu'un aventurier aussi dépourvu de courage que de moralité.

Avec le livre IV, l'intérêt ne fait que grandir. Les derniers jours de Nicolas V avaient été empoisonnés par la chute de Constantinople, et ce pape si pacifique s'était vu obligé de faire des préparatifs de guerre pour protéger l'Occident contre les progrès des Turcs. Mais la gloire d'une si grande entreprise était réservée à son successeur, à cet octogénaire Calixte III, dont la constance et l'énergie ne se démentirent pas un instant au cours des déceptions de tout genre qu'il rencontra pendant son règne de trois ans (1455-1458). Si l'Europe avait su obéir à l'impulsion du Pape, si l'âme des princes chrétiens de cette époque avait été à la hauteur de cette âme héroïque, la question turque aurait été résolue dès la fin du xve siècle, et trois cents ans de souffrances et de dangers auraient été épargnés au monde chrétien.

Mais le Pape resta seul. Rien ne peint mieux, d'une part la diminution de l'enthousiasme chrétien dans les peuples et chez les rois, de l'autre, l'isolement du Saint-Siège et l'affaiblissement de son rôle européen, que l'impuissance de Calixte III à triompher de l'inertie de ces nations qui, au douzième siècle, s'ébranlaient sur une parole de la papauté et se jetaient sur l'Orient. L'histoire offre peu de spectacles plus tragiques que celui de ce noble vieillard obstinément fidèle à une grande cause abandonnée, et qui s'épuise tout entier à l'œuvre sacrée au milieu de la lâche inaction et de l'indifférence stupide des souverains. Et que dire de leurs réclamations fallacieuses contre les

Digitized by Google

abus de pouvoir de la papauté, et des menaces de schisme qu'ils faisaient entendre au moment même où il les appelait aux armes, comme s'ils avaient été les complices des Turcs, et qu'ils eussent voulu rendre plus amer encore son calice de douleur? Il y a dans le simple récit de cette poignante histoire une telle intensité d'intérêt et une telle puissance d'émotion, que le livre produit ici, sans l'avoir cherché, l'effet de l'art le plus consommé. Il ne pouvait mieux finir que sur le spectacle de cette activité grandiose et désintéressée, traversée par tant de tribulations, mais consolée et illuminée par l'éclat des victoires d'Hunyade et de Scanderbeg.

On a là un rapide aperçu des principaux sujets qui remplissent ce livre. Nous n'avons rien dit des épisodes, qui sont nombreux et intéressants, et que l'auteur sait rattacher habilement à son récit, en leur donnant les proportions qui leur conviennent. Je citerai tout spécialement la curieuse description du jubilé de 1450 à Rome, l'histoire du couronnement de l'empereur Frédéric III, le dernier qui eut lieu dans la Ville éternelle, le tableau de l'activité réformatrice du cardinal Nicolas de Cusa, à laquelle Janssen attribue une influence si décisive sur le relèvement de la vie religieuse en Allemagne, les détails instructifs et en partie nouveaux sur les Allemands à Rome et sur les institutions qu'ils y possédaient, le récit des travaux de sainte Françoise Romaine et de saint Bernardin de Sienne, etc. Il me paraît surtout que l'auteur a su éviter un écueil : il n'a pas confondu l'histoire des Papes avec celle de l'Église, et il a fait le départ de ces deux éléments d'une main adroite et sûre. Les personnages accessoires qui apparaissent dans son récit restent toujours au second plan, mais sont crayonnés en quelques traits vifs et précis qui se gravent dans la mémoire : tels sont les portraits de grands cardinaux comme Capranica, Cesarini, Capistrano, Bessarion et autres. M. Pastor ne se laisse pas distraire de son sujet principal, quelque fréquente qu'en doive être la tentation dans un récit qui touche à tant de choses diverses; il va droit devant lui, résolvant rapidement mais sûrement les questions qui se présentent en chemin, ne s'abandonnant à aucune espèce d'engouement, gardant toute la fermeté et toute l'indépendance de son jugement pour apprécier les hommes et les choses, n'accordant aux papes que la vérité, et exposant les défectuosités de leur administration et les défauts de leur caractère avec autant de sincérité qu'il en met à faire valoir leurs qualités d'hommes privés et les services qu'ils ont rendus à la civilisation.

Ce livre restera comme un monument de la science catholique allemande au XIXe siècle. Nous en attendons avec impatience la suite, qui ne se fera pas attendre, et de tout cœur nous adressons au jeune et vaillant auteur les félicitations qu'il a si bien méritées.

GODEFROID KURTH.

Digitized by Google

III

DEUX TRAVAUX ALLEMANDS SUR HINCMAR [1]

L'histoire d'un personnage dont la vie privée est aussi peu connue que celle d'Hincmar, et dont la vie publique a été mêlée d'une manière si intime à tous les grands événements de son siècle, doit nécessairement être autre chose et plus qu'une biographie. Aussi le livre de M. Schroers est-il à proprement parler une étude sur la vie politique et religieuse de la société franque au IXe siècle, et sur l'influence multiple et profonde qu'y exerça un homme qu'il regarde avec raison comme étant, avec Charlemagne et Nicolas I, mais après eux, une des trois grandes personnalités de cette époque. Depuis les travaux de Dümmler [2] et de Von Noorden [3] le célèbre métropolitain de Reims n'avait plus été l'objet d'une étude aussi approfondie, et l'on doit rendre cette justice à M. Schroers que la sienne est destinée à rester longtemps celle qui nous fait le mieux connaître cette remarquable physionomie. Bien composée et bien écrite, dans un style simple et clair, et non dépourvu d'élégance, avec une véritable objectivité, comme disent les Allemands, la monographie de M. Schroers est l'œuvre d'un homme familiarisé avec les nombreux problèmes qu'elle discute en chemin, et dont les connaissances dépassent le cadre du sujet dans lequel il s'est momentanément confiné. Elle

1 *Hinkmar Erzbischof von Reims. Sein Leben und seine Schriften*, von Dr Heinrich Schroers. Fribourg en Brisgau, Herder, 1884, in-8° de XII-588 p.

Hinkmar von Rheims. Kanonistisches Gutachten über die Ehescheideeng des Königs Lothar II. Ein Beitrag zur Kirchen-Staats und Rechtsgeschichte des IX Jahrhunderts, von Max Sdralek. Fribourg en Brisgau, Herder, 1881, in-8 de 199 p.

2 *Geschichte des Ostränkischen Reichs*. Berlin, 1862.

3 *Hinkmar Erzbischof von Reims, ein Beitrag zur Staats-und Kirchengeschichle des westfränkischen Reichs in der zweiten Hälfte des neunten Jahrhunderts*. Bonn, 1863.

Digitized by Google

est suivie de plusieurs appendices consacrés à discuter des questions qui n'ont pu être élucidées au cours du livre, et couronnées par un *Registrum Hincmari* contenant, en 572 numéros, le relevé des monuments diplomatiques et épistolaires qui nous restent d'Hincmar.

Nous n'avons pas l'intention de suivre M. Schroers à travers le dédale de la longue et laborieuse carrière de son héros, depuis le jour où, à peine promu au siège pontifical de Reims, il eut sur les bras cette fâcheuse affaire de la destitution de son prédécesseur Ebbo, que ses adversaires devaient si souvent exploiter contre lui, jusqu'à celui où, de son lit de douleur à Epernay, où il avait dû fuir devant les incursions des Normands, il adressait à Louis III et aux grands du royaume les patriotiques exhortations qui devaient être son testament politique. De toutes les vicissitudes par lesquelles passa son existence, nous voyons se dégager le caractère autoritaire et passionné, mais énergique et courageux d'un homme fait pour vivre dans les hautes régions de la politique et du droit, et qui ne sait se préoccuper que des intérêts les plus élevés de son temps. C'est une de ces natures complexes faites pour être toujours discutées, à cause du mélange de bons et de mauvais éléments qu'on y rencontre, mais chez laquelle on ne saurait sans injustice méconnaître la prépondérance des premiers. Toute sa carrière nous le montre animé du patriotisme le plus sincère, et de l'amour le plus éclairé de son roi et de son pays. Son orthodoxie ne peut pas être mise en doute, et, malgré les débats qu'il eut avec la papauté, il a su rendre, à l'occasion, de solennels hommages à la primauté du siège apostolique. (Voir page 405.) Il a un sentiment très profond du droit et une notion très haute de la justice absolue, et ses plus implacables adversaires sont obligés de reconnaître la grandeur de son attitude dans l'affaire du divorce de Lothaire II, où il n'avait rien à gagner et beaucoup à perdre, en défendant, contre presque tout l'épiscopat lotharingien, la cause de l'épouse légitime sacrifiée à une concubine. D'autre part, la raideur intraitable qu'il montre dans la polémique, la dureté hautaine dont il fait preuve envers des adversaires malheureux, la passion excessive qu'il met à soutenir son opinion, au risque de compromettre par sa violence les causes les plus justes, éloignent de lui la sympathie que pourraient lui attirer son amour de la justice et sa fermeté à la défendre, une fois qu'il l'a reconnue. Son attitude vis-à-vis de l'infortuné Godescalc, où, au lieu de ramener par la douceur l'âme aigrie d'un homme non moins fier que lui-même, il mit une sorte d'acharnement à le pousser dans les voies de la révolte, est certes bien loin de faire honneur à sa charité chrétienne. Dans ses luttes avec son roi, avec ses suffragants, avec l'aristocratie, avec le pape, nous retrouvons la même âpreté, le même manque de condescendance et

Digitized by Google

d'esprit de conciliation, le même fanatisme du discuteur orgueilleux allant jusqu'à une espèce de mauvaise foi qu'il serait difficile de regarder toujours comme involontaire. M. Schroers le montre à plus d'une reprise, au cours d'une controverse, faisant dire aux textes le contraire de ce qu'ils disent, ou passant adroitement sous silence des arguments auxquels il n'a pas de réponse satisfaisante. Faut-il aller plus loin, et admettre, comme font beaucoup de modernes, qu'Hincmar n'a pas craint de falsifier des documents, ou d'en inventer dans l'intérêt de ses prétentions ? M. Schroers ne le croit pas, et, bien que les pages dans lesquelles il discute cette question (pages 507-512) ne me paraissent pas avoir écarté toutes les objections, je suis en somme du même avis. Quelque passion et quelque subtibilité que l'archevêque de Reims apportât dans les polémiques, surtout lorsque son ambition et son amour-propre y étaient engagés, son caractère répugnait à l'emploi de moyens aussi méprisables que la fabrication de pièces apocryphes. Je sais bien que Nicolas I [1] et Charles le Chauve [2] n'ont pas hésité à l'accuser d'avoir falsifié et interpolé des documents, mais ces accusations, émises dans la chaleur de la polémique, sont tout au moins fort exagérées, comme le prouve un examen attentif des circonstances dans lesquelles elles se produisirent.

Hincmar dominait son siècle par l'énergie de son caractère plutôt qu'il ne le guidait par la puissance de son intelligence. C'était un esprit plus ferme qu'étendu et plus juste que profond ; au surplus enfermé dans les préjugés de son époque, comme le montre sa singulière apologie des ordalies, qui le place dans l'ordre intellectuel si loin derrière ses contemporains Agobard et Nicolas Ier. Mais cette nature essentiellement autoritaire avait horreur de toute espèce d'innovation, et c'en était une des plus graves, à ses yeux, de battre en brèche une institution pénale qu'il considérait, très à tort d'ailleurs, comme étant d'origine ecclésiastique. Il ne faut pas demander à Hincmar les audaces intellectuelles du penseur supérieur à son temps, ni même les larges vues d'un esprit en qui ce temps se serait personnifié tout entier. Son érudition, certes, est des plus étendues, et il faut savoir gré à M. Schroers de nous avoir donné le catalogue de ses lectures en matière théologique (p. 167-173). Mais, tout en rendant justice à ses connaissances, il faut avouer que, théologien, il manquait d'originalité, et, dans les importants débats qu'il soutint contre Godescalc au sujet de la prédestination, il ne paraît pas qu'il ait saisi toute la profondeur tragique de la terrible question contre laquelle se débattait

[1] Schroers, p. 283.
[2] Schroers, p. 289.

Digitized by Google

sans espoir l'âme éperdue du malheureux moine saxon. C'est donc avec raison que M. Schroers critique ce qu'ont d'exagéré les paroles de Guizot faisant de Hincmar *le centre du mouvement théologique* au IXe siècle[1], et se range à l'avis plus judicieux, déjà émis par Fleury, selon lequel l'archevêque de Reims fut plus canoniste que théologien (v. p. 174). En effet, s'il intervient dans les questions d'ordre purement intellectuel, c'est beaucoup moins par goût véritable pour les grands problèmes de la pensée qu'en vertu de ce besoin qu'éprouve tout homme d'autorité d'asseoir sur les bases d'une orthodoxie incontestée les idées sur lesquelles repose l'édifice social. Le droit, au contraire, est une région dans laquelle il se meut avec une pleine aisance, et où il se trouve en quelque sorte chez lui. On lira avec le plus grand profit le chapitre XIX de M. Schroers *(Hincmar und die Rechtsquellen)* où, avec la même précision que plus haut, l'auteur nous donne le relevé complet des vastes connaissances que possédait son héros tant en matière de droit canon que de législation civile. Hincmar a même flairé la fausseté des décrétales du pseudo-Isidore ; s'il ne l'a pas formellement reconnue, cela tient à tout un ensemble d'obstacles qui rendaient en quelque sorte impossible un pareil triomphe de l'esprit critique au IXe siècle; il n'en est que plus intéressant de voir comment, tout en subissant l'œuvre du faussaire, il regimbe contre plusieurs des conclusions qu'il en voit découler.

Je n'ai pu, dans les lignes qui précèdent, que mettre en relief les principaux traits de la physionomie d'Hincmar, telle qu'elle se dégage de tout l'ensemble si varié des événements à travers lesquels M. Schroers a suivi son héros. S'il fallait refaire le même chemin à sa suite, il y aurait sans doute certains exposés de l'auteur qui ne me satisferaient pas complètement, et certains points au sujet desquels je demanderais à présenter des vues un peu divergentes des siennes. Par exemple, je ne suis pas aussi convaincu qu'il semble l'être de l'existence d'un *parti pseudo-isidorien*, contre lequel Hincmar aurait eu à lutter en revendiquant ce qu'il considérait comme ses droits de métropolitain, et M. Schroers, qui semble affectionner cette formule assez ronflante, serait peut-être embarrassé de la justifier par des faits bien précis.

D'autre part, j'aurais voulu trouver dans le livre un exposé plus complet des idées d'Hincmar sur la mission de la politique carolingienne, et de son point de vue vis-à-vis de l'unité impériale. Avec la plupart de ses contemporains, dit M. Schroers, Hincmar considère l'empire de Charlemagne comme l'héritier direct ou, pour mieux dire, comme le

[1] *Hist. de la civilis. en France*, 28e leçon.

Digitized by Google

continuateur de l'empire romain : idée fausse et dangereuse dont il aurait valu la peine de rechercher les origines. Cependant, et bien qu'il fût imbu des avantages de l'unité politique telle que le monde l'avait connue sous Charlemagne, il paraît s'être résigné facilement à la voir disparaître sous les fils de Louis le Débonnaire, comptant que le règne universel de l'Église suffirait pour maintenir au moins l'unité idéale de la société carolingienne. Ce point de vue, qui paraît avoir été celui des inspirateurs du traité de Meerssen, aurait mérité une étude spéciale dont le livre de M. Schroers offre, il est vrai, les éléments, mais dispersés et non liés entre eux. J'aurais voulu aussi qu'un ouvrage si riche en indications bibliographiques eût tenu plus de compte de l'intéressante et judicieuse étude sur Hincmar qui figure au tome III des études de l'abbé Gorini pour la défense de l'Église: je n'ai pas souvenance de l'avoir vu citer une seule fois dans les notes.

Un des épisodes les plus importants de la carrière de Hincmar avait fourni, quelques années avant la publication du livre de M. Schroers, le sujet d'une importante monographie : c'est la dissertation de M. Sdralek sur *l'avis canonique de Hincmar dans la question du divorce de Lothaire*. C'est une étude de droit canon très érudite et très fouillée, qui examine jusque dans le moindre détail les nombreuses questions de droit qui se présentaient dans cette grave affaire, et la manière dont Hincmar les résolut. La critique de M. Sdralek, fort pénétrante, nous ouvre des aperçus remarquables sur l'esprit de Hincmar, dont il nous permet de constater à cette occasion les défauts et les qualités. Verbeux, prolixe, incorrect, citant à tout propos une multitude fastidieuse d'autorités qui ne se rapportent pas toujours à l'objet en litige, et ne craignant pas, lorsqu'il se trouve embarrassé, de se tirer d'affaire par quelques répliques, manquant d'ailleurs de profondeur de pensée, mais s'imposant au respect de ses contradicteurs par son érudition, par son énergie, par la chaleur de conviction qui animait ses pages les plus ternes, Hincmar fut dans la lamentable affaire du divorce l'organe de la conscience publique et l'interprête de la justice. M. Sdralek a élucidé chemin faisant plusieurs points restés obscurs : il a notamment établi, contre Van Noorden et Mgr Hefelé, que la consultation d'Hincmar fut rédigée, non en 862, mais en 860, et M. Schroers s'est rangé à son avis. Les éclaircissements qu'il donne au sujet de l'attitude de l'Église dans la question des ordalies en général sont du plus vif intérêt (p. 55-58). Il ne m'a pas convaincu, je dois l'avouer, que Hincmar ait soutenu que le cas de Theutberge ne relevât que du juge temporel, et, malgré l'énergie extraordinaire avec laquelle il défend

Digitized by Google

sa thèse et soutient qu'au IXe siècle la juridiction en matière conjugale était purement civile, je crois que M. Schroers a été mieux inspiré en distinguant, dans l'affaire de Theutberge, la compétence des deux juridictions, et en montrant qu'au yeux d'Hincmar le juge civil ne devait connaître que des crimes, l'évêque gardant seul le droit de prononcer éventuellement la séparation (p. 499-505).

M. Sdralek a d'ailleurs fort bien signalé (ch. VI) le côté faible de la consultation d'Hincmar. Trompé par une fausse interprétation d'un texte que M. Sdralek, avec la plupart des critiques modernes, regarde comme pseudo-isidorien, le prélat franc soutint cette thèse que si les crimes imputés à Theutberge étaient vrais, son mariage avec Lothaire II était nul de plein droit. Il est vrai que, selon lui, les accusations dont on chargeait l'infortunée reine de Lotharingie n'étaient que des calomnies, et partant, son époux restait lié à elle par un lien indestructible. Mais les prélats de cour s'emparèrent avec joie de la concession qui leur était faite, et comme ils soutenaient avec une hardiesse cynique la culpabilité de l'accusée, ils purent s'appuyer sur l'autorité universellement respectée du métropolitain de Reims pour prononcer que le mariage de leur souverain était nul, et qu'il était libre de contracter de nouveaux engagements. L'intervention généreuse et vraiment sacerdotale d'Hincmar en faveur de la pauvre femme persécutée fut donc infructueuse, et une seule opinion fausse, fondée sur une erreur de fait, suffit pour rendre stérile la somme de science et d'énergie que Hincmar avait apportée dans la défense d'une cause si juste. Mais l'honneur ne lui en reste pas moins, et ce n'est pas une mince gloire d'avoir été, en une occasion aussi solennelle, trouvé digne d'être, seul contre un royaume entier, le champion d'un des principes les plus essentiels de la civilisation chrétienne. Hincmar n'a jamais été plus éloquent que dans cette occurrence, lorsque, s'adressant aux époux criminels qui sont les bourreaux de leurs femmes, il leur jette ce cri d'indignation :

« Défendez vos crimes comme vous pourrez, invoquez à votre gré « tantôt l'autorité de la coutume, tantôt les prescriptions de la loi « profane, mais, sachez-le bien, au jour du dernier jugement, vous ne « serez jugés ni d'après la loi romaine, ni d'après la loi salique, ni « d'après la loi gombette, mais d'après la loi de Dieu. »

Voilà une vraie parole d'évêque, forte et fière : elle fait honneur à l'homme qui l'a prononcée, et elle mérite que la postérité ne l'oublie pas.

GODEFROID KURTH.

Digitized by Google

IV

LE SEIGNEUR DU BOUCHAGE

CONSEILLER DE QUATRE ROIS DE FRANCE[1]

Le proverbe populaire : tel maître, tel valet, n'est pas vrai seulement en économie domestique ; il a son application dans la politique et dans l'histoire. Le caractère d'un souverain, ses goûts, ses qualités intellectuelles et morales, et aussi ses défauts, se devinent facilement aux qualités qu'il exige et aux défauts qu'il cherche à exploiter dans ceux qu'il prend pour collaborateurs. Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, méritait à ce titre de sortir de l'oubli où il était tombé, malgré une allusion flatteuse de Commines. M. J. Quicherat, cet érudit sagace qui a su pénétrer tant des secrets du xve siècle, ne s'y était pas trompé. Les recherches déjà anciennes auxquelles il s'était livré sur le compte de ce personnage, avaient donné naissance à un dossier considérable ; et M. de Mandrot qui, sans les connaître, avait rencontré, au cours de ses propres travaux, ce nom trop ignoré, avait deviné lui aussi la valeur de celui qui le portait et commencé à l'étudier. Il a donc très légitimement recueilli la succession de son éminent prédécesseur, et le meilleur éloge qu'il soit possible de lui accorder c'est certes de dire que M. Quicherat ne renierait pas son héritier.

Qu'était-ce donc que cet Ymbert de Batarnay, dont le nom n'éveille au premier moment aucun souvenir historique ? Un membre de cette petite noblesse de Dauphiné dans laquelle Louis XI recruta nombre de bons serviteurs, sur lequel son adresse de chasseur, s'il faut en croire un récit quelque peu légendaire, attira l'attention du dauphin, grand chasseur lui-même; un simple écuyer, dont son maître, suivant une de ses habitudes, avait commencé la fortune par un riche mariage. Si, malgré la violence faite, sinon au cœur de la jeune Georgette de Montchenu, du moins aux désirs de ses parents, qui payèrent de la

[1] *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage*, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I (1438-1523), par B. DE MANDROT. Paris, Alphonse Picard, 1886, gr. in-8° de IX-404 p.

Digitized by Google

perte de leurs biens et de la seigneurie du Bouchage, entre autres, leur résistance à la volonté royale, Ymbert de Batarnay n'eut, semble-t-il, pas trop de peine à se faire aimer de sa femme; au moins une intervention aussi énergique de Louis XI en sa faveur témoigne-t-elle de l'estime dans laquelle le roi le tenait dès lors ; car, en politique pratique et avisé, ce prince n'achetait par de pareils bienfaits que ceux dont il attendait des services. Si l'on ignore ceux qui, à ce moment déjà, avaient pu rendre du Bouchage précieux à son maître, il est facile, en lisant le livre de M. de Mandrot, de voir comment une telle bienveillance fut justifiée plus tard. Les aptitudes dont témoigne la carrière de du Bouchage sont de celles que Louis XI appréciait au plus haut degré, car il fut ce que le roi fut par dessus tout lui-même : un diplomate, constamment chargé, pendant toute la durée du règne, des plus délicates missions. Ainsi il semble à peu près établi que, pendant le séjour de Louis XI à Péronne, c'est lui qui alla, au nom du roi, porter la lettre recommandant à Dammartin l'abstention de toute hostilité contre les Bourguignons, et l'assurant même (il y en avait besoin) de l'entière spontanéité avec laquelle le roi accompagnait Charles le Téméraire dans son expédition contre les Liégeois. Pendant toute la vie de Charles de France, frère de Louis XI, il travailla à le maintenir ou à le ramener dans de bons termes avec le roi. Après la mort de ce triste prince, il fut l'un des principaux intermédiaires employés à détacher de leur maître les serviteurs du duc de Bretagne, surtout ceux qui, comme Odet d'Aydie, s'étaient attachés à la fortune de François II, après avoir commencé par suivre celle du duc de Guienne. Chargé parfois de missions plus pénibles, de la répression de l'émeute de Bourges en 1474, de l'insurrection de Roussillon en 1475, il contribua, par une indulgence d'autant plus remarquable chez lui qu'elle faisait tout à fait défaut chez son maître et chez la plupart de leurs contemporains, à atténuer des rigueurs qui nous paraissent aujourd'hui exagérées, mais qui sans lui l'eussent été bien davantage. Enfin il négocia l'entrevue de Louis XI avec Édouard IV en 1475, la remise du connétable de Saint-Pol entre les mains du roi par Charles le Téméraire, et, après la mort de celui-ci, avec les gens de Maximilien la cession de la Franche-Comté. Son rôle ne cessa pas, comme celui de tant d'autres conseillers de Louis XI, après la mort de celui-ci. Fidèle à Charles VIII et aux conseillers que son père lui avait lui-même choisis, il contribua plus que personne à maintenir dans l'obéissance les Orléanais, que leur duc poussait à la révolte contre la régente ; il prit une part active aux négociations qui, par le mariage de Charles VIII avec la jeune duchesse de Bretagne, préparèrent la réunion définitive de cette province à la couronne, et à celles qui, en assurant au marquis de Saluces, moyennant l'hommage par lui prêté à Charles VIII, l'appui de la France contre la Savoie,

Digitized by Google

devaient faciliter l'invasion française en Italie; et quand le moment fut venu, son maître lui confia la mission d'acheter le concours des condottieri italiens, mission difficile à une heure où l'épuisement du trésor rendait l'économie absolument nécessaire. Sous Louis XII, il est également chargé d'obtenir des subsides des États du Dauphiné et surtout de « donner ordre au passage tant pour fere passer les gens de guerre de pié et de cheval que pour les vivres; » sa connaissance des montagnes où il avait passé son enfance pouvait être d'un puissant secours ; mais son âge le rendant désormais incapable de prendre part à une longue expédition, il ne suivit pas Louis XII au delà des Alpes. Enfin François I, honorant sa vieillesse par une marque suprême de confiance, tout en respectant un repos bien gagné, lui remit la surveillance de ses filles, et le nomma gouverneur du dauphin dont on attendait encore la naissance.

Ce fut, comme on le voit, jusqu'à la fin, une existence fort remplie que celle d'Ymbert de Batarnay ; les intérêts de sa propre fortune, l'établissement de ses enfants et de ses petits-enfants, absorbaient largement d'ailleurs tous les loisirs que pouvaient lui laisser les affaires publiques. Apre au gain, comme la plupart des gens de sa province, il n'avait laissé échapper aucune occasion de s'enrichir, et Louis XI ne les marchandait pas aux serviteurs en qui il pouvait se fier. Devenu par son mariage seigneur du Bouchage, il avait par la suite considérablement arrondi ses domaines de Dauphiné. Après la condamnation du comte d'Armagnac et celle du duc de Nemours, il y avait joint plusieurs des seigneuries qu'ils possédaient dans le midi de la France ; le comté de Fezensac y avait été reconstitué à son profit; en Touraine enfin, il avait acquis le château de Bridoré, il avait reconstruit celui de Montrésor, sans parler de ses autres possessions semées un peu partout et dont l'énumération serait trop longue. Ce n'est donc pas sans motif, sinon sans raillerie, que Louis XI l'appelait le «riche comte», et il pouvait lui promettre à titre d'encouragement, sans que celui-ci eût droit d'en prendre trop d'humeur, « ce qu'il aimait le mieux, argent. »

Toutes ces acquisitions, parfois d'origine très contestable, n'étaient pas naturellement sans être contestées; mais du Bouchage avait pour lui le roi, et si les procès qu'il eut à soutenir furent pour lui jusqu'à son dernier jour une cause de tracas, au moins ne portèrent-ils presque jamais atteinte à sa fortune. Ainsi du Bouchage était avide et intéressé : c'est par là qu'il donna sur lui prise à Louis XI ; mais les faveurs du roi ne tombèrent pas cette fois comme tant d'autres sur un ingrat ; et la fidélité religieusement conservée par du Bouchage aux trois successeurs de Louis XI, comme à son premier maître, devient chez lui comme une sorte de patriotisme. D'ailleurs, comme rien n'est

Digitized by Google

aussi voisin d'un défaut qu'une qualité, on peut dire que, sans cette préoccupation excessive de sa fortune, sans cette sollicitude à ne laisser échapper aucune occasion de l'accroître, sans son opiniâtreté à la défendre, du Bouchage n'aurait peut être pas été pour Louis XI le diplomate sagace qu'il fut : la gestion de ses propres affaires le forma à celle des affaires publiques, et elle ne lui fit jamais oublier ses devoirs envers l'État. Elle dut surtout développer chez lui une qualité louée par Louis XI, bon connaisseur en pareille matière : « la patience à attendre le bon coup, » et elle ne l'empêcha pas de se faire de nombreux amis, surtout parmi les dépositaires de la faveur royale ; enfin il possédait si bien l'art de se rendre nécessaire qu'aucun des souverains sous lesquels il vécut ne crut pouvoir se passer de ses services; ce sont là, sinon des vertus, du moins des qualités faites pour assurer la fortune de celui qui les possède. Comme le fait justement remarquer M. de Mandrot, les défauts incontestables de du Bouchage furent à coup sûr moindres que ceux de beaucoup de ses contemporains, et « si ses talents ne l'élèvent pas au rang d'un homme d'État de premier ordre, peut-être faut-il en accuser surtout l'époque où il vécut et l'éducation qu'il reçut de Louis XI, son premier maître. » — « Autoritaire au delà de tout, dit encore l'auteur, ce roi forma d'excellents serviteurs et légua à son fils des conseillers avisés, mais jamais il n'eût souffert qu'autour de son trône une tête s'élevât trop haut. Le mérite de l'homme qui nous occupe fut précisément de se rendre indispensable à ses maîtres, sans jamais forcer le talent que la nature lui avait départi. Certes la France a possédé nombre de politiques plus féconds et la royauté s'est servie d'instruments d'une trempe autrement fine ; l'histoire les connaît ; depuis longtemps elle les a jugés, et les travaux les mieux fondés de la critique moderne n'ont pas modifié sensiblement l'opinion que nos pères s'étaient formée de leur génie. Moins appréciés nécessairement ont été les acteurs secondaires du drame. Travailleurs acharnés, n'ont-ils pas, eux aussi, bien servi leur pays, chacun à son rang et à son heure ? N'ont-ils pas pour une grande part contribué à l'achèvement de l'édifice de la monarchie, et par suite à la constitution de l'unité française qui fut son œuvre ? A ce titre, les hommes comme du Bouchage méritent d'être signalés, et l'on estimera, du moins je l'espère, qu'Ymbert de Batarnay avait droit à quelques pages de souvenir. »

Nous l'estimons aussi pour notre part : du Bouchage méritait de n'être pas oublié, et l'on peut dire que M. de Mandrot a tiré de sa biographie tous les renseignements utiles qu'elle pouvait apporter à l'histoire générale [1].

J. VAESEN.

[1] Ce n'est pas pour apporter une restriction à des éloges absolument sincères et mérités, mais uniquement par respect pour l'exactitude historique,

Digitized by Google

V

LES CHARTES DE L'ABBAYE DE CLUNY [1].

La *Revue* est bien en retard avec le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny ;* mais cet ouvrage est de ceux qui peuvent attendre sans perdre de leur intérêt. Le tome III comprend mille soixante-neuf chartes, des années 987 à 1027 (nos 1728 à 2796). Les sources sont les mêmes que pour les volumes précédents, ainsi que le système de publication ; les textes ont été étudiés et publiés avec le même soin par l'éditeur, ainsi que l'attestent les notes explicatives et les variantes placées au bas des pages ; quelque altérés, quelque incorrects que fussent les textes, l'éditeur s'est attaché à les reproduire scrupuleusement.

Le tome III contient la fin de l'abbatiat de Maïeul, mort le 11 mai 994, et le commencement de celui d'Odilon, qui lui succéda, ainsi que les chartes sans date précise qui se rapportent au gouvernement de ce dernier abbé. Parmi les pièces les plus importantes, figure le procès-verbal de l'élection d'Odilon (n° 1957), que l'éditeur date de la fin de 993, parce qu'il porte la souscription de Rodolphe, dont le père, Conrad, ne mourut que le 19 octobre 993. M. Bruel a enrichi cet acte des noms de soixante-dix-huit moines de Cluny qui ne se trouvent pas dans le Spicilège.

dont l'auteur se soucie assurément au-dessus de tout, que nous nous permettrons de lui signaler les rectifications suivantes. A la page 9 de son livre, il y aurait lieu d'imprimer Saint-Symphorien d'Ozon et non d'Auzon, et page 75, traité de Lucheux (Picardie), au lieu de Luxeul, orthographe qui pourrait faire croire qu'il s'agit de Luxeuil en Franche-Comté. Le capitaine des francs-archers de Tourraine en 1465 ne s'appelait pas Jean Gresleul, mais bien Jean Greslet. L'itinéraire de Louis XI, tel que je le connais, ne permet pas de placer les deux missives de ce roi, en date de Cambrai, le 9 mai, et d'Arras, le 18 juin, à une autre année que 1478 (et non 1474, pp. 51 note 3, et 52 note 1). Enfin, dans les notes 1 et 3 de la page 52, M. de Mandrot renvoie par distraction à une lettre missive en date de Cambrai, 2 juin, qui n'existe pas, au lieu de renvoyer à celle qui est datée du même lieu, mais du 9 mai.

[1] *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny,* formé par Auguste Bernard, complété, revisé et publié par Alexandre Bruel, sous-chef de section aux Archives Nationales. Tome III, 987-1027. Paris, Impr. nat., 1884, in-4° de 821 p.

Digitized by Google

L'intérêt principal de ce volume, ce qui le distingue des précédents, c'est le grand nombre de documents relatifs aux familles soit de la Bourgogne, soit des pays voisins, au moyen desquels on pourra établir l'origine de certaines races féodales, et compléter ou rectifier les généalogies données par l'*Art de vérifier les dates*. Énumérer toutes ces chartes serait trop long ; nous nous bornerons à en citer quelques-unes. C'est ainsi que nous trouvons plusieurs donations des comtes de Mâcon, d'Otte-Guillaume et de sa femme Adélaïde, d'Otton et de sa femme Élisabeth, et la mention d'une comtesse nommée *Irvis*, inconnue jusqu'ici, peut-être femme d'Otte-Guillaume (nos 2712, 2733, 2267, 2736) ; les donations de Guillaume III, dit le Grand, duc d'Aquitaine, soit seul, soit assisté de ses fils Gulllaume IV et Eudes (nos 2709, 2716); celles de Guillaume IV, comte d'Auvergne (n° 2277), de Gui II, vicomte de Thiers ; d'Arnaud II, comte de Lyon et de Forez (n° 2292) ; et celle de la comtesse Thetberge, sa veuve (n° 2673) ; celle de Guillaume I, comte de Provence (n° 1837) ; enfin des actes émanés de Landry, comte de Nevers (n° 2678) ; de Geoffroy de Semur (n° 2693) ; de Cadelon, vicomte d'Aunay en Poitou (n° 2744), de la famille de Bâgé (n° 2265), etc., etc.

Ces volumes, comme les précédents, renferme d'importants diplômes. Les empereurs et les rois confèrent à l'abbé de Cluny les titres de protection dont il avait besoin dans ces temps de troubles. Nous ne trouvons pas moins de trois diplômes de Rodolphe III, roi de Bourgogne ; les premiers, de 994 et 998, confirment ou énumèrent toutes les possessions de l'abbaye dans les états de Rodolphe (nos 2270 et 2456); le troisième, de l'an 998, daté de Vevey, assure à l'abbé Odilon, à la demande de la reine Agithude et de l'archevêque Burchard, la paisible possession des monastères de Payerne et de Romainmoutier (n° 2470). Un précepte d'Othon III, roi des Romains et empereur, donné à Rome le 13 avril 999, confirme à Odilon le prieuré de Saint-Maïeul à Pavie (n° 2483). Enfin deux diplômes du roi Robert II sont relatifs, l'un à la récente acquisition du monastère du Val-d'Or, plus tard Paray, donné à Cluny en mars 999 par Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre (n° 2485) ; l'autre à la possession de l'abbaye des saints Côme et Damien, près la ville de Chalon, que Cluny devait à une autre libéralité du même Hugues d'Auxerre et de sa famille. On remarque dans ce diplôme la présence de Hugues, fils du roi (n° 2711).

Les bulles des papes, accordées à l'abbaye de Cluny à la fin du xe et au commencement du xie siècle, étaient déjà connues, et l'éditeur, suivant son système, n'a eu qu'à les mentionner, en indiquant quelques variantes ; mais nous relèverons une bulle importante de Jean XVI,

Digitized by Google

publiée intégralement (n° 1950). Le pape confirme, par cet acte daté de 993, les possessions et les droits de cinq abbayes dépendantes de celle de Lézat, qui fut soumise à Cluny en 1073.

Les évêques ne se montrent pas moins généreux que les rois et les princes envers la puissante abbaye. C'est Walterius, d'Autun, qui donne, en 993, la dîme de six églises (n° 1947) ; c'est Hugues de Genève qui, avec la permission du roi Rodolphe et le consentement de son frère l'archevêque Burchard, soumet à Odilon l'église de Saint-Victor de Genève, pour la réformer (n° 1984) ; c'est Almeradus de Riez qui donne à Cluny l'église de Valensolles et ses revenus, pour y fonder un prieuré (n°s 1990 et 1991) ; c'est Hugues d'Auxerre, dont nous avons déjà parlé, qui fait à Cluny le don magnifique du Val-d'Or (n° 2484) et qui y joint, quelques années après, la moitié de la *curtis* de Gevrey (n° 2722); ce sont ceux de Mâcon (n°s 2636 et 2721); de Chalon (n° 2692), de Grenoble (n° 2307), l'archevêque de Besançon (n° 2746), et d'autres encore, qui confèrent à l'abbaye de Cluny des églises et des dîmes, des serfs, ou qui confirment les dons faits par leurs diocésains.

Ces dons n'étaient pas toujours gratuits ; et souvent l'évêque, pour prix de sa donation ou de sa confirmation, se faisait faire en retour quelques cadeaux. C'est ainsi qu'Almeradus de Riez reçoit, pour prix de son consentement à la fondation du prieuré de Valensolles, quatre livres d'argent, huit muids de froment et de vin, une nappe d'autel et deux burettes : *mappulam unam valde bonam et scyphos ad aquam in manibus fundendans adeo obtimos* (n° 1991).

Pour en finir avec ce qui concerne les actes émanés de l'autorité ecclésiastique, nous citerons encore le remarquable décret de Burchard, archevêque de Lyon, accordé à l'abbé de Cluny dans le concile d'Anse (n° 2255). La date de cette pièce importante, que l'éditeur publie d'après un meilleur texte que celui de D. Martène, ne peut être fixée d'une manière satisfaisante que si l'on admet, avec M. Bruel, suivant l'opinion de Mansi, la réunion à Anse d'un seul concile, qui aurait été tenu en 994, quelque temps après la mort de Maïeul. Le décret donné à la demande de l'abbé Odilon confirme les privilèges de l'abbaye et se prononce énergiquement contre les envahisseurs des biens de Cluny.

Ce volume n'est pas moins riche que les deux premiers en textes concernant les institutions ; il ajoute quelques traits nouveaux à ce que l'on savait déjà de l'état des personnes à la fin du xe siècle. De nombreux serfs et serves sont donnés à Cluny ou échangés les uns contre les autres (n°s 1742, 1762, 1836, 2138, 2445, 2541, 2607, etc); leur valeur était remplacée soit par une terre seulement, soit par une

Digitized by Google

terre avec d'autres serfs. Ainsi, en échange d'un serf qu'il avait tué, Durand donne une terre (n° 2254) ; un nommé Étienne, pour un serf auquel il avait coupé le pied, rend un courtil avec des serfs, en 998 (n° 2464). Dans un esprit religieux, des personnes libres se font serves volontairement. Amalbertus se donne, lui et ses biens, au monastère de Cluny sous Odilon (n° 2173 ; cf. 2085). On remarque encore la donation, faite par un nommé Archambaud, d'un homme franc, *unum francum, nomine Girbertum, cum manso suo*, vers 1000 (n° 2501). Mais la position des serfs commence à s'améliorer, sous l'influence de l'Église. A Cluny, en 1013, deux particuliers affranchissent une serve pour mériter la miséricorde de Dieu, et ils le font avec des formules empruntées au droit romain, mais défigurées : *Qui debitum nexit sibi relaxat* (n° 2686).

Les surnoms et les noms de famille commencent à paraître d'une manière un peu suivie pendant la période qui nous occupe. On remarque des surnoms tels que *Pontius Tofredus*, *Arnulfus Linguableta* (n° 1991) ; et ils sont souvent en interligne, comme ceux-ci : *Dominicus Ansoara* (n° 1746), *Maiolus Pulverels* (n° 1846), *Girardus Abellonia* (n° 1208).

Les noms de famille tirés des localités deviennent assez nombreux, et peuvent déjà servir à établir les premiers degrés des familles féodales. Ainsi nous trouvons les noms de *Stephanus de Aziaco* (n° 1546) ; *Wochardus de Rufiaco*, *Jocerannus de Digonio* (n° 2009), *Robertus, miles de Vitriaco* (n° 2212), *Willelmus de Oblado* (n° 2760), etc.

Le régime des terres ne paraît pas avoir éprouvé de grandes modifications : l'abbaye de Cluny continue à donner des terres à mi-plant à des particuliers (n°s 2390, 2459, 2575, etc.) ; elle reçoit des biens de toute nature, colonies, alleux, pêcheries sur la Loire, un puits de sel au comté de Port (n° 2337), et des droits tels que les franchises (n°s 1775, 1933, etc.). Le nombre des terres disponibles semble diminuer, et l'on voit apparaître dans les donations les sommes d'argent et les objets mobiliers (n° 1991). Le régime imposé aux tenanciers de l'abbaye se trouve révélé dans les coutumes données à Gevrey, sous l'abbé Odilon, de 1019 à 1031 (n° 2723).

De nombreux contrats nous montrent les rapports établis entre les personnes et les biens pendant la période embrassée par le tome III. Outre les donations entre particuliers ou des particuliers à l'abbaye et relatives à des terres, des églises et des coutumes, nous noterons des donations entre mari et femme *(sponsalitium)* (n°s 2618, 2628, 2633, 2659) ; sauf en quelques cas (n°s 1777 et 2265) le mari stipule pour ses proches le retour total de la dot après la mort de sa femme

Digitized by Google

les femmes donnent à leurs maris dans les mêmes conditions, avec retour de la moitié seulement des biens à leur famille (n° 1741) ; quelquefois même la donation a lieu sans aucune réserve pour l'avenir (n° 2705).

Les notices de déguerpissement sont nombreuses et s'appliquent à des terres (n°s 1759, 1794, 1835), à des serfs (n°s 2194, 2738), à des objets mobiliers, tels que des vases d'argent (n° 1989), à des coutumes ou exactions (n° 2406) ; parfois le déguerpissement n'a lieu que moyennant une compensation en argent (n° 2527). Un acte curieux nous montre Renaud I, fils d'Otte-Guillaume, donnant, en 1023, à deux personnages qui réclamaient la terre de Jully-lès-Buxy, une autre terre pour les déterminer à faire abandon de leurs revendications en faveur du monastère de Cluny (n° 2782).

L'antique contrat de précaire était encore pratiqué par les moines de Cluny à l'égard de particuliers, mais avec quelques modifications ; il n'était plus borné à l'espace de cinq ans ; il était fait pour la vie (n°s 2217, 2314) et souvent pour deux ou trois personnes successivement, moyennant une redevance ou même quelquefois une autre donation. Ainsi Odilon, abbé de Cluny, et le prieur Vivien concèdent, *more pressario*, en 999, le château de Condorcet à un chevalier nommé Pierre, à sa femme et à ses fils, leur vie durant, moyennant une donation réciproque de trois manses (n° 2480 ; voyez aussi n°s 2517, 2581, 2594 et 2661).

Les contrats de gage *(cautio, pignus)* ne sont guère moins fréquents ; ils sont conclus, soit entre particuliers (n°s 2460, 2587, 2608), soit entre l'abbaye et un particulier (n°s 1851, 2157, 2236, 2420, 2532, 2616) pour une durée qui varie de trois à vingt ans, et quelquefois d'une manière illimitée, *usque in diem solutionis* ; souvent avec une redevance à payer chaque année, comme un ou deux muids de vin ; à défaut de remboursement à l'époque indiquée, le gage devient la propriété du prêteur, c'est-à-dire le plus souvent de l'abbaye (n° 2616, etc.).

Les motifs les plus divers donnent naissance aux contrats. En 993, une femme nommée Landrade donne à Cluny une vigne et un champ pour réparer le dommage causé par son fils Evrard, qui avait incendié une église (n° 1961) ; un serf de Saint-Pierre de Cluny, nommé Eldinus, poussé par la faim, vend à Cluny, *dominis meis monachis*, pour une faible somme, un courtil et ses dépendances qu'il ne pouvait sans doute plus cultiver (n° 2431).

La puissance de l'abbaye s'augmente et s'étend ; parmi les principaux monastères fondés ou donnés sous Maïeul et sous Odilon, nous citerons celui de Valensolles, donné par Almeradus, évêque de Riez,

Digitized by Google

de 993 à 1031 (n° 1991); celui de Mesvres par Gautier, évêque d'Autun, 996-1000 (n° 2276); celui de Bevay, sur le bord du lac d'Yverdun, en Suisse, fondé et donné par un nommé Raoul, en 998 (n° 2458); le célèbre prieuré du Val-d'Or ou de Paray, fondé par le comte Lambert de Chalon et attribué à Cluny par son fils Hugues, évêque d'Auxerre; enfin le couvent de la Voute-Chilhac, donné à Cluny par l'abbé Odilon lui-même et par sa famille en 1025 (n° 2788).

Si nous examinons maintenant quelles sont les régions intéressées à la publication de ces chartes, nous trouvons qu'elles sont relatives non seulement au Mâconnais, au Chalonnais (nombreux actes concernant le prieuré de Beaumont-sur-Grosne (n°s 2536, 2599, 2603, 2752, etc.), à l'Autunois (n° 1953), au Beaunois (n° 2776), au pays de Scodingue (n° 2088), au Viennois (n°s 2050 et 2650), au Dauphiné (n° 2004), à la Provence, au Vivarais (n° 1988), au pays de Riez (n°s 1990, 2268, 2284, 2285), aux comtés de Vaison et de Gap (n°s 2105, 2529, 2771), à l'évêché de Die (n° 2779), au comté d'Orange (n° 1987), à la ville d'Arles (n° 2661), au Poitou (n°s 2231, 2232), à l'Auvergne et en particulier au comté de Brioude (n°s 2006, 2135, 2385, 2680), au Velay et spécialement à la ville du Puy (n°s 2452, 2472, 2588), et enfin à la Suisse (n° 1984).

On voit que le troisième volume du *Recueil des chartes de Cluny*, par l'importance et par la variété des actes qu'il renferme, par la diversité des pays qu'il embrasse, ne le cède pas en intérêt aux deux précédents, et qu'il mérite tout autant qu'eux d'être consulté par tous ceux qui s'occupent de la géographie, de l'histoire et des institutions du moyen âge. Nous souhaitons vivement le tableau d'ensemble que l'éditeur a promis de nous donner à ces divers points de vue. En attendant, nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que l'impression du quatrième volume de cette importante publication est fort avancée; il doit comprendre les chartes de la fin de l'abbatiat d'Odilon et celle du commencement de saint Hugues, de 1027 à 1100; le cinquième et dernier sera consacré à la fin du gouvernement de saint Hugues, et aux abbés Ponce, Hugues II et Pierre le Vénérable, de 1100 à 1200.

Nous ne pouvons que hâter de nos vœux l'achèvement de cette belle publication, et nous nous faisons un devoir d'encourager M. Bruel à poursuivre avec patience son grand travail.

A. DE BARTHÉLEMY,

Digitized by Google

VI

A PROPOS DE LA LÉGENDE DITE ITALIQUE

Les lecteurs de la *Revue* se souviennent peut-être du travail publié ici même [1] sur la Légende dite italique, qu'on attribue généralement à Gauderic, évêque de Velletri (IXe siècle), et qui contient le récit de la translation du corps de saint Clément, pape et martyre à Rome, faite par saint Cyrille surnommé le philosophe, frère de saint Méthode, archevêque de Moravie et, comme lui, apôtre des Slaves. Ce travail avait pour but d'établir, non pas d'une façon définitive et sans appel mais comme très vraisemblable, que ce récit appartient à Gauderic, que le fait de la translation du corps de saint Clément en forme l'objet principal, tandis que les données relatives à saint Cyrille y tiennent une place secondaire ; que les unes et les autres ont été puisées à la source principale, saint Cyrille lui-même ou son frère. J'ajoutais que le récit de la Légende dorée sur l'invention du corps de saint Clément, emprunté à Léon d'Ostie, était un abrégé de la Légende italique, et qu'on ne saurait faire de celle-ci une œuvre du quatorzième siècle, ainsi que le veulent surtout quelques écrivains russes. Je concluais que l'opinion émise par le bollandiste Henschenius, qui a le premier publié dans les *Acta Sanctorum*, au 9 mars, le texte de la Légende italique et l'a attribuée à Gauderic, *sans être absolument certaine, a pour elle une haute vraisemblance*, et conserve sa valeur depuis longtemps acquise [2].

Mon étude a été remarquée en Russie, où la question Cyrillo-Méthodienne est depuis quelques années à l'ordre du jour. Les uns l'ont honoré d'éloges très flatteurs [3] ; d'autres en ont fait l'objet d'une critique sévère : entre autres Lavrovski, haut fonctionnaire et slaviste de renom, qui a laissé, en mourant, un examen détaillé de mon étude [4] auquel je ne crois pas inutile de consacrer quelques pages.

[1] Livraison de juillet 1885.
[2] *Ibid.*, p. 166.
[3] Discours prononcé à l'Académie des sciences, par M. Jagitch, le 5 avril 1885, p. 59.
[4] *Revue du minist. de l'instruct. publique*, 1886, juillet et août. Lavrovski avait le titre de conseiller privé, et il a été successivement professeur à Kharkov, recteur à l'Université de Varsovie et curateur de celles de Kazan et d'Odessa.

Digitized by Google

La critique de Lavrovski a deux parties bien distinctes : dans la première, il analyse mon travail et réfute les opinions qui y sont énoncées ; dans la seconde, il indique les particularités de la Légende italique et expose ses propres vues sur chacune d'elles. Je le suivrai dans cette double voie, en laissant de côté tout ce qui précède et ce qui est plutôt à l'adresse de M. Jagitch.

Avant tout, je ferai observer que l'exactitude la plus rigoureuse est une condition essentielle de toute analyse, comme la fidélité l'est d'une traduction. Mon contradicteur a le plus souvent manqué à l'une ou à l'autre : tantôt il altère ma pensée en l'exagérant ou en l'amoindrissant, tantôt il m'attribue le contraire de ce que j'ai énoncé, ou bien il me reproche à tort d'ignorer certaines vérités depuis longtemps acquises à la science.

Ainsi, il me fait dire que, *dans aucun manuscrit* de la Légende dorée, on ne trouve saint Cyrille avec le titre d'évêque des Moraves (p. 248) ; tandis que j'avais écrit au contraire : « Quant à la clause finale qu'on lit dans la Légende dorée et qui fait mention de Cyrille, *évêque des Moraves*, d'après le témoignage d'une chronique, il faut savoir qu'*elle ne se trouve pas dans tous les exemplaires de la Légende*, et appartient non à Léon d'Ostie, mais à Martinus Polonus, auteur d'une chronique écrite avant 1278 (p. 134). » Et dans la note ajoutée au bas de la page, j'énumérais *neuf* manuscrits anciens et *deux éditions* dans lesquels se lit la clause en question. Évidemment mon critique n'a pas fait attention à cette note, et n'a pas même compris le sens de la phrase à laquelle elle se référait.

Après cela, on ne doit pas être surpris de ce qu'il ne saisisse pas bien les nuances de la langue française ; que, par suite de cela il tombe dans des inexactitudes et des exagérations ; qu'il change en affirmation ce qui a été exprimé par moi sous une forme dubitative ou comme une simple conjecture. J'avais dit, par exemple, que saint Méthode ayant été hégoumène (ou prieur) du riche monastère de Polychron (dans la Sigriane), qui avait vingt-quatre mesures d'or de revenu, « cela *ferait supposer* qu'il était déjà prêtre avant de venir en Moravie » (p. 153) : Lavrovski change ma supposition en affirmation, et voudrait persuader à ses lecteurs que je base mon induction sur les revenus du monastère. Je sais fort bien que l'héguménat n'impliquait pas toujours la prêtrise, mais ce n'est pas l'unique argument qui me fait admettre, avec d'autres auteurs, le caractère sacerdotal de saint Méthode avant sa mission morave.

Puisque toute la controverse relative à la légende dite italique se réduit à la question de connaître l'époque de sa confection, il importait avant tout d'établir la date du manuscrit imprimé par le bollan-

Digitized by Google

diste Henschenius, d'autant que celui-ci ne l'a point indiquée, quoiqu'en dise mon contradicteur, qui prétend avoir lu chez lui le contraire [1]. Je l'ai fait, et j'ai constaté que le manuscrit du Père Sirmond, savant jésuite, dont Duchesne a pris une copie, ne remontait pas au delà du XVIIe siècle. Il était donc inutile d'aller à la recherche du recueil dont ce manuscrit faisait partie, et qui a passé, dit-on, en Angleterre. Lavrovski ne comprend pas comment j'ai pu, après cela, dire avec assurance : *il est clair que l'original du manuscrit de Sirmond devait être plus ancien* [2]. Mais n'est-il pas généralement admis par les savants slavistes, à commencer par l'illustre abbé Dobrowsky, que la légende morave est composée d'après l'italienne, et qu'elle date du XIVe siècle ? Lavrovski lui-même parait avoir partagé la même opinion. Ne dit-il pas, à la fin de son examen critique, que la légende italique aura été composée au XIIIe ou XIVe siècle, et qu'on pourrait peut-être la rattacher à l'année 1248, époque où le Saint-Siège a accordé aux Slaves de la Dalmatie l'usage des livres glagolitiques dans le culte divin ? Qu'y a-t-il donc d'incompréhensible dans mon assertion qui s'impose d'elle-même ? Ou plutôt que peut-il y avoir de plus clair ? Ce qui suit est encore plus fort.

En parlant de la *Vie de saint Clément pape*, commencée par Jean Diacre et achevée par Gauderic, et dont la bibliothèque du Mont-Cassin possède encore, dans un manuscrit du XIe siècle, la première moitié, précédée de la dédicace de Gauderic au pape Jean VIII, j'ai cité l'opinion des Bénédictins actuels du Mont-Cassin, touchant l'auteur de la légende italique ; et j'ai dit qu'ils ont à cette occasion reproduit le même argument que Rondini, pour prouver que le texte publié par les Bollandistes a pour auteur Gauderic : l'argument a été tiré de l'identité du style de ce récit comparé au style de la dédicace à Jean VIII, œuvre incontestable de Gauderic. Je m'étais borné au rôle modeste de rapporteur, sans adhérer le moins du monde à l'argumentation des auteurs précités. J'avais même insinué auparavant [3] et à dessein *qu'ils s'exprimaient avec réserve, comme n'étant pas tout à fait sûrs de ce qu'ils avançaient*. Lavrovski, non seulement m'attribue la même opinion touchant l'identité du style, mais en outre il m'en fait un partisan plus décidé que ne l'était l'abbé Rondini lui-même, et il déclare d'un ton magistral que j'ai avancé une assertion dénuée de la moindre preuve [4]. C'est là un procédé bien commode pour triompher de son adversaire ; c'est pourtant celui dont il use le plus souvent.

[1] Juillet, p. 22.
[2] Livraison d'août, p. 237.
[3] Page 115.
[4] Août, p. 288.

Digitized by Google

Ailleurs, en parlant de la commémoraison de saint Clément au 30 décembre, j'ai cité, entre autres, le témoignage de l'archimandrite Serge, aujourd'hui évêque, qui, dans son Calendrier oriental, au 29 décembre, mentionne aussi une *Vie* ms. de *saint Clément, archevêque de Cherson* [1] ; j'ai conjecturé que *cela pourrait bien se rattacher à l'invention des reliques* de ce pape, mais j'ajoutais que *mes notions sur ce ms. n'allant pas plus loin, je me bornais au témoignage de la Chronique de Casaurea*, qui place la mémoire de saint Clément à la même date. Ici encore, Lavrovski transforme la forme hypothétique en absolue, et de plus il omet de reproduire la réserve finale, afin de se donner le mérite d'une victoire facile, qu'il remporte en effet sur le docte auteur du Calendrier oriental plus encore que sur moi. Je suis bien aise de lui avoir fourni l'occasion d'étaler une érudition plus spécieuse que profonde, et d'établir que le manuscrit cité par l'archimandrite Serge est tout simplement une traduction slavonne du récit attribué à Ephrem, évêque de Cherson, et connu de tous ; il s'agit du miracle de l'enfant retrouvé sain et sauf dans la mer auprès de la tombe de saint Clément. Rien ne m'autorisait à suspecter le témoignage du savant archimandrite ; encore ai-je fait, en m'en servant, des réserves formelles qui indiquaient assez que je n'attachais pas grande importance à une source dont je ne connaissais que le titre, réserves que mon contradicteur a prudemment supprimées.

Voici un reproche en apparence plus sérieux, qu'il me fait à propos de la légende dite pannonienne. « Avant de parler des emprunts faits par l'écrivain latin à la légende pannonienne, disais-je, ou au récit slavon de l'invention de saint Clément, il eût fallu déterminer la date de ces dernières et en prouver la priorité. Or, d'après les recherches de Voronov, la première appartient au xe siècle (après 925), et il y a des auteurs qui la placent à une époque bien plus postérieure (xive siècle). La date de l'*Invention* est également incertaine (p. 124). »

Dans la note, je nommais le feu professeur Grigorovitch, comme un auteur « dont le témoignage n'est point à dédaigner. »

Ce passage arrache à mon critique les exclamations et les interrogations suivantes :

« Il est étonnant, écrit-il, d'entendre en 1884 de pareilles choses de la bouche d'un savant incontestablement respectable! Est-ce que les travaux et les conclusions de Gorski, de Bodianski, de Victorov, de Voronov lui-même, ainsi que des autres savants russes n'ont à ses yeux aucun prix? Soit, mais les spécialistes occidentaux tels que

[1] Page 132.
[2] Août, p. 246.

Digitized by Google

Dümmler, Wattenbach, Ratchki, enfin le coryphée des Slavistes contemporains, Miklosich, ont-ils douté de la grande ancienneté des Légendes pannoniennes? Et puis, que veut dire le renvoi à Grigorovitch? Où, quand et sur quel ton parlait-il de ces vies? Peut-on sérieusement parler du XIVe siècle, quand la *vie* de saint Méthode existe dans un manuscrit du XIIe siècle, et que celle de Cyrille le philosophe est mentionnée dans le Recueil si connu de 1076 ?[1] »

Toute cette tirade témoigne de la précipitation avec laquelle elle a été jetée sur le papier, et d'une assurance qui n'a que les dehors de la science. D'abord, il ne s'agit point dans mon texte de la *Vie* de saint Méthode, mais uniquement de celle de saint Cyrille, à laquelle je reviendrai tout à l'heure. J'estime beaucoup les travaux des savants nommés plus haut, auxquels je tiens à joindre le docte Grigorovitch. Mon critique connaissait fort bien le *Recueil Cyrillo-Méthodien* de Pogodine, publié à Moscou (1865), ainsi que l'ouvrage de Voronov sur les *Sources d'histoire des saints Cyrille et Méthode*, puisqu'il les cite souvent dans son étude. Or, à la page 263 du Recueil, Grigorovitch dit expressément que la *Vie de saint Constantin le philosophe*, ou la seconde légende dite *pannonienne*, lui semble être un récit développé de l'abrégé attribué à saint Clément (de Bulgarie). « Je suppose, continue-t-il, qu'elle a été composée par le patriarche bulgare Euthyme (1375-1393), dans les écrits duquel on remarque le soin d'amplifier et de compléter les données peu étendues. » Comment se fait-il que Lavrovski ait ignoré ce témoignage, et comment a-t-il pu rejeter sur moi le reproche qui lui revenait de plein droit? Si le *Recueil* lui paraissait trop suranné, il avait le livre de Voronov, qui est plus récent (1877), et où sont reproduites mot à mot les mêmes paroles de Grigorovitch (p. 25), avec le renvoi au Recueil de 1865. J'ajouterai, aujourd'hui, que l'opinion de Grigorovitch est partagée par M. Bilbasov, partisan déclaré de la légende italique.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette *Vie de Constantin ou Cyrille*, qui sous plus d'un rapport est inférieure à celle de saint Méthode et sujette à caution. Tel est l'avis que j'ai exprimé dans les *Acta Sanctorum* [2], il y a presque un quart de siècle, et qui n'a guère changé depuis, malgré les travaux dignes d'estime et parfois remarquables dont la *Vie de Cyrille* a été l'objet durant cet intervalle de temps. Quant à l'argument en faveur de son ancienneté, tiré du Recueil de 1076, il n'a jamais pu me convaincre. Je l'ai avoué franchement dans

[1] Août, p. 239.
[2] Octobre, t. XI, au 5 juillet, p. 170.

Digitized by Google

mon travail sur la légende italique (p. 124, note 2), et ce que j'ai dit alors peut servir de réponse à mon contradicteur, qui a jugé à propos de passer mon objection sous silence. « Il est plus vraisemblable, objectais-je, qu'il s'agisse ici (dans le Recueil de 1076) de saint Cyrille d'Alexandrie, tant loué pour sa profonde science et son assiduité à l'étude (Voir le Ménologe slavon, au 9 juin). » L'office slavon renchérit encore sur le Ménologe, en disant que notre bienheureux était devenu « un *autre* Cyrille (*drougoï* Kirill), comme lui *très sage quant à la réalité et quant au nom.* » Le Recueil de 1076 contient, en effet, des écrits de Cyrille d'Alexandrie, à côté de ceux de saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze et autres, mais rien de Cyrille de Thessalonique. — Si je ne me trompe, l'historien Pogodine fut le premier à l'y découvrir [1].

Ceci me rappelle une découverte du même genre, faite récemment par un archimandrite russe très érudit d'ailleurs. Il existe au couvent de Dochiar, au mont Athos, une ancienne icone de saint Nicolas de Myre : le grand thaumaturge en occupe le milieu; à ses côtés, sont représentés en petite dimension, plusieurs saints personnages ; à gauche, saint Jean Chrysostome et au-dessous de lui saint Athanase, saint Cyrille, saint Méthode, saint Philothée et saint Sophronius ; à droite, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Spiridion, saint Ambroise, saint Gennade et saint Epiphane. Il est à remarquer que saint Cyrille est revêtu d'habits pontificaux et porte une mitre, tandis que les autres pontifes, excepté saint Spiridion, ont la tête découverte; cette marque iconographique suffit à elle seule pour faire reconnaitre dans Cyrille le patriarche d'Alexandrie. C'est ainsi que les *guides* de la peinture prescrivent de le représenter, s'appuyant sur la tradition, dont Balsamon donne l'origine dans son commentaire sur le Nomocanon [2]. Saint Méthode ne saurait dès lors être différent du patriarche du même nom. On a pourtant voulu voir ici la plus ancienne image des saints Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves. J'aurai l'occasion d'y revenir une autre fois.

Mes appréciations touchant l'auteur du document connu sous le titre d'*Invention des reliques de saint Clément*, ont été également altérées. Ce curieux document n'existe plus qu'en slavon, et le texte en est parfois fort obscur, presque inintelligible. — Les critiques ne sont point d'accord sur l'auteur de ce discours. Les uns l'attribuent à Cyrille lui-même, d'autres à Clément de Bulgarie, son disciple, les troisièmes enfin à quelque Chersonite : il s'agit de sa rédaction actuelle,

[1] *Cyrille et Méthode.* Moscou, 1825, p. 104, note 6.
[2] V. Goar, *Rituale Græcorum*, p. 259, éd. de Venise.

Digitized by Google

et nullement de l'original grec primitif. Je n'ai point nié la première opinion (adoptée par Victorov) d'une manière aussi absolue que le dit mon adversaire (p. 249); s'il m'avait lu plus attentivement, il aurait vu que je lui donne la préférence sur les deux autres; que « l'explication proposée par Victorov et par d'autres me paraît réunir en sa faveur une grande somme de vraisemblance ; qu'en attribuant l'écrit dont il s'agit à saint Cyrille lui-même, on comprend pourquoi il n'y est point nommé une seule fois, malgré l'importance de son rôle ; qu'on s'explique aussi pourquoi il n'y est fait mention de son arrivée à Cherson, ni des interrogations que Cyrille avait faites aux indigènes au sujet du corps de saint Clément »(p. 136). En présence des difficultés qu'offre chacune des trois opinions, je m'étais borné à observer qu' « aucune d'elles ne porte atteinte à l'authenticité de la légende romaine, que le meilleur moyen de concilier tout, c'est encore d'admettre que Gauderic (ou si l'on préfère l'auteur de la légende romaine) a puisé les données de sa narration à la source même, aux entretiens avec Cyrille et Méthode pendant leur séjour à Rome.

En ce qui concerne la vie abrégée de Cyrille et la Légende Thessalonicienne, Lavrovski s'étonne de ce qu'elles occupent dans mon travail tant de place, de ce que j'aie pris même la peine d'en donner une version française, surtout après tant de nouveaux témoignages produits dans ces dernières années pour prouver le caractère fabuleux de l'un et de l'autre écrit, ainsi que l'ancienneté des Légendes pannoniennes. Je m'étonne de son étonnement.

L'estimable critique ne savait pas, sans doute, que le public français, auquel je m'adressais, se soucie encore très peu des œuvres d'érudition qui s'impriment en russe ou en d'autres langues slaves, qu'il n'est point familier avec la littérature si abondante des saints apôtres ; dès lors il n'était nullement inutile de le mettre au courant des documents en question et des appréciations diverses auxquelles ils ont donné lieu. Il convenait d'en entretenir les lecteurs français, d'autant plus que ces documents ont trouvé en Russie des défenseurs chaleureux et d'une science incontestée. D'ailleurs, la *Vie abrégée de saint Cyrille* a été choisie à dessein, de préférence à la *Vie détaillée* du même Saint, qui porte le nom de pannonienne : d'abord, parce qu'elle contient en substance tout ce qu'on lit dans celle-ci, moins les longues disputes de Cyrille avec les Mahométans et les Juifs ou les nombreuses citations de l'Écriture Sainte ; ensuite, parce qu'on considère la *Vie slavonne* de Cyrille comme étant, avec le discours sur l'*Invention du corps de saint Clément*, la source principale, sinon exclusive, des données contenues dans la légende romaine. Les mêmes considérations m'ont engagé à exposer la *Vie abrégée* de saint Méthode, en laissant de côté le

Digitized by Google

texte plus détaillé dont il existe depuis longtemps une traduction latine faite par Miklosich, et qui est par conséquent d'un accès plus facile.

Assurément, si je m'adressais aux spécialistes seuls ou bien au public exclusivement russe, j'aurais suivi dans le choix des matières une autre voie et je les aurais pondérées d'une manière différente. Le reproche eût été plus fondé, si j'attachais à la *Vie abrégée* de Cyrille l'importance que lui donnent certains savants fort respectables, ou bien si je lui accordais la priorité sur la *Vie détaillée*, et disais que celle-ci n'est qu'un développement de la première, rédigé plus tard et enrichi de détails souvent suspects. Loin de là, je décerne la priorité à la *Vie détaillée*, à cause de la multitude des données géographiques, chronologiques et autres qu'on y lit et qui manquent dans la *Vie abrégée ;* toutefois, je suis également loin de prendre pour des faits historiques toutes les données communes à l'une et à l'autre biographie de saint Cyrille, et je ne puis pas encore me défaire d'une certaine défiance à l'égard de plusieurs de ces données.

J'abrège pour arriver à la seconde partie de la critique.

Je ne saurais la mieux résumer qu'en en reproduisant les conclusions finales que voici :

« 1° Le titre qu'on donne à la légende italique : *Vita cum translatione sancti Clementis*, n'est point justifiée par son contenu, lequel se rapporte principalement à la vie de Cyrille et en partie seulement à l'invention du corps de saint Clément.

2° De même, ni le lieu de la provenance, ni les sources auxquelles ont été puisées les données de la légende dite *italique*, ne justifient cette dénomination.

3° La légende en question se compose de deux parties inégales, dont l'une, la plus considérable, parle de saint Cyrille ; l'autre, secondaire, raconte le service qu'il a rendu en découvrant les reliques de saint Clément et en les transportant à Rome.

4° La première partie est entièrement basée sur la vie pannonienne de Cyrille, qu'elle traduit souvent mot à mot ; la consécration épiscopale de Cyrille, à Rome, dont il y est fait mention, sert de preuve irréfragable de l'origine tardive de la légende, laquelle date de l'époque où la mémoire des apôtres des slaves commençait à sortir de l'oubli, et où les deux frères se virent élevés aux honneurs dûs aux saints. La seconde partie a emprunté son fond aux légendes fort connues en Orient touchant le martyre et les miracles de saint Clément, ainsi qu'au récit grec détaillé de l'invention de saint Clément dans la mer Noire, près de Chersonnèse.

5° Le récit de la translation de son corps à Rome et de l'accueil solennel fait par le pape, est pris également dans la légende pannonienne de Cyrille.

Digitized by Google

6° L'évêque Gauderic, qui a écrit l'histoire de saint Clément pape dans la seconde moitié du IXe siècle, s'était servi uniquement de sources grecques, en ce qui touche la mort de ce pape et l'invention de ses reliques par Cyrille. Ces données, recueillies par Gauderic, passèrent ensuite aux chroniqueurs.

7° L'histoire de Gauderic, notamment la partie touchant la mort et les miracles de Clément, ainsi que l'invention de son corps, a aussi servi de source au rédacteur de la légende italique, qui s'était proposé pour but de retracer la vie de Cyrille en prenant pour base la *Vie* pannonienne, afin de le relever par ce moyen aux yeux des représentants de l'Église romaine ; c'est pourquoi il lui a attribué la dignité épiscopale (soi-disant conférée par le pape Adrien II lui-même), et, après sa mort, l'auréole de la sainteté.

8° Dès lors on ne saurait méconnaître dans le rédacteur de la légende un slave occidental et catholique tout ensemble, un homme qui connaissait les traditions d'Orient relatives aux apôtres des Slaves et les légendes manuscrites touchant leurs exploits, mais qui en même temps voyait avec peine l'indifférence et l'oubli auquel l'Église romaine les avait condamnés. La manifestation de pareils sentiments devint possible seulement à l'époque où avait surgi la pensée d'employer les noms vénérés de Cyrille et Méthode comme moyen de propagande catholique parmi les Slaves, ce qui ne pouvait avoir lieu avant le XIII-XIVe siècle. Peut-être l'apparition de la légende italique se rattachait-elle aux premières décisions papales (1248), qui accordaient aux Slaves du littoral adriatique l'usage des livres glagolitiques dans le culte divin. »

On le voit, ces propositions sont diamétralement oposées à celles que je m'attachais à établir dans mon étude. Je me contenterai de faire à leur sujet quelques observations, sans en entreprendre un examen détaillé qui me conduirait trop loin et m'obligerait à me répéter. La première proposition de mon estimable contradicteur concernant le titre donné à la légende dite italique par son premier éditeur, le bollandiste Henschenius, me suggère quelques réflexions qui ne seront pas deplacées. Lavrovski trouve ce titre inexact ; il préfèrerait le suivant : *Vita Cyrilli cum inventione sancti Clementis*, car, selon lui, le récit s'occupe principalement, sinon exclusivement, de la vie de saint Cyrille, et la translation ou l'invention du corps de saint Clément n'en est qu'un épisode. Il croyait donc que le titre donné par Henschenius : *Vita cum translatione S. Clementis*, voulait dire : *Vie de saint Clément* et *la translation de son corps*. Pourtant il est assez clair qu'après le mot *Vita* il faut sous-entendre le nom de saint Cyrille et non de Clément, puisqu'il s'agit des actes de Cyrille et Méthode. — Voilà un premier échantillon de sa familiarité avec le latin.

Digitized by Google

Ailleurs, il raille les écrivains italiens qui ont parlé de l'identité du style de la Légende italique avec celui de la dédicace à Jean VIII, écrite par Gauderic. Pour lui, Lavrovski, il ne voit pas même de *ressemblance* de style entre les deux écrits. Je l'admets volontiers, car je ne le crois pas plus compétent dans les questions de latinité qu'il ne l'est dans la langue française. Ainsi, il s'est mépris sur le sens du mot *quidam*. Qu'on me permette ici d'entrer dans quelques détails. Le pape Jean VIII, dans sa lettre à Sviatopluc (880), en parlant de l'écriture slavonne inventée par Constantin le philosophe, lui donne l'épithète de *quidam* (litteras denique slavinicas a Constantino *quodam* philosopho repertas laudamus). Lawrowski, et Voronov (p. 290) s'en sont formalisés, et ils ont préféré au pronom *quodam* l'adverbe *quondam*, comme si la phrase de Jean VIII avait quelque chose de désobligeant pour la mémoire du saint apôtre des Slaves. Le terme *quidam* s'emploie pourtant aussi de personnages illustres. Du Cange l'atteste formellement : « *quidam*, etiam ubi de viro clarioris et pernoti nominis agitur [1] ; » il cite à l'appui l'exemple suivant : « *Quidam* inluster vir ac dilectus comes Geraldus præsentiæ meæ sublimitatis suos dirigens legatos, » etc. [2]; et il ajoute aussitôt après, que suivant les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* (t. IV, p. 573), on l'employait souvent dans ce sens au moyen âge.

Un exemple tout à fait semblable nous est fourni par la chronique de Casaurea, écrite vers la fin du XIIe siècle par Jean Berardi, bénédictin du couvent du même nom. Il s'agit justement de notre Constantin le philosophe et du corps de Clément qu'il avait apporté à Rome : « Qui (c'est-à-dire Clément pape et martyr) noviter repertus est et ad hanc urbem (Romam) per *quemdam* philosophum nomine Constantinum, tuæ a Deo prædestinatus est custos ecclesiæ.» C'est un évêque qui parle ainsi devant Louis de Germanique. Lavrovski fait mention de ce passage et il désapprouve l'épithète *quidam*, qui pour lui équivaut le terme d'*inconnu* (p. 243). Il a oublié ce que Gauderic, évêque de Velletri, écrivait à Jean VIII, dans son épître dédicatoire de la vie de Saint Clément : « Hujus rei gratia *quemdam* olim Joannem diaconum cognomento Hymoniden, *virum peritissimum*, postulavi,» etc. Or, Jean Diacre, écrivain si habile, était un ami intime de Gauderic.

Dans la légende italique, il est dit que Rostislas (prince de Moravie), préoccupé du bien de son peuple (ut *consuleret* populo suo), envoya une ambassade à Constantinople pour demander des

[1] *Glossarium med. et inf. latin.* Paris, 1845, t. V, p. 559.
[2] Ibid.

Digitized by Google

missionnaires. Feu Victorov, auteur d'une remarquable étude sur les apôtres des Moraves, traduit ce passage de la manière suivante : « Rostislas, ayant *consulté* son peuple [1], envoya une ambassade, » etc., et il ajoute que l'auteur de la légende a paraphrasé le texte parallèle de la vie slavonne de saint Cyrille, où on lit que Rostislas a *tenu conseil avec ses princes Moraves*. Lavrovski a recours à la même méthode d'interprétation. Ainsi, la légende morave rapporte que Cyrille a *renoncé* (renuntians) à l'épiscopat ; tandis que Lavrovski dit qu'il l'a refusé, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, comme l'avait observé déjà Dobrowski [2].

Ailleurs, ne sachant comment se défaire de la date à laquelle l'auteur de la légende italique a fixé l'invention du corps de saint Clément (III *Calendarum Januariarum* ou 30 décembre), et que donne aussi la Chronique de Casaurea (du XIIe siècle), tandis que le récit grec de l'*Invention* de saint Clément porte le 30 janvier, Lavrovski prétend que l'auteur latin de la légende a mal traduit la date de son prétendu original, et il serait porté à attribuer une erreur si grossière à Gauderic lui-même, à un évêque latin (p. 270). Assurément, Victorov est dépassé.

Qu'on me permette de citer encore un exemple, fourni cette fois par Bodianski, qui a laissé sur *l'origine de l'écriture slavonne* un ouvrage rempli d'érudition, et fut le premier à révoquer en doute l'originalité de la légende italique. Parmi les nombreux arguments qu'il a mis en avant pour établir sa thèse, c'est-à-dire que cette origine doit être placée en 862, il prétendait en avoir trouvé un dans le passage des annales de Fulde (à l'année 863), où il est dit que le roi Louis, voulant châtier son fils rebelle, Carloman, réunit l'armée, et afin de mieux cacher son dessein, fit répandre le bruit qu'il allait faire la guerre à Rostislas, roi des Moraves, avec le secours des Bulgares venant de l'Orient (*cum auxilio* Bulgarorum ab oriente venientium)[3]. Le sens du passage paraît assez clair : il s'agissait d'une guerre que le roi de Germanie, avec les Bulgares, ses alliés, s'apprêtait à faire, soi-disant contre les Moraves. Il est constaté, en effet, qu'à l'époque dont il s'agit, Louis le Germanique était dans de meilleurs rapports avec Bogoris, Khagan bulgare, qui lui avait promis de se faire chrétien et avec qui il allait renouveller l'alliance. Celle-ci a été conclue à Tuln,

[1] *Sbornik* de Pogodine, p. 428.
[2] *Cyrill und Method.* Prag, 1823, p. 70.
[3] Voici le passage entier : « Collecto exercitu specie quidem, quasi Rastiscen Marahensium Sclavorum ducem, cum auxilio Bulgarorum, ab oriente venientium, ut fama fuit, domaturus, re autem vera ad Carantanos filium expugnaturus accessit. »

Digitized by Google

ainsi que le fait entendre le pape Nicolas Ier écrivant à Salomon, évêque de Constance [1]. Hincmar, de son côté, écrivait en l'année 864, (p. 465, éd. Migne), que Louis allait à la rencontre du Khagan bulgare (Hludovicus... *hostiliter* obviam Bulgarorum cagano... pergit), où le mot *hostiliter* ne veut point dire *en ennemi*, mais uniquement : *suivi de troupes* ou avec une suite armée [2]. Les relations amicales entre les Allemands et les Bulgares ont duré jusqu'à la fin du IXe siècle.

Bodianski comprit le passage de l'annaliste latin tout autrement. Comme, d'après la légende pannonienne, les missionnaires demandés par Rostislas à l'empereur grec vinrent en effet en Moravie en 863, il en a conclu que c'est d'eux que parle l'annaliste de Fulde, quand il dit : « cum *auxilio Bulgarorum* ab oriente venientium, » et non de l'armée bulgare alliée de Louis. Rien d'étonnant, ajoute-t-il, que l'annaliste de Fulde, dans son lointain, ait pris cette ambassade pacifique pour une armée auxiliaire des Bulgares; aussi eut-il soin d'ajouter sa source, le bruit public (ut *fama fuit* [3]). Malheureusement pour Bodianski, la campagne de Louis contre Rostislas n'eut lieu qu'en 864, c'est-à-dire une année entière après l'arrivée des saints Cyrille et Méthode avec leurs compagnons en Moravie.

Voilà le genre d'argumentation que les adversaires de la Légende italique semblent fort goûter, et dont Lavrovski a donné plus d'un spécimen.

La quatrième proposition soulève la question de la consécration épiscopale de saint Cyrille, fort controversée, et que Lavrovski s'est efforcé plus que qui ce soit de résoudre dans le sens négatif. Il l'avait essayé déjà en 1868, dans son ouvrage sur Cyrille et Méthode, et l'année dernière il était revenu à la charge, en reprenant la thèse sur une plus grande échelle et en lui consacrant un article assez étendu dans la même revue ministérielle [4]. — A ses yeux la mention de cette consécration est une des preuves de l'origine récente de la légende dite italique, et par conséquent un argument de plus qu'elle ne peut avoir pour auteur Gauderic, à qui on l'attribue généralement. La place ne permet pas de m'étendre sur ce point, qui a son importance, et sur lequel je me propose de revenir une autre fois. Il suffira de dire que la plupart des preuves apportées par Lavrovski ont un

[1] « Quoniam nuntias quod fidelis rex dispositum habeat venire Tullinam et deinde pacem cum rege Vulgarorum confirmare et Rasticen volendo aut nolendo sibi obedientem facere. »

[2] Dümmler, *Geschichte des Ost-frank. Reiches*, t. I, p. 527. Golubinski, *Hist. des égl. orth.*, p. 243 (en russe).

[3] Op. cit., p. 374.

[4] *Revue du ministère de l'instruction publique*, livr. d'avril 1885.

Digitized by Google

caractère négatif ; il argue surtout du silence des témoins contemporains ou des plus autorisés, excepté Gauderic, bien entendu, qu'il ne reconnaît point pour auteur de la Légende italique. L'argument *a silentio* n'est rien moins que décisif ; et dans le cas présent on peut lui opposer d'autres arguments positifs, tirés de la tradition des deux Églises occidentale et orientale, de nombreux témoignages écrits, enfin des preuves iconographiques. Le silence des auteurs s'explique par ce fait que Cyrille n'a jamais usé de sa nouvelle dignité, étant mort bientôt après, et que son titre de docteur des Slaves et d'inventeur de l'écriture slavonne a éclipsé celui de pontife, devenu l'héritage de son frère Méthode, qui a réellement gouverné l'Église morave, et a été le premier évêque de Moravie de droit et de fait.

J. Martinov, S. J.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Il faudrait beaucoup plus de place que je n'en ai à ma disposition, pour donner à mes lecteurs une idée du quarante-septième rapport du garde des Archives[1]. L'intérêt de ce magnifique volume est de diverse nature; d'abord il y a un compte rendu des travaux accomplis par les savants chargés de dépouiller les documents ; puis viennent les listes dûment classifiées et annotées; enfin on trouve des pièces de tout genre imprimées *in extenso*, et qui sont faites pour mettre l'eau à la bouche des historiens et des antiquaires. Il y a quarante-sept ans, tout comme aujourd'hui, l'Angleterre avait un garde des archives, avec une armée de commis, de rédacteurs et de copistes ; mais dans ce temps-là on ne travaillait guère, et ce que ces messieurs se bornaient à faire, c'était de toucher leurs traitements et de laisser les vieux dossiers en proie aux rats, à l'humidité et à la poussière. Aussi, outre la besogne courante, il y a un terrible arriéré qu'il faut régler, et les cryptes de la Tour de Londres, pour ne parler que de cet intéressant dépôt, ne nous ont pas livré encore toutes leurs richesses. Rome, le Danemark, l'Écosse ont fourni un ample contingent au volume dont je m'occupe ici; vingt lettres de Marie Stuart, cent-six de Charles Ier, des pièces relatives au meurtre de Darnley et à Bothwell. Voilà quelques indications que je donne presque au hasard. Le lecteur aimera à trouver dans les rapports les noms de deux savants également appréciés des deux côtés du détroit : l'un est Sir William Hardy, l'autre M. Armand Baschet, dont les travailleurs déplorent la mort récente. Bref le rapport du garde des archives est à tous les points de vue un des monuments les plus remarquables que l'année 1886 a produits en Angleterre.

— Le fameux spécimen de législation anglo-normande, connu sous le nom de *Domesday-book* a donné lieu à bien des controverses et éveillé bien des susceptibilités, même au point de vue de la politique. C'est, nous dit-on, le récit d'un vol sur une grande échelle, le relevé de déprédations inouies et de brigandages effrontés. Une fois

[1] *The Forty-seventh Annual Report of the Deputy-Keeper of the Public Records*. London, Longman and C°, 1886, in-8° de 360 p.

Digitized by Google

les crimes commis, il fallait nécessairement en dresser l'inventaire, et c'est ce que les conquérants firent avec une précision et une minutie admirables. On peut étudier le *Domesday-book* dans ses rapports avec les divers comtés de l'Angleterre, mais ce parallèle a son intérêt tout particulier lorsqu'il se rapporte au comté de Sussex, parce que c'est dans ce district que les Saxons s'établirent d'abord, et c'est là qu'on retrouve les traces les plus nombreuses et les plus saillantes de leur civilisation, de leurs mœurs et de leur langage. Aussi avons-nous remarqué avec plaisir la publication du livre de M. Parish [1]; c'est à la fois une intéressante addition à l'histoire d'une localité, et un ouvrage précieux à consulter pour l'histoire d'Angleterre en général.

— Puisque je suis amené à parler du *Domesday-book*, je ne veux pas oublier de mentionner ici un événement des plus intéressants qui a eu lieu à la fin d'octobre dernier. La *Royal historical Society* avait eu l'heureuse idée de célébrer le huit-centième anniversaire de la complétion de ce fameux registre terrier, et à cet effet les membres du comité résolurent de provoquer l'exposition de tous les documents que l'on pourrait rassembler de nature à *illustrer* et expliquer le texte. Les autorités du *British museum* et des archives du royaume se prêtèrent de la meilleure grâce possible à cette suggestion, et l'exposition eut un plein succès. On pouvait voir non seulement les *Domesday-books* originaux, mais les deux résumés (*Abreviatio, Breviate*) qui en ont été faits, sans compter une quantité de registres, d'inventaires, de chartes et de diplômes dont un certain nombre était à peu près inconnu. Plusieurs dissertations ont été publiées à ce sujet, et une recommandation a été adressée au gouvernement, ou plutôt au bureau des archives, pour la publication d'un *cartularium Anglo-Normannicum* qui ferait pendant au *cartularium anglo-Saxonicum* de M. Birch. Espérons que suite sera donnée à ce projet.

— La correspondance de Thomas à Becket est maintenant toute entière à la disposition du public, dans une édition soignée et à un prix raisonnable. M. le chanoine Robertson s'en était occupé d'abord, comme l'on sait; après sa mort la tâche a été reprise et menée à bonne fin par M. Sheppard. Le volume VII [2], terminant l'ouvrage, comprend les lettres cinq cent trente-et-une à huit cent huit, et nous mène

[1] *Domesday Book, in Relation to the County of Sussex.* Edited by the Rev. CHANCELLOR, W. D. Parish, for the Sussex Archæological Society. Lewes, H. Wolff, 1886, in-8° de 150 p.

[2] *Materials for the History of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury.* (*Canonized by Pope Alexander III*, A.D. 1173.) Edited by James Craigie ROBERTSON. M. H. Canon of Canterbury, and J. Brigstocke SHEPPARD, LL. D. Vol. VII. (Epistles DXXXI-DCCCVIII.) London, Longman and C°, 1886, in-8° de 380 p.

Digitized by Google

du 19 juin 1169 jusqu'au martyre du prélat, ou, pour parler plus correctement, jusqu'au douzième siècle, puisqu'on y trouve des documents relatifs à la canonisation (1173) et à la translation du corps dans son nouveau sépulcre (1180). Les lettres de Thomas à Becket confirment parfaitement l'idée que l'on se fait en général de son caractère, et elles abondent en particularités curieuses sur l'histoire du temps.

— Il est regrettable que le Père Morris n'ait pu profiter du volume dont je viens de parler lorsqu'il a mis sous presse sa nouvelle édition de la vie de Thomas Becket[1]; mais, à cette exception près, il a largement et judicieusement puisé dans la série des documents originaux publiés sous l'autorité du garde des archives. Il y a vingt ans que le fort estimable travail du P. Morris était épuisé, et les critiques en réclamaient avec instance une réimpression. L'auteur a jugé à propos d'attendre, et il a eu raison, puisque ce délai lui a permis de récrire l'ouvrage d'un bout à l'autre, se servant non plus de la première édition que le docteur Giles avait donnée de la correspondance, mais du nouveau texte de MM. Robertson et Sheppard. On retrouve certaines omissions, certaines inadvertances dans la biographie de Thomas à Becket, mais on citera, d'un autre côté, d'excellentes notes et des remarques très neuves.

— M. Mac Dowall, à qui nous sommes redevables d'une bonne histoire de Dumfries, vient de publier en un volume in-quarto une histoire de l'abbaye de Lincluden[2], située dans le comté de Galloway en Écosse. Cet établissement religieux est un de ceux sur lesquels nous sommes le moins renseignés, et il n'est pas impossible que le mystère dont ses annales sont environnées soit la cause de l'intérêt qu'il a créé chez les historiens et les antiquaires. Quoi qu'il en soit, Lincluden fut fondé vers l'année 1164 pour la réception de nonnes Bénédictines, et jouit d'une grande réputation pendant l'époque agitée du treizième et du quatorzième siècles. C'était une espèce de refuge au milieu d'une population barbare, un témoignage en faveur de la civilisation chrétienne dans un pays charmant comme nature, mais essentiellement dangereux et indiscipliné. L'histoire de l'abbaye de Lincluden est intimément mêlée à celle des Douglas et elle abonde en épisodes historiques pleines d'intérêt. Il paraitrait qu'au quinzième siècle, le désordre s'était introduit chez les nonnes; du moins Archibald

[1] *The Life and Martyrdom of St Thomas Becket, Archbishop of Canterbury.* By John Morris, Priest of the Society of Jesus. Second and enlarged edition. London, Burns et Oates, 1886, in-8° de 300 p.

[2] *Chronicles of Lincluden, as an Abbey and as a College.* By William M. Dowall. Edinburgh, Black, 1886, in-8° de 270 p.

Digitized by Google

Douglas saisit ce prétexte pour les chasser, et pour supprimer l'abbaye. Le précurseur de Henri VIII ne pouvait passer pour un modèle de sainteté, et, comme le roi Tudor, son principal désir était de mettre la main sur les biens meubles et immeubles du monastère ; mais, afin de soulager sa conscience, il fit de Lincluden une église collégiale qui est encore aujourd'hui un beau monument de style gothique. Le livre de M. Mac Dowall forme deux parties correspondant aux deux périodes de l'histoire de Lincluden.

— Voici une histoire de la Norwège [1] par un Norwégien ; le sujet est relativement neuf, et pour ceux qui aiment les récits dramatiques, les épisodes à émotion, les incidents pittoresques, je ne sache pas de livre plus curieux. M. Boyesen n'a pas eu pour but de décrire les institutions politiques des races Scandinaves; il ne s'occupe pas des origines, il néglige la mythologie, et il ne nous dit presque rien des résultats produits en Europe par les pirateries des Vikings. Par contre, il a des chapitres fort remarquables sur Harold Hardrada et le célèbre roi Swerre, « terrible comme un lion, » nous dit la chronique, « et en même temps doux comme un agneau. » Les éditeurs, MM. Sampson, Low et Cie, ont tenu à nous donner un volume irréprochable, et ils ont complètement réussi ; l'impression est excellente et les gravures faites avec le plus grand soin.

— M. Gairdner vient de publier un nouveau volume, le neuvième, des *Calendars* des papiers d'État du règne de Henri VIII [2]. Le dernier s'arrêtait au massacre des Chartreux, au supplice de l'évêque Fisher et de sir Thomas More; maintenant nous voyons le tyran aux prises avec le pape Paul IV, François Ier et l'empereur Charles-Quint. Ses sujets étaient trop épouvantés pour se révolter, et le seul adversaire qu'il semblât redouter était le Saint Père, dont malgré lui il n'osait affronter le courroux. Des politiques tels que Chapuys et Castelnau semblaient ainsi avoir beau jeu avec Henri VIII ; mais ils durent céder à la vigilance du roi d'Angleterre, et leurs projets vinrent à néant. A côté des pièces se rapportant aux relations extérieures, il y a celles qui ont trait aux affaires ecclésiastiques, et ce sont, sans contredit, les plus importantes du volume. On ne viendra plus nous parler, j'espère, des abus qui régnaient dans les maisons ecclésiastiques, ni de la *salutaire* inspection à laquelle ces maisons furent soumises par l'autorité royale. Nous

[1] *The History Norway*. By professor Hjalmar Boyesen. London, Sampson, Low and Co, 1886, in-8° de 250 p.

[2] *Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII.* Arranged and cataloged by James Gairdner. Vol. IX. London, Longman and Co, in-4° de 650 p.

Digitized by Google

avons les pièces à notre disposition, et on peut les consulter sans la moindre difficulté. Certains abus, certaines infractions à la discipline existaient, sans doute, mais rien de scandaleux, rien d'extraordinaire. Les « visiteurs » envoyés par le roi avaient tout intérêt à exagérer ce qu'ils voyaient, et ils ne s'en firent pas faute. Moines débauchés, scélérats coupables de tous les crimes, voleurs de profession, coupe-jarrets, — voilà, en résumé, les titres qu'avaient pour l'inspection des monastères et des abbayes, les « visiteurs » officiels qui se présentaient de par le roi. Le résultat ne pouvait être douteux, et Comwell, nous dit l'histoire, traitait les évêques comme une poignée d'écoliers que l'on devait mener à la baguette. Le tableau est repoussant.

— Il était inévitable que la réformation du seizième siècle établit entre l'Angleterre et l'Allemagne des rapports littéraires aussi bien que politiques, et c'est l'histoire de ces rapports que M. Herford nous raconte dans le volume [1] récemment publié par l'université de Cambridge. Une question préalable se présente : la littérature allemande a-t-elle exercé une influence notable sur l'Angleterre au seizième siècle? La réponse est décidément négative; aussitôt que le mouvement de la Renaissance se fut affirmé, c'est l'Italie qui attira les écrivains anglais, l'Italie, et à un moindre degré l'Espagne. Quant à l'Allemagne, si nous mettons de côté la légende de Faust, nous ne voyons guère que le *Narrenschiff*, *Eulenspiegel* et le *Grobianus* qui aient été populaires chez nos voisins, et lorsque l'on prend la peine de parcourir la table des auteurs cités par M. Herford, on ne trouve pas beaucoup de livres aussi connus que ceux même de Du Bartas et de Du Bellay. Il n'en est pas moins vrai que l'ouvrage dont je parle en ce moment, a une certaine valeur historique, et qu'il mérite l'attention des travailleurs qui s'occupent du seizième siècle et de la Réforme.

MM. Putnam, de New-York, ont récemment entrepris la publication d'une série d'ouvrages historiques destinés à la jeunesse, exacts, au courant des découvertes les plus modernes, mais ne visant pas à l'érudition. Parmi ces ouvrages se trouve un volume sur l'Allemagne, par M. Baring-Gould [2]. Écrit avec beaucoup d'entrain, d'un style clair et animé, ce livre ne manquera pas de lecteurs, et je ne risque rien à lui prédire le plus grand succès. Je regrette d'avoir à ajouter que beaucoup de détails, surtout en ce qui se rapporte aux temps anciens, sont

[1] *Studies in the Literary Relations of England and Germany in the Sixteenth Century*. By C. H. Herford, Cambridge : at the University Press. 1886, in-8o de 284 p.

[2] *Germany*. By Rev. S. Baring-Gould. New-York, Putnam, 1886, in-8o de 440 p.

Digitized by Google

erronés, que les étymologies prêtent à la critique, et que la partie ethnographique repose fréquemment sur des théories dont l'inexactitude a été démontrée depuis longtemps. Le volume est orné de gravures et imprimé avec élégance.

— La mode est en ce moment en Angleterre aux monographies, petits in-douze qui, dans leur infinie multiplicité, font l'effet d'une galerie où la perfection de certains portraits fait ressortir péniblement les criants défauts du reste. Il y a une série consacrée aux hommes de lettres, une autre aux artistes (peintres, sculpteurs, architectes, etc.), une troisième enfin réservée aux femmes célèbres de tous les pays. C'est à celle-ci qu'appartient le petit volume de Miss Robinson [1]. Il n'y a pas besoin d'aller bien loin dans la lecture de cet ouvrage pour voir que l'auteur s'est éprise de Mourelet, l'écrivain sans contredit le plus suspect quand il s'agit d'apprécier le passé. A Dieu ne plaise que j'accuse Miss Robinson d'avoir tracé de Marguerite d'Angoulême un portrait faux ou même peu ressemblant ; mais on s'aperçoit bientôt qu'elle ne se rend un compte bien exact, ni de la Pléiade, ni de Bonaventure Des Perriers, ni de François Ier, ni de Diane de Poitiers, ni même de Marguerite, parce qu'elle en a fait la connaissance à travers le prisme d'un auteur qui s'est trop souvent abandonné aux caprices de son imagination.

— Il faut souvent, trop souvent, hélas ! que nous annoncions un livre pour mettre nos lecteurs sur leurs gardes contre des fadaises, des erreurs et des plagiats. Voilà une triple accusation méritée par M. Keith. Ce qu'il nous dit de son crû sur l'histoire d'Écosse [2] n'a pas le sens commun, et il ne devient raisonnable que quand, les ciseaux à la main, il découpe des passages entiers de Reeves, Burton et Skenes. se figurerait-on qu'il traduit en latin l'expression « *en passant* » par *in passim ?*

— Le titre du nouvel ouvrage de M. Dunn [3] n'est pas rassurant, et l'on serait tenté de croire tout d'abord que c'est une espèce d'amorce pour attirer le public. Point. Il s'agit ici d'événements qui ont eu lieu, de luttes constantes et terribles entre les Indiens de l'Amérique du Nord et le gouvernement des États-Unis. D'après les détails statistiques les plus dignes de foi, il ne reste plus qu'une population de

[1] *Eminent Women Series. — Margaret of Angoulême, Queen of Navarre.* By A. Mary F. Robinson. London, Allen and Co, 1886, in-12 de 200 p.

[2] *A History of Scotland, Civil and Ecclesiastical, to the Death of David I.* By Duncan Keith. Edinburgh, Paterson, 1886, 2 vol. in-8° de 660 p.

[3] *Massacres of the Mountains : a History of the Indian Wars of the Far West.* By J. P. Dunn, junr. London, Sampson, Low and Co, 1886, in-8° de VII-785 p., avec gravures.

Digitized by Google

trois cent mille âmes dans le vaste territoire situé à l'ouest des Montagnes Rocheuses où il y avait jadis cinq mille habitants. Ce triste résultat est produit par les épidémies, l'usage des spiritueux, la guerre, etc. Il est clair que les relations des aventuriers européens ou américains avec les Indiens ne pouvaient pas être, à l'origine, fort satisfaisantes, et que ces aventuriers, appartenant pour la plupart à la classe des vauriens de la pire espèce, n'étaient pas capables de donner aux Peaux-Rouges une idée très favorable de la civilisation chrétienne ; le gouvernement des États-Unis dut intervenir, et c'est l'histoire de cette intervention, des guerres et des massacres qui l'amenèrent, et des mesures législatives qui en furent le résultat, dont M. Dunn déroule à nos yeux le triste tableau. Le volume est consciencieusement écrit et très agréable à lire.

— M. Keene a réussi à nous donner, dans un volume écrit sans la moindre prétention, une fort bonne histoire de l'Hindoustan depuis l'année 1206 jusqu'en 1806 [1] c'est-à-dire pendant une période de six siècles. C'est, par conséquent, le tableau animé de l'Inde septentrionale sous les Mahométans, et l'auteur s'arrête au moment où le pouvoir des Mongols disparait devant la double influence des Mahrattes et des Anglais. Un livre de cette nature est, comme de raison, le pittoresque récit de guerres, d'invasions et de conquêtes; mais M. Keene n'a pas oublié de multiplier les détails sur la condition sociale des Hindous et de nous tracer un tableau parallèle de leur prospérité sous la domination Musulmane et sous celle des Anglais. Les fautes d'impression sont malheureusement fort nombreuses, et dans un livre d'éducation c'est là un défaut grave, qu'un peu d'attention aurait dû faire éviter.

— Jamais homme politique ne mérita plus que Lord Shaftesbury une biographie consciencieusement faite, écrite avec sympathie et avec soin ; hâtons-nous de dire que les trois volumes de M. Hodder ne laissent rien à désirer [2]. Ceux même qui n'ont pas entendu parler Lord Shaftesbury comme pair du Royaume-Uni, savent apprécier son ardente philanthropie, son dévouement profond aux classes ouvrières, et son souvenir vivra longtemps dans la mémoire des gens de bien, à quelque dénomination qu'ils appartiennent. Il y a peu d'institutions charitables auxquelles Lord Shaftesbury n'ait prêté le concours de son iufluence, de son activité et de sa fortune;

[1] *A Sketch of the History of Hindustan from the First Muslem Conquest to the Fall of the Moghul Empire.* By H. G. Keene. London, Allen and C°, 1886, in-8° de 350 p.

[2] *The Life and Work of the Seventh Earl of Shaftesbury.* By Edwin Hodder. London, Cassell and C°, 1886, 3 vol. in-8° de xiii-1600 p., avec portraits.

Digitized by Google

mais trois surtout méritent d'être mentionnées ici, et peuvent être regardées comme marquant autant d'étapes dans sa longue et laborieuse carrière. Il n'était encore que Lord Ashley lorsque la grave question du travail des enfants dans les manufactures s'imposa à l'attention des hommes sérieux, et, après une lutte incessante, le jeune Lord et ses énergiques coadjuteurs obtinrent une loi qui protégeait contre la rapacité des entrepreneurs et des chefs d'usine la santé et la vie des malheureux enfants obligés de gagner dans des bâtiments malsains une précaire existence. L'établissement des « écoles déguenillées » est une seconde mesure à laquelle Lord Shaftesbury prenait le plus vif intérêt; et enfin il s'occupa sans relâche d'assurer aux ouvriers des logements à bon marché et en même temps convenables. Toutes ces mesures sont parfaitement décrites par M. Hodder, qui a fait un excellent usage des lettres, journaux et documents de toute espèce remis entre ses mains par la famille du noble Lord.

— Le Père Ancherst a écrit un livre que je m'empresse de recommander à mes lecteurs [1]. Le sujet en est très intéressant, et on aime à voir un ouvrage anglais traitant de l'émancipation des catholiques avec impartialité. Même aujourd'hui il y a de l'autre côté du détroit bien des gens, fort aimables d'ailleurs, qui regardent comme une chose déplorable qu'on ait reconnu aux dissidents des droits politiques; il y en a qui vous diront sans sourciller que depuis le règne d'Elisabeth, les catholiques ont toujours joui de la plus grande liberté. Il était temps de rétablir les choses dans leur véritable point de vue, et c'est ce que le Père Amherst a fait avec la plus grande modération. On me dira peut-être que la dignité et l'esprit de justice doivent être pour tout écrivain des qualités naturelles; d'accord, mais l'histoire religieuse de l'Angleterre, telle qu'elle a été racontée de nos jours, nous prouve qu'il est bon de recommander ces qualités avec la même insistance que si on n'en avait jamais entendu parler. Je n'ai qu'un seul reproche à adresser au Père Amherst, c'est d'avoir pris l'année 1820 pour extrême limite de son ouvrage, lorsque la bataille de la liberté religieuse ne fut définitivement gagnée qu'en 1829. Espérons qu'un supplément viendra bientôt terminer cet excellent travail.

— Le livre de M. Daly [2] est intéressant, mais écrit un peu à la hâte, et le style laisse beaucoup à désirer; l'auteur s'est proposé pour

[1] *The History of Catholic Emancipation and the Progress of the Catholic Church in the British Isles (chiefly in England) from 1771 to 1820.* By W. J. Amherst, S. J. London, Kegan Paul, Trench and Co, 1886, 2 vol. in-8o de 656 p.

[2] *Radical Pioneers of the Eighteenth Century.* By J. Bowles Daly. London, Sonnenschein, 1886, in-8o de 357 p.

Digitized by Google

lecteurs les gens affairés qui ne peuvent consacrer beaucoup de temps aux récréations intellectuelles, et qui, sur toutes sortes de sujets, sont obligés de se borner à des résumés. Les causes de la guerre de l'Indépendance aux États-Unis, celles de la Révolution française ont suggéré à M. Daly les meilleurs chapitres.

— Sir Francis Hastings Doyle n'a rien de bien important à nous dire, mais il bavarde très agréablement sur les personnages célèbres avec lesquels il s'est trouvé en rapport, — Gladstone, Carlyle, Sidney Smith, etc. Il faut un certain talent même pour raconter des anecdotes et pour nous dépeindre un salon; ce talent, sir Francis Doyle le possède à un point vraiment remarquable, et les parties sérieuses de son livre ont aussi leur mérite; on sait qu'il jouit d'une juste réputation comme poète, et ceux qui prendront la peine de lire ses *réminiscences* [1] verront que c'est un homme à vues fort libérales et du caractère le plus sympathique.

— M. Hunter avait à peine publié un Dictionnaire géographique des Indes, qu'il s'occupa de le revoir, de le corriger et de le développer. En voici maintenant une seconde édition, ou plutôt voici les huit premiers volumes d'une seconde édition qui en comprendra douze [2]. Si M. Hunter n'avait à songer qu'à cet immense travail, on aurait déjà le droit d'admirer son activité et sa persévérence; mais il est, en outre, un des membres principaux du gouvernement, et il remplit des fonctions qui lui prennent la majeure partie de son temps. Le Dictionnaire géographique est l'occupation de ses loisirs ; c'est un monument d'érudition et de critique.

— *L'English historical Review* [3] contient, dans la livraison d'octobre, outre divers articles importants, deux essais qui nous intéressent plus particulièrement : l'un traite des origines de l'université de Paris ; l'autre est une notice détaillée sur Dupleix, le célèbre gouverneur des Indes françaises.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Reminiscences and Opinions of Sir Francis Hastings Doyle*, 1813-1885. London, Longman and Green, 1886, in-8° de 420 p.

[2] *The Imperial Gazetteer of India*. By W. W. HUNTER, Director-General of Statistics to the Government of India. Second Edition. Vol. I-VIII. London, Trübner, 1886, 8 vol. in-8° .

[3] *The English historical Review*, livraison 3. London, Longmans, in-8o.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

Dans la séance solennelle du 25 septembre dernier (v. st.), l'Académie des sciences a décerné le second prix (de 500 roubles) aux auteurs suivants : M. Goloubovski pour son ouvrage : *Les Petchénègues, les Torcs et les Polovtses avant l'invasion tartare*[1]; M. Petrov, pour ses *Esquisses historiques de la littérature Ukrainienne au XIXe siècle*[2], et M. Latkine, auteur de l'étude juridique sur les *Assemblées nationales de l'ancienne Russie*[3]. La première de ces monographies met en lumière le rôle que jouaient autrefois les peuplades nomades nommées plus haut, leur parenté avec les Turcs et surtout les luttes des princes russes contre elles jusqu'à leur disparition devant les Tartares. Dans la seconde, l'auteur a réuni une masse de données historiques sur les écrivains modernes de l'Ukraine, en comblant par là une regrettable lacune, et il a donné une nouvelle preuve de l'importance que doit avoir cette branche de la littérature russe. — Quant à la monographie de M. Latkine, nous en avons déjà parlé en son temps. — Dans la même séance, l'Académie a mis au concours les thèses que voici : 1° *Histoire des anciennes principautés russes* (Kiev, Polotsk, Smolensk, etc.), sans exclure celles de Lithuanie. 2° *La nation et la république polonaise dans leurs rapports historiques avec la Russie.* 3° *Revue historique et littéraire des écrits polémiques publiés par les Russes des provinces occidentales, vers la fin du XVIe siècle.* 4° *Histoire de la navigation chez les Slaves avant le XIIIe siècle.* 5° *Commentaire sur les traités des grands princes de Kiev avec l'Empire byzantin* (en 907, 911, 944 et 972). 6° *La monnaie russe depuis le XIVe siècle jusqu'à Ivan le Terrible.* 7° *Commentaires synoptiques sur le témoignage d'Ibn-Fodlan relatif aux Russes* (vers 922). D'après le règlement, les thèses proposées par l'Académie ne donnent droit qu'à la récompense secondaire (de 500 roubles). Elle a déclaré, à cette occasion, qu'il ne lui reste du capital Ouvarov que la somme nécessaire pour distribuer les sept

[1] Kiev, 1884.
[2] *Ibid.* 1884.
[3] Saint-Pétersbourg, 1885.

Digitized by Google

récompenses en question, et qu'elle ne sait pas si elle pourra accepter au concours d'autres ouvrages présentés par les auteurs eux-mêmes, les héritiers du comte Alexis Ouvarov ayant fait, dans la fondation du prix de son nom, des modifications qu'elle ignore. Espérons que la volonté du fondateur sera maintenue, et que l'adjudication des récompenses Ouvarov qui a eu lieu le 25 septembre (c'était la 29me) ne sera pas la dernière.

Je passe à la revue bimestrielle, en la commençant par une publication qu'on peut dire presque unique dans son genre. Il s'agit de l'*Histoire sainte de l'ancien et du nouveau Testament* [1], à l'usage des catholiques et munie de la double approbation de l'archevêque latin de Mohilev et du comité savant du ministère de l'instruction publique. La première garantit l'orthodoxie du texte russe ; car, en ce qui concerne l'original allemand du Dr Schouster, il avait en sa faveur déjà en 1884 les suffrages de trente-cinq évêques (d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse). D'ailleurs, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur les notes généralement très courtes placées à la fin de plusieurs paragraphes, pour se convaincre de l'esprit parfaitement catholique dans lequel ce Manuel a été composé. Le nom du traducteur, M. Heesen, savant également versé dans la connaissance des langues classiques, allemande et russe, répond de la fidélité de la traduction. Le style en est simple, mis à la portée des jeunes intelligences. Le livre étant destiné aux catholiques, les citations de l'Écriture-Sainte y sont faites d'après la Vulgate, souvent avec l'original latin en regard ; par la même raison, plusieurs noms propres gardent leur forme latine, ce qui, à mon avis, doit choquer l'oreille russe, habituée à les entendre prononcer différemment : c'est comme si on écrivait en français *Avel*, *Avraham*, *Esfir*, *Machavée*, etc., au lieu de *Abel*, *Abraham*, *Esther*, *Machabée*. Malheureusement, il n'existe point d'édition russe de la Vulgate latine, approuvée par le Saint-Siège ; elle aurait tranché la question. Mais, quoiqu'il en soit des motifs qui ont fait adopter l'orthographe latine des noms propres, je tiens à déclarer que la censure officielle n'y a été pour rien. La divergence d'opinion qui existe entre l'estimable traducteur et moi sur cette question, après tout fort secondaire, ne m'empêchera pas de recommander son travail de la manière la plus chaleureuse.

— Il y a longtemps que le nom de M. Znamenski ne paraît plus dans notre revue. Il vient de donner une quatrième édition de son *Histoire de l'Eglise russe* [2], conduite jusqu'au règne de l'Empereur

[1] Saint-Pétersbourg, 1886, in-8° de xv-255 p. avec 114 gravures, deux cartes et un plan de la Terre-Sainte. Trad. sur la 58e édit. allemande.
[2] Kazan, 1886, in-8o.

Digitized by Google

Nicolas I (1825). Ce manuel remédie bien au manque de livres de cette espèce ; il est pour l'histoire religieuse de Russie ce que pour l'histoire politique du pays est le manuel fait par feu Soloviev. Dans la distribution du sujet, l'auteur suit la marche naturelle, sans introduire des rubriques de convention, sorte de système *cellulaire*, invariablement appliqué à chaque période d'histoire. Partout il s'attache à mettre en relief les faits les plus importants, à garder l'impartialité dans ses appréciations, à être vrai. Il aurait bien fait d'indiquer en tête de chaque chapitre les auteurs principaux à consulter.

— C'est encore à Kazan qu'a été publiée l'intéressante étude sur *Constantin, évêque de Bulgarie, et son recueil d'homélies sur l'Évangile.* [1]. Ce prélat a été un des disciples des SS. Cyrille et Méthode. Contrairement à l'opinion des autres savants, l'archimandrite Antonin (Vadkovski), auteur de l'étude en question, établit que l'œuvre de Constantin n'a pas le mérite d'originalité, que c'est une simple traduction du texte auquel il a ajouté quelques phrases placées au début et à la fin de chaque homélie, en guise de prologue et de péroraison, et où la même pensée revient sous des formes diverses. Ce qui lui appartient en propre, c'est le choix des leçons évangéliques, dans lequel il était dirigé par la vue de l'état moral et intellectuel de ses ouailles, encore peu affermies dans la foi chrétienne. Toujours est-il que l'évêque Constantin a désormais sa place marquée à côté de Clément, autre évêque bulgare, lequel a aussi écrit des homélies. La première partie de l'opuscule contient une esquisse biographique de Constantin et des données bibliographiques concernant son Recueil, reste précieux du xe siècle.

— La commission archéographique de Kiev a réimprimé en brochure séparée [2] une ancienne notice sur *les origines du christianisme en Pologne*, due à la plume de l'archevêque de Cherson, Innocent, célèbre par son éloquence, mort en 1857 : il l'avait publiée en 1842 dans une revue de la capitale. Plus orateur qu'historien, l'auteur prétend que la Pologne, dans la première période de son existence politique, suivait la même religion que la Russie et restait comme elle étrangère à la foi romaine; apparemment, il confond la foi avec le culte et le rite, puisqu'il est aujourd'hui reconnu de tous que la séparation des églises n'eût lieu que vers le milieu du xie siècle. — La brochure a été publiée aussi en polonais.

— M. Sénigov a donné un nouveau travail ayant pour titre : *La plus ancienne chronique synoptique de Novgorod* [3]. Il essaie de

[1] Kazan, 1885, in-8° de 171 p.
[2] Kiev, 1886.
[3] Pétersbourg, 1886.

Digitized by Google

prouver que les lacunes qu'elle offre peuvent être comblées à l'aide des autres chroniques, que le prologue n'en a point été fabriqué par les copistes de Moscou et que le compilateur de la chronique est un certain moine nommé Porphyre, décédé en 1207.

— Les lecteurs de la *Revue* connaissent depuis longtemps le nom et les théories de M. Ilovaïski. Dans un nouvel écrit, intitulé : *Polémique supplémentaire au sujet de la question varego-russe* et *bulgaro-hunnique* [1], il rompt la lance avec plusieurs de ses contradicteurs, sans rien changer à sa théorie ou à ses affirmations d'autrefois. Du reste les articles dont se compose le volume ont été déjà imprimés ailleurs; nous en signalons deux surtout, qui se rapportent au millénaire des saints Cyrille et Méthode.

— Les mêmes apôtres-frères reparaissent dans ses *Esquisses historiques du moyen âge* [2]. Elles font suite aux esquisses et récits d'histoire ancienne et comprennent les sujets suivants : Migration des peuples : Sarmates, Goths, Slaves; — Théodoric le Grand et le triomphe du christianisme; — Attila, roi slavo-hunnique ; — Saint Séverin, Odoacre et Théodoric. — Époque de Justinien le Grand. — Église de Sainte-Sophie. — Séparation des églises; le patriarche Photius; Saints Cyrille et Méthode, apôtres des Slaves;—Lutte entre l'empereur et le pape. — Henri IV et Grégoire VII. — Les Normands en Angleterre et la bataille de Hastings. — L'impératrice Eudoxie et Romain Diogène. — M. Ilovaïski à un talent incontestable d'écrivain; on aime à le lire, et ses *Récits* contribueront sans doute à populariser les notions d'histoire dans les masses.

— M. Tratchevski, professeur à l'Université d'Odessa, a publié à son tour un *Manuel d'histoire du moyen âge* [3] qui fait suite à celui d'histoire ancienne, et sera probablement suivi d'un travail analogue sur les temps modernes. On se rappelle l'effet que son dernier ouvrage : *Manuel d'histoire de Russie* a produit dans une certaine presse.

— L'*Histoire de Livonie depuis les temps les plus anciens*, que publie M. Lipinski, avance lentement, mais d'un pas sûr. Le premier volume est terminé ; le second est déjà au quatrième fascicule [4]. La question des provinces baltiques étant à l'ordre du jour, l'ouvrage de M. Lipinski a le mérite incontestable de l'actualité.

— On sait que les chansons épiques de Kiev se sont conservées parmi les grands Russes, et n'ont guère laissé de traces dans la Russie du midi, leur berceau. Ce fait singulier avait besoin d'être

[1] Moscou, 1886, in-8° de 140 p.
[2] Moscou, 1886, in-8° de 301 p.
[3] Odessa, 1886.
[4] Riga, 1886, in-8° de 96 p.

Digitized by Google

expliqué ; M. Halanski a essayé de le faire dans son écrit : *Les bylines grands-russes du cycle de Kiev* [1]. Il nie tout bonnemeut l'origine kiovienne de ces bylines, ainsi que leur passage dans les contrées du nord. Il en admet plusieurs groupes et place à l'époque du joug tartare (XIIIe-XIVe siècle), la formation du principal d'entre eux. L'explication ne manque pas d'originalité et le travail offre de l'intérêt, lors même qu'on ne partagerait pas les conclusions de l'auteur.

— Il y a à la bibliothèque synodale de Moscou un manuscrit grec (n° 363), contenant le typicon du monastère de Saint-Démétrius de Constantinople. Ce document émane de l'empereur Michel Paléologue, et il a cela de remarquable que la première partie peut en être considérée comme une autobiographie de ce prince ; il s'y dit élu de Dieu, raconte ses gestes militaires, ses luttes contre Charles d'Anjou et autres adversaires [2]. Elle sert d'introduction au typicon lui-même, qui constitue le corps de la pièce, et où sont aussi énumérées les possessions du monastère. M. Troïtski, à qui on doit la découverte du document, en a donné le texte original en son entier en l'accompagnant d'une traduction russe et d'une préface.

— M. Pavlov, un des meilleurs connaisseurs du droit byzantin, a enrichi cette science d'une importante étude ayant pour titre : *Livres légaux, contenant les lois agricoles, pénales, matrimoniales et judiciaires de Byzance, trad. en vieux russe* [3]. Fruit des travaux de dix ans, elle jette un nouveau jour sur l'ancienne législation byzantine qui régissait les Slaves de l'Empire. Le savant professeur croit voir dans les lois agricoles le droit byzantin revêtu de la forme slave ; d'autres, comme M. Ouspenski, pensent, au contraire, que c'étaient des lois en vigueur parmi les slaves, et adoptées par le gouvernement impérial sous la dynastie isaurienne. Toujours est-il, que le nouvel ouvrage de M. Pavlov ouvre une riche veine qui mérite d'être exploitée. Le texte, en vieux russe, est accompagné de l'original grec et précédé d'une docte et solide introduction.

— Signalons deux publications relatives à la Russie sud-ouest : l'une de M. Moltchanowki, intitulée : *Esquisse historique des données de chroniques sur la Podolie avant* 1434 [4], l'autre ayant pour auteur M. Longuinov, et traitant *des villes de la Russie Rouge* au point de vue historique, ethnographique et topographique [5]. Toutes les deux témoignent de l'application et du soin avec lesquelles elles ont été

[1] Varsovie, 1886.
[2] Saint-Pétersbourg, 1885, in-8° de 52 p.
[3] Ibid., 1885, in-8° de 92 p.
[4] Kiev, 1886, in-8° de 424.
[5] Varsovie, 1885, in-8° de 386 p.

Digitized by Google

composées, quoique les efforts de leurs auteurs n'aient pas toujours abouti aux résultats voulus, faute de documents nécessaires. Ainsi, malgré toutes ses recherches, M. Moltchanovski n'est pas parvenu à dissiper les obscurités que présente soit la délimitation exacte, soit l'ethnographie, soit l'histoire de la Podolie avant le XIVe siècle, époque où elle devint un véritable corps politique sous la domination lithuanienne. L'ouvrage s'arrête à l'année 1434, où la Podolie passa sous le régime de la Pologne. — De même, dans l'*Esquisse* de M. Longuinov, on distingue aisément deux parties d'un mérite inégal; autant la première laisse à désirer, faute de bases sûres, autant la seconde partie (comprenant les trois derniers chapitres), abonde en résultats, grâce à la richesse des documents concernant la terre seigneuriale de Zamoïski et ses vastes dépendances, dispersées presque sur toute l'étendue de la Russie Rouge. Ajoutons que l'un et l'autre auteur ont le mérite d'avoir pour la première fois réuni en un seul corps les données relatives aux deux contrées en question.

— Nous devons à M. le comte Moussine-Pouchkine la publication de l'œuvre posthume de son ancien maître, Bauer, professeur à l'Université de Pétersbourg [1]: *Cours d'histoire moderne. Monde germano-romain aux XVe et XVIe siècles ou Époque de la Réforme luthérienne.* Le volume s'ouvre par une notice biographique sur l'auteur, écrite par M. Wassilievski et suivie de souvenirs personnels de l'éditeur. Il peut avoir son utilité, même dans sa forme actuelle; il en aurait cependant bien davantage, si le texte des leçons avait été collationné sur des exemplaires lithographiés, et si l'éditeur ne s'était pas contenté de reproduire les *cahiers* du feu professeur tels quels. Un pamphlet du temps (1525), dirigé contre l'Empereur Frédéric III et attribué généralement au pasteur Hippler, termine le volume, en guise d'appendice : Bauer pensait que c'est une œuvre impersonnelle, qu'elle s'était formée par des additions successives faites depuis 1441 jusqu'à 1525. Il l'a donnée toute entière en russe.

— Le même auteur a publié une monographie sur *Erasme de Rotterdam comme écrivain satirique et l'influence de sa satire sur la société* [2]. Comme la littérature russe ne possède pas de travail spécial consacré au célèbre humaniste, l'esquisse historique de M. le comte Moussine-Pouchkine vient assez à propos. Les auteurs français Merle d'Aubigné, Nisard, Feugère lui ont le plus fourni de matériaux ; la partie biographique domine dans son travail, non sans quelque détriment pour la partie littéraire laquelle aurait gagné à être plus complète et plus appronfondie:

[1] Saint-Pétersbourg, tome Ier, in-8° de 339 p.
[2] *Ibid.*, 1886, in-8° de 56 p.

Digitized by Google

— M. Werzbowski, à son tour, a ajouté à ses anciens écrits une très solide monographie sur *Christophe Warszewiçki* (1543-1603) *et ses écrits* [1]. Elle se compose de trois parties, dont la première est bibliographique, la seconde historique et la troisième littéraire. Avant de retracer la vie de Warchewiçki, l'auteur passe en revue tous ceux qui ont écrit sur le même personnage, depuis Possevin jusqu'à nos jours. Parmi les biographes contemporains, le comte Louis Tarnowski, professeur à l'université de Cracovie, méritait une mention spéciale, et notre auteur en parle avec éloge. La *Vie* de Warszewicki, faite d'après les documents, témoigne d'une grande érudition et de patientes recherches ; peut-être même l'abondance des détails et la préoccupation de réunir le plus de matériaux possible ont-elles empêché l'auteur de retracer la physionomie morale de son héros avec le même soin et le même succès. Tel trait de son caractère paraît exagéré ; en général, les appréciations personnelles de l'auteur ne s'y font pas suffisamment jour. — Ce qui a contribué aussi à rendre le portrait de Warszewicki moins accompli, c'est le peu de profit qu'il a tiré de ses écrits qui en contiennent de nombreux traits et dont il donne, en revanche, une analyse très détaillée, formant pour ainsi dire une œuvre à part. Parmi ces écrits, ayant trait à l'histoire, M. Werzbowski attache une importance particulière aux trois livres sur la Pologne et au treizième livre sur le même pays, c'est-à-dire à l'histoire des deux interrègnes. Outre l'histoire, Warszewicki traita de la théologie, de la philosophie, de la politique (où il se déclare monarchiste), et des différents sujets de circonstance. On a de lui un discours latin prononcé devant Henri de Valois pour l'engager à revenir en Pologne. Dans les dernières années de sa vie, l'ancien secrétaire du roi Sigismond-Auguste embrassa la carrière ecclésiastique, obtint un canonicat et mourut sous Sigismond III, après avoir servi en toute sincérité des partis politiques parfois opposés. On trouve aussi dans le livre de M. Werzbowski de nouveaux détails sur Stanislas Warszewicki, célèbre jésuite, frère de Christophe.

— A la même époque se rattache le mouvement religieux et politique dont la Russie sud-ouest était le théâtre, et la ville d'Ostrog, résidence des princes de ce nom, un des principaux foyers. Constantin Ostrojski, un des plus puissants magnats du royaume, avait établi dans cette ville une imprimerie qui a fonctionné pendant une trentaine d'années et mis au jour une vingtaine d'éditions diverses, destinées à combattre surtout le catholicisme de l'un et de l'autre rite. Tel est le sujet de la monographie de M. Selieçki, intitulée : *Imprimerie*

[1] Varsovie, 1886, in-8° de 51 et 405 p.

Digitized by Google

d'Ostrog et ses éditions [1]. Ainsi qu'il convenait de le faire, l'auteur retrace d'abord les luttes religieuses qui agitaient la Pologne et la Lithuanie à la fin du XVIe siècle; il esquisse ensuite le portrait du prince Constantin qui d'après lui, n'avait au fond aucune foi solide, puisqu'il pactisait avec l'indifférentisme et le protestantisme, tout en se posant comme protecteur zélé de l'orthodoxie gréco-russe. Dans la seconde partie, M. Selieçki donne la généalogie des Ostrojski, retrace l'historique de la confrérie d'Ostrog, et fait connaître avec quelques détails les premières éditions sorties de cette typographie, parmi lesquelles la place d'honneur appartient, sans conteste, à l'édition *princeps* de la Bible slavonne (1581), devenue aujourd'hui une vraie rareté bibliographique. La description des autres éditions d'Ostrog ressemble à un inventaire plutôt qu'à un catalogue raisonné.

— Dans la *Législation et les mœurs de Russie au XVIIIe siècle* [2], M. Golz s'est attaché à montrer l'influence réciproque des lois sur les mœurs de la nation russe et *vice versa*. Le code lui offrait d'abondants matériaux, auxquels il en a joint beaucoup d'autres puisés aux sources contemporaines. Si le tableau qu'il retrace des mœurs russes au XVIIIe siècle n'est pas consolant, ce n'est pas sa faute : car, en commençant son étude, M. Golz avait un faible pour les réformes de Pierre Ier et de ses successeurs; il en est revenu, après l'avoir terminée. Le tableau eût gagné en unité et en suite, s'il n'était pas morcelé en autant d'esquisses distinctes qu'il y a de règnes auxquels elles correspondent.

— Plus d'une fois il a été ici question de l'*Histoire illustrée de Pierre le Grand*, par M. Bruckner, professeur à l'université de Dorpat, à mesure que paraissaient les parties séparées de cette belle et excellente édition, entreprise par M. Souvorine et exécutée avec un brillant succès. Nous tenons à revenir sur l'ensemble de l'ouvrage, afin de le recommander aux amis des études historiques, si toutefois la recommandation ne vient pas trop tard [3]. En Russie même, il n'y avait pas jusque-là d'histoire du Tsar-Réformateur qui fût à la fois populaire, accessible aux masses et mise au niveau de la science moderne. Cette lacune regrettable est désormais comblée, grâce à M. Souvorine, qui a eu l'heureuse pensée de donner en russe le travail que M. Bruckner avait déjà publié auparavant en allemand [4], et qu'il a retouché avec soin. L'ouvrage est dédié à la mémoire de Soloviev, son ancien maître, à qui l'auteur a dû nécessairement

[1] Potchaïev, 1885.
[2] Moscou, 1886, in-8° de 4, 150 et XLVII p.
[3] Saint-Pétersbourg, 1882, 2 vol. gr. in-8° de XX-686, VIII et 27 p.
[4] Berlin, 1879, Collection d'Onken.

Digitized by Google

emprunter beaucoup de choses, ainsi qu'à l'histoire de Pierre I par Oustrialov, pour ne citer que ces deux principales sources. Il se compose de six parties, dont les deux premières embrassent la période de la formation du futur régénérateur du pays ou préparatoire; la troisième partie contient le récit de la lutte du jeune souverain contre les partisans de l'ancien régime; la politique extérieure fait le sujet de la quatrième partie; dans la cinquième, l'auteur donne la caractéristique des réformes législatives et administratives; dans la dernière partie il retrace le portrait de Pierre le Grand et de ses principaux coopérateurs. Il suffit de lire au bas des pages les auteurs auxquels M. Bruckner renvoie le lecteur, pour se convaincre qu'il a constamment puisé aux meilleures sources. Les résultats de son travail coïncident, de son propre aveu, avec ceux de Soloviev, son modèle : comme celui-ci, il pense que la Russie serait devenue une puissance européenne sous Pierre le Grand dont le génie et l'énergie indomptable de volonté l'ont fait avancer rapidement dans la même voie du développement où elle était déjà entrée avant lui. La nation russe peut être fière d'avoir produit un héros, qui sut unir en sa personne à un si haut degré l'élément national et l'élément cosmopolite, et s'assurer ainsi une des premières places dans les annales de l'humanité [1]. Le texte de l'ouvrage est singulièrement rehaussé par de nombreuses gravures, reproduites presque toutes d'après les originaux contemporains de Pierre, et exécutées par des artistes distingués de Paris, d'Allemagne et de Pétersbourg. Une double table des matières et des gravures termine le volume, dont l'exécution matérielle fait honneur aux presses de Souvorine. L'ouvrage mériterait les honneurs d'une traduction française. Il a pour pendant la *Vie illustrée de Catherine II*, que nous devons au même éditeur et dont nous parlerons une autre fois.

— Il y a peu de publications aussi importantes pour l'histoire de l'époque que la *Vie intime de l'empire depuis le 7 octobre 1740 jusqu'au 25 novembre 1741* [2], c'est-à-dire, durant le court règne d'Ivan VI Antonovitch. L'impératrice Élisabeth, s'étant emparée du trône, commença par détruire, autant qu'il était possible, tout ce qui pouvait rappeler son infortuné prédécesseur; elle ordonna donc de brûler une masse de papiers portant la signature ou le nom d'Ivan VI, et de reléguer le reste au fond des archives secrètes de l'État, où ils gisaient jusqu'ici inaccessibles aux regards du public. C'est de nos jours seulement qu'on a permis de les produire au grand jour. La direction des archives du ministère de la justice rend à la science

[1] Tome II, 686 p.
[2] Tome second. Moscou, 1886.

Digitized by Google

historique un véritable service en publiant ces précieux documents, à l'aide desquels il serait aisé de peindre au naturel l'état social et politique de l'Empire d'alors. Sans doute, cela demande une étude préliminaire et une plume exercée. Feu Karnovitch avait essayé de le faire pour le premier volume, paru il y a déjà quelques années [1] : ce volume traitait de l'autorité souveraine et de la Cour impériale; il y a trouvé de quoi faire un tableau des plus intéressants de la Cour russe au XVIIIe siècle. Autant le texte même des documents demande un effort de la volonté pour être lu, autant le travail de Karnovitch, auquel ils ont servi de base, se lit avec aisance et intérêt. Il faut espérer qu'un autre, à son exemple, fera la même chose pour le second volume, publié par la direction des archives, et consacré aux institutions de l'Empire (Cabinet impérial, Sénat dirigeant et le synode). — Ce volume ne sera pas le dernier.

— L'étude de Karnovitch dont nous venons de parler, fait partie de ses *Récits historiques et esquisses sociales*, publiés d'abord dans diverses Revues et réunis ensuite en un volume [2]. Cet intéressant livre contient, en outre, les articles suivants : « Couronnement des souverains russes; Les Moscovites au XVIIe siècle; Les assemblées sous Pierre le Grand; Les deux mariages (de Grégoire Razoumovski); Les frères Trenk en Russie; Les deux duchesses de Courlande; L'abbé Georgel en Russie, et le général Moreau au service russe. »

— Mentionnons encore les *Mémoires de Nicolas Gretch* [3], célèbre journaliste et auteur de la Grammaire russe (1787-1867); on les connaissait déjà en grande partie; mais dans l'édition actuelle il y a des chapitres entiers qui paraissent pour la première fois. C'est un tableau de la société contemporaine plutôt qu'une autobiographie, tableau tracé par un pinceau fort habile, quoique souvent trempé dans du fiel. Le chapitre sur la conspiration du 14 décembre 1825, suivi de notices biographiques sur les principaux décembristes, est du plus haut intérêt.

— On doit savoir grand gré à M. Yagitch, aujourd'hui professeur des langues slaves à l'université de Vienne, d'avoir livré à la publicité la *Correspondance de Dobrowsky avec Kopitar* [4], tous deux à la fois slavistes et critiques éminents. Elle est importante pour l'histoire de la philologie slave durant les trente premières années de notre siècle,

[1] Ibid. 1880.
[2] Saint-Pétersbourg, 1884, in-8° de 517 p. avec 50 gravures, édit. de Souvorine.
[3] *Mémoires de ma vie*. Pétersbourg, éd. Souvorine, in-8° de 504-XLVII, VI et 24 p. avec portrait de l'auteur.
[4] Saint-Pétersbourg, 1885, in-8° de V-107 et 713 p.

Digitized by Google

et sert de complément nécessaire à la correspondance de Vostokov avec le métropolitain Eugène qui personnifiaient en eux, à la même époque, les études slaves dans l'empire de Russie. Le présent volume contient cent cinquante lettres environ, dont quatre-vingt-quinze provenant de Dobrowsky. Dans la savante introduction écrite par M. Yagitch, nous voyons défiler tout un cortège de personnages avec lequels le *docteur angélique*, ainsi que Kopitar appelait parfois son ami, entretenait un commerce littéraire et scientifique. C'est assez dire que nous n'en possédons encore qu'une partie minime et qu'il faudra un second volume, sinon davantage. On comprend combien les lettres doivent être précieuses pour le futur biographe du patriarche des études slaves et instructives pour quiconque s'intéresse aux questions sans nombre qui s'y rattachent.

— Marchant sur les traces du feu prince Pierre Dolgoroukov, deux écrivains, Roummel et Goloubtsev, se sont associés pour continuer son Recueil généalogique et le compléter. Dans le fascicule déjà imprimé sont énumérées soixante-cinq familles sur cent trente demeurées inconnues à Dolgoroukov ; les autres quatre-vingt-cinq paraîtront dans la livraison suivante. Les auteurs ont adopté le même plan que leur prédécesseur et ils ont consulté, outre les ouvrages imprimés, des documents inédits, tant officiels que privés.

— Mais la simple énumération des membres de chaque famille noble, très utile d'ailleurs, n'a point l'intérêt de l'*histoire des familles*, qui parfois se confond avec celle du pays lui-même. Un tel ouvrage manquait. Il vient d'être fait par M. Petrov [1]. L'ouvrage se compose de quatre parties : familles qui descendent de Ruric, familles nobles issues de l'étranger ou anoblies par les souverains de Russie, et anciennes familles nobles d'origine russe (au nombre de vingt-huit). L'élément étranger occupe une place très considérable ; toutefois l'opinion qu'en dehors des descendants de Ruric, tous les nobles de Russie viennent de l'étranger péche par excès; les vingt-huit familles citées plus haut en font foi.

— On lira avec intérêt l'opuscule analogue de Karnovitch : *Les noms des familles nobles et les titres en Russie*, etc. [2]. On y apprendra la différence qui existe entre les noms des familles nobles à l'étranger et en Russie, et pourquoi, parmi ces dernières, il y en a si peu qui les tirent de leurs anciens apanages ; en outre, on verra que l'élément étranger avait envahi la noblesse russe bien avant Pierre le Grand, qu'autrefois c'était la mode de se donner des ancêtres les plus reculés possible, c'est-à-dire de les demander à l'étranger. Jean IV ne

[1] Pétersbourg, 1885, 1er vol., in-4° de 408 p. à 2 col.
[2] Ibid., 1886, in-12 de 248 p.

Digitized by Google

prétendait-il pas descendre en ligne directe de César-Auguste ? En lisant Karnovitch, on croirait que toutes les célébrités politiques et littéraires du pays ont une origine étrangère.

— M. Lubimov, auteur des *Entretiens sur la Révolution française*, ou *contre le Courant*, vient de publier un nouveau travail du plus vif intérêt, sous le titre : *Premières journées de la Révolution française en 1789*, d'après les mémoires d'un témoin oculaire [1]. L'auteur des mémoires est le chevalier d'Aguila, qui a deux fois visité Pétersbourg, et se trouvait à Paris pendant les journées de juillet; il a fait ensuite un récit détaillé de tout ce qui s'était passé sous ses yeux, particulièrement des événements du 17 juillet 1789. C'est cette partie des mémoires que M. Lubimov a mis au jour, en l'accompagnant de quelques notes explicatives et en la complétant, au besoin, par d'autres témoignages contemporains. Le manuscrit d'où il a tiré ces précieux souvenirs de l'émigré français, est dédié à l'empereur Alexandre Ier, à qui il a été offert par l'auteur en 1802, et il se trouvait dans la bibliothèque privée d'Alexandre II ; il en disparut depuis et fut acquis par la bibliothèque publique chez un antiquaire. Le manuscrit entier forme quatre volumes in-folio : il est inédit et n'existe qu'en un seul exemplaire.

— Signalons en terminant le *Voyage de Tchelistchev au nord de la Russie en 1791* [2], imprimé pour la première fois par la Société des bibliophiles russes, sous la direction de M. Léonide Maïkov; l'édition définitive et illustrée des *Pélerinages de Barski aux Lieux-Saints* [3], faite par Barsoukov et deux publications consacrées à la mémoire du regretté comte Alexis Ouvorav. Ce sont des recueils de discours prononcés peu après la mort de l'illustre archéologue. L'un de ces recueils a paru à Kazan [4], l'autre à Moscou [5]. — Dans celui-là, M. Schpilevski, dont la notice prime celles des autres, fait ressortir l'activité scientifique du défunt, et énumère près de deux cent cinquante écrits sortis de sa plume. Parmi les quatorze notices nécrologiques insérées au recueil de Moscou, celle de M. Zabéline, grand admirateur du feu président de la société archéologique de cette ville et archéologue distingué lui-même, se fait remarquer par la justesse de la caractéristique qu'il en donne et par une véritable éloquence du

[1] Moscou, 1886.
[2] Pétersbourg, 1886, grand in-8° de XII et 315 p.
[3] *Ibid.*, 1885-1886, 2 vol. in-8° de LXVI-428 et 383 p., édit. de la société du Palestine. [Il y aura encore deux autres volumes.]
[4] Kazan, 1885, in-8° de 101 p.
[5] Moscou, 1885, in-8° de 78 p., édit. de la société archéologique.

Digitized by Google

cœur. Assurément tous ces témoignages mettent en lumière plusieurs traits de la physionomie si sympathique du comte Ouvarov ; mais ils ne suffisent point pour en faire un portrait accompli et de grandeur naturelle. Il faudrait pour cela une monographie détaillée, bien étudiée et tracée d'une main habile ; il faudrait auparavant recueillir en volume quantité d'autres discours prononcés par des juges non moins compétents, tels que MM. Bytchkov, Léonide Maïkov, feu Kostomarov, etc.

J. MARTINOV,
de la Compagnie de Jésus.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

LA SUÈDE ET LA FINLANDE EN 1885

Il n'y a pas de nouveaux recueils historiques à signaler en Suède, mais les anciens continuent à paraître : la *Revue historique*[1], publiée par E. Hildebrand, pour la Société historique de Suède, contient : la bibliographie historique de la Suède pour 1884, par C. Silfverstolpe ; des notices critiques, des nouvelles littéraires, de petits articles, des documents, entre autres huit lettres où le baron Carl Bonde rend compte au roi Gustave IV de ses entrevues avec le premier Consul Bonaparte (1801-2), en suédois et en français ; enfin six mémoires plus étendus, par J. Fr. Nystrœm, sur le grand manufacturier Jonas Alstrœmer, d'après l'ouvrage de Strâle sur la *manufacture d'Alingsâs* ; par J. S. Boëthius, sur le gouvernement commun du duc Charles (IX) et du Conseil d'État suédois, de 1594 à 1596 (part. II) ; par C. Sprinchorn, sur les relations de la Suède avec les Pays-Bas depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1614 ; par S. Berg, sur les sociétés historiques de province, qui sont au nombre de dix ; par Oscar Alin, sur la composition de la haute cour de 1818 ; par Hans Hildebrand, sur les poids et mesures en Suède, à propos de l'ouvrage de L. B. Falkman sur le même sujet ; par Ellen Fries (la savante demoiselle dont nous avons signalé une thèse historique en 1882[2]), sur Erik Oxenstierna comme gouverneur de l'Esthonie en 1646-1653, notice où les qualités littéraires sont heureusement alliées à l'érudition ; enfin un anonyme (sans doute l'éditeur de la *Revue*) a donné un extrait de la relation de voyage de Henrik Norman, chargé de représenter les cinq ducs Poméraniens au couronnement du roi Erik XV en 1561, relation écrite en bas-allemand par le secrétaire Simon Fischer. — Les autres revues qui s'occupent accessoirement d'histoire sont : *Feuille mensuelle de*

[1] *Historisk tidskrift* utgifven af Svenska historika fœreningen. 5e année, 1885, 4 livr. in-8o, Stockholm, 370-92-3 p., 2 append., et notamment le catalogue des manuscrits de la collection de Bergshammar, appartenant à la famille Sack (36 p.)

[2] *Revue des quest. histor.*, 1er janv. 1882, p. 268.

Digitized by Google

l'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie [1]; *Revue archéologique de la Suède* [2], publiée pour la même Académie par Hans Hildebrand, qui a inséré dans le tome VII une importante étude sur la statue de Saint-Georges sculptée par ordre de Sten Sture l'ancien ; *Revue de la Société d'archéologie suédoise* [3], contenant entre autres articles : la bibliographie archéologique de la Suède en 1882-84, par Oscar Montelius, et deux études de Hans Hildebrand sur les établissements de bienfaisance au moyen âge ; *Communications du musée national* [4], où L. Loostrœm a traité des tisseurs artistiques de Stockholm au XVIIIe siècle et notamment de Per Hillestrœm ; *Matériaux pour l'histoire ancienne de la civilisation dans le Sœdermanland* [5], publié pour la Société archéologique de cette province par J. Wahlfisk ; *Revue suédoise des autographes* [6], où a paru une lettre du cardinal de Richelieu au roi Gustave Adolphe ; *Communications des archives nationales de Suède* [7], publiées par C.-G. Malmstrœm, où E.-W. Bergman, poursuivant le Registre des délibérations du Conseil d'État, est arrivé aux règnes de Gustave Adolphe II ; *Actes de la Bibliothèque royale* [8] ; *Actes et revue de l'Académie des sciences militaires* [9], où il est question de l'origine et du développement d'une sorte de réserve appelée *vargering ; Le collecteur* [10], recueil du comité des travaux de la Société de littérature suédoise ; *Revue septentrionale pour la science, l'art et l'industrie* [11], publiée par O. Montelius pour la fondation Letterstedt, et donnant la bibliographie de l'archéologie préhistorique du Nord en 1883-84, par le danois Sophus Müller ; *Nouvelle Revue suédoise* [12], publiée par R. Geijer ; *Revue septentrionale* [13], publiée par A. Noréen; *Chronique contemporaine* [14], publiée par Arvid Ahnfelt, où les lecteurs français remarqueront une lettre adressée en 1814 à Talleyrand par M. de Rumigny, ministre de

[1] *Vitterhets-, Historie-, och Antiquitets-Akademiens månadsblad.*
[2] *Antiqvarisk tidskrift fœr Sverige*, t. VII.
[3] *Svenska Fornminnesfœreningens tidskrift*, t. VI.
[4] *Meddelanden från Nationalmuseum.* N° 6, append.
[5] *Bidrag till Sœdermanlands ældre kulturhistoria*, på appdrag af Sœdermanlands Forminnesfœrening. VI.
[6] *Svenska Autografsœllskapets tidskrift.*
[7] *Meddelanden från Svenska Riksarchivet*, IX.
[8] *Kongl. Bibliotekets handlingar.*
[9] *K. Krigsvetenskaps-Akademiens handlingar och tidskrift.*
[10] *Samlaren, Tidskrift utgifven af Svenska Literatursœllskapets arbetsutskott*, 6e année.
[11] *Nordisk Tidskrift fœr vetenskap, konst och industri.*
[12] *Ny svensk tidskrift.*
[13] *Nordisk Revy*, 2e année.
[14] *Ur dagens krœnika. Månadsskrift fœr skœnliteratur, teater och politik.*

Digitized by Google

France à la cour de Suède. D'autres périodiques renferment des mémoires assez étendus pour que ceux-ci soient cités à leur place.

Il n'y a pas de nouveaux recueils de documents, sauf les *Souvenirs de la cour de Suède tirés des rapports de diplomates étrangers* [1] par Sævola, traductions souvent inexactes et résumés qui s'adressent plutôt aux gens du monde, et les *Archives historiques de l'impôt foncier* [1] par J.-E. Hultgren, où les textes sont souvent tronqués et modernisés; mais plusieurs des anciens recueils se continuent : *Diplomatarium suédois à partir de l'année 1401* [2], publié pour les Archives nationales par Carl Silfverstolpe; *Traités de la Suède avec les puissances étrangères* [3] et autres documents connexes, publiés par O.-S. Rydberg, qui a laissé le t. III inachevé, en attendant la publication des sources hanséatiques de la fin du moyen-âge, et qui a passé aux temps modernes avec le t. IV; *Protocoles du Conseil d'État Suédois* [4], publiés pour le compte des Archives nationales par N. A. Kullberg; à côté de ces sources on peut également citer : *Ma vie de 1731 à 1775* [5], autobiographie de l'académicien Gustave-Frédéric Gyllenborg, publiée avec des remarques par Gudmund Frunck; *Souvenirs des règnes de Charles XIV* (Bernadotte), *Oskar I et Charles XV* [6], seconde partie comprenant les mémoires de S. G. Von Troil.

Nous n'avons pas à mentionner d'autre histoire générale que les *Récits de l'histoire de Suède* [7], commencés par feu C. Georges Starbæck, continués par P.-O. Bæckstrœm, et dont il paraît une nouvelle édition revisée; nous avons en revanche, ce qui vaut beaucoup mieux dans l'état actuel de nos connaissances, deux ouvrages conçus dans de larges proportions et qui traitent, d'une manière approfondie, deux périodes des plus importantes de l'histoire de Suède : le septième volume de l'*Histoire de Suède sous les rois de la Maison Palatine* [8] ou des Deux-Ponts, par le Conseiller d'État Frédéric-Ferdinand Carlson, forme le tome second de l'*Histoire du régne de*

[1] *Utlændska diplomaters minnen från Svenska hofvet.* Skildringar samlade ur deras anteckningar, l. II. Stockh. 384 p. in-8°.

[2] *Grundskatte historisht arkiv.* Stockh. 390 p. in-8°.

[3] *Svenskt Diplomatarium från och med år 1401.* T. II, fasc. 5, p. 749-867 ; t. III, fasc. I, p. 1-96. Stockh. in-4°.

[4] *Sverges traktater med fremmande magter.* T. IV. fasc. I (1521-1534), 96 p. Stockh. in-4°.

[5] *Svenska Riksrådets protokoll*, t. III, 1633. Stockh. 376 p. in-8°.

[6] *Mitt Lefverne, 1731-1775.* Stockh. 133 p. in-8°.

[7] *Minnen från Carl XIVs, Oscar Is och Carl XVs dagar.* T. II. Stockh. 367 p. in-8°.

[8] *Sveriges historia under Konungarne af Pfalziska huset.* VII.

Digitized by Google

Charles XII [1], et s'occupe, comme le titre l'indique, beaucoup plus des affaires intérieures de la Suède que des campagnes du nouveau Pyrrhus, du moderne Téméraire; le récit, qui s'étend de 1700 à 1707, est basé sur l'étude de sources négligées, qui sont conservées aux Archives nationales et dans celles d'Engsœ. Le volume suivant ne se fera sans doute pas attendre, puisque l'expédition en Ukraine fait déjà l'objet d'un mémoire publié dans les *Actes de l'Académie Suédoise* [2]. Le professeur C. T. Odhner, reprenant l'*Histoire politique de la Suède*, à peu près à l'époque où Carl-Gustav Malmstrœm l'avait laissée, a consacré tout un volume aux huit premières années du règne de Gustave III [3], et son œuvre, qui paraît devoir être non moins volumineuse que celle de son prédécesseur, en sera le digne pendant. — *Le Moyen âge de la Suède* [4], par Hans Hildebrand, est plutôt une esquisse de la civilisation qu'une véritable histoire.

Outre les monographies déjà citées, qui ont paru dans des recueils, nombre d'autres ont été publiées à part : *Sur la chronologie de l'âge de bronze particulièrement en Scandinavie* [5], par Oscar Montelius ; *Recherches sur la plus ancienne histoire de la Suède*. I, le Poème de Beowulf comme source de l'ancienne histoire du Nord [6], par Pontus Fahlbeck ; *Études sur l'histoire hanséatico-suédoise*, [7], thèse de Karl-Gustaf Grandinson ; *Éclaircissements sur la situation de Visby* [8], pendant le moyen âge, au point de vue du droit maritime, par J. Kreüger ; *Matériaux pour l'histoire comtale et baroniale de la Suède, de 1561 à 1655*. I, règnes d'Erik XIV et de Jean III [9], thèse de Gustaf Forsgrén; *la Guerre contre le Danemark de 1675 à 1679* [10], par

[1] *Sveriges historia under Carl den tolftes regering*. T. II. Stockh. 524 p. in-8°, avec 1 carte.

[2] *Carl den tolftes tåg mot Ryssland*, p. 321-396 de *Svenska Akademiens handlingar*. T. 61. Stockh. 400 p. in-8°.

[3] *Sveriges politiska historia under konung Gustaf IIIs regering*. T. I, 1771-1778. Stockh. VII-607 p. in-8°.

[4] *Sveriges Medeltid*. Kulturhistorisk skildring. T. II, p. 161-272. Stockh. in-8°.

[5] *Om tidsbestæmning inom bronsåldern* med særskildt afseende på Skandinavien. Stockh. in.8°, 336 p., 2 cartes et 6 pl. (formant le t. X de *Kongl. Vitterkets-Historie, och-Antiquitets-Akademiens handlingar*. nouv. série.

[6] *Forskningar rœrande Sveriges ældsta historia*. Lund, 90 p. in-8° (extr. de *Antiqvarisk tidskrift fœr Sverige*, t. VIII. fasc. 2, Stockh.)

[7] *Studier i Hanseatisk-Svensk historia*, II. 1332-1365. Stockh. 118 p. in-8°.

[8] *Bidrag till upplysning om Visbys sjœrœttsliga fœrhållanden under medeltiden*, Lund. in-8°.

[9] *Bidrag till svenska gref-och friherreskapens historia* I. Stockh. 217-XXXIX p. in-8°.

[10] *Kriget mot Danmark*. Stockh. 296 p. in-8°, avec carte et portr.

Digitized by Google

Gustaf Bjœrlin; *Relations de Gustave III avec la Révolution française* [1], thèse de Nils Akeson; *l'Union politique de la Suède et de la Norvège* [2], un programme suédois, par Nils Hœjer; *Matériaux pour l'histoire de l'Union Scandinave après 1814* [3], par Marcellus ; *Sur les mesures et les poids en Suède* [4], exposé historique par Ludvig B. Falkman.

Les publications biographiques et généalogiques sont assez nombreuses : *Souvenir du comte Johan-Gabriel Oxenstjerna, maréchal du Royaume* [5], et poète de l'entourage de Gustave III, par C. D. af Wirsén ; *Vie et actes de J. Svedberg* [6], contribution à l'histoire de l'église suédoise, thèse de Henry W. Tottie; *Notices biographiques sur les membres de l'Académie R. des sciences de Suède décédés après 1854* [7] ; *Souvenir des pasteurs et des instituteurs du diocèse de Gœteborg* [8], d'après des sources pour la plupart inédites, par C. W. Skarstedt ; *les Fonctionnaires religieux et scolaires du diocèse de Kalmar* [9], suite depuis 1841 jusqu'à nos jours, par les soins de l'évêque du diocèse, édité par P. Sjœbring; *Histoire de la nation Œstgœtique à l'Université d'Upsula* [10], par le Dr Constans Falk, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle maison des étudiants de cette nation; *La Nation Skanienne à l'Université de Lund, de 1833 à 1883* [11], notices biographiques par Carl Sjœstrœm; *Annuaires des familles suédoises* [12]; *la Famille Aschan* [13], notices généologiques par Otto Bergstrœm. La notice *Sur la ville d'Askersund* [14], dans le gouvernement d'Œrebro, avec les plus anciennes et les plus grandes familles : Sundblad, Lind-

[1] *Gustaf IIIs fœrhållande till Franska Revolutionen.* I. Lund, 141 p. in-8°.

[2] *Statsfœrbundet mellan Sverige og Norge.* Stockh. 211 p. in-8°.

[3] *Bidrag till den Skandinaviska Unionens historia efter 1814.* Stockh. 216 p. in-8°.

[4] *Om mått och vigt i Sverige.* t. II. : temps modernes, de 1606 à 1739. Stockh. VII-228 p. in-8°.

[5] *Minne af riksmarskalken grefve Johan-Gabriel Oxenstjerna,* p. 31-301 du t. 61 de *Svenska Akademiens handlingar.* Stockh. in-8°.

[6] *Jesper Svedbergs lif och verksamhet..* T. I. Upsala, IV-218 p. in-8°.

[7] *Lefnadsteckningar œfver komgl. Svenska Vetenskaps-Akademiens efter år 1854 aflidna ledamœter.* T. II, fasc. 2 et dern, p. 433-604. Stockh. in-8°.

[8] *Gœteborgs stifts herdaminne ur kyrkan och skolan,* fasc. VIIe et dernier, p. 983-1206. Lund, in-8°.

[9] *Tjenstemœn vid fœrsamlingarne och læroverken uti Kalmar stift* (Clerus Calmariensis). Kalmar, 288 p. in-8°.

[10] *Œstgœtai Upsala studerande Nations historia.* Linkœping, 137 p. in-8°.

[11] *Skånska Nationen vid Lunds Universitet.* Lund, 433 p. in-8°.

[12] *Svensk Slægtkalender.* 2e année. Stockh. 352 p. in-8°.

[13] *Slægten Aschan.* 42 p. avec table généal. (non mis dans le commerce).

[14] *Om Askersunds stad.* Askersund, 56 p. in-8°.

Digitized by Google

blad, Berg, Vahlenberg, Lundberg, Qvist, Christiernsson, Schiultz, Stark, Tybeck, Hoberg, Mœller, etc., par G. O. S., nous sert tout naturellement de transition aux histoires purement locales : *Notes sur la ville de Helsingborg et ses environs* [1], par Émile Key ; *Visingsœ avec notes sur le comté de Visingsborg* [2], par Vilhelm Berg ; *Châteaux et manoirs suédois* [3], par Carl-Arvid Klingsporr.

Les études historiques sont cultivées en Finlande par plusieurs Sociétés anciennes ou nouvelles : d'abord la *Société historique*, issue de la Société de littérature finnoise, qui en était l'année passée à son huitième fascicule, mais qui n'a rien publié cette année ; ensuite la *Société pour la publication de documents sur l'histoire d'Abo*, qui a été fondée par la Direction du musée de cette ville, et qui a continué ses publications en donnant des *Extraits du Registre judiciaire de la ville d'Abo* [4], en 1624-25, édité par Carl von Bonsdorff ; enfin la *Société de littérature suédoise en Finlande*, qui s'est constituée sous la présidence du professeur C. G. Estlander, et dont le premier fascicule de *Transactions et mémoires* [5] contient plusieurs travaux historiques, entre autres une notice de W. Lagus sur deux émigrés en Finlande (1795), dont l'un était le duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe I. La *Revue finnoise pour les belles-lettres, les sciences, l'art et la politique* [6], publiée par C. G. Estlander, contient la suite des articles de K. K. Tigerstedt sur Gœran-Magnus Sprengtporten ; le journal du siège de Sveaborg, par le commandant de cette place, le lieutenant-colonel B.-J. Aminoff ; et une étude de A.-G. Fontell sur la population de la Finlande comparée à celle de la Suède en 1571. Il a paru deux nouveaux volumes du *Suomi* [7] ; quoique ce recueil de la Société de littérature finnoise soit plus spécialement consacré à la linguistique et à l'ethnographie, il renferme pourtant aussi quelques pièces qui intéressent l'histoire ; on peut signaler, dans les deux volumes parus en 1885, les volumineux comptes rendus qui contiennent bien des faits et des documents historiques ; et, dans le tome XVII, le catalogue, par K. Krohn, des légendes

[1] *Anteckningar om Helsingborgs stad och granskap*. Hels. 238 p. in-8° avec 2 cartes.

[2] *Visingsœ jemte anteckningar om Visingsborgs granskap*. Gœteborg, XIV-217-93 p. in-8°, avec 2 cartes.

[3] *Svenska slott och herresæten :* I, Tyresœ, 55 p. avec 2 pl. : II, Horn, 22 p. et 1 pl. ; III, Hœgsjœgård, 29 p. et 3 p. Stockh. in-4°.

[4] *Bidrag till Abo stads historia*, utgifna på fœranstaltande af Bestyrelsen fœr Abo stads historiska Museum. II : *Utdrag af Abo stads domboh*. Helsingfors, II-178 p. in-8°.

[5] *Fœrhandlingar og uppsatser*. I. 1885-6. Hels.

[6] *Finsk tidskrift fœr vitterhet, vetenskap, konst och politik*. Hels.

[7] *Suomi. Kirjoituksia isæn-maallisista aineista*. 2e série. Hels. in-8°, t. XVII, XI-414 p. ; t. XVIII, IV-367 p.

Digitized by Google

mythiques, historiques et autres, recueillies par les soins de la Société ; quant aux importantes recherches d'Arvid Genetz, sur la langue des Finnois d'Olonetz, avec spécimens, vocabulaire et grammaire, elles ne se rattachent que de loin à notre sujet : le tome XVIII est presque entièrement consacré aux choses du passé ; il contient le recueil des phrases tirées des anciennes poésies populaires par F.-J. Peterson ; l'étude de K. E. Petander sur le langage de la traduction de la bible faite en 1642 ; l'article de Ernest A. Hagfors sur les anciennes cérémonies nuptiales dans la paroisse d'Orimattilla, et le catalogue des manuscrits, en partie archéologiques et historiques, de la Société par Gustave Grotenfelt. La Société d'archéologie finnoise a donné le tome VII de son *Recueil* [1], où il y a cinq mémoires, avec une brève analyse en français : Antiquités du canton d'Ilamantsi par Reijo Tirronen ; les églises de Messukylæ et de Hauho par Eliel Aspelin; le grand et remarquable calice en argent doré de la cathédrale de Borgâ par le même ; de quelques polyandres à incinération, probablement gothiques, qui ont servi plus tard aux Virolais (Esthomiens) de la Livonie, par J. Jung ; et les antiquités du canton de Vehemaa, par Gust. Killinen. On doit encore citer dans le *Veilleur* [2], revue mensuelle, rédigée par Rein, J.-R. Danielson, G. Grotenfelt, Edv. Hjelt, E.-G. Palmén, W. Sœderhjelm, O.-E. Tudeer : coup d'œil sur la littérature suomalaise en 1884 ; épisodes finnois de la fin du XVIIIe siècle; sur l'histoire de nos chemins de fer par E.-G. Palmén ; sur le culte rendu à l'ours par Hj. Appelgreen; l'état de l'agriculture en Finlande il y a 150 ans ; André Fryxell et son histoire de Suède, par E.-G. Palmén; notice sur le sculpteur J. Takanen, par Eliel Aspeln ; dans la *Revue de la Société pédagogique* [3], périodes remarquables de l'histoire ancienne de l'instruction publique en Finlande, par K. G. Leinberg, et l'école de Bergenheim à Abo, par le même ; dans la *Revue militaire finnoise* [4], documents sur l'école militaire de Haapaniemi, par le même; dans les *Notices sur la nature et la population de la Finlande* [5], publiées par la Société des sciences de Helsingfors, les études de K. Hællsten sur les cranes finnois des paroisses de Paldamo et d'Utsjoki, et sur les cranes erses-mordouines du gouvernement de Tambov en Russie ; dans

[1] *Finska fornmines færeningens tidskrift.* — *Suomen muinais muistoyhdistyksen.* VII. Hels. 217 p. in-8o, avec de nombreuses planches, cartes et figures.

[2] *Valvoja.* 5e année. Hels. 618 p. in-8o.

[3] *Tidskrift utgifven af Pedagogiska Fœreningen i Finland.* Hels.

[4] *Finsk militær Tidskrift,* 1884; l'extr. cité a paru à Jyvæskylæ en 1885.

[5] *Bidrag till kænnedom om Finlands natur och folk,* fasc. 40. Hels, in-8o.

Digitized by Google

l'*Aurore, album de la Nation Savo-Karjalaise* [1], les notes sur la cour du duc Jean à Abo ; de la richesse dans quelques villes de la Finlande septentrionale, et diverses nécrologies.

On n'a, pas plus que l'année passée, à énumérer d'histoire politique, mais en revanche un certain nombre de monographies sur divers sujets : *les habitants de la Finlande au temps du paganisme* [2], par J. R. Aspelin ; *Esquisses de l'histoire de la civilisation en Finlande* [3], par R. Hertzberg ; *Journal de Karl Ekman en 1788* [4], résumé et annoté par J. Oskar I. Rancken; *Notre gouvernement et nos diètes* [5], coup d'œil sur le développement constitutionnel de la Finlande pendant les vingt dernières années, par Edv. Bergh; *Histoire de la traduction finnoise de la Bible jusqu'au temps de Gezelius* [6], par J. A. Cederberg; *Coup d'œil rétrospectif sur les actes de la Société des médecins finnois pendant un demi siècle* [7], par Otto E. A. Hjelt; *Revue des combattants de Vœrâ pendant la guerre de 1808-9* [8]; *Brève esquisse de l'histoire des troupes finnoises* [9], par G. A. Gripenberg ; *Matricule statistique et biographique des paroisses et du clergé évangelico-luthérien de la Finlande, d'après la matricule dressée en 1873 par l'évêque A. J. Hornborg* [10], par Ludv. Wennerstrœm ; *Documents pour la connaissance de notre pays* [11], recueillis par K. G. Leinberg ; *Tableaux de la ville de Kajaani* [12], de 1651 à 1700 et de 1720 à 1809, par Hannes Gebhard ; *Description de la paroisse de Nykyrko et de la ville de Nystad dans les temps passés* [13], par Fr. Aalto ; *Brève description de Willmanstrand* [14], par A. Lindh ; *Rapport sur le voyage d'exploration finnoise à Sodankylæ*

[1] *Koitar. Savo-Karjalaisen osakunnan albumi.* IV. Hels., 225 p.

[2] *Suomen Asukkaat pakanuuden aikana.* Hels., 92 p. in-12 avec 97 fig. dans le texte.

[3] *Kulturbilder ur Finlands historia.* Hels.

[4] *Dagbok 1788* af Karl Ekman (Från Anjala fœrbundets tid, I) Stockh. VII-27 p.

[5] *Vår styrelse och våra landtdagar*, Hels. Livr. 9-10.

[6] *Suomalaisen Ramatun historia Gezeliusten aikoihin saakka.* Abo.

[7] *Skrifter utgifna af finska lækaresœllskapet vid dess femtio års fest.* I : *En återblik på finska lækaresœllskapets femtioårriga verksamhet.* Hels.

[8] *Mænstring med kæmparne från Vœrâ från 1808-9 års krig.* 2e édit. Wasa.

[9] *Lyhyt ote Suomalaisten sotajoukkojen historiasta.* — *Kort utkast till de finska troppernes historia.* Hels. avec 14 pl. col.

[10] *Tilastolinen ja biografillinen Suomen evankelis-lutherilaisen seurakuntain ja papiston matrikkeli.*, Borgâ, XII-538-50 p,

[11] *Bidrag till kænnedom af vårt land*, fasc. I. Jyvæskylæ.

[12] *Kuvaelmia Kajaanin kaupungista.* Hels.

[13] *Kertomuksia Uudenkirkon ja Uudenkaupungin entisiltæ ajoilta.* Abo.

[14] *Lyykæinen Kertomus Lappeenrannasta.* Hels.

Digitized by Google

et à Kultala, dans les années 1882-3 et 1883-4, avec des tableaux de la Laponie [1], par les membres de l'expédition, Selim Lemstrœm, Ernst Biese, Alfred Petrelius, Axel Heinrichs, K. Granit, Uno B. Roos, et Santeri Dahlstrœm; *Dans la Finlande orientale* [2], par Severin Falkman ; *Un voyage en Finlande* [3], traduit du suèdois de Z. Topelius en allemand, par Hermann Paul ; *Catalogue des collections ethnographiques des Nations de l'Université finnoise* [4], par T. Schwindt.

E. Beauvois.

[1] *Suomalaisesta tutkimusretkestæ Sodankylææn ja Kultalaan vuosina 1882-83 ja 1883-84, ynnæ kuvaelmia Lapista.* Hels. 155 p. in-8°, avec 1 chromolith. et 9 photolithogr.

[2] *I Œstra Finland. — Itæ Suomessa*, fasc. 3-4 avec 30 fig. Hels.

[3] *Eine Reise in Finland*, Hels. 2e édit. avec ill.

[4] *Katalog œfver finska studentafdelningarnes et Inografiska Samlingar.* Hors., livr. en finnois et en suèdois.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 19 novembre dernier, M. Gaston Paris, en qualité de président, a proclamé les prix décernés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nous avons déjà annoncé que notre directeur, le marquis de Beaucourt, avait obtenu le grand prix Gobert pour son *Histoire de Charles VII*. Le second prix à été donné à M. Pfister pour ses *Études sur le règne de Robert le pieux*. M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie, a lu ensuite une notice sur les travaux d'Ambroise Didot, le traducteur de Thucydide et d'Anacréon, l'historien des Aldes. M. Maspero a présenté une étude sur les momies royales d'Égypte. Trouvées en 1871, mais cachées alors par ceux qui les avaient découvertes, ces momies furent achetées en 1881 seulement par M. Maspero pour le Musée de Boulaq : ce sont des cercueils de Rois de la XVIIIe, XIXe et XXe dynastie, ceux qui délivrèrent l'Égypte des Pasteurs et conquirent l'Éthiopie : ils se nomment Thoutmos, Ramsès et enfin Sésostris. On comprend par ces noms l'intérêt de cette découverte et de la communication à laquelle elle a donné lieu.

Dans une précédente séance, M. de Lasteyrie, qui continue si bien à l'École des Chartes le cours d'archéologie du moyen âge fondé par Jules Quicherat, a lu un mémoire sur l'Église romane d'Aulnay, située entre Melle et Saint-Jean-d'Angely. Construite sous Louis VII, elle offre des sculptures si remarquables, qu'au jugement de M. de Lasteyrie, l'art du XIIe siècle a rarement produit quelque chose d'aussi complet. M. Gaston Boissier a parlé de Commodien, le plus ancien poète chrétien que l'on connaisse. Il vivait au IIIe siècle, et un poème de lui, édité en 1851 d'après un manuscrit de la Bibliothèque de sir Thomas Philipps, est écrit en latin vulgaire, avec une versification rythmique, tandis que celle de la haute latinité était métrique. L'évêque Commodien était pourtant un lettré, et il y a dans son style de nombreuses réminiscences de Virgile. Si donc il s'est servi du latin vulgaire, on peut croire qu'il l'a employé avec intention, et ce fait jette un nouveau jour sur l'histoire de la littérature et l'usage de la langue latine à cette époque.

A l'Académie des sciences morales et politiques (2 octobre), M. Dareste a expliqué comment avaient lieu les élections à Pompéi. A

Digitized by Google

l'aide des quinze cents affiches électorales environ, peintes sur les murs, qui ont été mises au jour depuis les travaux de déblaiement ; on peut établir que chaque année on élisait dans cette ville deux édiles et deux décemvirs pour exercer le pouvoir, sous le contrôle d'un conseil composé de cent décurions nommés à vie. L'élection se faisait par le suffrage universel, mais la ville était divisée en plusieurs sections votant séparément, et chaque candidat devait, pour être élu, réunir la majorité relative des suffrages dans la majorité absolue des sections.

La même Académie des sciences morales a entendu la (23 octobre) lecture d'un mémoire du même M. Rodolphe Dareste sur la législation antique des Perses. Malgré la rareté des documents, on peut très bien reconnaître les principales lignes de cette législation et du droit privé chez ces peuples. Le jugement de Dieu s'y retrouve sous la forme d'épreuve par l'immersion dans l'eau. C'est une honte d'être débiteur de quelqu'un, mais il est naturel que le mariage soit une vente ou uu achat, et l'inceste est recommandé, car la coutume et la loi favorisent les unions entre frères et sœurs. Le droit de propriété est absolu ; on rencontre le testament, mais aussi la *vendetta*, et ainsi on peut reconnaître sur plus d'un point les tristes aberrations où étaient entraînés les peuples, avant d'être ramenés par l'influence chrétienne au respect de la dignité humaine. On voit donc une fois de plus de quel esclavage moral la religion du Christ est venue délivrer le monde. Il y a dans ce contraste entre le monde païen avant Jésus-Christ et le monde chrétien depuis Jésus-Christ, un fait éloquent que le plus distrait ne peut s'empêcher de reconnaitre, et on le proclamerait hautement, si, pour éviter de formuler une conclusion, on avait soin d'avancer, d'éliminer un des termes du raisonnement. Ainsi on admet bien l'aspect différent du monde depuis Jésus-Christ, mais on déclare que c'est le résultat d'une évolution de l'humanité, naturelle, dit-on, quoique cependant inconnue depuis quatre mille ans, et on ne trouve pas dans ce fait une influence divine, car la négation du surnaturel dans l'histoire est la tendance la plus fatale de ce temps.

L'automne est le moment des vacances, et par cela même l'époque indiquée pour plus d'un Congrès, plus d'une réunion de Sociétés. Le congrès des Orientalistes s'est ouvert à Vienne, le 27 septembre, sous la présidence de l'archiduc Régnier. Toutes les nations européennes y étaient représentées et la Chine elle-même y avait envoyé un délégué. Le discours d'ouverture, prononcé en français par M. de Kremer, président du comité d'organisation, a fait ressortir le rôle, souvent inaperçu du grand fleuve autrichien, le Danube, comme trait d'union entre l'Orient et l'Occident. M. Scheffer, directeur de l'École des

Digitized by Google

langues orientales de Paris, a offert deux volumes de travaux rédigés pour le Congrès par les professeurs de l'École. M. Beauregard, de Paris, a raconté l'histoire d'un collier du Mérite agricole (rien n'est nouveau !) décerné en Égypte pour le bon choix des fourrages, à une Dame de la 18e dynastie. Miss. A. Edwards a présenté, sur la regrettable dispersion des monuments trouvés dans les nécropoles égyptiennes récemment découvertes, un travail important que le Congrès a décidé de faire traduire en français. Si notre pays n'avait pas été condamné depuis plus d'un siècle à l'abandon de sa politique catholique et nationale, les relations avec l'Orient, suivies sous Louis XIV et Louis XVI, eussent été plus avancées : dès lors le progrès de la connaissance de ces nations éloignées eût été plus grand.

L'Institut catholique de Paris a tenu le 18 novembre sa séance publique annuelle, où Mgr d'Hulst a présenté un remarquable rapport. Le docte prélat a examiné : 1° le rôle des catholiques en face du mouvement général qui emporte aujourd'hui l'humanité ; 2° la place assignée à l'enseignement supérieur dans cette marche d'ensemble. Il y a là des pages à retenir, parce que tout ce qui intéresse l'enseignement supérieur ne peut rester étranger à la *Revue des questions historiques*. Mgr d'Hulst a indiqué comment les sciences naturelles et les sciences historiques sont mises à contribution pour démontrer l'erreur prétendue dont nos Livres saints, œuvre purement humaine, dit-on, portent l'empreinte ; il a dénoncé la tactique d'une science orgueilleuse qui, au nom de la critique, viole les règles les plus élémentaires de cette même critique, et stigmatisé l'habitude de revendiquer au profit des seuls rationalistes le monopole de l'impartialité, bien qu'en fait ils soient pleins de partialité contre l'Église qu'ils haïssent, — les esprits sincères le disent assez haut. Ajoutons que pour dissimuler l'odieux de leurs attaques, ils déclarent qu'ils font exclusivement de la science, de la science pure ; mais c'est là un leurre où se prennent eux-mêmes des hommes distingués. Pour acquérir la faveur des partisans de cette science ainsi comprise, dont l'influence est, on peut le dire, prépondérante dans le monde universitaire et académique, on voit souvent des écrivains dissimuler leurs opinions et énerver leurs doctrines, objet de répulsion pour les juges devant lesquels ils doivent comparaître. On en voit d'autres ne pas oser écrire dans des revues catholiques : Prenez garde ! cela les ferait mal noter ! Écrire dans une Revue rationaliste est au contraire un excellent point pour acquérir à bref délai le renom d'esprit large, élevé, impartial. En un mot, le catholique est suspect. Pour acquérir de prime abord le brevet de savant, il faut ne pas trop se montrer catholique, ne pas écrire dans des revues ou journaux catholiques. Quelques-uns seuls, à force de vaillance, parviennent à imposer

Digitized by Google

eur personnalité. Renverser ces préjugés et demander à des adversaires qui nous ignorent de reconnaître notre sincère amour de la vérité, tel est un des premiers devoirs. Nous n'avons rien à cacher, parce que nous estimons la vérité indépendante des travers ou des passions des hommes appelés à la servir. Ces hommes peuvent subir les entraînements de leur siècle, mais la vérité se dégage et demeure. Ne donnons à personne le droit de douter de notre loyauté. Notre impartialité sera irrécusable, parce qu'elle sera fondée sur la réalité des faits et sur la justice.

Plusieurs incidents récents nous inspirent ces paroles. En Belgique, il s'agissait de décerner le prix quinquenal d'histoire nationale. M. Kervyn de Lettenhove avait présenté au concours son grand ouvrage les — *Hugenots et les Gueux ;* or un journal nous apprend qu'il a été écarté à cause de sa partialité. Si telle est la raison, on ne peut l'admettre sans protester. Il y a une école, je l'ai dit, par laquelle l'écrivain appelé à mettre en évidence des faits peu honorables pour certains adversaires de l'Église, ne sera jamais entendu. Voyez donc ! Des apôtres de la tolérance, de la liberté et du progrès auraient trop mauvaise grâce à entendre leurs amis, posés jusque-là en précurseurs de la civilisation déclarés coupables de dévastation, conséquence logique de doctrines qui font retourner vers la barbarie. Pourquoi raviver ces déplaisants souvenirs? M. Kervyn de Lettenhove a eu cependant ce courage, parce qu'il écrivait l'histoire ; mais il a vu aussitôt se dresser contre lui toutes les batteries des libéraux. Nous disons que c'est triste. C'est pour M. Kervyn un honneur de succomber ainsi, mais pour la science, c'est un deuil.

En France, les dernières élections à l'Académie française et à l'Académie des Inscriptions ont été faites d'après les mêmes inspirations. Préférer M. Gréard à M. d'Haussonville, cet élégant esprit, dont évidemment on peut critiquer plus d'une idée et plus d'un jugement, mais qui, éminemment littéraire, eût honoré l'Académie, est une preuve que la politique, et la mauvaise politique, a eu sa part dans l'élection. Le nouvel élu, dont un des titres est peut-être d'avoir donné la main à la destruction de la liberté de l'enseignement chrétien, aura donc à prononcer l'éloge de son prédécesseur M. le comte de Falloux, le promoteur de cette grande loi de 1850, imparfaite sans doute, car il fallait compter avec le malheur des temps, mais qui néanmoins — et c'est là son honneur — a permis l'ouverture de nombreux établissements libres d'instruction secondaire où la jeunesse a trouvé une direction chrétienne. M. Gréard préféré à M. d'Haussonville pour succéder à M. de Falloux, cela marque tristement le chemin parcouru depuis trente ans.

J'en dirai autant de la nomination de M. Croizet à l'Académie des

Digitized by Google

Inscriptions. Il semblait qu'à tous les points de vue son principal concurrent, le savant professeur à l'École des chartes, M. Léon Gautier, eût dû passer avant lui. Mais M. Léon Gautier, un des maitres de la science, est aussi un franc et loyal catholique: dès lors il est systématiquement repoussé par plusieurs de ceux qui devraient être honorés de lui ouvrir l'enceinte de l'Institut. Comme il est difficile de nier les travaux féconds de ce charmant esprit qui a au cœur tant de flammes généreuses, on vous dit doctoralement : mais M. Gautier, c'est un simple vulgarisateur ! partant indigne de s'asseoir sur le fauteuil réservé à ceux qui apparemment n'ont produit que des œuvres originales ! Encore une fois nous le disons : cela est triste, car ces trois faits : l'écartement de M. Kervyn de Lettenhove du concours en Belgique, l'échec de M. d'Haussonville à l'Académie française, l'échec de M. Léon Gautier à l'Académie des Inscriptions, ces trois faits, dis-je, dénotent des préoccupations autres que celles d'honorer les lettres et de faire progresser la science. Mais tout s'enchaîne. Le vent qui souffle sur les hautes régions n'est pas favorable à l'Église, et dès lors son influence se fait partout sentir. Où irons-nous ainsi et avec de telles préventions, que devient le rôle désintéressé de la science ? Si donc on ne parvient pas à imprimer une autre direction, à relever les cœurs et à orienter de nouveau les esprits vers le pôle de la vérité, l'abaissement dans les caractères s'accentuera de plus en plus. Le progrès irrésistible de la pensée scientifique, disent les rationalistes, détruit la foi, et nous, nous voyons plus que jamais le progrès de la pensée scientifique affermir et confirmer la foi. Au lieu d'un antagonisme proclamé aujourd'hui par plus d'un esprit d'ailleurs distingué, nous voyons l'accord des deux ordres de vérité naturelle et surnaturelle. Les faits invoqués contre l'Église, avec lesquels on argumente contre son heureuse influence, ne sauraient nous ébranler, car ils ne regardent pas l'Église, mais de faibles hommes qui empruntent son nom même en voulant la servir. « Avec un procédé illogique et anti-philosophique, on oppose, comme disait Mgr Pie, des raisonnements hasardeux à des faits certains, au lieu de suivre la méthode rationelle de procéder du fait à la doctrine, de la certitude historique et positive à la conclusion spéculative et métaphysique. » Mais, en prenant cette voie, on courrait peut-être le risque de rendre hommage à l'Église catholique, et on ne le veut pas. Certes il ne faut pas nier les causes naturelles des événements : il faut, au contraire, les rechercher et les proclamer. Descendons pour les connaître aux investigations les plus minutieuses des faits ; mais sachons aussi remonter sur les sommets et confesser, lorsqu'elle se présente à nous, l'intervention ici bas du Dieu fait homme, rédemp-

Digitized by Google

teur de l'humanité déchue, car « toutes choses, comme dit saint Paul, sont de Lui et par Lui et en Lui et pour Lui [1]. »

Voilà le mot suprême de la philosophie de l'histoire.

Les documents nouveaux mis au jour préparent les esprits à reconnaître ce point de vue. Le onzième fascicule de la seconde édition de l'ouvrage de Jaffé, *Regesta Pontificum romanorum*, a paru et comprend dix années du règne du pape Alexandre III. Tandis que l'ancien recueil mentionnait seulement huit cent cinquante-cinq lettres, le nouveau en indique dix-sept cent soixante-dix, chiffre considérable quand on pense que le registre d'Alexandre III, qu'Innocent III et Honorius III déclaraient exister de leur temps, est aujourd'hui perdu. Il y a donc là une masse de matériaux jusqu'à présent inconnus ou écartés. On sait avec quelle ardeur et quel bonheur MM. Evald, Hartthung, Lowenfeld, Thiel, ce dernier d'après les papiers laissés par dom Coustant, ont, en ces dernières années, recueilli une ample mission de lettres pontificales. Elles permettront de donner sur certains points une histoire plus véridique de l'Église. Alexandre III, par exemple, dont vient de s'occuper le *Regesta*, apparaîtra comme un des plus grands Souverains Pontifes, adversaire de la tyrannie d'un Henri II d'Angleterre comme d'un Frédéric Ier d'Allemagne, défenseur de la liberté soit qu'il soutienne Thomas Becket, ou qu'il encourage les communes lombardes.

Si les documents nouveaux apportent de la lumière sur des époques restées obscures, une direction nouvelle des idées fait aussi aborder des sujets jusqu'alors peu étudiés. Ainsi, en agrandissant le domaine de l'histoire, on recherche avec ardeur depuis quelques années quelles sont les institutions économiques du passé. L'*Association catholique de la jeunesse française* a tracé en ce sens un programme d'études pour demander de signaler le rôle de l'Église dans le développement social et économique des États. « Montrer que Notre Seigneur Jésus-Christ a apporté au monde quelque chose de plus qu'une doctrine pour le salut des âmes, qu'il a établi sur la terre une forme organisée pour faire régner le bien et dont l'action puissante et féconde se propage et s'étend à tout, c'est la pensée qui inspire ses travaux. »

Après avoir attiré l'attention sur l'état de la société païenne au moment de la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ et montré ce qu'était la famille dans la société antique, ce qu'étaient le travail et le commerce avec l'esclavage et les collèges d'artisans, on demande aux jeunes gens de reconnaître l'action exercée par l'Église sur cette

[1] « Quoniam ex Ipso et per Ipsum et in Ipso sunt omnia. » Rom. XI, 36. « Eum per Quem omnia et propter Quem omnia. » Heb. II, 10.

Digitized by Google

société antique, afin d'arriver à signaler l'influence sociale des premiers ordres monastiques sur la société romaine. On leur demande ensuite d'indiquer le rôle de l'Église dans la formation des nations chrétiennes, puis, au milieu des luttes qu'elles ont eu à soutenir; quelles sont, par exemple, « les conséquences sociales et économiques de l'étendue et de l'immensité de la propriété ecclésiastique, les conséquences sociales de l'institution des tribunaux ecclésiastiques, l'influence de l'Église sur l'organisation du travail, les communautés de métiers et leur action sociale, politique, économique, le rôle de la confrérie dans la corporation, etc. ; » mais tout serait à citer. Je relève seulement encore çà et là ces questions : « Influence sociale et économique du protestantisme; conséquences économiques de la révocation de l'édit de Nantes; conséquences sociales et économiques du pouvoir temporel des Papes, de l'unité italienne, de la suppression des biens de main-morte, des lois de succession, etc... » Il y a là évidemment un mouvement d'études sur les institutions économiques dans le passé qui n'existait pas autrefois à ce degré et que nous ne saurions trop encourager. Le cours si remarquable professé à l'Université catholique de Paris par M. Claudio Jannet, aura contribué à imprimer ce mouvement et servira à le diriger.

En face du drapeau *ouvrier* déployé par les socialistes, il s'est formé depuis longtemps, en Allemagne et en Autriche, un groupe d'économistes, prêtres et laïques, qui arborent l'étendard catholique. Dans plusieurs théologies morales, le *Compendium* de Pruner, par exemple, dans celui de Linsenmann, la question sociale occupe le rang qui lui appartient et les éléments les plus indispensables de la vie sociale sont enseignés aujourd'hui en beaucoup de séminaires. Ainsi, pendant que les théologiens exposent ce qui doit être dans le présent, les érudits veulent examiner ce qui a été dans le passé. Le programme publié par l'*Association catholique de la jeunesse française* ne peut manquer de trouver parmi eux un écho, car ce thème est partout à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'à l'assemblée régionale des Cercles catholiques d'ouvriers, tenue récemment à Angers, on a présenté un travail sur l'organisation rurale au XIIIe siècle, écrit par M. Le Hardy, un de ces fermes chrétiens et savants modestes comme nous en avons besoin. M. Le Hardy, que l'on rencontre partout où il faut travailler et se dévouer, établit l'existence des Confréries et montre que, grâce à leur patrimoine, elles arrivaient à pourvoir aux nécessités auxquelles les corporations proprement dites subvenaient dans les villes. Que M. Le Hardy, avec sa science historique et juridique, avec sa vaillance accoutumée, mette en pleine lumière ces vérités, et il aura rendu un vrai service.

D'autres savants apportent sur des sujets divers le fruit de leur

Digitized by Google

labeur; tandis que le P. Niel, des Frères Prêcheurs, est chargé par le Pape de classer les actes des sacrées Congrégations qui contiennent les documents les plus précieux, en particulier celle des Évêques et Réguliers, M. le Dr Schepss, recueillie dans un manuscrit de l'Université de Wurzbourg, du VIe siècle, onze traités inédits de Priscillien, l'hérétique espagnol mort en 385, qui doivent paraitre dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum* de Vienne.

Les études sur la Terre Sainte se multiplient : on réapprend le chemin de Jérusalem. Autrefois, sans moyen rapide de transport, on allait pourtant en foule adorer le tombeau du Sauveur; aujourd'hui, après un long abandon, c'est un jeu que de s'y rendre et pour les pèlerins qui y viennent régulièrement et pour les savants désireux d'étudier sur place l'archéologie ou biblique ou évangélique ou du moyen âge. La *Revue de l'Orient latin* a relevé le titre des livres publiés sur ce petit pays, petit, on l'entend, comme étendue géographique, mais si grand par les événements dont il a été le théâtre et les souvenirs qu'il évoque. Eh bien! en deux ans, il y a eu deux cent soixante-six livres, sans compter les articles insérés dans des revues périodiques spéciales et on compte douze à treize de ces revues.

La réouverture des cours destinés aux jeunes filles qui veulent compléter leurs études, a eu lieu le 20 novembre dans la salle Albert le Grand, rue du Faubourg Saint-Honoré. Ces cours, professés par des savants comme MM. Lecoy de la Marche pour l'histoire, Huit pour la littérature ancienne, Marius Sepet pour la littérature française classique, Rondelet pour la littérature contemporaine, Mme Chevé pour la géographie, peuvent rendre de grands services.

Le R. P. Delattre, de la Société de Jésus, nous a fait honneur de nous adresser un savant travail intitulé : l'*Asie occidentale dans les suscriptions assyriennes*, extrait de la *Revue des questions scientifiques* (Bruxelles, A. Vromant, 1885, gr. in-8° de 175 p.), où il trace, autant que possible, dans toutes ses parties, la carte de l'Asie occidentale à l'époque de la prépondérance de Ninive, en reproduisant les itinéraires des armées assyriennes, les expéditions des rois, marquant chaque pays, chaque localité à sa place. L'auteur passe successivement en revue la Syrie, la Cilicie et la Cappadoce, la Phénicie et la Palestine, l'Arabie septentrionale, la presqu'île du Sinaï et la vallée du Nil.

Nous avons reçu de M. le marquis de Rochambeau un volume consacré à l'exposé de tout ce qui se rattache à la cérémonie du centenaire de l'indépendance des États-Unis, célébrée en 1881 (*Yorktown. Centenaire de l'indépendance des États-Unis d'Amérique*, 1781-1881. Paris, H. Champion, 1886, gr.-8° de 340 p.). Après un aperçu historique sur la guerre de l'indépendance, l'auteur nous donne le

Digitized by Google

journal du voyage de la commission française, en entremêlant son récit d'une foule de renseignements historiques et d'observations pleines d'intérêt.

Plusieurs ouvrages nouveaux nous ont été adressés ; nous nous bornerons pour aujourd'hui à les signaler à nos lecteurs : *Mélanges de critique biblique*, par M. Gustave d'Eichtal (Paris, Hachette, in-8°) ; — *Histoire générale des races humaines, introduction à l'histoire des races humaines*, par M. de Quatrefages (Paris, Hennuyer, gr. in-8°) ; — *Les grandes journées de la chrétienté*, par M. Hervé-Bazin (Paris, Lecoffre, in-8°) ; — *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, par M. Heyd, édit. franç. refondue par M. Furcy Raynaud (Leipzig, Harrassovitz, 2 vol. gr. in-8o) ; — *L'instruction publique et la démocratie*, 1879-1886, par M. Albert Duruy (Paris, Hachette, in-12) ; — *L'Achaïe féodale ; étude sur le moyen âge en Grèce*, par la baronne de Guldencrone, née de Gobineau (Paris, Ern. Leroux, gr. in-8o) ; — *Étude sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles*, par M. André Joubert (Paris, Lechevalier, gr. in-8°) ; — *Olivier de Serres, sa vie et ses travaux*, par M. H. Vaschalde (Paris, Plon, gr. in-8°) ; — *Les bourgeois d'autrefois*, par M. Albert Babeau (Paris, Firmin-Didot, in-8°) ; — *Chroniques des élections à l'Académie française*, par M. Albert Rouxel (Paris, Firmin-Didot, gr. in-8o) ; — *Les affaires religieuses de Bohême au XVIe siècle*, par M. Charvériat (Paris, Plon, in-8°) ; — *Études historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France*, par M. Gabriel Hanoteaux (Paris, Hachette, in-12) ; — *La Bruyère dans la maison de Condé ; études biographiques et historiques sur la fin du XVIIe siècle*, par M. Ch. Allaire (Paris, Firmin Didot, 2 vol. gr. in-8°). — *Histoire du cardinal le Camus*, par M. l'abbé Ch. Bellet (Paris, Alp. Picard, gr. in-8°). — *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV : mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise*, par M. Lafleur de Kermaingant (Paris, Firmin-Didot, 2 vol. gr. in-8o) ; — *Bonaventure des Perriers, sa vie, ses poésies*, par M. Ad. Chenevière (Paris, Plon, gr. in-8o) ; *De J.-B. Rousseau à Chénier*, par M. Victor Fournel (Paris, Firmin-Didot, in-12) ; — *Abrégé de l'histoire contemporaine de la France*, par M. Aug. Lacroix (Paris, Dupret, in-8o) ; — *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, par M. Paul Janet (Paris, Alcan, 2 vol. in-8o) ; — *Les dessous de l'histoire*, par M. Hovyn de Tranchère (Paris, Ern. Leroux, 2 vol. gr. in-8°) ; — *Le général René Moreaux et l'armée de la Moselle*, par M. Léon Moreaux (Paris, Firmin Didot, in-12) ; — *Histoire de la maison d'Aubusson*, par M. Paul Mignaton (Paris, Alph. Picard, in-12) ; — *Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise*, de 1417 à 1450, par M. Robert Triger (Mamers, G. Fleury, gr. in-8o) ; — *La*

Digitized by Google

Terreur sous le Directoire, histoire de la persécution politique et religieuse après le coup d'état du 18 fructidor, par M. Victor Pierre (Paris, Retaux-Bray, gr. in-8°).

Nous avons reçu les brochures suivantes : *Itinéraire des Dauphins de Viennois de la seconde race*, par l'abbé Ulysse Chevalier (Voiron, imp. Baratier, in-8o de 12 p.) ; — *Itinéraire de Louis XI Dauphin*, par le même (in-8o de 5 p.) ; — *Les monnaies anglo-françaises frappées au Mans au nom de Henri VI* (1425-1432), par M. André Joubert (Mamers, G. Fleury, 1886, gr. in-8° de 12 p. avec 12 pl.) ; — *Essai de bibliographie raisonnée de Jeanne d'Arc, ses éloges et panégyriques*, par l'abbé B. Lemerle, du clergé de Paris (Orléans, Herluison, gr. in-8o de 62 p.) : l'auteur ne se borne pas à une nomenclature bibliographique ; il donne, à partir de 1779, le sujet et les divisions de chaque discours ; — *Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369*, publié d'après l'original des archives de la préfecture de l'Isère, par l'abbé Ulysse Chevalier (Romans, Sibilat-André, 1886, gr. in-8° de 74 p.) : c'est un document fort intéressant au double point de vue historiqne et financier, qui se termine pas une table alphabétique des noms cités ; — *Suggestions philologiques (le nom de lieu « Folie »), l'audition colorée*, par M. Philippe Boyer, archiviste du Cher (Bourges, Hipp. Sire, gr. in-8° de 48 p.) ; — *Le carnaval de Venise au XVIIIe siècle. Les derniers jours de la république*, par M. Castonnet des Fosses, (Angers, Lachèse et Dolbeau, 1886, in-8° de 28 p.); — *Le R.P. Charles de Montalembert, missionnaire aux Indes au XVIIIe siècle*, par le même (Paris, Challamel, gr, in-8° de 16 p.); — *Un magistrat municipal à Saint-Omer en 1790*, par M. Pagart d'Hermansart (Paris, Sauton, 1886, gr. in-8° de 26 p. : dans cette brochure, extraite de la *Revue de la révolution*, il s'agit du chevalier de Laurétau, maire de Saint-Omer de 1788 à 1790 ; — *Le Vitrail de la compassion de la Vierge à l'église de la Ferté-Bernard*, par M. l'abbé R. Charles (Mamers et le Mans, gr. in-8° de 13 p. avec planches ; — *Vie admirable de sainte Colette, la petite ancelle de Notre Seigneur* (Lons-le-Saulnier, Mayet, in-8° de 88 p.) ; *la Révérende mère Étiennette Delizet (sœur Marie-Étiennette de l'Annonciade), première professe de l'ordre de l'Annonciade en-deçà des Monts*, prieure du monastère de Nozeroy et les origines de l'Annonciade (id., in-8° de 147 p.) : deux intéressants écrits dûs à la plume de M. E. Chamouton, prêtre au séminaire de Lous-le-Saulnier ; — *L'administration d'un département sous le Directoire ; lettre de François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, aux administrations du département du Léman*, publiée et annotée par M. Pierre Bonnassieux (Paris, Berger-Levrault, in-8o de 27 p. ;

Digitized by Google

— *Un adversaire inconnu de saint Bernard et de Pierre Lombard : Notice d'un manuscrit provenant de la Grande-Chartreuse*, par M. Paul Fournier (gr. in-8° de 24 p., extrait de *la Bibliothèque de l'École des Chartes*); — *Deux testaments inédits : Alexandre Scot* (1616); *Jean-Jacques Bouchard* (1661), publiés par M. Ph. Tamizey de Larroque (Tours, impr. Rouillé-Ladevèze, gr. in-8° de 8 p.); *Une aventure du baron de Lusignan*, récit de 1625, publié et annoté par le même (Nérac, impr. L. Durey, in-18 de — *Discours de la Vigne*, par François Roaldès, publié avec divers autres documents inédits, par M. Tamizey de Larroque (Bordeaux, impr. Gounouillou, in-8o de 107 p.); — *Les milices provinciales de Nîmes*, d'après les archives nimoises, par M. Gebelin (Nîmes, Catelan, gr. in-8o de 56 p. — *Le Vatican et les Francs-Maçons*, par Léo Taxil (Paris, Letouzey et Ané, in-12 de 120 p.) : contenant le texte de tous les actes apostoliques du Saint-Siège contre la Franc-Maçonnerie.

Je ne puis terminer aujourd'hui cette chronique sans mentionner la donation faite par Mgr le duc d'Aumale. Banni de son pays, chassé du palais qu'il a restauré, ce prince a fait don à la France, représentée ici par l'Institut, de son beau domaine de Chantilly : château, forêt, étangs, et des magnifiques collections qu'il renferme. On a décrit les richesses de cette galerie de tableaux et de ces cartons de gravures, de cette bibliothèque remplie de livres rares, de manuscrits précieux, — entre autres ce livre d'heures de Jean, duc de Berry, frère du roi Charles V, qui passe pour le chef-d'œuvre du genre ; puis ce sont les archives des Montmorency et des Condé. — La *Revue des questions historiques* devait, il me semble, un public hommage au don généreux et patriotique fait par le prince exilé à son pays, qu'il honore par sa vaillance et aussi par son amour pour les lettres et les arts.

HENRI DE L'EPINOIS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. G. Bloch a entrepris un travail très considérable, qui n'est pas encore terminé, sur *La réforme démocratique à Rome au IIIe siècle avant Jésus-Christ* [1], dans lequel il a cherché à résoudre cette question : « L'organisation des comices centuriates a-t-elle été, vers cette époque, modifiée de manière à rendre plus efficace la part des classes inférieures dans le gouvernement? » Il y a sur ce point deux opinions, deux systèmes : l'un, auquel est attaché le nom de Pantagathus, interprète les textes dans le sens d'une réforme démocratique qui enlèverait à la première classe du cens la majorité qui lui était acquise par le nombre de centuries qu'elle comprenait, pour donner plus d'importance aux votes des autres classes; le second, imaginé par M. Guiraud, admet bien que le nombre de suffrages attribués à la première classe a été réduit, mais si peu, que cela n'a, pour ainsi dire, pas changé la majorité qu'elle possédait. M. Bloch étudie soigneusement les textes et les discute avec compétence; nous ne pouvons entrer dans cette discussion, parfois fort aride et subtile. M. Bloch est un partisan du système de Pantagathus et nous croyons qu'il a raison. La fin de cet important travail contiendra ses conclusions; nous les ferons connaître à nos lecteurs.

— M. Fustel de Coulanges a publié récemment une étude fort instructive sur *Le domaine rural chez les Romains* [2]. Nous allons exposer les conclusions de ce travail. Chaque domaine rural avait un nom particulier, dérivé du nom d'un propriétaire primitif et qui persistait, même quand le domaine se trouvait morcelé. Son étendue variait à l'infini; mais on peut dire que les domaines très vastes étaient plutôt rares. Le domaine ne faisait pas partie d'un village, dans le sens moderne du mot; à l'époque romaine, le village, quand il existait, était compris dans le domaine; c'était une agglomération de cultivateurs, soit libres, soit esclaves, dépendant tous d'un même propriétaire

[1] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre et de novembre-décembre 1886.

[2] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 septembre et du 15 octobre 1886.

Digitized by Google

taire. M. Fustel de Coulanges entre dans des détails très complets sur le personnel d'un domaine rural; il y reconnaît cinq espèces de cultivateurs : les esclaves, les serfs, les affranchis, les fermiers libres et les colons. A propos de cette dernière classe, l'auteur énonce brièvement sa théorie sur l'origine du colonat ; on sait qu'elle a été vivement controversée ; il semble d'ailleurs que M. Fustel ait quelque peu modifié ses théories à ce sujet. Enfin un court exposé de ce qu'était la villa ou le château, et de la vie qu'on y menait, termine cette intéressante étude.

— M. R. Dareste, dans le *Journal des Savants* [1], à propos des *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* publiées par M. Fustel de Coulanges, examine l'opinion de l'auteur sur le colonat. M. Fustel n'admet comme origine presque unique du colonat que le fait d'un fermier qui n'a pu payer son fermage et qui reste attaché à la terre par cette dette dont il ne peut parvenir à se libérer. M. Dareste y ajoute, avec raison, le fait d'un engagement spécial, d'un contrat de colonat, pour ainsi dire, intervenu entre un propriétaire et un paysan; le paysan s'engage à cultiver la terre et à payer au propriétaire un fermage en nature ; en outre, il ne peut quitter cette terre et le propriétaire ne peut l'en expulser. — Le livre de M. Fustel contient encore une étude sur le régime des terres en Germanie, et M. Dareste présente encore à ce sujet quelques observations. M. Fustel est un partisan de la non-communauté des terres chez les Germains. M. Dareste fait observer qu'il est impossible de la nier absolument, mais que la propriété individuelle a existé conjointement à la communauté, et qu'on retrouve la trace de cette communauté dans des textes de lois mérovingiennes qui ne peuvent pas laisser de doutes sur son existence, au moins partielle.

— C'est une opinion reçue par tout le monde que Jean sans terre fut, en 1203, condamné par la cour des pairs de France comme coupable du meurtre de son neveu, Artur de Bretagne, et que cette condamnation eut pour résultat l'acquisition par Philippe-Auguste de tous ses fiefs de France : Normandie, Anjou, Maine, Saintonge, Poitou, Guyenne, etc. M. Bémont a cru qu'il y avait là une erreur que tous les historiens ont reproduite successivement d'après leurs devanciers; il a voulu remonter aux sources et étudier de près cette intéressante question. Il a exposé le résultat de ses recherches dans un excellent travail intitulé : *La condamnation de Jean sans terre par la cour des pairs de France en 1202* [2]. Après avoir constaté d'abord que

[1] Livr. de septembre et d'octobre 1886.

[2] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre et de novembre-décembre 1886.

Digitized by Google

les actes du procès n'existent pas, il montre que les pièces diplomatiques de la chancellerie de France, les lettres d'Innocent III et les chroniques contemporaines ne parlent pas de cette condamnation, bien qu'elles aient relaté avec soin celle prononcée, l'année précédente, contre le même Jean sans terre, accusé d'avoir enlevé Isabelle d'Angoulême à son fiancé Hugues, fils du comte de la Marche, et qui avait refusé de comparaître devant la cour de son suzerain Philippe-Auguste. Bien plus, ces mêmes chroniques et plusieurs actes de la chancellerie royale ne parlent de la mort d'Artur que comme d'une chose douteuse et n'en accusent pas formellement Jean sans terre. Ce n'est que vers 1216, quand Louis de France, appelé par les barons anglais, se prépare à passer en Angleterre, malgré la défense du pape, ce n'est que vers 1216 qu'on voit, d'une part, Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, accuser formellement Jean sans terre du meurtre de son neveu, d'autre part Louis de France mentionner formellement la condamnation du monarque anglais pour ce crime dans le mémoire qu'il écrit au pape pour justifier son expédition en Angleterre. Nous ne pouvons même pas résumer ici, sans dépasser les limites de notre court compte rendu, toutes les raisons, tous les arguments que M. Bémont apporte pour montrer que cette condamnation de 1203 n'a pas eu lieu. L'auteur, qui connait très bien l'histoire de la France et de l'Angleterre à cette époque, a interrogé toutes les chroniques, anglaises et françaises, et tous les actes qui pouvaient éclaircir son sujet; il en arrive à la conclusion suivante que nous allons seulement indiquer : Jean sans terre n'a pas été condamné par la cour des pairs pour la mort d'Artur, et Philippe-Auguste ne s'est emparé de ses possessions en France que par suite de sa condamnation par défaut dans son différend avec les barons poitevins ; la condamnation pour l'assassinat d'Artur a été inventée par Louis de France pour justifier devant le pape son invasion en Angleterre, et il l'a fait avec tant d'assurance que tout le monde s'y est laissé prendre. Dans le même travail, M. Bémont discute l'authenticité de la réunion des barons bretons à Vannes, pour demander justice à Philippe-Auguste de la mort de leur duc Artur. Quoique on n'en trouve pas de trace dans les chroniqueurs contemporains qui nous sont parvenus, M. Bémont en admet cependant la réalité, parce que les historiens qui l'ont rappelée en donnent des détails qui ne peuvent avoir été inventés ; il croit que les chroniques qui en parlaient ont été perdues.

— Il est curieux de voir combien la grande figure de saint François d'Assise est universellement respectée par les écrivains de toute opinion, même ceux dont les idées purement rationalistes sembleraient le plus opposées au mysticisme du fondateur de la grande famille

Digitized by Google

franciscaine. On sait que M. Renan a pour lui une admiration qui touche à l'enthousiasme. M. Émile Gebhart a étudié la cause de l'immense popularité du saint dans un article intitulé : *L'apostolat de saint François d'Assise*,[1] et il la trouve dans ce que son caractère et l'ordre qu'il fonda répondaient à merveille aux nécessités religieuses de son pays et de son temps. Par l'amour et par la pitié, François ramenait l'Italie au pacte évangélique ; sans théologie ni scholastique, il restaurait le christianisme primitif ; sans hérésie et sans lutte, il rajeunissait l'Église et donnait à son siècle la liberté religieuse. » Cette doctrine de l'amour, de la charité, de la pauvreté volontaire séduisit les imaginations du XIIIe siècle, épouvantées par les maux de l'Église et la crainte de la justice de Dieu qui s'était fortement implantée dans les esprits. La société chrétienne se renouvela sous l'impulsion donnée à la vie religieuse par la fondation de saint François. C'est ce que montre bien, dans un style très littéraire, l'auteur de cet article consacré à la glorification sans réserve du patriarche d'Assise.

— L'étude de M. le comte J. Boselli sur *La maison d'Armagnac et l'unité française au XVe siècle*[2] n'a pas grande valeur historique. C'est une courte biographie du connétable Bernard d'Armagnac et l'on y trouve quelques erreurs. La partie la plus intéressante, parce qu'elle est la moins connue, est celle qui se rapporte à l'histoire du futur connétable dans ses domaines avant qu'il fût mêlé aux événements politiques qui l'on fait connaître de tout le monde. Le tableau de ses cruautés, de sa duplicité et la manière dont il arrondit ses possessions territoriales en assassinant son parent, Géraud d'Armagnac, font connaître sous un jour nouveau ce connétable, pour lequel on a généralement une certaine sympathie comme défenseur de la patrie contre les Anglais et les Bourguignons.

— Au commencement de septembre 1483, les lieutenants du roi en Bourgogne convoquèrent à Beaune les États de la province afin de les inviter à envoyer des députés à Charles VIII pour le féliciter de son avénement au trône. Le chef de la députation fut Jean de Cirey, abbé de Citeaux, qui a laissé un journal manuscrit de son voyage vers le roi et d'un autre voyage qu'il fit, l'année suivante, à Tours, comme député de la province de Bourgogne aux États généraux. Ce journal, inédit jusqu'à présent, a été publié récemment par M. F. Pélicier[3], d'après une copie du XVIIe siècle qui remplace l'original perdu.

— Les ennemis de l'Église ont toujours prétendu que c'était la reli-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1886.
[2] *Revue britannique*, livraisons d'août et de septembre 1886.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e livraison de 1886.

Digitized by Google

gion et le fanatisme qui étaient cause de la décadence de l'Espagne au XVIe et XVIIe siècles. Dom J. Souben[1] a montré que cette assertion était fausse et qu'elle n'était que l'effet d'un parti pris de dénigrement et de mauvais vouloir. Le savant bénédictin commence par établir que « si la religion est mauvaise et le gouvernement excellent, la nation pourra jouir d'une prospérité matérielle considérable, » et que, par contre, « si la religion est excellente et le gouvernemeut mauvais, » la décadence ne tardera pas à se précipiter. Puis il montre que la décadence de l'Espagne vient d'abord de la diminution de sa population, amenée par l'émigration en Amérique, et ensuite des absurdes mesures prises par le gouvernement pour remédier à la crise sociale qui fut la conséquence de la rapide colonisation du nouveau monde et de l'abondance des métaux précieux arrivant en Espagne. Quant à l'expulsion des Juifs et des Maures, elle eut évidemment des conséquences mauvaises, mais elle était inévitable par suite du tempérammment espagnol et des nécessités de gouvernement.

— M. le commandant Chabaud-Arnault continue ses *Études historiques sur la marine militaire en France.* Dans les deux articles dont nous avons aujourd'hui à parler[2], il traite des flottes de Louis XIII et de la guerre navale contre l'Espagne et l'Angleterre entre 1635 et 1642, des victoires de Gênes et de Guetaria, des combats de Cadix et de Barcelone et du blocus de Tarragone. Il rend pleine justice aux amiraux que Richelieu sut mettre à la tête des flottes du roi : le commandeur des Gouttes, le bailli de Forbin, Brézé, le chevalier de Cangé, Sourdis, archevêque de Bordeaux. Le travail de M. Chabaud-Arnault est soigné, et le fragment que nous signalons ici est une bonne histoire de la guerre soutenue si honorablement par notre marine dans la dernière partie du règne de Louis XIII.

— C'est une chose admise de charger Tilly de l'incendie de Magdebourg et du massacre qui suivit la prise de la ville par ses troupes. Le R.P. Th. Malley a montré[3] que c'était une erreur dont il convenait de venger la mémoire du comte de Tilly. Il établit que Magdebourg fut incendiée par l'ordre de Falckenberg, le gouverneur protestant de la ville, lorsqu'il vit que les troupes catholiques allaient s'en rendre maîtresses; en prévision de cela, Falckenberg avait fait pratiquer des mines en différents endroits. Quant au massacre et au pillage, Tilly fit tout ce qu'il put pour l'empêcher, mais il ne put retenir ses troupes ivres de colère et de haine. Il n'en est donc pas responsable.

[1] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de septembre 1886 : *Les causes de la décadence espagnole au XVIe et au XVIIe siècles.*
[2] *Revue maritime et coloniale*, livr. d'août et de septembre 1886.
[3] *Revue du Monde catholique*, livr. d'octobre 1886.

Digitized by Google

— M. K. Waliszewski, dont nous avons déjà eu occasion de signaler les travaux sur l'histoire de la Pologne dans ses relations avec la France, a raconté dans le *Correspondant* [1] les négociations compliquées poursuivies par la reine de Pologne, Marie de Mantoue, femme de Jean-Casimir, pour assurer à sa nièce, fille de la princesse palatine et femme du duc d'Enghien, la couronne de Pologne qui devait vaquer à la mort de Jean-Casimir. Les limites d'un court compte rendu ne nous permettent pas d'entrer dans le récit des diverses phases de ces négociations embrouillées. Par cette combinaison, le duc d'Enghien serait devenu roi de Pologne; c'était le premier projet. Mais, par suite de circonstances que nous ne pouvons raconter, sur celui-là il s'en greffa un autre : c'était de donner la succession de Pologne au père du duc d'Enghien, au grand Condé lui-même. La mort de Marie de Mantoue fit abandonner les deux projets. L'auteur s'est servi, pour écrire son travail, des correspondances diplomatiques du ministère des affaires étrangères et des archives de Chantilly; il y a trouvé une foule de détails tout à fait neufs et très intéressants, qu'il a su mettre en œuvre avec un véritable talent. Nous ne blâmerons seulement que le choix quelque peu singulier du titre donné à cette étude : *Un chapitre de l'histoire de Chantilly*.

— Nous avons eu souvent occasion de parler ici des intéressants articles de M. Gustave Larroumet sur Molière. Le même auteur en a publié récemment deux nouveaux, intitulés l'un: *Molière et Louis XIV*[2], l'autre : *Molière, l'homme et le comédien*[3]. Dans le premier, M. Larroumet traite des rapports du grand comique avec le grand roi et montre tout ce que Molière dut à la protection de Louis XIV, la faveur déclarée que le roi eut toujours pour lui et la haute idée qu'il avait de son génie. Le second article est plus neuf; il nous initie à la vie privée de Molière, à son caractère, à ses relations. Molière n'était pas au physique ce que l'on croit habituellement; il ne ressemblait que de loin au marbre, très flatté, de Houdon à la Comédie française. Il était plutôt laid que beau, petit que grand, Passant ensuite à son portrait moral, M. Larroumet nous montre Molière observant partout où il allait les travers à noter, mais ayant plutôt un caractère triste, résultat de la maladie dont il était atteint. Les détails sur ses relations avec ses amis, avec sa troupe, avec les courtisans, sont des plus curieux; la peinture de son entourage immédiat, de sa maison, de son train de vie, de sa facilité à prêter et aussi de son manque d'ordre et d'économie nous montre le poète sous un jour

[1] Livr. des 10 et 25 novembre 1886.
[2] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er septembre 1886.
[3] *Id.*, livr. du 15 octobre 1886.

Digitized by Google

tout à fait nouveau. C'est surtout par les détails que brillent ces deux articles et il est impossible d'en faire sentir ici tout l'intérêt.

— Plusieurs années avant la mort de Charles II, la question de la succession d'Espagne avait éveillé l'attention des cabinets européens. Louis XIV voulait la paix ; il comprenait que, pour maintenir l'équilibre européen, il fallait attribuer à chacun des états qui devaient se disputer la succession de Charles II une part égale dans le partage de la monarchie espagnole. Aussi, il résolut de provoquer entre les puissances la conclusion d'un traité de partage. Ce fut dans ce but qu'il envoya Harcourt à Madrid, Tallard à Londres et Villars à Vienne. M. le marquis de Vogüé raconte ces négociations, d'après les *Mémoires* de Villars, les archives de Vienne et celles des Affaires étrangères à Paris, dans un très intéressant article, intitulé : *Villars diplomate* [1]. Ce qu'il y eut de curieux dans cette affaire de la succession d'Espagne, c'est qu'elle fut uniquement l'œuvre du parti national espagnol dirigé par le cardinal Porto-Carrero, qu'elle se produisit à l'inverse du but poursuivi par Louis XIV, et que l'Autriche, qui voulait empêcher à tout prix la couronne d'Espagne d'échoir à un prince français, contribua à ce résultat sans s'en douter par le refus d'accéder au second traité de partage. Chose non moins curieuse : des trois ambassadeurs français qui y furent mêlés, Harcourt avait désespéré du résultat obtenu, Tallard avait déconseillé de le poursuivre, et Villars avait ignoré complètement qu'il pût arriver. Il est inutile d'ajouter que M. de Vogüé a su donner au récit de ces négociations parfois compliquées un charme très grand et un intérêt qui se soutient jusqu'au bout.

— On sait que les *Divertissements de Sceaux* sont un recueil de pièces en prose et en vers, composées à la petite cour que tenaient à Sceaux le duc et la duchesse du Maine. M. Honoré Bonhomme en a tiré un tableau de *La cour de Sceaux ; ses hôtes et ses familiers* [2], qui ne manque pas d'un certain intérêt, quoique ce sujet soit bien futile, et que les pièces qui composent ce recueil aient peu de valeur. Le récit des fêtes données chaque jour par la duchesse du Maine écœure quand on pense que ces divertissements si coûteux avaient lieu à la fin du règne de Louis XIV, alors que toutes les calamités se déchaînaient sur la France et que la misère publique était à son comble.

— L'histoire de la période révolutionnaire n'a donné lieu qu'à peu de travaux pendant le dernier trimestre. Nous n'avons à signaler que les suites de deux articles dont nous avons déjà parlé : l'un de

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 septembre 1886.
[2] *Revue britannique*, livr. d'octobre 1886.

Digitized by Google

M. l'abbé Lefebvre, sur *Une commune boulonnaise pendant la Révolution* [1]; l'autre, une intéressante histoire de l'*Incendie des châteaux du Bas-Languedoc* [2], par M. Henri Mazel. Par contre, nous devons dénoncer à nos lecteurs un article sur la catastrophe de Quiberon, rédigé par M. Chassin, d'après les mémoires d'un émigré [3], et dans lequel les faits sont loin d'être présentés sous leur véritable jour.

— M. Ernest Daudet continue la publication de ses études si remarquables sur Louis XVIII et les Bourbons pendant leur exil. Sous le titre : *Les Bourbons et la seconde coalition* [4], il raconte les complots formés pendant la seconde coalition par les généraux Dumouriez, Pichegru et Willot, le premier exilé, les deux autres échappés de la Guyane où ils avaient été déportés après Fructidor. Pichegru et Willot s'étaient réfugiés en Angleterre, et ne tardèrent pas à nouer des intrigues avec le cabinet anglais et les émigrés, pour amener un soulèvement en France. Pichegru pensait pouvoir débaucher la garnison de Besançon et la Franche-Comté ; Willot, qui connaissait le Midi et y avait des attaches nombreuses, ne doutait pas de pouvoir y recruter un nombreux corps de partisans et de royalistes, et d'arriver à donner la main à Pichegru par les Cévennes et le Lyonnais. Quant à Dumouriez, il s'était retiré en Holstein, et s'était lié avec le prince Charles de Hesse ; il avait imaginé avec lui un plan qui consistait à amener sur les frontières françaises un corps de neutres, destiné à appuyer les efforts des Français qui voulaient renverser le Directoire pour lui substituer un gouvernement avec lequel les alliés pussent traiter de la paix. Les trois généraux avaient été mis en rapport avec la cour de Mittau par l'intermédiaire de différents émigrés, et Louis XVIII avait accepté avec empressement leur concours. La Russie était entrée dans la coalition, et les victoires de Souvarof, en Italie, et des Autrichiens, en Suisse, avaient rempli de joie Paul Ier, qui appela Dumouriez à Pétersbourg pour connaître son plan. Mais, avant que le général y fût arrivé, Masséna avait vengé, par la victoire de Zurich, les récentes défaites des Français, et Paul Ier, furieux, s'était retiré de la coalition. Il reçut cependant Dumouriez avec courtoisie, mais ne lui fit que des promesses évasives. C'était d'ailleurs ce que rencontraient partout Louis XVIII et les émigrés : de belles promesses, mais jamais d'appui effectif ; à Vienne, aussi bien qu'à Pétersbourg ou à Londres, on approuvait les plans des conspirateurs royalistes, on leur promettait de l'argent, des troupes, de l'artillerie; mais lorsqu'il

[1] *Revue de la Révolution*, livr. d'octobre, novembre et décembre 1886.
[2] *Id.*, id.
[3] *La Révolution française*, livr. de septembre 1886.
[4] *Revue des Deux Mondes*, livr. des 1er et 15 septembre 1886.

Digitized by Google

fallait venir à l'action, on trouvait moyen de se dérober. Willot, auprès des Autrichiens, n'était pas plus heureux que Dumouriez auprès du czar. Ses agents avaient cependant commencé à recruter des partisans dans tout le Midi; lui-même s'était rendu en Piémont, et avait réussi à réunir quelques bandes, malgré le mauvais vouloir des généraux autrichiens. Peut-être serait-il entré en Provence et aurait-il tenté quelque soulèvement, si le passage des Alpes par le premier consul n'avait mis à néant ses projets. Dumouriez, Pichegru et Willot durent se retirer devant les troupes françaises victorieuses, et leurs complots avortèrent piteusement. Cette longue et intéressante étude de M. E. Daudet abonde en détails curieux et inédits; les archives de Pétersbonrg, de Moscou, de Copenhague, lui ont fourni des renseignements du plus haut intérêt, qui ont été fort habilement mis en œuvre.

— « Parler des médecins d'après leurs clients est-ce nécessairement en rire ? » Telle est la question que se pose M. R. de Maulde en commençant son travail sur *Les médecins d'autrefois d'après leurs clients* [1]; et il répond par la négative. Son étude est, en effet, sérieuse, quoique peu flatteuse pour la Faculté. Elle porte seulement sur les médecins du moyen âge. Au XIIIe siècle beaucoup de médecins appartenaient à l'Église ; mais, dès le siècle suivant, il n'y eut plus guère que des laïques. Les médecins juifs et arabes eurent, on le sait, beaucoup de réputation, et il y a lieu de croire qu'en effet ils étaient plus habiles que les médecins indigènes. Les femmes, exerçant la médecine se rencontraient fréquemment et M. de Maulde rappelle le souvenir de cette Louise Bourçier qui soigna, pendant de longues années, la reine Marie de Médicis. La question du savoir des médecins n'est pas résolue par l'auteur d'une manière honorable pour les docteurs du moyen âge. Les exemples qu'il donne de leur ignorance trop fréquente et les ordonnances singulières et même bouffonnes qu'il cite, montrent que Purgon et Diafoirus ont eu des ancêtres dont ils ne dérogeaient pas. Les détails contenus dans l'étude de M. de Maulde, sur la vie des médecins, les étudiants des facultés, la réception des docteurs, la médecine dans les campagnes, etc., sont des plus curieux.

— Un helléniste allemand, M. Arthur Kopp, a récemment attaqué la mémoire de M. Emmanuel Miller de la manière la plus injurieuse. Il l'a accusé formellement d'avoir inventé et supposé des fragments de recueils de proverbes grecs publiés par lui dans ses *Mélanges de littérature grecque*, d'après un manuscrit du mont Athos. M. Henri Weil [2] a victorieusement réfuté ces calomnies ; il a montré combien

[1] *Revue du Monde Latin*, livr. d'août, septembre et octobre 1886.
[2] *Journal des Savants*, livr. de novembre 1886.

Digitized by Google

elles étaient absurdes et a renvoyé leur auteur aux manuscrits eux-mêmes, que tout le monde peut consulter.

— L'histoire des institutions judiciaires et celle du Parlement en particulier n'a été guère qu'effleurée. M. Félix Aubert a succinctement esquissé l'histoire des *Huissiers du parlement de Paris* [1] entre 1300 et 1420. C'est un excellent travail, très exact, fait d'après les sources, et dans lequel toutes les propositions sont appuyées de preuves solides, un travail d'érudit, en un mot ; mais pourquoi M. Aubert a-t-il ce dédain de la forme qu'on reproche trop souvent aux élèves de l'École des chartes ? Pourquoi commence-t-il ainsi son article : « Au XIIIe siècle, il n'y eut au Parlement que deux huissiers appelés portiers ? » Quelques mots sur ce qu'on entendait par huissiers et sur leur origine n'auraient pas été déplacés.

— Les coutumes qui régissaient au moyen âge les communautés d'habitants dépendant de l'archevêché d'Embrun, sont fort peu connues. M. l'abbé Paul Guillaume, archiviste du département des Hautes-Alpes, a eu la bonne fortune de retrouver un certain nombre de transactions des XIIIe et XIVe siècles relatives aux droits des co-seigneurs de ces communautés et à leurs rapports avec l'archevêque. Il les a publiées, en les commentant, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* [2].

— Le chœur de l'église de Saint-Martin-des-Champs est un des rares monuments religieux de Paris antérieurs au XIIIe siècle. L'abbé Le Bœuf et d'autres archéologues l'attribuent au XIe siècle, parce qu'on a conservé la trace de la dédicace d'une église à Saint-Martin-des-Champs en 1067. M. Eugène Lefèvre-Pontalis [3] n'est pas de cet avis. Il croit que ce chœur remonte seulement à 1130 environ. Il s'appuie sur les caractères architectoniques de l'édifice, sur les voûtes croisées d'ogives, sur le profil des moulures ; il compare tous ces caractères à ceux d'églises du XIIe siècle, dont la date est certaine, et il trouve une telle ressemblance entre les uns et les autres qu'il lui semble impossible d'admettre que Saint-Martin-des-Champs soit de beaucoup antérieur. Selon lui, on ne peut nier qu'une église ait été consacrée à Saint-Martin en 1067 ; mais le chœur de cette église a été démoli, avant 1130, pour faire place au chœur actuel.

— La *Revue de l'art chrétien* a publié, dans le courant de cette année, un grand nombre de bons articles dont nous allons signaler les principaux. C'est d'abord l'étude posthume de Mme Félicie d'Ayzac sur *La zoologie composite dans les œuvres de l'art chrétien avant le*

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e livr. de 1886.
[2] Livr. de septembre-octobre 1886.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e livr. de 1886.

Digitized by Google

XIVe siècle [1], dans laquelle l'auteur recherche les différentes formes d'animaux grotesques et de fantaisie usitées au moyen âge et leur signification symbolique. A côté, il convient de placer les deux articles de M. Ch. de Linas sur *Les triptiques byzantins en ivoire conservés au Vatican* [2] et sur *Le trésor et la bibliothèque de l'église métropolitaine de Rouen au XIIe siècle* [3]. Ce dernier contient l'inventaire des manuscrits de la bibliothèque du chapitre vers 1120, celui des objets d'orfèvrerie que l'église de Rouen donna à Henri II d'Angleterre pour l'aider dans ses guerres, enfin un autre inventaire du trésor et des livres de la cathédrale à la fin du XIIe siècle, toutes pièces inédites et fort curieuses. La fécondité de Mgr Barbier de Montault ne se dément pas : sur les quatre livraisons de cette année, il n'a pas moins de trois articles différents : l'un sur *Le mobilier archéologique de l'église Saint-Gengoulf à Trèves* [4] ; un autre sur un curieux reliquaire du XVe siècle dans lequel on conserve un prétendu denier faisant partie des trente pour lesquels Judas vendit Notre-Seigneur [5] ; le troisième, sur lequel nous aurons à revenir, est consacré à la grande pancarte de la basilique de Latran contenant l'inventaire du trésor au XVIe siècle [6]. M. le baron Béthune a eu l'heureuse idée de reproduire en les complétant de savantes recherches de MM. Aldenkirchen et Frimmel sur *Les bassins liturgiques* [7], employés dans les usages de l'Église. Signalons encore : le court traité de M. Arthur Verhaegen sur *L'art de la peinture sur verre au moyen âge* [8]; la bonne notice de M. Alcius Ledieu sur l'évangéliaire de Charlemagne conservé à la bibliothèque d'Abbeville [9] ; enfin les études de M. Launay sur les orfèvres angevins [10], de M. J.-M. Richard sur quelques imagiers artésiens et parisiens du XIVe siècle [11], et de M. Cloquet sur diverses formes de chapiteaux usités sur les bords de la Meuse et de l'Escaut, et qu'il appelle, pour cette raison, des noms quelque peu étranges de *chapiteaux mosans et scaldisiens* [12].

— M. Bouchot donnait récemment la description d'un portrait de Louis II d'Anjou, roi de Sicile. M. Paul Durrieu a eu la bonne fortune

[1] *Revue de l'art chrétien*, 1re livr. de 1886.
[2] *Id.*, 2e livr. de 1886.
[4] *Id.*, 4e livr. de 1886.
[3] *Id.*. 1re livr. de 1886.
[5] *Id.*, 2e livr. de 1886.
[6] *Id.*, 4e livr. de 1886.
[7] *Id.*, 3e et 4e livr. de 1886.
[8] *Id.* id.
[9] *Id.*, 1re livr. de 1886
[10] *Id.*, 2e livr. de 1886.
[11] *Id.*, 2e livr. de 1886.
[12] *Id.*, 2e livr. de 1885.

Digitized by Google

de retrouver dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale un portrait de Charles Ier, le fondateur de la dynastie angevine à Naples. Ce portrait se trouve dans une miniature de ce manuscrit exécutée par un moine du Mont-Cassin en 1282. Il décrit ce curieux portrait et expose comment il a pu en déterminer avec précision la date et l'auteur [1]. — Dans la même revue, M. Courajod rend son véritable nom à une statue du musée de Versailles, qu'on croyait celle de Raoul de Dormans : c'est la statue de Philippe de Morvillier, président au parlement de Paris, mort en 1438 [2].

— L'imitation et la contrefaçon des objets d'art antiques a été pratiquée sur une large échelle aux XVe et XVIe siècle, ainsi que le montre M. Courajod dans le très curieux travail qu'il a consacré à ce sujet [3]. Cette imitation fut portée à un tel point de perfection que beaucoup d'objets d'art de la renaissance passèrent à cette époque pour antiques et n'ont été démasqués que de nos jours. La contrefaçon porta sur tout : les statues, les bas-reliefs, les médailles, les pierres gravées furent imitées. On ne craignit pas même de fabriquer des choses dont l'existence était absurde, telles que les médailles de Moïse, d'Evandre, d'Homère, des apôtres, etc.

— La question d'une enceinte qui, avant Philippe-Auguste, aurait protégé le faubourg méridional de Paris, a été très controversée. Les uns ont conclu pour, les autres contre. D'après l'étude que publie sur ce sujet M. Fernand Bournon [4], il parait incontestable qu'une muraille continue entourait, dès le IXe siècle, cette partie de la ville et passait très près du sommet de la montagne Sainte-Geneviève. Cette intéressante question mériterait une étude tout à fait complète : il serait important de déterminer, avec toute la précision possible, le tracé de cette enceinte.

— M. Nodet a commencé dans le *Bulletin monumental* [5] une bonne étude archéologique sur le château de Najac en Rouergue, situé sur une colline entourée de trois côtés par l'Aveyron. La partie la plus ancienne date du XIIe siècle ; le reste a été bâti au XIIIe siècle par Alphonse de Poitiers.

— La châsse de sainte Geneviève a été détruite en 1793, et malheureusement aucune gravure du temps ne nous en a conservé l'aspect. M. Germain Bapst a essayé néanmoins de la reconstituer d'après un inventaire rédigé en 1614 par Pierre Nicolle, un des orfè-

[1] *Gazette archéologique*, livr. 7-8 de 1886.
[2] *Id.*, id.
[3] *Gazette des Beaux-Arts*, IIvr. de septembre et d'octobre 1886.
[4] *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 4e livr. de 1886.
[5] Livr. de juillet-août 1885.

Digitized by Google

vres parisiens qui la réparèrent à cette époque [1]. L'auteur fait l'histoire complète de la châsse de la patronne de Paris: il établit d'abord que saint Éloi ne fit, comme pour le tombeau de saint Martin, que recouvrir d'orfévrerie le ciborium en bois élevé au-dessus du tombeau. En 1230, le coffre en bois qui contenait les ossements de la sainte étant très endommagé, l'orfèvre Bonnard fut chargé de faire une châsse en bois recouvert de métal précieux; c'est cette châsse qui, ornée dans la suite des siècles avec une richesse incomparable, fut détruite par les vandales de 1793. M. Bapst a joint à sa description de la châsse des planches qui en donnent l'aspect tel que nous le représente l'inventaire de 1614.

— Dans la *Revue archéologique* [2], M. R. de la Blanchère continue son *Histoire de l'épigraphie romaine depuis les origines jusqu'à la publication du Corpus, rédigée d'après les notes de Léon Renier.* La compétence du regretté membre de l'Institut dans cette matière si spéciale est la meilleure preuve de la valeur de ce travail.

— L'abbaye de Saint-Sernin, de Toulouse, avait de nombreux prieurés dans le pays de Foix; beaucoup d'entre eux possèdent encore des églises remarquables par leurs caractères architectoniques et presque toutes assez anciennes. M. de Lahondès leur a consacré une série de notices, sous le titre : *Les prieurés de Saint-Sernin de Toulouse dans le pays de Foix* [3].

— On a découvert récemment, dans l'autel de l'église de Valcabrère (Haute-Garonne), un chapiteau de marbre antique, creusé par le haut et dans lequel étaient déposées des reliques avec un authentique constatant la consécration de l'autel en l'an 1200 par Raimond, évêque de Cominges. Cette découverte a été faite par M. Bernard, qui a donné la description de l'autel, du chapiteau, de l'authentique et de son sceau [4]. L'authentique est fort curieux : avant la mention de la consécration, il contient un abrégé du Décalogue et les premiers mots de chacun des quatre Évangiles.

— M. Zaborowski a publié un article [5] sur *L'emploi des métaux* (fer et bronze) *chez les Égyptiens et les Chaldéens*. On sait que Mariette prétendaient que les Égyptiens n'employaient pas le fer ; et, en effet, avant sa mort, on n'en avait jamais découvert dans les sépultures ; plusieurs objets de ce métal, trouvés récemment, ont mis à néant l'opinion de Mariette. Pour la Chaldée, l'auteur entre dans des détails assez curieux sur l'emploi successif des outils en pierre et en métal.

[1] *Revue archéologique*, livr. de septembre-octobre 1886.
[2] *Id.*, *id.*
[3] *Bulletin monumental*, livr. de juillet-août et de septembre-octobre 1886.
[4] *Id.*, livr. de septembre-octobre 1886.
[5] *Nouvelle Revue*, livr. du 1er septembre 1886.

Digitized by Google

— L'archiviste du département des Hautes-Alpes, M. l'abbé Paul Guillaume, étudie avec soin tout particulier les archives dont il est chargé ; il en a déjà tiré nombre de travaux intéressants. Les documents qu'il y a rencontrés lui ont permis de donner, entre autres, un exposé très complet de *La situation du département des Hautes-Alpes en 1789*[1], et une très bonne étude sur *Les revenus de la noblesse des Hautes-Alpes au XVIII siècle*[2]; enfin, dans le cours de ses tournées d'inspection dans les archives communales de son département, il a relevé un certain nombre de registres de baptêmes, mariages et sépultures antérieurs à 1793, et il a eu l'heureuse idée d'en publier un inventaire sommaire[3]. — Un autre érudit, M. le comte E. de Barthélemy[4], a entrepris le même travail pour les archives des actes de l'état civil à Châlons-sur-Marne.

— Sous le titre l'*Ormée à Bordeaux*[5], M. A. Communay raconte la guerre civile qui désola la Guyenne de 1649 à 1653, et notamment la troisième période de cette guerre, connue sous le nom de l'*Ormée*, comme on appelait une faction de brouillons et d'ambitieux qui parvint à se mettre à la tête de la ville. Malheureusement les documents sur cette époque sont peu nombreux et très dispersés. L'auteur en a retrouvé un certain nombre dans les archives de Bordeaux, et il a réussi à traiter son sujet d'une manière fort intéressante et presque complète. Il a surtout publié le journal de Jacques de Filhot, secrétaire de la chambre du roi et témoin oculaire des faits.

— La *Revue de Bretagne et de Vendée* publie[6] la première partie de la savante introduction dont M. Arthur de la Borderie va faire précéder la publication des *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*. Dans cette première partie, intitulée *Les dates de la vie de saint Yves*, l'auteur fait une véritable biographie du saint, mais une biographie toute en faits et en dates, sans phrases inutiles, pleine de renseignements, et marquée au coin d'une excellente critique et d'une véritable érudition.

— M. Anatole de Barthélemy a consacré à deux villages de la Marne, Melzicourt et Malmy, et au fief d'Haulzy une notice historique[7] dans laquelle il a condensé tous les matériaux qu'il a pu réunir et qui ne manquent pas d'intérêt.

[1] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 3e livr. de 1886.
[2] *Id.*, 4e livr. de 1886.
[3] *Id.*, id.
[4] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. d'octobre-novembre 1886.
[5] *Revue catholique de Bordeaux*, livr. d'août à décembre 1886.
[6] Livr. d'octobre et de novembre 1886.
[7] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de septembre et d'octobre-novembre 1886.

Digitized by Google

— Le château de Madaillan près d'Agen est un édifice du XIIIe siècle, actuellement en ruines, qui a joué un certain rôle dans les guerres du XVIe siècle. MM. G. Tholin et P. Benouville ont commencé une histoire complète du château et de ses seigneurs. La première partie a trait à l'historique des bâtiments et à leur restitution. Six planches contenant les plans, la coupe et la vue cavalière du château soint jointes à cet article. Dans la seconde partie, les deux auteurs entament l'histoire des possesseurs de Madaillan [1].

— Nous avons encore à signaler l'inventaire des archives anciennes du port de Saint-Servan, publié par M. Le Beau [2]. Les documents les plus anciens remontent à 1670, et les séries les plus intéressantes sont celles des ordres et dépêches, des minutes de lettres et des prises ; — la courte notice consacrée par M. Hucher aux *Sceaux de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans* [3], qui contient la reproduction de trois sceaux de ce cardinal ; — la publication faite par M. E. Rébouis [4] des coutumes concédées, en 1283, par Edouard Ier, roi d'Angleterre, à la ville de Valence-d'Agen ; — la notice biographique donnée par M. le chanoine Albanès sur Dragonet de Montauban et Jacques Artaud, évêques de Gap au XVIe siècle [5] ; — les statuts donnés en 1472 aux marchands de Belfort et confirmés, en 1698, par le conseil souverain d'Alsace, publiés par M. Tuefferd [6] ; — l'étude commencée par M. G. Philippon [7] sur *La Provence sous Charles Ier* : les causes qui amenèrent le mariage du frère de saint Louis avec l'héritière de Provence sont exposées d'une manière intéressante, ainsi que l'histoire des premiers temps du gouvernement du comte jusqu'à son départ pour la croisade; — la notice sur *La collégiale de Clisson* [8] de M. l'abbé Grégoire ; — la *Nouvelle étude* de M. Eugène Bimbenet *sur le véritable auteur de l'Imitation* [9], dans laquelle il conclut en faveur de Thomas-a-Kempis ; — la suite des notices biographiques consacrées par M. René Kerviler aux députés de la Bretagne aux États généraux et à l'Assemblée constituante [10]; — l'histo-

[1] *Revue de l'Agenais*, livr. de juillet-août et de septembre-octobre 1886.
[2] *Revue maritime et coloniale*. livr. d'août et septembre 1886.
[3] *Revue du Maine*, 5e livr. de 1886.
[4] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 4e livr. de 1886.
[5] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 3e livr. de 1886.
[6] *Revue d'Alsace*, livr. d'avril-juin 1886.
[7] *Revue de Marseille et de Provence*, livr. de mai-juin, juillet-août et septembre-octobre 1886.
[8] *Revue historique de l'Ouest*, livr. de juillet, septembre et novembre 1886.
[9] *Mémoires de la Société d'Orléans*, 1re et 2e livr. de 1886.
[10] *Revue historique de l'Ouest*, livr. de juillet, septembre et novembre 1886.

Digitized by Google

rique des *Fouilles de la vallée du Formans* [1], en 1882, par M. Valentin Smith; — les *Notes* de M. G. Tholin *sur les peintres et sculpteurs agenais aux XVIe et XVIIe siècle*, [2], intéressantes pour l'histoire de l'art; — la notice de M. l'abbé Vanel sur *Les débuts oratoires de Massillon à Lyon* [3]; — l'histoire du *Carmel de Lectoure* [4], commencée par M. Am. Plieux; — la liste des poids et mesures en usage dans les Hautes-Alpes avant 1790, d'après les tableaux de P. A. Farnaud, secrétaire du directoire du département [5]; — enfin la savante notice archéologique consacrée par M. l'abbé Paradis à l'église Saint-Polycarpe de Bourg-Saint-Andéol [6].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue du Lyonnais*, livr. d'octobre 1886.
[2] *Revue de l'Agenais*, livr. de mai-juin 1886.
[3] *Revue du Lyonnais*, livr. de juillet 1886.
[4] *Revue de Gascogne*, livr. d'octobre, novembre et décembre 1886.
[5] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, n° 4 de 1886.
[6] *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Valence*, livr. de septembre-octobre et de novembre-décembre 1886.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

An historical Atlas, *comprising 141 maps, to which is added, besides an explanatory text on the period delineated in each map, a carefully selected bibliography of the english books and magazine articles bearing on that period,* by Robert H. LABBERTON, litt. hum. doctor. London, Macmillan and C°, 1885, pet. in-4° de XV p. et LVIII planches.

Cet *atlas historique,* conçu sur un plan nouveau, mérite d'être signalé. On y trouve cent quarante-une cartes: cinquante sont consacrées à l'histoire ancienne et romaine ; quarante-neuf à l'histoire du moyen âge; quarante-deux à l'histoire moderne et contemporaine ; une table initiale donne en même temps des indications bibliographiques se référant aux seuls ouvrages de langue anglaise, ce qui nous paraît regrettable, car beaucoup d'ouvrages indispensables à consulter n'ont pas été traduits en anglais. Une chronologie des différents états vient ensuite : malgré les lacunes qu'elle présente, elle pourra être consultée utilement. En outre, en regard de chaque carte, une page de texte fournit des renseignements historiques à l'appui de la carte. C'est en quelque sorte l'ébauche d'un grand travail, qui mériterait d'être repris et traité d'une façon moins sommaire, soit au point de vue de l'établissement des cartes qui laisse souvent à désirer, soit au point de vue du commentaire qui est parfois insuffisant.

EMM. D'A.

—

Histoire ancienne des peuples de l'Orient, par G. MASPERO. Quatrième édition entièrement refondue. Paris, Hachette, 1886, in-12 de VIII-811 p.

L'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient* de M. G. Maspero est connue de tous ceux qui s'intéressent à l'Orient ancien. L'auteur, après avoir publié de son ouvrage trois éditions ou plutôt trois tirages sans changement, nous donne une édition véritablement nouvelle, dont le fond a été remanié, mais dont l'esprit, hélas! au lieu de s'améliorer est devenu pire encore.

M. Maspero nous fait connaître l'histoire de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Phénicie, de la Palestine, de la Médie et de la Perse depuis les origines jusqu'à Alexandre le Grand. Les additions de l'édition nouvelle proviennent des découvertes récentes et des publications diverses auxquelles elles ont donné lieu. C'est ainsi que nous avons des développements nouveaux sur l'Égypte, l'Assyrie, la Chaldée, la Perse et en particulier sur cet empire des Héthéens qui a tenu une si

Digitized by Google

grande place dans l'histoire de l'Asie occidentale et dont le nom même était inconnu, il y a quelques années à peine. On ne peut que louer l'auteur de toutes ces modifications et augmentations. Tout le monde est d'ailleurs unanime à rendre hommage à sa science.

Mais il y a d'autres changements qui ne sont pas également dignes d'éloges. L'esprit qui animait les premières éditions de l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient* laissait déjà beaucoup à désirer. Le ton d'incrédulité s'est accentué encore dans l'édition actuelle. L'histoire sainte est traitée maintenant d'après M. Reuss, qui n'y voit guère qu'un recueil de mythes et de choses plus ou moins incroyables, plus ou moins fausses. Le Pentateuque n'a été composé qu'après la captivité. M. Maspero n'hésite pas à écrire (p.695): « La rédaction (du Pentateuque) n'était pas encore terminée au moment où l'empire perse tomba ; *elle absorba toutes les forces du peuple juif et le détourna de se mêler aux événements qui s'accomplissaient autour de lui.* » Et voilà comment on écrit l'histoire ! Toutes les forces du peuple juif absorbées par la rédaction du Pentateuque, ce qui l'empêcha de se mêler aux grands événements politiques qui s'accomplissaient autour de lui !

On se demande comment il est possible qu'un savant puisse écrire des choses pareilles. L'auteur nous dit en note : « voir dans Reuss, la *démonstration* de ces faits. » Ni M. Reuss ni personne ne pourra démontrer des choses qui sont contraires à tous les témoignages de l'histoire et qui ne s'appuient sur aucun document.

Nous avons là un exemple du ton affirmatif que prend volontiers la science hétérodoxe, dans les cas même où elle aurait le plus de raisons de ne s'exprimer que d'une façon dubitative. L'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient* nous fournit d'autres exemples où nous voyons comment cette science, qui se croirait si volontiers infaillible et qui se prononce avec tant d'assurance, se dédit néanmoins et se déjuge sans crier gare. Dans les trois premières éditions, nous lisions (p. 289): « Les croyances des Israélites formaient avec les religions chananéennes le contraste le plus frappant. » Nous lisons dans la quatrième, (p. 343) : « La religion d'Israël ne différait pas sensiblement à l'origine des autres religions chananéennes. » — Dans les trois premières éditions nous lisions, au sujet de la religion égyptienne, (p. 27) : « De toute éternité, Dieu s'engendra et s'enfanta lui-même... Ce Dieu des Égyptiens était un être unique. » Nous lisons dans la quatrième édition, (p. 25) : « Les monuments nous montrent que, dès les temps des premières dynasties, les nomes avaient chacun leurs dieux spéciaux... Rien ne nous permet de dire ce qu'étaient ces divinités au début. » — Dans les trois premières éditions nous lisions, (p. 39): « Pendant sa vie terrestre, l'homme se compose surtout d'intelligence *(Khou)* et de corps : par l'un, il tient à Dieu ; par l'autre, il se rattache à la matière. » Nous lisons dans la quatrième, (p.35): « Chez les Égyptiens, l'homme n'était pas composé de la même manière qu'il l'est chez nous. Il n'avait pas comme nous un corps et une âme ; il avait d'abord un corps, puis un double *(Ka)*.,» etc. Assurément, un auteur a le droit et même le devoir de changer, dans les éditions successives de son œuvre, ce que de nouvelles études

Digitized by Google

personnelles ou les travaux d'autrui lui ont démontré n'être pas suffisamment exact; mais on aimerait à savoir pourquoi ; et l'auteur change sans prévenir et sans rien dire. D'ailleurs ce que l'on remarque ici, c'est moins le progrès de la science que le progrès de l'incrédulité et du scepticisme. Ce scepticisme croissant se révèle jusque dans le style de l'auteur qui, dans un sujet aussi grave que celui de la nature de l'homme, nous dit : « Chez les Égyptiens, *l'homme n'était pas composé de la même manière qu'il l'est chez nous*, etc. » On trouve plus d'un exemple d'un pareil langage dans l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, et nous n'avons pas besoin de remarquer quelle fâcheuse impression peut produire sur de jeunes lecteurs ce ton léger qui n'a rien de commun avec la science et l'érudition,

L'ouvrage de M. Maspero est un savant ouvrage historique, mais il est mauvais par les idées philosophiques et religieuses. L. M.

—

The Chair of Peter, by J. Nicolas MURPHY. 2e édition. London, 1886, in-8° de XII-714 p.

Un livre bien anglais, anglais de conception, anglais d'idées, de style et d'exécution, par conséquent, un livre de renseignements. L'auteur est bien connu déjà par d'autres ouvrages, notamment par un livre dont le titre : *Terra incognita*, laisse à peine deviner le sujet dont il traite. Il s'agit là, en effet, des moines et de la vie monastique, et rien n'est plus inconnu ou plus mal connu que la vie monastique et les moines dans les pays protestants. C'est de l'apologie, et de la bonne, que fait l'auteur ; de l'apologie par les faits.

Dans ce nouvel ouvrage, *la Chaire de Saint-Pierre*, le but poursuivi est identique, quoique le sujet soit différent ; la méthode est cependant la même, l'apologie par les faits. Des éclaircissements, des renseignements et pas de polémique directe, ce qui est, au demeurant, la meilleure et la plus fructueuse des polémiques. C'est bien ce qu'il faut partout à l'heure présente, mais c'est, en particulier, ce que réclame l'état religieux de l'Angleterre et du monde parlant anglais. Au milieu de cet antique ordre social qui s'écroule, de cette société qui se transforme, de ces croyances qui diminuent et de ces flots d'incrédulité qui montent, l'auteur montre à ses compatriotes, n'importe qu'elle soit leur dénomination politique et religieuse, dans la chaire de Pierre, la nouvelle Arche de vie destinée à sauver le monde du prochain déluge. C'est, du reste, ce qu'il dit dans sa dédicace : *A mes concitoyens de toutes les communions chrétiennes, je dédie respectueusement ce livre sur ce que je crois être le boulevard de la religion, du droit et de l'ordre, contre les attaques permanentes de l'infidélité et du socialisme à l'heure présente.* Ce livre vient tout à fait à son heure, car ce qu'il faut à l'Angleterre, c'est surtout des éclaircissements. Il faut enlever les obstacles sur les pas de tant d'hommes honnêtes qui cherchent loyalement la vérité ; il faut faire entrer un rayon de lumière dans ces esprits qui ne demandent qu'à voir et qu'à être convaincus, pour dire : Je crois, je m'incline et je me soumets ! Et que d'esprits de ce genre, que d'hommes de cette trempe il y a de l'autre côté de la Manche et dans le monde qui parle anglais !

Mais *la Chaire de Saint-Pierre*

Digitized by Google

n'est pas seulement un livre plein d'actualité, c'est un livre plein de science et d'érudition. Les Anglais aiment les renseignements ; c'est ce qu'ils cherchent avant tout dans les livres. Or, nous leur disons de prendre celui-ci avec confiance, et, après l'avoir lu, ils demeureront satisfaits, car il y aura bien peu d'institutions liées à la papauté sur laquelle ils n'aient obtenu un renseignement clair, court, exact et précis; et personne n'aura rencontré un mot qui puisse le blesser. Il y a dans ce volume un peu de tout : de la théologie, du droit, de la science, surtout de l'histoire ; et ce qu'un pareil travail suppose de lecture est énorme. Il serait difficile de donner une idée exacte de la masse de documents qui ont dû être analysés et dépouillés, et dont on trouve, d'ailleurs, l'indication exacte au bas des pages ou dans le texte. Voici, par exemple, un chapitre, le quarantième, intitulé : *Les bienfaits conférés à l'humanité par la papauté.* Après avoir cité divers auteurs protestants sur le rôle de la papauté comme pouvoir médiateur au moyen âge, comme arbitre entre les rois et les nations, l'auteur parle de l'autorité morale et politique des papes ; de l'abolition de l'esclavage par l'influence lente mais constante de la vérité chrétienne ; de l'Église et des ordres religieux ; de l'action de l'Église sur les lois romaines et sur les législations modernes, sur la discipline et le droit canon, sur les institutions de bienfaisance, hospices et orphelinats ; de l'administration comparée des œuvres de charité dans les pays catholiques et dans les pays protestants ; des œuvres d'enseignement, en particulier de la Propagande, et de la propagation de la foi ; de la conservation des lettres et des sciences pendant le moyen âge ; de la réforme du calendrier par Grégoire XIII ; de la protection accordée aux arts par les papes, notamment à la peinture et à l'architecture, etc. Et l'auteur ne se contente pas d'énumérer tous ces sujets ; il entre encore dans des détails. Ainsi, à propos de la Propagande, il raconte une séance littéraire, tenue devant Léon XIII en 1880 ; à propos des peintres, il énumère leurs principaux chefs-d'œuvre ; à propos de la réforme du calendrier, il dit à quelle époque le calendrier réformé a été adopté par les diverses nations ; à propos de l'architecture, il signale les principaux caractères des édifices religieux et établit une comparaison entre Saint-Pierre et Saint-Paul-hors-les-Murs, etc ; et tout cela dans trente-quatre pages ! Et le livre renferme quarante chapitres comme celui-là, tous en général pourvus de titres originaux et parlants : *Infaillibilité du pape*, chapitre XXXIV. — *La hiérarchie*, XXXV. — *Élections des papes au temps jadis*, XXXVI. — *Papes dits indignes*, XXXVII. — *Les Cardinaux*, XXXVIII. — *L'élection d'un pape de nos jours*, XXXIX.

On peut juger, par cet exemple, si ce livre contient des renseignements variés et utiles. On peut dire même qu'il en contient trop, car on ne sait quelquefois où aller les chercher. On ne peut pas cependant contester que le choix entre tant de matériaux divers, ne soit fait judicieusement. D'ailleurs une table, fort étendue (667-714) et rédigée par ordre alphabétique, permet de retrouver, en un instant, le sujet sur lequel on a besoin d'un renseignement. Ce livre conservera donc pendant longtemps une valeur scientifique, car les sujets qui y sont traités sont de ceux qui ne changent pas. Il répond au besoin

Digitized by Google

du moment, mais il répondra encore aux besoins de l'avenir. Nous sommes sûr qu'il sera beaucoup lu, et nous espérons que, pour beaucoup d'âmes honnêtes, il sera, lui aussi, *lumen in cœlo*, suivant la belle devise qui est placée sur la couverture, car il aidera les âmes à découvrir le chemin qui mène à la vérité, et, de la vérité, au ciel.

J.-P.-P. MARTIN.

—

Symbolæ ad illustrandam historiam ecclesiæ orientalis in terris coronæ sancti Stephani, auct. NICOL. NILLES. Œnipontæ, 1885, 2 vol. in-8° de cxx-1086 p.

A cette heure l'attention de l'Europe est tellement tournée vers l'Orient, en particulier vers les principautés de la péninsule Balkanique, qu'on ne saurait manquer d'accueillir avec faveur les ouvrages de nature à jeter quelque jour sur le passé politique et religieux de ce pays. A ce point de vue l'ouvrage du Père Nilles, S. J., vient tout à fait à son heure, et nous sommes persuadé qu'il conservera longtemps son intérêt pour les hommes qui s'occupent, par goût ou par devoir, de ces contrés de l'Orient chrétien. Les *Symbolæ* sont un ouvrage d'actualité, mais ne sont pas un ouvrage de circonstance, car elles ont et auront toujours une valeur permanente, parce qu'elles n'ont pas été rédigées uniquement en vue des événements actuels. C'est un ouvrage scientifique et non pas un ouvrage polémique religieux ou politique. L'auteur s'est proposé de faire l'histoire de la réunion des provinces Danubiennes et Balkaniques avec l'Eglise romaine, depuis les temps les plus anciens jusques à nos jours ; et la Compagnie de Jésus, cela va sans dire, joue là-dedans un rôle qui n'est pas du tout effacé. C'est même probablement à cette circonstance que nous devons les *Symbolæ*, car les Jésuites — gens avisés à ce qu'on dit — n'ont pas l'habitude d'ensevelir dans la poussière des bibliothèques leurs titres de gloire. Ils ont, du reste, parfaitement raison ; et ce n'est pas nous qui les blâmerons de rappeler honorablement et modestement les grands services qu'ils ont rendus aux sciences, aux lettres, aux arts, en un mot, à la civilisation chrétienne. Personne n'a compris et pratiqué comme eux la maxime : *Honor alit artes !* Nicolas Nilles est déjà très favorablement connu du monde savant par plusieurs ouvrages, notamment par un calendrier auquel des hommes très compétents ont décerné les plus grands éloges et les éloges les plus mérités. On en trouvera un spécimen aux pages 1068-1086 du présent ouvrage.

Les *Symbolæ* ne sont pas une histoire, au sens propre du mot, mais elles forment le prodrome d'une histoire ; elles en contiennent les matériaux. C'est une collection de documents, où les historiens de l'avenir devront puiser quand ils voudront raconter l'histoire religieuse des principautés Danubiennes et Balkaniques. Elles sont divisées en six livres : Les livres II et III sont consacrés aux Roumains, le livre IV aux Serbes, le livre V aux Ruthénes et aux Arméniens, le livre VI aux *addenda* et aux *corrigenda ;* puis viennent deux appendices, dont le second contient une série de lettres et d'appréciations relatives au calendrier, a nsi que nous le disions tout à l'heure. Le premier livre forme

Digitized by Google

comme une introduction à tout le reste. Pris dans son ensemble, on pourrait l'intituler : *Des meilleurs moyens à prendre pour ramener les orientaux à l'Église Catholique*. L'auteur y traite, toujours sous la forme de l'*annaliste*, une très grave et très intéressante question, une question très débattue et qui préoccupe, à cette heure, croyons-nous, quelque peu le chef de l'Église, à savoir du passage des Latins aux rites Orientaux. Que les Orientaux passent au rite Latin, cela se comprend et cela se pratique toujours; peut-être même trop ; car, si les missions Orientales n'ont pas donné tous les résultats qu'on pouvait en attendre, cela tient peut-être un peu à ce qu'on a trop voulu *latiniser* les Orientaux. On a voulu *tout* avoir et souvent on n'a eu *rien du tout*. La *latinisation* a été certainement, en bien des cas, un obstacle au progrès des conversions et au succès des missions latines. C'est pour cela que le Saint-Siège s'est posé quelquefois la question contraire, et s'est demandé si, au lieu de *latiniser* les Orientaux, il ne voudrait pas mieux *orientaliser* les Latins, c'est-à-dire, faire adopter aux missionnaires Latins les rites des peuples qu'ils vont évangéliser, au milieu desquels ils vont vivre, travailler, souffrir et mourir. Si nos informations sont exactes, la question n'est pas seulement affaire de théorie; c'est une question *pratique* et *très pratique*. Cette méthode n'aurait peut-être pas les inconvénients de la latinisation et présenterait de grands avantages. Seulement elle a aussi des difficultés. On trouvera, sur ce sujet, toute une série de pièces très graves et très intéressantes, aux pages 1-110.

Par leur forme, les *Symbolæ* sont un peu *rudis indigestaque moles*, mais le défaut est inhérent à
première publication sur le suje
à la manière grave dont l'auteu
voulu le traiter. D'ailleurs, une t
très développée (pages XXXIX-
supplée, dans une large mesure
l'inconvénient que nous signal
Pour trouver les pièces ayant
port à une Église, à un peuple o
un personnage, il n'y a qu'à
consulter. C'est ainsi, par exem
qu'en se transportant au mot *B*
gari on verra que les « Bulgare
dont il est tant question en ce
ment, ne sont pas oubliés dans
Symbolæ, quoique le Père N. Nil
ne leur ait pas consacré un livr
part.

Nous remercions bien sincèreme
l'auteur du nouvel ouvrage qu
vient de nous donner, et nous l'
courageons cordialement à po
suivre le cours de ses graves pub
tions relatives à l'Orient chrétie

J. P. P. MARTIN.

—

L'Arménie chrétienne et
littérature, par Félix NÈV
Louvain, Charles Peeters, 188
in-8° de VII-403 p.

M. Félix Nève est un des vétéra
parmi les orientalistes européens
un des plus justement estimés,
particulier pour ses travaux s
l'Arménie chrétienne. Il représen
dignement les traditions de cet ens
gnement, dans un pays qui s'e
toujours distingué et se distingu
encore par ses succès dans les étud
orientales. Il fait partie d'un grou
d'hommes qui comprend encore
comprenait naguère, les Beelen, l
Lamy, les Abbeloos, les De Harle
tous versés dans une ou plusieu
branches de l'orientalisme, et to
connus par de savantes publication

Digitized by Google

dans quelque partie de la science. La culture des langues orientales a été toujours une des gloires des universités de Belgique, et on voit, par les noms que nous avons cités, que l'université de Louvain n'a pas laissé se perdre les traditions. Elle les a plutôt enrichies et développées. Messeigneurs Beelen, Lamy et de Harlez, MM. Nève et Abbeloos font certainement honneur à la science Belge contemporaine.

M. Félix Nève a choisi pour sa part le Sanscrit et l'Arménien, l'Arménien surtout, car c'est sur cette langue que roulent la plupart de ses publications. C'est ainsi que le volume actuel est consacré tout entier à l'Arménie chrétienne, car l'appendice sur les études Syriaques se rattache à l'Arménie par l'auteur auquel il est en grande partie consacré, puisque Aboulfaradg ou Bar-Hébrius, l'auteur d'une chronique célèbre, publiée par MM. Abbeloos et Lamy, était, quoique syrien de race et de religion, originaire de Mélitine en Arménie.

Le volume que nous avons entre les mains contient d'abord une introduction sur l'histoire littéraire de l'Arménie, où les personnes qui voudraient se mettre ou courant de la littérature de ce pays, trouveront des renseignements sur la langue et ses caractères, sur l'alphabet et sa découverte, sur la grammaire, sur les deux ou trois floraisons littéraires dont nous parle l'histoire, même sur les arménistes européens. Après cette introduction, M. Nève nous donne des fragments très intéressants de traductions empruntées à l'hymnaire arménien, et il ajoute ou des notes ou des commentaires, qui en font connaître l'origine, les auteurs, le mérite scientifique et littéraire, surtout la valeur au point de vue du dogme. Quoique simple laïque, M. Nève n'a point perdu de vue les grandes controverses qui s'agitent entre les Églises orientales et l'Église Romaine ; et voilà pourquoi, dans le choix qu'il a dû faire forcément, il a choisi, non pas seulement de belles hymnes, mais des hymnes qui pussent donner une idée exacte et en même temps une idée élevée des trésors que renferme ce livre liturgique. En faisant œuvre de science, le professeur émérite de l'université de Louvain a voulu faire œuvre d'apologie; derrière l'arméniste on retrouve le théologien, non pas le théologien qui cherche à prouver une thèse, mais le théologien qui expose les faits, traduit les textes et laisse au lecteur le soin de formuler lui-même la thèse et de tirer les conclusions. Cette méthode est souvent la plus sage et la plus fructueuse: elle ne blesse et n'irrite personne ; elle éclaire et convainc à la longue tous ceux qui peuvent être convaincus. C'est ainsi que M. Nève a choisi, dans les hymnes de la Pentecôte, celle où est enseignée la procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils ; c'est pour cela encore qu'il a publié les hymnes sur saint Pierre et saint Paul. Ces hymnes mettent, en effet, bien en relief la grande personnalité du chef des apôtres, de celui qui est appelé Κατ' ἐξοχήν, par les Arméniens *Biédros-Vimi*, Pierre-La-Pierre. C'est enfin parce que les hymnes sur les morts contiennent tous les enseignements de l'Église catholique, sur la mort, le purgatoire, le jugement, etc., que l'éminent orientaliste leur a accordé une place dans son livre. On voit donc que la théologie et l'hymnologie occupent un rang distingué dans l'*Arménie chrétienne* (pages 46-247). Et ce n'est pas sans de bonnes raisons, car plusieurs

Digitized by Google

des dogmes ainsi mis en lumière par M. Nève, ont été niés par les Arméniens schismatiques modernes. L'histoire n'est cependant pas oubliée, mais c'est surtout de l'histoire littéraire que fait le docte arméniste, avec ses chapitres consacrés à saint Grégoire l'Illuminateur, à saint Grégoire de Nareg, à Nersès le Gracieux, à Elisée, à Jean VI le Catholicos, à Mathieu d'Édesse et à Thomas de Médzoph ; mais ces noms éveillent, tout de suite, la mémoire, le souvenir des divers âges de la littérature arménienne et appartiennent à quelques-uns des écrivains considérés comme des modèles. A ce point de vue, M. Nève n'a pas fait un choix arbitraire. Il a pris quelques représentants parmi les pères et parmi les écrivains profanes, et le choix est judicieux. Avec ses auteurs, on parcourt les divers âges d'or de la littérature arménienne, on fait connaissance avec les principaux écrivains, et on apprend tout le parti que des Arménistes habiles pourraient en tirer.

Ce n'est ni une œuvre technique, ni une œuvre de fond que nous donne M. Félix Nève, c'est une œuvre de vulgarisation, et nous espérons bien que ce ne sera pas la dernière. L'auteur a fait beaucoup pour les études orientales, et, quoiqu'il ne soit plus jeune, puisqu'il est professeur émérite, nous espérons que la Providence lui accordera encore de longues années de vie : nous sommes sûr que ces années seront des années de travaux utiles et fructueux.

J. P. P. MARTIN.

—

Le vénérable père Jourdain Cathala, de Sévérac, *évêque de Coulam (Quilon) aux Indes orientales* (1306-1336), par le R. P. François BALME.— Lyon, imp. Sevain, 1886, in-8° de 46 p.

Au moment où les missions de l'Extrême-Orient jouent un rôle si considérable dans la politique universelle, et où Léon XIII vient de restaurer aux Indes la hiérarchie catholique, l'étude des origines de ces missions ne saurait être dépourvue d'intérêt. Et, en attendant que la publication des registres vaticans soit assez avancée pour permettre d'aborder l'histoire des efforts poursuivis sans relâche par les papes du XIVe siècle, pour porter et maintenir en Asie le flambeau de l'évangile, il convient de remercier les érudits qui viennent remettre en lumière quelques-unes des grandes figures religieuses de cette histoire encore obscure.

Les premiers à étudier, entre ces apôtres de l'Asie du Moyen Age, sont évidemment ceux qui ont laissé quelques écrits : il y a cinq ans, à l'occasion de son sixième centenaire, un franciscain, le bienh. Odorico Mattiùsi, de Pordenone, en Frioul, fut ainsi l'objet de travaux intéressants. Cette année, c'est un dominicain français, Jourdain de Sévérac, auteur des *Mirabilia Indiæ*, missionnaire et évêque au Malabar, que le P. Balme fait revivre dans une intéressante monographie, qui ne laisse, sans les aborder, aucune des questions relatives aux missions de l'Inde, à cette époque, et qui nous fait connaître les principaux personnages mêlés à ces aventures lointaines.

Le P. Balme nous promet une étude semblable sur un autre voyageur de son ordre, le célèbre Ricoldo di Monte Croce, dont plusieurs lettres ont été publiées (en 1883) avec une savante introduction, par le profes-

Digitized by Google

seur R. Röhricht au t. II, II, des *Archives de l'Orient Latin* (pp. 257-296). On ne peut qu'encourager le P. Balme à persévérer dans cette voie et à consacrer successivement à chacun de ces humbles héros, une monographie semblable à celle qu'il vient de nous donner pour le premier évêque de Coulam.

Qu'il me permette, en terminant, de lui signaler pour une prochaine édition de son travail, quelques petites corrections ou additions.

Jourdain s'appelait en latin *Cathalani:* pourquoi faire de ce nom *Cathala?* A moins d'une raison spéciale, que ne fournit pas le P. Balme, il faudrait laisser *Cathalani*, ou traduire *Cathalan*, ou mieux encore *de Cathalan*.

Je noterai aussi qu'il était à Avignon le 13 mars 1330 (Mathæi, *Sardinia sacra*, p. 297).

Le P. Balme ne connaît pas l'ouvrage le plus important de Guillaume d'Adam (non Guillaume *Adam*), *De modo extirpando Saracenos*, qui est conservé à la Bibliothèque de Bâle (A. 128). Signalé dans la *Revue des questions historiques* (1878, t. XXII, p. 114), il a été étudié avec soin dans la récente thèse de M. Delaville le Roulx (*La France en Orient* au XIVe siècle [P., 1885, 8°], pp. 62-63, 70-77). Guillaume n'était pas mort en 1320; élu, le 1er juin 1326, archevêque de Soldanieh, il fut transféré le 26 octobre 1384 de Soldanieh à Antivari, et ne mourut qu'en 1340; Les listes du P. Gams auraient fourni ces renseignements à l'auteur, qui pourra aussi consulter, sur les chrétiens de l'Inde au moyen âge, le livre très étendu de W. Germann, *Die Kirche d. Thomaschristen* (Gütersloh, 1877, 796 p. in-8°).

R.

—

Relations et commerce de l'Afrique septentrionale ou Magreb avec les nations chrétiennes au moyen âge, par le comte DE MAS LATRIE, membre de l'Institut. Paris, Firmin Didot, 1886, in-12 de 551 p.

« Au moment où l'Europe, et on peut dire le monde entier, donne une attention particulière à tout ce qui concerne l'Afrique, il m'a semblé utile de publier séparément l'étude que j'ai mise en 1868 comme introduction à un *Recueil de traités conclus au moyen âge entre les chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.* » Ainsi débute M. de Mas Latrie, dans l'avant-propos où il expose brièvement ses vues sur le rôle de la France en Afrique, et où il raconte les origines de sa grande publication de 1868.

Étudiant le *Magreb*,— cette large portion du continent africain qui fait face à l'Europe et comprend toute la côte septentrionale depuis Tripoli jusqu'au Maroc,— dans ses origines, l'auteur nous montre d'abord les Arabes tolérant la religion chrétienne : elle subsista jusqu'au XIe siècle, et au XIIIe les églises bâties par les chrétiens existaient encore ; « violente et aveugle dans l'action, implacable contre toute résistance, la conquête arabe était intelligente et équitable dans le pays qu'elle voulait conserver. » Refoulés au VIIIe siècle des pays de l'Europe, les Arabes se voient attaqués au siècle suivant par les empereurs de Constantinople. Au XIe les chrétiens portent la guerre sur les côtes d'Afrique et enlèvent aux Arabes la Sardaigne et la Corse. Pourtant déjà commencent les rapports commerciaux entre l'Afrique et l'Europe chrétienne, et l'on voit apparaître la tendance des villes italiennes, Venise

Digitized by Google

en tête, à profiter des avantages qu'elles trouvent dans ces rapports. Après l'exposé historique des faits, l'auteur nous montre, au XIIe siècle, les Pisans et les Génois concluant des traités sur les princes Almoravides ; ces traités étaient vraisemblablement de simples conventions verbales. Mais la domination des Almoravides était mal assurée : elle est renversée par Ab-el-Moumen. Celui-ci traite à son tour avec la république de Gênes. Bientôt un ambassadeur Pisan se rend auprès du fils du saltan. A partir de ce moment les Persans ont un commerce extrêmement actif à Tunis et sur toute la côte. L'Aragon vient ensuite ; puis Marseille et toute l'Italie. L'avénement des Hafsides, princes éclairés et tolérants, facilite les relations. M. de Mas Latrie nous donne en quelque sorte le code du commerce au XIIIe siècle. — Nous ne le suivrons pas plus loin dans son intéressant exposé, qui a reçu quelques compléments depuis 1868, et ne peut manquer d'attirer l'attention de tous les esprits sérieux.

EMM. D'A.

—

Encyclopädie der Neueren Geschichte. Von Wilhelm HERBST. Gotha, Perthes, livr. 21 à 29, K.-N., gr. in-8o.

Assez longtemps suspendue par la mort du premier éditeur, W. Herbst, cette publication a repris son cours régulier, et formera vraisemblablement quatre volumes. Le *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, de Bouillet, a paru suggérer l'idée de ce livre, qui se rapproche aussi de la *Biographie* universelle de Michaud, par l'étendue de ses notices, et du *Dictionnaire des contemporains*, car il renferme les personnages encore vivants et le récit des événements les plus récents. Comme son titre l'indique, cet ouvrage, restreint à l'histoire militaire et politique des temps modernes depuis le XVIe siècle, présente un intérêt considérable par l'abondance des renseignements, non seulement en histoire, mais aussi en géographie (Cf. *Madagascar*). Les collaborateurs, innommés du reste, puisent la plupart de leurs informations dans les Encyclopédies ou dans les histoires de chaque peuple, sans les citer toujours. En général, la rédaction vise à l'impartialité ; il faut, pourtant, faire des réserves pour l'écrivain qui traite l'histoire de l'Église avec tous ses préjugés de protestant (Cf. *Léon XIII*). Exceptons aussi celui qui raconte les guerres entre la France et l'Allemagne (Cf. *Louis XIV*, dont les guerres ne sont que des brigandages, *Raubzug*).

On rencontre quelquefois des détails minutieux et nouveaux (Cf. *Klostercamp*). Le fameux cri du chevalier d'Assas ou du soldat Dubois, est attribué à Gargentin, caporal au régiment d'Auvergne. Mais ces détails ne sont pas toujours exacts. Ainsi, l'on persiste à attribuer à Rouget de Lisle a mélodie de la *Marseillaise*, qui appartient à un obscur organiste de Saint-Omer, Grison, auteur d'un opéra d'Esther bien antérieur à la composition de la *Marseillaise*.

Mais, quelles que soient les imperfections de l'*Encyclopédie de l'histoire moderne*, cet ouvrage rendra des services, sinon aux savants, du moins aux curieux.

J. D.

—

Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de

Digitized by Google

Louis le Gros, par Achille LUCHAIRE. Paris, Alph. Picard, 1886, in 8° de 51 p.

C'est toujours une bonne fortune que de voir paraître une publication signée de M. A. Luchaire : on est toujours certain d'y trouver la plus exacte connaissance des sources, la critique la plus judicieuse et la mieux approfondie. L'histoire de la royauté française aux XI et XIIe siècles est le domaine propre de M. Luchaire ; il l'a étudiée sous toutes ses faces ; il connait mieux que personne le jeu de ses institutions et a sondé les problèmes les plus délicats de sa chronologie. C'est à la vie du roi Louis VI avant son association à la couronne qu'il vient de consacrer une courte et substantielle étude : époque mal connue, très pauvre en documents, et sur laquelle on a formulé plus d'une assertion peu exacte. M. Luchaire s'attache à réfuter ces erreurs par l'examen attentif des textes et à préciser les dates restées jusqu'à présent douteuses. Bornons-nous à constater que l'époque de la naissance de Louis le Gros est reportée par lui à l'an 1081 ; que son association à la couronne, postérieure au printemps de 1098, eut lieu avant la fin de 1100 : il n'a pas été possible d'obtenir une approximation plus exacte. Roi désigné, Louis ne fut sacré qu'après la mort de son père Philippe. Dès ses jeunes années, il avait montré des dispositions martiales, heureux augure des qualités éminentes qui allaient rendre une nouvelle vigueur au pouvoir royal, déchu et menacé de perdre toute existence effective.

L. DE N.

—

Guerres de religion. *Le capitaine Merle, baron de Lagorce, gentilhomme du Roy de Navarre et ses descendants*, avec lettres et documents inédits, par le comte A. DE PONTBRIANT. Paris. Alph. Picard, 1886, gr. in-8° de 304 p.

En faisant la biographie d'un des plus célèbres capitaines du XVIe siècle, M. le comte de Pontbriant a voulu, à la fois, apporter à l'histoire générale un contigent de renseignements nouveaux et de documents inédits, et rectifier des erreurs trop facilement acceptées par les historiens, qui ont représenté le capitaine Merle comme « un bandit à la tête d'une troupe de brigands, commettant de sang-froid les plus horribles cruautés. » L'auteur n'est pas de ceux qui cherchent à nier ou à voiler les faits : il convient volontiers des « excès attristants commis de part et d'autre pendant ces lamentables guerres » où, conformément aux mœurs du temps, chacun procédait par le meurtre, l'incendie et le pillage. Mathieu de Merle, connu sous le nom de *capitaine Merle*, ne fut pas plus violent et plus cruel que la plupart de ses contemporains ; mêlé aux guerres qui signalèrent la fin du XVIe siècle, à partir de 1568; gouverneur du château de Peyre en 1570, à 22 ans ; capitaine du Malzieu en 1574 ; gouverneur d'Issoire l'année suivante, il était en 1577 un des meilleurs capitaines de l'armée huguenote ; il fut nommé par le roi de Navarre, en 1578, un des gentilshommes de sa maison, et, après la prise de Mende, fut choisi par lui comme gouverneur de cette ville. Il revint ensuite sous les ordres du prince de Condé, et ne rendit Mende qu'à son corps défendant, lors de la paix de Fleix (1581); il mourut prématurément le 6 décembre 1583, à

Digitized by Google

l'âge de trente-cinq ans. L'auteur expose ensuite brièvement ce que devint sa postérité au milieu des luttes contre les Réformés qui signalèrent les premières années du règne de Louis XIII ; il nous montre le baron de Lagorce, fils et héritier de Merle, épousant la fille du comte de Montréal, de la maison de Balazuc, et se faisant catholique à l'occasion de ce mariage ; il nous fait assister à l'explosion de haine soulevée contre lui, de la part des anciens compagnons de son père. Enfin, entraîné par son sujet, il poursuit l'histoire de la lutte contre les Huguenots jusqu'à la guerre des Camisards, sous Louis XIV.

Nous sommes surpris que M. de Pontbriant, à plusieurs pages de son livre, semble mettre sur le pied de l'égalité ceux qui défendaient la vraie foi et ceux qu'il appelle justement « les novateurs imprudents ou criminels qui excitent l'esprit de rebellion. » Sans insister davantage sur cette réserve, nous signalerons les intéressants documents qu'il a joints à son livre : c'est toute une série de lettres adressées à Merle par le maréchal de Damville, le roi de Navarre, le duc d'Alençon, le vicomte de Turenne, le prince de Condé, etc. ; puis une autre série de documents relatifs au baron de Lagorce et aux événements accomplis sous Louis XIII, et particulièrement neuf lettres du duc de Rohan.

G. DE B.

—

Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Villiers, *ambassadeur à Venise* (1600), publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Eugène HALPHEN. Paris, libr. des bibliophiles et Champion, 1886, in-8° de 100 p., tiré à 72 exemplaires.

M. Halphen n'en est point à ses débuts comme chercheur heureux. Ce n'est pas la première fois qu'il nous fournit un précieux contingent de lettres inédites de Henri IV. Celles-ci sont tirées des mss. 18039 et 18040 de la Bibliothèque nationale : *Registre de l'ambassade de France à Venise,* et sont dressées ici chronologiquement. Elles se rapportent à l'année 1600 et jettent un jour nouveau sur la politique de Henri IV en Italie. Il n'y a pas moins de dix-neuf lettres, la plupart fort longues, qui font suite à celles publiées en 1885. Le volume se termine par un sommaire analytique des lettres. Pourquoi n'avoir point donné une table des matières ?

EMM. D'A.

—

Jean Errard de Bar-le-Duc, *premier ingénieur du très chrétien Roi de France et de Navarre Henry IV, sa vie, ses œuvres, sa fortification ; lettres inédites de Henry IV et de Sully,* par Marcel LALLEMAND et Alfred BOINETTE. Paris, E. Thorin et J.-B. Dumoulin ; Bar-le-Duc, Comte-Jacquet et Alfred Boinette, 1884, in-12 de VI-332 p.

Au début de leur avertissement, MM. Lallemand et Boinette rappellent cette opinion de Proudhon que les hommes célèbres peuvent se ranger en deux classes : l'une, composée de ceux qui ont jugé bon d'entretenir le public de leurs faits et gestes et qui ont fait valoir la moindre de leurs actions ; l'autre, de ceux qui ont accompli leur devoir simplement, s'oubliant eux-mêmes et laissant à la postérité le soin de les juger.

Digitized by Google

Malheureusement, la postérité est souvent comme les contemporains ; elle ne s'occupe guère que de ceux qui ont fait du bruit ; elle aussi risquerait d'être tout à fait injuste, si, de loin en loin; il ne se recontrait des hommes comme MM. Lallemand et Boinette pour réparer ses iniquités.

Jean Errard de Bar-le-Duc appartient incontestablement à la seconde catégorie de ces grands hommes. « On dirait, écrivent ses biographes, qu'il s'est refusé à nous fournir les moyens de l'admirer. » Or il mérite d'être admiré ; il a été l'un des rénovateurs des sciences exactes ; il a été mêlé à toutes les guerres de 1588 à 1610 ; il a coopéré à l'organisation du génie et à la réorganisation de l'artillerie ; il a inauguré un nouveau système de fortification ; non seulement il l'a mis en pratique, mais il en a donné les règles dans un *Traité* qui fit de lui la plus grande autorité de l'époque en matière de fortifications. Il est donc utile de le faire connaître.

Les documents fournis aux deux auteurs par la famille de Benoist, qui compte parmi ses aïeux le premier ingénieur d'Henri IV, et beaucoup d'autres recueillis de divers côtés, leur ont permis de mener à bien cette tâche assez difficile. On ne peut nier que ce livre ne soit écrit avec beaucoup de science. Les chapitres VI, VII, VIII et IX, relatifs à l'œuvre même d'Errard de Bar-le-Duc, sont d'une grande précision. Peut-être les auteurs de ce livre ont-ils trop cédé à la tentation ordinaire de raconter et de juger au fur et à mesure tous les grands événements auxquels a été plus ou moins mêlé le héros de leur ouvrage.

C'est une véritable maladie chez les auteurs de biographies spéciales de recommencer chaque fois l'histoire générale : quand donc se contenteront-ils de petites *vies* bien simples, bien claires, bien courtes, et par là même bien utiles ? En vérité, on est tenté de sourire lorsqu'on voit des historiens déclarer gravement qu'en trois cent trente-deux pages très serrées, ils n'ont pas épuisé l'histoire de Jean Errard de Bar-le-Duc. Parbleu ! s'ils ont parlé de tout à propos de lui, cela peut être vrai.

Nous n'intenterons pas un procès sur cette matière à MM. Lallemand et Boinette, parce qu'en général leurs idées sont intéressantes. Nous signalerons notamment leur opinion sur Henri III : on n'a vu, disent-ils qu'une face de ce caractère complexe ; à l'aide de textes tirés des *Mémoires* de Cheverny et des *Mémoires* de Nevers , ils nous montrent les bons et grands côtés de ce prince. Leur avis est aujourd'hui partagé par les juges les plus autorisés ; c'est celui de M. le comte de la Ferrière, si connu pour ses beaux travaux sur Catherine de Médicis et son époque. Dans les guerres de religion, nos deux auteurs veulent considérer surtout le caractère politique qu'elles ont eu à certains moments : ce point de vue exclusif les entraîne à justifier à la fois la Saint-Barthélemy et l'assassinat du duc de Guise; ils trouvent même cette exécution beaucoup plus juste et plus loyale que toutes celles qui ont marqué les gouvernements d'Henri IV et de Richelieu, « car ces derniers ajoutèrent à l'exécution des condamnés l'hypocrisie de jugements dressés d'avance et la prévarication des juges. » Leur conclusion est celle-ci : « Les Valois se servirent du catholicisme non au profit de la théocratie, mais au profit de l'unité de la France et de l'inté-

Digitized by Google

grité du territoire. » Il y a beaucoup de vérité dans cette opinion : mais nous ne voyons pas très bien comment un acte qui eût été crime s'il se fût agi seulement de sauver la religion devient un mérite quand il est question de l'État : pourquoi le massacre et l'assassinat seraient-ils permis dans un cas et non dans l'autre ? C'est là une théorie toute révolutionnaire : elle n'est jamais admissible.

ALFRED BAUDRILLART.

—

La colonisation de Madagascar sous Louis XV, d'après la correspondance inédite du comte de Maudave, par H. POUGET DE SAINT-ANDRÉ. Paris, Challamel aîné, 1886, in-12 de 220 p.

Un livre sur Madagascar est toujours bien venu, et généralement fertile en leçons pour la France : celui-ci ne fait pas exception à la règle ; il expose très simplement la tentative qui fut faite en 1768 par le comte de Maudave pour fonder un établissement à Fort-Dauphin. La perte de nos colonies par le traité de Paris avait fait renaître le souvenir des prétentions déjà traditionnelles de la France sur Madagascar. Un hardi soldat de l'armée des Indes, explorateur de la grande île, se présenta pour les faire valoir. Avec peu de ressources il fit beaucoup, mais il se heurta à la jalousie du gouverneur et des colons de l'île de France, et bientôt il se vit abandonné par le gouvernement de la métropole : « Par l'exécution de son plan, dit Ackermann (*Révolutions de Madagascar*), nous serions établis d'une manière immuable à Madagascar. » Il sut en effet se faire craindre et se faire accepter des chefs indigènes, si nombreux et encore si sauvages.

M. Pouget de Saint-André a consulté pour écrire son livre les rapports et les mémoires de Maudave, qui occupent une place considérable dans les archives du ministère de la marine ; des papiers de famille lui ont permis de compléter ces documents. Il a donné de longs extraits du journal et des lettres de Maudave ; il a su les recoudre par un exposé très lucide des principaux faits et en tirer de justes conclusions. Nous ne nous permettrons qu'un léger reproche, dont M. de Saint-André tiendra certainement compte dans ses œuvres futures, puisqu'il en est à ses débuts : un peu plus d'exactitude et de précision dans les indications de sources et d'auteurs. Il ne doit point se contenter de notes comme celles-ci « Archives coloniales, 1768, » ou « Pauliat, *Madagascar*, » ou encore « Lacaille, *Connaissance de Madagascar*. » Il est d'ailleurs superflu d'insister sur ce point : le court volume de M. Pouget de Saint-André est utile et agréable à lire.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Souvenirs militaires du baron Hulot (Jacques-Louis), général d'artillerie (1773-1843). Paris, à la direction du *Spectateur militaire*, 1886, in-8° de XLVI-536 p.

La famille Hulot, ancienne et distinguée dans l'est de la France, a donné, sous l'empire et la restauration, de nombreux officiers, parmi qui il importe de noter surtout trois personnages : le général comte Hulot d'Osery, le général baron Hulot de Mazerny, le général baron Hulot (Jacques-Louis). C'est de ce dernier que viennent de paraître des mémoires extrêmement curieux, sur

Digitized by Google

lesquels nous serions heureux de pouvoir attirer l'attention. Ils sont, à vrai dire, connus déjà d'une importante partie du public militaire et lettré, car l'une des principales revues de l'armée française, le *Spectateur militaire*, les a publiés dans ses livraisons, où ils ont été fort remarqués. Aujourd'hui, voici qu'ils paraissent en volume, grâce aux soins pieux et éclairés d'un homme de cœur et de talent dont nous respecterons l'anonyme, puisqu'il a tenu à le garder, se masquant sous les initiales E. B. Il ne nous sera pas du moins défendu de dire que M. E. B., ancien officier de cavalerie, doit beaucoup, pour sa préface et pour ses substantielles annotations, aux documents comme aux lumières de M. le baron Hulot de Collart, neveu du général écrivain.

Balzac a indignement exploité le nom de Hulot dans *les Chouans* et *les Parents pauvres*. Ainsi que l'explique M. E. B. dans sa préface, le romancier a recueilli deux ou trois faits divers se rapportant à ce nom populaire; il a charpenté son intrigue de *la Cousine Bette* sur la base de la vieille camaraderie du général Hulot de Mazerny avec le maréchal Soult, et il a complété le relief historique de son ouvrage en prêtant à son héros un fait d'armes célèbre de la campagne de 1809, tiré des états de service du général Legrand; le reste du livre est de pure invention. Quant aux *Chouans*, il suffira de dire qu'aucun des Hulot n'a figuré dans les guerres de l'ouest.

Le général baron Hulot (Jacques-Louis) nous apparaît, d'un bout à l'autre de ses *Souvenirs*, comme un homme de cœur et de grande intégrité, comme un patriote inébranlable et dévoué, comme un esprit élevé, très prompt à s'emparer des choses par leur côté noble et toujours prêt à monter vers Dieu. On éprouve un grand attrait à regarder le spectacle donné par les soldats de l'âge héroïque que fut le premier empire. On les suit avec émotion à travers l'Europe, bataillant, vainquant, battus, blessés, couchant chez l'hôte, ivres de gloire, passant les fleuves, gravissant les montagnes, jeunes pour l'amour, rêvant sous les forêts, partout éclairés sous l'auréole que promenait avec lui le fatal géant des guerres. Vous trouverez dans les mémoires du général Hulot le reflet de la plupart des grandes choses glorieuses et tristes de l'épopée impériale ; puis-je ajouter à ceci pour vous inviter à les lire ? Je tiens cependant à préciser davantage, et j'ajoute que, sous sa conduite, vous irez à l'école d'artillerie de Châlons, aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, à l'armée d'Angleterre, aux campagnes d'Ulm et d'Austerlitz, en Tyrol, en Italie, en Espagne, en Portugal, puis à Anvers, et où sais-je encore ? Le plus court est de dire que vous irez partout. Ce héros modeste mourut en 1843 dans sa ville natale de Charleville, âgé de soixante-dix ans. Son nom apparaît maintes fois dans l'histoire générale de son temps, mais ce qui, mieux que tout, le sauvera de l'oubli, ce sont ses *Souvenirs militaires :* nous avons confiance qu'ils prendront un bon rang parmi les mémoires estimés des guerres de la République, de l'Empire et de la Restauration.

Une anecdote amusante, pour terminer : ce fut au général Hulot qu'il arriva, dans un banquet officiel organisé pour fêter le baptême du duc de Bordeaux, de se lever le verre en main et de porter à pleine voix un toast au roi de Rome ; le pauvre général fut si décontenancé de son *lapsus*

Digitized by Google

linguæ qu'il s'enfuit du festin, jugeant tout perdu. Bien heureusement, la cour fut la première à rire, et la duchesse de Berry lui donna presque aussitôt des témoignages de son estime et de son affection.

G. DE B. D'A.

—

Les dernières années du duc d'Enghien (1801-1804), par le comte BOULAY DE LA MEURTHE. Paris, Hachette, 1886, in-12 de VIII-359 p.

Nos lecteurs connaissent le talent et la consciencieuse érudition de M. Boulay de la Meurthe ; ils savent aux quel soin, avec quelle compétence l'auteur aborde les problèmes historiques ; ils ne seront donc point étonnés du succès mérité qui a accueilli le nouvel ouvrage sorti de la plume de notre savant collaborateur.

On a beaucoup écrit sur le tragique événement qui s'accomplit dans la nuit du 21 mars 1804, et, dès 1844, Nougarède de Fayet, auquel des liens de parenté rattachent le nouvel historien du duc d'Enghien, avait publié sur ce prince un travail important et d'une réelle valeur ; mais il restait encore bien à dire, et l'on comprend que l'auteur se soit senti attiré vers un sujet qu'il était à même de renouveler. On peut dire qu'il nous donne le dernier mot de l'histoire tant sur le caractère du jeune prince qui aurait peut-être été un héros digne de son aïeul, le vainqueur de Rocroy, si l'occasion lui eût été offerte, que sur les circonstances qui accompagnèrent le crime accompli dans les fossés de Vincennes. On ne peut se défendre d'une vive sympathie pour ce prince au caractère si noble, aux aspirations si généreuses, dont la figure apparaît dans ces pages avec une auréole qui ne fera que grandir, à mesure qu'on la contemplera de plus près. Que dire, par contre, de l'exécution voulue, ordonnée, imposée par le tout puissant dictateur dont la France subissait le joug ? « C'est par une précipitation réfléchie, par l'omission voulue des formalités judiciaires, écrit M. Boulay de la Meurthe, que le chef de l'État arrive à méconnaître les intentions réelles de sa victime. Il ne les apprendra jamais d'une manière complète, et jusqu'à son lit de mort il ne sera point désabusé. Toujours convaincu de la culpabilité du prince, il ne reconnaîtra qu'une seule erreur, qui confond du reste ses prévisions : c'est que l'exécution de Vincennes a nui à son gouvernement et n'a pas même imposé un terme aux complots. » Tel est l'arrêt de l'histoire, rendu par un juge équitable : il est écrasant.

Un choix intéressant de *pièces justificatives* termine cet exposé historique tracé de main de maître ; il fait vivement désirer, que l'auteur, condamné par sa santé à un trop long silence, puisse reprendre activement ses féconds labeurs et nous en offrir bientôt les résultats.

G. DE B.

—

Die Berichte des Kais. Kön. Commissärs Barthlomæus Freihernn von Stürmer aus St-Helena, *zur Zeit der dortigen internirung Napoleon Bonaparte's*, 1816-1818. Herausgegeben von Dr Hanns SCHILTTER. Wien, Gerold's Sohn, 1886, gr. in-8° de 210 p.

Ce volume, extrait de la collection intitulée : *Archiv für Œsterreichische*

Digitized by Google

Geschichte (t. LXVII), nous fait connaître un épisode de l'histoire de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène. Les puissances étrangères, ne voulant pas laisser à l'Angleterre seule le soin de garder l'empereur déchu, avaient nommé des commissaires chargés de s'assurer de la situation de Napoléon et de faire connaître à leurs cours respectives tout ce qui concernait le prisonnier de Sainte-Hélène. La France avait envoyé le marquis de Montchenu; la Russie le comte de Balmain ; le représentant de l'Autriche était le baron Stürmer, qui venait de se marier, et qui s'installa dans l'île de Sainte-Hélène avec sa jeune femme (une française, Mlle de Boutet). Le séjour était peu agréable, et la situation des commissaires, mal vus par le gouverneur anglais, assez délicate. C'est l'exposé de cette situation que nous trouvons dans la correspondance du baron Stürmer avec le prince de Metternich. Assurément le jeune diplomate fit tout ce qui était en son pouvoir pour répondre aux intentions de la cour de Vienne; il ne méritait pas le brusque rappel qui lui fut infligé. On trouvera dans cette correspondance, écrite en français, et dans les pièces qui y sont annexées, d'assez curieux détails sur Bonaparte, ses sentiments, ses propos. C'est un petit coin de l'histoire du grand homme qui ne devra point être négligé par ses futurs biographes.

L. C.

—

Les Associations coopératives en France et à l'étranger, par HUBERT VALLEROUX. Paris, Guillaumin, 1884, in-8° de x-470 p.

Les corporations d'arts et métiers et les Syndicats professionnels en France et à l'étranger, par le même. Paris, Guillaumin, 1886, in-8° de XXI-423 p.

Ces deux ouvrages, qui se complètent l'un l'autre et que l'Académie des sciences morales et politiques a honorés successivement de la même distinction, méritent une mention dans ce recueil, moins sous le rapport des problèmes économiques qu'ils étudient que sous celui de l'histoire des Associations coopératives et des Corporations. Lorsqu'en 1863 il se produisit en France un réveil de l'idée coopérative, c'est à l'influence étrangère qu'on en rapporta les origines : qui, à cette époque, n'entendait ressasser l'éloge des pionniers de Rochdale ? Et pourtant, ainsi que l'établit M. Hubert Valleroux, c'était la France qui, plus de trente ans auparavant, avait donné la première impulsion ; non seulement Buchez, revenu au christianisme, en avait été l'initiateur; mais les ouvriers, ses disciples d'alors, plus catholiques que leur maître, n'admettaient dans leur groupe que des hommes partageant leurs croyances, et, au début de chaque séance, lisaient un chapitre de l'Évangile. Ces origines catholiques ont déplu à quelques économistes, et tel d'entr'eux a mieux aimé inventer la religion *fusionniste* comme étant celle des anciens bijoutiers en doré, que de reconnaître tout simplement qu'ils s'inspiraient de l'Évangile et de l'Église.

Pour les Corporations, M. Hubert Valleroux, sans se jeter dans des détails d'érudition spéciale que la nature de son livre ne comportait pas, s'est attaché à noter avec précision les caractères politiques, économiques des premières corporations ; leur monopole avec les causes qui le tempéraient, leur organisation reli-

Digitized by Google

gieuse, et, les suivant à travers les ordonnances des XIVe, XVIe et XVIIe siècles, il les conduit jusqu'aux édits de 1776. Là, il montre ce qu'elles avaient perdu, en quoi elles prêtaient aux réformes, mais il proteste en même temps contre les violentes et chimériques allures de Turgot, détruisant tout ce qui ressemblait à un groupe comme à une association religieuse et préludant ainsi à la dissolution générale que va décréter la Constituante. Non content de nous raconter ce qui se passe en France, l'auteur expose l'état des corporations en Belgique, en Allemagne, en Autriche, dans les pays Scandinaves, en Italie, en Angleterre, en Russie, de même que les débris de corporations qui subsistent encore chez nous ou les tentatives de reconstruction qui viennent d'avoir lieu à l'étranger (Prudhommes-pêcheurs de la Méditerranée, porte-faix de Marseille, de Nantes, du Havre, unions de métiers, chambres syndicales, associations professionnelles en Allemagne).

S'il n'y a lieu que de signaler à nos lecteurs ce vaste tableau historique qu'il nous est impossible ici même de résumer; si la nature de cette *Revue* nous interdit d'entrer dans l'examen de la partie économique de ce livre, tout au moins nous sera-t-il permis de relever la fermeté de conviction avec laquelle M. Hubert Valleroux a montré l'élément chrétien comme indispensable, soit dans l'association coopérative, soit dans les corporations. Cela même que nous aimons à louer ici, l'Académie des sciences morales et politiques l'a regretté par l'organe de ses rapporteurs ; mais elle n'en a pas moins décerné un prix à l'un et à l'autre ouvrage, que recommandaient également à ses suffrages l'étendue et la sûreté des recherches comme la justesse des jugements sur le passé ou des prévisions sur l'avenir.

VICTOR PIERRE.

—

La politique internationale, par M. J. NOVICOW, précédée d'une introduction par M. Eugène VERON. Paris, Félix Alcan, 1886, in-8° de 393 p.

Il y a beaucoup de choses dans le livre de M. Novicow ; et chacune des trois parties prêterait à de longs développements. L'exposition est claire et méthodique ; mais, suivant nous, l'auteur s'est placé souvent à un point de vue bien absolu et exclusif. Il constate au début de son étude la gravité de la crise qui agite presque tous les états de l'Europe. Elle a atteint sa période aiguë. Il lui faut une solution. Le problème est double : à l'intérieur, c'est la question sociale ; à l'extérieur la question des nationalités. Toutes deux sont du reste en rapport intime l'une avec l'autre. L'auteur envisage spécialement la politique extérieure ou internationale. Les conflits entre nations sont plus nombreux que jamais. Il existe un malaise général. « L'état actuel de l'Europe est une paix armée. » M. Novicow nous montre la cause du phénomène dans le principe des nationalités, « ce formidable principe qui a fait verser tant de sang et de larmes. » Loin d'être compris, on a voulu en faire une solution théorique de tous les conflits ; et il a dûment tourné au détriment de ceux-là même qui en devaient profiter Le point de vue est très-juste. Mais, il y a plus. L'ambition des états, toujours plus grande à mesure que leurs limites s'élargissent, est une autre cause de ces troubles actuels. Puis, certains évé-

Digitized by Google

nements ont une issue fatale, quand les esprits sont mûrs et préparés à les voir. Si le XIXe siècle a vu se produire ces grands mouvements de peuple, c'est que tous les faits précédents en avaient amené l'accomplissement nécessaire ; et qui soutiendrait que nous n'eûssions pas assisté à la même époque au réveil des nationalités allemande et italienne, quand même un Napoléon n'en eût pas si puissamment favorisé le progrès ? Toutefois, quel remède apporter à cette situation des sociétés ? M. Novicow nous le propose dans l'étude et la connaissance de la sociologie. Elle nous apprendra les fois fondamentales et naturelles de l'organisme social qu'il faut connaître. Suivant l'auteur, c'est une science nouvelle, complexe, d'un développement très-lent, une science de premier ordre. Ceci posé, vient la formule qui sert de base à toute la thèse de l'auteur : « Les sociétés sont des oganismes. » Après avoir défini l'organisme humain et l'organisme social, M. Novicow, d'un ensemble de raisonnements et d'observations, arrive à conclure à l'étroite analogie des deux organismes. Le cadre restreint et le caractère de ce compte rendu ne nous permettent pas de discuter la théorie de M. Novicow. L'auteur est un adepte des doctrines matérialistes et de la théorie Darwiniste. Pour lui, l'homme se réduit à « une société de cellules. » Le lien qui groupe les hommes est bien plus « organique » que mécanique. La conscience humaine disparaît pour ainsi dire. En poussant la doctrine à l'extrême, nous arriverions aux sociétés purement animales. De plus, la sociologie est-elle une science si nouvelle ? Nous ne le pensons pas. Dès qu'une société existe, il y a des lois naturelles, des principes sociaux. Leur application seule est plus ou moins connue. Enfin nous ne saurions admettre que la sociologie n'a pu se développer que par le « complet affranchissement de la servitude théologique et des liens d'un spiritualisme étroit et timide. » Parlant ensuite des évolutions de l'organisme social, l'auteur en étudie les différentes étapes, la tribu, l'état et la nationalité qui marque le réveil véritable de la conscience d'un peuple. Il examine les conditions de cette évolution, le rôle, les fonctions des divers groupes sociaux ; l'existence d'une « élite sociale » qui est à la tête du mouvement, et dont la fonction la plus importante est « la production de la pensée, c'est-à-dire de la religion, de la philosophie et de la science. » Nous aurions bien des réflexions à présenter, notamment sur la conception de l'auteur au sujet des sentiments humains et des facultés de l'âme ; sur la part et le rôle presque insignifiants attribués à la religion dans le cours des siècles ; sur une appréciation mesquine de la Bible et de ses personnages.

L'étude continue par des développements sur les limites de l'organisme social et de la nationalité ; sur les rapports de la nationalité et de l'État.

Dans la deuxième partie, M. Novicow explique, en vertu de la loi universelle du mouvement, la lutte des sociétés pour l'existence ; leurs progrès, leur développement plus ou moins complet suivant les circonstances ; leurs causes de prospérité ou de décadence, enfin leurs transformations possibles. M. Novicow se montre ici écrivain sérieux et intéressant ; il s'élève même parfois à des considérations d'une grandeur morale qui étonne quand on a lu

Digitized by Google

certains passages du premier livre. Nous aurions voulu seulement lui voir une conception plus spiritualiste de la divinité et de la conscience, à laquelle il attribue justement un si noble rôle dans le progrès des sociétés humaines.

De toutes les considérations précédentes des deux premiers livres, M. Novicow va déduire dans le troisième les principes généraux de la politique internationale scientifique. Il la définit : « L'art de conduire la lutte pour l'existence entre les organismes sociaux, » et le meilleur procédé de cette lutte est celui de « l'élimination économique et intellectuelle qui assure le plus rapide accroissement de la richesse et des idées avec le moins d'efforts possible. » Chaque société, chaque nationalité devra se restreindre au rôle politique qu'elle est le plus apte à jouer ; et avec cela obtenir le niveau moral, intellectuel et scientifique le plus élevé possible. Les individus devraient régler leur conduite sur le même principe. La justice a pour base le *suum cuique ;* et la vraie morale ne s'y oppose point. Ces principes semblent découler d'une trop fervente admiration de la doctrine stoïcienne. Sans insister, nous pensons que chaque personnalité consentira difficilement à pratiquer aussi facilement le γνώτι σεαυτον. En allant encore plus loin, nous ne voyons pas pourquoi l'Europe, soulevée en masse, n'expulserait pas aussi les Turcs de son continent, parce qu'ils sont moins civilisés et moins avancés que nous. L'auteur en exprime du reste le regret ; et sans vouloir lui reprocher d'être trop Russe, nous ne trouverons pas avec lui que le traité de San-Stephano ait été un éternel honneur pour le général Ignatieff. L'Europe en a jugé autrement. La paix et le progrès toujours constants des nationalités : voilà les idées que devront tous avoir en vue les gouvernements.

Malgré tout, M. Novicow a présenté, sur un sujet d'un haut intérêt pratique, un ensemble de développements et de considérations dont la lecture doit attirer l'attention des esprits sérieux. Certaines parties sont supérieurement traitées, et témoignent de beaucoup d'érudition et de recherches. G.

—

Cartulaire de l'abbaye de Lérins, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique par MM. Henri Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, et Edmond Blanc, bibliothécaire de la ville de Nice. — Saint-Honorat de Lérins, imprim. du monastère ; Paris, Champion, 1883. In-4° de LII-473 p., avec fac-simile.

La découverte de l'important cartulaire de Lérins est de date assez récente : c'est M. de Lasteyrie qui, vers 1850, de passage à Grasse, l'exhuma d'une « caisse de vieux papiers ; » il fait partie, depuis l'annexion, des archives de la préfecture de Nice. Cette première partie, mise au jour par la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, renferme la reproduction du cartulaire proprement dit, soit 366 chartes, qui se réduisent à trois cent trente-sept en défalquant les doubles : trois sont du IXe siècle, cinq du Xe, cent quatre-vingt-dix-sept du XIe, cent quinze du XIIe, quatorze du XIIIe, deux du XIVe et une du XVe. Les éditeurs se trompent en ne faisant remonter qu'aux « premières années du XIIIe siècle » (p. VIII) l'écriture la plus ancienne du manuscrit : d'après le fac-simile héliographique qu'ils ont donné du f° 78, elle est du second tiers du XIIe siècle. La

Digitized by Google

transcription paraît très exacte ; mais c'est un tort grave de n'avoir utilisé que dans l'introduction (p. XI-V) les originaux encore subsistants de vingt-une chartes, et de s'être borné à un simple renvoi pour les pièces transcrites une seconde fois dans le cartulaire : il fallait donner toutes les variantes des uns et des autres. Les notes se bornent à peu près à l'identification des textes de la Bible, dont on donne en outre bien inutilement la reproduction intégrale p. XXIII-V. Absolument aucune indication sur l'état de publicité des pièces ; cependant le diplôme de Louis le Pieux p. ex. (n° 248), du 3 janvier 825 (et non 824), est loin d'être inédit (voir Th. Sickel, *Acta regum et imper. Karolin.*, 1867, t. II, p. 147). La chronologie laisse à désirer : après avoir constaté (p. XV) qu' « à cette époque le 25 mars était, pour la chancellerie des moines de Lérins, le 1er jour de l'an, » les éditeurs ont laissé subsister l'ancien style dans les dates marginales. Ils ne paraissent pas soupçonner l'existence et l'utilité des *Regesta pontificum Romanorum* de Jaffé ; de ce chef la bulle n° 11 est du 16 nov. 1141 ou 42 (et non 1131-43) ; le n° 221 est du 15 décembre 1073-83 (et non du 14 décembre 1073-86) ; le n° 291 du 8 janvier 1094 (non 1093) ; la bulle d'Honorius II n° 294 ne peut être du 5 janvier 1124, époque où le trône pontifical était encore occupé par Calixte II ; observation analogue pour le n° 296, du 2 janvier 1121 (non 1119) ; le n° 297 est du 13 mai 1146 (non 1145) ; etc. Le préambule de la charte 249 est très curieux ; une dizaine de pièces, des serments de fidélité pour la plupart, sont rédigées en langue romane. L'introduction offre les divisions ordinaires : chronologie, éléments des chartes (invocations, imprécations, peines pécuniaires, sceaux), langue et style des chartes, noms et surnoms, poids, mesures et monnaies, valeur des animaux et des denrées, condition des personnes et des terres, géographie (divisions territoriales). Les éditeurs y ont inséré (pp. 34-9 et 49-51) « les parties essentielles » des *Statuts de Fréjus*, d'après l'ampliation originale de 1235 (aux archives de Saint-Paul-du-Var) ; il eût été préférable d'en renvoyer le texte intégral au 2e volume, qui sera « formé de chartes originales du XIIIe au XVIIIe siècle. » On trouve en appendice : 1° la liste des archevêques et évêques de la province d'Embrun (textuellement copiée dans Gams) et des abbés de Lérins du IXe au XIVe siècle ; 2° la première ligne de chacune des chartes (parfaitement inutile). Ce volume, très important pour l'histoire du midi de la France, malgré les critiques de détail qui précèdent, est terminé par quatre tables : chronologique, avec date et analyse sommaire des pièces ; générale des noms de personnes et de lieux onomastique et géographique.

ULYSSE CHEVALIER.

—

Notre-Dame de Lure, son abbaye et son pèlerinage, par Alfred REYNIER-VIGNE, Marseille, imp. Olive, 1886, in-12 de 166 p.

Voici encore une de ces monographies composées très consciencieusement au fond de la province, et qui apportent toujours un concours fort utile à la grande histoire. L'antique abbaye de Notre-Dame de Lure, dans l'ancien diocèse de Sisteron (aujourd'hui de Digne), méritait de trouver un chroniqueur qui sût joindre à la connaissance minutieuse des traditions locales, le sage discerne-

Digitized by Google

ment des sources historiques comme M. Reynier-Vigne. Dans les quatorze chapitres de son livre, il nous fait connaître la vie des deux saints moines orléanais, fondateurs du pieux pèlerinage de Lure : Donat, le solitaire du mont de Lure, et Marius (Mary ou May), abbé de Bodon, dans la même région, qui l'assista dans ses derniers moments. Ce furent ces hommes de Dieu, entourés de la gloire des miracles et de la vénération publique, qui attirèrent les populations bas-alpines sur ces sommets sauvages et déserts. Saint Mary y construisit un petit monastère, sur l'emplacement même de l'ermitage de saint Donat, et une grande abbaye s'éleva, au XIIe siècle, dans le même lieu. L'auteur débrouille avec une sagacité remarquable les origines de ces deux maisons de prière ; il fait ensuite une énumération détaillée des possessions de l'abbaye de Lure, raconte son union avec le chapitre d'Avignon (1318), sa sécularisation en 1481 et son histoire intérieure jusqu'à la grande révolution. Vient après la liste des abbés de Lure, où nous remarquons plusieurs noms échappés aux auteurs du *Gallia* et aux historiens du diocèse de Sisteron. M. Reynier nous parle, dans les chapitres suivants, de la restauration moderne de la chapelle de Lure et de son pèlerinage toujours populaire. Il nous donne des détails peu connus sur les marguilliers de ce sanctuaire, sur les Ermites qui le desservaient, et qui n'étaient pas tous des saints, sur la confrérie qui s'y était formée et qui subsiste toujours. La description du pèlerinage, qui vient à la suite, offrira au lecteur encore plus d'intérêt ; on croirait lire une page de l'histoire du moyen âge, continuée jusqu'en l'année 1879.

Quelques mots suffiront pour la part de la critique de cette monographie, écrite d'après les meilleures sources. Il nous semble que l'auteur, s'il veut édifier autant qu'il instruit, devrait donner une édition populaire de son livre, où l'on ne verrait que les dates les plus importantes, sans aucune discussion historique et sans le cortège des nombreuses et savantes notes mises au bas de presque chaque page. Nous conseillerons aussi à M. Reynier de ne pas employer le mot *couvent* pour celui de monastère (p. 49) ; car le premier est réservé aux ordres mendiants, venus seulement au XIIIe siècle ; il pourrait aussi supprimer l'expression d'*obédience*, qui est un ordre donné à un religieux, et non une communauté (p. 55).

Nous formons le vœu que l'auteur, très justement félicité par Mgr Vigne, aujourd'hui archevêque d'Avignon, entreprenne quelqu'autre monographie des pèlerinages bas-alpins, celui, par exemple, de Ganagobie, le vieux prieuré clunisien des bords de la Durance. Son coup d'essai lui promet assurément une heureuse réussite des travaux historiques qu'il voudrait entreprendre pour la gloire de sa province, aussi bien que pour l'instruction et l'édification de ses concitoyens.

D. Th. Bérengier, O. S. B.

—

Le Vieux Paris. *Fêtes, jeux et spectacles*, par Victor Fournel. Tours, A. Mame, 1887, gr. in-8° jésus de 526 p.

Il y a de longues années que M. Victor Fournel nous donnait un piquant volume, intitulé : *Ce qu'on voit dans les rues de Paris*. Observateur curieux et sagace, érudit fin et pénétrant, littérateur consommé

Digitized by Google

dans l'art d'écrire, il avait toutes les qualités pour nous transporter dans ce *Vieux Paris* qu'il connaît aussi bien que le Paris moderne, et pour nous faire passer en revue les fêtes, jeux et spectacles qui ont toujours été les délices des parisiens. Aussi, est-ce avec empressement que nous avons ouvert ce beau volume, qui, à l'agrément du talent et du savoir de l'écrivain, joint l'attrait d'une splendide illustration. C'est un livre d'étrennes, mais c'est aussi un livre d'amateur, et le *Vieux Paris* n'est pas de ceux qu'on laisse de côté quand l'entraînement du nouvel an a cessé. Qu'on en juge plutôt par la rapide énumération des sujets abordés par l'auteur. Voici les mystères du moyen âge et leurs représentations publiques depuis la fin du XIVe siècle. Voici les fêtes et jeux de l'université : *regalia*, cérémonies, processions, licences, querelles, tumultes, scandales, que sais-je encore? Voici les célèbres foires de Paris, que l'auteur appelle « l'embryon des expositions universelles. » Voici la description des boulevards, et de Longchamp, avec son étalage de toilettes à la mode du jour. Voici le défilé des opérateurs, charlatans, empiriques, arracheurs de dents, etc., auxquels succèdent les escamoteurs, les prestidigitateurs, les jongleurs, les ventriloques, les tireurs de cartes. Voici les marionnettes, les pantins, les ombres chinoises, les acrobates et les sauteurs, les nains et les géants. Voici les animaux savants et curieux, les chevaux du cirque, les courses équestres et pédestres, les combats d'animaux, les dompteurs. Voici enfin les origines des aérostats et les tentatives faites dans la capitale jusqu'à nos jours, mais bien vainement, pour diriger les ballons.

On le voit, il y a de tout dans le *Vieux Paris* de M. Victor Fournel. Cette histoire du passé est curieuse, car ce vieux Paris, sous plus d'un aspect, c'est le Paris d'aujourd'hui. Les badauds parisiens sont de tous les temps !

EM. D'A.

—

Histoire générale de Languedoc, avec des notes et des pièces justificatives, par Dom C. DEVIC et Dom J. VAISSETE, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Edition accompagnée de dissertations et notes nouvelles, etc., publiée sous la direction de M. Édouard DULAURIER, membre de l'Institut, annotée par MM. Emile MABILLE, Auguste MOLINIER et Edward BARRY, continuée jusqu'en 1790 par M. Ernest ROSCHACH. Toulouse, Édouard Privat, 1872-1885, 14 vol. in-4°.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs (t. XVIII, p. 674) la belle édition de *l'Histoire générale de Languedoc* de DD. Devic et Vaissete, entreprise par M. Édouard Privat. Nous allons aujourd'hui y revenir, pour signaler l'état de cette grande publication, courageusement poursuivie, qui touche à son terme.

Lors de notre premier article, le tome I, le tome III, et la première partie du tome IV avaient seuls paru. Passons successivement en revue les nouveaux volumes que nous avons sous les yeux.

Tome II (1875), in-4° de XII-598 et 521 col. ou p. — Ce volume complète le tome I de l'édition *princeps* (*notes*), avec des notes ou dissertations nouvelles relatives à divers points d'histoire, et le texte de 5 chartes et chroniques antérieures à 877. Il avait été commencé par le regretté Émile Mabille, que la mort est venue

Digitized by Google

surprendre au cours de son travail, et a été achevé par M. A. Molinier. Parmi les dissertations ajoutées à ce volume, indépendamment des *notes additionnelles*, nous citerons les suivantes : *Sur les populations primitives de la Gaule* (p. 377-81), par M. Ern. Herzog ; *le temple de Delphes* (p. 281), par M. E. Barry ; *les Volkes Tectosages* (p. 401-12), par le même ; *Le « vicus » et le « pagus » dans la Gaule romaine* (p. 412-20), par le même ; *Numismatique gauloise* (p. 420-33) ; *Émigration des Celtes* (p. 433-35), par M. A. Molinier; *sur les colonies romaines de la Narbonaise* (p. 436-47), par le même ; *Colonies latines de la province* (p. 447-57), par le même ; *Numismatique de la province de Languedoc* (p. 457-520), par M. Ch. Robert, membre de l'Institut ; *Origines de Toulouse* (p. 528-49), par M. E. Barry ; *Sur les invasions arabes dans le Languedoc* p. 549-58), par M. H. Zotenberg. Les preuves remplissent à elles seules 424 pages à deux colonnes, comprenant deux-cent-dix pièces, tandis que l'édition *princeps* n'en contenait que cent treize.

Tome IV, deuxième partie (1876), col. 433 à 1048, et préface de xx p. — La dernière partie du tome IV contient la suite des notes du tome II de Dom Vaissete. Parmi les notes ajoutées par les nouveaux éditeurs, en dehors des renseignements complémentaires de la première édition, nous citerons celles sur les établissements religieux des diocèses d'Albi (p. 652-74), de Narbonne (p. 674-90), de Toulouse (p. 690-713), d'Agde (p. 713-12), d'Alais (p. 718-21), d'Alet (p. 721-22), de Béziers (p. 723-35), de Carcassonne (p. 735-60), de Castres (p. 761-67), de Comminges (p. 767-76) d'Elne ou de Perpignan (p. 776-96), de Lavaur (p. 796-99), de Mirepoix (p. 804-807), de Montauban (p. 807-13), de Montpellier (p. 813-34), de Nîmes (p. 834-43), de Pamiers, de Rieux, de Saint-Papoul et de Saint-Pons (p. 843-64), d'Uzès (p. 864-70), de Rodez (p. 870-98), de Vivier et d'Urgel (p. 998-911). Ces notes, dont on ne saurait assez remercier les savants et infatigables éditeurs, avaient été commencées par M. Ém. Mabille ; mais la majeure partie est due à M. A. Molinier.

Tome V (1875), in-4° de xviii-23* p. et 2236 col. — Ce volume contient les preuves du tome II de l'édition *princeps* (877-1165). Les textes ont été revus et autant que possible collationnés, soit sur les originaux, soit sur les meilleures copies qu'on possède. On y a ajouté une ample moisson et une série de textes épigraphiques allant de 778 à 1200. Le nombre des chartes nouvelles s'élève à cent six. Viennent ensuite des *inventaires et catalogues* contenant l'analyse d'un grand nombre d'actes pour chaque église.

Tome IX, publié en 1885 (les tomes VI à VIII n'ont point encore paru), in 4° de lxxiv-1419 p. — Ce volume renferme le tome IV de l'édition *princeps*, c'est-à-dire le récit des événements depuis 1271 jusqu'à 1443. Une table analytique des additions et corrections faites par l'éditeur, M. A. Molinier, permet au travailleur de profiter du riche butin amassé dans le présent volume et dont on se rend facilement compte par le nombre des notes placées au bas des pages.

Tome X, publié en 1885, in-4° de viii-486 p. à 2 col. et xxiii p. et 2500 col. ou p. — Ce volume, encore plus gros que le précédent, complète l'ancien tome IV. Il renferme les trente-quatre *Notes ou dissertations* de D. Vaissete et les *Preu-*

Digitized by Google

ves; mais la part faite aux recherches nouvelles a plus que doublé le volume. Outre les simples notes additionnelles, on y trouve six dissertations. Trois sont dues à M. Camille Chabaneau. Dans la première (p. 168-77) l'auteur rectifie les assertions erronées de D. Vaissete sur l'origine et l'histoire de la langue provençale; dans la seconde (p. 177-208) il traite de l'origine et de l'établissement des jeux floraux et publie des fragments d'un manuscrit inédit des *Leys d'amors* ; dans la troisième (p. 209-409) il donne la liste des troubadours languedociens des quatorzième et quinzième siècles et un texte soigneusement revu des célèbres biographies des poètes provençaux. Les trois autres dissertations sont dues à M. A. Molinier : 1° Historique des démêlés entre la commune de Toulouse et Philippe III (p. 148-68) ; 2° Conspiration du vicomte de Narbonne contre le roi Philippe en 1282 (p. 409-24) ; 3° Étude critique sur la chronique de Guillaume Bardin (p. 424-36). Après une table générale des noms et des matières contenus dans les *notes*, viennent les *preuves*. Elles s'ouvrent par une table des chartes ajoutées par les nouveaux éditeurs : les documents sont arrivés du chiffre CCX au chiffre 891; c'est assez dire l'importance du contingent fourni par M. A. Molinier.

Les tomes XI et XII n'ont point encore paru.

Tomes XIII et XIV, publiés en 1876 et 1877, 2 vol. in-4° de XVI-1636 p. et XXXI p. et 3156 col. — Ces deux volumes portent ce titre particulier : *Études historiques sur la province du Languedoc depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la création des départements*. C'est une continuation de l'œuvre de DD. Devic et Vaissete, due à la plume de M. E. Roschach, et elle a été couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tout en rendant à ce consciencieux travail la justice qui lui est due, il convient de remarquer que, dans certaines de ses appréciations, notamment en ce qui concerne les protestants, la révocation de l'édit de Nantes, et le rôle de la royauté, l'auteur a laissé percer des tendances qui s'écartent d'une façon regrettable de la tradition des Bénédictins ses devanciers. Une ample chronologie précède l'exposé des événements (p. 1-130). Après l'historique contenu dans le tome XIII, viennent les pièces justificatives qui remplissent le tome XIV. Il y a là une collection de plus de mille documents, pour la plupart inédits, rares, ou peu connus, qui forme un ensemble du plus haut intérêt; on y trouve en particulier les cahiers de doléances des trois ordres, rédigés par les assemblées électorales des douze sénéchaussées du Languedoc pour les États généraux de 1789.

Chacun des volumes de cette belle publication a ses tables spéciales : table des noms d'hommes et de matières, table des noms de lieux (et parfois table des noms d'hommes et de lieux des catalogues) ; table des auteurs cités.

On ne saurait trop remercier et féliciter M. Édouard Privat du service signalé rendu aux études historiques par cette nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*. Il lui reste un dernier effort à faire pour achever le grand travail entrepris par ses soins et dont nous espérons pouvoir bientôt saluer la terminaison.

G. DE B.

—

Digitized by Google

Histoire générale de la Champagne et de la Brie, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à la division des provinces en départements*, par Maurice POINSIGNON, inspecteur honoraire de l'académie de Paris, etc. Châlons-sur-Marne, Martin frères ; Paris, Alph. Picard, 1885-86, 3 vol. gr. in-8° de 475, 548 et 679 p.

En nous donnant une *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, M. Poinsignon dédie son livre « au patriotisme des populations champenoises. » Il n'avait pas à refaire l'histoire des comtes de Champagne, si magistralement établie par M. d'Arbois de Jubainville ; c'est aux temps plus récents qu'il s'est particulièrement attaché. Après ses deux premiers livres : *la Champagne avant les comtes ; la Champagne sous les comtes*, il arrive, dans la troisième, à *la Champagne depuis sa réunion à la couronne jusqu'à la fin du règne de Charles VII*. C'est avec le tableau de la guerre de cent ans que le récit prend une certaine ampleur. L'auteur y mêle volontiers l'histoire générale, car il entre dans son plan de « rattacher l'histoire de la province à celle de la France, afin de mieux marquer, avec la part qu'elle a prise aux événements qu'embrasse l'histoire de la grande patrie, la place qu'elle occupe dans ses destinées. » C'est là un écueil que les historiens de nos provinces ne savent pas toujours éviter. On ne cherche point chez eux l'histoire politique de la France, ni la marche des événements: ces détails sont connus, et se trouvent partout. Ce qu'on leur demande, ce sont ces traits saisissants, ces mille petits faits qui, empruntés aux archives locales, aux documents inédits, offrent la vraie physionomie des temps, des hommes et des choses ; c'est ainsi qu'ils font œuvre utile, originale, qu'ils apportent des matériaux à ce grand monument qui s'appelle une *Histoire de France*, et qui ne peut être que la condensation de toutes les histoires locales, de toutes les monographies, de toutes les dissertations spéciales. M. Poinsignon est bien au courant des travaux de l'érudition moderne; mais, pour cette partie de son livre, on voudrait des recherches plus originales, des investigations plus profondes à travers les sources inédites. Dans le chapitre intitulé : *État intérieur de la Champagne sous Charles VII*, il apporte un contingent d'informations nouvelles ; mais n'eût-il pas été préférable de ne pas séparer du récit ces détails sur les lieutenants généraux en Champagne, la réforme de l'armée, la situation du clergé, l'état des mœurs, etc. ?

Le livre quatrième; dont le premier chapitre termine le tome Ier et qui se poursuit dans le tome II, est intitulé: *La Champagne de Louis XI aux guerres de religion*. Il débute encore par un résumé d'histoire générale ; plus l'auteur avance, plus il se sent entraîné par cette tendance que nous avons signalée à faire une grande part à l'histoire des différents règnes, une trop faible à l'histoire locale. Le livre cinquième est consacré aux *Guerres de religion*, jusqu'à la mort de Henri IV ; nous trouvons ici un rapide tableau de la Champagne à cette époque : industrie, commerce, libertés municipales, armée, institutions charitables, collège, etc. Mais cela apparaît un peu comme un hors d'œuvre, alors que cela aurait dû être la partie principale. — Le livre sixième, dont la première partie termine le tome II, est intitulé : *la Champagne sous la*

Digitized by Google

monarchie absolue, et se prolonge dans le tome III, qu'il remplit entièrement. C'est la partie la plus importante de l'ouvrage. Deux longs chapitres présentent le tableau de l'état intérieur de la Champagne sous Louis XIV, sous Louis XV et sous Louis XVI : ce sont sans contredit les meilleurs et les plus instructifs ; ils font grand honneur au consciencieux historien. Tout y est passé en revue : pouvoir central, administration municipale, institutions charitables, état militaire, justice, finances, industrie et commerce, clergé, institutions, belles-lettres, arts, mouvement des esprits, illustrations locales, vie sociale. Enfin l'auteur raconte les préliminaires de la révolution, analyse les cahiers des États généraux et conduit les députés jusqu'à Versailles ; il termine par un remarquable aperçu du rôle qu'a rempli la Champagne dans les évolutions sociales et politiques de la France.

Tel est cet ouvrage, inspiré par un ardent amour pour la vérité, où éclate à toutes les pages un souffle de patriotisme qui mérite d'être loué, où pleine justice est rendue au glorieux passé de la France, et qui est le digne couronnement d'une carrière honorablement remplie.

Chaque volume renferme un appendice où l'auteur a inséré diverses pièces justificatives ou des notes complémentaires ; nous y signalerons de nombreuses lettres missives de nos rois, la liste des députés à l'assemblée provinciale de la généralité de Champagne, la liste des archevêques et évêques de la province, la nomenclature des abbayes. L'ouvrage est terminé par une table générale des noms de personnes et de lieux, et est accompagné de la reproduction de la carte du *gouvernement général de Champagne*, dressée par Sanson en 1692.

G. DE B.

—

Ville libre et barons. *Essai sur les limites de la juridiction d'Agen et sur la condition des forains de cette juridiction comparée à celle des tenanciers des seigneuries qui en furent détachées*, par G. THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne. Paris, Alph. Picard ; Agen, Michel et Médan, 1886, grand in-8° de XVI-264 p.

M. Tholin explique et justifie ainsi (*introduction*, p. 5), la première partie du titre donné à sa monographie : « C'est bien avant tout une étude de géographie historique que l'on va lire : il y sera question de bornage, de petits Rubicons agenais, que l'on passe et repasse, avec des escortes de soldats ou d'huissiers ; tantôt une guerre véritable, courte et décisive, tantôt une procédure longue et boiteuse décideront du sort de quelques paroisses. Voilà bien le côté précis, local de ce mémoire. Mais, comme les acteurs dans ces luttes, les parties dans ces procès sont toujours, d'une part, une ville royale aux institutions libres, d'autre part de grands seigneurs, le récit de ces duels sur une étroite frontière devient en réalité une histoire de *Ville libre et barons*. »

L'ouvrage se divise en deux parties : 1° *les limites de la juridiction d'Agen au moyen âge* (p. 1-72); 2° *condition des forains de la juridiction d'Agen* (p. 73-154). Les *Notes et pièces justificatives* (p. 155-257) sont précédées d'une carte indiquant les diverses limites de la juridiction d'Agen.

M. Tholin détermine très bien les limites de la juridiction d'Agen; il établit que cette juridiction était

Digitized by Google

plus étendue au moyen âge qu'à l'époque moderne ; il signale les usurpations des seigneurs de Madaillan et de Bajamont, d'une part, des seigneurs de Bruilhois, d'autre part. En toute cette étude il se montre également habile comme géographe et comme historien. Il cherche ensuite à définir le mieux possible la condition des forains, et il se demande si ceux qui furent détachés du bailliage d'Agen pour être placés sous la main des barons, ont perdu ou gagné à l'échange. Les éléments fournis par des procès considérables, qui, au cours des deux derniers siècles, agitèrent tant l'Agenais, lui ont permis de répondre sûrement que la nouvelle situation fut très défavorable aux forains, et il a pu dire en toute vérité que les seigneurs qui avaient bénéficié du démembrement de la juridiction d'Agen, s'arrogèrent peu à peu des droits fonciers sur toutes les terres des paroisses réunies à leurs baronnies. Au sujet de cette transformation du régime de la propriété, de cet « aspect nouveau » du monde féodal nous apparaissant « à une époque qui passe à tort pour marquer la décadence de la féodalité, » M. Tholin soumet au lecteur des considérations fort intéressantes et qui méritent d'être examinées de près par tous ceux qui s'occupent sérieusement de droit et d'histoire.

Autour des questions principales que nous venons d'indiquer, le savant critique traite diverses autres questions relatives aux institutions du moyen-âge, étudiant successivement ce qui, dans la langue alors parlée en Agenais, s'appelait les *petges*, le *tengh*, le *destregh*, le *dex*, l'*honor*. Signalons, à côté de ces pages si instructives, de piquants détails à propos des procès du XVIIIe siècle entre les ducs d'Aiguillon, barons de Madaillan, et les tenanciers (paysans, bourgeois et même nobles) de cette seigneurie, sur la duchesse d'Aiguillon, dont l'influence fit pencher en faveur d'une mauvaise cause la balance de la justice (p. 141-144).

Les *Notes et pièces justificatives* sont les unes fort curieuses, les autres fort importantes. En voici l'énumération : *Procès-verbal de l'arpentement de la juridiction d'Agen* (1605), extrait des archives départementales de Lot-et-Garonne ; *La bastide de Lacenne* (jadis *Penchavilla*, nom qui dans les *Rolles Gascons* de Th. Carte a été changé en celui d'*Apenthelma*); *Les châteaux-forts de la juridiction d'Agen* (Bajamont, Savignac, Castella, Laugnac, Fauguerolles, Castelnoubel, Pléneselves, Monbran, Montréal); *L'anarchie dans le baillage d'Agen, de 1300 à 1311, d'après l'enquête faite par les commissaires du roi d'Angleterre à cette dernière date ; les deux baronnies agenaises du nom de Madaillan; liste des barons de Madaillan près Agen, le château de Madaillan ; Ordonnance sur la restitution des paroisses usurpées dans le bailliage d'Agen, rendue par les commissaires des rois de France et d'Angleterre*, à Langon, le 8 juin 1334 (Archives d'Agen) ; *Privilèges accordés aux Agenais par Philippe de Valois* (Archives d'Agen); *Mémoire produit par les consuls d'Agen contre Charles de Montpezat, touchant les limites de leur juridiction du côté de Madaillan*, 1466 (Archives d'Agen) ; *Transaction passée entre le procureur du duc de Guienne et les consuls d'Agen, d'une part, et Charles de Montpezat, seigneur de Madaillan, d'autre part, au sujet des limites des juridictions d'Agen et de Madaillan*, 31 juillet 1470 (Archives d'Agen); *Pièces re-*

Digitized by Google

latives aux limites de la juridiction d'Agen du côté du Bruilhois (Archives d'Agen ; *Extraits de la transaction passée entre Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, seigneur de Madaillan, et les habitants de Madaillan sur les devoirs seigneuriaux qui doivent payer ces derniers*, 1614 (Archives départementales) ; *Le franc-alleu dans l'Agenais; Factums imprimés et pièces diverses relatives au procès entre les ducs d'Aiguillon et les tenanciers de la baronnie de Madaillan ; Recherches sur la quotité des droits féodaux et des charges diverses de la propriété dans l'Agenais.*

T. DE L.

—

Tinchebray et sa région au Bocage normand, par M. l'abbé DUMAINE. Tome troisième. Paris, H. Champion, 1885, gr. in-8° de 560 p. avec planches et gravures.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire un éloge mérité de l'*Histoire de Tinchebray*, par M. l'abbé Dumaine. Le volume qui vient d'être publié ne semblera pas moins intéressant que les précédents. Il est consacré au récit des événements dont le bocage normand fut le théâtre depuis la Révolution: On y trouve force renseignements, nouveaux pour la plupart, sur la chouannerie normande et la part qu'y prit M. de Frotté. L'auteur fait parfaitement ressortir le caractère religieux de cette guerre civile. Elle fut allumée surtout par l'odieuse persécution qu'exerçait le gouvernement d'alors contre le clergé et les vexations sans nombre dont les catholiques se trouvaient l'objet. La mauvaise foi des républicains, qui ne pouvaient se résoudre à tenir les engagements par eux pris, amena la rupture de la paix et une nouvelle prise d'armes des royalistes. La lutte ne cessa que par l'avénement au pouvoir du premier consul et la mort de Frotté. Le récit de l'exécution de ce vaillant homme de guerre constitue, sans aucun doute, un des épisodes les plus émouvants de l'ouvrage. Je n'en sache guère qui fasse ressortir sous un jour plus triste la physionomie de Napoléon. Au dire de certains écrivains, le premier consul aurait été étranger au supplice de Frotté, mais on sait qu'il nourrissait contre ce dernier une haine personnelle. Il le considérait comme un des plus fermes soutiens de la cause royaliste et l'un des principaux obstacles à la réalisation de ses projets ambitieux. D'ailleurs l'impartiale histoire nous apprend que le général qui fit mettre à mort le chef de la chouannerie normande ne reçut pas même une réprimande de la part de son maître.

Le siège de Tinchebray par les chouans constitue encore un des faits les plus importants de cette époque troublée. Sans doute ils avaient poussé le droit de la guerre à ses dernières limites en mettant le feu à la ville, mais il convient d'ajouter en leur honneur qu'ils s'arrêtèrent dans leur œuvre de destruction et aimèrent mieux renoncer à s'emparer d'une cité dont la possession leur eût été si utile, que de laisser l'incendie achever ses ravages.

Cependant il faut nous borner et, sous peine de dépasser les bornes d'une simple notice, nous ne saurions indiquer tous les faits nouveaux que relate notre auteur. On sent qu'il a parlé avec autant d'amour que d'érudition du pays qui fut son berceau. Espérons que la voie tracée par M. l'abbé Dumaine sera suivie et que beaucoup de nos compatriotes

Digitized by Google

tiendront à honneur de nous donner l'histoire des localités où ils virent le jour. Ce n'est en effet que lorsque les annales de chaque province, de chaque localité, pour ainsi dire, auront été colligées, que l'on pourra nous donner enfin une histoire de France vraiment complète et vraiment impartiale.

Cte DE CHARENCEY.

—

La réunion de Toul à la France, *et les derniers évêques-comtes souverains*, par le marquis DE PIMODAN. Paris, Calmann Lévy, 1885, gr. in-8° de XL-441 p.

« Dire la réunion de Toul à la France pouvait tenter le chercheur, le citoyen, le poète, et, comme on le verra plus tard, la question s'imposait particulièrement à moi. C'est mon excuse pour aborder un sujet si particulier, si difficile, si peu connu. » Ainsi s'exprime le marquis de Pimodan, dans son *introduction*. Il a étudié consciencieusement son sujet : ce qu'il a voulu retracer, c'est non l'histoire générale de la ville ou des évêques, mais l'histoire de la ville et des évêques pendant la période de réunion à la France. On ne trouvera donc point dans son livre de longs développements sur l'histoire de Toul avant 1552. L'auteur passe rapidement sur les origines de la ville dans son *introduction*, qu'il termine par trois tableaux indiquant le gouvernement des Toulois, les pouvoirs judiciaires et le régime des impôts du XIVe au XVIe siècles. Entrant aussitôt au cœur de son sujet, il raconte l'histoire des évêques à partir de l'épiscopat de Toussaint d'Hocédy (1543-1565). Pierre du Chatelet, le prince Charles de Lorraine, Christophe de la Vallée, le dernier des évêques-comtes qui ait reçu l'investitude impériale, et sur lequel l'aut
s'arrête naturellement avec une
taine complaisance, passent suc
sivement sous les yeux du lect
Le livre intitulé : *Toul après
évêques-comtes souverains*, prés
le résumé de l'histoire de Toul
dant la période de décadence
voit disparaître l'influence impé
jusqu'à la réunion de la Lorrai
la France.

C'est donc l'histoire de Toul
1543 à 1607 qui est exposée
spécialement dans ce volume :
rieux et intéressant chapitre
l'auteur a su ajouter aux rensei
ments fournis par ses devancier
choix de pièces justificatives
mine le volume, qui est orné
portraits de trois des évêques
on trouve ici la biographie détai

EMM. D'

—

**Essais historiques sur la
de Valence,** par Jules OLLI
avec des additions par A. LAC
— Valence, Chenevier et
sieux, 1885, in-8° de XVI-33

Cet ouvrage, paru il y a cinqu
cinq ans, méritait-il une nou
édition ? « Jeune, ardent, fort e
bliographie, avide de recherch
tolérant pour tous les cultes,
pour le culte catholique, » l'a
produisit un travail hâtif et pa
dont il ne tarda pas à reconn
les imperfections. Il songea lui-n
à en donner une deuxième édi
« corrigée et augmentée, » co
en témoigne son exemplaire,
servé avec le fonds de ses livr
manuscrits à la bibliothèque de
noble. Il est fâcheux que le n
éditeur n'en ait pas eu connaissa
quelle que soit la valeur de ce
ditions, corrections... et suppres

Digitized by Google

(elles ne forment pas moins de 30 pages), le mieux eût été de ne pas rééditer les passages condamnés par l'auteur lui-même et d'accueillir d'abord ses propres rectifications. Ceci constaté, il n'y a qu'à louer comme il le mérite le travail personnel du digne archiviste de la Drôme ; ses « additions » forment plus de la moitié de l'ouvrage primitif : le chapitre final (*les illustrations*) lui est entièrement dû.

—

L'artillerie et les arsenaux de la ville de Bayonne, par E. Ducéré, avec des dessins de F. Corrèges. Bayonne, imprimerie Lamaignère, 1885, gr. in-8° de 145 p.

M. Ducéré, profitant de la quantité considérable de documents inédits sur l'histoire de Bayonne qui sont conservés dans les archives municipales de cette ville, a entrepris de donner au public diverses monographies successivement consacrées à *l'artillerie* et aux *arsenaux*, aux *fortifications*, à la *marine basque, bayonnaise et gasconne au moyen âge*, à la *milice communale et garde bourgeoise*, à *Bayonne en fête sous l'ancien régime*. Un dernier travail sur l'*Histoire militaire de Bayonne* résumera tous les faits recueillis en ces monographies. On ne saurait trop encourager M. Ducéré à compléter ainsi les renseignements que l'on possédait déjà sur le rôle militaire et maritime joué par la ville de Bayonne.

La première des notices préparées par le vaillant chercheur est fort intéressante et mérite d'être rapprochée des travaux de M. Gaullieur sur l'artillerie de Bordeaux, de M. de la Fons-Mélicoq sur l'artillerie de Lille, de M. Lorédan Larchey sur l'artillerie de Metz, etc. M. Ducéré retrace, d'abord, les faits de guerre auxquels a été mêlée l'artillerie bayonnaise et gasconne, s'occupant surtout des campagnes de 1521 à 1523, ainsi que du siège de Bayonne par les Espagnols, sur lequel on n'avait pas encore dit tout ce que les archives de cette ville nous apprennent. A cet exposé des faits historiques succède une étude sur l'origine et le développement de l'artillerie gasconne. La troisième partie s'applique aux arsenaux et la quatrième aux corporations d'arts et métiers. Puis se déroulent vingt-quatre pièces justificatives dont les dates extrêmes sont 1267 et 1791.

Récits et documents ont une grande valeur soit pour l'histoire de l'artillerie, soit pour l'histoire de Bayonne. M. Ducéré a pu, chemin faisant, rectifier plus d'une erreur. C'est ainsi, par exemple, que (p. 9) il reproche à MM. Balasque et Dulaurens (*Étude historique sur Bayonne*) et à MM. Lacabane et Bertrandy (*Étude sur les chroniques de Froissart*) d'avoir traduit *espringale* par *espingole* ; or, ce dernier terme n'a jamais désigné qu'une pièce d'artillerie toute moderne et de très petit calibre, principalement usitée dans la marine, tandis que l'*espringale* était un engin à ressort propre à lancer des traits, une des nombreuses variétés de l'arbalète à tour. Parmi les documents reproduits par M. Ducéré, soit dans le corps de sa monographie, soit dans l'appendice, nous citerons : une lettre du roi d'Angleterre Henri V demandant des munitions et des vivres à la ville de Bayonne pour le siège de Honfleur (1415), une lettre du sire de Commenge, lieutenant général et gouverneur pour le roi en Guienne (14

Digitized by Google

juin 1484), une lettre de la régente Louise de Savoie (17 septembre 1523) pour féliciter les Bayonnais de leur résistance, une lettre du roi Charles IX touchant la restitution de l'artillerie prise par Mongormery à la déroute d'Orthez (30 octobre 1570), diverses lettres du comte de Gramont (1614, 1615, 1616), divers documents signés cardinal de Richelieu (1637), Condé (1638), duc d'Épernon (1649), Louis XIV (1682), Henri II (25 avril 1553), enfin divers inventaires d'armes des années 1336, 1598, 1602, 1609, 1640, 1671, etc.

T. DE L.

—

Spicilegium Brivatense. *Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, par Augustin CHASSAING, archiviste paléographe, juge au tribunal civil du Puy, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Paris, imprimerie nationale, et chez Alph. Picard, 1886, in-4° de XVII-752 p.

Aucun de ceux qui s'intéressent aux travaux historiques ne restera indifférent devant cette publication de documents presque tous inédits. Elle est du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Auvergne et des provinces adjacentes. M. A. Chassaing y a montré les qualités qui le distinguent, comme la plupart de ses confrères de l'École des chartes. Un tel volume ne s'analyse pas. La préface n'énumère que très imparfaitement les richesses qu'il renferme ; mais une excellente table chronologique y supplée abondamment, sans parler de la table alphabétique qui facilite les recherches de détails.

Un diplôme du XIe siècle, quatre chartes ou préceptes du XIe, documents du XIIe, soixante-dix du XIIIe, soixante-quinze du quarante du XVe et quatre du XV XVIIIe, comprenant des diplôm lettres royaux, des Bulles de P des actes de donations, des con etc., en tout deux cent onze ments, voilà ce que nous M. Chassaing. Mentionnons en ticulier les comptes des baillis vergne Jean de Trie (1293- Gérard de Paray (1199), le rôl vassaux du comte Alphonse vergne (milieu du XIIIe siècl compte d'un fouage de l'année présentant la division du bas d'Auvergne en onze prévotés cent trente paroisses ou colle plusieurs chartes de coutume gneuriales ; un grand nombr pièces sur la guerre de cent an

Tel est, en résumé, le trésor fermé dans l'ouvrage du sava léographe, qui sait si utilemen vir sa patrie en rendant la jus en cultivant les lettres. Déso quiconque voudra écrire sur vergne et le Velay devra con le *Spicilegium Brivatense*. Ceu s'occupent spécialement des i tions monastiques du moyen trouveront une mine d'autan précieuse à explorer qu'elle es abondante et plus féconde e seignements nouveaux et i tants.

DOM FRANÇOIS CHAMA

Bénédictin.

—

Archives historiques du tou. Tome XV. Poitiers, Oudin, 1885, in-8° de x-472

Le nouveau volume publ

Digitized by Google

Société des Archives historiques du Poitou ne présente peut-être pas le même intérêt que les précédents. Il y a en effet peu de documents aussi utiles aux sciences historiques que, le dépouillement du Trésor des Chartes, la correspondance de Du Lude ou le cartulaire de l'évêché de Poitiers. Loin de moi toutefois la pensée de décrier la publication des livres de raison, si curieux parfois pour l'histoire intérieure des cités et des familles. MM. Ledain et Bricault de Verneuil ont mis tous leurs soins à transcrire et annoter les journaux de Jean de Brilhac (1545-1564), de René de Brilhac (1573-1622), et d'Antoine Denesde (1628-1687), tous personnages appartenant à la magistrature poitevine. Pour compléter le volume, ils ont donné de précieux documents sur la peste à Poitiers (1630-1), de nombreuses lettres de Louis XIII et de Louis XIV, tirées des archives municipales de Poitiers, des extraits de l'obituaire de Sainte-Opportune (1366-1631) et des registres paroissiaux de Poitiers. Le tout terminé, comme chaque volume de la collection, par une table des noms de personnes et de lieux, très détaillée et très exacte. C'est assez dire que la Société des Archives Historiques du Poitou travaille avec assiduité et fait dignement attendre à ses souscripteurs les *Chartes de l'abbaye de Saint-Maixent*, actuellement en préparation. H. S.

—

De archiepiscopis ecclesiæ Bononiensis commentarii, scripsit Vincentius TAROZZIUS, sac. Bonon. — Bononiæ, ex Mareggianio officin., 1885, in-8° de 61 p.

L'auteur de cette brochure s'était proposé de donner un complément semi-historique, semi-littéraire à l'ouvrage de Carlo Sigonio sur les évêques de Bologne, en embrassant un intervalle de trois siècles depuis l'érection de cette église en métropole (1582). Le but était et reste louable; à cette condition toutefois que les rôles respectifs de l'érudit et de l'écrivain demeurent homogènes, et qu'on nous présente autre chose qu'un morceau de littérature historique. Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée ! Le plan était vaste, les matériaux originaux abondants, et nous nous étonnons que M. l'abbé Tarozzi, latiniste d'une délicatesse extrême à certaines pages, ait fréquemment sacrifié à son style les exigences de l'histoire. Ainsi les millésimes sont rejetés en marge sur la ligne correspondante, et le texte ne comporte d'ordinaire aucune indication de mois et de jour, sans doute pour ne pas interrompre l'harmonie de la phrase. Du moins les sources mentionnées dans Gams (*Series episcop. eccl. cathol.*, p. 677), eussent-elles été utilement transcrites en note sans nuire le moins du monde au jeu de la période. Ces réserves faites, nous admirons pleinement les grâces de style de l'écrivain; il y a de la fraîcheur et de la vie.

U. C.

—

Cardinal Wolsey und die englisch-Kaiserliche Allianz (1522-1525), von Dr WILHELM BUSCH. Bonn, Marcus, 1886, in-8° de VII-97 p.

Comment le célèbre ministre de Henri VIII, après avoir, durant trois ans (1518-1521), exercé le rôle de médiateur entre la France et l'empire, se décida-t-il à conclure une alliance formelle avec Charles-Quint (1522-1525) ? — tel est l'objet de la

Digitized by Google

courte dissertation du Dr Busch. Sans produire aucun document nouveau, elle indique toutes les pièces imprimées qui ont trait à la politique extérieure de l'Angleterre à cette époque, politique qui aboutit, après la bataille de Pavie, à un changement de front absolu, à une alliance de l'Angleterre avec la France, malgré les répugnances de Henri VIII. Sincèrement attaché à son maître, le rusé et peu scrupuleux ministre exploite habilement la faveur de son roi pour contenir dans les limites du possible ses rêves ambitieux et conserver à l'Angleterre l'importance qu'elle vient d'acquérir dans la politique continentale. Malgré la jalousie des grands envers ce hautain parvenu, fils d'un boucher, Henri VIII subit à son insu cette influence, qui profite surtout au développement du commerce anglais et qui se maintiendra jusqu'à l'affaire du divorce, dans laquelle Wolsey parut manquer d'empressement. — L'auteur prépare une histoire détaillée du règne de Henri VIII sous le ministère de Wolsey, et il annonce la publication prochaine (par Gayangos) de la correspondance des ambassadeurs de Charles-Quint à Londres, de janvier 1522 à décembre 1524, jusqu'ici inédite ; ce qui comblera une lacune considérable.

J. D.

—

Geschichte der Pack'schen Händel, von Dr Stephan Ehses. Freiburg i/B. Herder, 1881, in-8° de XVIII-280 p.

Landgraf Philipp von Hessen und Otto von Pack. von Dr Stephan Ehses. *Id., ibid.*, 1886, in-8° de XI-164 p.

La première de ces deux dissertations critiques, publiée en 1881, expose en détail un épisode i tant et imparfaitement conn l'histoire de la Réforme en magne. Dans la seconde (1886) teur répond aux objections lui ont été faites, et développ questions d'intérêt plus général résulte la démonstration assez plète de la complicité du Land Philippe de Hesse dans les intr criminelles du faussaire Pack.

Voici le résumé des événem

Depuis que la prédication Luther avait partagé l'Allem en deux camps ennemis, l'u princes qui avaient adhéré à l forme, le jeune Landgrave Phi de Hesse, désirait ardemment guerre offensive des princes p tants contre les princes catholi mais il fallait un prétexte, un casion et un instrument favora Le prétexte fut un *prétendu* t signé à Breslau (1527) par les verains catholiques *pour l'exte nation des Réformés;* l'occasio l'absence de l'empereur Cha Quint, alors en Espagne; l'in ment fut le docteur Otton de P conseiller du duc Georges de S

Plusieurs princes catholique roi Ferdinand de Bohême, l'élec de Brandebourg et le duc Ge de Saxe, beau-père du Landg de Hesse, s'étaient en effet r à Breslau en 1527 pour y con de leurs intérêts, — excellent texte pour rappeler aux pri protestants la ligue qu'ils avaient clue à Torgau, et qu'ils renouvel à Weimar (9 mars) pour la déf du *pur Évangile*, menacé par papistes. De plus le Landgrave rencontré à Dresde, à la cou son beau-père Georges de Saxe fonctionnaire criblé de dettes, d mulées par des faux sur le p d'être dévoilés. La souplesse

Digitized by Google

personnage plut au Landgrave, qui, avec la permission du duc Georges, emmena à Cassel (février 1528) Otton de Pack, lequel devait l'aider de ses conseils, disait-il, dans le règlement d'un démêlé d'héritage avec le duc de Nassau au sujet du comté de Katzenellenbogen. Mais quel que fût le but primitif du congé obtenu par Pack, son rôle à partir de ce jour consista à trahir son maître et à seconder par les fraudes les plus audacieuses l'ambition criminelle du Landgrave. Selon lui, les deux princes immédiatement menacés par les alliés de Breslau, sont le Landgrave et l'Électeur Jean de Saxe. Mais où est la preuve de cette conspiration de Breslau ? — Pack assure qu'un exemplaire de ce traité se trouve à Dresde entre les mains du duc Georges, l'un de ses signataires. Otton de Pack est aussitôt expédié à Dresde, où le Landgrave le rejoint au bout de trois jours. C'est là que se consomme la trahison. Pack, mandé un jour de grand matin (18 février) dans la chambre du Landgrave, sous un prétexte au moins *ridicule*, lui remet une prétendue copie du prétendu traité. Le Landgrave y jette à peine un coup d'œil : que lui importent les signes manifestes de fausseté que révèlent des infractions grossières à la langue des chancelleries (p. 152), les erreurs de noms et de titres qui y fourmillent, l'absence enfin du sceau officiel du duc Georges ! En possession de ce document — médité par Pack, durant son voyage et fabriqué par lui à la hâte à son retour à Dresde, — le Landgrave revient à Cassel, et commence ses préparatifs de guerre. Il entraîne dans son dessein l'Électeur Jean de Saxe, les villes de Nurenberg et de Francfort, etc., et cherche des alliances de tous côtés, même en France, à Venise et près du Waywode de Transylvanie, Zapoly. Cependant l'Électeur Jean de Saxe, soupçonnant la fraude, demande communication de l'original du traité. Pack se charge de le fournir à prix d'argent, mais, au lieu de tenir sa promesse, il part secrètement pour Cracovie d'abord, puis pour Tarnow où résidait alors Zapoly. Le Landgrave l'avait chargé d'exciter des soulèvements contre les princes catholiques et de se dire l'envoyé du duc Georges de Saxe. Le duc Georges croyait que son conseiller s'était rendu à Cassel, et son étonnement fut grand de n'en recevoir aucune nouvelle. Un messager qu'il envoya près du Landgrave fut arrêté et retenu longtemps prisonnier, sans connaître ni les auteurs ni le motif de son arrestation.

Cependant Pack avait échoué près de Zapoly; mais il n'osait rentrer ni à Dresde où sa félonie était maintenant connue de son maître, ni à Cassel où il ne pouvait produire l'original promis du traité de Breslau. Il prétendit l'avoir renfermé dans une caisse confiée pendant son voyage à l'un de ses amis, Valentin Kröll, de Dresde, qui devait ne le remettre qu'à la femme de Pack, quand elle se présenterait elle-même, ou si non le brûler. Sans trop compter sur le succès d'un mensonge si invraisemblable, Pack revint à Cassel (fin de mai 1528). Le landgrave le reçut avec une bienveillance hypocrite dont le misérable faussaire devait bientôt connaître le peu de sincérité.

Abandonné par l'Électeur Jean de Saxe, dont les soupçons s'étaient changés en certitude, mais soutenu par les contributions de plusieurs alliés, le Landgrave avait réuni des troupes considérables sur les fron-

Digitized by Google

tières des princes voisins, non des princes séculiers, mais des évêques de Würtzbourg, de Mayence et de Bamberg, plus faciles à surprendre et à intimider.

Après avoir longtemps différé d'expliquer ces préparatifs menaçants, le Landgrave déclara (mai 1528) qu'il avait dû se tenir sur la défensive, en présence du fameux traité de Breslau. Tous les princes catholiques, surtout le duc Georges de Saxe, protestèrent unanimement contre une accusation dont la fausseté était déjà éclatante, et le Landgrave dut retirer et désarmer ses troupes. Cependant ses menaces arrachèrent aux trois évêques nommés plus haut, une contribution de 100,000 florins comme indemnité de ses préparatifs de *défense*.

Les fourberies de Pack ne pouvaient rester absolument impunies : mais quelque intérêt que le Landgrave eût à se justifier lui-même en abandonnant le misérable à la justice, l'interrogatoire que l'on fit subir à Pack du 20 au 24 juillet, devant les ambassadeurs du roi Ferdinand, de l'Électeur de Brandebourg, du duc Georges, de l'Électeur Jean de Saxe, etc., sous la présidence du Landgrave, aboutit à une sorte d'ordonnance de non-lieu.

Peu de temps après, le Landgrave rendit à Pack la liberté, en l'expulsant de ses États. L'infortuné, réduit à la misère la plus noire, erra plusieurs années en Allemagne, *comme un nouveau Caïn*. En janvier 1529, il se recommande dans une lettre en latin à la bienveillance de Luther, qui, n'osant le retenir à Wittenberg, l'envoie à Magdebourg où il ne peut séjourner longtemps. En janvier 1531, Pack écrit de Lübeck au Landgrave, qui lui envoie quelques maigres secours avec lesquels il passa *peut-être* en Angleterre et au service de Henri VIII. Quoiqu'il en soit de ces détails, un fait est certain : en 1536, Pack fut reconnu et arrêté en Belgique. Un tribunal criminel, institué au château de Vilworden, près de Cambrai, par la gouvernante des Pays-Bas, Marie, examina la conduite de l'accusé, qui fut même soumis à la torture. Il déclara alors et plus tard encore, qu'il avait agi à l'instigation et sous les menaces du Landgrave. Le tribunal le condamna à la décapitation et les membres de son corps écartelé furent attachés au gibet, à Bruxelles, le 8 février 1537. Personne ne conteste la culpabilité de Pack et l'infamie de sa conduite envers son maître Georges de Saxe. Mais *la plupart* des historiens protestants ont essayé de justifier le Landgrave, auquel on ne saurait reprocher, disent-ils, qu'un peu de crédulité.

— La seconde dissertation du Dr Ehses réfute les objections de ses adversaires, celles surtout du Dr Schwarz. Dans six chapitres, Ehses démontre que : 1° jusqu'en 1528, les Luthériens n'avaient aucun motif de redouter une attaque de la part des princes catholiques d'Allemagne ; 2° le Landgrave Philippe n'a point pu ajouter foi au prétendu traité de Breslau ; 3° Philippe n'a cessé de poursuivre une décision du différend religieux par les armes. 4° L'auteur expose les opinions assez contradictoires des théologiens de Wittenberg sur le prétendu traité et sur la conduite du Landgrave ; 5° et 6° Il examine la valeur de l'interrogatoire de Cassel, qui ne fut qu'une comédie, et la créance qu'il faut attribuer aux aveux arrachés par la torture, mais maintenus ensuite par Pack.

Il résulte de cet ensemble de

Digitized by Google

preuves bien enchaînées que Philippe mérite peu le titre de *Magnanime*. Appuyé sur les témoignages les plus graves et sur des documents inédits tirés des archives de Würtzbourg, de Bonn, etc., le travail du Dr Ehses formerait, s'il était refondu, rectifié dans quelques détails que lui ont signalés les *Stimmen* de Maria-Laach, complété enfin par les découvertes nouvelles, formerait, dis-je, un récit extrêmement intéressant de cet épisode de l'histoire de la Réforme. L'auteur écrit *généralement* avec la plus grande modération. Son style, clair et rapide fait désirer que le Dr Ehses poursuivre ses travaux historiques.

J. DANGLARD.

—

La maison du Buat. Comtes du du Buat, seigneurs de la Subrardière, Brassé, la Motte de Ballots, Barillé, Chantelou, Gastines, Saint-Poix, Chanteil, Besnéart, la Bodinière, Cramaillé, Mingé, Grugé, du Teillay, et de Saint-Gault, au Maine et en Anjou, par l'abbé R. CHARLES. Mamers, Fleury et Dangin, 1886, pet. in-4° de VIII-355 p., illustré de nombreux blasons dans le texte et hors texte.

Il est heureux pour une ancienne famille de rencontrer un historien de la valeur de M. l'abbé R. Charles, et pour un auteur de trouver des imprimeurs aussi habiles que MM. Fleury et Dangin, de Mamers. *L'Histoire de la maison du Buat* est un véritable chef-d'œuvre typographique, et en même temps un modèle pour ceux qui désirent établir sérieusement une généalogie.

« De nos jours, la critique a des sévérités inconnues de l'ancienne école. Elle demande dans les études généalogiques, plus que dans les autres genres de l'histoire, la faculté d'un contrôle sérieux et la preuve irrécusable de toute assertion. » Ces lignes, que M. l'abbé Charles a placées en tête de la préface de son livre, ne sauraient être trop méditées, car le principe qu'elles rappellent doit servir de règle absolue à ceux qui placent la vérité historique au-dessus de toute considération.

L'auteur de *La maison du Buat* n'a pas failli au devoir d'un écrivain soucieux de répondre aux exigences du lecteur érudit. Les notes et les pièces justificatives (soixante-huit), qu'il a multipliées dans son volume, témoignent de sa constante préoccupation de ne rien affirmer sans base solide; de plus elles permettent de contrôler toutes ses assertions.

La maison du Buat paraît avoir eu pour berceau la terre du même nom située en Normandie dans la paroisse de Lignerolles (Orne). Ses plus anciens membres connus sont Payen, Hugues et Gervais, qui prirent part à la troisième croisade sous Philippe-Auguste. Après avoir énuméré quelques unes des illustrations de cette famille, où l'on distingue l'historien Louis-Gabriel du Buat de Nançay, chevalier de Malte, diplomate, ministre de France à Vienne et à Ratisbonne, M. l'abbé Charles prend pour premier degré dans ses filiations Jean du Buat, mari de Guillemette du Vergier, qui tomba glorieusement, le 25 octobre 1415, sur le champ de bataille d'Azincourt. L'auteur énumère ensuite les différents membres de la famille avec toutes leurs alliances; il nous montre la branche aînée, les du Buat de Barillé, s'éteignant en 1581, dans la personne de Claude du Buat ; la branche cadette, les seigneurs de Brassé et de la Subrardière, existant encore dans la personne de M. le

Digitized by Google

comte du Buat, et les du Buat du Teillay finissant en 1738 à la mort de Bernard-Hyacinthe-Charles du Buat, curé de Quélaines, fils de Bernard et de Anne-Marie Prezeau.

Les du Buat prirent leurs alliances dans des maisons connues, parmi lesquelles on remarque celles de Saint-Aignan, de Lamboul, de la Rochère, de Rouvillé, de Charnacé, de Bois-Foulain, L'Enfant, de Champagné, de Birague, de la Corbière, d'Anthenaise, de Tessé, de Chauvigné.

M. l'abbé Charles, généalogiste à ses heures, est avant tout archéologue et historien. Comme tel il a voulu scruter les secrets du foyer domestique et dégager les principes généraux qui lui paraissent ressortir de l'étude minutieuse d'une longue suite de générations. Les quelques pages qu'il consacre à ces aperçus sont d'autant plus intéressantes qu'elles s'appliquent à toutes les familles nobles de notre ancienne France, et qu'elles fournissent un appoint sérieux aux théories de MM. Le Play et Ch. de Ribbe. Les remarques de l'auteur sur la fécondité des unions, la brièveté de la vie des pères de famille, les heureuses dispositions des anciennes coutumes d'Anjou et du Maine au sujet du partage des fortunes, la simplicité des mœurs, l'exploitation agricole des domaines seigneuriaux, les rapports des nobles avec leurs inférieurs, constituent un excellent chapitre. Mais le passage qui nous a paru le plus instructif est celui où il démontre que certains philanthropes se sont grandement abusés en ne voyant dans les anciens cloîtres que des victimes du célibat religieux, imposé par l'égoïsme et la tyrannie de parents dénaturés. Sans nier des abus regrettables, M. l'abbé Charles affirme qu'il n'a rencontré, au cours de ses recherches, nulle trace de pression exercée par les parents pour forcer la vocation religieuse de leurs enfants. Bien plus, il cite les dernières recommandations de Charles de la Corbière, beau-père de Charles du Buat de la Subrardière, où éclate, dans toute sa sincérité le respect religieux du père pour la liberté de conscience de sa fille.

Sans nous arrêter à relever quelques inexactitudes — par exemple, p. 199 : Louis de la Trémoille, comte de *Luyne*, sieur de *Barrié*, au lieu de comte de *Guynes*, sieur de *Berrye*, —nous répétons que l'*Histoire de la maison du Buat* est, à tous points de vue, un excellent travail. Puissent les ouvrages de ce genre se multiplier pour établir sur des fondements solides les généalogies, trop souvent erronées, de nos vieilles familles françaises !

AMB. LEDRU.

—

Nouvelle biographie normande, par Mme N. N. OURSEL, Tome I. Paris, Alph. Picard, 1886, in 8° de XI-507 p. et 7 sans p.

Le nouveau dictionnaire biographique publié par Mme Oursel peut être étudié à un double point de vue. Comme recueil bibliographique, il a une sérieuse valeur ; non seulement il supplée au Manuel de Frère dans lequel il a largement puisé, mais encore il le complète d'une manière satisfaisante pour les années écoulées depuis la publication de cet excellent recueil, et même pour plusieurs articles qui avaient échappé aux laborieuses recherches de Frère. Dans la partie purement biographique, tout ce qui concerne les artistes normands a été particu-

Digitized by Google

lièrement soigné, et renferme une grande abondance de renseignements. Le côté historique a été plus négligé et manque trop souvent d'équilibre. Quand, sous le nom de Guillaume Cliton, nous trouvons pour toute indication le titre de comte de Flandre, nous pouvons nous demander s'il n'eût point autant valu passer complètement sous silence le nom de ce prince infortuné. En revanche une foule d'hommes obscurs ou parfaitement inconnus sont mentionnés, les uns comme « ayant servi dans les guerres de Louis XV, » les autres comme « braves soldats de l'Empire, » et reçoivent des attestations d'héroïsme basées sur les témoignages complaisants d'articles nécrologiques insérés dans les journaux. Ce que l'auteur du dictionnaire connait de « familles d'origine scandinave » issues de « compagnons de Rollon » indique de sa part plus de bienveillante bonne foi que de critique sévère. La sécheresse de certains articles trouve sa compensation dans les détails peu motivés dont sont ornés quelques autres, dont la rédaction n'est trop souvent ni correcte ni heureuse. Quand nous lisons (p. 369) que l'ingénieur Forfait « parvint à faire remonter directement la Seine du Havre à Paris, » si nous pouvons deviner la pensée de l'auteur, nous sommes surpris de la façon dont il lui a plu de l'exprimer. Nous nous étonnons de voir des capitaines de vaisseau devenir chefs d'escadron pour passer ensuite au grade de contre-amiral. La correction insuffisante des épreuves doit sans doute être rendue responsable de pareilles bizarreries.

L'auteur de la *Nouvelle biographie normande* s'est donné beaucoup de peine pour préciser la date des naissances et des morts de ceux qu'elle cite. Il eût été plus important encore de reproduire exactement l'orthographe des noms, dont un certain nombre sont gravement altérés: ainsi Etienne Blosset, évêque de Lisieux, devient Etienne de Blouet. On s'est aperçu à temps pour l'errata que le directeur de la *Revue des questions historiqiues* figurait sous le nom de Du Fresne de Beaumont. Les membres d'une même famille sont classés fort arbitrairement, tantôt sous un nom de terre, tantôt sous leur nom patronymique. Grâce à cette absence de règle fixe, le même personnage obtient quelque fois deux articles de nature à laisser des doutes sur son identité. Ailleurs ce sont deux hommes différents qui se trouvent confondus. Ainsi M. Le Sens, marquis de Folleville, est mal à propos identifié à M. de Folleville, député à la Chambre royaliste de 1815, et c'est au nom de Daniel, un des prénoms du petit-neveu de ce dernier, que figure le savant professeur de droit de la Faculté de Douai. Ce qui est encore pis, c'est de créer des personnages qui n'ont jamais existé, comme un Robert Bertrand, poète et évêque de Séez au XIIe siècle, avec citation du *Dictionnaire de l'Eure*, bien innocent pourtant d'une pareille erreur.

Ce sera toujours une lacune dans la *Nouvelle biographie normande* que l'absence de noms d'hommes ayant exclusivement appartenu à la Normandie, comme Deville et André Pottier, fondée sur leur naissance hors du territoire normand. Par contre, des personnages étrangers à cette province ont été mal à propos insérés dans ce recueil : ainsi il est au moins très douteux que Gabriel d'Alègre, compagnon d'armes de Bayard, fût né en Normandie, où il ne possédait des terres que du

Digitized by Google

chef de sa femme. Louis Aleaume de Verneuil, poète latin du XVIe siècle, n'était point né à Verneuil (Eure) ; il prenait ce nom à cause de la seigneurie de Verneuil, près Triel, qui était son patrimoine. On n'est pas obligé de tout savoir, mais mieux vaut s'abstenir que mettre en circuculation des renseignements controuvés.

A. R.

—

Les Gascons en Italie, par PAUL DURRIEU. Auch, 1885, gr. in-8° de III-291 p.

Ce volume contient les monographies de quatre capitaines gascons, dont la valeur a brillé en Italie. Jourdain IV, seigneur de l'Isle-Jourdain (1266-1383), Bernardon de la Salle (1357-1391), Bernardon de Serres (1375-1412), Jean III d'Armagnac (1391). — Ces monographies sont suivies de trente et une pièces justificatives.

M. Durrieu, retrouvant partout, en Italie, la trace du passage et des exploits de la vaillante race de Gascogne, a cédé à la patriotique tentation d'invoquer tant de brillants souvenirs tombés dans l'oubli. Son livre est le résultat de recherches prolongées dans les Archives de Toscane, du Vatican, de Lombardie, de Naples. Ces recherches ont permis à l'auteur de relever un certain nombre d'erreurs de Vaissete, Raynaldi, Pithon-Curt et autres. La solide critique qui fait le fond de l'ouvrage ne nuit pas d'ailleurs à son intérêt. L'entrain, la jeunesse, l'enthousiasme, l'esprit patriotique jettent leurs flammes dans tout le récit. Le thème y prête, car il s'agit d'exploits d'aventuriers partis en guerre sans grand bagage, et qui vont, en bons gentilshommes et cadets de Gascogne, porter partout leur courage, leur activité dévorante, ce qui faisait dire à Paul III *parescono veri instrumenti mandati da Dio per far guerra*.

Le volume se termine par une chaleureuse évocation des exploits des Gascons depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours en Italie ; évocation qui nous promet une suite de bons, d'excellents livres. Ne resistant pas au courant, M. Durrieu a même pratiqué tout de suite une large enjambée et raconté, dans une brochure-annexe pleine de verve, le combat de Sant'-Eufemia, la prise de Capri en 1808, l'épopée brillante du général Durrieu et de Murat.

Z.

—

Petrus ab Alliaco. Dissertatio inauguralis quam cum XX thesibus subnexis, favente Christo Deo atque annuentibus illustrissimis viris RR. DD. Henrico MONNIER, episcopo Lydensi, archigymnasii catholici insulensis cancellario, et RR. DD. Eduardo HAUTCŒUR, ejusdem archigymnasii rectore domusque pontificalis antistite, Ludovicus SALEMBIER, sacerdos cameracensis, sacræ theologiæ prolyta, monialium cistercien., esquelmien. capellanus, ad magisterii lauream consequendum Insulis publice propugnabit in aula archigymnasii maxima, anno MDCCLXXXVI, V kalendas augusti, hora post meridiem IV.

M. Salembier le dit avec raison, le titre de son livre fait parfaitement connaître le but qu'il s'est proposé en l'écrivant. Ce n'est point la jouissance que l'on éprouve à faire connaître un sujet nouveau ; il a recherché une fin bien plus élevée : rétablir la vérité sur plusieurs points mal connus de la vie de l'un des hommes les plus importants du XVe siècle et,

Digitized by Google

à l'aide de documents inédits ou très rares, montrer comment ce grand esprit a quelquefois été égaré dans les doctrines qu'il a soutenues ; et comment cependant c'est à tort que les hérétiques du siècle suivant ont abusé de ses paroles et ont en vain cité son autorité qui ne les favorise pas réellement.

Après avoir suivi Pierre d'Ailly dans les différentes parties de sa longue carrière de quatre-vingt-dix ans, l'auteur examine la doctrine du célèbre docteur sous ses différents rapports : la psychologie, la morale, la logique et la métaphysique, la cosmogonie et la géographie, l'astrologie et la théologie. L'auteur s'attache à faire connaître la méthode que Pierre d'Ailly employait pour l'étude et l'enseignement de la théologie, méthode qu'il trouve vicieuse en ce qu'elle multiplie inutilement les divisions, en ce qu'elle prolonge d'une manière démesurée les syllogismes, en ce qu'elle présente des objections contradictoires et souvent futiles. Ce sont les vices inhérents à la décadence de la scholastique, bien différente sous la plume de saint Thomas. Il fait voir ce que Pierre d'Ailly enseigne sur Dieu, sur la Trinité, sur les idées, sur les fondements de la morale, sur l'Église et le pontife romain, sur le concile général ; il examine les propositions émises par le cardinal de Cambrai dans les conciles de Pise et de Constance, et il donne de nouveaux détails sur ce qui s'est passé dans les sessions quatre et cinq de cette dernière assemblée. Passant au talent et au rôle oratoire de Pierre d'Ailly, M. Salembier fait connaître en détail quelques discours; il parle de son opinion sur l'antechrist et sur la fin prochaine du monde, opinion très répandue de son temps.

Dès les premières années de son enseignement Pierre d'Ailly s'était trouvé aux prises avec un savant dont il ne nous a fait connaître ni le nom ni la profession, mais qui annonçait un grand dédain pour la version de la Bible par saint Jérôme et voulait remonter à l'original hébraïque. Il combattit ce système dans une lettre qui est un traité. Ses idées sur les sens divers de la Sainte Écriture et la manière de l'interpréter n'eut rien de singulier. Il composa une explication du Cantique des cantiques. C'est un travail que presque tous les auteurs mystiques ont accompli. Pierre d'Ailly a droit aussi d'être rangé parmi les écrivains de cette classe pour des écrits dont M. Salembier fait parfaitement ressortir les qualités et aussi les défauts. Enfin, il a pris place entre les hagiographes par sa vie de saint Pierre-Célestin. J'ai vainement cherché la trace de son *Sacramentale*, qui lui donne place parmi les liturgistes.

Cette analyse est nécessairement trop rapide pour donner une idée suffisante des recherches que l'auteur s'est imposées et de la parfaite compétence avec laquelle il a jugé l'homme et les œuvres. Son livre, il me semble, se distingue, entre autres mérites, par celui d'une indépendance parfaite et d'une pleine liberté dans ses jugements. Cet esprit critique se fait remarquer par la manière dont il allègue ses autorités : chaque texte est apprécié à sa juste valeur. Ajoutons que ces textes sont souvent très rares ou même inédits. En somme nous avons peu sur le XVe siècle, de monographies de la valeur de celle que nous offre l'abbé Salembier pour son début.

DOM PAUL PIOLIN.

—

Digitized by Google

Alessandro Farnese, duca di Parma. *Narrazione storica e militare*, scritta colla scorta di documenti inediti da PIETRO FEA, e corredata di due carte topografiche. Roma, fratelli Bocca, 1886, gr. in-8° de XLVIII-530 p.

Le livre de M. Pierre Fea, dédié à son père qui lui inspira ce travail, est digne du nom qui l'a signé. Plein de recherches, écrit d'après les documents, soit qu'ils fussent imprimés déjà, soit qu'ils fussent demeurés inédits, principalement dans les archives de Naples, il est sans doute un peu épais : il n'a pas assez de jour pour ainsi dire; mais cela tient au développement donné au récit des faits et gestes d'un seul homme. Il est vrai que cet homme est Alexandre Farnèse ; soldat à Lepante, lieutenant de don Juan dans les Flandres avant qu'il ne devînt gouverneur de ces provinces, troublées par les luttes engagées pour la défense des libertés et la domination du protestantisme, il fut, dit-on, le premier capitaine de son siècle, encore qu'il eût à se mesurer contre Guillaume d'Orange et Henri IV. M. Fea suit minutieusement dans tous les détails les faits et gestes d'Alexandre Farnèse, ses campagnes dans les Pays-Bas, ses deux expéditions en France, la première pour délivrer Paris assiégé par Henri IV, la seconde pour faire lever le siège de Rouen. L'auteur montre en quelle haute estime les hommes de guerre tenaient Alexandre Farnèse : il examine sa politique en Flandre, où, malgré lui pour ainsi dire, car il s'opposa au *ban* publié par Philippe II, il fut complice dans l'assassinat du prince d'Orange, puisqu'il connut les projets de Balthazar Gérard et applaudit au coup qu'il frappa. M. Fea reconnaît justement que c'est une tache pour la mémoire de son héros, mais il montre aussi, comme circonstance atténuante, que cette manière de se défaire de ceux que l'on considérait comme rebelles était dans les mœurs du temps : protestants et catholiques en usaient également.

Farnèse sut mettre dans ses armées une discipline sévère ; contrairement au jugement de Motley, M. Fea montre Farnèse plein de foi et non indifférent pour sa religion ; catholique sincère, il désapprouva les persécutions, et il aurait voulu que « les Espagnols fussent aimés dans les Flandres comme les Flamands eux-mêmes. » Aussi sa mort fut-elle un deuil pour tout le monde, car ses qualités personnelles lui avaient conquis l'estime de tous.

Aucun travail, digne de ce nom, n'avait encore paru sur Alexandre Farnèse. Sa correspondance avec Philippe II, publiée par M. Gachard; les vieux ouvrages de Campana et de Dondini, la *Coleccion* récente *de Documentos ineditos*, à Madrid, et tant d'autres ouvrages, donnaient des renseignements isolés, mais qui ont gagné à être réunis avec talent par M. Fea. On ne pourra désormais écrire sur les différentes guerres où figura Farnèse, sans avoir recours à cet ouvrage, tant les indications sont précises. M. Fea a peut-être trop accusé, dans les campagnes de France, le mauvais vouloir du duc de Mayenne et l'opposition faite à Farnèse par *suoi infidi alleati*. Il y a eu sans doute entre eux diversité d'avis et jalousie entre les capitaines ; mais Mayenne sentait trop l'importance d'avoir le secours des Espagnols pour les mécontenter complètement.

Une table alphabétique très bien faite est d'un grand secours pour se retrouver dans un volume où il y a

Digitized by Google

d'aussi nombreux détails sur les hommes et les choses engagés en France et dans les Pays-Bas, pendant cet espace de quinze ans qui court de 1578 à 1592. L'école des militaires italo-espagnols y a une belle page, avec Capizucchi, Basta, Barocci, Conti, la Barlotta, Caetani, et le plus grand de tous, Alexandre Farnèse, dont la vie est ici racontée avec talent et érudition.

H. DE L'É.

—

Doria et Barberousse, par le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, membre de l'Institut. Paris, Plon, 1886, in-12 de 346 p.

Cette histoire du rôle de la marine pendant le XVe siècle et le premier tiers du XVIe siècle, est tracée à la manière accoutumée de l'amiral, c'est-à-dire avec entrain, d'un style leste, dégagé, plein d'*humour*. C'est un récit fait par un charmant conteur, sachant sur le bout du doigt l'histoire de sa marine, en tous temps et en tous pays, et en évoquant très à propos les mille souvenirs. Ainsi, telle entreprise, telle manœuvre du XVe ou XVIe siècle lui rappelle soudain une manœuvre, une entreprise semblable au XVIIe ou au XVIIIe siècle, comme aussi de nos jours. Vous vous croyez dans le passé, et tout d'un coup vous êtes ramené aux scènes les plus vivantes de notre âge. Vous quittez Grimani, Doria, pour converser soudain avec Du Quesne, Suffren, de Grasse, Hamelin, et le dernier héros de Son-Tay, l'amiral Courbet. Rien de plus intéressant que ces rapprochements, rien de plus instructif. Il y a dans ce livre une forme agréable et un fonds de science qui donne de la valeur au récit.

Après avoir raconté la rivalité de Gènes et de Venise, de Gènes et de la Catalogne aux XIIIe et XIVe siècles, ainsi que la guerre de Chioggia, l'auteur raconte la prise de Constantinople, le siège de Rhodes, la bataille de Zonchio, la prise de Lépante et de Modon par les Turcs. Puis voici Doria et Barberousse en présence : leur personnalité domine les entreprises navales de ce temps : Doria commandant les galères de Gènes, puis passant au service de François Ier et ensuite à celui de Charles Quint ; Barberousse, le redoutable corsaire, qui lance ses croisières sur les côtes de France et d'Espagne. La lutte continuelle des flottes chrétienne et ottomane se relie dans ce volume aux autres faits de guerre de Mahomet et de Soliman, de François Ier et de Charles-Quint. Dans cette lutte, il y a de tragiques rencontres, des drames superbes, et comme le marin qui les raconte sait mettre de l'animation dans son récit, on n'a garde de s'ennuyer avec ces vieux jouteurs du passé, et on s'instruit beaucoup. Le tout est entremêlé de considérations très pratiques, telles que celles sur la nécessité de constituer une flotte défensive, sur le rôle de la marine désormais destinée à être un des bras de la grande armée nationale, sur la discussion entre les partisans du tir horizontal et les défenseurs du pointage en hauteur. Le mot de Condolmiero, le capitaine vénitien, à ses canoniers : « Tirez bas ! Les boulets rebondiront et glisseront sur l'eau, » rappelle à l'auteur celui du capitaine, depuis amiral Baudin : « Tirez bas ! mes amis, les Anglais n'aiment pas à être tués ! » En somme, lecture très instructive et agréable.

H. DE L'É.

—

Digitized by Google

M. de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes, *pair de France*, par l'abbé A. Delacroix. Paris, Retaux-Bray, 1886, gr. in-18 de 420 p.

Si précieuse qu'elle soit, en effet, elle date de bien loin (1830) la notice dont M. Picot avait accompagné la publication des œuvres de M. de Boulogne, et puis, combien difficile à se procurer ! Il était donc utile de reprendre cette biographie. M. Delacroix n'y a pas mis, à proprement parler, de l'érudition ; mais il connait bien son personnage, il nous donne d'intéressants extraits, il a eu à sa disposition quelques lettres inédites ; enfin son récit, toujours exact, est écrit dans un style agréable et rapide. Il y a plusieurs parties dans la vie de M. de Boulogne. Avant la révolution, c'est avant tout un prédicateur. Instruit par l'abbé Porelle et par le P. de Ligny, il vient d'Avignon à Paris et il y balance les succès académiques et oratoires de l'abbé Maury. Il prêche à la cour avec grand succès ; ces sermons de ce temps-là, faut-il le dire ? lui serviront toute sa vie ; il les reprendra vingt ans et même trente ans plus tard, rajeunissant les exordes, jetant çà et là quelques traits d'actualité, mais conservant le fond et la forme de l'inspiration originale. Malgré quelques allures qui sentent le XVIIIe siècle, la doctrine en est apostolique, et le temps n'en a détruit ni la force ni les couleurs. Sous la Convention, M. de Boulogne se cache dans Paris ; mais on le découvre et on le conduit en prison. Il échappe à l'échafaud. Sous le Directoire, le prédicateur célèbre fait place au polémiste. J'ai lu en entier le recueil des *Annales catholiques*, cette précieuse mine de l'histoire religieuse de ce temps : M. de Boulogne en fut l'éloquent et solide rédacteur. Tous ses articles méritent de vivre, d'être relus, médités, et, dans la gloire de M. de Boulogne, c'est la partie qui a le moins subi les outrages du temps. Il se moutra même si vaillant et si hardi lutteur qu'au 18 fructidor son journal fut supprimé ; quant à lui, on le condamna à la déportation, mais la sentence n'atteignit que son nom. Nommé plus tard évêque de Troyes et aumônier de l'empereur, il eut des alternatives de faiblesse et d'énergie ; mais s'il eut à se reprocher d'avoir parfois flatté Napoléon, son héros le punit de son indépendance en lui retirant l'évêché de Troyes et en l'exilant à Falaise. La Restauration fut reconnaissante envers lui ; Louis XVIII se souvint du plaisir avec lequel, étant comte de Provence, il l'avait entendu naguère à la cour ; il lui redemanda les sermons de sa jeunesse, et le nomma pair de France. Peu de temps avant de mourir, M. de Boulogne écrivait : « A mesure que la mort vient, je vois plus clairement le néant de ma vie, et je me demande si prêcher humblement dans mon diocèse, y donner la confirmation, y visiter les paroisses, y diriger mes prêtres de ma propre main, n'eût pas été plus précieux devant le juge que tout le bruit que j'ai fait ailleurs. » Dans cet examen de conscience, M. de Boulogne oubliait les services publics qu'il avait rendus en un autre temps ; il est juste que la postérité s'en souvienne, et il faut remercier M. Delacroix de les lui rappeler. M. de Boulogne mourut le 13 mai 1825.

Victor Pierre.

Digitized by Google

Vie de Mgr Dauphin, *prélat de la maison des papes Pie IX et Léon XIII*, 1806-1882, par Eugène BELUZE, avec une lettre de S. E. le cardinal Lavigerie, sur les commencements de l'Œuvre des Écoles d'Orient. Paris, Jules Gervais et Bureaux de l'œuvre des Écoles d'Orient, 1886, in-12 de XLI-468 p.

M. Dauphin fut, au collège d'Oullins, un brillant éducateur de la jeunesse ; doyen du chapitre de Sainte-Geneviève, il manifesta de hautes qualités d'orateur ; directeur de l'œuvre des Écoles d'Orient, il contribua à en asseoir et à en étendre en France la propagande. En retraçant cette vie si occupée, M. Beluze s'est moins attaché à en développer le côté extérieur et public qu'à en révéler les qualités intimes et privées. Il a eu pour cela à sa disposition et les nombreuses correspondance que Mgr Dauphin aimait à entretenir avec ses anciens élèves (et M. Beluze fut l'un d'eux) et le *Journal* particulier qu'il rédigeait pour lui-même. De ces deux ordres de documents, l'auteur a fait un usage presque continu, de telle sorte que cette biographie est encore plus un miroir qu'un récit. C'est Mgr Dauphin qui est lui-même en scène, on l'entend parler, on le voit agir, méditer, rêver, se juger, se louer quelquefois naïvement ; à peine si l'écrivain s'est interposé entre le modèle et le public. — Il y a un attrait dans ce livre : c'est le journal des voyages de Mgr Dauphin. Tantôt des stations de Carême ou d'Avent l'entraînent à Bordeaux, à Grenoble, à Lyon, à Cahors, à Rouen et jusqu'en Angleterre : à Londres, il rend visite aux princes d'Orléans et donne sur chacun d'eux d'intéressants détails ; tantôt, pendant les vacances, il va en Espagne, en Italie, en Suisse, sur les bords du Rhin où il a l'honneur d'entretenir M. le comte de Chambord. On le suit jusqu'à Constantine, plus tard à Rome où le conduisent les intérêts de ses chères Écoles d'Orient, pour revenir dans cet asile de Clamart, si précieux à son cœur, où il devait mourir. Des lettres inédites du P. Lacordaire et du P. Captier ajoutent encore à l'intérêt de ce livre. Le cardinal Lavigerie, en quarante pages qui lui servent comme de frontispice, a raconté avec humour les pénibles commencements de l'œuvre des Écoles d'Orient, ses propres pérégrinations à travers la France pour lui conquérir un budget et des amis, le bon accueil des fidèles, les difficultés que lui opposaient certains diocèses. Comme toujours, il a vaincu. Après lui était venu M. l'abbé Soubiranne, à qui succéda Mgr Dauphin.

VICTOR PIERRE.

—

Victor de Laprade, *sa vie et ses œuvres*, par EDMOND BIRÉ. Paris, Em. Perrin, 1886, gr. in-18 de 402 p.

Nos voisins d'outre-Manche ont la bonne habitude, lorsque meurt l'un de leurs grands hommes, de recueillir ses papiers, ses correspondances, toutes ses œuvres; un de ses amis met de l'ordre dans ce dossier, y fait le moins de retranchements possible, y ajoute tout ce que son expérience personnelle peut lui fournir de renseignements : il publie bientôt une sorte de volumineux rapport. C'est ainsi que Thomas Moore nous a donné une vie de Lord Byron, et Lockart, le gendre de Walter Scott, je ne sais combien de pages sur son beau-père. A propos de Victor de La-

Digitized by Google

prade, M. Biré a agi à peu près de même. Ami du poète, honoré de sa confiance la plus intime, il a encore reçu de son fils communication de tous ses papiers ; puis, armé à la fois et d'une connaissance approfondie de la littérature contemporaine et d'un goût exercé d'écrivain, sans rien abréger mais sans rien allonger, il a, dans une mesure remarquable, raconté pas à pas la vie du poète. Il l'a montré dans ses origines, dans son honorable milieu provincial, plus tard dans ses relations avec les hommes célèbres de son temps, dans les progrès de son talent de poète comme dans ceux de son âme ; nous avons ainsi une excellente biographie, et, en sus, un tableau général où apparaissent nombre de figures contemporaines. L'inédit y abonde ; car chacun de ces personnages se produit au lecteur avec une ou plusieurs lettres. Ici, Salvandy, Villemain, Victor Cousin, Sainte-Beuve, qui nous exposent les discussions intimes de l'Académie, l'opposition motivée de Guizot, les vivacités de M. Viennet, les haines anti-religieuses de Mérimée ; là, Quinet, Lamartine, Montalembert, le P. Gratry ; ailleurs, le salon de Mme Récamier ; plus loin, les relations de Laprade avec l'empire et l'éveil de son talent satirique ; enfin, et c'est l'un des points les plus curieux de ce volume, la correspondance littéraire du poète avec M. le comte de Chambord. Il n'est pas jusqu'à Gambetta qui n'apparaisse à propos dans ce nombreux défilé.

La vie de V. de Laprade, calme, paisible, toujours honorable, presque exclusivement littéraire, ne se prêtait pas à un récit dramatique ; mais elle emprunte un vif intérêt au milieu dans lequel elle se déroule. L'histoire y trouve plus son compte que la biographie elle-même. C'est à cause de cela que nous avons arrêté ce volume au passage. Mais, à cet examen méthodique, nous gagnons aussi une idée plus précise du talent de M. de Laprade. Si nous lisons (p. 142-143) une appréciation sévère adressée par Sainte-Beuve au poète lui-même sur le caractère métaphysique, alexandrin, de ses premières œuvres, sur le manque d'accent personnel, sur l'inconvénient « de satisfaire à la fois Pierre Leroux, les fouriéristes, puis les spiritualistes permanents ou même les chrétiens ; » en revanche, nous voyons le chrétien se dégager peu à peu de ces liens d'école ou du monde, et traduire enfin en un beau langage ses convictions religieuses. Ainsi que le remarque très justement M. Biré, le talent de Laprade a grandi avec les années, ce qu'on ne saurait dire d'autres poètes de notre temps qui eurent le premier coup d'aile plus vigoureux, mais qui ne soutinrent pas leur vol.

VICTOR PIERRE.

—

L'Administrateur Gérant, VICTOR PALMÉ.

Bruxelles, A. Vromant, imp., rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

LE SAINT-SIÈGE

ET LA

CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS

Guillaume de Malmesbury et Matthieu Paris rapportent qu'à la mort du roi d'Angleterre Édouard le Confesseur, survenue le 5 janvier 1066, les Anglais hésitaient entre Harold, Guillaume de Normandie, et le jeune Edgard, se demandant auquel des trois ils confieraient le souverain pouvoir [1].

Le feu roi ne laissait pas d'enfants ; Harold était son beau-frère, Edgard le fils de son frère, et le duc Guillaume l'arrière petit-fils de Richard Ier, duc de Normandie, dont la fille Emma avait été la mère du roi. Auquel de ces parents avait-il laissé la couronne ?

Les chroniqueurs des XIe et XIIe siècles ne sont pas d'accord sur ce point : les uns soutenant que le roi Édouard avait fait choix du duc Guillaume, les autres affirmant, au contraire, qu'avant de mourir le souverain avait exprimé le désir que Harold lui

[1] « Rex Edwardus fato functus fuerat : Anglia dubio favore nutabat, cui se rectori committeret incerta, an Haroldo, an Willelmo, an Edgaro. » *Willelmi Malmesbiriensis monachi Gesta regum Anglorum*, l. III, § 238, édit. D. Hardy. Londres, 1840, t. II, p. 408. — *Matthæi Parisiensis Chronica majora*, éd. R. Luard, t. I, p. 537, dans la collection des *Rerum Britannicarum medii ævi scriptores :* « Defuncto, ut prædictum est, Eadwardo, Anglorum rege sanctissimo, fluctuabant proceres regni, quem sibi regem præficerent et rectorem ; quidam enim Willelmo Normannorum duci, quidam comiti Haroldo filio Godwini, alii autem favebant Eadgaro filio Eadwardi. »

Digitized by Google

succédât et qu'il l'avait recommandé aux suffrages des grands de son royaume.

Aujourd'hui encore, après bien des controverses, après bien des textes allégués de part et d'autre, la question ne semble pas résolue. Ne serait-ce pas parce qu'elle est mal posée ? Je serais, pour ma part, après avoir lu et comparé les documents originaux, assez disposé à croire que le roi Édouard a varié dans le choix de son successeur, et que, soucieux par dessus tout de l'avenir du royaume, il a tour à tour pensé à tel ou tel pilote comme étant plus capable de sauver l'Angleterre dans la crise qu'elle traversait. Prendre acte de ces variations pour attaquer la mémoire du Confesseur ne serait pas juste ; le roi Édouard a régné vingt-quatre ans, de 1042 à 1066 ; lorsqu'il est arrivé au pouvoir, l'Angleterre sortait d'une longue période de guerres civiles et de luttes contre l'étranger ; bien des éléments de discorde existaient dans le royaume; les envahisseurs de la veille, les Danois, n'avaient pas tous quitté l'Angleterre: beaucoup d'entre eux vivaient au milieu des populations saxonnes et le danger de nouvelles rixes était imminent. Malgré ces graves difficultés, malgré la turbulence et le peu de soumission des grands seigneurs, le règne d'Édouard a été, à plus d'un point de vue, un bienfait pour les populations anglaises; mais l'on comprend très bien que, durant vingt-quatre ans, l'expérience du pouvoir, la connaissance plus approfondie de la situation, les changements apportés par le temps à cette situation aient également modifié le jugement du roi au sujet des qualités et des ressources que devrait avoir celui qui, après sa mort, serait appelé à gouverner l'Angleterre.

Avant de chercher le secret et les causes des modifications de la pensée d'Édouard sur un point si important, voici une charmante légende ayant trait à ce souverain. Sur son caractère, sur ses vertus, sur ses bonnes intentions, cette légende en dit plus long que bien des histoires authentiques, car elle montre combien sa mémoire était restée en bénédiction.

« Un jour, écrit Roger de Hoveden, le roi Édouard, suivi de la reine et du comte Harold, vint visiter son trésor pour se rendre compte des grandes sommes d'argent que la reine et Harold y avaient accumulées ; ils avaient, en effet, à l'insu du roi, prélevé dans tous les comtés de l'Angleterre un impôt de quatre deniers pour chaque

Digitized by Google

hida de terre (mesure agraire désignant l'espace de terrain qu'une seule charrue pouvait labourer en un an ; voyez dans Du Cange ce mot d'origine saxonne), et cet argent était destiné à acheter, lors des fêtes de Noël, les draps nécessaires pour habiller les soldats et les serviteurs de la couronne. Le roi ayant avec lui la reine et le comte Harold, étant donc entré dans la chambre du trésor, vit un démon qui était assis sur cet argent. « Que fais-tu là » lui dit-il ? Le démon répondit : « Je garde mon argent. » Et alors le roi répartit : « Je « t'adjure au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit de me dire pour- « quoi cet argent t'appartient. » Le démon lui fit cette réponse : « Parce qu'il a été injustement prélevé sur le bien des pauvres. » Ceux qui étaient avec le roi étaient stupéfaits, car ils entendaient très bien le dialogue, et cependant ils ne voyaient que le roi ; et celui-ci leur dit : « Rendez ces deniers à ceux à qui ils ont été pris. » L'ordre du roi fut exécuté [1]. »

Aujourd'hui ce sont des milliards et des milliards que les impôts subis par l'Europe contemporaine prélèvent sur le peuple, et il doit y avoir des légions de démons gambadant sur les sacs d'argent du trésor de l'État ; mais il n'y a plus personne pour les voir, personne pour avoir des remords au sujet de l'argent requis injustement !

I

En 1013, Ethelred, roi d'Angleterre, ayant été chassé par l'invasion des Danois, vint chercher un asile en Normandie auprès du duc Richard Ier dont il avait épousé la sœur. L'exilé amenait avec lui ses deux fils, Alfred et Édouard, celui-ci ayant alors environ douze ans. Lorsqu'en 1015, Ethelred repassa en Angleterre pour lutter de nouveau contre les envahisseurs et reconquérir sa couronne, il laissa ses enfants en Normandie, et à sa mort, qui eut lieu en 1016, les Saxons lui donnèrent pour successeur son fils naturel, Edmund Irenside, c'est-à-dire Edmund Côte-de-fer. Après avoir régné quelques mois sur une partie de l'Angleterre et avoir combattu avec courage, Edmund mourut à son tour en 1017, et dès lors, la dynastie danoise fut pendant

[1] *Chronica Rogeri de Hoveden*, pars prior ; éd. de W. Stubbs, dans les *Rerum Britan. Scriptores*, t. I, p. 110. London, Longman, 1872.

Digitized by Google

de longues années maîtresse des destinées de l'Angleterre. Les enfants d'Edmund furent proscrits du sol anglais comme l'avaient été les fils d'Ethelred, et après de douloureuses péripéties ils gagnèrent la Hongrie où ils attendirent des temps meilleurs.

C'est ainsi qu'Édouard, le futur roi d'Angleterre, séjourna en Normandie de l'âge de douze ans jusqu'à sa quarante et unième année. Sa jeunesse dût être assez triste : son père était mort au loin ; son oncle, le duc Richard, ne fit rien pour aider au rétablissement de la vieille dynastie saxonne sur le trône d'Angleterre; sa mère, la normande Emma, peu soucieuse de ses enfants et encore moins de sa dignité, ne rougit pas d'épouser le roi danois de l'Angleterre, Knut, le cruel adversaire de son premier mari Ethelred et de ses enfants.

Ce furent probablement ces malheurs qui, en prolongeant l'exil et l'isolement d'Édouard, inclinèrent son esprit vers le mysticisme dont il garda toute sa vie une empreinte indélébile; nous voyons que plus tard, dans sa dernière maladie, lorsqu'il se reporte, comme il arrive souvent dans les heures solennelles qui précèdent la mort, vers les années de sa jeunesse, ses souvenirs lui rappellent surtout la grande abbaye de Jumiège et ses fervents religieux dont plusieurs devinrent ses amis [1]. Il se peut très bien, comme quelques chroniqueurs l'ont affirmé, que dès cette époque Édouard ait fait vœu de ne pas user du mariage, sans cependant renoncer à l'espoir de revenir en Angleterre et de s'asseoir sur le trône de ses ancêtres. Son jeune frère Alfred, plus impatient que lui, essaya vers 1038 de hâter une restauration en débarquant en Angleterre avec quelques compagnons d'armes dévoués à sa fortune; mais il échoua, et, sans que sa mère Emma fît quelque démarche pour le sauver, le malheureux prince fut condamné à avoir les yeux crevés : il mourut de ce traitement barbare. Le saxon Godwin, qui de simple berger était devenu l'un des plus grands seigneurs de l'Angleterre, fut soupçonné d'avoir, au moins par un lâche abandon, peut-être par une trahison formelle, occasionné la mort du prétendant, et ce soupçon pesa sur sa vie entière, de même qu'il a été bien souvent formulé contre sa mémoire [2].

1 Guillaume de Malmesbury (*Gesta regum Anglorum*, l. II, § 226, éd. Hardy, t. I, p. 381), et Matthieu Paris (*Chronica majora*, éd. Luard, t. I, p. 535) rapportent les paroles que ces souvenirs inspirent au roi à son lit de mort.

2 Cette question de l'innocence ou de la culpabilité de Godwin et de ses

Digitized by Google

En 1041, après la mort du roi danois Harde-Knut et de son fils Harald, après une sanglante défaite des envahisseurs, Édouard, plus heureux qu'Alfred, fut rappelé en Angleterre par le peuple, qui vit avec joie le descendant de la vieille dynastie nationale monter sur le trône. Toutefois, la joie que l'exilé éprouva en revoyant sa patrie, et en y rentrant en roi, ne fut pas sans mélange : Godwin et ses fils, qu'Édouard accusait lui aussi de la mort de son frère, jouissaient toujours d'une autorité et d'une influence hors ligne; ils étaient maintenant à la tête des patriotes anglais qui avaient rappelé Édouard, et, pour reconnaître ces services, le nouveau souverain dut épouser Édith (Égitha), la fille de Godwin. Un vers charmant qui nous a été conservé par Ingulf, abbé du monastère de Croyland, en Angleterre, témoigne de la beauté et de la bonté de cette reine Édith, dont les qualités formaient un contraste saisissant avec la rudesse de son père, l'ancien pâtre saxon :

Sicut spina rosam genuit Godwinus Egitham [1].

Ingulf avait connu personnellement la reine Édith ; il en parle avec attendrissement : « Je l'ai vue bien souvent dans mon enfance, écrit-il, lorsque j'allais visiter mon père employé au palais du roi. Si elle me rencontrait au retour de l'école, elle m'interrogeait sur ma grammaire, sur mes vers ou bien sur ma logique, où elle était fort habile, et quand elle m'avait enlacé dans

fils dans la fin malheureuse d'Alfred, est importante pour apprécier les rapports qui ont eu lieu ensuite entre le roi Edouard, frère d'Alfred, et Godwin et ses fils ; les chroniqueurs favorables aux Normands, c'est-à-dire à Guillaume le Conquérant, par conséquent adversaires de Harold, fils de Godwin, sont unanimes à affirmer cette culpabilité, mais peut-être leur témoignage est-il trop en harmonie avec la cause qu'ils défendent pour être absolument impartial. Il faut cependant remarquer que Roger de Hoveden et Florence de Worcester, deux chroniqueurs qui ne trahissent aucune animosité contre Harold et contre son père, accusent également ce dernier d'avoir fait mourir le jeune prince : Florence écrit : « Godwini et quorumdam aliorum jussione, ad insulam Elig, Clito Aelfredus strictissime vinctus ducitur ; sed ut terram navis applicuit, in ipsa mox eruti sunt oculi ejus cruentissime, etc. *Florentii Wigorniensis chronicon ex chronicis*, éd. B. Thorpe, t. I, p. 192. Roger de Hoveden (*l. c.*, t. I, p. 90) s'exprime dans les mêmes termes que Florence. Nous verrons plus loin que le roi Edouard croyait aussi à la culpabilité de Godwin.

[1] « Godwin a donné naissance à Egitha comme l'épine donne naissance à la rose. »

Digitized by Google

les filets de quelque argument subtil, elle ne manquait jamais de me faire donner trois ou quatre écus par sa suivante et de m'envoyer rafraîchir à l'office [1]. »

Quelque bonne et attrayante que fût Édith, le roi se borna à vivre avec elle comme un frère avec une sœur et persista dans sa résolution de ne pas user du mariage [2] ; on comprend dès lors que, décidé comme il l'était à ne pas avoir d'héritiers directs, ce prince se soit préoccupé de bonne heure de se choisir un successeur capable de gouverner l'Angleterre. Aussi, rien de surprenant si, d'après Eadmer, moine de Cantorbéry, disciple et ami de saint Anselme, Guillaume, duc de Normandie, a tenu plus tard le langage suivant : « Il disait que dans le temps de sa jeunesse, lorsque le roi Édouard, également jeune à cette époque, habitait la Normandie, il lui avait promis, en prenant sa foi pour garant, que si jamais il devenait roi d'Angleterre, il lui laisserait comme héritage ses droits sur ce royaume [3]. »

Guillaume de Normandie, né vers 1027-1028, avait treize ans environ lorsqu'Édouard quitta la Normandie pour devenir roi d'Angleterre ; intelligent, plein de vivacité, déjà batailleur, l'enfant promettait d'être un jour un prince vaillant, redoutable à ses ennemis. On s'explique très bien qu'Édouard lui ait parlé dans ce sens, et que le petit Normand ne l'ait pas oublié : les frères d'Édouard, Alfred et Edmund, étaient morts ; le premier sans enfants, et ceux du second avaient cherché un refuge dans les solitudes lointaines de la Hongrie ; le futur roi d'Angleterre

[1] *Ingulphi historia*, apud *Rerum Anglicarum Scriptores*. Oxford, 1684, in-folio, p. 62.

[2] « Hanc quoque rex, ut conjugem, tali arte tractavit, quod nec thoro removit, nec eam virili more carnaliter cognovit ; quod utrum patris illius qui proditor erat convictus, et familiæ ejus odio, quod prudenter pro tempore dissimulabat, an amore castitatis id fecerit, incertum habetur ; sed hoc summopere præsumendum est, quod rex religiosus de genere proditoris hæredes, qui sibi succederent, noluerit procreare. » *Matthæi Parisiensis, Chronica majora*, t. I, p. 537. Ce texte si curieux de Matthieu Paris montre bien quels étaient les rapports entre le roi et la famille Godwin.

[3] « Dicebat (Guillelmus) itaque regem Edwardum quando secum juvene olim juvenis in Northmannia demoraretur, sibi interposita fide sua pollicitum fuisse qui a si rex Angliæ foret, jus regni in illum jure hæreditario post se transferret. » *Eadmeri Historia Novorum*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 350. Il y avait environ 25 ans de différence entre Édouard le Confesseur et Guillaume de Normandie ; les expressions dont se sert Eadmer (juvene juvenis), ne sont donc pas exactes pour ce qui concerne Edouard.

Digitized by Google

n'avait donc près de lui d'autre parent que cet adolescent ; il est très admissible que, sans prendre d'engagement formel, il ait fait briller à ses yeux la séduisante perspective d'une couronne royale.

L'histoire des premières années du règne d'Édouard confirme pleinement la donnée d'Éadmer. « Le roi Édouard, écrit Augustin Thierry, avait juré de n'amener qu'un petit nombre de Normands ; il en amena peu, en effet, mais beaucoup vinrent après lui. Ceux qui l'avaient aimé dans son exil, ceux qui l'avaient secouru quand il était pauvre, accoururent assiéger son palais. Il ne put se défendre de les accueillir à son foyer, à sa table... Le penchant irrésistible des anciennes affections l'égara jusqu'au point de confier les hautes dignités et les grands emplois du pays à des hommes nés sur une autre terre et sans amour pour la patrie anglaise. Les forteresses nationales furent mises sous la garde d'hommes de guerre normands ; des clercs de Normandie obtinrent des évêchés en Angleterre et devinrent les chapelains, les conseillers et les confidents intimes du roi. Nombre de gens qui se disaient parents de la mère du roi Édouard, passèrent le détroit, sûrs d'être bien accueillis. Quiconque sollicitait en langue normande n'essuyait jamais un refus ; cette langue bannit même du palais la langue nationale, objet de risée pour les courtisans étrangers ; tout ce qu'il y avait d'anciens usages nationaux, même dans les choses les plus indifférentes, était abandonné au bas peuple [1]. »

Ce favoritisme imprudent excitant la jalousie et le mécontentement des Saxons, devait, on le comprend, occasionner des troubles dans le royaume ; ces troubles éclatèrent vers 1048. Cette année là, Eustache, comte de Boulogne, vint en Angleterre rendre visite à son ami, le roi Édouard, dont il avait épousé la sœur. Lors de son départ il suscita à Douvres, par son insolence, son peu de respect des propriétés des Saxons, une rixe très grave qui causa la mort de plusieurs soldats du comte Eustache et de plusieurs Saxons. Le roi Édouard, très mécontent, chargea Godwin et ses fils de châtier les habitants de Douvres ; mais ils refusèrent d'obéir et préférèrent l'exil plutôt que de

[1] *Histoire de la conquête d'Angleterre*, par Aug. Thierry, l. II, t. I, p. 254 sqq. de l'édition de 1843 (Paris, Tessier).

Digitized by Google

punir une ville saxonne dont le seul crime était d'avoir fait preuve de fierté en face des étrangers.

L'exil de Godwin et de sa famille laissa le champ libre aux Normands, qui, pendant quelque temps, eurent en Angleterre une autorité et une influence tout à fait prépondérantes. La reine Édith elle-même fut enveloppée dans la disgrâce qui atteignait son père et ses frères : elle fut reléguée dans un couvent, après avoir été dépouillée de tous ses biens [1].

Peu après le départ de Godwin et des siens, Guillaume de Normandie vint rendre visite, en Angleterre, au roi Édouard, et la réception qui lui fut faite, les honneurs et les présents qui lui furent prodigués partout où il alla, semblèrent le désigner aux populations anglaises comme l'héritier présomptif de la couronne, comme le futur maître du royaume. « Guillaume, dit Augustin Thierry, parut en Angleterre plus roi qu'Édouard lui-même [2]. »

Édouard renouvela-t-il en cette circonstance à Guillaume, devenu homme, les promesses qu'il lui avait faites en Normandie, lorsque le duc était encore adolescent? Il est vrai qu'Ingulf de Croyland dit expressément qu'il ne fut pas question entre Édouard et Guillaume de la succession au trône, lorsque le duc de Normandie vint en Angleterre [3]; mais nous verrons plus tard combien est peu fondée cette assertion du moine saxon ; aussi je croirais volontiers, avec Freeman, qu'il en fut question et que le duc regagna sa Normandie avec le ferme espoir d'être un jour roi de la vieille Angleterre [4].

Pendant ce temps Godwin et ses fils Harold, Léofwin, Sweyn, Tosti et Gurtha faisaient dans les Flandres et ailleurs de grands préparatifs afin de revenir en Angleterre ; leur intention était de reparaître dans leur patrie avec des forces suffisantes pour obliger le roi à se défaire de ses Normands et à rendre aux exilés leur ancienne situation. Ils parvinrent, en effet, en 1052, à

[1] « Omnis reginæ substantia ad unum nummum emuncta ; ipsa regis sorori apud Warewellam in custodiam data, ne scilicet omnibus suis parentibus patriam suspirantibus sola sterneret in pluma. » *Willel. Malmesb. Gesta regum A.*, l. II, § 199, éd. Hardy, t. I, p. 339.

[2] *Histoire de la conquête d'Angleterre*, l. III, t. I, p. 274.

[3] « De successione autem regni spes adhuc, aut mentio nulla facta inter eos fuit » *Ingulphi historia, l. c*, p. 65.

[4] *History of the Norman Conquest of England*, by E. Freeman, t. II, p. 296 : « William's visit to England. »

Digitized by Google

remonter la Tamise avec de nombreux vaisseaux ; les populations riveraines leur firent un accueil enthousiaste, et lorsqu'ils atteignirent le pont de Londres il ne resta au roi d'autre alternative que de traiter avec eux et de s'incliner devant leurs exigences.

Un fait bien certain, car il est raconté par presque tous les chroniqueurs normands ou saxons, prouve cependant que la défaite du roi Édouard ne fut pas, en cette circonstance, aussi grande qu'on pourrait le croire: comme gages de sa fidélité future et comme otages de la paix jurée, Godwin dut livrer au roi son plus jeune fils, Vlfnoth, et l'un des fils de son fils Sweyn, nommé Hacum. Édouard les fit conduire en Normandie pour être placés sous la garde du duc Guillaume. Ce choix de Guillaume pour garder les otages est significatif et n'a peut-être pas été assez remarqué; il s'explique très bien si l'on admet que le duc avait à cette époque reçu du roi l'assurance qu'il lui succéderait: son intérêt était dès lors de maintenir dans le devoir et la dépendance Godwin et ses fils ; mais, sans une promesse de la part du roi, une telle mission n'a plus de raison d'être.

Il est donc vrai de dire que la réintégration de Godwin et des siens dans leurs charges et dignités, n'eut pas pour effet immédiat de rompre des liens d'amitié qui unissaient le roi d'Angleterre et le duc de Normandie ; ce retour des proscrits n'en causa pas moins une grande frayeur à un certain nombre des Normands établis en Angleterre, surtout à ceux qui y avaient acquis des seigneuries ou des prélatures ; aussi plusieurs d'entre eux prirent la fuite et regagnèrent le continent sans attendre les représailles dont le parti saxon les menaçait et dont le roi n'aurait peut-être pu les garantir. Le Normand Robert, archevêque de Cantorbéry, fut un des premiers à partir, et dans son empressement il oublia d'emporter le pallium qu'il avait reçu de l'Église romaine comme gage de sa dignité archiépiscopale.

On verra plus loin que ce départ de l'archevêque de Cantorbéry, en 1052, ne fut pas sans influence sur l'avenir religieux et politique de l'Angleterre ; aussi est-il utile de reproduire l'intéressante notice que Guillaume de Malmesbury consacre à ce prélat.

« Le roi Édouard, écrit-il, donna l'archevêché de Cantorbéry à un ancien moine de Jumièges, nommé Robert, qu'il avait déjà, auparavant, créé évêque de Londres. Ce Robert ayant autrefois rendu de grands

Digitized by Google

services à Édouard, lorsque celui-ci était exilé en Normandie, jouissait d'une grande influence sur l'esprit du roi et s'en servait pour élever ou pour abattre ses amis ou ses adversaires. Les Anglais furent jaloux de ce Normand et cherchèrent à ébranler sa situation, mais Robert tint tête à l'orage et n'eut de cesse que lorsqu'il eut fait exiler les principaux du royaume, notamment Godwin et ses fils, qu'il accusa de trahison auprès du roi. J'ai raconté ailleurs que cet exil de Godwin et de ses fils fut aussi amené par d'autres causes, mais il n'en est pas moins vrai que dans toute cette affaire, l'archevêque Robert eut un rôle très important et fut des plus acharnés. Il réussit, pendant quelque temps, mais l'année suivante, les exilés revinrent, ramenés surtout par le suffrage populaire. Robert comprit que cette réconciliation pouvait avoir pour lui les suites les plus graves; aussi, afin de devancer tout jugement contre lui, il partit pour Rome après avoir occupé deux ans le siège de Cantorbéry. Il revint de Rome avec des lettres établissant son innocence et prescrivant sa réintégration, mais il mourut à Jumièges [1]. »

On est surpris de voir que, malgré les ordres du Saint-Siège, du vivant même de l'archevêque Robert, et au mépris de tout droit et de toute tradition, le roi Édouard ait nommé un autre archevêque de Cantorbéry ; sur ce point, le souverain subit l'influence du parti de Godwin, car il fit choix pour ce siège si important d'un prélat qui soutint ensuite très énergiquement les intérêts de cette famille et fut un adversaire décidé des Normands; ce prélat était Stigand. Très ignorant, âpre au gain, fort ambitieux, Stigand n'avait rien de ce patriote désintéressé qu'on a voulu voir en lui. Voici le portrait que Guillaume de Malmesbury trace de lui ; il n'est pas flatté, mais il est fait d'après des données trop positives pour ne pas être véridique.

« Un certain Stigand qui, en 1047, avait abandonné un évêché de l'Est-Anglie, pour s'emparer du siège plus important de Winchester, saisit alors l'occasion favorable qui se présentait (le départ de Robert, archevêque de Cantorbéry), et, abusant de la simplicité du roi, il se

[1] Willelmi Malmesb. monachi *de gestis pontif. Angl.*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1457-59. Nous verrons plus loin que l'archevêque de Cantorbéry, le normand Robert ayant définitivement quitté l'Angleterre en 1052, cette donnée permet de réfuter certaines allégations de plusieurs chroniqueurs anglais ou normands et de quelques historiens modernes qui ont partagé leurs erreurs.

Digitized by Google

fit adjuger l'archevêque de Cantorbéry qu'il occupa dix-sept ans. Sans souci pour sa dignité et se laissant entraîner par son avarice, il mettait la main sur tout ce dont il pouvait s'emparer et trafiquait publiquement des évêchés et des abbayes.

« Comment, dira-t-on, ce loup rapace n'avait pas assez de l'évêché de Winchester, de l'archevêché de Cantorbéry et de tant d'abbayes qu'il possédait sans partage, tandis qu'un seul de ces bénéfices était largement suffisant pour un honnête homme ! Mais j'aime à croire que Stigand a péché par ignorance plutôt que par malice ; c'était un homme illettré comme presque tous les évêques anglais de ce temps-là; il n'aura pas eu conscience de la faute grave qu'il commettait en trafiquant ainsi des choses de l'Église comme d'une marchandise ordinaire. Il résulta de là qu'il ne put jamais décider Rome à lui accorder le pallium, quoique la vénalité puisse faire à Rome bien des choses; il est vrai qu'un certain Benoît, qui s'était assis en intrus sur le siège apostolique, lui envoya un pallium parce que, au lieu de se moquer de lui comme faisaient les autres archevêques, Stigand lui avait envoyé ses félicitations et l'avait reconnu pour pape ; mais peu après, ce Benoît fut déposé, tous ses actes furent déclarés nuls, on décréta avec raison que celui qui n'était pas le pape légitime n'avait pu donner légitimement un pallium.

« Quant à Stigand, au lieu de se dépouiller de ce pallium, il persista à le porter sans plus se soucier des intérêts et du salut de son âme, pourvu qu'il continuât à jouir d'honneurs purement extérieurs [1]. »

Occupant injustement le premier poste ecclésiastique de l'Angleterre dont un Normand avait été dépouillé, Stigand avait tout à craindre si l'influence des hommes d'outre-mer venait à prévaloir de nouveau ; son intérêt, et il le comprit très bien, était dès lors de travailler à empêcher Guillaume duc de Normandie, de devenir roi d'Angleterre. La reine Édith, et, après la mort de Godwin, survenue en 1053, son fils Harold et ses frères, firent dans cette campagne cause commune avec l'archevêque [2]. La reine, réintégrée dans sa haute situation et dans la possession de ses biens en même temps que les autres membres de sa famille, n'avait pas oublié que le prédécesseur de Stigand et les autres

[1] Willelmi Malmesb., l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1458.

[2] Un passage de Guillaume de Malmesbury nous montre la reine Edith, alors veuve d'Édouard le Confesseur, ayant soin des derniers jours de Stigand comme on veille sur un ami tombé dans le malheur. Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1459.

Digitized by Google

Normands avaient décidé le roi à lui enlever tous ses biens et à la réléguer dans un monastère.

Comment fut conduite cette intrigue ? Comment parvint-on à persuader au monarque que ses promesses faites antérieurement au duc de Normandie ne l'empêchaient pas de passer outre ? Le silence des chroniqueurs ne permet pas de répondre à ces questions: mais, en 1057, les Saxons purent croire avoir atteint leur but, c'est-à-dire avoir définitivement écarté Guillaume de Normandie du trône d'Angleterre. Matthieu Paris écrit, et son témoignage sur ce point est confirmé par Florence de Worcester, par Guillaume de Malmesbury, par la chronique saxonne, par Guillaume de Sheepheved, moine de l'abbaye de Crokysden, etc.:

« En 1057, Édouard, roi des Anglais, voyant qu'il avançait en âge, envoya en mission, auprès du roi de Hongrie, Aldred, évêque de Worcester; l'évêque devait ramener de ce pays en Angleterre, Édouard et toute sa famille, c'est-à-dire le fils du feu roi Edmund, frère du roi Édouard; celui-ci voulait que ce neveu, ou l'un de ses fils lui succédât sur le trône. Édouard revint donc avec son fils Edgard et ses filles Marguerite et Christine. Mais peu après son retour en Angleterre, ce même Édouard mourut à Londres laissant sous la tutelle du roi son fils Edgard et ses filles [1]. »

[1] « Eodem anno (1057), rex Anglorum Eadwardus cum in diebus suis processisset, Aldredum Wigorniensem episcopum ad regem Hunganorum transmittens, revocavit inde filium fratris sui regis Eadmundi, scilicet Eadwardum, cum tota familia sua, ut vel ipse vel filii ejus sibi succederent in regnum. Venit igitur Eadwardus cum filio suo Eadgaro et filiabus Margareta et Christina. Sed parvo post adventum suum in Anglia, idem Eadwardus vivens tempore brevi in urbe Londoniarum vitam terminavit, relictis sub custodia regis Eadgaro filio cum filiabus prædictis. » *Matthaei Parisiensis chronica majora*, t. I, p. 525 sq. — *Florentii Wigorniensis Chronicon*, t. I, p. 215, éd. B. Thorpe (Londres, 1848).— *Willelmi Malmesb. Gesta Regum Anglor.*, l. II, § 228, t. I, p. 382 de l'édition Hardy. — Voici la traduction anglaise de la chronique saxonne : « An. MLVII. In this year came Eadward Aetheling to England ; he was king Eadward's brother's son, king Eadmund, who was called Ironside for his valour. This Aetheling had king Cnut sent away to Hungary to be betrayed; but he there throve into a good man, as him God granted, and him well became ; so that he got the emperor's kinswoman to wife, and by whom a fair offspring he begot ; she was named Agatha. We know not for what cause it was done, that he might not see his kinsman king Eadward. Alas ! that was a rueful hap, and a baleful, for all this nation that he so quickly his life ended, after he came to England, to the unhappiness of this poor nation. » — *Rerum Britan. Scriptores. The Anglo-Saxon Chronicle*, éd. Thorpe. t. II, p. 159. Le texte saxon se trouve au t. I, p. 328. — Quant à Guillaume de Sheepheved, moine

Digitized by Google

L'idée de faire revenir le neveu du roi était un coup de maître : ı maintenait ainsi sur le trône d'Angleterre la vieille dynastie xonne, chère au pays. Mais, comme il arrive souvent dans les ıoses humaines, la mort vint tout déranger. Il est vrai qu'a-rès le trépas prématuré de son père, le jeune Edgard restait ; ais il était bien jeune, de plus sans aucune énergie, ainsi que ıffirme Guillaume de Malmesbury et ainsi que l'événement le ouva plus tard. Le roi Édouard se rendit compte que cet enfant pourrait tenir tête à Harold et à ses frères de manière à se ire obéir d'eux, et, pour éviter à l'Angleterre après sa mort nnarchie et peut-être les horreurs de la guerre civile, il ne son-a pas à en faire son successeur, il préféra une autre combi-ıison [1].

Quelle était cette combinaison ?

C'était de ménager une entente, un accommodement entre son eau-frère Harold et Guillaume, duc de Normandie ; dans les ernières années du règne d'Édouard, l'autorité d'Harold alla en andissant ; il rendit, il faut le reconnaître, des services signalés la couronne, rétablit et assura la paix dans plusieurs comtés ; était impossible de se passer de lui. Les souvenirs lointains la mort du frère du roi, du malheureux Alfred, trahi par odwin et par son fils Harold, s'affaiblissaient dans l'esprit Édouard qui s'acheminait vers la mort ; comment du reste lui procher d'avoir oublié le passé pour songer avant tout à l'ave-r de son royaume ?

Et puis le duc de Normandie avait toujours les otages confiés sa garde, le frère et le neveu de Harold ; celui-ci avait donc térêt à négocier avec le duc pour parvenir à les délivrer ; si, mme tout l'indique, Harold songeait déjà à cette époque à onter sur le trône d'Angleterre, il devait avoir hâte, voyant tat de santé du roi, de terminer et de mener à bien cette déli-te négociation ; il fut donc le premier à demander à Édouard se rendre en Normandie pour s'entendre de vive voix avec le

Crokysden, son manuscrit : *Annales de rebus præcipue anglicis ab anno 066 ad an. 1374*, est cité par Francisque Michel, *Chronique des ducs de ormandie*, t. III, p. 163, note.

[1] Parlant du rôle de cet Edgard après la mort de Harold et l'avénement Guillaume le Conquérant, Guillaume de Malmesbury, écrit : « Pene de-epitum diem ignobilis ruri agit, » il le définit en outre « neque promptus anu neque probus ingenio. » *Gesta Regum Ang.*, l. II, § 228, t. I, p. 382.

Digitized by Google

duc Guillaume. L'idée de cette entrevue déplaisait au vieux monarque ; il connaissait la finesse, la tenacité du duc de Normandie et ne jugeait pas Harold capable de se mesurer avec lui sur ce terrain ; peut-être aussi le roi Édouard n'avait-il pas fait connaître à Harold les promesses qu'il avait pu faire autrefois à son petit-neveu le duc Guillaume, et ne se souciait-il pas, pour ce motif, de savoir les deux compétiteurs en face l'un de l'autre ; il aurait sans doute préféré des pourparlers par intermédiaire et sous sa direction personnelle. Quoi qu'il en soit, Harold insista, et le roi finit, mais à regret, par acquiescer à sa demande : « Je « ne suis pas, lui dit-il, partisan de cette démarche, loin de là ; « je ne veux cependant pas avoir l'air de t'empêcher de partir : « va donc et vois ce que tu peux obtenir. Mon pressentiment est « que ce voyage tournera au détriment du royaume d'Angleterre « et ne te fera pas honneur. Je connais assez le comte pour être « convaincu qu'il ne laissera partir les otages que si on lui assure « de grands avantages [1]. » Ces sages paroles ne purent modifier les résolutions de Harold, qui fit voile vers la Normandie. Ce voyage de Harold est un des épisodes les plus connus de l'histoire du XIe siècle ; chroniqueurs et poètes en ont raconté à plaisir les péripéties intéressantes; on peut citer notamment le *Roman de Rou* par Wace et la chronique rimée des ducs de Normandie par Benoit.

Voici, d'après ce dernier, quel fut le début assez peu encourageant de l'expédition :

Tot eissi est Heraut (Harold) meuz
Senz targer e senz demorer,
En vint as nefs dreit à la mer ;
Od ceus qu'ont en sa compaignie
Quida sigler vers Normendie ;

[1] « Hoc, inquit, non fiet per me; verumtamen ne videar te velle impedire, permitto ut eas quo vis, ac experiare quid possis. Præsentio tamen te in nihil aliud tendere, nisi in detrimentum tolius Anglici regni et opprobrium tui. Nec enim ita novi comitem mentis expertem, ut eos aliquatenus velit concedere tibi, si non præscierit in hoc magnum proficuum sui. » *Eadmeri Historia Novorum*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 350. — Ces paroles si bien en situation permettent de supposer que Eadmer est ici l'écho d'une tradition véridique, et que Harold est allé de plein gré en Normandie, et avec l'intention de négocier un accommodement avec Guillaume. Ce voyage n'a donc pas, comme l'affirment quelques chroniqueurs, été occasionné par un brusque coup de vent qui aurait fait dévier le navire de Harold sur les côtes du Ponthieu, tandis qu'il faisait une promenade en mer dans les environs du port anglais de Boséham. Cf. Matth. Paris, t. I, p. 529. — Willelm. Malmesb., l. II, § 228.

Digitized by Google

Mais trop lor fu la mer sauvage,
Kar granz tempers e fort orage
Ne les i laissa ariver ;
Ainceis les covint devaler
Dreit en Pontif. Là pristrent port,
Eissi ateint e eissi mort.
Mieuz vousissent estre en Sezile.
Là 's prist li quens Gui d'Abevile.
Qui 's tint e mist en sa prison,
Qu'aveir voudra lor raançon.
Tant cum il se voudront amer,
Tant les covendra rachater [1].

Harold parvint à faire connaître au duc de Normandie la triste situation dans laquelle il se trouvait, et Guillaume, soit par des menaces soit par des cadeaux, décida le comte du Ponthieu à rendre la liberté à son prisonnier qui se hâta de venir à Rouen auprès de son libérateur. Une réception très amicale l'y attendait, et les deux futurs compétiteurs au trône d'Angleterre vécurent quelque temps en bonne intelligence; ils firent ensemble une expédition contre les Bretons, alors en guerre avec les Normands, et le prince saxon fut heureux de donner devant le duc Guillaume des preuves de sa bravoure, Après leur retour en Normandie, il fallut cependant aborder l'épineuse question des otages, et alors se passa la curieuse scène que raconte en détail dans les vers suivants, le *Roman de Rou ;* elle est également rapportée, plus ou moins brièvement, par plusieurs chroniqueurs normands:

Entretant a li dus parle,
Tant que Heraut li a grae
Qu'Engleterre li liuerra,
Des que li reis Ewart morra,
E a moillier, s'il uelt, prendra
Ele, une fille que il a :
Co, se lui plaist, li iurera,
E Guillame le graanta.
Por receiure cest serement
Fist assenbler un parlement,
A Baieues, co solent dire,
Fist assenbler un grant concire.
Toz les corsainz fist demander
E en un leu toz assenbler,
Tote une coue en fist emplir ;
Pois l'a fait d'un paile courir,

[1] *Chronique des ducs de Normandie,* par Benoît, éd. Francisque Michel, t. III, p. 167, v. 36529-36545.

Digitized by Google

Que Heraut ne sout ne ne uit,
N'il ne li fu mostre ne dit.
Desus out mis un filatière
Tot le meillor qu'il pout eslire,
E le plus chier qu'il pout trouer
Oil de boef l'ai oi nomer.
Quant Heraut sus sa main tendi,
La main trembla, la char fremi ;
Pois a iure e arami,
Si com uns hoem li eschari :
Ele, la file al duc, prendra
E Engleterre al duc rendra ;
De co li fera son poeir
Selonc sa force e son saueir,
Empres la mort Ewart, s'il uit,
Si ueirement Deus li ait,
E li corsaint qui iloc sunt :
Plusors dient : « que Deus le dont! »
Quant Heraut out les sainz baisiez
E il fu sus leuez en piez
Vers la cuue li dus le trait
E lez la cuue ester le fait ;
De la cuue a le paile oste
Qui aueit tot acouete,
A Heraut a dedenz mostre
Sor (s) quels corsainz il a iure.
Heraut forment s'espoenta
Des reliques qu'il li mostra.
Quant son eire out apareillie,
Al duc Guill. a pris congie,
E Guill. l'a conueie
E de bien faire asez preie,
Pois l'a al departir baisie
Par nom de fei e d'amiste.
Heraut passa deliurement
En Engleterre e saluement [1].

[1] V. 5695-5745 du *Roman de Rou*, par Wace, édition H. Andresen. Heilbronn, chez Henninger, 1877-79, t. II, p. 257. Le mot « filatière » veut dire ici petit reliquaire (Cf. Du Cange, ad v. *Filacterium*). La ruse du duc Guillaume était de faire croire à Harold qu'il prêtait sérment sur un reliquaire de peu de valeur au point de vue religieux, tandis qu'il était au contraire en face des reliques les plus insignes de la Normandie ; de la le trouble de Harold lorsque le drap qui recouvrait la cuve fut enlevé. Mais qu'importait après tout le nombre des reliques et leur importance ? Le petit filatière suffisait pour que le serment fût sacré et inviolable. Evidemment dans cette curieuse scène, chacun des deux rivaux a joué au plus fin et, comme l'avait prédit le roi Edouard, l'avantage est resté au Normand. Cet assaut de ruses permet de supposer que si Harold a prêté serment, il n'a pas en le faisant cédé à la force. Wace place à Bayeux la scène du serment, Guillaume de Poitiers la place au contraire à Bonneville (*Willelmi conquestoris Gesta*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 1237), et dans la *Chronique des ducs de Normandie*, Benoit se prononce également pour

Digitized by Google

Nous savons par ailleurs que le duc Guillaume consentit à laisser partir avec Harold l'un des deux otages, Hacun, fils de Sweyn, mais il garda l'autre, Ulfnoth, frère de Harold, disant qu'il lui rendrait également la liberté lorsque lui, Guillaume, serait, avec le concours de Harold, devenu roi d'Angleterre, notamment lorsque après la mort du roi Édouard, Harold lui aurait livré le château de Douvre avec son puits d'eau vive [1].

L'absence de Ulfnoth montrait assez combien peu Harold avait réussi dans ses négociations avec le duc. Aussi, lorsqu'il se présenta devant le roi, celui-ci l'accueillit avec ces paroles : « Ne « t'avais-je pas dit que je connaissais Guillaume et que ce voyage « pouvait être l'origine de bien des malheurs pour ce royaume [2] ? » Harold raconta-t-il à Édouard les divers incidents de son séjour en Normandie, surtout la scène du redoutable serment qu'il avait prêté sur les reliques les plus insignes et les plus vénérables de la Normandie ? C'est bien peu probable, car la religion du vieux roi aurait certainement conclu de là que Harold ne pouvait se soustraire aux engagements pris d'une manière si solennelle. Comme le raconte Ordéric Vital, le rusé saxon dut au contraire insister sur la promesse que Guillaume lui avait faite de lui accorder la main de sa fille, ajoutant faussement qu'en vue de ce mariage, le duc lui avait abandonné tous ses droits sur le royaume d'Angleterre — *totius Anglici regni jus, utpote genero suo concesserit* [3].

Le roi Édouard mourut le 5 janvier 1066, peu après le retour de Harold en Angleterre. Que se passa-t-il à son lit de mort ?

Bonneville, t. III, p. 169, v. 36595 ; enfin Orderic Vital dit que le serment a été prêté à Rouen (*Histor. ecclesias.*, l. III, t. II, p. 117 de l'édition le Prévost). L'endroit où le serment a eu lieu n'est qu'un point secondaire.

[1] « His ita gestis, Haraldus adepto nepote, in patriam suam reversus est. » *Eadmeri Historia Novorum*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLIX, col. 351.

Heraut out un frère danzel
Que n'estoveit querre plus bel ;
Vuilnoth out non, corteis e sage :
Cel laissa au duc en ostage.

Benoît, *Chronique des ducs de Normandie*, v. 36640 sqq., t. III, p. 173. Voyez également : *Willelmi Calculi gemmetic. Historia Norman.*, l. VII, c. 31, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 871.

[2] « Nonne dixi tibi, ait, me Willhelmum nosse, et in illo itinere tuo plurima mala huic regno contingere, posse. » *Eadmeri Historia Novorum*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 351.

[3] Orderic Vital, *Hist. eccles.*, l. III, t. II, p. 117.

Digitized by Google

Il est bien difficile, sinon impossible, de le dire avec quelque précision. Plusieurs chroniqueurs, surtout ceux d'origine saxonne, affirment que le monarque mourant désigna Harold pour son successeur et le recommanda aux suffrages des grands de son royaume. Le fait de cette désignation ne saurait être révoqué en doute [1]; mais n'a-t-il pas été le résultat d'une pression exercée sur l'esprit du moribond? Le roi est mort, assisté à ses derniers moments par la reine Édith, par l'archevêque Stigand et par Harold [2], c'est-à-dire par ceux qui redoutaient le plus l'avénement de Guillaume de Normandie et qui avaient déjà antérieurement combiné leurs efforts pour l'écarter du trône; comment admettre qu'ils aient fait preuve en un moment tout à la fois si décisif et si solennel d'une respectueuse discrétion et qu'ils se soient ensuite bornés à faire connaître les volontés du mourant? Les paroles que Guillaume de Malmesbury met dans la bouche du roi, peu avant qu'il n'expirât, laissent du reste entrevoir qu'il se rendait compte des intrigues qui s'ourdissaient autour de lui et qu'il n'en augurait rien de bon pour l'avenir de ses états. « Les grands de l'Angleterre, les ducs, les évêques, les abbés, disait-il, ne sont pas les serviteurs de Dieu, ce sont les serviteurs du démon; aussi, après ma mort, Dieu livrera pendant un an et un jour ce royaume à la puissance de l'ennemi; ce pays-ci sera sillonné en tout sens par les démons [3]. » Ce sont là les hallucinations d'un vieillard qui se meurt, disait le sourire aux lèvres l'archevêque Stigand, en entendant ces paroles; elles n'en firent pas moins une grande impression sur le reste de l'assistance [4].

[1] « Quo tumulato (rege Edwardo), subregulus Haroldus, Godwini ducis filius, quem rex ante suam decessionem regni successorem elegerat, a totius Angliæ primatibus ad regale culmen electus, die eodem ab Aldredo, Eboracensi archiepiscopo in regem honorifice est consecratus. » *Rogeri de Hoveden chronica*, ad an. 1066 (t. I, p. 108 de l'édition de Stubbs). Cette phrase se retrouve mot à mot dans Florence de Worcester (t. I, p. 224 de l'édition de Thorpe), où Roger de Hoveden l'avait très probablement copiée. Florence est mort en 1118, tandis que Roger de Hoveden vivait encore en 1201. — Nous ne savons pas exactement de combien de temps le voyage et le séjour de Harold en Normandie ont précédé la mort du roi Edouard. En général les chroniqueurs disent que le roi mourut peu après, *paulo post*.

[2] Willhelm. Malmesb., l. II, § 227, t. I, p. 381.

[3] « Quoniam primores Angliæ, duces, episcopi, et abbates non sunt ministri Dei, sed diaboli, tradidit Deus hoc regnum post obitum tuum (meum) anno uno et die uno in manu inimici, pervagabunturque dæmones totam hanc terram. » Willhelm. Malmesb., *l. c.*

[4] « Hujus vaticinii veritatem, quamvis cæteris timentibus, tunc Stigandi

Digitized by Google

II

Le roi Édouard étant mort la veille de la fête de l'Épiphanie, fut enseveli le lendemain, 6 janvier 1066, dans l'église de l'abbaye de Westminster qu'il venait de faire construire et dont la dédicace avait eu lieu le 28 décembre précédent, jour de la solennité des saints Innocents. A peine la dépouille royale était-

archiepiscopi risus excepisset, dicentis vetulum accedente morbo nugas delirare. » Willhelm. Malmesb., *l. c.* — On a souvent cité le témoignage d'Ingulf, moine de Croyland, pour prouver qu'Edouard le Confesseur avait désigné Guillaume duc de Normandie comme son successeur sur le trône d'Angleterre, mais dans le passage dont il s'agit, le moine de Croyland tombe dans des erreurs chronologiques si graves qu'on ne peut le citer comme ayant quelque autorité dans cette question. Voici ce passage : « Anno 1065 Rex Edwardus senio jam gravatus, cernens Clitonis Edwardi nuper defuncti filium Edgarum regio solo minus idoneum tam corde quam corpore, Godwini que comitis multam malam que sobolem quotidie super terram crescere, ad cognatum suum Wilhelmum comitem Normanniæ animum apposuit et eum sibi succedere in regnum Angliæ voce stabili sancivit. Wilhelmus enim comes tunc in omni prælio superior, triumphator contra regem Franciæ, ac omnes comites Normanniæ contiguos publice personabat, invictus in armorum exercitio, judex justissimus in causarum judicio, religiosissimus que ac devotissimus in divino servitio. Hinc rex Edwardus Robertum archiepiscopum Cantuariæ legatum ad eum a latere suo direxit ; illum que designatum sui regni successorem tam debito cognationis quam merito virtutis, sui Archipræsulis relatu insinuavit. Ad hoc Haroldus major domus regiæ veniens in Normanniam, se Wilhelmo comiti post regis obitum regnum Angliæ conservaturum non tantum juravit sed etiam se ducturum filiam Wilhelmi comitis in uxorem data fide spopondit et super hæc magnifice muneratus ad munera revenit. » *Ingulphi Croylandensis historia* dans les *Rerum Anglicarum Scriptores*, t. I. p. 68. — Il est certain qu'Ingulf était contemporain des faits qu'il raconte à cet endroit, aussi a-t-on lieu d'être surpris de le voir si mal informé; on serait tenté de se demander si le texte de ce chroniqueur n'a pas été interpolé, ne fût-ce que pour y intercaler le grand éloge de Guillaume le Conquérant qui s'y trouve. Il est certain en effet que le Normand Robert, archevêque de Cantorbéry et ancien moine à Jumièges, a quitté l'Angleterre dès 1052, lors de la réintegration de Godwin et des siens dans leurs biens et dignités et qu'il n'y a plus remis les pieds. Ce fud Stigand qui le remplaça peu après sur le siège de Cantorbéry ; Robert alla à Rome se plaindre au pape, obtint gain de cause auprès de lui et revint en Normandie avec des bulles pontificales prescrivant sa réintégration dans sa charge archiépiscopale, mais il mourut à Jumièges sans avoir essayé de passer le détroit et de reparaître en Angleterre. Ces faits, dont nous avons déjà parlé dans cet article, sont au point de vue de la chronologie tout à fait fixés par exemple par les auteurs suivants : Rogeri de Hoveden *Chronica, pars prior*, ad an. 1052, t. 1, p. 100 de l'éd. de Stubbs;— la *Chronique anglo-saxonne*, ad an. 1052 : « And archbishop Robert was

Digitized by Google

elle descendue dans le caveau, que, sans perdre un instant, Harold invoquant les suprêmes déclarations du défunt, se fit proclamer roi par les grands du royaume présents à la cérémonie ; aucun d'eux n'osa protester à ce moment contre l'élection de Harold, les uns étant intimidés, les autres, comme l'archevêque Stigand, ayant tout à gagner à l'avénement du prince saxon, tout à perdre, au contraire à l'avénement de Guillaume. Le nouveau roi fut sacré par Eldred, archevêque d'York, disent

without reserve declared an outlaw » ..; cf. p. 152-53 de *the anglo-saxon Chronicle*, t. II de l'éd. de Benj. Thorpe. London, Longman, 1861, in 8°. — Matthœi Paris. *Chronica majora* ad an. 1052, t. I, p. 522 de l'éd. de Luard.— Wilhelmi Malmesbur. *de gestis pontif. Angl.*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1457-58.— Ord. Vital, *Historia ecclesias*, l. III, t. II p. 116. — M. le Prevost, éditeur de Ord. Vital, ajoute que l'archevêque de Cantorbéry mourut à Jumièges en revenant de Rome et qu'il fut enterré dans le sanctuaire du côté de l'Évangile. Il est inutile d'ajouter d'autres noms à ceux qui précèdent, ils suffisent largement à prouver que l'archevêque Robert a quitté l'Angleterre dès 1052, qu'il a été remplacé sur le siège de Cantorbéry fort peu de temps après et qu'il n'a plus reparu dans l'île. Mais alors comment Ingulf peut-il affirmer que le roi Edouard, devenu vieux, se sentant mourir, c'est-à-dire en 1065, l'année qui précéda sa mort, envoya à Guillaume de Normandie Robert, archevêque de Cantorbéry, pour lui dire qu'il le désignait comme son successeur sur le trône d'Angleterre. il y a là incontestablement un anachronisme de treize ans ; tout indique qu'en 1065 l'archevêque Robert dormait, depuis plusieurs années déjà, son dernier sommeil dans l'église de l'abbaye de Jumièges. Mais aussi comment admettre qu'un contemporain tel qu'Ingulf, dont le père avait été employé à la cour du roi, qui avait connu personnellement la reine Edithe, ait ignoré le changement survenu dans l'église de Cantorbéry depuis 1052 ? Comment supposer qu'il ait ignoré l'avénement de Stigand comme primat et premier prélat du royaume; d'autant plus que Stigand venait très souvent à la Cour ? Je serais donc porté à croire que nous n'avons pas sous les yeux le véritable texte d'Ingulf et qu'il a été interpolé ; dans tous les cas ce passage est sans autorité.

Dans son *Histoire générale de l'Église* (t. XXI, p. 468), l'abbé Darras n'en cite pas moins Ingulf de Croyland pour établir les droits de Guillaume de Normandie au trône d'Angleterre. Il écrit avec une inconcevable légèreté après avoir cité Ingulf : « L'ambassade de Robert de Cantorbéry, relative à cet objet (la désignation du duc Guillaume par le roi d'Angleterre), eut lieu en 1065, l'année même où ce prélat partait pour Rome afin d'y recevoir le pallium des mains du pape Alexandre II auquel il devait sans aucun doute communiquer la résolution d'Edouard ». On n'est pas plus romancier et il est difficile d'entasser plus d'erreurs en peu de mots. Tout le long paragraphe de l'abbé Darras sur « Alexandre II et la conquête de l'Angleterre » est du reste de cette force ; des étourderies sans nom qui alternent avec des phrases prétentieuses; le dossier n'a pas été étudié; çà et là des citations dissimulées de l'abbé Gorini et M. Darras appelle cela « placer sous les yeux du lecteur les pièces de ce grand procès et rabattre quelque peu les fumées d'orgueil dont l'érudition moderne aime à s'envelopper » (t. XX, p. 462).

Digitized by Google

quelques chroniqueurs, par Stigand, archevêque de Cantorbéry, disent plusieurs autres, et l'affirmation de ces derniers semble beaucoup plus plausible [1].

« Dès que Harold eut pris en main le gouvernement du royaume, écrit Roger de Hoveden, il abrogea les lois iniques pour les remplacer par des lois équitables ; il se fit le protecteur des églises et des monastères et montra un grand respect et une grande déférence pour les évêques, les abbés, les moines et les clercs ; sa piété, son humilité, son affabilité le rendaient cher à tous les bons et en même temps il se faisait craindre des méchants. Il prescrivit, en effet, aux ducs, aux satrapes [4], aux vicomtes et en général à tous les dépositaires de la force publique de s'emparer des voleurs, des pillards, de tous ceux qui causaient des troubles dans le royaume et lui-même se dépensait sur terre et sur mer pour la défense de la patrie [2]. »

Cette dernière phrase d'un auteur qui fait cependant l'éloge de Harold montre bien que l'autorité du nouveau roi ne fut guère reconnue dans plusieurs contrées de l'Angleterre et que la proclamation si précipitée faite à Londres ne fut pas ratifiée par tout le pays. « Rien ne prouve, écrit sir Francis Palgrave, que l'autorité de Harold ait été formellement et légalement reconnue dans la Mercie et il est certain que dans la Northumbrie elle fut entièrement repoussée [3]. »

« Au moment où le duc de Normandie apprit la nouvelle de la mort du roi Édouard et l'avénement de Harold, il était dans son parc près de Rouen, tenant à la main un arc et des flèches neuves qu'il essayait. Tout à coup il parut pensif, remit son arc à un de ses gens, et, passant la Seine se rendit à son hôtel à Rouen ; il s'arrêta dans la grande salle et s'y promena de long en large, tantôt s'asseyant,

[1] « Recenti adhuc re gatis funeris luctu, Haroldus, ipso Theophaniæ die, extorta a principibus fide, arripuit diadema, quamvis Angli dicant a rege concessum quod tamen magis benevolentia quam judicio allegari existimo.» Willhelm. Malmesb., *l. c.*, p. 385, l. II, § 385. — « Haroldus, vir callidus et astutus, intelligens quia « nocuit semper differre paratis » in die Epiphaniæ, qua rex Eadwardus sepultus est, extorta fide a majoribus, capiti proprio imposuit diadema. » Matth. Parisien., t. I, p. 527 de l'éd. Luard.

[2] *Rogeri de Hov. Chronica*, pars prior, t. I, p. 111 de l'éd. de Stubbs.

[3] *Hist. des Anglo-Saxons*, par sir Francis Palgrave, conservateur des archives du trésor royal de l'Echiquier, traduction d'Alexandre Licquet, l. XV, p. 466 et 480.

Digitized by Google

tantôt se levant, changeant de siège et de posture, et ne pouvant rester en aucun lieu. Aucun de ses gens n'osait l'aborder ; tous se tenaient à l'écart et se regardaient l'un l'autre en silence. Un officier, admis d'une manière plus intime dans la familiarité de Guillaume, venant à entrer alors, les assistants l'entourèrent pour apprendre de lui la cause de cette grande agitation qu'ils remarquaient dans le duc. « Je n'en sais rien de certain, répondit l'officier, mais nous en « serons bientôt instruits. » Puis s'avançant seul vers Guillaume : « Seigneur, dit-il, à quoi bon nous cacher vos nouvelles ? qu'y « gagnerez-vous ? Il est de bruit commun par la ville que le roi « d'Angleterre est mort, et que Harold s'est emparé du royaume, « mentant à sa foi envers vous.—L'on dit vrai, répondit le duc, mon « dépit vient de la mort d'Édouard et du tort que m'a fait Harold.— « Eh bien, sire, reprit le courtisan, ne vous courroucez pas d'une chose « qui peut être amendée : à la mort d'Édouard il n'y a nul remède, « mais il y en a aux torts de Harold ; à vous est le bon droit : vous « avez de bons chevaliers ; entreprenez donc hardiment : chose bien « entreprise est à demi faite [1]. »

« Quelque temps après, Harold, tranquille dans les contrées méridionales de l'Angleterre, vit arriver près de lui un messager de Normandie qui lui parla en ces termes : « Guillaume, duc des Normands, « te rappelle le serment que tu lui as juré, de ta bouche, de ta main, « sur de bons et saints reliquaires. — Il est vrai, répondit le roi « saxon, que j'ai fait ce serment au duc Guillaume ; mais je l'ai fait « me trouvant sous la force ; j'ai promis ce qui ne m'appartenait « pas, ce que je ne pouvais nullement tenir : car ma royauté n'est « point à moi, et je ne saurais m'en démettre sans l'aveu du pays, de « même, sans l'aveu du pays, je ne puis prendre une épouse étran- « gère. Quant à ma sœur que le duc réclame pour la marier à l'un « de ses chefs, elle est morte dans l'année ; veut-il que je lui envoie « son corps ? » L'ambassadeur normand porta cette réponse, et Guillaume répliqua par un second message et des paroles de reproche douces et modérées, priant le roi, s'il ne consentait pas à remplir toutes les conditions jurées, d'en exécuter au moins une seule, et de prendre en mariage la jeune fille qu'il avait promis d'épouser. Harold répondit de nouveau qu'il n'en ferait rien, et pour preuve il épousa une femme saxonne, la sœur d'Edwin et de Morkar. Alors les derniers mots de rupture furent prononcés ; Guillaume jura que dans l'année, il viendrait exiger toute sa dette et poursuivre son parjure jusqu'aux lieux où il croirait avoir le pied le plus sûr et le plus ferme [2]. »

[1] *Histoire de la conquête d'Angl.*, par Aug. Thierry, l. III, t, I. p. 310.
[2] Aug. Thierry l. III, *l. c.*, p. 315.

Digitized by Google

Tout espoir d'accommodement avec Harold ayant ainsi disparu, le duc, résolu à faire appel à la force pour faire prévaloir ses ambitions, réunit ses hauts barons afin d'avoir leur avis sur ses projets et surtout afin d'obtenir leur concours dans l'importante expédition qu'il méditait. Diverses opinions furent émises dans le sein de l'assemblée, plusieurs seigneurs se déclarèrent disposés à suivre Guillaume et le félicitèrent hautement de vouloir combattre Harold sur le sol même de l'Angleterre; d'autres firent au contraire remarquer combien une entreprise de ce genre était périlleuse, il fallait traverser la mer, ce qui était toujours pour une grande armée une opération difficile, et on ne pouvait ensuite opposer aux multitudes des Anglais, qu'un nombre assez restreint de soldats.

Avec sa finesse habituelle, le duc de Normandie comprit, en entendant ces observations, qu'il était indispensable de travailler les esprits, de les entraîner non pas seulement comme il le faisait déjà par l'appas du gain, par la perspective de grandes terres et de grandes richesses à conquérir, mais aussi par des motifs d'un ordre religieux, et c'est ainsi qu'il se décida à envoyer à Rome, à Alexandre II, un ambassadeur, Gislebert, archidiacre de Lisieux, « chargé de faire connaître au pape ce qui s'était passé et de lui demander conseil. » Le pape, ajoute Orderic Vital, s'étant fait rendre compte de la situation, se montra favorable au duc légitime, lui prescrivit de prendre courageusement les armes contre le parjure, et lui fit parvenir un étendard de saint Pierre, par les mérites duquel il serait protégé contre tout danger. [1]

[1] « Gislebertum Lexoviensem archidiaconum Romam misit, et de his quæ acciderant, ab Alexandro papa consilium requisivit. Papa vero auditis rebus quæ contigerant, legitimo duci favit, audacter arma sumere contra perjurum præcepit et vexillum sancti Petri apostoli cujus meritis ab omni periculo defenderetur, transmisit. » Ord. Vital, *Hist. Ecclesias.*, l. III, t. II, p. 122 sq. — « Verum tunc Willelmi industria cum prudentia Dei consentiens, jam spe Angliam invadebat; et ne justam causam temeritas decoloraret, ad apostolicum qui ex Anselmo Lucensi episcopo Alexander dicebatur, misit justitiam suscepti belli quantis poterat facundiæ nervis allegans. Haroldus id facere supersedit vel quod turgidus natura esset, vel quod causæ diffideret, vel quod nuntios suos a Willhelmo et ejus complicibus, qui omnes portus obsidebant, impediri timeret. Quare perpensis apud se utrinque partibus, papa vexillum in omen regni Willelmo contradidit » Willelm. Malmesbur. *Gesta Regum Anglorum*, l. III, § 238. — « Willielmus præpopera querela papam consuluit et ab eo animatus etiam vexillum legitimæ victoriæ pro munere accepit. Haroldus vero judicium papæ parvipendens portus circuit,

Digitized by Google

La portée de cette démarche du duc Guillaume auprès du pape a été, je crois, beaucoup exagérée, et de même on a dénaturé le sens de la réponse du Saint-Siège à la question qui lui était posée. Ainsi on a prétendu que, pour amener le pape à se

militiam collegit. » *Ingulphi Historia*, dans les *Scriptores Rerum Anglicarum* (Francfort, 1601), p. 900. — Matthieu Paris répète à peu près mot à mot ce que dit sur cette affaire Guillaume de Malmesbury (t. I, p. 539 de l'ed. Luard). — Dans les *Willelmi Conquestoris Gesta*, Guillaume de Poitiers écrit sans fournir aucun renseignement nouveau : « Hujus apostolici (Alexandri) favorem petens dux, intimato negotio quod agitabat, vexillum accepit ejus benignitate, velut suffragium Sancti Petri, quo primo confidentius ac tutius invaderet adversarium. » Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 1246.— Ce sont là les données les plus certaines, celles qui nous viennent des auteurs les plus dignes de foi et on voit que ces données s'harmonisent très bien ensemble ; le passage de la chronique de Normandie que l'on a souvent cité n'a pas de beaucoup la même autorité. Ce n'est que la rédaction en prose du roman de Rou, rédaction faite assez tard après les événements qui sont rapportés, la légende commence déjà à s'y formuler, la fantaisie à s'y donner carrière. Voici ce passage : « Et après assembla le duc son conseil et envoya messages notables et bons clercs devers le pape pour monstrer son droit, et comment Heraut s'estoit parjuré : pourquoi requeroit licence de conquerre son droit en soy soubzmettant, se Dieu lui donnoit grace de y parvenir, de tenir le royaume d'Engleterre de Dieu et du Saint Père comme son vicaire, et non d'aultre. Le Saint Père et les cardinaulx examinèrent la cause de Guillaume, et par délibéracion, le pape envoya au duc Guillaume ung goufanon de l'église et ung anel où il y avoit une pierre moult riche, et dessous cette pierre avoit ung des cheveulx de monseigneur S. Pierre enclos dedens l'anel. » *Recueil des historiens des Gaules*, de dom Bouquet, t. XIII, p. 227. Dans cette même édition, de la chronique de Normandie, (p. 231), on voit qu'un moine est chargé par le duc Guillaume d'aller trouver Harold et de lui proposer un arrangement, si Harold refuse le moine doit lui dire au nom de Guillaume « et devant tout son barnage (baronage) que lui et eulx, s'ilz le soustiennent, sont excommuniez de la bouche et autorité du pape, et que j'en ai bulle. » Aucun chroniqueur anglais ou normand de quelque importance n'a parlé de cette excommunication et de cette bulle ; si le duc Guillaume avait eu un document de cette valeur, il l'aurait certainement fait paraître, son grand sens politique en est un sûr garant.

Voici, pour compléter la liste des principaux auteurs qui ont parlé de la démarche du duc Guillaume auprès du pape, les deux passages de la chronique rimée de Normandie et du *Roman de Rou* ; ni l'un ni l'autre ne parlent de cette prétendue bulle et de l'excommunication.

De son deslei ert grand esclandre
A Rome ert donc pape Alixandre,
Jusz hoem, saintisme e verais,
Qui mult tint sainte Iglise en pais.
A lui tramist li reis Guillaume
Por mostrer l'ovre deu reaume,
Cument il li ert otreiez
Et cum Heraut s'ert desleiez,

Digitized by Google

prononcer en sa faveur, Guillaume avait promis à Alexandre II d'être le vassal de la papauté pour ce royaume d'Angleterre qu'il voulait conquérir, ensuite d'obliger l'église saxonne à reconnaître la suprématie de l'Église romaine et à s'incliner devant ses ordres, enfin d'instituer d'une manière permanente l'œuvre du denier de saint Pierre, c'est-à-dire la redevance pécuniaire que plusieurs Églises de la chrétienté payaient à l'Église de Rome. L'envoi du drapeau de saint Pierre au futur conquérant prouvait, a-t-on ajouté, que ces conditions avaient été stipulées et acceptées de part et d'autre ; et on partait de là

Qui vers lui s'esteit parjurez ;
Si cum il ert sainz e discrez
E qui'n aveit la poesté,
En requereit s'autorité
De son dreit cumquere e aveir,
Kar ce i vout-il mult aveir.

L'apostoile se fist mult liez
Dunt si s'esteit humiliez ;
Apostolial ottreiance,
Son le poeir de sa puissance,
L'en comanda e vout e dist,
E par ses lettres li escrist
Que del conquerre ne se feigue.
Od tot li tramist une enseigne
De saint Père por demostrer

Qu'à ce li volent ajuer.
Autorité sera e feiz
Que c'est sa corone e sis dreiz
Qu'il vout conquerre : si'n auront
Tuit cil qui oue lui seront,
Par tot mult maire seurtance
Que ne lor vienge meschaance.

Chronique des ducs de Normandies, t. III, p. 181, v. 36786, sqq., éd. Francisque Michel.

L'apostoile li otreia,
Un gonfanon li enveia
Un gonfanon e un anel
Mult precios e riche e bel
Si com il dit, desoz la pierre
Aveit un des chevels saint Pierre.

A ces enseignes li manda
E de par Deu li otreia,
Que Engleterre conquesist
Et de Saint Pierre la tenist

Roman de Rou, par Wace, éd. Andresen, t. II, p. 281, v. 3331 sqq.

Digitized by Google

pour accuser Alexandre II et son conseiller Hildebrand d'avoir sacrifié l'indépendance de l'Angleterre, les libertés de l'Église saxonne, les droits de Harold à des rêves de domination universelle, à des calculs d'une insatiable cupidité. Des affirmations de ce genre ne sauraient être prouvées ; elles ne découlent ni de l'étude des faits ni de celle des textes, elles témoignent au contraire d'une connaissance imparfaite du caractère de Guillaume le Conquérant et de ses rapports avec l'Église avant comme après la conquête de l'Angleterre [1].

En effet, au point de vue religieux, Guillaume de Normandie est bien le compatriote et le contemporain de ces Normands venus en Italie au XIe siècle et dont l'attitude vis-à-vis de l'Église est si curieuse et si intéressante à étudier. Sa conduite en diverses circonstances prouve qu'il partage leurs idées sur ce point si important, et ces idées témoignent d'une finesse d'analyse, d'une facilité de distinction tout à fait dignes d'attirer l'attention de l'historien. Soumission complète et spontanée à l'Église, c'est-à-dire au pape et aux évêques sur le terrain de la foi, mais sur le terrain politique revendication constante d'une liberté à peu près absolue, tel est le programme que les Normands d'Italie ne perdent pas de vue dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. C'est ainsi qu'en 1053, à Civitate, sans aucun souci des excommunications multiples lancées contre eux, ils ne se gênent nullement pour combattre le pape et son armée, pour le faire prisonnier après avoir vaincu et massacré ses troupes et pour lui arracher ensuite, vaille que vaille, une absolution de leurs fautes [2]. Mais ces mêmes Normands se gar-

[1] Aug. Thierry, dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, et Michelet, dans son *Histoire de France*, ont vulgarisé quelques-unes de ces accusations dans la littérature française : suivre une à une pour les refuter les fantaisies des deux brillants écrivains nous menerait trop loin et sans grand profit. Gorini l'a fait en partie dans son livre aussi modeste que consciencieux : *Défense de l'église contre les erreurs historiques*. Malheureusement ce respectable ecclésiastique n'a pas eu assez de livres à sa disposition : de là des lacunes dans son argumentation ou des citations d'ouvrages de seconde main et sans autorité. Ayant cherché dans cette étude à faire un travail d'exposition, et non de polémique, il me suffit de montrer les événements sous leur vrai jour, de rendre fidèlement la pensée des chroniqueurs et des documents les plus véridiques pour remplir ma tâche.

[2] Voyez *les Normands en Italie, depuis les premières invasions jusqu'à l'avénement de S. Grégoire VII*, par l'auteur de cet article. Paris, Leroux, 1883, à la page 222 sqq.

Digitized by Google

dent soigneusement de tout levain hérétique ou schismatique; ils sont dans l'Italie du sud les pionniers de l'Église latine contre l'Église grecque.

Il est vrai que plus d'une fois les Normands d'Italie ont fait au Saint-Siège les plus belles promesses de soumission dans l'ordre politique, mais il est également incontestable qu'ils n'en ont ensuite tenu aucun compte. Robert Guiscard, par exemple, n'est venu en aide à Grégoire VII que lorsque son intérêt était d'agir ainsi; les appels désespérés du pape cerné dans le château Saint-Ange le laissent parfaitement indifférent et ne l'empêchent pas de partir pour l'Orient et d'y rester aussi longtemps que le souci de ses propres affaires ne le rappelle pas en Italie et ne le dispose pas à délivrer le Saint Père.

Le duc Guillaume est tout-à-fait de la même école; lorsque l'hérésiarque Bérenger vient en Normandie et essaie à la conférence de Brionne de gagner le duc à ses théories erronées sur le sacrement de l'autel, il échoue complètement: Guillaume s'en remet à la foi de l'Église [1]. Mais, plus tard, ayant chassé de l'abbaye de saint Evrould-sur-Ouche l'abbé Robert et l'ayant remplacé par Osbern, l'abbé expulsé alla à Rome, obtint gain de cause auprès du pape et revint avec des légats du Saint-Siège, chargés de demander au duc, d'exiger même la réintégration de Robert. « Je recevrai avec respect, dit Guillaume, les envoyés du « père de la foi, mais je ferai pendre au chêne le plus élevé du « bois voisin le moine qui parlera de la réintégration de l'abbé. » Robert, épouvanté, se le tint pour dit et ne reparut plus [2].

J'ai déjà raconté dans cette *Revue* [3] comment le duc fit preuve de la même tenacité lors de son mariage avec Mathilde, fille de Baudouin V, comte de Flandre. Mathilde était sa parente; aussi le Saint-Siège condamna le mariage; mais le duc refusa de se soumettre et prétendit quand même garder sa femme. Le pape Nicolas II, voulant le forcer à obéir, jeta l'interdit sur les états du duc. L'illustre Lanfranc, venu d'Italie en Lombardie et alors

[1] « Durandi abbatis Troarnensis Liber de corpore et sanguine Christi dans Migne : *Patrol. lat*, t. CXLIX, col. 1421. — Berengarius : *de sacra cœna* ed. Vischer, p. 37 sqq.

[2] Ord. Vital, *Historia ecclesiastica*, Pars II, l. III, 13, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXVIII, col. 267.

[3] Voyez dans la livraison d'octobre 1886 l'article sur *le pontificat de Nicolas II*, p. 398.

Digitized by Google

religieux à l'abbaye naissante du Bec, s'entremit entre le pape et le duc pour faire cesser cette situation très douloureuse et vint à Rome. Sa grande réputation de science dialectique l'y avait précédé depuis longtemps et il trouva Nicolas II personnellement bien disposé pour le duc. Lanfranc plaida surtout la cause des populations de la Normandie qui, disait-il, n'ayant pas conclu ce mariage et ne pouvant le dissoudre, en supportaient cependant les dures conséquences. Le pape, se rendant à ces observations, leva l'interdit qui pesait sur la Normandie et accorda une dispense légitimant le mariage du duc et de Mathilde ; en retour Nicolas II demanda que Guillaume fît élever et dotât deux monastères, un pour les hommes, un pour les religieuses. De cette décision pontificale sont sortis deux chefs-d'œuvre de l'architecture au XIe siècle, aujourd'hui encore la gloire de la ville de Caen, l'église Saint-Étienne, construite pour l'abbaye aux hommes, et celle de la Sainte-Trinité pour l'abbaye aux dames [1].

Devenu roi d'Angleterre, Guillaume n'a rien changé à ses procédés dans les choses religieuses et à son attitude à l'égard du Saint-Siège ; voici sur ce point un texte très concluant du moine anglais Eadmer :

« Ayant décidé de faire observer en Angleterre les usages et les lois que ses pères et lui-même avaient fait observer en Normandie, il établit dans tout le pays des évêques, des abbés et d'autres chefs hiérarchiques venus de Normandie et leur intima l'ordre de se conformer à ces lois, fallût-il pour cela mettre de côté toute autre considération; la désobéissance était à ses yeux une preuve d'indignité contre celui qui s'en rendrait coupable. Si l'un d'eux, cédant à quelque ambition humaine, osait s'élever contre lui, il lui rappelait vigoureusement le sens de la mission qu'il lui avait donnée et les devoirs qui en découlaient. Sa volonté était donc toute puissante dans l'ordre des choses divines comme dans l'ordre des choses humaines. Voici quelques-unes des nouveautés qu'il introduisit en Angleterre; je les consigne ici parce qu'elles expliquent les événements que je me suis spécialement proposé de raconter lorsque j'ai pris la plume. Il s'opposait à ce que dans ses États quelqu'un se permît de reconnaître pour le seigneur apostolique le pontife légitime de la ville de Rome avant que lui-même l'eût reconnu, ou que l'on reçût ses lettres avant

[1] *Lanfranci vita*, c. III, 8 dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXL col. 35 sqq.

Digitized by Google

qu'elles n'eussent passé par ses mains. De même quand un concile des évêques du royaume était réuni sous la présidence du primat, c'est-à-dire de l'archevêque de Cantorbéry, il ne permettait pas que l'assemblée portât un ordre où une défense sans qu'antérieurement il ne l'eût prescrit ou approuvé. Il ne fallait pas non plus que sans son agrément formel un évêque accusât un de ses barons ou un de ses ministres soit d'inceste, soit d'adultère, soit de tout autre crime et qu'il l'excommuniât ou lui infligeât telle autre peine ecclésiastique [1]. »

Évidemment avec un tel caractère, un tel souci de son indépendance politique, le duc Guillaume n'était pas homme à offrir spontanément au Saint-Siège un droit de suzeraineté sur le royaume d'Angleterre. Est-ce à dire que la cour de Rome l'a obligé à le faire et ne s'est prononcée en sa faveur qu'après avoir reçu des assurances formelles sur ce point? Le duc aurait-il fait des promesses sauf à agir ensuite comme ses cousins d'Italie, c'est-à-dire à n'en tenir aucun compte? Cette supposition est inadmissible, car, devenu roi, Guillaume le Conquérant n'a jamais eu vis-à-vis de Rome l'attitude d'un vassal : le texte si explicite de Eadmer le prouve surabondamment ; et cependant, dans aucune circonstance, les papes ne lui ont reproché, comme ils le reprochaient aux Normands d'Italie, d'avoir manqué aux engagements qu'il aurait pris. Près de quatorze ans après la défaite et la mort de Harold, à la bataille de Hastings, lorsque Guillaume était depuis de longues années assis sur le trône d'Angleterre, le 24 avril 1080, Hildebrand, devenu pape, lui écrivait la lettre suivante :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Guillaume, roi des Anglais, salut et bénédiction apostolique.

« Tu n'as pas oublié, excellent fils, qu'avant de parvenir au pontificat suprême, j'ai fait preuve à ton égard d'une sincère affection ; tu te souviens combien je me suis employé pour tes affaires, et avec quelle efficacité, combien je me suis donné de peine pour t'aider à conquérir ta couronne. Ces efforts m'ont valu d'être très mal vu de quelques-uns de mes frères; ils me reprochaient de favoriser si énergiquement une expédition qui allait entraîner la mort de tant de personnes. Et cependant, j'en appelle à Dieu et à ma conscience, mes intentions étaient droites et pures; te sachant doué comme tu l'es,

[1] *Eadmeri Cantuariensis monachi historia novorum*, l. I dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 352.

Digitized by Google

j'espérais qu'avec la grâce de Dieu, plus tu parviendrais à de hautes destinées, plus tu te montrerais bien disposé envers Dieu et envers la sainte Église ; l'événement a prouvé que j'avais raison, et j'en rends grâce à Dieu. Permets-moi donc maintenant de te donner brièvement des conseils comme à un fils bien-aimé, comme à un prince dévoué à saint Pierre et à notre personne, laisse-moi dans un entretien familier te dire ce que tu dois faire [1]. »

Les faits et les documents qui viennent d'être cités permettent, je crois, de conclure que, sans engager en aucune façon l'avenir, Guillaume a consulté Alexandre II simplement pour savoir si le droit était de son côté. Il est fort possible qu'il eût passé outre dans le cas où le pape se fût prononcé contre lui. S'il s'est adressé au pape dans cette circonstance, tandis qu'il n'a rien fait de semblable lors de ses nombreux démêlés avec ses voisins du duché de Normandie et dans les nombreuses guerres de conquête qui en ont été la suite, c'est que le serment prêté par Harold sur les saintes reliques avait imprimé un caractère religieux à une question qui, auparavant, n'était que politique ; à ce point de vue, le pape était le juge indiqué, et la preuve que le serment prêté par Harold a été d'un grand poids dans la décision prise par le pape, c'est que, d'après les termes d'Orderic Vital [2], c'est surtout contre le parjure, contre la violation d'un serment sacré, que le pape engage Guillaume à prendre les armes. Un passage bien significatif de Guillaume de Malmesbury montre, du reste, comment, dans l'entourage même de Harold, était envisagé le serment qu'il avait prêté à Guillaume. Au moment où la bataille de Hastings va s'engager, Gurtha s'adresse à son frère aîné Harold, et lui dit : « Tu avoues toi-même que les Normands « ont des forces considérables ; il me semble donc que tu engages « la lutte dans des conditions défavorables au point de vue mili- « taire et aussi au point de vue moral. Tu ne peux nier, en effet, « que tu n'aies, soit de force, soit de bon gré, prêté serment à « Guillaume ; tu agiras donc sagement en te dérobant à un péril « pressant et en nous laissant combattre à ta place. Nous, nous « sommes libres de tout serment, et nous pouvons en toute justice « défendre la patrie les armes à la main. Mais toi, si tu prends

[1] *Gregorii VII Registrum*, l. VII, 23 dans Jaffe, *Monum. Gregor.*, 414. sqq..

[2] Voyez plus haut le texte d'Orderic Vital.

Digitized by Google

art à la lutte, il est à craindre que tu sois tué ou que tu sois
oligé de prendre la fuite; tiens-toi à l'écart, laisse-nous mar-
ner seuls à l'ennemi, tu rétabliras le combat si nous venons à
ir, et si nous sommes tués, tu nous vengeras [1]. »

e serment prêté par Harold fournit donc à Guillaume l'argu-
t principal dont il se servit auprès du pape; mais cet argu-
t n'était pas le seul comme nous l'avons vu, Édouard le
fesseur avait certainement promis au duc de Normandie
l lui succéderait sur le trône d'Angleterre. Augustin Thierry
reeman en conviennent, tout en différant sur l'époque où
e promesse a été faite. Cette divergence importe peu, pourvu
le fait lui-même soit incontestable, et on comprend que le
ne manqua pas de le faire connaître à Alexandre II; il lui
facile d'ajouter que, si au lit de mort, Édouard avait désigné
old pour le futur roi d'Angleterre et l'avait recommandé aux
rages des grands du royaume, la pression exercée sur un
ibond expliquait cette désignation sans la légitimer.

ous savons que Harold n'envoya personne à Rome plaider sa
se auprès du pape; quels furent les motifs de cette absten-
? D'après Guillaume de Malmesbury, les ports de l'Angle-
e ayant été bloqués par les navires des Normands, durant
de 1066, Harold aurait craint que ses ambassadeurs ne
bassent au pouvoir de l'ennemi avant de gagner le continent
'aurait pas osé faire une vigoureuse tentative pour forcer le
us [2]. Cette raison n'est guère plausible, car Orderic Vital
porte au contraire que Harold, disposant de flottes considé-
es, les faisait évoluer dans les mers qui baignent l'Angleterre
r empêcher toute descente dans ses États [3]. Guillaume le

[1] « Cum tantam fortitudinem Normanni prædices, indeliberatum æstimo
illo confligere quo interior robore et merito habearis. Nec enim ibis
nficias quin illi sacramentum vel invitus vel voluntarius feceris;
nde consultius ages, si instanti necessitati te subtrahens, nostro peri-
colludium pugnæ tentaveris : nos omni juramento expediti, juste fer-
pro patria stringenus. Timendum ne, si ipse decernas, vel fugam vel
tem oppetas : sed, nobis solis prœliantibus causa tua utrobique in portu
gabit; quia et fugientes restituere et mortuos ulcisci, poteris. » *Wil-*
. *Gesta Regum Angl.*, l. III § 239 dans Migne, *Patr. lat.* t. CLXXIX,
1226. — Ord. Vital, t. II, p. 145 sq. raconte le même incident.

[2] Voyez plus haut le texte de Guillaume de Malmesbury.

[3] « Heraldus enim mare navium militumque copia munierat ne quis hos-
sine gravi conflictu introiret in regnum quod fraudulenter invaserat. »
. Vital, *Histor. eccles.*, l. III, t. II p. 123 de l'édition le Prevost. —
ez aussi sur ce point : *Radulphi de Diceto Abbreviationes chronicarum*,
p. 194, éd. Stubbs.

Digitized by Google

Conquérant n'eut pas à livrer une bataille navale pour s'ouvrir un passage jusqu'aux rivages de l'Angleterre, parce que les navires et les troupes de Harold avaient précipitamment gagné les côtes du Nord-Est pour combattre l'invasion du roi de Norvège et de Tosti, frère de Harold. Ce fut cette diversion qui permit à l'heureux Normand d'aborder sans encombre, après une paisible traversée.

Si Harold a connu à temps la démarche de Guillaume auprès du pape — car il se peut que Guillaume ait caché son jeu jusqu'au dernier moment, — il lui était facile de comprendre que sur ce terrain il serait battu par son adversaire. Il ne pouvait, en effet, nier avoir prêté serment sur les reliques; s'il l'avait fait de plein gré, comment expliquer sa conduite après la mort du roi Édouard? Si ce serment lui avait été extorqué par la ruse, par une demi contrainte morale, comment faire accepter cette explication peu honorable pour son courage, peu en harmonie avec son passé d'homme de guerre et de vaillant chef d'armée ?

En outre, le Saint-Siège avait un grief considérable contre Harold, c'était son intimité avec Stigand, archevêque intrus de Cantorbéry. Stigand avait largement coopéré à l'élévation de Harold ; ensemble ils avaient mené contre Guillaume de Normandie une longue campagne d'intrigues, ensemble ils avaient assisté le roi mourant ; l'amitié qui les unissait était d'autant plus inaltérable qu'ils avaient besoin l'un de l'autre ; elle facilitait à Harold le concours et l'obéissance du clergé anglais, et elle permettait à Stigand de se maintenir, malgré la cour de Rome, sur son siège archiépiscopal. Interdit et excommunié par le pape à cause de sa conduite, pour avoir usurpé le siège de Cantorbéry lorsque le titulaire était encore vivant, en outre pour avoir sollicité et obtenu le pallium des mains de l'antipape Benoit X, Stigand persistait, comme nous l'avons vu, à rester le premier dignitaire ecclésiastique du royaume, et sa situation illégale, son ignorance, sa rapacité étaient un obstacle insurmontable à toute tentative de réforme dans l'Église d'Angleterre [1].

Il se peut que Harold, ayant conscience de cette situation, sachant très bien que Rome lui demanderait tout d'abord de rompre avec l'archevêque dont l'appui lui était si utile, surtout

[1] Voyez plus loin les motifs de la déposition définitive de Stigand au synode de Winchester, en 1070.

Digitized by Google

au début de son règne, ait alors affecté à l'égard du jugement que porterait le Saint-Siège le dédain dont parlent Ingulfe et Guillaume de Malmesbury, qu'il ait refusé de faire plaider sa cause par un ambassadeur et se soit borné à en appeler à Dieu et à son épée. Cette attitude, politique en ce sens qu'elle visait à atténuer autant que possible l'effet moral de la décision pontificale, achevait, par contre, de brouiller Harold avec le Saint-Siège et pouvait lui occasionner, s'il était sorti de la lutte vivant et vainqueur, les embarras les plus inextricables. Avant de commencer la lutte à main armée, Guillaume avait donc remporté une victoire diplomatique de premier ordre.

Quoique Harold n'eût pas de représentant à Rome, la décision pontificale ne fut cependant prise qu'après un débat contradictoire ; c'est ce que la lettre déjà citée de Grégoire VII indique clairement et ce que confirme le témoignage explicite de Guillaume de Malmesbury.

Tout en reconnaissant le bon droit du duc Guillaume, plusieurs cardinaux s'effrayaient à la pensée du sang qu'une invasion de l'Angleterre par les Normands allait faire couler; pour voir combien était lourde la main des Normands quand elle s'appesantissait sur les vaincus, les Romains n'avaient pas du reste besoin de sortir de leur pays. Les infatigables fils de Tancrède avaient déjà conquis une partie considérable de l'Italie méridionale ; plus d'une fois déjà ces Normands s'étaient montrés dans Rome, et les Romains, tout en admirant leur bravoure, connaissaient aussi leur insatiable rapacité. Alexandre II, énergiquement conseillé par Hildebrand, n'en persista pas moins à déclarer que la cause du duc Guillaume étant juste, il avait le droit de la soutenir par les armes, et il l'encouragea à traverser la mer pour occuper l'Angleterre.

Hildebrand espérait que l'avénement de Guillaume de Normandie sur le trône d'Angleterre rendrait possible, non pas la soumission de l'Église saxonne au Saint-Siège, car cette soumission existait déjà, mais la réforme de cette Église; c'est dans ce sens qu'il lui écrit plus tard : « J'espérais qu'avec la grâce de Dieu, plus tu parviendrais à de hautes destinées, plus tu te montrerais bien disposé envers Dieu et envers la Sainte Église. » Ce n'était pas par esprit de rébellion, c'était à cause de son indignité personnelle que l'archevêque de Cantorbéry se trouvait

Digitized by Google

dans une situation illégale à l'égard du Saint-Siège ; il n'aur pas demandé mieux que de recevoir le pallium des mains d' pape légitime au lieu de le tenir d'un antipape ; mais, pour raisons déjà énumérées, Rome ne voulait pas de lui. Quant l'autre chef de l'Église d'Angleterre, Aldred, archevêque d'Yo il était venu lui-même à Rome chercher ce pallium que le pa Nicolas II avait bien voulu lui accorder, il est vrai après difficultés, car le prélat était accusé de simonie [1].

Les lettres qui nous restent de la correspondance échan entre Édouard le Confesseur et les papes ses contempora témoignent des bons rapports existant entre le souverain et Saint-Siège et prouvent que si le denier de Saint-Pierre n'é pas aussi productif qu'il l'avait été, c'était à la misère et no la mauvaise volonté du pays qu'il fallait s'en prendre [2]. Nu part les chroniqueurs ne signalent en Angleterre un foyer d' résie comme il en existait en France, ou une levée de boucli contre la papauté comme la Germanie et même l'Italie eurent à cette même époque.

Si, au commencement de la seconde moitié du XIe siè l'Église d'Angleterre n'était agitée par aucune velléité d'in pendance religieuse, en revanche cette même Église, il fau reconnaître, avait beaucoup perdu de son antique discipline, sa science et de sa sainteté. Pendant de longues années, invasions danoises avaient désolé le pays, et la situation religie se ressentait des souffrances qu'elles avaient causées au pa des ruines qu'elles y avaient accumulées. Les textes abond pour raconter cette décadence, et, même en tenant largem compte des préjugés que pouvaient avoir des écrivains norma ou d'origine normande contre l'Église saxonne, il est imposs de récuser entièrement leurs affirmations si précises. Voici exemple deux passages de deux écrivains d'opinion modé que le triomphe de Guillaume le Conquérant n'aveugle pa point de ne voir que des vertus chez les Normands, que défauts ou des vices chez les Saxons; ces deux histori

[1] Cf. Stubbs, *Act. pontif. Ebor.* ap. Twysden, *H. A. Scr.*, I. 1701 Jaffe, *Regesta Pontif.*, p. 389, n° 3372.

[2] Voyez notamment la lettre que le 3 mai 1061 le pape Nicolas II écr roi Édouard. Mansi, *Collect. Concil.* t. XIX, p. 1054. — Alexandre a au même prince une lettre aussi louangeuse : cf. *Monast. Anglic.* t. 304.

Digitized by Google

Orderic Vital et Guillaume de Malmesbury, savent au contraire trouver au besoin des paroles sévères contre les vainqueurs et des paroles de respect et de commisération pour les vaincus.

« Ainsi que nous l'avons déjà dit, écrit Orderic Vital, les Daces (les Danois), que n'arrêtent ni la crainte de Dieu, ni la crainte des hommes, ont pendant longtemps piétiné et ravagé l'Angleterre, et alors ont été commises impunément d'innombrables prévarications contre la loi de Dieu. L'homme, toujours porté au mal, n'ayant plus de guide, n'ayant plus à compter avec la force de la discipline, s'est souillé de crimes sans nom et tout à fait abominables. Clercs et laïques étaient tombés dans un tel relâchement que tous, sans distinction de sexe, s'adonnaient à la luxure. L'abondance du boire et du manger inclinait à la volupté, et la légèreté ainsi que la mollesse de la nation la précipitaient dans tous les vices. La destruction des monastères avait notablement affaibli la vie monastique et, jusqu'à l'arrivée des Normands, la règle des chanoines n'avait pas été restaurée et remise en honneur. Longtemps avant, les moines d'au delà la mer étaient tombés dans le relâchement: leur train de vie différait à peine de celui des séculiers. Leur habit, leur prétendue profession étaient une pure duperie; en réalité, ils couraient les auberges, cherchaient à s'enrichir et se plongeaient dans de honteuses débauches [1]. »

« Le goût des lettres, les études religieuses avaient disparu plusieurs années avant l'arrivée des Normands. Les clercs, se bornant à une instruction tapageuse, pouvaient à peine balbutier les paroles sacramentelles ; ils devenaient un sujet de stupeur, un vrai prodige pour ceux qui savaient leur grammaire. Les moines, revêtus d'habits fins, mangeant toute sorte de mets, ne tenaient aucun compte de la règle. Les grands, devenus la proie de la gourmandise et de la luxure, ne venaient plus à l'église le matin comme les chrétiens ont coutume de le faire... Tous n'avaient pas honte de boire des journées et des nuits entières. Je ne voudrais cependant pas, ajoute l'honnête chroniqueur, étendre ces reproches à tous les Anglais sans exception; j'ai connu en effet plusieurs clercs de cette époque qui ont mené une vie sainte et irréprochable, et de même plusieurs laïques de toute condition qui avant tout ont cherché à plaire à Dieu [2]. »

[1] Ord. Vital, *Hist. eccles.*, l. IV, t. II p. 208.
[2] *Willel. Malmesb. Gesta Regum Anglorum*, l. III, § 245 dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col. 1229 sq.

Digitized by Google

Eadmer dit également que bien des monastères qui avaient subsisté jusqu'à l'époque du roi Édouard furent ruinés et démolis pendant le règne de ce prince [1]. Si à ce tableau lamentable on ajoute les paroles prononcées par Édouard à son lit de mort contre la conduite repréhensible des évêques et des grands seigneurs de son royaume, si on se souvient de ce que les chroniqueurs les plus véridiques racontent de Stigand, archevêque de Cantorbéry et primat du royaume, il est impossible de ne pas conclure que l'Église d'Angleterre avait grand besoin d'être réformée.

Sans se faire illusion sur la susceptibilité et sur la défiance constante de Guillaume de Normandie à l'égard du Saint-Siège, Hildebrand devina, avec sa perspicacité ordinaire, que le futur roi d'Angleterre régénèrerait l'Eglise saxonne en lui infusant un sang nouveau, c'est-à-dire en lui donnant des abbés et des évêques venus du continent, et qu'il ferait relever les ruines des églises et des monastères. Le clergé du duché de Normandie pendant le règne de Guillaume n'était pas irréprochable ; l'incident du synode de Reims, en 1049, concernant Geoffroy de Montbraie, évêque de Coutances, prouve que la simonie exerçait des ravages dans ses rangs [2], et comme, vers 1072, Jean, archevêque de Rouen, faillit être massacré en plein synode diocésain par ses prêtres parce qu'il leur prêchait la continence, il est évident que le prélat avait de graves raisons pour faire à ses clercs des recommandations qui furent si mal reçues [3].

Ces restrictions posées, il n'en est pas moins vrai que, dans la seconde moitié du XIe siècle, le clergé normand pris dans son ensemble était de beaucoup supérieur au clergé de l'Angleterre ; c'est à cette époque que furent fondées les grandes abbayes du Bec, de Saint-Étienne et de la Trinité de Caen, tandis que les abbayes plus anciennes de Jumièges, de Saint-Évrould, de Fécamp, du Mont Saint-Michel, etc., continuaient à être des foyers de science et de sainteté pour la chrétienté entière. Orderic Vital cite avec orgueil les noms des évêques qui en 1066 gouvernaient les diocèses de la Normandie, Maurile, archevêque

[1] *Eadmeri Historia Novorum*, l. I, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLIX, col. 349.

[2] Voyez dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLII, p. 1411-1440, le récit du synode de Reims par le moine Anselme.

[3] Ord. Vital., *Hist. eccles.*, l. IV, t. II, p. 237.

Digitized by Google

de Rouen, Odo, frère utérin de Guillaume le Conquérant et évêque de Bayeux, Hugo, évêque de Lisieux, Guillaume Fleitel, évêque d'Évreux, Geoffroy de Montbraie, évêque de Coutances, Jean, fils de Raoul, comte d'Ivri, évêque d'Avranches, Ives de Bellême, évêque de Séez [1]. Le duc de Normandie avait dans une certaine mesure contribué à cette situation florissante de l'épiscopat et des abbayes du duché de Normandie; quelque prépondérant que fût son choix dans la nomination des évêques, des abbés, il ne donna pas, comme le firent plusieurs souverains ou grands seigneurs de la chrétienté à cette même époque, le triste spectacle d'un trafic simoniaque et éhonté des bénéfices ecclésiastiques. Nous voyons au contraire que, vers le mois de mai 1055, il obligea son oncle Mauger, archevêque de Rouen, à rentrer dans la vie privée pour ne pas scandaliser plus longtemps son diocèse et qu'il lui donna pour successeur un fervent religieux de Fécamps, Maurile, qui, après un pontificat de douze ans, mourut en odeur de sainteté [2].

Ces détails étaient certainement connus de Hildebrand, devenu depuis plusieurs années déjà le guide et l'inspirateur de la papauté ; plus d'une fois, Hildebrand avait rempli en France des missions du Saint-Siège et avait pu se renseigner *de visu*. Entre la Normandie et le Saint-Siège, Lanfranc était du reste un excellent intermédiaire ; ami de Hildebrand, ancien maître d'Alexandre II, Lanfranc n'avait certainement pas manqué, dans ses voyages à Rome, de mettre la cour romaine au courant de la situation religieuse de la Normandie et de la conduite du duc Guillaume à l'égard des églises de ses états. On a dit que Lanfranc avait été mêlé à la négociation entre le duc de Normandie et le pape concernant l'invasion de l'Angleterre par les Normands ; cette assertion n'est confirmée par aucun document [3].

Si le pape et Hildebrand comptaient sur le duc Guillaume

[1] Ord. Vital., *Hist. eccles.*, l. II, t. II, p. 121.

[2] Ord. Vital., *Hist. eccles.*, t. I, p. 184, t. II, p. 371, t. III, p. 233, t. V, p. 157.

[3] C'est Aug. Thierry qui affirme sans l'ombre d'une preuve que Lanfranc a été mêlé aux pourparlers entre le duc Guillaume et le pape Alexandre touchant l'invasion de l'Angleterre par les Normands. Que Lanfranc ait été le professeur d'Alexandre II, c'est ce que prouve la vie de l'illustre archevêque de Cantorbéry. Cfr. Migne, *Patr. lat.*, t. CL, col. 49.

Digitized by Google

pour restaurer et laisser réformer l'Église saxonne, cette confiance n'était donc pas aussi téméraire, aussi aveugle que certains incidents du passé du duc pourraient le faire supposer.

L'événement a-t-il prouvé qu'Alexandre II et son archidiacre avaient calculé juste ? C'est ce qu'il nous reste à voir pour terminer cette étude.

III

L'influence des recommandations faites à Guillaume par le Saint-Siège se manifesta en Angleterre dès le lendemain de la bataille de Hastings ; le duc vainqueur se hâta d'accourir à Londres, et Stigand, écrit Guillaume de Malmesbury, « accompagné des plus puissants seigneurs de l'Angleterre, s'avança au devant de lui et applaudit à son succès. Guillaume le traita comme un père et un archevêque et, de son côté, Stigand regarda Guillaume comme son roi et son fils. Guillaume ne voulut cependant pas recevoir de ses mains la couronne du royaume ; il allégua avec sa finesse ordinaire que le pape le lui avait défendu. » Malgré la tradition qui réservait aux archevêques de Cantorbéry le privilège de couronner les rois d'Angleterre, ce fut, en effet, des mains d'Aldred, archevêque d'York, que Guillaume le Conquérant reçut la couronne royale [1].

Mais le nouveau roi était trop fin politique pour rompre ouvertement en visière, dès le début de son règne, avec un personnage aussi important que l'était l'archevêque de Cantorbéry; aussi le voyons-nous ménager, flatter même cet adversaire de la veille, l'ancien ami et partisan de Harold. « Quelque temps après, écrit encore Guillaume de Malmesbury, Guillaume étant retourné en Normandie, amena Stigand avec lui sous prétexte de lui rendre

[1] « Coronam regni de manu ejus (Stigandi) rex detrectavit suscipere, astutia qua consueverat, prohibitores ex parte apostolici subornans. » *Willelmi Malmesb. de gestis pontif. Angl.*, l. I, dans Migne, *Patrol. lat.* t. CLXXIX, col. 1459. Sur le couronnement du roi par Aldred archevêque d'York voyez le récit de Guillaume de Poitiers, chapelain de Guillaume le Conquérant. Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIX, col. 1259 sqq., *Willelmi conquestoris Gesta.*

Digitized by Google

des honneurs, en réalité pour qu'en l'absence du souverain, il ne tramât pas quelque perfidie en Angleterre. Il lui ménagea, en effet, dans les évêchés et les abbayes de Normandie, une longue série de pompeuses réceptions [1].»

Pendant quatre ans, de 1066 à 1070, Guillaume le Conquérant continua d'user ainsi de ménagements vis-à-vis du clergé saxon et en particulier de Stigand; il se borna à châtier avec sa vigueur ordinaire, il est vrai, quelques monastères dont les moines avaient pris ouvertement parti contre lui dans sa lutte avec Harold. Mais, en 1070, il jugea l'œuvre de la conquête assez avancée, la question militaire assez résolue pour tenir les promesses qu'il avait probablement faites au Saint-Siège, c'est-à-dire pour procéder à la réforme de l'Église d'Angleterre.

Il déploya d'autant plus de zèle à dégager sa parole que dans cette affaire où Rome voyait un grand intérêt religieux, lui voyait, avec sa finesse de Normand et son talent d'homme d'état, un grand intérêt politique. Rome voulait que l'on délivrât les diocèses et les abbayes des évêques et des abbés promus d'une manière simoniaque ou tombés dans le relâchement, n'ayant ni la science ni les mœurs nécessaires au gouvernement des âmes et qu'on les remplaçât par de vrais pasteurs; Guillaume visait surtout à éliminer les prélats saxons hostiles ou peu dévoués au nouvel ordre de choses, et à leur substituer des clercs ou des moines venus du continent, surtout de Normandie, et dont la fidélité politique fût à toute épreuve.

Pour donner à ses actes plus d'autorité et disons aussi pour engager la responsabilité de l'Église romaine et couper court aux réclamations qui pourraient se produire, Guillaume, ordinairement si jaloux de son autorité, demanda spontanément au Saint-Siège de lui envoyer des légats. Alexandre II fit alors partir pour l'Angleterre Ermenfrid, évêque de Sion en Suisse, et deux cardinaux-chanoines de l'Église romaine. Les légats débutèrent dans leur mission en envoyant aux évêques anglais la circulaire suivante :

« Bien que l'Église de Rome ait le droit de surveiller la conduite de tous les chrétiens, il lui appartient plus spécialement de s'enquérir de vos mœurs et de votre manière de vivre, car elle vous a instruits

[1] *Willelm. Malm. de gestis pontif. Angl.*, *l. c.*, col. 1459.

Digitized by Google

dans la foi du Christ, et de réparer la décadence de cette foi que vous tenez d'elle. C'est pour exercer sur vos personnes cette salutaire inspection que nous, ministres du bienheureux apôtre Pierre, et représentants autorisés de notre seigneur le pape Alexandre, nous avons résolu de tenir avec vous un concile, pour rechercher les mauvaises choses qui pullulent dans la vigne du Seigneur et en planter de profitables au bien des corps et des âmes. Votre fraternité voudra prendre sa part d'une sollicitude qui touche à des intérêts si importants. Aussi, en vertu de l'autorité apostolique, nous vous invitons à vous trouver à Winchester le troisième jour qui suivra la prochaine fête de Paques; ancune raison ne doit vous empêcher de vous y trouver ; montrez, en outre, les présentes lettres à tous les abbés de votre diocèse et avertissez-les de faire le voyage avec vous. »

Un synode se tint en effet à Winchester à l'époque indiquée et, au mois de mai suivant, Ermenfrid, resté seul en Angleterre après le départ de ses deux collègues pour Rome, tint une seconde assemblée synodale à Windsor. Que se passa-t-il dans ces deux réunions ? Nous ne le savons que d'une manière incomplète; voici cependant le récit de Roger de Hoveden, avec quelques autres détails fournis par Ordéric Vital.

« La même année 1070, durant l'octave de Pâques, un grand concile se tint à Winchester par ordre et en présence du roi Guillaume et avec le consentement du seigneur pape Alexandre qui y était représenté par ses légats Ermenfrid, évêque de Sion, et par les prêtres Jean et Pierre, cardinaux du siège apostolique. Dans ce concile, Stigand, archevêque de Cantorbéry, fut dégradé pour trois motifs : parce qu'il détenait injustement l'évêché de Winchester ayant déjà l'archevêché de Cantorbéry, parce qu'il s'était emparé du siège archiépiscopal lorsque l'archevêque Robert était encore vivant et qu'il s'était même servi pendant quelque temps, en célébrant la messe, du pallium que l'archevêque Robert avait laissé à Cantorbéry quand il avait été injustement et par la force expulsé de l'Angleterre ; enfin parce qu'il avait reçu le pallium des mains de Benoît, excommunié par la sainte Église romaine pour avoir voulu à prix d'argent s'emparer du siège apostolique. Son frère Agelmar, évêque dans l'Est-Anglie (d'Elmham), fut également dégradé dans ce concile ainsi que quelques abbés ; pour affermir la conquête encore récente de son royaume, le roi visait en effet à dépouiller de leurs honneurs le plus grand nombre possible d'Anglais et à les remplacer ensuite par

Digitized by Google

des personnes de son pays. Il poussa ce système de précaution jusqu'à maintenir dans une prison perpétuelle, après les avoir fait déposer, des évêques et des abbés absolument irréprochables au point de vue des lois religieuses comme des lois civiles... Le jour de la Pentecôte (23 mai 1070), le roi étant à Windsor donna l'archevêché d'York au vénérable Thomas, chanoine de Bayeux et l'évêché de Winchester à son chapelain Walkelin. Le lendemain et par son ordre, ledit Ermenfrid, évêque de Sion, tint un synode, les cardinaux Jean et Pierre étant retournés à Rome. Dans ce synode, Algericus, évêque de Selsey, fut déposé, mais non d'après les formes canoniques, et quoiqu'on n'eût rien à lui reprocher, le roi le fit emprisonner à Mearlesberge.

Plusieurs abbés furent également déposés dans cette assemblée; le roi donna ensuite l'évêché d'Elmham, dans l'Est-Anglie, à son chapelain Arfast, celui de Selsey à Stigand, un autre de ses chapelains, et plusieurs abbayes à des moines normands. L'archevêque de Cantorbéry étant déposé, celui d'York étant mort, le roi prescrivit, durant l'octave de la Pentecôte, à Ermenfrid, évêque de Sion et légat du siège apostolique, de procéder à l'ordination de Walkelin [1]. »

Orderic Vital parle aussi de cette mission des légats apostoliques.

« Le roi Guillaume, écrit-il, passa à Worcester le dimanche de la Résurrection et les cardinaux de l'église romaine lui placèrent solennellement la couronne sur la tête. A la demande du roi, le pape Alexandre lui avait envoyé, comme à un fils très cher, trois vicaires de grande intelligence, Ermenfrid, évêque de Sion, et deux cardinaux chanoines. Il les garda près de lui pendant un an, les écoutant et les honorant comme des anges de Dieu. Ils firent en divers lieux plusieurs enquêtes pour savoir si les clercs avaient été ordonnés d'une manière régulière et conformément aux canons. Le dernier et le plus utile des synodes qui furent alors célébrés est celui de Windsor, tenu en 1070 sous la présidence du roi et des cardinaux [2]. »

Un sentiment de tristesse et d'amertume se dégage de la page citée de Roger de Hoveden; elle renferme une protestation laconique, il est vrai, mais non moins énergique contre les procédés de Guillaume le Conquérant, et, à certains égards, cette protestation était juste.

[1] *Rogeri de Hoveden chronica*, pars prior, t. I, p. 122 sq. de l'éd. de Stubbs.
[2] Ord. Vital., *Hist. eccles.*, l. IV, t. II, p. 199.

Digitized by Google

Des moines fidèles à leur règle et à leurs vœux, des clercs, des évêques qui avaient conservé intacts le respect de leur dignité et le souci de leur responsabilité, ont été arrachés de leurs couvents ou de leurs sièges, jetés sur les chemins de l'exil, quelquefois dans une prison perpétuelle, parce que le pouvoir royal redoutait et voulait annihiler leur influence. En 1070, comme à bien d'autres époques, la raison d'état a été impitoyable, nuisant aux intérêts de l'Église sous prétexte de les servir ou plutôt se servant de l'Église pour arriver à ses fins.

Une seule ressource restait aux victimes de cet arbitraire et de ces injustices, c'était d'en appeler au Saint-Siège ; mais Rome était bien loin ; le voyage coûteux et difficile. Comment la voix d'un malheureux moine, d'un pauvre clerc brusquement emprisonné et étroitement surveillé pouvait-elle arriver jusque-là? Il est vrai que trois représentants d'Alexandre II avaient paru et séjourné en Angleterre ; mais, malgré l'affirmation d'Orderic Vital, nous savons que deux de ces légats étaient déjà repartis lors de la tenue du synode de Windsor ; l'évêque de Sion restait seul ; comment Ermenfrid, perdu dans un pays dont il ne savait pas la langue nationale, en face d'un gouvernement aussi autoritaire et aussi rusé que celui de Guillaume le Conquérant, aurait-il pu connaître les mille incidents de cette vaste épuration politique? Une plainte parvint cependant jusqu'à la cour romaine, celle d'Alricius, déposé de son évêché de Chichester, et le pape écrivit à ce sujet à Guillaume une lettre courageuse dont ne parlent jamais les historiens qui font de Hildebrand et d'Alexandre II les complices du roi d'Angleterre dans toute cette affaire.

« Nous faisons savoir à Votre Éminence, écrivait Alexandre II, que la cause d'Alricius, déposé de son évêché de Chichester par les représentants de nos légats, ne nous paraît pas suffisamment instruite. Conformément aux sages prescriptions des canons, nous avons donc décidé qu'il devait au préalable être rétabli sur son siège, et nous avons confié à notre frère l'archevêque Lanfranc le soin d'examiner et de résoudre cette question après une enquête minutieuse et conforme aux règles canoniques [1]. »

[1] Mansi, *Collect. Concil.* t. XIX, p. 950. Migne, *Patr. lat.*, t. CXLVI col. 1366.

Digitized by Google

Après avoir, avec les chroniqueurs de l'époque et les historiens modernes, avec Alexandre II lui-même, déploré les excès de pouvoir de Guillaume le Conquérant à l'égard du clergé de l'Église saxonne, il faut ajouter que, dans certains cas, ces rigueurs n'étaient pas imméritées. Une réforme était nécessaire; les détails fournis par Guillaume de Malmesbury, par Orderic Vital, par d'autres annalistes le prouvent surabondamment. Ainsi Stigand, l'archevêque de Cantorbéry interdit depuis plusieurs années déjà par le Saint-Siège, nous semble une victime fort peu intéressante; uniquement préoccupé de faire rendre à ses nombreux bénéfices ecclésiastiques tout l'argent qu'ils pouvaient lui procurer, n'ayant que des visées politiques, sa déposition définitive a été une délivrance pour l'Église de Cantorbéry. Voici sur les dernières années de ce personnage quelques renseignements intéressants de Guillaume de Malmesbury :

« Ermenfrid ayant réuni un concile (celui de Winchester) déposa, par ordre du roi, l'archevêque Stigand, quoique celui-ci en appelât à Guillaume et protestât contre la violence qui lui était faite. En cette circonstance encore, le roi allégua avec sa finesse ordinaire que l'ordre du pape était formel, qu'il ne pouvait l'éluder malgré sa bonne volonté et, tenant pour valable la déposition de l'archevêque, il le retint prisonnier (*in vinculis*) le reste de ses jours à Winchester. Stigand y vécut du peu que lui donnait le fisc, car, avec son avarice ordinaire, il ne voulut jamais se servir de ses richesses. Comme ses amis et notamment Édith, veuve du roi Édouard, lui recommandaient de se vêtir et de se nourrir avec plus de soin, il jurait de par tous les saints qu'il ne lui restait plus la valeur d'un écu. On vit après sa mort ce que valaient ces protestations, car on trouva dans ses caves de grandes richesses; jusqu'à son dernier soupir, il garda attachée à son cou une petite clef ouvrant une cassette dans laquelle était l'inventaire de la quantité et de la valeur de ses trésors; c'est cet inventaire qui mit sur la voie pour les découvrir dans les caves [1]. »

L'Église doit être reconnaissante à Guillaume le Conquérant d'avoir fait choix de Lanfranc ponr succéder dès 1070 à Stigand sur le siège archiépiscopal de Cantorbéry, car l'illustre Italien,

[1] Willelm. Malmesb. *De gestis pont. Angl.*, l. I, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXIX, col, 1459.

Digitized by Google

l'ancien religieux du Bec, l'ancien premier abbé de Saint-Étienne de Caen préluda à la régénération de l'Église d'Angleterre. Ses droits de primat sur toute l'Église anglaise, même sur l'Église d'York, ayant été reconnus malgré l'opposition de Thomas, archevêque d'York, Lanfranc entama avec un grand esprit de suite et un vrai courage l'œuvre de la réforme du clergé régulier et séculier. Son beau travail sur le règlement de vie des moines bénédictins n'est pas seulement pour nous une précieuse source de renseignements, c'est aussi la preuve de l'esprit pratique de ce grand évêque, qui ne dédaignait pas de descendre dans les détails les plus minutieux de la règle monastique, et qui fut l'expression vivante de cette règle après l'avoir fixée dans ses écrits [1]. Lanfranc, par la tournure de son esprit, par son caractère, est vraiment un organisateur, c'est-à-dire l'homme qu'il fallait pour porter remède à la situation de l'Église anglaise. Lorsqu'il mourut en 1089, ce fut un penseur de premier ordre, un vaillant athlète qui lui succéda, saint Anselme, et plus tard, l'immortel Normand, le vaillant martyr Saint-Thomas Becket vint ajouter un lustre incomparable au siège de saint Augustin, l'apôtre des Anglais.

Lorsque le voyageur visite la splendide église de Cantorbéry — j'ai eu ce bonheur en 1883 — fût-il Anglais et protestant, il passe distrait et dédaigneux devant les tombes ignorées des prétendus archevêques dégénérés de Cantorbéry qui se sont succédés depuis la Réforme, mais il s'arrête ému et recueilli là où reposent les cendres de Lanfranc et de saint Anselme, et il considère avec émotion les dalles usées par les baisers des pèlerins et qui marquent l'endroit où Thomas Becket tomba victime de la tyrannie, pour avoir défendu avec une fermeté épiscopale l'indépendance et la dignité de son Église.

Pour constater les succès qui récompensèrent le zèle de Lanfranc et de ses nombreux collaborateurs venus d'outre-mer, il suffit de citer les témoignages très concluants de Guillaume de Malmesbury et d'Orderic Vital, c'est-à-dire des deux chroniqueurs qui avaient le plus déploré la décadence de l'Église anglo-saxonne.

« Grâce à l'impulsion du roi Guillaume, écrit Orderic Vital,

[1] Voyez ce traité publié dans les œuvres de Lanfranc sous le titre de : *Decreta pro ordine S. Benedicti.* Migne, *Patr. lat.*, t. CL, col. 443-516.

Digitized by Google

l'ordre monastique revint à l'obéissance de la règle, il reprit des habitudes de vie dignes de sa vocation, et le peuple l'entoura de vénération et de respect. A la tête de plusieurs monastères, le roi institua de nouveaux abbés qui pour la plupart avaient été élevés dans des couvents de la Gaule ; Guillaume leur prescrivit d'enseigner aux Anglais les préceptes de la vie religieuse et de leur en donner l'exemple. Le monastère du bienheureux Pierre, prince des apôtres, fondé par saint Augustin, docteur des Anglais, fut gouverné par le fameux abbé Scolland, célèbre par sa science et sa vertu. Né en Normandie d'une famille recommandable, ayant appris dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel *ad periculum maris* à se plier aux exigences de la règle, Scolland fut appelé à Cantorbéry par les Normands pour y rétablir la discipline. Des changements analogues et aussi précipités eurent lieu dans le gouvernement d'autres monastères ; ils eurent parfois des résultats heureux, parfois aussi ils ne furent pas sans danger pour les supérieurs comme pour les inférieurs [1]. »

Après avoir parlé des Normands d'Angleterre avec une remarquable indépendance de pensée et de langage, par exemple après avoir dit d'eux ce mot si vrai, qui s'applique aussi très bien aux Normands d'Italie, qu'ils avaient coutume *cum fato ponderare perfidiam, cum nummo mutare sententiam*, Guillaume de Malmesbury n'en ajoute pas moins que « l'arrivée des Normands en Angleterre régénéra la religion qui était comme morte dans tout le pays. Partout, dit-il, des églises se bâtissent dans les villa, des monastères dans les bourgs et dans les villes. La religion fleurit dans la patrie florissante, et tout grand seigneur croit avoir perdu sa journée s'il ne l'a marquée par quelque opulente donation [2]. »

O. DELARC.

[1] Ord. Vital, *Hist. eccles*,. l. IV, t. II, p. 208 sq. Au sujet de Scolland, Le Prévost écrit : Ce personnage était peut-être membre de la famille, qui a laissé son nom au bourg de Pontécoulant : *Pons Scholtandi*.

[2] Willelm. Malmesb., *Gesta regum Anglorum*, l. III, § 246, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXX, col. 1230.

Digitized by Google

LES ÉLÉMENTS

DE LA

DIPLOMATIQUE PONTIFICALE

AU MOYEN AGE

LA CONFECTION DES DOCUMENTS APOSTOLIQUES ET SES RÈGLES.

Les lecteurs de la *Revue* se rappelleront peut-être une dissertation sur les Éléments de la Diplomatique pontificale, parue l'année dernière [1]. On y donnait l'histoire succinte, les définitions et les caractères distinctifs des divers documents apostoliques émanés de la Chancellerie apostolique depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Nous voudrions aujourd'hui pénétrer plus avant dans le sujet. En nous bornant aux temps du moyen âge, nous voudrions faire connaître le fonctionnement des divers services de l'ancienne chancellerie pontificale, et les règles ou les usages qui ont successivement modifié les formes de la rédaction et de l'authentication des documents élaborés par leurs soins. Ce nouvel exposé se divise naturellement en deux parties. La première, d'un caractère un peu général, concerne les opérations successives de la confection des lettres apostolique depuis leur première rédaction en minute et leur transcription sur le papyrus ou le parchemin, jusqu'à l'authentication de l'instrument définitif par l'apposition de la Bulle qui le scellait. La seconde partie, presque technique, est relative aux titres, aux qualifications, aux formules, aux termes précis, aux expressions consacrées qui, suivant les temps, ont figuré soit dans les suscriptions, soit dans les souscriptions ou signatures des Bulles, soit dans leur date.

[1] Voir t. XL, p. 415 (avril 1886).

Digitized by Google

Par avance, nous devons demander qu'on veuille bien excuser le détail, l'aridité même de certains détails qu'il faudra nécessairement énumérer, en passant par des distinctions et des sous-distinctions indispensables. Si la présente étude peut avoir quelque utilité, elle la devra, peut-être, à l'exactitude et à la précision des notions qu'on y groupera sous une forme un peu méthodique.

PREMIÈRE PARTIE

I

LA CHANCELLERIE APOSTOLIQUE.

Dès l'époque où la direction de l'Église universelle prit quelque extension, il dut y avoir auprès du pape un groupe d'écrivains et d'employés, qui, sous des noms divers et dans des proportions plus ou moins restreintes, renfermait en germe, ce qui devint avec le temps la vaste organisation, à la fois administrative, financière et judiciaire de la Chancellerie apostolique.

Il est probable que ces premiers auxiliaires de la correspondance pontificale, comme saint Jérome, ami et secrétaire du pape Damase, n'eurent de longtemps ni titres officiels, ni subordination bien déterminée. La multiplicité des affaires et les nécessités de relations qui s'étendirent bientôt de l'Orient et de l'Afrique à l'Occident, amenèrent toutefois d'assez bonne heure l'augmentation des fonctionnaires et la séparation des attributions. C'est le point de départ et l'embryon même du service de la Chancellerie, qui avec la Daterie apostolique, émanation de la première chancellerie, ne comprenait pas moins de mille ou douze cents fontionnaires de divers grades à la fin du XVIIIe siècle. Nous ne chercherons pas à donner ici, on le pense bien, l'historique des accroissements successifs de cette grande administration. Nous n'en étudierons les divers services qu'en vue de son fonctionnement au moyen âge, et nous ne le prendrons qu'à l'époque où l'ensemble en paraît bien constitué.

On a vu précédemment la série des titres attribués aux premiers dignitaires de la Chancellerie, quand l'usage s'introduisit de nommer ces dignitaires dans les pièces qu'ils avaient rédigées ou expédiées.

Digitized by Google

Les titres de *Notaires, Archivistes, Primiciers, Premiers Archivistes de la Sainte Église Romaine* paraissent d'abord au VIIIe siècle; ils sont certainement plus anciens que les actes dans lesquels nous les trouvons pour la première fois. Ils prouvent que ces fonctionnaires n'étaient pas seulement chargés de rédiger les lettres apostoliques, mais qu'ils avaient aussi la garde des archives du Saint-Siège déjà fort considérables [1]. La Chancellerie pontificale réunit en effet pendant longtemps les deux fonctions et les deux charges de la rédaction et de la conservation des actes intéressant l'autorité et les domaines du Souverain Pontife. Après les titres de Notaire et d'Archiviste, on a vu, dès le IXe siècle, le titre célèbre de *Bibliothécaire du Saint-Siège apostolique* venir en usage, et on le retrouve jusqu'au XIe siècle, toujours avec la même signification de chef de la rédaction des actes du Saint-Siège et de la conservation de ses archives. Le titre de *Chancelier* ne paraît que sous le pontificat de Léon IX, au milieu du XIe siècle. Il fut supprimé depuis par Innocent III.

A la fin du XIIe siècle, au plus tard, peut-être dès le XIe siècle, la Chancellerie avait reçu la constitution qu'on peut considérer comme définitive pour tout le moyen âge, et qui paraît avoir duré, sans grandes modifications, depuis Innocent III jusqu'à la création des Brefs, à la fin du XVe siècle. Un Chancelier, et à partir de 1283, un Vice-chancelier, assisté de Secrétaires ou Notaires, tous gens choisis et expérimentés, dirigeait l'ensemble des travaux, qui comprenaient la préparation, la rédaction, la transcription et la délivrance des actes officiels.

Le service était réparti entre quatre Bureaux :

1. Le Bureau des Minutes.
2. Le Bureau des Grosses.
3. Le Bureau de l'Enregistrement.
4. Le Bureau de la Bulle ou du Sceau.

§ 1. *Bureau des Minutes.*

Au premier office incombait le soin de rédiger le brouillon des actes officiels. Ces projets de lettres ou de bulles s'appelaient *Litteræ notatæ, Notæ, Carta notata*, parce qu'ils étaient écrits

[1] L'existence des Archives Romaines est d'ailleurs attestée dès les IVe et Ve siècles.

Digitized by Google

ou dictés par les notaires. Le pape, le chancelier, ou l'un des notaires délégué à cet effet lisait la minute, ou la faisait lire, et la modifiait s'il y avait lieu. La révision devait amener plus d'une fois des corrections, bien que des cadres généraux dressés d'avance et les copies enregistrées des anciennes pièces eussent aidé et dirigé la rédaction. Il y avait en effet à se préoccuper, en dressant certains actes, non seulement des questions de faits et de doctrine appartenant à la sphère des intérêts supérieurs. Il fallait, à un point de vue restreint et technique, veiller à n'employer que les expressions consacrées pour la rédaction du protocole général, et observer pour la rédaction du dispositif et des formules de validation les règles du Cursus ; c'est-à-dire qu'il fallait rédiger certaines parties de l'acte, et seulement celles-là, en une prose convenue et combinée avec alternance de syllabes longues et brèves. Malgré les modèles, il n'était pas toujours facile d'accommoder chaque pièce aux règles diverses qui les régissaient ; les règles ont varié suivant les temps et suivant les pontificats. Nous les exposerons dans les chapitres spéciaux avec plus de développement et de précision.

Les minutes étaient-elles écrites sur des feuilles séparées, destinées à être détruites ou lavées pour servir à nouveau ? Étaient-elles tracées sur des tablettes de cire, procédé qui facilitait les corrections ultérieures ? Ou bien les transcrivait-on sur des cahiers particuliers que l'on conservait ? Rien d'affirmatif ne peut être vraisemblablement dit à ce sujet. Peut-être a-t-on procédé suivant les temps, et, dans les mêmes temps, des trois façons différentes. S'il a existé et si on retrouvait jamais de ces anciens registres des premières minutes, il faudrait bien se garder de les confondre avec les vrais registres d'enregistrement dans lesquels on transcrivait les actes sur le vu et d'après les originaux eux-mêmes.

§ II. *Bureau de la Grosse.*

Les employés de ce bureau étaient chargés de la mise au net de la minute, c'est-à-dire de la réelle confection des originaux. Ils se nommaient *Grossatores*, *Scriptores litterarum grossatarum*, et la pièce dressée par leurs soins : *Charta grossata*, *Grossa*,

Digitized by Google

Littera redacta in grossam litteram. Nous parlerons plus loin du papyrus et du parchemin, matières sur lesquelles étaient écrits les documents.

Sous la surveillance d'un chef expérimenté, les copistes devaient observer les règles concernant le genre d'écriture et les particularités graphiques qui distinguaient les diverses espèces de lettres et de bulles. En décrivant précédemment les cercles de la *Rota* et le monogramme de la salutation apostolique tracés sur les grandes bulles depuis la fin du XIe siecle, nous avons négligé un détail utile à signaler. C'est que le *Benevalete* est souvent terminé par un large trait en forme de virgule, que certains diplomatistes modernes ont appelé le *comma*. Des sigles tyroniens, non encore expliqués, sont quelquefois liés aux traits de cet appendice. M. Kaltenbrunner, après s'être longuement occupé de ces sigles et des questions secondaires qui s'y rattachent comme la ponctuation et la diversité des écritures, a loyalement reconnu qu'il était impossible de retirer de ces particularités paléographiques rien qui pût sérieusement servir au contrôle des documents originaux.

Il est peut-être superflu de remarquer que le document une fois transcrit devait être examiné de nouveau et lu plusieurs fois, au besoin, soit par le notaire chef du Bureau, soit par le chancelier, soit par le pape lui-même, suivant les circonstances, avant d'être transmis aux autres offices. Mais là ne se bornent pas les observations que suggère la confection matérielle des Bulles et des autres lettres apostoliques.

Sans nous avancer dans l'examen de questions minutieuses et peut-être insolubles, concernant le *comma*, le *colomb*, les signes de ponctuation et les divers genres d'écriture, il est une question plus élevée que nous ne pouvons nous dispenser d'aborder au moins, en tentant d'émettre une opinion pour sa solution. C'est la question des attributions réelles du Bureau de la Grosse. Il nous semble que ces attributions ont du être beaucoup plus étendues que le titre du Bureau ne l'indique au premier abord.

La *Carta notata* arrivait-elle au Bureau de la Grosse entièrement préparée et bonne à expédier, *ne varietur*, dans toutes ses parties ? Avait-elle déjà reçu à la Minute les séries de souscriptions, qui à certaines époques clôturaient certaines bulles ? Avait-on déjà inscrit sur la *Carta notata* toutes les formules de validation et les mentions diverses de la date ? Evidemment

Digitized by Google

non, au moins en ce qui concerne ce dernier point. L'inscription préalable est impossible, puisque la mention de la date aurait constaté l'accomplissement d'une formalité capitale (l'apposition du sceau) qui n'avait pas encore eu lieu. Le rôle et le droit du chef du Bureau de la Grosse ne se bornaient donc pas aux attributions d'un simple chef des copistes ; le premier des *Grossatores* était donc autre chose qu'un simple employé chargé de collationner des copies.

Allons plus loin. Si nous examinons ce qui concerne l'exécution des originaux multiples et la confection des bulles auxquelles se trouvent des souscriptions cardinalices avec la double date, nous verrons le rôle du chef de la Grosse s'agrandir, et sa participation à la confection finale de la pièce devenir presque indispensable.

On sait que, pendant plus de trois cents ans, de 781 à 1124 environ, il fut d'usage de scinder la date des grandes bulles en deux phrases, commençant, l'une par le mot *scriptum*, l'autre par le mot *datum*. La date du *scriptum*, plus sommaire et quelquefois différente de quelques jours de l'autre, indiquait la confection de l'instrument officiel avec les formules, les signes et les attestations d'authenticité nécessaires.

La date du *datum*, postérieure quelquefois de plusieurs jours à la précédente, et réunissant toujours des mentions chronologiques beaucoup plus nombreuses, indiquait la date de l'envoi ou de la remise effective de la pièce aux parties intéressées. Il était impossible que le Bureau de la Minute prévît les incidents qui pouvaient naître de ces diverses circonstances. La Minute ne lui arrivait donc pas complètement terminée du premier Bureau, une partie essentielle était laissée aux soins et à l'initiative du second Bureau.

La confection des bulles avec souscription du pape et des cardinaux implique encore plus nécessairement l'immixtion du chef de la Grosse à la confection de la pièce. Le pape, à qui la bulle était présentée, peut-être par le chef de la Grosse lui-même, se bornait généralement à tracer la croix qui précède sa devise dans la *Rota*, complétant ainsi sa souscription nominative, inscrite d'avance en tête du tableau des souscriptions, mais sans croix initiale.

Les cardinaux traçaient eux-mêmes les croix initiales et les paraphes précédant et suivant leur nom, même quand la signature entière n'était pas autographe.

Digitized by Google

L'ordre d'inscription des cardinaux signataires suivant leur rang d'ancienneté dans les trois colonnes des évêques, des prêtres et des diacres était un travail délicat qui ne pouvait s'effectuer qu'au moment même de la confection des originaux et par une coopération commune des chefs de la Minute et de la Grosse. Le tableau était vraisemblablement dressé par leurs soins avant la souscription effective.

Les opérations diverses se rattachant au scellement de la pièce, à l'apposition de la Bulle métallique impliquent aussi, ce nous semble, l'immixtion du chef de la Grosse aux travaux du quatrième bureau.

En remarquant que le mot *Datum* de la double date était quelquefois [1] remplacé par *Sigillata*, nous avions été portés à croire que l'apposition de la Bulle incombait au Dataire, le dignitaire supérieur au Scriptor, désigné dans la seconde phrase de la date et à qui était réservée la remise de la pièce. Mais en reconnaissant que les Bénédictins pensent que l'apposition de la Bulle était comprise dans l'ensemble des travaux dont le mot et la date du *Scriptum* indiquent l'achèvement, nous devons modifier notre première manière de voir. La substitution du mot *Sigillata* au mot *Datum*, plus que rare, puisque nous n'en avons qu'un exemple, ne prouve pas l'équivalence des termes. Tout au plus indique-t-elle que le Dataire aurait quelquefois et exceptionnellement coopéré ou présidé au scellement. Dans l'ordre habituel des choses, cette part de coopération ou d'assistance, peut-être de présidence, aux opérations du sceau appartenait donc au chef du bureau de la Grosse.

La présence, la surveillance et le contrôle du Grossateur en chef nous paraît encore avoir été nécessaire, non seulement pour la confection des originaux multiples qu'expédiait quelquefois la Chancellerie, mais surtout pour l'exécution des ampliations contemporaines de l'original, et différentes en quelques parties de l'original, car l'ampliation devait être, ainsi que nous le dirons bientôt, sur parchemin et non sur papyrus, et presque toujours depourvue de date.

Dès le temps d'Innocent III [2], on remarque sur quelques

[1] Nous n'avons pas dissimulé que nous n'en connaissions qu'un seul exemple.

[2] Nous n'avons pas trouvé d'exemples d'apostilles de chancellerie sur les bulles antérieures au pontificat d'Innocent III, et nous remarquerons que les

Digitized by Google

Bulles originales certaines annotations formées de mots tronqués ou de simples lettres suivies de points, dont le sens et l'objet ne sont pas encore bien déterminés. Parfois elles semblent indiquer le nom de l'employé ou du fonctionnaire qui aurait été chargé de la rédaction ou de la transcription de la pièce. Quelquefois, on croit y voir l'indication du lieu où serait conservé un duplicata de la pièce. Ces annotations sont écrites soit sur le repli du parchemin, soit sous le pli, soit au dos de la pièce. C'est là l'origine des annotations ou Apostilles de Chancellerie. L'usage n'en était d'ailleurs ni habituel ni général. Sur les quatre-vingt-onze petites bulles originales d'Innocent III que possèdent les Archives nationales, vingt-trois seulement portent ces apostilles [1]. Aucune trace ne s'en trouve sur les six grandes Bulles du dépôt.

savants auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique* font remonter l'introduction de l'adoption de cet usage à l'époque même où Innocent III donna des règles et une organisation nouvelle à la Chancellerie apostolique. T.V. p. 284 et 301. Cf. t. II, p. 435 n.

[1] Tout ce qui touche à l'histoire d'Innocent III et aux documents de son histoire offre un tel intérêt, qu'on nous permettra de donner ici la série des apostilles relevées sur les originaux des bulles de ce pape conservées aux Archives nationales, dans la série L. 236 à 238.

L. 236, sans n.	A. G.
L. 236, sans n.	
Ancien S, 5171, n. 2 . .	M. d'Are.
L. 237, sans n.	J. G.
n. 36	M. S. C.
n. 37	M. d'Are *ou* d'Art.
n. 41	J. A. II. (*au dos*).
n. 43	Alex.
n. 47	Maths.
n. 48	R. V.
n. 50	V. A. G. (*au dos*).
n. 51[2]	V. pr.
n. 55	p. a.
n. 57	J. G.
n. 59	p. a.
n. 60	Roff. ved, ou Ro Fred.
L. 238, n. 64	p. a.
n. 66	a. c.
n. 67	G.
n. 69	2 (*sous le pli*).
n. 70	1. R.
n. 73	Sc.
n. 74	Sca. VI.
n. 79	Ascon.
n. 80	L ta.

Digitized by Google

L'usage des apostilles devint de plus en plus fréquent, et dès le pontificat de Grégoire X, de 1271 à 1276 [1], il était absolument entré dans les pratiques de la Chancellerie sans être néanmoins ni général ni constant.

Au XIVe siècle on les multiplie, et l'on commence à en étendre l'objet en dehors des premières destinations par des mentions ou des signes dont les fonctionnaires de la chancellerie devaient connaître seuls la portée. On en trouve souvent sur le repli, dans l'intérieur du pli et au dos de la même pièce. A la fin du siècle apparaissent les mentions comme celle-ci qu'on ne rencontrerait pas, semble-t-il, au XIIIe : *Gratis, de mandato domini nostri Papæ* [2]. Au XVe siècle, lorsqu'il y eut des Bulles et des Brefs, les apostilles s'appliquèrent à l'une et à l'autre sorte de documents. On ajoutait quelquefois aux simples signatures de courtes attestations constatant que les Bulles avaient été lues à la Chancellerie en présence des témoins dénommés. D'autres certifiaient qu'elles avaient été enregistrées à la chambre apostolique ; qu'elles avaient été expédiées gratuitement par ordre du pape, qu'on en avait exécuté deux copies originales, ou autres circonstances d'exécution et d'enregistrement qui impliquent nécessairement l'entente et la coopération simultanée de plusieurs bureaux de la Chancellerie. C'est là le sens des formules suivantes que l'on voit inscrites au bas d'une bulle d'Eugène IV : *Registrata in camera apostolica, etc. Duplicata. Gratis de mandato domini nostri Papæ. Jo. de Stecatis* [3]. L'attestation de la lecture en présence de témoins avait une date particulière, dans laquelle figurait l'indiction, notion chronologique qui n'était plus marquée alors dans la véritable date de la Bulle. En quelques pièces, on déclarait que la Bulle avait été publiée aux portes de la chambre apostolique. Vers la fin du siècle, on annonça qu'elles avaient été publiées et affichées aux portes de l'audience et au champ de Flore, par tel courrier ou par le maître des courriers du Pape. On peut lire dans le *Nouveau traité de Diplomatique* [4], Les renseignements concernant les certificats des courriers apostoliques sur l'affichage et la publication au champ de Flore des pièces apostoliques aux XVIe et XVIIe siècles.

[1] *Nouveau traité*, t. V. p. 301.
[2] *Nouveau traité*, t. V. p. 301, 304.
[3] *Nouveau traité*, t. V. p. 312, 314.
[4] Tome V, p. 323, 324, 333.

Digitized by Google

§ III. *Bureau de l'Enregistrement ou du Registre.*

Les employés de ce bureau s'appelaient *Registratores*. L'enregistrement se faisait sur la production même des originaux, et la transcription s'opérait sur des cahiers ou registres répondant généralement à une année du pontificat. Quelquefois, pour constater l'enregistrement de la grosse, on traçait au bas ou au dos du parchemin un grand R, ou le commencement du mot *Registrata*. Quelquefois la grosse recevait un numéro d'enregistrement, qui s'appelait *Capitulum*. Les Archives nationales à Paris possèdent l'original de la lettre d'Innocent IV adressée de Pérouse au trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, le 12 des calendes d'avril, dixième année de son pontificat, c'est-à-dire le 21 mars 1253. Elle porte au dos cette mention-ci : *R. DLXV capitulo. Anno X°*. On a vérifié aux archives du Vatican que cet original est en effet transcrit et se trouve sous le n° 545 (folio 254 verso) du registre de la dixième année du pontificat d'Innocent IV [1].

Il est bien difficile de dire quelles étaient les règles qui présidaient à l'enregistrement des actes de la Chancellerie apostolique, et l'on peut même se demander s'il y avait des règles bien établies à cet effet. On suivait des usages, on conservait des habitudes, mais ces usages et ces habitudes n'avaient rien de fixe, rien d'impératif. Il est incontestable qu'on ne transcrivait pas toutes les bulles. Tantôt l'enregistrement se faisait à la demande des parties, tantôt il avait lieu d'office par les ordres même de la Chancellerie. Dans l'un et l'autre cas, la transcription s'opérait sans qu'il y eût eu préalablement un classement bien rigoureux des pièces à copier. Il est visible qu'on ne suivait pas absolument l'ordre de date. Aussi n'est-on pas autorisé à reconstituer la date positive d'une pièce non datée de son insertion entre deux pièces datées. C'est une induction, et pas davantage.

Généralement cependant, on suivait un certain ordre chronologique, parce qu'il est probable qu'avant d'envoyer les bulles au bureau de l'enregistrement, on les rangeait à peu près dans l'ordre de date. Mais si une bulle venait à être retenue trop longtemps, soit au sceau, soit pour une révision, soit pour un motif

[1] M. Berger, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1884, p. 367; Cf. M. Delisle, *Actes d'Innoc.*, p. 34.

Digitized by Google

quelconque, on passait outre et on transmettait à l'enregistrement celles dont l'expédition était sollicitée. Quelquefois, on faisait des paquets des lettres relatives à un même établissement ou à une même affaire et on les remettait toutes ensemble à la transcription. Il est arrivé plus d'une fois, mais rarement pourtant, qu'on a inséré dans un cahier, parmi les pièces d'un semestre, des pièces d'un autre semestre, et même d'une tout autre année.

L'enregistrement ne s'effectuait donc pas, comme l'on voit, d'après des principes rigoureux. Il était facultatif, et le non enregistrement n'entraînait ni pénalité, ni amende, ni invalidation du titre non entériné. Aucun argument ne peut être tiré contre la sincérité et la valeur d'une bulle de son absence des registres apostoliques. Et cependant une pièce enregistrée avait un signe d'authenticité de plus que les autres; et le Saint-Siège lui-même, dans les débats portés à sa barre, accueillait avec une faveur marquée et attribuait une autorité particulière aux bulles qui avaient été enregistrées avant d'être envoyées aux parties.

L'histoire diplomatique du XIIIe siècle en offre un exemple bien remarquable. Le pape Clément IV, ou Guy Foulquois, originaire de la ville de Saint-Gilles, dans le Bas Languedoc, avait comblé de bienfaits la célèbre abbaye. Les religieux avaient reçu, entre autres, un privilège dont ils voulurent, dans la suite, tirer des conséquences dommageables aux Templiers et aux Hospitaliers de Saint-Gilles. Ceux-ci portèrent leurs réclamations au Saint-Siège, et Nicolas IV, successeur de Clément IV, saisi du débat, en 1291, n'approuva pas les exigences des religieux, et il en donna les raisons suivantes. Il déclara qu'il ne fallait pas interpréter trop largement le privilège invoqué par les moines, attendu qu'il était de notoriété publique que le pape Clément IV avait traité l'abbaye de sa ville natale avec une bienveillance excessive, que nulle personne à la cour romaine n'avait souvenir du privilège invoqué, et que d'ailleurs ce document ne se trouvait pas dans le registre du pape Clément IV, où il aurait dû être inséré suivant l'usage, *juxta morem Romanorum pontificum* [1].

[1] « De quo privilegio ab aliquibus de nostra curia sive in regesto ipsius predecessoris Clementis, in quo, juxta morem Romanorum pontificum, talis privilegii tenor inseri debuerat, non potuerit haberi copia vel alia memoria inveniri. » M. Delisle, compte rendu du Cartulaire de Saint-Gilles, publié par M. l'abbé Goiffon. Nîmes, 1882, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1883, p. 209.

Digitized by Google

Ces dernières paroles de Nicolas IV, qui semblent bien formelles, ne sont point décisives. Un usage, même habituel, n'est pas une condition impérative. Le fait même auquel se réfère Nicolas IV prouve que l'enregistrement n'était pas obligatoire à la validité de la bulle. Autrement Clément IV n'eût pas manqué de faire enregistrer les actes de tous les privilèges qu'il accordait à Saint-Gilles. C'est donc l'excès de la bienveillance pontificale à l'égard de ces religieux, plutôt que l'insuffisance ou l'irrégularité du titre invoqué par eux, qui motiva le sage tempérament apporté par Nicolas IV aux concessions de son prédécesseur.

Si le Saint-Siège eût conservé la totalité de ses registres, il n'y aurait pas au monde de monument historique qui pût lui être comparé. Malheureusement les révolutions et les déplacements y ont introduit des lacunes considérables. Tous les registres du IXe siècle sont perdus. Du IXe siècle, on possède un beau registre de Jean VIII, écrit en caractères bénéventins du Xe siècle. La suite manque jusqu'à Grégoire VII (1073-1085). A partir d'Innocent III jusqu'à Saint-Pie V, de 1198 à 1572, la série est à peu près complète [1]. Peut-être quelques registres supplémentaires se trouvent-ils au château Saint-Ange. Depuis la mort de Pie V, les volumes d'enregistrement sont conservés à la Daterie.

Telle qu'elle est, la collection seule du Vatican est un trésor du plus haut prix pour l'histoire universelle. Ce ne sera pas une des moindres gloires de Léon XIII d'en avoir facilité la connaissance et encouragé la publication.

§ IV. *Bureau de la Bulle.*

Les lettres apostoliques, après avoir été mises au net et revêtues des souscriptions nécessaires suivant les temps et la nature de l'acte, étaient portées au Bureau de la Bulle pour être scellées. Les employés de cet office se nommaient *Bullarii*, *Bullatores*, *Sigillatores*. Il y avait dans l'intérieur du Bureau des secrets

[1] Dom Palmieri, savant bénédictin attaché aux archives du Vatican, en a publié le catalogue sommaire: *Ad Vaticani Archivi Romanorum Pontificum regesta manuductio*, curante D. Greg. Palmieri, bened. Casinensi. Rome, 1884, in-12.

Digitized by Google

connus d'eux seuls sur l'exécution matérielle du sceau, sur le nombre des points formant les grenetis circulaires ou les figures des Apôtres et autres particularités propres à contrôler l'authenticité des sceaux.

Le mot de *Bulle*, réservé d'abord au flan de métal et même de cire, appendu ou apposé aux actes, commença dès le XIIIe siècle à être donné aux actes eux-mêmes.

La variété des emblèmes et des légendes imprimés sur les sceaux ne pourrait être indiquée ici que très sommairement ; il sera mieux de nous en occuper à la fin de cet exposé et dans un chapitre spécial.

Le sceau généralement en plomb durant tout le moyen âge, du VIe au XVe siècle, était appendu au document sur des lacs de chanvre ou sur des lacs de soie; quelquefois l'attache est une petite courroie. Le chanvre ou la cordelette fut réservée à une certaine époque, du XIe au XVe siècle, à la catégorie des petites Bulles qu'on a appelées des Mandements.

La soie, employée pour le scellage des autres petites Bulles qui formaient Titre et pour toutes les grandes Bulles, a été d'un usage plus général et remonte très haut. Remarquons toutefois que les anciennes Bulles des papes n'ont pû être scellées sur cette précieuse matière, attendu que la soie n'a été introduite à Constantinople, d'où elle passa en Italie, qu'au VIe siècle, et qu'elle fut longtemps d'un prix extrêmement élevé.

On ne peut rien établir de bien certain chronologiquement sur la couleur des lacs de soie auxquelles appendait la Bulle. Jusqu'au milieu du XIIe siècle, les lacs ne paraissent pas avoir eu de couleur fixe. Sous Adrien IV (1154-1159), prédécesseur d'Alexandre III, ils commencèrent à être mi partie de jaune et de rouge, couleurs qu'ils ont gardées généralement. Mais on trouve aussi, après le pontificat d'Adrien IV comme avant, beaucoup de lacs d'une seule couleur, rouge ou violette. On a remarqué que pendant près de 60 ans, depuis Alexandre III jusqu'à Honorius III (1159-1227), et sous quelques-uns de leurs successeurs encore, la teinture de la soie violette fut si mauvaise qu'elle a aujourd'hui presque entièrement perdu sa couleur. Dès le XIIIe siècle, les lacs rouge et jaune, déjà employés au XIIe siècle, deviennent les plus fréquents et persistent jusqu'aux temps modernes. Jusqu'au milieu de ce siècle, on trouve souvent des lacs aux trois couleurs blanc, jaune et rouge ou brun.

Digitized by Google

De toutes ces observations recueillies par les Bénédictins durant leurs immenses travaux, et confirmées d'une manière générale par Mgr Marino Marini dans le mémoire que nous avons eu l'occasion de citer déjà, il n'est pas possible, on le voit, de tirer des règles de critiques trop absolues. On peut dire qu'il n'y a eu jamais de prescriptions bien rigoureuses pour l'emploi des lacs colorés.

La dénomination de *bulles entières*, et celles de *demi-bulles*, *bulles incuses*, *bulles défectives*, *bulles blanches*, ou *bulles vides* concernent les sceaux et non les lettres elles-mêmes. La première désigne les sceaux, complets, portant d'un côté les têtes des Apôtres saint Pierre et saint Paul et de l'autre le nom du pape. Les secondes s'appliquent aux sceaux frappés seulement du côté des têtes des Apôtres, le revers restant vide. Les papes se servaient de ces demi bulles, où ne figurait pas encore leur nom, en attendant leur couronnement. Au lieu de dater alors leurs bulles de l'année du pontificat : *Pontificatus nostri anno illo*..., ils employaient la formule : *A die suscepti a nobis apostolatus officii*.

Les sceaux apostoliques, dans la haute antiquité chrétienne, ont pu être en cire ou en plomb, les sceaux de plomb ne tardèrent pas cependant à se généraliser. Eussent-ils été en cire, du moment où on les suspendait au moyen de lacs aux feuilles de papyrus, on peut se demander par quel procédé on parvenait à donner à ces feuilles légères la résistance nécessaire pour supporter un pareil poids [1]. Le fait mériterait d'être vérifié sur les originaux s'il est possible, car le papyrus a été employé exclusivement, pense-t-on, à la confection des originaux jusque fort avant dans le moyen âge.

II

DE L'EMPLOI DU PAPYRUS ET DU PARCHEMIN DANS LA CHANCELLERIE APOSTOLIQUE.

Bien que le parchemin fût connu et employé dès la haute antiquité à Rome à la transcription des manuscrits, la Chancellerie des premiers papes se servit d'abord, paraît-il, du papyrus

[1] Du temps de Fontanini on conservait encore aux Archives du Vatican une bulle en papyrus de saint Léon IV, à laquelle appendait toujours le sceau de plomb. *Nouv. traité de Diplom.*, t. V, p. 183.

Digitized by Google

seul pour l'expédition des lettres pontificales; il conserva l'emploi exclusif de cette substance jusqu'à la fin du xe siècle, et même quelques années encore au delà de l'an 1000. Telle est du moins l'opinion de trois savants d'une haute compétence, M. Sickel, conservateur des archives impériales à Vienne, M. Wattenbach, professeur d'histoire à Berlin, collaborateur de M. Jaffé, et M. Paoli, professeur de diplomatique à Florence, qui a résumé et confirmé l'opinion de ses prodécesseurs dans une savante dissertation publiée en 1878 [1]. Nous allons résumer les faits et la doctrine exposés dans ce livre, en nous réservant toutefois le droit de n'y pas adhérer en tous points et d'une manière absolue.

La Chancellerie romaine, qui adopta le papyrus pour ses usages, quelqu'élevé que fût le prix de ce papier, ne se borna pas à l'employer pour l'expédition des lettres des papes. Il est constant qu'elle en forma des cahiers ou des registres sur lesquels on transcrivait les documents dont il paraissait utile de garder copie. Jean le diacre, biographe de saint Grégoire le Grand, nous apprend que l'on conservait aux archives de ce pape (590-604) la copie de ses lettres transcrites dans une série de livres en papyrus répondant chacun à une année de son pontificat [2]. Jean dit ailleurs qu'il existait aux mêmes archives un grand volume en papier sur lequel étaient inscrits les noms des habitants de la ville de Rome et de son territoire [3].

L'usage du papyrus sous les successeurs de Grégoire Ier, durant les VIIe, VIIIe, IXe et Xe siècles, est établi par une série de temoignages qu'il est superflu de citer, attendu que personne ne songe à les contester. Mais ce qui serait d'une haute importance, ce serait de savoir si durant ces quatre siècles, le papyrus fut employé par la Chancellerie romaine exclusivement à toute autre matière. Là est la vraie question ; et on ne nous produit rien de bien clair à cet égard.

Le papyrus resta dans les usages de la Chancellerie papale jusqu'assez avant dans le XIe siècle. Les papeteries de Sicile

[1] *Del papiro specialmente considerato come materia che ha servito alla scrittura*. Memoria del prof. Cesare Paoli. Florence, in-8°.

[2] « Tot chartacei libri epistolarum quot annos probatur vixisse. »

[3] « Chartaceum prægrande Volumen. » l. 11, e. 30. Migne. *Patrol. lat.*, t. LXXV. col., 98.

Digitized by Google

purent suppléer au déficit et au prix élevé du papier d'Égypte devenu très rare dès le xe siècle. L'église du Puy en Vélay a conservé longtemps la bulle sur papyrus de l'an 1052, par laquelle le pape Léon IX accordait le Pallium à l'évêque Étienne de Mercœur [1]. La dernière bulle sur papyrus publiée par Gaëtano Marini dans les *Papiri diplomatici* est de l'année 1057 [2].

L'emploi du papyrus ne paraît pas avoir persisté bien au delà de la date des deux documents que nous venons de citer. Il avait dû déjà diminuer considérablement depuis que la Chancellerie employait concurremment, et même de préférence, le parchemin, matière plus résistante et moins chère que le papier de jonc. On ne saura probablement jamais l'époque précise à laquelle la Chancellerie commença à se servir de cette nouvelle substance, soit pour écrire les originaux des bulles pontificales, soit pour en expédier des duplicata. Cette notion, si on l'acquérait, serait un point lumineux pour l'histoire et la critique des documents ecclésiastiques. Mais, dans les questions de cette nature, il est bien rare qu'on puisse s'appuyer sur des observations à dates précises, secours inespérés qui abrégeraient et simplifieraient si merveilleusement les discussions. Afin de suppléer à ce qui manque, il faut se borner à circonscrire autant qu'on le peut la solution désirée dans un temps limité par des faits bien constatés.

Le savant conservateur des Archives de Vienne, dont les travaux ont éclairé tant de questions de la diplomatique du moyen âge, cite comme la plus ancienne bulle originale écrite sur papyrus, à lui connue, une bulle de Benoit VIII de l'an 1022. M. Wattenbach admet que l'emploi du parchemin dans la Chancellerie romaine pour l'expédition des titres originaux peut être antérieure de vingt ans au moins à la bulle de Benoit VIII, et remonter par conséquent à l'an 1000. Mais, pour lui, les papes n'ont certainement pas fait expédier des *originaux* (le terme est important à retenir) en parchemin avant le xie siècle, et toute bulle datée d'une année antérieure à l'an 1000, revêtue d'ailleurs des formules d'une bulle originale, porterait avec elle, malgré la régularité de toutes ses formules, la preuve de sa falsification si elle

[1] *Bibl. de l'École des Chartes*, 1876, p. 109.

[2] Numéro L. Cette bulle fut authentiquement recopiée sur parchemin au xiiie siècle.

Digitized by Google

est écrite sur parchemin. C'est là la conclusion dernière à laquelle aboutit la discussion de M. Wattenbach ; et c'est là ce qui nous semble un peu exorbitant.

M. Wattenbach croit que la Chancellerie romaine, avant d'avoir adopté le parchemin pour la transcription de la bulle primitive et originale, expédiait déjà des copies ou des ampliations-duplicata sur parehcmin de la bulle originale écrite sur papyrus. Ces ampliations, souvent contemporaines de l'original, et presque semblables à l'original, en différaient cependant en deux circonstances bien caractéristiques et que l'on peut constater aisément, surtout la première, si on a dans les mains les parchemins originaux, 1° l'ampliation est dépourvue de sceau ; 2° elle manque ordinairement (ce n'est donc pas toujours) de date, attendu qu'on y supprime la longue ligne de la fin dans laquelle se trouve exprimée la date.

En rappelant que les observations du savant professeur de Berlin sont confirmées de l'adhésion de M Paoli [1], c'est dire toute l'attention qu'elles réclament. Nous ne pouvons cependant les accepter entièrement. Une réserve sur un point au moins, mais un point capital, nous paraît indispensable. Il nous semble impossible d'admettre que toute lettre apostolique antérieure à l'an 1000 dont on trouverait l'original écrit sur parchemin soit fausse. Sans tirer argument de ce fait que la Chancellerie des rois de France, après s'être longtemps servi exclusivement du papyrus, avait adopté le parchemin au moins dès la fin du VIIIe siècle [2] pour l'expédition des diplômes royaux et de toutes les pièces de Chancellerie, nous rappellerons que le pape saint Léon le Grand adressa à l'empereur Marcien une lettre sur parchemin du sein du concile général de 451 [3]. Le parchemin choisi à cet effet était argenté, cela est vrai, et cette particularité amoindrit beaucoup, nous n'en disconvenons pas, la valeur de l'argument. Mais l'emploi certain d'un parchemin argenté par l'Église de Rome dès l'an 451, atteint un peu, on le reconnaîtra, la thèse de M. Wattenbach. Il suffirait d'un seul exemple bien constaté de l'emploi d'un parchemin non argenté, d'un parchemin ordinaire, pour la réduire à une simple hypothèse [4].

[1] P. 44-45.

[2] Le plus ancien diplôme original sur parchemin que possèdent les Archives nationales est le diplôme du Thierry III, du 12 septembre 677 ou 678,

[3] Quatrième concile général. Session 10e

[4] Etienne, comte de Gévaudan, dans la charte de fondation du prieuré de

Digitized by Google

Peut-être serait-il donc plus prudent de lui enlever ce qu'elle a de trop absolu et de se borner à en limiter la portée à ceci, à savoir que la Chancellerie romaine jusqu'à la fin du xe siècle, et même encore jusqu'à la fin du premier quart du xie siècle, s'est *presque toujours* servi du papyrus pour l'expédition des originaux des bulles pontificales.

Les observations recueillies sur le rythme et le Cursus, dont nous allons parler, permettront d'arriver, quand on en fera une sérieuse application, à des résultats bien autrement précis que ceux qui proviennent de l'emploi du papyrus et du parchemin.

III

DU RYTHME DANS LA RÉDACTION DES BULLES.

Les études récentes de M. Noël Valois sur ce sujet [1] rentrent dans le domaine du Bureau de la Minute. Elles peuvent avoir pour la connaissance de la rédaction intime, et par conséquent pour la critique des documents apostoliques, des résultats bien féconds.

Si un étranger en eût fait l'objet d'un mémoire avant M. Valois, les résultats en retentiraient déjà bruyamment dans le monde de l'érudition. Notre jeune savant ne perdra rien pour attendre. Il a doté la Diplomatique pontificale d'un instrument qu'on peut appeler nouveau, tant il a été jusqu'ici négligé. Mais il y faut des mains délicates et sûres comme les siennes.

On appelle *Cursus*, ou rythme prosaïque, rythme de la prose, la théorie imaginée au milieu de la décadence des lettres latines, pour donner à la prose une allure harmonieuse et rapide, par la combinaison de mots renfermant et ramenant tour à tour des syl-

Langogne qui est de l'an 998 (999 ?) dit avoir reçu du pape Sylvestre II, à l'occasion de la fondation projetée un privilège écrit sur parchemin avec un roseau ; *in (Cum ?) junco marino scriptum in pergameno.* (*Nouveau traité*, t. V, p. 208. n. D. Vaissète, nouv. édit. t. V. p. 332.) Le comte de Gévaudan n'aurait eu ainsi qu'une ampliation d'une bulle qui l'intéressait personnellement ? Quelle était donc la destination de l'original en papyrus, si la pièce remise à l'intéressé n'était qu'une ampliation ?

[1] *Étude sur le Rythme des Bulles pontificales.* Extrait de la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881.

Digitized by Google

labes accentuées ou atones. On voulait que l'alternance calculée des syllabes sonores, en frappant agréablement l'oreille à la fin des phrases et à la fin de chaque membre de phrase, formât de la phrase entière une sorte de période musicale et cadencée.

Il y avait un *cursus tardus*, un *cursus planus* et un *cursus velox*. Ce serait trop entrer dans la partie technique du sujet que de donner les principes de ces trois genres ; on les trouvera sagacement exposés dans le mémoire de M. Valois. Nous devons nous borner aux généralités de la question.

Le principe du *Cursus* est tout à fait contraire à l'esprit de la latinité classique. Tandis que la prose de Cicéron, de Quinte-Curce et de Quintilien tire sa beauté, dit M. Valois, de la force des pensées et de l'heureux emploi des figures de rhétorique, le *Cursus* ne se préoccupe que de l'accentuation plus ou moins agréable des mots et de l'élégance extérieure de la phrase. L'introduction du *Cursus*, qui était un acheminement vers la rime, aggrava donc encore la rupture déjà faite avec la tradition classique. C'est à Rome même, et dans la Chancellerie des papes que paraît s'être manifestée d'abord cette nouveauté littéraire. Déterminer le moment où les rédacteurs des lettres pontificales commencèrent à se préoccuper du rythme et de la quantité, où ils recherchèrent de préférence les finales harmonieuses comme *Breviter respondere*, *Venire desidero*, etc., et autres semblables, est chose impossible. On doit constater seulement que ce goût nouveau, introduit d'assez bonne heure dans la Chancellerie, et pendant assez longtemps très irrégulièrement suivi, y prit tout à coup un vaste essor à la fin du XIe siècle, resta en faveur pendant deux cents ans environ, et tomba peu après en désuétude complète. M. Valois établit cinq périodes dans l'usage qui en a été fait, du IVe au XVIe siècle, entre ses commencements et sa disparition totale.

Première période. — Il est manifeste que la tendance vers le rythme existait déjà parmi les clercs rédacteurs de la Chancellerie apostolique au milieu du IVe siècle. M. Valois a constaté que dans les lettres apostoliques du commencement de ce siècle, le nombre des terminaisons sourdes ou libres dépasse de beaucoup celui des terminaisons rythmiques. Au contraire, à la fin du siècle, dans les lettres de saint Sirice et de saint Anastase, par exemple, on reconnaît que le rythme est généralement bien

Digitized by Google

observé à la fin des phrases. Le même caractère persiste au ve et au vi^e siècle, et encore jusqu'au milieu du viie siècle. Néanmoins, dans cette première période, les rédacteurs ne parviennent pas toujours à éviter les fautes de nombre et de quantité.

Deuxième période. — Du viie à la fin du xie siècle, le *Cursus* fut mal observé. Dans ce long espace de temps, pendant lequel les documents sont extrêmement nombreux, rien de si rare qu'une lettre apostolique rédigée d'une manière conforme aux règles de l'harmonie prosodique. La célèbre formule *Si quis vero regum, sacerdotum*, etc. [1], dite *Formule Grégorienne*, parce qu'elle date dans son esprit fondamental de saint Grégoire le Grand, et *Formule Urbanienne*, parce que le thème en fut retouché sous Urbain II, blessent sur bien des points les exigences rythmiques. Mais elle eut une forme absolument satisfaisante à la fin du xiie siècle après les modifications dernières qu'y introduisit Grégoire VIII.

Troisième Période. — Le xiie siècle, en effet, fut l'époque d'un progrès rapide et incessant du *Cursus*. Déjà très sensible sous Gélase II (1118-1119), l'application du *Cursus* l'est encore plus sous Honorius II, (1124-1130); plus encore sous Eugène III, (1145-1153). Dès lors, les fautes de nombre deviennent très rares à la fin des phrases ; les rédacteurs apostoliques cherchent de plus en plus à appliquer les règles du *Cursus* à la fin de toutes les propositions ou membres de phrase.

Les progrès ne firent que se confirmer et s'étendre encore dans la dernière moitié du siècle, grâce aux soins des clercs qui travaillaient alors à la Chancellerie pontificale et qui ont laissé des traités *ex professo* sur la matière. L'un est Albert de Morra, chancelier sous les trois papes Alexandre III, Lucius III et Urbain III de 1178 à 1186, élevé lui-même à la papauté en 1187, sous le nom de Grégoire VIII, et qui a laissé son nom au *Stylus Gregorianus*, modèle de la prose rythmée. L'autre est Transmond, qui fut attaché à la Chancellerie d'Urbain III en qualité de notaire, c'est-à-dire secrétaire rédacteur, pendant qu'Albert de Morra était le chef de la Chancellerie.

Sous ces habiles maîtres, le *Cursus* fut mieux appliqué que

[1] Voy. le savant historique de l'influence et des modifications successives de la formule dans le cardinal Pitra. *Analecta novissima*, p. 74, 79, 149.

Digitized by Google

jamais. A la fin du XIIe siècle, dit M. Valois, le rythme du plus grand nombre de Bulles apostoliques est irréprochable. Il restait cependant quelque chose à faire pour le perfectionner. Ces progrès furent réalisés dans la période suivante, laquelle, commencée au pontificat d'Innocent III, dura pendant le XIIIe siècle presque entier.

Remarquons dès maintenant — et cette remarque est importante — que les règles du *Cursus*, même à l'époque où il eut le plus de succès, aux XIIe et XIIIe siècles, ne furent soigneusement appliquées qu'aux seuls documents apostoliques que nous appelons les Petites Bulles, ou les *Litteræ*, c'est-à-dire aux *Tituli* et aux *Mandements*. A une époque, dit M. Valois, où le rythme des simples bulles était porté à une correction rare, les Privilèges ou Grandes Bulles offrent cette particularité d'être rebelles à la mode et de rester, à cet égard, très inférieures aux autres Bulles.

Il faut observer en outre que, tant dans les Petites que dans les Grandes Bulles, certaines parties de la pièce échappèrent toujours aux règles ou aux atteintes du *Cursus*. Ce sont : 1° la suscription, l'adresse et le salut ; 2° la date ; 3° les citations de texte de l'Écriture Sainte ou des Pères ; et 4° les énumérations de biens qui se trouvent dans les Grandes Bulles, et plus généralement dans les Bulles Pancartes. Ces parties, destinées à de simples énonciations de fait, se prêtaient moins aux développements et aux ornements littéraires que le préambule, le dispositif, et les formules finales.

Quatrième période. — Le pontificat d'Innocent III, si digne d'attention à tant d'autres égards, marqua aussi une ère nouvelle pour la Chancellerie pontificale. Ses services furent réorganisés comme l'administration générale ; et dans la rédaction des lettres si nombreuses qu'elle eut à expédier, régna toujours l'application des préceptes du *Cursus* rythmique.

Cet état satisfaisant se maintint durant quatorze pontificats, et pendant un laps de quatre-vingt-dix ans, depuis Innocent III jusqu'à l'avènement de Nicolas IV, de 1198 à 1288. C'est le temps de son triomphe et de sa pleine expansion. C'est d'ailleurs l'époque, où il y a, à tous autres égards, le plus d'uniformité et de régularité dans la rédaction des bulles. Pour donner une idée du degré de perfection qu'avait atteint alors le rythme des

Digitized by Google

lettres pontificales ou Petites Bulles, M. Valois a publié, d'après l'original des archives [1], une lettre d'Innocent III aux abbés de Vézelay et de saint Pierre d'Auxerre, en y marquant les longues et les brèves, ce qui permet de constater d'un coup d'œil combien les lois du *Cursus* y sont bien observées.

Cinquième période. — Il n'en fut plus de même durant la cinquième période, qui s'ouvre en 1288 et arrive au XVIe siècle. Dès le pontificat de Nicolas IV (1288-1292), les notaires apostoliques se relachent et n'observent plus aussi bien les règles du *Cursus*. Alors reparaissent les fautes de prosodie inconnues depuis le XIIe siècle. Non seulement des propositions, mais des phrases se terminent d'une façon défectueuse, absolument contraire au rythme, et cela dans les Petites Bulles même ou simples lettres, écrits qui avaient été jusque-là les mieux soignées. Peu à peu, les nuances qui distinguaient encore le style des bulles du style des autres lettres s'effacent, et le même rythme, dégénéré, s'applique indistinctement à tous les actes de la Chancellerie.

La négligence s'accentue durant le XVe siècle, et enfin, au XVIe siècle, les règles du *Cursus* sont totalement abandonnées. Si l'on trouve encore à cette époque des actes rédigés suivant les vieilles règles, c'est uniquement parce qu'on avait conservé traditionnellement certaines parties des anciennes formules. Beaucoup de ceux qui les employaient ignoraient peut-être ce qu'elles renfermaient encore des restes de l'antique *Cursus* Grégorien.

DEUXIÈME PARTIE

I

Les suscriptions initiales. La souscription du Pape. La souscription des Cardinaux.

On sait que les papes des premiers siècles, après s'être bornés longtemps au titre d'*Episcopus*, et avoir pris quelquefois le titre de *Papa*, qui leur était habituellement donné par les chrétiens

[1] Bullaire. L. 236. La pièce est du 31 mai 1199.

Digitized by Google

d'Orient et d'Occident, avaient très fréquemment, depuis le pontificat de saint Grégoire le Grand, libellé ainsi la suscription de leurs actes : *Gregorius, episcopus, servus servorum Dei*. Cette formule se fixa absolument dans les usages de la Chancellerie dès la fin du IXe siècle, pour la rédaction des Bulles, où elle figure encore aujourd'hui. Dans le Bref, créé au XVe siècle, le pape s'intitule, *Papa*, et marque son rang ordinal à la suite de ses prédécesseurs homonymes : *Nicolaus papa V*. Dans le Motu Proprio, le titre est *Episcopus*, sans l'addition du *Servus servorum Dei*, réservé aux Bulles. Ce que nous avons dit de l'emploi de ces diverses formules et des exceptions, dont il faut toujours admettre la possibilité, nous paraît suffire, en rappelant seulement que la salutation qui termine ordinairement la suscription des Bulles ne reçut définitivement la forme si connue de *Salutem et apostolicam benedictionem* qu'au XIe siècle.

La souscription présente une bien plus ample matière que la suscription à l'étude et à la comparaison. Nous en avons indiqué la formule et l'objet général, il faut maintenant en suivre l'historique et se rendre compte des graves modifications qui vinrent au XIe siècle en changer tout à fait la forme et la signification.

Aux IIIe et IVe siècles, les papes terminaient ordinairement leurs lettres par le mot *Benevale*, ou *Benevalete* quand l'épitre était collective. Adressée à un évêque, la salutation était souvent : *Benevale, frater carissime*, ou *Opto te, frater carissime, semper bene valere* [1].

Au Ve siècle, en même temps que le *Benevale* ou le *Benevalete*, on voit des salutations plus amples : *Benevalete, fratres* ; *Deus vos incolumes custodiat, fratres carissimi* ; pour un prince : *Incolumem Exellentiam vestram gratia superna custodiat* ; pour l'empereur : *Omnipotens Deus regnum et salutem tuam perpetua protectione custodiat, gloriosissime et clementissime semper Auguste* [2]. Rare au VIe siècle, époque pendant laquelle on trouve quelquefois : *Deus te incolumem custodiat, frater carissime*, la salutation du *Benevale* ou *Benevalete* reparaît sous Adéodat au VIIe siècle, même dans les plus simples bulles, sans avoir jamais manqué peut-être dans les privilèges [3].

[1] *Nouv. traité*, t. V. p. 93, 94.
[2] *Nouv. traité*, t. V. p. 103..
[3] *Nouv. traité*, t. V. p. 135.

Digitized by Google

Mais ce qu'il importe le plus de remarquer, c'est que, depuis les premiers siècles jusqu'au milieu du XIe, temps auquel on remplaça le mot *Benevalete* par son monogramme, la salutation finale, exprimée soit par une courte phrase, soit par le seul mot *Benevale* ou *Benevalete*, abrégé ou non, précédé ou non soit d'une croix, soit d'un chrisme, constituait elle seule la souscription du pape dans toutes les Bulles, quel qu'en fût l'objet et la forme. Jusqu'au XIe siècle, en effet, les papes n'ont souscrit exceptionnellement de leur nom que certains privilèges ecclésiastiques et certaines constitutions arrêtées en Concile, documents qui rentrent tous dans la classe des Grandes Bulles [1] ; telle par exemple que la Bulle consistoriale de Jean XIII, élevant l'évêché de Bénévent au rang de métropole, laquelle fut dressée dans un synode tenu à Rome au mois de mai 969 [2].

On trouve, il est vrai, dès le VIe et le VIIe siècle, des décisions de Conciles souscrites nominativement par les papes et par les autres pères de l'assemblée ; mais ces documents sont plutôt des actes conciliaires que des produits spéciaux de la Chancellerie pontificale.

Au XIe siècle, la souscription pontificale changea tout à fait de caractère. Du moment où la salutation du *Benevale* fut figurée par un monogramme, changement dont on a retrouvé les commencements au Xe siècle, sous Jean XIII [3], mais qui ne fut définitif qu'au milieu du XIe siècle, sous Léon IX, elle n'exprima plus la souscription personnelle du souverain pontife ; ce fut une simple salutation. Les Petites Bulles, sur lesquelles on ne traça jamais le monogramme, n'eurent plus dès lors aucune souscription ; l'apposition du sceau suffit à leur authentication. Il en fut autrement pour les Grandes Bulles.

Dans ces documents, tous de forme solennelle, le pape écrivait lui-même ou faisait écrire sa souscription personnelle par deux opérations et de deux manières différentes : 1° Il tracait généralement lui-même la croix qui précède presque toujours la devise renfermée entre les deux cercles de la roue ; 2° Il écrivait lui-même, on faisait écrire en son nom la souscription nominative qui termine et authentique la pièce.

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 103.
[2] Ughelli, *Italia Sacra*, t. VIII, col. 61 ; Labbe, *Concil.* t. IX, App. col. 1238.
[3] *Nouv. traité*, t. V, p. 201. Jean XIII a siégé de 965 à 972.

Digitized by Google

§ I. *De la Rota, ou cercles concentriques*

Les Bénédictins ont signalé les premières traces de la Roue dans une bulle du pape Zacharie, au VIIIe siècle. On y voit les lettres grecques IC.XC., abréviation du nom de Jésus-Christ, et au-dessous les noms des saints apôtres, *S. Petrus*, *S. Paulus* [1]. Le copiste, ou l'éditeur de la pièce, appelle ces mots le signe du pape ; *Signum papæ*, et c'est là le vrai nom de la Roue apostolique ; seulement, il serait plus exact de traduire *Signum papæ* par le *Seing du pape*. On ne signale plus de sigles ni de noms semblables dans les bulles des siècles postérieurs, jusqu'au XIe siècle, époque à laquelle remonte, d'une manière définitive, l'adoption par les papes d'une devise personnelle, et la figure de la Roue qui renferme cette sentence pieuse inscrite entre les deux cercles [2].

Dans sa forme la plus complète, et à l'époque où la représentation des cercles est tout à fait entrée dans les usages de la Chancellerie pour l'expédition des grandes bulles, la *Rota* est ainsi composée : au centre des deux cercles se trouve une croix formée par quatre rayons se coupant perpendiculairement ; dans les quartiers du haut, les mots : *Scs. Petrus*, *Scs. Paulus* ; au-dessous le nom du pape, avec le chiffre de son rang ordinal parmi les papes de son nom, pratique dont on trouve des exemples dès le IXe et Xe siècle, sous Léon IV et Jean XIII : *Gregorius papa VIIII*. Tout autour, entre les cercles concentriques, la devise adoptée par le pape, empruntée ordinairement aux psaumes et précédée généralement d'une croix ou du chrisme grec : *Fac mecum, domine, signum in bonum*. Il est peu probable que les papes aient jamais écrit tous les mots de leur devise inscrits dans la zône circulaire. Mais, en examinant les originaux, on voit qu'ils ont dû tracer eux-mêmes bien souvent la croix qui les précède habituellement.

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 156.
[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 210, § 4.

Digitized by Google

§ II. *De la souscription nominative du Pape.*

Les papes, disions-nous, ont quelquefois souscrit de leur nom même certaines décisions conciliaires dès le VIe siècle et aux siècles suivants. Vraisemblablement ils écrivaient alors eux-mêmes ces souscriptions, quelle que longue qu'en fût la formule ; et les mots *manu propria subscripsi*, quand ils figurent dans la souscription, ne permettent pas de douter que cette souscription ne fût en effet autographe. Les Bénédictins admettent en outre que les papes ont pu signer de leur nom et de leur titre d'évêque de l'église catholique certains privilèges ecclésiastiques, comme les décrets ou rescrits apostoliques délibérés dans un concile ou un synode [1].

Ce ne sont là que des exceptions, car la forme ordinaire de la signature papale fut, jusqu'au milieu du XIe siècle, le mot seul de *Benevalete*, écrit en toutes lettres ou en abrégé par le pape ou par son délégué, précédé ou non d'une croix.

Vers la même époque où le *Benevalete* commence à être figuré en monogramme, au milieu du XIe siècle, les papes ont déjà l'habitude de souscrire de leur nom beaucoup de pièces, qu'ils auraient confirmées dans les temps antérieurs du seul mot *Benevalete*. Quelquefois le pape signe seul ; quelquefois la bulle est souscrite par les cardinaux seuls [2]. Quand l'acte est donné dans un concile, rien de plus fréquent que d'y trouver des souscriptions d'évêques ou d'abbés non cardinaux, mêlées aux souscriptions cardinalices. Cependant, peu à peu, les pratiques de la souscription des Grandes Bulles se coordonnent et finissent par s'établir en règles à peu près permanentes.

[1] De ce nombre est le privilége consistorial du 26 mai 969, rendu à la suite d'un synode tenu devant la confession de Saint Pierre, par lequel Jean XIII, à la demande de l'empereur Othon, éleva l'évêché de Bénévent à la dignité métropolitaine. Cette Bulle, où ne figurent (du moins dans les les éditions) ni la roue, ni le monogramme du *Benevalete* est ainsi signée par le pape, sans croix initiale : *Ego Johannes sanctæ ecclesiæ catholicæ Romanæ et apostolicæ XIII papa, in hoc privilegio a nobis promulgato, manu propria subscripsi.* A la suite, ont souscrit l'empereur Othon (d'une double croix) 22 évêques dont 19 n'étaient pas cardinaux, 3 prêtres, 3 diacres et un sous-diacre, avec croix initiale. Ughelli, t. VIII, col. 61. Labbe, t. IX, app. col. 1238, moins fidèle qu'Ughelli. *Nouv. traité*, t. V, pag. 202.

[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 209-210.

Digitized by Google

Rien encore n'est bien fixe au début du XIIe siècle, sous Pascal II, qui signe souvent seul et de sa propre main, quelquefois avec un ou deux cardinaux ; tandis que plusieurs signatures de ses prédécesseurs, à l'exception du paraphe, ne peuvent pas être considérées comme autographes. Mais l'adoption de la règle ne peut être reculée au delà du pontificat d'Innocent II, qui est de 1130 à 1145.

Dès ce temps, la souscription des Grandes Bulles se compose invariablement des souscriptions nominatives du pape et des seuls cardinaux. L'ensemble des signatures est ainsi disposé en une sorte de tableau. Au centre, la signature du pape en cette forme et sans croix initiale : *Ego Innocentius catholice ecclesie episcopus. SS.* Ces mots, à l'exception des deux *SS.* qui les terminent, sont écrits de la main même qui a expédié le contexte de la pièce et ne peuvent donc être considérés comme autographes. Mais il est très possible que plusieurs des successeurs de Pascal II aient encore, comme lui, écrit de leur propre main ou fait écrire par leur chancelier, ou par un de leurs secrétaires, autre que l'écrivain de la pièce [1], les cinq mots formant leur signature.

Quant aux deux *SS.* du paraphe apostolique, qui doivent se lire *Subscripsi*, on peut les considérer encore pendant quelque temps comme étant autographes, même sous Célestin II, sous Honorius II et Innocent II. A partir de Lucius II (1144-1145) le paraphe apostolique n'a plus rien de personnel ; il est ferme, net et tracé manifestement par le secrétaire ou le grossoyeur qui à écrit la pièce entière. Cet usage persiste jusqu'à la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la longue période des Grandes Bulles.

§ III. *Souscription des Cardinaux.*

Les souscriptions des cardinaux sont ainsi disposées. Au milieu et au dessous de la souscription papale, celles des cardinaux-évêques ; à gauche, celle des cardinaux-prêtres ; à droite,

[2] C'est peut-être aller trop loin que de dire avec les auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique* que la plupart des signatures et des paraphes des papes, à partir du XIe siècle jusqu'au XVe siècle sont tous tracés par le notaire

Digitized by Google

celle des cardinaux-diacres. Les souscriptions cardinalices sont toujours précédées d'une croix et toujours suivies du paraphe des deux *SS*. Les croix, et surtout les paraphes, semblent avoir été tracés par le souscripteur lui-même ; quelquefois l'ensemble de la signature est autographe.

La formule de souscription du cardinal-prêtre est celle-ci : † *Ego Gerardus presbyter Cardinalis tituli Sancte Crucis in Hierusalem. SS.* ; celle des cardinaux-diacres : † *Ego Gregorius diaconus cardinalis Sanctorum Sergii et Bachi. SS.* Le mot *titulus* ne figure pas dans la souscription des diacres, parce qu'en effet les diaconies cardinalices n'étaient pas de vrais *tituli*. Il faut remarquer aussi que les cardinaux-évêques ne prennent pas généralement la qualité de cardinal, et signent seulement du nom de leur siège épiscopal : † *Ego Guilielmus Prenestinus episcopus. SS.*, ou *Ego Albinus Albanensis episcopus. SS.*, parce que les six évêchés suburbicaires d'Ostie, Porto, la Sabine, Palestrina, Tusculum et Albano emportaient avec eux la dignité cardinalice.

Il paraît que les souscriptions des cardinaux étaient inscrites d'avance suivant l'ordre d'ancienneté de nomination du dignitaire dans la classe à laquelle il appartenait. Cela pourrait expliquer les vides que l'on observe sur les originaux dans quelques séries de souscriptions. Les lignes laissées en blanc auraient été destinées à recevoir la souscription tardive d'un cardinal ancien de grade, et absent au moment de la signature des autres dignitaires.

Il nous semble que ces diverses opérations des souscriptions cardinalices ne pouvaient se suivre et se mener à bonne fin sans le concours du bureau de la Grosse, car la minute de la bulle entière avec ses souscriptions et ses dates ne pouvait être arrêtée et terminée au premier bureau.

même écrivain de la pièce (cf. *Nouv. Traité*, t. IV, p. 775, t. V, p. 250). Jusqu'à Innocent II (1130-1143), beaucoup de paraphes et même des signatures entières ont été manifestement tracés par une autre main que celle de l'écrivain de la pièce.

Digitized by Google

II

DE LA DATE.

§ I. *La date géographique.*

Les éléments multiples qui figurent dans la date des documents apostoliques sont de deux natures, les uns géographiques, les autres chronologiques. Il y a peu à dire des premiers. Quand la pièce ne renferme qu'une date, le lieu désigné est celui dans lequel l'acte a été terminé et scellé. Quand la date est double, la mention géographique inscrite dans la première phrase est celle du lieu où la pièce a été scellée, et la désignation de la seconde, presque toujours la même que la précédente, est celle du lieu de la remise ou de l'expédition de la pièce aux intéressés.

Quant aux indications purement chronologiques données soit dans la date unique, soit dans la double date, il faudra des distinctions assez nombreuses pour faire connaître les usages suivis et les mentions inscrites, suivant les temps et suivant la nature des pièces. Si minutieuses que soient parfois ces explications, nous ne pouvons les supprimer, la date chronologique étant l'une des parties les plus importantes des documents apostoliques, comme de tous les documents diplomatiques, et celle qui se prête le plus peut-être au contrôle de leur authenticité.

Il est bien rare que les anciennes lettres des papes mentionnent le lieu où elles ont été écrites. Généralement l'indication géographique y manque. Le fait se prolonge, comme on peut s'en convaincre en parcourant les documents originaux, jusqu'au delà de la moitié du XIe siècle. Mais alors de nouvelles habitudes s'introduisent dans la Chancellerie pontificale. Dès le pontificat de Grégoire VII, avant même le couronnement du pape (1073), les pièces portent généralement la mention du lieu où elles ont été expédiées. L'usage se maintient sous Urbain II, et enfin il devient une règle qui ne souffre plus peut-être d'exception à partir de Pascal II, au commencement du XIIe siècle. Les Bénédictins attribuent cette utile innovation aux fréquents déplacements des

Digitized by Google

souverains pontifes dans ces temps troublés, et aux voyages que leur imposèrent les luttes contre les empereurs et les antipapes, qui leur disputèrent souvent le séjour de Rome même [1].

Le lieu est écrit soit au génitif : *Romæ*, *Lugduni*, *Avenionis*, *Viterbii*, *Florentiæ* (sous entendu *in civitate*); *Laterani* (sous entendu *in palatio;* soit à l'accusatif : *Neapolim*, *Tusculum*, ou *Tusculanum*, *Urbem Veterem*, *Beneventum*, en sous entendant *apud;* soit à l'ablatif : *Pisis*, *Roma*, *Ceperano* (*in*); quelquefois *Lateranis*, sous entendu *in ædibis*. La mention *Lateranis*, très fréquente sous Grégoire VII et Urbain II (1073-1099), devient rare sous Pascal II (1099-1118); plus rare encore sous ses successeurs (excepté sous Alexandre III), elle disparaît sous Clément III (1187-1191) à la fin du XIIe siècle. A partir de ce pontificat les lettres apostoliques ne portent plus que le génitif *Laterani*, mot très souvent abrégé d'ailleurs dans les originaux.

Quand les pièces sont datées de la ville de Rome, *Rome* ou *Roma*, elles désignent généralement l'église dans les dépendances de laquelle le pape donna la lettre et la fit sceller : *Apud S. Petrum*, *In porticu B. Petri*, *In basilica Sancti Petri*, *Apud S. Sabinam*, *Apud Sanctam Mariam Majorem*.

On sait que dans les pièces du XVe siècle, et dans les temps postérieurs, les mots *Apud Sanctam Mariam Majorem* indiquent que le pape habitait alors le Quirinal; les mots *Apud Sanctum Petrum* impliquent la résidence du pape et de la Chancellerie au Vatican.

§ II. *La date chronologique.*

Cinq principales mentions ont été employées séparément ou simultanément dans la Chancellerie romaine pour donner la date réelle ou chronologique aux documents officiels : 1° les noms des consuls Romains en charge; 2° l'indiction; 3° les années du règne des empereurs d'Orient, puis des rois Francs et des empereurs d'Occident; 4° les années de l'Ère chrétienne, et 5° les années du propre pontificat des papes.

[1] *Nouv. traité de Diplom.*, t. V, p. 212.

Digitized by Google

1. *Noms des consuls. — Années du post-consulat de Basilius. — Années du consulat et du post-consulat impérial.*

Les premiers documents apostoliques qui aient des dates, ou du moins dont les dates aient été conservées, sont les décrétales de saint Sirice, élu pape en 384. Cette date consiste dans le nom des consuls en exercice, avec le quantième du jour et du mois, d'après le système romain des *calendes*, *nones* et *ides*. Il est vraisemblable que les lettres des pontificats antérieurs étaient datées de la même manière. La première des dix précieuses lettres de saint Sirice, écrite à Himérius de Tarragone, se termine ainsi : *Data tercio Idus Februarias. Accadio et Bautone, coss.* : ce qui répond au 10 février 385. On a remarqué que, dès le pontificat de saint Gélase (492-497), beaucoup de lettres apostoliques ne mentionnent plus qu'un seul consul, celui d'Occident. Il est possible que la Chancellerie romaine ne connût pas exactement le nom du consul d'Orient; mais l'absence du nom du dignitaire byzantin peut provenir aussi d'une intention formelle de ne pas le mentionner.

Au temps du pape Vigile (536-555), la formule du consulat subit une modification importante dans tous les documents publics, civils ou ecclésiastiques. Basilius, dernier consul nommé en 541, n'ayant pas été remplacé, on compta les années *Après le consulat de Basilius*, ou du *post-consulat de Basilius*. Ainsi, tandis qu'une décrétale de 538, antérieure à Basilius, porte cette date : *Datum pridie Nonarum Martiarum, Flavio Johanne, consule*, une autre lettre de Vigile de l'an 545 est ainsi donnée : *Data XI. calendas Junias, (anno) IV° post consulatum Basilii, viri clarissimi ;* une autre de 546 est datée : *quinquies post consulatum Basilii V. C.*

En 550, le même pape Vigile se trouvant à Constantinople, l'empereur Justinien obtint de lui qu'on introduisît dans les lettres apostoliques la mention du règne impérial, sans sacrifier toutefois le post-consulat de Basilius. La date fut alors en cette forme : *Datum III. Cal. Maias, imperii domini nostri Justiniani, perpetui, Augusti, anno XXIV. post consulatum Basilii, viri clar. anno octavo.*

On continua à mentionner ainsi le post-consulat de Basilius jusqu'à la 25e année de sa durée, c'est-à-dire jusqu'à l'an 566,

Digitized by Google

temps auquel vivaient le pape Jean III et l'empereur Justin II, neveu de Justinien. A cette époque, Justin II ayant réuni la dignité consulaire, vacante depuis l'an 542, à la dignité impériale, l'usage s'établit de dater en même temps et des années de l'empire et des années du consulat impérial, ou des années après le consulat impérial. Une bulle de 601 est délivrée de cette manière : *Imperante*[1] *Domino Mauricio Tiberio, anno nonodecimo post consulatus ejusdem, anno octavo decimo.* La date du post-consulat ne commençait, comme on le voit, qu'un an après celle de l'empire. Vers le milieu du VIIe siècle, sous le règne de Constantin Pogonat, et sous le pontificat de Vitalien (657-672), on fit partir de la même époque les années de l'empire et celles du post-consulat impérial.

La Chancellerie apostolique cessa naturellement d'indiquer le post-consulat dans ses pièces, à la même époque où elle ne marqua plus les années des empereurs d'Orient, c'est-à-dire vers la fin du VIIIe siècle. Après la restauration de l'empire d'Occident en 800, on marqua assez souvent le post-consulat impérial, après l'année de l'empire ; mais cet usage cessa dès le IXe siècle, sous le pape Etienne V[2].

2. *Indiction*

L'Indiction paraît pour la première fois dans une décrétale de saint Félix, de l'an 490. On l'a inscrite surabondamment à la suite du nom des Consuls, qui donne la vraie date de la lettre. On la retrouve encore dans quelques lettres de Symmaque, mort en 514, de Pélage II, mort en 590, et sous Grégoire le Grand, mort en 604, à la suite des années du règne des Empereurs. Ce sont encore de biens rares exceptions.

Aux VIIe et VIIIe siècles, la mention fut un peu plus fréquente. Dès le IXe siècle, elle est constante dans les bulles concernant les biens des Eglises et des Monastères, qui tendent à devenir ce que l'on a nommé les Grandes Bulles ou les Privilèges. Elle ne manque jamais dans ces documents, dès qu'ils reçoivent leur

[1] Ce mot, écrit souvent en abrégé, doit se lire *imperii* quand le nom de l'empereur est au génitif.
[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 192.

Digitized by Google

forme définitive, à la fin du XIe siècle. Au XIIe siècle, on l'employa quelque temps dans la date des Petites Bulles, mais elle y fut remplacée dès le pontificat de Clément III, en 1188, par l'année du pontificat, et ne persista que dans les Grandes Bulles.

Quant au calcul de l'Indiction, il est certain que les chanceliers romains l'ont commencée au 1er septembre, comme les Byzantins, plus souvent qu'à toute autre époque, jusqu'au XIIIe siècle. Il faut cependant reconnaître que dès un temps assez reculé, déjà au IXe siècle, et même dès le temps de Léon II, c'est-à-dire dès le VIIe siècle [1], ils en ont souvent reculé le commencement au 24 septembre. Aux Xe et XIe siècles, s'introduisit l'usage de faire coïncider le point de départ de l'indiction soit avec le 1er janvier [2], soit avec la Noël, époque si souvent prise pour le commencement de l'année même. Rien d'ailleurs n'était fixe à cet égard, et il est constaté que, sous Léon IX comme sous Pascal II, comme sous Célestin II, Lucius III, Innocent III et Grégoire IX, les notaires apostoliques ont plus souvent employé l'indiction grecque du 1er septembre que l'indiction dite romaine du 1er janvier ou du 25 décembre [3]. Sous Innocent IV ils en ont reporté le commencement au 25 mars, afin de calculer l'indiction et l'année à partir de la même époque [4].

Ces irrégularités, sans grandes conséquences heureusement, tiennent à ce que l'indiction n'ayant jamais été dans la Chancellerie romaine qu'une notation accessoire, excepté sous le court pontificat de Grégoire VIII, les notaires apostoliques n'y ont jamais donné une grande attention. Non seulement ils ont beaucoup varié sur le point de départ, mais ils se sont souvent trompé dans leurs calculs. On en a des preuves pour le pontificat même d'Innocent III, époque à laquelle la Chancellerie avait reçu une parfaite organisation et où des hommes éminents présidaient à la rédaction des actes. Durant les années 1204 à 1208, les clercs de la Chancellerie ont calculé l'indiction de cinq manières différentes, et ils ont été constamment dans l'erreur, durant la dixième année du pontificat d'Innocent, qui répond à

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 134.
[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 188, n. 10 ; p. 190 ; 195, n. 3 ; 198, n. 6 ; 213, 276, 277.
[3] *Nouv. traité*, t. V, p. 223, 259, 268, 288, 291.
[4] *Nouv. traité*, t. V, p. 291-292.

Digitized by Google

l'année 1207, en comptant l'indiction neuf, tandis qu'en réalité, cette année coïncide presque en entier avec la 10e indiction.

3. *Années des empereurs d'Orient, des rois Francs et des empereurs d'Occident.*

1. *Années des empereurs d'Orient.* — On doit admettre que l'année du règne des empereurs grecs fut marquée habituellement dans les décrétales, et même dans les simples lettres apostoliques, depuis le règne de Justinien mais pas avant [1]. L'adoption de l'usage peut être attribuée et fixée au séjour du pape Vigile à Constantinople en 550. Il n'est pas possible d'en marquer l'abandon d'une manière aussi précise.

L'usage dura jusqu'au temps où les papes, se détachant des empereurs d'Orient, recherchèrent l'appui des rois Francs pour défendre leur indépendance et leurs biens contre les Lombards d'une part, et contre les Grecs de Ravenne de l'autre. Le P. Pagi [2] fixe à l'année 754, et au voyage d'Étienne II en France, pour sacrer Pépin le Bref, la première manifestation publique de cette politique, dont les effets se firent sentir jusque dans les pratiques de la Chancellerie. Il ne faut pas cependant tirer une règle trop absolue de l'observation du savant critique. Si depuis le sacre de Pépin, la Chancellerie romaine date souvent les actes apostoliques des années du règne des rois Francs et néglige la date byzantine, il est certain qu'elle a mentionné encore assez souvent, et pendant plus de vingt ans, les années des empereurs d'Orient, par un reste d'habitude ou de déférence.

Ainsi, une bulle du pape Étienne II lui-même, concernant l'abbaye de Saint-Denis et répondant à l'an 757 de J.-C., porte pour première date l'année du règne de l'empereur Constantin Copronyme [3]. Une Bulle de Paul Ier du 5 février 759, relative à une église de Ravenne, est datée de la 40e année du règne du même empereur [4]. Une autre bulle de Paul Ier, au sujet de la fondation du monastère de Saint-Étienne et Saint-Sylvestre à Rome, du 3 juin 761, est donnée la 41e année du règne de

[1] Cf. *Nouv. traité*, t. V, p. 117.
[2] Notes à Baronius ; et *Nouv. traité de Dipl.*, t. V, p. 163.
[3] Arch. Nat., L. 253, n. 281bis. Vidimus de 1260.
[4] Migne, *Patrologie Latine*, t. LXXXIX, col. 1196.

Digitized by Google

Constantin Copronyme [1]. Mais, le pape ayant transféré en ce monastère, le 17 juillet suivant, le corps de son prédécesseur Étienne II, il fit mentionner cette translation au bas de la pièce par l'apostille suivante : « Le 19 juillet, sous le règne de l'em- « pereur Constantin, et le règne de l'excellentissime Pépin, roi « des Francs, défenseur de Rome, *Defensoris Romani.* » Ce titre, comme celui de Patrice donné aussi à Pépin, désignait bien le protecteur des droits et des possessions de l'évêque de Rome [2]. Ils témoignent l'un et l'autre que les empereurs grecs n'avaient plus dès lors, en fait, aucune autorité sur la ville de Rome.

Nous trouvons enfin une bulle concernant l'abbaye de Farfa, du 20 février 772, premier mois du pontificat d'Adrien Ier, dans laquelle se voit encore la mention de l'année grecque 33e du règne de Constantin Copronyme. Suivant M. Jaffé, cette pièce est le dernier document apostolique dans lequel les années des empereurs grecs aient été inscrites. Peut être trouverait-on encore la date byzantine en 773 ; mais il est impossible de croire que la Chancellerie l'ait conservée à partir de 774, après que Charlemagne, venu à Rome en vrai protecteur du Saint-Siège, eut donné au pape l'exarchat de Ravenne et les provinces de la Pentapole. A plus forte raison, doit-on considérer comme inadmissible qu'une date du Bas Empire puisse figurer dans les documents pontificaux à partir de 781, année dans laquelle Adrien Ier couronna le jeune fils de Charlemagne roi d'Italie et changea les règles de sa Chancellerie, en prenant pour base de la chronologie les années de son propre pontificat ; système que son successeur remplaça bientôt par les années de l'empire d'Occident, restauré en l'année 800.

Après le voyage d'Étienne II en France, qui eut lieu en 754, et jusqu'aux années 772, 774, tout au plus jusqu'en 781, beaucoup de lettres apostoliques ont pu n'avoir qu'une date imparfaite, consistant seulement dans la mention du lieu et du jour, avec l'addition accidentelle de l'indiction. Peut-être aussi plusieurs pièces n'eurent-elles, dans l'intervalle qu'une de ces dates

[1] Migne, t. LXXXIX, col. 1196.
[2] Grégorovius, *Hist. de Rome au moyen-âge*, éd. ital., t. II, p. 315, 316.

Digitized by Google

vagues et pieuses, qui ne pouvaient blesser aucun prince, comme la date *Regnante Trinitate*, inscrite dans les actes du Concile de Rome de l'an 769, et la date *Regnante Domino Deo Salvatore Jesu Christo*, qui se trouve dans une bulle de 786 [1].

2. — *Années des rois Francs et des empereurs d'Occident.* Nous avons dit [2] que, depuis le voyage d'Étienne II en France et le sacre de Pépin le Bref à Saint-Denis en 754, la Chancellerie romaine avait daté plusieurs fois les actes des années des rois francs, défenseurs et bienfaiteurs du Saint-Siège. L'emploi de cette date put être plus fréquent à partir de l'an 772, et surtout après le voyage de Charlemagne à Rome, en 774. Il cessa en 781, quand Adrien Ier le remplaça par la date de son propre pontificat, mais la substitution ne persista pas. Dès que Léon III eut consacré le rétablissement de l'empire d'Occident en couronnant Charlemagne, la Chancellerie apostolique adopta comme base de sa chronologie les années impériales seules.

Le nouveau système fut bientôt altéré, pour être peu à peu abandonné. Dès la seconde moitié du IXe siècle, plusieurs papes commencèrent à ajouter les années de leur pontificat à celles de l'empereur ; quelques-uns même supprimèrent les années impériales. Les interrègnes qui suivirent la mort de Charles le Chauve habituèrent à la suppression de la date impériale et à la mention de la date pontificale seule [3]. Les vacances furent assez fréquentes et l'une fort longue, la première de 877 à 881, la seconde de 905 à 916 ; la troisième dura de 924 à 962. Il est à remarquer qu'en 938, par une exception flatteuse mais unique, Léon VII ajouta à l'année de son pontificat celle du règne de Louis d'Outremer [4].

Le couronnement d'Othon Ier par Jean XII, l'an 962, qui transféra l'empire d'Occident des princes Français aux princes d'Allemagne, rétablit imparfaitement, et pour quelque temps seulement, l'emploi de la date impériale, sans exclure la date pontificale, qui avait pris en quelque sorte racine dans la Chancelle-

[1] D. Bouquet, t. V, p. 596 ; *Nouv. traité*, t. V, p. 163.
[2] Ci-dessus. § 3, et Cf. *Nouv. traité de Diplom.*, t. V, p. 159, 196, 197.
[3] « L'interrègne, disent les Bénédictins, donna un furieux échec à la date des empereurs et contribua beaucoup à mettre de plus en plus en faveur celle du pontificat des papes » (t. V, p. 194).
[4] *Nouv. traité*. t. V, p. 197.

Digitized by Google

rie romaine [1]. Les notaires apostoliques d'ailleurs semblaient subir plutôt que rechercher la nécessité de mentionner les années de l'empire. Ils plaçaient toujours au premier rang la date pontificale avant [2] celle des empereurs ; et plusieurs fois, sous les successeurs de Jean XIII, ils remplacèrent cette dernière par l'année de l'Incarnation[3], ou la supprimèrent purement et simplement [4].

Les Bénédictins ont constaté que la mention des années impériales dans les documents apostoliques cessa entièrement sous le pontificat de Benoît IX, et peu après l'année 1038 [5]. Clément II et saint Léon IX conservèrent l'usage qu'ils avaient trouvé établi. Ils datèrent leurs bulles des années de leur pontificat, en ajoutant, dans certains documents, l'année de l'incarnation et jamais celle de l'empire. Rien ne fut changé dans la suite à cet égard.

Une exception unique doit être remarquée en l'année 1111, pendant laquelle l'empereur Henri V étant venu à Rome, où le Pape Pascal II fut à peu près captif, il exigea que la chancellerie ecclésiastique marquât dans les Bulles l'année de l'empire en même temps que celle du pontificat.

Après l'année 1111, le pontife, rendu à la liberté, reprit la règle antérieure et ne fit plus mention dans ses actes du règne des empereurs. La question des investitures n'était pas de nature à porter le Saint-Siége à la condescendance à cet égard.

4. *Années de Jésus-Christ.*

A parler strictement, on devrait appeler *Année de l'Incarnation* l'année chrétienne s'ouvrant au 25 mars, à l'Annonciation, et *Année de la Nativité* l'année commencant à la Noël. Mais au moyen âge comme aujourd'hui, du reste, on a employé indifféremment l'une et l'autre expression pour indiquer une année quelconque de l'ère chrétienne [6]. On sait que ce dernier nom désigne le système chronologique, si simple et si sûr, imaginé à Rome par Denis le Petit au VIe siècle, et qui a fini par être

1 *Nouv. traité*, t. V, p. 194, 195.
2 *Nouv. traité*, t. V, p. 201, 211. Bull. rom. t. I, p. 260 et suiv.
3 *Nouv. traité*, t. V, p. 201, 205,
4 *Nouv. traité*, t. V, p. 205, 214, 218.
5 *Nouv. traité*, t. V, p. 211, et 220.
6 *Nouv. traité*, t. V, p. 299, 302, 311.

Digitized by Google

adopté dans tous les pays civilisés pour les usages privés et publics.

Les premiers exemples que l'on en trouve dans les lettres des Papes sont du VIIe siècle. On en a remarqué dans les lettres de Boniface IV, élu en 607, et de Théodore Ier, élu en 642. Toutefois durant ce siècle, comme encore aux VIIIe et IXe siècles, de telles mentions sont de très rares exceptions.

Au Xe siècle, l'emploi en est assez fréquent, et à partir du XIe tous les documents apostoliques qu'on peut appeler déjà des Grandes Bulles, portent la mention de l'année de Jésus-Christ.

Quant aux Petites Bulles, nous avons eu l'occasion de dire que datées pendant le moyen âge, à partir de 1188, de l'année seule du pontificat, elles reçurent seulement au milieu du XVe siècle, et cela en vertu d'une décision formelle d'Eugène IV, la date complémentaire de l'année de l'Incarnation [1].

Les Brefs, nouvelle forme de lettres apostoliques due à ce pontife, et les *Motu proprio*, créés dans le même siècle par Innocent VIII, après avoir été datés du pontificat seul, finirent aussi par avoir comme date principale l'année de Jésus-Christ : les Brefs dès le pontificat de Nicolas V (1447-1455) [2] ; les *Motu proprio*, beaucoup plus tard.

En ce qui concerne le mois et le jour précis auquel la Chancellerie apostolique a fait commencer l'année chrétienne, on peut constater autant de variations à Rome qu'il y en a eu dans les autres chancelleries. Les notaires pontificaux ont à peu près pratiqué tous les styles.

1° Le style de France même, dans lequel l'année varie avec la fête mobile de Pâques, ne leur a pas été inconnu. On en cite des exemples au XIIe et au XIIIe siècles, sous Gélase II [3], sous Alexandre III, Lucius III, Innocent III et Nicolas IV [4]. Ce ne sont heureusement que des exceptions. Les usages suivants ont eu une tout autre durée, quoique toujours intermittente.

2° Si l'on suit avec attention les renseignements recueillis par

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 308.
[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 311, 317.
[3] Dont le chancelier la combinait avec l'anticipation pisane. *Nouv. traité*, t. V, p. 261.
[4] *Nouv. traité*, t. V, p. 276, 278, 288 et 298.

Digitized by Google

les Bénédictins et par le P. Papebrock sur les styles chronologiques employés à la Chancellerie apostolique, on y verra que l'usage le plus général pour la date des bulles, du moins depuis les temps les plus anciens jusqu'au XVIIIe siècle, fut de commencer l'année au 25 mars, suivant la méthode florentine [1]. Mais il y a à cette règle d'innombrables et d'incessantes exceptions, depuis le XIe jusqu'au XVIIIe siècle même. Indépendamment des exceptions que nous avons eu à signaler à propos du style de Pâques, on a reconnu que, depuis le XIIe siècle jusqu'à l'époque où furent créés les brefs, au milieu du XVe siècle, beaucoup de papes ont pris le commencement de l'année soit à la Noël, soit au premier janvier. Sous Nicolas V (1447-1455) quand il y eut simultanément des bulles et des brefs, la règle fut différente suivant qu'il s'agit de l'une ou de l'autre sorte de documents. Pour les brefs, le commencement de l'année se prit à la Noël. Pour les bulles rien ne fut changé, c'est-à-dire que, tout en admettant que la règle était de les dater d'après le 25 mars, on ne se conforma pas toujours à cette règle. Quelques papes l'ont même systématiquement abandonnée, comme Félix V et Paul II au XVe siècle, un plus grand nombre au XVIe [2], Innocent XII et Clément XI, au XVIIe [3].

Dans ce que nous venons de dire de l'usage du 25 mars, il s'agit toujours du style florentin, c'est-à-dire du style dans lequel on n'ouvrait la nouvelle année que deux mois et vingt-quatre jours après le style moderne du 1er janvier. Mais il faut remarquer qu'au moyen âge plusieurs chanceliers romains, en usant du style de l'Annonciation, adoptèrent le point de départ pisan, lequel était d'un an entier en avance sur le calcul florentin. Cette grave dérogation à la pratique générale, qui peut jeter un si grand trouble dans la chronologie des documents apostoliques, a été constatée de 1088 à 1143, sous Urbain II, Pascal II, Gélase II, Calixte II, Honorius II et Innocent II. Excessivement

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 213 et suiv.; *Art de vérifier les dates*, t. Ier, *Dissert. prélim.*, p. x, note.

[2] Quoique l'usage de la Chancellerie, pour dater les bulles au XVIe siècle, disent les Bénédictins, fût de commencer l'année au 25 mars, il est de fait cependant que la plupart prennent le commencement de l'année du 1er janvier. *Nouv. traité*, t. V, p. 321.

[3] *Nouv. traité*, t. V, p. 331.

Digitized by Google

rare déjà sous ce dernier pontife, mort en 1144, elle ne se reproduisit plus heureusement après lui [1].

3° L'usage de commencer l'année chrétienne à la naissance du Sauveur est aussi ancien, et peut-être plus ancien dans l'Église que celui de l'Annonciation. Le style de la Noël semble même avoir prévalu à la Chancellerie romaine et être resté plus que les autres dans ses usages habituels, au moins dès le XIIIe siècle. Déjà, aux XIe et XIIe siècles, Lucius II et plusieurs de ses successeurs prenaient souvent le commencement de l'année à la Noël [2]. Au XIIIe, Alexandre IV commence l'année soit à la Noël, soit à la Circoncision ; à la fin du siècle, Boniface VIII (1295-1303) voulant, disent les Bénédictins, se conformer au style des rois d'Aragon, à qui il venait de donner le royaume de Naples, fixa le commencement de l'année à la naissance même de Jésus-Christ [3]. Benoît XI, son successeur, ne suivit pas exclusivement cette pratique [4] ; Clément V et tous les papes qui ont résidé à Avignon paraissent l'avoir adoptée au contraire, et avoir ouvert l'année assez régulièrement à la Noël. C'est probablement à cette époque que l'on commença a appeler l'usage de la Noël le *style* ou l'*usage romain* [5]. L'emploi de ce système, réservé pour les brefs, au XVe siècle, et l'extrême extension de ces nouvelles lettres, au détriment des bulles, pour les grandes affaires de la cour de Rome, ne fit que confirmer et justifier cette dénomination. Paul II (1464-1471) semble avoir intentionnellement commencé l'année à la Noël, même dans ses bulles, quand il remplaça l'expression presque consacrée d'année de l'Incarnation par celle de l'année de la naissance du Seigneur [6].

4° Il est certain enfin que beaucoup de chanceliers apostoliques ont, dès le moyen âge, pris le commencement de l'année au 1er janvier, non pas d'une manière fixe, mais irrégulièrement, et sans exclure l'emploi d'autres styles. On cite au XIe siècle : Nicolas II et Urbain II [7]; au XIIe siècle, Innocent II, Lucius II,

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 246, 266 et 273.
[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 268.
[3] *Nouv. traité*, t. V, p. 298.
[4] T. V, p. 302.
[5] Voy. *Nouv. traité*, t. V, p. 392, note 2.
[6] *Nouv. traité*, t. V, p. 318. Le chancelier de Félix V commençait également l'année à la Noël, p. 317.
[7] *Nouv. traité*, t. V, p. 231, 246.

Digitized by Google

Eugène III, Anastase IV, Clément III [1], et au XIIIe Alexandre IV [2]. Au XVIIe et XVIIIe siècles, Innocent XII et Clément XI ont formellement commencé l'année au 1er janvier, même dans leurs bulles [3]. Si Clément XIII datait les siennes du 25 mars, il est douteux que ses successeurs aient tous conservé cet usage.

Quand l'habitude de commencer l'année à la Noël se répandit, la confusion ne tarda pas à s'établir entre ce style et celui de la Circoncision ou du 1er janvier, tant ils sont voisins l'un de l'autre. La création des brefs donna occasion à de nouvelles difficultés. La règle établie fut sans doute de dater ces documents sur l'année de la Noël, mais il est si difficile de distinguer ce style de celui du 1er janvier que l'on peut admettre indifféremment l'une ou l'autre époque comme point de départ du calendrier de la chancellerie.

C'est ce que reconnaissent assez expressément les Bénédictins en disant : « Quand on eut inséré dans les brefs l'année de Jésus-Christ, pour l'ordinaire on en compta le commencement du 25 décembre ou du 1er janvier [4]. »

Nous ne terminerons pas ce qui concerne l'emploi des années de J. C. dans les documents apostoliques sans appeler l'attention sur un détail qui a son intérêt diplomatique [5]. Jusqu'au pontificat d'Alexandre II (1061-1073), la formule de la date indique ordinairement « l'An du Seigneur » : *Data anno Domini*. A partir d'Alexandre II, la formule subit une petite modification et annonce « l'An de l'incarnation du Seigneur » en cette manière : *Incarnationis Dominice anno.*

— *Emploi d'une ère antérieure à l'ère chrétienne.* Dans une bulle du pape Benoît VII, correspondant à la 12e année d'Othon, à laquelle l'année du pontificat manque, se trouve la double date de l'incarnation 979, et celle d'une ère qui aurait devancé l'ère chrétienne de 28 ans, 1007 : *Datum VIII idus maias, imperante domino nostro Ottone, anno XII, indict. VII, incarn. CMLXXIX, æra MVII.* Peut-être le copiste de la bulle aura-t-il omis un *X* dans cette dernière date et écrit *MVII* pour *MXVII*, ce qui serait

[1] T. V, p. 266-279.
[2] T. V, p. 294.
[3] T. V, p. 331.
[4] *Nouv. traité*, t. V, p. 311.
[5] Voy. *Nouv. traité de Diplom.*, t. V, p. 230-231.

Digitized by Google

exactement l'année de l'ère d'Espagne 1017, correspondant avec l'année 979 de l'incarnation, car l'ère d'Espagne a précédé de 38 ans l'ère chrétienne. Toutefois les Bénédictins pensent qu'il s'agit ici d'un comput particulier, dont le point de départ serait antérieur seulement de 28 ans à la naissance de J. C., et ils regrettent « que nos plus habiles chronologistes aient donné si peu d'attention à cette ère, dont il a été fait usage de temps en temps, au moins durant les xe, xie et xiie siècles [1]. » Il semble que ce comput particulier n'est autre que l'ère d'Auguste, qui a commencé précisément 28 ans avant J.-C.

§ 5. *Années du Pontificat.*

On croit qu'Adéodat, élu en 672, est le premier pape sous lequel la Chancellerie romaine ait eu la pensée d'ajouter ou d'employer l'année du Pontificat comme élément chronologique dans les lettres apostoliques. Si le fait est bien certain, ce n'est là qu'une exception ; on ne peut plus invoquer d'ailleurs pour établir qu'il y eût d'autres exemples de cette pratique dans le même siècle, la bulle de Jean V du mois de novembre 685, pas plus que celle de Sergius 1er du 25 mars 690, en faveur de l'abbaye de saint Bénigne de Dijon, attendu qu'il est aujourd'hui démontré, nous l'avons dit précédemment, que ces bulles ont été, l'une et l'autre, frauduleusement composées aux xe ou xie siècles, au moyen d'un vieux papyrus de Jean XV de l'an 995, que l'on coupa en deux fragments.[2].

Il faut descendre au viiie siècle, pour trouver l'usage bien établi ; et alors il est hors de contestation. Quelques lettres d'Étienne II (752-757) portent déjà l'année de son pontificat. Vers 781, lorsque Adrien 1er se sépara politiquement des empereurs d'Orient, il donna formellement à ses bulles l'année du pontificat comme date. Léon III, son successeur immédiat, réunit d'abord aux années de son pontificat les années du règne de Charlemagne, comme roi des Francs et des Lombards. Lors du rétablissement de l'empire en la personne de ce prince, la Chancellerie romaine adopta bien pour quelque temps, nous l'avons vu, comme date unique des documents apostoliques les

[1] *Nouveau traité*, t. V, p. 204.
[2] Voy. L. Delisle, *Mélanges de Paléographie*, p. 37-51.

Digitized by Google

années du nouvel Auguste. Mais l'usage contraire eut bientôt les préférences de la Chancellerie et finit par prendre le dessus.

Dès la seconde moitié du IXe siècle, quelques papes comme Jean VIII commencèrent à joindre les années de leur pontificat aux années impériales ; pendant que d'autres, tels que Formose (891-896), conservaient encore l'ancien usage, et dataient seulement des années de l'empire.

Les interrègnes qui eurent lieu de 877 à 881, de 905 à 915 et de 924 à 962 habituèrent tellement les chancelleries à la seule date pontificale que, même après le rétablissement de l'empire, en 962, l'année du pontificat fut presque toujours mentionnée dans les pièces, soit avec la date impériale, et toujours la première [1], soit seule et à l'exclusion de la date impériale. On peut constater ces circonstances sous Jean XVI (985-996), sous Sergius IV (1009-1012). et sous Jean XIX (1024-1033) [2]. L'année impériale ayant tout-à-fait cessé d'être mentionnée vers l'an 1038, sous le pontificat de Benoît IX, la date apostolique fut adoptée d'une manière définitive et ne cessa plus dès lors d'être en usage dans la Chancellerie romaine. Il faut bien distinguer alors les divers documents et les diverses époques dans lesquels on l'emploie.

Les Grandes Bulles donnent toujours l'année du pontificat. C'est un des éléments constants de leur date depuis le IXe siècle. Quant aux Petites Bulles, après avoir été datées d'une manière variable, quelquefois bien insuffisante, soit par l'indiction, soit par le jour seul, elles reçurent comme date fixe la mention exclusive de l'année du pontificat, à partir de l'an 1188, sous Clément III. Cet usage a été observé depuis comme une règle invariable jusqu'au milieu du XVe siècle, lors de la création des Brefs, époque à laquelle Eugène IV ajouta la date de l'Incarnation aux Petites Bulles [3].

On sait que dans les Petites Bulles, le pape annonçait lui-même l'année de son pontificat : *Pontificatus nostri anno primo*; dans les Grandes Bulles, au contraire, la date est donnée par la Chancellerie : *Pontificatus vero domini Clementis pape tertii anno primo.*

[1] *Nouv. traité*, t. V. p. 201, 211.
[2] *Nouv. traité*, t. V. p. 205, 214, 218.
[3] *Nouv. traite*, t. V, p. 307.

Digitized by Google

MANIÈRE DE COMPTER LES ANNÉES DU PONTIFICAT.

L'histoire de l'emploi de la date pontificale étant à peu près indiqué dans ce qui précède, il faut voir maintenant ce qu'on entendait par Année du Pontificat; ou plus simplement il faut chercher à quel jour on faisait commencer le pontificat : au jour l'élection ou au jour de l'intronisation du pape. N'y eût-il qu'une nuit d'intervalle entre l'une et l'autre circonstance, le millésime de la date définitive donnée à la pièce peut différer d'une année entière, suivant que l'on compte à partir de la première ou de la seconde.

Jusqu'au VIIIe siècle, les documents sont encore si rares, que rien ne permet d'y reconnaître de quelle époque les notaires apostoliques comptaient alors le pontificat. Les maîtres les plus autorisés, Papebrock, Mabillon, Pagi, les Bénédictins n'ont pas donné d'avis bien positif à cet égard. M. Jaffé n'en dit pas davantage.

D'un passage du P. Papebrock sur la vie de Benoît III (855-858), on peut cependant induire que le savant auteur du *Conatus chronologicus* pensait que les années des anciens papes avaient été généralement calculées à partir seulement du jour de l'intronisation, qui était le jour de la prise de possession définitive de l'autorité apostolique [1]. Les Bénédictins expriment le même sentiment [2], et ils croient que l'usage de compter ainsi se maintint durant le Xe et le XIe siècle. Ils le prouvent même d'une façon directe, pour ce siècle, en constatant que tel fut l'usage certain sous Jean XIX (1024-1033), sous Léon IX (1049-1054) et sous Grégoire VII (1073-1085). Les auteurs du *Nouveau Traité* admettent même que l'usage a persisté pendant le XIIe siècle. Nous croyons que c'est aller trop loin, et nous pensons qu'au XIIe siècle, les notaires apostoliques calculèrent généralement la durée de l'année du pontificat à partir du jour même de l'élection. Les observations des auteurs de l'*Art de vérifier les dates* dans la chronologie des papes, celles de M. Jaffé, nos propres recherches enfin nous confirment dans cette opinion.

Sous Pascal II (1099-1118), la Chancellerie (qui a beaucoup

[1] *Conatus chronolog. ad catalogum Pontif. romanorum*, dans les Bolland. avant le 1er mai, p. 135.
[2] *Nouv. traité*, t. V, p. 153.

Digitized by Google

varié ses pratiques chronologiques) a pu compter encore quelquefois les années du pontificat à partir du jour de l'intronisation, cérémonie qui eut lieu du reste le lendemain de l'élection du pape. On admet pourtant que sans en avoir fait, il s'en faut, une règle absolue à cet égard, elle fit remonter plus habituellement les années du pontificat au jour même de l'élection. Le fait est constaté pour ses trois successeurs : Célestin II (1119-1124), Innocent II (1130-1143) et Urbain III (1185-1187). Il est donc permis de dire qu'au XIIe siècle, du moins jusqu'à l'année 1187, les notaires apostoliques, dérogeant aux usages suivis jusque là, calculèrent les années du pontificat à partir du jour même de l'élection.

La règle inverse, qui était un retour à l'ancien système, nous semble s'être introduite sous Clément III, à l'époque où la Chancellerie adopta définitivement l'année du pontificat comme base de la chronologie apostolique dans les grandes comme dans les Petites Bulles, c'est-à-dire de 1188 à 1191, et peut-être dès 1188.

Nous croyons que dès l'avénement de Célestin III, successeur immédiat de Clément III, si ce n'est sous ce pape même et dès l'année 1188, on compta les années du pontificat seulement à partir du jour de l'intronisation ou du couronnement. Innocent III suivit en cela la pratique de Célestin III. Tel avait été l'antique usage, tel il fut, cela est constaté, au XIVe et au XVe, siècle et tel il était encore dans la Chancellerie romaine en 1685, quand Papebrock écrivait son admirable *Essai de chronologie pontificale.*

DES ANNÉES CAVES.

Il est une autre manière de compter les années des papes, dont nous ne pouvons nous dispenser de parler, quoique les preuves directes fassent défaut pour en traiter avec quelque confiance. Nous donnerons un peu de développement aux observations qui s'y rattachent, parce que cette particularité diplomatique nous semble mériter l'attention des savants qui s'occupent de la chronologie des documents apostoliques.

On a reconnu par les médailles et par les inscriptions que les Égyptiens, les Juifs et, après eux, les habitants de plusieurs villes de Syrie, devenues capitales de royaumes indépendants,

Digitized by Google

avaient souvent compté les années du règne de leurs souverains de deux façons bien différentes, et l'une et l'autre assez étrange. Dans ces systèmes, ou bien on négligeait entièrement, ou bien on comptait comme une année complète et comme première année du règne, la partie de l'année comprise entre l'époque de l'avénement du roi, quelle qu'elle fut, et l'époque à laquelle se terminait l'année civile du pays. C'est ce que l'on appelle une *année cave*.

Pour ceux qui négligeaient l'année cave, le règne ne commençait qu'avec l'année qui suivait l'avénement. Pour les autres, l'année cave, n'aurait elle eu qu'un mois ou quelques jours de durée, comptait comme une année entière. Dans ce système, le commencement de la seconde année du règne coïncidait avec le commencement de l'année civile suivante, et ainsi des autres.

En ce qui concerne la date des bulles, ou de tous autres documents diplomatiques, on n'a à se préoccuper que de l'emploi possible d'une seule année cave, celle du commencement du règne ou du pontificat; mais dans la chronologie générale et historique, en s'occupant de l'histoire d'un prince ou d'un personnage quelconque, on peut avoir à tenir compte de l'emploi possible de deux années caves, l'une au début, l'autre à la fin de son règne, ou de sa vie. Tel est le cas en ce qui concerne la durée de la vie de Charlemagne. Les chroniqueurs suivant lesquels l'empereur vécut soixante-dix ans comptent en nombres ronds et négligent les deux années caves du commencement et de la fin de sa vie, car en réalité, Charlemagne, ainsi que le rapporte Eginhard, mourut dans sa soixante-douzième année, le 28 janvier 814.

Les Bénédictins, après avoir rappelé ces faits, ajoutent qu'il y a de nombreux exemples de cette manière de supputer les années du règne, en négligeant ou en comptant les années caves dans la date des diplômes des empereurs allemands [1]; et ils inclinent visiblement à penser que ce procédé a dû être plus d'une fois suivi dans la chancellerie des rois de France et dans la Chancellerie apostolique.

Nous ne pouvons que nous ranger à l'opinion de nos savants

[1] Cl. *Nouv. traité*; t. III, p. 195 et not.; p. 524; t. IV, p. 709. n. et 710.

Digitized by Google

religieux. Nous croyons avec eux que les chanceliers romains ont souvent terminé la première année du pontificat à la fin de l'année courante, au moment de l'élection ou de l'intronisation, et qu'ils ont fait partir la seconde année, soit du 25 décembre, soit du 1er janvier, suivant qu'eux-mêmes commençaient l'année à la Noël ou à la Circoncision. Nous regrettons de ne pouvoir citer, en témoignage, des preuves concluantes ; mais nous croyons en avoir reconnu au moins une sous le pontificat de Jean XIII, dans une bulle de l'an 972. Il nous semble aussi, que sous Pascal II, à la fin du XIe siècle, les notaires de sa Chancellerie, qui ont tant varié dans leurs méthodes chronologiques, ont plusieurs fois compté les années de son pontificat d'après ce procédé. Il ne paraît pas du moins possible de justifier certaines dates de ces bulles, sans admettre qu'il en ait été ainsi.

III

DES SCEAUX.

En l'absence de monuments originaux, il est bien difficile de savoir d'une manière certaine si les papes ont scellé d'abord leurs lettres pontificales en cire ou en plomb. L'idée qu'ils ont cherché à imiter le procédé le plus usité de leur temps, quand les diplômes impériaux étaient scellés d'une bulle de plomb, pourrait faire admettre l'authenticité de bulles apostoliques en métal dès les premiers siècles.

Il paraît cependant plus probable que les papes ont commencé à sceller en cire, procédé plus simple et plus en rapport avec l'état général de l'Église à ses origines. Peut-être même les premières lettres qu'écrivirent les papes furent-elles dépourvues entièrement de sceau. Un nom, un mot, tracé au bas du texte, soit à la main, soit imprimé peut-être par un cachet, pouvait donner une suffisante authenticité à la pièce.

Nous devons examiner séparément ce qui concerne les sceaux de cire et les sceaux métalliques, car les procédés, les emblèmes, la destination, tout fut différent, dans la forme et l'emploi des deux sortes de sceaux apostoliques, si ce n'est à l'origine, du moins durant les neuf ou dix siècles du moyen âge.

Digitized by Google

§ 1. *Sceaux de cire.*

La découverte dans le tombeau de saint Caius (283-296) d'un sceau qui paraît avair eu pour destination de déposer une empreinte, établit du moins la haute ancienneté des sceaux apostoliques. Tout indique que celui-ci devait être apposé sur la cire. Ce procédé simple et facile fut peut-être pendant bien longtemps le seul qu'ait employé la Chancellerie apostolique. Toutefois, dès le pontificat de saint Grégoire le Grand, il ne l'était plus exclusivement.

On sait d'une façon indubitable que les papes ont scellé en plomb, au plus tard, au VIe siècle, sans abandonner, toutefois, l'usage de la cire. Le pape Agathon, mort en 682, scellait encore sur cire, au moyen d'un anneau. Mais au VIIIe siècle, les sceaux en plomb prévalurent tellement, qu'on peut dire, que dès lors, et jusqu'à la création des brefs au XVe siècle, les papes ont toujours scellé ainsi leurs bulles et leurs lettres, tant sont rares les exceptions.

Il y en a cependant quelques-unes à signaler. Jean XV, au Xe siècle, scella de son anneau la confirmation d'un décret du Concile de Mayence en faveur de l'abbaye de Corvey en Saxe, colonie de notre grande abbaye de Corbie en Picardie. Au XIIe siècle, Célestin III scella plusieurs bulles d'un sceau de cire. Au XIIIe, Clément IV, Nicolas III, d'autres peut-être, apposèrent des sceaux de cire sur différentes lettres. Mais on a remarqué que ces lettres n'avaient qu'un caractère privé et ne concernaient pas des affaires publiques.

On ne connait pas les mots ou les emblêmes gravés sur les anneaux des anciens papes. C'était vraisemblablement le nom seul du pontife, suivi de son titre de pape ou d'évêque. Les cachets de Clément IV et de Nicolas III rappelaient plus ou moins complètement ce qui devint l'anneau du Pêcheur, adopté au XVe siècle avec le caractère public pour sceller les Brefs. Ce sceau représente saint Pierre debout sur une nacelle et jetant ses filets dans la mer. Le sceau est appliqué sur cire rouge, et généralement l'apposition en est annoncée dans la date par cette formule : *Datum Romæ, sub annulo Piscatoris*, etc.

Digitized by Google

§ 2. *Sceaux de plomb.*

Premier type.

Si l'on s'en tenait aux attributions de Vittorelli [1] et de quelques autres savants, on aurait des sceaux de plomb des IIIe, IVe, Ve et VIe siècles, provenant d'Étienne Ier, Etienne II et Jean Ier. Il est aujourd'hui reconnu que ces sceaux, s'ils ne sont pas faux, appartiennent à des pontificats moins reculés que ceux auxquels on les attribuait. On doit admettre cependant que les papes ont pu sceller en plomb dès le IVe siècle ; et des témoignages certains établissent que saint Grégroire le Grand, au VIe siècle, scella plusieurs fois ses lettres avec des sceaux de plomb [2]. Nul de ces précieux monuments n'est parvenu jusqu'à nous.

Au milieu d'exceptions assez nombreuses et assez remarquables, deux types généraux ont prévalu successivement dans l'emploi des sceaux métalliques. Le plus ancien est sans emblêmes et porte seulement le nom du pape, le second représente les têtes des saints apôtres Pierre et Paul.

La plus ancienne Bulle de plomb authentique que l'on ait signalée est celle du pape Deusdedit, qui occupa le Saint-Siège de 614 à 618. C'est une exception, car elle représente le Bon Pasteur paissant ses brebis.

Le premier exemple authentique du type sans emblêmes est une Bulle d'Honorius Ier, de 625 à 638. On y trouve ces mots seuls : au droit : HONORII ; au revers : † PAPAE. On connaît des sceaux semblables de Vitalien et d'Adéodat, successeurs d'Honorius, de Sergius Ier [3] ; et d'assez nombreux exemplaires des papes du VIIIe, IXe, Xe et XIe siècle, dont il nous paraît inutile de donner la longue énumération.

Naguère encore toutes ces bulles étaient considérées comme à peu près conformes. A peine remarquait-on entre elles la

[1] Dans les additions à Ciaconius.

[2] *Nouv. traité*, t. IV, p. 24, n. ; Gaétano Marini, p. 25.

[3] Non pas le sceau de Dijon publié par Mabillon (*De re diplom.* p. 497), qui est fort suspect, mais un sceau du British Museum, signalé par M. le comte Riant, *Arch. de l'Orient latin*, t. I, p. 44.

Digitized by Google

différence de disposition des légendes, et la présence de petits emblêmes sur quelques-unes. M. de Rossi, amené à s'occuper de la question, y a introduit l'ordre et la lumière, comme dans toutes les questions qu'il aborde [1]. M. de Rossi a reconnu que depuis le XII$_e$ jusqu'au milieu du IX$_e$ environ, le nom du pape et son titre de pape ont été toujours gravés en exergue, c'est-à-dire en lignes horizontales :

JOHANNIS.
PAPAE.

L'usage changea vers le milieu du XIe siècle. Dès le pontificat de Benoît III (855-858), les mots de la bulle furent écrits en légende, c'est-à-dire en cercle, autour d'un petit motif central, généralement une étoile, une croix, une rosace ou une roue.

JOHANNIS
†
PAPAE

La modification tend à se fixer de plus en plus, sans être adoptée par tous les papes du IX$_e$ siècle, successeurs de Benoît III [2] ; mais elle passe dans les pratiques habituelles de la Chancellerie dès le Xe siècle.

Grâce à ces observations, qu'ont pu seules suggérer une expérience consommée et la comparaison d'un grand nombre de monuments originaux, il est possible d'arriver à un certain classement des anciennes bulles. L'on peut établir avec quelque certitude des distinctions parmi les vieilles bulles homonymes qui ont été jusqu'ici l'occasion de tant d'erreurs et de tant de fausses attributions.

Pour prendre un exemple, on sait aujourd'hui qu'une bulle au nom de JOHANNIS ou JOHANNES avec inscriptions horizontales

[1] *Di una bolla plumbea papale del secolo in circa decimo, scoperta nel foro romano.* Lettera del comm. G.B. de Rossi. Rome, 1882, in-4°. (Extratto delle notizie degli scavi, maggio 1882) ; et compte rendu de ce mémoire par le P. D. Chamard, intitulé : *Les bulles de plomb des lettres apostoliques*, dans la *Revue des Questions historiques*, oct. 1883, t. XXXIV, p. 610.

[2] Ainsi on connaît des bulles de Marin Ier (882-884) et de Formose (891-896), dont les mots sont gravés horizontalement suivant l'ancien usage.

Digitized by Google

remonte au moins au pape Jean VIII, mort en 882, ou à l'un de ses prédécesseurs homonymes. Si la légende est circulaire, elle ne peut être antérieure à Jean XI, élu en 898 [1]. On a remarqué, en outre, que, dans cette seconde période, le nom du pape et le mot PAPAE lui-même sont généralement précédés et suivis d'une croix.

Second type.

Il se peut que les têtes des saints apôtres Pierre et Paul, caractéristique du second type, aient figuré déjà exceptionnellement sur les sceaux de quelques papes de la première période, puisque de simples évêques et notaires de l'église romaine imprimaient alors cet emblême sur leurs propres sceaux. Mais on ne doit plus citer comme exemple le sceau attribué jusqu'ici au pape Paul Ier du VIIIe siècle. M. de Rossi n'admet pas que ce flan fût une bulle papale.

En considérant comme authentique un sceau de Jean XIII (965-972), ce serait le premier emploi du second type que nous puissions signaler.

Le Musée du Vatican s'est récemment enrichi d'une bulle de plomb du pape Damase II, qui occupa le Saint-Siège durant vingt-huit jours en 1048. Elle appartient encore au premier type et porte seulement le nom du pape : DAMASVS. PAPA II. Saint Léon IX, successeur de Damase, fit un assez fréquent usage des têtes apostoliques sur son sceau, sans l'adopter cependant d'une manière définitive. Il employa aussi quelquefois l'ancien type avec son seul nom : LEONIS VIIII PAPAE, en légende, dont un exemplaire, remarquable par son épaisseur, existe à la Bibliothèque nationale.

Ses successeurs, Victor II, Étienne IX, Nicolas II et Urbain II, (de 1055 à 1099), ont varié comme lui, employant tantôt l'ancien type, tantôt le type aux têtes apostoliques, ou bien des flans

[1] Ainsi est de nouveau démontré par cette circonstance archéologique, la fausseté de la prétendue bulle de Jean V en faveur de saint Bénigne de Dijon, à laquelle on a appendu une bulle métallique au nom d'un pape Jean (Mabillon, *Diplom.* p. 237), attendu que ce flan à légende circulaire ne peut appartenir au pape Jean V. Il est prouvé aujourd'hui que c'est une bulle en plomb de Jean XV.

Digitized by Google

exceptionnels, sur lesquels figure saint Pierre recevant la clef des cieux ou conduisant les brebis du Seigneur, avec une vue générale de Rome au revers [1].

Mais, à partir de Pascal II (1099-1118), successeur d'Urbain II, le sceau aux têtes des saints Apôtres devient le type permanent de la Chancellerie pontificale ; et il est resté en usage jusqu'à nos temps pour sceller les bulles, à peu près tel qu'il fut arrêté dans ses emblêmes et ses formes archaïques, au XIe siècle. Il porte d'un côté et horizontalement : le nom du pape au nominatif, avec le chiffre indiquant son rang parmi les papes du même nom (pratique très rare avant Léon IX): PASCHALIS. PP. II.; au revers les têtes des saints Apôtres, grossièrement représentées, de face, entourées d'un grenetis, séparées par une croix, et surmontées des lettres horizontalement gravées : S. P. A. — S. P. E. On a traduit ces sigles par les mots : *Sanctus Paulus Apostolus, Sanctus Petrus Episcopus*. Les Bénédictins croient qu'il est mieux de lire simplement : *Sanctus Paulus, Sanctus Petrus* [2].

Depuis lors jusqu'à nos jours, on n'aurait qu'à signaler dans l'emploi de ce type des variétés de détail, soit dans la disposition des lettres, soit dans les accessoires ajoutés au motif principal, soit dans l'expression des figures au point de vue du dessin et de l'art.

Clément VI (1342-1352) est considéré comme le premier pape qui ait ajouté ses armes au sceau apostolique. Du côté où était inscrit son nom, il fit graver des roses, emblême qu'il avait pris pour armoiries, parce qu'il avait été baptisé dans la chapelle des Rosiers, en Limousin. Sixte IV (1471-1484) fit disposer per-

[1] On a un sceau de Victor II (1055-1057) représentant d'un côté saint Pierre recevant la clef d'une main céleste, avec la légende : TUPMENAVE LIQVISTI SVSCIPECLAVE. *(Tu pro me navem liquisti suscipe clavem)*; de l'autre côté la ville de Rome : avec l'exergue : AVREA ROMA, et l'inscription : VICTORIS PAPÆ II. — Un sceau d'Etienne IX, son successeur, représente saint Pierre, en habits pontificaux, paissant à genoux le troupeau de Jésus-Christ, qui du haut des cieux lui adresse ces paroles, gravées en légende : *Si diligis me, pasce agnos meos*. — Un sceau de Nicolas II, élu en 1058, est assez semblable à celui de Victor II. Du côté où la clef est remise à saint Pierre, on lit : † TIBI PETRE DABO CLAVES REGNI COELORVM.

[2] *Nouv. traité*, t. IV, p. 300-301.

Digitized by Google

pendiculairement les lettres S. P. A. S. P. E. inscrites autrefois, et au moins jusqu'à Pie II [1], sur une ligne horizontale.

Dès le pontificat de Sixte IV se manifeste, d'une manière frappante, l'influence de la Renaissance des arts dans l'exécution de la bulle apostolique. Sans changer les motifs du type, on les dessine et on les rend avec une merveilleuse perfection. Ce beau type, diversement exécuté suivant le talent des graveurs, est resté en usage jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Pie VII est revenu au type archaïque de Pascal II, dont la Chancellerie romaine se sert encore aujourd'hui.

Indépendamment du sceau traditionnel, les papes ont quelquefois fait graver des sceaux spéciaux soit pour confirmer les décisions des conciles, soit pour d'autres usages moins définis. L'un des plus remarquables est un sceau de Paul II (Pierre Barbo), qui est un vrai portrait. Il représente le pape, entouré de cardinaux et recevant les délégués des princes italiens. Les archives de France conservent un exemplaire de ce rare type que l'on appendit à la bulle du 13 juin 1468, confirmant les privilèges de la corporation des orfèvres de Paris [2].

Nous ne poussons pas plus loin cet exposé, déjà bien long, sans insister sur les pratiques et les monuments des temps modernes.

Nous nous sommes efforcé d'y condenser autant qu'il a été possible les faits et les observations recueillis par les auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique*, en indiquant les compléments et les rectifications que les travaux modernes permettent d'apporter sur quelques questions essentielles à l'œuvre Bénédictine.

Peut-être reviendrons-nous plus tard sur ce qui a été dit trop sommairement au chapitre du Bureau de l'enregistrement, de la confection et de la valeur inappréciable des Registres apostoliques. Si, au point de vue spécial de la Diplomatique,

[1] *Nouv. traité*, t. V, p. 310.

[2] Arch. Nation. Bull. L. 234 n° 3. Fac-simile de l'École des chartes n° 219 nouv. série. Alexandre II, au XIe siècle, avait quelquefois employé un sceau exceptionnel le représentant personnellement avec les attributs de saint Pierre et ées paroles de Jésus-Christ en légende : *Quod nectes nectam, quod solves ipse resolvam.*

Digitized by Google

ces registres offrent une base insuffisante, quelquefois peut-être trompeuse, et jamais comparable à celle des originaux, ils ouvrent à l'histoire universelle du moyen âge une source inépuisable des plus précieuses, des plus hautes, des plus sûres informations. Nous n'aurions, pour en parler, qu'à recueillir ce qu'en ont dit les savants éditeurs des registres, et M. le cardinal Pitra dans le beau volume des *Analecta novissima*, signalé dès son apparition ici même par le savant P. Chamard [1].

COMTE DE MAS LATRIE.

[1] *Revue des questions hist.*, juillet 1886.

Digitized by Google

ROME, LE DIRECTOIRE ET BONAPARTE

EN L'AN IV ET L'AN V

(*1796-1797*)

Le 6 germinal an IV (26 mars 1796) Bonaparte arrivait au quartier général de Nice, et prenait le commandement de l'armée d'Italie. En fort peu de temps, tous les princes italiens étaient réduits à subir de dures conditions. Le 9 floréal (28 avril) le roi de Sardaigne acceptait un armistice désastreux, et le 26 il signait un traité qui le mettait complètement à la discrétion du Directoire. Le 20 floréal (9 mai) Bonaparte imposait au duc de Parme un armistice, avec une contribution de deux millions, dix mille quintaux de blé, cinq mille d'avoine, dix-sept cents chevaux, deux mille bœufs, plus vingt tableaux au choix. Bientôt le duc de Modène dut payer sept millions cinq cent mille livres en espèces, deux millions cinq cent mille en denrées et fournitures diverses, avec vingt tableaux au choix. La cour de Naples, effrayée, demanda aussi un armistice; mais comme Bonaparte ne la tenait pas sous la main, elle esquiva une lourde contribution. Bonaparte s'en dédommagea en rançonnant le pape, qui était resté pourtant sur une stricte défensive. Ses États furent envahis, et le 3 messidor (21 juin) d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome, obtint pour Pie VI un armistice.

Le pape devait envoyer à Paris un plénipotentiaire pour négocier un traité de paix définitif, et faire réparation du meurtre de Basseville : une indemnité serait accordée à sa famille. Les Romains détenus pour délits politiques devaient être mis en liberté et leurs biens restitués. Les ports de l'État pontifical seraient ouverts aux Français, fermés à leurs ennemis. L'armée française, en évacuant Ravenne, resterait à Bologne et à Ferrare,

Digitized by Google

et Ancône lui serait livrée avec son artillerie et ses munitions : mais cette ville serait toujours gouvernée par les autorités pontificales. Le pape livrerait cent tableaux ou statues, des objets d'art et cinq cents manuscrits au choix des commissaires du Directoire. Enfin il lui fallait acquitter une contribution de vingt et un millions, dont quinze et demi en espèces, le reste en denrées, marchandises, chevaux, bœufs : cinq millions devaient être payés dans quinze jours, cinq dans un mois, le reste dans trois mois [1]. Les troupes françaises avaient le droit de passer par l'État pontifical lorsqu'elles le demanderaient.

Ces conditions étaient extrêmement dures, et cependant les révolutionnaires n'avaient point réalisé leurs menaces. Ces hommes qui, depuis six années, faisaient subir une persécution si atroce à la religion catholique, étaient animés d'une rage infernale contre son chef, et rêvaient de le traiter en évêque français. En outre, ils voulaient envahir les États du souverain italien et le détrôner ; mais le traité de Tolentino prouva qu'ils tenaient plus encore à le dépouiller de ses richesses que de sa royauté.

Bonaparte, qui ne voulait pas en finir avec la souveraineté temporelle du pape, comprit très bien que l'amour du butin était leur passion dominante, et sut habilement l'exploiter au profit de ses propres idées, avec une véritable astuce italienne, imparfaitement dissimulée par un langage révolutionnaire.

Le pape, dès le début de la révolution, avait été violemment attaqué et insulté comme chef de l'Église et comme souverain temporel. Les révolutionnaires lui avaient enlevé Avignon et le Comtat, pour y commettre les crimes les plus épouvantables. On l'avait en France brûlé en effigie, accablé d'outrages de toute sorte ; on avait cherché à exciter la révolution à Rome, et projeté une expédition contre lui. Le meurtre de Basseville, commis par quelques furieux, dans une émeute imprudemment provoquée par les rodomontades révolutionnaires, était devenu un sujet inépuisable de déclamations furibondes contre le Saint-Siège, de la part des gens qui avaient fait réellement couler des flots de sang. Pendant la campagne de 1796, la petite armée du pape était restée simplement en observation. Pie VI

[1] Les contributions qui avaient été ou qui seraient perçues dans les légations, n'étaient pas comprises dans les vingt et un millions.

Digitized by Google

avait toujours tenu à montrer qu'il n'était pas hostile à la nation française [1]. Par un article secret du traité du 4 thermidor an III avec l'Espagne, le comité de salut public l'avait reconnue médiatrice, au besoin, entre la France et le pape : et il écrivait le 10 à son négociateur Barthélemy que cet article était inutile, *parce qu'on n'était pas en guerre avec le pape* [2].

Mais Pie VI ne pouvait ni ne voulait se mettre, comme le grand-duc de Toscane, à la discrétion de la France révolutionnaire, qui voulait anéantir, non seulement son principat temporel, mais le Saint-Siège lui-même. Heureusement Bonaparte ne professait pas cette prétrophobie extravagante. Sans doute, il avait dit dans sa proclamation de Milan du 2 prairial (21 mai) : « Rétablir le Capitole, y placer avec honneur les statues des héros qui le rendirent célèbre, réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage, tel sera le fruit de vos victoires. » Mais, au lieu de fondre sur Rome, ce qui semblait tout indiqué, il conclut l'armistice du 3 messidor. Il ne voulait pas renverser le pape, mais il pouvait en outre, pour justifier son inaction, alléguer d'excellentes raisons.

Il avait trop peu de troupes à sa disposition, et chaque marche, disait-il, pendant les grandes chaleurs, lui vaudrait deux cents malades, et il écrivait au Directoire qu'il ne pourrait occuper Rome longtemps, à cause de l'été. Ces graves considérations n'auraient exercé aucune influence sur les Directeurs (Carnot excepté) s'ils s'étaient trouvés là. Habitués à sacrifier et l'intérêt de la France et la vie des hommes, pour satisfaire leur cupidité et leur prétrophobie enragée, ils auraient immédiatement lancé des troupes dans la direction de Rome, quoi qu'il en pût résulter. Du reste, tout autre général que Bonaparte, même en se rendant très bien compte des graves inconvénients de cette expédition, n'aurait pas osé infliger aux révolutionnaires une pareille déception et se serait résigné à marcher sur Rome, tout en maudissant secrètement leur fanatisme antireligieux.

[1] Cacault écrivait de Florence, le 14 thermidor an III : « ...Des ordres donnés par la cour de Rome pour que le petit bâtiment français échoué pour se sauver de la poursuite de l'ennemi, sous le feu d'une des batteries de la côte de l'État ecclésiastique, soit conservé, secouru, aidé et protégé jusqu'à une certaine hauteur, et la déclaration du pape, répétée dans cette occasion, de n'être en guerre avec aucune nation, ont beaucoup excité l'attention du public en Italie... » Archives nationales, AF III, 87.

[2] *Ibid.*, p. 61.

Digitized by Google

Bonaparte savait très bien que les vingt et un millions de l'armistice adouciraient beaucoup le désappointement des Directeurs. Il voulait obtenir un traité sur les mêmes bases, mais il prévoyait que la prétrophobie du Directoire susciterait de sérieux obstacles à la paix, et que les révolutionnaires voudraient de nouveau le lancer contre Rome. Il lui fallait bien laisser d'abord le Directoire patauger à sa fantaisie ; mais il était décidé à rester inerte, tout en feignant parfois de s'associer à ses colères, et comptait bien qu'en désespoir de cause le Directoire finirait par lui confier cette négociation.

I

Miot fut d'abord envoyé à Rome par Bonaparte pour faire exécuter les conditions très onéreuses de l'armistice. Le 9 thermidor, il écrivait de Rome que le premier quart de la rançon, s'élevant à cinq millions, venait d'être envoyé à Imola. Rome était tranquille, et les Français n'avaient à se plaindre d'aucune insulte. En même temps Miot expose ses idées au Directoire sur cette question à l'ordre du jour : « Est-il possible, est-il avantageux à la République française de républicaniser l'Italie ? » D'après lui, on ne peut donner à ce pays une liberté complète : le peuple n'est pas prêt à la recevoir, et ceux-là même qui se prétendent républicains *sont encore pleins d'idées sacerdotales et despotiques* [1].

Mais Miot n'était bon qu'à surveiller l'exécution matérielle de l'armistice. Il fallait à Rome, pour servir les projets de Bonaparte, et auprès du pape et auprès du gouvernement français, un homme à l'esprit fin et délié, en pleine communauté d'idées avec le général en chef.

Cacault fut désigné pour remplacer Miot dans cette mission si délicate. Le 17 thermidor, Miot annonce que son successeur est arrivé le 10 ; avant de revenir en Toscane, il a fait remettre en liberté par le gouvernement pontifical des détenus politiques dont Bonaparte lui a donné la liste [2].

Cacault, par sa valeur personnelle, par son caractère, par ses

[1] Archives nationales, AF III, 88.
[2] *Ibid.*, 73.

Digitized by Google

antécédents, est un personnage bien différent de Miot : la Révolution ne l'a pas métamorphosé subitement en diplomate comme tant d'autres ; c'est un homme instruit et de bonne compagnie, un diplomate de carrière qui, sous l'ancien régime, a rempli avec distinction des fonctions de second ordre. Il a cru sans doute que la Révolution, en faisant disparaître ceux qui occupaient les postes diplomatiques les plus importants, le porterait au premier rang, et il est resté dans sa diplomatie, et il lui a été très utile, et elle ne l'a pas récompensé. Il a eu beau gagné la faveur du grand duc de Toscane comme nul agent républicain n'aurait pu le faire, et le déterminer à reconnaître la république avant tous les autres princes ; il a eu beau assurer ainsi à la France une neutralité avantageuse, et donner au parti qui la gouvernait une grande satisfaction d'amour-propre, il n'a pas encore été récompensé dignement de ses services. On ne lui a pas pardonné d'avoir acquis sous l'ancien régime cette connaissance des affaires qui lui a permis d'être utile à la République. C'est assez pour lui d'avoir occupé la place qu'on aurait pu donner à un bon républicain, au lieu d'être emprisonné comme suspect. Vainement il a fait valoir ses services, inséré des tirades révolutionnaires dans ses correspondances ; il a même trop flatté ces puissants du jour, et il a perdu ses peines. C'est un homme d'expérience et d'âge ; à cinquante ans passés, bien qu'il ait fourni de nombreuses preuves d'habileté, il voit donner des postes diplomatiques importants, et qu'il occuperait très avantageusement, à des jeunes gens ignorants, à des aventuriers révolutionnaires, capables seulement de faire détester la France à l'étranger par leur insolence jacobine. Il est l'homme qu'il faut pour surveiller l'exécution de l'armistice du 3 messidor, et même conclure une paix définitive avec le pape, car, s'il n'est point religieux, il n'a pas d'impiété systématique : au fond, il trouve la prêtrophobie à la mode chez les révolutionnaires français ridicule, odieuse, et tout à fait absurde et impolitique en Italie. Sur ce point, il est secrètement d'accord avec Bonaparte, qui l'a apprécié et deviné. Comme le général en chef, il désire que l'on en finisse avec toutes ces déclamations furibondes ; il trouve aussi que la France se met dans l'Italie du nord trop d'affaires sur les bras, pour essayer encore de révolutionner et de s'annexer indirectement les états pontificaux, ce qui conduirait fatalement à la conquête dangereuse de Naples et de la Sicile. Il va

Digitized by Google

employer toute son habileté à détourner le Directoire de suivre à l'égard du Saint-Siège la politique jacobine, mais en faisant dans la forme de fréquentes concessions à sa violente prêtrophobie, parfois même en feignant de s'y associer.

Ainsi, avant l'armistice, dans une dépêche de Gênes du 18 prairial, il communique au gouvernement français ses vues sur l'Italie, et l'engage à rendre à Bologne « son ancien état de république. » En outre, « l'on ne doit pas perdre de vue la conquête de l'état ecclésiastique : en cas de mort du pape, nous devons nous opposer à la tenue d'un conclave, et pour élire un pape, il faut exiger une renonciation formelle à toute autorité temporelle et territoriale. » Ceci paraît très catégorique, et, cependant, demander au Directoire d'attendre la mort d'un pontife très âgé, mais qui pourrait bien cependant voir le Directoire s'effondrer avant de mourir, c'est en réalité lui demander beaucoup. Cacault aime à procéder ainsi.

Il désire qu'on s'empare des grands fiefs, des grandes abbayes, des domaines du Saint Père, et qu'on se les fasse céder complètement. « Voilà le moyen efficace de tirer de Rome cent à deux cents millions. » Il faut agir de même avec Naples, qui possède fort peu de numéraire : on pourrait lui prendre deux cents millions en domaines et en abbayes [1].

Il invite le Directoire à tirer beaucoup d'argent de l'Italie, mais non à s'y établir. Il écrit encore de Gênes, le 2 messidor : « L'armée française est en Italie, comme l'armée d'Alexandre au milieu des Perses. » Il faut absolument la renforcer, car « il faut tenir l'Italie assujettie, et lui donner peu à peu la liberté : *mais toujours sous l'autorité de l'armée* [2]. »

Cacault, alors à Gênes, désirait vivement être envoyé à Rome; le 9 messidor, il rappelle au Directoire qu'il a toujours le cachet de la légation de Rome, et lui demande de l'y envoyer s'il ne lui a pas destiné une autre mission. Dans cette lettre, il flatte d'abord la manie du Directoire en déclamant contre le clergé, « notre plus cruel ennemi, » et l'invitant à se défier de ses caresses ; « s'il était possible, en commençant par Rome, de s'emparer des livres de l'Inquisition, cette mesure serait excellente pour détromper

[1] Archives nat., AF III, 65.
[2] Archives nat., AF III, 7.

Digitized by Google

le peuple.[1] » Cependant il termine sa lettre en déclarant qu'il serait imprudent de frapper d'abord sur la religion, et qu'il faut s'assurer la confiance du peuple.

Mais il a préparé d'avance avec Bonaparte son plan de conduite pour sa mission. A peine arrivé à Rome, il sut s'y faire une situation très bonne pour l'agent d'un gouvernement persécuteur et spoliateur, qui venait surveiller le paiement d'une rançon exorbitante ; il agissait loyalement, et, chargé de traiter avec des gens d'église, il ne se croyait pas obligé de se conduire en goujat. Le 12, il écrit que les premiers cinq millions de la contribution sont expédiés à Imola, et il se plaint tout de suite des frais inutiles que font les agents français. Il a été présenté au Saint Père par M. Azara, l'ambassadeur d'Espagne ; à la même audience Miot a pris congé du pape. Tout s'est passé à merveille. « Le pape, à l'âge de quatre-vingts ans, est comme un homme de soixante ans. » Il s'est levé, s'est avancé pour recevoir Cacault ; « son accueil et son entretien ont été familiers et aisés, pleins de bonhomie». Cacault est enchanté ; il expose ses plans pour l'avenir. « A la conclusion de la paix, il faudra avoir soin de stipuler que les *envoyés de France seront reçus comme ils l'étaient autrefois*, et non pas comme les envoyés protestants qu'on tolère, mais qu'on ne reconnaît pas publiquement[2]. »

Cacault a tout à fait des idées d'ancien régime sur les rapports du gouvernement français avec le pape, et Bonaparte les encourage secrètement. Et les directeurs, par vanité de parvenus, malgré la séparation absolue de l'Église et de l'État établie par la Constitution de l'an III, sont partisans de ce système.

Bien plus, ils veulent directement intervenir dans les questions religieuses : la Constitution de l'an III condamne absolument le système de la Constitution civile ; eh bien ! ils exigent pour faire la paix que le pape rétracte sa condamnation de la Constitution civile ; ce n'est point par zèle pour l'Église constitutionnelle : ils ne croient pas à ses doctrines, et ne cherchent même pas, comme les révolutionnaires de 1791 et de 1792, à la soutenir par politique. Ils lui font au contraire subir toute

[1] Cacault affecte de suivre la mode du jour : les révolutionnaires demandent alors au Directoire d'abolir l'Inquisition romaine, qu'ils assimilent complètement à l'ancienne Inquisition espagnole.

[2] Archives, AF III, 71.

Digitized by Google

espèce de tracasseries : ils lui interdisent d'avoir des évêques, ils lui imputent à crime d'écrire au pape, et l'accusent d'immoralité parce qu'elle maintient le célibat ecclésiastique [1]. Mais Pie VI a résisté à la révolution et lui a fait subir un grand échec ; sans doute, parmi les zélateurs de cette Constitution civile, qu'ils voudraient venger maintenant, les directeurs ont compté beaucoup d'ennemis, et ils en ont même fait guillotiner un certain nombre ; mais peu importe : personne au monde, un pape surtout, ne doit condamner une institution quelconque fabriquée par la révolution ; et quand bien même la révolution l'aurait brisée ensuite avec fureur, il doit en faire amende honorable. Il faut donc que le pape fasse une de ces honteuses palinodies, qui coûtent si peu aux révolutionnaires lorsqu'elles leur sont conseillées par l'intérêt ou par la peur.

Cette prétention était absurde, odieuse, et contraire à l'esprit comme au texte de la Constitution de l'an III. D'après cette Constitution, d'après les principes proclamés alors par les révolutionnaires, le Directoire ne traitait et ne pouvait traiter avec le pape qu'en le considérant comme un souverain italien. Mais le pape, disait-on tout bas dans cette négociation inconstitutionnelle, continuerait à faire la guerre à la France, s'il n'enjoignait pas aux catholiques de tenir pour non avenus les brefs qui ont condamné certains actes de la révolution.

On répondait aisément que le pape était à la fois souverain spirituel et souverain temporel, que la Constitution de l'an III affectait d'ignorer l'existence d'aucune religion, et que par conséquent, la demande du retrait des brefs n'avait rien à faire avec le traité à conclure avec un souverain temporel, puisqu'elle s'adressait au chef d'une religion avec laquelle constitutionnellement il n'était pas permis d'entrer en négociation ni de faire aucun traité. Si la Constitution de 1791 avait encore régi la France, cette demande n'aurait pu être admise davantage, et le gouvernement français aurait été moins absurde en la présentant. Mais tout en France avait été bouleversé depuis cette

[1] Voir le très curieux arrêté par lequel le Directoire ferme l'église Saint-Louis, de Versailles, interdit aux constitutionnels de procéder à l'élection d'un évêque, et traduit en justice ceux qui ont convoqué les fidèles à cette élection. *Journal des Débats et Décrets*, ventôse an IV, p. 122.

Digitized by Google

époque. Le Directoire, venant après trois ou quatre changements radicaux de gouvernement, ne pouvait demander réparation des prétendues injures faites à la monarchie constitutionnelle détruite le 10 août 1792. La Constitution de 1795 était très différente de celle de 1791, et suivait à l'égard des religions un système absolument contraire ; l'Église constitutionnelle était abolie comme institution d'État et tracassée par le pouvoir ; et l'on venait demander au pape de retirer la condamnation portée contre un système anéanti complètement ! Il fallait qu'il rétractât toute attaque à la Constitution civile, maintenant réprouvée, parce qu'il avait ainsi attaqué la Constitution de 1791 ! Mais ceux-là mêmes qui exigeaient impérieusement cette rétractation, venaient de faire voter que les gens assez audacieux pour réclamer cette Constitution de 1791 seraient punis de mort (loi du 27 germinal an IV). Ainsi les révolutionnaires, avec leur manie de s'occuper des questions religieuses, ne pouvaient point ne pas aboutir à une absurdité et à une haute bouffonnerie !

Mais, disaient les Directeurs, le pape, en réprouvant la Constitution civile, a condamné la révolution en général, son principe même ; les catholiques se croient obligés de repousser tout gouvernement révolutionnaire et de travailler au retour de la royauté. On leur répondait que la question était essentiellement religieuse ; et d'ailleurs que n'accordaient-ils la véritable liberté du culte aux catholiques ? Ils porteraient ainsi au royalisme un coup très sensible, car bien des gens ne voyaient dans le retour de Louis XVIII que le seul moyen possible de faire cesser la persécution religieuse. Le Directoire et ses amis auraient dû prouver aux croyants, par leurs actes, que la république n'était pas indissolublement liée à la persécution religieuse ; mais ils n'en avaient garde. Ils étaient tous abêtis par le fanatisme antireligieux et la longue habitude de la persécution.

Il ne faut pas oublier que le pape avait simplement condamné la Constitution civile, et constamment déclaré qu'il ne voulait nullement s'immiscer dans les discussions de l'Assemblée sur la Constitution politique de la France.

En agissant ainsi, le Directoire, loin de favoriser les Constitutionnels, leur jouait le plus mauvais tour possible. Depuis 1791 ils n'avaient cessé de crier par dessus les toits que les brefs du

Digitized by Google

pape étaient faux. Ils allaient être convaincus d'avoir, pendant cette longue lutte religieuse, soit en chaire, soit dans leurs écrits, entassé systématiquement imposture sur imposture, dans un intérêt d'argent et d'ambition. Leur Église déjà si ruinée allait succomber devant la risée et le mépris universels. D'ailleurs, en réclamant simplement contre les brefs, le Directoire ne garantissait-il pas leur authenticité à la France entière ? Cette prétention du Directoire ne pouvait être tenue absolument secrète, et déjà elle avait nui aux Constitutionnels : que serait-ce si elle devenait officielle, et si, devant l'obstination du Directoire, le pape publiait le traité qui lui avait été proposé ? Les Constitutionnels étaient couverts de honte, démasqués, et leurs amis étaient forcés de convenir qu'ils n'avaient jamais cessé de mentir impudemment.

Probablement le Directoire, très hostile au christianisme en général, et persécuteur des deux Églises, n'avait exigé le retrait des brefs que pour les couvrir de honte toutes deux à la fois, en forçant l'Église catholique à reconnaître qu'à l'égard de la Révolution sa conduite avait toujours été injuste et déloyale, et en démontrant que les Constitutionnels depuis 1791 ne cessaient de s'appuyer sur une odieuse imposture [1]. Il espérait ainsi assurer le triomphe définitif de sa philosophie.

Néanmoins Pie VI, pour montrer au Directoire qu'il ne l'assimilait nullement aux Constituants, auteurs du schisme, et dans l'espoir de l'amener ainsi à mieux traiter la religion, fit un bref ou plutôt un projet de bref adressé aux catholiques de France. Ce bref les exhorte à la paix, leur rappelle les principes de l'Église sur la soumission au pouvoir de fait. Il insinue que la liberté religieuse pourrait bien leur être accordée en échange de cette soumission passive aux gouvernants actuels. « Elle les portera à chérir et à protéger votre culte, en laissant observer les préceptes de l'Évangile et les règles de la discipline ecclésiastique. » Ce bref est uniquement destiné à adoucir les esprits, car il se borne à rappeler des principes généraux très connus, et ne touche, même de loin, à aucune des questions scabreuses qui passionnaient alors les Français.

[1] Sans doute tous les révolutionnaires s'étaient associés à cette imposture, mais ils n'en tiraient aucun profit personnel à la différence du clergé assermenté.

Digitized by Google

Quelques exemplaires du bref furent remis au ministre des relations extérieures par M. Azara. M. Pierachi, envoyé par le pape en France pour négocier la paix, en avait emporté aussi. Mais à peine était-il arrivé à Paris que le Directoire lui demanda s'il était investi de pouvoirs illimités, s'il pouvait concéder tout de suite le retrait des brefs. Il répondit qu'il n'était pas autorisé à traiter les questions religieuses, et le Directoire lui ordonna de repartir au bout de vingt-quatre heures [1], sans tenir le moindre compte de ce projet de bref par lequel Pie VI enjoignait aux catholiques persécutés par lui de reconnaître son autorité. Le Directoire le laissa imprimer sans le publier officiellement, afin de jeter le trouble dans les esprits ; et il y réussit jusqu'à un certain point, car on l'interpréta de la manière la plus fantaisiste.

Une dépêche de Cacault du 16 thermidor nous apprend qu'il a envoyé à cette date le bref en question, qui ne paraît pas du reste l'avoir beaucoup préoccupé. Il est inquiet des menées jacobines : certains agitateurs lui offrent de faire une révolution à Rome. Il y a eu une espèce de conspiration pour s'emparer du château Saint-Ange. Dix ou douze individus ont été arrêtés, mais ils sont à présent relâchés (probablement grâce à l'intervention française sur laquelle ces conspirateurs avaient bien compté). On n'a gardé en prison qu'une Mme Labrousse, dont la tête est trop égarée pour qu'on puisse la ramener en France [2].

Cacault est surtout préoccupé de l'attitude de la cour de Naples. Les intrigues du Directoire avaient fait à cette cour une

[1] « 27 thermidor an IV. Le Directoire exécutif, vu les deux notes remises au ministre des relations extérieures par MM. del Campo, ambassadeur d'Espagne, et Pierachi, envoyé par le pape pour négocier sa paix avec la République, desquelles il résulte, ainsi que des déclarations verbales faites par ce dernier, qu'il n'a pas de pouvoirs suffisants à l'effet *de traiter pour la réparation de tous les griefs de la République*, arrête que toutes les conférences avec M. Pierachi, envoyé du pape Pie VI, sont rompues, et qu'il se retirera sans délai, avec M. Evangelisti, son secrétaire de légation. Le ministre des relations extérieures est chargé de lui notifier le présent arrêté, qui ne sera point imprimé. Archives nat., AF III, 176.

[2] Thouin, commissaire français à Rome, écrit le 13 fructidor que cette citoyenne est une visionnaire bien connue pour ses relations avec Dom Gerle. Elle est assez bien traitée au château Saint-Ange : à l'entendre, « elle ne doit rentrer en France qu'en l'année 1800 : ainsi le veut la volonté divine, qui, suivant les apparences, la destine à de grandes choses. » Arch. nat., AF III, 77.

Digitized by Google

situation singulière. A ce moment Rome est mécontente du roi de Naples. Cacault insiste beaucoup sur ce point. Ce mécontentement pouvait quelquefois être exagéré à dessein en présence des Français, mais il devait exister réellement. L'état romain avait jusqu'alors servi de tampon entre le royaume de Naples et les Français installés dans la Haute-Italie. Les Napolitains craignaient que les Français ne prissent trop de pied dans l'État romain, ce qui pourrait un jour les contraindre à jouer le tout pour le tout : et ils avaient deviné juste !

La cour de Rome craignait, de son côté, que des imprudences de la cour de Naples ne fussent perfidement exploitées par les Français, et que son territoire ne devînt le théâtre de la guerre entre Naples et le Directoire; et ce serait encore le moindre danger, car le Directoire profiterait de l'occasion pour lui chercher une mauvaise querelle, envahir tout l'État romain et le garder comme conquête.

Le gouvernement napolitain, comme beaucoup d'autres, était parfois tenté de pêcher en eau trouble [1]; il reprenait d'anciennes prétentions sur Bénévent et Ponte Corvo, et l'on craignait à Rome que le Directoire ne satisfît ses haines et ses convoitises sur l'État romain, en abandonnant au roi de Naples, pour prix de sa complicité, un lambeau du territoire pontifical, sauf à le lui reprendre bientôt.

Cacault éprouve aussi quelques inquiétudes sur le paiement du second terme de la contribution, car il faut, avant tout, de l'argent au Directoire. Aussi a-t-il soin d'annoncer, le 24, qu'on a déjà recueilli un million sur les cinq du second terme.

II

Par l'armistice du 4 messidor, la France avait exigé la cession de nombreux objets d'art. Des commissaires venaient enlever les objets désignés ou faire leur choix. Cette spoliation mécontentait vivement les Italiens; le peuple en était aussi irrité que

[1] Le gouvernement français l'y avait excité ; il avait pour système d'allumer les convoitises des princes voisins contre l'Etat pontifical. Déjà en 1795, ses agents avaient pour plan de pousser le roi de Naples à revendiquer Bénévent, Ponte Corvo et Terracine, les ducs de Parme et de Modène, et la république de Venise à s'associer au partage de l'Etat pontifical. Lettre de Cacault, 25 thermidor an III. Archives, AF III, 87.

Digitized by Google

les classes élevées, et il savait moins qu'elles retenir sa colère[1]. A Rome, les commissaires français exécutaient leur mission avec l'arrogance habituelle aux révolutionnaires ; aussi, le bruit ayant couru d'une défaite de l'armée française, la foule attroupée se mit à huer et siffler les commissaires à la villa Medici, et le lendemain, près la place S. Andrea della Valle, ils furent poursuivis et hués par une multitude de Romains. On craignait que l'enlèvement des statues et des objets d'art ne fût très difficile. Le même jour deux matelots français furent insultés à Civita-Vecchia. Naturellement les révolutionnaires français s'empressèrent d'exploiter ces événements, et Bonaparte écrivit à Cacault une lettre fulminante. La cour de Rome, très effrayée, donna, c'est Cacault qui le dit, de fortes satisfactions, car elle arrêta certains perturbateurs et les envoya aux galères de Civita-Vecchia[2].

Ce faux bruit avait déterminé le cardinal Mattei, vice-légat de Ferrare, à faire une tentative pour remettre cette ville sous l'autorité du pape. Bonaparte entra dans une grande colère et fit des menaces terribles. Mais, pour les réaliser, il fallait faire la guerre et à Rome et à Naples, et il n'avait pas assez de troupes. Et d'ailleurs, s'il faisait cette guerre, qui lui souriait peu au point de vue politique, il fallait renoncer au paiement de la contribution, qui importait singulièrement aux finances de l'armée d'Italie. Bonaparte se livra donc à une colère bruyante, mais se garda bien de réaliser ses menaces, afin d'encaisser. C'est ainsi qu'on procédera toujours avec le pape, qu'il s'agisse de l'exécution de l'armistice ou de celle du traité de Tolentino.

Bonaparte et le Directoire se posent alors en protecteurs de l'État pontifical contre Naples. La situation est à la fois étrange et comique. Cacault trouve que la force des choses mène à une alliance avec l'État pontifical. Bonaparte lui a écrit le 24 thermidor de Brescia, que si Naples viole le territoire romain, il enverra

[1] Lachièze, consul à Gênes, écrit le 19 thermidor que ces exigences excitent contre nous l'aversion des Italiens. « Nous sommes entrés chez eux en conquérants et en maîtres, nous les dépouillons de leur or, et des monuments des arts, et ce qui les révolte encore plus; ils sont encore en proie aux concussions de nos agents militaires : *haïssant donc nos personnes, ils ne sont pas portés à admettre nos principes.* » Le peuple de Rome est très mécontent de l'enlèvement des tableaux, surtout des statues. Archives nat., AF III, 65.

[2] Ils n'en sortirent que sur la demande réitérée des commissaires, qui déclarèrent que la satisfaction avait été suffisante. Baldassari, *Histoire de la captivité de Pie VI.*

Digitized by Google

une division pour le défendre, et le 29 Cacault prévient Acton qu'il a fait partir dix-huit mille hommes dans la direction de Bologne. Le 2 fructidor, Cacault annonce au Directoire que le cardinal Zelada, de la part du pape, lui a exprimé sa satisfaction des procédés de Bonaparte, qui a promis de défendre l'État romain contre Naples.

Bonaparte, tout en donnant cette assurance, paraît tout à fait en fureur contre le cardinal Mattei. Le pape repousse les Napolitains et leur intervention compromettante, de peur que les Français ne l'exploitent contre lui afin de le dépouiller, et les Français se trouvent affecter un zèle extraordinaire pour l'intégrité de l'État pontifical, afin d'empêcher les Napolitains de les attaquer à l'improviste, et de pouvoir eux, lorsqu'ils seront prêts, tomber plus commodément sur les Napolitains.

Aussi Cacault proteste, avec un zèle amusant, contre une violation du territoire pontifical à Ponte Corvo. Avant l'armistice avec le pape il insinuait au roi de Naples, de la part du Directoire, d'envahir les États du Saint-Siège [1]. Si plus tard on s'empare de l'État romain, on compte bien réclamer cette enclave, et on ne l'oubliera pas quand on organisera la fameuse république romaine. Pour l'instant le Directoire trouve le pouvoir temporel du pape trop restreint, et le pape trop timide à faire valoir ses droits. Le roi de Naples soutient qu'il exécutera toute condition d'armistice, et qu'il n'entrera pas dans l'État pontifical tant que des troupes étrangères n'y entreront pas en ennemies. Quant à Ponte Corvo, il prétend avoir le droit d'y mettre des troupes, par conséquent il n'a blessé aucun armistice. Il reçoit de vifs reproches des Français, qu'on peut dire dans cette circonstance devenus presque plus papistes que le pape.

Le gouvernement pontifical exécutait loyalement l'armistice. On fondait des lingots pour le second terme de la rançon ; un commissaire venait d'arriver à Livourne pour recevoir les objets

[1] Le 22 fructidor an III, Cacault, chargé par le gouvernement français d'essayer une négociation avec Naples, écrivait à d'Azara qu'on avait perdu de bonnes occasions. Ainsi « qui empêche Naples, en gardant la neutralité avec nous, d'employer son armée, excellente pour cette seule opération, à reprendre tout ce qui fut *usurpé* sur ce royaume par l'Église ? L'Europe était occupée, le pape est sans défense : nous ne prendrions pas son parti. » Et l'on affecte maintenant un grand zèle pour ce terrain *usurpé*, et plus tard la république romaine accusera le roi de Naples de vouloir l'usurper ! Arch. nat., AF III, 87.

Digitized by Google

en nature montant à quatre millions cinq cent mille livres ; le 8 fructidor les commissaires français annoncent que deux convois d'objets d'art seront expédiés en France par le col de Tende. Deux millions allaient être envoyés à Imola.

Mais les négociations en vue d'un traité de paix étaient rendues inutiles par la stupide obstination du Directoire à exiger la rétractation des brefs contre la constitution civile. Salicetti et Garrau étaient chargés de conclure à Florence avec l'ambassadeur du pape un traité que cette étrange prétention rendait impossible. Cacault était un négociateur bien plus habile, mais il eût certainement échoué comme eux, et au fond du cœur il devait se féliciter de n'avoir pas à formuler cette absurde demande. A Rome on examinait, comme toujours, les propositions les plus dérisoires avant de les rejeter. Cacault instruisait le Directoire de ce qu'il pouvait recueillir sur les dispositions du Saint-Siège. Ainsi, le 9 fructidor, il parle discrètement des conférences avec M. Pierachi, dans lesquelles on a proposé que le pape retire les brefs et bulles qui déplaisent au gouvernement français ; « mais ni lui, ni l'ambassadeur d'Espagne n'ont eu le courage de signer cette *première* condition. » Il prétend que le général des Dominicains et d'autres docteurs ont soutenu qu'on pouvait retirer ces brefs sans violer les canons. Ceci est difficile à croire, mais il est probable que certains docteurs, affolés par la peur, avaient proposé une réponse ambiguë, qui pourrait être interprêtée comme un désaveu des brefs, et qui pourtant ne contenait aucune rétractation formelle. Mais Pie VI avait trop le sentiment de sa dignité et de ses devoirs, pour s'abaisser à un semblable expédient qui aurait entraîné certainement les conséquences les plus regrettables. D'ailleurs tout faisait présumer que le Directoire n'accepterait pas une réponse ambiguë à sa demande.

Le pape avait convoqué une congrégation pour examiner le traité proposé. Le 13 fructidor, Cacault annonce qu'elle a délibéré sur la demande de rétractation et sur l'incident du renvoi de Paris de M. Pierachi. Sa dépêche est ainsi résumée dans les bureaux du Directoire.

« Elle a décidé qu'en conscience le pape ne pouvait signer le premier article sans quelques restrictions pour la conservation de la foi,

Digitized by Google

et que l'on *envoyerait* (sic) un nouveau ministre plénipotentiaire au lieu indiqué, pour suivre la négociation de la paix, et M. Azara accompagnera ce nouveau ministre.

« Le pape, qui pleure, n'a pu céder ni à l'avis des théologiens espagnols de la Minerve, ni aux raisons de M. d'Azara et du citoyen Cacault, qui lui ont représenté qu'il ne s'agissait dans l'article que du temporel [1]. »

On n'hésite point à accomplir l'armistice ; on a donné des ordres pour acheter mille bœufs sur la demande du général, et on les livrera à Imola [2]

Aussi Cacault écrit que Bonaparte ne forme plus de doutes sur l'exécution de l'armistice. Les cinq millions du second tiers sont en marche, Cacault a soin d'en prévenir le Directoire qui les attend avec une impatience fiévreuse. Mais la demande de rétractation des brefs va faire tout manquer ; Cacault en comprend très bien l'absurdité, et le laisse aisément deviner dans la longue lettre qu'il adresse le 16 aux commissaires envoyés à Florence ; ils l'ont ainsi résumée :

« Le citoyen Cacault mande que le pape et son conseil de cardinaux jugent que le retrait des brefs concernant la France depuis la révolution, serait une renonciation formelle au dogme, à la doctrine de l'Église, à l'infaillibilité du souverain pontife ; que l'on soutient à Rome que le pape a toujours expliqué, dans ses brefs même, qu'il n'entendait rien condamner de ce qui a rapport au temporel, mais seulement répondre, selon son devoir de pontife, aux questions à lui adressées par les évêques de France ; que quant à ce qu'il a avancé à l'égard de la monarchie, la rétractation en est faite puisqu'il a reconnu la république. »

« *En envisageant les brefs comme des hostilités, elles sont du même genre que les manifestes des rois dont on n'a pas demandé la rétractation.*

« *Les Romains paraissent disposés à tout céder, hormis ce qui*

[1] C'est ce qu'on avait dit lorsqu'il s'était agi de condamner la Constitution civile ; et on l'aurait encore répété quand bien même le Directoire eût demandé au pape de sanctionner le divorce et le mariage des prêtres. Les cardinaux présents à cette congrégation étaient, paraît-il, Busca, Albani, Caraffa, Zelada, Antonelli, Gerdil, Doria, Antici, Roverella, Somaglia, Altieri, Coradini, avec Mgr di Pietro, secrétaire. Ils furent presque tous, dans la suite, persécutés très violemment par le Directoire.

[2] Arch. nat., AF III, 77.

Digitized by Google

intéresse leur croyance. Cette sorte de fanatisme est soutenue par la crainte de voir l'empereur, le roi le Naples accuser le Sacré Collège de s'en séparer.

« Le citoyen Cacault pense que l'expulsion du pape de la ville de Rome pouvait se faire aisément dans la première impulsion de la guerre, *mais que c'est difficile à opérer maintenant avec justice après le traité d'armistice qui s'exécute.* Il serait d'avis de mépriser les brefs comme les *aboiements de l'erreur attaquée et vaincue.* »

Cacault a l'habitude de jeter de temps en temps aux prêtrophobes quelques os à ronger. En outre il affecte d'aboyer avec eux contre le pape, mais il finit toujours par les inviter à ne pas s'emparer de Rome. « Ma théologie, dit le citoyen Cacault, c'est d'user de notre prédominance pour obtenir sur le Pape la même autorité de fait que le Grand Seigneur a sur le patriarche de Constantinople que les Turcs n'ont pas cherché à convertir. »

Cette déclaration vaut de l'or. Il veut très probablement détourner le Directoire de persévérer dans la mauvaise voie où s'il est engagé, et ne donne pas sa véritable opinion. Mais il croit sans doute qu'il est nécessaire de présenter à ce gouvernement persécuteur, qui peut très bien s'écrouler demain, des raisons de ce genre, pour l'empêcher de faire immédiatement de graves sottises, qu'il serait ensuite bien difficile de réparer [1].

Le 20 fructidor, Cacault est forcé de mander « que le pape semble décidé à tout souffrir plutôt que de retirer les brefs. »

Pie VI avait envoyé à Florence Mgr Galeppi comme plénipotentiaire. Garrau et Salicetti s'y rendirent de leur côté et renouvelèrent avec lui la comédie qui avait été jouée à Paris avec M. Pierachi. Ils lui déclarèrent qu'il n'avait qu'à signer les articles proposés ou à les repousser sans discussion. Le Directoire leur en avait donné l'ordre formel par un arrêté du 27 thermidor, pris immédiatement après celui qui renvoyait M. Pierachi.

« Le ministre des relations extérieures fera passer sans délai aux citoyens Garrau et Salicetti les conditions expresses auxquelles il consent à traiter avec le pape, avec un arrêté portant des pouvoirs

[1] Archives nat., AF III, 77. Dans la même intention, Cacault ajoute que le nonce du pape a été traité à Vienne *comme un nègre* par M. de Thugut au sujet de l'armistice, et que l'empereur est irrité, et reproche au pape de fournir aux ennemis de l'Église les moyens de faire la guerre.

Digitized by Google

spéciaux à cet effet [1]. Ils en instruiront sur le champ le pape et l'inviteront à envoyer sans délai un ministre plénipotentiaire pour traiter sur les griefs de toute espèce que la République a à lui reprocher. Le traité, signé dans les termes prescrits par le Directoire, sera présenté au pape pour être par lui ratifié; renvoyé ensuite au Directoire qui le présentera à la ratification du Corps législatif pour les articles patents, et l'approuvera pour les articles secrets. Elles *(sic)* notifieront à Sa Sainteté, que dans le cas où elle se refuserait à donner ses pleins pouvoirs, ou à ratifier le traité dans les quatre décades, le Directoire prendra les mesures convenables aux circonstances. Le présent arrêté ne sera point imprimé [2]. »

Naturellement Mgr Galeppi répondit que, devant une telle exigence, il ne pouvait donner immédiatement ni consentement ni refus. Les commissaires lui accordèrent six jours pour en référer au pape, malgré le texte formel de leurs instructions qui leur prescrivait de rompre si le ministre du pape ne signait pas tout de suite le traité proposé. Mais Garrau et Salicetti ont mandé qu'ils avaient agi ainsi « de peur que trop de rigueur n'eut l'air d'une rupture, et que le pape ne fît arrêter les cinq millions partis de Rome [3]. »

Ce trait est vraiment admirable ! Les commissaires donnent la clef de la singulière conduite que le Directoire a toujours tenue à l'égard du pape. D'abord, il affecte avec beaucoup d'hypocrisie de désirer la paix ; il compte sur la terreur qu'il inspire pour faire accepter des conditions odieuses, absurdes, qu'il n'est même pas en état d'imposer en cas de refus. Il espère que le pape, affolé par la peur, n'envisagera pas la situation avec sang-froid et ne verra pas que son adversaire a un endroit vulnérable. Cette manière de procéder a réussi généralement avec les souverains laïques ; il faut avoir affaire à un pape et traiter avec lui une question où la conscience est engagée, pour que ce beau plan échoue, au grand étonnement du Directoire et de sa clique. Alors ces matamores se trouvent pris à leur propre

[1] Cet arrêté est du 1er fructidor : il autorise Garrau et Salicetti à traiter avec Pie VI « pour la réparation des griefs de toute espèce que la République a à lui reprocher, » et à signer le traité avec son ministre « en se conformant textuellement aux articles que le Directoire lui envoie... » Archives, *ibid.*

[2] Archives nat., AF III, X, 176.

[3] Archives nat., AF III, 77.

Digitized by Google

piège ; tout en affectant un air fanfaron, ils sont inquiets, et se disent qu'ils ont peut-être fait une maladresse en forçant le pape à jouer le tout pour le tout. Ils continuent à faire des menaces furieuses, mais ils ne sont guère pressés de les exécuter. Bientôt on les verra faire demander sous main à leur faible adversaire cette paix qui paraissait d'abord ne dépendre que de leur bon plaisir !

Mgr Galeppi prit les derniers ordres du Saint Père, et refusa le traité. Garrau et Salicetti, dans une dépêche du quatrième jour complémentaire, annoncent que le pape a réuni une congrégation de cardinaux « dont l'ultimatum a été que le Saint Père ne peut pas consentir aux conditions exigées par le gouvernement français, parce que différents articles sont destructifs de la religion, d'autres contraires à la souveraineté du Saint-Siège dans ses États, et enfin parce qu'ils ne lui permettent plus d'avoir pour les puissances qui sont en guerre avec la République française les égards et les ménagements qui leur sont dus. Mgr Galeppi dit qu'il a porté au pape les soixante-cinq articles proposés par le Directoire, mais que, d'après l'avis du Sacré Collège, Sa Sainteté déclare que *ni la religion ni la bonne foi* ne lui permettent de les accepter, et *qu'elle serait obligée de s'y refuser au péril même de sa vie.* »

Les commissaires sont assez naïvement surpris [1] de voir que d'Azara a signé cette réponse avec Mgr Galeppi. Ils ne l'ont pas reconnu comme chargé d'affaires du pape, et ont déclaré qu'ils regardaient comme sans réponse la note du 22 fructidor faisant connaître les conditions du Directoire. Mais Mgr Galeppi renouvela le refus. Ainsi se trouve terminée « la pénible mission des commissaires. » Ils avaient le droit de la qualifier ainsi ; bien qu'ils fussent peu scrupuleux, ils ne pouvaient pas ne pas sentir que le gouvernement dont ils étaient les agents agissait de la manière la plus inepte et la plus vile.

Mais le désir d'infliger à Pie VI une grande avanie et de porter un coup funeste à la religion dominait exclusivement les Directeurs.

Les commissaires prétendent alors que le Directoire « doit

[1] Il était tout naturel que d'Azara ne voulût pas fournir au Directoire de nouveaux moyens de peser sur les pays catholiques. L'Espagne était déjà beaucoup trop sous sa dépendance, et le peuple s'en plaignait.

Digitized by Google

profiter de la situation où l'armée d'Italie se trouve, pour renverser à jamais le colosse du fanatisme, dans la personne du pape. »

Mais le Directoire n'est pas seulement prêtrophobe, il est surtout pirate, et il gagnera plus à rançonner l'idole du fanatisme qu'à la renverser. D'ailleurs, pourrait-il si aisément la renverser? L'armée n'est pas nombreuse, et Bonaparte, pour diverses considérations, tant politiques que personnelles, ne se soucie pas d'attaquer Rome et Naples.

Les commissaires déclarent avoir remis à Mgr Galeppi, le 23 fructidor : 1° un traité de paix en vingt et un articles ; 2° un traité portant des conditions secrètes en huit articles, plus un traité de commerce et de navigation en vingt-sept articles, et une convention sur la juridiction des consuls en huit articles.

Le Directoire exigeait du pape, outre les millions de l'armistice, trois cent mille livres par mois jusqu'à la conclusion de la paix avec l'empereur et le roi de Naples ; cinq cent mille pour les héritiers de Basseville dont le meurtre était qualifié d'assassinat ; encore d'autres indemnités pour des Français qu'on prétendait avoir été lésés.

Le pape devait céder Bologne, Ferrare, les duchés de Castro et de Bénévent, les comtés de Ronciglione et de Ponte-Corvo. (On voulait évidemment trafiquer de Bénévent et de Ponte-Corvo avec le roi de Naples [1].) Le Directoire tiendrait garnison à Ancône et à Civita-Vecchia pendant la guerre actuelle, et celles qui pourraient avoir lieu par la suite.

En outre le pape devait se faire l'humble vassal du Directoire, en s'engageant à regarder tous les ennemis de la France comme ses ennemis déclarés, tant pour la guerre actuelle que pour toute autre qui surviendrait ensuite. Il accordait des privilèges exorbitants à tous les agents français, depuis l'ambassadeur jusqu'au vice-consul, sur tous ceux qui se trouveraient dans leurs maisons, quand bien même ils ne dépendraient pas de ces agents. Leurs maisons devaient être une citadelle, un refuge assuré pour tous les perturbateurs, émeutiers, assassins qui chercheraient à renverser le gouvernement pontifical.

[1] Et lui faire peur en envoyant des soldats français et des agents révolutionnaires dans ces enclaves.

Digitized by Google

En outre, le Directoire s'immisçait dans le régime intérieur de ce gouvernement ; l'inquisition était supprimée, la liberté des cultes établie telle que l'entendaient ces persécuteurs souillés de sang qui se cramponnaient avec fureur, malgré la Constitution, aux lois condamnant à mort le clergé français tout entier. Cette prétendue liberté dont le Directoire se serait fait le protecteur, aurait été pour lui un prétexte d'intervention continuelle et de vexations audacieuses contre les catholiques, et enfin d'occupation définitive.

Il exigeait le retrait formel des fameux brefs en ces termes :

« Sa Sainteté reconnaît avec le plus vif regret que des ennemis communs ont abusé de sa confiance et surpris sa religion, pour expédier, publier, et répandre en son nom plusieurs actes dont le principe et les effets sont contraires à ses véritables intentions et aux droits des nations. En conséquence, Sa Sainteté désapprouve, révoque et annule les bulles, rescrits, brefs, mandements apostoliques, monitoires, instructions pastorales, et en général tout écrit émané du Saint-Siège ou d'une autorité quelconque soumise au Saint-Siège depuis 1789 jusqu'à ce jour [1]. »

L'article proposé à M. Pierachi portait seulement : « Le pape désapprouvera, révoquera, annulera, toutes bulles, tous les brefs, monitoires, rescrits et décrets apostoliques émanés du Saint-Siège concernant les affaires de France, depuis 1789 jusqu'à ce jour. » Ainsi le Directoire, depuis le renvoi de M. Pierachi, avait singulièrement aggravé ses exigences. Non seulement il demandait en plus une rétractation humiliante dans la forme, mais il prétendait imposer au Saint-Siège une théologie de sa façon, en lui faisant proclamer que le *principe* et les effets de ses actes étaient contraires *aux droits des nations*. Il lui imposait encore de condamner les évêques français qui avaient lutté contre la Constitution civile. On aurait pu, à la rigueur, s'expliquer une passion aussi furieuse, un aveuglement aussi profond, si les Directeurs avaient été des partisans fanatiques de l'Église constitutionnelle. Mais ils la persécutaient en France, et tout en feignant de la protéger à Rome, ils divulguaient son odieuse imposture et ne l'embrassaient que pour l'étouffer.

[1] Baldassari, *Histoire de la captivité de Pie VI.*

Digitized by Google

Avec ce traité le Directoire eût été maître absolu de l'État pontifical, il l'aurait saigné à blanc, troublé sans cesse, comme la Lombardie et plus tard les républiques romaine, cisalpine et helvétique, etc. ; il l'aurait livré en pâture à une foule d'intrigants et de voleurs, et y aurait exercé la persécution religieuse comme en France.

Les rapports avec le Saint-Siège des puissances catholiques indépendantes du Directoire étaient ainsi interrompus, et le Saint-Siège lui-même livré aux cinq dictateurs du Luxembourg. Le Directoire, muni de ce traité, était sûr d'exercer, en fait, plus que les autres puissances catholiques, et même à leur détriment, les droits de nomination de cardinaux et d'exclusion, si désirés par lui, en dépit de leur inconstitutionnalité. Il y tenait tellement, que le 8 vendémiaire an V, après son échec, il écrivait à ses commissaires, en Italie, d'en faire un article du traité futur [1].

III

Les négociations sont donc rompues ; la France et Rome sont de nouveau en état de guerre. Aussitôt les mêmes gens qui ont dit au pape : « Signez tout de suite ou retirez-vous, car on ne discutera pas un instant, » rejettent sur lui, avec la mauvaise foi révolutionnaire, la responsabilité d'une rupture qui les met dans l'embarras.

En effet, les révolutionnaires commencent à se sentir pris à leur propre piège. Il semblait qu'aussitôt le traité repoussé, les Français, furieux, allaient entrer dans Rome ; mais l'armée d'Italie était moins l'armée du Directoire que celle de Bonaparte. Le général en chef, pour faire plaisir aux Directeurs, déclamait tout haut contre le pape en termes assez grossiers ; mais il trouvait qu'ils s'étaient conduits dans cette affaire comme des fanatiques imbéciles, en renonçant, pour ne pas obtenir la rétractation des brefs, à une somme de seize millions qu'ils auraient touchée sûre-

[1] Le Directoire ne pouvait dissimuler complètement ses étranges exigences. Le bruit courut à Paris qu'il demandait au pape de faire cardinaux certains évêques constitutionnels.

Digitized by Google

ment au moyen de l'armistice; et il ne voulait pas, à la suite d'une sottise pareille, lancer son armée dans des entreprises dangereuses. Cacault est à Rome plus l'homme de Bonaparte que du Directoire, et tout en flattant un peu la manie prêtrophobe de ce dernier, il va chercher par tous les moyens possibles à réparer ses désagréables conséquences.

Dans sa lettre au Directoire du 27 fructidor, écrite immédiatement après la rupture, il annonce que le pape est très inquiet. Quelque parti qu'il prenne, dit Cacault, le peuple paraît décidé à s'opposer à son départ de Rome. L'agent français affecte de déblatérer contre lui : ce refus tient à son caractère violent et orgueilleux. Mais tout est changé depuis la rupture. Le cardinal secrétaire d'état est maintenant en retard pour l'exécution de l'armistice. Il a dit qu'il fallait un peu de temps ; c'est un langage nouveau. Cacault réclame vivement l'argent de l'armistice, que le traité soit conclu ou non ; mais on traîne : il y a plus de quinze jours que les trois millions, restant de la seconde partie de la contribution, sont en lingots ; on ne livre pas les objets promis à l'armée; il réclame vivement l'exécution de l'armistice, car il désire encaisser tout bien vite, avant que la cour de Rome prenne un parti désespéré.

On dit que le pape est désolé maintenant d'avoir laissé signer par d'Azara un armistice qui déshonore le Saint-Siège, et qu'il va déclarer une guerre de religion. Il veut terminer sa vie avec honneur, et dit que Dieu fera le reste.

Trois jours après, la situation s'est encore accentuée. Le secrétaire d'état a répondu à Cacault que les trois millions en lingots étaient nécessaires aux banques publiques. C'est de mauvais augure ; cependant Cacault ne peut croire à une rupture. Bien que le pape soit très irrité, il n'a pas suspendu l'exécution de l'armistice. La commission des objets d'art marche assez bien ; « mais sans accommodement, rien ne sortira qu'on n'aille le chercher. » Le bruit court d'une ligue entre Rome et Naples. Cacault avoue que d'Azara a trouvé les propositions du Directoire inacceptables ; on aurait dû, d'après lui, les adoucir par une négociation bien conduite (1er vendémiaire).

Mais bientôt il est obligé de constater les conséquences de la rupture. Le pape en a pris tout à fait son parti. Il a envoyé une circulaire aux États catholiques. Le marquis del Vasto est venu régler la marche de l'armée napolitaine. Cacault paraît assez

Digitized by Google

d'avis que, dans ces circonstances, l'armée française vienne à Rome, mais il semble peu désireux de s'y trouver avec elle, car il demande la légation de Naples.

Cependant la paix n'est pas rompue par des actes violents; mais le pape a suspendu l'envoi de la contribution et la remise des objets d'art. On a donné leurs passeports aux commissaires des arts, et ils sont partis pour la Toscane; on leur a dit que leur départ ne changerait rien aux opérations commencées [1].

Aussi les révolutionnaires français sont fort déconfis. Ils attendaient pour envahir Rome que le pape, trompé par leur inaction, et s'attendant à la reprise des négociations, payât toute la contribution de l'armistice, et leur fournit ainsi les moyens de le détrôner. Mais la cour de Rome les a devinés; elle les prend au mot et dit comme eux : « C'est la guerre, tirez les premiers. » Seulement elle ne paie plus, ce qui les met dans l'embarras, et au point de vue des finances, et au point de vue politique. Les coffres contenant deux millions tournois qu'on avait expédiés à Imola, ont été arrêtés en route et ramenés à Rome.

Le pape était décidé à résister; il avait déclaré par un édit qu'il ne se regardait pas comme en guerre, mais qu'il se croyait obligé de prendre des mesures défensives. Par un autre édit, il avait institué une garde civique pour la sûreté de Rome. Cacault croit que le pape veut armer huit mille hommes; les Napolitains en fourniront trente mille; l'Angleterre donnera de l'argent; il n'y a plus moyen de reculer, c'est la guerre. « Le pape est un homme borné, mais violent et orgueilleux, qu'on a échauffé et qu'on soutient dans l'esprit de vertige. »

Pie VI fit une proclamation qui rendait un compte exact des faits. Il ne déclarait pas la guerre et considérait l'armistice comme subsistant toujours; mais si les Français venaient à le rompre, il était décidé à défendre son territoire par tous les moyens possibles. Il déclarait compter sur le zèle de ses sujets, et il ne lui fit point défaut. Cette proclamation produisit beaucoup d'effet sur le gouvernement français.

Bonaparte tenait fortement à l'armistice et aux millions, et il le fit notifier à Rome. Le cardinal secrétaire d'état répondit à

[1] Ces commissaires, dans une lettre du 5 vendémiaire, exposent qu'ils sont l'objet de la haine du peuple de Rome depuis le rejet du traité. Arch. nat., AF III, 88.

Digitized by Google

Cacault « qu'il était sensible aux assurances pacifiques de Bonaparte, quoiqu'il sût qu'un autre personnage de la République française avait tenu un autre langage. »

Le Directoire négocie alors avec le roi des Deux-Siciles ; malgré ses airs arrogants, il est très pressé de conclure, et en vient à rabattre beaucoup de ses prétentions exorbitantes, de peur que ce monarque ne se ligue contre lui avec le pape.

Le roi de Naples ne pouvait pas ne pas désirer la paix avec un ennemi aussi redoutable, et il était naturellement disposé à profiter des dispositions favorables du Directoire ; mais il sentait parfaitement que, si les Français devenaient maîtres de l'État pontifical, il aurait à subir le joug le plus intolérable, et serait bientôt détrôné. Aussi voulait-il que le pape fût compris dans son traité, ou tout au moins être sûr de le conserver pour voisin ; de là les tergiversations, les lenteurs. De son côté le Directoire cherchait à le séduire en lui promettant un morceau du territoire pontifical [1].

La proclamation du pape avait beaucoup étonné Bonaparte. Il lui écrivit de Milan pour lui demander si son manifeste était officiel ou fabriqué par les ennemis de la religion et du Saint-Siège. Une telle fermeté, chez un prince aussi faible, étonnait les hommes politiques habitués depuis la Révolution à plier constamment devant le plus fort. Mais, malgré ce ton superbe, on devinait aisément que Bonaparte désirait peu lui faire la guerre ; s'il avait eu des dispositions belliqueuses, il aurait agi au lieu d'écrire ; en réalité, il voulait, tout en ménageant l'orgueil du Directoire, donner au pape l'occasion de se rétracter, et de le dispenser d'une expédition qu'il regardait comme impolitique et pour laquelle du reste il ne se trouvait pas suffisamment prêt.

Cacault, de plus en plus embarrassé, connaissait parfaitement ses intentions et cherchait pour tous les moyens à renouer les

[1] Le consul Belleville écrit de Livourne le 2 et le 7 vendémiaire pour engager le Directoire à céder une portion de l'État romain au roi de Naples, en échange de Messine, et peut-être de la Sicile entière. Salicetti traite cette affaire à Florence. Rewbell, qui était chargé de la correspondance étrangère, a écrit sur cette lettre une note très curieuse. « Tous nos agents en Italie, sans excepter un seul, reviennent sur cette cession de la Sicile à la République, *en compensation de partie des états du pape...* » Arch. nat., AF III, 88.

Digitized by Google

négociations ; ainsi le 19 vendémiaire, il mande à Bonaparte « que le neveu du pape, *auprès de qui il a voulu agir*, a la tête montée tout comme les autres, et qu'il ne servirait de rien de lui parler. » Ce trait est ravissant. Les rodomontades n'ont pas réussi ; on ne songe pas à les réaliser. Bien plus, ces hommes si terribles cherchent à se faire demander la paix, et vont dans cette intention relancer des gens qui, dégoûtés de leurs manèges et résolus à jouer le tout pour le tout, feignent de ne pas les comprendre. C'est une véritable comédie.

Cacault, pour amadouer le pape, a insinué aussi que la France pouvait seule garantir l'indépendance de Rome contre ses voisins.

Les Romains, qui ne souhaitaient nullement l'occupation française, montraient beaucoup de zèle pour se mettre en état de résister. Cacault en convient. Il raconte qu'on fait à Rome des dons patriotiques. Le prince Colonna arme et équipe un régiment d'infanterie comprenant douze compagnies de fusiliers et deux de grenadiers. Le 22 vendémiaire, il annonce que dix-huit mille Napolitains sont près d'Aquila. En cas de revers cette mauvaise armée pourrait encore nous faire beaucoup de mal.

Bonaparte lui a écrit de rester à Rome tant qu'il y aura quelque ressource, c'est-à-dire tant qu'il n'aura pas perdu l'espoir d'obtenir une demande nouvelle de négociations, et il ne laisse pas ignorer à son gouvernement que, si l'on ne réussit pas à conclure un traité, il ne faut guère compter sur les seize millions de l'armistice.

Et il a parfaitement raison. Le 25 vendémiaire, il a une conférence avec le cardinal secrétaire d'état, et lui déclare que les Français ne désirent point attaquer le Saint-Siège. Après tant de bravades, après un mois écoulé déjà depuis le refus belliqueux de Florence, cette déclaration pacifique produit un singulier effet ; elle ne rencontre que de l'incrédulité. Le secrétaire d'état répond que le renvoi de M. Pierachi à Paris, le traité inadmissible présenté à Florence comme une loi, avaient autorisé le pape, vu l'imminence du danger, à prendre des mesures défensives. Il ne peut remettre ainsi seize millions à la France sans pouvoir compter sur un traité acceptable ; il désire la paix,

Digitized by Google

mais le manifeste de Bonaparte, mais les menaces du gouvernement français annoncent la guerre.

Le secrétaire d'état aurait en outre dit à Cacault qu'on se méfiait beaucoup de lui. N'est-ce pas simplement une petite ruse de Cacault, qui se sait soupçonné par le Directoire d'être trop peu belliqueux contre le Saint-Siège [1] ?

Quant à la proclamation contre laquelle Bonaparte s'est élevé avec une violence qui a vivement blessé le pape, le secrétaire d'état en fait une demi rétractation ; le pape, dit-il, désire la paix, et une négociation réglée à l'ordinaire pour y parvenir, et il est toujours prêt à observer l'armistice. Au point de vue militaire, sans doute, mais non au point de vue des millions, et il porte ainsi un coup cruel aux Directeurs qui comptaient les encaisser d'abord et fondre sur lui ensuite. Évidemment, et Cacault le comprend très bien, le pape ne veut plus exécuter les conditions de l'armistice jusqu'à ce que le traité soit conclu, signé. L'agent français croit que le Saint-Siège compte sur l'armée de Naples et « sur la haine générale contre les Français. »

Le cardinal a dit souvent à Cacault : « Nous attendons toujours la réponse du Directoire. S'il est possible de se flatter de l'espoir d'un accommodement, faites-nous des propositions. » C'était en effet au Directoire à parler, puisqu'il n'agissait pas. Après son refus si péremptoire de Florence, il s'était mis dans la nécessité, ou de faire la guerre, ou de formuler le premier des propositions. Cacault savait bien ce qu'il fallait proposer, mais il n'y était pas autorisé, et Bonaparte, dont on ne pouvait pas ne pas tenir compte, ne s'entendait pas avec le Directoire sur la question romaine. Le gouvernement pontifical avait pris évidemment son parti, car le 26 vendémiaire Cacault reçut une note retirant la demi rétractation que le secrétaire d'état avait faite de cette vigoureuse proclamation, qui avait tant déplu à Bonaparte.

Le 29 vendémiaire, Cacault annonçait au général en chef que neuf mille cinq cents Napolitains allaient entrer à Rome, mais il ne savait pas encore qu'un traité venait d'être conclu le 19 (10 octobre 1796) entre le Directoire et le roi des Deux-Siciles. Ce dernier s'engageait à observer la neutralité, à interdire

[1] Arch. nat., AF III, 77.

Digitized by Google

l'entrée de ses ports à tous vaisseaux de guerre appartenant aux puissances belligérantes « qui excèderont le nombre de quatre. » Il n'est question d'aucune cession de territoire, ni d'aucune rançon en argent dans le traité *patent*. Mais comme le Directoire tenait avant tout à avoir de l'argent dont il ne fût pas tenu de rendre compte, il était stipulé par un article secret que le roi des Deux-Siciles paierait huit millions. Les élections de l'an V, qui devaient être décisives pour les Directeurs actuels, approchaient; il fallait ramasser beaucoup d'argent pour des dépenses inavouables.

Cette nouvelle imprévue bouleverse tous les plans de Cacault. Au premier moment il croit que Rome va être occupée par les Français, et demande à la quitter; « durant la guerre avec Naples, il avait un devoir à remplir, c'était d'avertir le général Bonaparte de ce qui regardait l'armée sicilienne; la paix avec Naples rend cette surveillance inutile. » Le cardinal secrétaire d'état lui a proposé de se retirer, sans faire une rupture diplomatique, et de continuer de correspondre avec lui [1].

La bêtise fanatique des Directeurs est dévoilée encore par une lettre de Cacault du 6 brumaire. Il accuse réception d'une dépêche du 17 vendémiaire, dans laquelle le ministre des relations extérieures déclare que l'article du traité proposé au pape, concernant le retrait des brefs, est très nécessaire à la tranquillité intérieure. Cette nouvelle sottise ne devait pas lui relever le moral; cependant il reprit courage, probablement à la suite d'une communication secrète de Bonaparte; le 8 brumaire il fait savoir au général en chef et à son ministre que le cardinal Mattei, d'après *les ouvertures qu'il lui a faites*, a vu le pape et a été en conférence avec le cardinal secrétaire et le marquis del Vasto, ambassadeur de Naples. Il espère un accommodement et s'est décidé à rester. Bonaparte, de son côté, a fait dire au cardinal secrétaire qu'il ne voulait rien renverser sans nécessité. Cacault cherche toujours à dissuader le Directoire de la guerre; l'invasion de Rome et du pays voisin de la Méditerranée ne peut, suivant lui, être faite avant l'hiver.

[1] Arch. nat., AF III, 77 (1er brumaire). Cacault profite de l'occasion pour faire valoir ses droits à une nouvelle situation. Miot est à Florence, Faipoult à Gênes, Lallement est à Venise après avoir été bien peu de temps consul à Naples, et on l'oublie! Il voudrait maintenant avoir l'ambassade de Naples, comme récompense de ses trente-cinq ans de services.

Digitized by Google

Le 10 brumaire seulement il avoue que Bonaparte lui a écrit le 18 vendémiaire : « Restez à Rome, à moins de raison majeure ; si jamais vous sortiez, il faut que vingt-quatre heures après votre départ la foudre gronde. » Pour qui cette belle phrase, que Cacault doit naturellement répéter ? Sans doute pour le Directoire, afin de lui faire prendre patience. Bonaparte a espéré en même temps intimider le pape, mais il en est pour sa peine. Cacault lui déclare que le gouvernement romain, persuadé que sa perte est décidée, regarde les remèdes proposés pour le garantir de la guerre comme plus dangereux que la guerre elle-même. Les esprits sont très animés contre les Français. Cacault vit à Rome, isolé, cloîtré, fui par tout le monde.

Cependant il ne se décourage pas : il travaille de plus en plus à persuader au Directoire qu'il faut laisser Rome tranquille. Le gouvernement pontifical, dit-il, s'écroule de lui-même ; ses finances sont ruinées (c'est la France qui les a écrasées), il est réduit à un papier-monnaie qui perd cinquante pour cent (mais c'est admirable à côté du papier monnaie de la grande nation [1]).

Il donne ensuite des raisons plus sérieuses : « La prise de Rome nous mettrait aujourd'hui dans de grands embarras : rien de plus difficile que de faire succéder à la théocratie quelque chose de raisonnable. Il n'y a qu'un tyran qui, après le pape, pourrait maintenir cette ville dans l'ordre [2]. » Il insiste aussi sur le mauvais air de Rome et la stérilité de ses environs.

Le cardinal Mattei rendit compte des propositions que Bonaparte lui avait faites à Ferrare ; elles furent soumises, dans les

[1] L'assignat était tellement tombé qu'à la fin on donnait six à sept mille livres en papier pour le louis de 24 livres. Au moment où Cacault écrit, les assignats sont depuis le 23 ventôse territoriaux remplacés par des promesses de mandats, et le mandat de cent livres, constitué officiellement comme équivalant à trois mille livres en assignats, est coté à *quatre livres* après cette banqueroute !

[2] Les agents de la République en Italie sont tous opposés à l'établissement d'une république romaine. Ainsi, le 22 floréal an IV, Faipoult écrit qu'on pourrait laisser Rome au pape ou la donner à quelque prince d'Allemagne. Le caractère italien n'est pas assez révolutionnaire, et les haines de classe ne sont pas assez vives pour qu'on puisse fonder une république. Le 23 thermidor suivant, Faipoult, tout en déclamant contre le pape et contre le pouvoir temporel, déclare que les Romains sont trop peu républicains, et qu'il vaudrait mieux les livrer au duc de Parme. Archives nat., AF III, 65.

Digitized by Google

premiers jours de brumaire, à une congrégation qui les déclara inadmissibles ; Bonaparte n'en fut nullement découragé ; il eût probablement été très surpris si la cour de Rome les avait acceptées. Mais Cacault, qui ne pouvait s'assurer par lui-même de ses intentions, fut très abattu par ce nouvel insuccès. Le pape continuait à faire des préparatifs de défense. Il levait un homme sur cent. Comme on craignait une attaque des Français sur Pérouse, on y envoyait de l'artillerie ; il était question d'y former un camp de trois mille hommes de milices et de huit cents hommes de troupes régulières. A ce moment le sentiment public était extrêmement hostile aux révolutionnaires français ; Cacault le reconnaît hautement, et constate qu'on ne veut plus communiquer avec lui. Il est tout à fait découragé et fait valoir de nouveau ses prétentions à l'ambassade de Naples : Miot la demande, mais il soutient que ce poste lui convient beaucoup mieux, car pendant trois ans il l'a dirigé en chef comme chargé d'affaires. Du reste, malgré le traité de paix qui vient d'être signé, Cacault trouve l'attitude du gouvernement napolitain très équivoque et excite le pape à se méfier de lui. C'est un trait magnifique d'impudence chez un agent du Directoire.

La cour de Naples joue en effet depuis quelque temps un rôle très singulier. Le 25 septembre, son ambassadeur del Vasto convient avec le cardinal Busca d'une alliance défensive ; il est décidé en outre que l'un des deux États ne pourra faire la paix avec la France sans exiger que l'autre soit compris dans ce traité. Et le 10 octobre, la cour de Naples accepte le traité dont nous avons déjà rendu compte. La cour de Rome en est informée seulement par les journaux, et del Vasto, pendant quelque temps, nie l'existence de ce traité ; plus tard, pour s'excuser, on donnera les explications les plus invraisemblables. Cependant la cour de Naples, qui a pour le Directoire un défiance très méritée, intrigue secrètement auprès du pape et prétend que l'alliance défensive tient toujours ; le Directoire s'en doute et cherche à brouiller complètement Rome et Naples.

Mais Cacault va avoir ses coudées franches ; depuis la rupture des négociations à Florence, Bonaparte, qui désire ardemment la paix, ne cesse de l'employer à la solliciter, tout en voulant paraître ne l'accorder qu'à de très humbles prières. Le Directoire voudrait envahir Rome ; mais Bonaparte, en s'y refusant

Digitized by Google

obstinément, le met dans un grand embarras. Il finit enfin par comprendre qu'il lui serait imprudent de s'entêter sur cette affaire, et que l'opinion publique donnerait contre lui raison au général en chef, qui refusait de renoncer aux millions de l'armistice, pour lancer l'armée dans une entreprise chanceuse, d'un produit incertain et conçue avant tout pour venger la défunte Constitution civile, réprouvée par la Constitution actuelle. Non seulement le Directoire était sûr de mécontenter les modérés, qui tous les jours gagnaient du terrain dans les Conseils, faisaient subir des échecs au parti de la persécution, et paraissaient devoir obtenir un grand succès aux élections prochaines, mais il était vivement sollicité par les Constitutionnels de laisser le pape tranquille au sujet des brefs [1]. Après avoir subi un échec complètement ridicule, il se vit donc obligé de céder à Bonaparte et de lui passer la main.

Le général en chef va, suivant ses habitudes, demander impérieusement qu'on en finisse bien vite ; mais la cour de Rome connaît déjà toutes ces roueries. D'ailleurs elle n'a pas perdu tout espoir de recouvrer Bologne et Ferrare. Le marquis del Vasto a assuré au cardinal Busca que ces villes devaient être rendues au pape à la suite du traité conclu récemment. On dit aussi que le Directoire a promis au roi de Naples, par un article secret, de ne pas exciter de mouvements révolutionnaires dans le midi de l'Italie, et que les troupes françaises ne dépasseront pas Ancône, tant que leur gouvernement sera en discussion avec le pape. La cour de Rome a peu de confiance dans toutes ces assertions ; cependant elle ne se presse pas d'envoyer à Bonaparte un plénipotentiaire.

Au sujet de cette nouvelle négociation, Cacault répète ce qu'il a déjà dit dans sa lettre du 12 thermidor sur la nécessité pour la France d'être traitée à Rome comme les gouvernements les plus catholiques, de faire nommer des cardinaux, de jouir du droit d'exclusive, etc. On peut s'étonner qu'un homme aussi fin pousse à l'adoption d'un système aussi incompatible avec la constitution de l'an III; mais Cacault voulait empêcher avant

[1] Les constitutionnels durent faire sentir au Directoire que son parti s'était compromis en soutenant comme eux que les brefs étaient apocryphes. Probablement ils le menacèrent de jouer l'étonnement et l'indignation, et d'accuser les philosophes de les avoir trompés sur l'authenticité des brefs, ce qui aurait produit un grand scandale.

Digitized by Google

tout les Directeurs de faire quelque incartade et flattait ainsi leur vanité. Peu lui importait du reste que ce système fût contraire à la Constitution, puisqu'il ne croyait pas à sa durée. « Il faut, écrivait-il, se rétablir ici avec la considération ancienne, mais on ne traitera que quand on sera désespéré; maintenant on est guéri de la peur et pour retirer nos seize millions, il paraît qu'il faudrait abandonner tout le reste. » Seize millions! Seize millions! Voilà ce que le Directoire ne cesse de répéter, absolument comme Harpagon son fameux « Sans dot! » Pour une si belle somme, les révolutionnaires sont tout prêts à lui pardonner une reculade, même devant le pape.

Mais si le paiement des seize millions est suspendu, on n'en continue pas moins à acquitter la contribution en nature. Aussi, le 27 brumaire, Cacault annonce qu'on a reçu beaucoup d'alun. C'est une singulière situation. On est et on n'est pas en état d'armistice, et pas plus en état de guerre!

Mais la paix si désirée au fond par Cacault et par Bonaparte ne paraît pas très prochaine. Bonaparte a choisi Crémone pour la nouvelle négociation; il a chargé Cacault de dire *de vive voix* qu'il a toujours été contraire au traité proposé, et *surtout* au mode de négociation, « qu'il aimait bien mieux être le sauveur que le destructeur du Saint-Siège. » Toutefois le négociateur est changé, mais on n'a pas encore déclaré renoncer à la fameuse condition *sine quâ non* du retrait des brefs. Bien que Cacault ait présenté le 27 brumaire une note tendant à la reprise des négociations, bien qu'il ait fait l'offre de *traiter régulièrement et même amicalement*, on se méfie. Cacault attribue ce peu d'empressement aux intrigues du cabinet napolitain [1]. L'armistice, à l'en croire, aurait pu enchaîner Rome à la république, en préparant un traité définitif *avec garantie contre Naples;* l'ambassade de del Vasto a encore plus compliqué la situation que la dureté des conditions.

La cour de Rome, s'il faut en croire Cacault, fonde les plus grandes espérances sur l'Autriche et ne donnera les seize millions qu'à la dernière extrémité. Il ne faut pas espérer de négociation sérieuse avant la défaite des Autrichiens et la prise de Mantoue. Alors il faudra que l'armée se montre prête à envahir, et si on refuse trancher la question dans Rome.

[1] « Ce cabinet à double face, dit Cacault, est plus dangereux qu celui du Vatican, dont la haine est toujours à découvert. » Archives nat., AF III, 77.

Digitized by Google

Mais même dans cette hypothèse, Cacault ne veut pas d'une république romaine. « C'est là qu'il faut compléter l'ouvrage en ôtant aux prêtres la domination tèmporelle, et *la transmettant à un roi* avant d'y faire naître et soutenir la liberté [1]. »

Cacault croyait-il sérieusement qu'il fût possible de fonder un royaume à Rome? Il était bien difficile de trouver un prince quelconque qui voulût assumer un pareil rôle, odieux à la fois aux catholiques, aux partisans des monarchies anciennes, et aux révolutionnaires [2].

Sans se concilier personne, le Directoire aurait par cette espèce de trahison bien plus irrité les révolutionnaires que s'il avait épargné le pape. Il semble que Cacault ne parle de ce royaume de Rome à établir que pour décourager le Directoire et le dissuader de détrôner le pape, car il déclare ensuite qu'il vaut mieux abandonner Rome à son état actuel, jusqu'à ce qu'on soit en mesure d'y faire des changements utiles à la France.

Il résume ainsi ses vues sur l'armistice et sur le nouveau traité à faire :

1° Le Directoire a autorisé Bonaparte, en vendémiaire, à conclure un nouvel armistice, mais jusqu'à quel point se relâchera-t-on du premier? Il observe qu'à Rome on demandera à être dispensé de presque toutes ses conditions, en alléguant que le pays est ruiné [3].

2° Quant à Bologne et Ferrare, le pape pourra bien accorder quelques privilèges particuliers à ces deux villes, mais ne renoncera jamais à sa souveraineté.

[1] Archives nat., AF III, 77.

[2] Thiers prétend que Bonaparte, vers nivôse an V, s'était rallié à ce projet. « On aurait donné Rome au duc de Parme, ce qui aurait fait grand plaisir à l'Espagne, et aurait compromis la plus catholique de toutes les puissances. » (Tome VIII, p. 410.) Sur ce sujet, Bonaparte devait penser comme Cacault, et l'Espagne n'avait nullement envie de se compromettre à ce point. Le piège eût été trop grossier ! Mais D'Azara, personnage sceptique et à double face, affectait probablement de ne pas repousser ouvertement ce projet, car Godoy avait besoin de l'appui du Directoire.

[3] En marge Rewbell a écrit cette note : « Cela n'est pas exact, on a au contraire demandé qu'avant tout le premier armistice soit rempli. Réponse à faire par le ministre des relations extérieures, 9 nivôse an V, de l'avis du Directoire. Signé, REWBELL. »

Ceci prouve que Bonaparte n'avait pas compris la pensée du Directoire, ou plutôt avait feint de ne pas la comprendre, parce qu'il la trouvait inapplicable, et préférait négocier à sa guise.

Digitized by Google

3° Sur la cession d'Avignon, l'entente sera facile.

4° Quant au fameux article sur la rétractation des brefs, l'opinion de Cacault est ainsi présentée au Directoire [1] :

« Le citoyen Cacault regarde comme sujet à de très grandes difficultés le préambule du traité, lequel devrait, suivant lui, exprimer l'oubli réciproque du passé, renfermer brièvement et *sans attaquer la religion, une rétractation des brefs, et peut-être de notre part une légère assurance que nous ne sommes en opposition ni avec la religion catholique, ni avec la juridiction spirituelle du pape ; des assurances d'amitié, etc...* »

C'est un véritable galimatias ! Croyant nécessaire de flatter un peu la manie prêtrophobe du Directoire, Cacault propose une série de déclarations contradictoires, pour aboutir... à un baiser Lamourette. Ceci prouve que le Directoire, en remettant la négociation à Bonaparte, n'a pas renoncé à son absurde demande de rétractation des brefs. Il se disait toujours qu'en cas de réussite, il porterait un coup terrible aux deux Églises à la fois. On comprend maintenant le peu d'empressement du Saint-Siège à reprendre une pareille négociation [2].

5° L'ambassadeur et les consuls de France devront être traités comme avant la révolution.

6° Il paraît qu'au sujet de la poste et de l'Académie des beaux-arts, on a émis des exigences excessives. D'après Cacault, le pape semble blessé des articles qui les concernent, parce qu'ils violent, suivant lui, ses droits ; « la peur seule les lui fera accepter. »

7° Quant au traité de commerce, il ne sera pas difficile de l'obtenir sur le pied de la nation la plus favorisée.

[1] Ceci est tiré du résumé de l'*Extrait*, comme on disait alors, de la dépêche de Cacault. Ces extraits étaient préparés pour les délibérations du Directoire, afin de le dispenser de rechercher les passages importants d'une dépêche au milieu de détails d'un intérêt moindre. Ils sont fort bien faits, nous avons pu souvent comparer l'*extrait* et la lettre ; ils renferment généralement la copie exacte des passages les plus graves de la dépêche. Ici nous n'avons que l'extrait, mais il est presque certain que ce passage est copié textuellement de la lettre de Cacault ; il est tout à fait dans sa manière. Archives nat., AF III, 77.

[2] On voit que Thiers (t. VIII, p. 350) s'est tout à fait trompé en disant que Bonaparte, au début de la négociation, et en envoyant le cardinal Mattei, « chargea le ministre Cacault de désavouer les exigences du Directoire en matière de foi. » Il n'en est venu là que beaucoup plus tard.

Digitized by Google

8° La question des fondations religieuses et des hôpitaux sera malaisée à résoudre. Cacault propose de céder ces biens au pape et de lui demander en échange un domaine pontifical qu'on pourrait vendre.

9° Cacault ne pense pas qu'on puisse recevoir un ecclésiastique comme ministre du pape. A Paris on ne veut le considérer que comme souverain temporel, par respect pour cette Constitution de l'an III qu'on entend respecter rigoureusement à Paris, mais violer impudemment à Rome, en demandant le droit d'exclusive et celui de nommer des cardinaux.

10° et 11° Cacault parle de ces deux droits, et en poursuit la revendication. On croit rêver en lisant de pareilles choses. Un gouvernement qui vit sous le régime théorique de la séparation absolue, et qui persécute ouvertement, revendique les droits, les privilèges extraordinaires dont jouissent les puissances qui font profession publique de catholicisme et chez qui l'Église est unie à l'État, protégée, dotée.

Il repousse la qualité de mandataire du peuple chrétien, dont ces États s'honorent, et il en ose revendiquer les honneurs et les bénéfices. C'est par la nomination des cardinaux, dit Cacault, que les ministres d'Espagne et de Vienne se font respecter à Rome : il faut que le ministre de France soit sur le même pied. Pourquoi la France a-t-elle adopté une Constitution qui lui interdit d'agir comme l'Espagne et l'Autriche ? En voulant les imiter à Rome, elle ne peut aboutir qu'à des absurdités.

Le gouvernement français, qui ne peut avoir aucun droit sur la nomination des évêques, nommerait des cardinaux quand les évêques sont proscrits, quand presque tous les prêtres sont sous le coup des lois pénales les plus atroces. Mais supposons par avance les lois contre les prêtres abrogées, malgré l'opposition que le Directoire (notons-le bien) faisait à cet acte si juste et si politique, le voilà donc obligé d'entrer en rapport avec le clergé, de connaître, d'étudier son personnel, de s'entendre avec lui, ce qui est absolument inconstitutionnel !

Il exige du pape un ambassadeur laïque à Paris, et lui nommerait des cardinaux pour Rome ! Rien de plus bouffon ! Et quelle situation auraient ces cardinaux en France ? Le Directoire ne pourrait pas leur donner le moindre traitement, à moins de les prendre en cachette sur ses fonds secrets, par une nouvelle violation de la Constitution.

Digitized by Google

Évidemment Cacault était soufflé par Bonaparte, qui ne croyait pas à la durée de la Constitution de l'an III et désirait qu'on revînt, sur ce point, aux anciennes traditions ; il entrevoyait déjà la nécessité de reprendre un jour ou l'autre le concordat de François Ier, et cherchait à pousser le gouvernement dans cette direction. Du reste les Directeurs, par vanité de parvenus, tenaient beaucoup à singer les rois très chrétiens auprès de la cour de Rome.

Cacault croit aussi très utile, au point de vue de l'influence française, de garantir l'État ecclésiastique des entreprises du roi de Naples « s'il y avait quelque gloire à soutenir un État tel que celui du pape. » Ceci est un os à ronger. On voit que le gouvernement français cherche toujours à brouiller le pape avec le roi de Naples, qu'il a d'abord excité contre Rome. M. del Vasto est toujours très influent à Rome ; aussi Cacault annonce qu'il l'a prévenu en se faisant inscrire chez lui.

La garde civique de Rome, composée de nobles et de bourgeois, avait alors commencé son service ; elle comptait sept mille hommes, et on devait la porter à quatorze mille. Le gouvernement pontifical était décidé à résister aux envahisseurs. Cacault annonce le 29 brumaire qu'on fait filer des troupes vers la Romagne pour la reprendre si les Autrichiens triomphent. Il se plaint de n'avoir encore reçu aucune réponse du secrétaire d'état. Néanmoins il va redoubler d'efforts pour déterminer le pape à envoyer un négociateur à Bonaparte. En cas de revers des armées françaises, il prévoit qu'il sera chassé de Rome honteusement.

IV

Juste en ce moment, le Directoire et Bonaparte discutaient une question bien plus importante. Fallait-il accorder un armistice à l'empereur ? Et le pape aurait été compris dans cet armistice. Les Français assiégeaient alors Mantoue. Clarke, envoyé en Italie par le Directoire, était d'avis de conclure tout de suite un armistice. Il croyait que Mantoue ne serait pas prise aisément, et que d'ailleurs son occupation n'entraînerait pas

Digitized by Google

tous les résultats qu'on en attendait. La France et même ses armées, disait-il, souhaitent ardemment la fin de la guerre [1]. Si elle se prolonge, la désertion est à craindre [2]. Il faut en finir.

« Serions-nous arrêtés par l'envie de conquérir Rome ? Quelque glorieux que soit cet avantage, j'ose dire qu'il ne serait que momentané. Nous avons manqué notre révolution de religion ; on est redevenu catholique romain en France, et nous sommes peut-être au point d'avoir besoin du pape lui-même pour faire seconder chez nous la révolution par les prêtres, et par conséquent par les campagnes qu'ils sont parvenus à gouverner de nouveau. Si on eût pu anéantir le pape, il y a trois ans, c'eût été régénérer l'Europe; le terrasser au moment actuel, n'est-ce pas s'exposer à séparer à jamais de notre gouvernement une foule de Français soumis au pape, et qu'il peut y rallier ? Je crois fermement qu'il est de l'intérêt de presque tous les États de rendre sa puissance (encore colossale) absolument nulle ; mais les préjugés des rois et des peuples combattent cet intérêt, et il faut trente ans de liberté de la presse, en Italie et en France, pour en amener le moment, et abattre la puissance spirituelle de l'évêque de Rome. »

On voit par ce curieux passage que Clarke, comme Cacault, comme tous les gens intelligents qui servent le Directoire, se croit obligé de faire des concessions de langage à la prêtrophobie qui règne à Paris, et de lui promettre des dédommagements dans un avenir très éloigné.

Bonaparte prétend (9 frimaire) qu'après la prise de Mantoue, qui est tout à fait épuisée, la France obtiendra tout ce qu'elle voudra de l'Autriche, et en finira bien bien vite avec la question de Rome. « Rome n'est point en armistice avec la répu-

[1] « La lassitude de la guerre se fait sentir dans toutes les parties de l'intérieur de la République. Le peuple souhaite ardemment la paix, les armées murmurent hautement de ce qu'elle n'est point faite : celle d'Italie, et les plus braves même, en parlent et la désirent. » Note remise par Clarke à Bonaparte, frimaire an V, Archives nat., AF III, 59.

[2] « Pendant cet hiver, soit qu'on se batte, soit qu'on reste inactif, une grande partie de nos soldats rentrera dans ses foyers, d'où rien ne pourra les faire sortir, car, faute d'argent, nous n'avons ni police intérieure, ni gendarmerie,et nos autorités constituées sont loin d'être toutes pures et à l'abri de la séduction. »

Digitized by Google

blique française, elle est en guerre ; elle ne veut payer aucune contribution ; la prise de Mantoue seule peut la faire changer de conduite. »

En effet, le pape attendait l'issue de la guerre entre les Français et les Autrichiens dans la Haute Italie. Mais il était bien décidé à ne faire en aucun cas aucune concession nuisible au spirituel. Si l'armistice était accepté, « nous perdrions, disait Bonaparte, *l'argent de Rome* que nous ne pouvons avoir sans Mantoue ; *l'état de l'Église est inabordable en été* [1]. » — « Maîtres de Mantoue, l'on sera dans le cas de ne point comprendre le pape dans l'armistice. L'armée d'Italie aura une telle prépondérance que l'on se trouvera heureux à Vienne de pouvoir la paralyser pendant quelques mois. »

Il déclare que si l'on veut renforcer l'armée d'Italie de vingt mille hommes et de quinze cents cavaliers, « on peut promettre, avant le mois d'avril, *trente millions* à nos armées du Rhin et de Sambre et Meuse. » On voit qu'il compte beaucoup sur l'argent du pape.

Cet argent, que ne va-t-il le prendre à Rome ? avaient dit d'abord les prêtrophobes ; mais Bonaparte, qui avait besoin de renforts, ne désirait nullement affaiblir son armée par cette expédition, qui aurait entraîné dans une autre guerre avec Naples. On était en hiver ; elle pouvait être faite bien plus aisément ; mais pour s'en dispenser, il était à même de prouver au Directoire qu'elle serait moins lucrative qu'un bon traité. Le pape se sauverait et emporterait de grandes richesses qu'il confierait soit au roi de Naples, soit aux Anglais. Ce qui resterait à Rome serait effroyablement diminué par les déprédations des généraux, commissaires, fournisseurs, etc., de cette nuée de vautours qui suivaient l'armée d'Italie ; et ces déprédations, Bonaparte lui-même était impuissant à les empêcher. Il valait donc bien mieux obtenir un traité très onéreux, qui contraignît ce malheureux gouvernement à livrer lui-même toutes ses richesses, et cette raison pourrait être acceptée par les prêtrophobes. Le Directoire, qui avait tant besoin d'argent pour des œuvres inavouables, devait se consoler de ne pas occuper Rome immédiatement, en pensant qu'il ruinerait le pape très rapidement. Mais pour arriver à un traité, pour toucher sûrement tous

[1] Ceci explique bien des choses. Archives, *ibid.*

Digitized by Google

ces millions, il fallait renoncer absolument à la rétractation des brefs. La cupidité devait à la fin l'emporter sur la prétrophobie, qui, du reste, espérait se satisfaire un peu plus tard.

Mais Bonaparte n'avait pas encore annoncé qu'on renonçait définitivement aux brefs, et demandait en outre un traité très onéreux, et on le croyait très capable de perfidie ; aussi la négociation ne marchait pas. Les agents du Directoire commençaient à s'inquiéter. Ainsi, le 11 frimaire, Cacault écrit qu'un certain Bottoni de Ferrare est venu avec une mission du commissaire Garrau pour parler de paix, mais que sans égard pour la simple décence, on ne lui a rien répondu sur la demande de reprise de négociations faite par lui Cacault trois semaines auparavant.

Chacun son tour ! C'était bien la peine de faire l'absurde scène de Florence pour venir ensuite essayer de renouer les négociations. Un envoyé de Garrau vient demander à traiter. Voilà bien l'impudence révolutionnaire !

La cour de Rome, depuis la scène de Florence, se tient sur ses gardes, malgré certaines assurances qu'elle peut très bien soupçonner d'hypocrisie ; elle veut connaître les prétentions des Français. Au contraire Cacault et Bonaparte voudraient se faire proposer l'exécution complète de l'armistice, et le rétablissement de l'ambassade sur l'ancien pied, Bologne et Ferrare restant aux Français jusqu'à la paix ; mais Cacault croit qu'on n'obtiendra rien sur ces trois points capitaux « jusqu'à ce que nous soyons en état d'envoyer le pape à Bénévent ou à Malte, ce qui doit décider à laisser le tout *in statu quo* cet hiver et à ne rien écouter. » Toujours le même système : Cacault veut, tout en injuriant le pape, déterminer ce Directoire prétrophobe à temporiser.

Il est très étonné qu'on soit à Rome aussi profondément dégoûté de toute négociation. Le 13 frimaire il écrit que, malgré les victoires de Bonaparte, la reddition prochaine de Mantoue, les dispositions militaires prises pour envahir l'État romain, personne ne lui parle de la déclaration qu'il a faite à la cour de Rome, il y a vingt-trois jours, pour négocier un traité de paix. Vingt-trois jours ! ce retard lui semble insensé ; d'autant mieux qu'on n'a plus à négocier avec le Directoire. Il en est dans une stupéfaction comique. N'est-ce pas lui dire : allez-vous en ! Il en verra bien d'autres ! Bien plus, on continue les armements, et la

Digitized by Google

haine contre les Français est très grande. Il voudrait aller à Florence, où il vient d'être nommé ; de là il pourrait toujours négocier avec Rome, car, malgré tant de déceptions, il ne renonce pas à obtenir un traité.

Mais on est à Rome beaucoup plus préoccupé de s'armer que de négocier. Le 24, Mgr Galeppi vient voir Cacault, et lui déclare qu'on n'empêche pas l'envoi des bœufs à nos troupes campées dans le Ferrarais. C'est une exécution partielle de l'armistice qui, du reste, n'a jamais été suspendue. Mais il ne parle que de choses insignifiantes : c'est encore une déception. Cependant Mgr Galeppi, un peu après, cherche à sonder Cacault, qui se reprend à espérer, se remet à faire le fier, et lui reproche de n'avoir pas donné de réponse depuis *trente-sept jours* ; il lui dit pour l'effrayer « qu'il n'avait pas encore d'ordres contraires aux dispositions de sa note, mais qu'il ne savait quel serait le résultat d'un retard de réponse de trente-sept jours [1]. »

Mais on n'en fut pas le moins du monde intimidé. Cacault le constate avec stupéfaction le 5 nivôse. Voilà *quarante et un jours* qu'il a demandé d'ouvrir une négociation, et quatre jours qu'on lui a promis réponse ! Quel retard inconvenant ! Il n'y a rien à faire.

11 nivôse ; il y a aujourd'hui *cinquante jours* écoulés. Cacault gémit profondément. Il écrit qu'il vit retiré, sans aucun faste, et que d'agréables Français l'appellent le ministre sans culottes. Mais Bonaparte lui a écrit le 8 frimaire : « Sous peu vous recevrez une lettre de moi sur la conduite que vous devez tenir avec la cour de Rome ; prenez patience. » Bonaparte compte sur la prise de Mantoue ; sa note à Clarke du 9 frimaire le démontre. Il faut donc que Cacault reste à Rome en faisant le mort. Le Saint-Siège espère beaucoup dans le triomphe des Autrichiens. Son armée est de douze mille hommes ; on désire la porter à vingt mille.

Cacault assure que le pape voudrait envoyer ses troupes à Ferrare et à Bologne, parce qu'il appréhende que l'empereur, s'il est victorieux, ne les garde pour lui comme conquête. La politique, trop souvent égoïste et intéressée de l'Autriche, rend ce soupçon très vraisemblable.

Le silence obstiné de la cour de Rome gênait fort Bonaparte.

[1] Archives nat., AF III, 77.

Digitized by Google

Il ne voulait pas déclarer immédiatement quelles étaient ses exigences, car il se réservait de les augmenter si le plénipotentiaire du pape paraissait effrayé, et de les restreindre, au contraire, s'il paraissait de sang-froid. Pour engager le Saint-Siège à négocier, il tint à Manfredini, le ministre de Toscane, des discours assez rassurants, que celui-ci s'empressa de rapporter au nonce de Florence pour qu'il en prévînt la cour de Rome. Bonaparte lui aurait dit, *académiquement*, que loin de coopérer à la perte de Rome, il voulait la paix ; que le projet présenté par les commissaires lui semblait impossible, qu'on ne parlerait plus de religion ; mais il paraissait exiger l'exécution de l'armistice; pour les trois légations, il était moins clair. Tout ceci fut mis par Bonaparte dans une feuille révolutionnaire d'Italie, intitulée *Journal des Patriotes*. En répandant le bruit qu'il ferait des conditions relativement modérées, mais en ne précisant rien, il espérait déterminer la cour de Rome à négocier. Mais cette communication très indirecte produisit fort peu d'effet ; on trouva qu'elle était faite en termes trop vagues. Le même journal rapporte qu'à Rome on lui a répondu *académiquement*, en trouvant ces conditions très dures, et en disant : « Les temps actuels ne nous ont prouvé que trop qu'on ne peut pas même se fier aux promesses des Français. »

A Rome on compte toujours sur la victoire des Autrichiens ; Bonaparte compte, de son côté, sur leur défaite ; néanmoins, il aimerait mieux traiter tout de suite. Sans doute, il se ferait céder moins de territoire qu'après la victoire définitive, mais il toucherait immédiatement des millions qui lui faciliteraient cette victoire sur les Autrichiens. Seulement le Directoire a tout gâté par ses exigences théologiques. Pour traiter, dit Cacault, il est nécessaire que l'armée française inspire la même crainte qu'au moment de l'armistice ; mais comme on s'est familiarisé avec l'idée du danger, il faut maintenant, pour produire le même effet, de plus grands moyens (lettre du 18 nivôse). Mais ces moyens, il n'est pas très aisé de s'en servir.

Le peuple de l'État pontifical semble tout à fait en communion d'idées avec son gouvernement ; Cacault reconnaît qu'à Rome on a beaucoup d'entrain pour la guerre [1]. On est très animé

[1] « Le peuple romain est plein de feu, conserve quelque chose de fier et de féroce. » Archives nat., AF III, 77.

Digitized by Google

contre les Français. La résistance de la cour de Vienne pourrait, au printemps, obliger l'armée française à s'avancer en Allemagne. Il faut donc faire la paix avec les États de l'Italie, pour disposer contre l'Autriche des troupes qu'il faudrait employer à occuper le milieu et le sud de la péninsule, si cet état d'incertitude continuait. Et il croit cette paix tellement nécessaire qu'il voudrait voir le Directoire donner à ses agents accrédités près les républiques de Gênes et de Venise, et les cours de Florence et de Turin, l'ordre formel d'engager ces gouvernements à concourir avec lui pour *éclairer* la cour de Rome. Et le Directoire doit désirer très vivement de conclure un traité avec le pape, puisque Cacault ne se lasse pas de lui proposer des expédients de ce genre.

Il cherche à détourner la cour de Rome de ses préparatifs militaires, en lui répétant qu'ils offusquent Bonaparte. Mgr Galeppi lui répond qu'on n'a l'intention d'attaquer ni Bologne, ni Ferrare, mais simplement de se défendre.

Il parut alors à Rome une sorte de manifeste anonyme, dans lequel on rappelait les violences de la révolution française contre la religion, et les outrages qu'elle avait faits au pape ; le nonce insulté à Paris le 5 octobre 1789, le pape brûlé en effigie au palais Égalité, les intrigues odieuses qui avaient amené les troubles d'Avignon et l'horrible massacre de la glacière, les négociations de mauvaise foi qui avaient eu lieu à Florence pendant qu'on s'emparait de Bologne et de Ferrare, et qu'on méditait le projet d'arrêter le pape et le Sacré-Collège et de les enfermer à Toulon au fort la Malgue [1]. On flétrissait aussi dans cet écrit la cupidité des Français, en disant que la première condition posée pour l'armistice fut la demande de *soixante millions tournois*, et on rappelait la mission à Paris de Pierachi et son départ immédiat, à cause des conditions si exorbitantes et si contraires aux dogmes fondamentaux qui lui furent présentées. On attribua cet écrit à l'abbé Maury [2].

On est ainsi arrivé au 30 nivôse (19 janvier 1797). Voilà *soixante-neuf jours*, écrit Cacault, avec un désespoir comique,

[1] Etait-ce un faux bruit? Le Directoire était bien capable de l'avoir répandu à dessein, dans l'espoir d'effrayer la cour de Rome.

[2] Cacault dit que ce libelle doit avoir été inspiré par la cour pontificale, à cause de certains détails ; on doit en conclure que les révélations sur les demandes d'argent et sur les négociations sont exactes.

Digitized by Google

que j'ai proposé à la cour de Rome de traiter, et pas de réponse : on aime mieux faire la guerre. « Rome est dans un délire révoltant et qui fait pitié. » On voit qu'il regrette de ne pas voir compter à Bonaparte les seize millions, et conclure un traité qui arrêterait toute velléité d'occuper le midi de l'Italie.

En effet, la cour de Rome, sachant que les Français ont intérêt à ne pas trop s'éloigner du nord de l'Italie, est décidée à ne leur céder qu'à la dernière extrémité. Cependant elle ne se presse pas de renvoyer Cacault, et l'empereur lui en témoigne son mécontentement; il voudrait aussi qu'elle admît les Anglais dans ses ports. Le pape appela le général autrichien Colli pour lui confier le commandement des troupes pontificales. Ce général se rendit d'Ancône à Rome, où on lui fit une réception splendide [1]. Mais la nouvelle des grandes victoires de Bonaparte à Rivoli et devant Mantoue vint bouleverser tous les plans de résistance.

Cacault, dont la situation devenait tous les jours plus intenable, prolongea cependant son séjour à Rome le plus possible, dans le double but de profiter de la moindre disposition à négocier, et de surveiller en même temps Rome et Naples [2]. Il lui

[1] Lettre de Cacault du 2 pluviôse. Il raconte que Mgr Galeppi a logé Colli. Le banquier Torlonia, en uniforme de capitaine d'une compagnie de soixante-dix cavaliers volontaires, levés à ses frais, l'avait invité à venir prendre possession d'un logement qu'il avait préparé chez lui. En marge de la pièce, on lit cette note de Rewbell : « Envoyer copie au général Bonaparte, c'est à lui à résoudre la question si ce n'est pas le cas de faire l'*honneur* au banquier Torlonia de loger chez lui tout l'état-major, ou de mettre cent quarante hommes à sa charge. 2 ventôse an V. REWBELL. Archives nationales, AF III, 77.

[2] Le Directoire ménageait un peu la cour de Naples à cause des huit millions qu'il s'était fait donner par un article secret du traité. Le 30 nivôse, Cacault écrit que les dispositions de cette cour sont douteuses, et que les citoyens Bidoin et Récanier ont été envoyés à Naples pour réclamer l'exécution de l'article secret. Cette mission, suivant lui, *sera la pierre de touche*. Si Acton fait payer les huit millions malgré Londres, Vienne et la reine, qui a eu, dit-on, à ce sujet de vives altercations avec le roi, la cour de Naples est décidée à maintenir le traité (on disait que cet engagement de payer huit millions avait été d'abord dissimulé à la reine). Mais l'argent était long à venir. Comme la cour de Naples faisait des difficultés au sujet des passe-ports des Français, Cacault écrivait encore le 5 pluviôse : *Il faut, s'il est possible, avant tout, le paiement des huit millions*. Après cela, nous arracherons le reste plus aisément. » C'est tout simple, mais le jeu du Directoire est deviné. Une telle réclamation ne peut être faite publiquement, car l'opposition est forte dans les conseils ; les élections sont très proches, et ces millions seraient fort utiles pour les faire. Cet article secret

Digitized by Google

fallut cependant partir. Dans sa lettre du 11 pluviôse il annonce qu'il a quitté Rome, sans qu'on ait tenté de le retenir (ce qu'il aurait bien désiré). Il ne ressort nullement de sa correspondance que son départ ait causé une émotion profonde, bien que Thiers l'ait prétendu. Cacault écrit qu'il a traversé tout l'État ecclésiastique, et a été regardé partout comme une curiosité, mais qu'il n'a reçu nulle part la moindre offense.

Pendant que Cacault se lamentait de son isolement à Rome et cherchait à se faire demander la paix, la cour de Rome, qui ne prenait guère au sérieux les propositions françaises, négociait naturellement avec Vienne. Bonaparte intercepta une lettre du cardinal Busca, secrétaire d'état, au prélat Albani, envoyé à Vienne par le pape pour négocier. Cette lettre est du 7 janvier 1797 (18 nivôse). Il l'envoya à Paris pour montrer « l'opiniâtre mauvaise foi de la cour de Rome. »

Le cardinal paraît croire que le traité d'alliance avec la cour de Vienne va être signé ; l'Empereur et l'Impératrice ont promis des secours à Mgr Albani. Cependant, rien n'est encore décidé. Il est question dans cette lettre d'un sacrifice, demandé d'abord par la cour de Vienne, comme condition de son secours, et auquel Rome est décidée à ne pas consentir. Ce serait la cession à l'Autriche de Ferrare et de Commachio, qui aurait été demandée par le ministre Thugut.

Le cardinal s'exprimait très catégoriquement sur la négociation demandée par le Directoire : « Quant à moi, tant qu'il me sera permis d'espérer le secours de l'Empereur, je temporiserai relativement aux propositions de paix que les Français nous ont faites. Vous ne pourriez vous former une idée de tout ce qu'on a fait pour me forcer à répondre à Cacault. Les uns tâchaient de me persuader par l'espoir de meilleures conditions ; les autres par des craintes et des menaces. »

Mais il croirait contraire à son honneur de traiter avec les Français, lorsqu'une négociation est entamée à Vienne. Les Français ont pourtant envie de traiter ; ils l'ont prouvé par leur démarche auprès du nonce de Florence.

Le cardinal parle aussi des propositions faites par la France à

explique l'attitude longtemps hésitante du Directoire envers la cour de Naples : il voulait faire avec elle comme avec le pape, recevoir d'abord son argent, et l'envahir ensuite.

Digitized by Google

l'Espagne de donner Rome au duc de Parme. Aussi le Prince de la Paix cherche à intimider la cour de Rome; Azara est mécontent et se remue ; que l'Autriche ne laisse pas les Espagnols s'emparer ainsi de la meilleure partie de l'Italie !

Cette lettre irrita vivement les révolutionnaires, car elle prouvait qu'on n'était pas dupe de leurs manœuvres, et qu'on riait sous cape des malices cousues de fil blanc auxquelles ils avaient recours pour obtenir la paix, après avoir fait tant de rodomontades. Pour détourner l'attention de toutes ces manœuvres si peu glorieuses, et surtout de ce projet d'un royaume romain espagnol qui devait mécontenter beaucoup des leurs, ils accusèrent la cour de Rome de mauvaise foi. Bien au conraire, au lieu de négocier à la fois avec l'Autriche et la France, ce que des révolutionnaires auraient fait certainement à sa place, elle avait, au grand désespoir de Cacault, fait constamment la sourde oreille aux propositions de la France, sans essayer en aucune façon de leurrer son agent, tandis que le Directoire suivait contre elle une négociation malpropre avec son illustre allié Godoy, et promettait à Naples Bénévent et Ponte Corvo.

Le cardinal remerciait aussi le gouvernement impérial de lui avoir envoyé le général Colli pour commander les troupes pontificales. Il était question de déclarer, de concert avec d'autres puissances, une guerre de religion au Directoire, et le pape devait à cette occasion envoyer des brefs aux souverains catholiques.

Si le Directoire lancait de nouveau son armée contre le pape, on était tout à fait en droit de soutenir qu'il lui faisait une véritable guerre de religion pour se venger de son refus de rétractation des brefs contre la Constitution civile, rétractation sans laquelle il avait déclaré qu'il n'y avait pas de traité possible. Bonaparte le comprenait facilement ; il voulait rançonner, piller le pape, lui enlever des territoires qui lui convenaient, mais il ne se souciait nullement d'une guerre de religion entreprise pour un motif aussi absurde et aussi contraire à la Constitution française. Cette fois le Corps législatif aurait peut-être protesté, et il fallait d'ailleurs ménager le corps électoral qui allait nommer un nouveau tiers. Aussi, lorsqu'il envahit le territoire pontifical, après la défaite des Autrichiens [1], eut-il

[1] Dans sa proclamation de Bologne, du 13, Bonaparte reproche au pape

Digitized by Google

grand soin de chercher à donner le change sur la véritable cause de la rupture, et de protester contre toute idée de guerre de religion.

« L'armée française va entrer sur le territoire du pape ; elle sera fidèle aux maximes qu'elle professe, protégera la religion et le peuple...

Art. 1. « Tout village ou ville où, à l'approche de l'armée française on sonnera le tocsin, sera sur le champ brûlé et les municipaux fusillés.

2. « La commune sur le territoire de laquelle sera assassiné un Français, sera sur le champ déclarée en état de guerre ; une colonne mobile y sera envoyée; il y sera pris des otages, il y sera levé une contribution extraordinaire.

3. « Tous les prêtres, religieux et ministres de la religion, sous quelques noms que ce soit, seront protégés et maintenus dans leur état actuel, *s'ils se conduisent selon les principes de l'Évangile ;* et s'ils sont les premiers à les trangresser, ils seront traités militairement et plus sévèrement que les autres citoyens. »

Très décidé à ne pas faire de concession au Directoire sur l'affaire des brefs, Bonaparte voulut l'en dédommager un peu par des proclamations hypocrites et sanguinaires, où les faits sont odieusement dénaturés. Le général d'un gouvernement qui proscrit et bafoue le christianisme, même quand il est professé par des schismatiques qui flattent la révolution, reprend le jargon tartufe des premiers temps de la Constitution civile, parle de l'Évangile, s'érige en juge et en bourreau des prêtres qui ne l'observeront pas comme il l'entend, et l'interprète lui-même à son profit! C'est un spectacle curieux.

Bonaparte envahit les états du pape, défit le 16 pluviôse sur le Senio quelques milliers de soldats pontificaux, et s'empara ensuite de Faenza. Là il harangua les prisonniers, leur déclara qu'il les laissait libres, qu'il n'en voulait nullement à la religion ni au Saint-Siège, mais tenait seulement à débarrasser le pape de ses mauvais conseillers; il aurait pu ajouter : et de son argent. ainsi que tous ceux de ses sujets qui en possédaient un peu, comme il allait le prouver en traitant. Il marcha rapidement sur

d'avoir rompu l'armistice, en entamant des négociations avec l'Autriche, et refusant de répondre aux avances officielles de Cacault, mais ne souffle mot ni de la rupture antérieure de l'armistice à Florence par le fait du Directoire, ni de l'exigence religieuse qui a été la cause de cette rupture.

Digitized by Google

Ancône. Le général Colli, qui n'avait plus que trois mille hommes de troupes régulières, fut aisément enveloppé et réduit à capituler. Bonaparte se dirigea aussitôt sur Lorette, où l'armée subit une déception, car on y recueillit à peine un million : le trésor avait été évacué. La vierge de Lorette fut envoyée par Bonaparte comme trophée. De Lorette [1], il se dirigea vers l'Apennin dans la direction de Rome, et s'arrêta à Tolentino, où il attendit des propositions de paix. Pour être plus sûr d'en recevoir, et pour n'avoir pas de république romaine à fabriquer, il avait envoyé à Rome le père Fume, général des Camaldules, en qui Pie VI avait toute confiance, proposer un traité. Bonaparte lui aurait dit : « Vous direz à Pie VI que Bonaparte n'est pas un Attila, et que quand il en serait un, le pape devrait se souvenir qu'il est le successeur de Léon [2]. »

D'après Cacault (lettre du 24 pluviôse) le prince Belmonte de Naples, se rendant à son ambassade de Venise, était venu trouver Bonaparte pour offrir la médiation de sa cour. On lui aurait écrit de Rome le 21 que le cardinal Mattei avait envoyé d'abord un courrier à Bonaparte, que d'abord le pape avait déclaré ne vouloir faire de traité en aucun cas, mais qu'il avait cédé aux cardinaux. Le 10 février (22 pluviôse), Azara avait mandé de Rome à Cacault que l'empereur refusait de conclure une alliance avec le pape, et qu'un consistoire, par vingt voix contre six, avait décidé la continuation de la guerre. On aurait dans ce cas abandonné les provinces pour défendre la capitale, dont le peuple était très excité contre les Français. En effet, le départ du pape avait été fixé au 12 février; le 11, des voitures chargées étaient déjà parties, car on voulait laisser peu de chose au vainqueur. Mais Bonaparte, tout en déclamant contre le pape, qu'il traitait de « vieux renard » pour flatter les révolutionnaires [3], ne voulait pas aller plus loin.

[1] Déjà Bonaparte avait écrit au cardinal Mattei que le pape pouvait rester à Rome, qu'il ne devait rien redouter ni pour lui-même, ni pour la religion. Mais on s'était demandé s'il ne craignait pas surtout de voir partir le trésor pontifical.

[2] Thiers (t. IX, p. 53) a écrit cette phrase ronflante «... Il attendit donc à Tolentino les effets de la clémence et de la peur... » On a vu que Bonaparte avait un double intérêt, pécuniaire et militaire, à ne point formuler des exigences insensées. Il est tout aussi ridicule de parler de sa clémence que de la peur du pape, qui était bien déterminé à ne lui faire aucune concession quant au spirituel, et à quitter Rome si on lui offrait un traité semblable, même au point de vue du temporel, à celui qu'il avait refusé.

[3] Bonaparte disait aussi, pour faire plaisir aux révolutionnaires, qu'il

Digitized by Google

L'armée napolitaine était tout entière campée près du Tronto, et Bonaparte semble toujours avoir pressenti et les honteux excès et les désastres militaires que devait entraîner la double conquête de Rome et de Naples. Pour l'instant, il aimait beaucoup mieux réclamer à la cour de Naples les huit millions de l'article secret, que risquer de compromettre le succès de ses combinaisons contre l'Autriche en lui faisant la guerre.

Il fit savoir pertinemment au pape qu'il ne serait pas question des brefs ni d'aucune exigence religieuse. Il avait effrontément passé sous silence la négociation de Florence dans sa proclamation ; le Directoire désirait vivement qu'il ne fût plus question d'une demande qui lui avait valu un échec si ridicule ; parler encore des brefs eût été publier leur authenticité, écraser les Constitutionnels et rendre service aux catholiques [1], en rendant impossible à certains peureux de persévérer dans des illusions longtemps caressées. Dans ces conditions, les négociations devinrent très faciles. Le traité fut signé à Tolentino le 1er ventôse an V (19 février 1797, ratifié le 23 par le pape, et le 10 floréal (29 avril) par les Conseils.

Le 1er ventôse, Clarke écrivait de Tolentino à Carnot :

« Le général en chef a parfaitement négocié avec les agents du pape. J'étais présent; nos affaires l'appellent dans le Frioul. Il fallait conclure, et il est très beau à lui d'avoir mis de côté la gloriole d'aller à Rome. S'il y eût été, nous eussions eu bien peu de chose; en n'y allant pas, cette négociation nous vaut trente millions, et dix des pays que nous occupons [2]. »

Impossible de mieux préciser et les raisons qui ont déterminé le Directoire à traiter, et la véritable signification de la paix de Tolentino.

était inutile de tant se presser, que le pouvoir du pape tomberait bientôt de lui-même. Thiers loue ce système, qu'il affecte de prendre au sérieux, et dit qu'il fut confirmé par les événements. Au fond rien de plus faux. Le pape a été victime du coup d'État de fructidor, en réalité d'une révolution nouvelle qui a troublé toute l'Europe ; son pouvoir a été renversé comme le royaume de Naples par une armée puissante, à laquelle aucun État de la même étendue, si laïquement gouverné qu'il fût, n'aurait pu résister.

[1] Les rétractations de Constitutionnels, en l'an V, ont été très nombreuses : la demande de désaveu des brefs a dû déterminer des retours à l'orthodoxie.

[2] Archives nat., AF III, 59.

Digitized by Google

Par ce traité le pape révoque toute adhésion à la coalition, toute alliance avec un état en guerre avec la France. La République française jouira de tous les droits et prérogatives que la France avait à Rome avant la guerre, et sera traitée comme les puissances les plus considérées. Le pape (articles 6 et 7) renonce à tous ses droits sur Avignon et le Comtat-Venaissin, et cède les légations de Bologne, Ferrare et la Romagne; « il ne sera porté aucune atteinte à la religion catholique dans les susdites légations. » La ville, la citadelle et le territoire d'Ancône restent à la république jusqu'à la paix continentale (art. 8).

Le pape, comme il devait s'y attendre, subissait d'énormes extorsions. Il s'engageait d'abord à faire payer, à Foligno, aux trésoriers de l'armée, avant le 15 ventôse (5 mars), quinze millions, dont dix en numéraire et cinq en diamants et autres effets précieux, sur la somme de seize millions restant dus d'après l'article 10 de l'armistice du 3 messidor an IV. Le reste devait être acquitté en livrant huit cents chevaux enharnachés, huit cents chevaux de trait, des bœufs et des buffles.

L'armistice était ainsi réglé ; mais, malgré une cession importante de territoire, le traité ne pouvait se conclure sans argent. Le pape devait payer en outre quinze millions en numéraire, diamants ou autres valeurs, dont dix millions dans le courant de mars et le reste dans le courant d'avril. L'armistice et le traité revenaient donc, pour un si petit État, à trente-cinq millions en numéraire et objets précieux, sans compter les autres charges.

L'article 8 de l'armistice sur les manuscrits et objets d'art devait être exécuté le plus vite possible (art. 13).

L'armée française occuperait une partie des Etats pontificaux comme garantie, et évacuerait Macerata après le paiement des cinq premiers millions du mois de mars ; Fano et le duché d'Urbin après le paiement de cinq autres millions.

Par l'article 17, la République cédait au pape ses droits sur les fondations religieuses françaises de Rome et de Loreto. Le pape lui cédait tous les biens allodiaux appartenant au Saint-Siège dans les trois provinces de Bologne, Ferrare et la Romagne, et notamment la terre de la Mesola ; mais, en cas de vente, il devait recevoir le tiers du prix.

Le pape fera désavouer (article 18) par son ministre à Paris le

Digitized by Google

meurtre de Basseville, et paiera trois cent mille francs à ceux qui ont souffert de cet attentat.

Le pape (article 19) fera mettre en liberté les personnes détenues pour leurs opinions politiques. Le gouvernement français, lui, ne mettait pas en liberté les personnes détenues pour leurs opinions religieuses, les vieux prêtres qu'il s'obstinait à retenir en prison comme coupables d'avoir respecté le pape, et refusé le serment à une ancienne constitution que les lois nouvelles défendaient de redemander sous peine de mort !

Bien qu'il imposât au pape des charges très lourdes, le traité de Tolentino, même au point de vue politique, était beaucoup moins désastreux que le premier traité refusé à Florence. Les conditions en étaient moins humiliantes, et le pape ne devenait pas l'esclave du Directoire. Quant aux rapports futurs entre les deux puissances, l'arrivée prochaine d'un nouveau tiers modéré au Corps législatif devait donner bon espoir à la Cour de Rome. Et pourtant la situation de la France en Italie, lors du traité de Tolentino, était beaucoup plus forte qu'en fructidor an IV. Bien que la fortune ne lui eût pas été favorable, le Saint-Siège s'était bien trouvé de n'avoir pas écouté alors les timides conseils de la peur.

V

Aussitôt que le traité fut signé, les agents de la République en poursuivirent l'exécution avec ardeur : les tableaux, les statues, les bijoux, les diamants furent réclamés et emballés avec un zèle qui n'était pas toujours désintéressé.

Il fallait payer des millions en diamants et en bijoux. Une proclamation du cardinal Busca, secrétaire d'état, enjoignit aux particuliers de porter leurs bijoux aux Monts-de-Piété : c'était une véritable expropriation pour arriver à l'exécution du traité. Les révolutionnaires aimaient assez cette manière d'acquitter les contributions. Elle leur permettait une foule d'extorsions de détail, de tours de bâton, etc. Haller, administrateur général des finances et des contributions de l'Italie, en dirigeait le recouvrement avec des procédés tout à fait révolutionnaires.

Digitized by Google

La cour de Rome exécuta le traité avec beaucoup d'empressement. Le 14 ventôse, Cacault, revenu à Rome, écrit qu'on a déjà envoyé près de sept millions en lingots et en caisses d'argenterie : on a livré les trois tiares appelées Thiregni, pour former avec les bijoux de Loreto une caisse de diamants et de perles contenant les millions nécessaires pour compléter le premier versement. Le 25 il écrit encore à Bonaparte que bientôt il y aura dix millions à Foligno.

Le 5 germinal, Cacault constate que quinze millions sont payés ; on peut compter sur dix autres ; les cinq derniers seront difficiles à recouvrer, mais il faudra en déduire les contributions acquittées depuis la signature de la paix [1]. Il envoie en même temps copie d'une lettre de Bonaparte, qui lui recommande de faire en sorte que le cardinal secrétaire d'état demande l'évacuation anticipée d'une partie du territoire pontifical. En réalité, Bonaparte a besoin de ses troupes, mais il tient à paraître grand et généreux : toujours *comediente !* Le secrétaire d'état se prête naturellement à cette petite manœuvre, et aussitôt après le paiement de la première partie de la contribution, le magnanime général exauce la demande qu'il s'est fait adresser.

Les rapports entre la cour de Rome et les Français sont alors excellents. Cacault (lettre du 25 ventôse) a donné à dîner aux neveux du Pape. Il a présenté à Pie VI le général Victor, le général Lannes, et les officiers qui étaient avec eux ; tout s'est bien passé.

Le cardinal Busca, coupable d'avoir vu clair dans les intri-

[1] Archives nationales, AF III, 77. Cacault parle en même temps des dépenses considérables qui sont faites pour l'encaissement des objets d'art et leur transport par des chariots jusqu'à Bologne. Il faudrait payer quinze commissaires des arts et leurs adjoints. Cacault paraît peu satisfait de cette bande de protégés des Directeurs et de leurs favoris.

Le recouvrement des millions de Naples est difficile à faire. A la même date, 5 germinal, Cacault se plaint des difficultés que la cour de Naples continue à faire aux Français, au sujet des passeports, mais lorsqu'on attend huit millions, il vaut mieux, selon lui, ne pas entamer une discussion épineuse; il suffira de déclarer à ce gouvernement, *quand il se sera exécuté*, que s'il refuse un passeport à un Français avoué par son gouvernement, il se mettra dans le cas de la déclaration de guerre. Aussi la cour de Naples, qui sait à quoi s'en tenir, ne se presse pas de payer. On avait refusé des passeports à trois aides de camp d'un certain général Fiorella, parce qu'on les soupçonnait vivement de venir faire le métier d'espions et d'agents provocateurs d'émeutes, sous la protection de l'uniforme français et de l'ambassade française.

Digitized by Google

ques de l'indigne favori qui gouvernait l'Espagne, donna sa démission peu après le traité de Tolentino, et fut remplacé par le cadinal Doria, qui exécuta le traité avec beaucoup de zèle.

Le 19 germinal, Cacault annonce que déjà on a reçu vingt-deux millions ; l'alun envoyé à Gênes vaut à peu près un million ; on en aura bientôt trois autres, mais le reste sera difficile à trouver. Il vient de recevoir sa nomination de ministre plénipotentiaire en Toscane ; mais, comme il n'a pas encore reçu ses lettres de créance, il préfère rester à Rome jusqu'à ce que le traité soit complètement exécuté. On voit qu'il désire empêcher de honteux trafics. Il est en discussion avec le fameux commissaire Haller. Celui-ci prétend que Cacault est seulement chargé de l'exécution politique du traité, et veut recevoir les paiements; mais Cacault, avec une certaine raideur, l'invite à ne pas s'en mêler. Il se plaint au Directoire (19 floréal) d'Haller et de ses manières brusques à l'égard de la cour de Rome. En réalité Haller était à la fois insolent et déloyal dans ses procédés.

Les diamants et bijoux qui formaient une partie si importante de la contribution du traité, avaient été estimés à Rome, d'après l'instruction écrite donnée par le général en chef à Berthollet et à Monge. Haller, prétendant que l'estimation n'était pas exacte, la fit refaire à Modène, sans contrôle, par un homme à lui, un Juif, qui bien entendu n'entendait pas procéder pour rien à une pareille opération ; en outre cet agent et certains autres comptaient être chargés de la vente, au moins en partie. On avait aussi demandé à d'autres princes des bijoux et des diamants Il était certain qu'en mettant en vente une telle quantité d'objets précieux, on ne pouvait manquer d'en faire baisser le prix, surtout lorsqu'on demandait à être payé bien vite. La République se faisait donner par un prince une partie de sa rançon en bijoux, parce qu'elle savait très bien que ses ressources en argent étaient épuisées; mais il en était de ces millions en bijoux comme des biens nationaux, comme du mobilier des émigrés : on s'empressait de les vendre à un prix assez bas, parce qu'il y en avait une masse énorme sur le marché, et qu'on avait besoin d'argent à l'instant même ; et ces opérations étaient fort recherchées. En effet, des intermédiaires peu scrupuleux étaient généralement chargés des estimations qui étaient déjà une source de malversations et de trafics ; d'autres prenaient

Digitized by Google

à forfait la vente de grandes quantités de bijoux ; ils avançaient même des fonds immédiatement au Directoire. On comprend aisément que ces opérations, quand bien même elles eussent été loyalement conduites, devaient être extrêmement onéreuses à un gouvernement qui offrait si peu de garanties.

Cacault repoussait énergiquement les exigences d'Haller : la France, écrivait-il au Directoire, avait lieu d'être satisfaite, elle avait reçu rapidement vingt-cinq millions, et il était décidé à ne pas souffrir qu'Haller fît un éclat ; ce qui aurait été glorieux avant le traité, serait indigne après la conclusion du traité et son exécution. Le même jour il se plaint très vivement d'Haller à Bonaparte : c'est un fou furieux qui veut traiter Rome comme une ville conquise et va tout gâter ; il ne veut pas s'associer à des iniquités. Mais Haller avait rendu trop de services secrets à des gens très influents pour n'être pas très soutenu, et il alléchait le gouvernement en lui faisant espérer un gain nouveau ; aussi Cacault fut obligé d'accepter, non une estimation nouvelle, mais une vérification destinée, disait-on, à réparer les erreurs de l'ancienne ; seulement elle se ferait de concert avec l'agent du pape (21 floréal) [1]. Haller intrigua fortement auprès du ministre des finances Ramel, et obtint son appui : Cacault s'en plaignit vivement au ministre des relations extérieures. Chargé de l'exécution du traité de Tolentino, il n'avait pas voulu que des étrangers s'en mêlassent : « de là une intrigue du diable, dirigée contre lui par des leveurs de contributions, qui enragent de n'être que les receveurs des sommes qui leur sont délivrées pour compte. » C'est lui Cacault qui est chargé de tout ; le pape ne peut reconnaître l'intervention d'Haller, ni celle du ministre des finances ; il ne peut traiter qu'avec le ministre des relations extérieures et Bonaparte, et par conséquent avec lui seul qui est leur organe. Sans doute, on perdra sur les diamants, parce qu'on est très pressé de les réaliser; mais il fallait y compter : après en avoir

[1] Archives nat., AF III, 77. Haller a écrit, le 24 floréal, dit Cacault, au marquis Massimi, ambassadeur du Saint-Siège à Paris, pour réclamer encore neuf à dix millions au pape, qui soutient en avoir payé trente-quatre. Le juif d'Haller a trouvé la première estimation inexacte pour trois millions, et Haller offre généreusement au pape de partager par moitié la différence entre les deux estimations. On reconnaît là un trait de *corsaire*, mais en outre on devine que ce sera avantageux pour certaines gens. Massimi a répondu que cette affaire ne le concernait pas. (Arch., *ibid.*)

Digitized by Google

exigé une masse par traité, on ferait preuve de mauvaise foi si l'on soulevait maintenant des difficultés. Haller, pour justifier ses prétentions, ne lui a-t-il pas écrit le 12 germinal « de ne pas perdre de vue que les besoins immenses et sans cesse renaissants de l'armée, obligent d'être *un peu corsaires ?* » (Il avait bien tort de dire un peu !) Cacault admet qu'on soit corsaire avant le traité, mais non après le traité signé; Haller veut qu'on le soit après comme avant. Cacault soutient que la France doit se faire une réputation de bonne foi, et qu'on ne peut traiter Rome à la façon des *Tartares*. Mais les Tartares directoriaux l'emportèrent, et le pape subit encore une extorsion.

A cette date (15 prairial) la livraison des seize cents chevaux, des buffles, et des objets d'art, peut, d'après Cacault, être regardée comme effectuée.

Le pape a donc payé : 1° seize millions huit cent mille livres, en argent, lingots et lettres de change ; 2° Onze millions deux cent soixante et onze mille, en diamants et bijoux. En tout, vingt-huit millions soixante et onze mille livres.

On présente en outre un compte de contributions levées *après le traité* qui s'élève à près de quatre millions. On peut encore passer, dit Cacault, un million de bonifications ; on peut donc regarder le traité comme tout à fait exécuté, malgré les prétentions d'Haller.

Mais le Directoire ne montrait pas la même loyauté dans l'exécution du traité. Il agit à Ancône comme si cette ville lui avait été cédée, et mit garnison à Sinigaglia. Après le 18 fructidor, il proclama la république à Ancône.

Pendant la période d'exécution du traité de Tolentino, et jusqu'au 18 fructidor, les relations entre le Directoire et le Saint-Siège paraissent avoir été assez bonnes, car les révolutionnaires français ne voulaient point renverser le pape avant d'avoir reçu de lui leurs trente millions [1]. Dans une lettre au Directoire du 4 germinal, Fréville, qui faisait alors l'intérim de l'ambassade

[1] Archives nat., AF III, 88. L'agent du gouvernement à Rome « se gardera d'annoncer aux Romains que leurs tentatives révolutionnaires seraient désavouées par le gouvernement français; » pour compléter, l'ambassadeur français à Naples déclarerait au gouvernement napolitain qu'il ne pourrait soutenir le pape sans que la France intervînt en faveur du peuple. Ce plan fut mis à exécution après le 18 fructidor.

Digitized by Google

de Toscane, expose ce système avec une cynique franchise. Quand tout sera payé, nous pourrons provoquer une révolution à Rome et en demeurer *spectateurs bénévoles !*

Cacault essayait, avec une habileté réelle, d'amener le Directoire à vivre en paix avec le pape. Le 26 germinal, il envoyait sur les affaires de Rome une lettre ainsi résumée par les secrétaires du Directoire : « Le citoyen Cacault pense que pour rétablir la bonne intelligence entre la République et Rome, après l'exécution complète du traité, *il faudrait oublier que c'est au pape que nous avons affaire, et en agir avec cette puissance comme on traiterait avec toute autre.* »

Mais le fanatisme antireligieux du Directoire était incurable, et il n'est pas étonnant que Cacault, voyant cet entêtement stupide, se soit de plus en plus tourné vers Bonaparte.

Il eut bientôt de nouveaux sujets d'anxiété. Pie VI était fort âgé; les émotions qu'il venait d'éprouver avaient fortement ébranlé sa santé. Le 17 floréal, Cacault écrit que le pape est fort malade. Lorsqu'on craignait que l'armée française envahît Rome, une bulle aurait été faite pour dispenser de beaucoup de formalités en cas de mort du pape, et procéder très promptement à l'élection de son successeur. Mais Azara, au nom de l'Espagne, s'y serait opposé, et aurait même menacé d'un schisme. Cacault et les autres agents français ont certainement pris beaucoup trop au sérieux les discours d'un homme aussi peu sincère qu'Azara [1]. Sans doute, on pouvait tout attendre de Manuel Godoy, le vil complaisant des Directeurs ; mais l'Espagne ne se serait certainement pas laissé entraîner au schisme, ni par lui ni par tout autre.

[1] Verninac, nommé ambassadeur à Constantinople, écrit aussi de Florence, le 3 germinal, que d'Azara a parlé de schisme. Verninac est beaucoup moins fin que Cacault, aussi d'Azara qui aime à flatter la manie anti religieuse des agents français, s'est avancé beaucoup plus avec lui, et Verninac a avalé complétement la mystification... Cette lettre de Cacault qui laissait prévoir la mort du pape, mit le Directoire en belle humeur ; en marge de l'extrait on lit cette note facétieuse : « Si on ne pouvait empêcher qu'il y eût un pape, ne serait-il pas bon qu'il y en eût deux ou plusieurs ? L'un serait pour les républicains, l'autre pour les royalistes, le troisième pour une puissance, le quatrième pour une autre, etc., etc.; ainsi tout le monde y trouverait son compte ; *il paraîtrait seulement essentiel que le pape de la république fût à Rome.* » Note à envoyer au général Bonaparte, 1 messidor an V. Cette note n'est pas signée, mais elle est de l'écriture de Rewbell; elle a été bâtonnée d'un seul trait. Plus haut on avait écrit *Faire deux papes.* Ces mots ont été également bâtonnés. Archiv. nat., AFIII, 77.

Digitized by Google

La maladie du pape préoccupait vivement Cacault. Le 21 floréal, il écrit que probablement on aura bientôt un conclave ; l'élection devrait être prompte; mais on y parviendra difficilement, à cause du nombre des concurrents et de la déclaration de M. Azara, qu'il feint de prendre au sérieux. La mort du pape le mettrait personnellement dans l'embarras, car elle rendrait nulles toutes les lettres de créances ; il s'entend très bien avec le secrétaire d'état actuel, dont il fait l'éloge ; le traité de Tolentino va être complètement exécuté ; mais Haller, qui n'a aucun pouvoir vis-à-vis la cour de Rome, ne cherche qu'à susciter des difficultés et vient s'en mêler, comme s'il s'agissait de lever une contribution dans un pays conquis [1]. Cacault prétend que si l'on se conduit bien envers lui, le pape sera très disposé à la conciliation, même pour le spirituel. Mais cependant il insiste pour que, dans les circonstances présentes, on ne lui parle que d'intérêts temporels, et qu'il envoie à Paris un ambassadeur laïque chargé seulement de le représenter comme prince temporel. Il désire sincèrement une complète pacification, mais il croit que si le Directoire se mêle des questions religieuses, il gâtera encore tout par sa sottise et son intolérance. Cacault s'attend au triomphe des modérés et ne prévoit pas un 18 fructidor; aussi croit-il que les Directeurs actuels ne seront plus longtemps au pouvoir, et déjà il travaille à poser les bases d'une alliance entre le Saint-Siége et le futur gouvernement de France. En attendant, il engage les gouvernants actuels à laisser le Saint-Siège solliciter de la France et de l'Espagne la garantie de son indépendance et de son état actuel. Sous cette forme si modeste, il demande qu'on prenne en sa faveur une décision de la plus haute gravité.

La situation de Pie VI ne s'améliorait pas. Cacault, dans une lettre du 23, annonce qu'elle est toujours grave, et qu'il croit à

[1] Dans cette lettre Cacault rapporte au Directoire certains commérages. Le pape aurait encouragé des prêtres français à prêter serment à la République, à la reconnaître comme lui (on lit en marge : faire imprimer cet article, article non officiel) le clergé constitutionnel chercherait à se rapprocher du pape. « Le citoyen Grégoire est en correspondance avec l'ancien évêque de Pistoia, Ricci, janséniste : il lui a fait passer en dernier lieu un paquet que M. Ricci a adressé à Rome à un émigré nommé Auriols, pour avoir on ne sait quelles dispenses au patentes de Rome. » L'évêque constitutionnel de Grenoble aurait écrit au pape dans des vues de conciliation. Ces nouvelles ne devaient pas être agréables au Directoire, qui avait pour système de fomenter la guerre entre les deux Églises.

Digitized by Google

la tenue prochaine d'un conclave. Il est du reste très content de la cour de Rome : le nouveau secrétaire d'état, le cardinal Doria, « n'est pas un aigle, mais son caractère est estimable et honnête ; il a fait, à l'égard des paiements, au delà du possible. » Voilà un témoignage bien précieux [1]. Cacault voudrait se rendre à Florence, mais il n'ose quitter Rome à la veille d'un conclave, car il est le seul agent français qui ait les connaissances nécessaires pour représenter la France à Rome dans de semblables circonstances. Et il n'a pas fort de le croire. Comme bon Français, il doit redouter le fanatisme, et l'impéritie du diplomate improvisé qui le remplacerait. Il demande aussi qu'on lui envoie de l'argent : car le Directoire payait aussi inexactement ses agents à l'étranger que les fonctionnaires établis en France ; et dans leurs correspondances, ses ambassadeurs et ses agents diplomatiques réclament très fréquemment, avec peu de succès le paiement de leurs traitements.

Cependant la santé du pape s'améliora, et il envoya comme ministre plénipotentiaire à Paris, un laïque, le marquis Massimi, vieillard estimé, dit Cacault. Avant de partir pour la France, il devait s'entendre avec Bonaparte. Il était convenu qu'à Paris, l'ambassadeur du pape ne devait s'occuper que d'affaires politiques et non d'affaires religieuses, à moins toutefois qu'il n'en fût requis par le gouvernement, car les Directeurs, ainsi que tous les révolutionnaires, avaient la manie de s'en mêler, en dépit de la Constitution. La correspondance de Cacault fait connaître un trait tout à fait caractéristique de ce temps. Le Pape jugea prudent de donner à son ambassadeur des lettres de créance doubles : l'une dans la forme ancienne, avec toutes les bénédictions que le pape accordait aux rois très chrétiens ; l'autre dans la forme des lettres adressées aux grandes puissances non catholiques, telles que la Russie et l'Angleterre : c'était aux Directeurs à accepter la forme qui leur conviendrait le mieux, ou qui flatterait davantage leur vanité [2].

Quelques jours après, Pie VI éprouva une rechute. Cacault mande encore, le 29 prairial, qu'il a eu une légère attaque

[1] En outre le cardinal, sur les sollicitations de Cacault, a mis hors du procès de conspiration deux Bolonais, et un Français arrêté près de Lorette, nommé Bonnard Chaussier.

[2] Archives nat., AF III, 77.

Digitized by Google

d'apoplexie pendant la nuit. Il s'est réveillé la bouche tournée, la main un peu paralysée; on l'a soigné et il va mieux. Néanmoins la santé du pape, malgré ce nouvel assaut, se raffermit.

Cacault était simplement chargé de surveiller à Rome l'exécution au traité de Tolentino : une fois sa mission terminée, il devait revenir à Florence où il avait été nommé ministre plénipotentiaire, et le Directoire devait envoyer à Rome un ambassadeur en titre. Cacault semblait naturellement désigné pour ce poste important, mais Joseph Bonaparte, déjà résident près le duc de Parme, obtint l'ambassade.

Le 4 thermidor, Cacault écrivait au Directoire qu'il attendait l'arrivée du frère de Bonaparte pour revenir en Toscane. Le traité de Tolentino, dit-il, a été très bien exécuté. Il a cru un moment que l'armée française devait occuper Rome, mais il croit maintenant qu'on en a fait assez ; et il invite fortement le Directoire à ne pas soutenir les prétendus patriotes qui voudraient la révolutionner. Il se déclare très mécontent de leur turbulence, qui a failli nous être très nuisible, car ce parti, lors de l'exécution du traité de Tolentino, a feint d'unir son mécontentement à celui du peuple, qui provenait d'un sentiment tout différent, la colère de voir enlever tant d'objets d'art, et partir tant de lingots et de diamants. Ces patriotes voulaient ainsi exciter des troubles, sans *s'inquiéter si cela ne nous ferait pas perdre les trente et un millions de contribution* [1]. Aussi Cacault déclare qu'il n'a pas cru devoir accueillir ces révolutionnaires. Il est toujours opposé à l'idée d'une république romaine. « Rome est soumise et châtiée ; nous sommes tenus à être justes et honnêtes envers elle, sans songer à la révolutionner, *parce qu'il n'y a pas en ce moment d'étoffe suffisante.* »

Les révolutionnaires français répandent évidemment de faux bruits sur les procédés du Saint-Siège et sur le peuple de Rome, pour que le Directoire favorise les révolutionnaires italiens. Cacault reconnaît que le peuple, en voyant passer tant de lingots et de diamants, a été un peu irrité ; mais, au fond, il n'est rien arrivé à aucun Français. « Quelques prédicateurs, qui s'étaient oubliés, ont reçu l'ordre d'être plus circonspects. On a

[1] Archives nat., AF III, 66. Ils auraient même désiré profiter de la bagarre pour en prendre une partie.

Digitized by Google

parlé d'un homme désigné comme assassin de Basseville, mais il n'a été produit aucune preuve contre lui. » Cacault annonce qu'il a fait mettre en liberté tous les patriotes incarcérés, « et jusqu'à, une fille de joie, dite la Gallinara, qui servait de modèle à nos artistes. »

Cacault déclare encore que les Français ne doivent pas écouter leur animosité contre Rome, et qu'il faut laisser ce gouvernement tomber de lui-même. Il insiste là-dessus pour amadouer un peu le Directoire et le détourner de faire quelque sottise. Il sait que les modérés sont maintenant en majorité au Corps législatif. Il est au fond du cœur enchanté de leur victoire, et compte que les relations de la France avec le pape et le grand duc de Toscane vont être bien meilleures .

Le 18 thermidor, au moment de quitter Rome définitivement, il revient de nouveau sur le même sujet. Les révolutionnaires se sont encore remués, probablement à l'instigation de certains Français. Cacault appelle cette incartade un complot d'étourdis. On a fait quelques arrestations dans la nuit du 13 au 14 ; mais il a évidemment peu de sympathie pour eux : il dit toujours, pour flatter le Directoire, que le gouvernement du pape tombera par un mouvement révolutionnaire, mais que ce mouvement ne commencera pas à Rome. « Le paiement des trente millions exigés par le traité de Tolentino, après tant de pertes antécédentes, *a épuisé* tout le sang des veines de ce vieux cadavre ; en attendant nous n'avons pas d'autre intérêt que d'arriver à la fin des paiements. »

Il envoie en même temps copie d'une lettre qu'il a envoyée à Bonaparte, à l'occasion des tripotages de certains généraux qui, regardant l'État pontifical comme vassal de la France depuis le traité de Tolentino, voulaient le piller absolument comme la Lombardie [2].

[1] Le Directoire ne fut pas de cet avis, car il saigna fortement sa république romaine.

[2] Le général X... avait été recommandé à Cacault par Bonaparte, afin de lui faire obtenir la permission d'acheter *quinze mille rubbes* de grains dans les États du Saint-Siège, parce que sa situation de fortune « faisait désirer de lui procurer *quinze mille écus romains qu'il pourrait recevoir des négociants à qui il cèderait la permission d'extraire les quinze mille rubbes.* » Cacault fait observer à Bonaparte que de pareilles permissions ont été

Digitized by Google

Le coup d'état du 18 fructidor devait bientôt changer complètement la situation.

La paix de Tolentino ne pouvait en aucun cas fixer définitivement les rapports du Saint-Siège et du gouvernement français, car ce dernier devait nécessairement subir une transformation radicale après les élections de germinal an V. Le triomphe des modérés (qui était déjà certain au moment de la conclusion du traité) devait ramener aussitôt la liberté religieuse, modifier complètement l'attitude de la France à l'égard du pape et des puissances étrangères, en attendant le rétablissement de la monarchie constitutionnelle. Si, au contraire, les révolutionnaires se révoltaient contre leur défaite sur le terrain légal et réussissaient à faire un second 31 mai, le parti de la violence et de la persécution à l'intérieur, de la propagande révolutionnaire armée, et de la spoliation des états voisins redeviendrait maître des destinées de la France, et écarterait violemment les hommes qui jusqu'alors avaient réussi à empêcher certaines folies révolutionnaires [1]. Peu importerait alors la paix de Tolentino ! Le fanatisme anti religieux, tempéré un moment par Bonaparte et par Carnot, se livrerait à tous les excès contre la papauté pour assouvir enfin sa rage antichrétienne, et en même temps compléter le pillage de Rome et de l'État pontifical.

accordées à Haller, au général R..., au citoyen S... (futur grand dignitaire de l'Empire), au consul M... et que le cardinal secrétaire d'État a déclaré qu'il se refuserait à accorder de pareilles demandes, dont l'exécution achèverait de ruiner les États du pape et d'y amener la famine. Néanmoins Cacault a obtenu pour le général X... la sortie libre de 3,000 rubbes, ce qui lui vaut 3,000 écus romains. Archives nat., AF III, 66. Bonaparte avait pour système de procurer de semblables bénéfices à certains généraux qu'il comptait utiliser plus tard pour l'exécution de ses desseins personnels.

[1] Carnot, proscrit le 18 fructidor, fut violemment accusé d'avoir soutenu le pape. Dans sa *réponse à Bailleul*, il dit avoir proposé inutilement à ses collègues de donner l'État pontifical à une puissance espagnole (le duc de Parme). Mais il était évidemment hostile à la conquête de Rome et à l'établissement d'une république romaine. Il fit adopter le plan de Bonaparte par le Directoire : « J'avais beaucoup loué Bonaparte (dit-il p. 36 et 37) d'avoir dédaigné la vaine gloire de marcher sur cette ville (Rome) pour combattre un ennemi plus dangereux dont la défaite entraînait celle de Rome et de l'Italie. » Ses collègues prêtrophobes devaient en tirer vengeance.— « J'aurais renié, cent fois par jour, Jésus et le pape, dit-il encore, que je n'aurais pas ôté du cerveau de Réveillère que j'étais catholique, apostolique et surtout romain. Pascal se croyait toujours plongé dans une rivière jusqu'au nombril ; *Réveillère se croit toujours dans une cruche d'eau bénite.* » Aussi le régicide Carnot fut proscrit comme un prêtre.

Digitized by Google

Les Directeurs n'avaient accordé la paix de Tolentino que contraints par Bonaparte et Carnot, et pour recevoir trente millions. Vainqueurs en fructidor, ils purent, sous le couvert de la propagande républicaine, satisfaire à la fois leur prétrophobie et leur cupidité, et enlever encore à ce pays obéré, écrasé, plus de trente millions [1], pour le récompenser de lui avoir imposé une grotesque république, toute à leur discrétion.

L. Sciout.

[1] V. *Revue des questions historiques*, t. XXXIX, p. 178, notre article *le Directoire et la république romaine.*

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LES ORIGINES DE LA CIVILISATION MODERNE

L'apologétique est aussi ancienne que l'Église et elle durera autant qu'elle. Ce n'est pas ici qu'il est nécessaire d'en défendre la légitimité, vainement contestée par les esprits qui nient l'accord de la raison et de la foi, de la religion et de la science. Mais l'apologétique peut être plus ou moins bien comprise, plus ou moins bien pratiquée, Il y a la grande et la petite apologétique. Cette dernière, avec les meilleures intentions du monde, a souvent fort mal soutenu la sainte cause dont elle avait entrepris la défense. Se butant avec un fâcheux aveuglement à une conception inexacte et de la religion et de la science, pénétrée, même à son insu, des erreurs d'un système philosophique positivement répudié par le Saint-Siège [1], elle s'est maintes fois obstinée à défendre l'Église comme un avocat retors soutiendrait une mauvaise cause, employant la science et la raison comme un arsenal d'arguments et de chicanes au service de la vérité surnaturelle et de tout ce qu'elle y rattachait, souvent très mal à propos, sans souci de la vérité naturelle, historique et scientifique, sans connaissance, sans préoccupation suffisante de la méthode. Il est temps que, sous les auspices de Léon XIII, cette petite apologétique, qui a parfois usurpé une place excessive dans la littérature et dans la science catholiques, cède la place à la grande apologétique, celle qui s'appuie sérieusement sur la raison et sur la méthode pour montrer

[1] L'une des erreurs du système *traditionaliste* ou *fidéiste* consiste à refuser à la raison humaine toute force *inventive*, et à ne lui reconnaître qu'une puissance *démonstrative* et *défensive* de la vérité, uniquement puisée aux sources de la tradition. De plus, l'école traditionaliste accorde une telle autorité même aux traditions purement humaines, qu'elle restreint outre mesure les droits légitimes de la critique.

Digitized by Google

la vérité de la religion et les bienfaits de l'Église. Nous croyons apercevoir à cet égard les signes d'une brillante aurore, et, parmi ces signes, le moindre n'est pas assurément l'ouvrage publié l'an dernier par notre savant collaborateur M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège, et intitulé : *Les origines de la civilisation moderne* [1].

Le livre de M. Kurth a le caractère d'un large exposé scientifique, genre que la grande apologétique, sans en exclure d'autres, paraît adopter volontiers. Il repose sur des bases d'une solidité remarquable, attestée par les excellentes *Notes bibliographiques* placées à la fin de l'ouvrage. L'auteur a connu, il a étudié avec profondeur et avec perspicacité toutes les sources originales et tous les travaux se rapportant à son sujet, qu'ils provinssent de l'érudition française ou de l'érudition allemande. La science belge, dont M. Kurth est l'un des meilleurs représentants, a un utile office à remplir : placée entre la France et l'Allemagne, elle en peut plus aisément concentrer en un seul foyer les rayons intellectuels et réfléchir pour l'une et pour l'autre nation les lueurs fondues ensemble, office malheureusement plus profitable pour nous que pour nos voisins, qui connaissent mieux nos travaux que nous ne connaissons les leurs, office dont, en tous cas, s'est, dans le cas présent, parfaitement acquitté notre savant collaborateur.

L'introduction, consacrée à la définition et à l'étude du *principe civilisateur*, est un morceau magistral de philosophie sociale, politique, historique, dont l'ensemble s'inspire de la doctrine enseignée par Léon XIII dans sa belle encyclique : *De civitatum constitutione christiana*. La comparaison du principe social chrétien et du principe social païen, que les erreurs contemporaines s'attachent à faire revivre avec ses terribles et monstrueuses conséquences, produit une grande et pure lumière. Peut-être toutefois M. Kurth a-t-il çà et là en théorie un peu trop déprimé, pour mieux faire ressortir l'incomparable et indispensable bienfait de la révélation et de la grâce, les forces naturelles de la raison et de la volonté humaines. Nous disons en théorie, parce qu'en fait, comme le démontre l'histoire, la société humaine pas plus que l'individu n'a pu atteindre dignement sa fin, même purement terrestre, sans le secours surnaturel que lui apporta le christianisme, et parce que les énormes aberrations de la philosophie antique, renouvelées de nos jours et justement flétries par M. Kurth, prouvent la nécessité au moins morale d'une lumière supérieure.

[1] Louvain, Charles Peeters; Paris, Victor Lecoffre, 1886, 2 vol. in-8° de XLVI-387 et 316-LIX p.

Digitized by Google

L'ouvrage du savant professeur de Liège a été conçu et exécuté dans la forme d'une série de tableaux où sont, pour ainsi dire, condensés, sous l'aspect d'exactes et vivantes peintures, les résultats acquis par l'étude et l'érudition. Ces tableaux représentent successivement *l'empire romain, le monde germanique, l'Église, la chute de l'empire romain en Occident, les progrès de l'Église, Byzance, les royaumes ariens, la naissance des sociétés catholiques, la société barbare au* VIe *siècle, l'action de l'Église sur la société barbare, les Karolingiens, Charlemagne.*

Le tableau de l'Empire, c'est-à-dire de la dernière expression du paganisme romain produisant ses conséquences naturelles, donne le juste sentiment de la chute presque inévitable que retrace en un autre exposé notre savant collaborateur, chute dont la rénovation tentée par Constantin ne réussit point à préserver la civilisation antique, demeurée, même après le triomphe du christianisme, trop profondément païenne. L'opinion de M. Kurth, qui achève de se montrer dans le tableau d'une vive et sombre couleur et d'une puissante ironie qu'il a tracé de Byzance, est évidemment favorable à l'utilité presque indispensable de l'élément apporté aux origines de la civilisation moderne par l'invasion des Barbares, au cinquième siècle. Il y a, nous le savons, de bons esprits qui ne partagent pas tout à fait cette opinion et qui trouvent M. Kurth bien sévère pour le césarisme chrétien de Rome et même de Byzance. Mais, pour nous, nous nous rangeons à l'avis du savant professeur de Liège, et nous avons même exprimé naguère dans la *Revue* des impressions analogues [1].

Ce n'est pas à dire que, pas plus que M. Kurth, nous estimions que l'élément barbare pouvait suffire à rendre vie et vigueur à la civilisation romaine expirante, ou, du moins, à faire croître sur ses débris une civilisation nouvelle, égale à celle qui est sortie de l'union des deux éléments avec l'élément chrétien sous les auspices de l'Église. La science rationaliste d'outre-Rhin, engouée de la Germanie primitive, a bâti sur cette fausse idée de chimériques hypothèses, où elle trouvait le double avantage de glorifier sans mesure les qualités de sa race et de révoquer en doute l'œuvre civilisatrice, sortie, comme une conséquence naturelle, de la victoire surnaturelle du Crucifié. C'est dans un autre esprit que M. Kurth a représenté l'image que les recherches de l'érudition permettent de concevoir du monde germanique antérieur aux invasions. Ce tableau est, à notre sens, l'une des parties les plus remarquables de son livre. Mais la conclusion de l'au-

[1] Cf. t. VI, p. 225, notre travail intitulé : *L'invasion des barbares, son vrai caractère.*

Digitized by Google

teur, développée dans la suite de l'ouvrage, est que le contact du monde germanique avec le monde romain, sans l'intervention du christianisme, aurait promptement amené, selon l'énergique expression de M. Kurth, la « pourriture du fruit vert. » Ce qu'on peut, en tout cas, affirmer avec certitude, c'est que, sans la greffe chrétienne, le développement païen de l'élément barbare, soit sur sa terre natale, soit transplanté sur le sol du vieil empire, aurait fini, à un moment donné, comme tout paganisme, par porter des fruits de mort.

En réalité, Romains et Barbares n'ont fourni que la matière de la civilisation nouvelle. L'ouvrier a été Jésus-Christ par son Église. On est profondément ému des couleurs fortes et pénétrantes, toutes pleines, pour ainsi parler, du suc même des textes originaux, avec lesquelles M. Godefroid Kurth a peint le tableau de l'Église primitive, puis celui de ses progrès et de ses rapports avec l'Empire. On dirait, à certaines pages, que l'éminent historien a retrouvé l'ardent et vigoureux, mais sombre pinceau de Tertullien. Nous ne lui dissimulerons pas que cet éloge n'est pas dans notre pensée sans renfermer une légère critique. L'influence de Tertullien nous a paru avoir été un peu trop forte sur son esprit. Il s'agit, cela va sans dire, du Tertullien orthodoxe, avant qu'il n'eût laissé envahir son âme par la farouche erreur de Montan, ce Saint-Cyran de l'antiquité chrétienne. Mais on tombe toujours, dit-on, du côté par où l'on penche, et Tertullien penchait, même avant sa chute, vers un rigorisme et un surnaturalisme outrés. Au reste, alors comme aujourd'hui, et comme probablement de tout temps, il y avait deux tendances dans l'Église, admissibles et même utiles toutes deux, pourvu qu'elles se retiennent dans les bornes de l'orthodoxie. L'une se plaisait plutôt à considérer ce que la foi et la grâce ont de supérieur et, en un certain sens, d'opposé en apparence à la raison et à la nature : c'est un peu celle-là qui nous a paru dominer dans les tableaux de M. Kurth inspirés de Tertullien. L'autre, au contraire, aimait à mettre en relief le lien et l'accord divin de la nature et de la grâce, de la foi et de la raison. C'était celle de ces premiers apologistes, glorieux ancêtres de la philosophie chrétienne, Minucius Félix, saint Justin, Athénagore, qui, pour emprunter la définition donnée par M. Kurth du génie de ce dernier, appartiennent « à la race de ces généreux esprits qui voient dans la doctrine chrétienne, non la négation, mais le couronnement et le magnifique épanouissement de la sagesse humaine. » Cette tendance aussi a ses dangers, comme l'a montré l'exemple d'Origène, « esprit de vaste envergure et muni de toutes les ressources de la science profane, mais trouvant dans les hardiesses de son génie le même danger que Tertullien dans la fougue de sa passion. » Elle pourrait, si on l'outrait, aisément conduire à ces deux pernicieuses erreurs de notre temps : le rationalisme et le natu-

Digitized by Google

ralisme. Mais, contenue dans les limites orthodoxes, c'est, quant à nous, avouons-le, cette tendance conciliante qui nous agrée davantage.

Le danger du rationalisme religieux a été mis en relief par M. Kurth dans le chapitre consacré par lui aux royaumes ariens. L'arianisme faillit pervertir l'action du christianisme sur les barbares, après avoir dénaturé le caractère de la religion rédemptrice dans une grande partie du monde romain. « L'arianisme, en effet, dit le savant professeur, était totalement dépourvu de cette vertu éducatrice toujours active au sein de l'Église, et qui, par un miracle incessant, renouvelle les individus et les nations. Le secret de cette vertu surnaturelle résidait, alors comme aujourd'hui, dans le dogme fondamental de l'Incarnation. L'Église savait que son fondateur était Dieu; elle savait qu'elle était unie à ce Dieu par un pacte indissoluble, qu'il vivait en elle, qu'il se communiquait à tous ses membres par l'Eucharistie, qu'il agissait sur elle par les inspirations de l'Esprit Saint, qu'il la sanctifiait tout entière par la distribution de la grâce. Le chrétien sentait battre contre son cœur le cœur d'un Dieu mort d'amour pour lui ; il s'échauffait à son tour au brasier de cette charité infinie, et il devenait capable de ces prodiges de sainteté qui faisaient porter à la nature humaine des fruits si merveilleux. Ainsi le dogme de la divinité du Verbe était à la lettre la source vitale de la civilisation chrétienne. C'est cette source que l'arianisme vint tarir par sa glaciale doctrine qui faisait du Verbe une créature... L'âme demeura froide et stérile..., elle resta étrangère aux héroïsmes surnaturels de la charité catholique, et au généreux enthousiasme que saint Paul appelait la *folie de la croix*. Religion sans piété, et dépourvue de l'auréole de la sainteté, l'arianisme était, à tout prendre, un rationalisme déguisé, qui s'adressait à l'esprit seul, et qui était incapable d'arriver jusqu'au cœur. Il laissait la nature humaine telle qu'il la trouvait, sans pouvoir la débarrasser d'une seule de ses passions, ou y faire fleurir une seule des vertus qui s'épanouissaient avec tant d'éclat au sein de l'orthodoxie. »

Mais, Dieu merci! la conversion et le baptême de Clovis enlevèrent aux mains glacées d'Arius l'avenir religieux des conquérants barbares pour les remettre aux mains éternellement fécondes de Pierre, toujours vivant dans ses successeurs et dans l'épiscopat uni à son chef, et M. Kurth peut nous retracer la naissance des sociétés catholiques. « Comme la stérile de l'Écriture, l'Église se voyait subitement entourée d'une multitude d'enfants, et armée de l'étendard de la civilisation, elle s'avançait vers l'avenir, suivie du long cortège des peuples qu'elle avait enfantés. » Mais elle avait beaucoup à faire pour discipliner ces nouveaux fils et les façonner d'après le divin idéal qu'elle

Digitized by Google

porte en elle. L'exposé de ses efforts pour les en rapprocher, des difficultés de cette tâche, de la lutte opiniâtre et arrosée d'une sueur parfois sanglante que l'Église dut soutenir contre les instincts et les passions des barbares, des moyens et des instruments qu'elle employa pour les dompter, cet exposé, riche en fortes, larges et vivantes peintures, remplit le second volume de M. Kurth. L'époque mérovingienne y reparaît sous nos yeux avec ses caractères souvent bizarres et contradictoires, et le savant professeur réussit à projeter de grands faisceaux de lumière sur cette période ténébreuse, désordonnée et confuse. Nous signalerons le tableau des monastères des temps barbares et de leur œuvre civilisatrice, et cette peinture vraiment *eschyléenne* ou *shakspearienne* de la prompte décadence des Mérovingiens, personnifiée dans ces deux sanglantes figures de femmes, dont l'une rappelle Clytemnestre et fait aussi songer à lady Macbeth, et dont l'autre est plus horrible et plus méchante encore :

« Au milieu de la vapeur de sang qui s'élève de tant de parricides, debout sur les cadavres de plusieurs générations de rois, deux femmes surtout attirent les regards par l'intensité de leurs fureurs. Les noms sinistres de Brunehaut et de Frédégonde sont les seuls qui méritent d'être retenus par la postérité dans le long et morne catalogue des rois mérovingiens, parce qu'ils résument d'une manière éloquente les lamentables destinées de cette race royale. L'une, fille de rois, et digne du trône par la distinction de son esprit et par l'énergie de sa volonté, met toutes les forces d'une nature richement douée au service d'une ambition ardente et sans scrupule, et ne recule devant aucun forfait pour régner. Hautaine devant l'infortune comme au comble de la prospérité, elle porte jusque dans les crimes les plus affreux je ne sais quelle grandeur royale qui effraie, et qui fait regretter le déplorable usage qu'elle a fait de ses vastes facultés. L'autre, qui était sortie des couches les plus humbles de la société, et qui passa successivement de la cuisine du roi dans son lit et de là sur son trône, ne régna que par l'intrigue, et montra jusqu'au faîte de la puissance la bassesse d'une âme de servante. Souple, dissimulée, pleine de ruses et d'artifices, elle ne frappa jamais en face, et trouva toujours un instrument responsable pour chacun de ses forfaits. Toutes deux, implacables dans leurs ressentiments, atroces dans leur vengeance, ignorant également le remords et la pitié, semblent deux mauvais génies qui surgissent l'un de la tombe du monde romain, l'autre du berceau de la race barbare, pour entraîner à la ruine la dynastie et le peuple des Francs. Autour de ces femmes sanglantes errent comme des ombres les pâles figures des malheureux enfants de Mérovée, personnages épuisés par la débauche, qui sont pères à

Digitized by Google

quinze ans et idiots à trente et qui, n'ayant plus rien de royal que la chevelure, coulent sans gloire leur rapide existence dans ce palais fatal sur lequel un saint évêque voyait suspendu la glaive de la colère de Dieu. »

C'est avec l'aide des grands Karolingiens que fut définitivement conduite à son terme la prise de possession par l'Église de l'élément barbare, dont la fusion avec l'élément romain devait donner naissance à la civilisation moderne. L'enthousiasme de M. Kurth pour la glorieuse race des Herstal s'appuie sur un sentiment juste, alors même que l'auteur, du moins en ce qui concerne la première période de l'histoire de cette famille, l'exagère peut-être un peu. La caractéristique de la mission générale des Karolingiens, celle de l'œuvre de Charles Martel et surtout de Pépin le Bref, un peu trop effacé par son incomparable fils, est excellente. Quant à la synthèse du règne de Charlemagne, qui forme le dernier chapitre et comme le résumé et le couronnement du livre de M. Kurth, c'est un morceau de premier ordre et digne d'un grand historien.

Les qualités d'un grand historien, M. Kurth les a toutes, et son livre le prouve. Il a aussi presque toutes les qualités d'un grand écrivain. Son style a la vigueur et le coloris des maîtres. On y voudrait seulement un peu plus de simplicité. On regrette d'y trouver çà et là quelque chose de cette rhétorique déclamatoire, de cette emphase allant parfois jusqu'à l'enflure que l'on a justement notée dans Tertullien, qui décidément, pour la forme comme pour le fond, a un peu trop agi sur l'éminent professeur de Liège. Saint Thomas et Bossuet le ramèneront à la vraie mesure. Mais, quoi qu'il en soit, l'œuvre qu'il nous a donnée est puissante et belle. Nous saluons en M. Kurth un des chefs de la science chrétienne, un des maîtres et des modèles de la grande et saine apologétique.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

II

LE CONSEIL D'ÉTAT

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LOUIS XIII[1]

Le Conseil d'État, comme toutes les grandes institutions de la monarchie, n'a pas été créé tout d'une pièce à une époque déterminée ; ses commencements se confondent avec ceux du Parlement et de la Chambre des comptes, dont il n'était pas distinct à l'origine. Comme ces deux compagnies, le Conseil d'État est un démembrement de la cour du Roi, qui, jusqu'au XIIIe siècle, avait des attributions « à la fois religieuses, politiques, administratives et judiciaires, » et qui, loin d'être sédentaire, accompagnait le Roi dans ses voyages et ses expéditions. Ce fut saint Louis qui commença la division de la cour en trois fractions, dont deux, la Chambre des comptes et le Parlement, étaient sédentaires, tandis que la troisième, à laquelle on conserva plus spécialement le nom de Conseil, continuait à suivre le Roi. Mais le personnel de ces trois fractions était encore le même : les mêmes personnages entraient au Conseil, au Parlement et à la Chambre ; ce n'est que sous Philippe le Bel que le personnel de chacune commença à devenir distinct. Philippe le Long, reconnu régent du royaume pendant les quelques mois qui séparèrent la mort de Louis Hutin de la naissance de son fils posthume, n'avait obtenu des barons cette reconnaissance qu'en abandonnant une partie des prérogatives royales : notamment il cédait le droit d'accorder des grâces et de disposer des offices et des bénéfices à un *Étroit Conseil* exclusivement aristocratique. Devenu roi, Philippe V entreprit de réglementer ce Conseil : il établit qu'il se réunirait une fois par mois et que le Roi désignerait les conseillers qui en feraient partie. C'était restreindre indirectement les attributions du Conseil étroit par la

[1] *Inventaires et documents publiés par la Direction générale des Archives nationales. Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)*, par M. Noël Valois, archiviste aux Archives nationales. Tome I. Paris, 1886, 1 vol. gr. in-4° de CLII-482 pages. — C'est à la très remarquable introduction de cette publication, le plus considérable travail qui ait été fait sur le Conseil d'État, que nous empruntons la matière de notre article.

Digitized by Google

diminution du nombre des membres et la difficulté éprouvée par les grands seigneurs qui le composaient, de se réunir à la résidence du Roi au jour fixé par lui. Ce *Conseil du mois* fonctionna jusque vers la fin de 1320, époque à laquelle il disparaît. Depuis lors, le Conseil se réunit à des époques indéterminées et redevient le Grand-Conseil, tel qu'il était sous Philippe le Bel. Philippe de Valois, occupé par sa guerre contre les Anglais, comprit la nécessité de confier les affaires courantes à une assemblée plus stable et plus sédentaire que ne l'était jusque-là le Conseil. Quelques-uns de ses membres furent fixés à Paris, et pour se distinguer du Grand-Conseil, prirent le nom de *Conseil secret*. Cette fraction eut surtout des attributions financières ; mais son existence ne dura pas plus longtemps que le règne de Philippe VI.

L'histoire du Conseil d'État n'est qu'une série de démembrements successifs : le Grand-Conseil, le Conseil des affaires, le Conseil des parties, le Conseil des finances se séparèrent l'un après l'autre de la souche commune de l'ancien Conseil du Roi, dont les attributions se virent réduire de plus en plus. Mais après combien d'essais et de tâtonnements ces démembrements se produisirent, voilà ce qu'il est important et intéressant de connaître, et en même temps ce qu'il est extrêmement difficile de préciser. Nous allons essayer de résumer, d'une manière bien imparfaite, les résultats acquis par M. Noël Valois au cours de son remarquable travail sur le Conseil d'État jusqu'en 1610, résultats qu'il a consignés dans la magistrale introduction qui précède le premier volume de sa publication des arrêts du Conseil pendant le règne de Henri IV.

La cour du Roi, avons-nous dit, avait à l'origine des attributions judiciaires qui donnèrent naissance au Parlement, lorsque le nombre des affaires portées devant la cour devint trop grand et nécessita l'immobilisation d'une partie de ses membres. Le Conseil du roi n'avait cependant pas entièrement abandonné ses attributions judiciaires : non seulement il avait gardé pour lui la décision des recours contentieux contre les actes du gouvernement et de ses agents, mais encore le système des évocations lui attribuait une compétence générale sur toute espèce de contestations. Ces évocations, rares à l'origine, devinrent de plus en plus fréquentes à la faveur des troubles amenés en France par la guerre anglaise pendant la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe. Sous Charles VII, la juridiction du Conseil avait pris une grande extension ; le Roi, jugeant avec raison que si le Grand-Conseil connaissait ainsi toute espèce de causes, il faisait double emploi avec le Parlement, tenta de le renfermer dans ses attributions anciennes de justice administrative ; mais cette réforme ne dura pas. Louis XI, qui venait de révoquer la Pragmati-

Digitized by Google

que sanction malgré l'opposition du Parlement, pensa qu'il était nécessaire d'attribuer la connaissance des matières religieuses au Grand-Conseil et de l'enlever au Parlement dont il redoutait les tendances gallicanes. C'est là le secret du développement que prit alors le Grand-Conseil, définitivement constitué sous Charles VIII, ainsi que le prouve la série de registres d'arrêts conservés aux Archives nationales et commençant dès 1483. Dès lors le Grand-Conseil se sépare complètement du Conseil du Roi. Mais ce qu'il est important de bien comprendre, c'est qu'il ne fut pas créé tout d'une pièce par une ordonnance de 1497, comme on l'a trop souvent prétendu. Comme ses aînés, le Parlement et la Chambre des comptes, c'est un démembrement du Conseil, constitué petit à petit et dont la date de formation ne saurait être précisée.

« Le Conseil se trouvant dépouillé de ses attributions judiciaires par suite de l'organisation du Grand-Conseil, il lui restait l'administration, il lui restait la politique. » Mais, de bonne heure, le trop grand nombre de membres, sa composition variable et, disons le mot, l'indépendance que montre toujours une assemblée un peu nombreuse, avaient induit les rois à lui enlever presque toutes ses attributions politiques et les questions les plus hautes du gouvernement pour les transporter à un nombre restreint de conseillers, en qui ils avaient plus de confiance ou qui se distinguaient par leurs capacités. C'est ainsi que prit naissance un petit Conseil dans le grand, qui s'appela d'abord *Étroit* ou *Secret Conseil*, et enfin, sous François Ier, *Conseil des affaires*. Les rois n'y appelaient que leurs conseillers les plus intimes ou leurs favoris ; et cependant le nombre des membres en devint parfois assez nombreux. On y expédiait les affaires les plus importantes, on y examinait les dépêches et on décidait les réponses, on y traitait toutes les questions de la politique intérieure et extérieure, ne laissant à l'ancien Conseil que l'administration proprement dite. Henri IV sut faire du Conseil des affaires le plus utile auxiliaire du trône ; mais, sur la fin de sa vie, voulant occuper la noblesse et l'associer au gouvernement, il demanda à Sully de lui proposer un règlement pour créer divers Conseils, chargés chacun d'une branche spéciale du gouvernement. Sully proposa l'établissement de deux nouveaux Conseils, celui des affaires étrangères et celui de la guerre ; mais la mort du Roi ne permit pas de réaliser ce projet.

Le Grand-Conseil avait été établi pour décharger le Conseil d'État des affaires purement judiciaires ; il semblerait donc qu'à l'avenir aucune contestation d'aucun genre ne dût être portée devant le Conseil. Il n'en fut rien. L'usage absurde et injuste des évocations sub-

Digitized by Google

sista et prit bientôt une telle importance, que les rois désignèrent deux jours par semaine pendant lesquels le Conseil ne s'occuperait que d'affaires judiciaires. Il prenait alors, pour la circonstance, le nom de *Conseil privé* ou *des parties;* mais son personnel était le même que lorsqu'il s'occupait de politique et de gouvernement. C'était le Conseil du Roi érigé en cour de justice pour les affaires qu'il lui plaisait d'évoquer devant lui et reprenant ainsi une des attributions de l'antique Cour du Roi. Dire les abus innombrables, les injustices et aussi les protestations aussi nombreuses qu'éloquentes, les remontrances du Parlement et des États généraux, enfin les plaintes des particuliers que souleva, depuis le commencement du XVIe siècle, l'institution du Conseil des parties, serait impossible. Les rois eux-mêmes sentirent souvent tout l'odieux de cette organisation et essayèrent de la réformer; mais les intéressés et le Conseil lui-même furent plus fort qu'eux et, malgré la meilleure volonté, ils ne purent pas détruire cette juridiction arbitraire et injuste. Au moment où mourut Henri IV, Sully préparait, par son ordre, un règlement destiné à restreindre beaucoup la compétence du Conseil des parties.

Ce n'était pas encore assez de tous ces démembrements subis par le Conseil d'État: les attributions financières allaient lui être enlevées en partie par la création, sous Charles IX, d'un Conseil des finances, rameau nouveau détaché du tronc de l'ancien Conseil d'État. Déjà sous Charles VIII on trouve la trace d'un *Conseil des finances* distinct du Conseil d'État; mais il ne dura guère, et le surintendant général resta seul maître de l'administration des finances de l'État. Ce fut Catherine de Médicis qui, vers 1563, jeta les bases du nouveau Conseil, qui dura jusqu'à la mort de Charles IX. Henri III le supprima, rendit au Conseil d'État ses anciennes attributions et rétablit la surintendance, supprimée en fait sous le dernier règne. En 1578, le Conseil des finances se trouva rétabli au détriment de la charge de surintendant. Il eut un personnel en partie distinct de celui du Conseil d'État et dut siéger trois jours par semaine. A la mort de Henri III, le Conseil des finances disparut de nouveau, et ses attributions furent recueillies en partie par le Conseil ordinaire; mais ce fut pour peu de temps : en novembre 1594, le Conseil des finances ressuscita encore une fois. L'entrée de Sully dans ce Conseil, à partir de 1697, amena sa disparition; les séances devinrent de plus en plus rares, et Sully prit peu à peu l'habitude de décider seul les questions d'administration financière. Henri IV ne dut pas voir d'un bon œil cette disparition, puisque, en 1609, il invitait Sully à lui soumettre un projet de réforme du Conseil des finances.

Après toutes ces diminutions successives, que restait-il au Conseil

Digitized by Google

d'État, à l'héritier direct, mais appauvri et mutilé, de l'ancienne Cour du Roi? L'administration intérieure du royaume d'abord, et ensuite certaines attributions financières qui lui appartinrent toujours et qui ne formaient pas la partie la moins importante de ce qui lui était resté. Ainsi, il avait le droit d'examiner les édits d'érection ou de suppression d'offices, l'examen des impôts nouveaux et des baux des fermes, enfin la juridiction contentieuse en matière d'impôts. Dans le domaine de l'administration, si les attributions du Conseil d'État avaient été très restreintes à plusieurs reprises, elles n'en conservaient pas moins une certaine importance. Sous Henri III et Henri IV, il était chargé de répondre aux cahiers des provinces ou communautés, aux remontrances des parlements, aux consultations des gouverneurs de provinces et des lieutenants-généraux; en outre, il s'occupait de certaines affaires de police et d'administration militaire; enfin, après l'édit de Nantes, du jugement des différends entre catholiques et protestants.

Avec l'histoire du Conseil d'État et des divers conseils qui en ont été démembrés, il n'est pas sans intérêt de connaître sa composition aux diverses époques, le nombre, le mode de réception et les privilèges de ses membres, l'ordre des séances, la rédaction des procès-verbaux et des arrêts, enfin l'histoire de ses archives anciennes. M. N. Valois a traité toutes ces questions avec une grande compétence dans une série de chapitres fort intéressants. A l'origine, le Roi ne choisissait pas ses conseillers, ou, du moins, ne les choisissait pas tous; les grands vassaux étaient ses conseillers de droit. Mais de très bonne heure, les rois prirent l'habitude de choisir leurs conseillers; les grands feudataires et les princes eurent toujours le droit d'entrer au Conseil, mais ils n'en formèrent plus qu'une petite partie; ils y venaient quand ils voulaient, et on ne les convoquait même pas pour les affaires les plus importantes. En fait donc, ce sont les rois qui choisissent leurs conseillers. Quant à l'influence que les États généraux ont, à diverses époques troublées de notre histoire, exercée sur la composition du Conseil, elle a été jusqu'à présent fort exagérée. M. Valois a fort bien démontré, par une série de dissertations d'une précision remarquable, que, pendant la captivité du roi Jean, les États ne réussirent à faire entrer dans le Conseil qu'un petit nombre de conseillers pendant quatre mois seulement, et non pas à imposer au Dauphin un Conseil élu par eux; qu'en 1484, Anne de Beaujeu fut assez habile pour éluder les vœux des États; qu'en 1560, ils n'eurent aucune part à la composition du Conseil; qu'en 1576 ef 1588, ils n'obtinrent que l'éloignement passager de quelques conseillers; enfin qu'en 1596, l'assemblée des notables de Rouen, bien loin de revendi-

Digitized by Google

quer le droit d'élire un nouveau Conseil, n'en eut pas même la pensée.

Le nombre des membres du Conseil fut extrêmement variable : en 1316, on n'en compte pas moins de trente-cinq ; en 1356, soixante-huit ; une ordonnance de 1406 réduisit le nombre des conseillers à cinquante et un. Mais ce ne fut pas pour longtemps : dans un seul trimestre de 1455, M. Valois a compté cinquante conseillers présents. Au XVIe siècle, le Conseil ne comptait plus que dix-huit membres en 1525; à l'avénement de Henri II, il y en avait vingt-un, et trente au début du règne de Charles IX ; en 1572, il y en avait une centaine; en 1574, Henri III les réduit à cinquante-cinq et, en 1578, à vingt-quatre, devant servir par trois séries de huit; mais, en 1587, le nombre en est remonté à cinquante et un. Pendant les premières années du règne de Henri IV, le nombre des conseillers devient infini, à la faveur du désordre des guerres civiles, et Henri IV, bien qu'il le désirât vivement, ne put parvenir à le restreindre. De ces conseillers, les plus nombreux étaient ceux de robe longue, choisis parmi les bourgeois, les légistes et les financiers ; les conseillers ecclésiastiques et les conseillers d'épée furent en minorité dès le XIIIe siècle et l'introduction des bourgeois au Conseil date au moins du siècle précédent. Jusqu'au XVIe siècle la nomination des conseillers se fit par des lettres de retenue, expédiées sous forme de lettres patentes ; à partir de Charles IX, les lettres furent remplacées par un simple brevet signé par le Roi. Ces lettres de retenue mentionnaient ordinairement le taux des gages du conseiller nommé ; en plus de ces gages, ils recevaient souvent une pension. En outre ils jouissaient de privilèges étendus : le logement à la cour et une place à la table du Roi, le droit de committimus pour leurs contestations, l'exemption des péages, etc.... En échange, on leur imposait certaines obligations, mentionnées dans le serment qu'ils prêtaient : c'était l'assiduité aux séances, la discrétion, l'interdiction de faire du commerce et de recevoir des gages d'une autre personne que le Roi. Il est inutile de dire que toutes ces obligations furent constamment violées ou éludées. — Au-dessous des conseillers, il existait un certain nombre d'officiers, dont les plus anciens sont les maîtres des requêtes, qui remplissaient au Conseil les fonctions de rapporteurs pour toutes les affaires qui rentraient dans les attributions judiciaires du Conseil. A côté d'eux les intendants des finances remplissaient les mêmes fonctions quand il s'agissait d'affaires financières. Enfin le personnel des officiers du Conseil se complétait par les secrétaires ou greffiers, chargés de rédiger les procès-verbaux et d'expédier les arrêts, et par les huissiers, dont les fonctions, humbles à l'origine, grandirent peu à peu

Digitized by Google

et acquirent une certaine importance lorsqu'ils furent chargés de la signification des arrêts.

Nous venons de parler de procès-verbaux et d'arrêts ; en effet, dès le règne de Philippe le Long, on trouve mention des procès-verbaux du Conseil, rédigés alors par un notaire du Roi, qui doit, dans ce but, assister aux séances. Il est à croire que, depuis lors, il y eut un plumitif du Conseil ; on en trouve quelques traces jusqu'au milieu du XVe siècle ; pour 1455 nous possédons encore un fragment d'un journal original du Conseil. Le règne de Louis XI ne nous a rien laissé ; mais il nous est resté quelques procès-verbaux du temps de Charles VIII. Nouvelle lacune jusqu'à Charles IX ; car on peut négliger une compilation informe de pièces de toute espèce se rapportant aux années 1547 à 1558. A cette époque les journaux du sieur de Saint-Bonnet, greffier du Conseil, sont extrêmement précieux ; sous Henri III, les procès-verbaux deviennent très sommaires et prennent le nom de résultats ; mais on s'aperçut vite que les arrêts expédiés sur ces courtes notes répondaient souvent fort mal aux intentions du Conseil ; sous Henri IV, on prit peu à peu l'habitude de rédiger entièrement les arrêts, qu'on transcrivait ensuite sur des registres spéciaux. Ces rédactions et ces transcriptions n'étaient qu'une partie de la besogne des greffiers du Conseil : il leur fallait encore expédier les arrêts et souvent en plusieurs exemplaires, soit pour les signifier aux parties intéressées, soit pour les faire parvenir aux fonctionnaires chargés de leur exécution. Si nous possédions toutes les archives du Conseil, nous devrions avoir des procès-verbaux, des minutes de résultats et d'arrêts, des registres de transcriptions d'arrêts. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Chaque secrétaire ou greffier gardait par devers lui les minutes de procès-verbaux, de résultats ou d'arrêts qu'il avait rédigées ; de sorte qu'elles se trouvaient dispersées de tous côtés. Sous Henri III, la division par quartiers du service du greffe accrut encore les chances de perte. Bref, nous ne possédons que des fragments de procès-verbaux ou de résultats, parvenus par hasard dans plusieurs dépôts publics. Ce ne fut que sous Louis XIII qu'on se préoccupa de réunir les archives du Conseil ; plusieurs ordonnances furent rendues à ce sujet dans le cours du XVIIe siècle ; mais elles furent mal exécutées ou ne le furent pas du tout ; ce qui explique les lacunes considérables qui existent dans les fonds du Conseil jusqu'au milieu du règne de Louis XIV.

Nous voudrions, en terminant, dire quelques mots de la belle publication des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV, dont nous venons de résumer l'introduction si complète à tous égards et si instructive. Le manque absolu d'organisation des archives du Conseil à cette

Digitized by Google

époque et, par conséquent, les lacunes énormes que présente ce que nous possédons de ces archives, rendait cette publication assez difficile et délicate La belle collection de transcrits d'arrêts conservée aux Archives nationales est fort incomplète pour cette époque ; il a fallu la compléter par les transcrits ou les minutes de résultats et d'arrêts qui se trouvent à la Bibliothèque nationale dans le fonds français et dans les manuscrits de Clairambault, et par les arrêts imprimés de la collection Rondonneau aux Archives nationales. Malgré toutes les causes de dispersion et de perte des arrêts du Conseil, M. Valois a pu réunir, pour les années 1592 à 1599, plus de cinq mille sept cents arrêts, qui, à son avis, forment à peine les deux tiers de ceux qui furent rendus pendant cette période. Tous ces arrêts sont classés dans un ordre rigoureusement chronologique ; ils embrassent les matières les plus diverses et en même temps se rapportent aux affaires les plus importantes de l'histoire de France pendant le règne de Henri IV. Une table alphabétique de noms et de matières termine ce volume, qui est, sans contredit, une des plus importantes publications faites, dans ces dernières années, sur les institutions de l'ancienne France.

LÉON LECESTRE.

III

LES BOURGEOIS D'AUTREFOIS [1]

« Les bourgeois que nous mettons en scène forment essentiellement ce que nous appelons aujourd'hui les classes moyennes. » Par ces lignes de sa préface, M. Babeau a nettement délimité le cadre du tableau qu'il a entrepris de retracer. Dans ce vaste groupe qui porte le nom générique de bourgeoisie, il n'a voulu peindre ni les hauts bourgeois qui confinent à la noblesse et ne tarderont pas à y entrer officiellement, ni les petits bourgeois qui sont à peine sortis du peu-

[1] *Les Bourgeois d'autrefois*, par Albert BABEAU., Paris, Firmin-Didot, 1886, in-8° de v-420 p.

Digitized by Google

ple ; mais cette catégorie d'hommes qui, sans être nobles, vivent noblement, et sans être opulents, sont au moins dans l'aisance, qui ne se livrent pas à un travail manuel, mais exercent une profession libérale : riches industriels, gros négociants, hommes de lettres, hommes de loi, classe nombreuse qui est une des forces vives du pays, qui a, entre ses mains, la fortune, et qui, dans les villes du moins, a aussi l'influence et le gouvernement ; classe pleine de vitalité et de sève, de légitime ambition aussi, qui grandit sous l'égide et avec l'appui de la monarchie et qui, dans les deux siècles qu'étudie particulièrement M. Babeau, subit dans sa condition des transformations telles « qu'il y avait, dit l'auteur, plus de différence entre les bourgeois du temps de Henri IV et ceux du temps de Louis XVI, qu'il n'y en a entre ces derniers et ceux de nos jours. »

Cette transformation, elle est partout : elle est dans l'habitation, elle est dans le vêtement, elle est dans la nourriture, elle est dans le train de vie, elle est dans l'existence tout entière. A la maison, ayant pignon sur rue, qui fait l'orgueil du bourgeois du XVI siècle, avec son toit pointu, ses baies étroites, son raide escalier extérieur et son enseigne, succède la maison à façade, avec son toit à la Mansard, ses larges fenêtres, sa porte cochère. Le nombre des pièces augmente : il n'y a plus seulement, comme au siècle précédent, la chambre à coucher et la cuisine qui servent à tous les usages de la vie privée et de la vie publique ; chaque emplacement a sa destination spéciale ; on a un salon, et, au commencement du XVIIe siècle, on y ajoute une salle à manger. Les murs se décorent de dorures, de sculptures, de tableaux, la plupart du temps portraits de famille. Souvent la peinture est médiocre ; mais c'est un souvenir et c'est aussi un signe : c'est la marque d'une race qui se fonde, d'une situation qui se consolide, d'une tradition qui s'établit. On a des glaces sur les boiseries, des garnitures de porcelaine sur les cheminées, de l'argenterie dans le dressoir. L'argenterie, c'est le grand luxe de la bourgeoisie de province : luxe solide et que le temps ne détruit pas. Un médecin, en 1708, en a pour douze cents francs ; un procureur du roi, en 1741, pour plus de quatre mille francs.

Même transformation dans le costume : l'époque n'est plus où le bourgeois portait un habit en drap marron, en serge, gris et café, où la bourgeoise avait des chapeaux de drap et des robes d'armoisin gris ou brun, où les lois somptuaires lui interdisaient la soie, où le consistoire de Nîmes proscrivait les vertugadins et l'usage de la poudre. La poudre, tout le monde en met, et les couleurs éclatantes ont remplacé les couleurs sombres, les étoffes riches ont détrôné les étoffes modestes. En 1726, un simple bourgeois de Saint-Denis

Digitized by Google

porte une veste de brocard d'or doublée de taffetas. Un quart de siècle plus tard, en 1752, un bourgeois de Troyes a dans sa garde-robe des vestes de soie à fleurs, de satin cramoisi, de satin bleu galonné d'or, avec culottes de panne ou de taffetas. Le noir n'est plus en usage que pour ceux qui exercent certaines professions particulières, comme les médecins et les hommes de loi. Pour les femmes, toujours amoureuses du luxe et de l'éclat, c'est bien autre chose. Sous Louis XIII, la femme d'un apothicaire possède des cottes de tabis vert et de camelot gris de lin bandées de velours et de taffetas changeant vert jaune passementé de soie. Sous Louis XIV, de simples marchandes ont des robes de moire, de damas à fleurs jaunes et blanches, de taffetas rouge, et des corps de jupes à fils d'or et d'argent. Sous Louis XV, une conseillère au bailliage est éblouissante avec ses jupes de moire d'argent et de damas cerise, ses robes de tabis vert frangé d'or ou de soie bleue, galonnée d'argent. Et ce n'est pas seulement à Paris, c'est aussi en province que l'élégance augmente : Mme de Sévigné trouve d'excellentes couturières à Rennes. Il n'y a qu'un cri contre la toilette des femmes, et ce cri se répète et grossit à chaque génération : « Le luxe est au dernier période où il peut aller.... Aux Tuileries, on ne distingue pas la femme d'un procureur de celle d'un duc, » s'écrie un écrivain de la fin du XVIIe siècle et, au commencement du XVIIIe, un chanoine de Troyes se plaint des prodigalités des bourgeoises qui « dépensent plus de mille livres pour orner leur tête. » Sous Louis XVI seulement, la richesse du costume diminue sans nuire à l'élégance : Marie-Antoinette, à Trianon, s'habille de linon blanc ; la mode suit un exemple parti de si haut, et les toiles d'Alsace menacent de détrôner les soieries de Lyon.

Mais si le bourgeois tient à avoir une riche argenterie, ce n'est pas seulement pour le stérile plaisir de l'étaler dans un dressoir, c'est pour s'en servir. Il aime les belles choses; mais il aime aussi la bonne chère, et c'est un des traits distinctifs de son caractère. L'ambassadeur de Venise signalait au XVIe siècle le grand appétit des Français et leurs longues séances à table. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on mange moins peut-être qu'au XVIe ; mais on mange mieux; on est moins gourmand et plus gourmet. On sert des plats recherchés; on est avide de fines recettes, et l'auteur d'un livre de cuisine paru en 1746, *la Cuisinière bourgeoise*, peut se vanter que son livre aura « plus de lecteurs que tout autre livre. » Dans la plupart des familles bourgeoises, la maîtresse de maison met elle-même la main à sa cuisine, au moins pour la patisserie. Rien de plus curieux que le menu d'un grand diner au siècle dernier : nous n'avons plus idée du nombre de plats qui y figurent, le tout arrosé de vins de bons

Digitized by Google

crus et couronné par une tasse de café. Et le moment du dessert est le moment de longues causeries ; la langue se délie sous la chaude influence d'un bon dîner et des vins généreux; c'est l'heure des santés — on ne dit pas encore des toasts : — c'est l'heure des chansons; c'est l'heure aussi où l'on improvise des petits vers. Car le bourgeois du XVIIe et du XVIIIe siècle est extrêmement lettré et, comme le remarque justement M. Babeau, « on trouve alors dans les classes moyennes une culture intellectuelle supérieure à celle qui existe de nos jours. » Le bourgeois a fait ses études dans un des innombrables collèges qui fleurissaient à cette époque jusque dans les petites villes et il a retenu de ces fortes études, faites sous l'habile discipline des Oratoriens ou des Jésuites, un goût très vif pour la littérature, tout au moins pour Horace et la poésie légère; il connaît ses classiques dix fois mieux qu'on ne les connaît aujourd'hui, cent fois mieux qu'on ne les connaîtra dans vingt ans avec nos programmes actuels.

« C'est un des traits de l'esprit français à cette époque, dit M. Babeau, que la facilité avec laquelle il se prodigue en petits vers, en couplets, en épithalames, en impromptus. Du salon à l'arrière boutique, tout le monde rime, tout le monde chante. On rime à propos de tout et à propos de rien; les petits scandales provinciaux suscitent d'interminables satires; les ridicules provoquent des épigrammes; on fait des vers pour les mariages, pour les cinquantaines, pour les baptêmes; on s'ingénie à chanter et à trouver des bouts rimés. »

A tout prendre, c'est une existence enviable que celle d'un bourgeois français du XVIIe et du XVIIIe siècle, et le mot célèbre de Talleyrand : « Qui n'a pas vécu avant 1789 n'a pas connu la douceur de vivre, » peut s'appliquer aussi bien à la vie bourgeoise qu'à la vie de la cour. Le bourgeois se plaît dans sa province; il y est honoré et estimé; il est parfois échevin, maire, conseiller au bailliage, en tout cas un des notables; on compte avec lui : M. l'intendant l'invite à sa table ; Mme l'intendante invite sa femme à ses soirées. Sa maison est confortable et bien tenue; il s'habille bien et il vit bien. Une fois par semaine il ouvre son salon; on vient chez lui jouer à l'ombre, au reversi, faire de la musique, réciter des vers, danser. Parfois même, et c'est le suprême genre au XVIIIe siècle, il monte un théâtre où l'on joue la comédie. L'été, il le passe dans une petite gentilhommière qu'il a achetée aux environs de la ville; il y fait un peu de culture, coupe ses foins, récolte ses fruits, vendange ses raisins. Et tout cela, fenaison, cuillette des fruits, vendange surtout, est prétexte à nouvelles réunions, à nouveaux plaisirs, célébrés par de nouveaux petits vers. Le fils du bourgeois, revenu de nourrice est élevé au collège de la ville, où il achève ses humanités, en attendant qu'il

Digitized by Google

aille à l'Université faire son droit et que son père lui achète une charge de conseiller, ou, ce qui est son rêve, une charge de trésorier de France qui le fera sortir de la bourgeoisie en lui conférant les privilèges de la noblesse. Sa fille est dans un couvent, où on lui enseigne l'écriture, la géographie, l'histoire, mais surtout le catéchisme et l'histoire sainte; car on estime encore que l'enseignement religieux est la base de l'éducation et les croyances religieuses le fondement des sociétés. Peut-être la jeune fille restera-t-elle au couvent, afin d'augmenter la fortune et de faciliter le mariage de son frère. Si elle sort du couvent, si elle se marie, si elle est ambitieuse, la situation financière de son père lui permettra peut-être d'épouser quelque gentilhomme peu aisé auquel elle apportera la richesse en échange d'un nom illustre dans la contrée; si elle est plus sage, elle s'alliera à quelque homme de loi estimé auquel elle donnera nombreuse postérité, car les familles sont nombreuses alors dans la bourgeoisie et l'on n'est ni étonné ni effrayé d'une douzaine, voire même d'une quinzaine d'enfants.

Le bourgeois des deux derniers siècles a ce qui manque surtout au bourgeois du XIXe: la sécurité de la vie, la confiance dans l'avenir, et, comme base de cette confiance, une foi politique et religieuse très ferme. Il a des sentiments religieux profonds et des sentiments monarchiques non moins profonds. Il croit en Dieu et il croit au Roi. Le Roi est absolu, je le veux ; il dit : l'État, c'est moi; mais il porte haut le nom et le drapeau de la France, l'Europe tremble devant lui et le bourgeois est fier de cette renommée de son pays et de son Roi. Et il faut bien convenir en effet, que l'État représenté par Louis XIV faisait au moins aussi bonne figure dans le monde que l'État représenté par Papinaud. Mais le bourgeois du XVIIe et du XVIIIe siècle ne prévoyait ni Papinaud ni la République ; il croyait à la perpétuité de la monarchie. Il aimait à fronder sans doute ; mais, même sous Louis XV, en province surtout, il était encore attaché à la dynastie; les acclamations enthousiastes qui saluèrent la Dauphine Marie-Antoinette, de Strasbourg à Versailles et à Paris, en sont une preuve surabondante. C'est qu'il était reconnaissant à cette monarchie et à cette dynastie d'avoir permis, d'avoir encouragé même ces transformations que nous avons signalées plus haut, qui avaient fait de la bourgeoisie une classe intermédiaire entre la noblesse et le peuple, mais se distinguant bien plus du peuple que de la noblesse, qui avaient fait du bourgeois un privilégié dont la richesse et l'importance grandissaient chaque jour.

« Il n'a pas sans doute, dit M. Babeau, résumant en un tableau rapide et frappant cette situation du bourgeois du XVIIIe siècle, il n'a

Digitized by Google

pas sans doute la liberté politique, qui est la première de toutes, mais qui n'a de valeur réelle que si elle est la garantie de toutes les autres. Mais la liberté civile, journalière, pratique, ne l'a-t-il pas? Les lettres de cachet ne sont faites pour lui que s'il devient un sujet de scandale, et de pareils cas sont assez rares dans sa classe. Il a plus de libertés civiles qu'aujourd'hui, puisque, chef respecté dans sa famille, maître dans sa maison, il possède la liberté de tester; la liberté de conscience, que lui a ravie Louis XIV, lui est restituée sous Louis XVI. Soumis aux lois et protégé par elle, il ne souffre pas de l'oppression des grands; l'administration lui est plutôt favorable qu'hostile. Il n'est astreint ni à l'obligation de l'école, ni à la servitude de la caserne. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort, il est absolument maître de sa vie et de son temps. Fonctionnaire, il a une indépendance réelle, que ne connaissent plus les fonctionnaires de notre temps; propriétaire de sa charge, il est libre de juger et d'agir selon sa conscience. »

Et le savant auteur conclut ainsi : « Le véritable but de la civilisation et des sociétés humaines, et par conséquent l'objectif du progrès, c'est l'accession de tous, ou du moins du plus grand nombre à la culture intellectuelle et au bien-être... L'ancien régime a favorisé cette accession graduelle des classes moyennes, qui se recrutaient incessamment dans le peuple, pour se confondre parfois avec la noblesse, et qui devaient conquérir peu à peu la prépondérance dans l'État et dans la société. »

Nous avons essayé de donner une idée de ce volume; mais il est impossible de l'analyser: il est tellement plein de faits, tellement nourri de documents, qu'on ne sait comment le résumer. La sûreté de l'érudition de M. Babeau, la variété et l'étendue de ses recherches sont trop connues pour qu'il ne soit pas superflu d'en faire l'éloge. Nous ne louerons pas davantage — nos lecteurs en ont eu maintes fois la preuve — l'impartialité de ses jugements et le charme de ses tableaux. Mais nous le remercierons d'avoir fait revivre, avec une telle fidélité, sans dénigrement ni enthousiasme, un passé si près de nous, mais qui semble si loin, tant il est peu connu et défiguré, et nous ne regrettons qu'une chose, c'est que ce volume annonce la fin de travaux si pleins d'intérêt, et qui pour l'auteur lui-même n'ont pas dû être sans jouissances : « Heureux, dit-il, en terminant son Introduction, si ces études entreprises avec le seul souci de la recherche de la vérité, ont projeté quelque lumière sur ces classes modestes, que la grande histoire laisse d'ordinaire dans l'ombre, et si, en les montrant sous leur véritable jour, elles peuvent contribuer à faire rendre au passé de la France, la justice qui lui est due. »

Ce témoignage là, M. Babeau peut légitimement le revendiquer, et

Digitized by Google

tous les amis de la vérité et de la France seront unanimes à le lui accorder. Si aujourd'hui on connaît mieux la France de nos pères, si on lui rend, comme il le dit, la justice que méritent sa gloire et ses vertus, c'est bien à lui, c'est à ses belles et impartiales recherches, qu'on le doit en première ligne ; plus qu'un autre, il a le droit de s'en attribuer l'honneur.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

IV

LES LOIS RÉVOLUTIONNAIRES ET LE REVENU FONCIER

Lorsqu'après les bouleversements de la Révolution française et les longues guerres du commencement de ce siècle, on voulut se rendre compte de l'état de l'agriculture en France, on constata une prospérité relative qui contrastait singulièrement avec la profonde détresse du commerce et de l'industrie ; sans examiner si cette situation n'était pas due en partie à des causes générales, communes à l'Europe entière, on crut devoir uniquement l'attribuer aux modifications apportées par les lois révolutionnaires dans le régime du sol. En 1814, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, disait à la tribune de la Chambre des députés : « Plusieurs causes ont concouru à réparer les pertes immenses faites pendant les vingt-deux années antérieures; le sort de l'habitant des campagnes amélioré *par la division de la grande propriété, l'égalité des partages dans les successions*... ont été les plus puissantes [1]. » Vingt ans plus tard, les documents officiels publiés par le ministre du commerce, le comte Duchâtel, mettaient en lumière ce fait que le sol du pays se divisait en cent vingt-trois ou cent vingt-quatre millions de parcelles appartenant à plus de dix millions de propriétaires. On vit dans ce morcellement l'œuvre exclusive de la Révolution; aussi un économiste affirme-t-il que la France doit cette diffusion extrême de la propriété,

[1] *Moniteur universel*, séance du 12 juillet 1814.

Digitized by Google

moins à l'ancienneté de sa civilisation qu'aux réformes sociales de 1789 : « Après avoir retiré l'agriculture de son état d'infériorité et d'assujettissement vis-à-vis des autres classes de la société ; après avoir supprimé les usages flétrissants et onéreux dont elle se plaignait à bon droit, la révolution mit à l'encan les châteaux et les terres seigneuriales et prépara l'œuvre de nivellement social auquel aspire en France l'esprit d'égalité [1]. » La moyenne et la petite culture se seraient donc introduites dans notre pays à partir de 1789. Cette thèse est devenue banale à force d'être répétée. Mais jamais elle n'a été discutée à l'aide d'arguments sérieux et irréfutables. Il est très vrai que de 1790 à 1815 on constate tout à la fois un accroissement notable dans la population et dans le revenu territorial ; est-ce la conséquence de la dépossession violente d'une partie des anciens propriétaires du sol ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner ici.

Cela nous amène tout d'abord à rechercher quelle était approximativement l'étendue des propriétés dont les lois révolutionnaires ont brusquement changé les possesseurs. En ce qui concerne les biens du clergé, nous nous trouvons en présence des affirmations les plus contradictoires. Dans son rapport au comité des finances de l'Assemblée constituante, Chasset attribue au clergé *un cinquième du territoire* ; de nos jours, un écrivain qui fait tous ses efforts pour paraître sérieux, s'appuyant sur l'autorité de Barbier, prétend que c'est au moins le *tiers du sol* qu'il faudrait dire [2] ; Il suffira, pour faire ressortir toute l'exagération de ces appréciations, de se rappeler que le sol cultivable de la France est d'environ cinquante millions d'hectares; un cinquième représenterait donc dix millions, et un tiers plus de seize millions d'hectares ! Or Talleyrand, ancien agent général du clergé, dans son rapport à l'Assemblée nationale du 7 avril 1790, porte à cent cinquante millions le revenu des biens ecclésiastiques, dont quatre-vingt millions provenant de dîmes et soixante-dix millions en biens fonds. En capitalisant ce revenu au denier trente, il pensait que cette richesse immobilière pouvait être évaluée deux milliards cent millions ; dans ce revenu, outre la valeur locative des bâtiments et constructions, figurait pour une somme impossible à déterminer, mais qui ne saurait être moindre de moitié, les redevances féodales qui disparurent après la loi du 17 juillet 1793 ; quelquefois même

[1] J.-B. Schneltzler, *De la création de la richesse et des intérêts matériels en France* (Paris, 1843), p. 6.

[2] Paul Boiteau, *Etat de la France en 1789*, p. 42. Le même auteur prétend (p. 25) que les apanages des princes de la famille royale représentaient le *septième de tout le territoire ;* il accorde seulement aux bourgeois et aux petits propriétaires de la campagne *un quart de sol* (p. 31).

Digitized by Google

ces redevances atteignaient les neuf dixièmes du revenu du clergé. Ainsi l'abbaye des bénédictins de Saint-Jean-d'Angely avait déclaré posséder, dîmes comprises, un revenu de 102,493 l. 7 s. 11 d. ; déduisant un peu plus de la moitié pour les dîmes, il restait environ cinquante mille livres représentant, d'après le calcul de Talleyrand, quinze cent mille livres. C'est à peine si on put réaliser cent mille livres de ventes immobilières; quant aux bâtiments, dont la valeur était considérable, ils furent abandonnés gratuitement à la municipalité de Saint-Jean-d'Angely.

Les soixante-dix millions de revenu indiqués par Talleyrand comprenaient trente-trois millions applicables aux forêts, d'une étendue de onze cent mille hectares et d'une valeur de onze cents millions; ces bois réunis au domaine national ne furent point vendus, non plus que les biens des hospices et maisons hospitalières dont le revenu, d'après Necker, s'élèvait à vingt millions; resterait donc dix-sept millions comme représentant le revenu des biens fonciers enlevés à l'Église ; ce revenu capitalisé au denier trente donnerait cinq cents millions, représentant, à raison de mille francs l'hectare en moyenne, une étendue de cinq cent mille hectares.

Nous rencontrons la même exagération dans l'appréciation des biens de la noblesse; il est ici nécessaire d'insister pour démontrer combien les chiffres énoncés par certains écrivains pèchent par la base. Le mot de propriété territoriale éveille aujourd'hui en nous l'idée d'un domaine que l'on peut exploiter, vendre, échanger, sur lequel, en un mot, on possède dans sa plénitude le *jus utendi et abutendi* du jurisconsulte romain. La propriété féodale différait essentiellement de ce droit dont nous ont investi nos lois modernes. Ce n'était qu'une fiction légale en vertu de laquelle le seigneur pouvait exiger les rentes et redevances représentant le prix de la concession primitive du sol; lors donc qu'on assigne en étendue aux propriétés de la noblesse le tiers ou le quart de la superficie territoriale de la France, on confond deux natures de droits absolument distincts, celui du propriétaire foncier et celui du seigneur féodal ; l'un s'appliquant à des domaines d'une superficie fort limitée, l'autre embrassant la totalité du territoire soumis à une juridiction féodale. Qu'on me permette de fournir à l'appui quelques exemples. J'ai sous les yeux une ancienne affiche annonçant la vente de la terre d'Archiac, saisie en 1734, sur le comte Louis de Sainte-Maure, maréchal des camps et armées du roi ; c'était une des plus anciennes baronies de Saintonge ; elle s'étendait sur les paroisses d'Archiac, Arthenac, Ciersac, Germignac, Saint-Palais du Né et Barret ; mais, avec le château d'Archiac et ses dépendances, le domaine propre ne comprenait qu'une métairie

Digitized by Google

de cent journaux dans la paroisse de Saint-Palais, et une autre de cinquante journaux dans celle de Germignac, soit en tout cinquante hectares ; tout le surplus du revenu consistait en redevances féodales. Nous pouvons encore citer la terre de Benauges, dans la Guyenne, ancienne possession de la maison de Foix : elle s'étendait avec tous droits de justice sur dix-neuf paroisses, d'une superficie de quarante-cinq à cinquante mille journaux (seize à dix-sept mille hectares) ; son revenu était estimé à quarante mille livres ; mais le domaine proprement dit consistait en deux cents hectares de bois entourant le château, et dans une métairie affermée deux mille livres. Ce sont les terres appartenant en pleine propriété à la noblesse qui seules furent l'objet des confiscations révolutionnaires ; quant aux droits féodaux qui formaient la part la plus considérable de ses revenus, ils furent entièrement abolis par la loi du 17 juillet 1793. Dans certaines provinces, il est vrai, en Normandie et en Picardie, les rentes féodales s'étaient, comme en Angleterre, singulièrement amoindries, en même temps que le domaine propre du seigneur prenait une plus grande importance ; on trouvait dans ces provinces de grands corps de ferme, dont les propriétaires, dit Turgot, retiraient de gros loyers, mais, dans le reste du royaume, les seigneurs s'étaient de plus en plus désintéressés de l'exploitation des terres, et on peut dire, en général, que plus on s'élève dans la hiérarchie féodale, plus on remarque cette tendance du grand seigneur à transformer ses vassaux en tributaires. D'après ce que nous venons d'exposer, on comprendra combien sont erronées les évaluations qui donnent aux propriétés de la noblesse une étendue égale au quart du sol cultivable. Quant à celles de ces propriétés qui furent vendues nationalement, nous avons un moyen facile d'en apprécier l'importance. C'est de nous reporter aux travaux faits en 1825 pour arriver à fixer l'indemnité à payer aux émigrés. Cette indemnité fut établie à neuf cent vingt-sept millions huit cent dix-neuf mille neuf cent soixante-huit francs, à raison d'une évaluation moyenne de mille francs l'hectare. Il ne fut, bien entendu, tenu aucun compte des droits féodaux abolis. Ce serait donc neuf cent vingt-sept mille hectares dont la noblesse aurait été dépossédée, lesquels ajoutés aux cinq cent mille hectares enlevés au clergé, donnent pour la totalité des biens mis en circulation quatorze cent mille hectares, formant environ la trente-cinquième partie du sol cultivable. Cette étendue est considérable ; s'il se fût agi de terres en friches subitement mises en valeur, ou même de domaines négligés et soumis instantanément à une culture perfectionnée, la production générale en aurait dû certainement recevoir un accroissement notable ; mais ces terres

Digitized by Google

étaient loin d'être improductives; celles du clergé notamment étaient les mieux cultivées du royaume ; elles ne furent point mises aux enchères ; les municipalités furent seules admises à soumissionner, avec la condition de respecter les baux passés par les précédents possesseurs. Les biens non vendus furent affermés au nom du gouvernement par les soins du directeur du district. Quant aux biens de la noblesse, c'est une erreur de croire qu'ils furent immédiatement soumis au morcellement. En 1793 le paysan manquait encore des avances nécessaires pour s'en rendre acquéreur ; ce n'est que plus tard, sous la Restauration et le gouvernement de juillet, que beaucoup de grandes propriétés furent morcelées. La bourgeoisie fut la première à profiter des facilités accordées par l'État pour l'acquisition des biens nationaux : « Si l'on veut consulter les procès-verbaux même des ventes, comme j'ai eu la patience de le faire, dit Tocqueville, on verra que la plupart de ces terres ont été achetées par des gens qui en possédaient déjà, de sorte que le nombre des propriétaires s'est bien moins accru qu'on ne se l'imagine. » J'ai voulu me rendre compte du résultat obtenu pour le canton que j'habite, alors composé de dix-neuf paroisses, d'une superficie totale de vingt-quatre mille deux cent cinquante-huit hectares. Sur quatorze domaines aliénés du 28 prairial an II au 8 floréal an VI, six furent vendus en bloc, contenant trois cent soixante-sept hectares ; cinq en détail, deux cent cinquante hectares ; trois vendus en partie, soixante-deux hectares [2].

[1] *L'ancien régime de la Révolution*, p. 62.

[2] Dans le canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure), le séquestre fut mis sur les biens de vingt-huit familles ou individus, parmi lesquels émigrés 17
Condamnés par le tribunal révolutionnaire. . . . 2
Prêtres déportés 2
Suspects, dont deux pères d'émigrés 5
Sans indication. 2
28

Les biens saisis consistaient en : rentes féodales abolies . 1
Créances et effets mobiliers 2
Rentes foncières non féodales 3
6

Restait pour les propriétés immobilières 22

Ont été vendus en bloc 6
En détail 5
En partie. 3
Ont obtenu main levée 7
Non affermée ni vendue 1
Total égal . . 22

Digitized by Google

Ainsi plus de la moitié en étendue des propriétés confisquées ne firent que changer de possesseurs et se sont même conservées jusqu'à ce jour dans leur intégrité ; un peu plus de trois cents hectares, soit environ la soixante-dix-septième partie de la superficie totale du canton, ont été morcelés. Ce n'est pas sans doute une observation aussi limitée qui nous autorisera à affirmer que le même fait a dû partout se reproduire ; mais il est bon de remarquer qu'en Saintonge, une des provinces où l'aisance était la plus répandue, la vente au détail aurait dû s'opérer avec le plus de facilités.

Ce n'est donc point aller contre la vraisemblance que de supposer une moitié seulement des biens nationaux soumise au morcellement ; admettez le morcellement de ces sept cent mille hectares poussé aussi loin que possible, vous n'arriverez toujours qu'à un chiffre de parcelles infime comparé aux cent vingt-quatre millions cités plus haut. C'est que l'extrême division de la propriété est un fait bien antérieur à la Révolution française. En 1790, Arthur Young constatait avec stupéfaction que la moitié au moins du sol cultivé était entre les mains du paysan; « Je n'avais nulle idée, dit-il, d'un pareil état de chose [1]. » Turgot, de son côté, n'hésite point à attribuer aux paysans les *quatre septièmes du sol* [2]. La vente des biens nationaux ne dut donc modifier cette proportion que dans des limites extrêmement réduites et n'a pu avoir par conséquent qu'une action assez restreinte sur le développement de la richesse publique.

Accorderons-nous une influence plus considérable aux lois qui établirent le partage forcé en matière de succession? Mais le partage égal était, sous l'ancien régime, la loi appliquée à toutes les successions roturières, c'est-à-dire à la majeure partie du sol : « Les successions se subdivisent d'une manière égale et inquiétante, écrivait un intendant, et chacun voulant avoir de tout et partout, les pièces de terre se trouvent divisées à l'infini et se subdivisent sans cesse [3]. » L'abolition du droit d'aînesse, on pourra s'en convaincre en se reportant au discours de Mirabeau lu à la tribune le 9 avril 1760, le jour même de la mort du grand orateur, fut motivé par des considérations absolument étrangères à l'ordre économique ; si elle modifia la situation respective d'un certain nombre de cohéritiers, ce fut seulement dans les familles nobles, dont le nombre, d'après Chérin, ne dépassait pas 16 à 17,000. Lavoisier affirmait qu'en France les gentilshommes n'étaient pas au-delà de cent mille, soit moins de la trois-centième partie de la nation. Il existait dans la quotité du droit d'aî-

[1] A. Young, *Voyage en France*, t. III, p. 1 et 31.
[2] *Journal des économistes*, nov., 1856. *Lettre à d'Ormesson.*
[3] Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, p. 60.

Digitized by Google

nesse trop de différences, d'après les diverses coutumes, pour que nous puissions entrer dans quelques détails à ce sujet ; mais ce droit, nous le répétons, n'était admis que dans la noblesse ; quant aux terres réputées nobles, elles se partageaient entre roturiers, tantôt, par exception, avec droit de primogéniture, tantôt, et le plus souvent, par égales parts. On peut se convaincre en lisant les ouvrages des anciens commentateurs, que leurs tendances inclinaient à la restriction plutôt qu'à l'extension des avantages faits aux aînés, avantages que le moine Marculf, dès le VIIe siècle, qualifiait de coutume impie, *impia consuetudo*. Toute notre ancienne jurisprudence porte, en effet, la trace de ce désir d'immixtion des légistes dans le règlement des intérêts privés, et presque toujours avec un esprit hostile à l'inégalité dans les partages. C'est ce qui explique comment nos mœurs se sont si facilement accommodées au système du partage forcé adopté par les lois révolutionnaires. On est allé dans ce sens jusqu'aux extrêmes limites, on pourrait même dire jusqu'à l'excès. On commence de nos jours à en pressentir les inconvénients ; mais il faudra bien du temps encore avant qu'on puisse remonter le courant séculaire qui nous a entraînés, et la liberté testamentaire, préconisée par certains économistes comme la mesure la plus propre à ramener une appréciation plus saine des nécessités sociales, n'est pas près de séduire ces pères de famille qui n'osent même pas aujourd'hui faire usage des libertés limitées autorisées par nos lois. Il faut donc reconnaître qu'avant la Révolution l'esprit public n'était pas favorable à la conservation forcée des biens dans la même famille. Dix coutumes, s'étendant à peu près sur un cinquième du territoire, avaient resserré dans les limites les plus étroites la liberté testamentaire. La légitime et la réserve coutumière étaient autant d'atteintes portées à la liberté du père de famille dans la disposition de ses biens ; sous l'empire des lois nouvelles un petit nombre d'héritages a donc pu se morceler, mais dans les pays anciennement régis par le droit écrit, les dispositions testamentaires reprirent faveur aussitôt qu'elles furent permises ; nous sommes donc autorisés à affirmer que si la complète égalité dans les partages favorisa, dans une certaine mesure, le mouvement qui depuis des siècles poussait au morcellement des héritages, on aurait tort de lui attribuer le morcellement lui-même, ainsi que les conséquences qu'il a pu avoir au point de vue de la production agricole.

Autrement importante fut la mesure radicale qui supprima toutes les redevances féodales. Le rachat ou la transformation en rentes rachetables des droits féodaux, fait aujourd'hui accompli dans l'Europe entière, préoccupait beaucoup de bons esprits à l'aurore de la Révolution française. Il est à remarquer cependant que dans les cahiers

Digitized by Google

des états généraux, où sont signalés avec tant d'énergie, tous les abus du régime féodal, on trouve beaucoup de réclamations tendantes au rachat et à la prescription des redevances seigneuriales, mais rien qui puisse justifier la dépossession violente des ayant droits. Dans un livre publié en 1785, nous voyons résumées d'une manière parfaitement équitable les réformes attendues par l'opinion publique : « Toute convention dont l'existence embrasse un temps indéterminé rentre nécessairement dans la dépendance du législateur ; il peut la rompre ou la modifier en conservant les droits primitifs de chacun... Dans le cas particulier dont il s'agit, tout ce qu'on doit au seigneur est un dédommagement d'une valeur égale à ce qu'il perd, et jamais le dédommagement ne peut aller au-delà du revenu net de la terre qui a été abandonnée par le seigneur; il doit même être fixé un peu au-dessous. Quant aux opérations nécessaires pour former toutes ces évaluations avec une justice rigoureuse, elles dépendent des principes connus de l'arithmétique politique. » C'est à ces aspirations légitimes que l'Assemblée nationale donna satisfaction par les lois du 4 août 1789 et 18 décembre 1790 ; mais l'effervescence des esprits ne permettait déjà plus de s'arrêter dans ces sages limites. En vain dans son adresse au peuple français, l'Assemblée nationale, à la vue des désordres et des violences dont les campagnes étaient le théâtre, s'écriait avec un patriotique effroi: « Déflez-vous d'une impétueuse vivacité... Tout désordre peut devenir funeste à la liberté ; vous chérissez cette liberté, vous la possédez maintenant, montrez-vous dignes de la conserver ; soyez fidèles à l'esprit et à la lettre des décrets de vos représentants acceptés et sanctionnés par le roi ; distinguez soigneusement les droits abolis sans rachat et les droits rachetables, mais encore existants; que les premiers ne soient plus exigés, mais que les seconds ne soient point refusés »... [1]. L'Assemblée nationale n'avait plus ni le pouvoir ni la force nécessaires pour endiguer le torrent, et quand elle ajoutait : « Songez aux trois mots sacrés qui garantissent ces décrets : la nation, la loi, le roi; la nation c'est vous, la loi c'est encore vous, c'est votre volonté, le roi c'est le gardien de la loi..., » elle justifiait, sans le vouloir, tous les égarements d'un peuple qui croyait naïvement ne plus obéir désormais à d'autres lois que celles qu'il lui plairait d'accepter. A partir de 1789, les redevances féodales cessèrent donc d'être payées, et la loi du 17 juillet 1793, qui les fit à jamais disparaître, sanctionna une abolition existant, en fait, depuis quatre ans.

Indépendamment de la dîme qui, comme nous l'avons vu, représentait une rente d'environ quatre-vingt millions, la propriété rurale

[1] *Adresse au peuple français* du 11 février 1790.

Digitized by Google

était encore grevée de l'impôt de la taille, produisant en 1789 quatre-vingt-dix-huit millions, acquittés pour les deux tiers au moins par l'habitant des campagnes. A ces charges s'ajoutaient les droits féodaux de toute nature. Nous manquons d'éléments pour en préciser le chiffre ; mais nous ne croyons pas être au-dessous de la vérité en les évaluant à cent millions de livres de rentes annuelles. Ce serait donc en totalité une charge de deux cent quarante-cinq millions qu'avait à supporter la production agricole. L'abolition de la dîme et des droits féodaux eut le même résultat que si, aujourd'hui, on supprimait d'un trait de plume les deux tiers de notre contribution foncière. Les revenus ainsi restitués au cultivateur amenèrent non seulement un surcroît d'aisance dans les classes rurales, mais les attachèrent avec une ardeur nouvelle à ce sol dont tous les fruits leur appartenaient désormais. A un autre point de vue la suppression de ces droits dut aussi favoriser les progrès de l'agriculture : le paysan, absolument libre de diriger comme il l'entendait l'exploitation de sa terre, ne se trouva plus en présence d'une loi inflexible l'obligeant à produire une certaine quantité de denrées dont une part était à l'avance dévolue au seigneur. Il put à son gré modifier son assolement, augmenter ses fourrages, améliorer son sol et accroître ainsi ses produits. Malheureusement pour lui, en ce qui concernait l'allègement de ses charges, les dispositions nouvelles n'eurent qu'une durée éphémère. L'établissement de l'impôt foncier fit entrer dans les caisses du trésor public des sommes à peu près équivalentes à celles dont le cultivateur avait été déchargé. Cet impôt atteignait en 1796 deux cent cinquante-cinq millions, et deux cent cinquante-huit millions en 1803. Plus tard la dette hypothécaire vint encore peser sur l'agriculture ; elle prit d'énormes proportions à mesure que les grandes propriétés se morcelèrent, et les plus faibles évaluations la portent de nos jours à dix milliards. Ainsi les charges que le cultivateur doit acquitter avant de déterminer son revenu net, bien que modifiées et différemment réparties par l'effet des lois de la Révolution, sont demeurées à peu près les mêmes : l'État s'est substitué aux ecclésiastiques et aux propriétaires féodaux, et le créancier hypothécaire perçoit une rente qui n'est pas sans analogie avec celle autrefois payée au seigneur direct du sol.

La brusque disparition du régime féodal ne put qu'être favorable à l'agriculture ; mais quelles qu'aient été ses conséquences économiques, il ne faut pas les exagérer outre mesure, ni surtout en faire le point de départ du mouvement progressif dont les résultats furent signalés au commencement de ce siècle. Si nous voulons en rechercher l'origine, il est nécessaire de remonter jusque vers le milieu

Digitized by Google

du XVIIIe siècle. Nous constatons, en effet, à cette époque, une véritable renaissance de l'agriculture française qu'il est bon de mettre en lumière. Au sortir des luttes sanglantes du XVIe siècle, Sully avait compris quelle heureuse influence l'initiative gouvernementale pouvait exercer sur le développement de la richesse agricole. Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*, traçait un des meilleurs guides de la vie rurale pratique, mais leurs contemporains ne secondèrent point leurs vues; pendant cent cinquante ans, l'agriculture demeura stationnaire ; le commerce et l'industrie attirèrent seuls l'attention de Colbert, et dans les premières années du XVIIIe siècle, la terre eut à subir le contre-coup des désastres financiers du système de Law. C'est alors que les écrits des premiers économistes Quesnay, Trudaine, Mirabeau, en faisant connaître, en exagérant même le rôle de l'agriculture dans la production générale des richesses, s'imposèrent à l'étude des esprits cultivés et les attirèrent vers une science jusque-là dédaignée. L'anglomanie, qui vers ce même temps s'empara des Français, eut du moins ce bon résultat de faire admirer chez nos voisins les premiers essais d'une culture perfectionnée. « L'agriculture devint surtout à la mode vers 1760 ; dans plus de trente villes il se forma des sociétés destinées à en poursuivre les progrès ; elles publièrent des recueils, elles donnèrent des encouragements aux cultivateurs, provoquant des cultures nouvelles, distribuèrent des instruments perfectionnés, améliorèrent par des achats les races de bestiaux [1]. » Au dessus de ces sociétés de province, la société royale d'agriculture de Paris, fondée en 1761, renfermait dans son sein tous ceux qui s'étaient fait un nom dans les sciences naturelles; on y remarquait Buffon, Daubanton, Lavoisier, Parmentier, Fourcroy, etc... Des journaux spéciaux tinrent leurs lecteurs au courant des progrès réalisés dans les sciences agricoles; à côté des grands ouvrages comme le *Dictionnaire d'agriculture* de Ronconny, et plus tard celui de l'abbé Rozier, parurent une quantité de petits traités spéciaux sur les diverses branches de l'art agricole. La mise en valeur des terres incultes était la grande préoccupation des agriculteurs de ce temps; chacun se piquait de mettre en pratique ce conseil de Voltaire :

La France a des déserts, ose les cultiver !

Une association de capitalistes obtint du marquis de Civrac une concession de cent quarante mille arpents de terre en friche auprès de Bordeaux ; elle devait y créer mille six cents métairies pour autant de cultivateurs, et leur fournir le bétail nécessaire à l'exploitation ;

[1] A. Babeau, *la Ville sous l'ancien régime*, p. 523.

Digitized by Google

le duc de Penthièvre fit d'immenses concessions de terres en Bretagne, dans sa principauté de Lamballe ; en 1755 le comte de Boulainvilliers obtenait de l'État la concession d'une grande quantité de terrains d'alluvion dans le Ponthieu et les mettait en culture. C'est à qui, parmi les grands seigneurs, prendra les mesures les plus favorables à la bonne gestion de ses terres. Le cardinal de Rohan, trouvant trop grande l'étendue des métairies dépendant de Saint-Vaast d'Arras, dont il est abbé, ordonne qu'elles soient démembrées et divisées entre ses vassaux sans distinction de pauvres ou de riches. Le comte de Maurepas accense trois cents arpents de terre dépendant de son comté de Pontchartrain ; des maisons sont élevées sur un enclos de cinq arpents réservé dans ce but, et cinq ans plus tard on comptait dans ce village une trentaine de ménages nouveaux. Le comte de Montauzier suivait cet exemple dans l'Angoumois, et attirait sur ses domaines les cultivateurs étrangers. Entraînés par le mouvement général, des particuliers sacrifiaient une partie de leurs revenus afin d'encourager les progrès de l'agriculture ; c'est ainsi qu'un simple curé de campagne abandonnait à ceux de ses paroissiens qui justifieraient de la meilleure méthode de culture, la dîme à laquelle il avait droit : « Nous sommes très persuadés, lit-on dans la *Gazette de Paris* du 6 avril 1767, qui rapporte ce fait, que ce respectable doyen aura beaucoup d'émules dans le corps des pasteurs. »

Le gouvernement suivait l'impulsion de l'opinion publique. Le droit de parcours, incompatible avec tout bon système de culture et conservé par certaines coutumes, était aboli en Bearn, en Champagne, dans le duché de Bar, le Boulonnais, la Franche-Comté et la Bourgogne ; les longs baux furent encouragés par l'exemption des droits de centième denier et de franc-fief ; des écoles vétérinaires furent créées à Lyon et à Alfort ; dès 1764, les entraves apportées à la libre circulation du grain disparurent en partie, et l'entière liberté de ce commerce fut accordée par l'édit du 13 septembre 1774. On exempta pendant vingt ans les défrichements, de l'impôt des vingtièmes et de celui de la taille ; aussi de 1776 à 1780 le gouvernement reçut-il des déclarations de défrichements pour neuf cent cinquante mille arpents. Les dessèchements de marais furent encouragés ; les travaux entrepris sous Henri IV par le Hollandais Humphrey-Bradley, et abandonnés depuis, furent repris et menés à bonne fin ; le commissaire général des domaines du roi entreprit le dessèchement des marais qui s'étendent de Chaumont à Marquemont ; des travaux de même nature furent commencés pour rendre à la culture les vingt-huit mille trois cents arpents des marais de Marquentin ; enfin, sous Louis XVI, l'état intervint directement : de 1781 à 1787, soixante-quatre mille arpents de

Digitized by Google

terrains inondés dans l'Aunis et la Saintonge furent par ses soins transformés en prairies qui sont aujourd'hui une des richesses du pays. Il nous faut aussi signaler l'introduction de la pomme de terre qui, bien que naturalisée en Europe au commencement du XVIe siècle, ne prit rang dans nos cultures que quelques années seulement avant la révolution.

Ces efforts énergiques tentés sur tous les points du territoire, en vue d'améliorer le sol et de le rendre plus productif, ne demeurèrent point stériles ; à ne considérer que les intérêts matériels, les dernières années de l'ancien régime furent signalées par une prospérité sans précédents. Tocqueville le constate en ces termes « Si l'on veut faire attention à la différence du temps, on se convaincra qu'à aucune des époques qui ont suivi la révolution, la prospérité publique ne s'est développée plus rapidement que pendant les vingt années qui la précédèrent. » L'illustre publiciste en attribue la cause : « à un gouvernement resté très puissant en cessant d'être despotique..., à une nation qui, dans ses classes supérieures, était déjà la plus éclairée et la plus libre du continent, et au sein de laquelle chacun pouvait s'enrichir à sa guise et garder sa fortune une fois acquise. » Nous ajouterons, en ce qui concerne spécialement la richesse agricole, au goût très vif qui se manifestait depuis plus de quarante ans pour la culture des terres dans les classes éclairées, et aux résultats obtenus par le travail et les capitaux qu'elles y consacraient. C'est dans cet état florissant que se trouvait en 1789 l'agriculture française : les lois révolutionnaires, qui n'eurent à notre avis aucune des conséquences immédiates qu'on leur a prêtées, permirent néanmoins aux classes rurales de se mouvoir avec plus de liberté dans une sphère d'action plus étendue ; elles en profitèrent pour marcher paisiblement et à pas moins lents dans la voie du progrès qu'elles suivaient déjà depuis longtemps ; nous en donnerons pour preuve l'accroisement régulier et normal de la population avant comme après la révolution. D'après les calculs de l'abbé Expilly, la population de la France s'élevait, en 1765, à près de vingt-un millions d'habitants (20,905,413); suivant Necker et Lavoisier, elle aurait été, en 1789, de vingt-cinq millions ; elle se serait donc accrue, de 1765 à 1789, de plus de quatre millions d'âmes ; or la même progression se continue pendant les vingt-quatre années suivantes; elle accuse vingt-neuf millions en 1813, et, pour la période de 1813 à 1837, trente-trois millions ; il suit de là que, pendant les soixante-douze ans qui se sont écoulés de 1765 à 1837, la population en France s'est augmentée d'une manière uniforme et régulière sans que la guerre et les événements politiques aient pu sensiblement modifier sa marche ascendante. Que si l'on

Digitized by Google

critiquait les chiffres que nous présentons, nous avouerons ne point garantir d'une manière absolue le calcul de l'abbé Expilly [1] ; la statistique possède aujourd'hui des moyens d'investigation qui lui permettent d'arriver à des résultats difficilement contestables, mais il n'en était pas de même il y a cent ans. Le chiffre de vingt-cinq millions déterminé par Necker, avec le concours de Lavoisier, et accepté par l'Assemblée nationale, nous paraît aussi présenter toutes garanties ; on doit remarquer cependant qu'il a été obtenu non par voie de recensement, comme cela se pratique de nos jours, mais au moyen d'un calcul de probabilités, tout comme celui de l'abbé Expilly. A l'appui de notre thèse, nous pouvons encore invoquer le témoignage d'un économiste autorisé. Dans la séance de la Chambre des députés du 14 avril 1831, Charles Dupin faisait, entre le chiffre de la population et celui du revenu territorial de la France à diverses époques, les rapprochements suivants :

1790	Population.	25,760,000	Revenu territorial.	1,200,000
1815	»	29,336,000	»	1,373,000
1831	»	32,140,000	»	1,902,000

Ainsi, dans la période de vingt-cinq années qui correspond à la révolution et à l'empire, le revenu territorial se serait accru de six millions trois cent vingt mille francs en moyenne par an ; dans les seize années suivantes, cette moyenne se serait élevée à trente-trois millions, d'où l'on est en droit d'inférer qu'il n'y a point eu, de 1790 à 1815, un brusque et subit accroissement du revenu foncier, qu'il s'est au contraire développé lentement et par degrés, pour prendre en 1815 un essor rapide, pleinement justifié par le retour de la paix et la reprise des transactions commerciales.

DENYS D'AUSSY.

[1] L'abbé Expilly détermina le nombre des familles, qu'il fixa à 4,591,977, puis compta le nombre de leurs membres à raison de neuf personnes pour deux familles, chiffre qui n'a absolument rien d'exagéré.

Digitized by Google

V

UNE HISTOIRE DU CONCILE DU VATICAN [1]

L'histoire ecclésiastique au XIXe siècle n'offre pas de plus grand événement que le Concile du Vatican, et, parmi les écrits dont il a été jusqu'ici le sujet, il n'y en a pas un qui, pour l'étendue, l'importance et l'autorité, puisse être comparé à celui que nous annonçons. Les papes Pie IX et Léon XIII, qui ont désigné Mgr Cecconi pour cette œuvre, lui ont ouvert toutes les sources d'information dont l'accès pouvait dépendre de leur volonté. L'éminent prélat n'a encore exécuté qu'une partie de sa tâche; mais les quatre volumes consacrés aux *Préliminaires du Concile* forment un tout distinct et complet, qui constitue dès à présent un des plus précieux monuments de notre histoire contemporaine. Nous ne voulons soulever ici aucune polémique, mais seulement donner un aperçu des matières traitées par Mgr Cecconi, du plan qu'il s'est formé, de l'esprit dans lequel il a conçu son livre, et des lumières qu'il fournit pour l'étude des *questions historiques* se rattachant au dernier Concile. Nous ferons d'ailleurs remarquer que les deux savants traducteurs n'ont « rien modifié » au texte original, et qu'ils se sont « abstenus de toute note ou observation, s'effaçant devant leur auteur et lui laissant son œuvre et ses jugements dans leur intégralité parfaite. »

Plus le souvenir du Concile s'éloigne, et plus on admire l'énergie et le courage déployés par Pie IX pour triompher des obstacles qu'il rencontra depuis le jour où il prit sa résolution jusqu'au 8 décembre 1869. Mal défendu par Napoléon III contre Garibaldi et Victor-Emmanuel, il n'était pas même assuré de pouvoir offrir à l'auguste assemblée un abri paisible sur le tombeau des Apôtres. C'est le 6 décembre 1864 qu'il consulta pour la première fois un certain nombre de cardinaux sur l'opportunité d'un concile général, et les études préparatoires com-

[1] *Histoire du Concile du Vatican*, d'après les documents originaux, par S. Exc. Mgr Eugène Cecconi, archevêque de Florence. *Préliminaires du Concile*. Ouvrage traduit de l'italien par M. Jules Bonhomme, curé de Saint-Jean Baptiste de Grenelle, à Paris, et M. D. Duvillard, vicaire à la même paroisse. Paris, Victor Lecoffre, 1887, 4 vol. gr. in-8° de 547, 496, 720 et 824 pages.

Digitized by Google

mencèrent aussitôt avec le concours du Sacré Collège tout entier et celui de l'épiscopat ; mais en 1866 une lutte formidable éclata entre l'Autriche et la Prusse, et les bouleversements commencés en Allemagne s'étendirent jusqu'en Italie. L'empereur des Français livra la Vénétie aux Piémontais, et, le 11 décembre de la même année, il fit descendre notre drapeau du château Saint-Ange, où il flottait depuis le 3 juillet 1849 comme signe de la protection accordée au successeur de Pierre. Le 26 juin suivant, le pape réunit autour de lui cinq cents évêques venus de toutes les parties du monde pour célébrer le dix-huit centième anniversaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul, et annonça publiquement le projet qui n'avait donné lieu jusque-là qu'à des communications confidentielles entre le souverain pontife, les cardinaux et les évêques. Cette intrépidité arracha des applaudissements à ses plus ardents ennemis : « Nous qui sommes ses adversaires, disait le *Diritto*, nous reconnaissons l'étonnante constance de Pie IX. Ce vieillard faible de corps, mais si ferme dans sa foi, le représentant d'une grande institution, frappée mais non abattue, a su trouver de vigoureuses paroles pour montrer au monde combien est puissante la vie qui circule dans les veines du catholicisme, et il n'a pas craint d'opposer un superbe dédain aux ineptes criailleries de ses adversaires... Ce vieux pontife nous dépasse de toute la mesure de notre bassesse. Il ne redoute rien, il marche et suit toujours tout droit son premier chemin... De Rome on entend encore sortir de graves paroles, des accents résolus qui relèvent la dignité humaine. Du tombeau mystérieux du catholicisme, il s'échappe encore un son harmonieux qui charme les esprits... Rome nous apprend à aimer, à croire, à combattre, à vaincre... A Rome, les souvenirs de l'ancienne grandeur durent bien plus longtemps que les tristesses des épreuves présentes. » La fulmination de la bulle de convocation se fit attendre une année encore, et cet intervalle fut rempli par des études approfondies sur les formes à observer pour la célébration d'un Concile œcuménique, et sur les matières qui seraient soumises aux délibérations de la prochaine assemblée.

Mgr Cecconi donne, à la suite de chaque fraction de son *Récit*, les *Documents* qui établissent la vérité de toutes ses assertions : c'est dans ces deux parties de son ouvrage qu'il faut voir quelle sollicitude mit le pape à éclairer les futurs Pères du Concile sur l'exercice de leurs droits comme sur l'accomplissement de leurs devoirs, et à provoquer de leur part les recherches, les avis, les rapports, les informations les plus propres à préparer le succès d'une entreprise qui répondait si bien aux besoins et aux vœux du monde chrétien. Une correspondance active s'engagea entre Rome, les nonciatures et les évêques de toutes les nations pour découvrir et désigner les théologiens les plus savants

Digitized by Google

qui viendraient prendre part aux travaux des commissions préparatoires du Concile. Rien n'est plus facile que de suivre, dans le livre de l'archevêque de Florence, l'ordre adopté par le pape pour répartir sans confusion ces divers travaux entre les prélats les plus compétents. Un long chapitre, divisé en sept articles d'une grande étendue, est consacré aux *Etudes de la Congrégation centrale ou directrice*, chargée de déterminer qui doit assister au Concile, qui peut y assister ; si les Pères légitimement absents du Concile peuvent et doivent y envoyer des représentants ; de rechercher à qui il appartient de faire un règlement organique de l'assemblée, sous quelle forme et à quelle date il convient de le publier, et sur quels points porteront ses dispositions ; de proposer enfin les autres mesures « relatives à la marche régulière du Concile. » Un second chapitre expose les *Études* réservées aux différentes *Commissions* dont la Congrégation directrice était le lien, et qui étaient au nombre de six : Commission théologico-dogmatique; Commission disciplinaire ; Commission pour les ordres religieux ; Commission pour les églises orientales et les missions ; Commission politico-ecclésiastique ; Commission du cérémonial. Quelque ardues que soient les controverses rapportées sous ces différents titres, l'intérêt ne languit pas un instant sous la plume de Mgr Cecconi : à chaque page abondent les notions exactes et instructives sur la situation générale, non seulement de l'Église catholique, mais de toutes les communions chrétiennes, sur la foi et sur les mœurs, sur le rôle et sur le caractère d'un grand nombre de cardinaux, d'évêques, de prêtres qui ont leur place marquée dans l'histoire ecclésiastique de notre temps.

Mais l'attention de tous les lecteurs s'arrêtera principalement et longtemps sur le troisième livre du *Récit*, qui remplit le deuxième volume tout entier. L'archevêque de Florence y expose, avec les plus lumineux développements, « le mouvement politique et religieux » dont la bulle de convocation (29 juin 1868) fut le point de départ. Il partage sa relation en six chapitres, dont voici le sommaire : I. Accueil fait à la bulle convoquant au Concile. II. Comment fut reçue l'invitation adressée aux évêques du rite oriental qui ne sont pas en communion avec le Saint-Siège. III. Comment les protestants et les autres adeptes des cultes dissidents accueillirent l'invitation qui leur était faite de profiter du futur Concile pour rentrer dans le sein de l'Église. IV. De quelques événements qui ont précédé le commencement de la guerre faite au Concile. V. Occasion et prétexte des nombreuses attaques dirigées contre le futur Concile. VI. Attitude des gouvernements, de la franc-maçonnerie, des savants de l'Allemagne et des catholiques-libéraux envers le Concile. Conduite de l'épiscopat. — Mgr Cecconi raconte d'abord, avec les plus curieux détails, les soins

Digitized by Google

pris par les envoyés du Saint-Siége pour faire accepter par les schismatiques orientaux les lettres apostoliques. Après avoir dit que partout leurs efforts furent infructueux, il donne les raisons de cet échec complet, et il nous montre la servilité, la vénalité, l'ignorance des prélats appartenant aux rites non unis : « La soumission au pouvoir temporel est devenue tellement naturelle à toutes les églises particulières, séparées de l'Église universelle, que les Grecs reconnaissent eux-mêmes les Turcs, leurs maîtres, comme juges suprêmes dans les causes ecclésiastiques. » Plusieurs évêques de ces rites avaient reçu d'abord avec respect les lettres pontificales, mais ils les rendirent bientôt, sur l'ordre de leurs patriarches. Seul, le patriarche arménien de Constantinople laissa voir un désir sincère de mettre fin au schisme; mais il fut aussitôt persécuté par les adversaires de l'union, et les désordres suscités par eux dans les rues et jusque dans les églises furent si violents qu'il dut se démettre de ses fonctions. Ce qui n'empêcha pas « la presse libérale, non seulement de Constantinople et d'Athènes, mais de l'Europe tout entière et du monde qui se dit civilisé, d'approuver, de défendre, d'exalter le noble langage des *vénérables* prélats de l'Orient ; elle vanta l'indépendance de leur caractère, leur fidélité à garder intacte l'antique tradition chrétienne. » Ce que nous apprenons du clergé russe n'est pas moins lamentable. Comment, dit notre auteur, les évêques des soixante millions de schismatiques qui font partie de l'empire russe répondirent-ils à l'invitation de Pie IX ? Quelle impression l'appel du pape produisit-il sur les pasteurs et sur le troupeau ? « De réponses, ils n'en ont point fait. Quant à leur impression, elle est restée un mystère. Le clergé et le peuple ne sauraient manifester leurs sentiments religieux, enfermés qu'ils sont dans une enceinte infranchissable. Il serait même difficile de dire s'ils ont connu l'existence de la lettre pontificale. »

L'archevêque de Florence ne quitte les églises d'Orient que pour étudier l'état de toutes les confessions protestantes à l'époque du Concile, et décrire l'attitude qu'elles prirent alors envers le Saint-Siège. Les nombreux extraits qu'il nous donne de la correspondance échangée entre les nonciatures d'Allemagne et la secrétairerie d'État sont dignes de la haute réputation qu'a toujours eue la diplomatie romaine. Sans méconnaître qu'il se trouve encore, au sein du protestantisme, un grand nombre d'âmes vraiment chrétiennes, les ministres de Pie IX ne se font aucune illusion et signalent avec perspicacité les obstacles qui s'opposaient alors à la rentrée de l'Allemagne dans l'Église. Mgr Cecconi emprunte à de loyaux dissidents les plus heureuses citations, et donne toute l'importance qu'ils méritent aux aveux du protestant Reinhold Baumstark. Après avoir démontré que le protestantisme, en tant que puissance spirituelle, était déjà mort,

Digitized by Google

et qu'au contraire le catholicisme est la puissance la plus imposante de la terre, cet écrivain en tirait cette conséquence inévitable : Il est donc désirable que tous les chrétiens croyants répondent à l'appel du pape. Puis il ajoutait ces paroles prophétiques : « Quand il ne restera plus rien de nous qui sommes encore en ce monde, et que nos tombeaux eux-mêmes auront disparu ; quand toutes ces questions politiques qui aujourd'hui divisent en si nombreux camps ennemis notre zone terrestre, notre hémisphère tout entier, appartiendront à l'histoire, alors on se souviendra des paroles qu'un vieillard persécuté, en butte aux outrages et à l'oppression, n'a pas craint d'adresser à ses frères en Jésus-Christ qui vivent séparés de lui. Aujourd'hui encore, après dix-huit siècles écoulés, la plus petite partie du genre humain professe la religion chrétienne, et même, de tous ceux qui se disent chrétiens, le plus petit nombre est seul véritablement digne de ce nom. Et pourtant, c'est l'étendard du christianisme qui, au milieu de toutes les vicissitudes de la vie humaine, a toujours été porté le plus haut. C'est l'Eglise catholique qui a guidé et instruit la famille humaine pendant tout le cours du moyen âge ; et, après la Réforme, elle est sortie intacte de trois siècles de luttes formidables. Si en elle surtout réside la vérité éternelle de Dieu, très certainement la parole de son Fondateur finira par se réaliser : Il n'y aura qu'un pasteur et qu'un troupeau. » — L'Angleterre ne fut pas moins agitée que l'Allemagne par la bulle de convocation et par l'invitation *ad omnes protestantes atque catholicos*. On se rappelle les paroles de Bossuet : « Une nation si sage ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : le respect qu'elle conserve pour les Pères et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la chaire de Saint Pierre, d'où elle a reçu le christianisme. » Joseph de Maistre avait dit aussi : « Tout semble démontrer que les Anglais sont destinés à donner le branle au grand mouvement religieux qui se prépare et qui sera une époque sacrée dans les fastes du genre humain. » — « J'ose croire, et je vois les sages concourir à ce sentiment, que les jours d'aveuglement sont passés et qu'il est temps désormais que la lumière revienne. » Les progrès du catholicisme dans les trois royaumes et dans tous les pays de langue anglaise ont justifié ces prévisions. Quoique les confessions issues de la Réforme aient repoussé les avances de Pie IX avec une opiniâtreté invincible, quelques voix firent entendre de nobles accents, qui révèlent, dans une fraction de l'anglicanisme lui-même, des dispositions moins décourageantes, et Mgr Cecconi cite avec raison, comme de bon augure pour l'avenir, les paroles remarquables adressées par un anglican, du parti des *Unionistes*, aux pro-

Digitized by Google

testants encore attachés à l'établissement d'Henri VIII et d'Élisabeth : « Quelle que soit, disait Gérard Cobb, notre manière de voir sur les rapports mutuels des divers membres aujourd'hui séparés de la grande famille chrétienne, il nous est impossible de supposer qu'une assemblée d'une si haute importance n'entre pas dans les desseins miséricordieux de notre unique et suprême chef et pasteur (Jésus-Christ). Sous ce rapport, cette auguste réunion a un droit incontestable à notre respect, à nos sympathies et à nos prières. Or, ce droit, ce serait le méconnaître que de rester dans une indolente inertie et de se croiser les bras dans une muette indifférence. Il serait encore plus coupable de profiter de ce moment pour afficher nos dissidences religieuses et d'aller chercher mille raisons pour démontrer que nous avons été méprisés. Agir ainsi, ce serait vouloir justifier notre résolution de nous tenir complètement en dehors de l'auguste assemblée. Non, nous ne devons pas rester à l'écart... » Un autre passage du même auteur révèle le travail incessant qui s'opère dans l'esprit des anglicans instruits et de bonne foi, et doit ranimer le zèle des catholiques qui se sont voués à la tâche de défendre l'Église par l'histoire : « L'Église d'Angleterre a une dette rigoureuse de réparation à acquitter envers Rome et les communions dissidentes. Voici des siècles que nous ne cessons de calomnier en public et en particulier nos frères chrétiens d'Occident, et que nous élevons nos fils dans une haine profonde contre leur mère légitime, l'Église de Rome. Nous leur répétons à satiété, avec un sourire pharisaïque sur les lèvres et sur le ton de la plus vaniteuse ironie, touchant les doctrines et les pratiques de cette Église, une série d'affirmations d'une fausseté si entière, si absolue qu'on en trouverait difficilement de semblables dans les annales des controverses théologiques. Et à l'égard des dissidents, n'avons-nous pas agi de même ? Y a-t-il en Angleterre une seule secte que nous n'ayons à nous reprocher d'avoir poussée plus ou moins directement dans la voie du schisme, sans parler de ces pauvres gens qui, tout en passant leur vie à l'ombre de nos temples, n'ont jamais su s'il existe un Dieu, et que la violence du torrent précipite dans les gouffres d'un insouciant et barbare athéisme ? »

Si ce n'était pas une tâche aisée pour l'archevêque de Florence de résumer avec précision et clarté les polémiques et les controverses qui agitaient les communions séparées du Saint-Siège, il était encore plus difficile d'exposer avec ordre et impartialité les discussions que fit naître la bulle de convocation parmi les catholiques eux-mêmes, et particulièrement dans notre pays. Mais la droiture de l'auteur, sa connaissance approfondie de toutes les parties de son sujet, la sûreté de sa science théologique lui permettent de se mouvoir avec

Digitized by Google

aisance au milieu de cette mêlée confuse, où se pressaient une foule innombrable d'orateurs et d'écrivains si différents de caractère, d'origine et d'intentions. Mgr Cecconi ne recule devant aucune des difficultés historiques qu'il rencontre sur son chemin, et il va même au devant des objections qui peuvent se présenter à l'esprit de ses lecteurs. « La peur d'une définition de l'infaillibité suscita une telle opposition, révéla de tels préjugés et, avouons-le franchement, chez bien des catholiques, surtout en Allemagne, de telles erreurs sur la constitution de l'Église, qu'il dut nécessairement plaire au Saint-Esprit et aux successeurs des apôtres de proclamer par une définition solennelle une vérité regardée implicitement comme révélée depuis l'origine du Christianisme et pratiquement professée par l'Église dans mille occasions diverses. De nos jours, il est vrai, on a tenté tous les efforts pour obscurcir cette vérité, dans la crainte que, si elle était une fois reconnue, on ne se vît forcé de renoncer à cette pleine liberté de la science, but des aspirations de tant de catholiques allemands, et de dire adieu, en France et en Belgique, aux décevantes illusions du catholicisme libéral. Toutefois, il eût trop répugné au sentiment catholique d'entendre nier formellement l'infaillibilité pontificale; aussi, dans les pays où ce sentiment est plus vif et plus pur, se donna-t-on bien de garde de contester la vérité de la doctrine elle-même : on se contenta de mettre en doute l'opportunité de la définir. C'était un moyen très habile d'écarter la définition sans manquer à l'orthodoxie. Comment, disait-on, espérer le retour des protestants et des schismatiques, si l'on élève devant eux une barrière de plus ? Cette généreuse préoccupation et la crainte de voir de nouveaux schismes et de nouveaux troubles surgir au sein de l'Église frappèrent l'esprit d'un certain nombre de catholiques et même d'évêques qui ne mettaient point en doute la doctrine de l'infaillibilité. Aussi, qu'en résulta-t-il ? Il se forma un parti nombreux dont les membres, tout en tenant pour cette doctrine, étaient opposés à sa définition; bien mieux, ils taxaient d'une extrême imprudence ceux qui avaient soulevé cette controverse : les coupables, tout naturellement, c'étaient les jésuites de Rome, les écrivains de la *Civiltà*, de l'*Univers*, du *Monde*, en un mot tous les Ultramontains. Il s'en suivit une polémique des plus passionnées entre catholiques et catholiques, telle que la littérature chrétienne n'en offre peut-être pas d'autre exemple... Cette lutte intestine s'envenima encore le jour où les gouvernements; craignant ou affectant de craindre que cette définition ne rendit le pape tout-puissant et n'en fît le souverain des rois et des peuples au spirituel comme au temporel, manifestèrent des sentiments hostiles et firent entendre de claires menaces à l'adresse du Concile.... Mais le lecteur ne peut se contenter de cet

Digitized by Google

aperçu général; il attend de moi, à bon droit, que je lui expose le plus clairement possible les événements qui remplissent ces mois de confusion..... » C'est dans le livre même de Mgr Cecconi qu'on voudra lire le récit de cette guerre de livres, de brochures, de revues, de journaux, qui agita si longtemps l'opinion : le savant prélat ne se borne pas à l'analyse et à la critique des principaux écrits où fut dépensé tant de talent, de science et de passion : il en reproduit un grand nombre, dont plusieurs étaient déjà ou seraient bientôt devenus introuvables. On recherchera surtout ce qui se rattache aux incidents les plus mémorables de cette lutte : la publication du livre de Mgr Maret sur le Concile; — les articles de la *Gazette d'Augsbourg* sur le prétendu programme de la *Civiltà cattolica;* — l'adresse des laïques de Coblentz à l'évêque de Trèves ; — l'assemblée des catholiques de Dusseldorf : — la réunion des évêques d'Allemagne à Fulda; — la polémique engagée entre plusieurs évêques de France; — le manifeste du *Correspondant* et la campagne des catholiques libéraux contre la définition de l'infaillibilité, etc. Il y a là plus d'une *question historique* que l'on pourra reprendre un jour, après l'apaisement des ressentiments contemporains, par exemple celle que signale Mgr Cecconi lui-même dans le passage suivant : « Les journaux qui avaient reproduit l'accusation dirigées contre la *Civiltà* se gardèrent bien de placer la réponse de la *Revue* sous les yeux de leurs lecteurs. Tout au contraire, comme s'ils obéissaient à un mot d'ordre, ils se mirent à reprendre ces accusations, à les commenter, à les aggraver. Aussi parvint-on peu à peu à persuader aux masses et aux gouvernements eux-mêmes qu'à Rome les jésuites commandaient partout en maitres, qu'ils inspiraient et dirigeaient les travaux des commissions préparatoires du Concile. Le lecteur sait déjà comment tout se passait au sein de ces commissions, avec quel calme elle conduisaient leurs travaux à l'abri de toute agitation extérieure. Il est donc à même de faire justice de toutes ces calomnies. Malheureusement ces calomnies jetèrent, comme chacun sait, de si profondes racines qu'aujourd'hui encore on en voit les tristes fruits dans nombre d'histoires où sont dénaturés les faits du Concile. C'est une nouvelle erreur historique à côté de celles qui attribuent à l'Église les massacres de la Saint-Barthélémy, les tortures de Galilée, la conspiration des poudres, etc. »

Il n'est pas besoin de dire que Mgr Cecconi se montre, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, l'inébranlable défenseur de la vérité catholique, l'adversaire résolu de tous ceux qui voulaient amoindrir les prérogatives pontificales telles que le Concile devait les définir, le contradicteur savant, énergique, du gallicanisme et du catholicisme libéral ; mais nous tenons surtout à mettre en relief sa loyauté, sa

Digitized by Google

modération, les hommages mérités qu'il rend à ceux dont les opinions ont définitivement succombé, le soin qu'il prend de rappeler les services et de constater la bonne foi de certains adversaires qui avaient pris la part la plus active à cette guerre théologique. Il justifie cette remarque faite depuis longtemps par Joseph de Maistre : « Si jamais les Français veulent lire attentivement les controversistes italiens, la première chose qu'ils apercevront c'est la justice loyale et entière qu'on rend en Italie aux gallicans, la fidélité avec laquelle on les cite, l'attention, la science, la modération qu'on emploie pour les combattre. » Nous laisserons le lecteur sous l'impression des jugements que l'archevêque de Florence porte sur M. de Montalembert, sur Mgr Maret, sur Mgr Dupanloup : « Je saisis avec bonheur, dit-il, cette occasion toute naturelle qui s'offre à moi pour payer un juste hommage à un homme que plusieurs de ses concitoyens ont trop sévèrement jugé. Le comte de Montalembert a rendu à l'Église de signalés services. Si parfois il s'est trompé, ce n'a pas été par défaut d'intelligence, mais par manque de connaissances théologiques... Son erreur a été trop de confiance en cette arme à deux tranchants, la liberté. » Puis vient l'admirable réponse que l'on sait et qui nous est confirmée par les témoignages les plus sûrs. « Que feriez-vous, lui demanda-t-on, si le « Concile définissait l'infaillibilité du pape? — Je me soumettrais, « répondit-il avec vivacité. — Mais on insista : Comment alors conci- « lieriez-vous avec cette définition vos idées, qui sont conformes à celles « de la minorité du Concile?— Quand il le faudra, répondit-il, j'impo- « serai silence à mes raisonnements; s'il me reste encore quelque « objection dans l'esprit, le bon Dieu ne m'ordonnera certes pas de « bien comprendre, mais tout simplement de me soumettre, comme je « le fais aux autres dogmes. » M. de Montalembert étant mort le 13 mars 1870, avant la définition, « le Saint-Père, en mémoire des nombreux services rendus au siège apostolique par l'illustre défunt, voulut qu'une messe solennelle fût dite pour le repos de son âme à Sainte-Marie *in Traspontinâ*. Pie IX, contrairement à l'usage, résolut de s'y rendre en personne : il assista à la cérémonie funèbre dans la tribune de l'église, » et le Journal officiel de Rome « s'empresse de faire ressortir cet éclatant et public témoignage de la bienveillance du souverain pontife. » — Notre auteur s'exprime avec la même équité sur les évêques de Sura et d'Orléans. Après avoir cité le mot de Mgr Maret : « Dans tous les cas, la soumission me sera douce, » il ajoute : « Le pieux évêque de Sura a tenu parole : aussi l'estime des honnêtes gens, qui ne lui a jamais manqué, même au moment où ses erreurs étaient le plus à déplorer, n'a fait que grandir depuis le jour où il a donné l'exemple de la plus humble soumission. » — Et enfin : « Les *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans publièrent une lettre d'adieu des

Digitized by Google

membres du clergé à leur évêque et la réponse du prélat. Cette réponse se terminait ainsi: «Et le Concile achevé, quelles qu'aient été « ses décisions, conformes ou contraires, à mes vœux et à mes votes, je « reviendrai soumis à tout, sans le moindre effort, soumis de bouche, « d'esprit et de cœur, comme la plus humble brebis du troupeau. » Noble déclaration à laquelle l'évêque d'Orléans a été pleinement fidèle, mais qui ne l'a pas empêché de déployer toute l'ardeur dont il était capable pour faire prévaloir son opinion. »

Nous ne finirons pas sans dire que Mgr Cecconi a eu le bonheur bien rare de rencontrer deux interprètes dignes de lui : la traduction française qu'ont donnée de son livre M. l'abbé Bonhomme et M. l'abbé Duvillard est d'un mérite exceptionnel et aidera singulièrement au succès de l'original dans tous les pays où notre langue est plus répandue que l'italien. Leur phrase est correcte, élégante, claire, en parfaite harmonie avec le style et les conceptions de l'auteur : ils s'expriment avec une aisance qui ne laisse jamais voir qu'ils rendent la pensée d'un étranger. Le public jugera certainement que cette œuvre fait le plus grand honneur à ces deux savants ecclésiastiques.

M. Victor Lecoffre, dont la maison a déjà rendu tant de services à la religion et à la science, a été désigné par la nonciature pour faire cette publication, et il n'a rien épargné pour justifier ce choix. On doit le féliciter particulièrement des soins qu'il s'est donné pour obtenir une impression irréprochable.

CHARLES GÉRIN.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

LETTRE DE M. G. MONOD EN RÉPONSE A L'ARTICLE DE M. FUSTEL DE COULANGES, INTITULÉ : *De l'analyse des textes historiques*. — RÉPLIQUE DE M. FUSTEL DE COULANGES.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La situation d'un historien sévèrement critiqué pour un de ses écrits est toujours un peu embarrassante. S'il ne dit rien, c'est qu'il n'a rien à répondre et qu'il souscrit à sa condamnation; s'il riposte, c'est qu'il a un mauvais caractère et un amour-propre singulièrement chatouilleux. Cet embarras s'accroît encore si son critique lui est notoirement supérieur par l'âge, la position et le talent, et s'il ne peut, sans présomption, lui répondre du même ton sur lequel il a été attaqué. J'éprouve quelque chose de cet embarras en présence de l'article si sévère que M. Fustel de Coulanges a publié dans la *Revue des questions historiques* du 1er janvier dernier, à l'occasion d'un article de moi sur les *Aventures de Sichaire*, paru dans la *Revue historique* du 1er juillet 1886. Si je n'écoutais que mes inclinations, ma déférence pour la personne de M. Fustel de Coulanges, mon respect pour son érudition, mon admiration pour son talent, je garderais en ce moment le silence; je me contenterais d'étudier de nouveau les points sur lesquels il a fait porter ses critiques et de profiter de ce qu'elles contiennent de juste. Mais son article ayant paru dans une *Revue* dont beaucoup de lecteurs ne peuvent juger de mon travail que par ce que M. Fustel de Coulanges lui-même en dit, je suis presque contraint de leur expliquer en quoi ses attaques me paraissent excessives ou injustes. Je suis aussi obligé de me défendre par ma situation même de professeur. Ce n'est pas seulement telle ou telle opinion soutenue par moi que M. Fustel de Coulanges combat; c'est la méthode même de mes travaux et de mon enseignement qu'il déclare pernicieuse.

L'article de M. Fustel de Coulanges contient à la fois une réfutation du commentaire que j'ai donné des chapitres XLVII du l. VII et XIX

Digitized by Google

du l. IX de Grégoire de Tours et une critique de la méthode que, selon lui, j'appliquerais à l'étude de l'histoire. Je dirai brièvement en quoi cette réfutation et cette critique ne me paraissent pas fondées. Je n'entrerai pas dans une discussion approfondie; elle serait sans intérêt pour ceux de vos lecteurs qui n'ont pas mon travail sous les yeux. Je tiens seulement à leur prouver que je n'ai pas été aussi léger qu'ils ont pu le croire, sur la foi de mon éminent et persuasif contradicteur.

Je ferai observer tout d'abord que la réfutation de M. Fustel de Coulanges est purement négative. Il conteste la légitimité et l'exactitude de mon explication du texte de Grégoire de Tours; il ne nous dit pas quelle explication il substituerait à la mienne. Je dois donc me borner à prouver que mon essai d'interprétation était légitime et n'a pas le caractère d'absurdité et de fantaisie que mon critique lui attribue. Or, qu'ai-je tenté de faire ? Je me suis trouvé en présence de personnages que, d'après leurs noms, leurs sentiments et leurs mœurs, j'ai pris pour des Francs. J'en ai conclu qu'ils avaient dû agir conformément aux coutumes franques et que, traduits en justice pour leurs actes, ils avaient été jugés conformément à ces mêmes coutumes, sauf dans le cas où l'intervention épiscopale les a décidés à y déroger. Ces prémisses une fois posées, mon système me paraissait rendre assez bien compte des diverses péripéties du drame pour que mon interprétation devînt, dans l'ensemble, assez plausible. Je dis plausible et non certaine, car je crois difficile, en ces matières, d'atteindre à la certitude. Je ferai d'ailleurs remarquer que ma seule prétention dans cet article sur les aventures de Sichaire a été de tracer un tableau de mœurs, de compléter, d'après ce que nous savons des coutumes franques, ce qui dans le récit de Grégoire est incomplet ou obscur. Je n'ai point cherché, comme on le fait trop souvent, à tirer des textes de Grégoire des conclusions juridiques rigoureuses sur les institutions du VIe siècle. M. Fustel de Coulanges me conteste mon point de départ lui-même et toutes les conséquences que j'en tire. Il nie que je puisse avoir aucune opinion sur la nationalité des personnages mis en scène par Grégoire; il me reproche aussi d'avoir dit que Sichaire était un assez riche propriétaire. Pourtant M. Fustel de Coulanges lui-même écrivait, il y a quelques mois, dans ses *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (page 448, l. 1.) à propos du même texte : « Le principal personnage est Sichaire, *assez riche propriétaire foncier*. Les autres s'appellent Austrésigile, Chramnisinde, Ebérulf. Il est *assez vraisemblable* qu'ils étaient *de race franque*. » Je sais bien qu'il ajoute que la race importe peu et que la forme des noms n'est pas un sûr indice pour déterminer les nationalités; il n'en

Digitized by Google

est pas moins vrai que sa méthode d'analyse lui donnait dans ses *Recherches* des résultats sensiblement différents de ceux qu'il m'oppose dans son article. Je crois que quiconque lira sans prévention les deux chapitres de Grégoire et surtout le second dont M. Fustel de Coulanges s'est abstenu de parler, n'hésitera pas un instant à reconnaître que c'est des barbares qui sont en scène, et que dès lors mon commentaire pourrait bien n'être pas tout à fait erroné.

Je n'abuserai pas de la patience de vos lecteurs en entreprenant de discuter chacun des points sur lesquels M. Fustel de Coulanges me critique. Comme ils n'ont pas mon texte sous les yeux, cette discussion les ennuierait sans les convaincre. Il en est où je reconnais avoir fait des hypothèses hasardées et inutiles (quand j'ai supposé, par exemple, que le grand-père de Sichaire s'appelait Sichaire, mais j'ai indiqué que c'était une pure hypothèse) ; il en est d'autres où j'aurais dû mieux motiver mon opinion et indiquer qu'on pouvait comprendre le texte autrement que moi (par exemple dans ce que j'ai dit des *participes villæ*) ; mais le fond même de mon commentaire ne me paraît pas avoir été ébranlé par les objections de M. Fustel de Coulanges; sur plusieurs points de détail, il me semble m'avoir opposé des arguties plutôt que des raisons et avoir même involontairement travesti ma pensée. Il prétend (p. 8) que d'après moi le meurtrier du serviteur du prêtre de Manthelan était ivre, « par la raison que Tacite rapporte que les Germains étaient sujets à s'enivrer. » Je n'ai point dit une pareille niaiserie. J'ai supposé que ce meurtre était causé par l'ivresse, parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'un homme dans son bons sens tue le serviteur qui vient l'inviter « à une collation » (ce n'est pas moi, c'est M. Fustel de Coulanges qui, au nom de la méthode analytique, traduit: *ad libendum* par : à une collation), parce qu'on l'invitait à venir se joindre à un ivrogne notoire et parce que nous savons d'ailleurs à quels excès la fête de Noël donnait occasion. Voici mon texte : « On ne peut mettre que sur le compte de l'ivresse l'acte de furieuse brutalité dont l'un d'eux se rendit coupable. A la vue du serviteur qui venait l'inviter, il tira son épée et, d'un coup, l'étendit raide mort. C'était là un de ces accidents qui n'étaient point rares dans la société germanique. Tacite nous parle des terribles effets de l'ivresse sur les lourdes et silencieuses natures germaines qui se ruaient aux coups et aux meurtres sans même avoir commencé par s'insulter. » Il faut vraiment avoir bien grande envie de me prendre en faute pour trouver à redire à ce passage, et surtout pour le transformer comme fait M. Fustel de Coulanges. Il est si désireux de me contredire, qu'il ajoute que cet homme n'était certainement pas ivre, puisqu'il sortait de l'office. Je lui dirai à mon tour : « Qu'en savez-vous?

Digitized by Google

Grégoire de Tours ne nous dit pas qu'il sortait de l'office, et d'ailleurs ce ne serait pas la première ni la dernière fois qu'on aurait vu un homme ivre dans une église. » M. Fustel de Coulanges me critique encore pour avoir traduit : *in judicio civium*, par : « le tribunal des hommes libres, » et il soutient que *civis* signifie la classe intermédiaire entre les grands et le peuple. « Civis, ajoute-t-il, se dit de tout ce qui est inférieur à la classe sénatoriale, mais supérieur aux classes infimes de la société, » et il affirme que Grégoire distingue absolument ceux qui sont *genere senatorio* de ceux qui sont simplement *cives*. Je répondrai que *cives* n'a nullement dans Grégoire le sens juridique précis que M. Fustel de Coulanges, toujours préoccupé d'idées romaines, lui attribue. Il signifie simplement les habitants libres d'une *civitas*, et plus spécialement d'une ville. Il distingue les *senatores* parmi les *cives*, mais il ne les place nullement en dehors des *cives*. Ommatius est *ex senatoribus civibusque Arvernis ;* Francilion est *ex senatoribus civis Pictavus* (Grég. x, 31, 12, 14). Nous savons que l'élection des évêques était faite par le *populus* tout entier, *clerici, nobilitas, plebs urbana vel rustica*, comme dit la *Vita S. Germani*. Or, les formules disent que l'élection est faite *consensu civium*. Ici encore ce n'était vraiment pas la peine de me chercher noise pour un détail que je pouvais aisément justifier. Ailleurs j'ai traduit : *Pars Chramnisindi*, par « le parti de Chramnisinde. » M. Fustel de Coulanges me reproche à ce sujet d'ignorer que *partes* signifie « les parties » et non les « partis. » Je ne l'ignorais pas, puisqu'à deux reprises, pages 279 et 283, j'ai traduit *partes* par « les parties. » Mais nous savons aussi que l'on venait rarement seul dans les tribunaux à cette époque; on y venait entouré de cojurateurs, de parents, d'amis ; nous voyons que Sichaire, Austrighysèle, Chramnisinde n'agissent pas seuls, mais avec des troupes armées ; leurs complices sont solidaires de leurs crimes; j'étais donc fondé à penser que si Grégoire a dit: *Pars Chramnisindi*, et non *Chramnisindus*, c'est qu'il a entendu « Chramnisinde et ceux qui étaient avec lui. » Je pourrais multiplier ces exemples et montrer que si je n'ai pas discuté chacun des points difficiles ou douteux de mon texte, ce n'est pas parce que je ne me suis pas douté de ces difficultés, mais parce que j'ai voulu faire un tableau de mœurs et non une dissertation juridique. J'ai, de propos délibéré, composé une narration et non institué une discussion ; autrement j'aurais écrit au moins cent pages et non trente-deux. J'ajouterai qu'avec les procédés de critique de M. Fustel de Coulanges, je me ferais fort de démolir toutes les théories sur l'époque mérovingienne, de Waitz, de Sohm, de Fahlbeck, de Guizot et de M. Fustel de Coulanges lui-même. Si l'on veut ne rien dire qui ne soit scientifiquement certain, s'abstenir

Digitized by Google

de toute hypothèse, il faut se contenter de traduire les textes sans rien y ajouter, et encore... la traduction elle-même sera un tissu d'interprétations hypothétiques ; il faut se contenter de les transcrire.

Ceci m'amène au second point traité par mon honorable contradicteur, à la question de méthode. D'après lui, j'aurais substitué à la méthode d'analyse des textes, la seule bonne, pratiquée par Guérard, Quicherat et M. Fustel de Coulanges, une soi-disant méthode comparative « qui n'est qu'un joli chemin pour glisser dans l'erreur. » Je me hâte d'ajouter que mon critique ne rejette pas absolument la méthode comparative (et il ne le pourrait sans ingratitude, car le beau livre de *La Cité Antique*, qui vivra autant que la langue française, est un des plus illustres et aussi un des plus hardis modèles de la méthode comparative) ; mais il veut qu'on analyse avant de comparer. — Dans ces termes, l'opinion de M. Fustel de Coulanges sera, je pense, acceptée de tous les historiens. J'avoue humblement que je me suis toujours efforcé de procéder ainsi, même en racontant les aventures de Sichaire. Si je n'ai pas réussi, c'est ma capacité, non mes intentions, qu'il faut accuser. Je n'ai jamais voulu, je le jure, pervertir la jeunesse et l'entraîner vers une méthode facile et séduisante, qui dispenserait de lire les textes et se contenterait de les *illustrer* par des rapprochements ingénieux. Si j'ai jamais rendu quelque service par mon enseignement, c'est à force d'inviter les jeunes gens à lire, à dépouiller et à analyser les textes.

N'y a-t-il donc dans le développement de M. Fustel de Coulanges sur les deux méthodes, que l'exposé d'une vérité évidente par elle-même, d'un truisme auquel tout le monde est prêt d'avance à donner son plein assentiment? A-t-il tout à fait tort de dire que nous ne comprenons pas la méthode historique tout à fait de la même façon ? Je ne le pense pas, et si en théorie nous sommes parfaitement d'accord, en pratique nous sommes à des points de vue sensiblement différents.

Notre divergence vient de ce que M. Fustel de Coulanges attribue à la méthode analytique des vertus que je ne lui reconnais pas au même degré, et trouve à la méthode comparative seule des dangers qu'elle partage selon moi avec la méthode analytique. Celle-ci, à ses yeux, est objective et on peut arriver par elle à la certitude et à l'évidence, tandis que la méthode comparative serait essentiellement subjective. Il croit arriver par sa méthode à des vérités scientifiques, tandis que moi je me laisserais aller à de décevants mirages. Je suis, je l'avoue, en fait de méthodes, beaucoup plus sceptique que lui ; je suis d'accord avec lui lorsqu'il pense qu'il y a beaucoup d'hypothèses,

Digitized by Google

d'imaginations vaines, d'erreurs même dans ce que j'écris ou enseigne; mais je ne crois pas que sa méthode le préserve beaucoup plus que la mienne de l'erreur, si tant est que j'aie une méthode différente de la sienne. Quand on a affaire à une époque où les textes sont aussi rares, aussi incomplets, aussi obscurs que pour le haut moyen âge, il est impossible de se passer d'hypothèses, d'éliminer tout élément subjectif et imaginatif. Sauf sur des questions d'infime détail (telles que la belle et probante démonstration de M. Fustel de Coulanges sur le sens des mots : *inter quatuor solia*, dans la loi salique), dès qu'on traite un point d'histoire ou de droit un peu général, on est obligé, non seulement d'analyser, mais aussi d'interpréter. Or, toute interprétation est un peu subjective. On a beaucoup reproché à M. Renan d'avoir dit qu'il fallait « solliciter doucement les textes. » Ce procédé de « sollicitation » peut être en effet dangereux ; il est blâmable si on l'applique dans un esprit de dilettantisme, plus soucieux de l'art que de la vérité. Il est légitime, si on l'applique avec précaution et conscience. L'un sollicitera les textes en rapprochant deux textes dont la connexion n'est peut-être pas certaine ; un autre les sollicitera en analysant les textes à la lumière de certaines idées préconçues et de raisonnements ingénieux. Je dirai même que celui-là aura le moins de chances de se tromper qui aura présents à la fois à l'esprit le plus grand nombre de faits, qui aura la conception historique générale la plus juste, qui aura l'imagination la plus vive d'une époque, qui par conséquent pratiquera la méthode comparative simultanément avec la méthode analytique. M. Fustel de Coulanges nous dit qu'il connaît des chaires où l'on explique la *Germanie* de Tacite uniquement d'après lois germaniques et scandinaves, au lieu de chercher le sens latin et romain de ses expressions. Je ne doute pas que le premier système (s'il est vrai qu'il y ait des gens qui l'appliquent exclusivement) doit donner parfois de singuliers résultats, mais le second est-il donc si sûr? Tacite décrivait des institutions qu'il ne pouvait ni connaître ni comprendre à fond avec des expressions faites pour des institutions et des mœurs tout autres. Il doit y avoir chez lui des contre-sens fréquents et on risque de les accentuer en appuyant sur le sens technique de certains mots au lieu de les corriger par des comparaisons. C'est ce qui est arrivé à M. Fustel de Coulanges quand, pour définir le rôle des assesseurs du tribunal de *princeps* germain, il a longuement insisté sur le sens grammatical du mot *auctoritas* au lieu de le rapprocher du mot *arbitrium* qui est employé plus haut dans un cas tout à fait analogue pour définir le rôle du peuple dans le tribunal de la cité. La comparaison lui eût évité ici l'erreur où l'analyse l'a entraîné. On commettra autant, peut-être plus d'erreurs, en expliquant la

Digitized by Google

Germanie d'après les institutions romaines qu'en l'expliquant d'après les institutions franques, saxonnes et scandinaves.

Je citerai d'autres exemples plus frappants pour prouver que la méthode analytique n'a pas plus qu'une autre le privilège de l'infaillibilité, ne mène pas plus qu'une autre à la certitude. M. Fustel de Coulanges, avant de me reprocher de n'avoir rien compris à l'histoire de Sichaire, d'y avoir mis vingt choses que Grégoire ne dit pas et omis vingt choses qu'il a dites, a lui-même parlé deux fois de cette histoire, dans son livre sur les *Institutions politiques de l'ancienne France*, page 510, et dans ses *Recherches sur quelques points d'histoire*, page 498. Or, chose curieuse, ce censeur si sévère des erreurs d'autrui a émis les opinions les plus contradictoires sur le texte qu'il me reproche d'avoir mal interprété. Dans l'*Histoire des institutions politiques*, il nous dit qu'il existait à l'époque franque des tribunaux d'arbitrage où le comte ne jouait aucun rôle, et il oppose ces tribunaux au tribunal du comte qui seul aurait eu la justice coërcitive. Comme preuve, il cite le chapitre XLVII du livre VII de Grégoire de Tours et deux des plaids qui y sont racontés, le second « qui fixe une indemnité » et dont une des parties rejette la décision, et le troisième dont la décision est acceptée des deux parties. Il ajoute que dans ces deux cas *le comte ne se mêle en rien à l'affaire.* » Or il suffit d'ouvrir Grégoire pour s'assurer que cette affirmation est erronée. Dans le premier cas, l'évêque a cité les parties *adjuncto judice*, c'est-à-dire « de concert avec le comte »; dans le second *partes a judice ad civitatem deductæ sunt*, c'est-à-dire « les parties sont amenées à la ville *par le comte.* » Pourquoi M. Fustel de Coulanges a-t-il analysé aussi inexactement ce texte? C'est que l'idée qu'il s'était faite du tribunal arbitral offusquait son esprit et l'empêchait de lire le texte tel qu'il est. Dans ses *Recherches*, il est revenu sur le même texte, et cette fois-ci, non seulement le comte joue un rôle, mais il en joue un très important L'évêque, qui agissait seul dans l'*Histoire*, n'agit plus que « de concert avec le comte. » Le comte est présent au second plaid (Grégoire ne le dit pas) ; « probablement il le préside » (je le crois aussi, mais c'est une hypothèse, et M. Fustel de Coulanges use ici d'un procédé qu'il m'a durement reproché). « Le comte amène les deux parties à comparaître... Le comte était présent, car aucune composition ne pouvait se faire sans lui.» (M. Fustel de Coulanges avait dit dans son *Histoire* exactement le contraire) Pour compléter ces contradictions, il nous dit dans son article de la *Revue des questions historiques*, à propos du plaid dont la décision a été acceptée par Chramnisinde (p.26) : « Cette nouvelle action n'a *rien d'un arbitrage*... Il ne semble pas que la composition ait pu être refusée par le demandeur, car c'était un

Digitized by Google

véritable jugement. » Or dans l'*Histoire*, ce plaid est qualifié de *tribunal arbitral ;* et dans les *Recherches*, nous lisons : « Cette *composition n'a pas été obligatoire ;* la décision du tribunal n'a pas été forcément exécutoire. » Ainsi M. Fustel de Coulanges a parlé trois fois des aventures de Sichaire, et chaque fois il a donné du même fait une interprétation différente. Dans l'*Histoire*, il dit : le comte ne paraît pas ; dans les *Recherches :* le comte préside ; il affirme dans ses *Recherches :* il n'y a pas jugement, mais arbitrage ; et dans la *Revue :* il n'y a pas arbitrage, mais jugement. Qui faut-il croire, l'auteur de l'*Histoire*, l'auteur des *Recherches* ou le rédacteur de la *Revue des questions historiques ?* Pour moi, je suis très loin de faire un crime à mon contradicteur de ses propres contradictions ; il arrive à tout le monde de se tromper, et il est tout naturel de changer d'avis sur des questions aussi controversables. Mais si ce sont là les résultats merveilleux de la méthode analytique, je ne vois pas trop ce qu'elle peut reprocher à la méthode comparative ; et quand on a soi-même donné d'un fait trois interprétations dont deux au moins sont erronées, est-il juste de me morigéner de si haut et de me dénoncer comme un ennemi des saines méthodes, parce que j'ai hasardé une quatrième interprétation ?

Rappellerai-je maintenant les analyses si ingénieuses par lesquelles M. Fustel de Coulanges a prouvé que le *Romanus possessor* de la loi salique désigne un affranchi, que la *tertia* des lois burgonde et wisigothique désigne non la propriété d'un tiers d'une terre, mais la jouissance du tiers de ses revenus ? Citerai-je en regard les analyses par lesquelles on a réfuté ces démonstrations ? Si l'analyse était un instrument aussi sûr que le croit mon contradicteur, pourrait-elle être employée à deux fins ? M. Fustel de Coulanges est-il bien certain de n'avoir pas été entraîné, en ces deux occasions et dans d'autres encore, par des idées préconçues sur le rôle et la situation des barbares dans l'empire romain ? Si sa méthode d'analyse nous amenait à des certitudes scientifiques, comment se ferait-il que M. Fustel de Coulanges ait tant de peine à faire accepter par les spécialistes quelques-unes des découvertes auxquelles il tient le plus et qu'il doit à cette méthode ? Je ne parle pas des érudits allemands, qu'il peut croire prévenus, mais d'esprits impartiaux et précis, comme M. Mispoulet ou M. Dareste.

Je serais désolé si l'on concluait de ces observations que je n'apprécie pas à leur valeur les travaux de M. Fustel de Coulanges. A mes yeux il est un maître, non seulement par la puissance de son esprit et la beauté de son style, mais aussi et surtout par l'étendue de sa science, la sagacité de ses analyses, l'originalité de ses recher-

Digitized by Google

ches. Il m'est bien permis de trouver en même temps qu'il est systématique à l'excès, et que, sans le vouloir, il se laisse parfois entraîner, soit par des conceptions *à priori*, soit par l'attrait de la nouveauté. J'ajouterai que ces tendances, si périlleuses qu'elles soient, font une partie de son mérite. C'est grâce à elles qu'il n'écrit pas une ligne qui laisse les historiens indifférents, qu'il y a toujours à s'instruire auprès de lui, ne fût-ce que parce qu'il vous oblige toujours à réviser les opinions reçues, à examiner de nouveau ce qu'on était habitué à tenir pour démontré. Nul n'a une conception plus haute et plus juste des devoirs de l'historien, et je suis heureux en finissant cette lettre de m'associer aux belles paroles par lesquelles il termine son réquisitoire contre la méthode comparative : « La première chose qu'il faut recommander à ceux qui commencent l'étude de l'histoire, c'est cette absolue indépendance, cette indépendance à l'égard de soi-même, sans laquelle il n'y a pas de recherche historique. Si vous voulez étudier les anciens peuples, comprenez leurs idées telles qu'ils les ont exprimées, non pas telles que votre esprit moderne se les figure. Si c'est le moyen âge que vous voulez connaître, n'allez pas vous faire à l'avance une opinion de toutes pièces. Ne soyez ni germaniste ni romaniste ; vous ne verriez que la moitié des choses, et cette moitié même, vous la comprendriez mal. N'expliquez pas tout par la loi salique, vous fausseriez presque tout. Rien ne se refuse plus à vos systèmes étroits que le moyen âge. Les faits sont aussi variés que les documents sont nombreux. Lisez chaque document en lui-même, étudiez-le et comprenez-le suivant sa nature propre. L'étude isolée de chaque document vous montrera la diversité et la variété des faits. »

On ne saurait mieux dire, ni dire plus vrai. Je suis tellement pénétré des vérités contenues dans ces lignes que je me suis demandé en les lisant si c'était bien à moi que s'adressait cette leçon, ou si M. Fustel de Coulanges n'avait pas plutôt ici fait son examen de conscience.

Agréez, monsieur et cher confrère, avec mes remercîments pour l'hospitalité de votre *Revue*, l'expression de mes sentiments dévoués.

G. Monod.

Digitized by Google

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

M. Monod se plaint que j'aie été d'une sévérité excessive à son égard. Je ne le pense pas. Cela serait trop contraire aux sentiments qu'il sait que j'ai pour lui. S'il était vrai que je n'eusse pas apporté dans la forme tous les ménagements qu'il eût fallu, j'aurais eu tort; mais il en faudrait accuser mon peu d'adresse, non mon mauvais vouloir. M. Monod me doit au moins cette justice que je me suis abstenu de toute attaque personnelle. Je ne crois pas qu'il ait rencontré une seule épithète désobligeante s'adressant à sa personne. Il n'y a pas un mot contre son érudition ni contre son talent. Je ne me suis attaqué qu'à une fausse interprétation qu'il donnait d'un récit de Grégoire de Tours et à quelques théories historiques qu'il édifiait sur cette interprétation J'ai pris chacune de ses affirmations, et j'ai mis les textes en face d'elle. Je n'ai eu souci, visiblement, que de l'exactitude historique.

Sur le fond même, je n'aperçois pas à laquelle de mes objections il a répondu. Précisons bien et écartons le vague. Six objections remplissaient presque tout mon article. 1° J'établissais (pages 11-16) que l'on ne pouvait pas deviner la race d'un homme au VIe siècle, d'après la forme de son nom, et qu'il n'y a aucune raison suffisante pour affirmer que tous ceux que Grégoire de Tours appelle *cives turonici* fussent forcément de race franque; M. Monod ne répond rien sur ce point, qui est pourtant la base unique de son système. 2° Je disais encore (pages 16-20) que Grégoire, dans son long récit, ne fait aucune allusion à la loi salique; je demandais donc à M. Monod quelle connexion il voyait entre ce récit et cette loi, et quelle raison il avait eue pour adapter l'un à l'autre; sur ce point je ne reçois aucune réponse. 3° J'ajoutais (pages 21-22) qu'il était faux d'attribuer aux Francs l'usage des noms de famille passant du grand-père au petit-fils; M. Monod convient aujourd'hui que cet usage n'existait pas. 4° Je montrais, par la simple traduction mot à mot (pages 23-25), que Grégoire de Tours avait décrit un arbitrage épiscopal, et non pas un *mall* salique, comme l'avait dit M. Monod; il passe condamnation sur ce point. 5° J'ajoutais (pages 26-27) que les mots *contra leges* ne doivent pas être interprétés comme s'il y avait *contra legem salicam;* il ne le soutient plus. 6° J'avertissais enfin (pages 28-32) que M. Monod n'avait pas le droit d'édifier un système sur les commencements de la vassalité d'après la seule expression *participes villæ*, par la raison que cette expression désigne des propriétaires de *portiones*, c'est-

Digitized by Google

à-dire de parties de village, et non pas, comme il l'a dit, des *gasindi* ou des clients vivant sur la terre d'un chef ; sur cela il ne répond rien. Dès que M. Monod m'accorde ces six points, que reste-t-il de son interprétation de Grégoire de Tours ?

Il se rabat sur des points secondaires, sur quelques menues critiques que j'ai faites en passant. Encore n'est-ce pas pour les réfuter. Il abandonne son interprétation du *adjuncto judice* pour adopter la mienne. Il ne voit plus dans les *cives* les hommes du *mall*. Il ne parle plus de *mannitio* ni de *chrenecruda*. Seulement, il se plaint que ces objections secondaires eussent trop peu d'importance et dit qu'il ne fallait pas lui chercher noise pour si peu. Était-ce la peine de lui reprocher d'avoir représenté Sichaire comme « un grand propriétaire » (c'est bien ce qu'il y a à la page 268 de la *Revue historique*), alors que j'avais dit autrefois qu'il était « assez riche » ? Était-ce la peine, ayant dit moi-même que Sichaire était *vraisemblablement* un Franc, de reprocher à M. Monod d'avoir dit qu'il l'était *évidemment ?* Oui, c'en était la peine, non pas parce que M. Monod exagérait, mais parce que sur ces deux exagérations il édifiait deux systèmes. De Sichaire grand propriétaire il faisait tout de suite un chef de *gasindi* et presque un chef de vassaux (*Revue historique*, pages 268 et 282 n. 5.) Sichaire évidemment Franc lui servait de point de départ pour toute une théorie de la loi salique appliquée à Tours par un évêque.

De même pour le *judicium civium*. Il explique aujourd'hui que ces *cives* sont simplement des membres de la *civitas* de Tours, ainsi que je l'avais dit. Mais ce que j'objectais à M. Monod, c'était d'avoir interprété et décrit ce *judicium civium* comme si Grégoire de Tours avait écrit *mallum Francorum* (*Rev. hist.*, p. 275 et 284). Ainsi mes critiques, même ces critiques secondaires, n'étaient pas de pures arguties.

Sur la question de méthode, M. Monod accepte que les rapprochements ne dispensent pas de l'analyse, et qu'on ne doit rapprocher que les choses qui ont une connexion certaine. C'est tout ce que je voulais établir, et il paraît que cela n'était pas inutile. Je n'ai pas voulu dire d'ailleurs qu'il y eût deux méthodes, une méthode analytique et une méthode comparative. Il n'y en a qu'une. Elle consiste à analyser d'abord, à comparer ensuite. Qui néglige le premier point tombe forcément dans l'erreur. Qui néglige le second arrive rarement à la vérité.

Mais, dit M. Monod, l'analyse exacte est insuffisante ; il professe donc dans sa réponse qu'il faut interpréter et « solliciter » les textes. Je ne le pense pas. Solliciter un texte, c'est le plier à nos idées, c'est mettre en lui ce qui est en nous. Mais, ajoute-t-il, on ne le fera

Digitized by Google

« qu'avec précaution et conscience. » Je ne doute pas de la conscience, mais quelle sera la mesure de la précaution? Chacun la mesurera d'après son propre jugement, c'est-à-dire d'après son idée préconçue. M. Monod veut être prudent, j'en suis sûr ; mais il a sollicité le texte de Grégoire jusqu'à l'extrême imprudence. Je prends un menu détail dans sa réponse même. Comme il tient à ce que le premier meurtrier du récit ait été ivre, il soutient qu'il devait l'être dès le moment où on l'invitait à venir boire chez un prêtre, « parce que ce prêtre était un ivrogne notoire. » Mais où donc Grégoire a-t-il dit que ce prêtre fût un ivrogne ? Et si M. Monod n'a pas trouvé dans Grégoire que ce prêtre fût ivrogne, où donc a-t-il puisé ses renseignements particuliers ? Sérieusement, à quoi servait-il d'ajouter ce soi-disant trait de mœurs au récit de Grégoire ?

Entendons-nous bien sur cette question de méthode que M. Monod me paraît embrouiller un peu. Je n'ai jamais dit que les textes fussent toujours suffisants, ni l'analyse toujours infaillible. La question n'est pas là. Je ne repousse nullement l'hypothèse. Là où les textes manquent, il peut être utile d'énoncer une hypothèse, pourvu qu'on le dise. Mais quand on a un texte et qu'on l'analyse, je prétends que l'analyse soit exacte. Mieux vaut une hypothèse qu'une analyse mal faite. Je vais plus loin : mieux vaut une fausse hypothèse qu'une fausse analyse. Car l'hypothèse ne trompe personne et n'est qu'une pierre d'attente, au lieu que la fausse analyse d'un texte, que les lecteurs ne vérifient guère, formera autorité. M. Monod me fait l'amitié de rappeler le fameux *inter quatuor solia* qui a joui quelque temps d'une si grande vogue. M. Sohm, dans ces trois mots tout seuls, avait voulu voir les bancs d'un tribunal populaire, et voulant les voir il les avait vus. Puis toute l'érudition française avait marché à sa suite. Ce n'était pourtant qu'un texte « sollicité, » c'est-à-dire interprété à faux. Supposez que j'eusse gardé le silence sur l'article de M. Monod, cet article ferait autorité, et l'on professerait partout que les Francs avaient des noms héréditaires, que la loi salique était appliquée à Tours par l'évêque lui-même, et que les *portiones villæ* font déjà pressentir l'organisation féodale.

J'arrive à la seconde partie de la réponse de M. Monod, et ici je suis embarrassé. Après s'être défendu si peu et si vaguement, il se rattrape sur l'attaque. Peut-être est-ce à mon tour de me plaindre. Son ironie n'est pas très tendre, malgré les éloges qu'il veut bien y mêler. Faut-il me défendre ?

Je pense qu'il suffira de montrer que, dans ses attaques aussi, il procède par à peu près et avec peu d'exactitude. Par exemple, j'avais indiqué (p. 8) qu'il était inutile de faire tout un développement sur

Digitized by Google

l'ivresse, alors que Grégoire de Tours n'a certainement pas dit que l'homme fût ivre ; et voici M. Monod qui prétend que j'ai affirmé que l'homme n'était certainement pas ivre. Vous voyez la nuance. Il s'écrie alors : Qu'en savez-vous? — Assurément je n'en sais rien ; aussi ne l'ai-je pas dit. Plus loin M. Monod donne à entendre que je me suis trompé sur le sens du mot *cives*, lequel a deux significations assez distinctes dans la langue de Grégoire ; et il m'accuse de n'avoir pas dit que *cives* signifie les habitants d'une *civitas*. Or, c'est précisément ce que j'ai dit (p. 22-23). Il est vrai que je l'ai dit dans une partie de phrase dont M. Monod cite l'autre partie. Il me reproche, en traduisant Tacite, de n'avoir pas confondu *auctoritas* avec *arbitrium*. Il m'était arrivé de dire qu'il fallait traduire la *Germanie* de Tacite d'après la langue latine ; il change « langue latine » en « institutions romaines. » Ce n'est pas tout à fait la même chose. Visiblement il m'a lu vite. Le mal n'est pas grand, je l'avoue, puisqu'il ne s'agit que de moi, et non plus de Grégoire de Tours.

Il me malmène fort pour m'être contredit. A l'en croire, j'aurais parlé trois fois en dix ans de l'affaire de Sichaire, et de trois manières tout à fait différentes. Il fait donc un récit, fort joli ma foi, de mes contradictions. Notez que j'aurais bien pu me contredire ; je me suis quelquefois contredit, j'espère bien me contredire encore, car j'espère travailler encore beaucoup. Mais par malheur, sur le point précis où mes contradictions l'amusent, il se trouve qu'il n'y a pas eu contradiction. Ici encore il m'a lu vite. Les trois fois que j'ai parlé de cette affaire, j'ai dit que Grégoire décrivait en premier lieu un arbitrage épiscopal. Les trois fois j'ai dit qu'il décrivait en second lieu un acte judiciaire, mais un acte judiciaire qui, au lieu d'aboutir à un jugement légal, aboutissait à ce que Grégoire appelle une pacification : *contra leges... ut pacifici redderentur*. Où donc me suis-je contredit? Mais, dit M. Monod, il y a dix ans je ne signalais pas la présence du comte aux débats, tandis que je l'ai signalée l'année dernière. Cela est vrai. Mais M. Monod néglige de dire qu'il y a dix ans il s'agissait d'une simple indication en note au bas d'une page. Dans cette note je signalais en quelques mots très brefs les deux points essentiels, c'est-à-dire les deux décisions auxquelles le comte ne s'était pas mêlé, et je renvoyais pour le reste le lecteur à Grégoire de Tours. En bonne conscience, indiquer un chapitre de Grégoire dans une simple note, puis dix ans après expliquer ce chapitre, est-ce se contredire ?

Il paraît qu'en même temps que je suis fort sujet à me contredire, je suis « systématique à l'excès. » Voilà un bien gros reproche. Mais je me l'explique. Depuis quinze ans je combats avec quelque force ce qu'on appelle le système germaniste. Je signale des séries de faits et

Digitized by Google

de documents qui mettent en défaut ce système étroit, incomplet, aux trois quarts inexact. Il en est résulté que les érudits les plus ancrés dans ce système sont justement ceux qui m'ont accusé d'être systématique. Ils ne m'adresseraient pas ce reproche si je consentais à ne voir, parmi les faits et les textes, que ceux qui ont un caractère germanique, et si je m'obstinais comme eux à fermer les yeux à tous les autres. Croyez bien que je ne serais pas systématique si je partageais leur système. Mais il n'importe ; dût-on m'accuser d'être romaniste, je continuerai à dire : Ne soyez pas germaniste. Au moins, ne le soyez pas au point où l'on en est venu dans *Les aventures de Sichaire*. Ne le soyez pas au point de dénaturer deux pages de Grégoire de Tours pour leur donner une signification germaniste. Ne soyez pas systématique au point de transformer un arbitrage épiscopal en un *mall* de la loi salique.

Je pense maintenant, monsieur le directeur, qu'aucun de vos lecteurs ne se méprend sur la portée de notre débat. Je n'ai attaqué ni l'ensemble des travaux ni l'enseignement de M. Monod. Ce n'est pas M. Monod que j'ai combattu, c'est seulement un article de trente-deux pages. Je n'ai vraiment pas besoin de dire qu'en signalant les inexactitudes de ce travail, je ne songeais nullement à diminuer la grande valeur de l'homme. On peut s'être trompé et être encore un érudit. J'ajouterai presque qu'il est utile de s'être trompé et d'en avoir été averti. Celui qui a contredit M. Monod n'est peut-être pas le dernier de ses amis. N'exagérons pas d'ailleurs ce désaccord. Deux travailleurs peuvent se séparer sur un point de la science, tout en marchant de concert sur l'ensemble. Le désaccord peut paraître d'autant plus vif que chacun d'eux a un plus vif amour de la vérité. Mais un tel désaccord ne porte atteinte ni à la sincérité scientifique ni à la valeur d'aucun des deux. Je suis donc bien sûr de n'avoir affaibli en rien l'autorité de M. Monod comme professeur. Si mes observations avaient eu, si peu que ce fût, un tel effet, personne n'en serait plus affligé que moi, et je me sentirais atteint moi-même dans l'un de mes sentiments les plus profonds et les plus tenaces.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

FUSTEL DE COULANGES.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

La série d'ouvrages historiques intitulée *the Story of the nations*[1], entreprise il y a environ un an, se continue avec succès ; ce sont des précis écrits sans la moindre prétention, populaires sans être enfantins, instructifs et en même temps ne visant jamais à une forme scientifique, enrichis de bonnes gravures et de cartes, et dont la rédaction est confiée à des auteurs bien connus dans le monde littéraire. Carthage et l'Empire d'Alexandre ont fourni les matériaux des deux volumes les plus récemment parus, et si on peut juger du mérite de la collection entière d'après celui de ces charmants in-octavos, il n'y a absolument que des éloges à dire. M. Church s'est approprié la rivale de Rome, et le résultat de son travail ne laisse rien à désirer. Prenant son sujet *ab ovo*, il nous donne d'abord la légende de Carthage, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'épisode de Didon, et il nous montre comment Virgile a transformé l'histoire pour l'adopter aux convenances du poème épique. Puis vient le récit pittoresque de la lutte entre les Carthaginois et la Sicile; trois chapitres suivent immédiatement, consacrés à la description du gouvernement, de l'administration, de la religion, du commerce et de l'industrie. C'est peut-être la portion la plus intéressante du livre ; c'est celle, du moins, où le lecteur trouvera les détails les plus neufs et les moins connus. Le récit de la lutte contre les mercenaires nous fait naturellement penser à *Salammbo*, et l'histoire des guerres Puniques est empruntée, comme de raison, à Tite-Live. Pourquoi la carte intercalée dans le volume ne nous donne-t-elle ni La Trébie, ni Cannes ? C'est une lacune extraordinaire et qu'il faudrait réparer lorsqu'il s'agira de publier une seconde édition.

— L'empire d'Alexandre est un vaste sujet si, comme M. le profes-

[1] *Carthage; or The Empire of Africa.* By Alfred J. Church. With the Collaboration of Arthur Gilman, M. A. London. Fisher Unwin, 1887, in-8° de xx-309 p.

[2] *Alexander's Empire.* By Professor J.P. Mahaffy. London, Fisher Unwin, 1887, in-8° de x-323 p.

Digitized by Google

seur Mahaffy s'est efforcé de le traiter, l'historien entreprend de décrire non seulement les conquêtes du roi de Macédoine, mais ce qui est advenu de ces conquêtes, et le rôle qu'elles ont joué dans l'histoire ancienne jusqu'à leur absorption définitive par les Romains. On ne saurait se plaindre en tous cas de la monotonie du sujet car il s'agit d'un grand nombre de petits états qui ont tous eu leur destinée, et dans ce panorama « la Grèce elle-même, ainsi que le dit M. Mahaffy, n'est qu'une modeste partie de l'héritage des Grecs. » Science, littérature, philosophie, beaux-arts, rien n'est négligé dans ce volume, et le dernier chapitre est une étude très ingénieuse et très complète sur l'influence de l'hellénisme et de la civilisation grecque à Rome.

— M. Benjamin a rempli les fonctions de ministre plénipotentiaire des États-Unis près de la cour du shah de Perse, et il nous a raconté les résultats de son expérience dans un élégant volume bien imprimé et orné de gravures. Certaines parties de cet ouvrage sont excellentes; les chapitres, par exemple, sur les arts, les sectes religieuses et philosophiques, le théâtre en général, et les drames religieux en particulier; mais M. Benjamin a en politique des opinions fort prononcées, et il ne se gêne pas pour les exprimer. Ses *lettres persanes* [1] contiennent une critique sévère du gouvernement du shah et des Persans; elles sont tout aussi défavorables aux habitudes diplomatiques en usage à Washington où chaque élection présidentielle amène le renouvellement du personnel administratif.

— Voici bien des années que M. Symonds a entrepris de nous raconter l'histoire de la Renaissance en Italie [2], et les deux derniers volumes qu'il a publiés nous retracent le tableau de la réaction catholique contre les doctrines de Luther et de Calvin. C'est une description triste et même repoussante, et M. Symonds nous donne à entendre que la corruption affreuse qui rongeait la société en Italie, tout en rendant une réforme, dans le catholicisme lui-même, absolument indispensable, l'environnait des plus grandes difficultés. M. Symonds se place au point de vue du protestantisme, ou plutôt du libéralisme; on s'en aperçoit tout de suite; de là, dans certaines de ses appréciations, une sévérité frisant l'injustice, surtout en ce qui concerne les jésuites. L'ouvrage dont je parle se divise en deux parties, la première est consacrée à l'histoire politique et sociale; la seconde est une suite de notices biographiques des principaux écrivains et artistes italiens du XVIe siècle.

[1] *Persa and the Persians*. By the Hon. S. G. W. BENJAMIN, Late United States Minister to the Court of Persia. London, Murray, 1887, in-8° de XVII-507 p.

[2] *Renaissance in Italy. The Catholic Reaction*. By J. A. SYMONDS. London, 1887, 2 vol. in-8° de XV-46 et VIII-458 p.

Digitized by Google

— Les volumes III et IV de l'*Histoire des papes* pendant la période de la Réformation ne donnent lieu à aucune remarque nouvelle [1]. Les temps sont passés heureusement où un écrivain protestant ne pouvait traiter un objet de cette nature avec le moindre sentiment d'impartialité, et M. Creighton, en particulier, ne prête pas à la critique sous ce point de vue. Il est vrai, d'un autre côté, que l'historien trouverait difficilement quelque chose à louer dans la conduite des princes italiens au seizième siècle et à la fin du quinzième, et si la tendance générale était vers la Réforme, c'est certainement leur corruption et leur tyrannie qui y avaient poussé.

— Je vois avec beaucoup de plaisir que la Société historique d'Oxford est en pleine voie de prospérité. Les matériaux ne manquent pas pour une suite de publications sur cette célèbre université, et les savants chargés d'étudier, d'annoter et de faire paraître ces documents sont à la hauteur de leur tâche, étant d'ailleurs fiers de mettre au jour tout ce qui se rapporte à leur *Alma Mater* [2]. Le volume relatif au collège de la Madeleine est d'un intérêt tout particulier; le roi Jacques II avait essayé de réformer l'administration de ce collège en y introduisant des catholiques, mais la résistance fut telle qu'on ne put donner suite aux volontés du monarque. Le second volume des mémoires de l'antiquaire Hearne viennent aussi de paraître sous les auspices de la Société historique d'Oxford; c'est un trésor de renseignements sur l'histoire et la littérature en Angleterre à la fin du XVIIe siècle.

— L'histoire de l'université d'Oxford [3] a été écrite il y a bien longtemps par Antoine à Wood, un des antiquaires les plus arides et les plus ennuyeux du XVIIe siècle; par la sûreté des informations et l'abondance des détails, rien de mieux, mais la lecture de ces deux énormes in-folio est impossible, et M. Maxwell Lyte a rendu un très grand service au public lettré en nous donnant, sous la forme d'un seul volume in-octavo, l'histoire des collèges d'Oxford depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1530. M. Lyte commence par jeter un coup d'œil sur la ville elle-même et sur les rapports qui existaient entre les bourgeois et les étudiants; il profite de l'occasion pour

[1] *A History of the Papacy during the Period of the Reformation.* By M. CREIGHTON, M.A. LL.D. D.D.L. London, Longman, 1887, 2 vol. in-8° de XVI-307 et 314 p.

[2] *Magdalen College and James II.* By J. R. BLOXAM. *Hearne's Collections*, vol. II, 1707-10. By C. E. DOBLE. Oxford historical Society, 1886, in-8° de X-480 p.

[3] *A History of the University of Oxford*, from the Earliest Times to the Year 1530. By H. C. MAXWELL LYTE, M. A., F. S. A., Deputy-Keeler of the Public Records. London, Macmillan, 1887, in-8° de XIX-504 p.

Digitized by Google

expliquer ce que bien des personnes ignorent encore, savoir que le substantif *universitas* ne désignait pas au moyen âge un corps enseignant à l'exclusion de toute autre communauté; à l'origine on disait *studium* ou *studium generale*, et c'est plus tard que l'habitude s'introduisit de spécialiser le terme qui aujourd'hui encore indique exclusivement l'étude et le travail intellectuel. La même remarque est applicable au mot *collegium* jadis usité pour désigner une corporation ou association quelconque. M. Lyte nous raconte d'une manière fort intéressante le développement graduel de l'Université d'Oxford, l'établissement des divers collèges, la situation financière, la discipline, etc., et il nous montre que si un grand nombre d'Anglais allaient étudier à Paris et ne donnaient rendez-vous à la Montagne Sainte-Geneviève, il ne manquait pas d'étrangers à Oxford ; le premier *alumnus*, par exemple, dont le nom nous soit parvenu, était un Hongrois.

— Nous avons déjà parlé du dixième volume des rapports publiés par la commission des manuscrits historiques[1]. Le volume qui vient de paraître est le cinquième appendice de cet intéressant ouvrage, et touche exclusivement aux affaires de l'Irlande; il comprend la suite du dépouillement des archives de la famille Osmonde (le commencement se trouve dans l'appendice du tome IX) ; le *Calendar* des documents conservés par M. Fingall (manuscrits Killeen); celui des archives des sièges épiscopaux de Dublin et d'Ossory, des jésuites d'Irlande, et des municipalités de Waterford et de Galway. Pour l'histoire du catholicisme en Irlande et celle des colonies anglaises jusqu'à la Révolution, ce volume est du plus grand prix. Les notes et l'index font le plus grand honneur à M. Gilbert.

— Il y quelques années le livre de Hallam sur l'histoire d'Angleterre était regardé avec beaucoup de raison comme le beau idéal de la sécheresse, et on se demandait s'il n'était pas possible à un auteur d'être tout aussi exact et en même temps d'une lecture plus attrayante[2]. Quand remplacerait-on Hallam ? Quel serait son successeur? Le docteur Stubbs, aujourd'hui évêque de Chester, se présenta, et sa *Constitutional History* obtint tout d'abord un succès qui me semble parfaitement justifié; mais voici que certains professeurs de l'université

[1] *Tent Report of the Historical Manuscripts Commission.* Appendix V. London, Eyre and Spottiswoode, 1887, in-8° de 556 p.

[2] † *Essays introductory to the Study of English Constitutional History.* By Resident Members of the University of Oxford: Edited by Henry Offley WAKEMAN, M. A., Fellow of All Souls' College and Tutor of Keble College, and Arthur HASSAL, M. A., Student and Tutor of Christ Church. London, Rivingtons, 1887, in-8° de x-240 p.

Digitized by Google

d'Oxford se sont avisés d'adresser au docteur Stubbs le reproche que les travailleurs d'il y a quarante ans formulaient contre Hallam, et ils se sont réunis pour abréger son ouvrage, lui donner une forme populaire, en un mot pour le mettre à la portée des étudiants. On peut, sans préjuger le moins du monde le mérite de cette série d'essais ou de conférences, regretter que les jeunes gens ne soient pas de force à lire Stubbs; mais, cette réserve une fois faite, il n'y a en général que du bien à dire de l'ouvrage que nous avons sous les yeux, surtout du chapitre qui traite de l'administration de l'Angleterre à l'époque des rois normands angevins.

— M. Skelton est un grand admirateur de M. Froude; il faut donc nous tenir sur nos gardes en le lisant, et peser avec soin ses jugements avant de les accepter [1]. Il y a une qualité qu'on ne saurait lui refuser lorsqu'on a lu son nouvel ouvrage, c'est le style, le talent d'écrivain passé à un degré tout à fait remarquable. Avant de mettre les personnages en scène, avant de nous présenter Maitland de Lethington, son héros, il nous décrit la scène elle-même, je veux dire le territoire qui s'étend depuis le Lammermuir (Lammermoor) jusqu'à Édimbourg; puis viennent des considérations générales sur la société en Écosse du temps de Marie Stuart, les universités, la littérature, la transition entre le système féodal qui disparaissait rapidement, et l'état de choses qui résultait de la réformation. Arrivons à Maitland lui-même; c'était en politique et en religion (ces deux ordres d'idées n'en faisaient qu'un il y a trois siècles) un conservateur modéré, un *juste milieu* pour ainsi dire; attaché au service de Marie de Lorraine, il ne voulait plus du catholicisme, mais il sympathisait encore moins avec Jean Knox, ce Calvin de l'Écosse. Cependant, menacé de mort à cause des avis qu'il avait cru devoir donner à la Régente, il passa du côté Puritain, et entretint avec le gouvernement anglais une correspondance secrète. Le deuxième volume de M. Skelton nous réserve sans doute de curieux détails sur le rôle politique joué par Maitland de Lethington; bornons-nous à dire ici qu'il fut impliqué dans le meurtre de David Rizzio et que, à l'exemple de Knox, il applaudit à la fin tragique du cardinal Beaton. D'un autre côté son dévouement à Marie Stuart lui valut les surnoms de Caméléon et de Machiavel écossais. Ainsi que je l'ai fait pressentir, l'impartialité de M. Skelton laisse beaucoup à désirer. La raison qu'il donne pour expliquer l'origine de la Réforme en Angleterre est simplement absurde, et le portrait qu'il trace de la reine Élisabeth est une caricature.

[1] *Maitland of Lethington and the Scotland of Marie Stuart : a History*. By John Skelton, Advocate. Vol. I. London and Edimburgh, Blackwood, 1887, in-8o de xl-336 p.

Digitized by Google

— M. Gardiner est un des historiens les plus justement populaires de notre temps ; il a écrit sur le règne de Charles Ier un ouvrage qui a déjà eu plusieurs éditions et qui est devenu classique[1]. Il entreprend aujourd'hui de nous raconter la guerre civile qui amena Cromwell au pouvoir, et se termina par l'établissement de la République. Ce qui recommande surtout M. Gardiner, c'est sa stricte impartialité ; il nous trace un portrait de Charles Ier où on chercherait en vain le moindre symptôme d'exagération ; et il nous fait toucher du doigt pour ainsi dire les résultats auxquels devait nécessairement aboutir la politique d'un monarque non seulement faible et peu scrupuleux de la vérité, mais plongé dans une atmosphère qui favorisait ses penchants et encourageait ses idées despotiques. Voyez ce que M. Gardiner nous dit du comte d'Essex, cet inepte général des troupes parlementaires ; voyez avec quel mépris il traite les calomnieuses imputations lancées par certains personnages du XVIIe siècle contre l'honneur et la fidélité conjugale de la malheureuse reine d'Angleterre ; rien n'est plus juste, plus modéré. Il n'a pas de parti pris, et lorsqu'il en viendra à Cromwell, nous pouvons être sûrs d'avance de ne pas rencontrer soit un dénigrement systématique, soit un éloge comme celui que nous a donné Carlyle, absurde à force d'être outré. On admirera toujours lord Macaulay comme un peintre et un artiste accompli ; mais pour les solides qualités de l'historien, on préférera MM. Freeman et Gardiner.

— La vie du marquis de Montrose se partage en deux époques tout à fait distinctes l'une de l'autre Il commença par être un *covenanter*, c'est-à-dire un rebelle, non pas qu'il fût au fond du cœur opposé au pouvoir absolu, mais simplement par esprit de jalousie. Hamilton et Argyll s'étaient emparés de la confiance du roi Charles Ier et dirigeaient toutes ses actions. Il n'y avait plus de place pour Montrose, qui voulut s'en venger, et qui se jeta dans le parti révolutionnaire. Il n'y resta pas longtemps ; sa nature loyale et essentiellement honnête ne pouvait qu'être mal à l'aise dans la compagnie des hypocrites les plus méprisables, des coquins les plus féroces qui eussent jamais existé ; il les quitta et devint bientôt un sincère royaliste. Montrose n'avait pas reçu d'éducation militaire proprement dite, mais il était né soldat, et savait plus qu'aucun autre de ses contemporains profiter des fautes de l'ennemi. Il faut lire sa biographie dans le volume un peu trop flatteur de Lady Violet Greville[2] : c'est un ouvrage écrit avec enthousiasme, et où l'auteur

[1] *History of the Great Civil War*, 1643-1649. By Samuel R. Gardiner. — Vol. I. 1642-1644. London, Longmans et Co. in-8° de XXXI-522 p. 1886.

[2] *Montrose*. By Lady GREVILLE. London, Chapman and Hall, 1885, in-8° de VII-250 p.

Digitized by Google

ne voit guère et ne laisse voir à ses lecteurs que la seconde phase de la carrière du héros. La guerre civile d'Angleterre au XVIIe siècle a beaucoup de rapports avec la Fronde ; il y avait un élément très considérable de vanité, d'amour-propre et d'égoïsme au fond de toutes ces prises d'armes, et Montrose y succomba comme tant d'autres de ses contemporains. Ce ne fut heureusement pour lui qu'une erreur passagère.

— M. Doyle nous raconte l'histoire de la colonisation de l'Amérique du Nord par les émigrés puritains[1]. Pensionnaire de Louis XIV, soumis à ses volontés et enchaîné à sa politique, Charles II semble avoir pris à tâche d'imiter le *grand monarque*, même dans ses mesures les plus déraisonnables. Quelle que soit l'opinion que l'on se forme des Puritains comme secte, il est clair que leur expatriation fut une absurdité, parce qu'elle fonda la grandeur des établissements anglais en Amérique, et prépara la guerre de l'Indépendance. Le livre de M. Doyle est écrit avec beaucoup d'animation et est d'une lecture très agréable.

—Les caractères que M. Stebbing passe en revue dans son ouvrage[2] appartiennent au XVIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque ordinairement regardée comme la plus ennuyeuse, la plus dépourvue d'intérêt dans l'histoire d'Angleterre. C'est là une erreur dont il faut se désabuser. Quoi ! le règne d'Anne et les commencements de la dynastie de Hanovre ennuyeux et ternes ! le siècle qui a vu Johnson et Goldsmith, Garrick et Handel, Hume et Burke, Gibbon, Adam Smith et Swift ! M. Stebbing proteste de toute sa force contre cette hérésie, et on peut dire hardiment qu'il a fait de son mieux pour justifier l'opinion contraire. Si l'on est en droit de lui adresser un reproche, c'est celui de trop présumer des connaissances historiques de ses lecteurs. Qui a jamais lu Cowley ? Qui a entendu parler de Saint-John, de Pulteney, de Lord Oxford ? Il en résulte que beaucoup d'allusions dans le livre de M. Stebbing sont incompréhensibles pour le gros du public, et on est réduit à chercher des renseignements dans des dictionnaires biographiques et des encyclopédies. La variété extrême des portraits tracés par notre auteur est un de ses mérites principaux : ajoutons aussi sa stricte impartialité et toutes les qualités d'un style plein d'animation et d'entrain. Il nous rappelle souvent Hazlitt avec moins d'originalité et Lord Brougham avec plus de vivacité.

[1] *The English in America : the Puritan Colonies.* By J. A. Doyle, Fellow of All Souls College, Oxford. With 3 Maps of New England. London, Longman, 1887, 2 vol. in-8° de 1016 p.

[2] *Some verdicts of history reviewed,* by William Stebbing. London, Longman, 1887, in-8° de 360 p.

Digitized by Google

— L'autobiographie du sergent Laurence [1] est intéressante comme celle de tous les militaires qui, du côté de la France ou dans les rangs ennemis, prirent part aux campagnes de l'Empire en Espagne, en Allemagne et en Belgique. Il s'agirait d'abord de savoir si elle est authentique ; et j'avoue pour ma part que le récit me semble bien ordonné, bien suivi et bien agencé pour un homme qui ne savait pas lire, et qui avait dicté ses *impressions* à un camarade après qu'il eut reçu son congé définitif et quitté l'armée. Enfin, à supposer que M. Bankes, qui s'est chargé de publier l'ouvrage, en ait retouché le style, le récit n'en est pas moins très curieux, et mérite une place parmi le grand nombre de mémoires du même genre. Le sergent Laurence commença dans les possessions espagnoles de l'Amérique du sud sa carrière de soldat ; à son retour en Europe, il fut envoyé rejoindre en Espagne l'armée de Lord Wellesley, et se trouva à Boriça, Vimiera, Talavera et Badajoz, où il se distingua particulièrement. On peut le suivre à Victoria, sous les murs de Toulouse, et enfin à Waterloo, où il faillit être tué. M. Bankes, en définitive, mérite des remerciements pour un livre sans prétention aucune et plein d'intérêt.

— M. Henry Reeves, rédacteur en chef de la *Revue d'Edimbourg*, vient de publier la troisième et dernière série des mémoires de Charles Greville [2]. Nous avons déjà rendu compte des deux premières parties de cet ouvrage ; il nous reste à dire que les volumes, s'étendant depuis 1852 jusqu'en 1860, qui sont sous nos yeux offrent les mêmes qualités et les mêmes défauts que les autres. M. Greville avait le très grand mérite de s'effacer complètement ; jamais auteur n'a si bien suivi la maxime : « le moi est haïssable, » et par là il se distingue du commun des écrivains de mémoires et d'autobiographies. Par contre, ses portraits des contemporains célèbres sont admirables et touchés de main de maître ; ajoutons qu'on y trouve beaucoup de malveillance çà et là, surtout contre Lord Beaconsfield (alors M. Disraeli) M. Gladstone et Lord Derby. Quelques critiques signaleraient cette disposition cynique comme un défaut ; quant à moi je n'y vois que l'expression, un peu tranchante il est vrai, d'opinions politiques ; et le défaut capital des huit volumes de M. Greville, c'est que l'intérêt, au lieu d'y augmenter, diminue très notablement, sinon de volume en volume, certainement de série en série. L'auteur avoue en terminant

[1] *The Autobiography of Sergeant William Lawrence, a Hero of the Peninsular and Waterloo Campaigns*, edited by G. N. Bankes. London, 1887, in-8° de 240 p.

[2] *The Greville memoirs* (Third Part). *A journal of the reign of Queen Victoria, from 1852 to 1860*, by the late Charles C. F. Greville, Clerk of the Council. London, Longman, 1887, 2 vol. in-8° de xiii-315 et x-326 p.

Digitized by Google

qu'il renonce à continuer son journal, pour la simple raison que, retiré de la vie publique, il n'entendait plus aucune nouvelle qui ne fût déjà sue de tout le monde.

— M. Spencer Walpole traite à peu près de la même époque et des mêmes personnes que M. Greville [1]. Le ministère de Sir Robert Peel en 1843, l'avénement des whigs au pouvoir en 1853, la guerre de la Crimée et la révolte des Cipayes, telles sont les graves questions qui défraient les deux derniers volumes de cette excellente histoire. L'auteur avait à décrire une époque remarquable; il l'a fait avec beaucoup de talent, soit qu'on considère l'économie générale de l'ouvrage, ou le style à la fois animé et digne qui caractérise M. Walpole.

— L'*English historical Review* [2] a commencé la seconde année de sa carrière, et la livraison de janvier ne le cède en intérêt à aucune des précédentes. L'article qui intéressera surtout les lecteurs français est celui de miss Robinson sur la reine Élisabeth d'Angleterre et les princes de la maison de Valois. Il y est question des projets et des négociations pour le mariage successif des fils de Catherine de Médicis avec la brillante étoile d'Occident, pour me servir du langage poétique du jour; c'est un tableau bien tracé et plein d'intérêt. Un autre article à lire est le premier, où M. Mallet cherche à démontrer que la fameuse impératrice Theodora a été colomniée par Procope; ce travail a été suggéré par le livre de M. Debidour. Signalons enfin la réponse de M. Lilly aux critiques qui lui ont été adressées à propos de son dernier ouvrage sur la Renaissance. Il y réfute victorieusement l'assertion de M. Symonds que les jésuites étaient obligés, d'après les règles de leur ordre, de commettre des crimes si leur supérieur l'exigeait.

— Sous le titre commun de *Historic towns* [3], MM. Freeman et Hunt ont entrepris la publication d'une collection de petits volumes que je n'hésite pas à recommander aux lecteurs de la *Revue*. L'histoire de chaque localité contribue pour sa part à l'histoire générale de la nation; mais de plus elle représente un caractère spécial dans la réunion de toutes les municipalités de l'Angleterre. Ainsi Bristol évoque les idées de commerce et d'industrie; à Manchester et à Bir-

[1] *A History of England from the Conclusion of the Great War in 1815*. By SPENCER WALPOLE. Vol. IV et V. London, Longman, 1886, 2 vol. in-8° de XXII-611 et XVI-56 p.

[2] *The English historical Review*. Longmans, janvier 1887.

[3] *Historic Towns*. Edited by Edward A. FREEMAN, D.C.L. Regius professor of Modern History at Oxford, and the Rev. William HUNT, M.A. of Trinity College, Oxford (London, Longmans). *London*. By Rev. W. J. LOFTIE. in-8° de VIII-223 p. *Exeter*. By E. A. FREEMAN. in-8° de X-228 p. *Bristol*. By Rev. W. HUNT. in-8° de XI-230 p.

Digitized by Google

mingham se rattachent les manufactures; York au Nord et Exeter au Sud sont pour ainsi dire des métropoles locales; Lincoln est associée à la période danoise; Winchester est le chef-lieu des monarchies anglaise et normande; et ainsi de suite. Trois volumes de cette série sont déjà publiés : Londres, par M. Loftie; Exeter, par M. Freeman, et Bristol par M. Hunt. Ce ne sont pas des ouvrages d'érudition, mais une part y est réservée à l'archéologie, et la question des origines exigeait nécessairement des détails que les auteurs se sont efforcés de revêtir d'une forme populaire.

— M. Fyffe[1] est un libéral de la nuance la plus prononcée, et on pourrait croire qu'en nous racontant l'histoire de notre temps, il a donné libre cours aux préjugés de son parti; rien ne serait plus injuste : il a fait de son mieux pour être impartial, et il y a complètement réussi. Lisez, par exemple, ce qu'il dit du duc de Wellington et de lord Casthrayt; c'est juste, c'est calme, c'est concluant. On voit que pour M. Fyffe le modèle des hommes d'État est M. Gladstone; mais l'admiration qu'il professe pour lui ne va pas jusqu'au fétichisme, et c'est quelque chose dans un pays et à une époque où l'esprit de parti aveugle tous ceux qui s'occupent de politique.

GUSTAVE MASSON.

[1] *A History of Modern Europe*. By C.H. FYFFE. Vol. II. 1814-1848. Lond., Cassell and C°, 1887, in-8° de 300 p.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

A l'occasion du cinquième centenaire de l'Université de Heidelberg, il a paru de nombreux écrits de circonstance dont nous signalerons les principaux. Le plus riche est le *Chartier* de l'Université de Heidelberg, publié par le professeur Winkelmann[1]. Le premier volume contient les principales chartes de 1385 à 1804, le second des regestes de 1385 à 1818. De bonnes tables facilitent l'usage de cette collection, qui se trouve complétée par un *Essai* du docteur Nicolas Thömes[2] sur la chapelle royale du Saint Esprit et l'Université de Heidelberg. Non moins important que le Chartier de Winkelmann, sont les *Matricules* de l'Université de Heidelberg, publiées par le docteur Gustave Toepke[3]; le premier volume va de 1386 à 1553, le second de 1554 à 1662; un troisième contiendra la liste des noms. Sous tous les rapports cette publication est un chef-d'œuvre.

Mettant à profit les publications de Winkelmann et de Toepke, le docteur Auguste Thorbecke a entrepris d'écrire une histoire de l'Université de Heidelberg d'après les sources[4]. Il n'en a encore paru que le premier volume, contenant: la fondation, l'histoire externe de 1386 à 1449, l'organisation de l'Université et la conduite des études dans les Facultés. — Le discours tenu à la fête du jubilé par le professeur Kuno Fischer[5] est loin d'être aussi objectif et impartial: il traite

[1] Eduard Winkelmann: *Urkundenbuch der Universität Heidelberg*. I Band, *Urkunden*; II Band, *Regesten*. Heidelberg, Winter, 1886, gr. in-8° de 497 et 406 p.

[2] Dr Nicolaus Thoemes: *Das Stift der koeniglichen Kapelle zum Heiligen geist und die Universität Heidelberg in ihrer Verbindung von 1413. Original-Stiftungsurkunden des Kurfürsten Ludwig III*. Heidelberg, Winter, 1886, gr. in-8° de 24 p.

[3] Dr Gustav Toepke: *Die Matrikel der Universität Heidelberg von 1386-1662*. I Theil: 1386-1553; II Theil: 1554-1662. Heidelberg, Winter, 1884-85, gr. in-8° de 697 et 622 p.

[4] August Thorbecke: *Geschichte der Universität Heidelberg*. I Theil. *Die älteste Zeit, 1386-1444*. Heidelberg, Küster, 1886, gr. in-8° de 94 p.

[5] Kuno Fischer: *Festrede zur 500 jährigen Jubelfeier der Ruprecht-Karls-Universität* gehalten am 4 August in der Heiliggeistkirche zu Heidelberg. Heidelberg, Winter, 1886, gr. in-8° de 98 p.

Digitized by Google

au point de vue protestant l'histoire de l'Université de Heidelberg, depuis l'origine jusqu'à présent. — C'est au contraire l'esprit catholique qui inspire l'ouvrage sur le même sujet de Théodore Palatinus [1]. Ce n'est pas une histoire complète, mais une suite de détails habilement choisis dans ce qui peut le plus intéresser les catholiques, comme l'influence des Papes et des Ordres religieux. On doit attacher un grand prix à ce qu'il dit sur le XVIIIe siècle, où l'Université fut comme une oasis au milieu d'un monde perverti par le rationalisme. — Le curé Stocker écrit quatre chapitres sur l'histoire de la Faculté de théologie: la période purement catholique de 1386 à 1556; la période purement protestante de 1556 à 1622; l'époque du mélange des confessions, de 1622 à 1804; la période purement protestante de 1804 à 1886 [2].

Le professeur Ottokar Lorenz, d'Iena, publie un ouvrage sur *la Science historique, ses principales directions et ses principaux sujets* [3]. En voici les chapitres : « l'histoire philosophique (Frédéric-Christophe Schlosser) ; l'histoire politique (Fr. Chr. Dahlmann): l'histoire des sciences naturelles (du Boys Reymond); l'histoire de la civilisation (W. H. Riehl); la politique considérée comme science historique; un système naturel de périodes historiques. » L'auteur a des aperçus ingénieux, il en a d'extravagants et d'inacceptables. Au fonds ce que Lorenz dit contre le moyen âge s'attaque au christianisme. Son livre montre où la science sans le jugement peut tomber. Pour Lorenz, l'idéal de l'historien, c'est Ranke et le nouvel historiographe de Prusse Treitschke.

Le professeur Langen, de Bonn, raconte l' *Histoire de l'Église romaine* [4] de Léon Ier à Nicolas Ier. C'est un travail soigné, mais qui relève de la secte des vieux-catholiques. — Nous avons la quatrième édition du premier volume de l'*Histoire de la ville de Rome au moyen âge* par Gregorovius [5]. Ce volume va de 400 à 568. Les changements de cette nouvelle édition ne sont pas très nombreux. —

[1] THEODOR PALATINUS : *Heidelberg und seine Universität*. Freiburg, Herder, 1886, gr in-8° de 172 p.

[2] STOCKER : *Die theologische Facultät an der grossherzoglichen bad. Universität Heidelberg* von 1386-1886. Heilbronn, Stocker, 1885, gr. in-8° de 44 p.

[3] Dr OTTOKAR LORENZ : *Die Geschichtswissenschaft in Hauptrichtungen und Aufgaben*. Berlin, Hertz, 1886, gr. in-8° de VIII-314 p.

[4] Dr JOS. LANGEN : *Geschichte der römischen Kirche von Leo I bis Nicolaus I*. Quellenmässig dargestellt. Bonn, Cohen, A. John, 1885, gr. in-8° de XI-858 p.

[5] FERD. GREGOROVIUS : *Geschichte der Stadt Rom im mittelalter*. I Band Vierte Auflage. Stuttgart, Cotta, 1886, gr. in-8° de IX-488 p.

Digitized by Google

Joseph Kolberg publie un livre intéressant sur *la Constitution, le culte et la discipline de l'Eglise chrétienne d'après Tertullien* [1]. Il étudie spécialement les principes de la constitution ecclésiastique, les ordres ecclésiastiques, la discipline secrète et le catéchuménat, les sacrements et le sacrifice, les sacramentaux, l'année ecclésiastique, les monuments.

George Schepss a trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Würzbourg une suite de traités qu'il attribue à Priscillien, condamné à Trèves en 385: il publie un rapport sur cette découverte [2]. — Le Rédemptoriste Auguste Rœseler, de Rome, publie une belle monographie sur le poète catholique Aurélius Prudentius Clemens [3]. Ce travail doit servir à l'histoire de l'Église et des dogmes au ve siècle. — Sous le titre d'*Etudes d'antiquités chrétiennes* [4], Emile Egli traite des martyrs et des martyrologes de l'époque la plus reculée. Le professeur Ferdinand Propst publie une précieuse *histoire de la catéchèse depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours* [5].

L'histoire du moyen âge nous donne un livre important, celui du professeur Niehues sur *Les rapports de l'Empire et de la Papauté au moyen âge* [6]. Le premier volume a d'abord paru en 1863, puis il a été réédité en 1877, et c'est en 1887 seulement que nous est donné le second volume, qui va du rétablissement de l'Empire d Occident en l'an 800 jusqu'à la fondation de l'Empire romain germanique, par Otton-le-Grand. C'est un travail fondamental, écrit au point de vue catholique.

Les élèves du professeur Waitz, mort en mai 1886, avaient formé le projet de lui offrir, pour le jubilé de son doctorat, une suite d'écrits.

[1] Josef Kolberg : *Verfassung, Kultus und Disciplin der christlichen Kirche nach den Schriften Tertullians*. Braunsberg, Bender, 1886, gr. in-8° de 226 p.

[2] Georg. Schepss : *Priscillian, ein neuaufgefundener lateinischer Schriftsteller des 4ten Jahrhunderts*. Würzburg, Stuber, 1886, gr. in-8° de 26 p.

[3] Aug. Rösler : *Der katholische Dichter Aurelius Prudentius Clemens. Ein Beitrag zur Kirchen und Dogmengeschichte des 4. und 5. Jahrhunderts*. Mit einem Titelbild in Farbendruck : Die Huldigung der Magier, aus den römischen Katakomben, nach Liell. Freiburg, Herder, 1886, in-8° de xiv-486 p.

[4] Emil Egli : *Martyrien und Martyrologien ältester Zeit*. Mit Textausgaben in Anhang. Zürich, Schulthess, 1887, gr. in-8° de iii-112 p.

[5] Ferdinand Probst : *Geschichte der Katholischen Katechese*. Breslau, Görlich, 1886, gr. in-8° de x-192 p.

[6] Bernhard Niehues : *Geschichte des Verhaeltnisses zwischen Kaiserthum u. Papsthum im Mittelalter*. Bd II: *Von der Wiedererneuerung des abendländischen Kaiserthums im Jahre 800 bis zur Gründung des römisch deutschen*

Digitized by Google

Waitz n'a pas vécu assez, mais la publication a eu lieu [1]. Le contenu en est riche: *Phédon d'Argos*, par Trieber; *Les plus anciennes biographies de Grégoire Ier*, par P. Ewald; *L'affranchissement par le denier*, de Krummer; *la Vita Caroli Magni comme moyen de juger la valeur littéraire de l'historien Eginard*, par Bernheim; *Le moine de Saint-Gall*, par K. Zeumer; *Pour l'intelligence du soulèvement saxon contre Henri IV*, par Ulmann; *Les empêchements au second voyage à Rome de Henri IV en 1067*, par G. Meyer de Knonau; *Les sources pour le voyage à Rome de Henri V*, par le docteur Schäfer; *Anselme de Canterbury et Hugues de Lyon*, par Liebermann; *Remarques sur Rahewin*, par Simonsfeld; *L'Empereur Frédéric II et l'Église d'Allemagne*, par C. Rodenberg; *Le privilège de Frédéric pour les princes ecclésiastiques*; *La bataille livrée à Viterbe par l'empereur Frédéric II*; *Banlieue*, par Richard Schrœder; *Frédéric prétendant à la couronne de Sicile et Jean de Procida*, par Arnold Busson; *Éclaircissements critiques sur les plus anciens statuts de l'Ordre teutonique*, par M. Perlbach; *Sur l'antiquité de quelques règles observées à l'élection des Rois germaniques*, par O. Harnak; *Franc comté et Wehme*, par R. Brode; *Sur la situation du chapitre et de la population laïque de l'archevêché de Magdebourg dans les élections et l'administration jusqu'au XIVe siècle*, par W. Schum; *Droit et discours*, par F. Frensdorff; *Une source conjecturale de la chronique des Allemands de Sébastien Frank et de la légende de l'origine des Suisses*, par Alfred Stern; *Le convent de Ratisbonne de 1524*, par W. Friedensburg; *Un souvenir de l'industrie de la laine en Angleterre au temps de Jacques Ier*, par Emmanuel Leser; *Sur l'histoire des préliminaires de l'élection de Léopold Ier*, par W. Arndt; *Les villes hanséatiques à la chute de l'ancien Empire allemand*, par A. Wohlwill; *Du plombage des anciennes bulles pontificales*, par J. de Pflugk-Hartung; *Sur l'histoire des saints du monastère de Saint-Bavon*, à Gand, par O. Holder Egger; *Sur l'histoire des sociétés commerciales au temps de la Réforme*, par A. Kluckhohn.

La commission historique de Bade a entrepris la publication des *Regestes pour l'histoire des évêques de Constance* [2], et vient d'en faire

Kaiserthums durch Otto den Grossen. Munster, Coppenrath, 1887, gr. in-8° de VIII-526 p.

[1] *Historische* dem Andenken an Georg Waitz gewidmet. Hannover, Hahn, 1886, in-8° de VI-703 p.

[2] *Regesta episcoporum Constantiensium. Regesten zur Geschichte der Bischöfe von Constanz von Bubulcus bis Thomas Berlower, aupätze, 517-1496*. Herausgegeben von der badischen historischen Commission. I. Bd. 1. Lfg. Unter Leitung von F. v. Weech bearbeitet von P. Ladewig. Innsbruck, Wagner, 1886, in-4° de 80 p.

Digitized by Google

paraître la première livraison qui permet de dire que l'ouvrage entier, qui s'étend jusqu'en 1496, doit répondre à toutes les exigences légitimes. — Non moins importante est la publication des *Sources de l'histoire du Tirol tirées des chartes* [1] ; le premier volume comprend les *Livres de tradition de l'archevêché de Brixen*, publié par le docteur Oswald Redlich, employé aux archives d'Innsbrück. Cette édition est un modèle à tous égards. L'éditeur a tout fait pour faciliter l'usage de son travail.

M. Michel Faigl publie les *Chartes du chapitre d'Herzogenburg de 1244 à 1250* [2], en tout trois cent soixante dix-huit numéros. Nous avons déjà deux volumes du grand *Codex diplomaticus Salemitanus*, édité par Frédéric de Weech. Le premier va de 1134 à 1266, le second de 1267 à 1300.

Le grand *Chartier pour l'histoire du Mecklembourg*, édité par le comité historique local, en est à son quatrième volume [3]. Il va de 1356 à 1360. Celui de Siegen [4], très bien édité par le docteur F. Philippi, n'en est qu'à sa première partie, qui va jusqu'en 1350.

Le plus grand intérêt s'attache aux *Recherches sur la vie économique de l'Allemagne au moyen âge*, par le docteur Lamprecht, de Bonn [5]. Les deux premiers volumes contiennent l'exposition de la matière : droit et économie au temps de la tribu franke ; pays et gens au cours du développement historique sur les bords de la Moselle ; développement des associations rurales et de la constitution des autonomies économiques ; la constitution agraire ; développement

[1] *Acta Tirolensia. Urkundliche Quellen zur Geschichte Tirols.* I.Bd. *Die Traditionsbücher des Hochstifts Brixen.* Herausgegeben von Osw. Redlich. Innsbruck, Wagner, 1886, in-8°.

[2] Michael Faigl : *Die Urkunden des regulierten Chorherrnstiftes Herzogenburg vom Jahre seiner Uebertragung von St Georgen 1244 bis 1450.* Wien, Mayer, 1886, gr. in-8° de IV-557 p.

[3] Friedrich von Weech : *Codex diplomaticus Salemitanus.* Urkundenbuch der Cisterzienserablei Salem. Karlsruhe, Braun, 1886, I Band 1134-1266, gr. in-8° de 548 p.

[4] *Meklenburgisches Urkundenbuch*, herausgegeben von dem Verein für Meklenburgischen Geschichte und Alterthumskunde XIV. Bd. 1356-1360. Schwerin, Stiller, 1886, in-4° de IV-677 p.

[5] *Siegener Urkundenbuch.* Im Auftrage des Vereins für Urgeschichte und Alterthumskunde zu Siegen und mit Unterstützung der Stadt und des Kreises Siegen, herausgegeben von F. Philippi. I.Abth. bis 1350. Siegen, Kogler, 1887, in-8° de XXXIX-249 p.

[6] K. Lamprecht : *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter.* Untersuchungen über die Entwickelung der materiellen Kultur des platten Landes auf Grund der Quellen zunächst des Mosellandes. Leipzig. A. Dürr, 1886, 3 tomes in-8° en4 vol. de XVI. XI-1640 ; X-784 et, XII-608 pp.

Digitized by Google

de la culture ; organisation économique de la grande propriété foncière ; seigneurie foncière et avouerie ; développement de la force du pays. Le troisième volume contient des appendices du premier, des documents statistiques, et une excellente étude des sources pour l'histoire économique du pays de la Moselle. Le quatrième volume donne de nombreux documents nouveaux. Le travail du professeur Lamprecht est très important ; sur ce terrain il fera époque. Plus les questions sociales attireront l'attention, plus il offrira d'intérêt.

Le docteur Oscar Doering publie des *Documents pour l'histoire primitive de l'évêché de Metz* [1]. — M. Adolphe Düning donne un curieux *Aperçu de l'histoire monétaire de l'ancien évêché de Quedlinbourg* [2].

L'*Histoire ecclésiastique d'Allemagne*, du théologien protestant Albert Hauck, professeur à Erlangen, est un important ouvrage. Le volume actuel va jusqu'à la mort de saint Boniface, et se divise en trois livres : le christianisme dans le pays rhénan et la Gaule avoisinante à l'époque romaine ; l'Église franke ; l'activité de saint Boniface. L'ouvrage entier doit avoir de trois à quatre volumes et sera conduit jusqu'à l'époque de la Réforme. Nous y reviendrons à l'occasion.

L'histoire des Papes du moyen âge s'est enrichie d'une suite de monographies dignes d'attention. M. Engelmann traite de la prétention des papes à la confirmation et à l'approbation de l'élection des rois germaniques de 1077 à 1379 [4]. Le docteur Juritzsch donne une biographie d'Adalbéro, évêque de Würzbourg (1045-1090), fondateur du monastère bénédictin de Lambach, en Haute-Autriche [5]. M. Wagner recherche les rapports des papes avec les Normands de la Basse-Italie, de Victor III à Hadrien IV (1086-1156) [6].

[1] Osc. Doering : *Beiträge zur ältesten Geschichte des Bisthums Metz.* Innsbruck, Wagner, 1886, in-8° de v-150 p.

[2] Adb. Düning : *Übersicht über die Münzgeschichte des kaiserl. freien weltlichen Stifts Quedlinburg.* Quedlinburg, Huch, 1886, in-4° de 36 p.

[3] Alb. Hauck : *Kirchengeschichte Deutschlands.* I. Thl. *Bis zum Tode des Bonifatius.* Leipzig, Hinrichs, 1887, in-8° de viii-557 p.

[4] Emil. Engelmann : *Der Anspruch der Päpste auf Konfirmation und Approbation bei den deutschen Königswahlen* (1077-1379). *Ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Papsttum und deutschem Königtum im Mittelalter.* Breslau, Koebner, 1886, in-8° de v-138 p.

[5] G. Juritzsch : *Adalbero, Graf v. Wels und Lambach, Bischof von Würzburg und Gründer des Benedictiner-Stiftes Lambach in Ober-Oesterreich. Ein Beitrag zum Investiturkampfe.* Nach Quellen bearbeitet. Braunschweig, Schwetschke, 1887, in-8° de v-151 p.

[6] A. Wagner : *Die unteritalischen Normannen und das Papsttum in ihren beiderseitigen Beziehungen. Von Victor III bis Hadrian IV*, 1086-1156. Breslau, Köhler, 1885, in-8° de 54 p.

Digitized by Google

Le grand ouvrage d'Ewald, *La conquête de la Prusse par les Allemands* [1] vient d'atteindre son quatrième volume ; il embrasse la grande élévation des Prussiens et la conquête des contrées orientales (1230-1283). M. Pederzani-Weber donne une agréable description de Marienbourg, le premier établissement de la civilisation allemande dans la Prusse [2]. Le docteur A. Altmann consacre un important travail au voyage de Louis de Bavière à Rome, où ce prince se fit couronner par un antipape [3]. On sait la fin misérable de cette entreprise. Le docteur Altmann donne un grand éclaircissement à l'histoire de la lutte entre le pape et l'empereur au moyen âge. La situation politiqne des princes du Rhin inférieur dans les années 1314 à 1334 fait l'objet des recherches de M. Kunze [4]. L'*Histoire de la bataille de Sempach*, écrite par M. Théodore de Liebenau, à l'occasion du cinquième centenaire, est terminée : c'est un livre précieux et bien écrit.

Sur l'histoire des hérétiques au moyen âge, voici deux travaux nouveaux et importants. Dans l'un le professeur Karl Müller traite, sans être affranchi de tout esprit protestant, l'histoire des Vaudois et de leurs différents groupes jusqu'au commencement du XIVe siècle [6]. Plus spécial, l'écrit du célèbre professeur Wilhelm Wattenbach est consacré à l'inquisition contre les Vaudois en Poméranie et dans la Marche de Brandebourg [7].

La grande publication des *Regesta* pontificaux [8], entreprise par le

[1] A. L. EWALD : *Die Eroberung Preussens durch die Deutschen*. 4 Buch. *Die grosse Erhebung der Preussen und die Eroberenung des östhichen Landschaften*. Halle, Waisenhaus, 1886, gr. in-8° de x-344 p.

[2] J. PEDERZANI-WEBER : *Die Marienburg, Deutschlands erste Kulturstätte im Osten*. Berlin, Friedrich Fachf, 1886, in-8° de VII-147 p.

[3] W. ALTMANN : *Der Römerzug Ludwigs des Baiern. Ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Papsttum und Kaisertum*. Berlin, Gaertner, 1886, in-8° de VIII-152 p.

[4] K. KUNZE : *Die politische Stellung der niederrheinischen Fürsten in den Jahren 1314 bis 1334*. Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht's, 1886, in-8° de VIII-86 p

[5] TH. LIEBENAU : *Die Schlacht bei Sempach*. Gedenkbuch zur 5. Säcularfeier. Im Auftrage des hohen Regierungsrathes des Kantons Luzern verfasst.

[6] K. MÜLLER : *Die Waldenser und ihre einzelnen Gruppen bis zum Anfang des 14, Jahrhunderts*. Gotha, F. A. Perthes, 1886, in-8° de XII-172 p.

[7] W. WATTENBACH : *Ueber die Inquisition gegen die Waldenser in Pommern und der Mark Brandenburg*. Aus *Abhandlungen der königl. preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. Berlin, G. Reimer, 1886, n-4° de 102 p..

[8] *Leonis X, pontificis maximi, Regesta*, gloriosis auspiciis Leonis D. P. p. XIII, feliciter regnantis e tabularii manuscriptis voluminibus aliisque

Digitized by Google

cardinal Hergenröther et signalée dans mon dernier *Courrier*, s'est enrichie d'une nouvelle partie. Aucun livre ne peut mieux que celui-ci donner une idée des inépuisables richesses des Archives du Vatican. Les notices explicatives jointes au texte des actes par le savant cardinal rendent de grands services.

M. le professeur Gothein, de Carlsruhe, publie une suite d'intéressantes études reposant en partie sur l'autopsie, et retraçant le développement de la civilisation dans le Sud de l'Italie [1]. Le chapitre le plus important est consacré à la Renaissance dans le Sud de l'Italie, spécialement à Naples; c'est une étude approfondie. On y retrouve les humanistes Antonio Beccadelli, surnommé *Panormita*, le célèbre auteur de l'*Hermaphrodite*, livre d'abord publié à Paris, et Pontano, ainsi que les rois Alphonse Ier et Ferdinand Ier de Naples. A l'époque de la Renaissance se rattache encore la savante monographie du docteur Bruno Gebhard sur le cardinal Adrien de Corneto [2], ami du pape Alexandre VI. L'auteur raconte d'abord la vie et l'action politique du cardinal, puis ses études littéraires et ses liaisons. Gebhardt caractérise l'ouvrage d'Adrien *De vera philosophia*, et signale très bien les tendances diverses de l'humanisme en Italie.

M. Gustave Leithäuser étudie Hans Holbein le jeune et ses rapports avec l'antiquité et la Renaissance [3] ; il montre qu'on ne peut rattacher Holbein aux protestants. Plus important est le livre de Léopold Kaufmann sur le célèbre Albert Dürer [4] : la seconde édition, artistement illustrée, vient de paraître. Le savant auteur, est l'un des premiers connaisseurs de Dürer en Allemagne. Voici les chapitres de son ouvrage : La ville impériale de Nuremberg ; la jeunesse de Dürer ; mariage et premiers travaux artistiques de Dürer ; le voyage à Venise ; Dürer à l'apogée de son art comme peintre ; Dürer maître dans le dessin et la gravure sur cuivre ; les trois grandes séries de gravures sur bois ; Dürer et l'empereur Maximilien Ier ; le voyage

monumentis adjuvantibus tum eidem archivio addictis tum aliis eruditis viris collegit et ed. Jos. Hergenroether, s. apostolicæ sedis archivista. Fasc. 4. Freiburg i/Br., Herder, 1886, in-4°, p. 385-520.

[1] Eeh. Gothein : *Die Culturentwickelung Süd-Italiens in Einzeldarstellungen*. Breslau, Koebner, 1886, in-8° de vii-602 p.

[2] Dr. Bruno Gebhardt : *Adrian von Corneto. Ein Beitrag zur Geschiche der Curie und der Renaissance*. Breslau, Preuss u. Jünger, 1886, gr. in-8° de 133 p.

[3] Gst. Leithauser : *Hans Holbein der Jüngere in seinem Verhältnisse zur Antike und zum Humanismus*. Hamburg, Herold, 1886, in-4° de 31 p.

[4] *Albrecht Duerer*, von Leopold Kaufmann. Zweite verbesserte Auflage mit einer Heliogravüre, fünf Lichtdrucken und neun Holzchnitten. Freiburg in Br., Herder, gr. in-8° de xii-184 p.

Digitized by Google

aux Pays-Bas ; les dernières années de Dürer ; Dürer et la Réforme ; influence de Dürer sur la postérité. L'auteur a soigneusement consulté les sources littéraires ; nous souhaitons à son livre une traduction qui fasse mieux apprécier en France le grand artiste nurembergeois. Que Dürer soit resté catholique, c'est ce que Kaufmann démontre. Il est heureux que les catholiques du seizième siècle trouvent des biographes : à Nauséa [1], évêque de Vienne, Joseph Metzner vient de consacrer un travail sérieux ; à Cochläus [2], l'adversaire bien connu de Luther, le docteur Gess une dissertation originale.

Nous avons la huitième dissertation du grand ouvrage d'Evers, un converti, sur Luther [3]. Elle traite du Reichstag de Worms en 1521 et offre de nombreuses nouveautés. La langue est parfois trop dure, et le style trop peu châtié ; mais nous ne possédons pas une biographie plus complète de Luther. — M. W. Langenbeck fait l'histoire de la protestantisation de l'évêché d'Halberstadt [4] ; M. Mayr-Daisinger, la biographie de Wolf Dietrich de Raittenau, évêque de Salzbourg (1587-1612) [5].

La grande *Histoire de la librairie allemande*, par F. Kapp [6] est importante à plusieurs égards : le premier volume va jusqu'au XVIIe siècle ; c'est encore le seul qui ait paru.

A l'histoire de la civilisation se rattachent les *Portraits historiques d'Alsace du temps de la Révolution* [7], publiés par Julius Rathgeber. — M. de Schlossberger commence la publication de la *Correspondance de la reine Catherine et du roi Jérôme de Westphalie*, ainsi que celle

[1] JOSEPH METZNER, erzbischöfl. geistlicher Rath und Prof. am Lyceum in Bamberg : *Friedrich Nausea aus Waischenfeld, Bischof von Wien.* Mit des Bischofs Nausea Bildnifs. Regensburg, Manz, 1884, gr. in-8° de 108 p.

[2] FEL. GESS : *Johannes Cochläus, der Gegner Luther.* Oppeln, Frank, 1886.

[3] G.-G. EVERS : *Martin Luther. Lebens und Charakterbild, von ihm selbst gezeichnet in seinen eigenen Schriften und Correspondenzen.* 8. Heft. Mainz, Kirchheim, 1886, in-8°.

[4] LANGENBECK : *Geschichte der Reformation des Stiftes Halberstadt.* Göttingen, Vandenhoeck, Ruprecht, in-8° de VII-129 p.

[5] K. MAYR-DEISINGER : *Wolf Dietrich v. Raittenau. Erzbischof von Salzburg 1587-1612.* Munchen, Rieger, 1886, in-8° de VII-196 p.

[6] *Geschichte des deutschen Buchhandels.* Im Auftrage des Börsenvereins der deutschen Buchhändler herausgegeben von der historischen Commission desselben. I. Bd. Geschichte des deutschen Buchhandels bis in das 17. Jahrhundert. Von F. KAPP. Aus dem Nachlasse des Verfassers herausgegeben. Leipzig, 1886. Expédition des Börsenblattés, 1886, in-8° XXIII-880 p.

[7] JUL. RATHGEBER : *Elsässische Geschichtsbilder aus der französischen Revolutionszeit. Ein Beitrag zur elsässischen Sittengeschichte.* Basel, Schneider, 1886, in-8° de V-204 p.

Digitized by Google

de l'empereur Napoléon Ier avec le roi Frédéric de Wurtemberg [1]. Le premier volume, qui va de 1801 à 1810, a seul encore paru.

M. le docteur Anton von der Linde, bibliothécaire à Wiesbade, publie, sur Gaspar Hauser [2], une monographie très approfondie d'une grande importance pour l'histoire contemporaine ; on y voit, éclairée dans tous ses détails, la fraude gigantesque et l'origine de la légende que recouvre ce nom. La polémique du docteur von der Linde est parfois trop excessive.

Dr Louis Pastor,
professeur à l'Université d'Innsbruck

[1] *Briefwechsel der Königin Katharina und des Königs Jérome von Westphalen, sowie des Kaisers Napoléon I. mit dem König Friedrich von Württembery*. Herausgegeben von A. von Schlossberger. I. Bd. Vom 8. Oktober 1801 bis 22. Dezember 1810. Stuttgart, Kohlhammer, in-8° xxxii-422 p.

[2] Ant. von der Linde : *Kaspar Hauser. Eine neugeschichtliche Legende* 2 Bde. Wiesbaden, Limbarth, 1887, in-8° de viii-408 u. 416 p.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

LE DANEMARK ET LA NORVÈGE EN 1885.

En tête des documents édités en Danemark, il faut citer l'inventaire des biens de l'Église de Reykjaholt (Islande) qui compta parmi ses patrons le célèbre historien Snorré Sturluson. Quoiqu'il se compose d'un unique feuillet en parchemin, dont le verso est en grande partie blanc, il a été écrit par six à sept mains différentes, entre 1180 et 1300. Son ancienneté en fait un titre fort précieux ; aussi avait-il été plusieurs fois édité. La société pour la publicatiou de l'ancienne littérature septentrionale en a donné un fac-simile photolithographique [1], exécuté dès 1860, et y a joint une transcription, une traduction et des remarques, par Kr. Kálund, Bjœrn Olsen et le Dr Hoffory. — Les autres textes publiés en 1885 sont : les *Regesta diplomatica historiæ danicæ* [2], édités par les soins de la Société des sciences de Danemark ; les *Sources et compilations de l'histoire de Danemark*, surtout au XVIe siècle [3], éditées par H. F. Rœrdam, qui a continué les *Lois ecclésiastiques du Danemark* [4] et choix d'autres dispositions concernant l'Église, les écoles et l'assistance publique depuis la Réformation jusqu'à la loi danoise de Christian V (1536-1683) et réédité la *Réponse des prédicants* danois aux plaintes formulées contre eux par les prélats à la diète de Copenhague en 1530 [5] ; *les*

[1] *Reykjaholts-Måldagi*. Copenhague, 35 p. in-4°.

[2] *Regesta diplomatica historiæ danicæ*, 2e série, t. I, fasc. 4, de 1848 à 1491. Copenh., 285 p. in-4°.

[3] *Historiske Kildeskrifter og Bearbejdelser af dansk Historie*, 2e série, t. II, livr. 1. Copenh., 192 p. in-8°.

[4] *Danske Kirkelove samt Udvalg af andre Bestemmelser*, t. II, livr. 2. Copenh., 192 p. in-8°.

[5] *Danmarks christelige Prædikanters Gjensvar*, etc. Copenh., 48 pages in-8°.

Digitized by Google

plus anciens registres des archives danoises [1] édités d'après les originaux par les soins de la société danoise d'histoire et de langue nationales ; le *Recueil de lettres de la chancellerie* [2] concernant les affaires intérieures du Danemark de 1551 à 1555, extraits des archives du ministère du culte et de l'instruction publique, édités par C. F. Bricka ; le *Recueil de jugements de la cour de justice du Roi* [3], par V. A. Secher ; les *Lettres autographes du roi Christian IV* [4], par C. F. Bricka et J. A. Fridericia, pour la Société de publication des sources de l'histoire de Danemark ; le *Diplomatarium de Copenhague* [5], par O. Nielsen.

Il y a aussi beaucoup de documents épars, ainsi que des mémoires historiques dans les recueils suivants : *Magasin danois* [6] ; le *Recueil périodique* [7] publié par la Société historique danoise ; celui d'*Histoire personnelle* [8] publié par G. L. Wad pour la Société dano-norvégienne de généalogie et de biographie ; les *Annales d'archéologie et d'histoire septentrionales* [9], publiées par la Société des antiquaires du Nord, qui a aussi donné un fascicule de ses mémoires [10] ; *Collections*

[1] *De ældste danske Archivregistraturer*, t. IV, livr. 2. Copenhague, 256 p. in-8°.

[2] *Kancelliets Brevbøger*, t. I, part. I. Cop., 240 p. in-8°.

[3] *Samling af Kongens Rettertings Domme.* Judicia placiti regis Daniæ justitiarii, livr. 6, 1605-1608. Copenh., 160 p. in-8°.

[4] *Kong Christian den fjerdes egenhændige Breve*, livr. 10, 11, 1646. Cop., 160 p. in-8°.

[5] *Kjøbenhavns Diplomatarium*, t. VII, livr. 1. Cop., 400 p. in-8°.

[6] *Danske Magazin*, 4e série, t. IV, livr. 2, p. 103-192. Cop., in-4°.

[7] *Historisk Tidskrift*, 5e série, t. V. Copenh., 744 p. in-8°. Conten. : W. Mollerup, note sur Eggert Frille ; sur une princesse danoise inconnue (Elisabeth, fille de Christian Ier) ; et bibliographie historique du Danemark, étrangère pour 1883, nationale pour 1884 ; O. Blom, les Artilleurs à Copenhague de 1375 à 1550 ; J.-N. Madvig, Souvenirs du temps de Christian VIII ; Jœrgensen, Incorporation du Jutland en 1721 ; Holm, les soldats dano-norvégiens à l'étranger sous Christian V et Frederik IV ; A. Heise, la famille Rosenkrantz à la fin du XVIe siècle ; Thiset, A quelle famille appartenait Niels Ebbesœn ? ; E. Madsen, Equipement de l'infanterie danoise sous Frederik II ; Kr. Erslev, Population du Danemark au temps de Valdemar le Victorieux ; Rasmussen, la Milice rurale et le servage de la glèbe, etc., etc.

[8] *Personalhistorisk Tidsskrift*, t. VI, livr. 1-4. Copenh., 326 pag. in-8°, contient entre autres les nécrologies danoises et norvégiennes pour 1884.

[9] *Aarbøger for nordisk Oldkyndighed og Historie*, ann. 1885. Copenh., 371 p. in-8° en 4 livr., contenant des mémoires de G. Stephens, sur le plus ancien document connu en danois ; de H. Petersen, sur le culte rendu à Knud Lavard ; de E. Vedel, sur les antiquités de Bornholm ; de H. Rink, sur les dialectes esquimaux ; de Bjœrn Magnusson Olsen, sur deux rédactions de l'*Islendingabok*, etc., etc.

[10] Copenh., 88 p. et 3 pl., contenant des mémoires de H. Petersen, sur un

Digitized by Google

pour l'histoire et la topographie du Jutland [1], publiées par la Société de ce nom ; *Collections pour l'histoire ecclésiastique* [2] ; *Revue historique mensuelle d'instruction populaire et religieuse* [3], publiée par P. La Cour et d'autres ; *Archives historiques* [4], publiées par Granzow et Thrige ; *le Spectateur* [5], publié par N. Neergaard ; *Communications des archives de la guerre* [6], publiées par l'État major général, et d'autres revues et journaux, dont M. Mollerup donne le titre et le contenu dans son excellente bibliographie annuelle. Ajoutons-y le *Périodique de la Société littéraire irlandaise,* [7] qui contient deux importants articles historiques : sur l'économie rurale des anciens Islandais, par Thorkel Bjarnason, et sur le *Grâgâs*, par Pâl Briem ; et l'*Annuaire de la Société d'archéologie islandaise* [8].

MM. Fr. Barfod et E. Holm ont commencé d'importants ouvrages historiques : l'*Histoire de Danemark, de 1319 à 1537* [9], et *l'Histoire intérieure du Danemark et de la Norvège sous l'absolutisme de 1660 à 1720* [10]; tandis que la *Vie intellectuelle des septentrionaux* [11], depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par le Dr C Rosenberg, a été interrompue par la mort de l'auteur ; A. Thorsœe continue *le Règne de Frédéric VII* [12], et le Dr Troels Lund, ses remarquables

pavillon scandinave, conservé à Lübeck ; de Worsaae, sur l'organisation des musées historico-archéologiques ; de Kr. Erslev, sur les plus anciennes monnaies du Danemark.

[1] *Samlinger til jydsk Historie og Topografi*, t. X, livr. 3-4, p. 209-407. Aalborg, in-8°.

[2] *Kirkehistoriske Samlinger*, 3e série, t. V, livr. 1-2, p. 193-528. Copenh., in-8°, contenant entre autres une longue biographie du Dr Thomas Bang.

[3] *Historisk Maanedsskrift for folkelig og kirkelig Oplysning*, tom. II-V. Odense, 1884-85.

[4] *Historisk Archiv*. Nouv. série, t. XIII-XIV. Copenhague, contenant des notices de V. Bang, sur l'évêque B. Deichmann ; de Cold, sur Saxo Grammaticus et sa chronique ; de Thrige, sur les principaux événements des pays scandinaves en 1884.

[5] *Tilskueren*. Copenh.

[6] *Meddelelser fra Krigsarkiverne*, t. II, livr. 3-4. Cop. ; contenant plusieurs documents relatifs aux opérations des troupes françaises dans la basse Allemagne en 1806-7.

[7] *Timarit hins islenzka Bokmentafelags*. 6e année, Reykjavik, 272 p.

[8] *Arbok hins islenzka Fornleifafelags*. Reykjavik, 158 p. in-8°.

[9] *Danmarks Historie*, t. I, 1319-1481, livr. 1-7, 680 p. Copenhague, in-8°.

[10] *Danmark-Norges indre Historie under Enevælden*, t. I, livr. 1-2, 260-304 p. Copenh., in-8°.

[11] *Nordboernes Aandsliv*, t. III, 2e livr. Copenh., 340 p. in-8° (commencement du luthéranisme).

[12] *Kong Frederik den Syvendes Regering*, livr. 21-27. Copenh., 336 pag. in-8°.

Digitized by Google

études sur l'histoire intérieure du *Danemark et de la Norvège à la fin du XVIe siècle* [1] ; il a traité des fêtes annuelles ; N. Bache donne la seconde édition de son *Histoire du Nord* [2], populaire et illustrée. La traduction danoise de l'*Historia danica* de Saxo Grammaticus, par N. F. S. Grundtvig est arrivée à sa quatrième édition ; V. U. Hammershaimb a donné une nouvelle traduction de la *Saga des Fœrœer* [4] dans le dialecte de ce groupe d'îles. La société de généalogie et de biographie a publié le savant travail de Kr. Erslev sur *les Bailliages et les Baillis de Danemark et de Norvège de 1596 à 1660* [5]. Les affaires des duchés font l'objet de plusieurs publications : *La guerre dano-allemande de 1848-1850*, par l'état-major général, d'après les documents officiels [6] ; *la Bataille de Slesvig* [7], par O. Vaupell ; *Nos mesures défensives de 1850 à 1884* [8], par E. J. C. Rambusch ; *la Lutte dano-allemande*[9], avec une préface de MM. Hansen ; *les Procédés allemands dans le Slesvig en 1884* [10], par K. Hede ; *la Cause danoise du Slesvig traitée à Berlin en 1885* [11], par M. M. Hansen. On doit encore citer : *les Troupes auxiliaires*[12], contribution à l'histoire du 12e bataillon, par Th. Sœcgaard ; *Histoire du 18e bataillon, de 1785 à 1885* [13], par E. Neergaard et J. K. P. L. Pontoppidan ; *les Danois sur l'Escaut en 1808-1809* [14], sous les capitaines S.U. Rosenvinge et H Holstein ; *Principaux traits de l'histoire de la liberté de la presse* [15], de 1720 à 1773, par E. Holm ; *le Mouvement de mars 1848* [16], par E. Zeuthen ; *Amour de Griffenfeldt pour Ch. Am. de la Trémouille, princesse de Tarente* [17], par C. H. Brasch.

[1] *Danmarks og Norges Historie*. I. Histoire intérieure, 7e livre. Vie journalière : Fêtes annuelles. Cop., 452 p. in-8°.

[2] *Nordens Historie*, livr. 41-47 (10e du t. II ; 13e du t. III ; 1-5 du t. V). Copenh., 428 p. in-8°.

[3] Saxo Runemester, *Danmarks Krœnike fordansket*, livr. 1-2. Cop. 160 p. in-8°.

[4] *Færoyingasœga utlœgd ur islandskum*. Thorshavn, 142 p.

[5] *Danmark-Norges Len og Lensmænd*. Copenh., 120 p. in-8°.

[6] *Den dansk-tydske Krig*, t. III, Guerre de 1850, 2e partie, 2e subdiv. Cop., 438 p. avec 1 suppl. et 4 cartes.

[7] *Slaget ved Slesvig*. 2e édit. avec carte. Cop., 68 p. in-8°.

[8] *Vort Værn*. Cop., 244 p. in-8°.

[9] *Et par Ord om den dansk-tyske Krig og Nordslesvig*, Kolding, 20 p.

[10] *Tyskernes Fœrd i Sœnderjylland* 1884. Kolding.

[11] *Den danske Sag i Sœnderjylland*. Kolding, 48 p.

[12] *Auxiliærtropperne*. Copenh.

[13] 18de *Bataillons Historie*. Cop., 264 p. in-8°.

[14] *De Danske paa Schelden*. Cop., 94 p. in-8°.

[15] *Nogle Hovedtræk af Trykkefrihedens Historie*. Cop., 162 p. in-4°.

[16] *Martsbevægelsen 1848*. Cop., 80 p.

[17] *Griffenfeldts Kjærlighed*, etc. Cop., 168 p.

Digitized by Google

La topographie historique est représentée par la seconde édition remaniée du *Royaume de Danemark* [1], par L. Both ; *Dessins d'ancienne architecture septentrionale* [2], réunis et publiés par O.-V. Koch, V.-J. Mœrk-Hansen et E. Schiœdte ; *le Danemark décrit et illustré* [3], par des écrivains et des artistes danois, publié par M. Galschiœt ; *Histoire et description de Copenhague* [4], par O. Nielsen ; *Copenhague* [5], esquisse illustrée de son histoire, de ses monuments et de ses institutions, par C. Bruun ; *les Environs de Bernstorf autrefois et aujourd'hui* [6], par E. Erslev ; *les Pierres tombales de la ville de Roskilde* [7], par J.-B. Lœffler ; *Contribution à l'histoire de la ville de Slagelse* [8], par J. Heilmann ; *Souvenirs de Nœtesbyholm* [9], recueillis à l'occasion de son troisième centenaire (par G.-L. Wad) ; *l'Association funéraire des boulangers de Randers* en 1735 [10], par R.-C. Andersen ; *Notice sur Sebberkloster et ses propriétaires* [11], par Catherine Svanholm ; *les Églises du Sallingland* [12], par J.-F.-C. Uldall, avec notice sur les églises de granit du Jutland, par J. Helms.

Aucune des branches de l'histoire n'est plus cultivée, en Danemark, que la généalogie et la biographie. Outre la *Revue d'histoire personnelle* déjà citée, il paraît à Copenhague un *Annuaire généalogique des maisons souveraines en Europe depuis le commencement du XIXe siècle* [13], par H.-R. Hiort-Lorenzen, en français, et un *Annuaire de la noblesse danoise* [14], par le même et A. Thiset. Les tables généalogiques ont souvent un intérêt pratique, comme celle des *Familles des familles dont les membres peuvent être admis aux*

[1] *Kongeriget Danmark*. Cop., 26-27 livr. 96 p.

[2] *Tegninger af ældre nordisk architektur*. 6e série, livr. 1-2, 6 f. photolithogr. in 8°. Cop.

[3] *Danmark i Skildringer og Billeder af danske Forfattere og Kunstnere*, livr. 5-10. Cop., 144 p. in-4°.

[4] *Kjœbenhavns Historie og Beskrivelse*, t. II, livr. 2, 116 p.; t. IV, livr. 3, 116 p., Copenh.

[5] *Kjœbenhavn, en illustreret Skildring*, livr. 4-8. Cop., 248 p.

[6] *Fra Bernstorfs Omegn før og nu*, avec dessin et carte. Copenhague, 46 pag.

[7] *Gravstenene i Roskilde Kjœbstad*. Copenh., 33 planch. lithog. et 140 pag. in-f°.

[8] *Bidrag til Slagelse Bys Historie*. Slagelse, 86 p.

[9] *Mindeblade om Nœsbyholm*. Cop., 61 p.

[10] *Randers Bager-Liglang af 1735*. Randers, 29 p.

[11] *Notitser om Sebberkloster og dets Ejere*. Aalborg, 42 p.

[12] *Sallinglands Kirker*, 1re division; Rœdding Herred, 54 p. et 32 planch. photolithog. in-f°. Cop.

[13] 1885, 4e année, 376 p. in-16. Cop.

[14] *Danmarks Adels Aarbog*, 1886, 3e ann. Cop., 440 p. in-12.

Digitized by Google

couvents de filles (institution de bienfaisance) des frères Petersen [1], par F.-F. Mœller, revue et publiée par P.-J. Schmidt. Citons aussi les tables des familles : *Eiler* [2], par H.-F. Eiler ; *Glahn* [3], par P.-J. Schmidt ; *Hertel* [4], par T. Hertel ; *Jessen* [5], par N.-C. T. Jessen ; *Ussing* [6], par T. Algreen-Ussing ; *Wolff* [7], par L.-J. Bœttiger ; et *les Descendants de Peder Malling* [8], par O.-M. Gjersing ; *de Christiern Nielsen* [9], bourgmestre de Varde vers 1500, par J. Vahl ; *les Notices sur la famille Secher (Sicher)* [10], par V.-A. Secher ; enfin *la Famille Marstrand* [11], par Tr. Marstrand. — Les biographies sont publiées soit dans des recueils ; *Notice des ecclésiastiques danois de 1869 à 1884* [12] par S. Elvius ; et les *Médecins danois vivants ou morts depuis le 1er janvier 1872* [13], par F. Smith et M. Bladt, avec la collaboration de S. Elvius; soit à part : *Vie d'Ansgarius* [14], l'apôtre du Nord, traduite par P.-A. Fenger, rééditée avec des notes par H. Olrik, avec préface de F. Nielsen ; *Jens Bang* [15], négociant à Aalborg, de 1605 à 1644, par D.-H. Wulff ; *Vitus J. Bering et les voyages d'exploration des Russes de 1725 à 1743* [16], par P. Lauridsen ; *Steen Andersen Bille et son fils le Chambellan Torben Bille* [17], par Marthe Bille ; *Ludvig Holberg* [18], par G. Brandes ; *Iver Huitfeldt* [19], par P.-F. Gjœdesen ; *Vie de l'évêque Otto Laub* [20], d'après sa correspondance recueillie et publiée par F.-L Mynster ; *Souvenir de 75 ans* [21], par J.-H. Lorek ; *le Naturaliste Peter-Vilhelm Lund* [22], notice biographique par sa fille H. Lund ; *Camillus Nyrop et la*

[1] *Stamtavle over de til Brødrene Petersens Jomfrukloster adkomstberettigede Familier*. Cop., 30 p.
[2] *Stamtavle over Familien Eiler*. Aarhuus, 10 p.
[3] *Slægten Glahn*. Cop., 44 p. in-4o.
[4] *Familien Hertels Stamtavle*. Odense, 22 p.
[5] *Meddelelser om Slægten Jessen*. Cop., 64 p. et 2 portr.
[6] *Stamtavle over Slægten Ussing*. Cop., 24 p.
[7] *Stamtavle over Slægten Wolff*. Cop., 16 p. in-4°.
[8] *Stamtavle over Efterkommerne af P. Malling*. Cop., 34 p.
[9] *Slægtebog over Afkommet af Chr.* Nielsen, 6e livr. Copenhague, 48 p.
[10] *Meddelelser over Slægten Secher*. Cop., 240 p. avec 17 fig.
[11] *Slægten Marstrand*. Cop., 153 p.
[12] *Danmarks Præstehistorie*, livr. 1-5. Cop., 336 p.
[13] *Den danske Lægestand. Biografiske Efterretninger*, 5e édit. Copenh., 378 p. in-8o.
[14] *Ansgars Levned*. Cop., 168 p.
[15] *J. Bang, Kjøbmand i Aalborg*, livr. 1-2. Aalborg, 64-96 p.
[16] *V. J. Bering og de russiske Opdagelsesreiser*. Cop., 224 p.
[17] *Geheimelegationsraad St. A. Bille*. Cop., 167 p
[18] Formant le n°9 des *Studentersamfundets Smaasrifter*. Cop., 30 p.
[19] Cop., 72 p. avec 1 portr., 1 carte et 1 grav.
[20] *Biskop Otto Laubs Levnet*, 1re période 1821-1854. Cop., 336 p.
[21] *Femoghalfjerdsindstyve Aar. Erindringer*. Cop., 258 p.
[22] *Naturforskeren P. V. Lund*. Cop., 124 p. et 2 grav.

Digitized by Google

fabrication d'instruments chirurgicaux en Danemark [1], par C. Nyrop ; *Notice sur Gotllob E.-G.-F., Baron Rosenkrantz* [2] ; *Gunde Rosenkrantz* [3], contribution à l'histoire du Danemark sous Frederik III, par C. Bruun ; *Autobiographie du Dr Otto Sperling* [4], trad. de l'original par S.-Birket Smith, qui a également donné une troisième édition augmentée des *Tristes souvenirs* [5] de Leonora-Christina Ulfeldt ; *Nicolaus Steno* [6], notice par A.-D. Jœrgensen ; *le Grand rôle d'Anders Sandæe Œrsted* dans le développement de la jurisprudence danoise et norvégienne [7], par C. Goos, J. Nellemann, H. Œllgaard ; *Souvenirs d'avant ma promotion comme lieutenant* [8], par A. Wilde. *Gisli Thorarensen* [9], par Jon Olafsson ; *Souvenir de Thorstein Eggertsson* [10].

Outre l'utile *Histoire illustrée de la littérature danoise* [11] par P. Hansen, qui a été continuée, il a paru plusieurs textes et ouvrages à consulter pour l'histoire des lettres, des sciences, des arts, du droit et des mœurs ; *Anciens chants islandais* [12], recueil formé par S. Grundtvig et Jon Sigurdson, enfin terminé après la mort des deux collecteurs et la disparition de la Société de littérature septentrionale qui l'avait commencé ; *Contes danois* [13], publiés par E.-T. Kristensen; *Dictionnaire de l'ancienne langue danoise* (1300-1700) [14], par O. Kalkar ; *Transcriptions de morceaux en dialecte du Vendelbo* [15], par O.-L. Grœnborg ; *Souvenirs à demi effacés* [16] tirés des registres judiciaires et des journaux, par C.-A. Thyregod; *Quatre livres de l'Imitation* [17] de Thomas à Kempis, traduction du xve siècle, publiée par F. Rœnning ; *l'Enseignement supérieur en Danemark, en Nor-*

[1] *C. Nyrop og det kirurgiske Instrumentmageri i Danmark.* Copenhague, 158 pag.
[2] Copenh., 56 pag.
[3] Copenh., 260 p.
[4] *Dr med. O. Sperlings Selvbiografi (1602-1673).* Cop., 280 p.
[5] *L. Chr Ulfeldts Jammersminde.* Cop., 372 p., 9 grav. et 1 facs.
[6] *Niels Steensen.* Cop., 236 p.
[7] *A.S. Œrsteds Betydning for den danske og norske Retsvidenskabs Udvikling.* 1re div. Cop., 242 p.
[8] *Erindringer fra fœr jeg blev Lœjtnant.* Cop., 176 p.
[9] En tête de ses *Ljodmæli* (poèmes). Reykjavik, in-8o.
[10] *Æfminning Thorsteins Eggertssonar.* Reykjavik, 28 p.
[11] *Illustreret dansk Literaturhistorie,* livr. 12-22. Cop., 528 p. avec port. et fac-sim.
[12] *Islenzk Fornkvædi,* 4e et dern. livr. (33e de *Nordiske Oldskrifter*). Cop., 126 p.
[13] *Danske Folkeæventyr,* 1re livr. Viborg. 128 p.
[14] *Ordbog til det ældste danske Sprog,* livr. 8-9. Cop., 228 p.
[15] *Optegnelser på Vendelbomål,* livr. 3. Copenh., 80 p. in-8o.
[16] *Mosgroede Minder,* 2e série, livr. 3-4. Cop., 64 p.
[17] *Fire Bœger om Kristi Efterfœlgelse.* Cop., 3 livr. 248 p. in-8o.

Digitized by Google

vège et en Suède [1], exposé historique comparatif, rédigé par J. Paludan sur la demande de la commission du Fonds Lætterstedt ; *l'Agitation pour la liberté de l'enseignement en 1852 et dans les années suivantes* [2], exposé historique par L. Frederiksen ; *Situation et affaires de l'Église* [3] par H. N. Clausen ; *la Société de vertu civique* [4] par H. Lund ; *Esquisses du temps de nos pères* [5] par J. Davidsen ; *la notoriété et la preuve dans l'ancienne procédure danoise* [6] par V.-A. Secher ; *Relations des patrons et des compagnons au temps des corporations* [7] par C. Nyrop, qui a aussi traité de *l'Orfèvrerie danoise* [8] ; *Second centenaire de la corporation des relieurs* [9] par L. Both ; *l'Astrologie et l'astronomie* au XVIe siècle [10] par E. Petersen, à propos de Tycho Brahe ; *Nouveaux éclaircissements sur les voyages des frères Zeno* [11], par E. Erslev ; *la Tapisserie de Bageux* [12], par Joh.-C.-H.-R. Steenstrup ; *Sceaux ecclésiastiques danois du moyen âge* [13], par H. Petersen ; enfin *Catalogue des manuscrits de la Société de littérature islandaise* [14], par Sigurd L. Jonasson et Finn Jonsson.

La Norvège n'a toujours pas de bibliographie annuelle de ses publications historiques, mais on y peut en partie suppléer par la *Bibliographie norvégienne* [15] générale que le bibliothécaire de l'université de Christiania, A. C. Drolsum, est officiellement chargé de publier depuis 1883, [16] et qui de la sorte fait suite à la *Bibliographie norvégienne* [17] décennale (1873-1882) de M. W. Feilberg. En fait de documents il faut citer d'abord : les *Registres d'État norvégiens* [18], dont

[1] *Det hœjere Skolevæsen i Danmark, Norge og Sverig*, Cop., 832 p.
[2] *Friskole-Bevægelsen i 1852*. Cop., 110 p.
[3] *Kirkelige Forhold og Anliggender*. Cop., 756 p.
[4] *Selskabet for Borgerdyd*. Cop., 192 p. avec 4 portr.
[5] *Fra vore Fœdres Tid. Skildringer og Skitser*, livr. 4-5. Cop., 118 p. avec illustr. de Gamborg.
[6] *Om Vitterlighed og Vidnesbyrd i den ældre danske Proces*. I, Cop. 250 p.
[7] *Om Forholdet mellem Mestere og Svende i Lavstiden*. Odense, 30 p.
[8] *Meddelelser om dansk Guldsmedekunst*. Cop., 192 p.
[9] *Om Bogbinderlavets 200 aarige Jubilæum*. Cop., 22 p.
[10] *Om Stjernetydning og Stjernekundskab*. Cop., 22 p.
[11] *Nye Oplysninger om Brædrene Zenis Reiser*. Copenh., 26 p. in-4° (Extr. du *Geografisk Tidsskrift*.)
[12] *Bayeux-Tapetet*. Cop., 48 p.
[13] *Danske gejstlige Sigiller fra Middelalderen*, livr. 5-6. Copenh., 24 p. et 20 pl. dessinées et lithogr. par Th. Bergh.
[14] *Skyrsla um hrandritasafn hins islenzka bokmentafélags*, t. II. Cop., 1885, IV-310 p. in-18.
[15] *Norsk Bogfortegnelse, 1885*. Christiania, 1886, II-89 p. in-8°.
[16] Extr. de *Universitets-Bibliothekets Aarbog for 1885*, sauf la table systématique qui a été ajoutée par J.-B. Halvorsen.
[17] *Norsk Bogfortegnelse*. Christ. 1885, 458 p.
[18] *Norske Rigsregistranter*, t. I, livr. 1, 1648-1649. Christ., 320 p. in-8°

Digitized by Google

Otto Gr. Lundh et O. A. Œverland poursuivent régulièrement la publication *in extenso* ou par extraits; *les Anciennes lois de la Norvége jusqu'en 1387* [1], et un *Discours contre les évêques au temps du roi Sverri* [2], édités par *Gust. Storm*; les *Comptes et terriers norvégiens du XVIe siècle* [3], édités par H.-J. Huitfeldt-Kaas; les *Livres de visite et annotations de voyage* (1574-1597) [4] de l'évêque Jens Nilssœn, édités par le Dr Yngvar Nielsen, qui continue ses *Matériaux pour l'histoire de Norvège en 1814* [5]. Ceux-ci accompagnent le *Périodique* [6], publié par la Société historique de Norvège. Les *Actes de la Société des sciences de Christiania* [7] renferment, entre autres mémoires historiques, ceux de A. Chr. Bang sur les fontaines consacrées aux saints en Norvège après la Réformation ; et de Gustave Storm sur une légende de saint Olaf conservé à Ribe. La Société pour la conservation des monuments norvégiens a publié, outre son *Compte rendu annuel* [8], la cinquième livraison de l'*Art et l'industrie dans l'ancienne Norvége* [9], par N. Nicolaysen, et un mémoire de celui-ci et d'autres sur l'*Église en charpente de Gol et le château royal de Bygdœ* [10]. Herman M. Schirmer a décrit l'*Église du Christ à Throndhjem* [11] et ajouté en appendice des documents et un mémoire inédit de P. A. Munch sur l'histoire de la construction de cet édifice. O. Rygh a donné les livraisons 2 et 3 de ses *Antiquités norvégiennes* [12] gravées sur bois par C.-F. Lindberg, avec explication en danois et en français, et J.-K. Qvigstad a dressé le *Catalogue de la collection d'objets lapons au musée de Tromsœ* [13].

[1] *Norges gamle Love*. Chr., in-4° XXVI-797 p. avec 19 pl. de fcssm.

[2] *En Tale mod Biskoperne*. Chr., XVIII-35 p. in-8°.

[3] *Norske Regnskaber og Jordebœger*, I, Christ., 328 p. in-8°.

[4] *Biskop J. Nilssœns Visitatsbœger og Reiseopteynelser*, livr. 3. Christ., p. 561-696, CCVIII p.

[5] *Bidrag til Norges Historie i 1814*, t. II, livr. 3. Christ., p. 257-374, conten. la fin des Commissaires des puissances alliées en Norvège en juin et juillet 1814, et Journal tenu par Jœrgen Aall pendant le premier Storthing extraord. (oct.-nov. 1814).

[6] *Historisk Tidsskrift*, t. V, livr. 1. Christ., 144 p. conten. les Troubles des Oplands au milieu du XVIIe siècle, par O. A. Œverland ; sur les noms de lieu de la Normandie par Johan Vibe ; sur l'exportation des bois de Norvège dans les anciens temps, par L. J. Vogt.

[7] *Forhandlinger i Videnskabs-Selskabet i Christiania*, in-8°.

[8] *Foreningen til norske Fortidsmindesmærkers Bevaring, Aarsberætning for 1884*. Christ. in-8°.

[9] *Kunst og Haandværk fra Norges Fortid*, livr. V, p. 13-16 avec pl. 24-31 in-f°.

[10] *Gols gamle Stavkirke og Hovestuen paa Bygdœ Kongsgaard*. Christiania, 24 p. in-4°.

[11] *Kristkirken i Nidaros*. Chr., 187 p. in-8° et 7 pl.

[12] *Norske Oldsager ordnede og forklarede*. Christ., 40-83 p. in-4°.

[13] *Katalog over Samlingen af lappiske Sager i Tromsœ Museum*. Tromsœ. 14 p. in-8° (danois et anglais).

Digitized by Google

Les histoires politiques et militaires ne sont pas nombreuses : *Histoire de Norvège après 1814* [1] par Yngvar Nielsen ; *Histoire illustrée de Norvège* [2], par O.-A. Œverland ; *la Saga de 1830 à 1852* [3], en dialecte norvégien, par St.-J.-S. Schjœtt ; *Histoire de la police de Christiania* [4] et coup d'œil sur les lois qui la concernent, par Paul Holmsen ; *la Défense de Bergen en 1807 à 1814* [5], par H.-J. Borstad. On peut rattacher à l'histoire de l'instruction : *le Dictionnaire des écrivains norvégiens, de 1811 à 1880* [6], par J.-B. Halvorsen, si soigné et conçu dans de si larges proportions que les tirages à part des articles *Bj. Bjœrnson* et *Daae* remplissent respectivement 67 et 27 p. ; *Dictionnaire de l'ancien norrain* [7], par Johan Fritzner, nouvelle édition augmentée ; *Dictionnaire lapon* expliqué en latin et en danois [8], avec grammaire, par J.-A. Friis ; *Matricules des étudiants septentrionaux aux universités étrangères* [9], par le Dr Ludvig Daae ; *Catalogue des étudiants de l'université de Norvège en 1813-1814* [10] (linguistique, sciences, minéralogie) par Kr. Koren ; *Rapport sur l'école des muets de Mme Rosing à Christiania* [11], de la fondation en 1881 à 1884 ; *la Bible en norrain au moyen âge* [12] par J. Belsheim ; *Chants et poèmes norwégien*, [13] en dialecte, recueillis par N.-R. Heyerdahl ; *Chansons des hauts plateaux, en dialecte du Gudbrandsdal septentrional* [14] par G.-I.-I. Sauerwein ; *Notice sur les dialectes du Hardanger et des Fœrœer* [15], par Ch. Vidsteen ; *Sur le dialecte de Voss* [16], par le même.

[1] *Norges Historie efter 1814*. Chr., in-8°, p. 145-240.
[2] *Illustreret Norges Historie*, livr. 3-15. Chr., in-8°, p. 97-627, pl. 1-6 avec 8 cartes.
[3] *Fraa 1830 til 1852. Eit Stykke av Heimsoga*. Chr., 216 p. in-8°.
[4] *Udsigt over Kristiania Politis Historie*. Chr., 70 p. in-4°. (Extr. des documents sur la ville de Christiana, en 1885, n° 14).
[5] *Bergens Forsvar*, livr. 1-3, Bergen, 240 p. in-8° avec 1 pl.
[6] *Norsk Forfatter-Lexicon*, livr, 9-11 (Bugge-Danchertsen). Chr., in-8°, t. I, p. 513-569, XIV p.; et II, p. 1-128.
[7] *Ordbog over det gamle norske Sprog*, livr. 5-7 (fara-gœtugardr). Chr., p. 38-672, in-8°.
[8] *Ordbog over det lappiske Sprog*, livr. 1-2. Christ., 1-320 p. in-8°.
[9] *Matrikler over nordiske Studerende ved fremmede Universiteter*. livr. 1. Christ., 1-150 in-8°.
[10] *Fortegnelse over Filologer, Realister og Mineraloger fra Norges Universitet*. Christ., XXVIII-160 p.
[11] *Fru Rosings Taleskole for Dœvstumme*. Christ , 55 p. in-8°.
[12] *Bibelen poa norsk-islandsk i Middelalderen*. Chr., 192 p. in-8o (Extr. de *Theologisk Tidsskrift for den evangelisk-lutherske Kirke i Norge*).
[13] *Norske Songar og Kvæde*. Ch., 126 p. in-8o.
[14] *Frie Viso ifraa vigguin sungje i Nordre-Gudbrandsdalsk dœlamaal*. Chr., XVI-159 p. in-8°.
[15] *Oplysninger om Bygdemaalene i Hardanger*. Bergen, 91 p.in-8°.
[16] *Oplysninger om Vossemaalet*. Bergen, 54 p. in-8°.

Digitized by Google

C'est l'histoire personnelle qui a été le plus cultivée : *Données biographiques sur 330 officiers généraux norvégiens de 1628 à 1685* [1], par C. J. Anker ; *les Familles nobles qui existent en Norvège,* [2] par Huitfeldt-Kaas ; *Matricule de l'ordre norvégien de saint Olaf* [3], de 1847 à 1885, par N.-R. Bull ; *Notice sur la famille Munthe* [4], par Hartvig Munthe ; Notices biographiques sur les peintres et sculpteurs contenues dans *A descriptive catalogue of the pictures and sculptures in the Norwegian national gallery* [5], Généalogies des familles : *Thorne* [6], par Martin Arnesen ; *Sverdrup* [7], par le même et J. Sverdrup ; *Bernhoft* [8], par Émilie Bernhoft ; *Riber et Galtung* [9], par M.-D. Hjeltnæs, etc.

E. Beauvois.

[1] *Biografiske Data om 330 norske... Generalspersoner.* Chr., 402 p. in-8° avec 64 portraits.
[2] *De nulevende Adelsslægter i Norge,* Chr., 16 p. in-8°.
[3] *Den K. norske St. Olafs Ordens Matrikul.* Chr., 56 p. in-4°.
[4] *Efterretinnger om Familjen Munthe,* n° 2. Chr., p. 197-423, in-8°.
[5] Christ., 143 p. in-8°.
[6] Chr., 32 p. in-8°.
[7] Chr., 32 p. in-8°.
[8] Chr., XIX-270-39 p. in-8°.
[9] Stavanger, 108 p. in-8°.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

La Société impériale des bibliophiles, à laquelle nous devons déjà la publication de tant de vieux textes russes, a enrichi leur série d'une édition splendide de la *Topographie chrétienne* [1], œuvre de Cosme Indicopleuste, navigateur de l'Inde. Cet ouvrage, justement célèbre et jadis fort goûté de nos ancêtres, est reproduit d'après un manuscrit slavon du seizième siècle appartenant aux archives du ministère des affaires étrangères à Moscou et contenant les *Vies des Saints* du mois d'août (23-31). Il en existait de plus anciens, du XIVe siècle ; mais on n'en connaît que quelques fragments. Le livre de Cosmas Indicopleuste a été assez étudié pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter. Monfaucon, qui en a donné en 1706 le texte grec avec une traduction latine en regard et des dessins, fait observer que les manuscrits de la Vaticane et de la Laurentienne, les plus beaux et les plus anciens de tous (ils sont du IXe et Xe siècles), ne s'accordent pas toujours entre eux et offrent des lacunes. Dans celui de la Vaticane manque le douzième et dernier livre tout entier ; et la fin de celui-ci manque dans le manuscrit de Florence. Le texte slavon permet de combler cette lacune ; il contient aussi plusieurs passages qui ne se trouvent point dans l'édition de Monfaucon, et présente d'autres divergences assez naturelles, du reste, puisque l'auteur a composé son ouvrage par parties et à des époques diverses, en modifiant la rédaction primitive pour répondre aux objections que sa théorie anti-ptoléméenne devait susciter. Sous ce rapport, la version slavonne offre un intérêt scientifique et mérite une étude sérieuse. L'illustration dont elle est ornée diffère également de celle de Monfaucon, reproduite dans la patrologie grecque de Migne [2]. Les sujets bibliques, tels que le déluge, la tour de Babel, le passage de la mer Rouge, la prise de Jéricho, le prophète Elie enlevé au ciel, les douze tribus, etc., etc., semblent être de provenance russe, ainsi que les

[1] Saint-Pétersbourg, 1886, in-fol. de 240 p., édit. faite d'après un calque lithographique avec de nombreux chromos.
[2] Migne, *Patrol. gr.*, t. LXXXVIII.

Digitized by Google

anges mettant en mouvement le système sidéral. Quant à la grande croix à trois branches transversales dont l'inférieure inclinée[1], elle l'est indubitablement, tout comme la mention de la *Russie*, naïvement ajoutée dans un endroit aux autres pays dont parle l'Indopleuste. La présente édition rivalise en magnificence avec le *Recueil de 1073*, *la Vie de saint Nicolas*, *l'Apocalypse* et autres chefs-d'œuvre typographiques dont la Société présidée par le prince Viazemski semble avoir le monopole et qui lui font le plus grand honneur.

— Le texte slavon de *Côsme Indopleuste*, avons-nous dit, fait partie du grand Ménologe du métropolitain Macaire, ce qui donne une idée de cet immense et précieux recueil, véritable encyclopédie de l'ancienne littérature russe. Il se compose de douze énormes volumes in-folio, correspondant à autant de mois de l'année. Outre les *Vies des Saints*, on y trouve une foule d'ouvrages n'ayant aucun rapport avec l'agiologie. La *Topographie chrétienne* en est un. Le dernier volume du mois de septembre donne un exemple plus frappant encore. A propos de saint Jean l'Évangéliste dont la fête tombe chez les Grec au 26 septembre, le collecteur a mis après les courtes notices des synaxaires et la vie apocryphe de l'apôtre, attribuée à Prochore, son disciple, tout son Évangile et l'Apocalypse accompagnés d'un commentaire perpétuel, ce qui occupe six cents colonnes de l'édition [2]. De même, au 3 octobre, nous lisons les écrits commentés de saint Denis l'Aréopagite (ils remplissent près de cinq cents colonnes), et au 18 octobre, l'évangile de saint Luc, également suivi d'un commentaire. On comprend l'intérêt qui s'attache à la grandiose entreprise de la commission archéographique et le service inappréciable qu'elle rend aux lettres en produisant au jour ces richesses demeurées trop longtemps cachées. Les deux mois (septembre et octobre), formant six volumes, sont depuis longtemps terminés et munis d'un ample indicateur des matières.

— L'archimandrite Léonide a publié la *Vie de Serge de Radonège*, fondateur et premier hégoumène du couvent de la Trinité, avec son panégyrique, écrits entre 1417 et 1418 par un de ses disciples, nommé Epiphane [3]. Bien que la même *Vie* a été déjà imprimée par la Commission archéographique (au 25e jour de septembre), elle offre beaucoup de variantes et en plusieurs endroits elle est considérablement plus complète. Toutes ces différences sont indiquées au bas des pages; le texte a été fourni par les manuscrits du couvent de la Trinité, du XVIe siècle, auquel appartient aussi celui du grand Ménologe de

[1] Voir la seconde peinture au commencement du livre.
[2] 1883, in-4° de 905 col.
[3] Pétersbourg, 1885, in-8° de XXVIII, 167 et 14 p.

Digitized by Google

Macaire, la rédaction originale d'Épiphane n'étant conservée qu'en copies. L'édition de Léonide fait partie de la série que la Société des vieux textes fait paraître sous le titre : *Monuments de littérature ancienne*.

— La même Société a complètement achevé deux autres ouvrages richement illustrés du même genre, la *Vie* de saint Théodore, évêque d'Édesse [1], et celle de Niphon, évêque de Constance dans l'île de Chypre [2]. Nous appelons l'attention des hagiographes occidentaux surtout sur la première, dont ils semblent ignorer l'existence ; au moins avons-nous vainement cherché le nom de Théodore d'Édesse dans les recueils hagiologiques les plus autorisés et les plus complets, y compris les *Acta Sanctorum*, tandis que dans les églises orientales sa *Vie* était très répandue, voire même illustrée, comme l'est la version slavonne dont il s'agit. L'auteur de cette *Vie*, nommé Basile, qui se dit neveu de Théodore d'Édesse, y fait connaître plusieurs autres saints personnages parmi lesquels le stylite Théodose, âgé de cent cinq ans, dont il passa quarante sur une colonne; Jean, son frère, qui menait une vie solitaire près de Bagdad; le calife de Bagdad, Moaviah, que Théodore, devenu évêque visita pour l'intéresser à son Église, guéri d'une maladie, converti et baptisé en lui prédisant une mort glorieuse. Moaviah fut en effet mis à mort par ses propres sujets pour avoir confessé publiquement sa foi. Se sentant près de la mort, Théodore voulut passer ses derniers jours à Jérusalem, près du tombeau de Notre Seigneur. Ses dépouilles ont été transportées de là au couvent de saint Sabas, où il avait été moine avant de devenir évêque. Sa fête se célèbre le 9 juillet, avec Moaviah et trois compagnons de son martyre. Ce prince ne peut être que Moaviah II, homme pieux et craignant Dieu, décédé en 683 ou 684, à l'âge de vingt ans, après un règne de quelques semaines ; d'autre part le biographe fait saint Théodore contemporain de l'empereur Michel et Théodora (842-857), et mentionne les *sept* conciles œcuméniques (le 7e eut lieu en 787). Il y a là une confusion évidente des époques et des personnes; on ne saurait donc ajouter foi au récit de Basile avant de l'avoir soumis à un examen critique.

La *Vie* de Niphon, évêque de Constance, offre moins de confusion et aussi moins d'intérêt historique; elle nous transporte dans un monde de merveilles, de visions, de luttes contre les esprits infernaux. Le saint vivait au temps de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, qui était présent à sa mort.

[1] *Ibid.*, 1879-1885, in-8° de 321 p., édit. illustrée de très nombreuses peintures.
[2] *Ibid.*, 1880-1885, in-8° de 320 p. également illustrée.

Digitized by Google

— Les hagiographes sauront grand gré à M. Vassilievski d'avoir mis au jour la Vie de *Mélèce le jeune* [1], écrite par deux auteurs grecs assez connus dans la littérature du moyen âge, Nicolas, évêque de Methon (aujourd'hui Modon, ville de la Morée), et Théodore Prodrome. Elle offre un curieux tableau de la vie religieuse au temps des Comnènes et contient sur l'histoire politique et sur l'état social de la Grèce proprement dite des données importantes. Les deux biographes écrivaient indépendamment l'un de l'autre, et presque en même temps (vers 1141). Leur récit paraît aujourd'hui pour la première fois sous sa forme primitive, c'est-à-dire en langue littéraire; car celui qu'on lit dans le *Nouveau paradis* d'Agapios [2] n'est qu'un résumé fait en grec moderne. Les deux textes grecs, munis d'une traduction russe en regard, sont précédées d'une introduction dans laquelle l'éminent byzantiniste résume à son tour la Vie de Mélèce (1035-1105), ses pèlerinages en Terre-Sainte, à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle, ses relations avec les Croisés, enfin sa vie de solitaire aux environs de Thèbes d'abord, puis sur le mont Mioupole où il fonda le monastère du même nom, appelé aussi Symbole. — Il s'attache surtout à faire ressortir les données relatives aux événements politiques, aux personnages dont il y est fait mention et qui ont laissé leur nom dans l'histoire.

— M. Vassilievski a trouvé ces deux documents dans un recueil grec de la bibliothèque synodale de Moscou (n° 160 d'après Matthæi ou n° 159 du nouveau catalogue) [3]. Il a fait dans le même manuscrit encore d'autres découvertes, qui réjouiront les hagiographes; notamment une *Vie* inédite de sainte Théodora de Thessalonique demeurée inconnue au Bollandistes eux-mêmes. Très étendue, et de beaucoup plus ancienne que l'éloge assez creux de la Sainte écrit au XIVe siècle par Cabasilas, elle contient de précieuses données historiques et topographiques. Née en 812, Théodora fut mariée très jeune, quitta l'île d'Egine, sa patrie, envahie par les Sarrasins, et vint à Thessalonique. Devenue veuve à l'âge de 25 ans, elle s'y fit religieuse et mourut octogénaire, dans la dixième année du règne de Léon et Alexandre sous le métropolitain Jean. Outre ce prélat, le biographe de sainte Théodora mentionne Antoine, archevêque de la même ville, resté jusqu'à présent aussi inconnu que Jean. Le même manuscrit contient l'éloge d'un saint Ptotius de Thessalonique, œuvre d'un ano-

[1] Édition de la Société de Palestine. Pétersbourg, 1886, fascicule 17e, in-8° de XL et 165 p.

[2] Edition de 1806.

[3] *Un des recueils grecs de la bibliothèque synodale de Moscou*. Pétersbourg, 1886, in-8° de 44 p.

Digitized by Google

nyme et la *Vie* de saint Théophane le chronographe, écrite par le patriarche de Constantinople, saint Méthode.

— A tant d'ouvrages consacrés à la mémoire des saints apôtres des Slaves, vient de s'ajouter un nouveau, dû à la plume de M. Malychevski, professeur à l'université de Kiev [1]. Il a pris pour base les deux vies détaillées de Cyrille et Méthode, dites pannoniennes, en s'aidant aussi d'autres sources et publications. Tout en retraçant la vie et les gestes de deux saints frères, il avait à tâche d'éclaircir les questions demeurées jusqu'à présent douteuses ou obscures. Le sort de l'Église morave après la mort de saint Méthode entre aussi dans le cadre de cette biographie, une des meilleures que nous ayons en langue russe.

La Commission archéographique a fait paraître des documents très importants sur l'affaire Chaklovity et ses complices [2]. Ils ont fourni à M. Bélov la matière d'une étude étendue sur toute cette époque troublée (fin du XVIIe siècle), lors de la régence de Sophie, sœur de Pierre-le-Grand [3]. Nous reviendrons sur ce travail dès qu'il paraîtra séparément.

— Une autre étude également intéressante, de Ch. Lubovitch, a été consacrée à Commendone, nonce du pape en Pologne. Elle sert de continuation à son ouvrage sur l'histoire de la Réforme en Pologne, sur les Calvinistes et les Antitrinitaires [4]. Commendone n'est pas resté longtemps auprès du Roi ; mais durant tout son séjour à sa cour il était l'âme du mouvement catholique, prenait l'initiative de toutes les mesures, dirigeait l'action du clergé. Il s'orienta bien vite dans les affaires du pays et sut tirer parti de toutes les occasions favorables. La mission difficile dont il avait été chargé, fut remplie par lui avec un succès inattendu. A partir de ce moment, la réaction catholique avança rapidement. Il quitta la Pologne en 1565, pour y revenir deux ans après, afin de reprendre l'œuvre commencée avec tant de bonheur et de savoir faire.

— La Société d'histoire russe a enrichi son Recueil de huit nouveaux volumes, parmi lesquels on remarquera surtout le 54e, contenant la correspondance du duc de Richelieu avec l'Empereur Alexandre Ier et quelques dignitaires influents de Russie. — Les autres volumes servent de complément ou de continuation aux précédents qui traitent de la même matière. Le 55e et le 56e contiennent les procès-verbaux du Conseil suprême et intime depuis sa fondation en 1726 ; le 57^e

[1] Kiev, 1886.
[2] Pétersbourg, 1884-1887, 3 vol. in-4°.
[3] *Journal du ministère de l'instruction publique*, 1887, janvier et février.
[4] Varsovie, 1883.

Digitized by Google

la suite de la correspondance politique de Catherine II ; le 58e, de nouvelles dépêches de Campredon ; le 53e et le 59e traitent des relations de Moscou avec l'Ordre teutonique et la Lithuanie. Le 60e vol. enfin donne la 1re liste des noms des Russes qui doivent entrer dans le Dictionnaire biographique.

— M Gatsiski, déjà avantageusement connu par ses travaux sur la statistique et comme éditeur de plusieurs recueils, vient de publier [1] la chronique de Nijni-Novgorod (Novgorod-inférieure), ville que la tradition fait remonter au commencement du treizième siècle. Parmi les chroniques locales elle occupe une place assez marquée, et il en existe plusieurs rédactions. Le célèbre Novikov en a déjà donné le texte dans son précieux recueil intitulé : *Ancienne bibliothèque* [2] ; ce texte est reproduit dans la nouvelle édition avec trois autres fournis par les manuscrits de la Commission archéographique, du métropolitain Macaire et de Kazan [3]. Les quatre rédactions sont imprimées sur autant de colonnes parallèles. Non content de cela, et afin de vulgariser davantage le récit du chroniqueur, M. Gatsiski y ajouta une traduction russe et la continuation de la chronique allant de 1687 à 1764, qu'il découvrit dans un manuscrit. L'édition est munie d'une solide préface et de notes pour la plupart topographiques.

— L'*Histoire de Livonie depuis les temps les plus anciens* [4], que publie M. Tchéchikhine, s'est accrue d'un nouveau volume comprenant l'intervalle de près de deux siècles (1242-1411). La conquête du territoire occupé par la Courlande actuelle, son partage entre les chevaliers teutoniques et les évêques, les luttes contre les ducs de Lithuanie et le triomphe de la religion catholique dans toute l'étendue du pays conquis ont signalé les premières cinquante années de cette période. La puissance de l'Ordre augmenta considérablement par la soumission de l'archevêque de Riga et l'accession de l'Esthonie danoise. Les démêlés des chevaliers avec les grands ducs de Lithuanie, Olgerd, Keystut, Jagellon et Vitovt, terminés par la bataille de Grunwalden (1410), dont les Lithuaniens, quoique victorieux, n'ont pas su profiter, remplissent le reste du volume.

— Un investigateur zélé des antiquités de Vitebsk, M. Sapounov, a fait une esquisse historique et illustrée de la Livonie polonaise [5], qui forme aujourd'hui trois districts du gouvernement de Vitebsk, à

[1] 1886. Nijni-Novgorod.
[2] Seconde édition de 1791, t. XVIII.
[3] L'Université de Kazan avait aussi éditée le sien dans ses Mémoires de 1863, tom. II.
[4] Riga, 1886.
[5] Vitebsk, 1886.

Digitized by Google

savoir ceux de Dunabourg, de Lucine et de Réjitsa. L'opuscule se lit avec intérêt.

— A propos du livre de M. Petrov, intitulé: *Histoire des familles nobles de Russie*, que nous avons signalé la dernière fois [1], M. Alexandre Barsoukov, historien de la famille des Chérémétev, a fait un *aperçu des sources et de la littérature de généalogie russe* [2]. Ce travail, lu à l'Académie des sciences et inséré d'abord dans ses *Mémoires* [3], est un examen critique de l'ouvrage de M. Petrov, qu'il rectifie et complète sur bien des points. Avant de l'aborder, M. Barsoukov jette un coup d'œil sur les sources, en apprécie la valeur, et en établit l'autorité. Ensuite il donne un aperçu de travaux qui ont été faits sur le même sujet, depuis le *Livre de degrés* (ou de générations) du du métropolitain Cyprien, jusqu'aux plus récentes publications. Cette double base posée, il passe à l'examen du livre. Comme les Romanov et à leur suite les Pojarski y occupent une place à part et en tête des autres familles, M. Barsoukov suit le même ordre; mais il refuse formellement aux Pojarski le rang exceptionnel que l'auteur de l'*Histoire des familles nobles* lui donne, en se basant uniquement sur ce qu'en 1613 la nation avait offert au prince Pojarski, comme au *sauveur* de la patrie, la couronne vacante qu'il refusa. — Les autres critiques portent sur chacune des quatre parties dont se compose l'ouvrage de M. Petrov, à savoir les familles princières descendant de Rurik et d'origine étrangère, celles qui ont obtenu leurs titres de la faveur des souverains ou qui n'en portent aucun, bien qu'elles appartiennent à la vieille noblesse du pays. Pour montrer que l'ouvrage en question a bien des données inexactes ou incomplètes, l'auteur cite, comme exemples, les notices relatives aux familles des Odoievski, Tcherkasski, Bestoujev et Narychkine, qui représentent les quatre catégories de la noblesse énumérées plus haut. Il s'étend particulièrement sur les Bestoujev-Rumine, et contrairement à M. Petrov qui les fait originaires d'un Novgorodien nommé Bestouje, il établit leur origine anglaise, en dressant à l'appui la table généalogique qui remonte à 1403, année où Gabriel Best, leur chef, avait quitté l'Angleterre et s'est fixé en Russie. Indépendamment de l'élément critique, la notice de M. Barsoukov contient beaucoup de détails généalogiques bons à noter, quoiqu'ils n'aient pas le même intérêt que les considérations préliminaires sur les sources et la littérature de cette branche subsidiaire d'histoire nationale, encore peu cultivée.

— M. Vesselovski, spécialement versé dans la littérature légen-

[1] *Revue des quest. histor. janvier 1887 p. 252.*
[2] Saint-Pétersbourg, 1887, in 8° de 96 p.
[3] *Mémoires de l'académie*, sect. d'histoire et de philol., t. LIV.

Digitized by Google

daire du moyen âge, a fait imprimer le premier volume de ses recherches sous le titre : *Histoire du roman*, Période gréco-byzantine [1]. Le texte est précédé d'une introduction dans laquelle le docte académicien pose la question : *Histoire ou théorie du roman ?* il se déclare pour la première partie de l'alternative, et développe les motifs qui lui font préférer l'*histoire* à la *théorie*. Le vulgaire trouvera peut-être qu'il y a dans le livre trop de grec; une traduction russe placée à côté aurait fait disparaître cet inconvénient.

— Nous devons à M. le comte Tolstoï, président de l'Académie, un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Écoles urbaines sous Catherine II* [2], et faisant suite au *Coup d'œil sur la situation scolaire en Russie au* XVIIIe *siècle jusqu'à 1782*. On ne lira pas sans intérêt le tableau qu'il y trace de l'état de l'instruction nationale depuis 1782, ou plutôt 1786, année où parut l'ukase ordonnant la fondation des écoles publiques. D'après l'auteur, l'ukase a été porté après une sérieuse étude préliminaire de la question; l'adoption du système autrichien en fut le fruit, mais il devait être modifié et adapté aux besoins du pays, contrairement à l'opinion de l'académicien Epinus qui ne fut pas écouté. Il résulta de cette demi-mesure un fiasco complet : le manque de maîtres et d'élèves, l'insouciance ou l'ignorance des gouverneurs de provinces chargés de la haute surveillance, la pénurie de ressources matérielles, l'absence de l'élément ecclésiastique, tout a contribué à l'insuccès. De nouvelles réformes devinrent nécessaires et ce sont elles qui assurèrent l'avenir des écoles.

— Sous ce titre : *Les Autodidactes ou Matériaux pour servir à l'histoire de l'instruction publique en Russie* [3], M. Remezov a réuni en un volume les biographies de cinq individus sortis du peuple et parvenus par leurs propres efforts à un degré d'instruction à peine accessible à la classe populaire. Voici les noms de ces autodidactes : Possochkov, penseur et écrivain; Koulibine, mécanicien; Stoupine, iconographe ; Slepouchkine, poète; Semenov, astronome. Le récit de leur vie est simple, impartial et se lit aisément. L'auteur rend justice à leurs talents et à leur persévérante énergie, tout en reconnaissant des lacunes dans leur savoir et une certaine étroitesse de vues [4].

— En fait de biographie, on vient d'entreprendre une publication d'ensemble : il s'agit d'un Dictionnaire critique et biographique de tous les écrivains et savants russes depuis les origines de la civilisation jusqu'à nos jours. Le rédacteur en est M. Venguerov. Plu-

[1] Pétersbourg, 1886, in-8° de 600 p.
[2] Pétersbourg, 1886, *Mémoires de l'académie*, t. LIV, et séparément.
[3] *Ibidem*, 1886.
[4] Moscou, 1886.

Digitized by Google

sieurs livraisons ont déjà vu le jour; elles seront au nombre de 120. On dirait que l'éditeur veut faire concurrence au travail analogue de la société d'histoire russe.

— M. Vassiltchikov a fait paraitre le 4e volume de son bel ouvrage : *Famille des Kazoumovski* [1].

— Parmi les écrits de feu Aksakov, dont la plupart traitent des questions du jour ou se composent des articles de journal improvisés plutôt que soigneusement élaborés, il en est un qui fait exception. C'est la biographie de Tutchev (1803-1873), écrite bientôt après la mort de ce poète-diplomate et nouvellement rééditée comme pour servir de commentaire à ses œuvres poétiques et politiques [2]. Le sujet était tout à fait du goût du célèbre publiciste; aussi l'a-t-il traité avec entrain et amour; peut-être s'est-il parfois laissé entraîner trop loin, lorsque par exemple il fait de Tutchev, esprit cosmopolite et poète avant tout, un ardent slavophile, presque le chantre de la cause slave. Profitant de l'occasion, Aksakov s'étend sur son thème favori, expose les principes et les espérances des slavophiles, en un mot fait sa profession de foi. Les événements du monde slave, comme tout autre accident, trouvaient de l'écho dans l'âme éminemment poétique de Tutchev, véritable harpe d'Éole, à laquelle, selon la fable, le moindre zéphir arrachait des sons. Quant à son article sur *la question romaine et la papauté*, publiée jadis dans la plus répandue des revues parisiennes [3], les circonstances au milieu desquelles il a été composé en expliquent l'origine et la portée mieux que ne le fait son biographe. A part cela, Aksakov donne une appréciation très juste de l'écrivain, de sa poésie ; il admire l'élévation de ses pensées, les beautés de son langage élégant et imagé, et lui assigne une place marquante parmi les poètes groupés autour de Pouchkine, son ami et presque son égal d'âge.

— L'impression des œuvres complètes du prince Viazemski semble toucher à la fin. Le dixième volume, publié il y a quelques temps [4], contient la suite et la fin des *cahiers de notes* (1853-1878). A côté de détails insignifiants, on y lit des choses importantes, des considérations élevées, des lettres adressées aux grands personnages, aux têtes couronnées, etc. Dans ce pêle-mêle reflétant si bien la réalité, les matières n'ont d'autre lien que celui du temps successif; on peut néanmoins y suivre le travail intellectuel de l'auteur qui a continué son œuvre jusqu'à sa mort. Le futur biographe trouvera

[1] Saint-Pétersbourg, 1887.
[2] Saint-Pétersbourg, 1886, in-8° de 584 p.
[3] *Revue des Deux Mondes*, 1845.
[4] 1886, in-8° de 316 et 82 p. avec portrait de l'auteur.

Digitized by Google

dans ces *cahiers* de précieux matériaux pour la caractéristique de l'écrivain et le meilleur commentaire de ses œuvres.

L'avant-dernière note concerne les lettres de l'impératrice Élisabeth, épouse d'Alexandre I, à la grande duchesse de Bade, sa mère. Ces lettres, encore inédites, doivent exister quelque part. Le prince Viazemski les a eues entre les mains, mais trop peu de temps pour pouvoir en parler. Le volume finit par le roman de Benjamin Constant, intitulé *Adolphe*. La traduction est dédiée à Pouchkine et porte la date de 1829.

— Une récente excursion de M. Kondakov aux bords du Bosphore a eu pour résultat l'excellent travail intitulé : *Églises byzantines et monuments de Constantinople* [1]. C'est une description savante des monuments chrétiens conservés soit dans l'intérieur de la ville, soit le long de la Corne d'or et du littoral de la Propontide, et considérée au triple point de vue historique, topographique et artistique. Sous la plume d'un connaisseur comme l'est M. Kondakov, les objets, bien qu'il les décrive après tant d'autres, offrent un véritable intérêt. Dernièrement encore, la Commission archéologique lui a confié la description des antiquités russes qu'on conserve à l'Ermitage et dont elle se propose de faire une édition de luxe. Son ouvrage sur l'*art byzantin*, d'après les miniatures grecques, a été traduit en français, et il le méritait bien.

— La librairie Souvorine a fait paraître le premier volume de l'*Encyclopédie artistique* [2], rédigée par M. Boulgakov. Un pareil ouvrage d'ensemble manquait jusqu'à présent, et cette lacune était d'autant plus sensible que les arts obtiennent auprès du public russe des faveurs tous les jours croissantes. Les éditions illustrées deviennent à la mode; l'art national est remis en honneur et sérieusement étudié. La littérature abonde en monographies plus ou moins considérables, où tel ou tel détail est mis en plein jour; elle possède même de grands ouvrages faits avec un véritable luxe d'érudition et illustrés avec splendeur. C'est précisément ce qui rendait nécessaire de réunir tous ces éléments dispersés de tous côtés, de les systématiser, de leur donner un corps. Le dictionnaire illustré des arts et des métiers que publie M. Boulgakov répond à ce besoin. Les spécialistes y trouveront sans doute des imperfections, des lacunes, des inexactitudes ; l'ouvrage n'en n'est pas moins fort utile, voire indispensable à quiconque veut avoir des notions sur les objets d'art. Il y a là, d'ailleurs, des omissions volontaires; les indications bibliogra-

[1] Odessa, 1886, in-4° avec planches.

[2] Saint-Pétersbourg, 1886, 1er vol. (A.l.) in-8° de VIII et 402 p., orné de 535 planches.

Digitized by Google

phiques, par exemple, manquent dans le premier volume, parce qu'elles seront placées à la fin de l'ouvrage. Désormais la terminologie à la fois si variée et si spéciale que possèdent les arts et les métiers, et qui constitue un langage à part, ne formera plus d'obstacle. L'*Encyclopédie artistique* contiendra tout un glossaire de termes techniques, et en facilitera l'intelligence par un texte explicatif et souvent illustré. Certains articles sont d'une étendue relativement assez considérable. Quant à l'illustration, elle est en général très satisfaisante, faite avec autant de goût que d'intelligence. Les trois volumes n'auront pas moins de seize cents planches.

J. MARTINOV.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

Pour combler la lacune existant entre le dernier *Courrier italien* et celui d'aujourd'hui, il me faudrait beaucoup plus de place qu'il ne m'est permis d'en prendre ici. Je devrai donc, pour cette fois, me borner au strict nécessaire et ne faire connaître aux lecteurs de la *Revue* que les ouvrages les plus importants, parus pendant ce laps de temps considérable.

Le professeur Arthur Galanti a eu la louable pensée d'étudier les *Allemands sur le versant méridional des Alpes* [1]. L'œuvre, à vrai dire, n'est pas parfaite de tous points, mais dans l'ensemble, elle me paraît constituer un service utile rendu aux amis de l'histoire, de l'ethnographie, et même, si l'on veut, aux intérêts politiques de certaines régions de l'Italie, où les Allemands veulent voir une population mélangée d'Allemands et d'Italiens, et même d'Allemands abâtardis et devenus Italiens, sans admettre nullement qu'elle ait naturellement et dès l'origine pu être italienne. Il y a trois régions où l'on peut étudier ce phénomène ethnographique. Ce sont, dans le Piémont, la petite vallée de Formazza, et dans celle du Toce; au dessus d'Ornavasso, du Simplon, de Ruden, et de Grerssoney, et au milieu des communes italiennes, celle de Rimella, qui conservent un dialecte germanique. Il faut remarquer pourtant que pour beaucoup de localités il ne reste de ces origines que des vestiges et des réminiscences. Dans le Trentin, dans les vallées de la rive gauche de l'Adige, il ne se prononce pas une syllabe qui ne soit italienne; mais il n'en est pas de même sur la rive gauche. Dans la haute vallée de Fersina (vallée *dei mocheni*) et sur le haut plateau de Lavarone, à Luserna, à San Sebastiano, dans et la Folgheria, on parle un dialecte allemand très pur et très voisin de celui des *Sette Comuni* vicentines et des *Tredici Comuni* véronaises, où autrefois le dialecte et les usages d'origine germanique avaient une vitalité et un caractère bien

[1] Arturo Galanti : *I Tedeschi nel versante meridionale delle Alpi*. Opera premiata dal Ministero della Publica Istruzione. Roma, Tipografia della R. Accademia dei Lincei, 1885, in-8° de 252 p.

Digitized by Google

plus accusé qu'aujourd'hui. En revanche, à mi-chemin entre l'Adige et la Brenta, dans le pays que traversent les contreforts méridionaux des Alpes et les collines qui les relient à la plaine, abondent encore les souvenirs d'éléments germaniques, aujourd'hui disparus, qui ont été éliminés, modifiés, absorbés par l'élément latin. A l'Est, c'est-à-dire dans le Frioul, on parle allemand dans les communes de Sappada, Sauris et Timani; mais on y trouve fréquemment des dénominations de villes et de châteaux dans les deux langues qui attestent pour le passé une extension plus grande de la race allemande.

Telles sont les conclusions auxquelles l'auteur est amené, quelle que soit aujourd'hui la vigueur des rejetons allemands en Italie et quelle qu'elle ait été dans le passé. Mais on voit déjà quelles objections elles soulèvent, et le défaut qu'il y a lieu de signaler dans son livre : la connaissance incomplète et insuffisamment exacte des pays dont il s'occupe, et surtout du Trentin. Il semble qu'un travail semblable, pour être aussi parfait que possible, réclamait non seulement une enquête historique, qu'il a faite, mais aussi une connaissance pratique du pays, que des excursions préliminaires fréquemment répétées auraient seules pu lui donner. Faute de cette préparation, M. Galanti, forcé de se fier aux ouvrages allemands, si abondants sur cette question, manque tantôt de précision et de clarté, tantôt même d'exactitude dans ses descriptions topographiques. Ainsi, quand il nous dit qu'il y a « au nord de la vallée du Noce quatre communes allemandes du nom de *Nousberga*, » il ne sait pas que Nosberg est précisément la dénomination allemande de la vallée du Noce, toute italienne, comme ce dernier nom; et on éprouve une impression fâcheuse à le voir désigner par des noms allemands des localités et des pays franchement italiens, et mettre entre parenthèse le vrai nom, quand il devrait faire tout le contraire. Une connaissance, même modeste, de l'historiographie tridentine ne lui aurait jamais permis d'affirmer que des communes comme Nave, Lavis, Fredo, San Michele, etc., ont été allemandes; tout au plus la population germanique y a-t-elle été représentée à un certain degré; toujours une confiance aveugle dans ces écrivains allemands nous paraît exagérer la diffusion que l'auteur attribue aux populations germaniques sur les derniers rameaux montagneux qui s'étendent entre le lac de Garde et la Brenta.

Mais, comme je l'ai dit, il se proposait surtout de rechercher quand et comment se sont formés ces trois groupes précités de population germanique : pour y arriver, il a soumis à la critique tous les récits des historiens et des chroniqueurs, depuis les plus anciens jusqu'aux plus récents, qui ont signalé des établissements de populations germaniques dans les Alpes. Il ne pouvait faire autrement. En effet tous

Digitized by Google

les écrivains locaux, qui ont jusqu'ici touché à cette question, s'en sont rapportés sans critique aux récits des chroniqueurs. M. Galanti est beaucoup plus rigoureux dans sa manière de juger ces récits et d'apprécier la valeur des documents, et s'il n'arrive pas à prouver absolument qu'il faut faire remonter au VIe siècle les premiers établissements germaniques dans les Alpes italiennes, il n'en a pas moins réussi, grâce à sa méthode historique sévère, à nous donner la série chronologique des couches de populations allemandes qui se sont superposées dans la région vénitienne et dans les Alpes qui l'entourent.

Pourtant, malgré la valeur de ce travail, il ne mettra pas fin aux discussions sur les origines, le développement et l'amoindrissement de ces groupes germaniques isolés sur le versant italien des Alpes. Mais nous sommes heureux d'en reconnaître la haute valeur, le soin mis par l'auteur à étudier la plus capricieuse, pour ainsi dire, et la plus embrouillée des littératures, la sagacité dont il fait preuve en mainte circonstance, n'était sa facilité un peu trop grande à admettre les hypothèses et à leur prêter trop facilement les apparences de la réalité. De toute façon, son livre est la première tentative sérieuse faite par un Italien dans le champ de l'histoire de l'Italie. Nous croyons, il est vrai, que l'on ne peut encore demander des résultats définitifs à un travail d'ensemble; il faudrait, pour le mener à bonne fin, que des études locales l'eussent rendu possible. Le professeur Cipolla, dans son mémoire sur les *Tredici Comuni*, a montré la meilleure route à suivre. Que l'on nous en donne de pareils sur la Folgheria, sur Lavarone, sur les Sette Comuni, sur le haut Frioul et les vallées allemandes du Piémont; que l'on publie tous les documents; que l'on étudie les noms locaux à apparence germanique, conservés dans des régions où le germanisme n'a laissé aujourd'hui qu'un lointain et pâle souvenir traditionnel; qu'on tienne compte des dates, de l'archéologie, qui seule est en état de distinguer les caractères des civilisations barbares postérieures à la chute de l'Empire. Tout cela fournira de nouveaux et précieux éléments d'information. Mais en attendant, les théories formulées par M. Galanti restent et resteront toujours hypothétiques, pour la période antérieure au XIIe et au XIIIe siècle, avec lesquels apparaissent des documents explicites. Même au point de vue philologique, on a le droit de se demander comment des populations gothiques, lombardes et allemandes ont pu conserver leur dialecte et suivre dans leurs évolutions les grandes familles dont elles s'étaient détachées, environnées comme elles l'étaient de populations italo-latines. Je crois même qu'étant données les doctrines du professeur Galanti, elles auraient dû trouver dans les monuments archéologiques une confirmation éclatante. On connait

Digitized by Google

les armes, les bronzes, les ornements propres aux races barbares du ve au IXe siècle, eh bien, pas un seul objet de cette sorte n'a été trouvé sur les montagnes du Trentin, du Véronais et du Vicentin, où l'auteur a étudié de prétendus restes de populations allemandes.

— Le nom de D. Luigi Tosti, le religieux bénédictin du Mont-Cassin, est trop connu des amis des études historiques, pour qu'il me soit nécessaire de le présenter au lecteur avant de parler de son livre sur la *Comtesse Mathilde et les pontifes romains* [1]. Parue pour la première fois en 1859, cette étude est aujourd'hui précédée d'un nouvel avertissement de l'illustre auteur ; elle forme un beau volume d'environ 400 pages. Elle contient la vie de la comtesse Mathilde, et non seulement l'histoire du pontificat de Grégoire VII, mais aussi celle de ses prédécesseurs immédiats et celle de ses successeurs jusqu'à la mort de la pieuse comtesse. On y voit la part prise par elle aux œuvres de la guerre et de la paix, la sollicitude d'Hildebrand pour la défense de ses États, boulevard de l'Église, et pour préparer à cette défense l'âme de cette princesse, toujours victorieuse, qui s'y dévoua en effet pendant tout le cours de sa longue vie sans peur et sans hésitation.

La figure gigantesque d'Hildebrand, la terreur des simoniaques et des usurpateurs, le champion des futures libertés communales, domine l'œuvre tout entière. A sa théocratie, « qui emprisonnait peuples et princes dans le cercle du droit divin, pour mieux exercer le magistère de l'universelle justice, » devait succéder la conscience publique. Celle-ci « n'a pas la foudre en main pour châtier les récalcitrants, mais sa voix est si puissante que quand elle tonne contre l'injustice la raison est toujours victorieuse de la force. Toujours vigilante, infaillible dans ses jugements, redoutable dans ses châtiments, elle soumet tout à ses décisions, à ses condamnations ; ses sentences sont sans appel, parce que Dieu lui-même est au fond de la conscience. L'introduction dans la conscience publique de l'idée de Dieu, juge du juste et de l'injuste dans les rapports sociaux, tel fut le résultat de la théocratie de Grégoire VII. » C'est par là que la société européenne se distingue des autres, dans lesquelles le droit public ne s'incline pas devant le Christ rédempteur. Rien n'a pu effacer ce qu'une pareille doctrine a produit en faisant de l'enseignement du Christ le criterium sacré de la morale sociale. Les sophistes qui le rejettent ne pourront jamais le bannir du sanctuaire des consciences : ils le nient, mais ils le sentent. La création mystérieuse de cette conscience pratique a été l'épopée de la société moderne. Mathilde, l'héroïne de

[1] *La contessa Matilde e i romani pontefici.* Roma, tip. della Camera dei Deputati, 1886, in-8°.

Digitized by Google

Sorbara, « la sœur de charité du pontificat romain, » qui entre dans les projets d'Hildebrand, qui participe aux fatigues et à la gloire de cette grande épopée est la « *donna* de l'histoire. » Par cette courte citation, on peut voir que, dans cette nouvelle édition corrigée de sa *Comtesse Mathilde*, l'auteur n'a pas tant visé à satisfaire les érudits par la production de nouveaux documents, qu'à bien déterminer la mission historique de la *donna* dans la seconde moitié du XIe siècle, et aussi celle du pape, agent principal de la rédemption des peuples et représentant du souverain Juge contre toute tyrannie injuste. Mais ni cette mystique conception de la *donna*, ni son respect constant pour le souverain pontificat n'enlèvent à l'illustre religieux du Mont-Cassin l'indépendance de son jugement et encore moins ses sentiments d'Italien, qui respirent dans tout son récit, toujours élevé, parfois trop empreint de l'affectation du style moderne.

— Le professeur Antonio Favaro vient de publier un intéressant volume de documents inédits pour l'histoire des manuscrits de Galilée[1]. La première page de cette publication nous en fait connaître les motifs : « S'il a pu paraître suffisant, quand il s'agissait de certains hommes, de faire connaître les travaux qui ont contribué principalement et à leur renommée et au progrès de la science, il n'en est plus de même aujourd'hui. La critique moderne, puisant à des sources sinon plus pures, je n'oserais l'affirmer, au moins plus originales, ne se paie plus d'une connaissance superficielle des choses ; elle veut pénétrer jusqu'aux moindres détails qui touchent non seulement à l'écrivain, mais encore à l'homme ; elle veut le suivre non seulement dans toutes les manifestations de sa pensée scientifique, mais encore dans sa vie privée; elle veut fouiller sa correspondance pour y découvrir les influences qu'a pu subir et le savant et le particulier ; elle veut enfin reconstituer autant que possible le milieu dans lequel il a vécu et dans lequel s'est exercée son activité. » Le respect, la gratitude et l'affection témoignés à Galilée par le dernier venu de ses disciples, sont allés au devant des exigences de la critique moderne : nous sommes redevables à M. Vincenzo Viviani plus qu'à personne des documents si nombreux qui permettent aujourd'hui d'étudier la vie, les œuvres et le temps du grand astronome florentin. Le présent travail de M. Favaro a pour but de raconter et d'expliquer plus complètement qu'on l'ait jamais fait les vicissitudes traversées par ces précieux documents, aujourd'hui compris dans la richissime collection de la Bibliothèque nationale de Florence, connue sous le nom de

[1] ANTONIO FAVARO : *Documenti inediti per la storia dei manoscritti Galileiani nella Biblioteca Nazionale di Firenze*. Roma, Tipogr. delle Scienze matematiche e fisiche, 1886, in-8° de 192 p.

Digitized by Google

Manoscritti Galileiani. Cette idée a donné naissance à un volume riche de détails et inspiré de la plus saine doctrine. A peine est-il possible d'en donner un aperçu, tant il renferme de renseignements divers ; plus difficile encore d'y rien ajouter ou d'y signaler une lacune, s'il en existe, et cela pour plusieurs raisons : il faudrait d'abord avoir les documents sous les yeux et y consacrer presque autant de temps que l'auteur lui-même, et enfin, point capital, posséder sur le compte de Galilée l'immense érudition dont le professeur Favaro a le droit d'être fier. Je me bornerai donc à ce que j'ai dit, et je n'exprimerai qu'un souhait, rendu plus vif encore par la lecture de ce travail, celui de voir paraître enfin une édition vraiment complète des œuvres de Galilée.

— Il me faut encore parler d'un patient et intéressant ouvrage, celui de l'éminent professeur sicilien, Tito La Mantia, sur *l'Histoire de la législation italienne* [1]. La contexture en est simple. Après l'introduction générale (92 p. en tout), dans laquelle l'auteur ne fait nécessairement qu'esquisser à grands traits les vicissitudes de la législation depuis la chute de l'empire d'Occident (en 476), jusqu'à la résurrection des communes, passant en revue les lois de Justinien, des Lombards, de la féodalité, le droit canonique, le droit coutumier et arrivant ainsi jusqu'au code Napoléon et au code italien de 1866, il étudie les constitutions de la ville de Rome et des principales villes soumises aux papes, et les lois, tant civiles que pénales, auxquelles elles furent soumises jusqu'à l'invasion sacrilège d'une armée piémontaise commandée par un roi savoyard. Trois appendices complètent ce volume : le premier est un aperçu sur les huit universités dans lesquelles fleurirent les études littéraires et scientifiques ; le second énumère les œuvres juridiques écrites depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours ; le troisième consiste en un essai assez court sur la République de Saint-Marin. Un bref avertissement placé en tête de ce volume annonce qu'après Rome et l'État romain qui en font l'objet, les autres parties de l'Italie, Naples, la Sicile, la Toscane, Modène, Parme, le Piémont, Gênes, la Sardaigne, la Lombardie et Venise auront leur tour. Un appendice sera même consacré aux régions non comprises dans ce nouveau royaume, c'est-à-dire à Saint-Marin, à Malte, à la Corse, à Trente, à Trieste, en un mot aux pays désignés aujourd'hui sous le nom *d'irredenti*. Résumer le contenu de ce volume est presque impossible. L'abondance des faits et des dispositions législatives qui se succèdent suivant leur ordre chronologique supprime les divisions naturelles établies par la synthèse juridique, dont la loi écrite n'est que l'expres-

[1] TITO LA MANTIA : *Storia della legislazione italiana*. I. *Roma e lo stato romano*. Torino, fratelli Bocca, 1884, in-8°.

Digitized by Google

sion. L'auteur, au lieu de s'en rapporter aux conditions sociales qui se reflètent dans le droit positif et de chercher au plus profond de la vie du peuple la raison de la loi, a préféré la forme plus simple du récit, et s'est borné en somme à l'extérieur de son important sujet. L'étude des lois municipales en Italie est bien aujourd'hui loin d'être achevée; il subsiste encore bien des doutes, bien des difficultés. Mais puisque la commune est l'anneau qui relie la civilisation romaine avec celle du *rinatiomento*, dont notre âge n'est que l'héritier naturel, on ne saurait attacher trop d'importance à tout ouvrage qui lui est consacré. Il est inutile de dire que l'auteur, fidèle à son système, énumère les éléments de l'organisstion administrative et judiciaire adoptée par les papes; et les lois civiles et criminelles destinées à compléter le droit de Justinien et le droit canonique au XVIIe et au XVIIIe siècles, les décrets qui se sont succédé depuis la révolution de 1789, ceux de l'Empire napoléonien, de la Restauration de 1815, des révolutions de 1831, de 1848, de 1859 jusqu'à la loi illusoire, dite des *Garanties*, du 13 mai 1871 ; elle termine cette partie d'une œuvre que nous souhaitons voir bientôt menée à bonne fin.

— L'espace me manque pour faire autre chose qu'une simple allusion à plusieurs ouvrages parus dans les derniers mois de 1886. M. Gozzadini est l'auteur d'une étude historique importante intitulée : *De quelques événements survenus à Bologne et dans l'Émilie de 1506 à 1511, et des cardinaux légats A. Ferrario et J. Alladossi* [1]. Les dates introduites par l'auteur dans le titre de son savant travail nous donnent du premier coup une idée des événements qui en font l'objet. Par les nouvelles sources auxquelles il a puisé, par les documents inédits destinés à confirmer son récit, il met les faits sous un nouveau jour, soit qu'il élargisse le champ de nos renseignements, soit qu'il nous en permette une appréciation plus exacte. A ces mérites intrinsèques, il faut joindre celui de la forme ; la propriété et la couleur des expressions y donnent au style une clarté et une limpidité qui en rendent la lecture à la fois intéressante et facile. Parmi les sources nouvelles auxquelles a puisé l'auteur, il faut citer notamment la *Chronique de Nicolo Scandinavi*, qui va jusqu'à l'année 1521. Les documents qui forment l'appendice consistent dans la correspondance des onze *Consiglieri* substitués par Jules II aux seize *Riformatori della Liberta* avec leur ambassadeur en résidence à Rome. Les deux personnages mentionnés dans le titre de l'ouvrage sont ce qu'indique leur qualification; ils se sont succédé dans la légation de Bologne sous le pontificat

[1] GOZZADINI : *Di alcuni avvenimenti in Bologna e nell' Emilia del 1506 al 1511, e dei cardinali legati A. Ferrario e J. Alladossi.* Bologna, Fava et Garagnani, 1886, in-8°.

Digitized by Google

de Jules II. Un défaut à signaler pourtant dans l'ouvrage, c'est un certain esprit d'hostilité dont l'auteur est animé contre ce grand pape.

— Nous avons sous les yeux une édition du *Journal bolonais de Gaspard Nardi* [1]. Le Bolonais Nardi est parvenu jusqu'à nous avec une grande réputation d'architecte. Ce travail lui enlève l'honneur qu'on lui attribuait d'avoir donné le plan du célèbre palais Bentivoglio, détruit par la fureur populaire en 1504, d'avoir construit le portique de Saint-Jacques et le merveilleux palais de Bevilacqua. Ses éditeurs, armés du *Journal* écrit par Nardi lui-même, démontrent que, simple maître maçon, il n'a pu construire les chefs-d'œuvre qu'on lui attribue, et que ceux qui sont de lui, c'est-à-dire les voûtes de Sainte-Cécile et la petite église de Ronzano, ne sont pas de nature à lui valoir le titre de grand architecte. Mais si la critique artistique abaisse l'architecte, la critique historique l'exalte, et la présente publication est faite plutôt pour grandir que pour diminuer sa réputation. Ce livre ajoute d'ailleurs à l'histoire des Bentivoglio et des monuments de Bologne des détails peu connus, sinon tout à fait ignorés, et l'on peut louer sans restriction les éditeurs et des rectifications apportées par eux à la biographie de Nardi, et des renseignements historiques et artistiques qu'ils ont su tirer de son *Journal*.

— Le savant et catholique patricien de Palerme, M. le marquis Vincenzo Mortillaro, vient de publier un beau livre intitulé : *Événements contemporains* [2]. Ce livre n'est que la continuation de quelques autres, dont le dernier a pour titre : *Renseignements sur notre temps*. Dans ses *Événements contemporains* comme dans ses précédents écrits, l'auteur ne fait que raconter jour par jour les faits actuels; il en accompagne pourtant le récit d'observations et de notes très précieuses et toujours dignes de sa noble intelligence. On ne peut pas dire, à proprement parler, que son œuvre soit une chronique contemporaine; mais c'est une étude consciencieuse, impartiale et profonde des événements qui se déroulent aujourd'hui dans le monde. Catholique sincère, M. le marquis Mortillaro ne tient pas un langage qui puisse plaire aux révolutionnaires, et ses jugements ne seront pas ceux des adorateurs du succès; ils plairont sans doute à tous ceux qui, comme lui, ont en horreur la tyrannie d'une oligarchie sectaire qui dispose aujourd'hui des destinées de la société. L. Previti.

[1] *Diario bolonese di Gaspare Nardi.* Fait partie de la collection publiée par M. Zambrini: *Scelta di curiosità litterarie inedite o rare dal secolo XIII al XVII.*

[2] Vincenzo Mortillaro : *Avvenimenti sincroni.* Palermo, Ufficio tipografico diretto da B. Gaudiano, 1886, in-8°.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Marius Sepet, dont le nom est cher aux lecteurs de la *Revue*, puisqu'il a rédigé longtemps cette *Chronique* où nous le remplaçons momentanément, a écrit dans le journal le *Monde* ces quelques lignes que nous nous approprions avec joie, car si M. Léon Gautier a eu des attaches avec le *Monde*, personne n'a oublié qu'il a inauguré ici-même la *Chronique* et donné à la *Revue des questions historiques* d'importants travaux.

« Notre éminent ami Léon Gautier a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

« Il est naturel que le *Monde* témoigne au sujet de cette élection une joie particulière. La collaboration longtemps assidue de M. Léon Gautier a honoré ce journal. Il n'est pas besoin de rappeler à nos lecteurs quels en ont été les grands et beaux caractères. Entre autres choses, ils n'ignorent pas que les articles de M. Gautier ont, comme ses livres, admirablement contribué à accroître et à répandre le goût des études et de la méthode d'érudition, à creuser et à divulguer nos origines littéraires et plus généralement nos antiquités nationales, si négligées naguère encore.

« C'est le professeur de paléographie à l'École des chartes, c'est l'auteur des beaux travaux sur l'épopée française et sur la poésie liturgique du moyen âge, c'est l'éditeur et l'apôtre de la *Chanson de Roland* que l'Académie des Inscriptions vient d'admettre dans son sein. En lui attribuant hier le fauteuil laissé vacant par le vénéré Natalis de Wailly, qui avait exprimé le désir de l'y avoir pour successeur, elle lui a donné la place que lui marquait l'opinion publique à côté de ses doctes émules — j'allais dire de ses frères d'armes, *commilitones* — dans l'ordre des études relatives à notre ancienne langue et à notre ancienne littérature, MM. Gaston Paris et Paul Meyer, dont la science, comme celle de M. Léon Gautier, n'est pas moins respectée au-delà qu'en deçà du Rhin.

« La journée a été bonne pour M. Léon Gautier ; nous croyons qu'elle a été bonne aussi pour l'Académie. »

Tous les amis de Léon Gautier, — et il en a beaucoup, — remer-

Digitized by Google

cieront M. Marius Sepet d'avoir été l'interprète autorisé de leur sympathie envers le nouvel élu. M. Léon Gautier est un savant et il est aussi un catholique à l'âme généreuse, à la parole ardente, pleine de force et de mansuétude, de mansuétude pour excuser les personnes, de force pour proclamer les doctrines. Il est un caractère, et l'Académie s'est honorée en lui ouvrant ses rangs à la presque unanimité des suffrages.

M. Natalis de Wailly avait, dit-on, exprimé le désir d'avoir pour successeur à l'Académie le professeur de Paléographie à l'École des chartes ; cette attention fait l'éloge à la fois de M. Léon Gautier et de M. de Wailly. Nous n'avons pas l'habitude de parler ici de tous ceux dont la perte est un deuil pour la science. A chaque trimestre la liste funèbre serait trop longue. Mais M. Natalis de Wailly mérite une exception. Il est en effet un des hommes qui ont exercé la plus salutaire influence sur le développement de l'érudition historique en France. Les *Éléments de Paléographie*, publiés en 1838, que tous à l'École des chartes nous avons eus si souvent entre les mains, offre, avec le résumé du *Traité de diplomatique* des Bénédictins, un traité pour ainsi dire nouveau sur la sigillographie. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1841, M. de Wailly a rédigé de nombreux mémoires, où la précision, la clarté, l'impartialité sont les qualités dominantes. Président du conseil de perfectionnement de l'École des chartes, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, toujours sobre dans sa parole, mesuré dans ses jugements, il avait pour les jeunes gens adonnés à l'étude du moyen âge des encouragements vraiment paternels. Il semblait froid, et dans les relations avec lui on lui trouvait un cœur tendre. Ses éditions si nouvelles de Joinville, de Villehardouin, resteront comme un témoignage de sa méthode scientifique, et il se livrait à des recherches laborieusement entreprises pour donner une nouvelle édition de l'*Imitation de Jésus-Christ*, lorsqu'il est mort comme un chrétien sait mourir.

Notre illustre maître eût été confondu d'entendre M. le ministre de l'instruction publique exposer devant le Sénat, le 23 février dernier, quels sont les principes de la philosophie historique sociale. Le ministre a signalé, comme le trait dominant de l'histoire, la lutte pour séparer la société civile de la société religieuse, le temporel du spirituel, le laïque du clérical. Trois phases, dit-il, se sont succédées : la première au douzième siècle, c'est la lutte du sacerdoce et de l'empire pour la séparation du pouvoir politique et du pouvoir religieux ; la seconde au seizième siècle, où la même lutte est poursuivie par la Renaissance et la Réforme ; la troisième au dix-huitième siècle, où la

Digitized by Google

lutte engagée sur le terrain de la liberté de penser a pour but de séparer complètement les institutions religieuses d'avec la société civile et les institutions laïques. Nous sommes à une phase de cette évolution historique; nous représentons, a dit le ministre, un certain terme qui sera dépassé; ceux qui viendront après nous devront aller plus loin, car nous ne sommes pas au bout de cette grande révolution; et alors il blâme la Révolution d'avoir promulgué la Constitution civile du clergé, parce qu'elle n'a pas maintenu la séparation des institutions religieuses d'avec la société civile; il blâme le premier Consul d'avoir, en signant le Concordat, rétabli la prépondérance de l'Église.

Ces paroles, et d'autres analogues, n'ont rien qui nous étonne. Depuis trente ans nous les trouvons dans tous les ouvrages historiques de ceux qui ont déclaré la guerre à la religion. Ces élucubrations forment le fond de cette *Histoire de France* de M. Henri Martin, couronnée par l'Académie française et acceptée avec une trop aveugle confiance. Les idées ne sont donc pas nouvelles; mais ce qui est nouveau, ce qui est grave comme symptôme et ce qui nous attriste, c'est d'entendre un ministre de l'instruction publique, grand maître de l'Université, exposer devant le Sénat français de pareilles doctrines, et en tirer la justification de la politique actuelle.

Chemin faisant, le ministre a accusé les jésuites d'avoir absorbé l'éducation de la jeunesse en Pologne et d'avoir ainsi contribué à la ruine de ce malheureux pays. On ne s'attendait guère à voir les jésuites en cette affaire! Mais, aux yeux de certaines personnes, ce nom seul est un épouvantail. Un de nos savants collaborateurs, le P. Pierling, par exemple, voudra bien sans doute rétablir les faits, à l'usage de ceux que l'étrange assertion de M. Berthelot aurait pu un moment égarer. Déjà, le 25 février, au lendemain du jour où ces paroles avaient été prononcés, le P. Pierling, donnant une conference au *Salon bibliographique*, a protesté contre les accusations portées contre les jésuites d'avoir exercé une influence néfaste en Pologne; il a montré comment deux d'entre eux furent les conseillers de la Couronne durant les grands règnes de Bathori et de Sobieski. Ce n'était point la décadence. Vainement, lorsqu'un sénateur s'est écrié : « Voilà l'histoire qu'on enseigne dans les lycées! » M. Wallon a protesté au nom des professeurs d'histoire de l'Université; vainement il a déclaré que « l'histoire dans les lycées n'est pas plus enseignée par les professeurs de chimie que la chimie par des professeurs d'histoire; » il n'en reste pas moins ce fait très grave, nous le répétons, d'un ministre proclamant du haut de la tribune des théories où l'histoire et la logique sont également outragées.

Digitized by Google

Le bon sens public en fera-t-il justice ? Il ne faut guère l'espérer, car la rectitude du jugement faiblit chaque jour, sous cette accumulation de faits et de choses que les programmes imposent à présent aux enfants. M. Bardoux a posé ces jours-ci au ministre la question de savoir si les programmes de l'Instruction publique ne sont pas trop chargés. En 1880, on avait cru nécessaire de faire entrer un plus grand nombre de connaissances dans le cerveau des enfants. On voulait produire une nation savante, sans s'inquiéter de savoir si on aurait une nation sensée. Il en est résulté une décadence visible. Le corps des professeurs, consulté à ses divers degrés, avait, dès 1884, à la presqu'unanimité, émis des observations sur le développement exagéré des matières d'enseignement ; et récemment, à la tribune de la Chambre des députés, Mgr Freppel a signalé le *surmenage* intellectuel auquel, sous prétexte d'acquérir la science, les enfants sont à présent soumis. Des observations analogues ont été présentées au conseil municipal de Paris et à l'Académie de médecine, et M. le docteur Ferrand a fait insérer à ce sujet d'utiles réflexions dans le numéro du 15 janvier 1887 du *Bulletin de la Société d'éducation et d'enseignement*. Mgr Freppel parlait surtout des enfants des écoles primaires, mais ses observations peuvent s'appliquer aux jeunes gens de l'enseignement secondaire et supérieur. Oui, il faut simplifier les programmes si on veut fortifier la science. On gagnera ainsi en profondeur ce que l'on pourra en apparence perdre en superficie, car on peut connaître beaucoup de mots et ignorer bien des choses. M. Bardoux l'a reconnu justement : le véritable caractère de l'enseignement, a-t-il dit, est de donner le goût du savoir et il est destiné à apprendre des méthodes que l'on pourra appliquer plus tard. L'enseignement donné à l'École des chartes porte ce caractère parce qu'il n'a pas été envahi par la contagion des programmes et c'est heureux. On y apprend la méthode du travail, on s'y livre à une gymnastique intellectuelle féconde qui développe peu à peu les forces. On pourrait faire des cours de paléographie, de diplomatique, de droit féodal, d'archéologie, etc., plus détaillés, on n'en fera pas de plus complet, parce qu'on ne peut mieux poser les principes et signaler les grandes lignes des sujets.

Le 24 janvier, les thèses ont été soutenues par les élèves de l'École et des diplômes d'archivistes paléographes ont été décernés par son conseil de perfectionnement. M. de Manneville a été classé le premier. Beaucoup de dissertations étaient des études sur un personnage célèbre. Ainsi M. H. de Manneville a parlé de Roscelin et de Guillaume de Champeaux, M. Froment a élucidé plusieurs points de la vie de Philippe de Maizières, M. Loizeau de Grandmaison a mis en

Digitized by Google

relief le rôle de Geoffroy II comte d'Anjou, M. Isnard celui d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, M. Jarry celui de Louis, duc d'Orléans, M. Laloy a écrit un essai sur le cardinal Georges d'Amboise. Plusieurs élèves se sont occupés de l'histoire des Institutions : M. Dupont a parlé des appels de Guyenne devant le Parlement de Paris sous Édouard Ier et Édouard II, M. Labrouche des États souverains de Basse-Navarre, M. Lazare a donné un essai sur la condition des Juifs dans le domaine royal au treizième siècle. Suivant l'exemple d'un élève de l'année précédente, M. Léon Le Grand, qui avait écrit une savante histoire de l'Hospice des Quinze-Vingts, M. Coyecque a traité de l'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge, et M. H. d'Allemagne, répondant aux préoccupations actuelles, a donné un essai sur l'histoire de la corporation des serruriers, tandis que M. O. de Romanet éclaircissait la géographie et la topographie féodales du Perche, que M. Tournouer traçait la monographie de la cathédrale de Séez, et que M. Virey parlait des églises romanes de l'ancien diocèse de Macon.

Si à Paris se préparent ainsi de vaillants travailleurs, à Rome on continue de donner l'impulsion aux fortes études. S. S. Léon XIII, ayant réuni en Congrès les abbés de l'ordre bénédictin sous la présidence de l'un d'eux, archevêque de Catane, une importante décision y a été prise. Le collège de Saint-Anselme, fondé il y a deux cents ans par le pape Innocent XI, va être rouvert. Institué dès l'origine pour le perfectionnement des études théologiques et canoniques, le collège de Saint-Anselme était devenu très florissant ; mais il était fermé depuis longtemps. Outre le droit canon et un cours complet de théologie qui embrassera l'archéologie chrétienne et les langues grecque et hébraïque, on enseignera dans ce collège, pendant deux ans, la philosophie selon saint Thomas et les sciences physiques et mathématiques. « L'esprit des temps, dit N. S. Père le pape, réclame cette dernière adjonction, pour ne pas laisser le champ ouvert seulement aux ennemis qui en tirent des armes nombreuses pour s'attaquer à beaucoup de vérités révélées ou naturelles. »

Léon XIII, pour exprimer aussi l'intérêt qu'il a toujours porté aux sciences et à l'Académie des *Nuovi Lincei* qui s'en occupe spécialement, a décidé de porter de trente à quarante le nombre des membres ordinaires de l'académie et d'accroître considérablement l'étendue de ses publications.

Mais si faire progresser la science est un bien, redire à tous ce qui est connu seulement de quelques travailleurs n'est pas moins utile. C'est là un des buts de la *Revue*, c'est le but spécial poursuivi depuis longtemps par la Société bibliographique. Des œuvres nouvelles

Digitized by Google

imitent ses efforts : c'est en démontrer l'utilité et affirmer l'opportunité d'une telle propagande, car, disait le P. Lacordaire, « si l'obstination de la volonté est une des causes d'erreur, l'ignorance est peut-être sa cause la plus générale. » C'est la sentence divine *ignorant* et *errant*. Mais, pour agir puissamment, il faudrait réunir ses forces au lieu de les éparpiller et, à mon humble avis, M. l'abbé Bonnet, fondateur de l'Œuvre de propagande catholique, aurait bien fait d'apporter son zèle, ses ressources à ce qui existait déjà, à une œuvre fonctionnant bien plutôt que d'en créer une nouvelle. Il veut faire « écrire, imprimer, répandre une foule de petits *tracts* clairs, substantiels, d'une forme agréable. » Or, la Société bibliographique l'a fait également depuis nombre d'années. Pourquoi dès lors ne pas s'unir, au lieu de perdre du temps et de l'argent à fonder alors qu'il n'y aurait qu'à développer ?

A l'occasion des noces d'or sacerdotales de Son Éminence le cardinal Pitra, le commandeur J.-B. de Rossi a adressé à l'illustre savant, avec ses félicitations, une notice sur le monastère de Saint-Érasme à Rome, près Saint-Étienne le Rond. Je reproduirai ici la dédicace, parce qu'elle indique le sujet traité et qu'elle nous montrera, à la grande joie des lettrés, comment de nos jours on sait à Rome parler le latin en la langue lapidaire.

JOANNI. BAPTISTAE. PITRA. V. EM.
EPISCOPO. PORTUENSI CARD. S. E. R.
BIBLIOTHECARIO. SEDIS. APOSTOLICAE
DECESSORUM. INLUSTRIUM. MERITA. AEMULANTI
LAUDES. ASSEQVUTO
CVIVS. GLORIA. FAMILIA. BENEDICTINA. EXULTAT
ANNO. REDEUNTE. QUINQUAGESIMO
A. DIE. QUA. SACERDOS. INITIATUS. EST
COMMENTARIOLUM. DE. COENOBIO. ERASMIANO
QUOD. IN. DOMO. AVITA
PLACIDI. ALUMNI. BENEDICTI. PATRIS
PRIMUM. HOSPITIUM. URBANUM
MONACHORUM. SUBLACENSIUM. FERUNT. FUISSE
I. B. DE ROSSI.
VETERIS. OBSEQUI. TESSERAM. D. D.
VOTA. EX. ANIMO. NUNCUPAT
XVI. KAL. IAN. ANNO. MDCCCLXXXVI

D'intéressantes questions sont traitées en ces quelques pages. Le progrès du christianisme parmi les grandes familles romaines est de nouveau constaté. Au XVIe siècle on avait retrouvé, près de l'église de

Digitized by Google

Saint-Érasme et sous les ruines du monastère, des monuments attestant qu'un Valerius Severus, prefet de Rome en 382, et converti à la foi chrétienne, habita sur le Cœlius la maison de ses aïeux. Fut-il le seul chrétien de sa famille, ou ses parents partagèrent-ils avec lui cette grâce? Pour répondre, M. de Rossi rappelle qu'en 334 une grande dame chrétienne (*clariss. memoriæ femina*) dont le nom est perdu, fut ensevelie dans la basilique vaticane par son mari Valerius, probablement le prefet de 382 ou un de ses parents. Une autre Valeria Severa, qui ne semble pas étrangère à la noble famille romaine, morte en France en 349, fut ensevelie au pied des Pyrénées, à Saint-Bernard de Comminges. Pinianus, le mari de la célèbre Mélanie la jeune, eut pour père un Valerius, et ce Valerius doit, selon M. de Rossi, être identifié avec Severus le préfet de Rome. Il était de la très noble famille des Valerius Publicola, et la maison sur le mont Celius où fut bâti le monastère, appartint à cette famille. A quelle époque cette maison des Valerius devint-elle le monastère de Saint-Érasme? Les lecteurs, dit M. de Rossi, penseront sans doute que Pinianus et Mélanie se vouèrent à Dieu dans leurs vieux jours et changèrent en un lieu pieux le somptueux palais de leurs ancêtres. Mais il n'en fut pas ainsi, car Pinianus avait un frère qui ne permit pas cette transformation; si elle avait eu lieu, elle eût causé autant de bruit que fit l'établissement du Xenochium de Pammachius à Porto. Or, personne n'en a parlé. C'est plus tard seulement, et sans doute au VIe siècle, que la maison des Valerius devint monastère, car au VIIe siècle le pape Adéodat y fit ajouter de nouveaux bâtiments. Plusieurs autres points sont discutés d'une manière aussi lucide, mais on voit par ce peu de mots comment on peut rassembler les rayons de lumière épars çà et là, dans des inscriptions en Crête, en Gaule, à Rome. On ne pouvait, d'ailleurs, plus délicatement que par une savante dissertation, honorer, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, la vie du cardinal Pitra, passée tout entière dans les labeurs de l'érudition. Les noms ainsi réunis du cardinal Pitra et du commandeur de Rossi ont à eux seuls une signification, car de nos jours il n'y en a pas qui aient plus servi la science et honoré ainsi l'Église.

Un autre savant bien méritant des lettres et de la religion, le P. Pierling, vient de publier soixante-douze *Documents inédits sur les rapports du Saint-Siège avec les Slaves*. Ils se rapportent à l'arbitrage exercé par le Souverain Pontife entre Étienne Bathory, roi de Pologne, et le tsar de Moscou, Ivan IV, qui l'avait réclamé. Les négociations, confiées par Grégoire XIII au P. Possevino, jésuite, aboutirent le 15 janvier 1582 à la trêve de Jam Zapolski. Le fait était connu; mais, malgré les publications considérables faites par Tour-

Digitized by Google

guenev, par M. Koialovitch, par M. Ouspenski, etc., des lacunes existaient dans l'histoire de cet événement. Le P. Pierling, qui connaît à fond toute cette époque, prit à tâche de les combler, et dans trois monographies il a refait l'histoire de la mission de Possevino. Les documents très importants publiés à la librairie de M. Ernest Leroux, nous en livrent le dernier mot. La réconciliation de Bathory et d'Ivan n'était qu'un prélude. Possevino voyait au delà la ligue universelle contre les Turcs, et Grégoire XIII désirait voir les Russes et les Polonais unis avec les autres princes contre les Turcs et les Tartares. C'était toujours la grande politique des papes qui a remué l'Europe. Un ambassadeur du tsar vint à Rome remercier le Souverain Pontife. Il y a là une page peu connue et tout à fait honorable pour la cour de Rome et son digne représentant Possevino. La publication du savant P. Pierling, faite avec soin, sera un des meilleurs recueils pour l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Les archives du Vatican et les archives de Venise ont été fouillées et ont donné ces richesses, car les lettres de Possevino au cardinal de Côme, secrétaire d'État de Grégoire XIII, du doge de Venise à Ivan IV, de Leonardo Donato au Conseil des Dix, les discours et relations de Possevino, les rapports, etc., sont d'un suprême intérêt.

Moins importantes, parce qu'elles sont plus spéciales, quelques publications sont à signaler. Ainsi le rétable de la Passion dans l'église d'Ambierle en Roannais (Loire), signalé il y a quarante-cinq ans déjà par M. Anatole de Barthélemy, qui déplorait l'état d'abandon dans lequel on le laissait, vient d'être l'objet d'une étude très complète par M. E. Jeannez, publiée d'abord dans la *Gazette archéologique* (Paris, A. Lévy, in-4° de 16 p. av. pl.). Ce triptyque, donné au milieu du XVe siècle à l'église d'Ambierle par Michel de Chaugy, personnage considérable de la cour des ducs de Bourgogne, est expliqué dans ses moindres détails par M. Jeannez, qui en attribue l'exécution à Rogier van der Weyden, peintre et valet de chambre du duc Philippe le Bon. D'excellentes héliogravures accompagnent le texte.

Une magnifique photogravure accompagne aussi le travail de M. F. de Mély sur le grand camée de Vienne (Paris, A. Lévy, in 4° de 12 p.). C'est un des plus beaux que l'antiquité nous ait légués. Rapporté de Jérusalem, selon Peiresc, par les chevaliers de Saint-Jean, il aurait été donné aux religieuses de Poissy par le roi Philippe le Bel, et vendu au XVIe siècle à l'empereur d'Allemagne. Or M. de Mély établit que le camée était, dès le XIIIe siècle, dans le trésor de Saint-Sernin à Toulouse, où on le conservait comme un don de Charlemagne. En 1533, il fut donné par François Ier au pape Clément VII. Il est à supposer que Catherine de Médicis, héritière de Clément

Digitized by Google

VII, le rapporta en France, car il semble figurer dans un inventaire de Fontainebleau en 1560. Donné au couvent de Poissy, il fut vendu après le pillage du monastère par les protestants, et Élisabeth d'Autriche l'aura sans doute fait émigrer à Vienne. Notre savant confrère M. A. de Barthélemy, dont la compétence est bien connue, ne doute pas que M. de Mély n'arrive à substituer des preuves certaines à ses ingénieuses conjectures : dès à présent il jette une vive clarté là où jusqu'ici il n'y avait eu que des récits légendaires.

Plusieurs bijoux mérovingiens, trouvés dans une sépulture à Courbillac, près de Jarnac (Charente), par M. Philippe Delamain, ont fourni à M. Alex. Bertrand l'objet d'une communication intéressante faite à l'Académie des Inscriptions (séance du 4 février). La Gaule aux temps mérovingiens peut se diviser archéologiquement en quatre zones : la première au nord-ouest, la Bretagne, vierge de tout cimetière mérovingien ; la seconde au nord-est, offre un ensemble considérable de sépultures mérovingiennes échelonnées entre la Seine, la Marne et le Rhin, avec annexes en Normandie et dans le Maine ; la troisième au sud-est, forme un autre groupe dans le Jura, la Savoie, la Suisse occidentale, avec annexes dans la Côte-d'Or et la Haute-Saône; la quatrième au sud-ouest, offre des cimetières concentrés autour de Béziers d'un côté, dans la Rouergue de l'autre, caractérisés par des fibules à verroteries cloisonnées. La trouvaille de Courbillac révèle l'existence d'un groupe nouveau en Saintonge. Il y a là une série d'objets fort intéressants, belles fibulles, boucles en bronze, bracelet d'argent, chaîne en bronze, perles en pâte de verre, qui tendent à prouver que le groupe franc aurait eu, à une certaine époque, tardive cependant, des représentants dans l'Angoumois. M. Deloche partage l'opinion de son confrère, car les bijoux recueillis dans les sépultures mérovingiennes de l'Aisne sont absolument pareils à ceux de Courbillac. Il est donc vraisemblable, dit-il, qu'après les victoires de Charles Martel, les Francs auront trouvé libres de grandes villas et de vastes domaines dans le sud-ouest et qu'ils y auront formé des colonies.

Dans le rapport lu à l'Académie des Inscriptions par M. Henri Weil sur les travaux des deux écoles d'Athènes et de Rome en 1886, il faut signaler les recherches de M. Prou sur les *Relations du pape Urbain V avec les rois de France*, de 1362 à 1370, où les registres pontificaux du Vatican ont été mis à profit, ainsi que les collections de la Bibliothèque nationale et un compte du gouverneur du Dauphiné.

M. Prou avait donné aussi une nouvelle édition du *De ordine sacri Palatii* d'Hincmar, si important pour l'histoire. M. Monod a

Digitized by Google

éclairé l'époque précédente en commentant le poème de Théodulf, évêque d'Orléans, et il y a trouvé de nombreuses informations sur l'administration de la justice au temps de Charlemagne. Ce travail rappelle le sujet mis au concours pour le prix Bordin par l'Académie des Inscriptions : il s'agit d'exposer méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des Capitulaires, en complétant cet exposé au moyen des diplômes et des chartes de la période carlovingienne. On doit aussi exposer, et cela est d'un intérêt majeur, ce que la législation des capitulaires a retenu du droit romain et du droit mérovingien et ce qui s'est conservé du droit carlovingien dans les plus anciennes coutumes.

M. l'abbé Pigeon, chanoine titulaire de Coutances et membre de la Société des Antiquaires de Normandie, vient de faire à la direction du génie militaire, à Granville, une découverte fort curieuse. Il a été assez heureux pour trouver un *Mémoire* dans lequel l'ingénieur Fonthiac rend compte des travaux entrepris et des réparations opérées à l'abbaye du Mont-Saint-Michel sous le règne de Louis XVI, de 1775 à 1788.

M. l'abbé F. Saurel, qui a publié en novembre 1884 un mémoire intitulé : *Aeria, recherches sur son emplacement*, s'est livré à de nouvelles investigations, et vient aujourd'hui, dans une seconde brochure : *Clairier, véritable emplacement d'Aeria* (Paris, A. Picard, grand in-8° de 64 p.), appuyer ses précédentes conclusions, en discutant les objections faites à sa thèse. En tête, l'auteur, dans une lettre à M. le ministre de l'instruction publique, demande que des fouilles soient faites sur la montagne de Venteron et sur tout le territoire de l'ancien *oppidum* placé au sommet de la montagne.

Notre collaborateur M. Victor Pierre vient de publier une intéressante étude sur *l'Église Saint-Thomas d'Aquin pendant la Révolution* (Paris, Retaux-Bray, in-8° de 68 p.) ; c'est un chapitre très intéressant de l'histoire religieuse de Paris, et en particulier du couvent des Jacobins de la rue du Bac, devenu en février 1791 la trente-deuxième paroisse de la capitale, sous la dénomination de Saint-Thomas d'Aquin ; il est écrit d'après des documents inédits, puisés aux Archives nationales et dans les procès-verbaux des administrateurs temporels de la paroisse.

Sous ce titre : *les Petits Jacobins*, M. Pierre de Witt, dans une substantielle brochure (in-12 de 120 p.), passe en revue les hommes de la Terreur, trace d'une façon saisissante leur portrait et montre quels furent les résultats et la domination de ces hommes qui infligèrent à la France leur joug honteux et sanglant.

Nous sommes heureux d'annoncer la mise sous presse d'une impor-

Digitized by Google

tante publication, qui ne manquera pas d'attirer l'attention de tous les amis de notre histoire ; nous voulons parler des *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, publiés par les soins de ses petits-fils. L'ouvrage formera quatre volumes.

Il y a trois mois, nous signalions la publication d'un *Itinéraire des Dauphins de Viennois de la seconde race*, publié par notre savant collaborateur M. l'abbé Ulysse Chevalier. Voici un nouvel *Itinéraire*, celui des *Dauphins de la troisième race* (Valence, J. Céas, gr. in-8° de 30 et 19 p.), depuis l'avénement d'Anne et d'Humbert Ier (1282), jusqu'à la mort d'Humbert II (1355). Chaque itinéraire est précédé d'une notice biographique. L'auteur prépare, sur Louis Dauphin, un travail où sera donné un itinéraire complet de ce prince.

M. Castonnet des Fosses a publié dans l'*Instruction publique* un intéressant travail sur l'*État des personnes avant 1789*, qu'il vient de faire paraître en brochure (in-8° de 117 p.). Il passe en revue le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, et caractérise la situation de chacune de ces classes.

Il est impossible de ne pas signaler dans cette chronique un document dont l'importance pour l'histoire de l'Angleterre n'est pas difficile à démontrer. La Congrégation des Rites a publié un décret pour reconnaître et approuver le culte des bienheureux martyrs Jean Fisher, évêque de Rochester et cardinal, Thomas Morus et leurs compagnons, morts pour la foi de 1535 à 1583. J'ai dit importance historique, car ce décret n'a été rendu que sur l'examen d'une série de documents envoyés par des évêques anglais, contenant les preuves du martyre.

M. Guillon, professeur d'histoire au collège Rollin, vient d'être chargé d'aller à Dublin étudier l'histoire des relations de la France avec l'Irlande pendant le Directoire.

Nous ne devons point oublier la discussion soulevée devant l'Académie des sciences morales et l'Académie des sciences, au sujet du cinquantenaire de l'inauguration des chemins de fer en France, qu'il est question de célébrer pendant l'année 1887. M. Aucoc a démontré dans son mémoire qu'il y a là une erreur historique et qu'on ne peut la consacrer ainsi. La concession du chemin de fer de Saint-Étienne à Andrezieux date, en effet, de 1823, et le chemin a été ouvert en 1828 ; la concession du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon date de 1826, et il a été inauguré en 1830, celle du chemin de fer d'Andrezieux à Roanne est de 1828, etc. Le chemin de fer de Paris à Saint-Germain, concédé en 1835, a été inauguré le 26 août 1837, date prise pour point de départ du cinquantenaire alors que la France

Digitized by Google

comptait déja cent quarante-deux kilomètres de chemin de fer, venant en troisième ligne après l'Angleterre qui en avait alors quatre cent soixante-un, et l'Autriche qui en possédait deux cent quarante-cinq.

Nous avons reçu les publications suivantes, qui seront prochainement analysées dans notre *Bulletin bibliographique* : *Giordano Bruno e i suoi tempi*, par notre savant collaborateur le R. P. L. Previti (Prato, in-8°); *Histoire générale*, par M. A. Bandrillart (Lecesne et Oudin, in-12); *Une petite nièce de saint Louis : Manaut comtesse d'Artois et de Boulogne*, par M. J.-M. Richard (Champion, gr. in-8°); *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor ; Essai critique*, par M. B. Hauréau (Nouv. édit. Hachette, in-8°); *Comptes consulaires de la ville de Riscle* (1441-84), publiés par MM. P. Parfouru et de Carsalade du Pont (Champion, gr. in-8°): *Les corsaires barbaresques et la marine de Soliman le Grand*, par le vice-amiral Jurien de la Gravière (Plon, in-12); *l'Allemagne à la fin du moyen âge*, par M r Janssen, tome Ier (Plon, in-8°); *Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, par M. Geffroy (Hachette, 2 vol. in-12); *Le Mariage d'un roi, 1721-26*, par M. Paul de Raynal (Calmann Lévy, in-12); *Un Royaliste libéral en 1789, Jean-Joseph Mounier*, par M. de Lanzac de Laborie (Plon, in-8°); *Mirabeau et la Provence en 1789*, par M. G. Guibal (Thorin, in-8°); *l'Europe et la Révolution française*, par M. A. Sorel (Plon, gr. in-8o); *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, par M. l'abbé Deramecourt, t. IV et dernier (Bray et Retaux, in-8o); *les Camps de Jalès*, par Simon Brugal (in-8°); *Variétés révolutionnaires*, 2e série, par M. Marcelin Pellet (Alcan, in-12); *Georges Cadoudal et la chouannerie*, par M. G. de Cadoudal (Plon, in-8°); *Histoire de la seconde République française*, par M. de la Gorce (Plon, 2 vol. in-8°); *Nouvelles études familières de psychologie et de morale*, par M. F. Bouillier (Hachette, in-12); *Le développement de la Constitution et de la société politique en Angleterre*, par M. Boutmy (Plon, pet. in-8°); *La Rage et Saint-Hubert*, par M. Gaidoz (A. Picard, in-8°); *Histoire illustrée des paroisses de Paris*, par M. Ch. des Granges, avec illustrations (librairie de la *France illustrée*, in-4°); *Armorial historique de Romaans*, par le Dr U. Chevalier (Lyon, in-8°); *Vie de Mgr de la Bouillerie*, par Mgr Ricard (Palmé, gr. in-8°); *Une famille de seigneurs calvinistes du Haut-Anjou : les Chivré*, par M. André Joubert (Lechevalier, gr. in-8°).

Nous avons reçu aussi les brochures suivantes : *les Origines chrétiennes à propos du livre de M. le professeur Kurth*, par le R. P. Ch. Houze, de la Compagnie de Jésus (Bruxelles, Vromant, gr. in-8o de 75 p.; extr. des *Précis historiques*); *Quelques remarques sur la loi*

Digitized by Google

dite des Francs Chamaves, par M. Fustel de Coulanges (Paris, A. Picard, in-8° de 21 p.); *Conférence sur Jeanne d'Arc ; rectifications historiques, son supplice et sa vie*, par M. Paul le Roy (Rouen, in-8° de 40 p.); *Un épisode des rapports d'Alexandre VI avec Charles VIII. La bulle pontificale trouvée sur le champ de bataille de Fornoue*, par M. H. Franc. Delaborde (gr. in-8o de 13 p. ; extr. de la *Bibl. de l'École des Chartes*); *Arnaud d'Oihenart et sa famille*, par J.-B.-L. de Jaurgain (Champion, gr. in-8o de 86 p.)

Saluons en terminant la nomination de Mgr Abbeloos comme recteur de l'Université catholique de Louvain. Son prédécesseur, Mgr Pieraerts, qui avait succédé en 1881 à Mgr Namèche, lorsque celui-ci prit sa retraite, est mort le 31 janvier 1887, âgé à peine de cinquante-deux ans. Mgr Abbeloos, chargé au grand séminaire de Malines du cours d'Écriture Sainte, est un savant orientaliste, un écrivain de mérite et un administrateur des plus capables. L'Université catholique de Louvain ne peut manquer d'acquérir sous un tel chef de nouveaux titres à la reconnaissance de la Belgique. Elle est dans ce pays un foyer de bonnes et savantes études dont le renom scientifique grandit chaque jour à l'étranger.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Pourquoi M. Lavisse fait-il rentrer dans ses *Études sur l'histoire d'Allemagne* un article qu'il a publié dans la *Revue des Deux Mondes*[1], sous le titre : *L'entrée en scène de la papauté*, et dans lequel il ne s'agit point du tout de l'Allemagne ? M. Lavisse étudie le développement de la papauté depuis le moment où Constantin converti reconnait à l'Église une existence officielle, jusqu'à celui où le pape se tourne vers Charles-Martel pour lui demander aide et protection contre les Lombards. Cette étude de philosophie de l'histoire, dont l'intérêt aurait pu être considérable, si elle avait été traitée avec des vues hautes et larges et une véritable impartialité, a malheureusement fourni à l'auteur le sujet d'attaques indirectes contre les souverains pontifes et contre l'Église. Il tourne en dérision les efforts des papes pour conserver au siège de Rome sa primauté sur les autres églises ; il les représente comme les plats courtisans du César de Byzance ; il justifie sans hésiter l'hérésie iconoclaste ; il s'amuse des discussions théologiques de l'ancienne Église bretonne et de l'Église romaine représentée par Augustin ; il les regarde comme puériles et vaines, sans s'apercevoir que, pour l'Église, l'unité de discipline est presque aussi importante que l'unité de dogme.

— L'article de M. Am. Gasquet, intitulé *le Royaume Lombard*[2], fait le pendant de celui de M. Lavisse. L'auteur résume l'histoire de l'établissement des Lombards en Italie, de leur domination et de leur chute, et s'attache surtout à montrer le rôle que la papauté joua dans ces événements, principalement dans l'anéantissement des Lombards par Charlemagne. Ce royaume, dit-il, « périt victime de la politique des papes, qui ne pouvaient souffrir aux portes de Rome l'établissement d'une dynastie puissante. » Il montre la diplomatie pontificale s'appuyant tantôt sur l'exarque et l'empereur contre les Lombards, tantôt sur les Lombards contre Constantinople, et enfin sur les Francs pour anéantir les Lombards. Ce que M. Gasquet oublie, ou du moins

[1] Livr. du 15 décembre 1886.
[2] *Revue historique*, livr. de janvier-février 1887.

Digitized by Google

ce dont il ne se rend pas assez compte, c'est que la papauté, menacée par les empereurs hérétiques de Constantinople et par les Lombards ariens, avait un rôle extrêmement difficile et luttait pour l'existence même de l'Église. Sans la protection de Charles-Martel, de Pépin et de Charlemagne, la papauté risquait fort de se trouver écrasée par ces deux puissants ennemis. Sa politique lui fut imposée par les circonstances, et n'eut pas, d'ailleurs, ce caractère de duplicité que lui prête M. Gasquet.

— Dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* [1], M. A. de la Borderie a commencé une étude complète sur *la Guerre de Blois et de Montfort*. Il signale d'abord ce fait très curieux : c'est que cette guerre, qui dura vingt-trois ans, s'est poursuivie pendant la plus grande partie de son cours « en l'absence et sans la participation personnelle des deux prétendants. » En effet, tout compte fait, Jean de Montfort, sa femme ou son fils ne se trouvèrent à la tête de leurs partisans que pendant quatre ans et trois mois, et Charles de Blois pendant huit ans seulement. C'est ce qui explique pourquoi la lutte dura si longtemps. M. de la Borderie divise logiquement la « guerre des deux Jeanne » en quatre périodes : la première s'étend de la mort du duc Jean III (30 avril 1341) à la trêve de Malestroit (19 janvier 1353); c'est la phase du début. La seconde va de la trêve de Malestroit à la bataille de Mauron (14 août 1352); les deux partis font de grands efforts et l'ardeur de la lutte est à son comble. La troisième se termine au retour en Bretagne du jeune comte de Montfort (juillet 1362); les adversaires sont épuisés et la lutte mollit. Enfin la quatrième, qui va jusqu'à la bataille d'Auray (29 septembre 1364), est la phase du dénouement, rendu nécessaire par l'épuisement des deux partis. L'auteur n'a encore achevé son récit que pour la première et la seconde période; c'est d'ailleurs une rapide revue d'ensemble, un exposé de la succession des faits plutôt qu'un récit détaillé des événements. Chemin faisant, M. de la Borderie rectifie une petite erreur relativement à la date du combat des Trente; il est du 26 mars 1351 et non du 27.

— M. Isidore Loeb a donné, dans la *Revue des études juives* [2], deux notices historiques relatives à ses corréligionnaires d'Espagne. L'une raconte le sac des juiveries, ou quartiers juifs de Valence et de Madrid, accompli par les chrétiens en 1391, et qui fut surtout terrible à Valence. Dans la seconde, plus importante au point de vue de l'histoire des institutions, M. Loeb étudie le règlement, ou constitution, rédigé par les juifs de Castille en 1432 pour régler l'organisation inté-

[1] Livr. de janvier et de février 1887.
[2] Livr. d'octobre-décembre 1886.

Digitized by Google

rieure de leur communauté. Elle contient d'intéressantes notices sur l'état des communautés juives à cette époque, sur leurs rabbins, leurs offices, leur système fiscal et judiciaire; elle se termine par une comparaison entre l'État des communautés juives de Castille et celles de Sicile et des autres pays d'Europe.

— M. Henri Moranvillé a publié un certain nombre de pièces retrouvées par lui à la Bibliothèque nationale, et en a pris sujet pour retracer les *Relations de Charles VI avec l'Allemagne en 1400* [1]. L'empereur Wenceslas, par son insouciance et son incurie, avait indisposé la plupart des princes d'Allemagne, qui résolurent de le déposer. Pour y parvenir, ils résolurent de détacher de lui le roi de France Charles VI, et invitèrent celui-ci à envoyer des ambassadeurs à une diète qu'ils se proposaient de tenir à Francfort. Charles VI, pensant qu'il s'agissait des affaires du schisme qui désolait alors l'Allemagne, y consentit; mais l'assemblée ne put aboutir, puisque les députés n'avaient pas mission de traiter de la déposition de l'empereur. Une nouvelle réunion fut indiquée à Oberlahnstein, près de Coblentz, et des ambassadeurs furent envoyés au roi de France pour lui annoncer l'intention des Électeurs. Charles VI désigna des députés pour assister à cette diète; mais on ignore s'ils s'y rendirent. Wenceslas fut déposé et Robert de Bavière élu empereur. Cette courte étude montre quel rôle important la diplomatie française jouait en Allemagne à la fin du XIVe siècle.

— Pour parler de l'excellente étude critique que M. A. Le Vavasseur a commencé de publier sur la *Valeur historique de la chronique d'Arthur de Richemont, par Guillaume Gruel* [2], nous n'attendrons pas qu'elle soit terminée et nous voulons exposer à nos lecteurs les premières conclusions du jeune érudit. Tous les critiques sérieux « s'accordaient à reconnaître, d'une manière générale, un caractère apologétique à l'œuvre de Gruel; » mais aucun n'était entré dans le détail et n'avait séparé les récits historiques auxquels on peut ajouter une entière créance, des assertions inspirées à Gruel par son dévouement et son amour pour le connétable. C'est la tâche qu'a entreprise M. Le Vavasseur. Pour la jeunesse d'Arthur de Richemont, jusqu'à l'époque où il reçut l'épée de connétable, Gruel écrit de seconde main; depuis 1425, entré au service de Richemont, il a presque toujours été témoin oculaire des faits qu'il raconte. La première partie de son récit est donc toute différente de la seconde; peu de dates, des faits intervertis, des événements importants omis, des erreurs assez fréquentes. Depuis 1425, Gruel est mieux informé,

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e livraison de 1886.
[2] *Id., ibid.*

Digitized by Google

mais son récit prend alors les défauts du panégyrique: éloge répété du connétable qui a toujours le beau rôle, diminution au profit de Richemont des hauts faits des autres personnages, omission volontaire des événements où Richemont a joué un rôle peu honorable. Il faut signaler encore son extrême insouciance des négociations diplomatiques où son maître fut mêlé; la raison en est, croyons-nous, qu'il n'était pas dans la confidence du connétable, et qu'il ignora presque toujours les négociations, les intrigues et les affaires secrètes de son maitre.

— Après la bataille de Fornoue, les Estradiots au service de Venise, qui avaient pillé les bagages des Français, avaient trouvé dans ceux de Charles VIII une bulle pontificale datée du 1er février 1494, dans laquelle Alexandre VI donnait son assentiment à l'expédition du roi de France contre Naples. Or, à la même époque, le pape avait engagé Ludovic le More à prendre le parti du roi de Naples et accueillait favorablement l'ambassadeur de ce souverain. Tous les historiens avaient pris prétexte de ces faits pour montrer la duplicité d'Alexandre VI. A la suite d'un examen attentif de la bulle en question, M. François Delaborde[1] a reconnu qu'elle était datée selon le style de l'Incarnation, qui faisait commencer l'année au 25 mars et que, par conséquent, elle était du 1er février 1495; ce qui met à néant les déclamations des historiens antérieurs. M. Delaborde expose les motifs qui établissent cette date d'une manière irréfutable, et il en profite psur raconter les circonstances dans lesquelles la bulle en question fut expédiée et pour faire l'exposé de la conduite d'Alexandre VI à l'égard de Charles VIII au sujet de l'expédition de Naples.

— M. le vicomte d'Avenel fait un tableau intéressant et instructif de l'état de l'Église et du clergé en France, au commencement du XVIIe siècle, sous ce titre : *Le clergé français et la liberté de conscience sous Louis XIII*[2]. L'auteur y étudie successivement la manière dont se recrutait le clergé et comment se faisaient les nominations aux bénéfices ; il signale les abus nombreux qui résultaient de ce système. La condition des évêques, leurs relations avec les chapitres des cathédrales, la manière dont ils administraient leur diocèse, le gouvernement des paroisses, l'état social du clergé des campagnes, les revenus et les dépenses des fabriques, la modicité du traitement des vicaires et des curés à portion congrue lui fournissent matière à de curieux enseignements. Il fait toucher du doigt combien l'ingérence

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e livr. de 1886.
[2] *Revue historique*, livraisons de novembre-décembre 1886 et de janvier-février 1887.

Digitized by Google

de l'État dans le gouvernement de l'Église et la nomination des bénéficiers avait introduit d'abus et combien les tentatives de réforme furent impuissantes et étaient vouées à l'être, par suite de l'étendue du désordre. A côté de ces désordres dans le clergé et de la décadence où étaient tombés les anciens ordres religieux, on a le spectacle consolant de la magnifique floraison d'ordres nouveaux qui apparaissent à cette époque: les Oratoriens, les Lazaristes, les Filles de la Charité, les Sulpiciens, les Visitandines, etc., naissent alors et apportent dans l'Église une sève nouvelle dont l'heureux effet ne tardera pas à se faire sentir. Ce que dit l'auteur des rapports de l'Église et de l'État et de la tolérance religieuse, qui fut l'honneur de la première partie du XVIIe siècle, n'est pas moins instructif, et ce chapitre détaché de l'ouvrage de M. d'Avenel sur *Richelieu et la Monarchie absolue* est certainement un des meilleurs du livre.

— C'est sans doute encore un fragment de son livre que M. d'Avenel a fait paraître dans le *Correspondant* [1], sous ce titre : *L'ancienne armée française; son organisation et son fonctionnement pendant la guerre de Trente ans*. La manière de recruter les troupes, l'effectif des armées, la composition des régiments d'infanterie et des compagnies de cavaliers, les soldes, le harnachement et l'armement, les exercices, l'enseignement de l'art militaire, les mœurs des soldats en temps de guerre, la discipline, les travaux des sièges, l'administration et la comptabilité militaires, les approvisionnements, les transports, les hôpitaux, tels sont les sujets multiples que traite l'auteur dans ce travail.

— Sous le titre : *Les derniers temps de la famille de Madame de Sévigné en Provence* [2], M. G. de Saporta a réuni des études sur la fin de la vie du comte de Grignan et sur la publication des lettres de Madame de Sévigné par le chevalier de Perrin. C'est cette dernière partie qui a le plus d'intérêt. L'auteur raconte la manière dont Perrin décida Madame de Simiane à laisser publier les lettres de sa grand'-mère, comment il les corrigea, expurgea et modifia, quels furent les motifs qui poussèrent Madame de Simiane à détruire les originaux de ces lettres et les réponses qu'y avait faites Madame de Grignan ; enfin quelles tracasseries et quelles attaques de tout genre cette publication procura à Madame de Simiane et surtout au chevalier de Perrin. A ce propos, il analyse un document inédit fort curieux ; c'est une lettre d'un sieur Bonnet, avocat à Aix, qui se plaint à Perrin de ce que celui-ci n'a pas retranché des passages peu honorables sur un

[1] *Le Correspondant*, livr. du 25 décembre 1886.
[2] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 janvier 1887.

Digitized by Google

nommé Autrement, son beau-père, ancien domestique de Madame de Sévigné; il lui envoie en même temps la copie d'une lettre de la marquise mentionnant la condamnation pour usure du père de Perrin, et lui demande pourquoi il ne l'a pas aussi publiée.

— J.-B. Dumas, dans son cours de *Philosophie chimique*, a donné de la mort de Lavoisier un récit court et dramatique qui n'a que le défaut d'être erroné; il montre Lavoisier arrêté le 2 mai, condamné le 6 et guillotiné le 12. C'est une erreur. M. Édouard Grimaux a longuement raconté [1] les circonstances qui amenèrent l'arrestation de Lavoisier, sa détention de cinq mois à la prison de Port-Libre avec les autres fermiers généraux, son jugement par le tribunal révolutionnaire, sa condamnation et son exécution. Ce récit, rédigé d'après des documents inédits trouvés par l'auteur aux Archives nationales, à la préfecture de police et dans les papiers de Lavoisier, est rempli de détails nouveaux et intéressants. Les fragments de lettres du grand chimiste, pendant sa détention à Port-Libre, font ressortir la tranquille confiance de son âme; son seul regret est de ne pouvoir terminer les travaux qu'il a commencés. Avec M. Grimaux on s'étonne que les savants, collègues de Lavoisier, n'aient pas obtenu sa mise en liberté. Firent-ils même des démarches dans ce but ? On ne sait. Elles eussent sans doute été inutiles; les révolutionnaires pensaient tous, comme Coffinhal, que la République n'avait pas besoin de savants. Cette étude est terminée par le récit des honneurs rendus à Lavoisier, après sa mort, par le Lycée des arts.

— M. Taine a publié, dans la *Revue de la Révolution* [2], sous le titre: *La Provence en 1790 et 1791*, une série de documents et de rapports particuliers écrits dans le pays même par des témoins bien informés. Extraites de cartons du fonds de la police aux Archives nationales, ces pièces sont des plus intéressantes. Elles donnent presque au jour le jour l'état des esprits en Provence et le récit des événements qui s'y passent; c'est un tableau animé et plein de vérité mis sous les yeux du lecteur.

— La même *Revue* contient [3] une étude de M. Georges de Cadoudal, intitulée *Georges Cadoudal et la chouannerie*, dans laquelle est racontée l'expédition faite dans le Morbihan et les Côtes du nord par une division de chouans partis de Quiberon et débarqués dans la presqu'île de Rhuys pour faire une diversion sur les derrières de l'armée de Hoche, qui bloquait dans la presqu'île de Quiberon l'armée des émigrés. C'est un récit très intéressant et qui fait connaître un

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 février 1887.
[2] Livr. de janvier et de février 1887.
[3] Livr. de janvier 1887.

Digitized by Google

des épisodes les moins connus de la triste expédition de Quiberon. Georges n'était pas encore le chef des chouans du Morbihan, mais il y avait déjà une influence très grande.

— Nous ne saurions donner trop d'éloges à l'étonnant portrait que M. Taine vient de faire de Napoléon Ier [1]. Bonaparte, dit-il, est « démesuré en tout ; » non seulement il est « hors ligne, » mais encore il est « hors cadre ; » il semble « fondu dans un moule à part. » Italien de race, il est aussi *condottiere ;* au 13 vendémiaire, il commanderait aussi bien l'armée des sections que l'armée de la Convention. L'ascendant qu'il exerce sur ses contemporains est incroyable. Mais ce qui est de plus remarquable en lui, peut-être, ce sont ses facultés de travail; il sait tout ou devine tout par la seule intuition de son génie, car il n'a presque rien appris. Il peut travailler dix-huit heures de suite sans en paraître fatigué ; il exténue ses ministres et ses secrétaires. Il a des vues justes sur tout et son esprit renferme une quantité prodigieuse de notions, de souvenirs, d'idées, de projets, qui semble dépasser la capacité humaine.

— Nous avons omis de mentionner, dans notre dernière *Revue*, un très curieux article de M. Marcellin Pellet sur *Napoléon à l'île d'Elbe* [2]. L'auteur, actuellement consul général de France à Livourne, a eu à sa disposition les documents très intéressants que contiennent, pour cette période, les archives de son consulat. De plus, il a parcouru l'île d'Elbe, recueillant tous les souvenirs de Napoléon et de son séjour qu'on peut encore y trouver. Il a réussi à composer une étude pleine d'intérêt et de détails inédits. Tout ce qu'il raconte de la vie de Napoléon, de son gouvernement, des travaux qu'il fit exécuter, de la surveillance dont il était l'objet de la part des agents de la police secrète française, est tout à fait nouveau.

— La *Revue d'art dramatique* contient deux petits articles historiques de M. Alfred Copin, qui ne manquent pas d'intérêt. Tous deux se rapportent au goût de Napoléon pour le théâtre. Le premier [3] raconte les représentations données, en 1802, sur le petit théâtre bâti à la Malmaison par ordre du premier Consul, par des acteurs amateurs pris dans la famille et l'entourage de Bonaparte : Bourrienne, Hortense Beauharnais et son frère Eugène, Caroline Bonaparte, le général de Lauriston, etc. Le second [4] traite d'une époque moins heureuse ; c'est après la campagne de Russie, dans l'été de 1813 ; Napoléon réside à Dresde et il y a fait venir les artistes de la

[1] *Revue des Deux Mondes,* livr. du 15 février 1887.
[2] *Revue politique et littéraire,* livr. du 4 septembre 1886.
[3] *Revue d'art dramatique,* livr. du 1er janvier 1887.
[4] *Id.*, livr. du 15 février 1887.

Digitized by Google

Comédie-Française, qui du mois de juin au mois d'août jouèrent au palais et au théâtre de la ville les meilleures pièces de leur répertoire.

— Le premier mois de cette année a vu naître une nouvelle revue d'un caractère tout à fait spécial, la *Revue d'histoire diplomatique*, dont la première livraison contient des articles très intéressants. Nous signalerons, entre autres, la publication par M. le duc de Broglie d'un mémoire que Voltaire rédigea à la prière du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères et son ami, pour engager les princes de l'Empire à s'allier à Frédéric II contre Marie-Thérèse. Ce mémoire devait être publié, mais la mort subite de Charles VII en arrêta l'apparition. — Les extraits des dépêches de M. de Blosset, notre ambassadeur à Copenhague, à l'époque de la faveur et de la chute de Struensée, données par M. le comte E. de Barthélemy, sont une utile contribution (le mot est à la mode) à l'histoire de la curieuse existence du favori de la reine de Danemark. — M. Frantz Funck-Brentano a signalé *Le caractère religieux de la diplomatie au moyen âge*, l'habitude de signer les traités et de recevoir les ambassades dans les églises ou chapelles, le choix des évêques ou des clercs pour remplir de préférence les fonctions d'ambassadeurs, les cérémonies religieuses qui précédaient et suivaient la conclusion des traités. — Enfin M. R. de Maulde a publié deux curieux documents sur l'*Extradition en Génevois au XIVe siècle*.

— Le livre de M. Albert Babeau: *les Bourgeois d'autrefois*, a engagé M. Edmond Biré à fouiller le même sujet et à ajouter à l'étude de M. Babeau quelques pages [1] qui ne manquent point d'intérêt. Il insiste d'abord sur le bien-être, sur l'aisance générale de la bourgeoisie pendant les vingt années qui précédèrent la Révolution, sur la considération qui entourait les magistrats, les membres du barreau, les principaux commerçants, sur la dignité, et en même temps la bonhomie de leur vie habituelle. Il fait remarquer avec plaisir cette habitude si simple et si patriarcale d'aller dîner sans façon les uns chez les autres. Sur le chapitre des plaisirs, il signale le goût de l'ancienne bourgeoisie pour la comédie de salon et constate, d'après le témoignage des étrangers, que la gaieté et le contentement étaient le trait caractéristique de la nation française. Comme contraste à ces tableaux reposants, M. Biré signale les défauts de l'ouvrage de M. Bardoux sur *la Bourgeoisie française de 1789 à 1848*, dans lequel l'auteur, égaré par ses opinions politiques, s'est contenté de peindre sous des couleurs parfois fausses la bourgeoisie libérale de cette époque, sans

Le Correspondant, livr. du 10 décembre 1886.

Digitized by Google

tenir compte de cette bourgeoisie royaliste si respectable et si loyale dont M. Biré trace sous les traits de son grand-père un tableau si frappant.

— C'est une singulière théorie que celle du rapt de séduction, inventé par les juristes du XVIe siècle pour qualifier et déclarer nuls les mariages contractés sans le consentement des parents. Voici comment on peut la formuler : « Le mariage des enfants de famille, contracté sans le consentement des parents, n'est pas nul de ce chef ; cependant il doit toujours être annulé, parce que ce défaut de consentement fait présumer d'une manière absolue la séduction ; la séduction est assimilée au rapt, qui est une cause de nullité ; et la séduction présumée légalement, lorsque l'autorisation des parents n'est pas donnée, constitue, sous le nom de rapt de séduction, un empêchement dirimant. » Telle est la définition qu'en donne M. Léon Duguit dans l'étude très complète qu'il vient de faire sur ce sujet [1], sur ses origines, ses développements, ses modifications successives. — Citons encore, dans la même revue [2], l'intéressante publication faite par M. Marcel Fournier des statuts et constitutions de la corporation constituée par les étudiants en droit de l'université d'Avignon, sous le vocable de Saint-Sébastien.

— Un curieux chapitre d'histoire littéraire, c'est celui que vient d'écrire M. J. Jusserand sur *le Roman au temps de Shakespeare* [3]. A cette époque, sous le règne d'Élisabeth, le roman jeta un premier éclat. Le premier romancier en date est sir Thomas Malory, qui composa *la Mort d'Arthur*, sorte d'épopée-roman sur la Table-Ronde. Lyly, dans son *Euphuès*, inaugura un nouveau genre, destiné spécialement aux dames et plein de mauvais goût et de préciosité. Les deux plus illustres élèves de Lyly furent Thomas Lodge et Robert Greene. Le premier publia la *Marguerite américaine* et *Rosalynde*; le plus connu des romans de Greene est *Ménaphon*, dont le sujet se passe en Arcadie, au milieu de bergers. Sir Philippe Sydney mit à la mode le roman de bergeries : son *Arcadia* eut énormément de vogue, mais ce n'est pas uniquement un roman sentimental et les personnages ne sont pas tous des bergers ; on y trouve des aventures romanesques et quelques caractères bien dessinés. Thomas Nash cultiva un autre genre, le genre picaresque, dans son roman de *Jack Wilton*, qui se rapproche beaucoup de *Guzman d'Alfarache* et des autres romans espagnols de même espèce. Après cette époque, le roman déclina complètement en Angleterre et ne se releva qu'au XVIIe siècle.

[1] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, livr. de novembre-décembre 1886.
[2] *Ibid.*, livr. de janvier-février 1887.
[3] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er février 1887.

Digitized by Google

— *L'Instruction populaire en France avant le vénérable de la Salle*[1], par M. Oscard Havard, est un résumé rapide des résultats acquis par les travaux des érudits sur l'état de l'instruction primaire aux différents siècles de notre histoire, depuis les premières écoles monastiques jusqu'à la fondation des Frères de la doctrine chrétienne. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, bien connu de nos lecteurs; l'existence de nombreuses écoles sur le sol français, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, l'instruction des filles, le tort que la Réforme protestante fit à l'instruction sont des faits trop connus et trop bien établis pour s'y appesantir.

— L'étude de M. Castaing sur *le Style gothique, ses origines, sa supériorité matérielle et morale*[2], n'est pas de l'archéologie pure; l'auteur a eu pour but d'exposer les « conditions qui constituent les mérites du style gothique. » Ce serait très louable s'il ne se trouvait dans cette étude quelques opinions erronées. L'enthousiasme de l'auteur pour l'architecture est exagéré : nous ne croyons pas qu'elle soit « le premier des arts » ni que « comprenant tous les arts, elle les subordonne à ses combinaisons. » Pour montrer que l'arc brisé (qu'il appelle fort improprement l'ogive) n'est pas le caractère essentiel du gothique, M. Castaing cite comme exemple Saint-Eustache de Paris; c'est bien mal choisi : Saint-Eustache est une église de la Renaissance et n'a de gothique que son plan, comme on peut le voir en comparant cette église avec Notre-Dame ou Saint-Séverin. Pourquoi encore cette malencontreuse idée de parler encore des terreurs de l'an mil, quand il est prouvé par tant d'érudits qu'elles n'ont point existé et que c'est une légende forgée après coup? A signaler aussi les définitions du roman et du gothique, qui sont, l'un une transformation du byzantin, l'autre une transformation du roman. D'accord; mais encore aurait-il fallu donner la définition claire du style byzantin. Après ces critiques, il est juste de dire que l'auteur a su reconnaître et proclamer bien haut la supériorité du style gothique, son élégance, sa légèreté, et qu'il a très bien exposé que son caractère réside, non pas dans un membre particulier, mais dans les procédés de sa structure.

— Les descriptions bien faites d'églises et d'édifices dignes d'attention sont à notre avis plus utiles que ces vues d'ensemble où l'on risque trop de s'égarer. Nous avons à en signaler deux excellentes : l'une de M. R. de Lasteyrie, un véritable archéologue celui-là, est celle de l'église d'Aulnay (Charente-inférieure)[3], édifice roman d'une grande

[1] *Revue du Monde catholique*, livr. de novembre et décembre 1886.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] *Gazette archéologique*, livr. 11-12 de 1886.

Digitized by Google

pureté de plan et de proportions remarquables, et orné de sculptures remarquables, que l'auteur fait connaître, mieux qu'en les décrivant, par des photogravures jointes à sa notice. L'autre est la monographie, par M. A. de Dion, de l'église de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons-sur-Marne [1], commencée au XIIe siècle et transformée à la fin du même siècle. Un plan et une coupe de cet édifice font connaître ses dimensions et ses caractères architectoniques.

— M. A. Buhot de Kersers a entrepris un *Essai de classification des enceintes fortifiées en terre* [2] qu'on rencontre dans le centre de la France. Voici ses conclusions, auxquelles il ne faut pas attribuer, ainsi qu'il le dit lui-même, une valeur absolument rigoureuse : les enceintes vastes, dont la forme varie selon les lieux, doivent être attribuées aux Gaulois ; aux Romains, les ouvrages à formes géométriques et rectilignes ; au moyen-âge, les mottes ou tertres factices avec fossés au pied et les enceintes de forme variable et de petite dimension. — Au même ordre d'idées appartiennent les *Notes* de M. Gabriel Fleury *sur quelques fortifications du Xe au XIIe siècle dans le Maine* [3]. L'auteur y décrit ce qui reste des lieux forts de Blèves, Perray, Mont-de-la-Nue, Sonne, Saint-Remy-du-Plain, Lurson, Aillières, La Motte-Gautier de Clinchamp et Mamers, construits ou réparés en 1098 par Robert II Talvas, comte d'Alençon. Ces retranchements sont tous en terre et ne portent pas trace de constructions en pierres. Il est à croire que les forteresses étaient en bois et étaient défendues par des palissades de même nature qui ont complètement disparu. L'auteur ne donne pas cette opinion ; mais elle nous semble tout à fait probable. Des plans de la plupart de ces forteresses accompagnent heureusement la description de M. Fleury.

— M. Bapst continue ses recherches sur les travaux d'orfèvrerie exécutés par saint Éloi, en étudiant le *Tombeau du Saint-Denis* [4]. D'après M. Bapst, saint Éloi couvrit de décorations en or le ciborium qui existait au-dessus du tombeau et il exécuta à l'entour un balustre en bois recouvert d'or, dont les portes étaient en argent. Toutes ces richesses disparurent dans les invasions normandes; il n'échappa qu'une grande croix en or ornée de pierres précieuses que don Doublet et Dom Millet virent encore au XVIIe siècle; elle se trouvait alors à la grille du chœur; elle dut être fondue sous la Révolution. — Signalons aussi la description donnée par M. R. Cagnat [5] d'une nécropole

[1] *Bulletin monumental*, 6e livr. de 1886.
[2] *Id., ibid.*
[3] *Id., ibid.*
[4] *Revue archéologique*, livr. de novembre-décembre 1886.
[5] *Id.*, livr. de janvier-février 1887.

Digitized by Google

phénicienne découverte à Béja (Tunisie), l'ancienne Vaga, par le capitaine Vincent. La même livraison contient encore la fin du rapport de M. Dieulafoy sur les fouilles de Suse, avec deux planches en couleur représentant deux des archers de la garde de Darius sculptés sur les murailles de son palais.

— M. G. Bapst a encore eu l'excellente idée de rétablir l'histoire, défigurée par tous les historiens, de deux des diamants les plus connus du trésor de la couronne de France, le Sancy et le Miroir de Portugal [1]. Voici ses conclusions : le Sancy, avant d'être en la possession du sieur de ce nom, n'avait pas d'histoire et ne peut être identifié avec un diamant perdu à Morat par Charles-le-Téméraire. Après avoir été vendu à Jacques Ier d'Angleterre, il passa aux mains de la reine Henriette. Le Miroir de Portugal appartenait aussi au trésor d'Angleterre. Ces deux diamants furent engagés par la reine Henriette au duc d'Épernon et, comme la reine ne put les racheter, celui-ci les vendit à Mazarin, qui les légua à Louis XIV.

— Signalons encore la bonne notice donnée par M. G. de Cougny sur la façade de l'église de Saint-Jouin-les-Marnes [2], cette ancienne abbatiale du Poitou, si curieuse à tous égards; et l'article dans lequel M. J. Berthelé a exposé, avec sa compétence habituelle en archéologie, la date qu'il convient d'assigner à l'église d'Airvault (Deux-Sèvres) [3], date qu'on avait beaucoup trop reculée, comme c'est assez généralement l'usage.

— M. Lucien Biart a raconté [4] avec grands détails la curieuse et triste histoire de Dona Marina, cette jeune Mexicaine qui s'attacha à Cortès et lui fut d'un si grand secours pour la conquête du Mexique. On a peu de notions sur ses premières années, avant l'arrivée des Espagnols, et l'on ignore aussi comment se passa la fin de sa vie, lorsque Cortès l'eut abandonnée. Mais ce que l'on sait d'elle a suffi largement à l'auteur pour ressusciter cette touchante et gracieuse figure restée si populaire au Mexique, où son histoire est passée à l'état de légende.

— La dernière livraison de la *Revue du Maine* [5] contient une intéressante biographie de Jean Portier, curé de Saint-Hilaire du Mans et professeur au collège de la Juiverie, par M. S. de la Bouillerie. Ce Jean Portier, qui mourut en 1660, avait écrit un certain nombre de tragédies latines dont la plupart furent imprimées, mais dont on ne

[1] *Gazette des Beaux-Arts*,, livr. de janvier et de mars 1887.
[2] *Revue poitevine et saintongeaise*, n° 32.
[3] *Id.*, n° 33.
[4] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er janvier 1887.
[5] Livraison 6 de 1886.

Digitized by Google

possède que quatre. M. de la Bouillerie en donne une analyse et constate leur peu de valeur littéraire ; ce qui est plus intéressant, ce sont les détails biographiques que l'auteur a retrouvés sur ce Jean Portier. — A côté de cette notice, M. André Joubert publie une histoire du bourg de Menil, près de Château-Gontier, et de ses seigneurs. L'auteur a fait usage de documents inédits qu'il a trouvés dans différents dépôts d'archives.

— M. H. Carré a raconté [1] avec les plus grands détails les difficultés que rencontra Jean-Jacques Le Febvre, nommé en 1603, par Henri IV, à l'office de procureur général du parlement de Rennes, pour occuper sa charge et s'y maintenir. C'est un tableau exact des cabales et des rivalités existant en Bretagne entre les magistrats ou fonctionnaires originaires du pays et ceux que le roi y envoyait.

— Dans un article [2] où il a fait preuve d'une grande sagacité, M. Antoine Thomas est parvenu à expliquer comment le mot Comminge a pu venir de *Convenæ*, problème qui depuis longtemps embarrassait les philologues. M. Thomas démontre que, lorsque cette province fut organisée par les Romains, les peuples qui l'habitaient parlaient une langue analogue au basque, dans lequel le son *v* n'existe pas et se change toujours en *m*. Il y a donc eu deux formes : la forme officielle *convenæ* et la forme populaire *commenæ*, d'où est venu Comminge.

— M. Elie Jaloustre a exposé l'histoire de l'École centrale du département du Puy-de-Dôme [3] créée en vertu du décret de la Convention. L'auteur a un faible pour les institutions républicaines ; il admire la disposition des cours, la plus grande importance donnée aux études scientifiques, et cependant il constate que bien des cours ne furent pas suivis. La raison ne nous semble pas difficile à trouver ; les parents se défiaient de cet enseignement et y voyaient des défauts qu'on ne tarda pas à reconnaître, puisque les écoles centrales furent supprimées au bout de huit ans. Dans la même revue, M. Burin des Roziers commence une histoire de la baronnie de la Tour d'Auvergne.

— Mentionnons encore, dans une nouvelle revue, la *Revue du Midi*, de bons articles de M. le docteur Puech sur la *librairie populaire au XVIe siècle* [4] dans le Languedoc ; de M. E. Bouvy, sur la *Bibliothèque du chapitre de Nîmes au XIIIe siècle* [5] ; et de M. G. Maurin sur *Les pirates barbaresques et le commerce français* [6] ; — l'histoire des

[1] *Annales de Bretagne*, livr. de janvier 1887.
[2] *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 3e livr. de 1886.
[3] *Revue d'Auvergne*, livr. de septembre à décembre 1886.
[4] *Revue du Midi*, livr. de janvier 1887.
[5] *Id.* livr. de février 1887.
[6] *Id.*, *ibid*.

Digitized by Google

gouverneurs de Lyon, commencée par M. Antoine Péricaud dans la *Revue du Lyonnais*[1]; — la curieuse notice de M. A. Benoît sur le droit de *tournetuile*[2], nom bizarre d'un droit plus bizarre encore, qui appartenait aux habitants de Maizières, en Lorraine, et qui leur permettait de passer, selon leur bon plaisir, de la domination du comte de Réchicourt sous celle de l'évêque de Metz, et réciproquement; — la biographie du général Fabvier[3], par M. A. Debidour; — la remarquable étude de M. E. Denis sur les vicissitudes politiques de la Bohême pendant la seconde moitié du xve siècle et sur le rôle joué dans ce pays par Georges de Podiébrad, roi de Bohême, dont l'importance historique est incontestable mais dont la valeur morale a donné lieu à de nombreuses discussions[4]; — la notice sur la *Confrérie de Saint-Jacques à Nuits*[5], par M. Em. Bergeret; — l'étude que M. A. de Lantenay a consacrée à *Peiresc abbé de Guitres*[6] et qui a un caractère tout à fait spécial : l'auteur s'occupe exclusivement des rapports de Peiresc avec cette abbaye, dont il avait été pourvu par Louis XIII; — l'histoire du château de Bourbon-l'Archambault, par MM. Gélis-Didot et Grassoreille[7]; — l'étude de M. le comte E. de Barthélemy[8] sur la vie intime, comme évêques de Châlons, de Louis et de Gaston de Noailles, d'après leur correspondance conservée à la Bibliothèque nationale; — enfin la continuation de l'histoire du château de Madaillan[9], par MM. G. Tholin et P. Benouville.

FR. DE FONTAINE.

[1] Livr. de janvier 1887.
[2] *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, livr. de mars 1887.
[3] *Annales de l'Est*, livr. de janvier 1887.
[4] *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, n° 3 de 1886.
[5] *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, livr. de janvier-février 1887.
[6] *Revue catholique de Bordeaux*, livr. de janvier et de février 1887.
[7] *Revue bourbonnaise*, livr. de décembre 1886, janvier et février 1887.
[8] *Revue de Champagne et de Brie*, livr. de février 1887.
[9] *Revue de l'Agenais*, livr. de novembre-décembre 1886.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliothèque ethnologique. — Histoire générale des races humaines. — Introduction à l'étude des races humaines, par A. de QUATREFAGES, membre de l'Institut, professeur au Museum. *Questions générales*. Paris, Hennuyer, 1887, in-8° de x-283 p., avec 227 gravures dans le texte, 4 planches et 2 cartes.

M. de Quatrefages, de concert avec M. Hamy, conservateur du Musée d'ethnographie du Trocadéro, entreprend la publication d'une bibliothèque ethnologique qui touchera par beaucoup de points à l'histoire proprement dite. M. Hamy doit publier un travail sur les races noires. D'autres collaborateurs publieront des études sur les autres grandes races humaines et des monographies spéciales sur l'ethnologie particulière des races humaines qui ont joué, en dehors du monde classique et des grandes nations de l'Orient, un rôle important dans l'histoire de l'humanité. C'est ainsi qu'on annonce comme devant paraître prochainement l'*Histoire des Mongols*, par M. Jules Deniker, et l'*Histoire du grand empire des Foulahs, en Nigritie*, par M. Tantain.

M. de Quatrefages vient de publier la première partie de l'introduction générale de cette grande œuvre. Il y traite des questions sur lesquelles sa compétence est depuis longtemps connue, et dans lesquelles son nom fait autorité. Tout le monde sait avec quelle force et avec quel succès l'illustre savant a toujours défendu la vérité capitale de l'unité de l'espèce humaine. Il y revient encore dans son nouvel ouvrage, pour la soutenir avec la même science. Tout d'abord, il caractérise ce qu'il appelle le règne humain, qui se distingue du règne animal par les phénomènes que l'auteur nomme les phénomènes de moralité et de religiosité. Ces phénomènes caractéristiques existent dans toutes les races humaines, quelles qu'elles soient ; il n'y a donc qu'une espèce humaine. On admet l'unité d'espèce de la plupart de nos animaux domestiques, mammifères et oiseaux, chiens et pigeons, par exemple, quoiqu'il existe entre eux des différences morphologiques bien plus considérables que celles qui distinguent les groupes humains les uns des autres. De plus, contrairement à ce qui arrive dans l'hybridation ou croisement entre espèces, l'union des diverses races humaines est indéfiniment féconde. Tout nous montre donc l'unité de l'espèce humaine.

Après avoir combattu le polygénisme, M. de Quatrefages combat le transformisme et montre que ni les êtres actuels ni les êtres fossiles ne fournissent aucun argument en faveur de l'origine prétendue simienne de l'homme. Le savant professeur, qui a étudié plus que per-

Digitized by Google

sonne la paléontologie humaine, établit preuves en mains, et en mettant sous les yeux du lecteur, par de nombreuses gravures, les crânes et les têtes osseuses trouvés à l'état fossile, qu'il n'y a pas en d'être intermédiaire entre l'homme et l'animal. Quant à l'ancienneté de l'homme, il la fait remonter très haut, trop haut, ce nous semble. Il place le berceau de l'humanité au Nord de l'Asie ; peut-être a-t-elle apparu d'abord, dit-il, au Spitzberg. C'est là une hypothèse fort contestable. Quoi qu'il en soit, la terre a été peuplée par migrations successives ; les hommes s'acclimatant petit à petit dans les divers pays qu'ils occupaient. S'appuyant sur des phénomènes qu'il attribue à l'atavisme, M. de Quatrefages pense que l'homme primitif avait les cheveux roux, le teint jaune, l'œil oblique et la mâchoire plus ou moins prognathe. La race jaune serait donc la plus ancienne; la race nègre viendrait ensuite, et enfin la race blanche. Les différentes races se sont formées sous l'action des milieux différents et par l'effet des croisements. L'auteur décrit les caractères généraux des différentes races, caractères physiques, intellectuels, moraux et religieux, et c'est par là qu'il termine son livre. Il avait déjà exposé ces idées dans d'autres ouvrages, mais il les présente ici avec une nouvelle force et une très grande clarté, en les mettant à la portée de tous les lecteurs. Nous regrettons seulement que l'auteur ait complètement mis de côté la bibliographie. Croirait-on qu'il nous renvoie souvent à l'ouvrage de M. Topinard, sans nous en donner jamais le titre? Il fait de même pour les « recherches récentes » de M. Andrée, de Mofras, de P. Bagaert, de M. Man, de M. Hahn, etc. C'est là une lacune qu'on voudrait voir combler.

N. O.

—

Mélanges de critique biblique, par Gustave D'EICHTHAL. *Le texte primitif du premier récit de la création. Le Deutéronome. Le nom et le caractère du Dieu d'Israël Iahveh.* Paris, Hachette, 1886, in-8° de III-402 p.

Ce volume, publié par M. Eugène d'Eichtal après la mort de son père, contient deux études qui avaient déjà paru, savoir *le Texte primitif du premier récit de la création* et *le Nom et le caractère du Dieu d'Israël Iahveh*. L'étude sur le *Deutéronome* est nouvelle. C'est la partie principale et de beaucoup la plus considérable par l'étendue, dans ce volume. Elle était déjà composée avant la mort de l'auteur, qui avait corrigé en grande partie les épreuves. Les rationalistes les plus avancés voient dans le *Deutéronome*, considéré dans son ensemble, une œuvre homogène, et en placent la composition sous le règne de Josias. M. d'Eichthal n'admet ni l'un ni l'autre. Il ne distingue pas moins de huit documents différents dans le *Deutéronome*, sans compter « quelques petits fragments isolés et comme égarés dans le texte. » Il en place la rédaction du temps d'Esdras et de Néhémie. Après avoir donné une traduction du texte traditionnel du livre, il en donne une autre traduction découpée en morceaux d'après son système, le tout suivi d'un commentaire. Cette distribution, ce morcellement est imaginaire, mais il a au moins cet avantage de montrer comment on peut découvrir dans un texte tout ce qu'on veut, quand on ne tient point

Digitized by Google

compte de la tradition et de l'histoire. L'ouvrage se termine par un appendice : *La déclaration des droits de l'homme et l'Être suprême*, dans lequel l'auteur recherche à quelle époque est devenue courante l'expression d'Être suprême.

N. O.

—

La Mythologie, par M. Andrew Lang. Traduit de l'anglais par Léon Parmentier, avec une préface par Charles Michel, professeur à la Faculté des Lettres de Gand, et des additions de l'auteur. Paris, A. Dupret, 1886, in-12 de XLI et 234 p.

La préface de M. Charles Michel, écrite par un professeur parfaitement au courant de la question, avec beaucoup de clarté et de précision, renseigne très exactement le lecteur sur l'état actuel des écoles mythologiques, sur leurs systèmes divers et leurs discussions. M. Lang est le principal représentant d'un nouveau système d'interprétation mythologique qui rejette tout à la fois le système météorique de Kuhn et le système solaire de M. Max Müller, et explique pour son compte l'origine des mythes comme des produits de l'imagination primitive. Les deux premiers systèmes empruntent leurs arguments à la philologie comparée ; M. Lang et son école empruntent les leurs à l'ethnologie et à l'étude des peuples sauvages, d'où le nom de système anthropologique donné à ce système. « Tout ce que dans les mythologies civilisés, dit M. Lang, nous regardons comme irrationnel, fait partie, pour les sauvages contemporains, d'un ordre de choses accepté et considéré comme rationnel, et dans le passé paraissait également rationnel et naturel aux sauvages sur lesquels nous avons des renseignements historiques. Ainsi, suivant notre théorie, l'élément sauvage et absurde contenu dans la mythologie est pour la plus grande partie un legs des ancêtres des races civilisées ; au temps où ils formèrent quelques-uns de leurs mythes, nos pères n'étaient pas dans un état intellectuel plus élevé que celui des Australiens, des Boschismans, des Peaux-Rouges, des races inférieures de l'Amérique du Sud et d'autres peuples plus barbares encore. »

Il y a une grave difficulté à alléguer contre ce système, malgré un certain fond de vérité qu'il peut contenir. C'est que les Australiens, les Boschismans et les Peaux-Rouges peuvent être descendus de peuples plus civilisés qu'ils ne le sont actuellement eux-mêmes, et de qui ils ont reçu leurs traditions ; bien des indices portent à le croire. Ainsi, on rencontre chez les Hottentots et chez les Mincopies — quoiqu'on ait voulu un moment considérer ces derniers comme l'intermédiaire entre l'homme et le singe — certaines conceptions religieuses supérieures à celles des Grecs et des Romains, comme l'a montré M. de Quatrefages. On s'expose donc à faire fausse route en voulant apprécier par les croyances actuelles des sauvages, les croyances anciennes de l'humanité. Mais l'ouvrage de M. Lang est plein de faits et de vues aussi ingénieux qu'intéressants, et mérite bien d'être lu et étudié.

N. O.

—

Origines chrétiennes de la Gaule celtique. *Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de*

Digitized by Google

Sens, de Troyes et d'Orléans, suivies d'un appendice sur la vierge druidique, par l'abbé A.-C. Hénault, conservateur de la bibliothèque de Chartres.—Paris, Bray et Retaux, 1884, in-8° de XVI-525 p., avec gravures.

Supplément aux recherches historiques... *Réponse aux objections des contradicteurs*, par l'abbé A.-C. Hénault. — Paris, Bray et Retaux, 1885, in-8° de 40 p.

Il y a trois choses dans le gros volume de M. Hénault : une étude sur l'apostolicité des églises des Gaules en général, une thèse sur l'origine des églises de Chartres, de Sens, de Troyes et d'Orléans, un appendice sur les traditions relatives à la Vierge druidique de Chartres.

1° M. Hénault appartient à l'école traditionnelle. Il admet dans une large mesure l'évangélisation de la Gaule entière au premier siècle de l'ère chrétienne. Voici pourquoi. De Rome le christianisme devait bien vite rayonner sur toute la Gaule : l'unité politique dont elle jouissait, sa situation matérielle, l'ensemble de ses idées religieuses, la désignaient à saint Pierre comme un pays de choix, merveilleusement susceptible d'accueillir la bonne nouvelle. Sous ce triple rapport l'Espagne, la Grande-Bretagne et la partie de l'Allemagne qui nous avoisine étaient moins bien partagées, et pourtant elles ont reçu dès les temps apostoliques des missionnaires de l'Évangile. A l'appui de cette forte probabilité nous avons des textes historiques : les uns étendent au monde entier la fondation des églises chrétiennes au 1er siècle, d'autres reculent jusqu'aux plus lointaines contrées la prédication des apôtres, ou même désignent expressément la Gaule comme le théâtre de leur zèle. A ces preuves qu'oppose-t-on? Deux passages, l'un de Grégoire de Tours, l'autre de Sulpice-Sévère, celui-ci plutôt favorable à l'école traditionnelle si on l'interprète d'après son contexte et les données de l'histoire, celui-là sans valeur historique et apocryphe dans sa date consulaire.

2° La question générale une fois tranchée, M. Hénault passe à la question particulière des églises de Chartres, Sens, Troyes et Orléans. Le point capital, d'où tout dépend et sur lequel se concentre tout son effort, est celui des actes des saints Savinien, Potentien, Altin et leurs compagnons. M. Hénault les publie, collationnés d'après dix manuscrits, avec une traduction en regard, et se croit autorisé à conclure, de ce document et de plusieurs autres écrits, l'antiquité, l'authenticité et la véracité de ces actes. Il s'attache à les corroborer de l'autorité d'une tradition commune à quatre grandes églises et insiste sur leur accord avec les actes des saints de la même contrée. Interrogeant enfin les restes des premiers monuments chrétiens des églises dont il revendique l'apostolicité, M. Hénault estime qu'ils déposent en sa faveur.

3° L'appendice sur la Vierge druidique est d'une médiocre étendue. Nous y trouvons une réponse rapide à des objections et la mise en relief de deux preuves, l'une tirée de la *Vieille chronique* de Chartres (1389), l'autre d'un monument que M. Hénault fait remonter au XIIe siècle, une statue de la Vierge qui fut détruite en 1793, mais dont il reste une reproduction exacte datant de 1697.

Des trois thèses de M. Hénault, la première, est-il besoin de le dire? est celle qui bénéficie de la plus

Digitized by Google

grande somme de probabilités. Sachons gré au docte conservateur de la bibliothèque de Chartres de l'avoir reprise à la suite de tant d'historiens. S'il n'apporte pas des éléments nouveaux dans la discussion, il a du moins le mérite de résumer tout ce qu'on a écrit avant lui : il est clair, intéressant, complet. Il ne s'ensuit pas que tout soit également acceptable dans ces 200 pages. Il y aurait bien des réserves à faire, par exemple, sur la désinvolture avec laquelle M. Hénault se débarrasse de l'argument épigraphique (p. 18); sur cette conclusion inattendue : « ainsi que le texte de Sulpice-Sévère, le texte de Grégoire de Tours, envisagé à la lumière de l'histoire, *confirme* la vérité de nos origines apostoliques (p. 201). » Que ces deux textes ne battent pas en brèche le système de M. Hénault, passe : mais nous reconnaîtrons difficilement qu'ils lui sont favorables. Au surplus, à quoi bon multiplier ces remarques dans un débat si ardu et qui ne semble pas près de finir? Nous aimons mieux renvoyer à un compte-rendu paru ici même (t. XXVIII, 1880, p. 344-8) : les observations de M. J. Roman sur le livre de M. Brémenson *(Essai sur les origines des églises des Gaules)* demeurent bonnes à méditer, même après l'exposé récent de M. Hénault.

La seconde partie des *Recherches historiques* est plus originale que la précédente. Les actes des martyrs sénonais sont étudiés pour la première fois à la lumière des documents et de l'archéologie. Des éloges sont dus à l'établissement du texte de la Passion de saint Savinien et de ses compagnons. Malheureusement les preuves accumulées par M. Hénault pour en fixer la rédaction au ve ou au vi^e^ siècle n'ont pas grande consistance. Elles peuvent caresser l'intelligence, mais non lui arracher son assentiment. « Il est impossible, dit M. Paul Allard, bon juge en ces matières (*Controverse*, t. V, 1885, p. 149), de faire la moindre comparaison entre cette composition tout artificielle, probablement postérieure au xe siècle, et les actes authentiques ou au moins anciens des martyrs. »

L'examen des traditions relatives à la Vierge druidique laisse encore plus à désirer. Inutile d'appuyer.

Ajoutons qu'on voudrait dans le livre de M. Hénault un soin plus scrupuleux des moindres détails. Les petites erreurs ou, si l'on préfère, les négligences y fourmillent. Choisissons au hasard. Jamais « Valensis » n'a signifié Valence (p. 115) : à l'errata (*supplément*, p. 39) M. Hénault observe qu'il faut lire *Vasensis* et non *Valensis ;* c'est bien, mais il est fâcheux d'avoir eu l'idée de traduire Valensis par Valence. — P. 147, M. Hénault renvoie aux Bollandistes (die xix novembre, lisez *novembris*) pour la date du martyre des saints Séverin, Exupère et Félicien : le dernier volume des Bollandistes s'arrête au 31 octobre. — P. 306, M. Hénault parle d'un « rhéteur du nom de Marc » : ce rhéteur n'est autre que Marcus Tullius Ciceron, et le texte auquel il est fait allusion se lit dans le *Rhetoricorum seu de inventione* lib. 1, c. 20. — Pris à part, ces menus lapsus ne sont point graves, mais ils sonnent mal à l'oreille du lecteur le moins prévenu.

Ayant commencé de formuler quelques desiderata, nous sera-t-il permis, tout en rendant justice à la courtoisie habituelle de M. Hénault, de regretter de rares intempérances de plume. Pourquoi tant malmener « certains écrivains » (p. 101), « certains orateurs de congrès » (p. 203),

Digitized by Google

les « contradicteurs opiniâtres »? Pourquoi faire encourir à ceux qui n'adoptent pas ses conclusions « le blâme d'une partialité obstinée et téméraire, » etc., etc.? Ces écarts déparent un ouvrage qui, nous le répétons, s'il ne dit pas le dernier mot d'une question grosse de difficultés, n'en fait pas moins honneur à celui qui l'a écrit.

FÉLIX VERNET.

—

Histoire du commerce du Levant au moyen âge par W. HEYD, bibliothécaire en chef à la Bibliothèque royale de Stuttgart. Édition française refondue et considérablement augmentée par l'auteur, publiée sous le patronage de la société de l'Orient latin par Farcy RAYNAUD. — Leipzig, Otto Harrassowitz, 1886, 2 vol. gr. in-8° de XXIV-554 et 799 p.

Deux membres de l'Institut, M. Charles Schefer et M. le comte Riant, en présentant au public les deux volumes dont nous venons nous occuper, font observer que nous ne possédons d'autres ouvrages écrits en notre langue, sur le commerce du Levant au moyen âge, que l'étude, aujourd'hui surannée, de Depping, et, pour une époque plus récente, l'essai de Flachat et quelques notices insérées dans des ouvrages spéciaux, maintenant tombés dans l'oubli. Les savants académiciens ajoutent que pourtant il est peu de sujets aussi dignes de notre attention, la France n'ayant cessé, depuis l'époque des Croisades, d'entretenir avec les colonies latines d'Orient des relations suivies. Ils constatent encore que l'histoire des efforts faits par les Latins pour conserver les comptoirs créés par eux dans le Levant, est toujours intéressante, souvent dramatique. Ils déclarent enfin que la société de l'Orient latin, en prenant sous son patronage, la version de l'étude si consciencieuse du professeur Heyd, a pensé faire, au point de vue français, une œuvre d'autant plus utile, « que l'auteur, désireux, comme tous les savants de son mérite, de perfectionner sans cesse son travail, a tenu à honneur de fournir au traducteur un livre pour ainsi dire nouveau, plein d'aperçus et de renseignements ajoutés par lui à l'édition allemande, et dont le public français sera le premier appelé à apprécier l'importance. »

Nous trouvons dans l'*Avis du traducteur* les détails suivants sur cette nouvelle édition du maître-livre paru en 1879 : « M. Heyd n'a jamais cessé d'amasser des matériaux sur le sujet qu'il traite. C'est ainsi que, le jour où je lui ai demandé l'autorisation de commencer cette traduction, il a pu mettre à ma disposition un travail qui en double la valeur. Je pourrais, sans hyperbole, joindre au titre de l'ouvrage la vieille formule : revu, corrigé et considérablement augmenté, car il n'est pour ainsi dire pas une page qui ne porte la trace des corrections ou des additions de l'auteur. Certains chapitres ont été entièrement refondus, mais le plus grand nombre des renseignements nouveaux est renfermé dans les notes : on peut affirmer hardiment qu'elles sont exactement au courant des dernières découvertes de la science moderne en ce qui concerne l'objet spécial de cette *Histoire*. »

L'ouvrage est ainsi divisé : *Première période. Les débuts* (depuis les grandes invasions jusqu'aux Croisades) ; *Seconde période. Le développement* ; *Troisième période. Déca-*

Digitized by Google

dence. L'auteur s'occupe successivement des Arabes et des routes commerciales sur leur territoire, des Grecs, de la Russie et de la Scandinavie (trafic avec les Arabes, trafic avec Byzance), de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, des Juifs ; puis, pour la seconde période, de la fondation des colonies commerciales sur les côtes du Levant à l'époque des croisades (états croisés de Syrie pendant le 1er siècle de leur existence, Byzance sous les dynasties des Comnènes et des Anges, l'empire latin, les états croisés de Syrie au second siècle de leur existence, l'île de Chypre, la petite Arménie, la Syrie musulmane, l'Égypte), du développement du commerce du Levant par suite de l'ouverture du continent asiatique depuis la fin du XIIIe siècle jusque vers la fin du XIVe (empire grec sous les Paléologues, la Bulgarie, l'Asie Mineure turque, Chypre, l'Égypte, la Syrie, la petite Arménie, Trébizonde, la Perse, l'Inde, les colonies de la côte septentrionale du Pont, l'Asie centrale et la Chine) ; enfin, pour la troisième période, de l'épuisement des nations commerciales de la Méditerrannée, de l'obstruction des routes d'Asie, à l'extérieur et à l'intérieur, de la découverte d'une nouvelle route, par les Portugais (les Osmanlis, les Grecs et les Francs dans la péninsule de Balkans, l'Asie Mineure turque, les derniers temps de l'empire de Trébizonde, la fin des colonies de la rive septentrionale du Pont, Chypre, l'Égypte et la Syrie, l'Inde, l'Asie centrale, la Chine et Perse).

Nous n'avons pas à vanter, après des juges tels que MM. Riant et Schefer, la vaste autant que sûre érudition répandue dans l'*Histoire du commerce du moyen âge*. Mais peut-être nous sera-t-il permis d'insister sur le nombre considérable de particularités curieuses que présentent les deux volumes si habilement et si clairement traduits par M. Furcy Raynaud. Il n'est, pour ainsi dire, pas une page de ces deux volumes qui ne frappe l'attention du lecteur. Lire l'*Histoire du commerce du Levant*, c'est accomplir, en quelque sorte, un voyage aussi instructif qu'attrayant à travers le monde du moyen âge. Et avec quelle confiance on suit, dans ses excursions variées en quelque sorte à l'infini, un guide tel que M. Heyd, qui a si minutieusement étudié l'immense terrain ! Cette sécurité parfaite double la joie du voyage, lequel est un véritable voyage de découvertes, tant les révélations abondent dans le texte et dans les notes.

N'oublions pas de signaler le haut intérêt des *Suppléments*, consacrés aux articles d'échange entre l'Orient et l'Occident et à la clientèle du commerce du Levant et où M. Heyd, avec son savoir encyclopédique, nous fait si bien connaître tout ce qui regarde les esclaves, l'aloès, l'alun, l'ambre, le baume, le benjoin, le bois d'aloès, le bois de Santal, le bois de Brésil, le camphre, la cannelle, le cardamome, la casse, les clous de girofle, la cochenille, le corail, le costus, le coton, l'encens, la racine de Galanga, la garance, le gingembre, la gomme adragant, la gomme laque, l'indigo, l'ivoire, le laudanum, le lin, la manne, le mastic, le goudron minéral appelé Mumia, le musc, le myrobalan, la noix de galle, la noix muscade, les perles, les pierres précieuses, le poivre, la rhubarbe, le safran, la scammonée, la soie, les fils d'or et d'argent, la porcelaine, le sucre, le verre, les tissus, etc.

Digitized by Google

Un index très copieux (de 60 pages à deux colonnes) rend toutes les recherches faciles dans les deux compactes volumes que nul ne consultera sans éprouver un vif sentiment de reconnaissance pour l'auteur et pour son digne traducteur.

Nous n'achèverons pas ce compte rendu sans dire combien nous avons été heureux de voir un des plus recommandables savants de l'Allemagne rendre à l'érudition française tant de flatteurs témoignages, soit dans les *Observations préliminaires sur les ouvrages consultés* (p. XV-XXIV), soit dans tout le reste des deux volumes. Parmi les innombrables citations faites par M. Heyd, ce sont les citations des travaux de nos compatriotes qui abondent le plus. C'est presque à chaque ligne que brillent les noms de nos savants d'autrefois et d'aujourd'hui.

Pour finir comme nous avons commencé, nous empruntons à l'avant-propos de MM. Schefer et Riant une citation que liront avec fierté tous les amis de la vieille France : « Du jour où les ports français de la Méditerranée, relevant de la couronne, fondèrent sur les côtes du Levant des établissements commerciaux, la sollicitude et la protection de nos rois s'est exercée sur ceux-ci, avec un si grand esprit de suite et tant d'efficacité, qu'après plus de quatre siècles, et malgré les fautes et les erreurs de ces derniers temps, la tradition n'a pu encore en disparaître entièrement. »

T. DE L.

—

Histoire de la civilisation française, par Alfred RAMBAUD, Tome II. Paris, A. Colin, 1887, in-12 de 656 p.

Le premier volume de M. Rambaud (v. t. XXXIX, p. 676) conduisait la civilisation française depuis ses origines à l'avénement de Louis XIV ; le second, sauf un aperçu en forme d'appendice sur la période contemporaine, se termine à la Révolution de 1789. C'est donc le tableau des deux siècles les plus féconds de notre histoire, même abstraction faite de la politique et de la guerre. Six cents pages compactes n'étaient pas de trop pour embrasser, ne fût-ce que d'une vue rapide, les faces multiples de l'ancien régime, et j'admire même avec quelle aisance M. Rambaud a su se mouvoir au milieu d'un sujet si complexe, et distribuer tant de renseignements et de noms propres en un espace relativement si restreint. Il a repris à nouveau, sans en oublier le moindre recoin, le sujet intéressant et débattu entre tous des origines de la France contemporaine.

Ce n'est point le lieu de critiquer telle ou telle assertion de détail ; il suffit d'indiquer le tour d'esprit de l'auteur, plus philosophique que chrétien, plus sympathique au siècle de Voltaire qu'au siècle de Bossuet. Les jugements laisseront à désirer à plus d'un ; mais nul ne se plaindra d'une sûreté de méthode et d'une abondance d'informations propres à attacher le lecteur et à susciter en tous sens ses réflexions. M. Rambaud a puisé avec impartialité aux sources les plus diverses ; si j'ai à regretter par exemple, dans sa bibliographie de l'instruction publique, l'omission des livres de l'abbé Allain et du P. Ch. Daniel, en revanche je dois constater partout une disposition louable à s'appuyer sur ces solides travaux d'histoire provinciale qui transforment peu à peu l'esprit et le sens de notre histoire nationale.

L. P.

Digitized by Google

Saint Vaast catéchiste du Roi Clovis et premier évêque d'Arras, *originaire du Périgord*, par M. l'abbé PERGOT, chanoine honoraire, membre de la Société historique et archéologique du Périgord, curé-doyen de Terrasson. — Périgueux, Grassart, 1884 à 1886, 5 brochures in-8° de 22, 12, 7, 59-3 et 13 p.

Il y a quelques mois (juillet 1886, p. 293) nous avons rendu compte d'un travail qui, d'une manière définitive à notre sens, fixait le lieu de naissance de saint Vaast, au sujet duquel il s'était élevé quelque confusion et certaines obscurités. C'était Courbefy, *Curves finium*, sur les frontières du Limousin et du Périgord.

M. l'abbé Pergot, curé de Terrasson, savant archéologue de cette dernière province, s'est élevé contre cette conclusion et a revendiqué au contraire le saint catéchiste de Clovis pour une des gloires du Périgord. De là les diverses brochures que nous mentionnons ici.

La thèse de M. l'abbé Pergot est nouvelle ; il l'émit dans le principe, à propos de l'histoire de saint Front écrite il y a une trentaine d'années environ. Ayant remarqué que, traçant la vie du fondateur de son monastère, un moine de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras avait dit, au XIe siècle, que le saint était issu « a Petragorica regione ; » sachant d'ailleurs que l'église d'Arras avait des biens situés en Périgord, il s'éleva contre l'opinion la plus généralement admise jusqu'ici, et le fit avec un zèle et une chaleur qui souvent l'emportent loin dans une polémique trop personnelle. Pour lui saint Vaast est né en Périgord.

Recherchant ce qui peut appuyer sa thèse, M. l'abbé Pergot a trouvé en Périgord deux paroisses voisines, rapprochées toutes deux des frontières de l'ancien Bas-Limousin. L'une, celle de Villac, a saint Vaast pour patron, et sur le territoire de l'autre, Châtres, où se trouvait jadis, d'après une tradition, le tombeau de ses parents, il existe une fontaine portant encore le nom du saint. « Or, là où était le tombeau, le père et la mère avaient vécu, et là où avaient vécu le père et la mère, là le fils était né. » (III, p. 41.) Cette tradition toute locale et longtemps obscurcie, puisqu'il y a vingt-cinq ans le curé même l'ignorait (II, p. 10) a naturellement repris vie et force à la suite des premiers travaux du persévérant auteur. Mais cela rend-t-il évidente l'opinion qu'il soutient ? et surtout celle qu'il contredit en est-elle ruinée ?

Il ne suffit pas, en effet, de prétendre que Bernard Guidonis, Limousin, né tout près du Périgord, a été « trop amateur du clocher » pour démontrer qu'il a affirmé quelque chose d'inexact. La véracité connue de l'évêque de Lodève repousse la pensée que, connaissant l'opinion, commune en Aquitaine, « que saint Vaast était sorti *à Petragorica regione*, » il ait attribué au Limousin ce qu'il savait ne lui appartenir pas. Alors surtout que Courbefy, vaste « oppidum » ruiné, est situé au sommet d'une montagne dont le versant nord appartient au Limousin et le versant sud au Périgord.

Si, d'ailleurs, depuis le XIIe ou XIIIe siècles (même avant la naissance de B. Guy), la liturgie limousine fait mention de saint Vaast, si on le trouve mentionné dans divers calendriers de Missels et de Nécrologes, au nombre des Saints spécialement vénérés dans le diocèse de Limoges, n'y faut-il voir, comme le veut l'abbé Pergot, que la conséquence de l'affirmation de Bernard

Digitized by Google

Guy, plutôt que la constatation par lui d'une tradition plus ancienne. Mais enfin, si le dire de l'évêque de Lodève a eu une telle influence, comment se fait-il alors qu'à quelques lieues plus loin à Périgueux, la tradition également réchauffée n'ait pas, là aussi, et dès cette époque provoqué un élan semblable. Il ne paraît pourtant pas en avoir été ainsi.

En résumé, bien que reconnaissant tout ce que l'auteur apporte de conviction dans ses diverses brochures, il est impossible d'admettre que Bernard Guy se soit laissé influencé jusqu'à « déplacer sciemment le lieu de naissance du saint » (I, p. 15) ; et peut-on lui reprocher vraiment de n'avoir pas, dès le XIVe siècle où il vivait, soutenu une opinion « tout à fait nouvelle (II, p. 4), » dont notre savant auteur reconnaît avoir été le premier promoteur en 1861 (*ibid.*) ?

GASTON DE SENNEVILLE.

—

La politique du roi Charles V. *La nation et la royauté*, par Charles BENOIST, avec une préface de M. H. BAUDRILLART, membre de l'Institut. Paris, Cerf, 1886, in-12 de XX-287 p.

L'Académie des Sciences morales et politiques avait, en 1884, donné pour sujet de l'un de ses concours : la politique de Charles V. M. Benoist s'est mis trop tard à la besogne pour finir au jour dit ; c'est grand dommage pour lui, car il eût été très certainement couronné. M. Levasseur s'en est porté garant, lorsqu'il a présenté à l'Académie le volume dont nous rendons compte aujourd'hui. Du moins l'auteur a publié son livre tel qu'il l'avait conçu et tel qu'il l'avait écrit ; il a même obtenu de M. H. Baudrillart, « au lieu d'un bel et bon rapport de l'un des membres de la section d'histoire, » une intéressante lettre-préface qu'il a placée en tête de son œuvre. M. Baudrillart s'est attaché à faire ressortir ce qu'il y a de neuf au point de vue de l'histoire économique dans le travail de M. Benoist; c'était tout naturel de la part d'un économiste ; mais il a tenu aussi à caractériser en quelques pages l'ensemble de ce règne réparateur, à en démêler, pour ainsi dire, l'idée maîtresse et directrice : il l'a fait en philosophe et en historien.

Quant à M. Benoist, il n'est pas sorti des termes du concours académique ; c'est la politique, c'est *l'esprit* du règne qu'il a voulu mettre en lumière ; ce n'est point l'histoire minutieuse de chacun des événements qu'il a prétendu reconstituer à l'aide de textes nombreux, connus ou non. Ce livre n'est pas fait de dissertations juxtaposées, et pour le bien juger, c'est au point de vue de l'ensemble qu'il convient de se placer.

Les chicanes de détail n'ont rien à faire ici. Dans son ensemble donc, le livre est excellent; un souffle large et vivant l'anime d'un bout à l'autre; on court de la première page à la dernière. La composition est remarquablement serrée : trois parties, le Dauphin-Régent et les Instruments du Règne ; le Règne et ses résultats; la Royauté, l'État et la Nation au XIVe siècle ; une introduction où l'on pose des principes et des idées générales ; une conclusion où l'on établit qu'on les a prouvés par les faits.

Que l'on ne croie pas cependant que ce savant mémoire soit un morceau de rhétorique ! La vie de ce

Digitized by Google

livre, c'est la vie des textes mêmes, c'est l'impression toute chaude qui résulte de la lecture des contemporains ; il est rare et difficile de se pénétrer à ce point d'écrits si loin de nous. Jean de Venette, Christine de Pisan, les Chroniqueurs, les Sermonnaires ont passé dans l'âme de M. Benoist et parlent par sa bouche, mais en un français moderne, limpide, incisif, quelquefois éloquent. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les pages que l'auteur a consacrées au caractère du roi Jean, à l'éducation du dauphin Charles, à l'état social de la France au XIVe siècle ; l'exposé du gouvernement royal, de la politique financière et économique, de la diplomatie de Charles V, contient des vues originales et dénote une véritable érudition. Pour tout dire, ce livre est une œuvre de talent et une œuvre de science. Il suffira pleinement aux gens qui veulent porter un jugement exact et motivé sur ce règne, un des plus grands de notre histoire, et sur ce prince, de tous le plus sage. Allons plus loin, aucun savant ne pourra se permettre de traiter le même sujet sans avoir lu au préalable les trois cents pages de M. Benoist.

Il y a toutefois dans cet éloge une nuance de regret et une espérance. Suppose qu'on refera le livre, c'est avouer que M. Benoist a laissé à d'autres quelque chose à faire ; notre espérance, c'est que ce quelque chose il le fera lui-même. Qu'il reprenne son œuvre, qu'il corrige les quelques erreurs de fait ou d'appréciation qui lui ont été signalées ; qu'il creuse, qu'il approfondisse certaines questions ; qu'il ne laisse dans le vague aucun point important de l'histoire intérieure ou extérieure, qu'il tempère certains jugements excessifs ; certes il a tiré un parti remarquable des Sermonnaires du XIVe siècle, mais il a outré toutes leurs assertions, et sa troisième partie servirait plutôt de conclusion au règne de Jean le Bon ou à celui de Charles VI qu'au règne de Charles V ; qu'il complète ses études sur les différentes classes de la société ; enfin qu'il double ou triple son livre ; trois cents pages ne suffisent pas à raconter un tel règne, si elles suffisent à juger un tel homme. Quand M. Benoist aura fait tout cela, il aura pour toujours attaché son nom à celui de Charles V, de même que M. de Beaucourt a indissolublement uni le sien à celui de Charles VII. La compagnie n'est pas mauvaise, et c'est une agréable manière de vivre dans la postérité.

A. B.

—

Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise. *Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450*, par Robert TRIGER. Mamiers, G. Fleury et A. Dangin, 1886, gr. in-8° de 171 p.

On sait (nous l'avons dit ici même) quelle est la compétence de M. Triger sur l'histoire du Maine, surtout au XVe siècle. Il a détaché d'une étude approfondie qu'il poursuit un chapitre intéressant, et il l'a fait précéder d'une photographie reproduite par l'héliogravure, représentant les ruines du château de Fresnay. Il a fort heureusement étudié les fortifications de ce château, de l'enceinte de la ville, des faubourgs, et celles qui protégaient l'extérieur. A propos de la garnison, il en décrit les cadres et les effectifs, et toute l'administration militaire. Enfin, il étudie le rôle défensif et offensif, et les relations de la garnison avec les autorités et la population, relations qui peuvent se tra-

Digitized by Google

duire par ces deux mots : abus et excès. De nombreuses pièces justificatives inédites terminent le volume. Elles conduisent même l'histoire du château de Fresnay jusqu'au 26 messidor an IV.

Nous avons remarqué peu d'inexactitudes. P. 53 et 54, n. 1 p : « Jehan Falstaff » doit être écrit « Falstof », d'après une lettre signée de ce capitaine à la Bibl. nat. (ms. fr. 4054) et inconnue probablement de M. Triger. P. 85, n. 1, la *Chronique d'Alençon* existe bien dans les mss. de la Bibl. nat. indiqués, mais aussi dans les Fr. 5942 et 5790, qui sont peut-être meilleurs que les deux indiqués par l'auteur. P. 95, « Gennevois » doit être pris au sens ancien du mot, et traduit par son sens moderne « Génois ». Ce sont là de petites choses, mais elles nous permettent, vu la lecture attentive que nous avons faite de ce travail, d'en faire un éloge complet.

C. A. B.

—

L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. *Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise* (1598-1602), par P. Laffleur de Kermaingant. Paris, Firmin-Didot, 1886, 2 vol. in-8° de xxxiii-599 et 282 p.

C'est en étudiant les papiers de la famille de Harlay et plus spécialement la correspondance de Christophe de Harlay, sieur de Beaumont, ambassadeur de France en Angleterre sous Henri IV, que M. de Kermaingant en vint à s'occuper de Jean de Thumery, sieur de Boissise. Il voulait écrire l'histoire de la mission de Beaumont : « Comme tout ce que Beaumont a eu à traiter avait été engagé par son prédécesseur, j'ai été amené à m'intéresser à Boissise. J'avais cru tirer de l'étude de sa correspondance une introduction pour M. de Beaumont : j'en ai, presque malgré moi, fait un livre qui paraît aujourd'hui. » Disons tout de suite que ce livre est plein d'intérêt et qu'il nous faut nous féliciter des circonstances qui nous l'ont valu.

M. de Kermaingant a lui-même fort bien résumé, dans sa préface, la mission de Jean de Thumery. L'objet le plus apparent en est de remédier aux pirateries des Anglais et de conclure un traité de navigation, et l'ambassadeur n'y réussit qu'à demi : il n'eut point l'honneur de signer de convention, mais du moins il aplanit des difficultés, déblaya la voie à ses successeurs, « et doit être considéré comme le préparateur des traités de Hampton-Court et de Paris. »

Où Boissise eut plein succès, ce fut à rétablir entre Élisabeth et son maître les liens d'une amitié que la paix de Vervins avait singulièrement compromise. La tâche n'était point si facile, et l'impérieuse reine le fit bien voir à Boissise dès la première audience : « Le roi de France, lui dit-elle, m'apprend à ne m'émerveiller plus de rien, » et, comme le Français voulait répliquer, elle lui coupa la parole et lui donna congé en l'assurant que cependant elle souhaitait beaucoup de bien à la France.

M. de Kermaingant a fait justement et finement observer que, si Élisabeth avait eu de la peine à accepter la paix de Vervins, Henri IV, de son côté, ne tenait pas à ce que les hostilités cessassent entre l'Angleterre et l'Espagne. Ce qui, dans la correspondance de Boissise, intéressait Henri beaucoup plus que les méfaits des pirates et la conclusion d'un traité de commerce, c'était les nouvelles que lui donnait son ambassa-

Digitized by Google

deur des dispositions de la reine envers l'Espagne, l'archiduc Albert et les Provinces-Unies.

L'intéressante mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise, est loin d'occuper tout le volume : M. de Kermaingant l'a fait précéder d'une introduction fort importante, car elle n'a pas moins de 226 pages, où il a résumé les négociations antérieures de la France avec l'Angleterre sous Henri IV.

Le livre de M. de Kermaingant est tout entier écrit d'après les meilleures sources : correspondances conservées à notre Bibliothèque nationale, ainsi qu'au Public Record Office, et papiers tirés des archives du baron d'Hunolstein. La plus grande partie du tome qu'il a consacré à la publication de pièces justificatives, est occupée par des lettres de Henri IV à la reine d'Angleterre, à Boissise, au comte d'Essex. Il suffit de l'annoncer sans rien plus, et tous ceux qui s'intéressent à Henri IV voudront les lire.

Est-il besoin d'insister sur l'utilité qu'auront les travaux de M. de Kermaingant, de signaler de quelle contribution précieuse ils seront à l'histoire du règne de ce grand roi ? C'est seulement après que beaucoup d'études de cette sorte auront paru, qu'il sera véritablement permis de songer à faire revivre dans un tableau définitif la figure et la carrière du Béarnais. Lorsque M. Poirson écrivit son estimable livre, la publication de M. Berger de Xivrey n'était pas même encore faite ! M. de Kermaingant dit bien quand il déclare difficile à la plume de fixer les traits de la mobile nature du prince gaulois ; mais il se trompe, je crois, quand, contemplant le moulage en cire fait sur Henri mort, il écrit : « La sérénité et le commandement sont les attraits caractéristiques de cet auguste visage, sur lequel, bien à tort, on a voulu, tour à tour, faire sourire la bonté ou grimacer la luxure. » Je demande à M. de Kermaingant la permission de lui rappeler qu'Henri IV mort ne saurait être pris pour Henri IV vivant.

GUY DE BREMOND D'ARS.

—

La Bruyère dans la maison de Condé. *Etudes biographiques et historiques sur la fin du* XVIIe *siècle* par Etienne ALLAIRE. Paris, Firmin-Didot, 1886, 2 vol. in-8° de xv-570 et 643 p.

De tous les grands écrivains de la seconde moitié du XVIIe siècle, La Bruyère est celui dont la biographie est la moins connue. On sait que, petit-fils d'un fameux ligueur, il naquit à Paris le 17 août 1645, qu'après s'être fait recevoir avocat il fut nommé, en 1674, trésorier de France et général des finances en la généralité de Caen, ce qui ne l'obligeait pas à la résidence en Normandie ; qu'en 1684 il fut choisi par M. le Prince pour précepteur du duc de Bourbon, son petit-fils ; qu'en 1693 il succéda à Pellisson dans l'Académie française, et qu'il mourut subitement le 11 mai 1696, à Versailles, à l'hôtel de Condé. Jusqu'en ces derniers temps, on ignorait ces mille détails dont les biographies sont si riches sur les autres écrivains du même temps. Cependant M. Jal, dans son *Dictionnaire critique*, M. Chatel, dans son *Etude chronologique*, M. Fournier, dans plusieurs chapitres de sa *Comédie de La Bruyère*, et surtout M. Servois, dans la notice qu'il a placée en tête de l'édition des *Caractères* dans la collection des *Grands écrivains de la France*, ont réussi à découvrir, sur

Digitized by Google

sa famille et sur les diverses périodes de sa vie, des détails assez précis et assez nombreux pour qu'on puisse se faire une idée suffisamment exacte de sa personne et de son caractère. M. Servois, entre tous, avait eu la bonne fortune de pouvoir publier dix-sept lettres de La Bruyère, la plupart adressées au prince de Condé sur l'éducation du duc de Bourbon, et ces lettres, que les amateurs d'autographes couvriraient d'or s'ils pouvaient les arracher aux archives de la maison de Condé, avaient jeté une vive lumière sur les points jusque-là très obscurs d'une vie qui se dérobait trop modestement aux recherches. M. Etienne Allaire, ayant été nommé en 1866 précepteur du duc de Guise, trouva dans la magnifique collection de documents que le duc d'Aumale avait réunie dans sa bibliothèque de Twickenham, un grand nombre de correspondances et de mémoires originaux appartenant aussi aux archives de la maison de Condé : et ces documents lui ayant révélé les principaux secrets de la vie intime de La Bruyère, il en a tiré les deux volumes qu'il nous donne aujourd'hui, riches en faits et en anecdotes de toutes sortes, mine presque inépuisable à laquelle devront désormais avoir recours tous ceux qui voudront tenter d'écrire la vie de La Bruyère.

N'est-elle donc pas définitivement écrite dans ce livre ?... Oui et non. — Oui, en ce sens qu'il paraît difficile qu'on fasse d'autres découvertes de nature à mieux connaître l'auteur des *Caractères*. — Non, si l'on s'est imaginé, sur la foi du titre, qu'il s'agit ici d'une étude consacrée personnellement à La Bruyère. Je crains que M. Allaire ne se soit pas suffisamment rendu compte de l'importance du titre d'un livre sur l'esprit de la masse des lecteurs. Un titre doit être choisi de manière à bien résumer l'objectif de l'ouvrage : le lecteur l'a constamment en tête ; il attend à chaque page la réalisation de ses promesses, et s'il ne les voit pas se réaliser pleinement, il éprouve une déception. Je ne cacherai pas que cette déception m'est arrivée. En voyant sur ma table ces deux volumes de douze cents pages, intitulés *La Bruyère dans la maison de Condé*, je me félicitais d'avance du régal littéraire qu'allait me procurer ce plat de résistance, confectionné de mets jusqu'ici inconnus et particulièrement savoureux ; je m'attendais surtout à rencontrer partout La Bruyère comme le principal acteur, dans les scènes qui allaient se dérouler sous mes yeux. Que de belles et séduisantes promesses contenues dans ce seul titre ! Or, le régal ne m'a pas fait défaut, mais je l'ai trouvé bien autre part que là où j'y comptais par dessus tout. L'ouvrage de M. Allaire commence et finit en effet comme une biographie en règle de La Bruyère, mais les cinq sixièmes de son contenu sont consacrés au développement d'une thèse qui est celle-ci : La Bruyère, en publiant la première édition de ses *Caractères* a, du premier coup, arrêté le plan définitif de son œuvre: dans les sept autres éditions qu'il a données lui-même, il a notablement augmenté la matière, sans rien changer au plan, et cette augmentation a consisté à intercaler, presque sans ordre ni méthode, une série d'observations prises, au jour le jour et sur le vif, au milieu des événements qui se succédaient à la cour : ces observations constituent de véritables mémoires du temps, si on les rapporte à la date à laquelle elles ont été insérées dans les diverses édi-

Digitized by Google

tions des *Caractères* et si on les rapproche des éléments contemporains... M. Allaire a donc découpé dans le livre de La Bruyère toutes les phrases (elles sont fort nombreuses, car c'est le texte presque entier des *Caractères* qu'il passe ainsi en revue) qui peuvent se rapprocher des incidents de la vie de Louis XIV et de ses courtisans ; puis, à l'aide des mémoires imprimés ou inédits qu'il a eu, à sa disposition, à l'aide surtout des *Mémoires* du marquis de Sourches, qu'on publie actuellement, et des correspondances fort curieuses des PP. Alleaume, du Rosel et Talon, conservées dans les archives de la maison de Condé, il nous déroule une véritable chronique des vingt dernières années du XVIIe siècle, en terminant chaque épisode par la phrase des *Caractères* à laquelle il la rapporte et en supposant que La Bruyère en a pris texte pour faire une leçon de politique et de morale à son élève.

Il en résulte plusieurs inconvénients majeurs : le principal est qu'en somme son livre est écrit *à côté* de La Bruyère, et non pas, comme on s'y attendait, à la lecture du titre, sur La Bruyère lui-même : pendant des chapitres entiers il n'est plus question de lui, mais de Bossuet, de Louis XIV, de Mme de Maintenon, d'une foule de personnages secondaires qui déroutent à tout propos l'attention ; on perd de vue La Bruyère à chaque instant ; puis on le retrouve et on le perd de nouveau, au milieu d'un réseau inextricable de faits et d'anecdotes qui n'ont pas d'autre lien entre eux que l'ordre chronologique et le prétexte à une citation des *Caractères*, sans que, la plupart du temps, La Bruyère ait pris, de près ou de loin, la moindre part à ce qui s'est passé. De là une lecture attrayante et fatigante à la fois, car on ne saisit pas toujours le fil conducteur et l'absence de transition entre des personnages ou entre des récits qui n'ont pas d'autre rapport entre eux que ceux que je viens de dire, cause à la longue une sorte d'agacement. Tout cela est trop touffu et beaucoup trop rempli de broussailles. Je ne saurais mieux comparer le livre de M. Allaire qu'à ces belles forêts des Vosges, aux arbres magnifiques et vigoureux, dont les sous bois sont couverts de ronces et de tramboisiers aux baies savoureuses et parfumées : si on a le malheur de quitter les grandes routes pour s'engager sous ces poétiques ombrages, on perd son chemin, on s'égare au milieu des arbrisseaux odorants, on goûte leurs fruits et leurs parfums, mais il faut un véritable labeur et l'on éprouve une complète lassitude à rentrer dans les sentiers battus. « Ce que les savants préfèrent à tout, dit quelque part M. Allaire, ce sont des définitions, des divisions, de la méthode, comme dans les Ethiques d'Aristote (page 119). » Je ne réclame pas ici le privilège des savants, mais je crains que M. Allaire ait pris le contrepied d'Aristote. L'excès des divisions est un défaut : l'excès de l'encombrement en est un autre.

Un inconvénient plus sérieux encore de la thèse dont la démonstration a été entreprise par M. Allaire, c'est qu'il est obligé de se contenter souvent de probabilités : les preuves positives manquent parfois, ce qui ne l'empêche pas d'écrire, comme à la page 106, en citant, à propos des incartades de M. de Montespan, le passage des *Caractères* sur l'esprit des malhonnêtes gens : « La Bruyère fit au duc de Bourbon sur ce sujet une belle leçon de morale politique. »

Digitized by Google

C'est possible : je veux bien que ce soit probable ; mais pour amener une affirmation aussi catégorique, il faudrait autre chose que la simple citation du passage des *Caractères*, une lettre du P. Alleaume par exemple, ou mieux une lettre de La Bruyère lui-même. Avec les documents qui abondent dans la maison de Condé, M. Allaire a pu se convaincre que La Bruyère, s'il ne cite pas explicitement les faits dont il a été témoin et qui ont frappé son esprit, explique ses remarques et ses réflexions de manière *qu'on peut les deviner*. Ainsi, ajoute-t-il, se développent devant nous les mémoires d'un homme bien élevé qui sait parler et se taire. Ce qu'il dit fait comprendre ce qu'il ne dit pas. Le livre des *Caractères*, c'est La Bruyère lui-même... Je ne conteste pas ce système en général, et je crois volontiers qu'en maint passage des *Caractères* il faut reconnaître et retrouver la trace d'événements historiques ou littéraires du plus haut intérêt : la querelle des anciens et des modernes par exemple, le triomphe d'*Esther*, la charité d'*Athalie*, la révocation de l'édit de Nantes, la diplomatie du prince d'Orange, la révolution d'Angleterre, la guerre de la ligue d'Augsbourg, l'avénement du tiers-État à la cour de Louis XIV, tout ce qui caractérise en un mot la grandeur et la décadence du dix-septième siècle ; mais il ne faut pas généraliser outre mesure et partir de ce principe qu'aucune phrase des *Caractères* n'a été écrite sans une allusion préméditée à quelque fait contemporain. Il est vrai que M. Allaire est allé sur ce sujet au devant de la critique à la fin de sa préface. « Nous pouvons dire, déclare-t-il, que nous n'affirmons aucun fait qu'avec preuve à l'appui : mais nous ne pouvons pas dire que nous ne faisons pas de conjectures... Il est assez rare que des observations générales ne s'appliquent qu'à un seul fait, et souvent nous en indiquons plusieurs. Les *Caractères* se rapportent toujours à plusieurs personnes, sauf un petit nombre de portraits faciles à reconnaître. Mais nous soumettons nos hypothèses à des vérifications capables d'en faire voir la justesse. Si nous ne pouvons ainsi obtenir l'*évidence morale*, nous tâchons du moins d'atteindre un degré suffisant de probabilité. » Fort bien ; mais ce que je reproche à M. Allaire, c'est précisément de n'avoir pas assez insisté, aux divers passages de son livre, sur ce qui est certitude et sur ce qui est probabilité. Il laisse au lecteur le soin de se faire son opinion ; mais pour lui, il est presque toujours aussi affirmatif, et bien rarement il emploie la forme dubitative, comme à propos de la présence de La Bruyère aux séances de la petite académie de Bossuet.

Voilà pour le fonds : il m'est impossible d'entrer ici dans le détail du livre, tellement nourri de faits et de récits de toute sorte, qu'il faudrait de beaucoup dépasser les limites du cadre qui m'est assigné pour en discuter toutes les assertions. Je me contenterai de dire, après les observations générales qui précèdent, que l'esprit en est excellent et digne en tous points de l'homme remarquable à qui le duc d'Aumale avait confié l'éducation du duc de Guise. Lorsque ce jeune prince, qui se préparait à entrer à l'École polytechnique, mourut inopinément le 25 juillet 1872, le duc d'Aumale dit à M. Allaire, en sortant appuyé sur son bras de la chambre mortuaire : « Il était aussi votre fils ! » Jamais on n'a mieux exprimé l'affection d'un précepteur pour son élève, et cette parole

Digitized by Google

honore à la fois celui qui l'a dite et celui à qui elle était adressée. Or, tel homme, tel livre, et j'ai plaisir à féliciter M. Allaire de la rectitude et de l'impartialité qui règne dans tous ses jugements.

Quand à la forme, il me semble qu'il a un peu abusé de deux choses, du style haché et surtout de la forme interrogative mise à la mode dans les récits des écrivains de l'école naturaliste : un peu, c'est bien, cela jette de la variété ; trop, devient monotone et fatigant... Qu'est-ce donc que M. de Gourville pouvait apprendre au duc de Bourbon ? — Qui pouvait mieux conseiller le duc de Bourbon que Gourville, le plénipotentiaire de Sa Majesté ? — Qui pouvait oublier cela ?... — Il y a des pages ou pleuvent les points d'interrogation ; d'autres où ils arrivent régulièrement à la fin de chaque paragraphe comme un refrain de symphonie. J'ai relevé aussi, au courant de la plume, beaucoup de noms incorrectement écrits : *Bresson* pour *Brisson* ; Pierre *Davet* pour Pierre *Daret ;* Habert de *Montmore* au lieu de *Montmort; Martin* Cureau de la Chambre, au lieu de *Marin* Cureau de la Chambre, etc. Il faut corriger cela dans une seconde édition, pour laquelle je demande à M. Allaire, maintenant que sa thèse est soutenue, d'élaguer toutes les broussailles qui encombrent son chemin et de nous donner en quatre cents pages, une substantielle et parfaite *Histoire de La Bruyère.* Il le peut et désormais il le doit.

RENÉ KERVILER.

—

Le désordre des finances et les excès de la spéculation à la fin au règne de Louis XIV et du commencement du règne Louis XV, par Adolphe VUITRY, de l'Institut. Paris, Calmann Lévy, 1885, in-12 de XVII-462 p.

Lorsque Colbert mourut en 1683, la dette publique, malgré la guerre de la dévolution et la guerre de Hollande, malgré la passion du roi pour les constructions fastueuses, était demeurée inférieure à ce que le grand ministre l'avait trouvée vingt ans auparavant en prenant la direction du Contrôle général; les impôts directs avaient été sensiblement allégés, sans que l'équilibre du budget en fût atteint. Toutes autres malheureusement sont, pour 1715, les conclusions du Mémoire que le contrôleur général Desmarets présenta au Régent sur son administration. Vingt-deux années de guerres soutenues par la France contre toute l'Europe l'avaient obligé, comme ceux qui avant lui avaient tenu le portefeuille des finances, Le Peletier, Pontchartrain, Chamillart, à recourir aux expédients les plus ruineux et les plus tyranniques ; sous ces charges énormes la fortune publique et la fortune privée avaient ployé et se trouvaient comme anéanties. De 1689 à 1715, l'ensemble des dépenses de l'État s'éleva à 4,956 millions, les recettes ordinaires, y compris le produit des deux nouveaux impôts établis pendant cette période, n'avaient été que de 1,891 millions. Les trois milliards et plus d'écart n'avaient pu être comblés qu'à l'aide d'émissions de rentes perpétuelles et viagères (720 millions), de ventes d'offices nouveaux ou d'augmentations de gages (900 millions), de refontes arbitraires des monnaies (140 millions), de billets à court terme (600 millons), d'anticipations sur les revenus (600 millions). A la mort de Louis XIV (1er septembre 1715), l'État devait 2,382 mil-

Digitized by Google

lions, dont 1,200 immédiatement exigibles.

L'honnêteté du Régent et de ses conseillers repoussa l'idée d'une banqueroute générale, qui fut alors émise. La crise ne put toutefois être conjurée qu'au moyen de véritables banqueroutes partielles; de réductions arbitraires des effets royaux, des gages et augmentations de gages des offices; de taxes sur les banquiers, gens d'affaires et traitants à raison de leurs bénéfices présumés. La situation commençait à s'éclaircir lorsque éclata l'entreprise, ou plutôt l'aventure de banque, de commerce et d'industrie, connue sous le nom de *système de Law*. M. Vuitry a tracé de main de maître l'histoire de cette période financière, qui débuta en 1717, sous les plus brillantes apparences, pour aboutir à la liquidation désastreuse de 1721. Il dit comment fut instituée, à l'instar des établissements déjà existants à Londres et à Amsterdam, la Banque générale, appelée, si elle eût été maintenue dans son rôle primitif, à rendre à l'Etat des services; comment elle devint banque royale en décembre 1718 ; comment à côté d'elle se forma la Compagnie privilégiée d'Occident et des Indes, limitée d'abord au commerce de la Louisiane et à l'exploitation des régions encore inexplorées du Mississipi, mais dont l'extension désordonnée provoqua la hausse vertigineuse de toutes choses, l'agiotage le plus immoral et le plus effréné. En 1719 se manifestèrent les premiers embarras. Les procédés les plus violents ne purent entraver la baisse des actions, le discrédit des 2,696 millions de billets de banque émis, prévenir l'effondrement total qui eut lieu en décembre 1720. Dans cette tourmente, la richesse nationale ne fut, à vrai dire, ni augmentée ni diminuée; l'Etat même gagna à la liquidation générale une réduction de 356 millions du capital de sa dette, de 40 millions d'arrérages et cette perte fut la seule qu'éprouvèrent en réalité les fortunes privées; mais celles-ci furent profondément troublées et bouleversées et la moralité publique en reçut une irréparable atteinte.

Ce livre est le dernier ouvrage de l'éminent auteur des études sur le régime financier de la France avant 1789. Une mort prématurée l'a enlevé dans la plénitude de son talent au monde savant, pour lequel nulle perte ne pouvait être plus sensible.

Comte DE LUÇAY.

—

Études économiques sur le XVIIIe siècle. *Le pacte de famine. L'administration du commerce*, par Léon BIOLLAY. Paris, Guillaumin, 1886, in-8° de 547 p.

Ce livre contient deux études très distinctes et presque sans lien entre elles. La première est consacrée aux opérations sur les grains sous l'ancien régime et dans les premiers jours de la Révolution. L'auteur a partagé son examen en plusieurs périodes : 1° de 1662 à 1740 ; 2° de 1746 à 1752 : c'est l'époque du contrôleur général Machault ; 3° la réforme du 25 mai 1763 ; 4° l'édit de uillet 1764 ou pacte de famine, bientôt résilié ; 5° le plan de Trudaine et la réforme de l'abbé Terray ; 6° les opérations de 1770 à 1774 ; 7° les réformes de Turgot et de Necker ; 8° les principes de la Constituante, dans lesquels on retrouverait ceux du régime précédent.

La seconde étude fait l'historique du Conseil de commerce fondé en 1700. Elle se divise en trois parties : la première est consacrée aux conseils et au bureau du commerce, sous

Digitized by Google

les administrations de Daguesseau, d'Amelot de Gournay, de Fagon et de Rouillé, des deux Trudaine, des intendants. La deuxième partie passe en revue les auxiliaires de l'administration du commerce : députés du commerce, inspecteurs des manufactures, caisse du commerce, bureau de la balance du commerce. Dans une troisième partie, l'auteur examine l'administration du commerce de 1791 à 1793 et de 1793 à 1800.

Enfin, dans des appendices, on trouve la liste des présidents des conseils et du bureau du commerce, des intendants, des secrétaires et des députés.

L'économie politique a une part trop grande et trop prépondérante dans ces deux études pour que les lecteurs de cette revue ne s'y trouvent pas un peu dépaysés. Nous devons dire pourtant que M. Léon Biollay s'est sérieusement inquiété du côté historique de son sujet, et que, par ses recherches aux Archives nationales, il a donné souvent une base nouvelle à ses appréciations d'économiste.

VICTOR PIERRE.

—

Une Ambassade française en Orient sous Louis XV. *La mission du marquis de Villeneuve* (1728-1741), par Albert VANDAL. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1887, gr. in-8° de xv 461 p.

M. Vandal est l'auteur d'un remarquable volume intitulé : *Louis XV et Élisabeth de Russie*, publié il y a quatre ans (v. t. XXXII, p. 320). De Pétersbourg il s'est senti attiré, comme on l'est en compagnie des Russes, vers Constantinople, d'autant plus qu'à la même époque il trouvait là notre pays représenté par un diplomate habile et heureux, le marquis de Villeneuve ; et il a fait aisément de ce personnage le centre d'un tableau on ne peut plus intéressant et varié. Il montre en effet, pièces en main, quels étaient, sous le ministère de Fleury, le rôle et l'influence du roi très-chrétien entre le Danube et le Nil, là où le souvenir des croisades, où les capitulations de François 1er, où une action diplomatique suivie faisaient encore de la France la nation par excellence, l'arbitre de la paix, la protectrice de tous les intérêts légitimes.

Pendant les onze années de son séjour à Constantinople, Villeneuve eut la main dans toutes les affaires du Divan, et indirectement dans toutes les affaires de l'Europe. S'il ne trouva pas un appui sûr et constant dans son compatriote, le célèbre comte-pacha de Bonneval (Ch. II), trop enclin à confondre les intérêts français et ottomans, il fit à l'occasion servir même les révolutions du sérail au maintien de son influence (Ch. III). On le voit intervenir en faveur de ses nationaux sur toutes les côtes de la Méditerranée, entre autres à Tripoli et à Tunis (Ch. I), puis plaider auprès de la Porte pour le beau-père de son maître, Stanislas Leczinski, lors de la guerre de succession de Pologne (Ch. IV), et enfin encourager les Turcs à la résistance, dans leur lutte défensive contre la Russie et l'Autriche (Ch. V). Il finit par s'imposer comme médiateur ; à la paix de Belgrade, il réussit à ramener la limite des deux empires en deçà de la rive gauche du Danube et du littoral de la mer Noire ; il brise leur alliance et leur fait souhaiter à l'un et à l'autre l'alliance française : toutes choses qui assurent près de trente

Digitized by Google

années de repos à l'empire turc, pour le plus grand bien de la chrétienté (Ch. VI et VII). En retour de ce service, il obtient de la Porte le renouvellement solennel des Capitulations.

Ambassadeur de nom, Villeneuve était en fait, aussi loin de Versailles, une sorte de vice-roi absolu, dont l'activité était incessamment partagée entre les affaires politiques, commerciales et religieuses, et les événements multiples qui se rattachent à l'histoire de sa mission changent à chaque instant de caractère et de théâtre. C'est dire que son biographe, pour en recomposer la trame, a dû recourir à des moyens d'information également multiples. Prenant pour base de son travail l'ouvrage contemporain de l'abbé Laugier, il l'a rendu inutile en s'aidant de nombreuses pièces inédites empruntées à nos différentes archives, et en contrôlant celles-ci par des documents d'origine étrangère, recueillis un peu partout, de Venise à Moscou. Son œuvre ainsi conçue et soigneusement étudiée dans toutes ses parties, M. Vandal a beau nous reporter loin dans le temps comme dans l'espace ; plus d'un de ses lecteurs dira avec lui, après l'avoir lu : « La France d'il y a cent cinquante ans est *déjà* la France (je le crois bien !); ses efforts nous intéressent, ses succès nous enflamment, et j'éprouve pour ma part, à découvrir quelqu'une des prouesses de notre ancienne diplomatie, beaucoup moins connues que les hauts faits de nos armées, quelque coup franchement porté à des adversaires dont le nom n'a point changé, un tressaillement de plaisir qui me réjouit et me console. »

L. P.

—

Choiseul-Gouffier. *La France en Orient sous Louis XVI*, par L. Pingaud, professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de Besançon. Paris, A. Picard, 1887, in-8° de IX-297 p.

C'est encore une face de la question d'Orient que M. L. Pingaud s'est proposé de nous montrer. L'an dernier, dans un intéressant volume, il exposait les sympathies naissantes de la France et de la Russie et cherchait à déterminer l'influence réciproque de chacun des deux peuples sur l'esprit et les destinées de l'autre. Cette année, ce sont les sympathies mourantes de la France pour ses anciens bons amis les Turcs qui l'ont attiré. Là aussi des efforts ont été tentés pour amener des Orientaux à la civilisation européenne, efforts des plus vains si l'on en juge par les types de Turcs « occidentaux, » Isaac Bey, Hassan, Selim, que M. Pingaud nous fait connaître et qui ne laissent pas d'être des personnages assez amusants. Là, plus encore qu'en Russie, se sont rencontrées, dès le XVIIIe siècle, toutes les ambitions et toutes les rivalités des diverses puissances de l'Europe. Là enfin se sont donné rendez-vous tous les amateurs « de grandes ruines et de lointains souvenirs. » Un homme, peu de temps avant 1789, a, pour ainsi dire, personnifié les diverses formes de « l'intérêt » que les Occidentaux portaient à l'empire turc : il a voulu le réformer, il a voulu « l'exploiter », il a voulu jouir et faire jouir les autres des richesses artistiques qui couvrent le sol de l'Orient. Diplomate et ami des arts, Choiseul-Gouffier a représenté pendant huit ans (1784-1792) la France auprès de la Porte ottomane, et, durant toute sa vie, dans ses voyages et dans ses écrits, il a pratiqué et

Digitized by Google

propagé le culte de l'antiquité grecque. Ce grand seigneur, ce politique et cet artiste, M. Pingaud vient d'en retracer la vie, grâce à des documents inédits, correspondance politique, conservée aux affaires étrangères, correspondance privée, conservée à la bibliothèque de l'Institut ou communiquée par M. le marquis de Barthélemy. A cette biographie, l'auteur a rattaché, par un fil trop ténu, l'histoire de la France en Orient vers la fin du XVIIIe siècle. Il s'est placé, pour juger l'homme et l'époque, au triple point de vue de la politique, du commerce et des arts.

Le rôle politique de Choiseul-Gouffier à Constantinople a été en somme fort triste : il a assisté à la décadence de sa patrie, décadence inévitable, du jour où de grandes puissances s'étaient élevées à l'est de l'Europe. La France avait beau dire qu'il ne devait pas se tirer un coup de canon en Orient sans sa permission, lorsque la Russie et la Prusse furent constituées, lorsque l'Autriche fut redevenue, comme au début du moyen âge, la marche de l'Est, elle ne pouvait plus, puissance occidentale, prétendre au premier rôle, encore moins représenter l'Europe aux yeux des Musulmans : il fallait se résigner à voir se déplacer l'axe de la politique et des grandes influences. Choiseul-Gouffier a été le témoin de cette révolution. Que pouvait-il faire pour les Turcs, en présence du gouvernement français hésitant, traîné à la remorque de l'Autriche, de l'opinion publique hostile aux Ottomans, attirée vers la Russie et déjà favorable aux Grecs ? Lui-même avait dû piteusement désavouer quelques pages de l'introduction du *Voyage pittoresque de la Grèce ;* il n'inspirait guère confiance à des alliés qui pouvaient dire avec vérité : « Nous rencontrons partout dans les rangs de nos ennemis les Français, qui se disent pourtant nos amis. » Une politique aussi incertaine, aussi flottante, ne fournit point aux historiens de ces vues d'ensemble qui illuminent leurs récits : on ne s'étonnera point que M. Pingaud se soit un peu perdu dans le détail de menus faits assez mal cousus les uns aux autres ; il était difficile de ramener à la vie de Choiseul-Gouffier, ou même à la politique française, la grande politique orientale du XVIIIe siècle ; M. Pingaud l'a tenté, mais avec des scrupules, qui se trahissent par des obscurités, des allusions, des réticences ; l'impression du lecteur n'est pas nette : il fallait ou quelques développements de plus ou un résumé plus simple ; malgré ses mérites, cette partie de l'œuvre est la moins bonne.

La politique commerciale de Choiseul-Gouffier n'a pas de grands succès à enregistrer ; M. Pingaud nous montre, dans les premières pages de son volume, l'empire latin reconstitué, au profit exclusif de la France, sous la forme de quatre-vingts maisons de commerce, dispersées d'Alep à Tunis et de Constantinople à Alexandrie. « Si les Turcs, écrit Choiseul-Gouffier en 1784, sont les plus incommodes alliés,... ils doivent aussi être considérés comme une des riches colonies de la France. » Dans cette sorte d'empire colonial, l'ambassadeur a bien mené les affaires de sa patrie ; la somme des importations et des exportations s'élève, en 1790, à soixante-dix millions de livres ; elle n'avait pas dépassé quarante-deux millions en 1782. Mais où il a échoué, c'est dans ses tentatives pour accroître le champ de notre commerce. Son action tendit à

Digitized by Google

deux buts principaux : ouvrir par la vallée du Nil et la mer Rouge une route vers l'Inde ; pénétrer par le Bosphore dans la mer Noire et y disputer le premier rang à la Russie et à l'Autriche. Un traité de commerce, signé en 1785 entre la France et les beys d'Égypte, Ibrahim et Mourad, ne fut point exécuté ; le sultan reprit possession de l'Égypte. Quant à la mer Noire, la Turquie espérait en redevenir seule maîtresse ; la Russie et l'Autriche tenaient à garder leur position privilégiée ; la Prusse redoutait d'accroître la concurrence que Kherson faisait à Dantzick ; l'Angleterre voulait se venger du traité franco-russe de 1786 ; on s'explique l'impuissance de notre ambassadeur en face de rivaux coalisés.

« Par un seul côté, dit M. Pingaud, l'ambassade de Choiseul-Gouffier s'est nettement distinguée de celles qui l'ont précédée ou suivie en Orient ; elle a été, grâce à lui, une véritable mission scientifique. » Cette troisième partie de l'étude de M. Pingaud est incontestablement la plus remarquable et la plus attrayante ; elle est riche en aperçus et en anecdotes curieuses ; elle suffirait à elle seule à faire lire le volume. Ce goût des arts et de l'antiquité fait l'originalité et l'unité de la vie de Choiseul-Gouffier ; en 1776, à la tête d'une petite caravane, il parcourt l'empire ottoman à ses risques et périls ; en 1786, il protège une élite d'artistes et de savants répandus en Grèce, en Asie et dans les îles ; en 1796, « il relève, dans les salons de Pétersbourg, cet empire de la conversation que la France d'alors reniait avec tant d'autres choses ; » en 1816, nous le retrouverons à Paris tenant une place distinguée dans les compagnies savantes qui lui avaient rouvert leurs portes. L'Orient resta le séjour préféré de sa pensée ; « il demeure, après quatre-vingts ans, le cadre naturel de sa renommée. » M. Pingaud a consacré des pages très neuves et très piquantes aux commensaux, aux émules, aux collaborateurs de Choiseul-Gouffier, lettrés, érudits ou artistes : nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur, en l'assurant, une fois de plus, qu'il ne perdra pas son temps en compagnie de l'auteur et de ses héros.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), publiés sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques, par M. Jean KAULEK. Paris, Alcan, 1886, gr. in-8° de 520 p.

M. Jean Kaulek, chef de bureau aux Archives du ministère des Affaires étrangères, nous a déjà donné le premier volume de l'*Inventaire analytique* (correspondance de Castillon et Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre). Il n'a pas apporté moins de soin et d'intelligence dans cette nouvelle publication. Elle comprendra plusieurs volumes. Le premier se rapporte à l'année 1792 ; il comprend la correspondance de Barthélemy avec Lessart, et surtout avec Dumouriez et Lebrun, ministres des affaires étrangères pendant l'année 1792. A la suite de la déclaration de guerre, les relations de la France furent interrompues avec les puissances étrangères. Les rapports des divers agents à l'extérieur étaient loin d'être réguliers. Seul, Barthélemy fut en correspondance continuelle avec le gouvernement de la

Digitized by Google

république. Le *Parloir de Bâle*, comme on l'a appelé, resta pendant toute la période révolutionnaire le centre de négociations et de communications incessantes avec les puissances ; et le représentant distingué de la France fournit ainsi à son gouvernement des renseignements de la plus haute valeur. Dans la correspondance avec Lessart, nous trouvons les instructions données à Barthélemy lors de sa mission et une foule de renseignements sur les débuts de son ambassade ; la question des capitulations militaires et des émigrés ; les dispositions des cantons suisses à l'égard de la France à cette époque ; l'affaire des régiments suisses. La correspondance avec Dumouriez et Lebrun pendant l'année 1792 est beaucoup plus étendue. Elle renferme quantité de documents curieux et jusqu'ici inédits. Barthélemy s'explique longuement sur l'accueil fait en Suisse à la Révolution française et sur l'impression produite par la déclaration de guerre. Plus tard, il raconte la stupéfaction et l'indignation soulevées par les événements du 10 août et la déchéance du roi. C'est après cette journée que Barthélemy cessa pendant quelques semaines toutes relations directes avec les cantons suisses. Cet intervalle fut de courte durée, car, dès la fin d'octobre, l'ambassadeur insistait sur la nécessité impérieuse de reprendre les négociations diplomatiques. Elles furent renouées quelque temps après. Sur les émigrés et leurs démêlés plus ou moins occultes avec la Suisse et l'étranger, les papiers de Barthélemy fournissent plus d'un détail curieux, et sur beaucoup de points éclairent cette question d'un jour nouveau. L'affaire des régiments suisses et de leur licenciement occupe une notable partie de la correspondance ; l'intérêt qui s'attache à l'histoire de ces vaillants soldats, toujours si fidèles à la France, ne doit pas nous le faire regretter. Quant à l'Autriche, ses relations furent continuelles à cette époque avec les cantons suisses. Elle eut une influence considérable sur eux ; et cette circonstance explique les dispositions parfois hostiles du gouvernement helvétique à l'égard de la France. Les lettres de Barthélemy nous apportent plus d'un renseignement curieux sur cette question. — Enfin les rapports des cantons entre eux ; les communications avec les gouvernements étrangers ; l'affaire de la neutralité suisse dans la présente guerre à l'égard de la France et de l'Autriche ; les missions et les négociations conduites par des agents spéciaux sont autant de points sur lesquels les papiers de Barthélemy nous révèlent des sources inconnues et inédites. Ajoutons que le soin apporté par l'éditeur à ce travail, et les notes explicatives personnelles qui y ont été introduites ne peuvent qu'augmenter le succès d'une publication déjà si intéressante par elle-même.

G.

—

Une nouvelle page du martyrologe de 1793, *d'après un manuscrit inédit, découvert aux archives de l'archevêché de Bordeaux*, par l'abbé Henri Lelièvre, prêtre du diocèse de Bordeaux. — Bordeaux, Féret, 1886, in-8° de XVI-396 p.

En faisant des recherches, aux archives de l'archevêché de Bordeaux, sur les ordres religieux établis dans cette ville avant 1789, M. l'abbé Lelièvre découvrit dans une liasse

Digitized by Google

de documents un petit cahier qui avait jusque-là échappé à l'attention des érudits. C'était la liste des prêtres enfermés dans les diverses maisons d'arrêt de Bordeaux et des environs ; liste bien longue, car elle contient plusieurs milliers de noms appartenant à plus de quarante diocèses, et véritable martyrologe, car, sauf quelques misérables égarés dans cette pieuse compagnie, la plupart des prisonniers avaient été arrêtés pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Cette détention fut bien un vrai martyre : enfermés dans des salles basses, sans air respirable, entassés comme une troupe de moutons, réduits à coucher sur la terrre nue ou sur la planche, sans matelas ni couvertures, insultés par leurs gardiens, frappés, maltraités, rongés par la vermine, les malheureux captifs n'avaient pas même de quoi manger; on leur donnait quatre onces d'un pain de son grossier, plus tard même une livre tous les huit jours, et ils en étaient réduits à manger des feuilles d'orties et des herbes ramassées dans les cours. Ce fut pis encore, si c'est possible, pour ceux qu'on déporta en Afrique ; et le récit de leur séjour à bord, écrit par l'un d'eux, fait frémir.

M. l'abbé Lelièvre a eu une heureuse pensée de publier ce précieux manuscrit ; il l'a enrichi de notes nombreuses et de curieux éclaircissements. Il s'est forcément glissé un certain nombre d'erreurs dans l'orthographe des noms soit des victimes, soit des pays dont elles étaient originaires ; nous en avons relevé plusieurs pour les prêtres du diocèse d'Orléans, par exemple. Mais cela n'enlève rien à l'intérêt du document, et tous les diocèses qui comptent des martyrs dans cette longue série de détenus et de déportés sauront gré à l'éditeur d'avoir remis en lumière les noms et les vertus de ces saints confesseurs de la foi.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

La Terreur sous le Directoire. *Histoire de la persécution politique et religieuse après le coup d'état du 18 fructidor* (4 septembre 1797), d'après les documents inédits, par Victor PIERRE. Paris, Retaux-Bray, 1887, gr. in-8° de XXII-482 p.

L'époque du Directoire est mal connue : on se la figure généralement comme un temps, de corruption sans doute, mais de paix intérieure, de liberté religieuse, presque de réparation. Erreur complète. Ce furent bien là en effet les aspirations des Conseils, lorsque des élections successives en eurent chassé la majorité jacobine que la Convention mourante leur avait imposée. Ce ne fut jamais la pensée du gouvernement, directeurs et ministres, et leur conduite fut tout le contraire lorsque le coup d'état du 18 fructidor les eut rendus maîtres absolus. Les contemporains qui furent victimes d'une telle conduite avaient donné à cette époque le nom de *Petite Terreur* ou *Seconde Terreur*, puis la légende, qui si souvent se substitue à l'histoire, avait fait oublier le nom. M. Victor Pierre s'est chargé de le restituer et mieux encore de le justifier.

Ce fut bien une seconde Terreur en effet que cette réaction jacobine qui, après fructidor, se substitua aux intentions modératrices des Conseils. Elle fut moins sanglante en apparence que la première, elle ne fut guère moins meurtrière ; si la guille-

Digitized by Google

tine ne fonctionna pas, elle fut remplacée par la fusillade et la déportation, qu'on a justement nommée la *guillotine sèche*. A peine Augereau, soudard brutal et grossier, eut-il décimé les Anciens et les Cinq-Cents que cette terreur recommença. Les premières victimes naturellement furent les chefs de l'opposition dans les Conseils, Pichegru, Willot, Barbé-Marbois, Laffon de Ladébat, etc. Ceux-là, on connaît leur sort, et toutes les histoires ont raconté la lamentable odyssée qui les conduisit, renfermés dans des cages de fer, au milieu des huées et des insultes de la foule, de Paris à Rochefort et de Rochefort à Cayenne et à Sinnmarie. Ce qu'on sait moins, c'est la persécution qui sévit alors dans toute la France contre des personnages moins en vue, les émigrés et les prêtres. Confiants dans le libéralisme des Conseils e pressés de revoir une patrie qu'ils n'avaient quittée que pour échapper aux violences et à l'échafaud, un grand nombre d'émigrés étaient rentrés, beaucoup de prêtres étaient sortis de leur cachette. La loi du 7 fructidor avait aboli les lois de proscription ; le culte avait repris publiquement dans beaucoup de communes, à la vive satisfaction des habitants. Le premier acte des vainqueurs fut de révoquer cette loi du 7 fructidor et de rétablir les lois antérieures, de les aggraver même en imposant un serment nouveau que beaucoup répugnaient à prêter. En même temps, faisant revivre les décrets les plus sanguinaires contre les émigrés, ils instituèrent partout des commissions militaires chargées de juger les émigrés et de les condamnés à mort sur la simple constatation de leur identité. Cent cinquante personnes furent victimes de cette recrudescence de cruauté, et non pas seulement des émigrés de marque comme le Mis d'Ambert ou le Mis de Surville, l'auteur ou l'éditeur des gracieuses poésies de Clotilde de Surville, mais des ouvriers, des artisans, des cultivateurs qui avaient fui pour échapper aux assassinats de Joseph Lebon ou aux massacres en masse de Lyon ou de Toulon. On voulut même faire passer comme émigrés les malheureux naufragés de Calais, le duc de Choiseul et ses compagnons, que la tempête avait jetés sur les côtes de France au moment où un vaisseau anglais les transportait dans l'Inde parce qu'ils ne voulaient pas servir contre leur pays. Deux des Directeurs se distinguèrent dans cette persécution sauvage : Merlin de Douai, qui mettait au service de ses haines de régicide ses subtilités de jurisconsulte, et la Revellière Lépaux qui, fondateur de la secte bien éphémère des Théophilantrophes, semblait poursuivre les prêtres avec l'acharnement et le fanatisme d'une rivalité religieuse. Ce prétexte d'émigration, cependant, n'existait même pas pour les prêtres. S'ils avaient quitté la France, ce n'était pas volontairement, c'était pour obéir à la loi qui exilait tous les prêtres insermentés. Ce fut contre eux néanmoins que la persécution sévit avec le plus de violence : partout on les traqua comme des bêtes fauves. Il y en eut peu de tués ; pour eux la déportation remplaça la guillotine et la fusillade ; on se contenta de les déporter ; mais c'était toujours la mort. Arrêtés par les gendarmes, on les entassait à l'île de Ré ou l'île d'Oléron, d'où on les envoyait à la Guyane quand on le pouvait. Trois cents partirent ainsi, en deux convois, sur la *Décade* et la *Bayonnaise* ; un troisième convoi, sur la *Vaillante*, fut attaqué et pris

Digitized by Google

par les Anglais : les malheureux captifs furent relachés. Et ce fut cette crainte des croisières anglaises qui empêcha de faire partir de nouveaux convois. Des trois cents déportés qui étaient parvenus en Guyane, la moitié au moins mourut de misère et de maladie dans le désert de Cananama. Quant à ceux qui restèrent en France — douze cents environ, — leur sort n'était guère préférable ; ils étaient en proie à toutes les horreurs d'une persécution ingénieuse : mal nourris, dévorés par la vermine, insultés par leurs geôliers. L'invasion de la Belgique, l'insurrection de ce pays, connue sous le nom de Guerre des paysans — dont le récit, par parenthèse, constitue un des chapitres les plus curieux et les plus neufs du livre de M. Pierre, — et le refus des prêtres belges de prêter le serment de haine à la royauté exigé par le Directoire, vint augmenter considérablement le nombre des proscrits. Par un seul arrêté, près de huit mille prêtres belges furent proscrits. La plupart passèrent la frontière ; mais un grand nombre encore furent arrêtés, internés dans les îles de Ré et d'Oléron, plusieurs même transportés à Cayenne, et parmi eux le recteur magnifique de l'Université de Louvain, Hawelange, qui y mourut.

Il fallut le 18 brumaire pour faire cesser ces violences ; les portes des prisons se rouvrirent, mais avec une certaine lenteur : Bonaparte avait pris part au coup d'état de fructidor et ses deux collègues conservaient les passions antireligieuses du Directoire, et ce ne fut que petit à petit que se fit l'évacuation des îles de Ré et d'Oléron et que les déportés de la Guyane furent repatriés.

C'est l'histoire mal connue de cette seconde Terreur que M. Victor Pierre vient d'entreprendre. Déjà M. Ludovic Sciout, dans sa belle *Histoire de la Constitution civile du clergé*, en avait indiqué les lignes principales. M. Pierre l'a retracée à la fois dans son ensemble et dans ses détails. Il ne s'est pas contenté des témoignages des contemporains consignés dans des Mémoires dont quelques-uns, comme ceux de Ramel, fourmillent d'inexactitudes. Il a fouillé dans les Archives, et non seulement dans les Archives nationales et dans les Archives de Belgique, mais dans celles de la Marine et du dépôt de la Guerre, et il a pu ainsi, grâce à une foule de documents inédits, reconstituer dans toute sa vérité la physionomie d'une époque qui n'a pas été seulement une ère de corruption, mais une ère de persécution et de violence.

Quant à l'intérêt et au charme du livre, ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue des questions historiques* que nous avons besoin d'en faire l'éloge : ils en ont eu sous les yeux des fragments importants, et le plaisir même qu'ils ont eu à les lire ne peut que leur inspirer le vif désir de connaître l'œuvre entière.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

Histoire de la monarchie de juillet, par Paul THUREAU-DANGIN. Tome IV. Paris, Plon et Nourrit, 1887, in-8° de 490 p. Ouvrage couronné par l'Académie Française, grand prix Gobert, 1885 et 1886.

Le nouveau volume de M. Thureau-Dangin embrasse la période qui s'étend du 12 mai 1839 au 13 juillet 1841 ; deux années seulement, mais deux années d'une importance extrême, celles où la situation raf-

Digitized by Google

fermie à l'intérieur, fut gravement compromise à l'extérieur, où la France fut à deux doigts d'une guerre, et d'une guerre contre une coalition. C'est la question d'Orient, ce souci permanent de la diplomatie, qui faillit mettre le feu aux poudres.

Le traité de Kutaïeh, conclu sous nos auspices et qui avait reconnu les conquêtes du pacha d'Égypte, Méhémet-Ali ; le traité d'Unkiar-Skelessi, qui avait mis la Porte sous le patronage de la Russie, avaient consacré une trêve, mais n'avaient rien résolu. Entre le vassal vainqueur et le suzerain vaincu la paix ne pouvait durer, le premier voulant poursuivre ses triomphes, le second brûlant de venger son humiliation. Le sultan prit l'offensive, mais n'aboutit qu'à de nouvelles défaites : son armée fut taillée en pièces à Nézib ; sa flotte fut livrée à Alexandrie. Le successeur de Mahmoud, Abdul-Medjib, découragé, ne songeait plus qu'à traiter avec le pacha, lorsqu'une note du 27 juillet vint l'avertir que les cinq grandes puissances entendaient intervenir dans l'arrangement définitif. Mais cette note, qui semblait affirmer l'accord des puissances, n'avait pas réussi au fond à l'établir. La Russie demeurait toujours hostile à la monarchie de juillet ; l'Angleterre n'abdiquait pas sa jalousie séculaire contre la France, jalousie que surexcitaient encore les succès de Mehemet-Ali, notre client, et qu'animait de son souffle ardent un des ministres anglais qui ont le plus violemment détesté la France en ce siècle, lord Palmerston. Les divergences de vues entre les cabinets de Paris et de Londres sur la solution de la question d'Orient, n'avaient pas tardé à se manifester, et lord Palmerston, loin de chercher à les apaiser, ne manœuvrait que pour rallier à son système la Russie, l'Autriche et la Prusse, et isoler ainsi complètement la France. D'autre part, à Paris, l'opinion, confiante dans la force du pacha, dont les troupes avaient eu si facilement raison de celles du sultan, ne se rendait pas un compte exact des dangers de cet isolement.

Sur ces entrefaites, le cabinet du 12 mai tomba sans discussion et pour ainsi dire sans secousse; depuis la chute de M. Molé, renversé par la coalition, les partis s'étaient émiettés et la Chambre allait à l'aventure. Le roi fit appeler M. Thiers : le choix était tout indiqué, mais il n'était pas sans inconvénient. Historien de Napoléon, dont il allait ramener les cendres, M. Thiers avait puisé dans un long commerce avec son héros certaines prétentions militaires qu'il aspirait peut-être à mettre en pratique. La guerre ne l'effrayait point. Dès son début, il le prit de haut, et manifesta l'intention de soutenir énergiquement le pacha. « La France, dit il, se croit assez forte pour ne pas craindre de s'isoler. » Si c'était un défi, il fut promptement relevé. Le 15 juillet 1840, à l'instigation de lord Palmerston, un traité fut signé à Londres, où les quatre puissances s'engagaient à appuyer la Porte pour réduire le pacha. La Russie avait adhéré de grand cœur à cette proposition de l'Angleterre : l'Autriche et la Prusse, froissées par l'attitude provocante de M. Thiers, s'y étaient ralliées. Quant à la France, on n'avait pas sollicité son concours ; son ambassadeur, M. Guizot, n'avait pas même été prévenu.

L'émotion fut vive à Paris ; la presse jeta feu et flammes, et le cabinet ne fit rien pour la calmer. Le roi lui-même, indigné de cette exclusion de la France du concert européen, ne cacha pas son irritation aux am-

Digitized by Google

bassadeurs; mais, sage jusque dans son légitime courroux, il ne voulait pas aller aussi loin que son ministre; aussi sensible que lui à ce soufflet donné à son gouvernement, il sentait mieux les périls d'une guerre dans de pareilles conditions. Le cabinet se mit aussitôt à l'œuvre, appela sous les drapeaux les jeunes soldats disponibles des classes de 1836 à 1839, ouvrit des crédits extraordinaires pour l'accroissement de l'effectif et du matériel de l'armée et de la flotte. Les fortifications de Paris furent décidées. M. Thiers ne cachait même pas son plan de campagne. C'était en Italie, contre l'Autriche, que le feu devait s'ouvrir, et dans ce but l'on s'efforçait, inutilement du reste, d'entraîner le Piémont à notre suite. « M. Thiers, écrivait alors M. Léon Faucher, croit à la guerre et s'y prépare. » Quant à l'opinion publique, chauffée à blanc par les journaux, elle était aussi belliqueuse que le ministre. Le roi seul s'effrayait de cette ardeur.

Il avait raison. L'agitation guerrière et en même temps révolutionnaire qui emportait la France, les menaces d'attaque contre l'Autriche avaient en Allemagne un déplorable contre coup. M. Thureau-Dangin donne sur ce mouvement d'Outre-Rhin des détails curieux, et il fait justement remonter à cette époque la résurrection de cette idée de l'unité allemande qui nous a été si fatale : idée née en 1813 après Leipzig, un peu abandonnée depuis, et reprise en 1840 avec plus d'éclat par les étudiants et la jeunesse au chant des poésies de Becker. Quant à lord Palmerston, tout ce bruit d'armes en France ne l'inquiétait ni ne l'arrêtait; guidé par sa haine contre nous, il poursuivait résolûment son plan. Sous son inspiration, la Porte proclama la déchéance de Méhémet-Ali et l'Angleterre se chargea d'exécuter le décret impérial. A l'étonnement général, les troupes égyptiennes ne tinrent pas ; Beyrouth fut bombardé, puis occupé, en présence de l'armée d'Ibrahim immobile. M. Thiers, furieux de ces échecs de notre protégé, songeait plus que jamais à entrer en lice ; mais il se heurta à la prudente opposition du roi, qui ne voulait pas courir et faire courir au pays une telle aventure. Le ministre offrit de se retirer ; un replâtrage, cimenté par la note du 8 octobre, ne dura pas, et un dissentiment nouveau au sujet du discours du trône aboutit à une démission, définitive cette fois, du cabinet. Le roi donna la présidence du Conseil au maréchal Soult et le portefeuille des affaires étrangères à M. Guizot. Ce fut, sinon le point de départ, du moins l'occasion entre les deux hommes d'État, M. Guizot et M. Thiers, d'une recrudescence de cette longue rivalité qui ne cessa guère qu'à la chute de Louis-Philippe, si même elle cessa jamais, et qui pendant huit années donna à la tribune française d'admirables discours : rivalité dont M. Thureau-Dangin a déterminé et analysé avec une grande précision et un rare bonheur les caractères si divers et les talents si opposés.

Le premier soin de M. Guizot fut d'apaiser l'opinion et d'adoucir, tout en conservant une attitude digne et ferme, les relations diplomatiques ; activement secondé par le roi, aidé sous main par le prince de Metternich qui avait craint un moment une explosion révolutionnaire excitée par les déclamations de M. Thiers et que rassuraient les sentiments conservateurs du nouveau ministre, il y réussit, non sans péril, et ces longues et patientes négociations aboutirent au

Digitized by Google

traité du 13 juillet 1841, qui faisait rentrer la France dans le concert européen, fermait les détroits, sauvait pour le moment la Turquie, et assurait à Méhémet-Ali la possession héréditaire de l'Égypte. Ainsi avait été évitée, grâce à l'habile prudence du roi, une guerre qui, dans les conditions où elle se fût engagée, eût été probablement un désastre et eût peut-être déchaîné sur la France, trente ans plus tôt, les malheurs de 1870. Qui donc, fait remarquer excellemment l'auteur, qui donc après une pareille crise, si heureusement dénouée, « pourrait être tenté de méconnaître le bienfait de la royauté ? »

Tel est le principal épisode de la période aujourd'hui racontée par l'éminent historien de la Monarchie de juillet. Il y en a bien d'autres encore, tels que le retour des cendres de Napoléon Ier, la tentative du prince Louis à Boulogne ; mais ils disparaissent un peu dans l'intérêt prédominant de la grande crise orientale. Nous ne pouvons d'ailleurs nous y étendre. On les retrouvera dans le livre de M. Thureau-Dangin, et on les retrouvera, comme toujours, avec l'abondance et la sûreté d'informations, l'impartialité de jugement, l'élégance de style, le charme de composition qu'on a toujours loués chez l'auteur et qui lui ont valu déjà de si hautes et si légitimes récompenses.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

Le Parlement de Paris, de Philippe le Bel à Charles VII (1314-1422). *Son organisation*, par Félix AUBERT. Paris, Alph. Picard, 1887, in-8° de XIV-434 p.

Le sujet qu'a abordé M. F. Aubert est des plus intéressants. Il en a fait une sérieuse étude et s'est livré à des recherches fort étendues. La composition du Parlement ; les règles qui présidaient au choix et à l'entrée en fonctions de ses membres ; leurs attributions ; les divers degrés des magistrats qui y figuraient : le chancelier, les présidents, les conseillers, les gens du roi ; les avocats et procureurs en exercice auprès de la Cour ; les greffiers, les notaires, les huissiers qui lui étaient attachés ; jusqu'au concierge du Palais, tels sont les divers points que M. Aubert a successivement examinés et sur lesquels il apporte un contingent considérable de renseignements utiles. Il s'est en particulier attaché à recueillir une foule d'indications biographiques sur le personnel de la magistrature et du barreau au XIVe siècle, et on devra toujours recourir à son livre pour les recherches qui se rapporteront aux hommes et aux familles du Parlement de Paris à cette époque qu'on pourrait presque nommer les temps primitifs de son histoire. Une série de pièces justificatives, remplissant environ 160 pages de texte, complète le volume.

Malgré la valeur de l'ouvrage publié par M. F. Aubert, nous sommes cependant contraints d'avouer qu'il ne répond pas entièrement à tout ce qu'il était permis d'en attendre. Peut-être les matériaux recueillis par l'auteur auraient-ils pu être mieux digérés ; peut-être, en traitant chaque partie de son sujet, s'est-il trop souvent laissé distraire par des notions qui ne s'y rattachaient pas assez directement. Toujours est-il que, si l'on regrette de ne pas voir certaines questions importantes plus complètement élucidées, on s'étonne de voir d'autres indications déjà suffisamment données reparaître

Digitized by Google

sans nécessité dans des chapitres subséquents du livre. C'est donc un bon ouvrage, mais qui gagnerait à être amélioré et qui demanderait à cet effet une refonte assez sérieuse. Espérons que l'auteur ne reculera pas devant ce travail, et qu'encouragé par un succès relatif il voudra nous donner, dans une édition plus parfaite, une histoire achevée et définitive du Parlement de Paris au XIVe siècle.

L. DE N.

—

Histoire de l'administration provinciale, départementale et communale en France, par Emile MONNET, attaché à la présidence du Sénat. Paris, A. Rousseau, 1885, in-8° de VII-565 p.

Écrire l'histoire des libertés départementales et locales, aux différents âges de notre vie nationale, retracer les phases successives qu'elles ont traversées, les fluctuations auxquelles les a soumises la lutte de l'absolutisme et du libéralisme, pendant le cours du XVIIIe et du XIXe siècles, tel est le but que s'est proposé l'auteur de ce livre.

Le chapitre Ier présente un rapide aperçu de l'organisation administrative des diverses provinces avant 1787, signale leur division en pays d'états et en pays d'élection, expose les plans de réforme de Turgot et de Necker, et relate comment ce dernier institua, à titre d'essai, des assemblées provinciales en Berry et en Haute Guyenne. L'édit de juin 1787 étendit l'institution à toutes les généralités qui n'étaient pas pays d'états. Le chapitre II est consacré à l'établissement et au fonctionnement des nouvelles assemblées. Les chapitres suivants traitent de ce qui est le principal objet de l'étude de M. Monnet, l'organisation départementale et communale depuis 1789. La célèbre loi des 22 décembre 1789-8 janvier 1790 divisa la France en départements, districts et municipalités. « Changer la face du territoire, effacer jusqu'au nom des provinces, y substituer arbitrairement 83 départements semblait, a dit à ce sujet un historien de la révolution, le comble de l'audace. Mirabeau lui-même pensait qu'un pareil bouleversement ne se ferait pas sans arracher des cris aux pierres. » Cependant la transformation s'accomplit comme d'elle-même. Mais par là l'assemblée constituante n'a-t-elle pas inconsciemment frayé les voies au despotisme et assuré le triomphe de la centralisation qui encore aujourd'hui tient la France sous son étreinte? Les administrations nouvelles étaient collectives ; elles fonctionnèrent peu et mal, et ne tardèrent pas d'ailleurs à s'effacer devant les commissaires de la Convention et les 52,000 comités locaux qui leur servaient d'auxiliaires, et dont les 560,000 membres appointés faisaient dire à Johannot, le 14 avril 1795, que « le mouvement révolutionnaire nous avait amenés à payer plus de traitements que tous les autres États de l'Europe réunis. » La Constitution de l'an III établit par département une administration centrale, composée de cinq membres élus, par canton une administration municipale, également élective et destinée à absorber les communes de sa circonscription. La loi du 28 pluviôse an VIII, s'inspirant du principe qu'administrer est le fait d'un seul, délibérer le fait de plusieurs, constitua notre administration intérieure sur les bases où elle existe encore aujourd'hui. Cette loi mit à la tête de chaque département un préfet, assisté d'un conseil de préfecture, et

Digitized by Google

un conseil général; dans chaque arrondissement un sous-préfet et un conseil d'arrondissement; dans chaque commune un maire et un conseil municipal. Pendant toute la durée de l'Empire et de la Restauration, fonctionnaires et conseillers de tous les degrés furent à la nomination du pouvoir. Un projet de loi, déposé au mois de février 1829 par M. de Martignac, revenait au système électif; mais il n'aboutit pas, et ce fut la monarchie de juillet qui fit élire au suffrage restreint les conseillers municipaux (L. 23 mars 1831), et les conseillers généraux (L. 21 juin 1833). De la même époque datent les grandes lois d'attributions du 18 juillet 1837 et du 10 mai 1838. Elles ont été largement et heureusement développées dans le sens d'une sage décentralisation, pour les départements par celles des 18 juillet 1866 et 10 août 1871, pour les communes par celles des 24 juillet 1867 et 6 avril 1884. Depuis 1848 le suffrage restreint a fait place au suffrage universel.

Tout en empruntant à l'histoire politique les indications nécessaires pour l'intelligence complète du sujet, M. Émile Monnet a voulu, nous dit-il, écarter de son travail toute idée de polémique et de parti pris. Il nous semble avoir pleinement rempli le programme qu'il s'était tracé.

Comte DE LUÇAY.

—

Rochefort en 1672 et 1673. *Correspondance de la Cour avec les intendants*, publiée et annotée par M. Louis DELAVAUD. Extrait du tome XI des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, gr. in-8° de 82 pages.

Les archives de la marine à Rochefort contiennent, sous le titre de *Dépêches de la Cour*, une précieuse collection formée de la correspondance échangée entre les intendants et les secrétaires d'État du département. La collection remonte à l'année 1672 et donne des détails intéressants sur un grand nombre de questions : levée des équipages, discipline, solde, construction, radoub et équipement des vaisseaux, fonderies, hôpitaux, galères et forçats, etc. On y trouve également des indications qui ont leur valeur, sur des sujets moins techniques, tels que les armements de Châteaurenault et d'Amfreville contre les pirates, les expéditions de La Haye aux Indes occidentales, de d'Estrées contre la Hollande, de d'Aplemont aux Indes orientales. Beaucoup de ces lettres ont été déjà, pour la période du ministère de Colbert et de son fils Seignelay, soit publiées in-extenso, soit résumées dans le Recueil de P. Clément. Mais il en reste encore un plus grand nombre d'inédites. M. Delavaud a fait, parmi ces dernières, un choix judicieux. Les soixante-quatre qu'il nous donne se réfèrent aux années 1672 et 1673; elles sont accompagnées d'annotations et de commentaires qui ne peuvent que faire désirer que l'auteur ne tarde pas à poursuivre une publication si bien commencée.

Comte DE LUÇAY.

—

La population en France au XVIIIe siècle, *au point de vue de l'histoire et de l'économie politique*, par Henri BAUDRILLART, membre de l'Institut. Paris, Guillaumin, 1885, gr. in-8° de 46 p.

La « science de la population, » née au XVIIe siècle, a dû avant sa formation définitive passer par différentes phases. La première, pres-

Digitized by Google

qu'entièrement historique, s'est renfermée dans une question de fait : la France a-t-elle vu s'accroître ou diminuer sa population ? et, faute de données certaines, la réponse à cette question ne pouvait être que purement hypothétique et conjecturale. La théorie de la dépopulation progressive avait trouvé de nombreux partisans, dont le plus illustre fut Montesquieu. Dureau de la Malle, dans un mémoire souvent cité, a cru pouvoir conclure de calculs qui avaient pour base les *feux*, d'après lesquels l'impôt s'établit au XIVe siècle, que la population à cette époque était plus considérable qu'elle ne le fut aux âges suivants. Il l'évaluait à trente quatre millions en 1328. Voltaire et, de nos jours, M. Henri Martin ont vivement soutenu l'opinion contraire. En tenant compte, comme on le doit, des récents travaux de MM. Léopold Delisle et Siméon Luce, on peut estimer qu'avant la guerre de Cent-Ans, la France comptait au moins vingt-cinq millions d'habitants.— C'est, à peu de choses près, le total que permettent de dégager, pour la seconde moitié du XVIIIe siècle, les divers ouvrages dont M. Baudrillart présente dans son travail la très intéressante analyse. Avec le marquis de Mirabeau, la science est entrée dans une phase nouvelle, phase morale, politique, économique, où l'on remonte aux causes d'augmentation et de diminution du nombre des hommes, et où l'on se préoccupe de leurs effets sur l'état plus ou moins florissant du pays. L'auteur de l'*Ami des hommes*, écrit célèbre qui a pour sous-titre : *Traité de la population*, comptait, d'après un recensement de 1755, dix-huit millions cent et sept mille âmes en France. Ce chiffre est notoirement au dessous de la réalité. Messance s'en rapproche davantage (*Recherches*, 1re édition, 1766; 2me édition, 1780) avec le total de vingt-trois millions neuf cent neuf mille quatre cents. Il avait pris en partie comme base de ses évaluations des états comparatifs des naissances, mariages et décès pour certaines régions et pour une certaine période. La rédaction de ces états fut imposée à tous les intendants des généralités par le contrôleur général Terray en 1772. La statistique officielle commençait à s'affirmer. Elle a fourni à Necker les éléments de l'évaluation insérée dans son grand traité de *l'Administration des finances* (vingt-quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-trois habitants) ; avant lui, Baudeau, pseudonyme assez vraisemblable du fameux philanthrope de Montyon, était arrivé (*Recherches et considérations*, 1778) à déterminer, par les naissances et les décès, la population de la France au même chiffre de vingt-quatre millions. Il y aurait encore bien des chiffres à relever, notamment dans l'ouvrage de Lavoisier sur la *Richesse territoriale de la France*, inventaire imprimé en 1791 par ordre de l'Assemblée nationale et demeuré malheureusement inachevé, on sait pourquoi ; mais je dois me borner et renvoyer le lecteur au travail lui-même de M. Baudrillart ; il ne peut qu'y trouver agrément et profit.

Comte DE LUÇAY.

—

L'Instruction publique et la Démocratie, 1879-1886, par Albert DURUY. Paris, Hachette, 1886, gr. in-18 de VII-358 p.

M. Albert Duruy a eu la bonne pensée de réunir en volume les remarquables articles qu'il a donnés à la *Revue des Deux Mondes* pour la

Digitized by Google

défense de la liberté d'enseignement, des bonnes lettres et de la paix religieuse. L'éloquent publiciste est de ceux qui ont énoncé avec le plus de compétence et de talent les vrais principes ; il a suivi courageusement les adversaires de la liberté sur les terrains divers où ils ont porté le combat, et à chaque reprise de la lutte, il s'est trouvé prêt à réfuter les sophismes et à revendiquer les droits de la vérité.

C'est uniquement au point de vue de l'histoire que nous avons à envisager ici cet important ensemble de travaux. Nous remarquerons d'abord que les écrivains qui plus tard auront à retracer les phases de cette lutte acharnée pourront faire leur profit des articles de M. Duruy pour se rendre compte de l'attitude des deux partis, de leurs forces respectives et des arguments allégués de part et d'autre. De plus, la discussion ayant porté fort souvent sur les actes en sens divers des gouvernements antérieurs, le polémiste a été amené à les discuter, à faire l'historique de la liberté d'enseignement depuis une centaine d'années et aussi celui de la politique religieuse sous tant de régimes successifs. M. Duruy est d'ordinaire très bien informé, j'aurais dit qu'il l'est toujours, s'il n'y avait quelques réserves à faire sur ce qu'il dit (p. 112 et suiv.) de l'évolution au point de vue du gouvernement intérieur de l'Église catholique. Il apporte d'autre part une contribution intéressante à l'histoire de l'enseignement proprement dit et de la pédagogie dans les deux chapitres consacrés à la *réforme de l'enseignement secondaire* et *de l'enseignement supérieur*.

Il convient, en terminant ce rapide compte-rendu, de rendre hommage à l'élévation des pensées de M. A. Duruy, à la vigueur de son style, à l'ardente indignation avec laquelle il a réfuté tant de sophismes misérables et dénoncé tant d'incroyables palinodies. Il avoue noblement qu'il « n'a pu rester froidement impassible, dans un combat où de si grands intérêts sont engagés. » Quelle âme « sensible au côté moral des choses » ne le louera de l'émotion généreuse qu'il a ressentie et qu'il sait si bien faire partager à ses lecteurs ?

ERNEST ALLAIN.

—

Portraits historiques. *Philippe de Commynes, le grand Condé, Mazarin, Frédéric II, Louis XV et Marie-Thérèse*, par R. CHANTELAUZE. Paris, Perrin et Cie, 1886, in-8° de VIII-421 p.

Nous sommes en retard avec ce nouvel ouvrage de M. Chantelauze, déjà parvenu à sa deuxième édition. Il nous offre une série d'études d'inégale étendue, publiées à diverses reprises à propos de certaines publications, et réunies en un volume. Le « lien puissant qui les relie entre elles » dont l'auteur parle dans l'avant-propos, ne nous apparaît pas avec l'évidence qu'il suppose. « Une question de premier ordre, dit-il, s'y trouve soulevée tour à tour. Cette question est celle de la Flandre, dont la conquête, si indispensable à notre frontière au nord-est, fut successivement méditée ou poursuivie pendant plusieurs siècles, par les plus grands politiques de la France, par des hommes tels que Commynes, Richelieu, Mazarin, Louis XIV. » — Quoi qu'il en soit, le lecteur ne se plaindra pas de retrouver ici ces études, dont deux surtout, plus approfondies, méritent de fixer son attention. Le chapitre sur *le grand*

Digitized by Google

Condé n'est qu'une réduction du beau travail de M. le duc d'Aumale, l'étude sur *Frédéric II*, *Louis XV* et *Marie-Thérèse* une analyse des deux volumes de M. le duc de Broglie ; mais, dans les pages consacrées à *Commynes* et à *Mazarin*, l'auteur a su apporter une part plus personnelle de recherches et d'appréciations. On lira avec un vif intérêt le portrait de Commynes, si fouillé, si bien en relief, qui fait apparaître sous toutes ses faces ce personnage, avec ses lumières et ses ombres, et nous montre en lui le politique et le moraliste, l'historien et l'écrivain. Ces pages, qui ont été quelque peu condensées ici par les soins d'un ami, sont précédées d'une excellente *Étude biographique sur Philippe de Commynes*, due à la plume de cet ami, M. Vallery-Radot, laquelle ne remplit pas moins de 45 pages en petit texte. — Quant à *Mazarin*, M. Chantelauze étudie longuement le caractère du grand ministre, les points controversés de sa vie, et nous donne un récit circonstancié de ses derniers moments, d'après tous les documents contemporains et en particulier un manuscrit des archives du ministère des affaires étrangères intitulé : *Les dernières paroles de feu M. le cardinal Mazarin.*

G. DE B.

—

Les dessous de l'histoire. *Curiosités judiciaires, administratives, politiques et littéraires*, recueillies et annotées par J. HOVYN DE TRANCHÈRE, ancien député de la Gironde. Paris, Ern. Leroux ; Bordeaux, Feret, 1886, 2 vol. gr. in-8° de 453 et 462 p.

M. Hovyn de Tranchère a consacré de longues années à explorer les richesses de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Le fonds auquel il s'est attaché comprend les manuscrits et dossiers d'autographes provenant principalement de la collection de Pierre Dubrowsky, secrétaire de l'ambassade de Russie à Paris en 1789. Dubrowsky profita de la prise de la Bastille, du sac de Saint Germain des Prés, comme d'une occasion — nous ne dirons pas *providentielle* avec l'auteur, mais *diabolique* et en tout cas unique — de mettre la main sur des trésors qui allaient peut-être être perdus sans retour. Vendue en 1801 au gouvernement russe, cette collection a été nombre de fois explorée par des savants français, en particulier par MM. Leouzon le Duc et le comte de la Ferrière ; le catalogue en a été dressé par M. Gustave Bertrand. — M. Hovyn de Tranchère, qui avait tout d'abord commencé ce catalogue, s'est attaché, avec un très louable zèle, à rendre à sa patrie une portion des précieux documents qui se trouvent en Russie. C'est ainsi qu'il a transcrit *in extenso* et collationné : pour les archives du ministère des affaires étrangères, les dépêches de Paul Hurault, ambassadeur à Venise (1589-93), de Laubespine, de Saint Sulpice et autres ambassadeurs en Espagne (1560-64), de La Mothe Fénelon, ambassadeur à Londres (1568-70), la correspondance de Chamillart et du duc de la Feuillade (1703-1706), bon nombre de lettres originales, de relations de fêtes, de cérémonies, etc., etc. ; pour les archives de la ville de Bordeaux, un recueil de cent quatre-vingt-sept lettres sur la Fronde (1633-69) et de nombreux documents intéressant la province ; pour le duc d'Aumale, des lettres originales des princes de Bourbon et de Lorraine ; enfin, pour ses archives personnelles, d'innombrables

Digitized by Google

copies prises principalement dans les papiers de la Bastille. C'est ainsi, nous dit-il, qu'il a composé un travail dont l'ensemble ne représente pas moins de *quatorze mille pages in-folio*.

C'est dans cette dernière catégorie de documents que M. Hovyn de Tranchère a puisé les éléments des deux volumes qu'il vient d'offrir au public. On y trouve d'abord deux *Histoires inédites de Marie Stuart*, et tout un ensemble de pièces sur la malheureuse reine, provenant des collections du prince Alex. Labanoff, des deux comtes Zaluski, etc. ; — plusieurs documents du temps de Henri IV : Procès et mort de Biron, *Histoire des amours de Henry quatrième* (réimpression d'une utilité fort contestable), Procès de Ravaillac ; cent soixante-onze lettres sur l'histoire de la Guyenne et de ses troubles au XVIIe siècle, de 1633 à 1669, écrites par le duc d'Epernon, Daguesseau, le duc de la Valette, d'Argenson, etc., etc. et adressés au chancelier Seguier ; plusieurs documents sur la Fronde à Bordeaux; une satire de Claude le Petit : *Paris ridicule*, qui n'a même pas le mérite de l'inédit ; enfin un certain nombre de lettres, rapports, mémoires, pièces en vers, etc., provenant des papiers de la Bastille et se rapportant au XVIIIe siècle.

Tel est le contenu de ces deux volumes, où nous regrettons l'absence d'une table alphabétique, qui aurait été pourtant d'une grande utilité pous se retrouver au milieu de cet amas de documents si variés.

EMM. D'A.

—

Armorial et Sigillographie des évêques de Marseille, avec des notices historiques sur chacun de ces prélats, publiés sous les auspices de Mgr l'évêque de Marseille, par l'abbé J.-H. ALBANÈS. Marseille, M. Olive, 1884, in-4° de XV-192 p.

Ce bel ouvrage, supérieurement imprimé et illustré de quarante-un blasons et de quarante-six sceaux, fera autant d'honneur à Mgr l'évêque de Marseille, qui l'a inspiré et publié à ses frais, qu'à son auteur, M. le chanoine Albanès, qui y a condensé le résultat de bien des années de persévérantes recherches.

Pour en indiquer l'objet précis, le mieux est de profiter de la substantielle et lumineuse préface qui ouvre le volume. L'auteur ne croit pas encore le moment venu d'écrire « la grande histoire » de l'église de Marseille, « où il faudra discuter tous les faits qui la concernent, rectifier les erreurs qu'on y a semées et traiter avec l'ampleur convenable, d'accord avec la critique moderne et à la lumière de la vraie science historique, toutes les questions que peut soulever un passé de dix-huit siècles ; » il serait nécessaire, au préalable, d' « avoir recueilli, dans leur texte authentique, tous les documents qui s'y rapportent, soit pour combler les lacunes qu'on y rencontre, soit pour corriger des inexactitudes malheureusement trop nombreuses, soit pour établir solidement et d'une manière définitive les récits qui doivent y entrer. » De quelle église épiscopale de France n'en peut-on pas dire, hélas ! à peu près autant ?

En attendant cette grande histoire de l'église de Marseille, dont M. Albanès gratifiera bien un jour, nous l'espérons, le monde de l'éru-

Digitized by Google

dition, nous avons ici la « petite », qui, « sous une forme abrégée et sans appareil scientifique, mais avec toute la précision et l'exactitude désirables, donne une notion suffisante des événements qui s'y sont passés, et fait connaître les hommes qui l'ont gouvernée, » indiquant pour chacun d'eux « leurs noms, leurs prénoms, leurs parents, leurs familles, la date et le lieu de leur naissance, leur profession, les titres et les bénéfices qu'ils ont eus, les emplois qu'ils ont remplis avant leur épiscopat. » C'est donc une biographie technique des évêques; et, comme il faut descendre jusqu'à la fin du XIIe siècle pour rencontrer un sceau (p. 48), et jusqu'en 1319 pour constater une armoirie authentique (p. 65), l'ouvrage aurait été plus exactement intitulé : *Histoire des évêques de Marseille, illustrée de leurs armoiries et de leurs sceaux.*

Quoi qu'il en soit du titre, on doit remercier l'auteur de la masse de dates et de faits, rigoureusement vrais, dont ses notices sont nourries; bien que « débarassés de l'échafaudage des arguments et des preuves, » on peut les accepter avec pleine confiance : les travaux antérieurs, toujours si consciencieux, du docte historiographe du diocèse de Marseille permettent de le croire sur parole, alors que le cadre étroit de son travail actuel lui interdise de joindre à chacune de ses assertions la source où il a puisé un événement ignoré jusqu'à lui ou la rectification d'une erreur antérieure.

Avant tout, M. Albanès s'est attaché à déterminer, avec une précision souvent mathématique, le commencement et la fin de chaque épiscopat, « moyen presque infaillible pour préserver la série de nos évêques des personnages imaginaires qui sont la plaie des catalogues de beaucoup d'églises. » Pour leur avénement, il y avait à chercher les actes d'élection ou les bulles de provision : de 1267 à nos jours, c'est-à-dire pour la période où l'on constate le plus « l'intrusion dans les listes d'une quantité de personnages controuvés, » l'auteur est arrivé, à force de recherches dans les archives du Vatican et ailleurs, à réunir pour cinquante évêques quarante bulles de provisions, celles qui manquent étant suppléées par des pièces équivalentes. Pour la date exacte de leur mort, il a tiré grand profit d'un extrait du *Mortuologium ecclesiæ Massiliensis*, dont une copie se trouve dans le t. XLV du *Monasticon Benedictinum* à la B. N. : il lui a fourni l'obit de vingt et un évêques de Marseille, et ce document mérite toute confiance, comme M. Albanès le prouve surabondamment par plusieurs exemples (p. XII-XIV).

Autant que personne, le savant auteur est convaincu qu' « il reste encore des points obscurs qui attendent d'être éclairés par de nouvelles pièces, des problèmes ardus dont la solution dépend de monuments qui n'ont pas été jusqu'ici retrouvés. » Une toute récente découverte me permettra d'insister pour l'intercalation parmi les évêques de Marseille d'un personnage dont M. Albanès n'a dit qu'un mot, précisément pour l'écarter (p. 115). Entre Barthélemi Rocalli (1433-45) et Nicolas de Brancas (1445-66), qui se succédèrent régulièrement, il inscrit Louis de Glandevès, évêque schismatique confirmé par le concile de Bâle en 1433, chassé en 1435 et mort vers 1440 (p. 110-4). Le schisme finit-il avec lui? Non, car Étienne Plovier figure authentiquement dans des actes bien antérieurs à ceux des 13 juillet et

Digitized by Google

8 août 1449, qui ont été signalés à M. Albanès dans les archives de la préfecture de la Drôme (E. 2491). Les *Actus capitulares* de la collégiale de Saint-Bernard de Romans relatent, en effet, que le vendredi 29 mars 1443 « dom. Stephanus, Dei gratia episcopus Massilie » nomma pour son procureur Guillaume de Sainte-Croix, à l'effet de permuter le canonicat qu'il possédait à Romans avec celui d'Aymar Noir (Emarus Nigri) à Valence, d'où la famille Plovier était originaire ; cette affaire fut traitée les 27 et 30 juin 1445 à Romans, et ce dernier document donne en toutes lettres le nom de l'évêque : « dom. Stephanus Ploverū, episcopus Macilliensis ; » il avait, selon toute probabilité, été donné comme successeur à Louis de Glandevès, et si la légitimité de son titre d'évêque de Marseille n'est pas moins contestable, il a autant de droits que lui à figurer comme tel. Les armoiries de la famille Plovier étaient, d'après Guy Allard : d'or au chevron de gueules, écartelé de vair ; et, d'après l'*Armorial de Dauphiné* : écartelé au 1 et 4 d'or, au lion de gueules, au 2 et 3 de vair.

La préface, à laquelle il faut encore revenir, renferme de bien judicieuses observations sur les secours qu'apportent l'héraldique et la sigillographie à l'histoire (p. II-IX) : importance de la connaissance des blasons « à attribution sûre » pour l'étude des monuments, pour l'histoire des lettres et des arts, et surtout pour celle des familles ; matière, forme et figures des sceaux, « ressource inestimable pour l'archéologie de l'art. » C'est là qu'on admire le soin scrupuleux de M. Albanès à n'attribuer à ses évêques que des armoiries parfaitement authentiques, toujours prises sur les monuments.

Un vœu en finissant. Il serait sans doute difficile à NN. SS. les évêques de trouver dans chacun de leurs diocèces des travailleurs aussi infatigables, aussi admirablement préparés que M. le chanoine Albanès pour reprendre en détail le *Gallia Christiana* et rédiger scientifiquement les annales de chaque siège épiscopal. Puisse néanmoins l'exemple de Mgr Robert susciter une émulation d'encouragements qui révèlera dans le clergé des vocations ignorées et fortifiera des volontés hésitantes !

ULYSSE CHEVALIER.

—

Abbayes de l'évêché de Bayeux. IVe fascicule. *N. D. de Longues*, par M. Paul DE FARCY. Laval, imprimerie L. Moreau, 1886, in-4° de 92 p.

Cette publication, dont ce premier fascicule paru devra être compté le quatrième, lorsque l'auteur aura édité Cerisy, Cordillon et Fontenay, nous donne une idée exacte de l'ensemble du travail. Rien n'a été négligé comme éléments d'information. Archéologue, érudit, M. de Farcy a consulté les pierres et les manuscrits et en a tiré tout ce qu'on pouvait y trouver. A la première page se présente le plan, suivi d'une courte monographie de l'abbaye, de la description de ses armes et de son sceau et de la nomenclature de ses archives. Une soigneuse reconstitution des bâtiments et notamment de la bibliothèque, une liste chronologique des abbés de Longues avec l'indication des chartes émanées d'eux ou les concernant, la liste enrichie de même des prieurés et cures, bénéfices ressortant à l'abbaye, enfin une table des noms de personnes et de lieux, complètent et terminent le volume.

Digitized by Google

De nombreux dessins retracent les sceaux, les pierres tombales, les monuments et les briques. C'est assez dire tout l'intérêt de ce volume.

Signalons à l'auteur quelques *desiderata*. Pourquoi dire l' « évêché » au lieu du « diocèse » dans le titre ? On peut confondre le signe indiquant les livres avec le chiffre qui renvoie aux notes 1 (p. 2 et suiv.). P. 5, il y a dans le dessin : abbaie, et dans la transcription : abbaye ; lequel est bon ? J'incline pour le premier. P. 24, il faudrait indiquer si on a reproduit le texte du *Gallia* ou si on l'a corrigé sur l'orignal, comme le suppose (p. 27) la note sur le n° 2. S'il en est ainsi, il eût mieux valu donner toujours le texte de l'original, et seulement les variantes du *Gallia*. Autant que possible, il faut identifier ; ce qui a souvent lieu même pour des choses assez difficiles : « Curguidone, Courvaudon », et non quelquefois pour des choses faciles : « Pincerna » n'est pas traduit par « Lebouteiller » (p. 27). Où et quels sont les « titres authentiques » qui prouvent que les auteurs du *Gallia* se sont trompés ? L'indication est trop vague (p. 38). L'arc ogival (p. 41) est un terme dont on a fait justice.

Ces petites observations ne diminuent en rien le mérite de ces fascicules, très précieux pour l'histoire du diocèse de Bayeux.

C. A. B.

—

Nécrologe de l'église d'Amiens, par M. l'abbé Roze, chanoine honoraire, curé de Tilloy. Amiens, imprim. A. Douillet, 1885, in-8° de 243 p.

Ce volume est extrait du tome XXVIII des *Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie*, l'une des plus importantes de France par la valeur et le nombre de ses publications. Les archives départementales de la Somme conservent deux Nécrologes de la cathédrale d'Amiens, l'un écrit en octobre 1250 (*Cartul.* du chapitre, t. VI, f°s 116-50), l'autre « en gros caractères du XIVe siècle, surchargé d'additions souvent en gothique ; » un troisième, du XVIIIe siècle, forme le n° 194 des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens. Des textes publiés par Du Chesne, dans son *Histoire des cardinaux*, prouvent l'existence de calendriers d'Amiens différents de ceux qui subsistent. — L'éditeur a naturellement pris pour base de sa publication le plus ancien document, en y ajoutant les additions postérieures : il aurait pu se dispenser de la mention des fêtes communes à toute l'Église ; mais pourquoi n'a-t-il pas reproduit la préface du Nécrologe de 1256 ? Presque tous les articles sont de sa part l'objet de notes, souvent développées, qui forment un contingent historique considérable : l'éditeur de la réimpression du *Gallia Christiana* ne manquera pas d'en faire son profit pour le tome X : M. Roze exprime en effet le regret « que les auteurs de la *G. C.* n'aient pas puisé plus largement, comme ils le pouvaient (M. R. reste fidèle à cet archaïsme démodé), dans le Cartulaire du chapitre » d'Amiens (p. 30). Le sacramentaire de Rodrade (prêtre en 853) avait été déjà signalé et l'inscription publiée (cf. *Répertoire*, c. 1985). Deux tables, l'une géographique ou des noms de lieux, l'autre des noms de personnes, faciliteront les recherches : pourquoi Hugues de Saint-Pol est-il à *Saint-Pol* tandis que Bernard de Saint-Valéry est à *Valéry ?*

M. Roze exprime un second re-

Digitized by Google

gret, « c'est que le magnifique et riche Cartulaire du chapitre d'Amiens ne soit point encore publié : » il serait digne de lui et de la société des Antiquaires de doter le monde savant d'une bonne édition de ce précieux recueil.

U. C.

—

Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances, par M. Ignace DE COUSSEMAKER, membre de la commission historique du Nord. — Lille, imp. St-Augustin, 1883, in-8° de XIV-1024 p.

Fondée au IXe siècle par saint Evrard, duc de Frioul, et achevée (874) par sa femme Gisèle, fille de Charles le Chauve, l'abbaye de Cysoing (près de Lille) fut d'abord confiée à des chanoines de Saint-Augustin ; on l'avait érigée en l'honneur de saint Calixte, pape et martyr, dont les reliques avaient été données par le siège apostolique au fondateur. Son fils Rodolphe fut le premier abbé du monastère et le laissa en héritage à l'église de Reims. Ces premiers renseignements sont suivis d'un silence de deux siècles. En 1125 l'archevêque Raynaud de Martigné introduit à Cysoing une colonie de religieux tirée de Saint-Denys de Reims. A la fin du XIIIe siècle, l'abbaye, écrasée de dettes, fut mise sous la curatelle des comtes de Flandre ; en 1429, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, confia la surveillance du temporel à ses officiers. De Cysoing dépendaient les prieurés de Beaurepaire (en Ostrevant) et d'Heertsberghe (près d'Oostcamp).

Pour réunir l'ensemble des documents historiques relatifs à cet antique monastère, M. de Coussemaker a patiemment exploré de nombreux dépôts publics : archives département. du Nord (178 chartes, cartulaire), de la chambre des comptes et de la ville de Lille ; bibliothèques de Lille, de Douai et nation. de Paris (182 Colbert) ; archives de l'État à Gand, à Tournai (cartulaire du XVe siècle) et à Bruges. Indépendamment de l'appendice, dont je parlerai plus loin, il en a tiré 469 pièces, de 857 à 1795. Rien de ce qui touchait à Cysoing ne lui est resté indifférent, pas même la lettre d'Étienne de Tournai à l'archevêque de Reims en faveur de la reine Ingelburge, réfugiée dans ce monastère (n° 60).

Dans sa trop courte préface, le collecteur s'est borné à indiquer ses sources ; il lui a suffi d'avoir rassemblé les matériaux disséminés et d'avoir facilité la tâche de celui qui un jour se chargera d'écrire la belle histoire de cette antique et ducale abbaye » (p. XI) : « noble entreprise » qu'il laisse « à d'autres plus dignes. » Que n'a-t-il au moins dressé le catalogue critique des abbés d'après les documents qui ont passé par ses mains ! Voyons donc comment il s'est acquitté de sa tâche d'éditeur. Chaque pièce comprend invariablement la date, un sommaire en français, le texte, et les sources (manuscrits, impressions, indications). On me permettra quelques observations dont il serait avantageux que les éditeurs de cartulaires fissent une bonne fois leur profit.

Dates. M. de Coussemaker ne discute presque jamais les notes chronologiques des chartes et ne donne pas davantage la raison des dates qu'il préfère. Voici toute une série de cas où des explications étaient nécessaires. Le n° I (testament du comte Evrard) est daté *imperante dom. Ludovico Augusto, anno regni ejus XXIV°* ; ceux qui ont vu dans ce prince l'empereur Louis le Pieux,

Digitized by Google

ont rapporté la pièce à l'an 837 ; M. Wauters (*Table chronol. des chartes de Belgique*, t. I, p. 285) la ramène au temps de Louis II, dont la vingt-quatrième année commença le 6 avril 873 ; M. de C. la date du 15 juin-16 déc. 867, à l'aide d'un calcul dont il ne donne pas la clef. Le n° III est du 14 avril (le texte porte par erreur XVII au lieu de XVIII kal. maii) 868 (et non 869), comme l'a daté M. Wauters (p. 269), en tenant compte de l'indiction I et de la manière dont on prend l'année de Charles le Chauve dans le n° IV ; le même motif pourrait faire dater le n° V de 873 (comme l'a fait M. Wauters, p. 284), plutôt que de 874. Au n° VII il fallait faire remarquer que ni l'épacte (XI) ni les réguliers (IX) ne conviennent à l'année 968. Dans les notes chronolog. du n° IX, lire « *epacta XXVIII, concurrente (I), indict...* » La bulle n° XXVI, « dat. Senonis (et non Senone), VI° cal. martii », est du 24 fév. (et non avril) 1164-5 (Jaffé, n° 11118). Le n° XXXVI est sûrement de 1179, et des derniers mois de l'année, non de 1177. Le n° XLVIII, classé parmi d'autres pièces de 1188, est daté « a° D. M° C° LXXX°III° ; » l'erreur doit être dans ce texte. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on a daté de juin 1209 le n° LXVIII, « act. M°CC°VIII°, mense maio, » qui vidime une bulle d'Innocent III du 28 janv. 1208. Le n° LXXVI est du 9 juin. M. de C. rapporte au 16 mars 1219 l'acte LXVIII, ainsi daté : *Actum anno Dominice Incarnationis millesimo CC° nono decimo, mense martio, septimo decimo kalendas aprilis, in vigilia beate Gertrudis virginis, feria III^a in passione Domini* : en 1219 le mardi de la Passion fut le 26 mars. Il fallait, dans ce cas comme dans bien d'autres, ramener le millésime au nouveau style, ce dont l'éditeur ne s'est pas préoccupé d'une manière uniforme : ainsi il a daté de mars 1227 le n° XC et de mars 1228 le n° XCI, alors que le premier porte le millésime de 1226 et le second celui de 1228. Il serait facile de multiplier les observations de ce genre : ce qui précède suffira pour montrer la nécessité d'une scrupuleuse exactitude, les lecteurs prenant d'ordinaire de confiance les dates qu'ils ne sont pas toujours à même de contrôler.

Textes. Sans qu'il soit nécessaire d'opérer aucune collation, on peut déclarer que cette partie, la plus importante du volume, a été traitée avec soin et compétence : les documents ont été lus et imprimés correctement (les pièces en dialecte picard sans accents ni apostrophes). Deux remarques cependant, dont l'une touche à l'établissement des textes et l'autre à leur disposition. Quand M. de C. a eu à sa disposition l'original même d'une pièce, on conçoit qu'il n'ait pas tenu compte des textes qui en dérivaient ; dans le cas où il a été réduit à des copies, il y avait lieu de donner les principales variantes : or le volume n'en renferme, je crois, pas une seule. Bon nombre de pièces sont insérées dans d'autres de dates différentes (voir n°s 68, 119, 149, 150, 185, 241, 307, etc.) ; il y avait d'autant plus lieu de les séparer que la pièce principale se trouve ainsi reproduite, non à sa date, mais à celle du *vidimus*, ce qui déroute les chercheurs. Une table générale chronologique aurait seule remédié à ce désordre : elle n'existe pas.

Sources. Les manuscrits sont exactement indiqués ; l'adoption de sigles aurait dispensé de la répétition fréquente des mêmes formules.

Digitized by Google

M. de C. constate la présence des sceaux sur les pièces en parchemin, mais ne les décrit pas : on le regrettera. Les ouvrages imprimés paraissent au complet, mais ne sont pas toujours rangés suivant la date de leur publication. Certaines indications pourront induire en erreur : ainsi de la charte II M. Le Glay n'a donné que sept lignes (*Catal. d. mss de Lille*, (p. 415). L'éditeur ne paraît pas connaître les *Regesta pontificum Romanorum* de JAFFÉ et de POTTHAST, et ne donne pas même les notes chronologiques des bulles dont il ne reproduit pas le texte (nos, LXV CLXVII. Sans être nombreuses, les notes éclaircissent maints passages historiquement et même philologiquement.

Ce gros volume renferme bien des choses dont le titre de *Cartulaire* ne laissera pas soupçonner la présence; à raison surtout du grand nombre de documents modernes qu'il contient, il eût été mieux intitulé : « Matériaux pour servir à l'histoire de l'abbaye de Cysoing. » Les pièces en dialecte picard sont très nombreuses ; la plus ancienne est de 1219 (no LXXXI). On n'en rencontre pas en flamand avant 1440 (no CCLXIV). Les comptes, toujours en langue vulgaire, tiennent une large part : plusieurs sont curieux. Signalons encore : charte de commune accordée à Hornain par l'abbé Denys de Lannays (no 279) ; inscription en vers sur la châsse de saint Evrard (no 316) ; lettres de Matthias de Mailly durant son séjour à Rome (nos 11, 12, 14, 17, 18 et 22 de l'append.); obituaire de l'abbaye de Cysoing (p. 718-59) ; histoire latine des abbés, par François de Bar et un anonyme du XVIIIe siècle (p. 764-88) ; dissertation historique et critique sur les titres et les qualités de saint Evrard, par dom Martin Tournan (p. 790-845); notice relative aux anciens ducs du Frioul (p. 845-53); manuscrits ayant appartenu à l'abbaye de Cysoing, analyse et description (p. 877-910). Suit une assez bonne table des matières, dans laquelle on pourrait cependant relever nombre d'anomalies. Le volume est terminé par la reproduction intégrale d'une sentence arbitrale de 1532, d'après « un opuscule in-32 appartenant à l'université catholique de Lille » (p. 991-1023).

ULYSSE CHEVALIER.

—

Histoire de N.-D. de Grâces, à Cotignac, en Provence, par le ch. LAURE, curé-doyen de Cotignac, Marseille, imprimerie Olive, in-8° de XI-280 p.

Ce n'est pas la première fois que nous parlons aux lecteurs de la *Revue* du sanctuaire provençal de Notre-Dame de Grâces, situé dans le diocèse de Fréjus. Un oratorien de Draguignan, le P. Martel, a déjà écrit un intéressant volume sur ce dévot pèlerinage, devenu célèbre dès le XVIe siècle, mais surtout depuis le XVIIe, lorsque Louis XIII, après vingt-deux années d'un mariage stérile, eut d'Anne d'Autriche, à la suite d'une apparition de Notre-Dame de Grâces au vénéré frère Fiacre, le fils qui devait s'appeler Louis XIV.

Le chanoine Laure, curé de Cotignac, pouvait, même après le P. Martel, entreprendre une nouvelle monographie de ce pieux pèlerinage, dont il est le gardien fidèle et dont il connait à fond les archives. Ce respectable ecclésiastique ne s'est pas contenté de ces premières recherches ; il a consulté durant de longues années les dépôts historiques des principales villes de la région : Draguignan, Toulon, Aix, Marseille,

Digitized by Google

et les volumineux manuscrits sur l'Oratoire que possèdent les archives nationales. Aussi peut-on affirmer que son travail est définitif, et nous ajouterons avec Mgr l'évêque de Fréjus « que tous ces détails biographiques ou historiques, racontés dans un style aussi clair qu'élégant, font de ce livre une histoire pleine d'attraits et de charmes. »

Le curé-doyen, dans les quatorze chapitres de l'histoire de Notre-Dame de Grâces, nous raconte d'abord les origines et les progrès du pèlerinage, puis la naissance de l'Oratoire romain fondé par saint Philippe Néri, et celle de l'Oratoire français dû au célèbre cardinal de Bérulle. Entrant plus avant dans son sujet, il parle ensuite de l'union du prieuré voisin de Spéluque, et fait la biographie du frère Fiacre, cet Augustin réformé que Notre-Dame favorisa de plusieurs visions et qui fut comme l'ambassadeur de la reconnaissance des augustes souverains de la France, après la naissance inespérée de leur fils.

Au chapitre treizième, qui semble avoir été remanié, et qui est intitulé : *l'Oratoire de Cotignac et le Jansénisme*, se trouve l'histoire savante et impartiale de cette dangereuse hérésie qui avait pénétré, en Provence comme ailleurs, dans un grand nombre de monastères et particulièrement dans plusieurs maisons de l'Oratoire. Nous y avons trouvé la confirmation de ce que nous avons dû nous-mêmes constater, dans la *Vie de Mgr de Belsunce*, sur l'attachement opiniâtre de plusieurs membres de cette congrégation moderne aux doctrines de Jansénius et de Quesnel, sauf d'honorables exceptions.

Le chapitre suivant n'est pas moins triste, car il parle des ruines amoncelées dans la chapelle de Notre-Dame de Grâces et dans l'habitation des Oratoriens par la révolution satanique de 1790. En 1809, un rayon d'espérance luit sur la chapelle. On a pu la réparer depuis très convenablement ; les pèlerins ont repris le chemin de l'ancien et bénit sanctuaire de la Mère de Dieu et, comme l'affirme le vénérable chroniqueur à la fin de sa précieuse publication : « La dévotion pour le pèlerinage de Notre-Dame de Grâces semble grandir d'années en années dans toutes les paroisses voisines de Cotignac et au delà. »

Après l'historique de ce vieux sanctuaire viennent les pièces justificatives, distribuées en dix-sept chapitres et qui ont une grande importance. Elles forment à elles seules un beau monument en l'honneur de la Reine du ciel.

Nous ajouterons que le chanoine Lauré n'a rien épargné pour rendre son livre vraiment digne du sujet qu'il traitait. Plusieurs anciens portraits ou tableaux, reproduits avec beaucoup d'exactitude, une vue de l'élégante chapelle de Notre-Dame de Grâces, une reproduction de la belle médaille de l'Annonciation, frappée, dit-on, à l'occasion de la naissance du Dauphin, *annoncée* à la France, et une bonne carte routière des environs de Cotignac embellissent ce volume, dont l'exécution fait honneur à l'imprimerie marseillaise de MM. Olive frères.

D.Th. Bérengier, O.S.B.

—

Blois. Les Nouvelles catholiques (1654-1792). *Recherches et documents inédits pour servir à l'histoire religieuse du Blésois*

Digitized by Google

et du Chartrain. Paris, Picard, 1885, in-8° de 86 p.

M. E. D. a été porté à écrire cet opuscule par les attaques que M. Paul de Félice a dirigées contre l'Église catholique à l'occasion du deuxième anniversaire de la révocation de l'édit de Nantes. L'auteur néanmoins n'a pas fait une œuvre de polémiste : il se contente d'exposer les faits et, comme il possède toutes les qualités d'un véritable historien, il indique toujours les sources dans lesquelles il a puisé ses documents, et il ne cherche jamais à faire dire à ces documents plus qu'ils ne disent en réalité. Les adversaires, qui sont du reste toujours traités avec les plus grands égards, seraient bien empêchés pour réfuter un auteur aussi modéré et aussi bien appuyé.

M. E. D. fait connaître dans le plus grand détail tout ce que l'histoire nous apprend sur la communauté des Nouvelles catholiques. Cette association était purement séculière et se composait de personnes pieuses, qui se réunirent en communauté pour travailler de concert à la conversion des personnes de leur sexe engagées dans la religion de Calvin. Rien de plus édifiant, rien de plus charitable que le règlement qu'elles avaient reçu de l'autorité ecclésiastique. Des ménagements pleins d'égards leur sont prescrits pour les femmes, même pour les enfants, qu'elles logeaient et qu'elles avaient à instruire. Elles reçurent aussi dans leur maison des enfants dont la vertu était en péril, puis des dames sans fortnne.

Le lecteur apprend aussi à connaître David-Nicolas de Bertier, premier évêque de Blois, qui fut un insigne bienfaiteur de cette institution et qui dépensa toutes ses forces et ses moyens pour ramener au sein de la vraie Église ceux de ses diocésains qui en étaient éloignés. L'auteur nous montre sous son jour vrai l'attitude du clergé dans l'affaire de la révocation de l'édit de Nantes. Nous y trouvons des détails fort intéressants sur Isaac Papin et sur Mlle de Royère, deux convertis qui ont laissé des récits importants sur leur retour au catholicisme.

Cet opuscule n'intéressera pas seulement les habitants du Blésois, mais tous ceux qui le liront y trouveront des lumières nouvelles sur l'un des faits les plus fameux du XVIIe siècle.

Dom PAUL PIOLIN.

—

Histoire générale de Languedoc, avec des notes et des pièces justificatives, par Dom Cl. DEVIC et Dom J. VAISSETE. Nouvelle édition. Tomes VI, VII et VIII. Toulouse. Éd. Privat, 1879, 3 vol. in-4°.

En signalant à nos lecteurs (voir plus haut, p. 313) l'état de la belle édition de l'*Histoire générale du Languedoc* donnée à Toulouse par M. Éd. Privat, nous avons commis à la fois une ommission involontaire et une erreur. N'ayant point reçu les tomes VI, VII et VIII, nous les avons passés sous silence et nous les avons indiqués comme étant à paraître. Or, ces trois volumes avaient été publiés. Nous en ferons connaître brièvement aujourd'hui le contenu.

Tome VI (1879), in-4° de 1040 p.— Ce volume contient le texte du tome III de l'édition *princeps* (1165-1271). Il s'ouvre par une préface de M. A. Molinier, où l'auteur résume les faits accomplis durant cette période et donne ses appréciations personnelles sur les événements, et en particulier sur la guerre des Albigeois. Nous

Digitized by Google

n'hésitons pas à dire que l'éditeur nous paraît être ici sorti de son rôle : le caractère de la publication devait lui imposer une réserve qu'il n'a pas su garder.— La partie des annotations s'est enrichie dans ce volume d'additions nombreuses, qui sont relevées dans une table analytique placée en tête (p. XXIII-XXXIII).

Tome VII (1879), in-4° de XVI-704 p. et 720 col. — C'est dans ce volume que la part de travail du nouvel éditeur, M. A. Molinier, et de ses collaborateurs, apparaît principalement. Les quarante-cinq *Notes et dissertations* publiées par D. Vaissete, à la suite de son tome III, n'occupaient qu'une place fort restreinte. Pour donner au tome VII la même étendue qu'aux autres, il a fallu le grossir de *Notes* nouvelles et d'un choix de documents inédits. Les *Notes* additionnelles ont une grande importance ; elles comprennent : *Étude sur l'administration féodale dans le Languedoc* (900-1250), par M. A. Molinier (p. 132-213). *Sur la commune de Toulouse*, par M. Ern. Roschach (p. 213-53) ; *La bataille de Muret*, par M. A. Molinier (p. 254-59); *De quelques registres du Trésor des chartes relatifs au midi de la France*, par le même (p. 260-74); *Numismatique de la province de Languedoc* : II. *Période Wisigothe et franque ;* III. *Période carolingienne*, par M. Ch. Robert (p. 295-388); *Monnaies baronales et épiscopales*, par M. Chalande (p. 388-418) ; *Sur les ateliers monétaires royaux en Languedoc*, par M. de Saulcy (p. 418-41); *les Troubadours à la cour des comtes de Toulouse*, par M. Paul Meyer, (p. 441-48); *Étude sur l'administration de Louis IX et d'Alfonse de Poitiers*, par M. A. Molinier (p. 462-570) ; *Étude sur l'organisation de l'université de Toulouse au XIVe et au XVe siècles*, par le même (p. 570-608) ; *Établissement de l'imprimerie dans la province de Languedoc*, par M. le docteur Desbarréaux-Bernard (p. 610-40), etc. Quant aux documents inédits, ils nous offrent toute une série de pièces sur les *enquêteurs royaux*, de 1247 à 1262, et une autre sur *l'Université de Toulouse*, de 1309 à 1436.

Tome VIII (1879), in-4° de XII p. et 2404 col. — Ce volume renferme les *Preuves* de l'édition originale ; mais les nouveaux éditeurs y ont fait de notables additions. Parmi les chroniques, nous citerons celles de Saint-Just et de Saint-Étienne de Narbonne ; pour les chartes, il serait impossible de faire une énumération. Disons seulement que les *Preuves* qui, dans le tome III de D. Vaissete, ne comptaient que 371 n^os, en comptent ici 548. Viennent ensuite les *Inventaires et catalogues* d'actes non reproduits, l'*Index onomasticus*, l'*Index géographicus*, la table alphabétique des inventaires et catalogues, et une table bibliographique.

On voit quel important et précieux contingent ces trois volumes apportent à la nouvelle édition.

G. DE B.

—

Étude sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles, par M. André JOUBERT. Angers, Germain Abrassin ; Paris, Lechevalier, 1886, gr. in-8° de XI-368 p.

L'auteur de cette étude est un travailleur infatigable, un chercheur passionné, qui depuis quelques années a multiplié les publications intéressantes relatives à l'Anjou. Celle qu'il donne aujourd'hui au public ne dément pas l'[illegible]ion

Digitized by Google

favorable que les précédentes avaient fait concevoir ; elle est le complément d'une *Étude sur la Vie privée au XVe siècle en Anjou* et d'une *Histoire de Louis de Clermont, seigneur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou (1549-1579)*, parues en 1885 et 1886 ; elle termine, selon l'expression de l'auteur, la trilogie en abordant des questions aussi variées qu'intéressantes.

L'organisation des Gueux en Anjou, leur langage (le jargon), les misères des Angevins, les ravages de la peste, les exactions du Diable de Bressault (René de la Rouvraye) (1560-72) et de la garnison du Plessis Bourré (1593-96), la chanson satirique du Pique Mouche (1592), contre-partie angevine de la satire Ménippée, les délits, crimes et supplices dont le Craonnais fut le théâtre au XVIe siècle, quelques procès criminels et de sorcellerie des premières années du XVIe siècle, sont successivement passées en revue et exposés au lecteur ; dans ces chapitres abondent les détails les plus circonstanciés, les informations les plus sûres et les plus minutieuses, telles que peut les donner un érudit pour lequel les archives publiques et privées d'Anjou n'ont plus de secrets. L'accès des archives de Thouars, libéralement donné par M. le duc de la Trémoille à l'auteur, a permis à celui-ci de tirer de cette mine si riche et si peu exploitée jusqu'à ce jour les éléments de chapitres absolument neufs. Nous sera-t-il permis, cependant, d'exprimer un regret ? M. A. Joubert s'est trop souvent effacé pour laisser parler les documents qu'il a mis en lumière ; il s'est borné à les réunir discrètement les uns aux autres, à les encadrer d'annotations et d'éclaircissements ; nous eussions voulu qu'il fît un livre qui lui fût personnel ; qu'il ne se bornât pas à amener les matériaux à pied d'œuvre, mais qu'il élevât l'édifice. Nous avons l'espoir que l'auteur, reprenant cette étude ainsi que les précédentes, nous donnera quelque jour, une *Histoire de l'Anjou* et *des Angevins* pendant les XVe et XVIe siècles.

J. D. L. R.

—

Une invasion prussienne en Hollande en 1787, par Pierre DE WITT. Paris, Plon, Nourrit, et Cie, 1886, in-12 de XXVIII-304 p.

C'est une heureuse idée qu'a eue M. Pierre de Witt de raconter en détail, et en contrôlant soigneusement ses preuves, l'histoire de cette invasion subite et hardie de l'armée prussienne en Hollande, exécutée à la joie de l'Angleterre et à la confusion de la France en 1787, à la veille de la Révolution française. Nous pourrions chercher dans ce récit une allusion à des convoitises trop notoires et à des procédés politiques où le droit disparaît dans la force. Nous aimons mieux relever l'information multiple à l'aide de laquelle M. de Witt a préparé cette étude et le soin avec lequel il en a exposé les résultats. Il a eu à sa disposition des travaux anglais, français, allemands, hollandais ; il a recouru aux archives de notre ministère des affaires étrangères, aux archives des Pays-Bas, à la bibliothèque de La Haye. C'était pour lui comme une page d'histoire domestique : on comprend qu'il y ait consacré tous ses efforts.

En apparence, il n'y a là qu'un épisode, un incident, un coup de main ; si nous regardons au fond, il y a bien davantage. D'une part, l'Angleterre se venge des échecs que l'intervention française lui a fait su-

Digitized by Google

bir aux États-Unis, et la Prusse, sans déclaration de guerre, avec un mépris du droit des gens qui a toujours été dans ses traditions, envahit la république des Provinces-Unies, sans se soucier des protestations et des menaces de la France, oubliée, dédaignée, vaincue sans avoir combattu et qui paye par son humiliation l'hésitation de son gouvernement et son défaut de préparation. Aussi, les Provinces-Unies, au lieu de devenir, comme le voulait Vergennes, un boulevard de la France, retombent sous l'influence de la politique anglaise, tandis que la Prusse s'ingère hardiment dans le débat.

A la veille de la Révolution, cet échec du gouvernement français était grave. A l'intérieur, il persuadait à certains esprits que la monarchie n'avait pas de force de résistance ; à l'extérieur, il donnait à croire aux puissances que l'heure de la France était passée. — « La France est tombée, je doute bien qu'elle se relève, » disait bien vite Joseph II. Quant au duc de Brunswick, il y trouvait cette présomption que le canon de Valmy allait ébranler. C'est ainsi que cet épisode se relie à l'histoire de notre Révolution; il valait la peine d'être raconté, et nous devons remercier M. Pierre de Witt de l'avoir fait avec autant de compétence historique que de goût littéraire.

VICTOR PIERRE.

—

Pitt et Frédéric-Guillaume II. *L'Angleterre et la Prusse devant la question d'Orient en 1790 et 1791*, par J.-H. CREUX, avocat à la cour d'appel de Paris. Paris, Perrin et Cᵉ, 1886, gr. in-18 de 183 p.

Ce livre se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur trace rapidement des esquisses de la guerre des Russes contre les Turcs, des divers mouvements qui agitaient la Belgique, la Finlande, la France et des ambitions de Frédéric-Guillaume II. Dans la seconde, il nous transporte au Parlement anglais, où les grands orateurs de ce temps, Fox, Sheridan, Burke, Pitt discutent la question d'intervention de l'Angleterre dans les affaires turques.

Quelque soin qu'ait apporté l'auteur, nous regrettons qu'il n'ait pas cru devoir exposer dès le début son projet, son plan, son but, et que surtout, par quelques pages d'introduction, il n'ait pas mis le lecteur au fait de la mêlée historique dans laquelle il s'apprêtait à l'engager. Des sommaires détaillés eussent été aussi bien utiles. Ce travail, qui est loin d'être sans mérite, ne produit pas sur le lecteur tout l'effet que l'auteur en pouvait attendre : le fil conducteur manque. M. Creux l'a gardé pour lui. C'est le seul reproche que nous ferons à son livre.

VICTOR PIERRE.

—

Olivier de Serres, seigneur de Pradel, *sa vie et ses travaux*. Documents inédits, illustrés de portraits, gravures et fac-simile, par Henri VASCHALDE, officier de l'instruction publique. Paris, Plon, Nourrit et Cᵉ, 1886, gr. in-8° de 232 p.

M. Henri Vaschalde nous donne une véritable histoire d'Olivier de Serres ou des Serres, si l'on veut revenir à l'ancienne orthographe du nom. Son livre commence par la généalogie, remontant à l'an 1348, du grand agriculteur. L'auteur décrit ensuite le domaine de Pradel, où Olivier de Serres se livra aux expériences qui l'amenèrent à écrire son *Théâtre de l'agriculture ;* nous trouvons

Digitized by Google

là de curieux détails sur les ressources qu'un petit seigneur du XVIe siècle pouvait trouver dans ses terres, sur la vie rurale à cette époque. Quant à l'existence d'Olivier de Serres, elle ne fut pas à l'abri des troubles religieux du temps, mais n'offre pas beaucoup d'incidents. On a toutefois reproché au seigneur de Pradel, zélé huguenot, d'avoir participé à un odieux massacre, qui eut lieu le 2 mars 1573, à Villeneuve de Berg. Il nous semble que M. Vaschalde réussit à disculper Olivier de Serres d'un acte qui semble peu dans son caractère bienveillant et pieux, mais point n'était nécessaire de faire planer un soupçon nullement justifié sur les Jésuites, en les dénonçant comme les inventeurs possibles d'une calomnie. L'ouvrage d'Olivier de Serres, le *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, a fourni à M. Vaschalde de nombreuses citations ; on comprend l'admiration d'Henri IV pour ce grand travail, qui a si justement mérité à son auteur le nom de Père de l'agriculture française, on est frappé de tout ce que le seigneur de Pradel avait découvert ou pressenti ; mais son biographe nous paraît aller un peu trop loin quand il nous dit qu'Olivier de Serres avait deviné la pomme de terre (p. 61). Ce n'est du reste pas seulement au point de vue agricole que le livre du seigneur de Pradel est remarquable. Il a des qualités de style qui ont permis à M. de Falloux de le rapprocher des *Essais* de Montaigne (p. 108).

L'ouvrage de M. Vaschalde, enrichi de documents inédits, forme un très beau volume, illustré de gravures et de fac-simile. C'est un vrai monument qui vient s'ajouter aux deux statues qui ont été érigées en l'honneur du Père de l'agriculture. Mais cela ne suffit pas à M. Vaschalde ; il voudrait (p. 161) que le domaine de Pradel devînt une ferme-école et offrît à la fois un musée composé de tout ce qui peut rappeler son ancien seigneur. Il y a dans la population des campagnes un découragement contre lequel pourrait, suivant l'auteur, réagir la création proposée.

TH. P.

—

Discours de la Vigne, par François ROALDÈS, publié avec divers autres documents inédits, par Phil. TAMIZEY DE LARROQUE. Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1886, in-8° de 107 p.

On s'étonnera peut-être de voir figurer dans les notices de notre *Bulletin bibliographique* un livre sur *la Vigne*. A vrai dire le *Discours de la Vigne* ne forme qu'une partie de l'opuscule que nous avons sous les yeux. L'intérêt qu'il présente consiste surtout dans les renseignements patiemment recueillis et habilement mis en œuvre qui ont permis à l'auteur de reconstituer la vie d'un personnage trop oublié, et que les meilleurs biographes modernes ne mentionnent même pas. Il s'agit de François Roaldès, loué de son vivant par le président de Thou, Sainte-Marthe et Scaliger, qui fut l'ami et l'émule de Cujas, et qui mourut en 1589 à Toulouse, où il occupait à l'université la chaire du droit civil. Nous regrettons seulement que l'auteur n'ait pas intitulé son petit volume : *Notice sur François Roaldès, suivie*, etc. Quoi qu'il en soit, nous lui devons des remerciements pour cette nouvelle et érudite contribution à notre histoire littéraire. A sa notice biographique si fouillée ; au *Discours de la Vigne*, morceau inédit de Roaldès, fort soigneusement annoté par M. R. Dezeimeris, viennent se joindre, dans un intéressant appendice,

Digitized by Google

onze lettres de Roaldès à Pierre Pithou ; la liste des livres laissés à Paris par Roaldès lors de son voyage en Italie ; enfin des lettres contemporaines contenant des détails sur le personnage qui, grâce à M. Tamizey de Larroque, sort enfin de la pénombre où il était si longtemps demeuré.

G. DE B.

—

Jean-Baptiste-Tavernier, *Écuyer, baron d'Aubonne, etc.*, d'après de nouveaux documents inédits, par M. Charles JORET. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1886, in-8° de 413 p.

On sait la vogue considérable et méritée dont ont joui les relations de Tavernier pendant longtemps. Le premier, en effet, il nous donna des renseignements précis et détaillés sur l'Asie. Inférieur peut-être, sous le rapport de l'érudition, aux Chardin et aux Bernier, Tavernier n'en était pas moins un observateur remarquable, un esprit curieux, un homme d'une haute portée d'intelligence ; tous ces motifs, sans doute, empêcheront à jamais son nom de tomber dans l'oubli, et, aujourd'hui encore, quiconque s'occupe des régions de l'Extrême-Orient lira avec fruit les œuvres du vieux narrateur. Néanmoins bien des obscurités ont continué à planer sur diverses circonstances de sa vie, et trop souvent les biographes ont, en nous parlant de lui, substitué la légende à l'histoire.

Tel est précisément l'état de choses auquel M. Charles Joret, professeur à la faculté d'Aix, s'efforce de porter remède.

Certains points, à la vérité, restent encore obscurs, ce qui tient soit à la disparition des documents contemporains, soit au peu de précision des renseignements fournis par le voyageur lui-même, mais enfin l'on peut dire que notre auteur a su tirer le parti le meilleur des pièces qu'il a eu à sa disposition.

Il démontre, par exemple, l'évidente fausseté de l'opinion suivant laquelle le grand voyageur français serait mort ruiné par l'imprudence ou la malhonnêteté d'un sien neveu. Notre auteur établit d'une façon péremptoire l'époque et le lieu du décès de Tavernier. Il mourut à Moscou, et sa pierre tumulaire se retrouve encore, dans l'ancien cimetière protestant de cette ville. Pour la septième fois il se préparait à faire le voyage des Indes.

Le lecteur lira surtout avec intérêt la partie du livre de M. Joret consacrée aux relations de Tavernier avec le grand électeur de Brandebourg ; dès lors le prince de l'Etat qui devait plus tard devenir la Prusse, s'occupait de questions coloniales. Véritable précurseur du prince de Bismarck, nous le voyons créer un établissement sur la côte d'Afrique. Il éprouva les mêmes difficultés que son successeur actuel à organiser des compagnies pour l'exploitation de cette possession lointaine. A la même époque la France se trouvait, comme aujourd'hui, agitée par la question cléricale, puisque Louis XIV venait de révoquer l'édit de Nantes. C'est que l'histoire se répète plus que l'on ne le supposerait à première vue, et l'on dirait qu'une sorte de fatalité condamne les peuples à subir, aux différentes phases de leur existence, les mêmes épreuves et à retomber dans les mêmes fautes. Les nations, à cet égard, se comportent exactement comme les individus ; mais nous ne

Digitized by Google

voulons pas développer ici toutes les réflexions que nous suggèrent la lecture du livre si intéressant de M. Joret.

Ce trop bref compte rendu suffira, j'espère, à faire ressortir la valeur de la biographie en question et à appeler sur elle l'attention à la fois du philosophe, de l'historien et du géographe.

Cte DE CHARENCEY.

—

Vie du cardinal de Bonnechose, par Mgr BESSON, évêque de Nîmes. — Paris, Bray-Retaux, 1887, 2 vol. in-8° de x-516 et 680 p. avec portrait et autographe.

Peut-être encore un peu, et le Concordat de l'an X n'aura plus de valeur que dans l'histoire. Parmi les prélats qui ont vécu sous son autorité, qui ont contribué entre tous à le faire vivre, le cardinal de Bonnechose a tenu une place éminente. Fils d'un émigré sous-préfet de Napoléon, magistrat sous Charles X, appelé à l'épiscopat sous Louis-Philippe, revêtu de la pourpre romaine et introduit au Sénat sous Napoléon III, il était désigné par sa situation comme par son caractère à veiller au maintien de la paix, de l'union entre l'Église et les divers gouvernements qui se sont succédé en France. Lui-même jugeait sa carrière assez remplie pour avoir légué ses papiers, avec la mission d'écrire sa vie, au biographe du cardinal Mathieu et de Mgr de Mérode. Appuyé sur ces documents de première main, Mgr Besson a composé un récit à la fois très clair et très impersonnel de forme, où il laisse le plus qu'il peut la place au journal ou aux lettres de son héros. Ses deux volumes ont à la fois l'attrait d'une biographie et celui d'une histoire générale, à cause du personnage qui en est le centre et des faits multiples qui se succèdent autour de lui.

Mgr de Bonnechose était assurément digne d'être proposé en exemple par ses qualités d'orateur, d'écrivain et d'administrateur, par son amour des âmes, par ses vertus privées (ch. XIX-XXII), mais sa marque principale est d'avoir, à Paris et à Rome, pris part aux principaux événements qui ont mis en présence l'État et l'Église, depuis l'affaire des jésuites en 1845 jusqu'à l'expulsion des congrégations en 1880. Faire prévaloir dans l'État le principe d'autorité, assurer à l'Église l'exercice de ses droits légitimes, telle fut la double et constante préoccupation du cardinal. La question de la liberté d'enseignement pour le clergé, celle du pouvoir temporel du pape tiennent une grande place dans sa vie et sa correspondance. Mgr de Bonnechose eut à cet égard ses déceptions, et, il faut bien le dire aussi, ses illusions : ne croyait-il pas en 1873 qu'un voyage de lui à Berlin pourrait influer sur la politique religieuse de la Prusse ? Ne jugeait-il pas comme possible une restauration en France de l'Empire ? Quoi qu'il en soit, cette longue carrière, commencée en Hollande, poursuivie dans la magistrature en Normandie, en Auvergne, en Franche-Comté, dans l'enseignement et le ministère sacerdotal à Strasbourg, à Juilly, à Rome, achevée dans les honneurs et les soucis de l'épiscopat à Carcassonne, à Évreux et à Rouen, offrait à l'historien une occasion de passer en revue les hommes et les événements depuis un demi siècle ; ce qu'a fait Mgr Besson avec toute la fermeté et en même temps la mesure qui lui étaient commandées par son propre cara

Digitized by Google

tère. Il a de plus joint à ses deux volumes, en appendice, une centaine de lettres, émanées du cardinal de Bonnechose et de ses correspondants, et où figurent la plupart des grands noms littéraires et politiques de notre époque.

L. P.

—

La vie et les œuvres de V. de Laprade, par l'abbé Jules CONDAMIN. — Lyon, Vitte et Perrussel, 1886, in-8° de xx-451 p.

L'auteur de ce livre n'ignore pas que d'autres que lui ont écrit sur Laprade ; il connaît « ces travaux excellents ; » il a été « heureux d'en profiter. » Tout en donnant sa part d'études et de recherches personnelles, il a surtout voulu « tendre aux jeunes gens une main dont l'étreinte soit sympatique et réconfortante, » leur offrir l'exemple d'une belle vie, leur « proposer pour modèles des hommes qui ont eu, comme eux, à lutter, à gémir et à se purifier dans l'amertume des larmes. » Voilà pourquoi il a suivi Laprade dans les détails de sa vie de collégien et d'étudiant, dans ses relations avec ses maîtres, dans ses examens, dans ses premières œuvres, jusqu'au jour où il s'est tourné franchement vers le Dieu de sa mère. «M. de Laprade est le chevalier chrétien du XIXe siècle ! » Ce ton un peu lyrique, on le trouve dans la préface, mais non dans la suite du livre, composé avec soin, d'une érudition remarquable dans les choses contemporaines, et très riche en citations de son poète, heureusement choisies. Quatre gravures ornent ce volume : les armes des seigneurs de Pontempeirat, les armes des Richard de Laprade, la maison où est né le poète à Montbrison et son cabinet de travail. Enfin, il y a dans le livre de M. l'abbé Jules Condamin plus d'une page où l'on sent l'érudition locale, ce qui lui donne un goût de terroir qu'il ne faut pas dédaigner.

VICTOR PIERRE.

L'Administrateur Gérant, VICTOR PALMÉ.

ERRATA

Tome XL,	p. 408,	au lieu de	22 février 1603,	*lisez*	22 février 1604 ou 160 $^{3}/_{4}$;
—	p. 417,	—	7 février 1604,	—	7 février 1605 ou 160 $^{4}/_{5}$;
—	p. 420,	—	janvier 1604,	—	janvier 1605 ou 160 $^{4}/_{5}$;
—	p. 421,	—	janvier 1604,	—	janvier 1605 ou 160 $^{4}/_{5}$;
—	p. 438,	note	21 janv. 1605,	—	21 janv. 1606 ou 160 $^{5}/_{6}$;
—	p. 447,	—	6 février 1605,	—	6 février 1606 ou 160 $^{5}/_{6}$.
Tome XLI,	p. 269,	ligne 16,	au lieu de mission,	*lisez*	moisson ;
—	p. 270,	— 6,	—	immensité	— immunité ;
—	p. 271,	— 4,	—	recueillie	— recueille ;
—	p. 271,	— 29,	—	suscriptions	— inscriptions.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-UNIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1887.

De l'analyse des textes historiques, par **M. Fustel de Coulanges** . . . . . .
L'empire et l'église pendant le règne de Gallien, par **M. Paul Allard** 36
Les prétentions de Philippe V a la couronne de France, d'après des documents inédits, par **M. Alfred Baudrillart** 96
Le commerce du levant sous Louis XVI, par **M. L. Pingaud** 150
Mélanges : Le Liber pontificalis et la nouvelle édition de M. l'abbé Duchesne, par **M. Paul Fournier** 183
Une nouvelle histoire des papes, par **M. Godefroid Kurth** 197
Deux travaux allemands sur Hincmar, par **M. Godefroid Kurth** 204
Le seigneur du Bouchage, conseiller de quatre rois de France, par **M. J. Vaesen**. 210
Les chartes de l'abbaye de Cluny, par **M. A. de Barthélemy**. 214
A propos de la légende dite italique, par le **R. P. Martinov**. 220
Courrier anglais, par **M. Gustave Masson** 233
Courrier russe, par le **R. P. Martinov**. 242
Courrier du nord, par **M. E. Beauvois**. 255
Chronique, par **M. H. de l'Épinois** 264
Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine** 275
Bulletin bibliographique. 291

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1887.

LE SAINT SIÈGE ET LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS, par **M l'abbé O. Delarc** 337
LES ÉLÉMENTS DE LA DIPLOMATIQUE PONTIFICALE AU MOYEN AGE, par M. **le comte de Mas Latrie** 382
ROME, LE DIRECTOIRE ET BONAPARTE EN L'AN IV ET EN L'AN V, par **M. L. Sciout** 436
MÉLANGES : LES ORIGINES DE LA CIVILISATION MODERNE, par **M. Marius Sepet** 497
LE CONSEIL D'ÉTAT JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE LOUIS XIII, par **M. Léon Lecestre**. . . 504
LES BOURGEOIS D'AUTREFOIS, par **M. Maxime de la Rocheterie**. 511
LES LOIS RÉVOLUTIONNAIRES ET LE REVENU FONCIER, par **M. Denys d'Aussy**. 517
UNE HISTOIRE DU CONCILE DU VATICAN, par **M. Ch. Gérin**. 530
CORRESPONDANCE. — LETTRE DE M. G. MONOD EN RÉPONSE A L'ARTICLE DE M. FUSTEL DE COULANGES, ET RÉPLIQUE DE M. FUSTEL DE COULANGES. 540
COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson** 554
COURRIER ALLEMAND, par le **Dr L. Pastor**, professeur à l'Université d'Innsbruck. 564
COURRIER DU NORD, par **M. E. Beauvois**. 574
COURRIER RUSSE, par le **R. P. Martinov** 585
COURRIER ITATIEN, par le **R. P. Previti**. 596
CHRONIQUE, par **M. H. de l'Épinois**. 604
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 617
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 631

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

An historical Atlas, comprising 141 maps, to which is added, besides an explanatory text on the period delineated in each map, a carefully selected bibliography of the english books and magazine articles bearing on that period, by Robert H. Labberton . . . , ... 291
Bibliothèque ethnologique. Histoire générale des races humaines. — Introduction à l'étude des races humaines, par M. A de Quatrefages 631
Mélanges de critique biblique, par M. Gustave d'Eichthal. Le texte primitif du premier récit de la création. Le Deutéronome. Le nom et le caractère du Dieu d'Israël Iahveh . . 632
Histoire ancienne des peuples de l'Orient, par M. G. Maspero. Quatrième édition entièrement refondue. 291
La Mythologie, par M. Andrew Lang. Traduit de l'anglais par M. Léon Parmentier, avec une préface par M. Charles Michel, professeur à la Faculté des Lettres de Gand, et des additions de l'auteur. 633
The Chair of Peter, by J. Nicolas Murphy 293
Symbolæ ad illustrandam historiam ecclesiæ orientalis in terris coronæ sancti Stephani, auct. Nicol. Nilles . . . , . . 295
L'Arménie chrétienne et sa littérature, par M. Félix Nève . . 296
Origines chrétiennes de la Gaule celtique. Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans, suivies d'un appendice sur la vierge druidique, par M. l'abbé A.-C. Hénault 633
Supplément aux recherches historiques. Réponse aux objections des contradicteurs, par le même 634
Le vénérable père Jourdain Cathala, de Sévérac, évêque de Coulam (Quilon) aux Indes orientales (1306-1336), par le R. P. François Balme 298
Histoire du commerce du Levant au moyen-âge par W. Heyd, bibliothécaire en chef à la Bibliothèque royale de Stuttgard. Édition française refondue et considérablement augmentée par l'auteur, publiée sous le patronage de la société de l'Orient latin, par M. Furcy Raynaud. 636
Relations et commerce de l'Afrique septentrionale ou Magreb avec les nations chrétiennes au moyen âge, par le comte de Mas Latrie. 299
Encyclopädie der Neueren Geschichte. Von Wilhelm Herbst. (Livr. 21 à 29, K.-N) 300

Digitized by Google

Histoire de la civilisation française, par M. Alfred Rambaud. Tome II 638
Saint Vaast, catéchiste du roi Clovis et premier évêque d'Arras, originaire du Périgord, par l'abbé Pergot 639
Recherches historiques et diplomatiques sur les premières années de la vie de Louis le Gros, par M. Achille Luchaire. 300
La politique du roi Charles V. La nation et la royauté, par M. Charles Benoist, avec une préface de M. H. Baudrillart . 640
Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise, Fresnay-le-Vicomte de 1417 à 1450, par M. Robert Triger . . 641
Guerres de religion. Le capitaine Merle, baron de Lagorce, gentilhomme du Roy de Navarre et ses descendants, par le comte A. de Pontbriant 301
L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602), par M. P. Laffleur de Kermaingant 642
Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Villiers, ambassadeur à Venise (1600), publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par M. Eugène Halphen 302
Jean Errard de Bar-le-Duc, premier ingénieur du très chrétien Roi de France et de Navarre Henry IV, sa vie, ses œuvres, sa fortification ; lettres inédites de Henry IV et de Sully, par MM. Marcel Lallemand et Alfred Boinette 302
La Bruyère dans la maison de Condé. Études biographiques et historiques sur la fin du XVIIe siècle, par M. Étienne Allaire. 643
Le désordre des finances et les excès de la spéculation à la fin du règne de Louis XIV et au commencement du règne Louis XV, par M. Adolphe Vuitry 647
Études économiques sur le XVIIIe siècle. Le pacte de famine. L'administration du commerce, par M. Léon Biollay . . . 648
Une Ambassade française en Orient sous Louis XV. La mission de Villeneuve (1733-1741), par M. Albert Vandal . . . 649
La colonisation de Madagascar sous Louis XV, d'après la correspondance inédite du comte de Maudave, par M. H. Pouget de Saint André. 304
Choiseul-Gouffier. La France en Orient sous Louis XVI, par M. L. Pingaud. 650
Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), publiés sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques, par M. Jean Kaulek 652
Une nouvelle page du martyrologe de 1793, d'après un manuscrit inédit découvert aux archives de l'archevêché de Bordeaux, par M. l'abbé Henri Lelièvre 653

Digitized by Google

La Terreur sous le Directoire. Histoire de la persécution politique et religieuse après le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), par M. Victor Pierre 654
Les dernières années du duc d'Enghien (1801-1805), par le comte Boulay de la Meurthe 306
Souvenirs militaires du baron Hulot (Jacques-Louis), général d'artillerie (1773-1843) 304
Die Berichte des Kais. Kön. Commissärs Barthlomæus, Freihernn von Stürmer, aus St-Helena, zur Zeit der dortigen internirung Napoleon Bonaparte's, 1816-1818. Herausgegeben von Dr Hanns Schiltter 306
Histoire de la monarchie de juillet, par M. Thureau-Dangin, tome IV 656
Le Parlement de Paris, de Philippe le Bel à Charles VII (1314-1422). Son organisation, par M. Félix Aubert. 659
Histoire de l'administration provinciale, départementale et communale en France, par M. Émile Monnet. 660
Rochefort en 1672 et 1673. Correspondance de la Cour avec les intendants, publiée et annotée par M. Louis Delavaud. 661
La population en France au XVIIIe siècle, au point de vue de l'histoire et de l'économie politique, par M. Henri Baudrillart 661
Les Associations coopératives en France et à l'étranger, par M. Hubert Valleroux 307
Les corporations d'arts et métiers et les syndicats professionnels en France et à l'étranger, par le même. 307
La politique internationnale, par M. J. Novicow, précédée d'une introduction par M. Eugène Véron 308
L'instruction publique et la démocratie, 1879-1886, par M. Albert Duruy. 662
Portraits historiques. Philippe de Commynes, le grand Condé, Mazarin, Fréderic II, Louis XV et Marie-Thérèse, par M. R. Chantelauze 663
Les dessous de l'histoire. Curiosités judiciaires, administratives, politiques et littéraires, recueillies et annotées par M. J. Hovyn de Tranchère. 664
Armorial et Sigillographie des évêques de Marseille, avec des notices historiques sur chacun de ces prélats, publiés sous les auspices de Mgr l'évêque de Marseille, par l'abbé M. J.-H. Albanès 665
Abbayes de l'évêché de Bayeux. IVe fascicule. N.-D. de Longues, par M. Paul de Farcy 667
Nécrologie de l'église d'Amiens, par M. l'abbé Roze. . . . 668

Digitized by Google

Cartulaire de l'abbaye de Lérins, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique par MM. Henri Moris et Edmond Blanc 310
Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances, par M. Ignace de Coussemaker 669
Notre-Dame de Lure, son abbaye et son pèlerinage, par M. Alfred Reynier-Vigne. 311
Histoire de N.-D. de Grâces, à Cotignac, en Provence, par le ch. Laure, curé-doyen de Cotignac. 671
Blois. Les Nouvelles catholiques (1654-1792). Recherches et documents inédits pour servir à l'histoire religieuse du Blésois et du Chartrain 672
Le vieux Paris. Fêtes, jeux et spectacles, par M. Victor Fournel. 312
Histoire générale de Languedoc, avec des notes et des pièces justificatives, par Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Édition accompagnée de dissertations et notes nouvelles, etc., publiée sous la direction de M. Edouard Dulaurier, membre de l'Institut, annotée par MM. Emile Mabille, Auguste Molinier et Edward Barry, continuée jusqu'en 1790 par M. Ernest Roschach. 313, 673
Histoire de la Champagne et de la Brie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la division des provinces en départements, par M. Maurice Poinsignon 316
Ville libre et barons. Essai sur les limites de la juridiction d'Agen et sur la condition des forains de cette juridiction comparée à celle des tenanciers des seigneuries qui en furent détachées, par M. G. Tholin 317
Tinchebray et sa région au Bocage normand, par M. l'abbé Dumaine. Tome troisième 319
Étude sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles, par M. André Joubert. 674
Essais historiques sur la ville de Valence, par M. Jules Ollivier, avec des additions par M. A. Lacroix. 320
La réunion de Toul à la France, et les derniers évêques-comtes souverains, par le marquis de Pimodan 320
L'artillerie et les arsenaux de la ville de Bayonne, par M. E. Ducéré, avec des dessins de M. F. Corrèges. . . . 321
Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne, par M. Augustin Chassaing 322
Archives historiques du Poitou. Tome XV 322
De archiepiscopis ecclesiæ Bononiensis commentarii, scripsit Vincentius Tarozzius, sac. Bonon 323

Digitized by Google

Cardinal Wolsey und die englisch Kaiserliche Allianz (1522-1525), von Dr Wilhelm Busch 323
Geschichte der Pack'schen Händel, von Dr Stephan Ehses . . 324
Landgraf Philipp von Hessen und Otto von Pack, von Dr Stephan Ehses 324
Une invasion prussienne en Hollande en 1787, par M. Pierre de Witt 675
Pitt et Frédéric-Guillaume II. L'Angleterre et la Prusse devant la question d'Orient en 1790 et 1791, par M. J.-H. Creux. 676
Alesssandro Farnese, duca di Parma. Narrazione storica e militare, scritta colla scorta di documenti inediti da Pietro Fea. 332
La maison du Buat. Comtes du Buat, seigneurs de la Subrardière, Brassé, la Motte de Ballots, Barillé, Chantelou, Gastines, Saint-Poix, Chanteil, Besnéart, la Bodinière, Cramaillé, Mingé, Grugé, du Teillay et de Saint-Gault, au Maine et en Anjou, par M. l'abbé R. Charles. 327
Nouvelle biographie normande, par Mme N.-N. Oursel, tome I. 328
Les Gascons en Italie, par M. Paul Durrieu 330
Petrus ab Alliaco. Dissertatio inauguralis quam cum XX thesibus subnexis, favente Christo Deo atque annuentibus illustrissimis viris RR. DD. Henrico Monnier, épiscopo Lydensi, archigymnasii catholici insulensis cancellario, et RR. DD. Eduardo Hautcœur, ejusdem archigymnasii rectore domusque pontificalis antistite, Ludovicus Salembier, sacerdos cameracensis, sacræ theologiæ prolyta, monialium cistercien., esquelmien, capellanus, ad magisterii lauream consequendum Insulis publice propugnabit in aula archigymnasii maxima. 330
Doria et Barberousse, par le vice-amiral Jurien de la Gravière. 333
Olivier de Serres, seigneur de Pradel, sa vie et ses travaux, par M. Henri Vaschalde 676
Discours de la Vigne, par François Roaldès, publié avec divers autres documents inédits par M. Tamizey de Larroque. . 677
Jean-Baptiste Tavernier, écuyer, baron d'Aubome, etc., par M. Ch. Joret.. 678
M. de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes, pair de France, par M. l'abbé A. Delacroix. 334
Vie de Mgr Dauphin, prélat de la maison des papes Pie IX et Léon XIII, 1806-1882, par M. Eugène Beluze. . . . 335
Vie du cardinal de Bonnechose, par Mgr Besson, évêque de Nîmes. 679
Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres, par M. Edmond Biré. 335
La Vie et les Œuvres de V. de Laprade, par M. l'abbé Jules Condamin 680

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ALBANÈS (M. l'abbé J. M.), 665.
ALLAIRE (M. Étienne), 643,
AUBERT (M. Félix), 659.
BALME (le R. P. Fr.), 298.
BAUDRILLART (M.H.), 640, 661.
BELUZE (M. Eug.), 335.
BENOIST (M. Ch.), 640.
BESSON (Mgr), 679.
BIOLLAY (M. Léon), 648.
BIRÉ (M. Edmond), 335.
BLANC (M. Edmond), 310.
BOINETTE (M. Alfred), 302.
BOULAY DE LA MEURTHE, (le comte), 306.
BUSCH (Dr Wilh.), 323.
CHANTELAUZE (M.R.), 663.
CHARLES (M. l'abbé R.), 327.
CHASSAING (M. Eugène), 322.
CONDAMIN (M. l'abbé J.), 680.
COUSSEMAKER (M. Ignace de), 669.
CREUX (M. J. M.), 676.
DELACROIX (M. l'abbé A.), 334.
DELAVAUD (M. Louis), 601.
DEVIC (Dom.), 313, 673.
DUCERÉ (M. E), 321.
DUMAINE (M. l'abbé), 319.
DURRIEU (M. Paul), 330.
DURUY (M. Albert), 662.
EHSES (Dr Stephan), 324.
EICHTHAL (M. Gustave d'), 632.
FARCY (M. Paul de), 667.
FEA (M. Pietro), 332.
FOURNEL (M. Victor), 312.
HALPHEN (M. Eug.), 302.
HÉNAULT (M. l'abbé A.C.), 633.
HERBST (M. Wilh.), 300.
HEYD (M.W.), 636.
HOVYN DE TRANCHÈRE (M.), 664.
HUBERT-VALLEROUX (M.), 307.
HULOT (le général Bon), 304.
JOUBERT (M. André), 674.
JURIEN DE LA GRAVIÈRE, 333.
JORET (M. Ch.), 678.
KAULEK (M. Jean), 652.
KERMAINGANT (M. Laffleur de), 642.
LABRETON (Rob. H.), 291.
LACROIX (M. de), 320.
LALLEMAND (M. Marcel), 302.
LANG (M. Andrew), 633.
LAURE (le chanoine), 671.
LELIÈVRE (M. l'abbé H.), 653.
LUCHAIRE (M. Achille), 301.
MABILLE (M. Émile), 313, 673.
MAS LATRIE (le Cte de), 299.
MASPÉRO (M. G.), 291.
MOLINIER (M. A), 313, 673.
MONNET (M. Émile), 660.
MORIS (M. Henri), 310.
MURPHY (M. J. Nic.), 293.
NÈVE (M. Félix), 296.
NILLES (M. Nic.), 295.
NOVICOW (M. J.), 308.
OLLIVIER (M. Jules), 320.
OURSEL (Mlle N. N.), 328.
PARMENTIER (M. Léon), 633.
PERGOT (M. l'abbé), 639.
PIERRE (M. Victor), 654.
PIMODAN (le Mis de), 320.
PINGAUD (M. L.), 650.
POINSIGNON (M. Maurice), 316.
PONTBRIANT (le Cte A. de), 301.
QUATREFAGES (M. A. de), 631.
RAMBAUD (M. Alfred), 638.
RAYNAUD (M. Furcy), 636.
RÉGNIER-VIGNE (M. Alfred), 311.
ROZE (M. l'abbé), 668.
SAINT-ANDRÉ (M. Pouget de), 304.
SALEMBIER (M. l'abbé), 330.
SCHILTTER (le Dr Hanns), 306.
TAMIZEY DE LARROQUE (M.), 677.
TAROZZIUS (Sac. Vinc.), 323.
THOLIN (M. G.), 317.
THUREAU-DANGIN (M. P.), 656.
TRIGER (M. Robert), 641.
VAISSETE (Dom), 313, 673.
VANDAL (M. Albert), 649.
VASCHALDE (M. H.), 676.
VÉRON (M. Eug.), 308.
VUITRY (M. Ad.), 647.
WITT (M. Pierre de), 675.

Bruxelles. — Imp. A. Vromant, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google